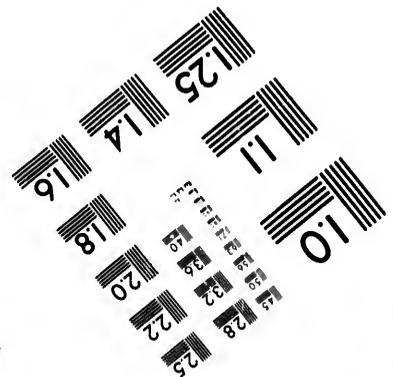
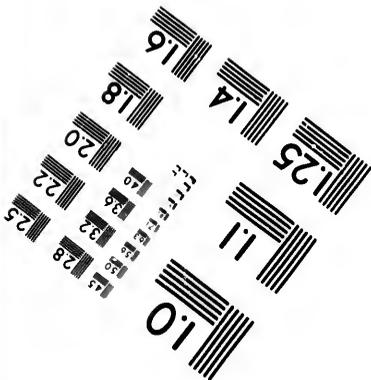
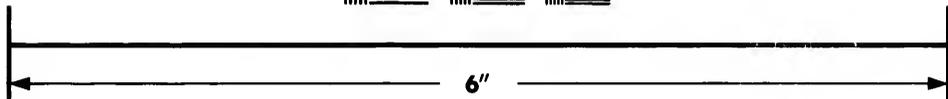
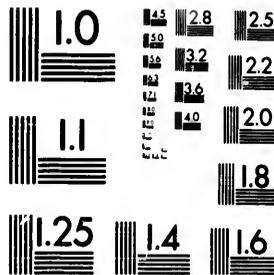


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

0.5
0.7
1.0
1.25
1.5
1.75
2.0
2.25
2.5
2.75
3.0
3.25
3.5
3.75
4.0

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

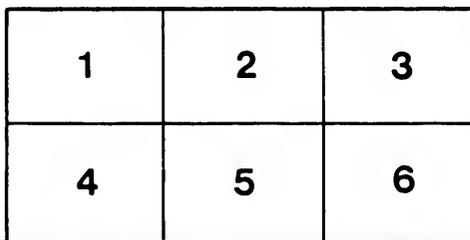
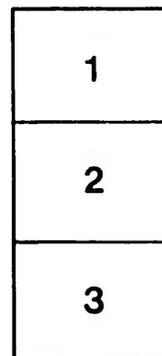
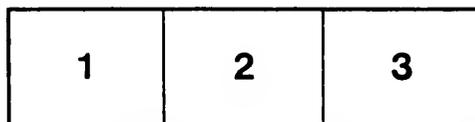
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

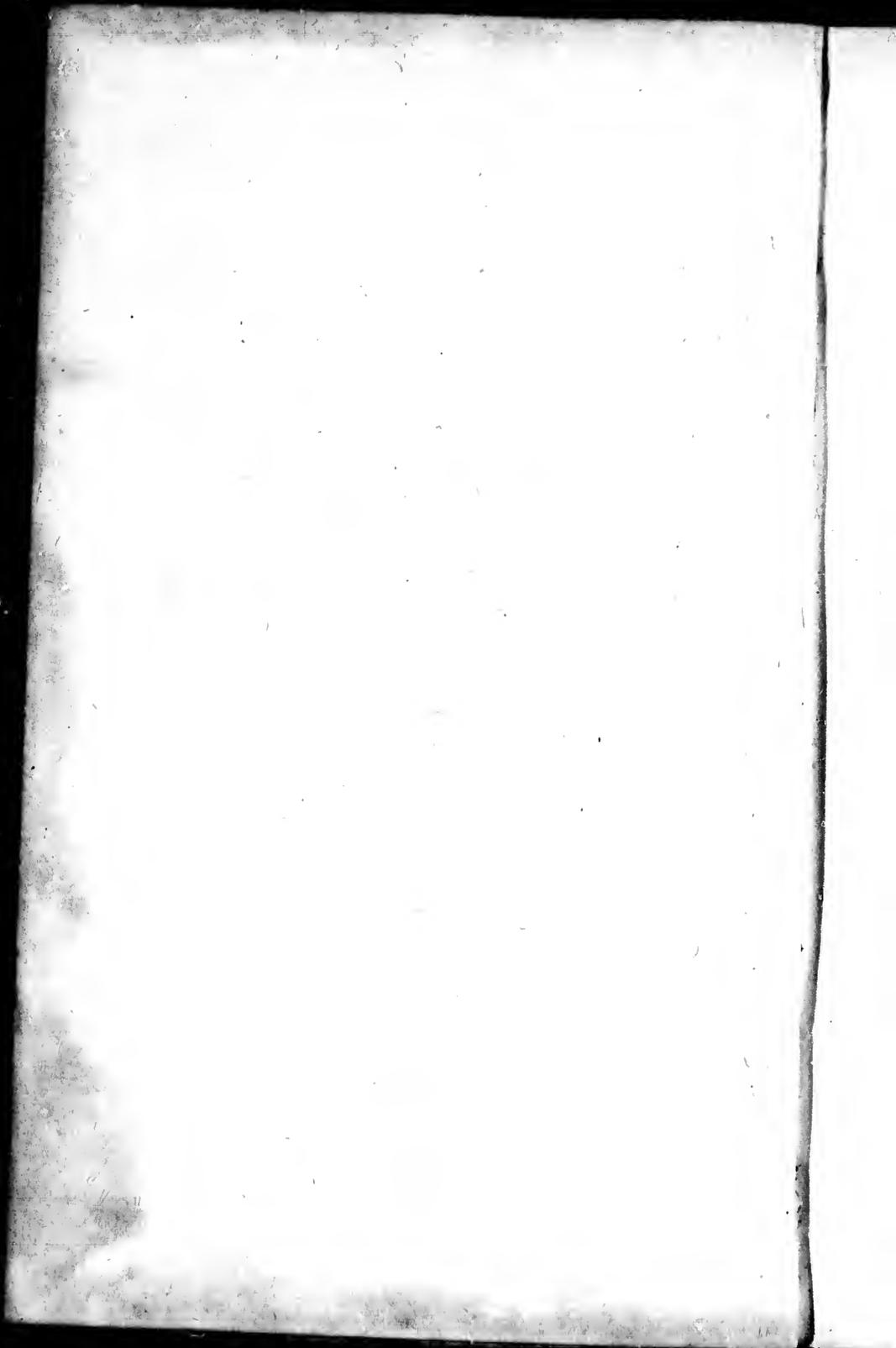
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ils
u
ifier
ne
age

rata
elure,
à

32X



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE.

XI.

238



HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE,

DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT
DE GREGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ,

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET RENFERMANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT,
LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,
LES SCHISMES ET LES HÉRÉSIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX
LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES ETC.

PUBLICATION

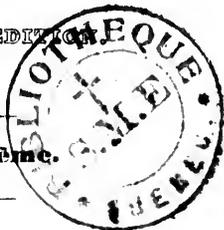
Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié
de BÉRAULT-BERCASTEL,
et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1710 jusqu'à l'an 1840,

PAR M. LE BARON HENRION,

Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

QUATRIÈME ÉDITION

Tome onzième.



PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
5, RUE DU POT-DE-FER.

1841

n
p
E
q
n
le
o
P
d
il
tr
r
x
v
d
f
t
c

l
l

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE.

LIVRE SEPTIÈME.

ÉTAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS LES PAYS DE MISSION.

L'Europe a longtemps fixé nos regards ; et dans le fait les évènements les plus graves pour la religion se déroulaient sur cet imposant et triste théâtre. Mais le Seigneur Jésus a destiné son Évangile à toutes les nations ; il n'est aucune partie de l'univers que cet Évangile ne soit appelé à éclairer et à féconder. Commençons donc un pèlerinage autour du monde, pour reconnaître les progrès et les bienfaits de la religion de Jésus-Christ, partout où, dirigé par les données de l'histoire, il nous sera permis de porter nos pas. Jetons un coup-d'œil rapide sur la vaste étendue du globe : il n'y a pas une contrée, quelque lointaine qu'elle soit, il n'y a pas une nation, quelque séparée des autres qu'elle se trouve, soit dans l'Ancien soit dans le Nouveau Monde, qui n'ait ressenti plus ou moins l'influence des idées qui caractérisent le XVIII^e siècle. Nous reporterons ensuite notre attention sur les divers États de l'Europe, chez qui nous constaterons une activité, des vues, des entreprises, une politique toutes nouvelles, et une fermentation générale dont les effets se sont développés dans tous les genres. L'Asie et les autres contrées de l'Orient, ce berceau du christianisme, appellent d'abord nos méditations.

Parmi les peuples de l'Asie, dont il importe le plus de connaître la situation, parce que leurs intérêts se trouvent quelquefois mêlés à ceux des nations européennes, se place au premier rang l'em-

pire Turc. Or la puissance ottomane, autrefois si formidable, s'affaiblit et dégénéra de règne en règne par les pertes qu'elle fit les unes après les autres, dans toutes les guerres qu'elle soutint tour à tour contre les Perses, les Russes, les Impériaux, les Polonais et les Vénitiens. Chaque traité de paix lui coûta quelques provinces, ou du moins quelques places importantes à la sûreté de ses frontières, en sorte que sa domination se trouva de jour en jour resserrée dans des bornes plus étroites, à mesure que celle de ses voisins s'accrut de tous côtés à ses dépens.

La cause principale de cet affaiblissement était autant dans sa constitution politique et la nature de son gouvernement, que dans la vie molle et voluptueuse des princes qui parvenaient à la souveraine puissance, dans les variations continuelles et l'instabilité du ministère, dans l'ambition, l'orgueil et l'incapacité de la plupart de ceux qui étaient élevés tout à coup aux premières places, et que la disgrâce précipitait aussi promptement, sans qu'on pût prévoir leur chute, ni en assigner le motif, dans les caprices et l'indiscipline de la milice redoutable des Janissaires et des Spahis, si souvent funeste à ses maîtres, enfin dans l'inconstance du peuple, toujours fidèle au sang des Ottomans, mais rarement attaché au prince actuel qui le gouverne, dont il ne connaît presque jamais les bonnes ni les mauvaises qualités. Qu'on joigne à toutes ces causes l'abus du pouvoir absolu, presque toujours oppressif dans la main de ceux qui l'exercent au gré de leurs passions, le défaut de vues et de plan suivi dans la conduite des affaires, l'ignorance, les préjugés et l'abrutissement de la nation, suites ordinaires d'une fausse religion, et l'on ne sera pas étonné de voir qu'une puissance qui menaçait encore l'Europe au commencement du XVIII^e siècle, fût déchue si vite de son ancienne splendeur, et marchât sensiblement vers sa ruine.

En comparant les principes de destruction qui la minent au dedans, avec les progrès d'agrandissement que méditent depuis longtemps les Etats voisins, et qu'ils exécutent peu à peu, toutes les fois que la combinaison des circonstances leur en fournit l'occasion, sa décadence est si marquée, si rapide, qu'on pourrait annoncer peut-être comme prochain le temps où il ne lui restera plus rien de ce qu'elle possède encore en Europe, et où, dans l'Asie même, elle se trouvera contenue dans des bornes fort étroites ; à l'Orient par les Russes, et au midi par les révoltes fréquentes des petits souverains qui dévastent, sous divers titres, la Syrie, l'Égypte et les autres contrées de l'Afrique. Les traités de 1736, pour l'Europe, et de 1746 pour l'Asie, semblent avoir été le terme de ses prospérités : du moins est-il certain que,

depuis ces deux époques, toutes les entreprises de la Forte, ou mal concertées, ou mal soutenues, ne lui ont point réussi.

En vain les Turcs avaient vu un célèbre apostat leur apporter le secours de sa valeur et de son expérience militaire : leur horreur pour le transfuge qui avait renié Jésus-Christ les empêcha d'utiliser ses talens. Claude-Alexandre, comte de Bonneval, dont il est ici question, issu d'une ancienne famille de Limousin, porta les armes de bonne heure, et servit avec distinction en Italie sous Catinat et Vendôme. Il serait parvenu aux premiers grades militaires, si quelques mécontentemens ne l'avaient engagé à quitter sa patrie en 1706, pour se mettre au service de l'empereur. Le ministre Chamillart le fit condamner à avoir la tête tranchée le 24 janvier 1707. L'empereur ayant déclaré en 1716 la guerre au grand-seigneur, le comte de Bonneval partagea les succès du prince Eugène contre les Turcs. Il donna des preuves de valeur à la bataille de Peterwaradin. Il était alors major-général de l'armée. N'ayant autour de lui qu'environ deux cents hommes de son régiment, il se trouva enveloppé par un corps nombreux de Janissaires, contre lesquels il se battit avec la plus étonnante intrépidité. Enfin, renversé de son cheval et blessé d'un coup de lance, il est foulé aux pieds des chevaux. Ses soldats à l'instant lui font un rempart de leurs corps, écartent les plus audacieux, et forcent les autres à fuir. Presque tous périssent. Dix seulement, échappés à la mort, enlèvent leur général, et le portent en triomphe à l'armée victorieuse. Il fut fait lieutenant feld-maréchal. Malheureusement, la valeur et les talens du comte de Bonneval étaient accompagnés de présomption, d'indiscrétion et d'une légèreté satirique qui lui fit perdre l'amitié du prince Eugène. Par suite de ses inconséquences, il s'avisa, en 1720, dans les Pays-Bas, de demander raison publiquement au marquis de Prié, gouverneur de la province, de propos calomnieux contre la reine d'Espagne. L'empereur, protégeant le caractère public dont l'offensé était revêtu, bien qu'il appréciait le mérite de l'agresseur, donna tort à Bonneval, lui ôta ses emplois, et le condamna même à cinq ans de prison ; peine qui eût été réduite à une détention de vingt-quatre heures si le fier et fougueux Français se fût soumis. Mais, au lieu d'obéir, il aggrava sa première faute en envoyant un cartel au prince Eugène : puis, il se sauva à Venise et de là en Turquie où il prit le turban. Il devint pacha à trois queues de Romélie, général d'artillerie et enfin topigi bachi. Son projet était de mettre sur un pied régulier toutes les milices de l'empire Ottoman. Il enseigna à un corps de troupes qui lui fut confié les exercices et les évolutions des armées européennes, apprit aux Turcs à mieux se servir

des bombes et de l'artillerie, et leur rendit familiers les instrumens propres à ce travail. La cour de Russie conçut des inquiétudes de ces innovations; mais Bonneval, devenu en Turquie Achmet-Pacha, trouva bientôt dans la nation elle-même des obstacles insurmontables : le sultan craignit une révolte générale, et le moderne Xantippe ne fut pas secondé. Quoiqu'on l'ait employé en 1739, son crédit à la Porte n'alla jamais au delà des égards et des honneurs qu'on rend à un homme dont on recherche les lumières, mais dont on suspecte la bonne foi. Ce malheureux mourut le 27 mars 1747, âgé de soixante-douze ans. Son tombeau se voit encore à Péra, dans un cimetière de derviches tourneurs, auprès du palais de Suède. On y a gravé cette inscription turque : « Dieu » est permanent; que Dieu, glorieux et grand auprès des vrais » croyans, donne paix au défunt Achmet-Pacha, chef des bombar- » diers, l'an de l'hégire 1160 (1747). » Le comte de Bonneval laissa d'une de ses femmes turques un fils, nommé d'abord le comte de La Tour, et depuis Soliman-Aga : il lui succéda dans la charge de topigi-bachi. Telle fut la destinée de cet homme, qui au fond ne tenait pas plus au mahométisme qu'au christianisme : il méritait, par son apostasie, de naître au xviii^e siècle.

Nos réflexions sur le déclin de la puissance ottomane nous amènent à examiner quel était l'état de la religion chrétienne dans les pays soumis à cette domination. Mais il serait trop long d'interroger toutes les provinces; attachons-nous surtout à la capitale: d'après la faveur ou la haine qu'on y verra témoigner au christianisme, on pourra juger de la protection ou des poursuites dont il était l'objet dans le reste de l'empire.

A Constantinople, le nombre des Chrétiens était prodigieux. On ne parlait pas moins que de deux cent mille Grecs, et de quatre-vingt mille Arméniens d'habitans fixes, sans y comprendre ceux qui allaient et venaient, et que la présence de la cour, ou le mouvement du grand commerce, y faisait incessamment circuler. Rien ne donne une idée plus véritable de la multitude du peuple de Constantinople que les temps de mortalité. La peste y a enlevé jusqu'à deux et trois cent mille personnes. On faisait cette supputation par le nombre des cadavres que l'on passait aux portes pour aller les enterrer hors de la ville. Au bout de quelques semaines on revoyait partout la même foule, et il n'y paraissait pas que le peuple eût diminué.

Les maisons des ambassadeurs des princes chrétiens, et les marchands de leurs nations, forment la portion la plus distinguée des Chrétiens francs. Les bâtimens des Chrétiens amènent encore beaucoup de monde. Il faut aussi compter parmi les catholiques

es instru-
s' inquié-
Turquie
e des ob-
nérale, et
employé
rds et des
lumières,
mourut le
u se voit
rs, auprès
ne : « Dieu
des vrais
s bombar-
eval laissa
comte de
charge de
u fond ne
méritait,

ane nous
enne dans
long d'in-
a capitale:
au chris-
aites dont

odigieux.
ecs, et de
y com-
ce de la
ait inces-
ple de la
le morta-
ersonnes.
que l'on
Au bout
e, et il n'

s, et les
stinguée
t encore
holiques

de Constantinople, quatre ou cinq mille esclaves, servant sur les vaisseaux et les galères, ou enfermés dans le baigne du grand-seigneur, et plus de vingt mille autres répandus dans les diverses maisons des particuliers. La situation de leur maison mettait les Jésuites fort à portée de secourir ce grand peuple. Ils étaient presque au centre de Galata, voisins de la marine, et sur le passage de tout ce qui vient de l'entrée et du fond du port. Leur église passait pour la plus belle et la plus singulière de toute la Turquie. Les colonnes qui soutenaient son vestibule, la balustrade qui le terminait et qui régnait le long de l'escalier qui y conduisait, tout cela était de marbre blanc. Le corps de l'église était voûté avec sa coupole et sa couverture de plomb, qui est le privilège des seules mosquées. La nef était décorée des sépultures de quelques ambassadeurs de France, et de celle de la jeune princesse Tékéli. La sépulture de la princesse Ragotzki, sa mère, mariée en secondes noces au prince Tékéli, était dans une chapelle séparée. Cette pieuse et courageuse princesse mourut à Nicomédie. Tant qu'elle y demeura, les Jésuites se firent un devoir d'aller lui rendre les services qu'ils lui avaient rendus pendant plusieurs années à Constantinople. A cette occasion, ils avaient commencé à Nicomédie une petite mission, que la mort de la princesse interrompit; ces missions détachées n'étant pas praticables autour de Constantinople, à moins qu'on n'eût quelque prétexte plausible.

Quoique les Grecs soient en grand nombre à Galata et à Péra, cependant tout ce qu'il y a parmi eux de noblesse et de personnes de distinction résident dans la ville impériale au delà du port, qu'on appelle proprement Constantinople. Les plus qualifiés habitent le quartier appelé le Patriarcat, ou le Fanal. On se forme une idée magnifique de la majesté du patriarche de la nouvelle Rome. « La première fois que j'allai lui rendre visite, dit le père » Tarillon¹, je demeurai tout surpris de le voir logé et servi dans » la dernière simplicité. Sa chambre est pauvre et dénuée de tout. » Ses domestiques consistent en deux valets, assez mal en ordre, » et en deux ou trois clercs. Quand il sort pour des visites parti- » culières, c'est toujours à pied. Ses habits n'ont rien qui le dis- » tingue des autres religieux grecs. On ne le connaît que parce » qu'il est accompagné de quelques prélats, vêtus aussi simplement » que lui, et de quelques ecclésiastiques qui l'entourent. Sa plus » grande distinction consiste en ce qu'un diacre ou un prêtre » marche devant lui, portant une espèce de béquille, ou crosse de

¹ Lettre du 14 mars 1714, au comte de Pontchartrain.

» bois, ornée de compartimens d'ivoire et de nacre. Je l'ai vu bien
 » des fois aller encore plus simplement, n'ayant à sa suite que deux
 » ou trois personnes. Cependant il prend sans façon le titre de pa-
 » triarche universel, et il faut l'appeler, non très-saint père, mais
 » très-saint (*panosiotatos*). De même quand les Grecs parlent de
 » leurs autres prélats, ils ne disent pas, comme nous, l'archevêque
 » ou évêque, mais le saint d'une telle ville, comme *le saint d'Hé-
 » racleé, le saint de Chalcedoine*, etc. » Les bonnes relations que
 les Jésuites avaient soin d'entretenir avec le patriarche et les au-
 tres prélats grecs, disposaient les peuples à les écouter. Les pères et
 mères envoyaient volontiers leurs enfans aux instructions et aux
 écoles de ces religieux. Néanmoins ce n'est pas à Constantinople
 qu'il faut s'attendre aux grandes et nombreuses conversions des
 schismatiques de cette nation. La vue, quoique triste et humili-
 liante, des restes de leur ancienne grandeur, leur remplit la tête
 de prétentions et d'idées hautaines qui les rendent indociles et
 suffisans. On dirait que cette grande ville, et toute la puissance
 qu'elle renferme, est encore à eux. Quoiqu'ils n'entendent plus
 leurs saints Pères, et que tous les jours ils s'éloignent de leur doc-
 trine, ou qu'ils la détournent à des explications pitoyables, ils ne
 souffrent qu'avec une peine extrême que les Occidentaux les en-
 tendent mieux qu'eux, et qu'ils viennent de si loin leur en mon-
 trer le vrai sens. Un de leurs beaux esprits, fort homme de bien,
 disait souvent, avec naïveté, que le Grec, pour être solidement con-
 verti, voulait être pauvre et humilié. « Dieu, ajoutait-il, qui nous
 » connaît et qui veut nous sauver, nous fait marcher par là depuis
 » près de trois cents ans. Nos richesses et notre grandeur passée
 » nous ont perdus. J'ai bien peur que les fumées qui nous en sont
 » restées à la tête n'achèvent notre ruine. »

Les Arméniens ne sont pas d'eux-mêmes plus grands docteurs
 ni en meilleur chemin que les Grecs; mais ils sont infiniment
 plus dociles, et ont plus d'envie d'être éclairés. Ils avaient parmi
 eux, au commencement du xviii^e siècle, trente ou quarante fa-
 milles des plus distinguées, dont la ferveur était digne des pre-
 miers temps de l'Eglise. Qu'on nous permette de rappeler ici l'é-
 difiant spectacle qu'un catholique de cette nation, âgé de vingt-
 deux ans, donna en 1739 à toute la ville de Constantinople. Ce
 jeune homme, dans une partie de plaisir, s'était livré à l'intempé-
 rance du vin; ses compagnons de débauche profitèrent de l'état
 d'ivresse où il était pour l'engager à embrasser la loi mahome-
 tane, et à prendre le turban. Quand les fumées du vin furent
 dissipées, et qu'il revint à son bon sens, il conçut le plus vif
 repentir, mais inutilement; car, lorsqu'on a une fois confessé Ma-

homet, et qu'on s'est couvert la tête du turban, il n'y a plus de retour possible. Le regret et la honte d'avoir été capable d'une démarche si criminelle le tinrent caché près de deux mois sans qu'il osât paraître. Enfin, ne pouvant plus tenir contre les reproches de sa conscience, il vint faire part au P. Lecamus de la vive douleur qu'il ressentait de son crime, et chercher le remède qui pouvait le calmer. Ce Jésuite lui conseilla de quitter le pays, et s'offrit même à lui en faciliter les moyens. Il répondit que c'était un parti qu'il aurait pris depuis longtemps, si sa fuite avait dû réparer suffisamment le scandale qu'il avait donné : mais que tout Constantinople, ayant été témoin de son apostasie, devait être pareillement témoin de sa pénitence; que sa résolution était prise de quitter le turban et le vêtement à la turque; que dès lors il serait regardé comme un déserteur du mahométisme; qu'infailliblement on le ferait mourir, et que, par sa mort, soufferte pour une pareille cause, il expierait son crime, et réparerait parfaitement le scandale qu'il avait eu le malheur de donner. Le père Lecamus crut devoir examiner si cette résolution n'était pas l'effet d'un mouvement passager de ferveur. Il lui représenta donc que Dieu n'exigeait pas tant de lui, et se contenterait de son repentir et de sa pénitence; que ce serait peut-être le tenter que de s'exposer de la sorte; que la mort est beaucoup plus terrible de près que de loin; qu'il pouvait souffrir une mort douce et paisible, mais qu'il manquerait peut-être de force et de courage dans de longs et cruels supplices. L'Arménien écouta tranquillement; et, quand le Père eut cessé de parler, il le pria d'entendre sa confession, et de lui administrer la sainte eucharistie, parce qu'il n'attendait que cette grâce pour aller déclarer ses sentimens. Sa confession étant achevée, le Père lui présenta le crucifix, qu'il baisa en répandant un torrent de larmes. Le Père lui donna ensuite quelques avis, non pas sur les réponses qu'il devait faire lorsqu'il serait interrogé juridiquement, le Seigneur s'étant engagé à les lui inspirer; mais sur la manière dont il devait s'exprimer, c'est-à-dire, avec modestie, et sans laisser échapper aucune parole dont les Turcs pussent s'offenser. Quand il eut reçu la communion et fini son action de grâces, il sortit de la maison des Jésuites, vêtu à l'arménienne; c'est ainsi qu'il avait toujours paru devant le Père, quittant son habit turc avant d'entrer dans la maison, pour prendre un habit arménien qu'un catholique de ses amis lui fournissait. Cette précaution était nécessaire; car s'il eût été prouvé que les Jésuites travaillaient à la conversion d'un Turc, la mission eût été totalement perdue, et la maison confisquée et changée en mosquée. De cette maison l'Arménien alla droit au bézestan, espèce de halle fort belle, où se trouvent les

marchands : il y eut bientôt réglé ses affaires : car ses compatriotes catholiques, charmés et édifiés de la résolution qu'il prenait, sans vouloir entrer dans aucune discussion, lui firent la remise de tout ce qu'il leur devait ; lui, de son côté, remit à ses débiteurs toutes leurs dettes. D'une autre part, les marchands turcs, les uns par amitié, les autres par suite de la compassion qu'excitait sa jeunesse, firent tous leurs efforts pour le détourner de son dessein, ou du moins pour l'engager à se tenir caché. Il leur répondit à tous, d'un air modeste et d'un ton ferme, que le plus grand bonheur auquel il aspirât était de mourir pour la religion sainte qu'il avait eu le malheur d'abandonner. Quelques soldats de la garde qui passaient par là, ayant entendu ce discours, lui déchargèrent sur la tête cinq ou six grands coups de bâton qui le mirent tout en sang, et le conduisirent à la prison. Il y entra avec des transports de joie qui étonnèrent tous les prisonniers. Il se mit en prières jusqu'à la nuit, et, avant de prendre un peu de sommeil, demanda en grâce à un Arménien qui était détenu pour dettes, de le réveiller à une certaine heure, pour reprendre ses prières. Le lendemain plusieurs Turcs le visitèrent, et mirent en œuvre les promesses et les menaces pour le faire changer. Ils reçurent tous la même réponse. L'aga de la prison, voyant qu'il n'y avait nulle espérance de le gagner, le fit mener au divan du grand-visir. Ce ministre, touché de sa jeunesse et de sa physionomie aimable, lui promit des charges et une grosse pension s'il voulait changer de sentiment. Le jeune homme le remercia de ses offres, et lui répondit que sa faveur, et les biens dont il voulait le combler, ne le garantiraient pas des supplices éternels, s'il mourait hors du sein de la religion catholique. Le ministre, insistant plus que jamais, prit un ton de maître, et lui dit que, s'il n'obéissait promptement, il allait le condamner à la mort. « C'est la seule grâce que je vous demande, répartit le jeune homme, et la plus grande que je puisse recevoir en ce monde. » Alors le visir fit signe qu'on lui tranchât la tête, et il fut conduit au lieu du supplice. Avant de sortir du sérail, le grand-seigneur s'étant trouvé sur son passage, accompagné du chef des eunuques, celui-ci s'approcha du jeune Arménien, et lui fit de la part du prince des promesses bien plus magnifiques que celles du visir. Ces promesses n'eurent d'autre effet que de faire mieux connaître le courage du jeune homme, et de lui procurer l'honneur de confesser Jésus-Christ en présence du sultan. Quoiqu'il fût chargé de fers, il tira son chapelet de son sein, et le récita pendant tout le chemin : la joie qu'il goûtait intérieurement se répandait jusque sur son visage. Lorsqu'il fut arrivé à la grande porte du sérail, qui était le lieu de son supplice,

il se mit à genoux, fit le signe de la croix, et, tenant les yeux élevés au ciel, sans faire paraître la moindre émotion, reçut un seul coup qui lui trancha la tête. Son corps demeura exposé dans la rue, selon l'usage : tous les Catholiques allèrent lui rendre leurs devoirs, et, au moyen de quelque argent, recueillirent son sang dans des mouchoirs. Son visage, loin d'être défiguré par la mort, parut si beau, que les Turcs mêmes en témoignèrent leur surprise. Il devait demeurer trois jours sur le pavé, selon la coutume qui s'observe à l'égard de ceux qui ont fini leur vie par le dernier supplice ; mais les marchands d'Angoura, ses compatriotes, obtinrent à force d'argent la permission de l'enlever dès le lendemain. Ils le portèrent en triomphe au cimetière, suivis d'un peuple infini, qui voulait lui baiser les pieds, et faire toucher différentes choses à son corps. On conserva secrètement sa tête pour l'envoyer à Angoura. L'archevêque catholique dressa un procès-verbal de cette mort pour le transmettre à la sacrée congrégation. C'était le troisième qui, depuis quelque temps, souffrait pour le même sujet une mort si digne d'envie ; mort trop glorieuse pour que nous n'ayons pas eu à cœur de la faire contraster avec la honteuse fin du comte de Bonneval.

Un emploi qui occupait beaucoup les missionnaires à Constantinople était le soin des esclaves du bagne du grand-seigneur. Le bagne, ainsi appelé du mot italien *bagno*, à cause d'un bain qu'y avaient les Turcs, est une vaste enceinte, fermée de hautes et fortes murailles, qui n'a qu'une seule entrée, munie d'une double porte, où il y a toujours une garde nombreuse. Au milieu de cette grande enceinte ou avant-cour s'élèvent deux gros bâtimens, de figure presque carrée, mais de grandeur inégale. Le plus grand s'appelle le grand bagne, et le plus petit le petit bagne. Ces deux bagnes ou prisons n'ont de jour que par la porte et par quelques fenêtres fort hautes traversées de gros barreaux de fer. C'est là qu'on loge les Chrétiens pris en guerre ou sur les armateurs ennemis de la Porte. Les officiers ont de petites loges pour deux ou trois. Les simples soldats sont à découvert sur des estrades ou soupentes de bois qui règnent le long des murailles, et où chacun n'a guère de place que celle que son corps peut occuper. Dans un quartier de chaque bagne, on a pratiqué une double chapelle dont une portion est pour les esclaves du rit franc, et l'autre pour les esclaves du rit grec et moscovite. Chaque chapelle a son autel et ses pauvres ornemens à part. Ces chapelles avaient en commun d'assez bonnes cloches ; mais on les leur enleva, parce que, disaient les Turcs, leur son réveillait les anges qui venaient dormir la nuit sur le toit d'une mosquée bâtie depuis peu dans le

voisinage. Assez près du petit bagne, l'on bâtit et orna, avec les aumônes des fidèles, une petite église, sous le titre de Saint-Antoine, qui était assez bien fournie des meubles d'autel nécessaires, et même de quelque argenterie : c'est la chapelle des officiers et des malades. Les esclaves élisent tous les ans un écrivain ou préfet du bagne, et sous lui un sacristain, à qui tout se donne par compte, pour le remettre dans le même état à ceux qui entrent en charge après eux. Chaque esclave, quoique dans le bagne, a toujours une ou deux chaînes sur le corps. Tous les jours de l'année, excepté les quatre fêtes solennelles, on les mène de grand matin travailler à l'arsenal ou aux autres ouvrages publics. Ils vont au travail par troupes de trente ou quarante, enchaînés deux à deux. Leur nourriture consiste en deux mauvais pains noirs pour la journée de chaque homme. Le soir, au soleil couchant, on les ramène. Ceux dont les gardiens turcs ont été contens pendant le travail sont séparés les uns des autres; ceux qu'ils veulent punir sont laissés enchaînés ensemble; bientôt après, le cri se fait pour la rentrée dans les bagnes. Ils n'y sont pas plutôt ramassés et comptés, qu'on les y enferme à double serrure jusqu'au lendemain matin. Quand ils tombent malades, il n'est pas permis de les transporter ailleurs; il faut qu'ils demeurent dans le bagne, et toujours avec la chaîne, qu'on ne leur ôte que quand ils sont morts; encore les gardiens turcs ne s'y fient-ils pas. Les cadavres, avant d'être portés aux cimetières publics, sont arrêtés à la grande porte, où on les perce plusieurs fois d'outre en outre, avec de longues broches de fer, pour s'assurer qu'ils sont véritablement inanimés.

Les services que les Jésuites rendaient à ces pauvres gens consistaient à les entretenir dans la crainte de Dieu et dans la foi, à leur procurer des soulagemens de la charité des fidèles, à les assister dans leurs maladies, et enfin à les aider à bien mourir. Outre les visites qu'on leur faisait pendant le cours de la semaine, deux Jésuites allaient toute l'année, fêtes et dimanches, aux deux bagnes. Ils s'y rendaient la veille, et s'y enfermaient avec les esclaves. Le Père de chaque bagne avait un petit réduit à part, où il se retirait quand il n'y avait point de malades à visiter. Après que ces malheureux s'étaient un peu délassés et qu'ils avaient pris quelque nourriture, le signal se donnait pour la prière. Quand elle était achevée, le religieux faisait une exhortation d'une petite demi-heure sur quelque matière touchante, et qui avait le plus de rapport avec les dispositions présentes des prisonniers; puis il se mettait au confessionnal pendant quelques heures. Les confessions finies, il allait prendre un peu de repos, à moins qu'il ne

[An 1765]

[An 1765]

DE L'ÉGLISE. — LIV. VII.

II

fallût veiller quelque mourant. A quatre heures du matin, en hiver, et à trois heures, en été, on éveillait tout le monde pour la messe, pendant laquelle le Père faisait une courte explication de l'Évangile. La messe finie, après que les communians avaient fermée leurs actions de grâces, il allait se placer à la porte de la chapelle avec les aumônes qu'il avait pu ramasser; il les distribuait à pas à mesure qu'ils passaient; après quoi les portes se rouvrirent avec un nouveau à grand bruit, et chacun allait se faire enchaîner avec un compagnon pour retourner au travail.

Dans les temps de peste, comme il fallait être à portes de prison-
rir ceux qui en étaient frappés, et que les Jésuites n'avaient là que quatre ou cinq missionnaires, leur usage était qu'il n'y eût qu'un seul Père qui entrât au baigne et qui y demeurât tout le temps que la maladie durait. Celui qui en obtenait la permission du supérieur (ce qui n'arrivait pas sans de fortes représentations de la part des autres et du supérieur même) s'y disposait pendant quelques jours de retraite, et prenait congé de ses frères, comme s'il avait dû bientôt mourir. Quelquefois il consommait son sacrifice, et quelquefois il échappait au danger.

Le père Jacques Cachod, qui, avec le nom de *père des Arméniens*, avait encore, à Constantinople et à Malte, celui de *père des esclaves*, ce religieux, presque incessamment occupé aux œuvres de charité où il y avait le plus de péril, soit dans le baigne, soit sur les vaisseaux et sur les galères du grand-seigneur, écrivait en 1707, année où la peste fut si furieuse, qu'elle emporta près d'un tiers de Constantinople : « Maintenant, je me suis mis au-dessus » de toutes les craintes que donnent les maladies contagieuses, et, » s'il plaît à Dieu, je ne mourrai plus de ce mal après les hasards » que je viens de courir. Je sors du baigne, où j'ai donné les derniers sacremens et fermé les yeux à quatre-vingt-dix personnes, » les seules qui soient mortes en trois semaines dans ce lieu si dé- » crié, pendant qu'à la ville, et au grand air, les gens mouraient » à milliers. Durant le jour, je n'étais, ce me semble, étonné de » rien; il n'y avait que la nuit, pendant le peu de sommeil qu'on » me laissait prendre, que je me sentais l'esprit tout rempli d'idées » effrayantes. Le plus grand péril que j'aie couru, et que je cour- » rai peut-être de ma vie, a été à fond de cale d'une sultane de » quatre vingt deux canons. Les esclaves, de concert avec les gar- » diens, m'y avaient fait entrer sur le soir pour les confesser toute » la nuit, et leur dire la messe de grand matin. Nous fûmes enfer- » més à doubles cadenas, comme c'est la coutume. De cinquante- » deux esclaves que je confessai et communiai, douze étaient ma- » lades, et trois moururent avant que je fusse sorti. Jugez quel air



» je pouvais respirer dans ce lieu fenfermé, et sans la moindre ouverture! Dieu qui, par sa bonté, m'a sauvé de ce pas-là, me sauvera de bien d'autres. »

Les Chrétiens, que les Turcs réduisaient ainsi en esclavage, ne perdaient pas dans les fers le sentiment de leur dignité native et le goût de la liberté. On en eut une preuve en 1760. Le capitain-pacha, ou grand-amiral de la Porte, étant sorti du port de Constantinople pour aller recueillir les tributs des îles de l'Archipel, soixante-dix Chrétiens profitèrent du moment où il était débarqué pour s'emparer du vaisseau que montait l'amiral, et, sans autres armes que leurs couteaux, ils en demeurèrent maîtres, en dépit des efforts de trois cents Turcs qu'on y avait laissés pour le garder. Deux caravelles et un autre navire se mirent d'abord à leur poursuite; les Chrétiens les éloignèrent à coups de canon, et gagnèrent heureusement l'île de Malte. Le vaisseau qui les portait et les Turcs faits prisonniers demeurèrent au pouvoir de la Religion; mais tout le montant des tributs levés dans l'Archipel fut laissé aux généreux esclaves qui, au péril de leur vie et avec tant d'intrépidité, s'étaient soustraits à l'opprobre et aux misères de la captivité. Nous n'essaierons pas de peindre la colère du sultan, ni ses terribles menaces et ses préparatifs militaires contre l'ordre de Malte. Louis XV en arrêta les effets par sa médiation. Le vaisseau fut renvoyé en présent au grand-seigneur, en 1761; le capitain-pacha sortit de nouveau du port de Constantinople pour lever les tributs dans l'Archipel, et l'on ne parla plus des esclaves fugitifs, ni des chevaliers qui leur avaient donné asile.

Outre Constantinople, en Thrace, les demeures des missionnaires, pour la mission de Grèce, étaient : Smyrne, en Ionie; Thessalonique, en Macédoine; Scio, Naxie, Santorin, dans l'Archipel.

Avant de quitter cette mission, nous donnerons quelques détails, qui paraîtront nouveaux, sur les moines du mont Athos, que les Grecs appellent *Agion oros*, c'est-à-dire la sainte montagne. De vingt-deux monastères que les Grecs y avaient autrefois, deux avaient été ruinés; mais il en restait encore vingt.

La longueur des offices qu'on y chante à diverses heures du jour et de la nuit fatigue beaucoup, et la rigueur des jeûnes rend la vie fort austère. Au commencement du grand carême, on est presque trois jours entiers sans boire et sans manger; c'est-à-dire, le lundi, le mardi et le mercredi de la quinquagésime, la cuisine, la dépense et le réfectoire, tout est fermé; et ce n'est que le mercredi, sur les trois ou quatre heures du soir, qu'on va prendre le premier repas. Néanmoins tous les caloyers ne sont pas si mortif-

moindre ou-
s-là, me sau-

esclavage, ne
ité native et

Le capitain-
port de Con-
e l'Archipel,
était débar-
et, sans au-
nîtres, en dé-
ssés pour le
t d'abord à
s de canon,
qui les por-
ouvoir de la
s l'Archipel
vie et avec
aux misères
ère du sul-
ires contre
médiation.
en 1761; le
nople pour
es esclaves

s mission-
en Ionie;
dans l'Ar-

quelques
du mont
la sainte
y avaient
ore vingt.
es du jour
es rend la
ne, on est
est-à-dire,
a cuisine,
e le mer-
rendre le
si mort-

fiés, et quelques-uns réservent dans leur chambre de quoi se donner en secret quelques petits soulagemens. La même austérité se pratique à la fin du carême; et, après avoir pris un repas le jeudi saint, on demeure sans boire et sans manger jusqu'au samedi soir. Ce dernier jeûne, quoique moins long, est plus rude que le premier, et parce qu'on est alors affaibli par les jeûnes passés, et parce qu'on demeure plus longtemps au chœur. L'huile est défendue pendant tout le carême, aussi bien que le vin. Le reste de l'année, on jeûne le lundi, le mercredi et le vendredi, comme en carême, excepté le temps pascal, qui finit à la Pentecôte. Tous ces jeûnes sont de règle; et, quelque rigoureux qu'ils soient, il se trouve encore des religieux plus mortifiés, qui enchérissent sur tant d'austérités. Il est étonnant qu'ils puissent soutenir jusqu'à la vieillesse la plus décrépite une vie si pénitente. Qu'on se rappelle ce qui se pratique à la Trappe; on n'y voit rien de semblable; et il faut nécessairement que le climat, le tempérament et l'habitude aient part à ce prodige. Aussi qu'on nous permette de faire en passant une réflexion qui nous afflige: que de mérites perdus, et que de vertus anéanties par l'esprit d'erreur et de schisme!

Les supérieurs de ces monastères sont électifs, et l'assemblée capitulaire en choisit de nouveaux tous les ans. On n'est pas ordinairement disposé à avoir tant de respect pour une autorité de courte durée, et presque toujours près d'expirer: mais les caloyers qui sont en place savent bien se faire obéir, et punissent sévèrement les inférieurs qui leur manquent. La prison n'est la punition que des fautes graves; mais, au moindre mécontentement, ils mettent leurs inférieurs en pénitence, et cette pénitence est d'un genre singulier. Elle consiste en un grand nombre de bastonnades qu'ils leur font décharger sous la plante des pieds; et, si le coupable est trop rebelle et veut s'enfuir, on a recours au bras séculier: on le livre entre les mains de l'aga turc, qui en fait bonne et prompte justice, et qui sur-le-champ le remet aux exécuteurs de ses volontés, qu'une longue expérience rend extrêmement habiles à jouer du bâton. C'est ainsi qu'on maintient la discipline monastique: il n'est point nécessaire pour cela d'assembler de chapitre, de faire de procès, de prononcer de sentence; nous ne disons pas on abrège, mais on ignore toutes ces formalités.

L'aga est envoyé par la Porte, et préposé par le grand-seigneur pour lever le tribut annuel qu'on fait payer à ces pauvres religieux: il oblige les caloyers à payer, et ils sont contraints de le défrayer. On est convenu de ce qu'on doit lui donner par semaine de vivres et d'argent, et ce n'est qu'à ce prix qu'ils achètent sa protection. Pour subvenir à ces dépenses multipliées, les supé-

rieurs envoient un certain nombre de religieux faire la quête, non-seulement dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel, mais jusque dans Constantinople et en Russie. Ils choisissent pour cet emploi ceux qui ont le plus d'adresse et le plus d'esprit, et c'est ce qui perdra un jour ces monastères et en bannira la régularité. Il est bien difficile que le commerce du siècle, toujours contagieux pour des personnes religieuses, ne leur fasse pas perdre la pureté d'âme que la retraite entretient, et que, pleins de ce qu'ils ont vu dans le monde, ils ne reviennent pas au monastère moins caloyers qu'ils ne l'étaient. Ils avouent eux-mêmes, de bonne foi, que cela leur porte un préjudice très-considérable, mais que la nécessité les force à exposer leurs sujets aux malheurs et aux dangers qui suivent la dissipation de l'âme. Car, lorsque ces quêteurs réussissent dans leur emploi, ils se croient indispensables, deviennent insolens, s'accoutument insensiblement à mépriser leurs frères, et à ne pas respecter des supérieurs qui les ménagent par faiblesse et qui les caressent par intérêt.

Ces monastères sont trop pauvres pour que la pauvreté y soit bien gardée; et comme la communauté ne fournit pas aux particuliers de quoi subvenir à certains besoins, chacun tâche de faire un petit amas d'argent pour s'acheter des habits. Le monastère où ils meurent hérite après leur mort de tout ce qu'ils ont, et il y en a tels à qui l'on trouve jusqu'à mille et deux mille écus de réserve, dont le procureur ne manque pas de se saisir aussitôt au nom de la maison. Les cotes mortes les plus considérables viennent ordinairement de ceux à qui on a donné à vie pour une somme modique quelque terre du monastère qu'ils font valoir, et qu'on laisse les maîtres de tout ce qu'ils en peuvent tirer par leur travail et par leur industrie. On ne voit point régner parmi ces religieux cette uniformité si désirable et si précieuse dans les communautés. Ceux qui, en se faisant caloyers, donnent quelque somme considérable, vivent presque à discrétion : on ne les oblige pas aux observances régulières avec autant de sévérité que les autres ; ils se dispensent plus aisément d'assister à tous les offices divins, surtout quand ils sont trop longs : en un mot, ils se donnent des libertés et des douceurs qu'on ne permettrait pas aux autres, et il semble que leur titre de bienfaiteurs les exempte de bien faire.

Il y a des caloyers de toutes sortes de métiers, chez qui les autres vont acheter ce dont ils ont besoin : la plupart de ceux-là sont hors des monastères ; ils remplissent le lieu où l'aga turc fait sa demeure ; ils y ont leurs boutiques, et le marché se tient une ou deux fois la semaine. Tous les monastères ont l'usage des cloches

de la quête, chapel, mais ont pour cet rit, et c'est régularité. ours conta- s perdre la de ce qu'ils tère moins bonne foi, mais que la et aux dans quêteurs es, devien- iser leurs agent par

reté y soit aux parti- ne de faire monastère ont, et il y cus de ré- ussîtôt au bles vien- pour une valoir, et r par leur parmi ces dans les quelque es oblige é que les es offices se don- pas aux mpte de

ni les au- x-là sont e fait sa une ou cloches

comme dans les pays chrétiens : on en obtient facilement la permission, et en cela, comme en tout le reste, les Turcs sont toujours de bonne composition, quand on traite avec eux l'or ou l'argent à la main. Les voyageurs français, qui aiment à exagérer et à peindre les choses en beau, font monter le nombre de ces religieux jusqu'à dix ou douze mille. Les missionnaires assurent qu'il faut en retrancher plus de la moitié ; ils n'en comptent que quatre ou cinq mille, et c'est encore beaucoup, puisque c'est plus de deux cents par monastère. Ces grands jeûneurs ne sont pas toujours les plus humbles et les plus patients de tous les hommes ; leur bile échauffée s'allume aisément, et à la moindre contradiction ils s'injurient les uns les autres, et se chargent d'imprécations : « Puisse-tu avoir une mauvaïse année ! se disent-ils ; puisse-tu être anathème ! » Les quêteurs, dans leurs courses, scandalisent souvent par de honteuses faiblesses, et, pour éviter les châtimens rigoureux que pourraient leur attirer leurs désordres connus, ils font banqueroute au monastère, apostasient et se retirent dans des terres étrangères. Mais de pareilles scènes n'étaient point à craindre à *Monte Santo* ; on prenait des mesures infaillibles pour y parer, et on ne permettait point qu'aucune femme parût sur cette montagne. Aussi les Jésuites songeaient-ils à s'établir à *Monte Santo*, afin d'y former une école, d'y enseigner le grec littéral et la théologie, et d'élever dans les principes de la communion romaine de jeunes caloyers, qui, devenus maîtres, auraient répandu partout la bonne doctrine. « Rien ne serait plus » avantageux pour la destruction du schisme, disait l'un de ces » Pères à un caloyer, natif de Bologne en Italie et par conséquent » orthodoxe. — Vous avez raison, répondit celui-ci : ici les peu- » ples suivent aveuglément les impressions de leurs pasteurs ; ce » sont les prêtres, et surtout les religieux, dont les discours, sou- » tenus par une régularité constante et d'excessives austérités, ac- » créditent l'erreur. On donne facilement dans ce piège ; on se » persuade difficilement que ceux qui paraissent bien vivre puis- » sent mal penser, et je ne doute pas que la conquête du *Monte* » *Santo* ne fût suivie de celle de presque toute la Grèce. Je con- » viens que le projet est admirable, mais l'exécution n'en serait » pas aisée : il faudrait trouver des missionnaires qui fussent aussi » abstèmes et aussi grands jeûneurs que nos Grecs : cela n'est pas » donné à tout le monde. — Ce n'est pas là ce qui nous arrêterait, » répliqua le Jésuite : nos pères, dans les missions de Malabar et » de Maduré, vivent comme les pénitens du pays ; l'abstinence et » le jeûne n'effraient point des hommes vraiment apostoliques, » un zèle ardent sait forcer la nature, et se fait à tout comme à

» tous. — A la bonne heure, reprit le caloyer : mais comment
» vaincre l'aversion insurmontable qu'ils ont pour vous? vous ne
» vous imaginerez jamais jusqu'à quel point ils la portent, et de
» quel œil ils vous regardent. Ils ont un livre qu'ils appellent les
» Monocanons; c'est leur unique casuiste, et pour eux comme un
» second Evangile. Pour le rendre plus respectable, ils défendent
» aux séculiers de le lire, et il faut que ceux-ci les en croient sur
» leur parole. J'en ai eu par hasard un exemplaire entre les mains :
» je tombai sur un chapitre qui avait pour titre : *Peri tōi Phran-*
» *con kai Latinon*, c'est à-dire des Francs et des Latins. Je le lus
» avec attention, et je me l'imprimai dans l'esprit de façon à ne
» l'oublier jamais. On nous y traite de loups, c'est la favorable épi-
» thète qu'on nous donne ; et on y établit, pour premier principe,
» que tous ceux qui sont soumis au pape, et qui reconnaissent sa
» primauté, sont depuis longtemps hors de la tradition des apôtres
» et de l'Eglise catholique, et vivent sans loi comme des barbares :
» ce sont les propres termes. Outre l'accusation ordinaire d'avoir
» ajouté au *Credo* que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils,
» et de célébrer la messe en azymes, on y avance comme un fait
» certain que Notre-Seigneur consacra du pain levé ; que Judas, en
» ayant reçu un morceau, sortit incontinent, et l'alla montrer aux
» Juifs, et en cela ils justifient le traître, et rendent Jésus-Christ
» criminel et prévaricateur de la loi. Ils nous font passer pour
» Nestoriens, et nous reprochent de ne point appeler la Sainte
» Vierge mère de Dieu, mais seulement sainte Marie, de jeûner
» les samedis lors même que Noël tombe un de ces jours, de ne
» commencer la sainte quarantaine que le mercredi de la quin-
» quagésime, de ne pas chanter en carême *Alleluia*, de ne pas faire
» le signe de la croix jusqu'à terre, de ne pas oindre les pécheurs
» avant de leur donner la communion, de ne pas faire peindre
» dans nos églises l'histoire du martyr des saints, mais seulement
» la figure de la croix ; ils nous font un crime de permettre à nos
» prêtres de se raser, et de leur défendre de se marier. Ce chapitre
» renfermait encore d'autres chefs d'accusation ; mais comme
» l'exemplaire que j'avais était déchiré en cet endroit, je n'ai pu en
» apprendre davantage. Avec de pareils préjugés, ajouta le ca-
» loyer, comment nos religieux voudraient-ils vous écouter ? En
» vain combattriez-vous leurs pratiques par les raisons les plus
» claires et les plus convaincantes ; en vain les presseriez-vous de
» répondre. Ils vous diraient ce grand apophthegme pour toute
» réponse : *C'est ainsi que notre loi le commande*. Ils s'en tiennent
» là, et s'y tiennent opiniâtrément. J'ai su des vieux caloyers, qu'un
» de vos confrères, et après lui le docteur Rhodino, natif de l'île

comment
s? vous ne
tent, et de
pellent les
comme un
défendent
roient sur
les mains :
ci Phran-
. Je le lus
façon à ne
orable épi-
r principe,
naissent sa
des apôtres
barbares :
aire d'avoir
et du Fils,
me un fait
e Judas, en
ontrer aux
ésus-Christ
asser pour
la Sainte
de jeûner
ours, de ne
e la quin-
e pas faire
pêcheurs
e peindre
seulement
être à nos
e chapitre
is comme
n'ai pu en
ta le ca-
puter? En
s les plus
z-vous de
our toute
tiennent
ers, qu'un
tif de l'île

» de Chypre, ont fait autrefois la tentative dont vous me parlez.
» On répondit à leur proposition qu'on ne pouvait leur accorder
» ce qu'ils demandaient; que, si les jeunes caloyers devenaient
» une fois savans, ils mépriseraient les anciens qui sont ignorans;
» que, quand ils auraient pris du goût pour l'étude, ils ne vou-
» draient plus bêcher la terre, ni s'appliquer aux œuvres serviles;
» que l'ambition, s'emparant de ces jeunes têtes, les porterait peut-
» être à quitter les monastères pour être évêques; que la jalousie
» se glisserait insensiblement parmi les jeunes religieux; que la
» distinction qu'on mettrait entre eux serait odieuse, et que ceux
» qui ne seraient destinés qu'à chanter au chœur, ou à travailler à
» la campagne, ne verraient pas de bon œil leurs frères occupés
» aux hautes sciences. Les caloyers ajoutèrent que, s'ils recevaient
» dans l'enceinte de leurs monastères des religieux francs, ils se-
» raient suspects aux Turcs, et se feraient des affaires avec les
» czars de Moscovie, dont il est de leur intérêt de se ménager la
» protection et les bonnes grâces. Ces réponses fermèrent la bouche
» aux supplians et firent échouer le projet.»

Les détails sur la mission de Grèce devraient être suivis de données sur les missions de Syrie, c'est-à-dire sur celles de Notre-Dame d'Alep, de Saint-Paul de Damas, de Saint-Jean à Tripoli, de Notre-Dame de Seyde, de Saint-Joseph d'Antoura, etc.; mais ces détails se réduiraient au récit des avanies que les missionnaires de ces contrées ont constamment à supporter. La mort, l'emprisonnement aggravé par les chaînes et le double collier de fer, la bastonnade, les peines pécuniaires, voilà les épines qu'ils rencontrent en voulant cueillir les fruits spirituels dont la douceur et l'abondance les dédommagent de ces traverses.

Quittons les pays sur lesquels la Porte ottomane étend sa domination, pour constater quel était l'état du christianisme dans l'empire des Perses.

Les Perses et les Turcs eurent presque toujours les armes à la main les uns contre les autres, pendant tout le cours du xviii^e siècle. S'ils les déposèrent quelquefois, ce ne fut que pour avoir le temps de se remettre de leurs pertes, et de se préparer à de nouvelles entreprises. Les troubles intérieurs et les révolutions qui s'opéraient dans les deux empires, surtout en Perse, obligeaient souvent les princes dont ils intéressaient la sûreté, à offrir ou à demander la paix, bien résolu de part et d'autre à n'en remplir les conditions que jusqu'au moment où ils pourraient recommencer les hostilités avec avantage, ou du moins avec espérance de succès. Leurs avantages et leurs revers furent à peu près égaux dans les attaques qu'ils se livrèrent. Ils prirent des villes les uns

sur les autres, et les évacuèrent; ils gagnèrent des batailles et en perdirent; ils conquièrent des provinces et les rendirent de force ou de gré, lorsque la situation de leurs affaires, ou l'impuissance de continuer la guerre, les déterminait à tenter la voie des négociations, pour conclure une paix, ou une trêve, dont la durée dépendait ordinairement des nouvelles circonstances dans lesquelles chacune des puissances contractantes allait se trouver. Ainsi, on vit chez ces peuples ce qu'on voit chez tant d'autres qui s'enorgueillissent d'avoir perfectionné l'art meurtrier de la guerre: après la dévastation de plusieurs contrées, après des flots de sang répandus, les Etats n'avaient pas des bornes beaucoup plus reculées qu'avant de tirer l'épée.

Un de ces hommes formés pour le malheur des nations, qui ne parviennent à la célébrité que par les meurtres et le carnage, qui ne comptent pour rien la vie de leurs semblables quand il s'agit de contenter le désir effréné qu'ils ont d'étendre leur domination, et qui voudraient soumettre à leur joug l'univers, afin de régner seuls, remplissait alors toute l'Asie du bruit de son nom; c'était le redoutable Schah-Nadir, plus connu en Europe sous le nom de Tahmas-Kouli-Kan, le conquérant le plus rapide et le plus insatiable qui eût désolé ces belles contrées, depuis Alexandre et Genghis-Kan. Né avec une âme élevée, un esprit indépendant, un caractère féroce, une taille gigantesque, et une force de tempérament que les fatigues semblaient entretenir, ce guerrier, qui porta la terreur de ses armes depuis les frontières de la Tartarie jusqu'au fond de l'Indostan, fit ses premiers exploits à la tête d'une troupe de brigands qu'il s'était associés. Il n'était encore accompagné que de cinq cents hommes ramassés au hasard, lorsqu'il savait déjà prendre des villes et gagner des batailles. Il annonçait par là ce qu'il ferait un jour, quand il aurait à ses ordres des armées nombreuses, aguerries et formées à la discipline. Croirait-on que ce fut une injustice, une punition barbare et non méritée, qui donna l'essor à cette âme fière et jalouse du commandement? Nadir avait délivré une province frontière d'une invasion subite, dans le temps qu'on croyait tout désespéré et qu'on était déjà prêt à subir la loi de l'ennemi. Pour prix d'un si grand service, le gouverneur lui fit donner la bastonnade sous les pieds, jusqu'à ce que les osgles lui fussent tombés par la violence du supplice. C'en fut assez pour développer tout à la fois, et ses talents militaires, et son horrible cruauté. Le ressentiment de cet outrage et la soif de la vengeance se mirent les armes à la main. Secondé par sa petite troupe, il s'en empara de la ville où commandait celui qui l'avait si

indignement traité, et qui paya de sa tête l'affront qu'il avait fait à son libérateur.

Ces premiers succès élevèrent le courage de Schah-Nadir, et accrurent l'idée qu'il avait lui-même de son habileté dans le métier des armes. Sa réputation se répandit au loin dans les provinces de la Perse, et chaque jour de nouvelles bandes de cavaliers et de fantassins tout équipés venant se ranger sous ses drapeaux, il se vit bientôt à la tête d'une véritable armée, et en état d'exécuter de grands projets. Le faible Tahmas II, qui régnait sur la Perse, également incapable de gouverner et de défendre ses Etats, crut trouver un sûr appui dans la valeur et la capacité de l'heureux Nadir. Il lui confia le commandement de ses troupes, espérant que, revêtu du caractère de général, il saurait repousser les ennemis du dehors et contenir ceux du dedans, qui semblaient avoir conjuré la perte de l'Etat. Une victoire signalée que Nadir remporta sur les Turcs lui mérita les éloges et les caresses de son maître, qui ne mit plus de bornes à la confiance qu'il avait en lui et aux honneurs dont il le combla, jusqu'à lui faire porter son nom. C'est la plus grande faveur qu'un monarque persan puisse accorder à un sujet dont il veut honorer le mérite, et reconnaître les services. De ce moment, Nadir, ayant dans ses mains toutes les forces de l'empire, ne craignit pas de porter ses vues ambitieuses jusque sur le trône, et ne vit rien qui pût l'empêcher d'y monter. Pour s'en frayer plus sûrement la route, ce général, devenu le maître de son prince, dont il se disait l'esclave¹, profita d'une paix honteuse que Tahmas venait de conclure avec les Turcs, sans le consulter, pour faire déposer l'imprudent sophi qui l'avait rendu l'arbitre de son sort. Il mit à sa place un enfant âgé de six mois, qu'il fit bientôt disparaître pour s'asseoir lui-même sur un trône qu'il regardait comme sa conquête et le juste prix de ses victoires. Mais ce n'était pas encore assez pour satisfaire sa vaste ambition.

A peine eut-il reçu les sermens et les hommages de ses nouveaux sujets, qu'il tourna ses vues du côté de l'Indostan où l'appelaient les vœux des grands qui gouvernaient ce riche empire sous le nom de Mahomet, prince voluptueux, dont la mollesse et l'indolence abandonnaient l'autorité à des ministres avides qui ne s'en servaient que pour opprimer la nation. Tahmas-Kouli-Kan se mit en marche en 1738, pour cette expédition, la plus hardie et la plus heureuse dans son issue, qu'aucun prince guerrier ait jamais tentée, sans en excepter celles de Sé-

¹ En langue persanne, ces mots *Nadir-Tahmas-Kouli*, signifient : Nadir, esclave de Tahmas.

sostris, de Cyrus, d'Alexandre, de Genghis-Kan et de Tamerlan. La terreur devançait le monarque persan ; l'effroi que répandait son nom lui soumettait les villes et les forteresses avant qu'il se présentât devant leurs murailles, et les troupes que le Mogol lui opposait étaient à demi-vaincues par la crainte lorsqu'il approchait pour les combattre. Mahomet, défait dans une bataille décisive où Kouli-Kan mit toute son armée en déroute avec seize mille hommes de cavalerie, croit pourvoir à la sûreté de sa personne et de sa capitale en implorant la clémence du vainqueur ; mais celui-ci, qui ne se piquait ni de grandeur d'âme ni d'humanité, exige qu'il se rende dans le camp du vainqueur, et qu'il lui livre sa capitale, son artillerie et ses trésors. Maître de Dehli, l'une des plus belles villes du monde, et la plus renommée de toute l'Asie pour son étendue, sa population, sa magnificence et ses richesses, il s'y fait proclamer empereur de l'Inde, et y exerce les droits de la souveraineté. Tout ce que cette opulente cité, le palais du prince, ceux des grands et les maisons des riches particuliers renfermaient d'or, d'argent, de pierreries, de meubles et d'autres effets précieux, devint sa proie, et suffit à peine pour contenter son avidité. Les historiens les plus modérés estiment à près de trois milliards de notre monnaie les immenses dépouilles de la capitale de l'Indostan que cet insatiable despote emporta pour fruit de sa conquête ; et l'on pourrait peut-être évaluer à la même somme les ravages qu'il causa dans tout l'empire du Mogol. Il en détacha les provinces qui sont en deçà de l'Atek et de l'Indus, afin de les réunir à la Perse.

Comblé de gloire et chargé de richesses, Tahraas-Kouli-Kan reprit le chemin de ses Etats, où il rentra lentement au milieu des obstacles dont il sut triompher par sa vigilance et son intrépidité. Mais le sort des tyrans enivrés d'orgueil et altérés de sang, qui se jouent de la vie des hommes et foulent aux pieds les lois les plus sacrées de la justice et de l'humanité, l'attendait à son retour. Son caractère violent et farouche, ses caprices bizarres et cruels, son avarice et sa barbarie soulevèrent contre lui les grands, le peuple et les compagnons de ses travaux militaires qu'il n'épargnait pas plus que les autres dans les accès de colère et de cruauté auxquels il s'abandonnait dès qu'il éprouvait la moindre résistance à ses volontés. Des révoltes et des attroupemens se formèrent de toutes parts, et il fut massacré au mois de juin 1747, à la suite d'une conjuration tramée par le neveu de son prédécesseur, qui se fit reconnaître roi de Perse. Les meurtriers de ce conquérant si redouté firent une boule de sa tête qui, peu de jours auparavant, était la terreur de toute l'Asie. Il s'était peint lui-même lorsqu'il

avait dit : *Je ne suis ni un dieu ni un prophète pour montrer aux hommes le chemin du salut, ni un roi pour rendre les sujets de mes Etats heureux ; mais je suis celui que Dieu envoie contre les nations sur lesquelles il veut faire tomber sa vengeance.* C'est ainsi que l'auteur persan de son Histoire le fait parler. Le même auteur assure qu'il était faiblement attaché à la religion musulmane, qu'il y trouvait trop d'absurdités pour la croire divine ; et qu'ayant fait traduire en langue persane les livres sacrés des Juifs, des Chrétiens et des Mahométans, il se proposait de réunir ce qui lui plaisait davantage dans les dogmes et la morale de ces trois religions pour en composer une nouvelle, qu'il aurait travaillé de tout son pouvoir à établir en Perse et à propager dans tout l'Orient. Ses mœurs étaient celles d'un despote impérieux qui ne connaît d'autre loi que la force, et d'autre règle que sa volonté. Cependant il était sobre dans sa manière de vivre, à la guerre comme pendant la paix, nourri, couché et vêtu comme le plus simple soldat ; mais il joignait à cette vie dure et frugale tous les excès de la lubricité la plus effrénée, auxquels il se livrait sans délicatesse et sans choix avec l'emportement qu'il mettait dans toute sa conduite.

Lorsque Tahmas-Kouli-Kan était allé à la conquête des Indes, il avait laissé son fils aîné à Maschat, lui confiant l'autorité royale pendant son absence. L'éloignement du roi, et l'autorité confiée au jeune prince, parurent des conjonctures favorables aux moines arméniens schismatiques de Julfa, faubourg d'Ispahan, pour s'élever contre les missionnaires et les Catholiques, et pour les faire chasser du royaume. Ils comptaient beaucoup sur le prétendu crédit de leur patriarche, auquel Tahmas-Kouli-Kan, avant son avènement à la couronne, avait donné quelques marques de bienveillance, lorsqu'il passa par Echmiadzin, lieu de la résidence de ce prélat. Le monastère de Julfa, où étaient ces moines, ne renfermait, là comme ailleurs, que des hommes de la lie du peuple, sans éducation, sans étude, et assez équivoques dans leurs mœurs. C'est l'idée qu'en ont les peuples mêmes qui leur sont soumis. Dès qu'ils trouvent la moindre occasion de semer le trouble, ils ne la laissent pas échapper. Ils portèrent donc leurs plaintes au patriarche, à raison du grand nombre de leurs peuples qui les avaient abandonnés pour embrasser la religion catholique. La réponse du prélat fut qu'ils tâchassent de les ramener par des instructions et des remontrances particulières et publiques, et que, s'ils ne pouvaient rien gagner sur ces esprits indociles, ils lui en donnassent avis, parce qu'alors il présenterait une requête au prince, afin de les réduire par autorité et de les forcer à se soumettre. Cette réponse ne fut pas plus tôt arrivée, qu'ils convo-

quèrent le peuple dans l'église du monastère : ils la lurent avec emphase, y ajoutant des détails, dénués de toute vraisemblance, sur les grands égards et les bontés singulières du roi pour leur patriarche, afin d'intimider ce peuple naturellement crédule. Leurs efforts ayant été inutiles, un moine qui avait le titre d'évêque (car il s'en trouvait cinq ou six de cette espèce, le patriarche consacrant volontiers ceux qui avaient de l'argent à lui donner), ce moine, disons-nous, et un prêtre furent députés vers le patriarche; il fut arrêté qu'ils iraient de sa part présenter une requête au prince. Ils allèrent donc à Maschat, où il tenait sa cour. Ils exposaient dans leur requête qu'il y avait à Ispahan des étrangers inconnus qui ne faisaient aucun trafic utile au roi et au royaume, qui leur causaient même un préjudice notable, puisqu'ils engageaient tous ceux qu'ils avaient gagnés à se retirer en Europe ou aux Indes; que l'intention du roi était de procurer à ses sujets une vie paisible et tranquille, et que ces Européens mettaient partout le trouble et la division, ne s'occupant d'ailleurs que du soin d'instruire leur souverain de ce qui se passait dans le royaume; qu'eux, en particulier, avaient à souffrir plus que personne de ces hommes inquiets et turbulens, qui séduisaient continuellement leurs peuples; que leur unique ressource était d'implorer la protection et l'autorité du prince, en le suppliant d'éloigner de la Perse des étrangers si dangereux. La réponse du prince fut très-sage : « Cette affaire, dit-il, mérite attention; je donnerai ordre au gouverneur d'Ispahan d'en prendre connaissance; et si ce que vous m'exposez se trouve véritable, je n'hésiterai point à chasser ces étrangers du royaume. » Les moines se retirèrent peu contents; ils auraient voulu qu'on les crût sur leur parole. Mais la cour de Perse est fort flegmatique; elle trouve d'ailleurs son intérêt dans ces sortes de divisions : aussi se garde-t-elle bien de décider d'abord, et d'ôter toute espérance à l'une des deux parties. Cependant ils ne se découragèrent pas; ils se flattèrent même qu'à force d'argent ils réussiraient dans leurs prétentions. Ils reparurent à Ispahan d'un air triomphant, et publièrent qu'ils avaient obtenu un édit qui bannissait les missionnaires du royaume. Outre ce mensonge, ils débitèrent que leur patriarche avait reçu une lettre du souverain pontife où celui-ci marquait que les missionnaires outrepassaient ses ordres; qu'il ne les avait pas envoyés pour prêcher aux Arméniens; qu'il reconnaissait la pureté de leur foi; que le patriarche était son frère, et les Arméniens ses enfans. Tel est l'esprit de toutes les sectes, qui n'ont guère de moyens de se soutenir que par le mensonge. Le gouverneur fit venir les missionnaires, et leur demanda simplement s'ils

avaient quelque édit qui les favorisât. Heureusement pour eux, ils avaient apporté un édit tout récent de Schah-Nadir, qui accordait la liberté de conscience et qui permettait aux Chrétiens, soit catholiques, soit schismatiques, d'embrasser le parti qu'il leur plairait sans qu'on pût les inquiéter. Ils remirent cet édit au gouverneur. Quoique cet officier eût été gagné par une forte somme d'argent, il n'osa prononcer; il se contenta de faire transcrire l'édit et d'en envoyer copie au prince; puis il ordonna qu'en attendant la décision, chacun retournât librement dans son église. Les Arméniens eurent recours à la violence, et, avec le consentement tacite du gouverneur, ils gagnèrent un juge du pays qui se nomme *dagora*. On rechercha, par son autorité, ceux qui avaient renoncé à la secte des Arméniens pour embrasser la foi catholique. On les traîna au monastère, et le *dagora*, qui s'y était rendu, s'efforçait de les pervertir, en faisant donner une cruelle bastonnade à ceux qui refusaient de renoncer à leur foi. A la réserve d'un ou deux qui chancelèrent, tous souffrirent avec constance ce supplice, et donnèrent des preuves de leur ferme attachement à la religion catholique. Un jeune Arménien entre autres, nommé Jean-Baptiste, se signala; plus on le traitait cruellement, plus il protestait qu'il sacrifierait mille vies, s'il les avait, plutôt que de devenir schismatique et d'abandonner la vraie foi, sans laquelle il n'y a point de salut. Les missionnaires, pour mettre fin à ces violences, allèrent trouver le gouverneur, et le supplièrent d'assembler un conseil qui terminât cette affaire, lui représentant que, si le conseil décidait en leur faveur, il aurait le moyen de se disculper auprès des Arméniens qu'il honorait de ses honnes grâces. Le gouverneur goûta la proposition, et convoqua les officiers persans qui avaient autorité dans les choses spirituelles. On lut d'abord, en leur présence, la requête qui contenait les chefs d'accusation contre les missionnaires, et, sans qu'on laissât ceux-ci parler pour leur défense, on déclara ces accusations fausses, calomnieuses et de nulle valeur. La résolution du conseil fut aussitôt envoyée au prince. Les Arméniens schismatiques, voyant que les mouvemens extraordinaires qu'ils s'étaient donnés et les grosses sommes d'argent qu'ils avaient dépensées devenaient inutiles, furent d'abord consternés de cette décision; mais, s'étant un peu remis, ils publièrent, avec plus d'effronterie que jamais, qu'ils viendraient à bout de leurs prétentions, et que leur patriarche avait résolu de dépenser dans ce but la moitié de ses revenus. Cependant le prince, ayant vu l'édit du roi son père, qui était favorable aux missionnaires, écrivit qu'il prétendait que l'on s'y conformât, et donna ordre au gouverneur d'Ispahan de punir sévère-

ment ceux qui oseraient y contrevenir. C'est ainsi que se termina l'affaire, à la confusion des schismatiques.

Mais, pendant que l'édit de Tahmas-Kouli-Kan protégeait les missionnaires en Perse, ce conquérant anéantissait le fruit de leur zèle dans l'empire du Mogol. La Compagnie de Jésus avait à Delhi deux églises qui furent incendiées. Elles avaient été bâties par les libéralités de l'empereur Gehanguir. Ce prince et son successeur étaient fort affectionnés à la religion chrétienne, qui, sous leurs règnes, fit des progrès considérables. On conçut alors les plus belles espérances pour l'avenir; mais ces espérances s'évanouirent avec la puissance portugaise dans l'Inde. Deux Jésuites portugais, qui demeuraient toujours à Delhi, furent assez heureux pour échapper au carnage; ils y cultivaient quelques restes de Chrétiens, au nombre de sept cents. Les hommes en état de porter les armes étaient tous au service de l'empereur; la plupart furent tués. L'habitation d'une Chrétienne célèbre par sa piété et fort estimée de l'empereur et de la cour, eut le même sort que les églises. Que pouvaient devenir tant de jeunes veuves et tant de jeunes enfans chrétiens? A quoi n'étaient-ils pas exposés? et qu'il était triste que la pauvreté des missionnaires les mit hors d'état de leur procurer des secours!

Le fier conquérant s'estimait heureux d'avoir un religieux pour premier médecin. Les médecins persans n'avaient point sa confiance, et ne la méritaient pas. Comme il avait souvent entendu parler de la science des européens, il chargea le résident de la compagnie du commerce d'Angleterre de lui en faire venir un ou deux, à qui il assurait de grands avantages. Embarrassé de la parole qu'il avait donnée, le résident jeta les yeux sur le frère Bazin, qui était alors à Ispahan, et qui, depuis son arrivée en Perse, avait étudié et appliqué avec succès les principes de la médecine. Il fit valoir au père supérieur les avantages que la mission pourrait retirer de cet événement et la facilité qu'un tel emploi donnerait au frère Bazin de servir la religion dans un pays où elle était sans cesse exposée à des insultes et à des persécutions. L'affaire se conclut, à la fin de 1746. En sa qualité de premier médecin, le frère Bazin était obligé de suivre partout Tahmas-Kouli-Kan, et quand ce prince fut massacré, la tente du frère était voisine de la sienne.

La chute de Tahmas-Kouli-Kan entraîna celle de toute sa famille, ses trois fils et seize princes de son sang ayant été massacrés le même jour que lui. A dater de cette catastrophe, la Perse, aussi bien que les contrées voisines, a toujours été un théâtre de dévastation et de carnage.

tegeait les
uit de leur
us avait à
été bâties
et son suc-
ienne, qui,
onçut alors
érances s'é-
. Deux Jé-
urent assez
t quelques
ommes en
mpereur; la
èbre par sa
ut le même
nes veuves
s pas expo-
ires les nît

gieux pour
int sa con-
ut entendu
ident de la
e venir un
barrassé de
sur le frère
arrivée en
cipes de la
ges que la
bilité qu'un
ligion dans
es et à des
n sa qualité
vre partout
la tente du

toute sa fa-
é massacrés
Perse, aussi
e de dévas-

Depuis l'avènement au trône de Tahmas-Kouli-Kan, toutes sortes de calamités avaient commencé à fondre sur ce pays. Par conséquent la mission avait commencé à souffrir, et on avait vu peu à peu son peuple ou périr ou se disperser et se retirer dans d'autres contrées. Ispahan, où l'on comptait naguère deux millions d'âmes, était réduit à vingt ou trente mille au plus. Mais la désolation fut à son comble, quand les barbares dont Dieu se servait pour châtier les Persans eurent, après la mort de Tahmas, conquis cette malheureuse ville. Le faubourg où étaient restés les Chrétiens tant hérétiques que catholiques, fut épargné dans le désastre général; mais mieux eût valu qu'on l'eût livré au pillage que de le frapper, et avec tant de férocité, de contributions énormes. Les vainqueurs ayant rencontré le frère Bazin, se jetèrent sur lui, et le maltraitèrent avec la plus horrible inhumanité; ensuite ils dirent ce qu'ils demandaient. Il leur fallait cent écus: « Donne, disaient-ils, donne sur-le-champ; il faut les créer si tu ne les as pas, ou nous les tirerons de ta peau. » Cependant les coups redoublaient sur les épaules et sous les pieds. On leur donna d'abord tout ce qu'on avait de monnaie; et comme ce n'était pas, à beaucoup près, la somme qu'ils exigeaient, on leur livra deux chandeliers d'argent. Le père Duhan, supérieur, ne sachant pas la langue persane, leur parla par interprète. Ils le frappèrent, le lièrent à un pilier, et se mirent en devoir de lui donner la bastonnade sous les pieds. Il les avait extrêmement enflés. Tout barbares qu'ils étaient, ils en eurent pitié, et, après deux ou trois coups, ils le laissèrent. Mais cet accident cruel fit sur un corps affaibli une si prompte impression, que huit jours après le P. Duhan mourut. C'était un missionnaire parfait; non-seulement les Catholiques, mais encore les hérétiques le regardaient comme un saint. A peine les Jésuites avaient-ils achevé ses funérailles, qu'on leur apporta la plus accablante nouvelle. Un valet du gouverneur vint à leur maison avec un chrétien; ils leur dirent qu'ils avaient beaucoup de peine à empêcher les soldats d'entrer chez eux, et qu'il fallait donner actuellement douze livres pesant d'argenterie, sans qu'il y manquât une seule once. Il n'y eut pas moyen de s'en défendre. Ainsi fut enlevée toute l'argenterie de l'église; à peine sauva-t-on les vases sacrés des mains de ces furieux. Les Pères restèrent donc sans ressource, ne recevant rien d'Europe, ayant contracté de grandes dettes pour payer d'injustes contributions, obligés de vendre leurs meubles, leurs habits, jusqu'aux arbres de leur jardin pour subsister; n'ayant pas même de quoi acheter du riz, qui est la nourriture commune des pauvres dans ce pays. Mais toutes ces misères ne les attaquaient qu'à l'extérieur. La paix que Dieu leur

faisait goûter dans le fond du cœur, les leur rendait supportables. La faim, la soif, la pauvreté, doivent être l'aliment d'un missionnaire. Malheureux celui qui n'achète pas à ce prix l'honneur et la gloire d'annoncer l'Évangile aux nations étrangères ! Cependant tout fuyait, tout se cachait. Les pères Augustins et les pères Capucins avaient pris le même parti. Il ne restait plus qu'un père Carme et un père Dominicain, avec lesquels les Jésuites vivaient dans l'union la plus étroite. Tel était l'état de la Perse. Au milieu de tant de maux, les missionnaires se soutenaient par la patience ; mais, comme ils n'avaient aucun appui du côté des hommes, et comme tous les Chrétiens s'étaient dispersés au loin, il était à craindre qu'ils ne fussent bientôt contraints d'abandonner entièrement un royaume où il n'y avait plus que crimes, brigandages et confusion.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des Arméniens doit faire désirer, sur l'Arménie elle-même, des observations dont nous ne priverons pas nos lecteurs.

A trois lieues d'Erivan, du côté d'Erzeroum, est le célèbre monastère d'Echmiadzin, qu'on nomme aussi le *monastère des trois églises*, lieu de la résidence ordinaire du patriarche d'Arménie. Il est composé de quatre grands corps-de-logis, qui forment une vaste cour plus longue que large, dans laquelle l'église patriarcale d'une ancienne et solide structure est bâtie en pierres de taille. Cette disposition des bâtimens, et celle de l'église, est conforme à l'antiquité. Eusébe, qui fait la description de l'église que S. Paulin fit bâtir à Tyr, la place dans une grande cour environnée de bâtimens, pour loger l'évêque, le clergé et leurs officiers. Echmiadzin, dans son étymologie, signifie *Descente du fils unique* ; parce que, selon une ancienne tradition, Jésus-Christ apparut en ce lieu à S. Grégoire l'Illuminateur, apôtre d'Arménie, à qui ce temple est dédié. L'église de ce monastère est obscure, mais riche en vases sacrés et en ornemens. Comme elle est l'objet principal de la vénération des Arméniens, le peuple, naturellement dévot, fournit libéralement à sa décoration. Il y a toujours à Echmiadzin un bon nombre de prélats et de vertabiets ; c'est le nom des docteurs ou prédicateurs, qui y vivent comme les moines, c'est-à-dire très-frugalement. Les moines cultivent de grands et beaux jardins, et toutes les terres d'alentour.

Les défauts qu'on reproche aux Arméniens sont ceux de presque toutes les nations ; mais il faut dire à leur louange qu'il n'est peut-être pas au monde un peuple plus susceptible de sentimens religieux, et plus constant à les suivre. Ils aiment les discours et les livres de piété. Ils n'épargnent rien pour la décoration de leurs

églises, qui sont les mieux ornées de tout l'Orient. Le christianisme qu'ils professent a pour eux de grandes rigueurs; il les oblige à des jeûnes longs et austères, qu'ils observent avec une régularité si scrupuleuse, qu'ils ne s'en dispensent ni dans les longs et pénibles voyages où leur commerce les engage, ni même pour cause de maladie; leur fidélité à s'acquitter de la prière n'est pas moins édifiante.

Le patriarche est reconnu et honoré par les Arméniens non-seulement de la grande Arménie, mais encore par ceux qui commercent dans la Perse, la Romélie et la petite Tartarie, comme le chef de leur Eglise et de leur gouvernement ecclésiastique. Ce prélat prend lui-même le nom et la qualité de pasteur catholique et universel de toute la nation, quoiqu'elle se soit laissé malheureusement diviser par un ancien schisme. Outre ce grand et célèbre patriarche, trois autres prélats ont encore le titre de patriarches, mais ils sont bien moins considérés et moins considérables: le premier de ces trois prélats réside à Sis ou en Cilicie, et étend sa juridiction sur la petite Arménie et les provinces voisines, sur l'Anatolie et sur la Syrie. Les deux autres sont à peine connus; leur pouvoir est borné dans l'espace d'un diocèse; l'un est en Albanie, et l'autre à Agtamar. Les Arméniens catholiques de la province de Naschivan avaient un archevêque qui relevait immédiatement du saint Siège. Ce prélat et tout son clergé étaient de l'ordre de Saint-Dominique, mais du rit arménien. Les Arméniens établis en Pologne, et unis à l'Eglise romaine, avaient aussi un archevêché à Léopol.

Le grand patriarche est élu à la pluralité des voix des évêques qui se trouvent à Echmiadzin. Avant que les Russes se fussent emparés de ce monastère, l'acte de son élection était envoyé à la cour de Perse, pour avoir l'agrément du roi. Cet agrément s'achetait sous le nom spécieux d'un présent pour le prince et pour ses ministres. Mais si l'ambition et la partialité venaient à partager les suffrages, et à causer une double élection, alors le patriarche était mis à l'enchère, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur. Le roi n'attendait pas toujours que l'élection fût faite: il la prévenait quand il voulait; et même, sans y avoir égard, il nommait pour patriarche qui il lui plaisait. Le patriarche, ainsi nommé ou agréé par le roi, prenait possession de sa dignité, dont il était rare qu'il fût déposé avant sa mort. Lorsque ce prélat est une fois monté sur son siège, il s'attribue un pouvoir absolu sur les autres prélats, archevêques et évêques, avec le droit non-seulement de les nommer et de les consacrer, mais même de les destituer. Ce droit cependant est bien resserré par le fait: il se réduit uniquement à confirmer les élec-

tions que font les Eglises particulières, ou les nominations qui viennent de la part des princes. Le patriarche consacre la plupart de ces prélats à Echmiadzin. Il en consacre même plusieurs autres, sans leur assigner d'Eglise propre, et qui sont à peu près comme nos évêques *in partibus*. C'est pourquoi il a toujours dans son monastère et auprès de sa personne plusieurs de ces évêques, et quelques autres, forcés par des persécutions d'abandonner leurs sièges.

Les revenus du patriarche sont très-considérables, et montent tout au moins à deux cent mille écus, sans que, pour être si riche, il soit plus magnifique; car il est vêtu simplement, et porte, comme les moines, une cuculle et un manteau noir; sa nourriture est frugale: il vit en communauté et comme sa communauté, c'est-à-dire qu'il ne mange jamais de viande, qu'on ne lui sert que des légumes, qu'il ne boit point de vin, et qu'on ne lui voit ni train ni équipage. Son grand revenu vient en partie des terres qui appartiennent à son monastère, et en partie des contributions payées par tout son peuple; mais ce revenu est presque tout consumé à acheter la protection à la cour, à entretenir le monastère, à réparer et à orner des églises, à contribuer aux frais de la nation, et à payer le tribut pour quantité de pauvres, dont l'indigence serait pour eux une occasion prochaine d'abandonner le christianisme. Tous les trois ans le patriarche bénit le saint chrême, et députe quelques-uns des évêques qui sont auprès de lui, et sans territoire, pour le porter aux prélats qui ont des diocèses, et ceux-ci le distribuent aux curés. Cette distribution est très-fructueuse au patriarche; car chaque Arménien se fait honneur et gloire, dans cette occasion, de lui faire un présent, selon l'étendue de ses moyens. Outre un procureur ou receveur établi dans chaque Eglise par le patriarche, pour recevoir les gratifications qui lui sont faites, il met continuellement en campagne, soit des évêques, soit des vertabiets, pour lever ses droits et pour porter ses ordres. Ces courses ne sont jamais stériles pour ceux qui les font; ils sont très-bien reçus partout, et les présens ne leur manquent jamais.

Chaque Eglise particulière a son conseil composé des anciens les plus considérables: ils élisent leur évêque, et l'élu va se faire sacrer à Echmiadzin. Ils prétendent avoir droit de le destituer s'ils n'en sont pas contents; ce qui retient leur évêque dans la crainte continuelle, ou de sa déposition de la part du conseil, ou de l'excommunication de son patriarche, laquelle leur est très-sensible. Les évêques font leur résidence ordinaire dans les monastères, et y vivent en communauté avec les moines. Leur revenu consiste dans les aumônes et dans les revenans-bons qu'ils exigent pour les ordinations et pour les secondes noces. Ils ne portent point la

ations qui
la plupart
urs autres,
ès comme
s son mo-
es, et quel-
urs sièges.
t montent
re si riche,
et porte,
nourriture
munauté,
ui sert que
oit ni train
es qui ap-
ons payées
consumé à
e, à réparer
et à payer
it pour eux
e. Tous les
elques-uns
ar le porter
aux curés.
car chaque
ion, de lui
un procu-
patriarche,
met conti-
vertabiet,
courses ne
bien reçus
es anciens
va se faire
stituer s'ils
la crainte
ou de l'ex-
s-sensible.
nastères, et
ou consiste
igent pour
nt point la

croix sur la poitrine, comme nos évêques ; mais ils ont la mitre, l'anneau et la crosse.

Les vertabiet ou docteurs tiennent un haut rang dans l'Église d'Arménie. Ils ne font point difficulté de prendre le pas sur les évêques qui n'ont pas le degré de docteur. Ils portent la crosse, et ont une mission générale pour prêcher partout où il leur plaît. Plusieurs sont supérieurs de monastères, et les autres courent le monde, débitant leurs sermons, que les peuples écoutent avec respect. Pour avoir et porter ce titre honorable de vertabiet, il ne leur en coûte que d'avoir été disciples d'un vertabiet : celui qui l'a une fois acquis le communique à autant d'autres de ses disciples qu'il le juge à propos. Lorsqu'ils ont appris le nom des saints Pères, quelques traits de l'histoire ecclésiastique, surtout de ceux qui ont rapport à leurs opinions erronées, c'en est assez ; les voilà docteurs consommés. Au reste, ces vertabiet se font rendre un grand respect : ils reçoivent, étant assis, les personnes qui vont les voir, sans en excepter même les prêtres. On s'avance modestement vers eux pour leur baiser la main ; et, après s'être retiré à trois ou quatre pas, on se met à genoux pour recevoir leurs avis. Les beaux endroits des sermons qu'ils font au peuple sont des histoires fabuleuses, souvent mêlées d'invectives contre les Latins. Leur morale tend ordinairement à entretenir des pratiques superstitieuses, telles qu'est celle de sacrifier des animaux.

Tous les prêtres séculiers sont curés ; si plusieurs desservent une même église, la paroisse se partage entre eux. Ils sont mariés avant de recevoir l'ordination. Pour ce qui est de leur science, comme ils sortent ordinairement de la lie du peuple, elle ne va guère plus loin qu'à savoir lire couramment le missel, qui est en arménien littéral, et à entendre les rubriques. Toute leur préparation pour recevoir l'ordre de la prêtrise se borne à demeurer quarante jours dans l'église ; le quarantième jour ils disent la messe ; elle est toujours suivie d'un grand festin, pendant lequel la papadie, c'est-à-dire la femme du nouveau prêtre, demeure assise sur un escabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées, et la bouche fermée, pour marquer la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des saintes fonctions auxquelles son mari va être employé. Chaque fois qu'un prêtre doit dire la messe, il passe la nuit qui précède dans l'église : si l'église a plusieurs prêtres, l'hebdomadaire y passe toutes les nuits de sa semaine.

Tout le peuple chante ; les jeunes gens, qui apprennent à chanter dès leur enfance, mêlent leurs voix à celles de leurs pères et mères ; mais ce qui est infiniment édifiant, c'est de voir la mo-

destie que tous observent dans leurs exercices de religion, et dans les lieux saints. Lorsque les enfans ont appris à lire, leurs maîtres d'école les présentent à l'évêque, qui les ordonne dès l'âge de dix ou douze ans; et après l'ordination, ils demeurent deux ou trois jours à l'église sans en sortir. On les y fait lire, ils y jouent, on leur y porte à manger, et ils y couchent : ils ont toujours leur petit surplis sur le corps, et ils ne le quittent que lorsque les prêtres les reconduisent chez leurs parens; la famille et les amis du nouvel ordonné ne manquent pas de régaler l'évêque avec ses prêtres. L'évêque ne reçoit que douze sous de chaque ordonné.

Le rit des Arméniens schismatiques consiste particulièrement dans la liturgie, dans les sacremens, dans les fêtes, dans les jeûnes, dans le chant, et dans les prières publiques. Nous parlerons d'abord de la liturgie.

Dans les églises, le pavé est couvert de nattes ou de tapis. La coutume est de quitter par respect ses souliers lorsqu'on y entre. Les autels sont de pierre, sans reliques, simples, étroits, et faits de manière à ce qu'on puisse aisément tourner tout autour. Le crucifix est peint, ou fait de nacre de perles enchâssées dans du bois. Le calice et la patène ressemblent aux nôtres. On les couvre d'un voile de crépon, sans pale. Le sanctuaire est séparé de l'église par un grand rideau, qu'on tire pendant le mystère de la sainte messe. Il est rare qu'on dise deux messes en un jour dans la même église; mais on n'en dit jamais qu'une sur chaque autel. On ne célèbre que des messes hautes, et toujours à la pointe du jour; mais la veille de l'Épiphanie et la veille de Pâques, les messes se disent le soir.

Le célébrant porte un bonnet rond, dont la pointe se termine en croix; son aube est étroite et courte; il a sur chaque bras un manipule, espèce de manché, qui ne monte que jusqu'au coude; son étole est ornée de croix; les extrémités en sont étroites. L'amict du prêtre est comme un collier de moine, d'argent ou d'or, d'où pend une toile sur les épaules; il est ensuite revêtu d'une chape. Les prêtres assistans ont simplement une chape sur leurs habits. Les diacres ont une aube sans ceinture, et sur l'épaule gauche une étole, qui pend devant et derrière. Les sous-diacres et les clercs ont un surplis ou une aube étroite, qui descend jusqu'aux talons. Le surplis et l'aube sont marqués de croix, peintes en fleurs sur la poitrine, sur les deux manches, et sur le milieu du dos, avec quatre autres croix plus petites aux quatre coins.

Les cérémonies des prêtres à l'autel sont celles-ci : le prêtre habillé se lave les mains, dit l'*Introït* au pied de l'autel, et fait seul

n, et dans
rs maîtres
s l'âge de
t deux ou
y jouent,
jours leur
ue les prê-
s amis du
ec ses prê-
nné.

alièrement
les jeûnes,
parlerons

e tapis. La
rsqu'on y
es, étroits,
r tout au-
enchâssées
nôtres. On
ire est sé-
le mystère
en un jour
ur chaque
à la pointe
âques, les

e termine
aque bras
jusqu'au
s en sont
oine, d'ar-
st ensuite
ment une
einture, et
rière. Les
roite, qui
arqués de
anches, et
etites aux

le prêtre
t fait seul

sa confession, en termes presque semblables aux nôtres. Le prêtre assistant dit *Misereatur* ; le célébrant, étant monté à l'autel, le baise trois fois ; l'archidiacre lui porte l'hostie, qui est d'un pain sans levain, et le prêtre la place dans un trou fait exprès dans la muraille, semblable à celui où l'on met les burettes dans quelques-unes de nos églises. Il y pose aussi le calice, après y avoir mis du vin pur et sans eau. Le diacre dit du milieu de l'église ces paroles : *Bénissez, Seigneur*. Le célébrant poursuit seul, disant : *Bénédiction et gloire au Père et au Fils* ; il récite le psaume, l'antienne et l'hymne du jour ; les clercs chantent trois fois le *Trisagion*, avec l'addition de Pierre Gnaphée : *Saint Dieu, saint fort, saint immortel, qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous*. Les clercs ayant fini, le célébrant lit le psaume, la prophétie et l'épître propre du jour ; il se tourne vers le peuple, et dit : *La paix soit avec vous ; et avec votre esprit*, répondent les clercs : ces paroles se répètent sept fois pendant la messe.

Le diacre lit l'Évangile du jour. Dans le symbole, qui se chante après l'Évangile, en parlant du Saint-Esprit, le schisme a supprimé ces mots : *Qui procède du Père et du Fils*. Les *oblata* se font ensuite en cette manière : le célébrant, le diacre et les clercs les portent en procession autour de l'autel, et chantent : « Le corps » du Seigneur et le sang de la rédemption est en présence ; » et le peuple se prosterne. Le prêtre, étant remonté à l'autel, et s'étant lavé les doigts, se tourne du côté du diacre et lui donne le baiser de paix. Le diacre dit alors : « Donnez-vous la paix mutuellement, » dans le baiser de pureté ; et vous, qui n'êtes pas dignes de communiquer aux mystères, descendez à la porte, et priez. » Le célébrant, étant venu à la consécration, prononce d'abord ces paroles, « Prenant le pain dans ses saintes, divines, immortelles, immacu- » lées et agissantes mains, il bénit, rendit grâces, rompit, donna à » ses disciples choisis, saints et assis..... »

Le prêtre continue, et profère les paroles sacramentelles, telles que nous les proférons, sur le pain et sur le vin, qu'il élève pour être adorés du peuple. Après la consécration, et quelques prières faites avec des bénédictions, le célébrant lève le voile qui couvre le calice, et, prenant l'hostie en main, dit trois fois : « Par ceci, tu » seras véritablement le pain bénit, le corps de notre Seigneur et » Sauveur Jésus-Christ. » Il ajoute et dit trois fois : « Ton Saint- » Esprit coopérant, » et couvre le calice. Après ces paroles, le prêtre prie pour tous les états réguliers et séculiers. Le diacre, en chantant, fait mention des saints, et en particulier des SS. Thadée et Barthélemi, et de Grégoire l'Illuminateur, auxquels il joint Jean Orodnicci, Grégoire Dukeratsi, et Barsam, tous trois hérési-

ques. Il fait aussi mémoire d'Abgare, Constantin, Tiridate et Théodose. L'Oraison dominicale est chantée par le peuple. Après l'Oraison, le prêtre se tourne deux fois vers le peuple, et, lui montrant l'hostie sur le calice, dit d'abord : « Les choses saintes aux saints, » et à la seconde fois il ajoute : « Mangez le saint vénérable corps » et sang de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ avec sainteté, » lequel descend du ciel, habite parmi nous ; il est la vie. » *L'Agnus Dei* se dit dans les termes dont nous nous servons, ou à peu près, et le célébrant fait la communion. La communion étant faite, le diacre dit au peuple : « Approchez avec crainte et avec » foi, et communiquez au saint : j'ai péché contre Dieu. Nous » croyons au Père, Dieu vrai ; nous croyons au Fils, Dieu vrai ; » nous croyons au Saint-Esprit, Dieu vrai. Nous confessons et » croyons que c'est le vrai corps et sang de Jésus-Christ, qui nous » sera en rémission de nos péchés. » Des clercs répondent et chantent : « Notre Dieu et notre Seigneur nous a apparu ; béni celui » qui vient au nom du Seigneur. » Alors le peuple communique ; le célébrant le bénit, et chante : « Faites vivre, Seigneur, votre peuple ; » les clercs poursuivent en chantant : « Nous sommes remplis de vos bontés. » Le diacre ajoute : « Avec foi et avec paix ; » et les clercs avec lui disent : « Nous rendons grâces. » Le célébrant marche ensuite vers le milieu de l'église ; il y fait quelques prières, et les finit en se tournant du côté du peuple, disant : « La plénitude de la loi et des prophètes ; vous êtes le Christ Dieu. » Puis il monte à l'autel, et après trois adorations : « Seigneur Jésus-Christ, » dit-il, ayez pitié de nous. » L'évangile de S. Jean se récite à la fin de la messe, selon la coutume de l'Eglise latine.

Pendant la messe les officians ne font aucune gémulation, mais seulement des inclinations : le célébrant bénit le peuple plus de cinquante fois, étendant la main sans tourner le corps. Le diacre prononce presque autant de fois, et en même temps, ces paroles : « Bénissez, Seigneur. » Avant la messe, les Arméniens font une profession de foi qui est hérétique. Elle commence par un exorcisme, et finit par une confession de toutes sortes de crimes les plus capables de choquer les oreilles pieuses et chastes. Pour ce qui est de l'office divin qu'on récite dans les églises arméniennes, l'ancienne langue de la nation, qu'on peut appeler un arménien littéral, y est seule en usage ; mais son intelligence est réservée aux ministres des autels, lesquels très-souvent ne savent autre chose que le lire.

C'est non-seulement par ce rit singulier que la nation se distingue des autres sociétés chrétiennes, mais encore par l'administration des sacremens, où les Arméniens ont introduit des abus à corriger, et d'autres à abolir, comme on va le voir.

L'évêque ou le prêtre qui administre le sacrement de baptême recoit d'abord l'enfant hors de la porte de l'église, qu'on tient fermée; il y récite le psaume 130, et diverses prières. Ensuite, se tournant vers l'occident, il répète trois fois l'exorcisme; puis, se tournant vers l'orient, il fait trois fois les demandes ordinaires sur la croyance touchant les principaux articles de la foi, et dit le psaume *Confitemini*, qui est le 117°. Alors la porte de l'église s'ouvre; et l'on marche vers les fonts baptismaux. Le prêtre y oint l'enfant d'huile bénite. Il récite à haute voix le psaume *Vox Domini super aquas*, et le troisième chapitre de S. Jean, où Jésus-Christ instruit Nicodème de la nécessité d'une régénération spirituelle que le saint baptême opère en nous; puis il bénit l'eau des fonts. Il y plonge le crucifix, et y répand le saint chrême, disant trois fois *alleluia*, avec ces paroles: « Que cette eau soit bénite, » ointe et sanctifiée. » Après ces premières cérémonies, le prêtre demande le nom qu'on donne à l'enfant; et, le nommant alors par son nom, il le plonge entièrement trois fois dans l'eau des fonts, disant à chaque immersion: « N., serviteur de Jésus-Christ, qui » se présente de sa propre volonté au baptême, est maintenant » baptisé par moi, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Vous êtes racheté par le sang de Jésus-Christ, délivré de la servitude du péché; vous êtes fils adoptif du Père céleste, cohéritier » de Jésus-Christ, temple du Saint-Esprit. »

Un autre rituel arménien prescrit une différente manière de conférer le baptême. Le prêtre dit à la première immersion, *Au nom au Père*; à la seconde, *au nom du Fils*; et à la troisième, *au nom du Saint-Esprit*. Cette répétition, *au nom*, est contraire à l'institution de Jésus-Christ, dans laquelle les saints Pères font observer, contre les Ariens et les Macédoniens, que les trois personnes de la sainte Trinité sont énoncées sous les mots *au nom*, une fois prononcés, pour marquer l'unité des trois personnes en essence. Les Arméniens attendent le huitième jour après la naissance d'un enfant pour le faire baptiser, et il n'arrive que trop souvent que l'enfant meurt pendant cet espace de temps sans baptême. Quelques-uns de leurs docteurs, pour se mettre à couvert de ce juste reproche, soutiennent que, dans cette occasion, le baptême n'est pas absolument nécessaire à l'enfant; et c'est ce qui a donné occasion de les accuser de ne pas croire le péché originel. Cependant il est certain que la nation, en général, croit à la nécessité du baptême.

La confirmation se donne aux enfants incontinent après le baptême; le même prêtre administre l'un et l'autre sacrement: tel est l'usage ordinaire des Eglises du Levant. Leur chrême n'est

pas seulement composé d'huile d'olive et de baume; on y ajoute le suc de différens aromates confondu dans du vin. Comme l'huile d'olive est très-rare dans le pays, quelques Églises y avaient substitué l'huile de sésame; mais on l'a retranchée, parce qu'elle n'est pas une matière convenable. La bénédiction du saint chrême est attribuée au seul patriarche des Arméniens; il en envoie chaque année une portion aux évêques, pour en faire la distribution aux prêtres. Ceux-ci, craignant souvent d'en manquer, y ajoutent une huile étrangère, et s'exposent à l'altérer considérablement. Le rituel prescrit aux ministres de la confirmation de faire premièrement le signe de la croix, avec le chrême, sur le front de l'enfant qui vient d'être baptisé, et il prononce ces paroles : « La suave onction, au » nom de Jésus-Christ, est répandue sur vous; le sceau des dons » célestes au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Il ne répète point l'invocation des trois personnes de la sainte Trinité aux onctions suivantes. A celle des yeux, il dit : « L'onction de la » sanctification éclaire vos yeux, afin que vous ne vous endormiez » jamais dans le sommeil de la mort. » Aux oreilles : « L'onction de » la sanctification, pour vous faire entendre les commandemens » de Dieu. » Aux narines : « L'onction de la sanctification vous soit, » au nom de Jésus-Christ, une garde à votre bouche, une porte » forte sur vos lèvres. » Dans le creux des mains : « L'onction de » la sanctification soit en vous, au nom de Jésus-Christ, la cause » des bonnes œuvres. » Sur la poitrine : « L'onction de la sancti- » fication formera en vous un cœur pur, et renouvellera l'esprit » droit dans vos entrailles. » Sur la paume des mains, il dit : « L'onction de la sanctification vous sera, au nom de Jésus-Christ, » un bouclier pour repousser les flèches du malin esprit. » Sur les pieds, il dit : « L'onction de la sanctification dirigera vos pas à la » vie éternelle. » Après toutes ces onctions, le ministre met une couronne sur la tête de l'enfant, et le communique étant encore à la mamelle.

Les Arméniens administrent le sacrement de l'eucharistie d'une manière qui leur est particulière. Le prêtre ne consacre qu'une seule hostie, quelque grand que soit le nombre des communians. L'hostie est ronde, mais trois ou quatre fois plus épaisse que les nôtres. Après avoir compté ceux qu'il doit communier, il la rompt en autant de petites parties qu'il y a de communians; il les fait tremper toutes dans le sang de Jésus-Christ, et, en les tirant avec les doigts, il les porte dans la bouche des communians qui se présentent à lui, étant tous debout. Les Arméniens communient les enfans immédiatement après le baptême et la confirmation, nonobstant le grand inconvénient dont ils

y ajoute le
 me l'huile
 vaient sub-
 qu'elle n'est
 chrême est
 voie chaque
 istribution aux
 ajoutent une
 nt. Le rituel
 ièrement le
 nt qui vient
 onction, au
 au des dons
 Il ne répète
 rinité aux
 nction de la
 s endormiez
 L'onction de
 amandemens
 on vous soit,
 e, une porte
 L'onction de
 rist, la cause
 de la sancti-
 llera l'esprit
 mains, il dit :
 Jésus-Christ,
 rit. » Sur les
 vos pas à la
 tre met une
 nt encore à

l'eucharistie
 ne consacre
 pre des com-
 plus épaisse
 communier,
 mmunians ;
 t, et, en les
 des commu-
 Les Armé-
 le baptême
 ent dont ils

sont souvent témoins, lors que les enfans rejettent la particule de l'hostie qu'ils ne peuvent avaler. Nous ne nous taisons pas sur cet abus, non plus que sur un autre qui lui est contraire; nous voulons parler de la rareté des communions parmi les adultes: plusieurs passent des années sans approcher de l'eucharistie, ou n'en approchent que deux fois l'an; savoir, le samedi saint et le jour de l'Épiphanie. Quant à leur manière de donner le saint viatique aux malades, leur rituel ordonne que le prêtre sera précédé de la croix et d'un encensoir: il récite des psaumes, des épîtres et des évangiles, le Symbole de la foi, auquel il ajoute le *Trisagion*. Nous ne savons pourquoi ils ont pour pratique de ne donner la communion, même aux malades, que quarante jours après la communion précédente.

L'incapacité des prêtres arméniens a introduit plusieurs abus intolérables dans l'usage du sacrement de la pénitence. Le confesseur, pour avoir plus tôt fait, et pour recevoir sa rétribution, a par écrit une longue liste de péchés qu'il récite, sans supprimer les plus énormes. Le pénitent, soit qu'il s'en connaisse coupable ou non, répond: « J'ai péché contre Dieu. » Si un confesseur, mieux instruit de son devoir, interroge son pénitent, il ne lui dira pas un mot sur l'accusation que celui ci aura faite des péchés grièfs; mais si l'on vient à s'accuser de quelques faits qui sont plutôt des superstitions que des péchés, comme d'avoir tué un chat ou un oiseau, alors le confesseur, prenant un ton sévère, adressera de rudes réprimandes au pénitent, et lui imposera de rigoureuses pénitences. Il n'oublie pas surtout de le questionner s'il n'a point de biens d'autrui; car, si le cas y échoit, il s'applique, ou à son église, la restitution qui est due à l'homme volé. Les termes dont les Arméniens se servent pour prononcer l'absolution sont différens de ceux que les Grecs emploient. Les termes de ceux-là sont absolus, et ceux des derniers ont une forme déprécatrice. Voici la formule des Arméniens: « Que Dieu, qui a de l'amour pour les
 » hommes, vous fasse miséricorde; qu'il vous accorde le pardon
 » des péchés que vous avez confessés, et de ceux que vous avez
 » oubliés; et moi, par l'autorité que me donne l'ordre sacerdotal,
 » selon les divines paroles: *Tout ce que vous aurez délié sur la terre*
 » sera délié dans le ciel; avec les mêmes paroles, je vous absous de
 » tous les péchés que vous avez commis par pensées, paroles et
 » œuvres, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. »

Les Arméniens reconnaissent l'extrême-onction pour un des sept sacremens institués par Jésus-Christ; mais ils en ont presque aboli l'usage, sous prétexte que, l'extrême-onction ayant, disent-ils, la vertu d'effacer les péchés, les peuples se prévalaient de

cette opinion pour s'exempter de la peine de confesser leurs fautes et de faire pénitence. Ainsi, afin de corriger l'abus, ils ont supprimé le sacrement. Il faut cependant faire remarquer ici que dans les Eglises d'Orient on administre indifféremment l'extrême-onction aux sains et aux malades ; car, disent-ils, Jésus-Christ l'a instituée pour guérir les maladies du corps et de l'âme ; et c'est pour nous instruire de ce double effet du sacrement, qu'on l'appelle l'onction des infirmes ; or, il arrive assez souvent que, le corps étant en santé, l'âme est malade par la grièveté de ses péchés. Mais les Arméniens ont une pratique bien singulière à l'égard des prêtres après leur mort. Un prêtre vient-il de mourir, on en avertit aussitôt un autre prêtre, qui apporte le saint chrême, et qui en fait des onctions en forme de croix sur la main, sur le front, et sur le haut de la tête du cadavre, disant : « Que la main de ce prêtre soit bénie, ointe et sanctifiée par » ce signe de la sainte croix, par cet Evangile et par le saint » chrême, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Il » répète la même formule en faisant les deux autres onctions. C'est dans cette cérémonie, concluent quelques-uns de leurs docteurs, que consiste, à proprement parler, le sacrement de l'extrême-onction. Les Arméniens ont encore pour pratique de laver les pieds de tous ceux qui sont à l'église. Après les avoir lavés, les prêtres les oignent de beurre, en mémoire du parfum que la femme pécheresse répandit sur les pieds du Sauveur. Ils se servent de beurre au défaut d'huile, qui est rare dans le pays. L'évêque le bénit avant de commencer le lavement des pieds, et dit en le bénissant : « Seigneur, sanctifiez ce beurre, afin qu'il soit un remède contre toutes les maladies, qu'il donne la santé à l'âme et » au corps de ceux qui en reçoivent l'onction. » Leur rubrique porte que cette pratique est recommandée par les apôtres inspirés du Saint-Esprit.

Le rit que les Arméniens observent dans les ordinations est conforme, plus qu'aucun autre des Eglises d'Orient, à celui de l'Eglise romaine. Aussi se glorifient-ils de l'avoir reçu du pape S. Grégoire le Grand, pour lequel ils conservent une singulière vénération. Les prières que fait l'évêque en donnant les ordres sont belles et édifiantes. La tonsure chez les Arméniens est, comme parmi nous, l'entrée dans l'état ecclésiastique, avec cette différence que le rit romain ne donne aucun office au tonsuré dans l'église, et que le rit arménien le charge du soin de tenir l'église propre et nette ; c'est pourquoi l'évêque met entre les mains du tonsuré un balai, et lui dit : « Recevez le pouvoir de » nettoyer l'église de Dieu, et qu'en même temps le Seigneur vous

sser leurs
 us, ils ont
 er ici que
 l'extrême-
 -Christ l'a
 ne; et c'est
 qu'on l'ap-
 vent que,
 é de ses pé-
 alière à l'é-
 de mourir,
 te le saint
 roix sur la
 re, disant :
 ctifiée par
 ar le saint
 Esprit. » Il
 s onctions.
 s de leurs
 ent de l'ex-
 que de laver
 ir lavés, les
 ue la femme
 servent de
 L'évêque le
 et dit en le
 soit un re-
 é à l'âme et
 ar rubrique
 res inspirés

inations est
 à celui de
 qu du pape
 une singu-
 nant les or-
 éniens est,
 , avec cette
 au tonsuré
 in de tenir
 et entre les
 pouvoir de
 igneur vous

» nettoie des péchés que vous avez pu commettre. » Les Grecs confondent les quatre autres ordres, qu'on appelle moindres, dans celui de lecteur; mais les Arméniens les distinguent, et celui qui les reçoit reçoit de l'évêque, ainsi que dans le rit romain, ce qui doit être de son office. Le portier reçoit les clefs de l'église, et l'évêque lui dit : « Comportez-vous comme ayant à rendre compte » à Dieu des choses qui sont fermées sous la clef, et qui vous sont » données; soyez vigilant; priez tandis que vous ouvrez et fermez » la porte de l'église. » L'évêque ensuite le conduit à la porte, et le diacre dit trois fois à l'évêque : « Enseignez-le. » L'évêque met la clef dans la serrure, disant aussi trois fois : « Faites ainsi. » Les autres moindres se donnent avec les cérémonies et les avertissemens qui leur sont propres. L'habit de sous-diacre est une aube, et rien de plus. Celui du diacre est l'aube sans ceinture et une étole. Ils reçoivent de l'évêque ce qui est proprement de leur ordre, et l'évêque leur donne en même temps les instructions convenables à leurs emplois.

L'ordination des prêtres arméniens comporte des cérémonies particulières. Elle commence par le chant de plusieurs psaumes et d'autres prières : l'évêque s'informe ensuite des qualités du diacre qui lui est présenté, de ses mœurs, de sa capacité, de sa naissance, qui doit provenir d'un mariage légitime. L'information faite et jugée favorable, l'évêque impose sa main droite sur la tête du diacre, et prononce les paroles suivantes : « Seigneur, Dieu tout-puissant, » créateur de toutes choses, rédempteur vivifiant, et réparateur des » hommes, qui, par votre bonté infinie, accordez à votre sainte » Eglise les grâces et les dons visibles et invisibles, nous nous » adressons aujourd'hui à votre charité bienfaisante envers les » hommes, vous suppliant d'accorder à celui-ci, votre serviteur, » que, par cette vocation et cette imposition de mes mains, il reçoive » l'ordre de prêtrise; qu'il reçoive dignement votre Esprit saint et » le don de bien gouverner par la grâce de notre Seigneur et Ré- » dempteur, qui nous appelle tous par une vocation sainte, selon » les ordres différens, pour servir Dieu et pour glorifier avec ac- » tions de grâces le Père, le Fils et le Saint-Esprit, maintenant » et toujours, et dans les siècles. Ainsi soit-il. » L'évêque fait deux nouvelles impositions de sa main sur la tête du diacre qu'il ordonne; il lui met l'étole sur le cou, une espèce de mitre sur la tête, un amict sur les épaules, une chape au lieu d'une chasuble; il accompagne ces actions de différentes prières, toutes analogues à chaque action. Mais il faut remarquer que lorsque l'évêque lui donne et met la ceinture, il lui dit : « Recevez du Saint-Esprit » le pouvoir de lier et de délier, que notre Seigneur Jésus-Christ

» donna aux saints apôtres, lorsqu'il leur dit : Tout ce que vous
 » aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous aurez dé-
 » lié sur la terre sera délié dans le ciel. » Ces paroles finies, l'évêque
 lui fait une onction dans les mains et sur le front, et lui présente
 ensuite le calice avec le vin, et la patène avec l'hostie, en disant :
 « Recevez, prenez; car vous avez reçu le pouvoir de consacrer et
 » de faire le saint sacrifice, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ,
 » tant pour les vivans que pour les morts. » L'ordination du prêtre
 finit enfin par la bénédiction que l'évêque lui donne en ces termes :
 « Que la bénédiction de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, descende
 » sur vous qui avez reçu l'accomplissement de l'ordre de prêtrise,
 » pour offrir le corps et le sang de Jésus-Christ, pour la paix et
 » pour la rémission des péchés. Ainsi soit il. »

Les enfans des familles arméniennes se reposent absolu-
 ment sur leurs père et mère, ou sur leurs proches parens,
 du choix de la personne qu'ils doivent épouser, et des conven-
 tions matrimoniales. Le mariage se célèbre à l'église; les contrac-
 tans s'y rendent de grand matin; la future épouse y est conduite
 par sa famille; son visage est couvert d'un grand voile qui la cache
 aux yeux de tous les assistans, et c'est à l'église seulement que
 son futur époux la voit pour la première fois. Le Rituel contient
 de très-belles oraisons pour la bénédiction de l'anneau des fian-
 çailles; la bénédiction nuptiale, que le prêtre donne ensuite aux
 fiancés, est exprimée en ces termes : « Bénissez, Seigneur, ce ma-
 » riage d'une bénédiction perpétuelle, et accordez-leur, par cette
 » grâce, qu'ils conservent la foi, l'espérance et la charité; donnez-
 » leur la sobriété, inspirez-leur de pieuses pensées; conservez leur
 » couche sans souillures, afin que, fortifiés de toutes parts, ils
 » persévèrent dans votre bon plaisir. » Après la célébration du
 mariage, ceux qui ont été invités reconduisent les nouveaux mari-
 és chez les parens de l'épouse, avec des cris de joie et des frap-
 pemens de mains qui en sont les marques. La cérémonie des nocés
 finit en présentant un bassin à tous les conviés, qui y mettent
 leur présent, selon leurs facultés, et chacun d'eux reçoit un mou-
 choir des mains de l'épouse.

Les nocés chez les Arméniens sont défendues depuis le diman-
 che de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte. Les empêchemens
 de leurs mariages, qu'on appelle dirimans, sont ceux-ci : contrac-
 ter avec une personne infidèle qui n'est point baptisée; avoir em-
 brassé la profession religieuse; être déjà engagé dans le mariage;
 être lié de consanguinité et d'affinité, jusqu'au quatrième degré,
 avec la personne qu'on voudrait épouser. Le mariage entre les
 parens du mari et de la femme, jusqu'au troisième degré, est dé-

fen du. Deux frères ne sauraient épouser les deux sœurs, ni les cousins germains des cousines germaines, ni même issues de germains. L'empêchement provenant de l'adoption légale se termine au second degré; celui de l'adoption spirituelle s'étend au troisième. Mais, pour borner cet empêchement à un petit nombre de personnes, toute une famille ne prend, pour tous les enfans qui en naissent, que le même parrain et la même marraine. Les Arméniens ne mettent point au nombre des empêchemens ceux qui proviennent du crime, ni ceux qu'on appelle simplement empêchans.

Il y a sujet de douter si l'ordre de prêtrise est chez eux un empêchement qui rende un second mariage nul et invalide, ou si cette union n'est qu'illicite; la raison de douter est qu'un prêtre qui contracte un second mariage après la mort de sa première épouse, en est puni par la dégradation, sans passer cependant pour concubinaire. On le dépouille des honneurs, privilèges, fonctions et habits du sacerdoce, et il n'est admis que comme laïque à la participation des sacremens. Pour ce qui est des troisièmes noces, les Arméniens les réprouvent, et les jugent illégitimes de droit divin : mais leur pratique y est contraire; car si un particulier s'obstine à demander dispense pour un troisième mariage, et, sur un refus, menace de se faire mahométan, alors son curé, sans avoir recours ni au patriarche ni à son évêque, la lui accorde promptement. Les Arméniens croient avoir remédié à de grands désordres par la coutume établie parmi eux, qu'un homme veuf ne peut épouser qu'une veuve en secondes noces.

A l'occasion du sacrement de mariage, dont nous venons de parler, nous rapporterons ici une pratique extraordinaire de cette nation, mais qui lui est commune avec d'autres nations du Levant. Les Arméniens célèbrent la mémoire du baptême de Notre-Seigneur le 6 janvier, et voici de quelle manière ils font cette fête. Ils s'y préparent par un jeûne très-rigoureux. Le jour de la fête, ces peuples courent en foule sur le bord d'une rivière ou d'un ruisseau voisin. Le patriarche, ou un évêque, ou un vertabiet en son nom, ne manque pas de s'y rendre. Il commence la cérémonie par la lecture de plusieurs prières et leçons tirées des saintes Écritures, et qu'on applique à cette fête. Il bénit ensuite les eaux de la rivière, et y verse du saint chrême. Alors, disent les Arméniens, les eaux bouillonnent à gros bouillons; merveille dont ils sont les seuls à s'apercevoir. Mais ce qui est appréciable par tout le monde, c'est l'empressement avec lequel ce peuple superstitieux et grossier se jette à corps perdu au milieu des eaux, et y va chercher les parties du saint chrême qui surnagent, pour s'en

frotter les yeux, le visage et la tête. Leur dévotion en ce jour est si fervente, que le froid du mois de janvier, souvent excessif, et les eaux à demi glacées, ne les empêchent pas de s'y plonger. Ce trait de superstition et plusieurs autres semblables, qu'on ne rapporte pas, font voir de quelle extravagance sont capables ceux qui se laissent dominer par le schisme. Comme cette fête ridicule ne manque jamais d'attirer une grande foule de peuple de toutes nations, et que les désordres en sont inséparables, les magistrats turcs s'y transportent pour y remédier, et savent toujours se faire bien payer de leur présence.

Les Arméniens ont très-peu de fêtes pendant l'année, qui ne soient précédées par plusieurs jeûnes ; et comme ils ont un grand nombre de fêtes, la plus grande partie de l'année se passe aussi en jeûnes. Les plus réguliers sont à jeun jusqu'à trois heures après-midi ; ceux qui le sont moins avancent leur repas. Mais tous s'interdisent l'usage de la viande, du poisson, des œufs, du laitage, et d'un mets particulier fait avec des œufs de poisson et qu'on nomme *caviar*. Les Arméniens ne disent point de messe les jours de jeûne : ils ne la célèbrent que les jours de fêtes, parce que dans ces jours ils ne jeûnent point. Les mercredis et vendredis sont jours de jeûne, à moins qu'une fête particulière ne les en dispense.

Le dimanche de la Quinquagésime s'appelle *Pariegsentan*, c'est-à-dire bonne vie, comme si ce jour annonçait les jours de salut, le carême commençant le samedi suivant. Le dimanche suivant, qui est celui des Rameaux, est solennisé, comme dans l'Eglise romaine, par la bénédiction des palmes et la procession. A son retour, un prêtre, accompagné du diacre, entre dans l'église et en ferme la porte. L'officiant, qui est à la tête de la procession, frappe à cette porte, et chante les paroles : « Ouvrez-nous, Seigneur, » ouvrez-nous la porte des miséricordes, à nous qui vous invoquons les larmes aux yeux. » Le prêtre et le diacre qui sont dans l'église répondent : « Qui sont ceux qui demandent que je leur ouvre ? Car c'est ici la porte du Seigneur, par laquelle les justes » entrent avec lui. » L'officiant et ceux qui l'assistent répondent : « Ce ne sont pas seulement les justes qui entrent, mais aussi les » pécheurs qui se sont justifiés par la confession et la pénitence. » Ceux qui sont dans l'église répliquent : « C'est la porte du ciel et » la fin des peines promises à Jacob. C'est le repos des justes et le » refuge des pécheurs, le royaume de Jésus-Christ, la demeure des » anges, l'assemblée des saints, un lieu d'asile et la maison de Dieu. » L'officiant et ses diacres ajoutent : « Ce que vous dites de la sainte » Eglise est juste et vrai, parce qu'elle est pour nous une mère

» sans tache, et que nous naissons en elle enfans de lumière et de
 » vérité. Elle est pour nous l'espérance de la vie, et nous trouvons
 » en elle le salut de nos âmes. »

Après ce pieux et touchant dialogue, la porte de l'église s'ouvre, la procession entre, et l'office finit par d'autres prières très-édifiantes. Les jours suivans et celui de Pâques n'ont rien qui soit particulier à ces peuples. Les saintes pratiques de l'Eglise romaine, pendant la semaine sainte, ne sont point observées, et ne sont point en usage. Les Arméniens célèbrent la messe le jeudi saint, et plusieurs y communient. La seconde férie de Pâques est employée à visiter les cimetières, où ils lisent des prières et des évangiles. Depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, ils n'ont point de jeûne ni les mercredis ni les vendredis. Les Arméniens célèbrent plusieurs fêtes qui leur sont particulières, et qui sont précédées par cinq jours de jeûne.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'office et du chant de l'Eglise arménienne, pour finir tout ce qui regarde son rit. Les prêtres ont pour bréviaire le Psautier ; ils le récitent en psalmodiant en différens temps, soit dans le chœur, soit chez eux. Ils chantent dans le chœur des hymnes, des leçons tirées des saintes Ecritures, des oraisons, et autres prières. Pendant le carême, ils vont trois fois à l'église, le matin, à midi et le soir : les autres jours ils n'y vont que deux fois, le matin pour y dire matines et la messe lorsqu'ils doivent la célébrer, et le soir pour dire vêpres. Leur chant est très-pesant, et imite en cela leur langue : ils sont persuadés qu'il n'y en a pas de plus beau que le leur ; ils le notent par des points sur les voyelles, et s'accordent parfaitement en chantant. Ils ont grand soin d'apprendre à leurs enfans tous les chants de l'église.

Les observations qui se rattachent à l'Arménie comporteraient sans doute de plus longs développemens ; mais ce que nous venons de dire suffira pour donner une idée des usages de ce pays. Nous allons donc aborder une autre contrée de l'Asie, et considérer l'état du christianisme à la Chine.

On se rappelle que la religion chrétienne ne trouva pas dans les deux successeurs de l'empereur Kang-hi l'estime que ce grand prince avait conçue pour elle. A peine Yong-tching fut-il monté sur le trône, qu'il voulut que tous les missionnaires des provinces se retirassent à Pékin ou à Canton, et ensuite à Macao ; il fit aussi détruire ou employer à des usages profanes toutes leurs églises. Kien-long fit rechercher les missionnaires qui étaient rentrés en Chine ; il ne se contenta pas de les faire sortir de l'empire, il en condamna cinq à la mort, avec un de leurs catéchistes,

et, ce qui n'était presque jamais arrivé dans cet empire, il donna par une sentence publique des martyrs à notre sainte religion.

C'est dans la province de Fo-kien que la persécution prit naissance; celui qu'on en doit regarder comme le principal auteur était le vice-roi, homme prévenu et même furieux contre le christianisme. Ses accusations formaient sept chefs : 1^o que la religion du Seigneur du ciel était prêchée par des Européens, qui ne pouvaient être et demeurer dans l'empire que contre les ordres de l'empereur; 2^o qu'on engageait le peuple à entrer dans cette religion, en donnant deux écus à chacun, et par l'espérance d'un paradis et la crainte d'un enfer; 3^o qu'on choisissait parmi les Chrétiens les plus attachés à leur religion, pour les mettre en qualité de catéchistes à la tête de cinquante Chrétiens; 4^o que les Chrétiens n'honoraient ni leurs ancêtres ni même Confucius, mais qu'ils rendaient toutes sortes d'honneurs à un étranger appelé Jésus; 5^o que les missionnaires avaient établi, parmi les Chrétiens, la coutume de venir leur déclarer secrètement toutes leurs fautes et tous leurs péchés deux fois l'année; 6^o que les filles et femmes chrétiennes affectaient de ne point porter d'habits de soie, et de ne point orner leurs têtes de fleurs et de pierreries; et que parmi les filles, il y en avait qui renonçaient pour toujours au mariage; 7^o que dans quelques maisons des Chrétiens, il y avait des murs doubles et d'autres retraites propres à tenir cachés les Européens; et que ceux-ci assemblaient dans de grandes salles, bâties exprès, les Chrétiens et les Chrétiennes, leur donnaient un certain pain à manger et un certain vin à boire, et les oignaient d'huile.

Ce vice-roi, après avoir reçu plusieurs dépositions dont il fit dresser procès-verbal, envoya l'officier Fan à Fou-ngan, avec trois bandes de soldats, qui se dirigèrent vers les divers endroits qui avaient été indiqués comme servant de retraite aux Européens. Les deux premières bandes prirent dans la ville onze Chrétiennes, dont huit s'étaient consacrées à une virginité perpétuelle, et formaient une espèce de communauté. On prit aussi cinq Chrétiens, s'il faut donner ce nom à un concubinaire déjà apostat. La troisième bande, envoyée dans un village appelé Mo-yang, prit en chemin deux Chrétiens qui allaient donner avis de ces premiers mouvemens aux missionnaires cachés dans ce village au nombre de cinq, tous de l'ordre de Saint-Dominique, et Espagnols de nation, savoir : l'évêque de Mauricastre, Pierre Martyr Sanz, et les pères Royo, Alcober, Serrano et Diaz. A l'entrée du village, ils se saisirent d'un vieillard, et lui ordonnèrent de les conduire dan

les maisons des Chrétiens. En les parcourant, ils arrêterent trois Chrétiens et une Chrétienne, tout auprès de l'habitation de l'évêque. Le bruit éveilla le prélat, et l'avertit de se réfugier ailleurs; les soldats entrèrent dans sa chambre; ils y trouvèrent des livres européens et les ornemens de sa chapelle; mais comme c'était à sa personne surtout, et à celle des autres missionnaires qu'ils en voulaient, l'officier Fan, qui s'était rendu lui-même dans le village, fit donner sur-le-champ la question à la Chrétienne qu'on venait d'arrêter, pour savoir d'elle où étaient les Européens. La généreuse vierge, âgée de dix-neuf ans, et appelée Marie, sentit une joie si vive de souffrir pour la foi, que cette joie éclata sur son visage, et offensa l'officier Fan. Il s'emporta contre elle, et lui dit d'un ton menaçant : « Savez-vous qu'il m'est aisé de vous faire condamner à la mort ? — Voilà ma tête, répondit Marie, vous êtes le maître de la faire trancher; ce sera pour moi le souverain bonheur. » Un Chrétien fut ensuite tourmenté, et souffrit avec constance sans déceler les missionnaires; mais Dieu permit qu'un d'entre eux fût arrêté par les soldats qui environnaient la maison où il était caché : c'était le père Alcober. Les Chrétiens accoururent pour le délivrer, mais il leur défendit d'user de violence; et, malgré la douloureuse question qu'on lui fit souffrir pour lui faire dire où était l'évêque, il refusa constamment de le déclarer. Le lendemain on fit porter à Fou-ngan le père Alcober, que la torture avait mis dans l'impuissance de marcher, et l'on y conduisit en même temps les Chrétiens et les Chrétiennes arrêtés.

Le gouverneur de la ville et l'officier Fan firent comparaître les Chrétiens et les Chrétiennes. Après que plusieurs eurent refusé de déclarer la retraite de l'évêque et des missionnaires, le Chrétien concubinaire, interrogé à son tour, répondit qu'ils demeureraient chez la veuve Miao, une des prisonnières. Il n'en fallut pas davantage pour faire tourmenter cruellement cette veuve et neuf autres Chrétiennes; mais leur constance ne se démentit pas; et la plus violente question ne put leur arracher leur secret. Enfin une onzième prisonnière, épouvantée de l'appareil des tortures qu'on lui préparait, déposa ce qu'elle en savait, et ajouta qu'on l'avait faite Chrétienne par importunité et comme malgré elle. L'officier ne laissa point cette infidélité sans récompense; quelques aunes d'une pièce de soie en furent le prix, et on fit porter cette femme en chaise chez elle. Dans cette torture l'officier Fan se montra si cruel, que les Gentils qui étaient présens, et le gouverneur lui-même, ne purent retenir leurs larmes. Les deux juges se prirent de paroles : le gouverneur dit à l'officier qu'il tourmentait en barbare des innocens; et l'officier, fier de la protection du vice-

roi, osa reprocher au gouverneur, quoique supérieur en dignité, qu'il mollissait dans l'accomplissement des devoirs de sa charge. Une servante, se laissant vaincre par la violence des tourmens, promit de livrer deux Européens, et mena dans l'endroit où ils se tenaient cachés entre deux planchers; c'étaient les pères Serrano et Diaz.

Ce fut pour l'officier Fan une joie bien sensible que la capture de deux missionnaires. Il leur demanda où était l'évêque, et comme ils répondirent qu'ils n'en savaient rien, il fit donner des soufflets au père Serrano, et la torture au père Diaz. Voici la manière cruelle dont se donnent ces soufflets : le patient est à genoux ; un officier se place derrière lui, et, mettant un genou en terre, lui prend la tête par la tresse des cheveux, et la renverse sur celui de ses genoux qui est resté élevé, de manière à ce qu'une des joues du patient soit placée horizontalement ; alors un autre officier du mandarin, tenant à la main un instrument assez semblable à une semelle de soulier, et faite de quatre lames de cuir cousues ensemble, décharge à tour de bras sur cette joue le nombre de soufflets ordonnés par le mandarin. Un seul suffit pour faire perdre connaissance, comme l'ont avoué plusieurs de ceux qui en ont fait l'expérience. Souvent les dents en sont brisées dans la bouche, et la tête enfle horriblement. Si le nombre des soufflets est grand, on les partage sur les deux joues.

Pendant le Chrétien qui avait fourni un nouvel asile à l'évêque, désespérant de pouvoir le tenir longtemps caché, alla lui représenter le danger auquel il l'exposait lui et toutes les personnes de sa maison. « Mon cher ami, lui dit le prélat, vous allez » être satisfait. » En parlant ainsi, il sortit de la maison et alla se montrer au milieu du village. Il fut bientôt arrêté et mis dans les fers le 30 juin 1746. Le père Royo, ayant appris que l'évêque s'était livré lui-même, suivit son exemple.

Après cet événement, les juges ne différèrent pas à faire un interrogatoire général. Ils firent comparaître tous les prisonniers, et s'adressèrent d'abord à une Chrétienne nommée Thérèse : « Qui vous a conseillé la virginité? lui demanda-t-on. — C'est, ré- » pondit-elle, moi-même. — Dites du moins, reprit-on, combien » vous êtes pour servir les Européens, et pour vous prêter à leurs » plaisirs? » Thérèse répondit : « L'odieuse idée que vous avez de » leur conduite fait bien voir que vous ne les connaissez pas. Sa- » chez que j'ai en horreur les infamies que vous nous imputez. » Sur cette réponse, l'officier Fan fit mettre Thérèse à la torture. On interrogea ensuite ses compagnes, qui répondirent toutes que personne ne les empêchait de choisir l'état du mariage, mais

qu'elles préféraient celui de la virginité par suite de l'estime que Thérèse leur avait inspirée pour cette vertu. « Oui, reprit Thérèse, c'est moi qui ai donné ce conseil ; s'il y a en cela du crime, je dois seule en porter la peine : rendez la liberté à toutes les autres. » Le gouverneur, se tournant alors vers les missionnaires, demanda au père Alcober pourquoi il était venu à la Chine. « C'est, répondit le Père, pour prêcher la religion chrétienne ; » et là-dessus il expliqua les commandemens de Dieu. L'officier Fan lui fit, au sujet des prisonniers, des questions que la pudeur ne permet pas de rapporter. Le Père dit que des questions si dignes d'un ministre de Satan ne méritaient pas de réponse. L'officier adressa ensuite la parole à l'évêque, et lui demanda depuis quel temps il était dans l'empire. Le prélat répondit qu'il y était entré sous le regne de l'empereur Kang-hi, pour faire connaître la sainte loi et la seule véritable religion. Il en expliqua ensuite les principaux points avec tant d'éloquence et d'onction, qu'il toucha et attendrit les assistans, et avec tant de zèle et de véhémence, qu'à la fin la voix lui manqua. Le père Royo, interrogé à son tour, dit qu'il était dans l'empire depuis trente ans pour prêcher la même religion. On ne demanda rien aux pères Serrano et Diaz.

Le 10 juillet, tous les missionnaires, cinq Chrétiens et la générale Thérèse partirent de Fou-ngan pour être conduits à Fou-tcheou-fou, capitale de la province. Ils étaient chargés de chaînes qui leur tenaient les mains et les pieds étroitement serrés ; dans cet état ils furent portés sur des charrettes, suivis d'un grand nombre de Chrétiens qui enviaient leur sort, et qui les exhortaient à soutenir la gloire de la religion. D'autres Chrétiens accoururent aussi de divers endroits pour leur offrir, à leur passage, des rafraîchissemens. Les infidèles venaient en foule attirés par la nouveauté du spectacle. Les uns chargeaient d'injures les saints confesseurs de Jésus-Christ, les appelant magiciens, impudiques, scélérats, fils du diable, et leur donnant tous les autres noms que leur malice leur suggérait. Quelques autres se montraient compatissans et reprenaient les premiers : « Il suffit de les voir, disaient-ils, pour reconnaître leur innocence ; des hommes coupables des crimes qu'on impute à ceux-ci, ne sauraient avoir cet air respectable que nous leur voyons. »

A leur arrivée dans la capitale, le vice roi les fit sur-le-champ comparaître devant son tribunal, renouvelant à peu près les questions qu'on leur avait faites à Fou-ngan. Il demanda à l'évêque par l'ordre de qui il était venu dans la Chine, et s'il engageait les Chinois par argent à se faire chrétiens. Le prélat répondit que le souverain pontife l'avait envoyé pour prêcher la

religion chrétienne. « Pour ce qui est, ajouta-t-il, d'engager les » Chinois à l'embrasser par argent, je suis bien éloigné de le faire. » On m'envoie tous les ans d'Europe ce qui est nécessaire pour » mon entretien, et rien de plus. Ma manière d'engager ceux qui » veulent m'écouter, à se faire chrétiens, est de leur montrer l'ex- » cellence de la religion que je leur prêche. Je le fais simplement » et sans art ; je ne trompe personne ; je ne baptise que ceux qui » le veulent bien ; il faut même qu'ils le demandent instamment : » et c'est ce que ne peuvent manquer de faire ceux qui connais- » sent notre religion. La Chine ne s'obstine à la rejeter que parce » qu'elle ne la connaît pas ; mais elle résiste en vain, il faudra » bien qu'elle l'accepte un jour. » Ce discours, si digne du zèle d'un apôtre, ne tarda pas à être payé de vingt-cinq soufflets que le vice-roi fit donner inhumainement au saint prélat ; après quoi il ordonna qu'on distribuât les trois bandes des confesseurs de Jésus-Christ dans les prisons de la ville, où ils furent rejoints deux jours après par neuf autres Chrétiens et cinq Chrétiennes.

Le 30 juillet, tous ceux qui étaient dans les fers comparurent ensemble devant un autre tribunal, composé de plusieurs gouverneurs. On demanda aux prisonniers pourquoi ils s'étaient attachés à la religion chrétienne ? ils dirent unanimement qu'ils l'avaient embrassée, et qu'ils voulaient continuer à la suivre, parce qu'ils la reconnaissaient pour véritable. Un seul déclara qu'il y renonçait, et protesta qu'il n'avait été jusque là chrétien que pour obéir à ses parens qui, étant eux-mêmes de cette religion, l'y avaient fait entrer, et l'y avaient élevé. Ce discours déplut à l'un des juges. Il reprit aigrement cet apostat, et lui dit qu'il montrait un bien mauvais cœur de vouloir abandonner les exemples et les enseignemens de ses parens. Les juges témoignèrent ensuite, à plus d'une reprise, leur compassion pour les Chrétiennes, en voyant leurs mains horriblement meurtries par les tortures. Ils adressèrent surtout la parole à la plus jeune, qui y avait été appliquée deux fois. « Qui vous a si cruellement maltraitée ? lui demandèrent-ils. — C'est par ordre de l'officier Fan, répondit-elle, que nous avons toutes souffert la question. — Pourquoi, » lui dirent les juges, ne portez-vous sur la tête aucune parure, » comme fleurs, pierreries, et perles ? — Tout cela n'est que vanité, répliqua-t-elle. Notre sainte religion nous apprend à mé- » priser la gloire passagère et les faux plaisirs de cette vie ; tout » cela n'est rien en comparaison du paradis que nous voulons mé- » riter. »

L'officier, dans les instructions qu'il avait données, avait accusé les missionnaires d'impudicité et de magie. L'unique fondement

d'une calomnie si atroce était quelques remèdes trouvés parmi leurs effets, et en particulier une caisse d'ossemens que le père Alcober avait mise en dépôt chez un chrétien. L'officier prétendait, en premier lieu, que les missionnaires tuaient de petits enfans et tiraient de leurs têtes des philtres propres à faire consentir le sexe aux plus infâmes passions; et en second lieu, que l'objet des remèdes européens était d'en empêcher les suites. Les missionnaires, interrogés sur ces deux accusations, répondirent qu'elles étaient toutes les deux fausses, et que de plus la première était absurde. « Mais, dirent les juges, qu'est-ce donc que cette caisse d'ossemens? qu'en faites-vous, si vous ne vous en servez pour exercer quelque art magique? — Ce sont, répondirent les missionnaires, les précieux restes d'un de nos prédécesseurs d'une vertu extraordinaire, lequel, sous la dynastie précédente, fut tué par une bande de voleurs. Nous aurions souhaité pouvoir les envoyer en Europe, dans le royaume qui est sa patrie et la nôtre, mais nous n'en avons pas encore trouvé l'occasion favorable depuis qu'ils nous ont été remis par les Chrétiens qui les avaient recueillis. » Les juges voulurent faire la visite de la caisse, et ayant pris avec eux des experts dont la profession est à la Chine d'examiner les cadavres, on trouva les ossemens presque en poussière. L'officier Fan s'en prévalait comme si c'eût été un indice que c'étaient des ossemens de petits enfans. Les experts, au contraire, disaient qu'à les voir on ne pouvait juger autre chose, sinon qu'ils étaient d'une personne morte au moins depuis un siècle. On ne savait que décider, lorsqu'on trouva un article de vertèbre assez entier pour être mesuré. Sa hauteur était de cinq lignes et demie du pied chinois (qui est presque égal au pied français, et qui se divise en dix pouces seulement, et le pouce en dix lignes). Il en résultait que les ossemens étaient d'une grande personne : le fait était évident; et comme l'officier Fan s'obstinait encore à soutenir que c'étaient des ossemens d'enfans, les juges l'accusèrent de mauvaise foi et d'ignorance. « Tenons-nous-en, ajoutèrent-ils, aux livres des tribunaux qui marquent la mesure des ossemens du corps humain, et qui prescrivent la manière dont nous devons procéder dans ces sortes de vérifications; autrement nous allons contre les lois. » Ils dressèrent l'acte de vérification et le portèrent au juge criminel de la province, qui approuva et leur procéda et la sentence dans laquelle ils déclaraient les missionnaires innocens.

De son côté, l'officier Fan alla accuser les juges, auprès du vice-roi, de s'être laissé corrompre par argent. Il lui dit que des Chrétiens étaient venus de Fou-ngan avec des sommes considérables,

qu'ils avaient répandues abondamment dans les tribunaux, et que les soldats, les greffiers, et généralement tous les officiers de justice étaient gagnés. Sur cette accusation, quoique destituée de preuves, le vice-roi cassa toutes les procédures ; il appela d'autres gouverneurs à la place des premiers, et fit venir des villes voisines d'autres Chrétiens, et en particulier la Chrétienne que l'officier Fan avait récompensée pour avoir apostasié, et pour avoir indiqué la demeure des missionnaires. Cette chrétienne se repentait déjà de son apostasie ; elle la rétracta alors, et accusa l'officier de la lui avoir conseillée auparavant en secret, et de l'y avoir déterminée par ses artifices. Le vice-roi fit emprisonner des Gentils arrivés depuis peu de Fou-ngan et l'hôtelier qui les logeait. Il fit en même temps arrêter des marchands qui portaient tous les ans de Canton dans le Fo-kien la pension pour les missionnaires, et des Chrétiens qui étaient venus de Fou-ngan pour secourir les prisonniers, et qui furent convaincus d'avoir donné de l'argent aux soldats, afin de procurer quelques soulagemens aux confesseurs de la foi. Les soldats même furent cassés de leurs charges et condamnés à porter deux mois la cangue ; enfin, tout alla au gré de l'officier Fan. Les Chrétiens, et même les Gentils furent maltraités selon son caprice. Il mit les uns à la cangue, et condamna les autres à la bastonnade, ou à être reconduits chez eux chargés de chaînes. Il ordonna à six Chrétiens d'adorer une idole, et cinq d'entre eux, ayant constamment refusé de le faire, reçurent par son ordre chacun quarante coups de bâton ; le sixième eut la lâcheté impie de lui obéir.

Aussitôt que les nouveaux juges furent arrivés, ils commencèrent de nouveaux interrogatoires, et les réitérèrent à l'infini, dans l'espérance de trouver quelque preuve de rébellion, d'impudicité ou de magie. On appliqua le père Diaz, et ensuite Thérèse, à la torture, sans en pouvoir tirer aucun aveu qui donnât lieu à une sentence de condamnation. On voyait tous les jours les missionnaires revenir de l'audience à la prison le visage enflé et meurtri de soufflets. Le père Serrano en eut la peau des joues enlevée et le visage tout ensanglanté. L'évêque en reçut en tout quatre-vingt-quinze, sans qu'on eût le moindre ménagement pour son grand âge. Outre les soufflets, les pères Alcober et Royo souffrirent une fois la bastonnade ; le père Diaz la souffrit deux fois, et deux fois la torture aux pieds. Cependant le vice roi pressait les juges de porter un arrêt de condamnation, et commençait à appeler leurs délais des lenteurs affectées. L'embarras de ces juges n'était pas d'accorder la droiture naturelle avec la condamnation qu'on exigeait d'eux : ils étaient tous résolus à sacrifier la justice à la fa-

veur du vice roi, ou du moins à la crainte de son ressentiment : mais il fallait garder une forme dans le jugement, et faire parler les lois dans une sentence où ils devaient porter la sévérité jusqu'au dernier supplice ; voici comment ils s'y prirent pour motiver l'arrêt qu'ils rendirent au commencement de novembre 1746, et qu'ils dressèrent au nom du vice-roi, qui voulut l'envoyer en la forme suivante à l'empereur.

« Tcheou-hio-kien, vice-roi de Fo kien : Pe-to-lo, Hoa-king-chi, Hoang-tching-te, Hoang-tching-koue et Fei-jo-yong (ce sont les noms chinois de l'évêque et des quatre pères), sont tous des Européens, lesquels s'étaient rendus en cachette, à l'aide de Kuo-hoei-gin, dans cette province, et s'étaient bâti une église dans laquelle ils débitaient leur pernicieuse doctrine ; oignant d'huile le front de tous ceux qui embrassaient leur religion, et leur donnant un certain pain à manger et un certain vin à boire : ils les obligeaient à brûler les tablettes de leurs ancêtres, auxquels ils les faisaient renoncer, même jusqu'à ne plus reconnaître aucune légitime subordination pour les supérieurs ou les parens ; et cela avec un tel entêtement, que la mort même n'est pas capable de les faire changer. Ces Européens réussissaient d'autant mieux à les amener jusqu'à ce point d'aveuglement, qu'ils leur font entendre que tous ceux qui suivront leur religion monteront au ciel après leur mort ; et que par la suite des temps, lorsque ce monde visible périra, ils ressusciteront tous en reprenant une nouvelle vie. Dans ces églises, ils faisaient faire des assemblées d'hommes et de femmes dont le nombre montait à plusieurs milliers, et faisaient des distributions d'argent, ce qui attirait quantité de gens du peuple. Les filles, qui, ayant embrassé cette religion, ne se mariaient jamais, s'appelaient du nom de vierges de profession. Pe-to-lo et autres, faisant régulièrement chaque année le catalogue de tous ceux qu'ils avaient engagés à se faire chrétiens, louaient exprès certaines gens du peuple pour porter le susdit catalogue à Macao, d'où il était envoyé à Manille, et de Manille au chef de leur religion en Europe. Les mêmes porteurs leur rapportaient à Fongnan la pension d'argent qui leur était venue d'Europe, et qu'ils trouvaient entre les mains d'un de leurs supérieurs résidant à Macao. Cet argent servait à leurs besoins et à leur nourriture. Ce Pe-to-lo et autres, sachant que leur religion était défendue, et que, s'ils gardaient leurs habillemens européens, ils ne pourraient aller et venir avec autant de liberté, sortaient de Macao le plus secrètement qu'ils pouvaient, après s'être fait raser la tête, et accommoder les cheveux à la manière chinoise, après avoir changé tout leur habillement, et avoir appris la langue mandarine ; afin qu'é-

tant ainsi déguisés, ils pussent être à couvert des recherches, et parvenir sûrement à Fou-ngan, pour y prêcher leur religion. Les lettrés et les gens du peuple étaient devenus si infatués de ces prédicateurs, que tous se disputaient à l'envi l'honneur de les inviter et de les recevoir chez eux, et même de leur bâtir secrètement des églises. Comme la plupart des Chrétiens avaient des appartemens éloignés de la rue, ils pouvaient aisément les y cacher; ce qui a fait qu'on a été plusieurs années sans pouvoir les découvrir, jusqu'à ce qu'enfin on est venu me donner avis de tous ces désordres. M'étant assuré de la vérité des faits par de nouvelles informations, j'envoyai saisir Pe-to-lo et les autres criminels, aussi bien que tous leurs effets étrangers, comme livres, images, ornemens et meubles. Ce qui ayant été exécuté, je les ai fait comparaître en ma présence; et, les ayant secrètement examinés, j'ai tiré de leurs propres bouches l'aveu de tous les forfaits ci-dessus mentionnés.

» Or maintenant que Pe-to-lo, après avoir été banni par un arrêt public de la cour, a eu l'audace, non-seulement de faire venir dans le Fo-kien quatre Européens pour y prêcher la religion chrétienne, mais de rentrer lui-même et de se déguiser, pour pouvoir se cacher dans le district de Fou-ngan, et tout cela dans le dessein de pervertir les cœurs; ce qui est allé à un tel point, que tous ceux, soit des lettrés, soit du peuple, qui ont embrassé leur religion, ne veulent plus la quitter, quelques moyens qu'on emploie pour les faire changer; le nombre de ceux qu'ils ont ainsi pervertis est si grand, que de quelque côté qu'on se tourne dans le district de ce Hien, on ne voit autre chose; bien plus, les gens même des tribunaux et les soldats leur sont dévoués. Dans le temps que ces Européens furent pris, et lorsqu'on les conduisait enchaînés à la capitale, on a vu des milliers de personnes venir à leur rencontre, et se faire un honneur de leur servir de cortège; plusieurs, s'appuyant sur le brancard de leurs charrettes, leur témoignaient par leurs pleurs la vive douleur dont ils étaient pénétrés; des filles et des femmes se mettaient à genoux sur leur passage, en leur offrant toutes sortes de rafraîchissemens. Tous enfin voulaient toucher leurs habits, et jetaient de si hauts cris, que les échos des montagnes voisines en retentissaient. Un bachelier, nommé Tching-sieou, a eu l'impudence de se mettre à la tête de cette multitude, pour l'exhorter, en disant ces paroles et autres : « C'est » pour Dieu que vous souffrez; que la mort même ne soit pas capable de vous ébranler. » Aussi son exhortation a-t-elle produit sur ces esprits un tel effet que, malgré la rigueur des examens et la terreur des menaces, lors du jugement, tous ont répondu una-

niment : « Nous sommes résolus à tenir ferme, nous ne chan-
gerons jamais de religion. » Entre ces criminels, il y en a qui font
de leurs maisons des lieux de retraite à ces Européens rebelles,
qui ont le talent de s'attacher si étroitement les cœurs, et qui de-
puis si longtemps ont abusé de la crédulité d'un si grand nombre
de personnes, sans qu'il nous reste aucune espérance de pouvoir
les détromper. A tous ces traits, qui ne reconnaît l'esprit de ré-
volte, d'autant plus pernicieux qu'il est plus caché? C'est pour-
quoi nous condamnons, conformément à nos lois, ledit Pe to-lo à
avoir la tête tranchée, sans attendre le temps ordinaire des sup-
plices; pour les quatre autres Européens, nous les condamnons
pareillement à être décapités dans le temps ordinaire. A l'égard de
Ko-hoei-gin, nous le condamnons à être étranglé dans le temps
ordinaire. Quelques-uns des Chrétiens seront seulement marqués
au visage; quelques autres seront condamnés à un certain nom-
bre de coups de bâton, proportionné à la qualité du délit de cha-
cun. Ceux qui voudront racheter les coups de bâton le pourraient
faire. »

En même temps qu'on portait cette sentence dans le Fo-kien, des
ordres secrets étaient donnés dans toutes les autres provinces
pour décevoir les Européens enseignant la religion du Seigneur
du ciel, et pour abolir cette secte, qu'on appelait perverse. Ces
ordres furent plus ou moins fidèlement exécutés, selon que les
gouverneurs les interprétaient différemment à leurs inférieurs.
Dans plusieurs endroits la fureur des idolâtres éclata sur tout ce
qui appartenait à la religion; rien n'échappa à leur vigilance sacri-
lège; et la plupart des églises furent détruites de fond en comble.
Parmi les Chrétiens qu'on traîna devant les tribunaux, il s'en
trouva dans toutes les chrétientés qui se montrèrent fermes et
inébranlables dans leur foi; la ferveur en porta quelques-uns à se
présenter d'eux-mêmes aux mandarins, pour avoir occasion de
souffrir pour elle. Néanmoins tous les Chrétiens de la Chine ne
montrèrent pas, à beaucoup près, le même zèle. Plusieurs, dans
divers endroits, désavouèrent honteusement leur foi et l'abandon-
nèrent lâchement; il y eut même des chrétientés où le plus grand
nombre signa des actes d'apostasie. La plupart des missionnaires
eurent peine à trouver un asile pour se dérober aux recherches.
Aussi plusieurs, rebutés partout, prirent le parti de courir dans
des barques les lacs et les rivières, et d'autres s'exposèrent à faire
le voyage de Macao.

Du nombre de ceux qui osèrent tenter ce voyage se trouve
le Père Baborier, vieillard septuagénaire. En arrivant de nuit,
afin d'échapper aux corps-de-garde chinois, il brisa contre un

rocher la petite barque qui le portait. Il grimpa comme il put, dans les ténèbres, sur une montagne escarpée, et envoya au point du jour son batelier en grand secret pour demander des habits européens. Peu après, vint De Martillat, évêque d'Ecrinée. Il avait été cité devant un tribunal et rudement frappé. Sa retraite fut bientôt suivie de celle de Verthamon, abandonné de tous ses Chrétiens. Après lui, arrivèrent les pères Tchifoni et Matsioni. Ce dernier s'était réfugié dans la maison qui servait d'asile au père Beuth; forcés de fuir pendant la nuit à cause d'un incendie, ils rencontrèrent un mandarin qui, à la lueur d'un flambeau, les reconnut pour étrangers. Il ne lui fut pas difficile d'arrêter le père Beuth, affaibli par une maladie de plusieurs mois: le père Matsioni prit la fuite; mais, forcé de s'arrêter pour se reposer, une bande de soldats l'aperçut. Il fit alors semblant de dormir; on le réveilla et on l'interrogea; mais le Père ne répondit que par des contorsions telles qu'en pourrait faire un malade qui souffre. Cependant un des soldats, voyant à son chapelet qu'il était chrétien, proposa de le mettre chez un fidèle qui demeurait tout près. Cet avis fut suivi: «Tiens, voilà un homme de ta religion qui souffre; prends soin de le soulager,» dirent-ils au Chrétien chinois. Le mandarin qui avait arrêté le père Beuth eut aussi beaucoup d'égards pour lui. Agissant comme s'il l'eût pris pour un marchand étranger, il se contenta de le faire conduire à Macao. Par malheur, le mandarin de Hyang-chan, voisin de Macao, fit arrêter ce Père, et le laissa plusieurs heures exposé aux insultes de la populace, qui le chargeait d'injures, et lui reprochait de ne pas honorer ses parens, d'arracher les yeux aux mourans, de tuer les petits enfans pour en faire servir la tête à des sortilèges. Ils lui arrachaient les cheveux et la barbe, et lui faisaient souffrir toutes sortes d'indignités. Enfin le mandarin fit étaler à ses yeux les instrumens de la question et les fouets; après quoi il vomit toutes sortes d'injures et de blasphèmes, et dit au Père: «Est-il bien vrai que tu te persuades de n'être pas connu? Tu es un Européen venu ici pour prêcher la religion chrétienne.—Cela est vrai, répondit le père Beuth.—Or, dis-moi, qu'est-ce que le Dieu que tu veux faire adorer?—C'est celui qui a créé le ciel et la terre.—Oh! le malheureux! reprit le mandarin; est-ce que le ciel et la terre ont été créés? Qu'on lui donne dix soufflets.» Après qu'on eut exécuté cet ordre injuste et cruel, le mandarin prit un pinceau et en forma les deux caractères chinois qui expriment le saint nom de Jésus; puis il les fit présenter au père Beuth, en lui demandant ce que c'était. Le père répondit que c'était le nom de la seconde personne de la Sainte-Trinité, qui s'est faite

homme pour notre salut. « Autres dix soufflets ! » s'écria le mandarin, et il procura ainsi à ce digne missionnaire la gloire de souffrir directement, et d'une manière toute spéciale, pour le saint nom de Jésus. Après d'autres demandes, d'autres réponses, et d'autres décharges de soufflets sur le visage qui en fut horriblement enflé, le mandarin renvoya sa victime à Macao, en lui disant qu'il lui faisait grâce de la bastonnade. Le père Abormio, après avoir été traîné de prison en prison, fut aussi conduit dans cette ville. Arrêté dans le Chan-si, les soldats le maltraitèrent de soufflets, pillèrent ses meubles, et tuèrent son domestique. Le mandarin, ayant appris que le missionnaire voulait porter ses plaintes sur cette mort et sur le pillage de ses effets, se transporta dans la prison, fit des excuses au Père, et promettait de lui faire rendre la liberté. Mais les tribunaux, voulant prendre une connaissance plus ample du procès, ordonnèrent de faire comparaître le prisonnier. Alors le mandarin le suivit de près pour lui demander en grâce de ne lui susciter aucune mauvaise affaire. Le père Abormio ne voulait pas tirer du mandarin une vengeance qu'il ne jugeait pas devoir être utile à la religion. Mais celui-ci, résolu de se mettre à quelque prix que ce fût à couvert des accusations qu'il craignait, forma le cruel dessein de faire mourir secrètement le Père dans la prison, et chargea un soldat de l'étouffer avec du papier mouillé. Ses ordres auraient été exécutés, sans un Chinois de distinction, condamné à une prison perpétuelle, et qui avait trouvé auprès du digne missionnaire l'avantage incomparable de connaître la véritable religion. Instruit de l'ordre secret du mandarin, il lui fit déclarer que, si le Père mourait dans la prison, il en écrirait à un de ses parens, puissant à la cour. Le mandarin, outré de se voir découvert, s'en vengea en faisant attacher les prisonniers par des chaînes aux deux murailles opposées d'un cachot assez étroit, en sorte qu'ils ne pouvaient ni se tenir debout, ni s'asseoir, ni même se remuer, ce qui dura un mois et demi. Pendant ce temps, les prisonniers, que le père Abormio avait convertis et baptisés au nombre de cinq, ne cessèrent de bénir Dieu et de chanter ses louanges. Enfin il fut décidé que le missionnaire serait renvoyé à Macao. Dans le chemin il ne manqua aucun jour de prêcher ; et comme il parlait bien le chinois, plusieurs mandarins voulurent l'entendre, et l'invitèrent à leur table. Il passa plus d'une fois la plus grande partie de la nuit à disputer contre des lettrés gentils. Quelques-uns lui promirent d'examiner la religion chrétienne. Le seul mandarin qui le maltraitât sur sa route, fut celui de Hiang-chan, qui en avait usé si cruellement peu auparavant envers le père Beuth. Voici une partie de l'entretien.

qu'ils eurent pendant l'audience. Le mandarin lui dit : « Es-tu » Chinois ou Européen ? » Le Père répondit : « Je suis Européen. » — Cela est faux, dit le mandarin, tu es Chinois comme moi ; j'ai » connu ta mère dans le Hou-quang, et je l'ai déshonorée. Qu'on » donne dix soufflets à ce menteur pour avoir méconnu sa pa- » trie. » Après les soufflets, le mandarin reprit la parole : « Dis- » moi quelle est ta religion ? — J'adore le Seigneur du ciel. » Le mandarin dit : « Est-ce qu'il y a un Seigneur du ciel ? Il n'y en a » point. Tu ne sais ce que tu dis avec ton Seigneur du ciel. » Le Père répliqua : « Dans une maison, n'y a-t-il pas un chef de famille ? » dans un empire, un empereur ? dans un tribunal, un mandarin » qui préside ? De même le ciel a son Seigneur qui est en même » temps le maître de toutes choses. » Sur ces réponses, le mandarin fit frapper et mettre deux fois à la question ce généreux confes- » seur de la foi.

Le père de Neuville vint aussi à Macao. Il est vrai que la per- » sécution n'était pas la principale raison de sa retraite ; il s'était vu obligé de venir prendre soin des affaires de la mission, affligée de la perte qu'elle venait de faire dans la même année de plusieurs de ses meilleurs sujets : le père Hervieu, supérieur-général ; le père Chaliier, son successeur, qui succomba peu de mois après ; le père Beuth, qui ne survécut que deux mois à ses souffrances, et le jeune père de Saint-André qui se disposait, par les études de théologie, à travailler bientôt au salut des âmes.

On renvua ciel et terre pour découvrir le père Lefèvre, qui était parti depuis trois jours, pour passer de la province de Kiang-si à celle de Kiang-nan, lorsqu'on vint l'arrêter. On saisit, on pilla tout ce qu'on rencontrait ; on confisqua la maison, qui ensuite fut détruite. Comme on trouva, parmi les effets, des cierges faits de cire blanche, les gens du tribunal s'imaginèrent qu'ils étaient faits de graisse humaine, parce qu'à la Chine on ne sait pas blanchir la cire. Une accusation de cette nature, tout absurde qu'elle était, pouvait allumer de plus en plus le feu de la persécution ; quelques Chrétiens zélés s'empressèrent de donner de l'argent, pour qu'elle ne fût pas couchée sur les registres. Il n'est pas difficile à la Chine de faire passer ainsi de l'argent aux tribunaux subalternes, et d'acheter même les sentences qu'on désire. Outre l'avidité des Chinois, l'impunité laisse une grande liberté aux tribunaux, parce qu'il n'est pas aisé au peuple de porter ses plaintes aux mandarins supérieurs.

Dans la chrétienté de la montagne de Mou-pouan-chan, où les fidèles, éloignés du commerce des Gentils, étaient une véritable image de la primitive Eglise, l'enfer exerça également

toutes ses cruautés : tortures, bastonnades, prisons, tous les mauvais traitemens furent employés, et le père De La Roche se vit obligé d'aller chercher une retraite au milieu des bois. Le père Du Gad s'enfuit aussi, et avant de trouver où se réfugier, il courut assez longtemps sur les lacs et sur les rivières. Enfin il arriva dans la retraite du père de Neuvalle, où il était la ressource et le conseil de tous les missionnaires des environs. Les belles chrétientés du Kiang-nan se ressentirent moins que les autres des troubles et des vexations, parce qu'elles étaient si nombreuses qu'il y avait des Chrétiens dans tous les tribunaux qui supprimaient par eux-mêmes les ordres de faire des recherches, ou qui en donnaient avis avant qu'ils fussent expédiés, afin que les autres Chrétiens les fissent supprimer par argent.

La ville de Macao, quoique soumise à la domination portugaise, ne fut pas entièrement garantie de l'orage. Le féroce mandarin de Hyang-chan s'y transporta la veille de Pâques 1747. Il s'arrêta près de la petite église où l'on baptisait les catéchumènes chinois ; le sénat, composé de trois présidens et de douze conseillers, alla l'y visiter. Le mandarin demanda qu'on fermât l'église en sa présence : mais le sénat répondit que la religion ne permettait pas aux Chrétiens d'exécuter un pareil ordre ; que l'église n'appartenait pas aux Chinois, mais aux Portugais. Cependant il insista, demandant qu'on lui donnât la clef de l'église pour la fermer lui-même. Cette clef était entre les mains du père Loppez, qui la refusa et protesta qu'il aimerait mieux donner sa tête. Une réponse si ferme étonna le mandarin ; il se contenta d'afficher un écrit où il était défendu de se servir de l'église en question, et se retira aussitôt, craignant sans doute une émeute de la part du peuple.

Quant à la capitale de l'Empire, aussitôt après l'édit de proscription, on commença à inquiéter les chrétientés des environs. Quoique les Chrétiens passassent pour fermes dans la foi, plusieurs apostasièrent cependant à la vue des maux dont on les menaçait. D'autres soutinrent courageusement les tortures, la perte de leurs biens, de leurs emplois, ou la ruine de leurs familles. Les croix et autres marques de leur piété furent profanées et brûlées. Quelques-uns ayant déclaré qu'ils les avaient reçues du père Da Rocha, il fut cité devant le gouverneur de Pékin, et confessa qu'elles venaient en effet de lui. Sur son aveu, le gouverneur dressa une accusation contre lui et la présenta à l'empereur en demandant à quelle peine il devait être condamné. Mais l'empereur répondit qu'il lui faisait grâce. Ce prince nomma en même temps deux grands de sa cour pour protéger les Européens qui se trouvaient dans sa

capitale : protection fort équivoque, et sur laquelle il n'était pas naturel que l'on comptât beaucoup. Cependant, pour ne rien omettre de ce qui pouvait servir à la défense de la religion, les Européens dressèrent un Mémoire qu'ils remirent aux deux protecteurs pour le faire passer à l'empereur; mais ces patrons peu affectionnés différèrent tant, qu'ils donnèrent le loisir au prince de partir pour un voyage d'environ deux mois. Enfin, un peu avant son retour, ils indiquèrent une assemblée où ils appelèrent tous les missionnaires de Pékin. Le plus distingué de ces deux Chinois, nommé Né-kong, premier ministre et favori de l'empereur, ouvrit la séance par des discours vagues qui regardaient, pour la plupart, l'Europe et ses divisions en divers Etats. Le père Gaubil les lui montra dans un Atlas. Né-kong se mit ensuite à exagérer les attentions et les bontés de l'empereur pour les Européens; après quoi il montra assez clairement combien il y avait peu de fonds à faire sur sa protection, en demandant comment on oserait présenter au prince un écrit où il s'agissait de proposer que la religion chrétienne fût approuvée. On le laissa haranguer longtemps, afin de mieux connaître ses sentimens. Ensuite le père Gaubil prit la parole, et parla dignement pendant un temps considérable. Né-kong ne voulut pas répondre au discours du père Gaubil, et recommença à parler des bontés de l'empereur pour les Européens, ajoutant que, s'il les comblait de bienfaits, ce n'était pas qu'il eût besoin de leurs mathématiques, peintures et horloges; mais que cela venait uniquement de la magnificence de son cœur qui embrassait toute la terre. Plusieurs missionnaires reproduisirent quelques-unes des raisons alléguées par le père Gaubil. Enfin le second protecteur voulut ramener Né-kong à la question principale; mais celui-ci lui imposa silence d'un geste, et mit fin à la conférence en offrant aux Européens toutes sortes de bons offices. Il leur recommanda aussi d'aller tous au-devant de l'empereur à son retour; ce qu'ils ne manquèrent point de faire, lorsque ce prince rentra dans la capitale, sur la fin de novembre 1746.

Avant ce voyage, les Pères de Pékin avaient chargé le frère Castiglione, peintre italien, particulièrement estimé de l'empereur, de profiter de la première occasion pour parler au prince. Ce parti ne laissait pas que d'avoir ses risques; car quoique ce Frère, ainsi que deux autres peintres, Jésuites comme lui, vissent souvent l'empereur, il ne leur était pas permis de lui parler d'affaires, à moins qu'ils ne fussent interrogés : d'ailleurs, user de cette voie, c'était choquer les grands qui avaient toujours témoigné leur ressentiment toutes les fois qu'on avait voulu s'en servir. On recommanda seulement au frère Castiglione d'implorer en deux mots la

clémence du prince. L'occasion de parler au monarque ne tarda pas à se présenter; car dès le lendemain il fut mandé par l'empereur même, qui voulait lui donner le dessin d'une nouvelle peinture. Dès que le Frère parut, il se mit à genoux, et dit à l'empereur : « Je supplie Votre Majesté d'avoir compassion de la religion » désolée. » A cette demande, l'empereur changea de couleur et ne répondit rien. Le Frère, s'imaginant qu'il n'avait pas été entendu, répéta de nouveau ce qu'il venait de dire, et alors le prince, prenant la parole, lui dit : « Vous autres, vous êtes des étrangers, vous » ne savez pas nos manières et nos coutumes. J'ai nommé deux » grands de ma cour pour avoir soin de vous dans ces circonstances. » Ce même Frère eut un second entretien plus long que le premier : ce fut l'empereur qui le commença à l'occasion de la maladie du père Chalier, en demandant si on espérait le conserver. Le Frère répondit qu'il ne restait que bien peu d'espérance. « N'avez-vous pas ici quelques médecins européens? — Nous n'en » avons pas. — Pourquoi cela? — C'est qu'il est trop difficile d'en » faire venir de si loin; mais nous avons deux chirurgiens entendus dans leur art. — Il est plus aisé, dit l'empereur, de devenir » habile dans la chirurgie, parce que les maladies qu'elle traite sont » extérieures. Mais, dis-moi : vous autres Chrétiens, priez-vous » votre Dieu pour le malade? lui demandez-vous qu'il le guérisse? — Oui, seigneur, répondit le Frère, nous l'en prions tous » les jours. — D'où vient donc que vous ne l'obtenez pas? — Notre Dieu est tout-puissant; il peut nous l'accorder; mais il vaut » peut-être mieux qu'il ne nous l'accorde pas, et nous demeurons » toujours résignés à sa volonté. — Dis-moi une autre chose : les » Chrétiens craignent-ils la mort? — Ceux qui ont bien vécu ne » la craignent pas; ceux qui ont mal vécu la craignent beaucoup. » — Mais comment savoir si on a bien ou mal vécu? — On le sait, » dit le Frère, par le témoignage de sa conscience. »

Cependant la sentence de mort contre les cinq missionnaires et leur catéchiste était examinée à Pékin, et le vice-roi de Fo-kien, qui s'en glorifiait comme de son ouvrage, s'était rendu dans la capitale de l'empire pour la soutenir. Les entretiens avec le frère Castiglione, et l'honneur que l'empereur avait fait au père Chalier de lui envoyer son premier médecin, faisaient penser qu'il ne voudrait pas porter les choses à la dernière extrémité. Il traita cependant l'affaire avec la plus grande rigueur. Le tribunal des crimes ne différa pas à confirmer la sentence dans tous les points; il la présenta ensuite de nouveau à l'empereur, et ce prince l'approuva le 21 avril 1747, dans les termes que voici traduits littéralement : « Et ordonnons que Pe-to-lo ait la tête tranchée

• sans délai; approuvons la sentence rendue contre Hoa-kin-chi, Hoang-tching-te, Hoang-tching-houé et Fei-jo-yong : qu'ils soient décapités; approuvons la sentence rendue contre Ko-hoei-gin : qu'il soit étranglé. Voulons que ceux-ci attendent en prison la fin de l'automne, et qu'ensuite ils soient exécutés. Nous confirmons la sentence des mandarins pour tout le reste. »

Lorsque cette sentence arriva dans le Fo-kien, un prêtre chinois en avait déjà annoncé la confirmation à l'évêque et aux autres prisonniers. Quelques Chrétiens firent tenir au vénérable prélat des habits dignes de son triomphe. S'en étant revêtu, il embrassa les chers compagnons de sa prison, goûta avec eux quelques rafraîchissemens, et se rendit devant le mandarin qui devait prononcer l'arrêt de son supplice, et présider à l'exécution. A l'audience, il répéta qu'il mourait pour la défense de la sainte et véritable religion, avec la ferme confiance que ce jour même son âme serait placée dans le séjour des bienheureux. Il ajouta qu'il prierait Dieu d'avoir compassion de la Chine et de l'éclairer des lumières de l'Évangile : « Je vais, dit-il, devenir dans le ciel le protecteur de cet empire. » Après la lecture de l'arrêt de mort, on attacha au prélat les mains derrière le dos, et on lui mit sur les épaules un écrit où on lisait qu'il était condamné à être décapité, pour avoir travaillé à pervertir le peuple par une mauvaise doctrine. Dans cet état il fut conduit à pied au lieu du supplice, récitant des prières dans tout le chemin, avec un visage gai et enflammé de l'amour de son Créateur. Les Infidèles n'en étaient pas peu surpris, et ne pouvaient se lasser de le contempler. On arriva au lieu où les exécutions avaient coutume de se faire. L'évêque fut averti par le bourreau de s'arrêter et de se mettre à genoux, ce qu'il fit aussitôt, en demandant à l'exécuteur un moment pour achever sa prière. Après quelques instans il se leva, et avec un visage riant il proféra ces paroles qui furent les dernières : « Je vais au ciel ! » Alors le bourreau, lui tirant de la main droite un petit bonnet qu'il avait sur la tête, de la main gauche le décapita d'un seul coup, vers les cinq heures du soir, le 26 mai 1747. Les Chrétiens lavèrent le corps de l'évêque, l'ensevelirent honorablement dans plusieurs enveloppes d'étoffes de soie, et le mirent dans un cercueil qu'ils enterrèrent ensuite. Mais les mandarins, ayant su que pendant la nuit, comme pendant le jour, il était gardé par une douzaine de personnes, firent briser une croix de pierre dressée sur le tombeau, et ordonnèrent qu'on transportât le cercueil dans l'endroit où l'on avait coutume d'exposer les cadavres des suppliciés. On grava sur le visage des Pè-

res et du catéchiste deux caractères chinois, qui marquaient le genre de supplice auquel ils étaient condamnés, et enfin, le 28 octobre 1747, ces dignes compagnons de l'illustre évêque de Mauricastre obtinrent aussi la palme du martyre.

Dans l'état d'incertitude où se trouva la chrétienté de la Chine, on avait encore cette légère consolation, que les missionnaires étaient soufferts dans cet empire, où leur présence ne laissait pas que d'être infiniment utile. Pour n'être point connus, ils étaient obligés de se vêtir à la mode du pays. Mais, alors même qu'ils auraient eu le talent de prendre l'air, les manières, la démarche, et ce qui caractérise proprement les Chinois, on les aurait distingués toujours. Pour parer aux inconvéniens qu'entraînaient ces sortes de reconnaissances, on faisait autant qu'on pouvait des prêtres du pays. Les missionnaires les élevaient dès l'âge le plus tendre, leur apprenaient la langue latine, et les instruisaient peu à peu des fonctions du ministère. Quand ils avaient atteint un certain âge, on en faisait des catéchistes, qu'on éprouvait jusqu'à quarante ans temps auquel on les ordonnait prêtres. La maison des Missions étrangères de Paris entretenait un séminaire dans la capitale du royaume de Siam; et c'est là particulièrement qu'on envoyait les enfans chinois pour y faire leurs études, et s'y former au ministère évangélique. On en faisait ordinairement de très-bons sujets. Ces prêtres de la nation, n'étant point connus pour tels, pouvaient faire beaucoup plus de fruits que les Européens. Mais les persécutions presque continuelles arrêtaient beaucoup les progrès de la prédication. Cependant les mandarins, tout furieux qu'ils étaient contre le christianisme, n'empêchaient pas de simples particuliers, et même des familles entières, de venir demander le baptême. A la vérité, quand on pouvait prendre des évêques, on leur tranchait la tête, parce qu'on les regardait comme des chefs de révolte. C'est ainsi que celui de Mauricastre avait couronné naguère une mission de trente ans.

Le Chinois Cing-eul-Yven, qui, par un miracle de la grâce, fut converti subitement à la foi en recueillant le sang de ce saint prélat, reçut le baptême ainsi que toute sa famille. Quelque temps après, un missionnaire de sa nation ayant été jeté dans un cachot, il se rendit à la porte de la prison, et dit aux gardes qui voulaient l'écarter : « Pourquoi voulez-vous m'empêcher de voir le » Père? Je vous déclare que je suis Chrétien, et reconnaissant » des services sans nombre que j'ai reçus des missionnaires; je » voudrais pouvoir le leur témoigner en soulageant ceux qui se » trouvent dans la misère, et c'est ce que j'ai intention de faire » aujourd'hui. » Ce trait de franche et de simplicité toucha telle-

ment les soldats, qu'ils l'introduisirent dans la prison du confesseur, à qui il donna du linge et des habits, dont il savait que ce prêtre manquait.

Les vertus et le zèle du prêtre chinois le rendirent respectable à toute la chrétienté. Un jour il était allé dans une petite île pour y confesser. Le mandarin n'en fut pas plutôt averti, qu'il fit investir la maison où il était, menaçant d'y mettre le feu. Les Chrétiens ouvrirent la porte pour savoir ce dont il s'agissait. Aussitôt ils virent fondre sur eux une troupe de soldats, qui se saisirent de toutes les personnes de la maison, et pillèrent la chapelle du missionnaire. Comme ce dernier était de la nation, ils ne purent le reconnaître d'abord. Les Chrétiens, interrogés sur ce qu'il était devenu, ne voulurent rien répondre; mais le confesseur, craignant qu'on ne les maltraitât, se déclara lui-même. En conséquence il fut lié et garrotté comme un scélérat, et emprisonné. Il comparut devant le mandarin, qui lui demanda s'il n'était pas chef de la religion chrétienne; combien de personnes il avait séduites; quel était le nombre des Chrétiens de l'île, et comment ils s'appelaient; à quoi servaient tous ces ornemens et ces livres européens qu'il avait avec lui; et enfin si une bouteille d'huile, qu'on avait trouvée parmi ses effets, n'était point ce dont il se servait pour la magie (c'est ainsi qu'il appelait les fonctions du saint ministère). Le missionnaire répondit à ces différentes questions avec autant de fermeté que de sagesse et de précision. « Je ne suis point, dit-il, chef de la religion chrétienne; je n'ai ni assez de vertu ni assez de mérite pour occuper ce haut rang; mais je fais profession de cette sainte religion, et je l'enseigne. Je n'ai jamais séduit personne. Je sais les noms de plusieurs Chrétiens de cette île; j'en sais aussi le nombre; mais je ne vous dirai ni l'un ni l'autre, parce que ce serait trahir mes frères. Quant à ces ornemens et à ces livres que vous voyez, ils servent dans les sacrifices que j'offre au seul vrai Dieu, qui est le créateur du ciel et de la terre, et que tout l'univers doit adorer. Pour cette huile, ajouta-t-il en lui montrant la bouteille où elle était renfermée, elle ne sert point à la magie, parce que la magie est une chose dont les Chrétiens ont horreur. » Le mandarin fit mettre par écrit l'interrogatoire avec les réponses du prétendu coupable; après quoi il le fit reconduire en prison. Le lendemain il l'envoya au mandarin supérieur, qui lui fit donner cent quarante soufflets et quatre-vingts coups de bâton. Ces deux supplices ayant été employés en vain, on eut recours à la question, qui fut appliquée avec tant de violence que le patient s'évanouit. Mais bientôt on le fit revenir par le moyen d'une liqueur qu'on lui fit boire à plusieurs reprises. Cette question

on du con-
l savait que

respectable
ite île pour
qu'il fit in-
Les Chré-
it. Aussitôt
se saisirent
chapelle du
e purent le
e qu'il était
r, craignant
séquence il
l comparut
ef de la re-
uites ; quel
appelaient ;
péens qu'il
avait trou-
pour la ma-
ministère).
avec autant
point, dit-
tu ni assez
profession
mais séduit
tte île ; j'en
ni l'autre,
nemens et à
es que j'of-
le la terre,
ajouta-t-il
elle ne sert
e dont les
t l'interro-
quoil il le fit
darin supé-
atre-vingts
és en vain,
de violence
r le moyen
te question.

dura plus de trois heures. Le mandarin, piqué de la constance du généreux confesseur, le renvoya en prison, résolu de le pousser à bout. Le jour suivant on le mit encore à la question ; ce qui dura depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Mais tout fut inutile, le missionnaire soutint la torture avec un courage qui déconcerta le tyran. Enfin, voyant qu'on ne pouvait le vaincre par les tourmens, on lui proposa le choix de trois choses : la première, de déclarer les Chrétiens de l'île ; la seconde, d'embrasser l'état de bonze ; la troisième, d'être mis à mort. « Vous n'aurez jamais, dit le missionnaire, la déclaration que vous exigez de moi ; pour être bonze, la probité, l'honneur même me le défend. Je ne crains point la mort ; ainsi dévouez-moi au supplice. Je serai trop heureux de répandre mon sang pour la cause du Dieu que je prêche. » Le mandarin, furieux de la fermeté du confesseur, prononça l'arrêt de mort, et le prisonnier fut reconduit au cachot. On le mena à Pékin pour faire confirmer et exécuter la sentence. Mais l'empereur crut devoir commuer sa peine, et le condamna à l'exil. Heureusement pour lui, il fut exilé dans un coin de province où il y avait une nombreuse chrétienté. Le Seigneur, qui avait conservé ses jours dans les tortures, les prolongea pour le bien et l'édification de son nouveau troupeau.

Ce n'était pas seulement en Chine que brûlait le feu de la persécution.

La Cochinchine offrit en 1750 de tristes événemens à décrire. Une persécution s'y éleva tout à coup contre la foi chrétienne, et ruina en peu de mois les abondantes moissons que donnait ce champ du père de famille. Plusieurs causes contribuèrent à un si funeste événement ; mais la principale était l'exemple que venait de donner la Chine. Pourtant le roi, à la première nouvelle de cette autre persécution, dit : « L'empereur de la Chine fait ce qu'il juge à propos, et moi, je gouverne aussi comme bon me semble. » Mais il ne résista pas longtemps aux conseils de son confident Kai-an-tin, homme de fortune, qui, dans son bas âge, avait été disciple et serviteur des bonzes. Le bonze le plus passionné contre la foi pouvait à peine lui être comparé. Il avait plusieurs fois proposé au roi de faire mourir tous les Chrétiens qui refuseraient de fouler aux pieds les saintes images, en signe d'apostasie. Un autre personnage avait aussi travaillé à rendre odieux les missionnaires, sinon comme ministres de la religion, du moins comme Européens : c'était un Cochinchinois chrétien, appelé Michel Kuong. Ce jeune homme, après avoir passé plusieurs années à Pondichéry, à Madras et à Macao, s'en retourna dans sa patrie. Le roi le questionna beaucoup sur les coutumes, la puissance et

l'ambition des Européens. Kuong, pour faire sa cour, les dépeignit comme des hommes entreprenans, qui ne songeaient qu'à s'assujettir toujours de nouvelles contrées. Tout cela confirma de plus en plus le roi dans la pensée que les missionnaires pourraient bien avoir des desseins de rébellion. Bientôt Michel Kuong eut occasion de servir d'interprète pour un bâtiment français, dont il trahit les intérêts. Persuadé que sa perfidie était restée secrète, il eut la confiance téméraire d'aller à bord du bâtiment prêt à partir. Le vaisseau mit à la voile et emmena le traître, généralement regardé comme le fléau des Européens, et par là même de la religion. Ses parens le réclamèrent auprès du roi, et Kai-antîn ne manqua pas cette occasion de signaler sa haine. On fit arrêter trois missionnaires français, comme s'ils eussent été responsables de cet enlèvement. On eut bien de la peine à accommoder l'affaire. Il en coûta environ sept cents francs pour faire cesser les cris des parens de Michel Kuong, et pour payer d'autres frais de justice. Enfin les missionnaires furent mis en liberté, et le calme parut rétabli.

Sur ces entrefaites, il arriva de Macao des lettres pour les missionnaires. Il n'y avait aucun ordre de les intercepter; cependant elles furent portées au roi, qui ordonna qu'on les fit interpréter, voulant savoir si les missionnaires pensaient à exciter quelque rébellion. Or, eux seuls pouvaient être choisis pour interprètes. Les commissaires que l'on préposa les appelèrent donc l'un après l'autre, pour faire répéter à chacun en particulier le contenu des mêmes lettres. Il n'était pas à craindre qu'on y trouvât quelque indice de révolte. Tout ce que les missionnaires de la Chine écrivaient, touchant la persécution qui s'était élevée dans l'empire, roulait sur l'aveuglement des idolâtres, et sur les châtimens dont le ciel venait de punir les principaux auteurs de la persécution. Il ne pouvait rien survenir de plus à propos. Les commissaires protestèrent qu'ils ne voulaient rien faire contre la religion, et qu'au sujet des lettres, ils rendraient le témoignage le plus favorable. Ce qui prouve qu'ils le firent, comme ils l'avaient promis, c'est que le roi ordonna de remettre ces lettres aux missionnaires à qui elles étaient adressées.

Cependant le même jour, 24 avril 1750, on assembla un grand conseil; on y délibéra s'il fallait laisser aux missionnaires la liberté d'enseigner publiquement leur religion, ou s'il était convenable de les mettre hors du royaume. Leurs ennemis dirent qu'il n'était pas raisonnable de souffrir que des étrangers enseignassent et établissent leur loi dans la Cochinchine; qu'ils n'étaient ni nécessaires ni utiles au royaume, et qu'ainsi la seule crainte de quel-

, les dépei-
caient qu'à
onfirma de
aires pour-
hel Kuong
t français,
t restée se-
timent prêt
, générale-
à même de
et Kai-an-
ine. On fit
ussent été
ne à accom-
pour faire
ver d'autres
liberté, et

our les mis-
ependant
interpréter,
er quelque
r interprè-
t donc l'un
ier le con-
y trouvâ
aires de la
élevée dans
r les châti-
teurs de la
opos. Les
e contre la
émoignage
me ils l'a
ces lettre

a un grand
es la liberté
convenable
qu'il n'était
nassent et
t ni néces-
e de quel-

ques mauvais desseins de leur part était une raison suffisante pour les en chasser ; que les Chrétiens étaient trop attachés aux missionnaires ; qu'ils respectaient plus leurs volontés que les ordres des mandarins ; que, pour peu qu'on laissât croître leur nombre, ils se trouveraient les plus forts, et pourraient donner la loi, sans qu'il fût possible au reste du royaume de leur résister ; que les missionnaires s'étaient distribués dans tous les coins des provinces ; qu'ils savaient tout ce qui s'y passait, jusqu'aux moindres détails, et que par eux on le savait dans tout le reste du monde ; qu'il n'était pas glorieux à la nation de se relâcher de plusieurs de ses usages, les plus anciens et les plus sacrés, parce que des étrangers venaient en enseigner de contraires. Ces raisons n'auraient pas entraîné tous les suffrages, parce qu'il ne laissait pas que d'y avoir dans ce conseil un certain nombre de mandarins affectionnés à la religion chrétienne, et en particulier l'oncle du roi, la personne la plus respectable de l'assemblée ; mais la manière faible et équivoque dont il s'énonça occasionna la ruine de la bonne cause. « Chassez, dit-il, les missionnaires puisque vous le voulez, mais vous verrez quels malheurs viendront aussitôt fondre sur l'État. » Les plus passionnés, prenant aussitôt la parole, dirent qu'ils étaient également d'avis qu'on les chassât, et les autres se déclarèrent aussi pour le même sentiment, chacun craignant de devenir suspect s'il s'opposait à l'exil des missionnaires.

Le roi montra une grande joie lorsqu'il apprit que le prince son oncle avait opiné le premier à exiler les Européens, et nomma son confident pour présider à l'exécution de la sentence. Kai-antin, sachant que les lettres interprétées n'avaient pas encore été remises aux missionnaires, demanda d'en être fait examinateur. Il dit que les commissaires s'étaient sûrement laissé tromper par les Européens, trop intéressés à ne pas traduire fidèlement, et promit de les forcer à en rendre le véritable sens. Il disposa tout pour faire arrêter les missionnaires, qui étaient au nombre de vingt-neuf dans l'étendue du royaume. Le 1^{er} mai, on alla prendre ceux qui se trouvaient dans la capitale ou dans le voisinage, au nombre de neuf. De ce nombre il faut ôter le père Koller, Jésuite allemand, qui fut excepté comme médecin, et qui, en cette qualité, continua de résider à la cour. On commença tout de nouveau à faire interpréter les lettres. Les Pères qui les traduisaient étaient gardés chacun dans une prison différente, et les soldats ne les perdaient point de vue ni jour ni nuit, pour qu'ils ne pussent communiquer par écrit les uns avec les autres, ni même parler à qui que ce fût. Chacun était appelé à son tour, et avait à répondre, plusieurs jours de suite, à toutes les chicanes, à tous les doutes, à

tous les soupçons. Les examinateurs sortaient de la matière des lettres. « Pourquoi, demandaient-ils, les princes d'Europe ont-ils des établissemens et des forteresses dans les Indes? Que veulent dire tant de guerres qu'ils ont entre eux? pourquoi font-ils la guerre aux Indiens? Ne viendraient-ils pas la porter ici, s'ils croyaient se rendre maîtres de la Cochinchine? » Ensuite ils voulaient savoir ce que les missionnaires avaient fait dans la Chine pour mériter d'en être chassés; s'il y avait aussi des missionnaires dans le Tong-King et dans les autres parties du monde. Comme un Père avait écrit de Pékin : « Votre tour d'être persécutés viendra bien aussi, » ils voulaient qu'on leur expliquât comment ce Père avait pu le savoir et le prédire. « Certainement, conciusaient-ils, il savait que vous pensiez à un soulèvement qui donnerait occasion de vous punir comme rebelles. » D'autres fois ils supposaient, ils assuraient même que tel missionnaire avait avoué le dessein de révolte. Ils cherchaient à surprendre par toutes sortes de questions captieuses; à intimider par l'appareil des instrumens de la torture, qu'ils faisaient étaler avec fracas; à étourdir par des éclats de rire, des cris, des injures; à accabler de lassitude, en tenant nuit et jour le missionnaire dans une posture gênante : les juges se relevant, et ne laissant prendre au patient aucun repos ni presque aucune nourriture, et continuant à son égard ce cruel traitement jusqu'à ce qu'il fût hors d'état de répondre. Mais rien de tout cela ne réussit : la candeur, l'innocence, la vérité, la patience triomphèrent. Plus on avait fait d'efforts pour trouver du crime, plus la vertu paraissait clairement et à découvert. Kai-an-tiu n'en devint que plus furieux, et voulut essayer de faire passer les missionnaires pour complices d'une révolte que des Chinois venaient de faire éclater. Chose étrange! deux Chrétiens, qu'on avait voulu faire entrer dans cette révolte, l'avaient dénoncée; mais grâce aux suggestions de Kai-an-tiu, un des conjurés chinois chargea les Chrétiens, et alla jusqu'à déposer que les missionnaires étaient les chefs de la rébellion. Il est vrai que hors de la torture il rétracta toutes ses dépositions, et que d'autres conjurés, qui subirent des interrogatoires pour la même fin, répondirent que ni les missionnaires ni les Chrétiens n'avaient pris part au projet de la révolte; mais, nonobstant ces preuves d'innocence, Kai-an-tiu rendit au roi un compte dont le résultat fut que non-seulement les missionnaires devaient être exilés et leur religion proscrite, mais encore que toutes les églises devaient être rasées, et les effets des missionnaires confisqués.

Aussitôt des soldats furent envoyés où il y avait des églises à démolir et des missionnaires à faire prisonniers. L'assaut fut géné-

ral; les demeures de ceux qui étaient déjà dans les prisons furent investies, et l'on envoya au palais du roi les meubles des missionnaires, leurs livres, leur ornemens d'église, les vases sacrés, etc. On ordonna la démolition de leurs églises, laissant pour salaire du travail les matériaux que chacun pourrait emporter. La populace courut à la proie qu'on lui livrait. Dans le désordre, on se disputait une planche, une colonne; on en venait aux coups; les uns tombaient du toit ou du haut des murailles; d'autres, blessés par la chute des matériaux, criaient au milieu des débris. Combien furent écrasés et suffoqués! Malgré ces accidens, le désir d'enlever quelque pièce faisait qu'on ne discontinuait pas jusqu'à ce que tout fût abattu et emporté. Les missionnaires des provinces, quoique prévenus, n'avaient pas jugé à propos de se cacher ni de fuir; ils comprirent qu'ils ne pourraient échapper longtemps aux recherches, et craignirent d'irriter davantage le roi, qu'ils croyaient moins résolu à les chasser de la Cochinchine. Ils étaient tous connus, et l'on savait leurs demeures et leurs églises, parce que la religion, depuis bien des années, se professait et se prêchait publiquement. Ainsi on les trouva et on les arrêta sans difficulté. On procéda sous leurs yeux au pillage de leurs maisons et à la démolition de leurs églises. Les soldats les entraînent et leur firent porter le butin qu'ils avaient fait sur eux. Ils les firent marcher ainsi vers le port d'embarquement. Dans chaque village les chrétiens venaient secourir les missionnaires, et les soldats ne manquaient pas de leur demander ce qu'ils avaient reçu, et de se plaindre de ce qu'ils ne s'étaient pas fait donner davantage. Sans résistance, sans plaintes, sans aucun signe de regret, d'un air gai, content et libéral, les pères livraient tout. Les gardes, peu accoutumés à traiter avec des prisonniers si accommodans, étaient dans l'admiration, mais pourtant sans rien relâcher de leur impunité; et ils n'en voulaient pas moins obliger les missionnaires à trouver des ressources pour leur payer le loyer des prisons, les cordes et les chaînes qui les tenaient captifs, et le transport de leurs meubles confisqués. Tout prisonnier, quel qu'il soit, est oublié, dans la Cochinchine, à tous ces frais, si injustes qu'ils passent la vraisemblance. De là il arrivait que les ministres de Jésus-Christ manquaient des alimens nécessaires; ce qui, joint aux incommodités du voyage, et à tant d'autres peines, épuisa entièrement leurs forces. La plupart tombèrent malades avant de parvenir au but, et on jugeait de quelques-uns qu'ils finiraient leur vie en chemin; mais un seul, le pere Michel, céda à la force du mal près le grand port, et alla recevoir la récompense de ses souffrances pour la foi et de ses rares vertus. L'embarque-

ment eut lieu dans lanuit du 26 au 27 août 1750. Ainsi fut ravagée cette belle mission, où la religion était tellement libre depuis plus de vingt ans qu'on y célébrait l'office divin aussi publiquement que dans les Etats les plus catholiques.

Le roi, conduit par les conseils de ses ministres et de sa propre avarice, s'était laissé persuader que les Chrétiens possédaient des biens immenses. Dans le dessein de s'en emparer, il avait ordonné à tous les mandarins de faire comparaître devant eux les peuples de leurs districts, afin de leur faire fouler aux pieds l'image de la croix. Les missionnaires, à qui on avait proposé les premiers de marcher sur le crucifix, ayant refusé de le faire, on les avait dépouillés de tout, ainsi que leurs églises, et renvoyés à Macao, après deux mois de la plus dure prison. Les Cochinchinois, tant chrétiens qu'idolâtres, furent ensuite cités. Les Gentils ne balancèrent point. Pour les Chrétiens, les uns rejeterent avec horreur l'affreuse proposition qu'on leur faisait, et ce fut heureusement le plus grand nombre ; les autres succombèrent à la tentation, et devinrent apostats. Les premiers furent condamnés aux éléphants, punition qui consiste à couper tous les jours, quelque temps qu'il fasse, de l'herbe pour les animaux : voilà la peine des hommes. Pour les femmes, on leur donna à chacune un certain nombre de coups de bâton sur le dos, après quoi on les renvoya libres.

Parmi ces confesseurs se trouvait un Cochinchinois riche, qu'avant sa conversion on regardait comme le plus avare du royaume. En commerce avec des Chrétiens, il remarqua dans leur conduite tant de désintéressement et de générosité, qu'il fut curieux de connaître notre religion. En conséquence, il se fit instruire. La pureté, la sagesse et la sublimité de nos préceptes le touchèrent, et les discours des missionnaires, secondés par la force de la grâce, le convertirent ; de sorte qu'il devint un véritable modèle de vertu. Lorsqu'on lui ordonna de fouler le crucifix sous peine de perdre tous ses biens : « Prenez-les, dit-il à ses juges. ils sont fragiles et périssables ; mais j'en attends d'autres qui sont éternels, et que personne ne m'enlèvera. » Ses biens furent en effet confisqués au profit du roi. Il fut chargé de chaînes et condamné à couper de l'herbe pour les éléphants.

Parmi les apostats, il y eut un mandarin qui, à la première proposition, marcha sur le crucifix. Le roi, étonné de cette prompte obéissance, lui dit d'un air menaçant : « Vous êtes un méchant, et vous méritez doublement ma colère. Si je vous regarde comme chrétien, vous êtes un infâme qui outragez bassement le Dieu que vous adorez, et je ne trouverais point

« de supplice assez long pour vous, si vous traitiez ainsi les dieux de mon royaume. Si je vous regarde comme sujet, vous avez désobéi à votre prince, en embrassant une religion qu'il a proscrire. Ainsi, de quelque côté que je vous envisage, vous ne méritez que châtement. Allez subir la peine à laquelle je vous condamne. » Ce lâche mandarin fut chargé de fers, et tous ses biens furent confisqués. Ce trait donne une idée du roi de Cochinchine, qui n'était pas aussi persuadé qu'on le croyait de l'existence de ses dieux : si la soif de l'or ne l'avait dominé, la religion aurait toujours fleuri dans son royaume.

Les mandarins avaient cublié d'appeler quelques familles chrétiennes de pêcheurs, qui n'avaient pour tout bien que leurs barques et leurs filets. Les idolâtres les dénoncèrent aux gouverneurs, qui les firent venir, et leur proposèrent ou de fouler aux pieds l'image de Jésus-Christ, ou de se faire soldats. Il est à remarquer que c'est la plus vile et la plus misérable profession du royaume. « Nous nous ferons soldats, s'écrièrent-ils tous ensemble, nous mourrons même, s'il le faut. » Les mandarins, surpris d'une réponse à laquelle ils ne s'attendaient pas, furent quelque temps indécis. Ils ne voulaient ni les condamner aux éléphants, parce qu'on n'aurait pu les occuper, vu le grand nombre de ceux qui subissaient déjà la même peine ; ni en faire des soldats, parce qu'on n'en avait aucun besoin ; ni les retenir dans les cachots, parce qu'on n'avait pas d'ordre. Ainsi le parti qu'ils prirent fut de les renvoyer libres.

Rien n'est capable de ralentir le zèle que Dieu inspire à ses apôtres. Quelque temps après le bannissement des missionnaires, deux d'entre eux tâchèrent de rentrer dans leur chère mission. Ils s'embarquèrent donc dans un petit vaisseau chinois qui allait à Camboge, royaume limitrophe de la Cochinchine : mais à peine furent-ils en mer, qu'ils se virent attaqués par des pirates, contre lesquels ils soutinrent avec beaucoup de courage un combat de deux heures ; le feu prit à leur bâtiment ; alors, ceux qui le montaient jetèrent à l'eau deux petits bateaux, et chacun chercha son salut dans la fuite, excepté les deux missionnaires. Les pirates, qui n'en voulaient pas tant aux hommes qu'à l'argent qu'ils pouvaient avoir, laissèrent aller les bateaux et s'emparèrent du navire. Le premier homme qu'ils y trouvèrent fut un des missionnaires : ils le massacrèrent ; l'autre, voyant son compagnon égorgé, s'étendit sur le tillac pour recevoir le coup de la mort. Les barbares allaient en effet l'immoler ; mais le chef des brigands, touché de compassion, défendit de lui faire aucun mal. Dès que les pirates se furent emparés de ce qu'ils avaient

trouvé dans le vaisseau, ils se retirèrent à la hâte, dans la crainte d'être enveloppés dans l'incendie, et laissèrent le missionnaire au milieu des flammes. Le Seigneur a toujours soin de ses élus : il inspira aux pirates de revenir prendre le missionnaire; ils le conduisirent sur le rivage, et l'abandonnèrent sur cette terre inconnue, où, accablé de douleur et de faiblesse, il fut obligé de rester plusieurs heures sans savoir quelle route il tiendrait. Tandis qu'il déplorait son sort, deux petites barques s'offrirent de loin à sa vue : c'étaient celles qui portaient ses compagnons de voyage et d'infortune. Il ramassa ce qui lui restait de forces pour les appeler et leur tendre les bras. Elles s'approchèrent à force de rames, le prirent dans un de leurs bateaux, et le débarquèrent dans un bourg chrétien de Camboge, où il attendit une occasion favorable pour rentrer en Cochinchine.

Puisque nous avons nommé le Camboge, nous rapporterons dès à présent un épisode qui se rattache à ce royaume, et que nous trouvons consigné dans un document dont la date est de 1769.

Depuis longtemps, Piquel, évêque de Canathe, vicaire apostolique de Cochinchine et du Camboge, désirait faire prêcher l'Evangile aux habitans du Camboge. Levasseur, jeune missionnaire, reçut l'ordre de s'appliquer à l'étude de la langue et des caractères cambogiens; et, après avoir demeuré quelque temps avec le respectable prélat, il partit pour la province la plus septentrionale du royaume. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, que divers bruits coururent parmi les infidèles à son sujet. Les uns disaient : « Jamais aucun prêtre européen n'est venu demeurer avec nous : que vient faire celui-ci? Il sera cause que le diable nous fera souffrir quelque horrible famine. » D'autres publiaient qu'il était un chef de voleurs venu pour surprendre les hommes, les tuer, et en prendre le fel et le sang. Enfin un talapoin, ou religieux du pays, assura comme article de foi qu'il était de la race des géans, et que, dans trois ou quatre ans, étant devenu vrai géant, il mangerait tous les Cambogiens, sans en épargner un seul. Presque tous, hommes et femmes, grands et petits, fuyaient devant lui. Les Chrétiens chez qui il demeurait allèrent se plaindre au gouverneur de la province. Sa réponse ferma la bouche à tous les ennemis des missionnaires, et changea leur terreur panique en une crainte plus sérieuse. En effet, ce mandarin dit qu'il connaissait les prêtres européens, qu'ils étaient pleins de droiture, qu'il était charmé qu'un d'eux vint s'établir dans son gouvernement; et il ajouta que, si on lui amenait quelqu'un de ceux qui avaient parlé contre Levasseur, il le mettrait à mort.

Les Cambogiens adorent non-seulement le soleil et la lune, mais encore la terre. Aussi, quand quelqu'un veut acheter un champ, il n'en peut venir à bout. Tous ceux à qui Levavasseur fit des propositions lui répondirent qu'ils voulaient bien échanger un champ contre un autre champ, mais que, la terre étant une chose sacrée, on ne pouvait la vendre sans péché. Levavasseur était fort embarrassé, ne trouvant point d'emplacement pour bâtir une église et une résidence. Sur ces entrefaites, le talapoin qui le disait géant le tira d'embarras. Il était venu voir le Chrétien chez qui le missionnaire demeurait; Levavasseur s'y rencontra avec lui, et l'écouta proférer ses oracles. Il annonça, entre autres choses, que le monde finirait dans trois ou quatre mois, et ajouta qu'un dieu était descendu du ciel sous la figure d'une couleuvre. Les Cambogiens, remplis de frayeur, demandèrent au missionnaire quel était son avis. Il n'était difficile ni à donner ni à comprendre; Levavasseur n'avait affaire qu'à un insensé qui, étonné de ce qu'il savait lire les livres cambogiens, déclara publiquement qu'il avait une mémoire de pra-en (ange que les Cambogiens disent créateur de la terre), et qu'il était envoyé par lui. Ce talapoin lui dit qu'il lui ferait avoir un champ, et il lui tint parole. En effet, étant allé trouver un homme qui n'osait vendre le sien au missionnaire, il lui dit d'un ton menaçant : « Malheureux ! à quoi pensez-vous ? Ne savez vous pas que cet Européen deviendra géant ? Si vous ne tâchez maintenant de gagner son amitié, c'en est fait de vous : il vous mangera sans quartier, vous et toute votre famille. » Il n'en fallut pas davantage pour déterminer cet homme, qui, avant que Levavasseur sût ce qui s'était passé, vint, avec ses parens, lui faire présent de son champ, n'attendant que ce que le missionnaire voudrait bien lui donner. L'affaire fut bientôt terminée, au contentement des deux parties. Ainsi, les propres oracles du démon procurèrent un emplacement où l'on bâtit une église et où l'on arbora le saint étendard de la croix.

Quoique la religion chrétienne eût été prêchée à Siam depuis deux siècles environ, elle y avait fait assez peu de progrès. Le nombre des Chrétiens répandus dans le royaume ne se montait pas à trois mille : encore la plupart étaient ou des Portugais d'origine, établis dans ces contrées depuis le xvi^e siècle, ou des Cochinchinois transportés à Siam dans des temps de troubles. Le roi permettait aux étrangers chrétiens le libre et public exercice de leur culte ; mais il défendait à ses sujets de l'embrasser. La grande influence des talapoins sur l'éducation des Siamois de toutes les conditions, et l'indolence naturelle à ce peuple contribuaient beaucoup à son éloignement du christianisme. Néanmoins la mis-

sion de Siam fut, pendant plus de cent ans, fort intéressante, à cause du séminaire et du collège qui y avaient été établis par les premiers vicaires apostoliques français, de La Mothe-Lambert, évêque de Bérythe, et Pallu, évêque d'Héliopolis, envoyés, en 1658, pour travailler à former dans la Chine, le Tong King, la Cochinchine, etc., un clergé de naturels du pays. Ces deux établissements essayèrent toutefois, et de temps en temps, des persécutions violentes, jusqu'à ce qu'ils fussent enfin entièrement renversés en 1767, par les Barmas du Pégu, qui ravagèrent alors le royaume de Siam et détruisirent sa ville capitale. Les talapoins, regardant les progrès du christianisme comme le plus grand mal qui pût arriver à leur secte (et en cela ils ne se trompaient pas), suscitaient de continuelles bourrasques, que les efforts des missionnaires tendaient à apaiser. En 1730, la religion retomba dans un plus grand péril que jamais, par l'apostasie d'un ecclésiastique siamois, et par l'apposition, à la porte principale de l'église catholique, d'une pierre sur laquelle était gravée une défense intimée au vicaire apostolique, savoir : 1° d'écrire aucun livre de sa religion en siamois et en hali; 2° de prêcher la religion chrétienne aux Siamois, aux Pégnans et aux Laos; 3° de les exhorter à se faire chrétiens; 4° de blâmer la religion des Siamois. Le roi et son ministre avaient voulu contraindre l'évêque de Rosalie et les missionnaires de désigner eux-mêmes la place où serait posée cette pierre; et sur leur refus constant de se prêter à cet acte d'impiété, elle fut placée à la porte de l'église le 9 octobre 1731. Elle fut renouvelée en 1749, parce que l'évêque de Juliopolis avait empêché les Chrétiens d'assister à une procession faite en l'honneur d'une idole, et à laquelle le roi prétendait qu'ils se rendissent. Cependant le collège et la chrétienté ne souffrirent presque rien dans cette nouvelle circonstance. Enfin, un prêtre, emporté par un zèle extraordinaire, cassa lui seul cette pierre, au commencement de 1760. Comme l'invasion des Barmas survint, on ne pensa point à dénoncer les missionnaires, et le quartier du séminaire de Saint-Joseph à Siam fut préservé, comme par miracle, de l'incendie. Il n'en fut pas de même du beau collège de Mahapram, où tout fut brûlé : il ne resta que les pierres. Une partie de la chrétienté se dispersa, au lieu de venir chercher asile dans l'église catholique, et tomba au pouvoir de l'ennemi.

Un prince fugitif de Siam ayant passé par Hondât, où le collège de Siam avait été transféré, les missionnaires Artaud et Pigneaux furent accusés d'avoir donné l'hospitalité à ce prince, et de l'avoir fait passer auprès du roi de Camboge. Le gouverneur de Cancao les fit saisir, et, d'un air tranquille et content, ils par-

chèrent où on les menait. Les soldats, accoutumés à ne voir que des larmes et à n'entendre que des gémissemens en de pareilles circonstances, laissaient éclater l'étonnement où les jetait la joie de leurs prisonniers. Alors un de ces soldats, plus hardi, voulut connaître la cause d'un phénomène qu'il ne comprenait pas. « Je prends la liberté, dit-il, de demander aux Pères pourquoi ils sont si contens, puisque c'est en prison que nous les conduisons ? » On lui en donna la véritable raison ; mais on ne fut pas compris. A la nouvelle de l'enlèvement, les Chrétiens accoururent au devant des prisonniers, se jetant à leurs pieds, les baisant respectueusement, et les arrosant de leurs larmes. On fit servir à manger aux soldats dans les maisons des Chrétiens. Pigneaux, supérieur du collège, profita de ce temps pour donner différens avis, afin que le bon ordre se maintînt toujours pendant son absence, et que la règle, servant de supérieur, fût respectée et exactement observée comme auparavant. On s'embarqua bientôt après pour Cancao.

A quelque distance, les missionnaires virent une galère qui venait droit à eux. Le fils du vice-roi, impatient de savoir la vérité de la bouche des Pères, envoyait au devant d'eux un mandarin pour les interroger. Artaud prit la parole, et dit à l'envoyé : « Si vous désirez savoir ce qui s'est passé, le voici clairement et en peu de mots : le prince siamois arriva à Hondât, il y a environ un mois. Il me fit prier successivement de consentir à ce qu'il vint au collège, je n'y consentis pas ; d'aller lui parler dans son bateau, je ne voulus pas y aller ; de convenir au moins d'un endroit où nous aurions ensemble une entrevue, je m'y refusai. Je me suis comporté ainsi parce que je ne voulais point offenser le vice-roi, et parce que, m'étant voué à la solitude et à la retraite, ma profession ne me permet pas de me mêler des affaires du monde, bien moins de celles des princes. Ayez la bonté de rapporter au vice-roi, et au grand prince son fils, qu'il n'y a nulle raison, nul prétexte de nous accuser. » L'envoyé dit qu'il ferait son rapport selon ce qu'on venait de lui exposer. Les missionnaires arrivèrent aux portes de Cancao le matin, à l'heure du marché ; la populace accourut de toutes parts. Des prêtres, habillés de soutanes noires et accompagnés de soldats, étaient un spectacle nouveau. Il leur fallut traverser ainsi les faubourgs et toute la ville pour arriver à la prison.

La cour fut informée de la réponse que le missionnaire avait faite au premier interrogatoire. On le fit bientôt après interroger de nouveau. Les officiers interrogateurs, voyant qu'ils n'en pouvaient tirer autre chose que ce qu'il avait dit la première fois, tâchèrent de

l'intimider par la terreur de la question. Mais, sans s'effrayer de leurs menaces ni de tous leurs préparatifs : « J'ai rendu témoignage » à la vérité, leur dit-il, et toutes les tortures ne m'arracheront point » un mensonge; je l'espère ainsi de la grâce du Tout-Puissant qui » est ma force et mon appui. » On conduisit les prisonniers chez le premier juge, lequel, après un long préambule, leur dit qu'on avait entendu les accusateurs, qu'on savait tout ce qui s'était passé, et qu'ils n'avaient qu'à l'avouer ingénument, afin d'éprouver la miséricorde du vice-roi, et de ne pas le mettre dans la nécessité d'en venir aux dernières extrémités. Le Père, qu'on regardait comme le plus intéressé dans l'affaire, répondit : « Notre religion » défend le plus petit mensonge : toutes les richesses du vice-roi, » tous les tourmens imaginables ne sont pas capables de m'en » faire dire un seul. Pour ce qui regarde le prince siamois, je ne » répéterai que ce que j'ai déjà dit. » Les soldats ramenèrent les Pères en prison, et le premier juge fit son rapport au vice-roi.

Au bout de quelques jours les missionnaires furent conduits chez le préfet, qui déclara que le vice-roi l'avait chargé de dire, en son nom, qu'il était plein d'estime pour les Pères, dont il connaissait la droiture; qu'il les déclarait innocens et doués de toutes sortes de vertus; qu'il savait que les missionnaires quittaient leurs familles, leurs biens, leurs amis, leur patrie, pour venir dans ces pays, uniquement pour y annoncer la vérité; qu'il pria le missionnaire qui avait répondu dans cette affaire d'aller au Camboge, et de faire son possible pour ramener le prince siamois. Artaud accepta la commission, mais aux conditions suivantes : 1^o qu'avant son départ, on élargirait Pigneaux; 2^o que le gouverneur promettrait de ne faire aucun mal au prince siamois; 3^o qu'il ne s'engageait qu'à rapporter fidèlement la réponse de ce prince; 4^o qu'il ferait cette commission sans aucune qualité d'ambassadeur ou d'envoyé. Ces conditions acceptées, les missionnaires furent élargis et déclarés, par sentence publique, non-seulement innocens, mais encore recommandables pour leur vertu et leur charité.

Lors du départ d'Artaud pour le Camboge, le grand prince le traita avec honneur, et le pria de ne point s'offenser de ce qu'on l'avait emprisonné. Le missionnaire répondit qu'il n'en avait pas moins de respect et d'attachement pour le vice-roi et pour le grand prince; que d'ailleurs il ne fallait pas penser qu'il eût été comme ceux qui adorent de fausses divinités, et qui, dans leur adversité n'en reçoivent aucun secours; que le vrai Dieu qu'il adorait l'avait non-seulement fortifié et consolé dans cette occasion, mais qu'il lui avait même fait trouver un vrai bonheur là où les

autres ne trouvent que de l'amertume, de la peine et le désespoir. Le grand prince, qui écoutait avec admiration, s'écria, en levant les mains et les yeux au ciel : « Le Dieu des Chrétiens est le Dieu » tout-puissant, le Dieu du ciel. » Artaud revint au bout de quelque temps, mais sans ramener le prince siamois. Aussi vit-il venir à lui un soldat qui le salua, et lui dit : « Père, donnez-vous la peine » de me suivre. Le vice-roi a dit de vous remettre en prison et à la » cangue. » Pigneaux subit le même sort. Un si grand exemple de résignation à la volonté de Dieu augmenta la ferveur des Chrétiens, et quelques Gentils se convertirent. Après trois mois de prison, le gouverneur remit les missionnaires en liberté, en publiant de nouveau leur innocence.

Les pagodes de Siam, les plus beaux monumens d'architecture qu'il y eût dans l'Inde, avaient été entièrement ruinées ; le nombre en était prodigieux : on n'avait épargné que celles où les talapoins résidaient. Les idoles d'étain, de bronze, avaient changé de forme ; mais leur métamorphose n'était pas merveilleuse. Les alcorans, ou pyramides, avaient été démolis et réduits en cendre : l'or qui les couvrait n'avait pu les garantir de la destruction. Les bonzes avaient abandonné leurs casernes et pris pour la plupart congé de leurs dieux. La panne jaune qui les décorait n'était plus en honneur ; elle avait presque perdu sa vertu lucrative. Ces heureux changemens s'étaient opérés partout où le nouveau roi avait porté ses armes.

Il semblait qu'on touchât à l'heureux temps où la grâce triomphera it dans ces pays infidèles. Les Siamois, naturellement souples, bas, timides, peu sincères, flatteurs, hypocrites, se corrigeaient sensiblement de ces vices. Plusieurs parmi eux demandaient à être instruits, et leur conduite rassurait la défiant prudence des missionnaires sur la bonté de leurs dispositions. Ils étaient assidus à la prière du soir et à celle du matin ; ils bravaient le respect humain. Sans cesse on leur avait répété qu'il ne faut rougir que de faire le mal, qu'il n'y a rien que d'honorable à être chrétien ; qu'être frère de Jésus-Christ vaut mieux que toutes les dignités mondaines ; et il semblait que l'Esprit saint leur avait fait entendre cette vérité. Un néophyte disait un jour : « On se fait un » devoir de ne pas se mésallier, et de perpétuer sa famille. Un » chrétien qui veut se marier avec une païenne méconnaît la no » blesse de son origine : il allie du fer avec de l'argent, et le ré » sultat n'en peut être heureux. » Les anciens Chrétiens étaient aussi meilleurs, et appréciaient mieux le glorieux titre qu'ils portaient. Une jeune fille, recherchée en mariage par un mandarin, refusa généreusement cette alliance, parce que, disait-elle, son

rang était plus noble que celui d'un mandarin, et qu'un Chrétien, même pauvre, était plus grand à ses yeux qu'un roi gentil. Les prières publiques des néophytes éveillaient la curiosité des païens : ce qu'ils voyaient, ce qu'ils entendaient, leur donnait occasion de discourir : ils s'enquéraient de la religion, et en raisonnaient. Le roi lui-même dit publiquement, et en présence des talapoins, qu'il n'y avait point de religion comparable à celle des Chrétiens, ni de pères comme les leurs.

Ce monarque honora le missionnaire Corre d'une visite, ce qui n'était jamais arrivé aux missionnaires depuis l'établissement de la religion à Siam. Les mandarins n'étaient jamais entrés dans le séminaire, par considération pour l'évêque lui-même. Après plusieurs témoignages de bienveillance pour lui, et d'estime pour la religion, il lui demanda pourquoi les prêtres chrétiens permettaient de tuer les animaux. Corre répondit que le Seigneur, souverain maître de tout, les avait créés pour l'usage de l'homme ; que telle était la persuasion de tous les peuples ; que, sans cette destruction partielle et successive, la terre serait bientôt remplie d'animaux, qui enfin parviendraient à exterminer l'homme de ce lieu fait pour lui seul. Cette réponse parut satisfaire le roi. Après ces dispositions du prince et du peuple, était-il possible qu'on abandonnât la mission de Siam ?

Le reste de l'Inde avait aussi le bonheur de glorifier Jésus-Christ. Les grands progrès que la religion faisait chaque jour à Pondichéry devaient encourager le zèle des missionnaires. En 1700, on ne voyait dans cette ville aucun Malabare chrétien ; et dès 1725 on y en comptait trois mille. Le seul père Turpin y fit, depuis le 12 octobre 1724 jusqu'au 12 octobre de l'année suivante, six cent un baptêmes, de *chontres* pour la plupart, c'est-à-dire de ce qu'il y avait de plus difficile à convertir. A une petite lieue de Pondichéry, et dans un endroit nommé Ariancoupan, existait une belle église consacrée à Jésus Christ, sous l'invocation de sa sainte Mère, et où se pratiquaient de pieux exercices. Pendant toute l'année, il y avait dans cette église un concours édifiant de fidèles qui venaient remplir les devoirs solides du christianisme ; mais ce concours devenait presque immense pendant les huit jours qui précèdent la fête de la Nativité de la Sainte Vierge. La veille de la fête qui termine toujours la neuvaine, la jeunesse malabare représenta, en 1725, dans une tragédie, le *Martyre de sainte Agnès*. On a dans ces climats une fureur extrême pour le théâtre : les bons poètes sont en grande vénération chez ces peuples, qui n'ont rien de barbare ; la poésie jouit dans l'Inde de la faveur des grands ; ils

accordent à ses nourrissons le palanquin, distinction très-honorable. Le théâtre, dressé dans une plaine près l'église, était vaste. Dans la pièce, assurément, les règles d'Horace et de Boileau n'étaient pas mises en œuvre; mais on y remarquait des actes distingués et variés par des intermèdes, des scènes bien liées, de l'invention dans les machines, beaucoup d'art dans la conduite du drame, du goût et de la bienséance dans les habillemens, de la justesse dans les danses, et une musique fort harmonieuse, quoiqu'un peu bizarre. Les acteurs faisaient paraître une grande liberté et beaucoup de dignité dans leur déclamation; aussi avaient-ils été tirés d'une caste supérieure. Ce qui édifia le plus, c'est que la pièce commença par une profession authentique du christianisme, et que, dans toute la suite, les dérisions et les invectives les plus sanglantes contre les divinités du pays ne furent point épargnées. On en usait de la sorte dans les tragédies chrétiennes qu'on opposait aux tragédies profanes des idolâtres, et elles étaient pour cette raison un excellent moyen de conversion. L'auditoire était au moins de vingt mille âmes, qui écoutaient dans un silence profond.

La moisson aurait été grande, s'il y avait eu beaucoup d'ouvriers. Plus on s'éloignait des côtes, plus on trouvait de Chrétiens. Dans l'ancien Maduré et dans le Maïssour, il y avait des millions d'âmes qui adoraient Jésus-Christ. Dans la seule mission du Carnate, que les Jésuites français avaient fondée, on avait élevé en moins de trente ans à la gloire du vrai Dieu onze temples. Entre la première église, qui était à Pineipondi, jusqu'à la dernière, il y avait plus de cent lieues. On y comptait huit à neuf mille Chrétiens, partie choutres, partie parias, et cette chrétienté n'était d'abord desservie que par quatre missionnaires. Les brames étaient leurs plus cruels ennemis, et ils n'auraient pu résister à leur fureur, s'ils n'avaient été protégés par le nabab ou vice-roi du Carnate, et par le Grand-Mogol même, qui avait donné des ordres très-favorables à la religion.

Parmi ces brames, toutefois, il s'en trouvait d'assez équitables pour faire justice des propos qu'on répandait sur la conduite des missionnaires. Ainsi un Européen, qui cherchait à savoir quelle foi méritaient de tels bruits, s'étant adressé à l'un de ces prêtres des Gentils, et feignant de blâmer la conduite des missionnaires dans les terres, sous le prétexte qu'ils ne s'occupaient que de commerce, et que le bénéfice qu'ils tiraient de ce commerce les intéressait beaucoup plus que la conversion des Gentils: « Vous vous trompez grossièrement, répondit le brame, si vous pensez ainsi; quoique mon état et ma religion exigent de moi de vous laisser

» dans l'erreur, les obligations que je vous ai m'engageant à vous
» tirer de celle où vous êtes ; non que je croie votre religion meilleur
» que la mienne, mais je veux qu'il soit dit parmi votre nation qu'un prêtre gentil n'est pas homme à vouloir en imposer.
» Vos brames du Nord (c'est ainsi que les Gentils nomment nos prêtres) sont d'honnêtes gens, et je ne leur connais d'autre défaut
» que celui d'être dans une mauvaise religion, et de quitter leur
» pays d'Europe, où ils ont leurs parens, leurs amis, et où, dit-on,
» ils sont assez généralement estimés. Ceux que j'ai connus sont
» gens d'esprit. Voici la vie qu'ils mènent dans les terres : ils sont
» habillés fort modestement, font la plus mauvaise chère du
» monde, et je suis toujours étonné comment ils y résistent ; ils ne
» mangent rien de ce qui a vie : ce n'est point, comme se l'imaginent leurs ennemis, pour se conformer à la façon de vivre des
» brames gentils, c'est par pure mortification ; ils passent une
» partie du jour à la prière, et souvent se lèvent pendant la nuit
» pour le même exercice. Leur plus grande occupation est d'élever
» les jeunes gens dans la religion qu'ils professent ; ils donnent
» tout ce qu'ils ont aux pauvres, jugent des différends qui s'élèvent
» entre leurs Chrétiens, qu'ils regardent tous comme leurs
» frères ; ils les accordent ensemble, et leur prêchent l'union ; s'ils
» ont quelque crédit auprès des gouverneurs de forteresses, ou
» des nababs, ils l'emploient pour empêcher les persécutions que
» ceux de notre religion feraient aux Chrétiens ; si quelqu'un les
» insulte, ils lui font des politesses ; ils mènent enfin la vie du
» monde la plus exemplaire, et si je n'étais pas brame de l'Inde, je
» voudrais l'être du Nord. Quant au commerce que vous dites
» qu'ils font dans les terres, je n'en ai jamais eu la moindre connaissance ; et si cela était, je le saurais certainement, et je vous
» le dirais de bonne foi. — Si vous n'étiez pas un brame, répliqua
» l'Européen, je croirais votre témoignage suspect ; mais comment
» répondrez-vous à la question que je vais vous faire ? Pourquoi
» les brames du Nord, qui regardent, dites-vous, tous les Chrétiens
» comme leurs frères, ont-ils un si grand mépris pour les gens que
» vous appelez parias ? Car enfin, selon notre religion, ces mêmes
» parias sont aussi chers à Dieu que les autres hommes d'un état
» plus distingué. — Arrêtez, dit le brame ; ne confondez pas le
» mépris avec la distinction des états. Les brames du Nord n'ont
» point de mépris pour les parias par principe de religion : mais
» vous-même et les autres Français tenez la même conduite dans
» vos colonies ; chaque état est distingué chez vous : le soldat n'ira
» pas manger à votre table ; un simple habitant, quoique blanc,
» n'ira pas chez le gouverneur comme vous y allez ; il en est de

« même chez nous. Ces gens qu'on appelle parias sont destinés
 « aux plus vils emplois ; plusieurs s'adonnent à la débauche ; ils
 « boivent beaucoup de cette liqueur qu'on appelle rack, et per-
 « dent par là l'usage de la raison ; a-t-on tort de les regarder
 « autrement que ceux qui tiennent une conduite régulière, qui ont
 « des mœurs et une façon de penser plus relevée ? Bien loin d'ap-
 « prouver les brames du Nord, je les blâme fort de regarder ces
 « parias comme leurs frères, de les nourrir, de les faire travailler
 « à la culture des terres, et de leur donner généralement tous les
 « secours dont ils ont besoin. Vous êtes à même de le voir dans
 « cette ville : leur maison est pleine de ces gens là ; sont-ils ma-
 « lades ? ils ont des remèdes gratuits et sont mieux traités que nous,
 « qui sommes brames, nous ne traiterions peut-être nos confrères.
 « — Mais, reprit l'Européen, à quoi bon cette distinction qu'ils
 « maintiennent dans leurs églises, en faisant mettre les parias dans
 « une chapelle ou endroit séparé ? — Si vous n'étiez pas un homme
 « de bon sens, repartit le brame, je vous pardonnerais de donner
 « dans des petitessees pareilles. Je fonde mon raisonnement sur
 « une comparaison que je vais vous faire. Pourquoi dans vos églises
 « le gouverneur et les premiers de la ville sont-ils séparés des der-
 « niers ? voilà précisément le cas des parias. Et qu'importe en quel
 « endroit du temple on soit placé, s'il est vrai, comme vous le dites,
 « qu'il n'y ait qu'un Dieu dans votre religion, et que ce même Dieu
 « soit partout ? Vous croiriez, à m'entendre, que je suis prêt à me
 « convertir ; je vous avouerai de bonne foi que si mon intérêt,
 « mon rang et ma famille ne m'obligeaient pas à un certain exté-
 « rieur, que nous ne tenons cependant que des préjugés de l'en-
 « fance, je me ferais brame du Nord dès demain, tant j'admire la
 « conduite de ces hommes-là. Avez-vous encore quelques ques-
 « tions à me faire ? dit-il à l'Européen. — Non, » répondit celui-ci,
 et ils se quittèrent.

On se laisse souvent prévenir aisément, faute d'éclaircissemens.
 Mais si l'on cherchait la source de tous les bruits qui couraient
 sur le compte des missionnaires, on la trouverait peut-être chez
 ceux qu'une même religion et un même état auraient dû engager
 à cacher plutôt qu'à mettre au jour les défauts de leurs compa-
 triotes. A l'égard des cérémonies qui ont rapport à celles de la gen-
 tilité, et qu'on reprochait comme telles aux Jésuites, rien de plus
 mal fondé. Premièrement, la cendre de bois de sandal dont ils se
 frottaient le corps et les cheveux ne tenait pas plus de la gentilité
 que la poudre et la pommade en France ; c'est une cendre odori-
 férante fort saine, même au corps. L'autre cérémonie est celle de
 la bouse de vache détrempée dans de l'eau, dont ils frottaient le

pavé de leurs maisons. Mais n'aurait-il dû être permis qu'aux seuls Indiens gentils de se préserver des insectes dont la plupart des maisons sont remplies ? Or ce moyen est le seul efficace pour faire mourir les fourmis rouges et les punaises qui incommode beaucoup dans l'Inde. Une autre cérémonie que les Jésuites permettaient, suivant leurs ennemis, c'était l'usage d'un thaly, ou espèce de médaille que les Indiens idolâtres attachent au cou des filles lorsqu'elles se marient. Il est vrai que sur ces médailles les gentils gravaient des figures qui faisaient honte à la pudeur ; mais n'y avait-il pas de la noirceur à dire que les Jésuites se servaient de médailles gravées comme celles des gentils pour les mariages qu'ils faisaient, et n'y avait-il pas encore plus d'absurdité de la part du public à le croire ? Le thaly ou la médaille dont se servaient les missionnaires pour la célébration du mariage, était la même chose que l'anneau conjugal qu'on donne en France. Cette médaille avait différentes formes : tantôt c'était l'image de la Sainte-Vierge, tantôt un cœur sur lequel était gravé le saint nom de Jésus, ou même quelquefois une croix. Mais toutes ces calomnies doivent-elles nous étonner ? La vertu et le mérite ont été persécutés de tout temps. Si les Jésuites, indifférens sur le salut des Indiens, avaient mené une vie tranquille et douce, comme la dureté du climat semblait le demander, peut-être n'auraient-ils pas eu tant d'ennemis. Calomniés et persécutés en ce monde, la récompense de l'autre vie devait les indemniser de ce qu'ils souffraient en celle-ci.

Il n'entre pas dans notre sujet de dire les causes et les motifs, les progrès et les suites de la longue guerre, qui, pendant l'espace de plus de dix ans, embrasa une des plus grandes et des plus riches parties de l'Inde ; guerre à laquelle l'honneur, la justice, l'humanité, la reconnaissance, et même la saine politique, engagèrent les Français à prendre part, et qui, ayant été conduite avec une prudence que le succès justifia, se termina enfin par une révolution aussi avantageuse qu'honorable à la nation française. Mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que, pendant cette lutte sanglante entre les Maures et les Gentils, les Chrétiens furent exposés à toutes les calamités que produisent des armées où règne la plus grande licence. Leurs églises furent pillées et renversées ; les habitations des missionnaires, détruites, et leurs néophytes dispersés. Les Pères durent tous se réfugier à Pondichéry. Enfin, les missions souffrirent tellement de cette guerre cruelle, que bien du temps parut nécessaire pour les rétablir, et que bien des secours parurent indispensables pour réparer leurs pertes, ainsi que bien des ouvriers pour remplacer ceux qui étaient morts ou dispersés.

Tel était en Asie l'état de la religion catholique : l'Afrique, qui appelle maintenant nos regards, n'offrait pas un spectacle moins déplorable.

Le peu qui restait en Egypte de l'ancien christianisme, annoncé autrefois aux Egyptiens et aux apôtres, et nommé par S. Marc, premier évêque d'Alexandrie, était dans une affligeante désolation. Comme les Egyptiens sont naturellement superstitieux, et que ce royaume a été la conquête de différentes puissances qui s'en sont emparées successivement, ils se sont laissé infecter aisément des superstitions et des erreurs de ceux dont ils sont devenus les esclaves. Quoique la religion mahométane soit dominante en Egypte, il est cependant vrai de dire que le nombre des Chrétiens grecs, arabes et égyptiens, appelés aujourd'hui Coptes, est beaucoup plus grand que celui des Turcs. Les Chrétiens sont presque tous hérétiques et schismatiques, et pour la plupart Eutychiens. Mais on doit ajouter qu'ils sont plus ignorans qu'hérétiques. Cette ignorance est si grossière qu'ils ne savent ni ce qu'ils croient, ni ce que nous croyons. Il ne faut pas conclure de là que les Egyptiens soient sans esprit, car nous voyons le contraire ; et il n'y a pas lieu d'être étonné qu'ils aient eu autrefois de si savans hommes dans la géométrie, dans l'astronomie et dans la médecine. Seulement la domination du Turc leur a fait perdre le goût qu'ils avaient autrefois pour ces sciences.

Rien n'est plus nécessaire à un missionnaire dans l'Egypte que de bien connaître les sentimens des Coptes pour les combattre, et leurs mœurs pour les corriger. On peut diviser cette nation à peu près comme on divisait autrefois la France, en trois états : le clergé, la noblesse (si l'on peut appeler nobles des gens à qui le sort des armes est absolument interdit) et le peuple.

Le clergé est composé d'un patriarche, avec le titre de patriarche d'Alexandrie, quoiqu'il fasse sa résidence ordinaire au Caire ; de onze ou douze évêques, de plusieurs prêtres, d'un grand nombre de diacres, de clercs inférieurs ; des célèbres monastères de Saint-Antoine, de Saint-Paul et de Saint-Macaire. Bien que les Coptes fussent sous la domination des Turcs, ils s'étaient préservés de la simonie, et chez eux les dignités ecclésiastiques n'étaient point vénales comme chez les Grecs. Pour y parvenir, ils ne s'adressaient point au pacha, et ne lui comptaient point d'argent. Après la mort du patriarche, les évêques, les prêtres et les principaux de la nation s'assemblent au Caire pour lui élire un successeur ; et comme il faut qu'il soit *betoul*, c'est-à-dire qu'il ait gardé une perpétuelle chasteté, ils le choisissent entre les moines. Si, dans l'élection, les suffrages se partagent tellement

qu'ils ne puissent s'accorder sur un sujet, ils écrivent sur des billets séparés les noms de ceux qui ont le plus de voix, et les mettent sur l'autel, où l'on dit la messe trois jours de suite, pour demander à Dieu qu'il fasse connaître le plus digne de remplir la chaire de S. Marc. Enfin, un enfant, qui est diacre, tire un des billets, et le moine dont le nom s'y trouve écrit est déclaré patriarche. On va le chercher dans son monastère, et après l'avoir installé au Caire, où il doit résider, il est conduit à Alexandrie et placé sur la chaire de S. Marc. Ordinairement ce n'est pas sans beaucoup de résistance de sa part qu'un moine, ainsi élu, quitte son désert et accepte la dignité patriarcale.

Les évêques sont dans une extrême dépendance du patriarche, qui les élit à son gré. Ils sont obligés à la continence; mais il y en a qui auparavant ont été mariés. Ils sont dans les provinces les receveurs du patriarche pour une espèce de dîme destinée à son entretien, et chacun sait ce qu'il doit payer. Celui de Jérusalem est le plus considérable; il est l'administrateur du patriarcat pendant la vacance du siège; il fait aussi sa résidence au Caire, parce qu'il y a peu de Coptes à Jérusalem, et il se contente d'y aller une fois l'an pour y célébrer les fêtes de Pâques. Quoiqu'il n'y ait pas d'obligation pour les prêtres de vivre en continence, il y en a néanmoins qui ne sont pas mariés, et qui ne l'ont point été. Au reste, les Coptes n'ont point d'empressement pour la prêtrise et il faut souvent les contraindre à l'accepter. On les retient de peur qu'ils n'échappent; et seulement au moment de l'ordination, on les laisse s'avancer d'eux-mêmes vers l'autel, afin de conserver la liberté requise pour l'ordination. Ce qui leur cause cet éloignement pour la prêtrise n'est pas tant l'humilité et le respect pour le sacré ministère, que la crainte de la pauvreté. Comme ils sont tirés du peuple, qui ne subsiste que de son travail, ils considèrent que ce nouvel emploi leur emportera la plus grande partie de leur temps, et les détournera de vaquer à leur métier, qui peut seul les mettre en état de pourvoir à l'entretien de leur famille, l'Eglise ne leur fournissant plus rien.

On peut juger par là quelle science peuvent avoir des hommes qui sortent très-souvent de leur atelier à l'âge de trente ans, pour être élevés au sacerdoce. Ils ont été jusqu'alors tailleurs, tisserands, orfèvres ou graveurs; mais savent-ils lire en copte, cela suffit pour les ordonner prêtres, parce que la messe se dit et l'office se fait en cette langue, que pourtant la plupart d'entre eux n'entendent pas. De là vient que, dans les missels, l'arabe est toujours mis vis-à-vis du copte, et outre cela, c'est toujours en arabe que l'épître et l'évangile se lisent à la messe. Il faut ajouter ici que la

nécessité les contraint souvent de reprendre leur premier métier ; surtout quand il ne les expose pas aux yeux du public. Quelques-uns ne laissent pas cependant que de se montrer comme auparavant à l'atelier : ils s'y occupent du travail des mains qui est recommandé aux clercs, et dont saint Paul ne se dispensait pas ; mais saint Paul gardait des bienséances dont ceux-ci ne se mettent pas beaucoup en peine. Il faut cependant convenir que les prêtres coptes, quelque peu de mérite qu'ils aient, sont universellement respectés des peuples. Tout ce qu'il y a de plus considérable et de plus distingué dans la nation se courbe devant eux, leur baise la main, les prie de la leur mettre sur la tête. Les monastères se remplissent de sujets qui peut-être renoncent volontiers aux biens de la terre, mais qui, en effet, n'en ont point à quitter. Ce qu'ils appellent monastères de religieuses, ne sont, à proprement parler, que des hôpitaux qui servent de retraite à de pauvres femmes, veuves la plupart, qui n'ont pas de quoi subsister chez elles. Tous ces monastères n'ont point d'autre fonds que celui des aumônes, qui sont assez grandes, à raison de la condition de ceux qui les font. D'ailleurs la vie y est fort frugale, et n'occasionne pas de dépense.

Les missionnaires ont quatre grâces particulières à obtenir de la bonté de Dieu, pour vaincre les obstacles qui s'opposent à une sincère réunion des Coptes avec l'Église romaine. Le premier obstacle est un fonds d'aversion invétérée à l'égard des Francs. Le second, qui est plus grand que le premier, est la profonde ignorance où les Coptes sont pour ainsi dire ensevelis ; ignorance qui produit en eux une insensibilité déplorable pour tout ce qui concerne la religion. Le troisième obstacle à leur conversion est une timidité que la nature semble leur inspirer, et que l'éducation augmente. Encore bien que l'Égypte soit le pays de tout l'empire ottoman où la religion chrétienne s'exerce avec le plus de liberté, et que pour cette raison un grand nombre de Chrétiens des autres endroits s'y réfugient, toutefois les Coptes s'imaginent que tout serait perdu si les Turcs s'apercevaient de quelque correspondance et de quelque union avec les Francs. Le quatrième obstacle est un attachement opiniâtre aux erreurs de leurs pères, et une prévention fomentée par leur ignorance contre la doctrine du concile de Chalcedoine. On a beau les convaincre : on croit les avoir persuadés, et ils retournent aussitôt à leurs premiers égaremens.

Ces Chrétiens sont, comme les autres Orientaux, grands observateurs du jeûne, faisant quatre carêmes dans l'année. Le premier, qu'ils appellent le grand carême, leur est commun avec nous ; mais il est plus long et plus rigoureux, car il est de cinquante-

cing jours, et commence neuf jours avant le nôtre, c'est-à-dire au lundi de la Sexagésime. Comme les samedis, excepté celui de la veille de Pâques, ne sont point jours de jeûne pour les Coptes, non plus que les dimanches, ces cinquante-cinq jours de leur carême se réduisent à quarante. Le second carême est de quarante-trois jours pour le clergé, et de vingt-trois seulement pour les autres, avant la nativité de Notre-Seigneur. Le troisième, avant la fête des apôtres S.-Pierre et S.-Paul, est encore inégal pour le clergé et pour les autres : pour ceux-ci il n'est que de treize jours, et ceux-là le commencent dès le lendemain d'après la semaine de la Pentecôte; en sorte qu'il est ou plus long ou plus court, selon que Pâques est plus ou moins avancé, et quelquefois il va jusqu'à trente jours. Enfin le quatrième carême avant la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge est de quinze jours. Ils ont encore un petit carême de trois jours, qui précède le grand, en mémoire de trois jours que Jonas fut dans le ventre de la baleine. Il n'y a pas dans ces carêmes la même régularité que dans celui d'avant Pâques : car, outre que le poisson est permis, il n'y a point d'heure fixe pour les repas; et la coutume ayant prévalu sur la loi du jeûne, tout se réduit à ce que nous appelons abstinence, en y comprenant celle des œufs et du laitage. Mais l'intervalle de Pâques à la Pentecôte, qu'ils nomment *Khamsin* en arabe, c'est-à-dire cinquantaine, est exempt de tout jeûne, même de celui du mercredi et du vendredi.

Passons maintenant à la pratique des Coptes dans l'administration des sacremens. Voici celle du baptême. La mère, parée le plus proprement qu'il lui est possible, avec son enfant qu'elle a aussi ajusté proprement, se présente à la porte de l'église. Là l'évêque ou le prêtre, ministre du sacrement, récite de longues prières sur tous les deux, en commençant par la mère. Ensuite il les introduit dans l'église, et fait sur l'enfant six onctions d'une huile bénite pour les exorcismes. Ces premières onctions sont suivies de trente-six autres avec du *galilaum* (huile bénite) sur autant de différentes parties du corps. Après quoi il bénit les fonts baptismaux, y versant à deux reprises de l'huile bénite, et faisant à chaque fois trois formes de croix : il fait encore trois formes de croix avec du *méiron* (saint chrême); et tout cela est accompagné de longues prières. La bénédiction des fonts finie, il y plonge l'enfant trois fois : la première, il le plonge jusqu'à la troisième partie du corps, en disant : *Je te baptise au nom du Père*; à la seconde, il le plonge jusqu'aux deux tiers du corps, en disant : *Je te baptise au nom du Fils*; à la troisième, il le plonge entièrement, en disant : *Je te baptise au nom du Saint-Esprit*. Aussitôt il administre au

nouveau baptisé le sacrement de la confirmation et celui de l'eucharistie en la seule espèce du vin. Il trempe le bout du doigt dans le calice, et le met dans la bouche de l'enfant. Comme les Coptes ne réservent point l'eucharistie, ils célèbrent le baptême avant la messe, et à la fin ils communient l'enfant baptisé.

Le baptême est immédiatement suivi de la confirmation, qui est administrée par le même prêtre de cette manière: il fait de longues prières, et réitère trente-six onctions aux mêmes endroits du corps de l'enfant; mais celles-ci se font avec du *méiron*. A l'onction du front et des yeux, il dit: *Chrême de la grâce du Saint-Esprit*; à celle du nez et de la bouche: *Chrême, gage du royaume des cieux*; à celle des oreilles: *Chrême, société de la vie éternelle et immortelle*; aux mains en dedans et en dehors: *Onction sainte à Christ notre Dieu et caractère ineffaçable*; sur le cœur: *Perfection de la grâce du Saint-Esprit, et bouclier de la vraie foi*; aux genoux et aux coudes: *Je vous ai oint du saint chrême au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*. Ensuite il revêt l'enfant d'une robe blanche avec une ceinture, et lui met une couronne sur la tête.

La vénération des Coptes envers l'eucharistie, qu'ils appellent *korban*, est extrême, et va jusqu'à en préparer la matière avec les plus grandes précautions. Il faut que le froment soit beau, et ait été acheté des deniers de l'Eglise, ou offert par une personne de profession honnête; le sacristain pétrit la pâte en récitant sept psaumes, y mêle du levain, et la met au four, qui doit être placé dans l'enceinte de l'église. Tout pain sans préparation passerait pour profane. Mais en voulant se précautionner avec la même exactitude à l'égard du vin, ils se sont laissés aller à un grand abus; car, rejetant le vin naturel et usuel, ils en emploient un artificiel. Ils choisissent des raisins, secs à la vérité, et plus gros que ceux qu'on mange en France; mais ils les pèsent et les laissent tremper trois jours ou davantage dans de l'eau d'un poids égal, qu'ils exposent au soleil; ensuite ils en expriment le suc, et, après l'avoir laissé reposer quelque temps, ils s'en servent pour la messe. Quant à la consécration du *korban* ou de l'eucharistie, elle a lieu en ces termes pour le pain: « Et il nous a laissé ce grand sacrement adorable, et il a voulu être livré à la mort pour le salut du monde. » Il prit du pain en ses mains pures, saintes, sans tache, bienheureuses et vivifiantes; et il leva les yeux au ciel, vers vous, Dieu son père tout-puissant, et il rendit grâces. » En cet endroit, le peuple dit *amen*. Le prêtre reprend: *Et il le bénit*; et le peuple répète *amen*. Le prêtre reprend: *Et il le consacra*; et le peuple dit encore *amen*. Le prêtre continue: « Et il le rompit et le » donna à ses saints disciples et apôtres qui étaient purs, disant:

» Prenez, mangez-en tous; ceci est mon corps qui sera rompu
 » pour vous et pour plusieurs, et qui sera donné pour la rémission
 » des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. » Et le peuple répond
amen. Le prêtre passe à la consécration du calice : *Et il prit*
de même ce calice après avoir soupé, et il le mêla de vin et d'eau,
et il rendit grâces. A ces dernières paroles, le peuple dit *amen*. Le
 prêtre ajoute : *Et il le ôëuit*; le peuple redit *amen*. Le prêtre reprend :
Et il le consacra; le peuple dit encore *amen*. Le prêtre poursuit :
 « Et il en goûta, et le donna aussi à ses saints disciples et apôtres
 » qui étaient purs, disant : Prenez, buvez-en tous; ceci est mon
 » sang du Nouveau Testament, qui sera répandu pour vous et
 » pour plusieurs, et qui sera donné pour la rémission des péchés.
 » Faites ceci en mémoire de moi. » Et le peuple répond *amen*. Im-
 médiatement avant la communion, et après que le prêtre a divisé
 l'hostie, le diacre avertit les assistans à haute voix : *Courbez vos*
têtes devant le Seigneur; et le prêtre, se tournant vers eux avec
 l'hostie sur la patène, l'élève en disant : *Voici le pain des saints*.
 Les assistans se courbent profondément, et répondent : *Soit béni*
celui qui vient au nom du Seigneur.

Quand ce que l'on a dit serait vrai, que tous les prêtres coptes
 d'une église environnent celui qui célèbre la messe, et la disent
 avec lui, ils ne feraient en cela que ce qui se faisait autrefois, tant
 dans l'Eglise latine que dans l'Eglise grecque. Mais ce n'est plus
 leur pratique, non plus que la nôtre. Le prêtre célébrant est tou-
 jours assisté d'un diacre ou de deux : le patriarche et les évêques
 ont encore un prêtre assistant, et ce prêtre et les diacres commu-
 nient toujours à la messe à laquelle ils ont servi. Les autres, soit
 prêtres, soit diacres, se tiennent hors du *heikal*, c'est-à-dire du
 sanctuaire, et ne communient point.

La communion du peuple se fait de cette manière. Le prêtre
 tourné vers lui, et tenant en ses mains l'eucharistie, dit à haute
 voix : « Voici le pain des saints; que celui qui est pur de péchés
 » s'en approche; mais que celui qui est souillé de péchés s'en éloi-
 » gne, de peur que Dieu ne le foudroie : pour moi, je me lave les
 » mains de son péché. » Alors les hommes s'avancent vers le sanc-
 tuaire, et reçoivent la communion sous les deux espèces. Le prêtre
 va ensuite la porter aux femmes, qui se tiennent à la place où
 elles ont entendu la messe, et il leur présente la seule espèce du
 pain, sur lequel, avant de communier lui-même, il a fait deux
 croix avec l'espèce du vin; la première, de son doigt qu'il a trempé
 légèrement dans le calice; la seconde, avec l'hostie qu'il a aussi
 trempée légèrement. Comme ils n'ont point la coutume de garder
 l'eucharistie, si quelqu'un tombe en danger de mort, on dit la

era rompu
à rémission
ple répond
Et il prit
in et d'eau,
t amen. Le
re reprend :
poursuit :
et apôtres
ci est mon
ur vous et
les péchés.
amen. Im-
tre a divisé
ourbez vos
s eux avec
des saints.
t : Soit béni

tres coptes
et la disent
refois, tant
n'est plus
ant est tou-
es évêques
es commu-
autres, soit
à-dire du

Le prêtre
it à haute
de péchés
s'en éloie
ne lave les
rs le sanc-
Le prêtre
a place où
espèce du
fait deux
la trempé
il a aussi
de garder
on dit la

messe pour lui à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit, et on lui porte le viatique en la seule espèce du pain, sur lequel ont été faites les mêmes croix que pour la communion des femmes. Un respect malentendu, et la crainte des accidens, ont fait cesser parmi eux la coutume qui s'observe non-seulement dans l'Eglise romaine, mais dans toutes les sociétés différentes de Chrétiens d'Orient, de garder l'eucharistie. Ils font à ce sujet ce conte : Un serpent, disent-ils, se glissa dans un coffre où l'eucharistie avait été mise, et la mangea plusieurs fois de suite. Sur quoi le patriarche, ayant été consulté, ordonna que le serpent serait coupé par morceaux, et que chacun des prêtres qui avaient consacré mangerait son morceau : ils en moururent tous, et les autres n'ont pas voulu, depuis ce temps-là, s'exposer à un semblable danger.

Touchant le sacrement de pénitence, il y a encore une entière conformité de croyance avec nous, sauf la différence du rit et de l'usage. Ils se croient obligés à la confession auriculaire, et à déclarer leurs péchés selon les espèces et le nombre. La confession finie, le prêtre récite sur le pénitent une oraison qui se dit au commencement de leur messe, pour demander à Dieu le pardon et la rémission des péchés : mais, au lieu qu'à la messe elle se dit généralement pour le prêtre qui va célébrer et pour le peuple, elle est ici restreinte au pénitent, en y changeant quelques mots. Le confesseur ajoute une seconde oraison, qu'ils nomment bénédiction, et qui revient à celle que les prêtres catholiques prononcent après l'absolution. A l'égard des pénitences, les confesseurs n'imposent que quelques prières à ceux qui en savent, quelques prosternations qui sont parmi eux d'un usage fréquent, quelques jours de jeûne, qui d'ailleurs sont prescrits. Ordonner des jeûnes extraordinaires, ce serait, disent-ils, faire connaître que celui qui s'est confessé est pécheur ; ce serait donner atteinte au secret de la confession.

Les Coptes appellent *sainte onction* le sacrement que nous appelons extrême-onction. Voici de quelle manière ils administrent ce sacrement : Le prêtre, après avoir donné l'absolution au pénitent, se fait assister d'un diacre. Il commence d'abord par des encensemens, et prend une lampe dont il bénit l'huile, et y allume une mèche. Ensuite il récite sept oraisons, qui sont interrompues par autant de leçons prises de l'épître de S. Jacques, et d'autres endroits de l'Écriture ; c'est le diacre qui lit. Enfin le prêtre prend de l'huile bénite de la lampe, et en fait une onction sur le front, disant : *Dieu vous guérisse, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Ce n'est pas tout ; il fait une semblable onction à tous les assistants, de peur, disent-ils, que le malin esprit ne passe à quel-

qu'un d'eux ; tant est grande leur ignorance ! Selon le rituel, ils peuvent être sept prêtres à administrer le sacrement, et alors chaque prêtre allume sa mèche et dit son oraison. Si c'est un évêque avec six prêtres assistans, il lui appartient d'allumer sept mèches et de dire les sept oraisons, et les prêtres lisent seulement les leçons. C'est toujours la même cérémonie, soit qu'elle se fasse à l'église après la confession, soit qu'elle ait lieu dans l'habitation des malades.

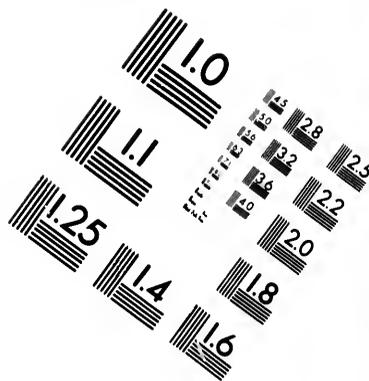
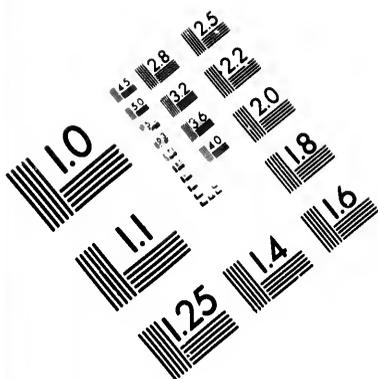
Les Coptes, comme les Grecs, ne reconnaissent d'ordres sacrés que le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. Les sous-diacres n'entrent point dans le sanctuaire, et se tiennent à la porte, où ils lisent les prophéties et les épîtres ; de là vient qu'on les nomme communément diacres des épîtres, à la différence des diacres de l'Évangile. De tous les ordres mineurs, ils n'ont que celui de lecteurs. L'ordination est accompagnée de très-belles prières : elle finit par la communion et par une exhortation que fait l'évêque à ceux qu'il a ordonnés, les avertissant de s'acquitter fidèlement des devoirs que l'ordre qu'ils viennent de recevoir leur impose. Pour les lecteurs, l'évêque leur fait sur le front quelques signes de croix avec de l'huile bénite, et leur présente le livre des Évangiles, qu'ils se mettent sur la poitrine. Il fait les mêmes signes de croix aux sous-diacres, et leur passe sur l'épaule une espèce de ceinture, à peu près comme nos diacres portent l'étole. Aux diacres, après les signes de croix sur le front avec l'huile bénite, et la ceinture passée sur l'épaule, il impose les mains sur la tête, et, faisant le signe de la croix, il dit : *Nous vous appelons à la sainte Eglise de Dieu.* L'archidiaque ajoute, en prononçant le nom de celui qui est ordonné : *Un tel, diacre de la sainte Eglise de Dieu.* Et l'évêque, réitérant trois signes de croix sur le front, lui dit : *Nous vous appelons, un tel, diacre au saint autel du Saint, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* L'ordination des prêtres n'est guère différente, et il n'y a presque qu'à changer le mot de diacre en celui de prêtre ; l'archidiaque dit : *Un tel prêtre de la sainte Eglise de Dieu ;* et l'évêque répond : *Nous vous appelons, un tel, prêtre au saint autel du Saint, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'avant la communion, l'évêque, tenant l'hostie d'un côté, la fait tenir de l'autre au nouveau prêtre ; il prononce la confession de foi, et le nouveau prêtre la prononce avec lui ; il lui donne la communion sous les deux espèces ; et, après avoir récité quelques paroles de l'évangile de S. Jean, il souffle sur lui, en disant : *Recevez le Saint-Esprit. A ceux dont vous aurez remis les péchés, les péchés sont remis ; et à ceux dont vous aurez retenu les péchés, les péchés sont retenus.* D'après ce qu'on

a pu savoir d'eux en les interrogeant, ils font consister l'essence de l'ordination en ce que l'évêque donne l'hostie à tenir au nouveau prêtre. C'est à peu près la même cérémonie pour l'ordination des évêques, sinon que l'évêque consécrateur dit : *Nous vous appelons, un tel, évêque à l'Église des orthodoxes d'une telle ville, qui sert Jésus-Christ, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Ensuite il lui met le livre des Évangiles sur la tête, lui fait tenir l'hostie de son côté et réciter la confession de foi ; il le communique ; il souffle sur lui en disant, comme au prêtre : *Recevez le Saint-Esprit.*

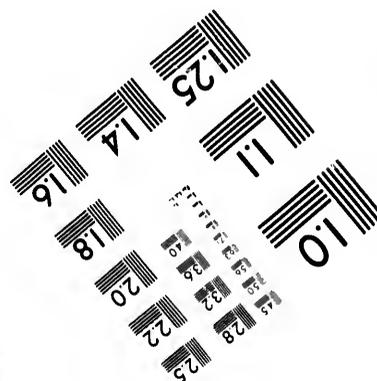
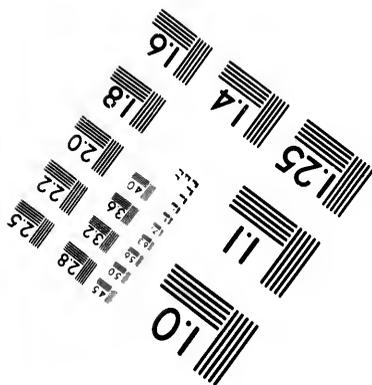
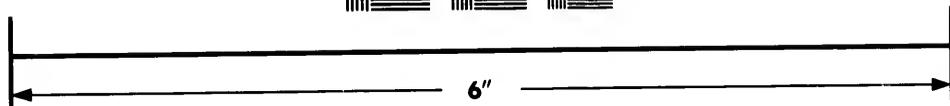
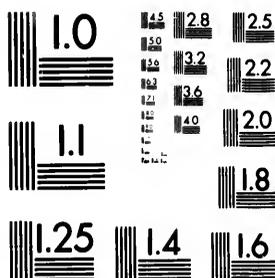
Nous avons déjà dit que les Coptes ont beaucoup de respect et peu d'empressement pour le sacerdoce, dont les fonctions ne sont pas lucratives. En effet, un prêtre, outre le traitement que lui emporte l'administration des sacremens, est obligé tous les jours de réciter un office plus long que le nôtre, et d'observer comme celui-ci en matines, prime, tierce, sexte, none, vêpres et offices. Il est vrai que, comme cet office est tous les jours le même, ils le disent par cœur. Celui des évêques est plus long, et celui du patriarche encore plus. Les diacres ont aussi le leur, mais beaucoup plus court. Ils n'ont que trois messes, savoir : de S. Basile, de S. Grégoire, de S. Cyrille : la première est la plus courte ; c'est celle qu'ils disent ordinairement, se contentant de dire une fois l'an chacune des deux autres. Ils la disent les dimanches et les fêtes, qui sont en assez grand nombre ; ils la disent aussi dans les grandes églises les mercredis et les vendredis, et tous les jours de leurs carêmes. Au reste, ils s'y préparent avec beaucoup de soin. Le samedi et la veille des fêtes, vers le coucher du soleil, ils se rendent à l'église, pour n'en sortir qu'après la messe, et ils passent une bonne partie de la nuit à psalmodier : il y a même des laïques qui s'y renferment avec eux.

Il ne reste plus qu'à exposer ce qui concerne le mariage. A la seule lecture du rituel, on demeure convaincu que les Coptes le reconnaissent pour un véritable sacrement ; toutes les prières font mention de la grâce de Jésus-Christ, qui y est conférée. Quand deux personnes sont convenues de se marier, le prêtre se transporte à leur demeure, les interroge sur les empêchemens, et les fiance en récitant quelques oraisons. Ensuite l'époux et l'épouse vont à l'église, et le prêtre, après les avoir confessés et avoir récité de longues prières, leur demande s'ils veulent s'accepter mutuellement. Le consentement étant donné de part et d'autre, il dit la messe et les communique. Voilà un sacrement célébré avec bien de la solennité. Il serait à souhaiter que dans la suite les Coptes en révérassent mieux la sainteté : car, non-seulement en cas d'a-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
32 22
20
9

10

dultère, mais pour de longues infirmités, pour des antipathies et des querelles dans le ménage, et souvent par dégoût, ils coupent le nœud sacré du mariage; et la femme, en cela, se donne la même licence que le mari. La partie qui poursuit la dissolution de son mariage s'adresse d'abord au patriarche, ou à son évêque, pour la lui demander; et si le prélat ne peut la dissuader, il accorde cette dissolution. La même partie retourne demander la permission de contracter un autre mariage, et l'obtient assez aisément. Si pourtant il arrive que les époux n'aient à alléguer que des raisons si frivoles, qu'avec toutes leurs importunités ils ne puissent les faire recevoir, ou que, malgré le refus du prélat, ils trouvent un prêtre d'assez bonne composition pour les marier, ils en sont quittes pour être exclus de la participation des sacremens pendant quelque temps. Enfin, si tout leur est contraire, patriarche, évêques, prêtres, ils se portent à une étrange extrémité; ils vont devant le cadi ou magistrat turc, font rompre leur mariage, et en contractent un autre à la turque, qu'ils nomment *cheré*, mariage de justice. C'est la crainte de les voir aller à cet excès, au mépris de l'Eglise, qui fait plier le patriarche et les évêques, et qui extorque d'eux les permissions qu'on leur demande. Cependant ces exemples de dissolution de mariage ne sont pas fréquens; et les personnes qui ont de la piété en ont horreur, surtout des dissolutions où le magistrat turc intervient.

Pour satisfaire à tout ce que le lecteur peut désirer connaître touchant l'administration des sacremens chez les Coptes, nous mentionnerons deux de leurs pratiques qui semblent avoir quelque rapport au baptême. La première est en mémoire du baptême de Jésus-Christ. Ils ont, dans quelques-unes de leurs églises, de grands bassins ou des lavoirs qu'ils remplissent d'eau le jour de l'Epiphanie: le prêtre la bénit, y plonge les enfans, et le peuple s'y jette: quelques-uns se contentent de se laver les mains et le visage. Au défaut de lavoir, le prêtre bénit l'eau dans de grands plats, et chacun en prend pour se laver de même les mains et le visage. A la campagne et sur les bords du Nil, la bénédiction se fait sur la rivière même, où le peuple se baigne ensuite, et plusieurs Mahométans s'y baignent aussi, à l'imitation des Chrétiens. Comme les Ethiopiens ont une semblable pratique, cette circonstance a pu donner lieu de les accuser de renouveler le baptême le jour de l'Epiphanie. La seconde pratique consiste dans la circoncision, qu'ils ont prise non pas des Juifs, mais des Mahométans; aussi ne peut-on leur en parler qu'on ne les fasse rougir. De là est venue une autre coutume. Se voyant ainsi confondus avec les Juifs et les Mahométans, et voulant se distinguer, ils se marquent d'une

croix sur le bras ; ils se font piquer la peau avec une aiguille, et mettent dessus ou du charbon broyé, ou de la poudre, qui laisse une marque ineffaçable, qu'ils ne manquent pas de montrer quand on leur demande s'ils sont Chrétiens. C'est sans raison qu'on a dit que les Coptes observent le sabbat : on les voit tous occupés à leur travail en ce jour comme dans les autres jours de la semaine, et ils ne le quittent que le dimanche et les fêtes. Pour ce qui est du sang des animaux et de la chair des animaux suffoqués, il est vrai qu'ils s'en abstiennent : les uns, seulement parce qu'ils ont vu dès l'enfance que chez eux on n'en mangeait point ; les autres, parce qu'ils croient cette espèce de nourriture malsaine ; enfin, les autres prétendent que le précepte de s'en abstenir, émané des apôtres, s'étend au temps présent.

Les Ethiopiens, qui ont poussé leur respect filial pour l'Eglise d'Alexandrie jusqu'à recevoir ses erreurs, font toujours profession du christianisme. Ils reçoivent l'Écriture et les sacremens ; ils croient la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de notre Seigneur Jésus-Christ ; ils invoquent les saints comme nous ; ils communient sous les deux espèces, et consacrent avec le pain levé comme les Grecs ; ils observent quatre carêmes comme les Orientaux : le grand carême qui dure cinquante jours, celui de S. Pierre et de S. Paul, qui dure quelquefois quarante jours, et quelquefois moins, selon que la fête de Pâques est plus ou moins avancée ; celui de l'Assomption de Notre-Dame, qui est de quinze jours, et celui de l'Avent, qui dure trois semaines. Dans tous ces carêmes, on ne se sert ni d'œufs, ni de beurre, ni de fromage, et on ne mange qu'après le soleil couché ; mais on peut boire et manger jusqu'à minuit. Comme il n'y a point d'oliviers en Éthiopie, ces peuples sont obligés de se servir d'une huile qu'ils tirent d'une graine du pays, et qui est assez agréable au goût. Ils jeûnent encore avec la même rigueur tous les mercredis et vendredis de l'année. La prière précède toujours le repas. Une heure avant le coucher du soleil, les paysans quittent le travail pour aller à la prière, ne voulant pas manger qu'ils ne se soient acquittés de ce devoir. On ne dispense personne du jeûne. Les vieillards et les jeunes gens, même les malades, y sont également obligés. On fait ordinairement communier les enfans à dix ans, et dès qu'ils ont communiqué, on les oblige de jeûner. La déclaration de leurs péchés est fort imparfaite : voici la manière dont ils la font. Ils vont se prosterner aux pieds du prêtre, qui est assis, et là ils s'accusent en général d'être de grands pécheurs et d'avoir mérité l'enfer, sans jamais préciser aucune circonstance des péchés qu'ils ont commis. Après cette déclaration, le prêtre, tenant de la main gauche le livre des

Évangiles, et une croix de la droite, touche de la croix les yeux les oreilles, le nez, la bouche et les mains du pénitent en récitant quelques prières; il lit ensuite l'Évangile, fait plusieurs signes de croix sur lui, lui impose une pénitence et le renvoie.

Les Ethiopiens ont beaucoup plus de modestie et de respect dans les églises qu'on n'en a ordinairement en Europe. Ils n'y entrent que pieds nus; c'est pour cela que le pavé de leurs églises est couvert de tapis; on n'y entend ni parler ni se moucher, et on n'y tourne jamais la tête. Quand on va à l'église, il faut toujours avoir du linge blanc; autrement, on en refuserait l'entrée à ceux qui se présenteraient. Quand on donne la communion, tout le monde se retire, et il ne reste dans l'église que les prêtres et les communians: ils en usent ainsi par un sentiment d'humilité, se croyant indignes de participer aux divins mystères. Leurs églises sont très-propres; on y voit des tableaux et des peintures, mais jamais de statues ni d'image en bosse. Ils font des encensemens presque continuels pendant leurs messes et pendant l'office; quoiqu'ils n'aient pas de livres notés, leur chant est juste et agréable; ils y mêlent le son des instrumens. Les religieux se lèvent deux fois la nuit pour chanter des psaumes. Hors de l'église, leur habit est à peu près semblable à celui des séculiers; ils n'en sont distingués que par une calotte jaune ou violette qu'ils portent sur la tête. Ces diverses couleurs distinguent leurs ordres; on les respecte beaucoup en Ethiopie.

Les Ethiopiens ont retenu des Juifs la circoncision. On circonçoit l'enfant le septième jour après sa naissance, et on le baptise ensuite, pourvu qu'il ne soit pas en danger de mort; car alors on ne différerait pas le baptême. La circoncision ne passe pas parmi eux pour un sacrement, mais pour une pure cérémonie qu'on pratique à l'imitation de Jésus-Christ, qui a bien voulu être circoncis.

Ce que nous venons de dire sur les églises d'Egypte et d'Ethiopie n'a rien de consolant pour l'âme du lecteur catholique. L'hérésie, dans ces deux pays, avait usurpé la place de la foi orthodoxe. Hélas! presque tout le reste de l'Afrique était dans un état pire encore, c'est-à-dire abandonné à l'idolâtrie ou à l'isiamisme. Cette dernière et fautive religion dominait notamment à Maroc, où Muley-Abdallah, qui succéda en 1729 à son frère Muley-Ahmed-Dehaby, permit pourtant aux Chrétiens de respirer. Ce prince avait montré quelques belles qualités avant de parvenir au trône, et nous rapporterons, pour le faire apprécier mieux, un trait singulier de sa clémence et de sa terrible justice. Un esclave portugais, l'ayant volé deux fois, avait deux fois obtenu sa grâce; il revint encore

à récidive, prit des pistolets d'arçon à son maître, et en substitua d'autres moins riches. Abdallah s'aperçut de cet échange, pressa l'esclave d'avouer sa faute, promit de lui pardonner de nouveau, et lui offrit même de l'argent pour aller racheter les pistolets, s'ils étaient vendus. Irrité des impudentes dénégations de l'esclave, il lui cassa la tête d'un coup de fusil. Il se rendit ensuite au couvent des Récollets de Mékinez, exposa le fait au père gardien, sous des noms supposés, et lui demanda quel châtiment on infligeait chez les Chrétiens à un esclave qui aurait volé trois fois son maître : ayant su qu'on le punissait de mort, il ajouta qu'il avait tué le sien. Le religieux lui fit observer que sa précipitation n'avait pas laissé à ce malheureux le temps de se repentir, et causerait peut-être sa damnation. « Tant pis pour lui, s'il est damné, » reprit le prince; les voleurs méritent de l'être. L'élévation de Muley-Abdallah altéra ses qualités et ajouta à ses vices. Mékinez, Maroc et Fez, où il fixait sa résidence, furent ensanglantés par sa férocité; et, de 1729 jusqu'en 1757, il ne gouverna que par la terreur. Toutefois il se montrait accessible aux Européens. Quoique dur et cruel envers les esclaves chrétiens, il ne leur refusait pas la liberté moyennant une rançon, et il y eut plusieurs rachats de captifs sous son règne. Auparavant, les religieux voués à ce pénible ministère ne l'accomplissaient qu'au milieu des outrages et au péril de leur vie; Muley-Abdallah, touché des sentimens héroïques qui les animaient, publia un décret pour leur faciliter cette tâche sublime. Et ce n'était pas dans des vues de cupidité qu'il protégeait ces religieux, puisqu'afin de reconnaître d'une manière éclatante leur dévouement, il n'hésita pas à leur remettre cent esclaves à titre de cadeau. Enfin, par une sollicitude qui contrastait avec sa cruauté habituelle, il voulut que douze Français desservissent l'hôpital de Mékinez, où leur présence devait procurer aux captifs malades tant de consolations et à la fois tant de secours.

Ce ne furent point là les seules conquêtes de la religion catholique à Maroc. Dieu, qui parlait au cœur de Muley-Abdallah pour le disposer plus favorablement envers les esclaves chrétiens, fit entendre sa voix puissante et douce à un frère de l'empereur. Déterminé à renoncer à l'Alcoran, ce prince passa d'Afrique en Europe. Le cardinal de Belluga, évêque de Murcie, le confirmant dans son dessein, lui procura les moyens de se rendre à Rome, où l'abbé de Chaumont le présenta à Clément XII. Là, les rayons de la grâce dissipèrent les ténèbres de son esprit, et il reçut le baptême dans la basilique de Saint-Pierre, en présence d'un grand concours de peuple. Rien ne lui avait coûté pour obtenir le titre au

guste de Chrétien. Les honneurs dont il eût été revêtu dans sa terre natale, il les avait généreusement foulés aux pieds ; les immenses richesses qui lui eussent procuré tant de jouissances, il les avait répudiées avec mépris. La libéralité de Clément XII suppléa à son indigence si méritoire, en lui assurant une pension.

Que cette conversion contraste avec l'apostasie de Jean-Guil-laume, baron de Ripperda, célèbre aventurier, qui, tour à tour protestant et catholique, prit ensuite le turban comme le comte de Bon-neval, et finit par vouloir devenir le fondateur d'une nouvelle secte ! Né, vers la fin du xvii^e siècle, dans la province de Groningue, d'une famille noble, il servit quelque temps les Etats-Généraux en qualité de colonel d'infanterie. Il était revêtu de ce grade lorsqu'il fut nommé, en 1715, ambassadeur de Hollande à la cour d'Espagne. Son esprit adroit et insinuant ayant plu à Philippe V, il se fixa à la cour de Madrid, abjura le protestantisme, obtint la grandesse et le titre de duc, se vit confier le détail de la guerre, de la marine, des finances, et finit par exercer le pouvoir de premier ministre. Disgracié en 1726, il fut renfermé au château de Ségovie. Il y resta jusqu'au mois de septembre 1728, qu'il trouva le moyen de s'évader en Portugal. De là il passa en Angleterre, et ensuite en Hollande, où il reprit l'exercice de la religion prétendue réformée. S'étant lié par hasard avec l'envoyé de Muley-Abdallah, il en reçut le conseil de passer en Afrique, où ses talens ne pouvaient manquer de lui procurer promptement des honneurs et des richesses. Ripperda se rendit en effet à Maroc, où Muley-Abdallah, prévenu par son envoyé, l'accueillit. Pour gagner la confiance de l'empereur, et jouir de tous les avantages de ses sujets, ce malheureux embrassa l'islamisme et prit le nom d'Osman. Ses intrigues engagèrent Muley-Abdallah dans des guerres ruineuses et malheureuses, tant pour secourir Oran que pour recouvrer Ceuta. Revêtu de la dignité de lieutenant de ce prince, il eut le commandement d'une partie de l'armée des Maures, et remporta d'abord quelques avantages sur les Espagnols : mais, battu devant Ceuta, malgré la prudence et la valeur qu'il avait déployées dans cette journée, il encourut, par ce revers, la défaveur de Muley, qui le dépouilla de ses emplois et le fit enfermer. On conjecture que ce fut dans sa prison qu'il conçut le plan d'un nouveau système religieux qu'il se flattait de faire goûter au peuple. Pour y parvenir, il exposa ses idées comme de simples doutes. Affectant de parler de Mahomet avec plus de respect que les Musulmans eux-mêmes, il louait aussi Moïse, ainsi que les prophètes, pour se concilier les Juifs, très-nombreux sur la côte d'Afrique, et Jésus-Christ, qu'il présentait comme un personnage éminent par ses vertus, mais qui n'était que le précurseur du Messie. Il appuyait ces sys-

tème de différens passages tirés de l'Évangile et du Coran. Mais, tandis qu'il s'occupait de se former des partisans, il reçut, en 1734, l'ordre de quitter Maroc. Il chercha un asile à Tétuan, où il mourut en novembre 1737, enveloppé du mépris des Mahométans et des Chrétiens.

Les difficultés que le dévouement des ouvriers évangéliques rencontrait en Asie et en Afrique n'étaient pas moindres dans le Nouveau-Monde. Ce qu'on apprend tous les jours en Europe de ces vastes pays semés de villes et de bourgades, où une multitude innombrable d'idolâtres se présentent en foule au zèle des missionnaires, donnerait lieu de croire que les choses étaient sur le même pied en Amérique ; si s'en fallait bien : dans une grande étendue de pays, à peine trouvait-on, au Canada, trois ou quatre villages ; la vie des missionnaires se passait à parcourir d'épaisses forêts, à grimper sur les montagnes, à traverser en canot des lacs et des rivières pour atteindre un pauvre sauvage qui les fuyait, et qu'ils ne pouvaient apprivoiser ni par leurs discours ni par leurs caresses.

Rien de plus difficile que la conversion de ces sauvages ; c'est un miracle de la miséricorde du Seigneur : il faut d'abord en faire des hommes, et travailler ensuite à en faire des Chrétiens. Comme ils sont maîtres absolus d'eux-mêmes, sans être assujettis à aucune loi, l'indépendance dans laquelle ils vivent les asservit aux passions les plus brutales. Il y a pourtant des chefs parmi eux, mais ces chefs n'ont nulle autorité : s'ils usaient de menaces, loin de se faire craindre, ils se verraient aussitôt abandonnés de ceux mêmes qui les auraient choisis pour chefs ; ils ne s'attirent de la considération et du respect qu'autant qu'ils ont de quoi donner des festins à ceux qui leur obéissent. De cette indépendance naissent toutes sortes de vices. Ces peuples sont lâches, traîtres, légers et inconstans, fourbes, naturellement voleurs, jusqu'à se faire gloire de leur adresse à dérober ; brutaux, sans honneur, sans parole, capables de tout faire quand on est libéral à leur égard, mais en même temps ingrats et sans reconnaissance. C'est même les entretenir dans leur fierté naturelle, que de leur faire gratuitement du bien ; ils en deviennent plus insolens. Ainsi, quelque bonne volonté qu'on ait de les obliger, on est contraint de leur faire valoir les petits services qu'on leur rend. La gourmandise et l'amour du plaisir sont surtout les vices qui règnent le plus parmi ces sauvages : ils se font une habitude des actions les plus malhonnêtes, avant même qu'ils soient en âge de connaître toute la honte qui y est attachée : si l'on ajoute à cela la vie errante qu'ils mènent dans les forêts à la poursuite des bêtes farouches, l'on

conviendra aisément que leur raison doit être bien abrutie, et qu'elle est bien peu capable de se soumettre au joug de l'Évangile. Mais plus ils sont éloignés du royaume de Dieu, plus le zèle doit s'animer pour les y faire entrer.

Telle était la généreuse conviction d'un des plus célèbres ouvriers évangéliques du xviii^e siècle, homme trop recommandable par les services qu'il rendit à l'Église et à sa patrie, pour que nous ne nous arrêtions pas quelques momens sur cette belle vie.

François Picquet, docteur de Sorbonne, missionnaire du roi et préfet apostolique au Canada, naquit à Bourg en Bresse, le 6 décembre 1708. Les cérémonies de l'Église lui plurent dès son enfance, d'une manière qui semblait annoncer sa vocation. Il apporta en naissant beaucoup de facilité : la bonne éducation qu'un père estimable lui donna, seconda ses heureuses dispositions, et il fit ses premières études avec les applaudissemens de tous ses supérieurs et de ses professeurs, quoique, dans la dissipation et le feu de la jeunesse, il se fût livré à des occupations tout à fait étrangères à ses études. Picquet, en effet, aimait à essayer ses goûts dans beaucoup de genre, et il y réussissait ; mais ses premiers amusemens avaient annoncé ses premiers penchans, et l'état ecclésiastique était sa principale vocation. Dès l'âge de dix-sept ans, il commença dans sa patrie les fonctions de missionnaire avec succès, et à vingt ans l'évêque de Sinope, suffragant du diocèse de Lyon, lui donna, par une exception flatteuse, la permission de prêcher dans toutes les paroisses de la Bresse et de la Franche-Comté qui dépendaient du diocèse.

L'enthousiasme de son nouvel état lui fit désirer d'aller à Rome ; mais l'archevêque de Lyon lui conseilla de se rendre à Paris pour faire sa théologie. Il suivit ce conseil, et entra dans la congrégation de Saint-Sulpice. Bientôt on lui proposa la direction des nouveaux convertis ; mais l'activité de son zèle lui fit chercher une plus vaste carrière, et l'entraîna au-delà des mers, en 1733, dans les missions de l'Amérique septentrionale, où il demeura pendant près de trente ans, et où son tempérament, affaibli par le travail, acquit une force et une vigueur qui lui procurèrent une santé robuste jusqu'à la fin de sa vie.

Après avoir long-temps travaillé en commun avec d'autres missionnaires, à Montréal, on le jugea digne de former seul de nouvelles entreprises, dont la France devait profiter pour ramener la paix dans ces vastes colonies. Vers 1740, il s'établit auprès du lac des Deux-Montagnes, au nord de Montréal, à portée des Algonquins, des Nipissings et des sauvages du lac Témiscaming, à la tête de la colonie, et sur le passage de toutes les nations du

nord, qui descendaient par la grande rivière de Michillimakinac au lac Huron. Il y avait eu une ancienne mission sur le lac des Deux-Montagnes; mais elle était abandonnée. Picquet profita de la paix dont on jouissait alors pour y construire un fort en pierres. Ce fort commandait les villages des quatre nations qui composaient la mission du lac. Il fit faire ensuite des enceintes à chacun de ces villages, avec des pieux de cèdre; il les flanqua de bonnes redoutes. Le roi de France paya la moitié de cette dépense, le missionnaire fit faire le reste par corvées. Il y fixa deux nations errantes des Algonquins et des Nipissings, en leur faisant bâtir un beau village, et en les faisant semer et récolter; ce qui avait paru jusque-là impossible. Ces deux nations furent dans la suite les premières à donner du secours aux Français. Picquet fit aussi élever un calvaire qui était le plus beau monument de la religion en Canada, par la grandeur des croix qui furent plantées sur le sommet d'une des deux montagnes, par les différentes chapelles et les différens oratoires, tous également bâtis de pierres, voûtés, ornés de tableaux, et distribués par stations, dans l'espace de trois quarts de lieue. Il s'appliqua dès-lors à entretenir une exacte correspondance avec les nations du nord, par le moyen des Algonquins et des Nipissings, et avec celles du sud et de l'ouest, par le moyen des Iroquois et des Hurons. Ses négociations réussirent si bien, que toutes les années, la veille de Pâques et de la Pentecôte, il baptisait à la fois trente à quarante adultes. Lorsque les sauvages chasseurs avaient passé huit mois dans les bois, il les gardait pendant un mois dans le village; il leur faisait une espèce de mission, plusieurs entretiens par jours, deux catéchismes, des conférences spirituelles. Il leur apprenait les prières et les chants de l'Eglise; il imposait des pénitences à ceux qui tombaient dans quelques désordres. Une partie était sédentaire et domiciliée. Enfin, il parvint, contre toute espérance, à déterminer ces nations à se soumettre entièrement au roi, et à le rendre maître de leurs assemblées nationales, avec une pleine liberté d'y faire connaître ses intentions et de nommer tous leurs chefs. Dès le commencement de la guerre de 1742, ces sauvages montrèrent leur attachement pour la France.

Pendant cette guerre, qui s'alluma entre les Anglais et les Français, et que Picquet fut l'un des premiers à prévoir, il contribua deux fois, de 1742 à 1748, à la conservation de la colonie, grâce à l'ascendant qu'il avait obtenu sur l'esprit des sauvages. Mais il ne passa pas quatre nuits de suite dans un lit; il veillait sans cesse: on le voyait coucher dans les bois et sur la neige; marcher à pied, en hiver, des journées entières, souvent dans l'eau; passer

le premier les rivières au milieu des glaçons, pour donner le bon exemple à ses guerriers, exposant sa vie comme un militaire, tant dis que ses connaissances lui faisaient trouver des expédiens dans les occasions qui paraissaient les plus désespérées. Il prit possession, lui douzième, d'un pays que les Anglais étaient sur le point d'occuper, et il s'y maintint, malgré leurs intrigues et leurs efforts. Ses négociations réussissaient aussi bien que les entreprises militaires qu'il dirigeait : les chefs de la colonie lui en confièrent dans les occasions les plus critiques et les plus intéressantes. La paix ayant été rétablie en 1748, ce missionnaire s'occupa du moyen de remédier pour l'avenir aux inconvéniens dont il avait été témoin. La route qu'il avait vu prendre aux sauvages et aux partis ennemis que les Anglais envoyaient sur les Français, lui fit choisir un poste qui pût désormais intercepter les passages des Anglais. Il proposa à LaGalissonnière, gouverneur-général du Canada, de faire, auprès du lac Ontario, l'établissement d'une mission de la Présentation, qui réussit au-delà de ses espérances, et qui fut le plus utile de tous ceux du Canada. C'était comme une clef de la colonie, parce que les Anglais, les Français et les sauvages du Haut-Canada ne pouvaient passer ailleurs que sous le canon du fort de la Présentation, lorsqu'ils descendaient du côté du sud, et parce que les Iroquois, au midi, et les Micissagués, au nord, étaient à sa portée.

En attachant à la France les cantons iroquois, on était sûr de n'avoir rien à craindre des autres nations sauvages, et c'était le moyen de mettre des bornes à l'ambition des Anglais. Picquet profita avantageusement de la paix pour augmenter cet établissement, et il le porta, en moins de quatre ans, à la perfection qu'on pouvait désirer, malgré les contradictions qu'il eut à combattre, les obstacles qu'il eut à surmonter, les railleries et les propos indécents qu'il lui fallut essuyer ; mais son bonheur et sa gloire n'y perdirent rien : l'on vit avec étonnement plusieurs villages s'y élever presque à la fois, un fort commode, logeable et agréablement situé, des défrichemens prodigieux couverts presque en même temps du plus beau maïs. Plus de cinq cents familles, encore toutes infidèles, qu'il y rassembla, rendirent bientôt cet établissement le plus beau, le plus riant et le plus abondant de la colonie. Le missionnaire s'appliqua d'abord à instruire ces sauvages ; il en baptisa un grand nombre. L'évêque de Québec, voulant être témoin et s'assurer par lui-même des merveilles que l'on racontait de l'établissement de la Présentation, fit le voyage en 1749, accompagné de quelques officiers, des interprètes du roi, des prêtres des autres missions, de plusieurs autres prêtres, et passa dix jours à examiner et à faire

examiner les catéchumènes ; il en baptisa lui-même cent trente-deux, et ne cessa, pendant son séjour, de bénir le Ciel des progrès de la religion parmi ces infidèles. A peine furent-ils baptisés, que Picquet songea à leur donner une forme de gouvernement : il établit un conseil de douze anciens, choisit les plus accrédités chez les cinq nations, les mena à Montréal, où ils prêtèrent serment de fidélité au roi, entre les mains du marquis Du Quesne, au grand étonnement de toute la colonie, où personne n'aurait osé espérer un pareil événement.

Attentif au bien de l'administration comme à celui de la religion, Picquet avertissait les chefs de la colonie des abus dont il était témoin. Les garnisons que l'on établissait dans les missions contrariaient surtout les projets du missionnaire. « J'ai déjà vu » avec consolation, disait-il dans un Mémoire, supprimer celles » qui étaient au saut Saint-Louis et au lac des Deux-Montagnes, » et je pensais que le gouvernement, informé par d'autres que par moi du tort qu'elles font tant à la religion qu'à l'Etat, ne man- » querait pas de retirer bientôt celle qui est à la Présentation, où » elle est aussi inutile et bien plus pernicieuse que dans les autres » missions. Personne ne connaît mieux que moi les désordres, » qui augmentent à mesure que l'on rend cette garnison plus » nombreuse ; la ferveur de nos premiers Chrétiens s'éteint peu à » peu par les mauvais exemples et les mauvais conseils ; la doci- » lité envers le roi s'affaiblit aussi insensiblement ; les difficultés » se multiplient presque continuellement entre des nations dont » les mœurs, le caractère et les intérêts sont si différens ; enfin, » les commandans et les garde-magasins opposent habituellement » mille obstacles aux fruits du zèle des missionnaires. Depuis près » de vingt-quatre ans que je suis chargé de la conduite des sauva- » ges, j'ai toujours reconnu, avec ceux qui ont étudié leurs mœurs » et leur caractère, que la fréquentation des Français les perdait » entièrement, et que, s'ils ne font que très-peu de progrès dans » la religion, les mauvais exemples, les mauvais conseils et l'âme » mercenaire et intéressée des nations européennes qui les fré- » quentent dans leurs villages, en sont la principale cause. De là » vient quelquefois leur indocilité aux ordres des gouverneurs, » même leur infidélité envers le roi et leurs apostasies. Il est de no- » toriété publique qu'au saut Saint-Louis et au lac des Deux-Mon- » tagnes, missions autrefois si ferventes, et qui ont rendu depuis » près de cent ans des services très-importans à la colonie, les gar- » nisons ont causé des maux et des désordres presque irréparables ; » qu'elles y ont introduit non-seulement le libertinage et toutes » sortes de débauches, mais encore l'indépendance et la révolte. »

Picquet craignait surtout l'introduction d'un crime contre nature, heureusement inconnu chez ces peuples. Les commandans n'étaient occupés alors dans nos missions qu'à diminuer la confiance des sauvages en leurs missionnaires : il semblaient que c'était une victoire gagnée dès que l'on en avait séparé quelques-uns, ou même quand on avait su adroitement prévenir un général contre les ouvriers évangéliques, et les noircir dans son esprit. Un saint religieux, missionnaire aussi infatigable pour le service du roi qu'il l'était pour celui de Dieu, succomba même sous le poids de l'autorité, au détriment de la mission du saut Saint-Louis, à force d'accusations que les commandans du fort inventèrent contre lui. Aussi l'irréligion, le libertinage, l'infidélité envers le roi, et l'insolence des sauvages prirent la place de la piété, de l'attachement, de la soumission et de l'obéissance dont ils avaient donné tant de preuves depuis si long-temps sous la conduite de leurs directeurs spirituels. Enfin, pour remédier à tant de maux, l'on supprima des garnisons qui avaient mis les deux missions dans le plus grand danger ; mais les Jésuites furent obligés de transporter la leur du saut Saint-Louis au-dessus du lac Saint-François, pour éloigner les sauvages de la fréquentation des Français. L'expérience a toujours prouvé que c'est par la religion qu'on réussit le mieux à attacher les sauvages, et que les missionnaires forment et resserrent ces liens.

En 1753, Picquet vint en France pour y rendre compte de ses travaux, et solliciter des secours pour le bien de la colonie. Il emmena avec lui trois sauvages dont la vue pouvait intéresser au succès de ses établissemens, et qui, en qualité d'otages, pouvaient servir à contenir sa nouvelle mission pendant son absence. Les nations assemblées y consentirent, et parurent même le désirer, ainsi que les chefs de la colonie. Il conduisit ces sauvages à Paris et à la cour ; ils furent reçus avec tant de bienveillance, qu'ils disaient sans cesse : « Il serait à souhaiter que nos nations con-
» nussent aussi bien que nous le caractère et la bonté des Fran-
» çais ; elles n'auraient bientôt qu'un même cœur et des intérêts
» communs avec la France. » Tandis que Picquet était à Paris, en 1754, le ministre de la marine lui fit faire divers Mémoires, spécialement un Mémoire général sur le Canada, dans lequel il proposait des moyens infaillibles de conserver à la France cette colonie.

Picquet repartit à la fin d'avril 1754, et retourna à la Présentation avec deux missionnaires. Le séjour des trois sauvages en France produisit un très-bon effet parmi les nations du Canada, La guerre ne fut pas plus tôt déclarée en 1754, que les nouveaux

enfants de Dieu ne songèrent qu'à donner des preuves de leur fidélité et de leur valeur, ainsi que l'avaient fait ceux du lac des Deux-Montagnes dans la guerre précédente. Les généraux durent à Picquet la destruction de tous les forts, tant sur la rivière de Corlac que sur celle de Choëguen. Ses sauvages se distinguèrent surtout au fort Georges, sur le lac Ontario, où les seuls guerriers de la Présentation, avec leurs canots d'écorce, détruisirent la flotte anglaise, commandée par le capitaine Beccan, qui fut fait prisonnier avec quantité d'autres. Du Quesne, à l'occasion de l'armée du général Bradoc, recommandait à Picquet d'envoyer le plus de détachemens sauvages qu'il serait possible. En effet, les exhortations que le missionnaire leur adressait de donner l'exemple du zèle et du courage procurèrent enfin la défaite entière du général ennemi, dans l'été de 1755, auprès du fort Du Quesne sur l'Ohio. La promesse qu'il leur avait faite qu'ils vaincraient les Anglais avait échauffé tellement leur imagination, qu'ils croyaient dans le combat voir le missionnaire, à leur tête, les encourager et leur assurer la victoire, quoiqu'il fût éloigné d'eux de près de cent cinquante lieues; c'était là une de leurs superstitions dont il avait bien de la peine à les faire revenir. Il se trouvait lui-même souvent avec ses sauvages à l'avant-garde, lorsque les troupes avaient ordre de marcher à l'ennemi, et Du Quesne disait qu'il valait mieux que dix régimens.

A mesure que les circonstances devenaient plus embarrassantes, le zèle de Picquet devenait plus actif. En 1758, il détruisit les forts anglais sur la rive de Corlac; mais enfin, la bataille du 13 septembre 1759, où le marquis de Montcalm fut tué, entraîna la perte de Québec et bientôt celle du Canada. Alors Picquet termina cette longue et pénible carrière par sa retraite, le 8 mai 1760; mais il ne s'y détermina que de l'avis et du consentement du général, de l'évêque et de l'intendant, et lorsqu'il vit que tout était désespéré, afin de ne pas tomber entre les mains des Anglais.

Le général Amherst, en prenant possession du Canada, s'informa d'abord du lieu où il pouvait s'être réfugié; et sur l'assurance qu'on lui donna qu'il était parti pour retourner en France par l'ouest, il disait hautement: «Jen suis fâché; ce missionnaire n'aurait pas été moins fidèle au roi d'Angleterre, s'il lui avait une fois prêté serment de fidélité, qu'il l'a été au roi de France: nous lui aurions donné toute notre confiance, et nous aurions gagné la sienne.» Ce général se trompait: Picquet avait un amour extrême pour sa patrie; il n'aurait pu en adopter une autre. Aussi les Anglais avaient-ils fini par le proscrire et par mettre sa tête à prix comme celle d'un ennemi dangereux. Cependant

ils avaient eux-mêmes contribué à établir la gloire et les services de cet utile missionnaire : on lisait dans une de leurs gazettes : « Le » Jésuite de l'Ouest a détaché de nous toutes les nations, et les » a mises dans les intérêts des Français. » Ils le nommaient le Jésuite de l'Ouest, parce que le zèle des Jésuites, si connu dans le Nouveau-Monde, faisait croire qu'un aussi grand missionnaire ne pouvait être qu'un Jésuite. De retour en France, Picquet y mourut le 15 juillet 1781. Ce missionnaire était d'une taille avantageuse et imposante ; il avait une physionomie engageante et ouverte ; il était d'une humeur enjouée et amusante. Malgré l'austérité de ses mœurs, il ne respirait que la gaieté ; il faisait des conversions au son des instrumens ; il était théologien, orateur, poète ; il chantait et composait des cantiques, soit en français, soit en iroquois, avec lesquels il récréait et intéressait les sauvages. Il était enfant avec les uns, héros avec les autres. Son industrie même en mécanique le faisait quelquefois admirer des sauvages. Enfin, il savait employer tous les moyens propres à attirer des prosélytes et à se les attacher : aussi eut-il tout le succès qu'on pouvait attendre de son industrie, de ses talens et de son zèle.

Un autre missionnaire, dont l'histoire ecclésiastique doit enregistrer le nom avec un égal respect, a mérité le nom d'apôtre de Saint-Domingue. C'est le père Pierre Louis Boutin, qui vint dans cette île en 1705, et qui, pendant trente sept ans passés dans la mission, donna constamment des exemples d'une vertu héroïque. La réputation de son mérite et de sa sainteté se répandit par toute la France, bien des années avant son décès, surtout dans les ports de mer et parmi les marins avec lesquels il avait des relations plus spéciales, parce qu'il s'était chargé du soin de la rade, où il faisait toutes les fonctions curiales. Les matelots ne parlaient que du père Boutin, qui était leur père et leur directeur. Ce saint missionnaire, né à la Tour-Blanche, en Périgord, avait été reçu Jésuite dans la province de Guyenne. Tout annonçait en lui une sainteté éminente : un visage pâle et exténué, un regard extrêmement modeste, des yeux cependant vifs, qui s'allumaient quand il prêchait ou parlait de Dieu, une voix plus forte que ne semblait le promettre un corps aussi maigre et aussi décharné. Sa manière de prêcher était simple et peu recherchée. Il parlait de l'abondance du cœur, et cherchait plus à corriger les mœurs qu'à flatter les oreilles ou à plaire aux esprits. Il avait cependant des saillies d'une éloquence forte, qu'animaient encore des tons de voix éclatans, qui portaient la frayeur dans l'âme des plus endurcis. Sa morale était sévère, et son extérieur ne respirait qu'austérité ; mais les pécheurs pénitens étaient sûrs de trouver en lui toute la charité

et toute la douceur qui pouvaient achever de les gagner à Jésus-Christ. Aussi la confession faisait-elle une des occupations les plus pénibles et les plus continuelles de sa vie. Il se rendait à l'église paroissiale dès la pointe du jour, et se tenait toujours prêt pour écouter ceux qui voulaient s'adresser à lui. On le voyait, surtout les fêtes et les dimanches, assidu au tribunal. Les matelots et les nègres étaient ceux à qui il donnait plus volontiers son attention ; il les écoutait avec patience, et ne finissait point avec eux qu'il ne les eût instruits suivant leurs besoins.

Ces travaux, et les courses continuelles qu'il fut obligé de faire dans des pays difficiles et si étendus, donnèrent une atteinte fâcheuse à sa santé, qui était naturellement assez robuste. Ce fut particulièrement au Cap (où il se trouva fixé, par l'obéissance, neuf années après avoir travaillé dans différentes paroisses des environs) qu'il eut occasion de faire éclater son zèle et ses talens apostoliques. On a demandé cent fois et on est encore à comprendre comment il était possible qu'un seul homme pût suffire à tant d'occupations si différentes. Il n'en paraissait cependant pas plus ému, quelque affaire qu'il eût, et son extérieur toujours composé était le signe de la tranquillité intérieure dont il jouissait au milieu des plus accablans travaux. Ce ne pouvait être que le fruit d'une union intime avec Dieu qu'il avait toujours présent, et qu'il n'a jamais paru perdre de vue tant qu'il a vécu. On peut assurer qu'il pratiquait à la lettre le précepte évangélique de prier sans cesse. Toujours levé à l'heure marquée par la règle, après son oraison, il se rendait à la chapelle domestique, où il faisait la prière aux nègres de la maison qu'il venait de réveiller ; puis, rendu à l'église paroissiale, il y restait à genoux jusqu'à ce que quelqu'un se présentât à son confessionnal. Il passait en cette posture quelquefois deux ou trois heures dans un recueillement et une dévotion qui étaient d'un grand exemple. On disait qu'il fallait qu'il eût le corps de fer pour garder si longtemps, dans un pays si chaud, une attitude si gênante.

Quelques raisons d'obéissance lui ayant fait quitter la cure du Cap, il se borna alors au soin des nègres et a celui des marins. Pour secourir ces derniers, il fallait que le missionnaire allât près d'une lieue en rade, et se rendit en canot à bord de chaque bâtiment où il y avait des malades ; de sorte qu'il arrivait souvent qu'à peine de retour d'un bâtiment, il était contraint de repartir pour en rendre à un autre, et cela jour et nuit.

Le soin des nègres était au Cap d'un détail bien fatigant. Il s'y en trouvait plus de quatre mille, soit dans la ville, soit dans la dépendance de la paroisse, qui s'étendait à une grande lieue aux

environs, dans des montagnes où il y avait quantité d'habitations les unes au-dessus des autres, très-difficiles à aborder. Le père Boutin s'était fait une étude particulière pour la conduite et l'instruction des nègres ; ce qui demande une patience et un zèle à toute épreuve. Ces gens-là sont grossiers, d'une conception dure, ne s'exprimant qu'avec difficulté dans une langue qu'ils n'entendent guère, et qu'ils ne parlent jamais bien. Mais le saint missionnaire, qui regardait ces malheureux comme des élus que la Providence tire de leur pays dans la vue de leur faire gagner le ciel, par la misère et par la captivité à laquelle leur condition les assujettit, était venu à bout, par un travail long et opiniâtre, de les entendre et d'en être lui-même entendu. Il avait acquis une connaissance suffisante des langues de tous les peuples de la côte de Guinée, qu'on transportait dans nos colonies ; connaissance infiniment difficile à acquérir, parce que ces langues barbares, qui n'ont aucune affinité avec les langues connues, sont encore très-différentes entre elles. Il se servait de ces connaissances pour les nègres nouveaux qui, tombant malades avant d'avoir appris assez de français pour être disposés au baptême, n'auraient pu autrement recevoir cette grâce avant leur mort. Quant à ceux qui, après un séjour de quelque temps dans ces colonies, commençaient à entendre un peu de français, le père Boutin, dans les instructions publiques qu'il leur faisait, proportionnait le style de ses discours à leur manière de s'exprimer, qui est une espèce de *baragouinage* dont ils ne se défont jamais, et suivant lequel il est nécessaire de leur parler, si l'on veut en être entendu. Cette méthode d'instruire est très-rebutante, parce que le nègre, qui a une intelligence bornée et une émulation au-dessous du médiocre, demande, pour faire quelque fruit, qu'on lui répète en cent façons différentes, et dans sa manière de penser, les premiers principes de la religion.

C'est le père Boutin qui le premier mit les chefs de famille, qui avaient des nègres à baptiser, sur le pied de les envoyer tous les soirs sur le porron de l'église, où il leur faisait le catéchisme pour les disposer à recevoir le baptême. Il se conformait, pour celui des adultes, à l'ancienne coutume de l'Église, c'est-à-dire qu'excepté quelques circonstances particulières, il ne faisait ces sortes de baptêmes que deux fois l'année : le samedi-saint et la veille de la Pentecôte. C'étaient pour lui des jours d'une fatigue incroyable, car il n'avait guère à la fois moins de deux ou trois cents adultes. C'est aussi lui qui établit, les fêtes et les dimanches, une messe particulière pour les nègres, laquelle se disait quelque temps après la grand'messe paroissiale. Il la commençait par des can-

tiques spirituels sur le saint sacrifice, qu'il chantait, et dont il leur faisait répéter après lui chaque vers ; puis il leur faisait faire la prière ordinaire du matin. Après l'évangile de sa messe, il leur expliquait l'évangile du jour ; le tout suivant leur style, mais en y mêlant de temps en temps bien des choses pour l'instruction des blancs qui assistaient à cette messe. Il la terminait par le catéchisme ordinaire, ce qui l'occupait presque tout ce jour-là jusqu'à midi ; et cela si régulièrement, que pendant vingt-trois ans qu'il fut au Cap, à peine y manqua-t-il une fois, sans doute par une bénédiction particulière du Seigneur, qui, malgré la faiblesse apparente de sa complexion, le soutenait ainsi dans un travail si continu, et dans un climat où les chaleurs violentes épuisent et abattent ceux mêmes qui sont dans l'inaction. Il s'était rendu l'abstinence si familière qu'on peut dire que l'année était un carême perpétuel pour lui. Il était rare de le voir prendre quelque chose avant midi. Il ne se rendait que vers cette heure-là à la maison, épuisé par ses fonctions ordinaires ; mais il ne se plaignait jamais. Il n'usait aux repas que des viandes les plus communes, et ne buvait que de l'eau rougie. Après le repas, et surtout le soir, il se rendait à la chapelle, et passait à genoux devant le saint Sacrement le temps que la règle même permet de donner à quelque récréation ; mais ce saint homme ne connaissait aucune espèce de délassement. Il terminait la journée par la prière aux nègres domestiques, qu'il leur faisait tous les jours, soir et matin. Le zèle du fervent missionnaire, toujours attentif au bien spirituel de la colonie, lui inspirait sans cesse des projets dont on ne pouvait venir à bout que par une patience aussi laborieuse que la sienne. Quantité de malades ne trouvant point place dans l'hôpital du roi, le père Boutin en forma un dans la ville même, et y reçut tous les malades qui s'y présentèrent. Ils y étaient traités avec le secours des aumônes qu'il pouvait obtenir. Mais les religieux de la Charité ayant consenti à recevoir tous les malades de la ville qui se présenteraient, le missionnaire renonça à son hôpital, et ne pensa plus qu'à tourner son zèle vers d'autres objets.

Il y avait alors un grand nombre de filles orphelines qui avaient peine à trouver des personnes charitables qui les fissent subsister. Le père Boutin ne crut pas pouvoir employer plus utilement les fonds qu'il pouvait avoir acquis, soit par le casuel que des privilèges particuliers permettaient aux missionnaires de recevoir pour les employer en œuvres pies, soit par des aumônes qu'on lui mettait entre les mains. Il avait, dans cette vue, acheté des emplacements au Cap, sur lesquels il fit bâtir. Il ne fut pas longtemps

sans y avoir une quinzaine d'orphelines. Deux personnes pieuses se consacrèrent à leur conduite. Elles se chargèrent, outre cela, de l'école pour les petites filles du Cap, qu'elles y enseignaient gratuitement. On formait dans cette maison ces jeunes filles, non-seulement à la piété, mais encore à la lecture et à l'écriture; on les instruisait à travailler tous les petits ouvrages qui sont du ressort du sexe, et qui pouvaient leur servir par la suite, ou à gagner leur vie, ou à se rendre utiles dans un ménage. On vit quantité de ces orphelines s'établir avantageusement, et porter avec elles dans les familles les fruits d'une éducation chrétienne. Cet établissement n'était que le prélude d'un projet plus solide et plus étendu, et qui tenait fort au cœur du vertueux missionnaire : il consistait à faire venir des religieuses d'Europe pour donner de l'éducation aux jeunes filles créoles. Les habitants de Saint-Domingue, isolés dans leurs habitations, n'avaient ni les moyens ni peut-être le courage d'élever leurs enfans. Les plus aisés prenaient le parti de les envoyer en France; mais ce qui est utile et nécessaire aux garçons est rempli d'inconvéniens pour les filles, parce que les retours, à un certain âge où il faut les confier à des marins, deviennent tout à fait hasardeux : dangers réels, et dont on n'avait malheureusement vu que trop d'exemples. La colonie sentait vivement ce besoin. Le père Boutin eut seul le courage d'entreprendre d'y remédier. Il crut que personne ne convenait mieux pour cela que les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, dont le premier établissement avait eu lieu à Bordeaux, et il n'eut pas de peine à décider ces pieuses filles, qui, ne cherchant, suivant leur institut, que la gloire de Dieu et le salut des âmes, parurent ravies de se prêter à une œuvre aussi sainte que celle qu'on leur proposait.

Le père Boutin eut la consolation de goûter pendant les dernières années de sa vie le fruit de ses travaux; mais ce ne fut qu'après avoir essuyé bien des croix et des contradictions. La liberté apostolique de ses discours, ses démarches pour s'opposer au vice, son activité pour l'exécution de ses pieux desseins, lui suscitèrent des ennemis de tout état et des persécutions de plus d'une sorte. La prudence humaine blâma plus d'une fois sa façon d'agir, et l'envie particulière, masquée de l'apparence du bien public, s'attacha à décrier ses projets et à noircir sa réputation. Le saint missionnaire n'opposa jamais à tout cela que sa fermeté à soutenir les intérêts de Dieu et à souffrir les effets de la malice des hommes. C'est ainsi qu'il surmonta tout, et qu'il força enfin tout le monde à lui rendre justice et à convenir que le zèle de la gloire de Dieu était le seul mobile qui le fit agir. Il y avait déjà plusieurs années que ses adversai-

res étaient devenus ses admirateurs et ses panégyristes, tant la vertu solide et soutenue a de force et d'ascendant sur l'esprit de ceux mêmes qui lui sont le moins favorables. On admirait en lui une régularité qui ne se démentit jamais, un amour singulier de la pauvreté, une mortification continuelle, une charité tendre pour ses frères, enfin une union intime et continuelle avec Dieu : ce qui ne l'empêchait cependant pas de cultiver, à quelques momens perdus, les plus hautes sciences, et particulièrement celle du mouvement des corps célestes ; le tout, à cause de l'utilité que cette étude peut avoir pour la religion. Depuis vingt-trois ans qu'il était au Cap, à peine l'avait-on vu s'aliter une ou deux fois ; tandis que les tempéramens les plus robustes de quantité de missionnaires nouveaux venus cédaient tous les jours à la violence des maladies. C'était une espèce de prodige, qui jetait tout le monde dans l'étonnement. Comment un homme si sec, si décharné, accablé de tant de travail, et n'usant à l'égard de lui-même d'aucun ménagement, pouvait-il se soutenir et vaquer à cette multiplicité d'occupations qui auraient donné de l'exercice à plusieurs autres ? Mais enfin son heure arriva : il mourut le 21 novembre 1742, âgé de soixante-neuf ans et quelques mois. Connu partout, partout aimé et respecté, il fut universellement regretté. Il n'y eut en cela aucune différence entre les blancs et les nègres : tous, en gémissant sur la perte que faisait la colonie, ne tarissaient point sur son éloge et ne balançaient point à le mettre au rang des âmes bienheureuses les plus élevées dans le ciel. Alors on vit se renouveler ce qui arrive d'ordinaire à la mort des saints, surtout cette ardeur pour obtenir quelques pièces de ses pauvres vêtemens, ou quelque autre chose qui eût été à son usage.

À peine la guerre dont nous avons parlé fut-elle déclarée en Europe entre la France et l'Angleterre, que les Anglais partirent de l'Amérique septentrionale pour aller croiser aux îles sous le vent de Cayenne. Les missionnaires qui, pour la gloire de Dieu, avaient exploré la Guyane, n'y avaient rencontré que des peuples grossiers et barbares, hommes sans lois, sans dépendance, sans politesse, sans éducation, en qui on ne trouvait aucune teinture de religion, qui n'avaient pas même les premiers principes des vertus morales ; en un mot de vrais sauvages, qui semblaient n'avoir de l'homme raisonnable que la figure. Mais du moins les missionnaires, occupés de la conversion de ces diverses tribus, n'avaient ni idolâtrie à détruire, ni idoles à renverser ; ils étaient à l'abri des persécutions auxquelles on doit s'attendre ailleurs de la part des puissances idolâtres ; leurs instructions s'adressaient à des cœurs dociles, et il n'arrivait jamais qu'aucun sauvage formât

la moindre difficulté sur les vérités qui lui étaient annoncées. Bien que, dans le nombre de ces néophytes qu'on avait convertis à la foi, il y en eût de tièdes et de languissans, beaucoup d'entre eux conservaient jusqu'à la mort un fonds admirable de piété; par leur assiduité à la prière, et par toutes les autres pratiques d'une vraie dévotion, ils faisaient paraître autant de ferveur qu'on en remarquait en Europe parmi les plus fervens congréganistes. Mais, pendant la guerre, transportée dans ces parages par des corsaires anglais, les missionnaires furent troublés dans le paisible exercice de leur ministère. Le père Fauque, l'un d'eux, fait un moment prisonnier, a laissé, dans une Lettre du 27 décembre 1744, un récit des dévastations sacrilèges des pirates; et, comme si leur capitaine avait voulu montrer au prêtre de Jésus-Christ que l'hérésie pousse toujours aux derniers excès son animosité contre le chef visible de l'Eglise: « Savez-vous, dit-il, que demain 5 du présent mois de novembre, suivant notre manière de compter (car les Français comptaient le 15), les Anglais font une très-grande fête? — Et quelle fête? demanda le père Fauque. — Nous brûlons le pape, » reprit le capitaine en riant. — Expliquez-moi, répondit le missionnaire, ce que c'est que cette cérémonie. — On habille burlesquement, répliqua le pirate, une espèce de statue ridicule, qu'on appelle le pape, et qu'on brûle ensuite en chantant des vaudilles, et tout cela en mémoire du jour où la cour de Rome sépara l'Angleterre de sa communion. Demain, nos gens qui sont à terre feront la cérémonie. » Aussitôt il fit hisser sa flamme et son pavillon; les matelots montèrent sur les haubans, le tambour battit, on tira le canon, et l'on cria cinq fois: *vive le roi!* Cela fait, le capitaine appela un de ses matelots qui, au grand plaisir de ceux qui entendaient sa langue, chanta une fort longue chanson qui contenait cette indigne histoire. On peut juger, d'après ce trait, des obstacles que le commerce des Anglais devait apporter à la conversion des sauvages: ces hérétiques sont toujours prêts à prêcher la controverse; or, entre deux assertions contradictoires, un pauvre sauvage est-il en état de faire un choix?

Nous ne quitterons pas la Guyane sans parler d'une entreprise de charité dont la Providence fournit l'occasion, et qui tourne également à la gloire de Dieu et au bien de cette colonie. On sait que les principales richesses des habitans de l'Amérique méridionale consistaient dans les nègres esclaves, que les vaisseaux de la compagnie ou les négocians français allaient chercher en Guinée, et qu'ils transportaient ensuite dans nos îles. Ce commerce était fort lucratif, puisqu'un homme fait, qui coûtait cinquante écus ou

deux cents livres dans le Sénégal, se vendait à Cayenne jusqu'à douze ou quinze cents livres. Aussitôt que le vaisseau négrier était arrivé au port, le capitaine, après avoir fait les démarches prescrites par les ordonnances du roi, tant auprès de l'amirauté que des gens de justice, louait un grand magasin où il descendait son monde; et là, comme dans un marché, chacun allait choisir les esclaves qui lui convenaient pour les emmener chez lui au prix convenu. Qu'il est triste, pour un homme raisonnable et susceptible de réflexions et de sentimens, de voir vendre ainsi son semblable comme une bête de charge! Qu'avons-nous fait pour Dieu, tous tant que nous sommes, pour n'avoir pas le même sort que ces malheureux? Cependant les nègres, accoutumés pour la plupart à jouir de leur liberté dans leur patrie, s'habituèrent difficilement au joug de l'esclavage: quelquefois même on le leur rendait tout à fait insupportable; car il se trouvait des maîtres qui n'avaient pas pour eux non-seulement les égards de la religion prescrit, mais les attentions que la seule humanité exige. Aussi arrivait-il que plusieurs s'enfuyaient, ce que l'on appelait *aller marronner*; et la chose leur était d'autant plus aisée à Cayenne, que le pays est, pour ainsi dire, sans bornes, extrêmement montagneux et boisé de toutes parts. Ces sortes de désertions (ou marronnages) ne pouvaient manquer d'entraîner une infinité de désordres. Pour y obvier, nos rois, dans un code exprès qu'ils avaient fait pour les esclaves, avaient déterminé une peine particulière pour ceux qui tombaient dans cette faute. La première fois qu'un esclave s'enfuyait, si son maître avait eu la précaution de le dénoncer au greffe, et si on le prenait un mois après le jour de la dénonciation, il avait les oreilles coupées, et on lui appliquait la fleur de lis sur le dos. S'il récidivait, et si, après avoir été déclaré en justice, il restait un mois absent, il avait le jarret coupé; et à la troisième rechute il était pendu. On ne saurait douter que la sévérité de ces lois ne retint le plus grand nombre dans le devoir; mais il s'en trouvait toujours quelques-uns de plus téméraires, qui ne faisaient pas difficulté de risquer leur vie pour vivre en liberté. Tant que le nombre des fugitifs et des marrons n'était pas considérable, on ne s'en inquiétait guère; mais le mal était immense quand ils venaient à s'attrouper. C'est ce que les Hollandais de Surinam avaient expérimenté, menacés qu'ils étaient habituellement de quelque irruption funeste, tant ils avaient d'esclaves errans dans les bois.

Pour garantir Cayenne d'un semblable malheur, le gouverneur de la Guyane française n'eut pas plus tôt appris qu'il y avait près de soixante-dix de ces malheureux rassemblés à environ dix ou douze lieues, qu'il envoya après eux un gros détachement com-

posé de troupes réglées et de milice. Mais toutes les précautions et toutes les mesures que put prendre cette troupe ne rendirent point son expédition fort utile. Il n'y eut d'arrêtés que trois ou quatre marrons dont un fut tué, parce qu'après avoir été pris, il voulait encore s'enfuir. Au retour de ce détachement, le gouverneur, à qui les prisonniers avaient fait le détail du nombre des fugitifs, de leurs différens établissemens, et de tous les mouvemens qu'ils se donnaient pour augmenter leur troupe, se disposait à envoyer un détachement nouveau, lorsque les missionnaires crurent qu'il était de leur ministère de lui offrir d'aller eux-mêmes travailler à ramener au bercail ces brebis égarées. Plusieurs motifs les portaient à entreprendre cette bonne œuvre. Ils sauvaient d'abord la vie du corps et de l'âme à tous ceux qui auraient pu être tués dans les bois; car il n'y avait guère d'espérance pour le salut d'un nègre qui mourait dans son marronnage. Ils évitaient encore à la colonie une dépense considérable, et aux troupes une très-grande fatigue. Outre cela, s'ils avaient le bonheur de réussir, ils faisaient rentrer dans les ateliers des habitans un bon nombre d'esclaves dont l'absence faisait languir les travaux. Cependant, quelque solides que leur parussent ces raisons, elles ne furent pas d'abord goûtées : cette voie de médiation paraissait trop douce pour des misérables dont plusieurs étaient fugitifs depuis plus de vingt ans, et accusés de grands crimes; et d'ailleurs ils pouvaient, disait-on, s'imaginer que les Français les craignaient, puisqu'ils envoyaient des missionnaires pour les chercher. Enfin, après deux ou trois jours de délibération, la proposition fut acceptée, et la Providence permit que le choix de celui qui ferait ce voyage tombât sur le père Fauque.

Ses amis, qui pesaient la chose à un poids trop humain, n'en eurent pas plus tôt connaissance, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'en détourner. « Qu'allez-vous faire dans ces forêts ? » lui disaient les uns : vous périrez infailliblement de fatigue ou de misère. — Ces malheureux nègres, disaient les autres, craignant que vous ne vouliez les tromper, vous feront un mauvais parti. » On lui représentait encore qu'il pouvait donner dans quelque piège, parce qu'en effet les nègres marrons avaient coutume de creuser au milieu des sentiers des fosses profondes, dont ils couvraient adroitement la surface avec des feuilles, en sorte qu'on ne s'apercevait point du piège; et si malheureusement on y tombait, on s'emalait soi-même sur des chevilles dures et pointues dont ces fosses étaient hérissées. « Vous perdrez votre temps et vos peines, disaient les moins prévenus : très-sûrement vous n'en ramenez aucun; ils sont trop accoutumés à vivre en li-

« liberté pour revenir jamais se soumettre à l'esclavage. » De semblables raisons ne devaient pas faire grande impression sur des missionnaires qui n'avaient quitté biens, parens, amis, patrie, et qui n'avaient couru tous les dangers de la mer que pour gagner des âmes à Dieu : trop heureux s'ils pouvaient donner leur vie pour la gloire du grand Maître qui, le premier, a sacrifié lui-même la sienne pour nous. Le père Fauque partit donc avec quatre esclaves de la maison, et un nègre libre qui avait été du détachement, et qui devait lui servir de guide. Il lui fallait tout ce nombre pour porter sa chapelle et les vivres nécessaires pour le voyage.

La divine Providence, qui le guidait et qui veillait sur lui, permit qu'après avoir franchi bien des montagnes et des vallons, il arrivât enfin à son but. Il ne pouvait douter que de la lisière du bois les marrons ne le vissent et ne l'entendissent. Aussi criait-il de toutes ses forces qu'ils pouvaient se rendre à lui en toute sûreté; qu'il avait obtenu leur grâce entière; que son état lui défendait de contribuer à la mort de qui que ce fût, ni directement ni indirectement, il n'avait garde de les venir chercher pour les livrer à la justice; que du reste ils étaient maîtres de lui et de ses gens, puisque ses compagnons et lui n'étaient que six en tout et sans armes, au lieu qu'eux étaient en grand nombre et armés.

« Souvenez-vous, mes chers enfans, leur disait-il, que, quoique vous
 » soyez esclaves, vous êtes cependant Chrétiens comme vos maîtres;
 » que vous faites profession, depuis votre baptême, de la même religion qu'eux, laquelle vous apprend que ceux qui ne vivent pas
 » chrétiennement tombent après leur mort dans les enfers. Quel
 » malheur pour vous si, après avoir été les esclaves des hommes
 » en ce monde et dans le temps, vous deveniez les esclaves du démon pendant toute l'éternité! Ce malheur pourtant vous arrivera infailliblement si vous ne vous rangez pas à votre devoir,
 » puisque vous êtes dans un état habituel de damnation; car, sans
 » parler du tort que vous faites à vos maîtres en les privant de
 » votre travail, vous n'entendez point la messe les jours saints;
 » vous n'approchez point des sacrements; vous vivez dans le concubinage, n'étant pas mariés devant vos légitimes pasteurs. Venez donc à moi, mes chers amis, venez hardiment; ayez pitié de
 » votre âme, qui a coûté si cher à Jésus-Christ..... Donnez-moi la
 » satisfaction de vous ramener tous à Cayenne; dédommangez moi
 » par là des peines que je prends à votre occasion : approchez
 » vous de moi pour me parler; et si vous n'êtes pas contents des
 » assurances de pardon que je vous donnerai, vous resterez dans
 » vos demeures, puisque je ne saurais vous emmener par force. »

Enfin, après avoir épuisé tout ce que le zèle et la charité inspirent en semblable occasion, aucun de ces misérables ne paraissant, le père Fauque voulut, avant de partir, laisser un monument non équivoque de son voyage, en faisant planter dans ce lieu une croix d'un bois fort dur. Cette croix, comme nous le dirons plus bas, servit à faire réussir son entreprise; car, dès que les nègres marrons l'eurent aperçue, ils y vinrent faire leur prière, ayant la coutume, malgré leur libertinage (ce qu'on aurait de la peine à croire), de prier Dieu soir et matin. Ils baptisaient même les enfans qui naissaient parmi eux, et avaient grand soin de les instruire des principes de la foi, suivant la mesure de leur instruction.

Le père Fauque, s'étant rapproché des habitations, commença les *pâques des esclaves* du quartier, c'est-à-dire qu'il parcourut les différentes habitations pour confesser ceux qui étaient déjà baptisés et pour instruire ceux qui étaient encore infidèles. C'était la coutume des missionnaires d'aller ainsi, au moins une fois l'an, chez tous les colons, leurs paroissiens, quelque éloignés qu'ils fussent; car il se trouvait des paroisses qui avaient quinze et vingt lieues d'étendue; et l'on ne saurait croire le bien qu'il y avait à faire et qu'on faisait quelquefois dans ces sortes d'excursions. Le missionnaire chargé de cette bonne œuvre mettait la paix dans les familles désunies, en terminant leurs petits différends; concluait des mariages pour faire cesser les commerces illicites auxquels les esclaves sont très-sujets; tâchait d'adoucir les peines attachées à leur état en les leur faisant envisager sous des vues surnaturelles; prenait une connaissance exacte de leur instruction actuelle, pour disposer peu à peu à la communion ceux qu'il en jugeait capables (l'usage étant de permettre à très-peu de nègres d'approcher de la sainte table, par l'expérience qu'on avait qu'ils en étaient indignes). Il remontrait prudemment aux maîtres les fautes dans lesquelles ils tombaient quelquefois envers leurs esclaves, soit en ne veillant pas assez sur leur conduite spirituelle, soit en les surchargeant de travaux injustes, soit enfin en ne leur donnant pas le nécessaire pour la nourriture et le vêtement, suivant les sages ordonnances des rois; il faisait mille autres choses de cette nature, qui étaient du ressort de son ministère et qui tendaient toutes également à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Il en coûtait, à la vérité, beaucoup de faire de pareilles courses dans un pays tel que la Guyane, où, lorsqu'on est en campagne, on est toujours ou brûlé par les rayons d'un soleil ardent, ou accablé de pluies violentes; mais à quoi ne porte pas un zèle bien épuré, et quelles difficultés ne fait-il pas surmonter?

Cependant, en accomplissant cette bonne œuvre comme par occasion, le père Fauque n'oubliait pas le premier objet de son voyage. Il avait grand soin de dire aux nègres que, s'ils pouvaient voir quelques-uns de leurs compagnons marrons, ils les assurassent que, quoiqu'ils n'eussent pas voulu s'approcher de lui dans les bois, il avait néanmoins obtenu qu'on prolongeât l'amnistie en leur faveur; mais que si, dans le cours du mois, ils ne revenaient pas, ils n'avaient plus ni grâce ni pardon à espérer; qu'ils devaient se persuader au contraire qu'on les poursuivrait sans relâche jusqu'à ce qu'on les eût tous exterminés.

Enfin, après avoir fini sa mission et parcouru toutes les habitations des environs, le père Fauque s'était embarqué pour se rendre à Cayenne, lorsqu'il vit venir à lui un petit canot tiré à la rame par deux jeunes noirs porteurs d'une lettre de l'économie d'une sucrerie du quartier, annonçant que les nègres marrons y étaient arrivés, et qu'ils demandaient le missionnaire avec empressement. Celui-ci y vola avec plus d'empressement encore qu'ils n'en avaient eux-mêmes, et en trouva une vingtaine qui l'assurèrent que les autres étaient en chemin pour se rendre. Après avoir versé quelques larmes de joie sur ces brebis égarées depuis si longtemps, et qui rentraient dans le bercail, le Père leur reprocha de n'avoir pas voulu lui parler tandis qu'il était au milieu d'eux. Ils lui répondirent constamment qu'ils craignaient qu'il n'y eût quelque détachement en embuscade pour les saisir; mais qu'ayant vu le signe de notre rédemption arboré sur leur terre, ils s'étaient enfin persuadés que le temps d'obtenir grâce pour leur âme et pour leur corps était arrivé. Il en vint peu à peu jusqu'à cinquante, avec lesquels le père Fauque se rendit à Cayenne. Les rues étaient bordées de peuple pour les voir passer. Les maîtres se félicitaient les uns les autres d'avoir recouvré leurs esclaves; et les noirs eux-mêmes qui servaient dans le bourg se faisaient une fête de revoir, l'un son père, l'autre sa mère, celui-ci son fils ou sa fille. Ce qu'il y avait de plus frappant, c'était une troupe de jeunes enfans des deux sexes qui étaient nés dans les bois, et qui, n'ayant jamais vu de personnes blanches ni de maisons à la française, ne pouvaient se lasser de les considérer, en témoignant, à leur façon, leur admiration. Le Père conduisit d'abord son petit troupeau à l'église, où il y avait déjà une grande assemblée à cause de la fête de S. François-Xavier; mais elle fut bientôt remplie par la foule qui le suivait. Il commença par faire faire à ces pauvres misérables une espèce d'amende honorable, 1^o à Dieu, dont ils avaient abandonné le service depuis si longtemps; 2^o à leurs maîtres et aux colons, à qui plusieurs d'entre eux avaient

porté beaucoup de préjudice; 3° à leurs compagnons, du mauvais exemple qu'ils leur avaient donné par leur fuite, par leurs vols, etc.; après quoi il dit la messe en actions de grâces. Ils y assistèrent avec d'autant plus de plaisir et de dévotion, que plusieurs d'entre eux ne l'avaient pas entendue depuis quinze ou vingt ans. Lorsqu'elle fut finie, la Père les présenta au gouverneur, qui confirma le pardon qu'il leur avait promis de sa part; ensuite on les remit à leurs maîtres respectifs.

[An 1765]
mauvais
par leurs
ces. Ils y
que plu-
uinze oi
gouver
sa part ;

LIVRE QUATRE-VINGT-TREIZIÈME.

DEPUIS LA BULLE *APOSTOLICUM*, EN 1765, JUSQU'À LA MORT
DE CLÉMENT XIII, EN 1769.

Pendant que de saints prêtres éclairaient les pays de mission des lumières de la foi, et les édifiaient par l'exemple de leurs vertus, la vieille Europe, ce berceau de la civilisation et tout à la fois le théâtre de toutes les folies et de toutes les corruptions, n'était privée ni d'enseignemens ni de modèles. Les pontifes romains, enregistrant avec solennité, dans le catalogue des saints, les noms de ces Chrétiens héroïques qui n'avaient quitté la terre que pour occuper un trône dans les cieux, proposaient leur vie à l'imitation du monde; et la Providence, inépuisable dans ses dons, faisait éclore chaque jour des fleurs mystiques dont l'éclat et le parfum remplissaient l'Eglise de Dieu.

Benoît XIII, au pontificat duquel nous sommes obligés de remonter, pour renouer la chaîne de ces solennelles déclarations, avait, le 7 août 1726, déclaré bienheureux Hyacinthe Mariscotti, du tiers-ordre de Saint-François. Les 10, 27 et 31 décembre de la même année, il canonisa, avec les cérémonies accoutumées, huit bienheureux : Thorribio de Mongravejo, archevêque de Lima au Pérou; Jacques de la Marche, religieux des Frères Mineurs de l'Observance; Agnès de Monte-Pulciano, fervente religieuse; François Solano, Frère Mineur de l'Observance; Peregrini Latiozi, de l'ordre des Serviteurs de la Bienheureuse Vierge Marie; Jean de la Croix, qui seconda sainte Thérèse dans la fondation de son ordre; Louis de Gonzague et Stanislas Kotska, de la Société de Jésus. Le 14 mai 1728, ce même pontife permit de révéler Jean de Prado comme bienheureux, et le 22 septembre suivant il publia une bulle à l'occasion du corps de saint Augustin. Le 1^{er} octobre 1695, on avait trouvé à Pavie, dans la confession de l'église Saint-Pierre, dite du *Ciel d'or*, un tombeau que ses inscriptions firent croire contenir les restes de l'évêque d'Hippone. On sait, en effet, par l'histoire, que le corps du saint docteur avait été d'abord transféré en Sardaigne, sur la fin du v^e siècle, par les

évêques d'Afrique, exilés dans cette ville, puis amené en Italie sous Luitprand, roi des Lombards. D'après ces notions et une vérification faite, François Pertusati, évêque de Pavie, déclara le 16 juillet 1728, en présence du père Fulgence Bellelli, que les restes trouvés dans le tombeau étaient ceux de S. Augustin; et ce fut pour confirmer et notifier ce jugement que Benoît XIII donna sa bulle. Ce pape enfin canonisa, le 19 mars 1729, le bienheureux Jean Népomucène; et, le 13 août, il béatifia Vincent de Paul.

Clément XII, à son tour, canonisa ce bienheureux le 16 juin 1737, en même temps que Jean-François Régis, Catherine Flisco et Julienne Falconieri.

Benoît XIV, qui remplaça Clément XII, béatifia Alexandre Sauli le 23 avril 1741; le 28 avril de l'année suivante, il promulgua la canonisation de la bienheureuse Elisabeth d'Aragon, faite par Urbain VIII, que la mort avait empêché de publier son jugement; et, le 18 juin, il approuva le culte public de Jeanne de Valois, fille de Louis XI, roi de France. La canonisation des bienheureux Fidèle de Sigmaringen, Camille de Lelli, Pierre Regalada, Joseph de Léonissa et Catherine Ricci date du 29 juin 1746.

Enfin Clément XIII, successeur de Benoît XIV, béatifia, le 13 février 1761, le cardinal Grégoire-Louis Barbado, évêque de Padoue. Le 16 juillet 1767, il canonisa six bienheureux: Jérôme Emiliani, instituteur des Somasques; Joseph, dit Calasanctius, qui fonda l'ordre des Clercs réguliers des Ecoles pies; Séraphin d'Ascoli, frère chez les Capucins; Jean de Kenty, prêtre polonais; Joseph de Cupertino, Frère Mineur conventuel; et Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, qui établit, de concert avec S. François de Sales, l'ordre de la Visitation.

La consécration éclatante donnée par le pontife romain aux vertus de ces membres de l'Eglise triomphante était bien de nature à stimuler l'ardeur de l'Eglise militante. Mais, avant même que le saint Siège eût placé sur leur tête l'auréole de gloire, tant de saints qui, dans toutes les contrées du monde, et de l'Europe en particulier, retraçaient en eux-mêmes Jésus-Christ, notre éternel et sublime modèle, ne devaient-ils pas, par le fait seul de leur admirable vie, confirmer la foi des bons, réchauffer le zèle des tièdes, mettre en demeure de fléchir l'impie obstination des méchants? Oh! qu'il nous serait facile de multiplier les exemples, si, au lieu d'une *Histoire générale de l'Eglise*, nous écrivions une biographie des saints! Mais, circonscrits dans d'étroites limites, nous ne rappellerons que les noms des bienheureux Pacifique de Saint-Séverin, Thomas de Cora, Jean-Joseph de la Croix, Crispin de Viterbe et Léonard de Port-Maurice

Pacifique naquit en 1653 à Sepeda, ville de la Marche d'Ancone¹. Sa famille était noble et l'une des principales de cette contrée. Il fut baptisé aussitôt après sa naissance. Les inclinations pieuses qu'il montra de très-bonne heure déterminèrent l'évêque diocésain à lui donner le sacrement de confirmation, lorsqu'il n'était encore âgé que de trois ans. Il fit de rapides progrès dans la vertu, en avançant en âge. Sa conduite lui mérita l'estime de ses maîtres, l'attachement et l'affection de ses condisciples. Son père étant mort, le jeune Pacifique fut mis chez un de ses oncles, homme d'un caractère dur et tyrannique, qui traita son neveu avec beaucoup de rigueur ; deux servantes de la maison suivirent l'exemple de leur maître, et accablèrent d'outrages le jeune orphelin, qui supportait tout sans murmurer, et montrait assez, par son humilité et sa patience, combien il était dès lors animé du véritable esprit de l'Évangile.

En 1670, après avoir beaucoup prié et s'être longtemps éprouvé, Pacifique, suivant le conseil de son confesseur, et avec le consentement de son oncle, entra dans l'ordre des Frères Mineurs de l'Observance, à Torano, dans le diocèse d'Osimo. Sa ferveur était pour ses frères un sujet d'édification ; il possédait toutes les vertus qu'un supérieur peut désirer trouver dans un novice ; son humilité surtout était remarquable : il recherchait les occupations les plus pénibles et les plus bas emplois. Son amour pour l'abjection l'exposa au mépris et aux railleries de quelques jeunes gens inconsiderés, qui lui dirent un jour : « Vous vous croyez un saint, mais nous ne nous fions pas beaucoup à vous. — Eh bien ! » répondit-il, vous me jugez comme je le mérite. » Il n'en fut pas ainsi des anciens religieux qui connaissaient toute sa vertu ; ils l'admirent unanimement dans l'ordre. Il fit sa profession solennelle le 28 décembre 1671. Ses supérieurs, voyant combien ses talens et sa piété pouvaient contribuer utilement à procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain, le destinèrent au saint ministère. Pacifique se livra donc à l'étude de la philosophie et de la théologie, et fut ensuite ordonné prêtre.

Dès ce moment il fut facile de s'apercevoir que Pacifique était mort au monde ; que Jésus-Christ vivait en lui, et lui en Jésus-Christ. Il était très-exact à se conformer aux observances de son ordre ; tout ce que la règle prescrivait lui semblait important ; il ne croyait pas qu'on pût se permettre la plus légère omission dans le moindre précepte, sans blesser les lois de la perfection religieuse. Il se faisait remarquer par son obéissance envers ses supé-

¹ M. l'abbé Tressaux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., trad. de Ch. Butler, pag. 111 115.

rieurs, par son attachement à son état, et par sa profonde vénération pour le saint Siège. Sa confiance dans le Seigneur n'avait point de bornes. Le plus vif amour de Dieu éclatait dans toutes ses actions. La prière faisait ses délices, il y semblait abîmé dans une sainte contemplation; et il priaït plus du cœur que des lèvres. Il répétait pendant des heures entières, et avec une piété qui touchait tous ceux qui le voyaient, ces mots de son saint fondateur : « Mon Dieu et mon tout. » « O mon Dieu et mon tout, s'écrie le pieux auteur de l'Imitation de Jésus ¹, que voudrais-je de plus? Quel plus grand bonheur puis-je désirer? O parole agréable, parole délicieuse, mais délicieuse et agréable seulement à celui qui aime Dieu, non à celui qui aime le monde ou les choses du monde. » Ces mots suffisent à celui qui aime Jésus-Christ; son bonheur est de les répéter. » On voyait que Pacifique mettait toute sa joie à prononcer ces mêmes paroles. Sachant bien que rien n'est plus agréable à Dieu que l'amour du prochain, il en accomplissait fidèlement le précepte. Ses premiers soins étaient toujours en faveur des membres de la communauté dont il faisait partie. Il fut nommé gardien d'un couvent de son ordre dans la ville de San-Severino, il le gouverna avec beaucoup de sagesse et de zèle. Il s'attachait surtout à inspirer à ses frères l'amour de l'humilité et de la pauvreté, qui sont les deux pierres angulaires de l'édifice élevé par S. François. Son zèle ne pouvant se renfermer dans l'enceinte d'une maison religieuse, il prêchait fort souvent, faisait le catéchisme, assistait les malades et les mourans; mais c'était surtout dans le tribunal de la pénitence que son zèle pour la gloire de Dieu, et son talent pour convertir les pécheurs, paraissaient avec le plus d'éclat. Attirés par le bruit de sa sainteté et par le nombre des conversions qu'il avait opérées, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les justes et les pécheurs, venaient en foule lui faire l'aveu de leurs fautes. Son historien rapporte, d'après les faits recueillis pour sa canonisation, qu'il reçut du ciel le don d'oraison à un degré très-élevé, et celui de prophétie; il cite plusieurs prédictions de Pacifique qui furent justifiées par l'événement, ainsi qu'un grand nombre de miracles opérés par lui pendant sa vie, ou par son intercession depuis sa mort.

Pacifique eut à souffrir beaucoup de maux qu'il supporta toujours avec une patience angélique. A l'âge de soixante ans, il fut attaqué de sa dernière maladie. La mort, qu'il vit approcher, lui causa une sainte joie; il la regardait comme le terme de ses travaux, et comme le moment où il serait réuni à son Créateur pour toute l'éternité. Il reçut avec la plus grande dévotion tous les secours

¹ Liv. III, ch. 21.

que l'Eglise prépare à ses enfans dans cet instant redoutable, aussi longtems qu'il le put, il se joignit aux assistans pour réciter les prières prescrites pour cette cérémonie, tout à la fois terrible et consolante. A la fin, lorsque le supérieur prononça ces mots : « Partez, âme chrétienne, » Pacifique leva les yeux au ciel, puis regardant en souriant le supérieur, il remit son âme entre les mains du Tout-Puissant. Il mourut le 14 septembre 1721, et fut béatifié par le pape Pie VI, en 1785.

Thomas, né dans le diocèse de Velletri, à Cora, lieu dont il porte le nom, appartenait à des parens pieux et respectables¹. Il annonça, dès son enfance, à quel degré de sainteté il parviendrait dans la suite. La pureté de ses mœurs le rendit tellement remarquable dans un âge encore peu avancé, que ses concitoyens ne l'appelaient que l'innocent et saint jeune homme. Ayant perdu ses père et mère, il mit en bon ordre ses affaires domestiques, et, pour s'unir plus intimement à Dieu, il prit l'habit des Frères Mineurs de l'Observance. Lorsqu'il eut achevé son noviciat, dans lequel il se fit distinguer par son humilité, il vint continuer ses études au couvent de Velletri. C'est dans cette ville qu'il fut élevé au sacerdoce; c'est là aussi qu'il offrit pour la première fois à Dieu le saint sacrifice, en versant des larmes abondantes. Revêtu du sacerdoce, Thomas obtint de ses supérieurs la permission d'aller près Sublac habiter l'ancien couvent de Civitella, changé depuis peu de temps en un lieu de retraite. Le genre de vie qu'il mena dans ce séjour était extrêmement austère. Cependant, non-seulement il débuta dans cette carrière avec un rare courage, mais il s'y astreignit entièrement pour la suite, en s'imposant à cet effet certaines pratiques qu'il fit, plus tard, recevoir comme les règles de cette maison. De Civitella, il passa dans le couvent de Palumbaria, situé dans le diocèse de Sabine. Sa pénitence y fut aussi rigoureuse, et l'on voyait avec admiration ce saint religieux, avancé en âge, épuisé par les travaux, affligé de diverses maladies, remplir avec un visage riant et un caractère toujours égal tous les points de sa règle de la manière la plus exacte, et exciter ses frères autant par ses exemples que par ses discours.

Ce fut par ces moyens qu'il conserva intacte, jusqu'à la mort, la précieuse vertu de chasteté. Regardant la Sainte Vierge comme sa mère, il l'honorait avec une tendresse filiale. La passion de Jésus-Christ et l'auguste sacrement de nos autels étaient aussi les objets chéris de sa dévotion. Mais ce qui relevait surtout sa grande piété, c'était son humilité profonde. Les bas sentimens qu'il avait de lui-même le portaient à se regarder comme le der-

¹ M. l'abbé Tresvaux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., pag. 115-118.

nier des hommes et à rechercher les moindres emplois de la maison. L'humilité et la patience sont compagnes ; aussi le serviteur de Dieu supportait avec un calme admirable les injures qu'il recevait. Grand amateur de la pauvreté, il se réduisait au plus strict nécessaire ; il bannit des couvens qu'il habitait tout ce qui pouvait altérer cette vertu de l'état religieux, et il rendait même les aumônes qu'on lui offrait, lorsqu'il les jugeait superflues. Cependant, plein de douceur et de bonté, il soulageait les nécessités des pauvres et pourvoyait aux besoins des fidèles qui de toutes parts accouraient lui demander conseil, ou faire des retraites sous sa conduite ; mais alors il se confiait dans la Providence, et l'on rapporte que plusieurs fois le Seigneur a multiplié les provisions d'une manière miraculeuse, pour récompenser la confiance de son serviteur.

La charité pour Dieu et pour le prochain qui brûlait dans le cœur de Thomas, lui inspira le dessein d'aller en Chine prêcher la foi catholique et verser son sang pour elle ; ayant néanmoins connu ensuite que la volonté divine, satisfaite de son désir, s'opposait à ce qu'il exécutât cette résolution, il resta avec soumission, pour continuer de travailler à la vigne du Seigneur, dans le territoire de Sublac et dans les lieux circonvoisins. Les infirmes surtout excitaient sa compassion. Lorsqu'il s'agissait de les secourir, il n'était arrêté ni par les douleurs que lui causait un ulcère qu'il avait à la jambe, ni par l'obscurité de la nuit, ni par les difficultés des chemins, ni par l'intempérie des saisons : toutes les misères du prochain le touchaient tellement, qu'alors il s'oubliait lui-même ; aussi passait-il souvent à jeun le jour et même une partie de la nuit à entendre les confessions. Il recevait avec une tendresse particulière les pécheurs endurcis et ceux qu'il voyait accablés du poids de leurs crimes ; rempli de joie de leur retour à la vertu, il les disposait à la contrition avec un art admirable, leur arrachait souvent des larmes et les conduisait ensuite, avec une prudence consommée, dans la voie du salut. L'on dit que ce saint homme fut doué du don de prophétie et de la connaissance du secret des cœurs. Il parcourut pendant de longues années les bourgs et les villages du diocèse de Sublac ; il fit aussi, pendant ce temps, de fréquens voyages à Cora sa patrie, et l'effet qu'il produisait sur le peuple, lorsqu'il paraissait quelque part, était tel, que la réforme des mœurs suivait toujours sa présence ; de manière que l'on pourrait à juste titre l'appeler le nouvel apôtre de ce pays. Thomas, ayant ainsi consumé sa vie à étendre la gloire de Dieu, tomba malade au couvent de Civitella ; il y reçut les sacrements, et, favorisé des consolations célestes, il y mourut

de la mort des justes, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 11 janvier 1729. Les miracles prouvèrent bientôt la sainteté du serviteur de Dieu ; le pape Pie VI, après les avoir fait examiner, déclara solennellement à Thomas les honneurs de la béatification, par son décret du 18 août 1786. Le Pontife fait dans ce décret un bel éloge du zèle ardent de Thomas pour le salut du prochain.

C'est sur le modèle de S. Pierre d'Alcantara, exemple si parfait de pénitence et de mortification religieuse, que se forma Jean-Joseph de la Croix, né, vers 1654, à Iscla, île dépendante du royaume de Naples. Ses parens, qui tenaient un rang distingué parmi leurs concitoyens, lui firent sucer avec le lait les principes de la piété chrétienne ; leurs soins ne furent pas inutiles¹. Cet enfant de bénédiction, prévenu dès ses premières années des plus précieuses faveurs du ciel, ne montrait que de la répugnance pour les jeux de son âge et pratiquait, tout jeune encore, les vertus les plus relevées ; il s'habitua à la mortification et au renoncement à sa volonté propre, fuyait le monde, s'adonna à l'oraison et montrait surtout envers la Sainte Vierge, ainsi qu'envers les mystères de la passion de Jésus-Christ et de la sainte Eucharistie, une dévotion tendre qui ne fit que s'accroître jusqu'aux derniers momens de sa vie. Ayant embrassé l'ordre de Saint-François, dans la réforme établie en Espagne par S. Pierre d'Alcantara, et que venait d'introduire depuis peu en Italie, du consentement du pape Clément IX, le père Jean de Saint-Bernard, religieux espagnol, Jean-Joseph se proposa pour modèle, dès le commencement de son noviciat, son saint patriarche et l'auteur de la réforme qu'il avait choisie ; dès lors aussi il se rendit admirable par la perfection de sa pénitence, de sa contemplation, de son humilité et de son esprit de pauvreté.

Il n'y avait que trois ans qu'il était profès, lorsque ses supérieurs l'envoyèrent fonder en Piémont le couvent d'Alifa. Ses soins furent couronnés d'un tel succès que cette maison devint la parfaite image de celle que S. Pierre d'Alcantara, encore simple clerc, avait autrefois fondée à Pedroso, en Estramadure. A cette époque, Jean-Joseph fut, malgré sa résistance, élevé au sacerdoce. Il obtint alors la permission de construire, à quelque distance du couvent, et sur la pente d'une montagne très-élevée, un ermitage qu'il bâtit lui-même, portant sur ses épaules, pour le terminer plus promptement, le bois, les pierres et la chaux, et prenant tant de peine, que les traces de ses pas étaient teintes de sang. Ses frères le prièrent de dresser pour leur maison quelques réglemens particuliers ; il en fit de si sages qu'ils furent approuvés par le saint

¹ M. l'abbé Tresvaux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., pag. 140-142

Siège. Chargé ensuite de la direction des novices, il les conduisit avec tant de prudence à la perfection de leur état, que plusieurs d'entre eux acquirent une grande réputation de sainteté et furent favorisés du don des miracles.

Le pape Clément XI, au commencement du xviii^e siècle, se para de la congrégation d'Espagne les Franciscains de l'observance d'Italie, établis dans le royaume de Naples. Ces religieux n'avaient aucune forme fixe de gouvernement et plusieurs difficultés les empêchaient de l'obtenir. Jean-Joseph de la Croix leva tous les obstacles et parvint à faire réunir les couvens de ce royaume en province, sous le titre de Saint-Pierre d'Alcantara. Il en devint le premier supérieur ; mais, trop humble pour se croire capable de remplir dignement cette charge, il voulut y renoncer ; la congrégation romaine, dite des Réguliers, l'obligea de la conserver. Dieu, qui voulait purifier de plus en plus la vertu de son serviteur, permit qu'il eût à supporter les calomnies les plus noires, avant de réussir à établir son institut en Italie. Etant enfin parvenu, par sa patience, à faire taire les contradicteurs, il se livra tout entier et avec une ardeur nouvelle à la contemplation et à la pénitence ; il continua d'y joindre les vertus d'humilité, d'exacte observance de la discipline régulière, de pauvreté et d'abstinence. Pendant soixante-quatre ans, il n'eut pour tout vêtement qu'un simple habit sur sa chair nue. Il ne vécut, pendant vingt-quatre ans, que de pain et de fruits, à l'imitation des anciens ermites, et il ne changea, par obéissance, cette nourriture que pour prendre des mets grossiers. Nous ne rapporterons point ici toutes ses macérations et la sainte rigueur que ce saint serviteur de Dieu exerçait sur lui-même. Ces faits paraîtraient presque incroyables, s'ils appartenaient à une époque moins récente et s'ils n'étaient pas aussi bien attestés. L'on dit que dans sa prière il tombait souvent en extase. Il est certain qu'il fut favorisé de grâces extraordinaires, du don de prophétie et de celui des miracles. Ce parfait religieux prolongea sa sainte carrière jusqu'à quatre-vingts ans. A cet âge, où il brûlait encore de zèle pour le salut des âmes, il fut frappé d'apoplexie et, le 5 mars 1734, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur ; il se trouvait alors au couvent du mont Saint-Luce, dans la ville de Naples. Plusieurs prodiges opérés après sa mort, par son intercession, déterminèrent le pape Pie VI à l'inscrire au catalogue des bienheureux, le 15 mai 1789.

Crispin, humble frère lai de l'ordre de Saint-François, naquit à Viterbe, le 13 novembre 1668, de parens pauvres et vertueux. Ils lui donnèrent une éducation chrétienne, et jetèrent dans son jeune cœur des semences de religion qui produisirent ensuite des

fruits abondans de sainteté¹. Il avait à peu près cinq ans, lorsque sa mère, se trouvant avec lui dans les champs un jour de l'Annonciation, vit une image de la Vierge, s'agenouilla aussitôt, et tâcha d'expliquer à son fils les glorieux privilèges de la Mère de Dieu : « Mon enfant, lui dit-elle, qui voyez-vous présentement ? » Vous voyez votre mère ; je vous donne à elle, aimez-la de tout votre cœur ; honorez-la comme votre reine. »

On lui apprit à lire et à écrire ; l'on y joignit le rudiment. Ses dispositions à la piété étaient remarquables dès l'enfance ; il priaît beaucoup et jeûnait souvent. Ses délices étaient de servir la messe et d'assister aux offices et aux cérémonies de l'Église, sans que sa piété nuisît jamais à ses devoirs envers ses parens. Ses compagnons lui parlaient de s'enrôler dans les troupes ; mais ayant assisté, peu de temps après qu'il eut atteint l'âge de douze ans, à une profession religieuse à Viterbe, il y vit deux jeunes novices capucins dont le recueillement, la ferveur et l'humble contenance le frappèrent tellement, qu'ils lui parurent plutôt des anges que des hommes, et qu'il s'écria : « C'est à cette armée que je veux appartenir. Je sens la croix de S. François dans mon cœur, et je veux l'y tenir toujours. » Plus tard il demanda d'être admis comme frère lai dans un couvent de Capucins à Viterbe, et il y fut reçu. « Maintenant, dit-il, j'ai rompu avec le monde ! Adieu, mon pays ! adieu, mes amis ! Je suis un des fils du patriarche séraphique. » Ses parens, lorsqu'il les quitta, versaient des larmes, bien pardonnables ; il les consola et rappela au souvenir de sa mère que dans son enfance elle l'avait offert à la Vierge. « C'était », disait-il, un don libre ; il a été accepté, il ne faut pas le regretter. » Voyant son ardeur, et désirant sincèrement son bien spirituel, ses pieux parens en firent le sacrifice à Dieu, et lui donnèrent leur bénédiction. Il avait alors vingt cinq ans.

Après une année de noviciat, il fit ses vœux solennels en qualité de frère lai : le maître des novices déclara qu'il n'avait jamais trouvé un sujet plus soumis. Sa conduite après sa profession répondit à ce qu'avait fait espérer un noviciat si saint. Il pratiquait ponctuellement toutes les règles de l'ordre, obéissant avec promptitude et gaieté à tous les commandemens de ses supérieurs ; choisissait les emplois les plus bas et les plus désagréables, et s'efforçait de se mettre au dessous de toute la communauté. Il s'infligeait, en faisant ce qu'il pouvait pour le cacher, toutes les pénitences que peut inspirer l'esprit de ferveur qui anime un bon religieux. Il adorait Dieu en esprit et en vérité, se rappelant fréquemment sa présence : sa sainteté se faisait connaître par ce

¹ M. l'abbé Tresvoux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., pag. 246-249.

qu'il disait, par son humble modestie, son air pieux, le respect avec lequel il parlait des matières de religion, le soin qu'il prenait d'arrêter les discours frivoles et de ramener toujours à des entretiens spirituels et utiles. Suivant les règles de l'ordre, les frères lais reçoivent la communion deux fois par semaine et en plusieurs jours de fête. Il ne manquait jamais à cette sainte coutume, et la manière dont il se préparait à approcher de la sainte table, la dévotion qu'il y portait, les actions de grâces qu'il rendait à Dieu chaque fois, montraient combien il était pénétré de la dignité de ce divin sacrement, et de l'amour infini que le Rédempteur a témoigné aux hommes en leur donnant cette nourriture spirituelle.

Sa charité pour le prochain se manifestait en diverses manières. Le bien spirituel était d'abord l'objet de sa sollicitude ; il s'efforçait ensuite de soulager de tout son pouvoir les nécessités temporelles. Fréquemment employé à quêter pour son couvent, il trouvait dans cet emploi l'occasion de servir les pauvres dans leurs différens besoins, particulièrement en instruisant leurs enfans et en les réconciliant eux-mêmes avec Dieu. Le bien qu'il opérait ainsi était si général, qu'il faisait dire que chacune de ses quêtes était une mission. Personne ne donnait un meilleur conseil, personne ne sut résoudre avec plus de sagesse les questions difficiles ; en sorte que ce n'étaient pas seulement les pauvres et les petits qui lui demandaient avis, mais aussi les personnages du plus haut rang, les cardinaux et les prélats, qui le regardaient comme un homme spécialement favorisé de Dieu. Cependant son humilité restait inébranlable, et il continua jusqu'à la fin de sa vie à remplir avec paix et amour les plus basses fonctions de son humble profession. On l'envoya en différens couvens : en l'un, on lui assignait le soin des malades ; en l'autre, il était cuisinier ; ailleurs, on le chargeait de nettoyer la maison ; en plusieurs lieux la quête lui fut confiée : quelles que fussent ses fonctions, il s'en acquittait toujours avec piété, avec humilité, avec bonne humeur, et il édifiait tous ceux qui le voyaient.

Le 1^{er} mai 1750, il annonça lui-même sa fin comme prochaine, et bientôt après il tomba sérieusement malade. Il reçut les sacremens de l'Église avec la plus grande piété ; cependant, et combien devons-nous ici trouver sujet de trembler, ce saint homme fut durant quelque temps alarmé de l'approche de la mort ; mais sa confiance en Dieu et en celle qui l'avait toujours protégé demeura inébranlable. « O mon Jésus ! s'écriait-il souvent, vous m'avez racheté par votre sang ! soyez-moi présent à cette heure ! achevez l'ouvrage de votre amour ! assurez-moi de mon salut. » Puis s'adressant à la Sainte Vierge : « O vous, puis-

« sante et vénérable Mère de Dieu ! soyez mon avocate, ma consolation, mon refuge, ma protectrice, souvenez-vous de moi à cette dernière heure ! » Ses prières furent entendues ; il mourut le 19 mai 1750 avec la confiance la plus humble et la plus ferme de posséder le bonheur du ciel. Il était dans la quarante-deuxième année de son âge. Le 26 août 1806, il fut béatifié par le pape Pie VII.

Paul Jérôme de Casa-Nuova, né le 20 décembre 1676, de parents honnêtes et pieux, à Port-Maurice, dans le diocèse d'Albenga, sur la côte de Gênes, montra dès son enfance une inclination pour la piété qui semblait annoncer sa sainteté future, et qui devint toujours plus remarquable, à mesure qu'il avançait en âge¹. Appelé à Rome dès l'âge de dix ans, par un de ses oncles qui y demeurait, il fut élevé par les Jésuites au collège romain, où n'étant inférieur à aucun de ses condisciples en talent, il les surpassa tous, par la pureté de ses mœurs, par son austérité, son mépris de lui-même et son amour des choses saintes. Il paraissait faire revivre S. Louis de Gonzague. Sa vertu lui procura l'avantage d'être admis dans la petite congrégation formée dans l'oratoire du père Caravita, et composée de douze jeunes gens, choisis parmi les plus fervens et les plus zélés, dont la pratique était de faire le catéchisme dans les églises et d'aller les jours de fêtes chercher dans la ville les gens oisifs pour les conduire aux prédications. Ses études étant finies, il se sentit de la vocation pour l'état religieux. En 1697, après de mûres réflexions, il entra au couvent de Saint-Bonaventure, des Mineurs Observantins réformés, et prononça ses vœux sous le nom de Léonard de Port-Maurice, sous lequel il est plus connu.

Ce n'était pas sans de grandes difficultés que Léonard avait pu exécuter son pieux dessein. Son oncle, qui était médecin, se montra tellement opposé à son désir, qu'il entra en colère quand il eut connaissance de ce projet, et qu'il le chassa de sa maison après l'avoir accablé d'injures. Les pieux amis de Léonard, qu'il édifiait par sa ferveur, avaient, de leur côté, fait tous leurs efforts pour le retenir parmi eux. Aussi, lorsqu'il se vit enfin parvenu, après tant d'obstacles, au but qu'il souhaitait si vivement atteindre, il sentit tout son bonheur et chercha à répondre, par sa fidélité, à la grâce qu'il avait reçue. Lui-même, dans un âge plus avancé, appelait l'année sainte celle de son noviciat, et cet aveu fait assez connaître avec quelle perfection il passa ce temps d'épreuves. Il employa celui qui suivit immédiatement sa profession

¹M. l'abbé Tresvoux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., pag. 192-196.

à l'étude approfondie des obligations de son état, à la lecture des livres spirituels et à l'exercice de l'oraison. Sa régularité faisait l'admiration de ses frères. Il disait quelquefois . « Si pendant que
 » nous sommes jeunes nous faisons peu de cas des petites choses,
 » lorsque nous serons avancés en âge et que nous aurons plus de
 » liberté, nous nous permettrons de manquer aux points les plus
 » importants. » Sa conduite servait d'exemple, et par ses discours
 il animait les autres religieux à la pratique de la vertu. « Nous
 » pouvons avec le secours de la grâce, leur disait-il, non-seulement
 » être bons, mais même devenir des saints. »

Léonard, ayant été ordonné prêtre, se dévoua au bien spirituel du prochain; ses sermons produisaient des effets très-salutaires, preuve plus solide de leur mérite que les applaudissemens qu'il en recevait. Ils étaient soutenus par ses autres travaux apostoliques. Mais ses forces corporelles ne répondant pas à l'ardeur de son zèle, il tomba dangereusement malade et fut obligé pendant cinq ans de borner ses soins à la sanctification de son âme. C'est à cette époque qu'étant allé dans son pays natal, il fit connaître dans cette contrée le pieux exercice du chemin de la croix, dévotion aujourd'hui si répandue et que les souverains pontifes ont favorisée, en y attachant de grandes indulgences. Le saint religieux s'étant rétabli, par l'assistance spéciale de la Vierge, travailla de nouveau à la sanctification des âmes, mais avec tant de zèle, que l'on s'étonnait qu'il pût supporter de telles fatigues, lui qui semblait devoir être exténué par les jeûnes, les veilles et les austérités auxquels il se livrait. Les missions nombreuses qu'il donna l'obligèrent à parcourir une grande partie de l'Italie; il travailla d'abord longtemps en Toscane; puis il fut appelé à Rome et dans les campagnes environnantes, envoyé ensuite à Gènes et en Corse, et enfin il revint encore dans les États de l'Eglise.

Partout il ramenait les pécheurs à Dieu; il affermissait les bons dans la piété et excitait les saints à une nouvelle ferveur. A Rome les personnes du plus haut rang couraient entendre ses sermons, entre autres l'illustre Lambertini, qui fut depuis élevé sur la chaire de S. Pierre sous le nom de Benoît XIV, et qui ne parlait de Léonard de Port-Maurice qu'avec la plus grande estime.

Mais en prêchant aux autres, le zélé missionnaire ne négligeait pas son propre salut; il se renfermait souvent dans une solitude, où il vivait pour Dieu seul. Il avait une haute estime pour le livre des Exercices de S. Ignace; et afin d'en étendre l'usage, il obtint de Cosme III, grand-duc de Toscane et admirateur de ses vertus, une maison dans les environs de Florence, où il assemblait sou-

vent les fidèles qui désiraient s'occuper plus particulièrement dans le recueillement et le silence de leurs intérêts spirituels. Ils y suivirent, sous sa direction, les exercices de la retraite selon la méthode prescrite par ce grand saint.

Plusieurs confréries eurent leur établissement à Léonard de Port-Maurice ; il en institua une dans l'église de Saint-Théodore à Rome, en l'honneur du sacré Cœur de Jésus. Les noms de Jésus et de Marie étaient souvent dans sa bouche : afin d'appeler sur eux l'attention, il voulait qu'on les inscrivît dans des endroits exposés aux yeux du public. Il recommandait fortement la pratique de la méditation sur la passion du Sauveur, et, pour la propager, il fit élever à Rome, dans l'amphithéâtre de Vespasien, connu sous le nom de Colysée, de petites chapelles dans lesquelles sont représentées toutes les souffrances du Sauveur, depuis sa prière au jardin des Olives jusqu'à sa mort sur le Calvaire. En plusieurs villes il institua aussi l'adoration perpétuelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement.

Enfin, après avoir pendant quarante-quatre ans continué ces utiles travaux, accablé de fatigues, il retourna pour la dernière fois à Rome, dans son couvent de Saint-Bonaventure, et s'y prépara saintement à la mort, qui le mit en possession des récompenses éternelles le 26 novembre 1751. Lorsque Benoît XIV, qui gouvernait alors l'Église, apprit son trépas, il dit : « Nous avons beaucoup perdu, mais nous avons gagné un protecteur dans le ciel. » De nombreux miracles ont été opérés par l'intercession de ce saint religieux, dont la mémoire est en vénération à Rome. Pie VI, qui l'avait personnellement connu, et qui le révérait, promulgua, le 14 juin 1796, le décret de sa béatification. Il nous reste plusieurs ouvrages de ce saint missionnaire, entre autres, le *Manuel sacré* et les *Avertissemens utiles aux confesseurs*. Une collection de ses œuvres a été publiée en 2 vol., à Venise, en 1742.

Nous venons de parler de la dévotion de Léonard de Port-Maurice envers le sacré Cœur de Jésus. Cette dévotion symbolique s'était répandue depuis un assez grand nombre d'années, et les âmes pieuses s'y étaient d'autant plus attachées que l'amour du Fils de Dieu s'effaçait davantage parmi les hommes.

La dévotion au sacré Cœur de Jésus ne consiste pas à aimer seulement et à honorer d'un culte singulier ce cœur de chair semblable au nôtre, qui forme une partie du corps adorable du Sauveur. L'objet et le motif principal de cette dévotion est l'amour immense du Fils de Dieu, amour qui l'a porté à se livrer pour nous à la mort, à se donner tout à nous dans l'auguste sacrement de l'autel, sans que toutes les ingratitude, tous les mé-

pris, toutes les injures, tous les outrages qu'il devait recevoir en cet état de victime immolée jusqu'à la fin des siècles, et qui lui étaient parfaitement connus, aient pu l'empêcher de s'exposer encore chaque jour aux insultes et aux opprobres des hommes, pour nous témoigner plus efficacement l'excès de sa tendresse. La fin qu'on se propose est : 1^o de reconnaître et d'honorer autant qu'il est en nous, par nos fréquentes adorations, par nos remerciemens et par toutes sortes d'hommages, les admirables dispositions de ce cœur sacré, les sentimens d'amour que Jésus-Christ a actuellement pour nous dans l'Eucharistie ; 2^o de réparer, par toutes les voies possibles, les indignités et les outrages auxquels cet amour l'expose tous les jours dans le saint sacrement. Et parce que nous avons besoin, dans l'exercice des dévotions, même les plus spirituelles, d'objets naturels et sensibles qui, nous frappant davantage, nous en renouvellent le souvenir et nous en facilitent la pratique, on a choisi le sacré Cœur de Jésus comme l'objet sensible le plus digne de nos respects et de nos adorations. C'est là, dit S. Thomas, la source et le siège de cet amour immense dont le Sauveur a toujours brûlé pour tous les hommes, amour que nous prétendons être l'objet particulier de cette dévotion. Ainsi la tendresse sans bornes que Jésus a pour nous et dont il nous donne des preuves si visibles dans l'Eucharistie, est le principal motif de la dévotion ; la réparation du mépris qu'on fait de cette tendresse est la fin principale qu'on s'y propose ; le sacré Cœur de Jésus, tout embrasé d'amour, en est l'objet sensible ; un dévouement aussi affectueux qu'ardent pour la personne du Sauveur en doit être le fruit.

Une foule de saints avaient autorisé la dévotion au sacré Cœur de Jésus et montré combien elle est utile au salut des hommes, avant qu'une vénérable fille de la Visitation, éclairée des plus vives lumières de l'Esprit de Dieu, fût inspirée de l'établir. Cette sainte fille, dont Languet, archevêque de Sens, a écrit la Vie, naquit le 2 juillet 1647 à Lauthecourt, paroisse de Veroude, dans le diocèse d'Autun. Son père, nommé Claude Alacoque, juge de plusieurs seigneuries, était un homme d'une probité et d'une piété reconnues ; sa mère s'appelait Philiberte Lamyn. On lui donna au baptême le nom de Marguerite, et elle y ajouta celui de Marie lorsqu'elle entra en religion. Son enfance fut celle d'une âme privilégiée ; à peine sa raison commença-t-elle à se développer, qu'elle conçut la plus vive horreur du péché. Sa crainte d'offenser Dieu était si grande, qu'il suffisait de lui dire qu'elle commettait une faute, pour réprimer à l'instant les saillies et les petites

¹ M. l'abbé Tresvoux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., pag. 450-558.

vivacités de son âge. Elle n'avait que quatre ans, lorsqu'elle fut demandée à ses parens par madame de Fautrières, sa marraine. Le temps que Marguerite passa dans la maison de cette dame lui fut très-utile, parce qu'elle fut mise entre les mains d'une personne qui la formait à la vertu. C'était un travail facile, car le cœur de cette jeune enfant était déjà tout à Dieu. Son amour pour la pureté, son goût pour la prière, son attrait pour Jésus-Christ, qu'elle allait souvent visiter à l'église, où elle passait des heures entières, sa tendre dévotion envers la Sainte Vierge, étaient dès lors très-remarquables. A huit ans, elle perdit son père ; sa mère à cette époque la plaça dans le couvent des dames de Sainte-Claire de Charoles, en qualité de pensionnaire. Son entrée et son séjour dans ce monastère furent un moyen ménagé par la Providence pour l'entretenir et l'affermir dans la piété. Edifiée de la vertu des religieuses, aux soins desquelles on l'avait confiée, elle se sentait pressée de les imiter, et dès ce moment elle conçut le dessein d'entrer en religion. Les dames de Sainte-Claire, qui s'aperçurent promptement des heureuses dispositions de leur jeune élève et de son goût pour la piété, jugèrent à propos de la disposer de bonne heure à sa première communion. Marguerite la fit à l'âge de neuf ans, et la préparation qu'elle apporta à cette sainte action, la ferveur qu'elle y montra, furent les préludes de l'ardeur qu'elle éprouva toute sa vie pour cette divine nourriture.

Dieu la visita bientôt par les afflictions. Elle eut peu de temps après sa première communion un rhumatisme et une paralysie qui la retinrent quatre ans sur un lit de douleur, et la réduisirent à l'extrémité. L'effet de cette maladie fut de détruire en elle, au moins pour un temps, l'amour du plaisir, car elle y était naturellement portée par son caractère gai et enjoué. Sa confiance en la Sainte Vierge lui fit obtenir sa guérison. Elle profita de cette faveur pour avancer dans la vie spirituelle, et à treize ans elle donnait chaque jour deux heures le matin, autant le soir, à la méditation ; elle jeûnait trois fois la semaine, portait le cilice et couchait sur la dure ; bientôt il lui vint aux jambes des ulcères si fâcheux qu'elle ne put les cacher. Les remèdes qu'on employa furent inutiles ; mais Marguerite, ayant joint ses prières à celles de sa mère, en fut heureusement délivrée.

Le rétablissement de sa santé réveilla dans Marguerite l'attrait pour le plaisir. Ses confessions, qui jusqu'alors avaient été fréquentes, devinrent plus rares ; l'affection que sa famille lui témoignait flatta sa vanité ; elle voulut partager les divertissemens du monde, et une année, pendant le carnaval, elle alla au bal avec un déguisement. Ce relâchement, après tant de ferveur et tant

d'austérités, ce relâchement qu'elle pleura si amèrement par la suite, et qui nous prouve si bien quelle est la faiblesse de l'homme, lorsqu'il néglige les puissans moyens de salut que le Seigneur lui offre dans les sacremens, ne fut pas de longue durée. Dieu la rappela bientôt à la piété par de nouvelles croix qu'il lui envoya. Ce ne furent plus cette fois les maladies; des peines aussi sensibles, les contradictions, la forcèrent à rentrer sérieusement en elle-même. Sa mère, devenue âgée et incapable, fut obligée de se mettre à la discrétion de servantes qui s'emparèrent si bien de l'autorité, qu'elles devinrent maîtresses dans la maison, et ne le devinrent que pour rendre la vie extrêmement dure à Marguerite et à toute sa famille. Sous prétexte d'économie, elles lui refusaient les choses les plus nécessaires, et il lui fallut plus d'une fois emprunter à ses voisins des vêtemens un peu propres pour aller à l'église. Les manières les plus grossières, les paroles les plus rudes accompagnaient d'ordinaire ces refus; enfin, elle assura que la condition de mendier son pain lui eût paru moins pénible. Ce fut en Dieu qu'elle chercha son soutien et sa consolation; elle passait souvent un temps considérable à pleurer devant le crucifix et à prier la Sainte Vierge. Dieu lui donna une patience si grande, qu'elle en vint à avoir le cœur rempli d'affection chrétienne pour les personnes qui la tourmentaient. Ce bon Maître accorda une autre grâce à la ferveur de ses prières; ce fut la guérison de sa mère, atteinte d'une infirmité qui lui causait de graves inquiétudes. La guérison fut entière, et d'autant plus remarquable qu'un chirurgien qui avait vu madame Alacoque déclara qu'elle ne pouvait en être délivrée sans miracle.

La tendre sollicitude, les soins assidus de Marguerite pour sa mère, pendant que celle-ci fut dans cet état d'infirmité, relevèrent beaucoup son mérite aux yeux de ceux qui la connaissaient, et firent songer à lui procurer dans le monde un établissement avantageux. Plusieurs partis se présentèrent, et quoiqu'elle eût très-peu de bien, à cause de ses bonnes qualités, on la recherchait en mariage. Ces recherches attiraient assez fréquemment la société chez sa mère, et Marguerite ne se défendait pas toujours avec beaucoup de force du plaisir que cette fréquentation des compagnies lui causait; elle aurait même agréé assez volontiers les propositions de mariage, pour être plus utile à sa mère. Deux obstacles cependant l'empêchaient d'y consentir: un vœu de chasteté qu'elle avait fait dans son enfance, et la persuasion intime qu'elle avait de sa vocation à la vie religieuse.

Ce fut pour Marguerite un rude combat que l'obligation qu'elle eut de prendre un parti. Sa piété filiale la retenait auprès de sa

mère, dont elle était tendrement aimée. La crainte de résister à la volonté de Dieu, le trouble que lui causaient les divertissemens, la pressaient d'entrer en religion. Cet état pénible dura longtemps. Enfin la grâce triompha dans son âme des sentimens naturels et du penchant pour les créatures. Elle résolut de se consacrer au Seigneur, pria qu'on éloignât de la maison ceux qui la recherchaient, et ne songea plus qu'à se préparer par la pratique des œuvres de miséricorde à consommer son sacrifice. Elle n'obtint qu'avec peine le consentement de sa famille ; mais elle y réussit enfin, et il ne fut plus question que du choix de la maison où elle devait se présenter.

Marguerite, ayant fait un voyage à Mâcon, y vit une de ses cousines, religieuse dans le couvent des Ursulines de cette ville ; celle-ci fit tous ses efforts pour la décider en faveur de son monastère, et s'engagea à lui en faciliter les moyens : Marguerite ne voulut jamais y consentir. « Si j'allais dans votre maison, dit-elle un jour, ce serait pour l'amour de vous : je veux aller dans une maison où je n'aie ni parens, ni connaissances, afin d'être religieuse sans autre motif que l'amour de Dieu. » Elle tint parole : sans connaître l'institut de la Visitation de Sainte-Marie, elle se sentait attirée de préférence vers cet ordre, parce qu'il portait le nom de la Sainte Vierge. On lui apprit qu'il y avait une ville nommée Paray-le-Monial qui possédait un monastère de la Visitation ; elle alla le visiter, accompagnée de l'un de ses frères. Comme elle se présentait au parloir, une voix intérieure lui dit : « C'est là que je te veux. » Cette parole la remplit de joie, et l'accueil favorable que lui fit la supérieure, qui consentit à la recevoir, mit le comble à ses desirs. Après avoir surmonté plusieurs nouvelles difficultés du côté de sa famille, Marguerite entra enfin dans cette maison, à l'âge de vingt-trois ans, le 25 mai 1671.

La simplicité, la candeur, la docilité et l'ardeur pour la vertu que la jeune postulante apportait en religion, la rendaient bien propre à recevoir les grâces extraordinaires que Dieu lui préparait. Aussi en fut-elle favorisée dès son entrée dans le monastère. Elle comprit qu'elle devait exprimer par ses actions la vie souffrante de Jésus-Christ, dont elle allait devenir l'épouse. Cette lumière lui fit concevoir une estime si grande et un amour si vif pour les croix, qu'elle était sans cesse occupée à chercher les moyens de se mortifier. C'est dans ces saintes dispositions qu'elle prit l'habit et qu'elle passa le temps de son noviciat. Elle eut pendant ce temps plus d'une occasion de satisfaire son attrait pour les souffrances ; car la maîtresse des novices la réprimandait souvent, à cause de la voie sublime qu'elle suivait dans l'oraison, voie

à laquelle le Sauveur, qui lui parlait intérieurement, l'avait dès lors élevée. Ce ne fut que le prélude des peines qu'elle eut à endurer après sa profession. Ayant, le 6 novembre 1672, prononcé les vœux qui l'attachaient irrévocablement à Dieu, elle devint le modèle de la communauté, par son humilité, son obéissance, son amour pour la pauvreté et pour Jésus-Christ, par son constant attrait pour l'oraison et pour les austérités. Ces vertus étaient de nature à frapper tous les yeux et devaient édifier tout le monde ; il n'en fut pas ainsi : avant qu'on les eût reconnues, le Seigneur permit que sa servante éprouvât mille contradictions. Le démon la tourmentait ; les supérieures, qui se succédaient dans la maison, prévenues contre les voies extraordinaires par lesquelles Marguerite était conduite, se défiaient d'elle et la traitaient rudement. Pour tâcher de connaître s'il n'y avait point de supercherie ou d'illusion dans son état, on la chargeait d'emplois extérieurs qui demandaient mille soins et qui l'exposaient à la dissipation ; dans plusieurs rencontres on exerçait sa patience. De fréquentes et douloureuses infirmités lui causaient des maux presque continuels ; le service de Dieu n'était pas même toujours également accompagné pour elle de consolations et de douceurs ; mais cette sainte âme, insatiable de souffrances, par le désir ardent qu'elle avait de se rendre conforme à Jésus-Christ, montrait dans ces différentes peines un courage héroïque et une soumission parfaite à la volonté du Seigneur. Elle puisait sa force dans la communion qu'elle recevait souvent et avec une grande ferveur, ainsi que dans ses visites au Saint-Sacrement. Elle passait dans ce pieux exercice tout le temps qu'elle pouvait, même celui de la nuit tout entière, lorsque l'obéissance le lui permettait. C'est alors surtout que Notre-Seigneur, se communiquant à sa fidèle épouse, lui enseignait les secrets de la plus haute perfection et les mystères de sa divine charité. Un jour, entre autres, qu'elle était au pied de l'autel, tout absorbée dans la considération de la tendresse immense de Jésus-Christ pour nous, il lui apparut, et lui faisant comprendre quel était l'amour de son cœur pour les hommes, il lui annonça qu'il l'avait choisie pour propager le culte de ce cœur adorable ; mais qu'elle n'y réussirait que par les souffrances et les humiliations qu'elle aurait à supporter. En même temps il lui fit ressentir au côté et à l'endroit du cœur une douleur qu'elle conserva toute sa vie.

Les supérieures de Marguerite exigeaient qu'elle leur communiquât toutes les faveurs extraordinaires qu'elle recevait, et l'obligeaient même à les écrire. Il lui fallut donc leur faire connaître cette révélation que nous venons de rapporter ; mais son

obéissance n'eut alors d'autres résultats que de lui procurer des contradictions. On la traita de visionnaire, et pendant quelque temps on refusa même de lui donner aucun soulagement pour le mal qu'elle ressentait. C'est ainsi que la supérieure agissait, et ses compagnes ne lui étaient pas plus favorables : elles étaient presque toutes prévenues contre elle ; car, quoi qu'en disent les incrédules, l'on n'est pas toujours très-disposé dans les maisons religieuses à croire aux choses qui sortent des voies ordinaires de la piété. Il fallut plusieurs années pour dissiper les préventions des filles de la Visitation de Paray contre leur sainte sœur. Celle-ci attendit ce moment avec patience, et pendant ce temps elle s'appliqua sans relâche à s'avancer dans la perfection. Son attrait pour la vie intérieure ne l'empêchait pas d'être utile au monastère dans les différens emplois qu'on lui confiait. Elle remplit avec succès celui de maîtresse des pensionnaires. Son attention avait surtout pour objet d'inspirer la piété aux enfans dont elle était chargée. Elle mettait un zèle admirable à gagner à Dieu ces âmes encore innocentes, et à leur communiquer quelques-unes des étincelles du feu divin qui la dévorait. Toutes ses paroles ne respiraient que la ferveur ; elle savait parler de la religion sans se rendre importune, et sanctifier même les amusemens de ces enfans : aussi obtint-elle leur confiance, et bientôt elle fut leur amie autant que leur maîtresse. Les novices, dont Marguerite fut ensuite chargée, en 1685, partagèrent à son égard les sentimens des pensionnaires. L'on peut dire aussi que cette sainte fille n'épargnait rien pour gagner leur cœur ; elle les conduisait à la perfection par la voie qui convenait à chacune ; elle insistait sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et leur apprenait les moyens de se la rendre utile ; mais cette dévotion devint pour elle-même la source de nouvelles persécutions.

A l'époque où vivait Marguerite, ce divin cœur ne recevait pas proprement de culte public dans l'Eglise. Quelques âmes fidèles lui rendaient seulement des honneurs particuliers. La sainte religieuse, chargée par le Sauveur d'étendre ce culte salutaire, le propageait de toutes les manières qui étaient en son pouvoir ; mais il s'en fallait bien que ses compagnes suivissent sur ce point ses sentimens. Au contraire, on regarda comme des nouveautés les pratiques qu'elle inspirait à ses novices et qu'elle cherchait à introduire. On joignait les plaintes aux murmures, et l'on criait même au scandale. Marguerite soutint encore l'effort de cette tempête avec la patience qu'elle avait déjà montrée dans de semblables circonstances. Le Seigneur, dont elle remplissait les desseins, la fortifiait par sa grâce.

Plusieurs années avant cette dernière contradiction, il lui avait donné, dans la personne du père de La Colombière, de la Compagnie de Jésus, un guide éclairé et un consolateur. Ce célèbre religieux, aussi remarquable par la sainteté de sa vie que par son talent comme orateur, vint à Paray, en 1675, pour y être supérieur d'une maison de sa Société : il vit et comprit la servante de Dieu, qu'on avait obligée à le consulter. Loin de la croire dans l'illusion, comme tant d'autres l'assuraient si légèrement, il trouva en elle une âme d'élite, sur laquelle le Ciel avait avec abondance versé les dons les plus précieux. Il ne craignit pas de devenir son disciple et d'adopter lui-même la dévotion au Sacré-Cœur ; il recommanda et étendit cette dévotion le reste de ses jours, qu'il finit à Paray, le 15 février 1682. Il avait contribué à détruire les préventions que l'on avait contre Marguerite : avec le temps, elles furent entièrement dissipées. La communauté des filles de la Visitation de Semur s'unit à elle pour honorer le Cœur de Jésus ; sa maison de Paray suivit cet exemple, le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, de l'année 1686. La supérieure avec toute la communauté se consacra ce jour-là d'une manière solennelle à ce cœur adorable. L'on résolut d'élever une chapelle en son honneur dans l'intérieur du couvent, et ce projet fut exécuté. La sainte religieuse, ravie de voir enfin ses desirs accomplis, écrivait avec transport : « Je mourrai maintenant contente, puisque » le cœur de mon Sauveur commence à être connu. » Elle vécut encore quatre ans après cet événement ; devenue désormais l'objet de la vénération de ses sœurs, elle fut choisie pour assistante, et l'on songeait à la nommer supérieure. Dieu ne le permit pas. Cette fervente religieuse, consumée par les austérités, par les peines qu'elle avait éprouvées, et plus encore par son amour pour Jésus-Christ, mourut dans des sentimens admirables, à l'âge de quarante-trois ans, le 17 octobre 1690.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, inspirée à la vénérable Marguerite-Marie Alacoque; établie par le père de La Colombière, serviteur de Dieu encore plus illustre par sa glorieuse qualité de confesseur de Jésus-Christ en Angleterre que par ses excellens ouvrages et par son titre de prédicateur de la duchesse d'York qui devint reine de la Grande-Bretagne; sanctionnée par l'estime de toutes les personnes chez qui la vertu égalait le mérite; confirmée d'une manière si éclatante par les prodiges qui en manifestaient l'efficacité, et au nombre desquels on doit placer la cessation subite de la peste de Marseille; cette dévotion, disons-nous, non-seulement se propagea avec un succès merveilleux dans presque toute la France, mais s'étendit jusqu'en Pologne, franchit

les mers, fleurit à Malte et à Québec, s'avança dans les Indes et même en Chine, autorisée qu'elle était par plusieurs Brefs, entre autres par un Bref de Benoît XIV du 28 mai 1757. Le 28 janvier 1765, un décret de la congrégation des rits ayant approuvé le culte du Cœur de Jésus, Clément XIII sanctionna ce décret le 6 février suivant. C'est peu après que les évêques de l'assemblée du clergé de France arrêterent, dans une délibération à ce sujet, de faire célébrer cette fête dans leurs diocèses, et d'engager leurs collègues à suivre cet exemple : ce qui fut exécuté. Plusieurs prélats donnèrent même des Mandemens pour indiquer à leurs fidèles ce qu'ils devaient penser sur cette dévotion, et pour répondre aux objections de ceux qui la critiquaient ; car elle n'avait pas l'approbation de tout le monde. Les uns, aux yeux de qui toute pratique religieuse est superstition, se moquaient de celle-là comme du reste. Les autres, qui s'unissaient encore sur ce point aux philosophes, parlaient de la dévotion au Sacré-Cœur comme d'une espèce d'idolâtrie, et la tournaient en ridicule en toute occasion. Ils écrivirent même contre ; et il est remarquable qu'ils se servirent souvent des objections avec lesquelles les Protestans combattent l'Eucharistie. Mais les vrais fidèles savent assez que le culte du Sacré-Cœur n'est qu'une manière d'exciter en nous l'amour du Fils de Dieu, et l'approbation de l'Eglise suffit à ceux qui ne chercheraient qu'à s'éclairer¹. Cela n'a pas empêché quelques esprits ardens d'en faire une hérésie sous le nom de *Cordicolis*².

Le culte rendu aux personnages béatifiés ou canonisés par le Siège apostolique, l'exemple vivant des saints qui, n'ayant pas encore payé leur tribut à la mort, embaumaient le monde de l'odeur de leurs vertus, la propagation de la touchante et symbolique dévotion au Cœur sacré du Fils de Dieu, étaient autant de moyens de ranimer la ferveur. Malheureusement il y avait, dans la corruption générale des mœurs et dans les dispositions des différentes cours à l'égard du saint Siège, des obstacles à la régénération de la vieille Europe.

Que si nous parcourions les divers Etats dont elle se composait les faits viendraient aussitôt justifier cette proposition.

Ce n'est pas que les attaques dirigées par les novateurs contre le centre de l'unité catholique demeurassent toujours impunies : le sort mérité de Pierre Giannone, fameux écrivain napolitain, est un exemple du contraire. Mais Giannone, né en 1676 et mort

¹ Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, p. 462-463.

² Grégoire, Hist. des sect. rel., t. 2, p. 244.

en 1758, appartient à une époque déjà bien antérieure à celle où nous sommes parvenus : de son temps, l'esprit frondeur n'avait pas pris assez de racines pour que son *Histoire civile et ecclésiastique du royaume de Naples*, publiée en 1723, ne subît pas de légitimes contradictions. A la vue de ce livre, dans lequel Giannone affecte tant de passion contre la cour romaine et décoche des traits si hardis contre le clergé, l'indignation du peuple éclata. Excommunié par l'archevêque de Naples, le téméraire auteur se rendit à Vienne ; son ouvrage fut mis à l'index. Obstiné dans l'erreur, malgré l'indulgence du cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, qui l'avait relevé de l'excommunication, il fit circuler plusieurs opuscules manuscrits où il protestait contre sa condamnation et la prohibition de son livre, et où il se déchaînait avec violence contre le saint Siège. L'empereur Charles VI, circonvenu par les protecteurs de Giannone, lui avait assuré sur les droits de la secrétairerie de Sicile une pension qu'il perdit quand don Carlos monta sur le trône de Naples. Forcé de quitter Vienne, il fut chassé successivement de différentes villes d'Italie, et se réfugia à Genève. Là, il se disposait à faire imprimer un volume de supplément à son *Histoire*, lorsque, conduit par un homme qu'il croyait son ami dans un village appartenant au roi de Sardaigne, il fut arrêté en 1736 par ordre de ce souverain : ses manuscrits furent enlevés et envoyés à Rome. Lui-même fut mené au château de Miolan, ensuite au fort de Cève, puis à la citadelle de Turin où il passa douze ans consécutifs. C'est là que, prêtant l'oreille aux avis du père Prévot, de l'Oratoire, Giannone rétracta, le 4 avril 1738, les maximes qui avaient fait condamner son *Histoire* : rétractation désintéressée, puisqu'elle ne lui procura point sa liberté et qu'il mourut en prison à l'âge de soixante-douze ans ; et rétractation loyale, puisqu'il persévéra jusqu'au dernier jour dans les pieux sentimens qui la lui avaient dictée.

Le châtimement infligé à Giannone ne semblait pas fait pour encourager la licence des écrivains. Cependant Bernard Tannucci, né en 1698 dans la Toscane, et qui ne mourut qu'en 1783 à Naples, théâtre de son déplorable crédit, ne l'interpréta pas comme une leçon. Il est vrai que cet homme, adversaire si funeste de la religion, bien loin d'être contenu, se sentait appuyé par don Carlos. Appelé à la succession de l'état de Toscane, où le dernier Médicis venait de mourir sans laisser d'héritier de ce nom célèbre, ce jeune fils de Philippe V était passé d'Espagne en Italie, l'an 1730, afin d'y prendre le commandement des troupes envoyées par le roi Catholique pour accélérer l'exécution du traité de Séville. Tannucci s'en fit connaître par un ouvrage contre le droit d'asile,

qu'il disait contraire aux lois divines et humaines, et subversif de tout pouvoir légitime. Cet ouvrage fut supprimé à Rome ; mais l'auteur, employé dans l'armée espagnole, suivit don Carlos à la conquête du royaume des Deux-Siciles, et là il franchit bientôt tous les degrés de l'ambition. Le vainqueur, en prenant les rênes du gouvernement, car Philippe V lui avait cédé ses droits à cette couronne, s'abandonna à Tannucci qui, sans aucune expérience des affaires, attaqua les prérogatives du Siège apostolique et les privilèges de la noblesse avec un incroyable acharnement. Ainsi, il diminua les taxes de la chancellerie romaine, défendit les nouvelles acquisitions aux mains-mortes, borna la juridiction des évêques, enleva au nonce du pape le droit de prononcer et de faire exécuter des arrêts dans les limites de la compétence qui lui était reconnue. Ces coups ébranlèrent l'ancien édifice, sans poser les bases d'un édifice nouveau. En même temps Tannucci, politique inhabile, se crut dispensé de pourvoir à la sûreté de l'Etat : et cette négligence qui, dans la guerre de la Pragmatique-Sanction (1740), avait exposé Charles III à signer un acte de neutralité sous le canon d'un amiral anglais, se prolongea pendant tout le règne du successeur de ce prince, et fit descendre le royaume de Naples du rang des puissances militaires de l'Europe. Tannucci ne régla pas mieux les affaires de la justice ; son système financier était faux ; et ce ministre, qui aurait dû se montrer le protecteur des lettres, doit en être regardé comme le contempteur plutôt que comme le soutien. De quelque côté, en un mot, qu'on examine sa longue carrière politique, on cherche en vain ce qui a pu servir de fondement à la réputation à laquelle il s'éleva de son vivant et qui ne l'a pas délaissé après sa mort. Ce qui paraît avoir égaré l'opinion publique sur le compte de ce ministre, c'est l'obstination qu'il mit à repousser l'inquisition, flattant ainsi une prévention des Napolitains et les maintenant dans un privilège dont ils s'étaient toujours montrés jaloux. Tannucci exerça une influence plus réelle et plus déplorable lorsque, resté dépositaire de la confiance de son maître appelé à succéder en Espagne à Ferdinand VI, il entoura le jeune monarque d'hommes médiocres, comptant se perpétuer ainsi dans le pouvoir. Il dut d'abord le partager avec les membres d'un conseil de régence que Charles III avait institué par son acte de renonciation du 6 octobre 1759 ; mais il ne tarda pas à l'emporter sur ses collègues ; et ce fut pendant la minorité du roi que, fort de l'appui du cabinet de Madrid, on le vit essayer de soustraire le royaume de Naples à toute dépendance du saint Siège. Ces données générales nous autorisent à constater, dans le gouvernement napolitain, une animosité systé-

matique qui éclata dès les différends avec la cour romaine, à l'occasion de l'investiture de don Carlos, et avec le grand-maître de Malte, à l'occasion de la suzeraineté dont Naples revendiqua l'exercice sur cette île, nonobstant une longue prescription.

Or, le prince qui s'était abandonné à Naples aux perfides conseils de Tannucci, pouvait-il, une fois monté sur le trône d'Espagne, se dégager des préoccupations hostiles sous l'influence desquelles il avait agi jusque-là? Evidemment, le roi Catholique, enchaîné par de si déplorables précédens, allait y conformer sa conduite.

De son côté, le roi de Portugal, démentant le titre de Très-Fidèle que Benoît XIV lui avait attribué par son Bref du 13 décembre 1748, s'était assez hautement prononcé contre la religion dans l'affaire des Jésuites; et prenant, en quelque sorte, le souverain pontife à partie lors de ce monstrueux attentat, il avait renvoyé le cardinal Acciajuoli, nonce du pape à Lisbonne, provoquant par cet outrage le renvoi de l'ambassadeur portugais à Rome: circonstance odieuse, qu'il est de notre devoir de noter, afin qu'on comprenne à quel point d'exaspération se portaient les ennemis du saint Siège.

En présence de ces dispositions fâcheuses des princes catholiques, on ne doit pas s'étonner de celles des princes hérétiques. Frédéric II, roi de Prusse, ayant envahi la Silésie, le cardinal de Zinzendorf, évêque de Breslau, qui avait eu beaucoup à souffrir du voisinage d'une armée ennemie, était allé cependant offrir ses hommages au vainqueur dans son camp. Ce prince le traita d'abord avec égard; puis, sous prétexte que Zinzendorf entretenait une correspondance avec les généraux autrichiens, il le fit arrêter et conduire à Otmachou par un détachement de hussards, et lui ordonna enfin de s'éloigner. Le prélat partit pour Vienne, où il resta jusqu'à la fin de l'année. Mais, le roi de Prusse ayant reçu le serment de fidélité des Etats de Silésie, il se rendit, dans les premiers mois de l'année suivante, à Berlin, pour se présenter à son nouveau souverain. Il y fut accueilli par Frédéric; la jouissance des revenus qu'il avait eus jusqu'alors lui fut assurée, et il conserva les honneurs dans lesquels il avait été maintenu par l'Autriche. Au mois de mai, le monarque prussien, par un manifeste qui fut publié de la manière la plus solennelle dans les pays catholiques nouvellement conquis, le nomma vicaire-général de tous les Catholiques dans ses Etats. Seulement (et cette circonstance révèle l'antipathie du prince protestant contre le pontife romain, centre de l'unité), Frédéric II chargeait spécialement le cardinal de la décision en dernier ressort, et sans avoir recours au pape,

de toutes les affaires litigieuses entre les particuliers ou les communautés catholiques, en matière de religion et de discipline ecclésiastique. Alarmé de cette disposition, le saint Siège s'adressa à la cour de Vienne pour obtenir par son intermédiaire qu'elle fût modifiée; le cardinal fut même cité à Rome, pour s'y défendre, mais il ne déféra point à cette sommation. Lorsqu'après la paix Frédéric II vint à Breslau, Zinzendorf prêcha devant lui et devant toute la cour : le roi l'écouta avec beaucoup d'attention, et resta même à l'église pendant tout le temps de la célébration de la messe. En 1743, le cardinal de Zinzendorf reçut de Frédéric les insignes de l'Aigle-Noir : c'est le premier ecclésiastique catholique qui en ait été décoré. En 1744 le même monarque nomma le comte Schffgotsch coadjuteur de l'évêque de Breslau, sans qu'aucune communication eût été faite au saint Siège. Zinzendorf mourut en 1747, c'est-à-dire l'année même où le politique Frédéric, qui, tout en haïssant le pape comme protestant et comme philosophe, voulait néanmoins comme prince s'attacher ses sujets orthodoxes, permit qu'on construisît à Berlin une église catholique dont le comte de Hack posa la première pierre¹ en son nom. Non-seulement le roi autorisa la construction de cette magnifique église destinée à remplacer la petite chapelle à l'usage des Catholiques, mais il trouva bon que, pour subvenir aux frais, on recueillît des aumônes dans toute l'étendue de ses Etats.

Étrange position pour la religion! Frédéric, quoique protestant et philosophe, la tolérait dans son royaume, tandis que Charles III, Joseph I^{er} et Louis XV, rois catholiques, se mettaient, pour la persécuter, aux ordres de la philosophie. Louis XV, avons-nous dit : et en effet, diverses causes poussaient de plus en plus, en France, à une désorganisation définitive. Là, dans ce royaume que le prince très-chrétien, en cela digne successeur de Louis XIII, avait placé en 1738 sous la protection de la Sainte Vierge, le clergé flottait incertain entre les doctrines romaines et les doctrines gallicanes; là, le pouvoir était placé entre le besoin d'ordre et ses traditions de résistance à l'autorité spirituelle; là, le parlement se trouvait engagé entre l'ascendant naissant des maximes philosophiques qu'il repoussait, et ses habitudes de rébellion envers l'une et l'autre puissance. Oh! combien l'assistance spéciale de l'Esprit saint était nécessaire au vicair de Jésus-

¹ Elle portait cette inscription remarquable : *Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam : sedente Benedicto XIV, pontifice opt. max. Regnante Frederico II, Borussorum rege, cujus concessione ædificandi templi romano-catholici sancte Heduigi principi dicati lapis angularis positus est anno 1747, die 13 mensis junii.*

Christ appelé à gouverner l'Eglise, assaillie de tant de côtés!

Les évêques de France comprenaient le péril de cette situation. De toutes parts les assemblées provinciales du clergé s'étaient élevées avec force contre l'incroyable témérité avec laquelle on attaquait la religion; et l'assemblée générale, qui s'ouvrit à Paris le 25 mai 1765, suivit ces errements dès ses premières séances. On doit mettre au nombre des monumens les plus remarquables que ces réunions solennelles aient produits, les actes de cette assemblée qui voulut établir, d'une main ferme, les droits de l'autorité spirituelle, en valant avec tant de scandale. A cet effet, elle arrêta de dresser une Instruction dogmatique, qui serait rendue publique, et où l'on se bornerait aux principes généraux, en écartant tout fait particulier. Tel fut le plan de l'écrit que l'assemblée adopta, le 22 août. Il est divisé en trois parties ¹.

Dans la première, après de solides réflexions sur les projets de la philosophie, et sur les dangers dont on était menacé de la part de ces écrivains qui semblaient prendre à tâche de corrompre les mœurs, comme de renverser la foi, et qui ne se montraient pas moins les ennemis de la société et du gouvernement que de la religion et de ses dogmes, l'assemblée condamnait les principaux ouvrages qui, dans ces derniers temps, avaient paru sur ces matières, savoir : l'*Analyse de Bayle*, de l'*Esprit*, l'*Encyclopédie*, l'*Emile* et les ouvrages publiés pour sa défense, le *Contrat social*, les *Lettres de la Montagne*, l'*Essai sur l'Histoire générale*, le *Dictionnaire philosophique*, la *Philosophie de l'Histoire* et le *Despotisme oriental*.

Dans la seconde partie étaient exposés les droits de la puissance spirituelle. On y établissait que l'enseignement est un droit et un devoir essentiels des pasteurs, qu'il est indépendant, que l'Eglise ne souffre sur cet article ni trêve ni composition, qu'elle ne condamne au silence que ce qui est contraire à sa doctrine, et que ce silence ne peut être imposé à ceux que Dieu a choisis pour ses organes. On y enseignait que l'Eglise seule peut porter des jugemens en matière de doctrine, déterminer la nature, le caractère, l'étendue et les effets de ces jugemens, et fixer le degré de soumission qui leur est dû. On y montrait qu'elle ne peut autoriser une morale corrompue, déclarer *pieux, saint et digne d'éloges* ce qui ne l'est pas; que supposer que ce qu'elle a approuvé puisse être *impie, blasphématoire, contraire au droit civil ou naturel*, c'est lui imputer un aveuglement qui ne permet pas d'admettre l'assistance que Jésus-Christ lui a promise; que c'est à elle seule qu'il

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 479-481.

appartient de prononcer sur les vœux, de les déclarer nuls ou d'en dispenser; que l'administration des sacrements ne regarde aussi qu'elle; qu'elle seule peut juger des dispositions nécessaires, décider si elles sont remplies, et prononcer sur l'observation de ses lois à cet égard, sans que l'autorité civile puisse en aucune manière statuer sur ces dispositions, conférer la mission aux pasteurs ou enjoindre d'administrer les sacrements.

Dans la troisième partie, l'assemblée, après avoir reconnu la bulle *Unigenitus*, et adopté l'Encyclique de Benoît XIV, déclarait avec ce pape les réfractaires indignes de participer aux sacrements.

Ces actes furent arrêtés unanimement par tous les membres, et souscrits par trente-deux archevêques et évêques, et trente-six députés du second ordre. On les fit passer à tous les évêques du royaume, en les priant d'y joindre leurs suffrages. Aussitôt vingt libelles se déchaînèrent contre les prélats et leur ouvrage.

Le parlement de Paris proscrivit les actes, le 4 septembre, avec des qualifications odieuses, prétendant que les évêques étaient incompétens sur ces matières, et qu'ils avaient excédé les pouvoirs d'assemblées purement économiques. L'objection était puisée dans les écrits des appelans, et l'on avait été flatté, sans doute, d'une idée qui renversait d'un seul coup tout ce qui avait été fait en France, depuis cent ans, contre le jansénisme : comme si les assemblées du clergé n'avaient pas toujours été en possession de statuer sur les matières de religion, et comme si les évêques qui s'y trouvaient réunis, perdaient en y entrant le caractère de juges de la foi et de guides des fidèles¹. Le lendemain, un autre arrêt condamna comme fanatique et séditieuse la circulaire de l'assemblée aux évêques. Le 7, un troisième supprima l'Instruction pastorale de l'archevêque de Tours et de ses suffragans. Ces nouveaux excès du tribunal séculier excitèrent les réclamations de l'assemblée.

Le 8, elle se rendit en corps à Versailles, accompagnée de quelques évêques qui se trouvaient à Paris. Un des prélats parlant au nom de tous : « Sire, dit-il, c'est avec la plus vive douleur et la plus entière confiance que le clergé de votre royaume vient porter ses plaintes à Votre Majesté contre les nouvelles entreprises de son parlement de Paris. Un ouvrage de l'assemblée générale du clergé, monument public de sa fidélité pour votre personne sacrée, et de son zèle pour la religion, vient d'être proscrié comme attentatoire aux lois du royaume; et sous le prétexte

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle. t. 2, p. 481-482.

» d'une qualification aussi odieuse qu'imaginaire, l'arrêt qui sup-
» prime cet ouvrage ose contester aux évêques le droit d'enseigner
» et d'instruire, qu'ils ont reçu de Jésus-Christ, et tend à dissou-
» dre les liens de la hiérarchie ecclésiastique et à soustraire les fi-
» dèles à l'obéissance qu'ils doivent à leurs pasteurs. Il défend
» d'obtempérer à ce que nous avons enseigné pour le bien de
» l'Eglise et celui de l'Etat. Il renverse ainsi l'économie entière
» de la religion ; et il serait, Sire, le dernier présage et la cause de
» sa ruine, si Votre Majesté n'en prévenait les suites et n'en an-
» nulait les dispositions. C'est en vain que, pour colorer ses entre-
» prises, votre parlement de Paris prétend réduire les assemblées
» générales du clergé à l'état d'assemblées purement économiques.
» Comment les évêques réunis ne pourraient-ils pas ce que chacun
» d'eux peut dans son diocèse ? Le droit d'enseigner et d'instruire
» est inséparable de leur personne, et leur réunion ne fait que don-
» ner une nouvelle force à leur enseignement. Aussi les assemblées
» générales du clergé ont-elles toujours été regardées en quelque
» sorte comme le concile de la nation. Consultées par les rois et
» les peuples, lorsqu'elles étaient réunies aux autres ordres du
» royaume, la première qui eut lieu au moment de leur séparation,
» fut tenue à Poissy pour des matières de doctrine. Depuis cette
» époque, aucune affaire considérable de religion ne s'est traitée
» en France sans le concours des assemblées du clergé ; et il en
» est plusieurs (comme celles de 1682 et de 1700) qui ont donné
» des décisions doctrinales, dont les parlemens eux-mêmes ont
» toujours reconnu et souvent réclamé l'autorité. Nous n'avons
» donc pas, Sire, commis un attentat contre les ordonnances du
» royaume, en instruisant les peuples confiés à nos soins. Dans un
» Etat catholique, la liberté de l'enseignement des pasteurs fait
» partie du droit public. Toutes les lois leur annoncent que cet
» enseignement est le premier de leurs devoirs ; et si vos déclara-
» tions de 1754 et de 1756 ont paru jeter quelques nuages sur ce
» droit sacré, Votre Majesté a cru devoir nous rassurer par sa ré-
» ponse ; et les dispositions mêmes de ces lois, contre lesquelles
» nous avons toujours réclamé, ne sont pas conciliables avec l'ar-
» rêt de votre parlement. Mais, Sire, nous sommes forcés de vous
» le dire, c'est moins la manutention des lois que l'observation
» de ses arrêts, que le parlement de Paris semble avoir en vue ; et
» c'est là le principe de ces termes si faussement prodigués, *de ca-*
» *nonis regis dans le royaume, de perturbateurs du repos public,*
» expressions vagues et indéterminées, à l'ombre desquelles l'in-
» fraction d'un arrêt injuste devient un crime de lèse-majesté, et le
» moyen de venger des querelles particulières sous le prétexte

» d'assurer la tranquillité publique. » Faisant ensuite allusion à l'affaire des Ursulines de Saint-Cloud, qui occupa le parlement durant quatre années, qui occasionna une foule d'arrêts et de vexations, et à la fin de laquelle on eut la triste gloire de faire triompher dans ce couvent une minorité factieuse dont on avait provoqué et encouragé la révolte, l'orateur continue en ces termes : « Votre parlement de Paris, Sire, vient de donner une preuve » de ce système d'indépendance des lois divines et humaines, dans » la scène scandaleuse qui vient de se passer à Saint-Cloud. Une » supérieure, dont les réponses annoncent la fidélité à Dieu et à » son roi, a été décrétée pour avoir refusé l'entrée du monastère » à des ecclésiastiques étrangers et sans mission. D'autres religieuses ont subi le même sort, pour que les clefs pussent être remises entre les mains d'une autre religieuse rebelle aux décisions de l'Eglise. Les commissaires du parlement ont confié à cette même religieuse le gouvernement de la maison, quoiqu'en supposant les décrets légitimes, il ne lui fût pas dévolu par les constitutions. Les portes ont été forcées, la clôture violée, et, au milieu de ces scandales, un prêtre sans pouvoir, sans autorité, a osé, en vertu d'un arrêt du parlement, porter le Saint des saints à une religieuse indocile, qui n'avait pas approché depuis quatre ans des sacrements, qui a déclaré n'avoir pas reçu l'absolution, qui a refusé tous les secours que lui a offerts son archevêque, et qui n'avait pas craint d'annoncer elle-même le complot criminel dont elle se proposait de donner le spectacle. C'est par une suite de ce même système, Sire, que le parlement de Paris a condamné la Lettre de l'assemblée aux évêques comme fanatique et séditeuse. Le clergé sera toujours supérieur à ces outrages..... » Cédant à de si justes représentations, Louis XV cassa, le 15 septembre, les arrêts du parlement. Il rassura en même temps l'assemblée par une Lettre qu'il lui écrivit. La Lettre et l'arrêt du conseil blessèrent les magistrats; et la chambre des vacations, qui se tenait alors, parlant de l'arrêt, le traita d'imprimé, d'acte aussi illégal dans sa forme, qu'impuissant pour affaiblir l'autorité et suspendre l'exécution des arrêts de la cour.

L'assemblée du clergé continuait ses opérations¹. Le 11 septembre, les évêques qui se trouvaient à Paris se rendirent dans son sein, suivant l'invitation qui leur en avait été faite. On leur lut les actes. Ils déclarèrent qu'ils y reconnaissaient leur doctrine, y adhérèrent et y souscrivirent au nombre de dix-neuf. Deux jours après, il fut fait un rapport sur l'affaire de l'évêque d'Alais,

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, tom. 2, pag. 486-488.

et l'assemblée demanda pour la province de Narbonne la permission de tenir son concile. L'arrêt du 21 janvier 1764 contre l'illustre de Beaumont, et les remontrances présentées peu après contre ce prélat, occupèrent ensuite l'assemblée, qui présenta un Mémoire au roi sur l'immunité des évêques, attaquée dans ces remontrances. Elle alléguait que cette immunité établie par les conciles, consacrée par les lois des empereurs romains, antérieure dans les Gaules à la monarchie même, reconnue depuis par une foule d'ordonnances de nos rois, était aussi avouée par un grand nombre d'arrêts du parlement, et dans tous les écrits des magistrats et des jurisconsultes les plus zélés pour étendre les droits de l'autorité civile, tels que Dupuy, d'Héricourt, Bornier, Vau-Espen. Elle faisait observer que ce privilège des évêques ne blessait pas plus les lois que ceux de la magistrature, de la noblesse, des pairs. Vengeant ensuite l'archevêque de Paris des outrages faits à son caractère, elle priait Louis XV de supprimer des remontrances inspirées par la haine, et écrites avec un fiel si peu digne des ministres des rois. Le même jour, elle présenta un Mémoire contre les mauvais livres, dont la liste se grossissait de jour en jour avec une impunité qui ne permettait d'entrevoir aucun terme à ce fléau. L'assemblée demandait l'exécution des anciens réglemens sur la librairie, et représentait qu'on pouvait bien arrêter le débit d'un ouvrage irréligieux, puisque les magistrats avaient si bien réussi à empêcher la distribution des Mandemens des évêques. Mais les ministres étaient gagnés, et le désordre continua. Le 27 septembre, il fut question du Mandement de l'évêque d'Angers, De Grasse, sur les *Assertions*, et des réclamations qu'il avait excitées. On avait écrit à ce sujet au prélat, qui répondit qu'il avait toujours pensé comme le clergé de France, auquel il s'unirait de nouveau en adhérant aux actes; ce qu'il fit en effet. On n'alla pas plus loin à son égard. Les désordres arrivés dans plusieurs monastères appelèrent aussi l'attention de l'assemblée, qui proposa de recourir au saint Siège pour lui exposer l'état des ordres religieux, et le prier de concourir à y apporter les remèdes convenables. Enfin l'on n'oublia ni les Jésuites, ni les ecclésiastiques bannis depuis 1756, et le roi fut supplié de leur rendre la justice qui leur était due. Le 2 octobre, De Beaumont vint à l'assemblée, suivant son droit d'évêque diocésain, et y adhéra aux actes et à tout ce qui avait été fait jusque-là. Ce même jour, l'assemblée suspendit ses séances, suivant les intentions de Louis XV, pour les reprendre le 2 mai suivant, ainsi qu'il avait été réglé.

Cependant le corps épiscopal se faisait entendre dans les pro-

vinces; les premiers pasteurs s'empressaient de joindre leurs suffrages à celui de leurs collègues réunis à Paris. De toutes les parties du royaume il arrivait à l'assemblée des témoignages d'adhésion à ses actes, et l'on avait reçu en peu de temps des Lettres de quatre-vingt-six évêques, qui tous déclaraient adopter la doctrine de l'assemblée. Le moment fut un des plus glorieux pour le clergé de France¹. On n'avait guère vu les pasteurs de cette contrée se réunir avec cet éclat, élever tous ensemble leurs voix pour défendre l'Église et le sanctuaire, et confondre leurs ennemis par cette masse imposante de témoignages. Si le scandale avait été grand, la réparation y était proportionnée, et le poids de tant de suffrages vengeait l'Église des atteintes qu'elle avait reçues. Cependant, il faut le confesser, l'unanimité du corps épiscopal ne fut pas complète. Quatre évêques jugèrent à propos de se séparer de leurs collègues. De Montazet, archevêque de Lyon; De Bezons, De Beauteville et De Noë, évêques de Carcassonne, d'Alais et de Lescar, n'adhérèrent point aux actes. On jugera de quel poids est leur silence contre les témoignages de cent trente-neuf autres évêques. Ces derniers, du moins la plupart, outre leurs Lettres d'adhésion, donnèrent des Mandemens pour communiquer les actes à leur clergé, et beaucoup d'ecclésiastiques du second ordre se joignirent, soit séparément, soit en corps, à leurs premiers pasteurs. Ce n'était pas, comme lors du faux concile d'Utrecht, une centaine ou deux de prêtres et de laïques, qui, sans centre d'unité, s'alliaient à des étrangers, à des schismatiques, à une Église repoussée par le saint Siège et le corps épiscopal; c'était un nombre considérable d'ecclésiastiques, qui, loin de chercher par ces démarches à former des divisions et à élever autel contre autel, resserraient les nœuds qui doivent unir le second ordre au premier, et tous les membres de l'Église entre eux. Les actes du 22 août, souscrits et adoptés par tant de prélats, reçus par plusieurs chapitres, par des facultés de théologie, par une foule de curés et autres ecclésiastiques, peuvent être regardés comme la voix et la doctrine de toute l'Église de France; car on nous permettra, sans doute, de ne pas compter pour une opposition de quelque valeur la publication de libelles où le clergé était traité avec hauteur et amertume.

Les parlemens ne manquèrent pas de grossir cette opposition². Celui de Paris avait supprimé les actes: il voulut encore empêcher la Sorbonne d'y adhérer, et il n'y eut point en effet de conclusion

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le xviii^e siècle, t. 2, p. 488.

² *Ibid.* p. 490.

formelle sur ce point ; mais le 4 novembre, dans une assemblée de la Faculté, où se trouvèrent cent cinquante docteurs, il n'y en eut presque aucun qui n'adhérât en particulier aux actes, et qui n'énonçât ses dispositions à cet égard dans un discours exprès. Quelques parlemens imitèrent celui de la capitale. A Aix, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen, on rendit des arrêts contre les actes. Dans cette dernière cour, ils furent même déclarés nuls ; la Faculté de théologie de Caen eut défense de s'y conformer, et l'on fit brûler une Lettre que l'évêque de Bayeux avait écrite à ses curés en les leur envoyant. A Aix, De Castillon, déjà connu par la conduite qu'il avait tenue dans les troubles précédens et lors de la destruction des Jésuites, prononça contre les actes un réquisitoire, qui n'était guère qu'une déclamation violente contre les évêques et les papes. Le ton du mépris et l'âcreté des injures s'y joignaient à la nouveauté des principes. L'ouvrage de l'assemblée y était présenté comme un attentat, comme une entreprise séditieuse et schismatique. Louis XV pensa qu'un tel éclat appelait une répression. Un arrêt du conseil, du 24 mai 1766, supprima donc le réquisitoire, comme plein de chaleur, d'imputations fausses, d'une censure amère, et pouvant produire les impressions les plus dangereuses. Mais rien n'arrêtait les magistrats. Ils travaillèrent à empêcher les adhésions. Ils informèrent contre celles qui s'étaient faites en divers diocèses ; ils poursuivirent plusieurs prêtres ; en un mot, aussi ardens à satisfaire leurs ressentimens qu'attentifs à consolider leurs usurpations, ils ne reculèrent devant aucun excès.

L'assemblée du clergé, qui avait repris ses séances dès le 2 mai 1766, présenta ses remontrances à Louis XV sur l'arrêt du conseil du 24 mai, par lequel on ordonnait de nouveau le silence sur les matières contestées, en même temps qu'on rétablissait les quatre articles, ce qui mettait évidemment ceux-ci hors de toute discussion¹. On a sans doute remarqué, fait observer M. de Saint-Victor, ces lois de silence qui se renouvellent si souvent, et qui semblent être la dernière ressource du pouvoir au milieu de ces déplorables débats. Le despotisme n'en sait pas davantage : c'est aux intelligences qu'il en veut, parce qu'il n'y a que le mouvement des intelligences qui le contrarie dans sa marche stupide et orgueilleuse. En Orient, où tant de causes arrêtent le développement de la raison humaine, il peut régner paisiblement sur des populations abruties et stationnaires dans leur abrutissement : sa folie est de vouloir s'établir au milieu des nations chrétiennes,

¹ Tableau de Paris, t. 4, part. 2, p. 356-357.

même lorsqu'elles abusent le plus des lumières du christianisme. C'est la région des intelligences : là il est donné au pouvoir, lorsqu'il est intelligent lui-même, de les diriger : les arrêter est une entreprise au-dessus de ses forces ; et c'est pour n'avoir pas compris cette grande vérité, pour ne pas la comprendre encore, que tout pouvoir chancelle et périt au sein de la chrétienté.

L'assemblée arrêta aussi de nouvelles représentations sur le bannissement de quelques prêtres, sur l'oppression où l'on tenait les Jésuites, sur la hardiesse des Protestans à exercer publiquement leur culte, sur la multiplication des mauvais livres, et sur les arrêts du parlement contre ses actes. Le 26 juin, elle censura les actes du conciliabule d'Utrecht, et condamna l'ouvrage qui les contenait sous les qualifications employées par le pontife romain dans le décret *Non sine acerbo*, dont nous parlerons plus tard : cette censure fut signée des trente-deux évêques qui siégeaient à l'assemblée. Le 2 juillet, tous les membres souscrivirent une protestation contre les arrêts par lesquels les parlemens avaient prétendu infirmer les actes. L'assemblée eût désiré pouvoir s'occuper encore des deux autres objets : savoir, des jugemens portés par Montazet dans l'affaire des Hospitalières, et du procès-verbal de justification des textes des *Assertions* cités dans l'Instruction pastorale de l'illustre De Beaumont, en 1763 ; procès-verbal demandé par la province de Paris : mais la cour, sous prétexte que le bien de la paix voulait qu'on assoupît ces différends, empêcha qu'il n'en fût question.

Ainsi, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*¹, ainsi se termina cette assemblée, l'une des plus longues et des plus importantes qui se fussent encore tenues. Le zèle qu'elle montra pour les intérêts de l'Eglise, les obstacles qu'elle eut à vaincre, les actes qu'elle publia, la solidité des principes qu'elle y établit, les nombreuses réclamations qu'elle fit entendre pour le bien de la religion, l'unanimité de ses délibérations, tout, jusqu'aux insultes des ennemis de l'Eglise et de la paix, doit faire placer cette assemblée aux nombre de celles qui ont le plus honoré le clergé de France, et qui ont laissé des monumens durables de leur zèle et de leur doctrine.

Circonstance bien digne d'attention ! La cour de Louis XV, qu'importunait une magistrature factieuse, tout en cherchant à réprimer ses écarts, ne laissait pas que de s'alarmer de la liberté généreuse avec laquelle le clergé venait de défendre l'indépendance de l'Eglise. La bulle *Apostolicum*, dans laquelle cette indé-

¹ T. 2, p. 501.

pendance de l'autorité spirituelle était fortement exprimée, ayant été, comme nous l'avons dit, publiée à cette même époque, l'arrêt du conseil, en date du 24 mai 1766, rappela les dispositions de l'édit de 1682, non-seulement tombé en désuétude, mais formellement révoqué par la lettre de Louis XIV à Innocent XII, et lui rendit le caractère de loi du royaume, qu'il avait depuis si longtemps perdu. Ainsi reparurent les quatre articles promulgués par un ministère philosophe, qui disputait le servage de l'Eglise à un parlement janséniste. Certes, dit M. de Saint-Victor¹, l'Eglise de France, que nous voyons, pendant tout le cours de ce malheureux siècle, presque uniquement occupée à défendre les droits de la puissance spirituelle sans cesse attaqués et si souvent envahis par l'autre puissance, était loin de désirer le rétablissement de cette déclaration à peu près tombée dans l'oubli depuis près d'un demi-siècle, et dont l'effet devait être de légitimer tant de violences et d'usurpations. On peut même dire que ces combats qu'elle n'avait cessé de soutenir contre les parlemens, et ces représentations solennelles qu'elle avait tant de fois adressées au souverain, étaient comme une continuelle protestation contre ce que l'on appelait si dérisoirement les *libertés gallicanes*.

Ces contradictions pitoyables de la cour enhardirent la magistrature, qui voulut faire payer au clergé l'espèce de trêve qu'elle lui avait accordée, alors que les Jésuites occupaient tout son temps. L'ardeur du parlement de Paris semblait s'être refroidie quant aux refus de sacremens ; les magistrats ne bannissaient plus aussi fréquemment des ecclésiastiques ; ils avaient même interrompu quelques procédures commencées à ce sujet. Une réponse que Louis XV fit, le 7 décembre 1766, à leurs remontrances, mit fin à cette retenue². Ces remontrances, datées du 30 août précédent, et dictées par le même esprit que celles de 1753 et de 1764, renfermaient les mêmes plaintes amères et calomnieuses contre tout le clergé, contre les évêques, et surtout contre l'archevêque de Paris. La réponse du roi respirait la modération : elle blessa ces magistrats. Ils furent apparemment choqués de s'entendre parler d'impartialité, de prudence, d'amour de la paix, et prirent précisément le contre-pied des conseils salutaires qu'ils venaient de recevoir. Quelques refus de sacremens, qui leur furent dénoncés, leur servirent de prétexte pour rendre, le 10 janvier 1767, un arrêt de règlement, qui ordonnait l'exécution de la loi du silence ; loi toujours chère aux magistrats, parce qu'ils la faisaient observer à leur gré, et qu'ils mettaient en avant avec une affectation sin-

¹ Tableau de Paris, tom. 4, part. 2, pag. 356.

² Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 507-508.

gulière, depuis même qu'il y avait eu des lois postérieures sur cet objet. Ils recommencèrent en même temps à s'occuper de refus de sacremens. On vit naître et se multiplier les dénonciations, les poursuites, les décrets de prise de corps, les bannissemens. Ce renouvellement de vexations alarma les évêques, et les agens du clergé convoquèrent, le 1^{er} avril 1767, chez le cardinal de Luynes, les prélats qui se trouvaient à Paris. Le parlement en fut aussitôt informé, et il rendit un arrêt qui ordonnait aux évêques de se retirer sous trois jours dans leurs diocèses, à peine de saisie de leur temporel et des meubles qu'ils pouvaient avoir à Paris, et qui leur défendait de s'assembler, à moins d'une permission écrite du roi, qu'ils seraient tenus de représenter au procureur-général. Cet arrêt fut signifié aux évêques, mais cassé par le roi, qui défendit d'y donner aucune suite. L'assemblée des prélats se tint chez le cardinal de Luynes : elle eut pour résultat de nouvelles plaintes au roi contre les dernières poursuites du parlement, et contre un système qui tendait à l'envahissement de toute autorité. Cependant, malgré l'arrêt du conseil, les magistrats ordonnèrent que leurs propres arrêts seraient exécutés, et qu'on veillerait à faire observer aux évêques les lois de la résidence. Peu après ils condamnerent encore des prêtres au bannissement, et ces nouvelles rigueurs en presagèrent d'autres qui ne se firent pas attendre.

Protégées par des circonstances aussi extraordinaires, l'impunité et la corruption des mœurs ne devaient-elles pas marcher à pas de géant ?

Habile à s'emparer de l'opinion publique, Voltaire avait su intéresser à sa cause l'amour-propre de ceux qui, sans beaucoup de lumières, avaient quelque prétention à l'esprit : et qui n'a pas en France cette sorte de prétention ? L'amour de l'esprit, destructif de la raison, a toujours été le caractère des siècles de décadence. L'éclat de ses talens, l'agrément de sa conversation, la politesse de ses manières, tout, jusqu'à ses richesses, le rendait particulièrement propre à agir sur les premières classes de la société, plus disposées d'ailleurs à adopter les principes commodes de la philosophie, parce qu'approchant le prince de plus près, elle s'étaient aussi plus corrompues, durant la régence, par l'exemple de ses vices. Dès son entrée dans le monde, Voltaire s'était trouvé lié avec les hommes de la plus haute distinction, et il n'avait point paru étranger parmi eux. A mesure que sa gloire augmenta, il fut recherché davantage. Les grands, les ministres, les favorites, tout ce qui avait du pouvoir, tout ce qui aspirait à la considération que

* Réflexions sur l'état de l'Eglise, en France, pendant le XVIII^e siècle, pag. 34-50.

donne l'esprit, se pressait autour du suprême dispensateur de ce genre de réputation. Il faut voir dans sa *Correspondance*, si curieuse à tant d'égards, comme il sait tirer parti de toutes les vanités. La louange n'eut jamais plus de séduction que dans sa bouche et sous sa plume. Il enivrait d'encens les souverains du Nord : c'était entre eux et lui un commerce de flatteries dont il savait adroitement se prévaloir en faveur de sa secte. Cependant, il ne suffisait pas de s'être emparé des premiers rangs de la société¹. Les révolutions commencent par les grands, mais elles ne s'achèvent que par le peuple ; c'était donc le peuple qu'il importait spécialement de pervertir. Ici la plume se refuse à retracer tous les genres de moyens qu'on employa pour atteindre ce but : toutes les infamies philosophiques n'ont pas été révélées, tout n'a pas été dit sur l'affreuse corruption de cette exécrationnable secte, et tout ne se peut dire. En France, au xviii^e siècle, la débauche a eu son apostolat : encore une fois, tout n'a pas été dit sur la philosophie, il est des horreurs qui doivent être ensevelies dans un silence éternel. Mais, en se bornant à ce qui est public, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans la multiplicité des livres impies, la première cause de l'anéantissement des principes religieux et de la destruction de la morale. Répandus avec profusion, donnés plutôt que vendus, des hommes même étaient payés pour les distribuer gratuitement dans les collèges et dans les campagnes. Le laboureur les lisait dans sa chaumière, comme le seigneur dans son château ; et bientôt le château fut incendié par le laboureur instruit de ses *droits* ; et un peu après, par un juste retour, la chaumière elle-même disparut dans l'universel bouleversement.

Voltaire prépara ce résultat par des brochures ou s'exhalait, sous les formes les plus cyniques, une fureur d'impiété poussée jusqu'à la rage, et qui se succédaient avec une rapidité prodigieuse.

La première, dans l'ordre des dates, est le *Sermon des Cinquante*, à la tête duquel un éditeur des Œuvres de Voltaire a placé l'avertissement suivant : « Cet ouvrage est précieux ; c'est le premier où M. de Voltaire, qui n'avait jusqu'alors porté à la religion chrétienne que des attaques indirectes, osa l'attaquer de front. » Il parut peu de temps après la *Profession de foi du vicaire sa-voyard*. M. de Voltaire fut un peu jaloux du courage de Rousseau, et c'est peut-être le seul sentiment de jalousie qu'il ait jamais eu. Mais il surpassa bientôt Rousseau en hardiesse, comme il le surpassa en génie. » Condorcet dit à peu près la même chose

¹ Réflexions sur l'état de l'Eglise en France, pendant le xviii^e siècle, pag. 38-39.

dans sa *Vie de Voltaire*¹ : « La hardiesse de l'*Emile* étonna Voltaire et excita son émulation.... Il pouvait se croire sûr d'éviter la persécution en cachant son nom, et en ayant soin de ménager les gouvernemens, de diriger tous ses coups contre la religion.... Une foule d'ouvrages où il employait tour à tour l'éloquence, la discussion, et surtout la plaisanterie, se répandirent dans toute l'Europe.... Son zèle contre la religion semblait doubler son activité et ses forces. Je suis las, disait-il un jour, de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire.... Les libres penseurs se multiplièrent à sa voix dans toutes les classes de la société, comme dans tous les pays. Bientôt, connaissant leur nombre et leurs forces, ils osèrent se montrer.... Il avait formé dans l'Europe entière une ligue dont il était l'âme. » Le succès immense de Rousseau causa donc du dépit à Voltaire, comme ses amis l'avouent, et comme sa *Correspondance* le fait assez voir². Aussi, électrisé par la vogue de ces mêmes ouvrages dont il médisait, publia-t-il en peu de temps plusieurs écrits où, changeant en effet sa manière d'attaquer, il portait à la religion des coups directs³. Le *Sermon des Cinquante* était divisé en trois points, dont les deux premiers étaient dirigés contre l'Ancien Testament, et le dernier contre le Nouveau; mais le langage et le style outrageans de ce pamphlet choqueraient l'homme le plus indifférent. Tandis que Rousseau, dans l'*Emile*, avait loué la pureté de la morale et la sainteté de la doctrine de Jésus-Christ, Voltaire, dans ce *Sermon*, parle du Fils de Dieu dans des termes grossiers. Les expressions de *démence*, d'*horreur*, d'*absurdité*, d'*abomination*, d'*idole*, y sont répétées à satiété.

Le *Sermon du rabbin Akib* est dans le même genre, comme du même temps, ainsi que cinq *Homélies* annoncées comme ayant été prononcées à Londres en 1763. La première roule sur l'athéisme. L'auteur combat ce système; mais il mêle à ses raisonnemens beaucoup d'invectives contre le christianisme, contre l'Écriture.

¹ Pag. 112-115.

² Dans deux Lettres adressées à Thiriot en 1761, il s'expliquait ainsi sur la *Nouvelle Héloïse* : « Point de roman de Jean-Jacques, s'il vous plait. Je l'ai lu pour mon malheur, et c'eût été pour le sien, si j'avais le temps de dire ce que je pense de cet impertinent ouvrage... Le roman est, à mon gré, sot, bourgeois, impudent, ennuyeux. » Il écrivait à Damilaville, le 25 juin 1762 : « Le *Contrat social* ou insocial n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement aux rois par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides contre la religion chrétienne. Ces quatre pages ne sont que des centons de Bayle. » Enfin, il disait au marquis d'Argens, le 22 avril 1763 : « Il y a bien des choses ridicules et absurdes dans l'*Emile*. »

³ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pond. le XVIII^e siècle, t. m. 2, pag. 465-471

etc., et il termine en disant : « Si le monde était gouverné par des » athées, il vaudrait autant être sous l'empire immédiat de ces êtres » infernaux qu'on nous peint acharnés contre leurs victimes. » La seconde *Homélie* a pour objet la superstition. Voltaire affecte toujours de confondre la religion avec la superstition, en imputant à la première des maximes qu'elle réprouve, et des crimes qu'elle déteste. Il met sur le compte de la religion tous les crimes commis par des hommes qui la connaissaient mal et qui la pratiquaient plus mal encore. Il ne veut voir que son influence là où celle des passions se montre seule. C'est ainsi qu'il fait preuve d'impartialité. Les trois autres *Homélies* traitent de l'interprétation de l'Ancien Testament, de celle du Nouveau et de la communion. On y trouve le même style qui devint depuis ce temps-là habituel chez Voltaire. Il voulait faire effet, et il ne croyait pouvoir y réussir que par cette véhémence et cette fougue si peu dignes d'un véritable philosophe. Tout ce qu'il écrivait alors tendait à la même fin. « J'ai choisi le sujet d'Olympie, mandait-il à d'Alembert, le 25 février 1762, moins pour faire une tragédie que pour faire un livre de notes à la fin de la pièce ; notes sur les mystères, sur la conformité des expiations anciennes et des nôtres, sur les devoirs des prêtres, sur l'unité d'un Dieu prêchée dans les mystères, sur le suicide..... Cela m'a paru curieux et susceptible d'une hardiesse honnête ¹. »

C'est en 1762 que Voltaire publia l'*Extrait du Testament de Jean Meslier*; pièce que d'Alembert lui attribue, comme on le voit par sa Lettre du 31 mars 1762 à Voltaire, qui lui avait envoyé ce pamphlet : « Je soupçonne que l'*Extrait du Testament* est d'un » Suisse qui entend fort bien le français, quoiqu'il affecte de le » parler mal ². » Barbier, dans le *Dictionnaire des Anonymes*, attribue aussi à Voltaire l'*Extrait du Testament*. Alors on n'est plus étonné d'y trouver tant de traits contre le christianisme. Ce qui pourrait surprendre davantage, c'est le souhait horrible qui termine l'ouvrage, et qu'il faut relater ici pour montrer la douceur et l'humanité de ces apôtres de la tolérance. « Je voudrais, fait-on » dire à Meslier, et ce sera le dernier comme le plus ardent de mes » souhaits, je voudrais que le dernier des rois fût étranglé avec les » boyaux du dernier des prêtres. » Ce vœu a beaucoup de rapport avec les deux vers connus de Diderot; et ce n'est pas une petite gloire pour les deux philosophes de s'être ainsi rencontrés.

Le *Traité sur la tolérance*, qui parut en 1763, fut composé à l'occasion de l'affaire de Calas qui faisait alors beaucoup de bruit.

¹ Correspondance avec d'Alembert.

² *Ibid.*

Voltaire donne d'abord une histoire abrégée de cette affaire, et s'élève à cette occasion contre le fanatisme du peuple et des juges de Toulouse. Il part de là pour proposer diverses questions sur la tolérance, et il les résout à sa manière. Il absout les Romains du reproche d'intolérance, et ne veut point convenir qu'ils aient persécuté les Chrétiens. C'est le zèle inconsidéré de ceux-ci qui leur attira des châtimens. « Si, non contens d'adorer un Dieu en esprit » et en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quel- » que « surde qu'il pût être, on est forcé d'avouer qu'eux-mêmes » étaient intolérans. » Ceci est curieux. Ce ne sont plus les bourreaux qui étaient intolérans, ce sont les victimes. Il est d'ailleurs édifiant de voir Voltaire condamner avec autant de force ceux qui s'élèvent violemment contre le culte reçu. Il était donc intolérant lui-même, et de son propre aveu. Il se donne ici la torture pour prouver que les martyrs étaient dans leur tort, et pour ébranler la vérité des faits consignés à cet égard dans l'histoire ecclésiastique. Il pose ensuite cette question : « Si l'intolérance a été ensei- » gnée par Jésus-Christ ? » S'il avait toujours discuté comme il le fait en cet endroit, il serait à peu près irréprochable. Point de ton goguenard, point de fades plaisanteries. Le morceau est sérieux, décent et raisonné. Il fait contraste avec ce qui précède et ce qui suit. On n'y pourrait blâmer que la fin et une note qui ont l'air d'avoir été ajoutées après coup.

Le *Dialogue entre un barbare et un mourant*, et surtout la *Lettre* supposée écrite au jésuite *Le Tellier*, en 1714, sont d'un style bien différent. Cette dernière pièce surtout est d'une absurdité bien ridicule. Les *Remarques sur l'Histoire générale*, ou *Supplément à l'Essai sur les mœurs*, sont dans le même esprit que l'ouvrage principal. Le drame de *Saül*, qui suit dans l'ordre des temps, est une composition monstrueuse qui n'a pu être inspirée que par le désir d'avilir l'écriture. Le *Catéchisme de l'honnête homme*, ou *Dialogue entre un caloyer et un homme de bien*, est aussi un long plaidoyer contre l'Ancien et le Nouveau Testament. Enfin parut le *Dictionnaire philosophique portatif*.

Voltaire, suivant sa méthode, ne le publia point sous son nom. « Dieu me préserve, écrivait-il le 13 juillet 1764, d'avoir la » moindre part au *Dictionnaire philosophique*. J'en ai lu quelque » chose : cela sent terriblement le fagot. » Et le 29 septembre : « Quelle barbarie de m'attribuer le *Portatif* ! Le livre est reconnu » pour être d'un nommé Dubut, petit apprenti théologien de Hol- » lande. » Il écrivit à tous ses amis pour désavouer cet ouvrage, au duc de Richelieu, au comte d'Argental, au président Hénault. Le 16 juillet, il mandait à d'Alembert : « J'ai ouï parler de ce pe-

« tit abominable *Dictionnaire*. C'est un ouvrage de Satan. Heureusement, je n'ai nulle part à ce vilain ouvrage. J'en serais bien fâché. Je suis l'innocence même, et vous me rendrez bien justice dans l'occasion. Il faut que les frères s'aident les uns les autres¹. » C'est avec ce ton d'ironie qu'il en parlait à ses intimes. « L'ouvrage, écrivait-il encore à d'Alembert, est d'un nommé Dubut, proposant, lequel n'a jamais existé. » Il mettait d'autant plus d'empressement à désavouer ce livre, qu'on s'en plaignait davantage. Un évêque fit des représentations au roi sur la publication libre et impunie d'une telle production, dont tout le monde connaissait et nommait l'auteur véritable. Mais Voltaire était protégé. La police ne semblait veiller sur lui que pour lui assurer l'impunité! Toutes ses lettres étaient ouvertes par un censeur, secrétaire général de la librairie : il s'en effraya d'abord et se rasa bientôt, parce qu'il ne tarda pas à acquérir la conviction qu'on n'avait aucun projet hostile contre lui. Sa considération, son influence s'augmentaient par l'effet même des poisons qu'il répandait dans la société; ses admirateurs et ses soutiens étaient partout. Tant qu'elle vécut, madame de Pompadour le protégea, et après elle le duc de Choiseul. Il était recherché, on pourrait même dire courtoisé par beaucoup de grands personnages; et l'on sait quel était le concours d'hommes de toutes conditions qui allaient visiter, dans sa retraite, le seigneur de Ferney. La noblesse se montrait ainsi jalouse d'imiter Frédéric II, dont la cour n'avait cessé d'être le refuge assuré de tous les écrivains impies que la France rejetait de son sein, qu'il faut considérer lui-même comme le protecteur le plus coupable et le plus dangereux de tous, parce qu'il était roi, qu'il avait une grande renommée, et qu'ainsi les exemples et les leçons qu'il donnait, venant de plus haut, avaient plus d'autorité². Environné de ces appuis, Voltaire ne s'inquiéta que médiocrement de l'arrêt que le parlement de Paris rendit, le 19 mars 1765, contre le *Dictionnaire philosophique* en même temps que contre les *Lettres de la Montagne*, qui étaient une défense de Rousseau contre la proscription que ses compatriotes avaient faite de son *Emile*. On commençait à ne plus regarder ces proscriptions de livres que comme une formule, et un homme qui avait tant d'amis était bien assuré d'échapper à toute persécution. Aussi Voltaire continua-t-il à travailler dans le même genre.

L'année même de l'arrêt, il publia les *Questions sur les miracles*, le *Pyrrhonisme de l'histoire*, et la *Philosophie de l'histoire*³. Les

¹ Correspondance avec d'Alembert.

² De Saint-Victor, Tableau de Paris, t. 4, part. 2, p. 358.

³ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, tom. 2, pag. 471-473

Heureu-
s bien sâ-
n justice
s les au-
ntimes.
é Dubut,
ant plus
t davan-
blication
nde con-
tait pro-
a assurer
censeur,
et se ras-
onviction
tion, son
il répan-
ient par-
tégea, et
uit même
On sait
i allaient
blesse se
r n'avait
es que la
e comme
us, parce
ainsi les
, avaient
inquiéta
rendit, le
ne temps
e défense
s avaient
ces pro-
qui avait
on. Aussi

miracles,
ire³. Les

premières sont un mélange de réflexions sur toutes sortes de sujets, sans suite, sans choix, sans goût. L'auteur les mit sur le compte d'écrivains imaginaires. Le *Pyrrhonisme de l'histoire* est digne de son titre. Voltaire débute ainsi dans cet ouvrage : « Je fais gloire d'avoir les mêmes opinions que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*. » La taxe Bossuet de crédulité : « Il était sûr que sa nation ne lirait que superficiellement sa belle déclamation universelle, et que les ig^r orans le croiraient sur sa parole, parole éloquente et quelquefois trompeuse. » Fleury n'est pas mieux traité; son *Histoire* est « souillée de contes qu'une vieille femme rougirait de répéter aujourd'hui. » Voltaire passe ainsi en revue toutes les histoires, et n'y trouve que faussetés. Il se moque tour à tour des Juifs, des Egyptiens, d'Hérodote, de Thucydide, des anciens et des modernes. Il ne discute pas, il plaisante. Il croit avoir renversé un fait avec quelque quolibet, et s'imagine être un bon critique, parce qu'il est railleur et facétieux. Ses railleries sont peut-être encore néanmoins la partie la moins répréhensible de son ouvrage; car, lorsqu'il ne cherche pas à faire rire, il injurie. La *Philosophie de l'histoire* parut sous le nom de l'abbé Bazin, et fut réfutée par le savant Larcher. Voltaire y répète ce qu'il avait dit vingt fois ailleurs. Il parcourt bien des sujets différens, se moquant de tout et décidant fort légèrement. Il revient à plusieurs reprises sur les Livres saints qu'il attaque toujours avec une prédilection marquée. « Ce n'est pas à dire que les hommes aient jamais vécu trois ou quatre cents ans. C'est un miracle très-respectable dans la Bible, mais partout ailleurs c'est un conte absurde. » L'auteur croit à l'antiquité des Chinois, et se moque du récit de l'Écriture, en mêlant à ses sarcasmes de vaines protestations. Il excuse l'idolâtrie, conteste jusqu'à l'existence de Moïse, et commente à sa manière l'histoire juive, où il était décidé d'avance à ne trouver que crimes et impostures. Il semble que de tous les torts qu'il se donne dans cet écrit, celui que l'on serait moins disposé à lui pardonner, ce sont ces démonstrations dérisoires de respect et d'attachement pour une religion qu'il combattait avec tant d'acharnement.

Presque tous ces ouvrages que nous venons de nommer furent proscrits à Rome. Un décret du 8 juillet 1765 défendit le *Dictionnaire philosophique portatif*, le *Sermon des Cinquante*, le *Testament de Meslier*, le *Catéchisme de l'honnête homme*, *Saül et David*, et l'*Examen de la religion*, attribué à Saint-Evremond. Le *Traité sur la tolérance* fut noté par un décret du 3 février 1766, et la *Philosophie de l'histoire* par un autre du 12 décembre 1768.

L'exaltation de l'amour propre eut pour effet de multiplier à

l'infini le nombre de gens de lettres et d'augmenter sans mesure leur prépondérance¹. Ils devinrent un véritable corps dans l'Etat, et un corps d'autant plus dangereux qu'essentiellement actif il ne pouvait, dans une société constituée, exercer son activité que pour détruire. *Je suis grand démolisseur*, disait Voltaire², et ce mot convenait au dernier barbouilleur de papier, comme au premier poète de la nation. De plus, tout homme qui désirait se faire un nom ou parvenir aux honneurs littéraires, était forcé de prostituer sa plume au parti dominant, qui seul disposait des places académiques et des trompettes de la renommée. L'auteur de la plus mince brochure, pourvu qu'elle fût bien impie ou bien obscène, était loué, encouragé. Voltaire lui écrivait une lettre flatteuse; d'Alembert le prônait dans les sociétés. A la faveur du nom de philosophe, un sot devenait incontinent un homme d'esprit, même de génie : un misérable sans mœurs, sans probité (et l'on en citerait une foule d'exemples), était accueilli, fêté chez des fermiers-généraux, chez des grands, chez des ministres : on s'intéressait à sa fortune, on lui procurait des emplois, et après qu'on avait tout fait pour lui, il ne s'en croyait pas moins en droit de déclamer contre le gouvernement, qui ne savait pas rendre justice à un mérite tel que le sien. Cependant, bien qu'ils tendissent au même but, les philosophes se subdivisaient en plusieurs coteries qui, toutes, avaient certaines nuances d'opinion. Les plus célèbres furent celle de mademoiselle Lespinasse, dans laquelle dominait d'Alembert ; celle de madame Necker, où se réunissait surtout le troupeau philosophique à la suite de Voltaire ; et la société de madame Doublet. On était plutôt parlementaire et janséniste dans celle-ci que philosophe ; mais, dit Grimm, on n'y était pas chrétien, ce qui était la première condition des réunions de ce genre. La coterie, plus détestable encore, du baron d'Holbach, qui fut longtemps le foyer le plus actif de l'irréligion, compta parmi ses principaux membres Diderot, Helvétius, Turgot, Nageon, Grimm, Saint-Lambert, Thomas, Roux, Saurin, etc. ; elle compta aussi un grand nombre d'affiliés étrangers, entre autres Fume, Galiani, le marquis de Carracioli, le comte de Creutz, le

¹ Réflexions sur l'état de l'Eglise, en France, pendant le XVIII^e siècle, pag. 35-37.

² Lettre du 1^{er} juin 1770 à madame du Deffant. Et dans une lettre du 15 septembre 1775 au comte d'Argental : « Je laisse à mes contemporains des limes et des ciseaux. » Il aurait pu ajouter : des haches et des poignards. Le 29 juillet 1775, il écrivait au roi de Prusse : « Il faudrait bouleverser la terre, pour la mettre sous l'empire de la philosophie. » Dès le 26 janvier 1762, il avait exprimé au comte d'Argental le regret que les philosophes ne fussent encore ni assez nombreux, ni assez zélés, ni assez riches, pour effectuer *par le fer et par la flamme* cette opération philanthropique. Ce n'est pas là sans doute du fanatisme : c'est de la tolérance et de l'humanité philosophiques.

baron de Gleichen, Gatti, etc. ; Rousseau, d'Alembert et Buffon, qu'on y attira d'abord, ne tardèrent point à s'en retirer. De là sortit le *Système de la nature*, sur lequel nous nous expliquerons plus tard, quoique nous ne puissions nous empêcher de dire, dès à présent, que c'était un livre où, plus conséquens que tous les libres penseurs qui les avaient précédés, les auteurs déclaraient ouvertement la guerre à Dieu, aux prêtres, aux rois, rejetant tout ordre et toute société ; livre qui effraya les autres coteries de philosophes, et que Voltaire attaqua avec ces faibles armes qui sont à l'usage des déistes contre les athées, et qu'il est si facile à ceux-ci de briser entre leurs mains. Lorsqu'on a secoué le joug salutaire de la révélation, s'arrêter dans le déisme est une absurdité : c'est ce que n'a jamais fait un esprit doué d'une véritable vigueur. Il va droit aux dernières conséquences de l'incrédulité, qui sont l'athéisme et le scepticisme, où il trouve une sorte de repos dans la mort de son intelligence ; ou bien il rétrograde jusqu'à la foi, qui en est la vie et la véritable paix. Voltaire, Rousseau, et leurs disciples, qui se débattaient dans ce milieu des opinions philosophiques, étaient, sans contredit, les plus faibles de tous ces insensés raisonneurs. D'Holbach et son principal auxiliaire, Diderot, triomphèrent donc, et sans beaucoup d'efforts, de leurs *conscientieux* adversaires, et la nouvelle école de philosophie formée par eux, plus positive et plus entreprenante, répandit encore plus de doctrines séditieuses et anarchiques, eut des succès plus décisifs et un plus grand nombre de sectateurs ¹.

L'irréligion prenait tous les tons, toutes les formes, se couvrait de tous les masques, dans les nombreux ouvrages qu'elle enfantait chaque jour ². Raisonnemens, plaisanteries, fausses citations, érudition fastueuse, pompeux étalage de tolérance et d'humanité, phrases sentimentales, peintures voluptueuses, tout était mis en œuvre. On s'attachait, en particulier, à attaquer les uns après les autres tous les points de l'histoire sacrée, tous les faits sur lesquels repose le christianisme. On cherchait à le rendre odieux en le calomniant. Les plus atroces accusations, les assertions les plus mensongères étaient avancées sans preuves avec une hardiesse inouïe. En vain les réfutait-on ; elles étaient reproduites le lendemain dans des brochures nouvelles, toujours piquantes par la forme, et que l'on dévorait avec avidité, tandis que la réfutation, nécessairement plus sérieuse, n'était lue de personne. Peu à peu l'on s'accoutumait à considérer la religion sous un point de vue ridicule, à rire de ses pratiques, de ses dogmes, de ses mi-

¹ De Saint-Victor, Tableau de Paris, tom. 4, part. 2, pag. 359-360

² Réflexions sur l'état de l'Église, en France, pendant le XVIII^e siècle, pag. 39.

nistres. Le respect s'affaiblissait insensiblement; on eût craint de commettre son esprit en s'avouant chrétien; et la foi, retirée dans le fond du cœur, y combattait chaque jour avec plus de désavantage contre la honte, cet inexorable tyran des âmes faibles¹. Secoudée par la propagation des mauvais livres, par l'établissement des académies et des spectacles dans les petites villes, la philosophie entraît dans l'âme par tous les sens: elle allaitait d'impiété la génération naissante, et déposait dans le sein de la société le germe fatal qui devait y porter bientôt la corruption et la mort².

Déjà l'on apercevait dans les mœurs publiques et privées des changemens d'un présage sinistre. Tous les liens se relâchaient insensiblement, et ceux qui attachent la famille à l'Etat, et ceux qui unissent l'individu à la famille. Il y avait dans les hommes une tendance visible à s'isoler; car l'erreur divise, comme la vérité rapproche. Les corps même, fatigués d'une lutte pénible, se laissaient aller au mouvement général. La noblesse, la magistrature, le militaire, le gouvernement, tout se croyait abus: la société s'effrayait d'elle-même.

Après avoir longtems dominé sur l'Europe, moins encore par la force de ses armes que par l'autorité de ses vertus et l'ascendant de son génie, la France, se dépossédant elle même d'un si noble empire, s'humiliait aux pieds de ses antiques rivales, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de toutes les nations protestantes, dont elle imitait les mœurs, exaltait les lois, prônait les lumières, admirait la littérature et adoptait jusqu'aux modes. Ce n'étaient plus ces Français si brillans, si fiers et quelquefois si vains; il semblait qu'ils eussent mis leur orgueil à s'abaisser, à s'avilir. Le peuple dégénéré même de ses vices!

Le petit esprit, le goût des frivolités, la fureur des jouissances, formaient le caractère national. Tous les rapports entre les personnes étaient intervertis, tous les rangs confondus, toutes les bienséances violées. On entendait des femmes disserter gravement sur les sciences, les arts, la philosophie, dans le même cercle où des militaires brodaient ou faisaient des nœuds. Des magistrats, des ministres, des femmes titrées, de plus grands personnages encore, prostituant leur dignité, se donnaient en spectacle sur des théâtres de société. La vieillesse, réduite à se taire devant l'enfance insolente et présomptueuse, n'inspirait que le mépris, ne recueillait que l'insulte: véritable anarchie de mœurs, qui préparait et annonçait l'anarchie politique.

A mesure que le respect pour les hautes fonctions de la société

¹ Réflexions sur l'état de l'Eglise, en France, pendant le XVIII^e siècle, p. 30.

² *Ibid.* v. 40-43.

crain de
, retirée
plus de
âmes fai-
par l'éta
es villes,
tait d'im-
société le
la mort².
ivées des
lâchaient
ceux qui
mes une
la vérité
nible, se
magistra-
us : la so-

ncore par
t l'ascen-
e d'un si
vales, de
estantes
lumières,
n'étaient
vains ; il
s'avilir .

missances,
e les per-
toutes les
er grave-
le même
euds. Des
us grands
naient et
uite à se
n'inspirait
archie de
la société

s'affaiblissait, les plus vils métiers, celui même d'histrien, acqué- raient une considération scandaleuse. Là où il y avait des riches- ses, il n'y avait plus d'infamie. Le plaisir était le dieu auquel on sacrifiait tout ; et cependant de tous côtés éclataient des plain- tes amères sur le malheur de la condition humaine. Fatiguées et non assouvies, les passions s'irritaient de leur impuissance. On vit avec étonnement une multitude d'hommes consumés au sein de la mollesse par une sombre mélancolie : ils demandaient le bon- heur à leurs sens, et leurs sens éteints ne leur offraient pas même des jouissances : alors dégoûtés de tout, et repoussés de toute part en eux-mêmes, où ils ne trouvaient qu'un vide affreux que le désespoir creusait sans cesse, ils se délivraient par le suicide de l'importun fardeau d'une vie sans consolation et sans espérance. Chose étrange, que les doctrines de volupté n'aient jamais pu faire un heureux, et que cette merveille fût réservée, comme tant d'autres, à la doctrine de la croix !

L'esprit du jour faisait sentir son influence jusque dans les asiles de la piété ; car l'état religieux, travaillé de cette lèpre li- deuse et dévorante, dégénérait de sa ferveur. Les instituts les plus austères (et ceci est remarquable) s'étaient seuls préservés du relâchement¹. Voulez-vous attacher fortement l'homme ? Im- posez-lui de grands sacrifices. Jamais, depuis leur origine, les Chartreux n'eurent besoin de réformation, et la vie des Pères de la Trappe, depuis l'abbé de Rancé jusqu'à nos jours, n'a pas cessé d'être un prodige de rigueur et de sainteté. Ils retraçaient, dans toute leur pureté, au milieu d'un siècle profondément cor- rompu, les mœurs antiques et les héroïques vertus des premiers solitaires, et l'on aimait à retrouver dans la société ces vénéra- bles monumens élevés et affermis par la main de la religion, comme le voyageur, fatigué d'une longue et pénible route à tra- vers des sables brûlans, rencontre avec joie ces lieux couverts de verdure et rafraîchis par les eaux que la nature a semés de loin à loin dans les déserts embrasés de l'Afrique. Dans quelques autres ordres et particulièrement dans une congrégation connue par son attachement à des opinions condamnées, il se manifestait au con- traire un penchant à se séculariser, qui avait évidemment sa source dans ces opinions mêmes. Toute subordination pesait à des hommes qui ne reconnaissaient aucune autorité ; et en effet, il n'y a point de raison d'obéir à un abbé quand on se croit en droit de résister au pape et aux évêques².

Des ouvrages contagieux avaient été insinués exprès dans les

¹ Réflexions sur l'état de l'Église, en France, pend. le xviij^e siècle, pag. 69-70
² *Ibid.* p. 68-69.

monastères pour les pervertir; et si l'on ne réussit pas dans la plupart à transformer des religieux en philosophes, on ne parvint que trop, en plusieurs endroits, à éteindre l'amour de la retraite et de la prière. L'oisiveté, la dissipation, le goût du luxe et du monde, par une conséquence de ce relâchement, prirent la place du recueillement, du travail et de l'esprit de pauvreté. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, plus accessible aux idées du siècle, parce qu'elle se trouvait au centre de la capitale, s'abandonna l'une des premières à ce désordre naissant. Vingt-huit Bénédictins de ce monastère, qui voulaient n'être plus religieux que de nom, formèrent, le 15 juin 1765, requête contre leur règle. Ils la présentèrent au roi quelques jours après. Ils y demandaient à être débarrassés de leur habit et affranchis de l'office de la nuit ainsi que de l'observance du maigre. Leur vêtement, ajoutaient-ils, les rendait ridicules, et les deux autres points de la règle les empêchaient de se livrer à des travaux utiles. A la tête de ces lâches déserteurs de leur état se trouvaient deux ou trois hommes déjà gagnés, à ce qu'il paraît, par la philosophie, et même excités, dit-on, à cet éclat par un homme en place qui aurait dû être des plus ardens à les en détourner¹. Quoi qu'il en soit, leur demande excita les plus justes murmures. Le général, le régime et la plus nombreuse partie de la congrégation s'élevèrent contre la requête. Le monastère des Blancs-Manteaux de Paris y opposa une forte réclamation. Le roi fit témoigner aux signataires son mécontentement de leur hardiesse. Cet orage effraya les vingt-huit, qui donnèrent, le 11 juillet, une rétractation entre les mains de l'archevêque de Paris. Mais la plupart n'abandonnèrent pas pour cela leurs sentimens. On en exila deux ou trois, qui allèrent peu après grossir le nombre des réfugiés que le roi de Prusse recevait à Berlin. Parmi ceux-ci se distingua Pernetti, tête exaltée, qui donna depuis dans plus d'une illusion. Les autres, restés en France, et sourdement protégés par les ennemis de l'état monastique, laissèrent passer le premier orage, et parvinrent, à force d'intrigues, à prévaloir dans la congrégation. Ils y établirent, sous le nom de *bureau littéraire*, une espèce de comité destiné à surveiller les auteurs et les livres, et qui ne laissait passer que les ouvrages favorables à ses vues. Dans le même temps, des désordres éclataient dans plusieurs maisons. Là on abolissait sans autre formalité l'usage du maigre; ici on retranchait l'office de la nuit; ailleurs des repas, des fêtes, des concerts profanaient un séjour destiné à la pénitence et à la prière. Des dissensions fâcheu-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 2, p. 477-478.

ses prenaient la place de l'esprit de paix et d'union. C'est à cette époque que l'on peut rapporter les longues querelles qui déchirèrent la congrégation de Saint-Maur, et qui privèrent l'Eglise et l'Etat des secours qu'elle avait si souvent fournis à l'une et à l'autre. Contestations malheureuses, entretenues, on l'a cru du moins, par des hommes qui voulaient trouver dans ces divisions mêmes un motif pour détruire un corps si longtemps célèbre par la science et la piété. La même année que la requête, des divisions scancaleuses éclatèrent entre les Capucins à Paris

On conçoit que l'attention publique dut être occupée par cette requête des vingt-huit Bénédictins, par ces désordres introduits dans plusieurs communautés, par ce relâchement progressif de la discipline. Nous avons dit que l'assemblée du clergé, douloureusement affectée de la décadence de l'état religieux, avait proposé de recourir au saint Siège, pour demander un remède à ces maux. Tandis que les hommes sages approuvaient ce recours, comme le moyen le plus canonique et le plus efficace, les ennemis de la religion, intéressés à grossir le danger pour arriver à leurs fins, exagérant le relâchement pour qu'on songeât à des suppressions plutôt qu'à des réformes, faisaient un nouvel essai de leurs forces, dont l'emploi, dirigé avec tant d'audace et d'adresse, avait déjà procuré la destruction des Jésuites. Ils représentaient donc les religieux comme des êtres inutiles ou même à charge à la société. En même temps, ils offraient leurs grands biens à la cupidité. Cédant à ces plaintes, légitimes d'une part et intéressées de l'autre, Louis XV établit par un arrêt de son conseil, du 31 juillet 1766, une commission, formée d'évêques et de magistrats, à l'effet d'examiner les abus introduits dans les monastères, et les moyens d'y remédier¹. On y admit entre autres un homme qui joua un rôle honteux et funeste dans le ministère de Louis XVI. Brienne, archevêque de Toulouse, était alors prôné par un parti puissant : on lui avait fait une réputation d'homme d'Etat et d'administrateur éclairé. On vantait la sagesse de son gouvernement dans son diocèse. Ce prélat avait des liaisons étroites avec les philosophes, surtout avec d'Alembert, et il passait pour partager leurs sentimens. Habile, adroit, disert, accoutumé au monde et aux affaires, il avait fait croire que les intérêts du clergé ne pouvaient être mieux que dans ses mains, et il attirait tout à lui. On le fit membre de la commission des religieux. On peut douter qu'il y ait apporté des vues de réforme et d'amélioration.

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 503-504.

Tout plein des idées de ses amis, méprisant les ordres monastiques, appuyé par le ministère, il fit prévaloir dans la commission un système de destruction graduelle. Un de ses premiers soins fut de faire reculer les vœux de religion, quoique assurément l'usage suivi jusque-là n'influa en rien sur le relâchement de la discipline. Le concile de Trente et l'ordonnance de Blois avaient fixé à cet égard la pratique reçue en France, il semblait qu'on n'eût rien de mieux à faire que de continuer à s'y conformer. On ne s'est pas aperçu sans doute que le moyen qu'on prit ait contribué à ranimer la piété dans les monastères. Plusieurs mêmes voulaient, dit-on, qu'on ne pût s'engager avant vingt-cinq ans, ce qui aurait entièrement empêché les professions religieuses. On n'attend plus aujourd'hui un âge si avancé pour se décider à prendre un état. On obtint donc que les vœux ne seraient pas reculés au-delà de vingt et un ans pour les hommes et de dix-huit pour les femmes. En 1768, Brienne fit rendre un édit qui supprimait toutes les maisons où il n'y avait pas quinze religieux, et qui statuait que le même ordre ne pourrait avoir plus d'une maison dans chaque ville. Toutes les dispositions de cet édit annoncent moins le désir de réformer que l'envie de détruire. On n'y tenait aucun compte des règles de la discipline ni des droits de l'Eglise. L'instigateur de l'édit fut accusé de fomenter les divisions des monastères, de faire naître les réclamations, soit des supérieurs contre leurs subordonnés, soit de ceux-ci contre les premiers; d'exciter les uns et les autres à demander leur suppression, et de miner ainsi en détail l'état monastique. On devint plus timide à s'engager dans une vocation où l'on avait à craindre toute sorte de dégoûts et même la suppression. Les sarcasmes lancés contre les moines contribuèrent encore à éloigner d'une profession avilie. Ainsi tout concourait à dépeupler les monastères et à éteindre entièrement l'état religieux. Plusieurs ordres surent cependant se mettre à l'abri des pièges qu'on leur tendait. Les monastères de femmes, en général, conservèrent leur régularité, parce que chez elles la religion est toute de sentiment, et que, si la religion naît dans l'esprit par la persuasion, elle se conserve dans le cœur par l'amour¹.

La France était donc sur la pente rapide d'un précipice. Pour la retenir dans sa chute, il eût fallu la main d'un roi, tel que ceux qui, par leur sagesse et leur piété, fixent les complaisances du Seigneur; d'un roi qui eût arrêté les ravages de la philosophie, encouragé les bonnes mœurs, fait respecter les lois et protégé

¹ Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIII^e siècle, p. 69.

monas-
la com-
premier
e assure-
chement
de Blois
semblait
s'y con-
qu'on prit
Plusieurs
vingt-cinq
religieuses.
décider à
raient pas
de dix-huit
t qui sup-
religieux,
plus d'une
e cet édit
étruire. Ou
des droits
menter les
tions, soit
x-ci contre
er leur sup-
On devint
à craindre
sarcasmes
gnèr d'une
er les mo-
Plusieurs
on leur ten-
vèrent leur
te de senti-
persuasion,

ipice. Pour
roi, tel que
mplaisances
philosophie,
s et protégé

l'Eglise. Or, tel apparaissait, dans un prochain avenir, Louis, dauphin de France, fils de Louis XV et père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Né à Versailles en 1729, il montra de bonne heure tant de goût pour la vertu, que la reine Marie Leczinska, sa mère, disait : « Le Ciel ne m'a accordé qu'un fils ; » mais il me l'a donné tel que j'aurais pu le souhaiter. » Louis joignait à des talens naturels des connaissances étendues ; sa douceur, son affabilité, son application constante à tous ses devoirs le rendaient cher aux hommes de bien ; mais ce n'est qu'en citant de lui plusieurs traits dignes de mémoire, que nous ferons comprendre combien on ayt à déplorer sa mort, arrivée à Fontainebleau le 20 décembre 1765. Qui ne connaît la sublime leçon qu'il fit aux jeunes princes ses fils, lorsqu'on leur suppléa les cérémonies du baptême ? On apporte les registres sur lesquels l'Eglise inscrit sans distinction ses enfans. « Voyez, leur dit-il, » votre nom placé à la suite de celui du pauvre et de l'indigent. » La religion et la nature mettent tous les hommes de niveau ; la » vertu seule met entre eux quelque différence : et peut-être que » celui qui vous précède sera plus grand aux yeux de Dieu que » vous ne le serez jamais aux yeux des hommes..... Conduisez mes » enfans, disait ce bon prince, dans la chaumière du paysan : » montrez-leur tout ce qui peut les attendrir ; qu'ils voient le pain » noir dont se nourrit le pauvre ; qu'ils touchent de leurs mains » la paille qui lui sert de lit... Je veux qu'ils apprennent à pleurer. » Un prince qui n'a jamais versé de larmes ne peut être bon. » Le roi voulait qu'on augmentât sa pension. « J'aimerais mieux, » dit le dauphin, en refusant l'augmentation, que cette somme fût diminuée sur les tailles. » Un jour qu'on parlait devant lui des livres contraires à la religion et aux mœurs, et qu'on en justifiait la circulation comme celle d'un objet de commerce : « Malheur, dit-il, au royaume qui prétendrait s'enrichir par » un tel commerce, qui sacrifierait des richesses vraies et du- » rables à des richesses factices et éphémères, qui étoufferait la » vertu des citoyens et croirait acquérir les moyens de la faire » paraître. » Il croyait qu'il fallait chercher la source de tous les désordres propres au xviii^e siècle dans la licence effrénée de parler et d'écrire. « On n'écrit presque plus, disait-il, que pour » rendre la religion méprisante et la royauté odieuse. Il ne paraît » presque point de livres où la religion ne soit traitée de super- » stition et de chimère, où les rois ne soient représentés comme » des tyrans, et leur autorité comme un despotisme insupportable. Les uns le disent ouvertement et avec audace, les autres » se contentent de l'insinuer adroitement. Et à quoi bon tant

» de livres ? La vie entière de l'homme ne suffirait pas pour lire
 » ce qu'il y a de mieux écrit en quelque genre que ce soit ; on ne
 » fait plus que répéter ce que les autres ont dit , et si l'on veut
 » s'en éloigner pour se frayer des routes nouvelles, on donne
 » dans les écarts. Quel avantage y a-t-il donc à espérer, pour le
 » progrès des arts et des sciences, de ce torrent de volumes, de
 » brochures et de libelles, dont le public est inondé ? en devien-
 » dra-t-on plus savant ? Au contraire, cette liberté d'écrire à tort
 » et à travers sur toutes sortes de sujets ne produit qu'une science
 » légère et superficielle, qui est souvent pire que l'ignorance ;
 » elle n'a servi qu'à mettre au jour des principes faux, dangereux
 » ou détestables, qui enivrent tous les esprits. » La dévotion du
 dauphin lui avait dicté plusieurs prières qu'il s'était rendu fa-
 milières, et qui toutes ont une onction et une force dignes de la
 véritable piété. Nous donnerons pour exemple celle qu'il faisait
 tous les jours pour le bonheur général du royaume, en s'ad-
 dressant à Dieu par l'intercession de S. Louis, le plus illustre
 de ses aïeux, et depuis longtemps son modèle. Elle est en latin,
 et imite parfaitement l'énergie et la dignité des anciennes
 oraisons de la liturgie de l'Eglise ¹. Peut-être, répéterons-nous
 ici, faut-il regarder comme un événement qui appartient à
 l'histoire de la révolution, la mort prématurée du dauphin. Ce
 prince calomnié, tant qu'il vécut, avec un acharnement qui
 décelait des desseins bien sinistres, et loué, même par ses
 ennemis, lorsqu'on n'eut plus à le redouter, était imbu de prin-
 cipes bien contraires à ceux qu'on mettait en pratique ; et tout ce
 qu'on connaissait de sa vie privée annonçait qu'il soutiendrait
 avec fermeté ses convictions religieuses et politiques. Il avait des
 mœurs pures, l'âme sensible et bienfaisante, du courage, l'amour
 de l'étude, l'esprit cultivé, le jugement sain, un cœur droit,
 tout annonçait en un mot qu'il serait un digne successeur de
 Louis IX, de Henri IV, de Louis XIV ; et il est incontestable
 que s'il eût régné, il eût raffermi les bases de la monarchie.
 Sa mort fut donc une véritable conquête pour les novateurs.
 Nous n'entendons pas pour cela leur attribuer expressément ce
 nouveau régicide : mais il est incontestable que les forfaits qu'a
 enfantés le désir d'une révolution ne sont pas tous bien
 connus ; il en est de secrets et qu'il n'est pas temps de révéler :

¹ *Æterne Deus, qui Francorum imperium bene a favore ab initio tutaris, sancti Ludovici precibus exoratus et votis, et precibus, da servo tuo, da populo, virtute militari, quas coluit ; ut pacem domos, pacem foris colentes, ad regni istius unitatem totâ mente tendamus, tu reges et populi, tibi soli Pastori et Patri servientes, aeterno inter se caritate federe sociabuntur.*

il est certain encore que la postérité aura de grands reproches à faire au duc de Choiseul, et qu'elle lui demandera compte de son intimité avec les prétendus philosophes, et de son antipathie pour le pieux dauphin.

Stanislas, qui réalisait en Lorraine ce que le dauphin, son petit-fils, eût accompli en France, ne tarda pas à le suivre au tombeau. Né à Léopol en 1677, le roi de Pologne, depuis duc de Lorraine et de Bar, mourut le 23 février 1766. Dieu, en permettant qu'après avoir perdu son royaume, il gouvernât une de nos plus belles provinces, voulait sans doute placer, sous les yeux mêmes de Louis XV, le tableau du bonheur dont il ne tenait qu'à lui de doter ses sujets, s'il avait suivi les exemples de son royal beau-père, cédé aux pieuses inspirations de sa généreuse femme, et compris la muette, mais éloquente leçon que lui donnait son fils. La paix de 1736 avait mis fin aux vicissitudes de la vie politique de Stanislas. Il fut stipulé que ce prince conserverait le titre et les honneurs de roi de Pologne, qu'on lui rendrait ses biens qui avaient été confisqués, et qu'il serait mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, qui seraient réunis à la France après sa mort¹. Le souverain de ces duchés épousait Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, et recevait la Toscane en échange de la Lorraine. Les Lorrains virent avec regret s'éloigner une famille qui leur était chère et qui leur avait donné des souverains occupés à rendre leur pays florissant. Ils se rappelaient surtout avec intérêt la mémoire du dernier duc, Léopold, mort en 1729, un des meilleurs princes de son temps, et dont le gouvernement sage, pacifique et paternel avait fait longtemps leur bonheur. Mais s'ils avaient eu quelques craintes en voyant arriver un monarque étranger qu'ils ne connaissaient pas, ils durent être bientôt rassurés quand ils eurent pu apprécier les qualités de leur nouveau duc. Tout ce qu'il fit pour eux étonne d'autant plus, qu'il n'avait que des revenus assez bornés. La France lui donnait deux millions, et se chargeait du militaire et des finances de son Etat. Avec ces deux millions, Stanislas trouva le moyen, durant un règne de trente ans, de laisser des monumens nombreux de sa libéralité. Il fonda des séminaires, des missions, des paroisses, répara et dota des hôpitaux, établit différentes chaires dans les collèges, insitua des écoles chrétiennes pour les enfans des deux sexes, assura des pensions aux curés et aux prêtres pauvres, distribua des secours réguliers dans les épidémies, fonda des consultations gratuites d'avocats et de médecins, reconstruisit des

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, tom. 2, pag. 496-499.

villes, embellit des palais, créa des bibliothèques, et chercha à répandre l'amour des sciences et le goût de l'instruction. Aussi Frédéric, roi de Prusse, qui ne prodiguait pas la louange, et qui se piquait de ne pas penser, sur beaucoup de points, comme Stanislas, lui écrivait-il le 2 juillet 1754 : « Les grandes choses que » Votre Majesté exécute avec peu de moyens, en Lorraine, doi- » vent faire regretter à jamais à tous les bons Polonais la perte » d'un prince qui aurait fait leur bonheur. Votre Majesté donne » en Lorraine l'exemple à tous les rois de ce qu'ils devraient faire. » Elle rend les Lorrains heureux, et c'est là le seul métier des » souverains. » Mais ce que nous devons citer à la louange de Stanislas, encore plus que sa constance dans la mauvaise fortune et que sa sagesse dans la paix, et ce qui fait rentrer dans notre plan ce court tableau du règne d'un tel prince, c'est son respect et son amour pour la religion. Il ne se bornait pas à la croire, il la pratiquait ; il ne se contentait pas d'observer les moindres préceptes de l'Eglise, il ajoutait des privations et des jeûnes volontaires à ceux qu'elle prescrit. La prière et les exercices de piété entraient dans l'emploi de ses momens. Il donnait, dans sa cour, l'exemple de la plus parfaite régularité, et il avait soin que les instructions religieuses ne manquaient à aucune des personnes de sa maison. Outre plus de 400,000 livres qu'il employa à donner à diverses églises des vases sacrés ou des ornemens, il érigea deux églises paroissiales dans la forêt d'Arnay ; il en rétablit à Commerci, à Lunéville, à Nancy. Celle de Notre-Dame du Bon-Secours, dans cette dernière ville, lui coûta seule de 3 à 400,000 livres. C'est là qu'il voulut être enterré. Stanislas entretenait une correspondance très-suivie avec la reine de France sa fille, et ils se concertaient mutuellement sur différentes bonnes œuvres auxquelles l'un et l'autre prenaient intérêt. Il faisait de temps en temps des voyages pour voir cette princesse, et il portait une sincère affection au dauphin, son fils, qu'il eut la douleur de voir mourir avant lui. Sa propre fin, hâtée par un accident, fut admirable. Le feu ayant pris à ses vêtemens, comme il était debout près de la cheminée, le mouvement qu'il fit pour l'éteindre fut cause qu'il tomba dans le foyer, et il resta quelque temps dans cette position avant qu'on vint à son secours. Il avait communié trois jours auparavant, et supportant avec patience les plus vives douleurs, il se prépara à la mort par les sentimens de religion et les exercices de piété dont il s'était fait une habitude. Cette piété, dont toute sa conduite est empreinte, paraît encore mieux dans les ouvrages qu'il a laissés.

Stanislas est auteur du *Philosophe chrétien*, publié en 1749. Un

règlement pour l'ordre de sa maison, un autre règlement de vie pour lui-même, les extraits d'un *Manuel de dévotion* qu'il composa pour son usage, prouvent aussi combien il était pénétré de sentimens religieux. On publia, en 1763, quatre volumes de ses œuvres, sous le titre d'*OEuvres du Philosophe bienfaisant*. Il s'y trouve entre autres une réfutation de Rousseau. On a prétendu que le père de Menoux et le chevalier de Solignac avaient contribué à ce recueil. Le premier était un Jésuite, supérieur du séminaire de Nancy, prédicateur, et peut-être aussi confesseur du roi. Il avait sa confiance, et mourut quelques jours avant lui. Le chevalier de Solignac, secrétaire de Stanislas, a laissé des manuscrits sur ce prince, auquel il survécut quelques années. Pour faire apprécier les *OEuvres du philosophe bienfaisant*, nous ajouterons qu'un attachement sincère et éclairé à la religion, beaucoup de zèle contre les erreurs modernes, une aversion décidée contre ce que le délire du XVIII^e siècle appelait philosophie, le véritable amour des hommes, le désir de les voir heureux, la sagesse des principes, la grandeur des vues, les leçons courageuses données aux princes, rendent cette collection précieuse. On découvre particulièrement combien la manière de voir de Stanislas était juste et profonde, dans une prédiction sur le sort de la Pologne, publiée en langue indigène sous le titre de *la Voix libre du Citoyen*, et insérée dans les *OEuvres du Philosophe bienfaisant*, sous le titre d'*Observations sur le gouvernement de la Pologne*. « Il est certain, dit Stanislas, que l'édifice de notre république s'affaisse par son propre poids, et rien peut-être ne sera comparable un jour à ses malheurs. Je ne pense qu'avec crainte à tout ce qui nous environne. Nous croyons que nos voisins, par leur propre jalousie, s'intéressent à notre conservation : vieux préjugé qui nous trompe, ridicule entêtement, qui autrefois a fait perdre la liberté aux Hongrois, aux Bohèmes, et qui nous l'enlèvera sûrement, si, nous appuyant sur une espérance aussi frivole, nous continuons à demeurer désarmés. Notre tour viendra sans doute, où nous serons la proie de quelque fameux conquérant. Peut-être même les puissances voisines s'accorderont-elles à se partager nos États. Il est vrai qu'elles sont les mêmes que nos pères ont connues, et qu'ils n'ont jamais appréhendées ; mais ne savons nous point que tout est changé dans les nations ? Elles ont à présent d'autres mœurs, d'autres lois, d'autres usages, d'autres systèmes de gouvernement, d'autres façons de faire la guerre, j'ose même dire, une plus grande ambition. Cette ambition s'est augmentée avec les moyens de la satisfaire, etc. »

Le jour de la mort de Stanislas fut un deuil pour les Lorrains, qui perdaient un bienfaiteur et un père¹. Ce pays fut alors définitivement réuni à la France, et l'on se hâta d'y mettre à exécution les lois portées précédemment contre les Jésuites. La protection de Stanislas avait seule garanti la Société, en Lorraine, de la destruction; il avait même donné asile à plusieurs de ces religieux chassés de France, et pourvoyait à leurs besoins avec générosité. On trouva dans ses papiers un état des aumônes secrètes qu'il distribuait avec autant de discernement que de générosité dans des contrées même éloignées. Ce fut, sans contredit, de tous les souverains de ce siècle, celui qui unit le plus de grandes qualités. Actif, laborieux, appliqué à ses devoirs, curieux de s'instruire, avide de faire du bien, il unit aux qualités morales les vertus que la religion inspire, et montra dans l'une et l'autre fortune la piété d'un chrétien et la constance d'un sage.

Aux affaires de l'Eglise de France étaient malheureusement liées celles de la Hollande. C'est dans ce pays que s'imprimaient presque tous les livres philosophiques, et que se retiraient tous les écrivains que l'autorité publique poursuivait en France². Ce peuple de marchands, qui, dans cette guerre contre la société, ne voyait qu'une spéculation mercantile, vendait en Europe sa religion pour un peu d'or, comme un siècle auparavant il la trahissait au Japon pour un vil intérêt de commerce. Voilà l'esprit du protestantisme : et l'on s'étonne qu'il y ait plus de richesses là où il domine ! mais les richesses ne sont pas la force, comme l'ont prouvé les événemens. La secrète conformité qui existait entre la réforme et la philosophie nous est révélée par l'accueil que cette dernière reçut, non-seulement en Hollande, mais dans tous les pays protestans : elle fut pour ainsi dire reconnue et fêtée dans sa famille. Tous les souverains du nord de l'Europe manifestaient leur penchant pour elle : ils attiraient auprès d'eux les écrivains qui la propageaient, et quelques-uns même s'en composaient une espèce de cour, où, comme on l'a vu à l'occasion de Voltaire, *la liberté* n'était pas toujours sans danger, ni *l'égalité* sans caprices.

La Hollande, liée à la France par la philosophie, l'était aussi par le fait des relations que les schismatiques d'Utrecht entretenaient toujours avec plusieurs membres du clergé français. Quelque temps après son évacuation, Meindartz en avait envoyé les actes aux amis qu'il avait en différentes contrées. Le schisme sollicita des adhésions en Italie, où il commençait à compter des partisans :

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVII^e siècle, t. 2, p. 500

² Réflexions sur l'état de l'Eglise, en France, pend. le XVIII^e siècle, p. 31-32.

mais c'est surtout en France que ses actes furent accueillis, par ceux précisément qui avaient procuré la tenue du concile et qui en avaient payé les frais. Adhérer devint une affaire de parti; et si aucun évêque, à notre connaissance du moins, ne fit des démarches d'union avec l'assemblée d'Utrecht, il n'est que trop vrai de dire qu'on se montra moins scrupuleux dans le second ordre. Les amis de la secte, pour qui les adhésions au conciliabule étaient la pierre de touche à laquelle ils reconnaissaient leurs complices, n'épargnèrent rien pour en obtenir. Ils eurent ainsi les signatures de quelques docteurs, de chanoines, de curés, de prêtres interdits ou sans fonction, de laïques même et de jurisconsultes. Quelques-uns de ces derniers n'étaient pas difficiles à gagner¹. Ils avaient puisé dans les écrits de Van-Espen l'extrême attachement que ce docteur avait témoigné pour le schisme de Hollande, et ils n'étaient que trop disposés à reconnaître une Eglise qui avait les mêmes principes que ce canoniste, et à la fondation de laquelle eux et lui avaient contribué. Ce sont les adhésions de ces individus sans autorité que le parti opposait aux condamnations qui l'avaient flétri.

La Faculté de droit de Paris n'avait point rétracté son appel. Elle s'empressa donc d'approuver les actes du concile, et arrêta d'écrire à Utrecht une lettre de félicitation. Tous les avis ne furent cependant pas unanimes, et le doyen refusa de signer la lettre. Le gouvernement, instruit de cette démarche, manda le doyen et le syndic, et leur témoigna son mécontentement de la conduite de la Faculté. On réprimanda surtout neuf docteurs qui avaient souscrit un acte fanatique en faveur de leurs frères de Hollande. Le 26 février 1765, il y eut une assemblée de la Faculté convoquée par ordre du roi, et où se trouva le lieutenant de police. On y effaça sur les registres les derniers arrêtés, et on exila un des docteurs les plus ardents. Peu après parut un arrêté du conseil, portant que le roi, « instruit qu'on cherchait à engager des particuliers et des corps à des actes de correspondance en faveur d'une assemblée tenue à Utrecht, sachant que ces démarches clandestines étaient contraires aux principes et au repos de l'Eglise et de l'Etat, voulant surtout ôter toute occasion d'altérer le respect et la soumission dont il entendait que tous ses sujets fussent pénétrés pour le saint Siège, centre de l'unité, défendait ces relations, et ces adhésions à cette assemblée. »

Ces défenses n'empêchèrent pas les actes d'union des Jansénistes de France avec leurs amis de Hollande; et le parlement, qui fit

¹ Mém pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 475-476

tant de bruit pour les actes du clergé de 1765, ne s'éleva pas contre les intrigues, les cabales et les adhésions en faveur du prétendu concile, quoiqu'elles fussent assez publiques et qu'elles excitassent beaucoup de mouvemens dans ce parti. En revanche, le pontife romain, dépositaire de la foi, signala sa fidélité à veiller sur le précieux dépôt, par son décret *Non sine acerbo*, ou *Déclaration de la nullité du faux concile de la province d'Utrecht*. Il y condamnait le livre par lequel les actes de ce concile avaient été publiés comme contenant des propositions fausses, scandaleuses, calomnieuses, destructives de la hiérarchie et injurieuses au saint Siège. Ce jugement fut accueilli par les applaudissemens de tous les catholiques. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Liège adoptèrent la *Déclaration*, en ordonnant de s'y conformer; et l'université de la première ville rendit contre les schismatiques de Hollande un jugement analogue au décret pontifical. Comme on l'a vu le clergé de France reçut cette *Déclaration* avec un égal respect.

Le 10 octobre 1766, Meindartz osa écrire au pape en faveur de son concile. La lettre était signée de lui, de ses deux évêques et de quatorze prêtres. C'étaient les mêmes qui avaient assisté au concile, et avec qui Meindartz tenait alors une espèce de synode¹. Dans cette lettre, il reprend l'affaire de l'Eglise d'Utrecht dès l'origine, et y déclame fortement contre les Jésuites, qu'il affecte de regarder comme les seuls auteurs de tout ce qui s'était fait à Rome contre les schismatiques de Hollande. Les protestations d'attachement à l'Eglise et au saint Siège y sont mêlées de plaintes continuelles et de reproches amers. On y représente la cour romaine comme dominée par la passion, l'entêtement et les préjugés; comme ne cherchant qu'à étendre son despotisme. Ses décrets ne sont que fausseté, injustice et tyrannie. « Ceux, dit » Meindartz, qui se séparent de nous, qui nous traitent de schismatiques, qui nous fuient comme tels, et qui ont fait les plus grands » efforts pour engager les complices de leur séparation à suivre » constamment leur exemple, n'ont fait autre chose que d'attirer » sur eux-mêmes une terrible sentence de retranchement de l'unité. » Ainsi ce sont les papes, les évêques et les autres Eglises qui sont schismatiques, et l'unité s'est réfugiée dans un coin de la Hollande. Meindartz survécut peu à ce nouveau trait d'aveuglement, et mourut à Utrecht. On s'occupa aussitôt de lui donner un successeur. Le choix tomba, le 19 novembre 1766, sur Michel-Gauthier Van-Nieuwen-Huysen, pasteur à Dordrecht, qui fut sacré le 7 février 1767.

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 2, p. 505-506.

Les Jésuites, contre lesquels Meindartz avait eu l'audace de s'élever dans sa lettre à Clément XIII, étaient déjà détruits en Portugal et en France. Le philosophisme, animé par cette double victoire, entreprit d'en remporter une troisième. Déjà Joseph-Ferdinand de Cordoue avait contribué de toutes ses forces, en Espagne, à diffamer la Compagnie. Il avait entre autres fait battre de fausses pièces de monnaie où l'on voyait la figure et le nom du prétendu roi du Paraguay, Nicolas I^{er}. Dans la suite, il s'en repentait et avoua devant le conseil de Castille, tribunal supérieur d'Espagne, les moyens que lui et ses complices avaient employés pour perdre les Jésuites de réputation. C'était un peu avant leur catastrophe. On demanda à ces religieux (et la demande était insidieuse) quel châtement ils voulaient qu'on fit subir à ces scélérats. Leur réponse fut qu'ils leur pardonnaient, et qu'ils priaient qu'on ensevelît tout dans l'oubli. Cette indulgence des Jésuites ne fut pas généralement approuvée. Bien des personnes auraient voulu qu'on exigeât du moins une rétractation de la part des calomnieux.

Les ennemis de la Société devaient avoir gain de cause, et le projet de destruction, préparé avant même l'avènement de Charles III, devait se réaliser sous ce prince. Comme tous les moyens sont bons au fanatisme antireligieux, ce fut une seule intrigue, mais une intrigue aussi décisive que détestable, qui fit en un jour ou plutôt en une heure, dans l'Espagne et dans toutes ses dépendances, c'est-à-dire dans les quatre parties du monde, ce qui avait coûté à Pombal et à Choiseul des années entières de tracasseries et de persécutions. Ces deux ministres, chefs avoués de la faction triomphante, trouvèrent dans le comte d'Aranda, depuis peu premier ministre de Charles III, roi d'Espagne, un collègue digne d'eux, tout disposé à suivre leur plan de destruction, et capable de tout oser pour faire, s'il se pouvait, à l'Église une plaie incurable. Dans l'exécution d'un tel projet, il n'y avait rien à espérer, ni de la noblesse, ni de la magistrature espagnole, ni d'une nation grave, pleine de foi, ennemie des nouveautés, qui se glorifiait d'avoir donné le jour à S. Ignace, à S. François-Xavier, à S. François de Borgia. D'ailleurs d'Aranda n'avait pas affaire à un monarque faible et indolent; il n'aurait pas impunément tiré le glaive et essayé, comme Pombal, de régner par la terreur. Mais le caractère impétueux et tenace du roi d'Espagne, incapable de revenir d'une résolution extrême, paraissait propre à la réussite du projet philosophique, si l'on parvenait à le tromper et à rendre les Jésuites coupables à ses yeux. C'est à quoi tendit son ministre, aidé de

* Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 89-91.

Choiseul. Déjà celui-ci avait gagné la confiance de Charles III, en lui sacrifiant une des plus belles prérogatives des ambassadeurs français, celle de tenir, dans toutes les cours de l'Europe, le premier rang après ceux des empereurs d'Allemagne. Louis XV ne s'était prêté qu'avec une extrême répugnance à l'abandon de cette prérogative ; mais le besoin qu'on avait alors de la marine espagnole pour soutenir une guerre ruineuse contre les Anglais, fut le prétexte qu'employa le ministre français pour vaincre la résistance de son maître, et il y réussit. Le roi d'Espagne, satisfait de se voir l'égal du roi de France, combla de distinctions et d'honneurs celui à qui il croyait le devoir, et sa confiance en lui n'eut plus de bornes.

Un événement fâcheux qui mit le trouble dans Madrid fournit à Choiseul l'occasion qu'il cherchait de donner à Charles des inquiétudes sur le compte des Jésuites de ses Etats. La populace de cette capitale, qu'on avait indisposée par des réformes assez inutiles dans l'habillement espagnol, se souleva tout à coup en 1765. Le roi, malgré sa fermeté naturelle, fut réduit à s'éloigner. Tandis qu'il fuyait, les Jésuites de Madrid, objets de la vénération des grands et du peuple, se montrèrent dans les rues, se jetèrent au milieu de la multitude ameutée et parvinrent à apaiser le tumulte. Le peuple en se séparant fit entendre de toutes parts le cri : *Vivent les Jésuites !* Ce témoignage de respect et d'affection fut mal interprété. Un courtisan, d'intelligence avec Choiseul, sut persuader à son maître que les Jésuites pourraient bien être les auteurs secrets de l'insurrection, et qu'après tout des hommes qui avaient assez de crédit dans l'Etat pour apaiser d'un mot une multitude soulevée, ne pouvaient qu'être infiniment redoutables et dangereux. Charles reparut dans sa capitale aux cris de *Vive le roi !* mais le souvenir de sa fuite l'humiliait, et les sinistres impressions qu'on lui avait données contre les Jésuites ne sortaient plus de son esprit. Ce fut sur ces entrefaites, et à l'occasion même de la révolte, que d'Aranda parvint au ministère. Rien ne pouvait être plus favorable aux projets de destruction que méditaient les philosophes. Choiseul s'unit intimement au nouveau ministre, et tous deux combinèrent leurs moyens d'exécution. La trame ne put être si secrète qu'il n'en transpirât quelque chose à Paris : dès le commencement de 1766, les indiscretions d'un janséniste la révélèrent ; et un mois avant le coup qui frappa les Jésuites d'Espagne, ce même homme l'annonça positivement comme prochain et assuré. Cette connaissance, donnée d'avance et si loin du théâtre des événemens, attestait la réalité d'une intrigue ; mais elle était trop vague pour laisser à l'innocence aucun moyen d'y échapper.

ce ne fut même que plusieurs années après, que l'on parvint à saisir les principaux fils de cette trame vraiment infernale. Il paraît, d'après des Mémoires contemporains, que l'honneur de l'invention appartient tout entier au ministre français, et que le ministre espagnol n'eut que celui de l'exécution.

Charles III, à qui les conspirateurs avaient dépeint les Jésuites comme les auteurs du désordre, par le fanatisme qu'ils avaient inspiré à la nation et surtout aux personnes qu'ils dirigeaient; Charles III, à qui l'on faisait appréhender que ces religieux, aussi hardis qu'adroits, n'abusassent encore à l'avenir de leur influence pour compromettre son pouvoir et même sa vie, pour exterminer du moins ses plus fidèles sujets qu'ils regardaient comme leurs ennemis; Charles III dont on appelait l'attention sur le dernier soulèvement, en l'invitant à couper le mal dans sa racine, se laissa persuader de prescrire une enquête secrète où l'on tairait le nom des déposans, et de former un tribunal extraordinaire qui jugerait l'affaire d'après ces dépositions, sans même entendre les accusés. En conséquence, des commissaires secrets, ou plutôt des espions se répandirent dans toute l'Espagne, provoquant les plaintes, les délations, les faux témoignages. Tout était reçu contre les Jésuites, et les emplois qui venaient à vaquer devenaient le prix de la complaisance qu'on mettait à les charger. Cependant, parmi tant de dénonciations, on ne voyait que les vagues qualifications de moralistes relâchés, de séditieux, d'orgueilleux, d'ambitieux, mais pas un mot qui eût trait au point principal, c'est-à-dire au soulèvement de Madrid. Dans cette ville même, malgré des recherches minutieuses et d'excessives dépenses, on ne put rien recueillir d'authentique. Seulement, les uns disaient que les Jésuites avaient débité en chaire des maximes séditieuses, qu'ils parlaient dans les conversations contre les actes du gouvernement; d'autres articulaient que, dans leur collège, ils avaient laissé percer de la joie pendant le soulèvement et que de là ils dictaient les cris de la foule demandant un autre ministre; il s'en trouva enfin qui alléguèrent que, durant la nuit du tumulte, on avait aperçu parmi les séditieux un homme travesti qui ressemblait à l'un des Jésuites de Madrid. Voilà tout ce qu'on put recueillir, à force d'argent et de promesses. Chercha-t-on la preuve de ces allégations? Interrogea-t-on les Jésuites? Leur fit-on du moins deviner les charges portées contre eux? Leur fournit-on l'occasion de les détruire? Rien de tout cela n'eut lieu. Le tribunal extraordinaire, à l'exemple du conseil supérieur de Castille, se borna à proposer au roi l'expulsion des Jésuites, lui donnant pour motifs les intérêts de Dieu, la surêté de sa personne royale, de ses Etats et de ses fidèles sujets,

et pressant l'exécution de cette mesure. Ces actes sont du 23 janvier et du 20 février 1767. Pour tranquilliser la conscience de Charles III, le jugement fut soumis à la révision d'un archevêque, d'un évêque et d'un religieux, tous trois connus pour leurs sentiments à l'égard des Jésuites.

Néanmoins, le roi n'eût pas cédé, si, pour abattre et perdre sans retour ces religieux, on n'eût frappé un coup hardi. On imagina de fabriquer des lettres secrètes du père Ricci, général de la Compagnie de Jésus : une main habile et exercée sut contrefaire son écriture. Dans ces lettres, le faussaire, sous le nom du général, disait avoir rassemblé des preuves non équivoques de la bâtardise de Charles III : il assurait avoir, en conséquence, préparé des moyens infailibles d'enlever à la couronne d'Espagne ses possessions du Nouveau-Monde, et de rendre la Compagnie de Jésus souveraine et indépendante dans le Paraguay ¹.

Pour mieux assurer le succès de la trame, il fallait que ces lettres fussent saisies entre les mains des Jésuites. Voici l'expédient auquel on s'arrêta. Un homme affidé vint demander le supérieur d'une des maisons que les Jésuites avaient à Madrid, et fit en sorte d'arriver à sa chambre au moment où l'on sonnait le dîner. Il lui remit un paquet de papiers dont il se disait chargé : c'étaient les lettres fatales. Le supérieur avait déjà enlevé le cachet, lorsque cet homme lui dit que la chose ne pressait pas, qu'il reviendrait prendre la réponse plus tard. Le supérieur mit donc le paquet sur sa table, reconduisit l'étranger à la porte, et se rendit au réfectoire avec la communauté. Cinq minutes après, on vint lui annoncer des agens de police. Ils exhibent un ordre qu'ils portaient de faire une visite domiciliaire : ils se font conduire droit à la chambre du supérieur ; ils y saisissent tous les papiers, et avec eux le paquet de lettres qu'il venait de déposer sur sa table, sans savoir ce qu'elles contenaient. On visita aussi le reste de la maison, mais pour la forme.

Les lettres furent sur-le-champ portées au ministre, qui se hâta de les mettre sous les yeux du roi, comme ayant été heureusement interceptées par des serviteurs fidèles. La lecture qu'il en fit le mit hors de lui-même ; elle excita dans son âme un sentiment profond de crainte et d'horreur. « La vie, s'écria-t-il, ne peut plus être qu'un supplice pour moi, tant qu'il existera un Jésuite au monde. » Il ne chercha point à vérifier l'authenticité des lettres : une telle opération pouvait avoir des suites trop dangereuses. Tel avait été en effet l'art du perfide auteur de l'imposture, qu'il était

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 92-95.

du plus grand intérêt pour le monarque, et de garder le secret sur une imputation si flétrissante pour son honneur, et d'anéantir sans pitié une Société prête à s'armer pour lui enlever la moitié de ses Etats.

Des précautions extraordinaires furent employées à préparer le coup fatal : on voulait en dérober la connaissance non-seulement aux prétendus coupables, mais encore au pape, au clergé, à la noblesse et au peuple. Trois personnes seulement furent associées au comte d'Aranda pour lui fournir les renseignemens nécessaires ; mais lui seul voulut être dépositaire du secret pour le mode et le moment de l'exécution. Ce fut dans le cabinet particulier de Charles III que le ministre minuta, transcrivit et expédia tous les ordres à envoyer dans les quatre parties du monde. Ces ordres signés par le roi, et contre-signés par d'Aranda en sa qualité de président du conseil de Castille, étaient si absolus qu'il y avait peine de mort contre quiconque oserait les interpréter ou les modifier. Chaque paquet, adressé aux gouverneurs généraux des provinces et aux alcades des villes où il y avait des Jésuites, était muni de trois sceaux, celui du roi, celui du conseil suprême de Castille et celui du président du conseil ; ce qui caractérisait une commission secrète de la plus haute importance. Sur la seconde enveloppe, cachetée de même, on lisait ces mots : « Sous » peine de mort, vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au » jour tombant. » Dans le paquet même on lisait cet ordre foudroyant : « Je vous revêts de toute mon autorité et de toute ma » puissance royale, pour sur-le-champ vous transporter avec main » forte à la maison des Jésuites. Vous ferez saisir tous les religieux, » et vous les ferez conduire comme prisonniers à tel port, dans » les vingt-quatre heures : là ils seront embarqués sur des vais- » seaux à ce destinés. Au moment même de l'exécution, vous ferez » apposer les scellés sur les archives de la maison et sur les pa- » piers des individus, sans permettre à aucun d'emporter avec soi » autre chose que ses livres de prières et le linge strictement né- » cessaire pour la traversée. Si après l'embarquement il existait en- » core un seul Jésuite, même malade ou moribond, dans votre dé- » partement, vous serez puni de mort. »

D'à près des ordres si précis et si rigoureux, au jour et à l'heure marqués, la foudre éclata en même temps en Espagne, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique et dans toutes les îles de la domination espagnole. Le secret de cette explosion fut si bien gardé que non-seulement aucun Jésuite, mais encore aucun ministre, aucun magistrat ne s'en doutait, le jour même où elle devait arriver. Tous les vaisseaux de transport se trouvèrent prêts

dans les différens ports indiqués. Leurs ordres étaient uniformes : commandement suprême de la part du roi d'aller jeter les prisonniers sur les côtes de l'Etat ecclésiastique, sans se permettre, sous aucun prétexte, d'en déposer aucun nulle part ailleurs ; le tout sous peine de mort. Telle fut la marche du comte d'Aranda : il la regardait comme le chef-d'œuvre d'une politique sage et vigoureuse, et aimait encore à en parler longtemps après. C'est de sa bouche que l'auteur des Mémoires que nous suivons ici tient les détails de cet événement. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le secret de l'exécution ne fut pas confié au duc de Choiseul, auteur de l'entreprise : on craignait sa légèreté, son indiscretion, et surtout les épanchemens d'amour-propre dont il n'était pas toujours le maître.

Ainsi près de six mille religieux, par un seul trait de plume, furent subitement, et sans savoir pourquoi, arrachés à leurs pieuses retraites, à leurs utiles travaux, à leur saint ministère. Quel dut être leur étonnement, lorsque, sans avoir été accusés d'aucun délit, ils se virent chargés de chaînes, enlevés de leur domicile au milieu de la nuit, et traités en criminels d'Etat ! On n'eut égard à aucune réclamation ; la proscription fut générale. Tous éprouvèrent toutes les humiliations et toutes les angoisses de la plus dure captivité jusqu'à leur débarquement en Italie. Ils firent cette longue route amoncelés à fond de cale des vaisseaux, sur de la paille, et nourris de pain et d'eau. Les soldats, exécuteurs de cet ordre tyrannique, ont été forcés d'avouer dans la suite qu'il n'était pas échappé à un seul de leurs prisonniers une plainte ou un murmure. Il n'y a que l'innocence chrétienne qui soit capable d'un pareil silence ; c'est dans le sein de Dieu qu'elle puise ses forces et son courage ; la vue du Calvaire lui inspire l'héroïsme de la patience.

Mais n'est-ce pas un devoir pour l'historien de retracer la cruauté des bourreaux, lorsqu'il constate ainsi le mérite et la gloire des martyrs ? Entrons donc dans quelques édifiants détails sur la manière dont la proscription des Jésuites s'accomplit en Espagne.

Un transport de trois cent soixante-cinq Jésuites espagnols, conduit par des soldats, épée nue et fusils chargés, resta enfermé un mois entier dans une maison qui avait à peine place pour vingt. On les entassa ensuite dans un petit vaisseau, où ils souffrirent tout ce qu'on peut avoir à souffrir. L'un d'eux était mourant ; il expira à la vue du port de la Corogue, et l'on obtint avec peine la permission de l'inhumer. Des matelots vinrent chercher le corps ; tous lui baisèrent les pieds, car ils regar-

daient comme un saint celui qu'on traitait en scélérat; et ils le portèrent respectueusement dans leur barque. Ils attestèrent depuis que cette barque, à peine chargée du corps, s'avança d'elle-même et sans le secours des rames vers le port. Un autre, encore scholastique, lorsqu'à Salamanque on fit l'appel nominal pour le départ, le greffier ayant omis de le nommer comme malade, s'écria : « Vous ne m'appelez pas, mais me voici : *adsum.* » Ce cri courageux étonna les magistrats, les soldats, tous les spectateurs. Le magistrat, sachant qu'il était fortement attaqué, en eut compassion, et lui offrit de rester, car on le permettait, du moins aux novices, jusqu'à guérison, à moins que la barbarie n'outrât les ordres. Il s'y refusa et voulut partir avec les autres. Ce fut parmi les habitans une désolation universelle. Tous fondaient en larmes; les rues, les places, les chemins étaient couverts d'hommes et de femmes qui jetaient des cris de douleur à la vue de ceux à qui ils se reconnaissaient redevables de tant de bienfaits spirituels. Les exilés étaient reçus, soulagés dans tous les lieux de leur passage : il y eut des villes et des bourgs, où, pour obtenir de loger les exilés, les principaux habitans ne craignirent pas d'en répondre sur tous leurs biens, sur leur propre tête.

Un magistrat de Valladolid, escorté d'un détachement de soldats suisses, arriva à Villegarcie, et pénétra dans le collège composé alors de cent dix-neuf religieux, dont soixante-dix-neuf novices. On les rassembla tous dans le réfectoire, et on leur lut l'édit de bannissement qui les envoyait en Italie. Beaucoup de novices, soit troublés à la vue des soldats et des armes, soit à raison de la grandeur du local, n'entendirent pas bien le décret. Aussitôt on les conduisit hors de la maison entre deux rangs de soldats, la baïonnette au bout du fusil. Ne sachant ni où, ni pourquoi on les menait ainsi, ils craignirent qu'on ne leur fit un mauvais parti. Leur crainte redoubla, quand ils rencontrèrent sur la route tout le peuple accouru à ce spectacle étrange, qui les accueillit par des larmes, des sanglots et des cris de douleur, ne laissant entendre que ces mots : « Ah ! chers novices, c'en est fait de vous ! » Bientôt le magistrat arriva et leur dit qu'on les avait menés dans une maison particulière, afin que, sans être influencés par les Pères, ils pussent réfléchir librement sur ce qu'ils avaient à faire, ou aller avec eux en exil, ou retourner chez leurs parens. Ayant ordre de les ménager pour les mieux gagner, et voyant que la maison ne pouvait les contenir, il les fit reconduire le soir par ses soldats au noviciat, afin d'y passer la nuit, avec la précaution de mettre des sentinelles à toutes leurs chambres pour interdire toute communication avec les Pères, qui, de leur côté,

étaient tous gardés à vue. Quand il fut nuit, le magistrat revint et leur représenta à quels travaux et à quels périls ils allaient s'exposer s'ils suivaient les Pères. Il ajouta que ceux-ci arrivés en Italie, et ne pouvant les nourrir, les renverraient; qu'ainsi il leur faudrait se mettre en condition ou mendier; qu'une fois partis, il ne leur serait plus permis de revoir ni amis, ni parens, ni patrie; qu'il y avait en Espagne d'autres ordres dans lesquels ils pouvaient se consacrer à Dieu; que ces paroles avaient pour but, non de les gêner dans leur choix de partir ou de rester, mais de les éclairer dans une affaire si importante; qu'il leur laissait la nuit pour y penser. Les novices, on peut le croire, passèrent cette nuit sans dormir; ils délibérèrent entre eux pesèrent les raisons et les prétextes, s'encouragèrent mutuellement, allèrent chercher de nouvelles forces auprès de ceux qu'ils savaient les plus vertueux. La plupart se déclarèrent hautement pour le départ; presque tous les autres embrassèrent le même parti, celui de tout souffrir plutôt que d'abandonner leur vocation. L'un d'eux, Emmanuel Cancela, se distingua par sa généreuse ardeur. Il passa la nuit au pied d'une image de l'Enfant Jésus, tenant d'une main une croix sur l'épaule, et de l'autre un panier plein de clous et d'épines, avec cette inscription : *In laboribus à juventute meâ*. Il s'appliqua ces paroles et les exemples de Jésus, et résolut de tout faire pour les retracer. Le lendemain matin, le magistrat leur tint le même discours que la veille, et demanda leur décision. Tous, excepté trois, dont l'un, novice d'un mois, se rétracta un moment après, mais en vain, déclarèrent et signèrent qu'ils choisissaient l'exil. Deux d'entre ceux-ci étaient malades; on les laissa, et on fit partir les soixante-quatorze autres escortés par des soldats. Dans tous les lieux qu'ils travaient, ils furent accueillis avec les marques les plus vives d'honneur, de bienveillance et de douleur; on s'affligeait moins encore de les voir s'éloigner que d'avoir à vivre désormais sans eux. A Palencia surtout, les Dominicains, les Franciscains et les habitans se disputèrent le privilège de les loger; il fallut les disperser. A leur départ de cette ville, un jeune homme les suivit, et sans craindre ni menaces ni armes, il demandait le maître des novices. L'ayant trouvé, il le supplia de le recevoir tout de suite, ou au moins de lui permettre de suivre les captifs pour être reçu plus tard. « Tout mon désir, disait-il en sanglotant, est de partager votre bonheur. » Le Père admirait son courage; mais ce n'était ni le temps ni le lieu de l'admettre: il le consola et le congédia. Arrivés à Torrecremata, survint l'ordre de faire continuer la route aux Pères, mais de retenir les novices dans un lieu commode, et de les recommander aux soins des

magistrats, pour leur donner le temps de mieux délibérer sur les suites de leur départ. Ainsi, séparés à leur grand regret de leurs Pères, distribués pour quinze jours deux à deux dans des maisons particulières, ils comprirent qu'ils allaient subir des épreuves dont ils ne sortiraient heureusement qu'en s'unissant de cœur entre eux et surtout avec Dieu. Ils résolurent de suivre le régime du noviciat. Ils prirent le plus ancien pour supérieur, et quatre autres pour lui servir de consultants, et s'engagèrent à observer tout ce que de leur avis il prescrirait. Tout fut réglé, heures et exercices. Dès le lever, ils allaient faire à l'église leur oraison et demander au ciel son secours pour combattre ce jour-là ; puis ils assistaient à la messe : le reste de la matinée se passait partie dans leurs chambres, partie dans les hôpitaux, et finissait par l'examen particulier. Après dîner, le chapelet, la lecture spirituelle, l'oraison, la visite du Saint-Sacrement ; puis la promenade où l'on ne parlait que de Dieu, où l'on se consolait, où l'on s'encourageait mutuellement. Le soir, la discipline, lorsque le lieu le permettait. Confession hebdomadaire ; communion : les dimanches et fêtes. Ce genre de vie aurait fait persévérer tous les novices, si ceux qui l'avaient d'abord admiré ne l'avaient interrompu. Après quelques jours, on leur interdit sévèrement tout exercice, tout délassement commun, toute visite entre eux ou aux hôpitaux. On prit d'autres mesures encore plus vexatoires, le tout comme de la part du roi. Ils répondirent qu'ils étaient prêts à obéir, mais qu'ils demandaient à voir les ordres du prince. On refusa de les montrer. Les habitans de la ville essayèrent de les gagner ; et les trouvant inébranlables, ils employèrent les moyens les plus odieux, les injures, les menaces, les mauvais traitemens. L'un d'eux tira l'épée, furieux contre un novice qu'il ne pouvait persuader. Un second enleva à un autre novice son habit religieux pendant son sommeil : celui-ci déclara qu'il ne se lèverait pas qu'on ne le lui eût rendu. Un troisième novice fut molesté en tant de manières, qu'il lui fallut déloger. On essaya avec un ou deux autres d'obtenir par la bonne chère et par le vin ce qu'on ne pouvait avoir autrement : c'était là le supplice du petit nombre. Ce qui leur fut commun à tous, c'était de s'entendre traiter de fous et d'imbéciles, de rebelles à la volonté du roi, qui ne leur assignerait point de pension comme aux autres. On leur faisait, disait-on, des habits séculiers à Palencia ; il leur faudrait ou les mettre ou se faire soldats. Après les avoir tourmentés par ces mensonges et ces mauvais traitemens, les juges du lieu les citèrent à leur tribunal le jour de la Passion. Ils s'y présentèrent et furent enfermés dans une chambre, d'où on

les tirait l'un après l'autre, pour déclarer et signer leur dernière résolution. Les quatre premiers tinrent ferme. A mesure qu'ils avaient paru, on les mettait dans une chambre séparée de celle où étaient les novices qu'on n'avait pas encore examinés. Alors un homme, qui avait déjà tout fait pour les gagner, s'avisa d'un moyen plein de perfidie. Il alla à la porte de ceux-ci, et leur cria que trois des quatre premiers avaient cédé. Ils le crurent et en furent affligés. Le cinquième néanmoins choisit encore l'exil. Arrivé dans le lieu où étaient les quatre premiers : « Quels sont, » leur dit-il d'un ton de douleur et de reproche, les trois qui » ont eu le malheur de céder ? » Leur réponse lui fit comprendre qu'on lui en avait imposé, et il s'en réjouit avec eux. Cependant les diverses ruses qu'on mit en œuvre, et entre autres la crainte que certains religieux leur donnèrent d'offenser Dieu par une plus longue résistance, en détermina quatorze à rester en Espagne. Deux jours après vint l'ordre de retourner à Palencia, où ils eurent bien d'autres épreuves à subir. A leur premier passage, ils n'y avaient reçu que des témoignages d'honneur, de respect et de cruauté, qu'ils se rappelèrent l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, suivie de si près de sa passion et de sa mort. Accablés d'insultes et de menaces, épuisés de fatigues, trempés de la pluie, ils furent menés, à travers le peuple et les soldats, droit à la cour du tribunal. Là le président, après l'appel nominal, leur intima, au nom du roi, l'ordre de quitter sur-le-champ leur habit et de prendre l'habit laïque. Etonnés de cet ordre, ils baissèrent les yeux et la tête, en silence. « Obéissez, » leur cria le président; vous ne sortirez d'ici qu'avec l'habit laïque. » S'étant un peu remis, ils représentèrent qu'ils n'avaient pas d'habit laïque pour la plupart. « Tant pis pour vous, je n'ai point ordre » de vous en fournir : vous n'en laisserez pas moins ici vos robes » avant de sortir. » Il leur fallut en passer par là. Ces robes simples et pauvres qui leur étaient plus chères que le plus riche manteau, ils furent réduits à s'en dépeuiller devant l'inexorable tribunal; ils le firent en tremblant, et en quittant leur habit ils le baissèrent et l'arrosèrent de leurs larmes. On sent ce qu'il dut en coûter à ces jeunes gens biens nés, pleins de modestie et de pudeur, de paraître ainsi aux yeux du tribunal d'abord, puis d'un peuple entier, avec ces vêtemens de dessous, véritable livrée de la pauvreté, faits de l'étoffe la plus vile, et façonnés si grossièrement qu'un ouvrier eût eu honte de les porter. Pour surcroît de honte et d'opprobre, plusieurs en avaient de si usés et tellement en lambeaux, que s'ils ne se trouvaient pas dans un état de nudité,

derrière
re qu'ils
celle où
Alors un
isa d'un
leur cria
nt et en
re l'exil.
iels sont,
trois qui
prendre
pendant
a crainte
par une
en Espa-
encia, où
r passage,
respect et
mépris et
de Jésus-
i et de sa
fatigues,
uple et les
rés l'appel
ter sur-le-
és de cet
« Obéissez,
it laïque. »
pas d'habit
oint ordre
vos robes
es simples
e manteau,
e tribunal;
ils le bai-
u'il dut en
e et de pu-
b, puis d'un
able livrée
s si grossiè-
ur surcroît
t tellement
t de nudité,

du moins ils n'étaient pas convenablement couverts : leur seule consolation, dans ce moment si pénible, fut de contempler intérieurement Jésus-Christ nu ou couvert de lambeaux de pourpre. Réduits à cet état, le président demanda encore à chacun d'eux de choisir entre l'exil et leur patrie. Les uns prirent parti pour, les autres contre. A mesure qu'ils répondaient, il faisait passer à sa droite ceux qui préféraient l'exil, et à sa gauche ceux qui consentaient à rester. Un de ceux-ci, s'étant aperçu de la place qu'il occupait, se rappela le jugement dernier; en même temps ce mot *Multi vocati*, etc., se retraça si vivement à son esprit, qu'effrayé, il s'écria qu'il voulait l'exil, et se hâta de courir à la droite. Non content de toutes ces épreuves qui en avaient déjà fait céder un certain nombre, le président fit un troisième appel de ceux qui étaient restés fermes, en les avertissant que le parti qu'ils allaient prendre serait irrévocable. Au milieu de tant d'attaques et de secousses, pourrait-on s'étonner que tous, sans exception, eussent succombé, d'autant plus qu'ils le pouvaient sans péché dans de telles circonstances? On en compta vingt pourtant que rien ne put ébranler, et qui se montrèrent résolus à tout hasarder, à tout souffrir pour suivre leur vocation : les autres se soumièrent à retourner chez eux. Personne presque dans la ville ne voulut ou n'osa recevoir les vingt héros; quelques-uns admiraient en secret leur constance; la plupart les traitaient d'entêtés, de fanatiques, de fous, de rebelles. Ils se retirèrent dans une pauvre hôtellerie, où plusieurs habitans leur firent passer secrètement de l'argent, des vivres et des habits pour se couvrir plus décentement. Le lendemain, ayant reçu ordre de partir, ils commencèrent à quêter; mais on le leur défendit sous peine de prison; de plus on leur refusa des passe-ports; enfin, pour les décourager, on leur dit que les Pères qu'ils voulaient aller rejoindre étaient partis pour l'Italie. Ils ne purent se procurer ni chevaux ni voitures, et partirent chargés de leurs hardes pour Saint-Anders. Ils retrouvèrent avec joie leurs Pères, et se joignirent à eux pour devenir tout ce qu'il plairait à la divine Providence. L'un de ces courageux jeunes gens, Emmanuel, dont nous avons déjà parlé, relevait d'une maladie qui avait épuisé ses forces; il lui en était même resté un abcès au visage, enfin ses yeux étaient si affaiblis qu'ils ne pouvaient soutenir la lumière. On le croyait dans l'impossibilité de partir. Il voulut s'en aller néanmoins; et Dieu récompensa son courage. La veille du départ de Palencia, il recouvra subitement l'usage des yeux, et autant de forces qu'il lui en fallait pour soutenir la fatigue du voyage. A Saint-Anders, les premiers de la ville se firent un honneur de recevoir ces

illustres proscrits. Peu après, ils eurent la permission de se réunir à leurs Pères détenus dans le collège, et la joie de pouvoir y reprendre leur habit. Le même jour ils s'embarquèrent et firent voile pour l'Italie, où tous, après avoir terminé un noviciat si orageux, et résisté à tant d'épreuves, eurent le bonheur de faire leurs vœux avec autant de joie que de mérite.

A Abula, dans la même province, le recteur pria et supplia en vain le gouverneur d'exempter du départ quatre malades, au nombre desquels un frère coadjuteur, veillard de près de quatre-vingts ans, presque aveugle, et qui avait les jambes pleines d'ulcères. La seule grâce qu'il obtint pour eux fut une charrette non couverte; les autres Pères eurent les uns des chevaux, d'autres des ânes, tous si mal enharnachés, que les uns manquaient d'étriers, d'autres de brides, d'autres de selles. Ils partirent dans ce misérable équipage au nombre de dix-huit, escortés de trente soldats, au son du tambour, dont on battait à l'entrée et à la sortie de toutes les villes ou villages qu'ils traversaient. Le gouverneur de Burgos fut plus humain : il fit cesser ce que cette marche avait d'insultant, et envoya même des voitures au-devant d'eux pour les recevoir plus déceument. Ils avaient manqué de tout dans la route : on pourvut dans Burgos à toutes leurs nécessités; et deux des quatre malades furent retenus : ils étaient hors d'état d'aller plus loin. Mais le religieux octogénaire voulut partir. Il soutint la fatigue du voyage ainsi que les incommodités de la navigation avec autant de courage et de constance que les plus robustes : ses exemples donnèrent de la résignation à ceux qui chancelaient.

Un des régens de Compostelle, avant l'embarquement, passa un mois entier en prison à la Corogne, en attendant les autres. Son père y accourut, et le pressa de revenir dans sa famille, en alléguant tout ce que pouvait lui suggérer de plus fort l'amour paternel et l'état actuel de la Compagnie. Mais le jeune régent sut se défendre; il parla avec tant de force et d'onction du prix de sa vocation; du bonheur des souffrances, que son père cessa ses instances, et que, pleurant de joie, il rendit grâce à Dieu de lui avoir donné un tel fils. Un séculier, avec qui ce religieux avait été fort lié dans le monde, entreprit à son tour d'ébranler sa constance. « Sachez, lui répondit le jeune régent, que si je n'avais pas l'habit de la Compagnie, je le demanderais avec instance à la vue de la joie qui règne parmi mes frères souffrant pour la justice. Les persécutions présentes, les peines qui nous attendent, voilà précisément ce qui me confirme dans ma vocation. » Il avait à peine dix-huit ans.

Ceux de Villegarcie avaient en core subi à Burgos deux épreuves

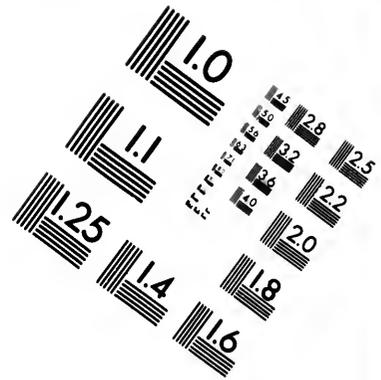
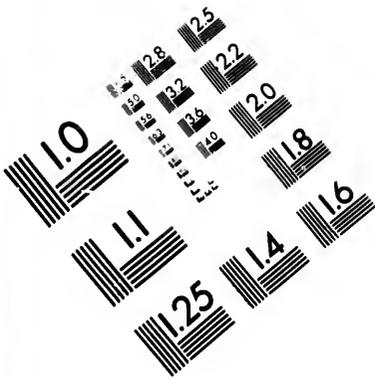
au sujet de leur résolution de s'exiler. Le gouverneur, sans s'arrêter à ce qu'ils disaient, leur enjoignit de consulter des hommes sages, et de lui apporter leurs réponses. Ils le firent, et persistèrent, hormis deux qu'on avait envoyés consulter des religieux, dont la réponse fut, qu'ils pécheraient grièvement s'ils persistaient à vouloir partir; en conséquence, ils cédèrent. On refusa des passe-ports aux autres, et on les menaça de la prison s'ils n'étaient partis le lendemain matin. Arrivés à Saint Ander, ils subirent le septième et dernier examen, puis furent réunis à leurs Pères et embarqués pour l'Italie.

A Salamanque, le juge, voyant un Père âgé de soixante-treize ans, infirme, et craignant qu'il ne pût suivre les autres, voulut consulter les médecins, qui répondirent qu'il ne pouvait se mettre en route sans exposer manifestement sa vie. Le juge fit lire leur avis au vieillard, qui, levant les yeux au ciel, répondit : « Malgré cet avis, je persévère à vouloir partir avec mes frères pour passer le reste de ma vie dans leur douce société, et pour suivre jusqu'à la fin le genre de vie que j'ai eu le bonheur d'embrasser. » Le juge, étonné, voulut qu'il mit sa réponse par écrit, afin de pouvoir la représenter, si l'on venait à l'accuser d'avoir violé les ordres du roi qui défendaient de contraindre à partir ceux d'entre les Jésuites qui étaient très-vieux ou très-malades. Le Père, sans hésiter, la lui donna signée.

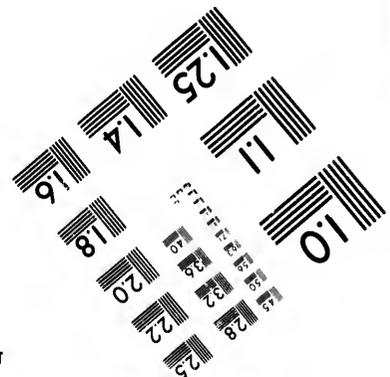
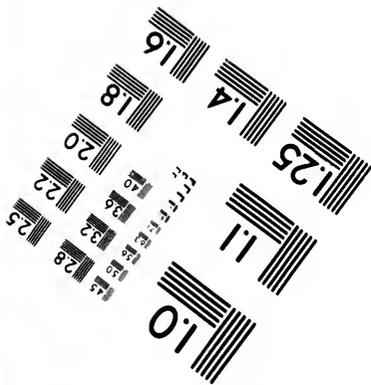
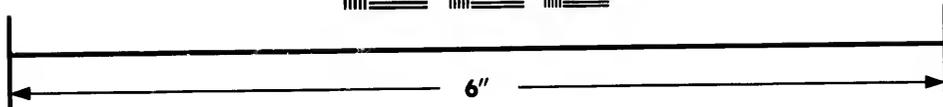
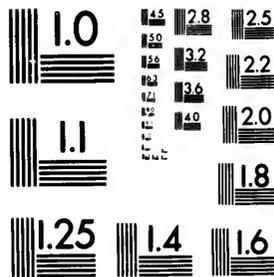
Le jour où le roi catholique frappait ce grand coup dans tous ses Etats, on vit paraître la proclamation destinée à le justifier¹. Elle ne donne aucun éclaircissement sur le crime qui avait provoqué une proscription générale. On y lit seulement à ce sujet : « 1^o que le prince, déterminé par des motifs de la plus haute importance, tels que l'obligation où il est de maintenir la subordination, la paix et la justice parmi ses peuples, et par d'autres raisons également justes et nécessaires, a jugé à propos d'ordonner que tous les religieux de la Compagnie de Jésus quittent ses Etats, et que leurs biens soient confisqués ; 2^o que les motifs justes et graves qui l'ont obligé de donner cet ordre resteront pour toujours renfermés dans son cœur royal ; 3^o que les autres congrégations religieuses ont mérité son estime par leur fidélité, par leurs doctrines, enfin par l'attention qu'elles ont de s'abstenir des affaires du gouvernement. » Ces derniers mots insinuaient plutôt qu'ils n'exprimaient le prétendu crime des Jésuites ; et le profond secret gardé sur la nature de l'attentat leur enlevait tout autre moyen de défense que le témoignage de leur

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 95-99.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8 2.5
3.6 2.2
2.0
1.8

1.1
1.0
0.7

conduite passée. Quoi qu'il en soit, malgré la loi du silence imposé par l'édit, ces mesures aussi sévères qu'inattendues affligèrent et firent murmurer la nation presque entière. Un évêque espagnol osa prendre la défense des milliers d'innocens qu'on bannissait ainsi en masse, sans les entendre, sans même leur donner à deviner la cause de leur proscription ; et il ne craignit pas de dire hautement au roi ce que tous les autres pensaient de la justice de cet acte.

Charles III, une fois engagé dans une démarche, n'était pas de caractère à reculer. Cependant il crut devoir informer le pape de ce qu'il venait de faire, lui déclarant du reste que *personne n'en saurait les motifs*. Clément XIII, pontife sage et pieux, ne put se persuader que le corps de la Société eut commis un crime capable de lui attirer un châtement aussi extraordinaire. Ne trouvant aucune lumière ni dans la lettre de Charles III, ni dans ses entretiens avec les Jésuites proscrits les plus marquans, il envoya secrètement à Madrid une personne de confiance, avec une lettre close de sa propre main. Dans cette lettre il conjurait le prince, au nom de la religion, de lui révéler ce qui avait donné lieu à cette grande plaie dont il venait d'affliger l'Eglise, et lui promettait une justice prompte et éclatante, si, parmi les Jésuites proscrits ou tous autres membres de la Société, il s'en trouvait qui eussent mérité son indignation en lui manquant de fidélité ou en déshonorant leur état. Charles répondit de sa main au souverain pontife « que, pour épargner au monde un grand scandale, » *il conserverait à jamais dans son cœur l'abominable trame qui* » avait nécessité ces mesures de rigueur ; que Sa Sainteté devait » l'en croire sur sa parole ; que la sûreté de sa vie exigeait de lui » un profond silence sur cette affaire. » Enfin il signifiait au pape la résolution où il était de poursuivre dorénavant, par tous les moyens mis en sa puissance, l'abolition d'un ordre que tous les souverains étaient intéressés à anéantir. Clément XIII insista, mais en vain : les réclamations, les prières, les menaces même des jugemens de Dieu ne purent rien sur le monarque ; son cœur demeura fermé jusqu'à la mort, et l'iniquité fut consommée à la grande satisfaction de tous les ennemis du trône et de l'autel, qui purent désormais regarder leur triomphe comme assuré.

Le ressentiment aveugle de Charles III n'épargna pas même le Paraguay ; et l'utilité des établissemens formés par les Jésuites dans ces contrées sauvages, où ils avaient donné autant de sujets à la couronne d'Espagne que d'enfans à l'Eglise catholique, ne les sauva pas de la proscription générale. Depuis près de deux siècles la jalousie et la haine accusaient ces religieux de chercher à

s'y rendre indépendans. Cette calomnie, mille fois répétée, avait été juridiquement examinée et toujours confondue sous les rois prédécesseurs de Charles III; elle l'avait été même pendant son règne. C'était encore elle qui se reproduisait dans l'affaire présente, quoique sous une autre forme. Si le prince eût pu revenir d'une prévention une fois prise, la manière dont son édit s'exécuta au Paraguay lui aurait fait au moins entrevoir l'innocence de ceux qu'il persécutait. Quand les ordres arrivèrent dans les Réductions, il ne tenait qu'aux Jésuites de s'y soustraire; cependant ils montrèrent la soumission la plus parfaite : ils avaient tout pouvoir sur les peuples dont ils avaient fait des hommes et des Chrétiens, et ils furent les premiers à leur prêcher l'obéissance, quoiqu'ils prévissent trop bien la ruine prochaine de ces Réductions et la dispersion de leurs habitans dès qu'on les aurait privés, par la retraite de leurs pères en Jésus-Christ, de tout secours pour le salut. Les Jésuites se laissèrent arracher sans résistance et sans murmure à leurs troupeaux désolés, et l'on sait ce que devinrent ces peuplades jusqu'alors si florissantes et si heureuses : elles furent sacrifiées aux vaines terreurs d'un souverain victime lui-même de ses préventions, ou plutôt à la haine véritablement infernale du philosophisme pour tout ce qui tenait à la religion de Jésus-Christ.

Le souverain pontife gémit de l'obstination du roi d'Espagne : il évita de la braver par des démarches d'éclat qui auraient pu amener un schisme. Mais pour remplir, comme il le dit lui-même, les obligations de sa charge de premier pasteur, il lui adressa un Bref qui devint public. Clément XIII y déclarait, avec une liberté apostolique, « que les actes de Charles III contre les Jésuites mettaient évidemment son salut en danger; que le corps et l'esprit de la Société étaient innocens; que, quand même quelques religieux se seraient rendus coupables, on ne pouvait les punir avec tant de sévérité sans les avoir auparavant accusés et convaincus. » Non content de cette réclamation solennelle, le pape protégea hautement les nouveaux proscrits; il pourvut généreusement à tous leurs besoins; et les marques publiques de bienveillance dont il les honora, ainsi que les Jésuites français et portugais, ne se démentirent jamais jusqu'à sa mort, malgré les chagrins amers dont la plupart des souverains de l'Europe, comme autant d'enfans en délire, se plaisaient alors à abreuver le père commun des fidèles.

Charles III, en quittant, pour monter sur le trône d'Espagne, la couronne des Deux-Sicules, avait donné cette couronne à son troisième fils, Ferdinand IV; et comme le nouveau roi de Naples,

fort jeune encore, avait besoin d'un guide qui tint les rênes du gouvernement, le jurisconsulte Tanucci avait été choisi, comme on l'a vu, pour remplir un poste si important. Ce premier ministre réglait tout dans le royaume, sous la suprématie de Charles III, qui de Madrid continuait de dominer à Naples¹. Tanucci, souple et flexible sous les mains de son premier maître, mais dur et impérieux dans son administration, ne laissait au roi que les honneurs de sa couronne et conservait toute l'autorité pour lui. Telle était la situation des choses à Naples, quand Charles III détruisait la Société des Jésuites en Espagne. Leur expulsion des Etats de son fils ne lui coûta qu'une lettre de sa main. Tanucci, en sa qualité de philosophe, n'aimait pas plus les Jésuites que le saint Siège et la religion elle-même ; il saisit avec joie l'occasion de s'en débarrasser. Pour ne rencontrer aucun obstacle, surtout de la part de Rome, que d'ailleurs il ne craignait pas de braver, il suivit la marche du comte d'Aranda. Au même jour et à la même heure tous les Jésuites de la domination napolitaine furent saisis, embarqués et jetés sur les côtes de l'Etat ecclésiastique. L'édit d'expulsion, du 3 novembre 1767, n'apportait aucun motif. Ferdinand, ou plutôt son ministre, usant de la plénitude de son autorité, déclarait simplement ne plus vouloir de Jésuites dans ses Etats et les renvoyait tous au souverain pontife. Le grand-maître de Malte et le duc de Parme en firent autant l'année suivante : le premier, comme il le déclarait dans son édit même, d'après les sollicitations de la cour de Naples dont il était feudataire ; le second comme neveu de Charles III qu'il n'aurait osé désobliger. D'ailleurs, nous l'expliquons plus tard, il était gouverné par Felino, créature de son oncle, ami des incroyables, ennemi du saint Siège et de tout principe religieux.

Le seul acte de justice et d'humanité que Charles fit dans tout le cours de cette affaire fut d'assigner une petite pension aux Jésuites qu'il exilait, et de ne pas les laisser à la charge du souverain pontife : ce raffinement de barbarie était réservé au cruel Pombal, qui en avait donné l'exemple, et aux philosophes de la magistrature française qui y avaient ajouté, quoique sans succès, le piège d'un serment sacrilège.

Pour terminer ce qui regarde l'expulsion des Jésuites d'Espagne et des États où Charles III avait de l'influence, il reste à démontrer ce que nous avons avancé plus haut, l'absurdité de l'imputation faite à ces religieux, et la supposition de la prétendue lettre du père Ricci. Commençons par les preuves morales :

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 99-101.

1^o Tous ont été frappés sans exception au nombre de près de six mille : est-il possible de les supposer tous assez scélérats pour se faire complices d'un attentat énorme ? 2^o Dans le doute de l'existence d'un complot formé, ou par des religieux dont la conduite jusque-là n'avait jamais donné de prise, ou par leurs ennemis qui avaient déjà eu recours en France et en Portugal aux armes de la calomnie, en faveur de qui est la présomption de l'innocence ? 3^o S'il n'y avait point de complot formé contre les Jésuites, pourquoi, pendant l'année qui précéda leur chute en Espagne, les indiscrets du parti ennemi ne cessèrent-ils d'annoncer cette chute comme prochaine ? 4^o Si les Jésuites du Paraguay étaient si puissans et si mal intentionnés, pourquoi, au lieu de prêcher et d'enjoindre à leurs peuplades une soumission qui allait leur coûter si cher, n'ont-ils pas fait saisir, comme ils le pouvaient, ceux qu'on envoyait pour les prendre ? Pourquoi n'ont-ils pas mis à profit la plus belle occasion qui fût jamais de se rendre indépendans ? 5^o Si les Jésuites étaient coupables, comment ont-ils constamment eu pour défenseurs le saint Siège, presque tous les évêques du monde, enfin tout ce qu'il y avait d'hommes attachés à la religion, et pour adversaires tous les ennemis de la religion et des mœurs ? 6^o S'il y avait des coupables parmi eux, comment se fait-il qu'aucun particulier n'ait jamais été ni condamné, ni accusé, ni même désigné comme tel, soit en Espagne, soit à Rome ? Comment se fait-il que le général et ses assistans, qui doivent être les premiers coupables, n'aient jamais été interrogés sur leurs attentats ? Comment le père Ricci, au moment de recevoir le saint Viatique, a-t-il protesté de son innocence et de celle de sa Compagnie ? Comment est-il arrivé qu'une Société si justement proscrite se trouve aujourd'hui rétablie dans tout l'univers par l'autorité apostolique, et que ce soient les rois d'Espagne et de Naples, suivis de près par le roi de Portugal, qui les premiers se soient empressés de lui ouvrir avec honneur l'entrée de leurs Etats ?

Il est bon d'ajouter ici une particularité intéressante dans l'histoire des moyens employés pour perdre les Jésuites d'Espagne. Outre la prétendue lettre du père Ricci, il y eut d'autres pièces supposées ; et parmi ces pièces mensongères, une lettre où l'on avait parfaitement imité l'écriture d'un Jésuite italien, et qui contenait des invectives sanglantes contre le gouvernement espagnol. Sur les instances que faisait Clément XIII pour avoir quelques pièces de conviction qui pussent l'éclairer, cette lettre lui fut envoyée ; et parmi ceux qui furent chargés de l'examiner se trouvait Pie VI, alors simple prélat. En y jetant les yeux, il remarqua d'abord que le papier était de fabrique espagnole, et il lui pa-

rut extraordinaire que, pour écrire de Rome, on eût été chercher du papier d'Espagne. Regardant de plus près et au grand jour, il aperçut que le papier portait non-seulement le nom d'une manufacture espagnole, mais encore la date de l'année où il avait été fabriqué. Or cette date était de deux ans postérieure à celle de la lettre, d'où il suivait que la lettre avait été écrite sur ce papier deux ans avant qu'il existât. L'imposture, la falsification étaient manifestes : mais le coup était porté en Espagne; d'ailleurs Charles III n'était pas homme à revenir d'une fausse démarche. Et puis n'avait-il pas la lettre du père Ricci qu'il ne communiquait à personne, et dont il renfermait le secret dans son cœur royal?

Toutefois, après l'expulsion des Jésuites d'Espagne, Charles III n'avait pas la conscience tranquille. Ses ministres, pour le rassurer, lui firent envisager la béatification de l'évêque Palafox comme une cause qu'il fallait poursuivre à Rome. Palafox avait été l'ennemi déclaré des Jésuites; il avait écrit et agi contre eux sans ménagement. La poursuite d'une telle cause, si elle n'était pas rejetée sur-le-champ, et beaucoup plus si elle obtenait un heureux résultat, justifiait le roi et calmait ses scrupules, en lui prouvant qu'on pouvait se sanctifier en persécutant les Jésuites, et que des religieux attaqués par des saints ne pouvaient être que très-condamnables. Cet artifice réussit auprès de Charles III; mais il ne réussit pas de même à Rome, où les Jésuites démontrèrent, par des pièces originales, par les écrits même de Palafox, que ce prélat les avait calomniés sciemment.

Au reste, si la cour d'Espagne échoua de ce côté, elle prit, ainsi que la cour de Naples, un moyen expéditif de n'être plus importunée, et par conséquent troublée dans ses souvenirs, au sujet des Jésuites. Ces gouvernemens défendirent, sous les plus grièves peines, aux religieux expulsés d'écrire des apologies, en sorte qu'il leur fallut se taire sous la calomnie. D'un autre côté, on défendit, sous peine d'encourir l'indignation royale, c'est-à-dire une disgrâce éclatante, à tous les sujets d'Espagne et de Naples, d'avoir, ni eux, ni leurs enfans, ni leurs familles, aucune espèce de rapport avec les Jésuites à Rome, même d'entendre leur messe et de communier de leur main. Cela n'empêcha point qu'un grand nombre de Napolitains, tant de la capitale que des provinces, ne continuassent à les avoir pour directeurs, et ne les allassent trouver sur les frontières de l'Etat pontifical. Telle était la foi qu'on avait généralement aux accusations portées contre eux.

La pragmatique-sanction du roi d'Espagne contre les Jésuites date du 2 avril 1767. Elle exerça immédiatement sur le parlement de Paris une influence funeste. Dans les dispositions

où était cette compagnie, il fallait peu de chose pour la porter à de nouvelles rigueurs. L'abbé de Chauvelin ayant fait aux chambres un long et pompeux récit de l'expulsion des Jésuites hors de l'Espagne, avait exalté la sagesse de cette mesure¹. Son discours était destiné à provoquer quelques actes de sévérité. On mit en délibération s'il n'y aurait pas quelque chose à régler sur le même objet. L'exemple de l'Espagne échauffait les têtes. C'est pourquoi, au mépris de l'édit royal qui avait autorisé les Jésuites de France à vivre dans leur patrie et supprimé toutes les procédures faites contre eux, le parlement rendit un arrêt fort long qui déclarait la Société et tous ses membres ennemis de toute puissance, de toute autorité, de la personne des souverains et de la tranquillité des Etats. Ces inculpations gratuites étaient suivies des épithètes les plus flétrissantes et des injures les moins prouvées. Il semblerait qu'on eût voulu se dissimuler à soi-même l'iniquité du jugement qu'on allait porter, tant on avait chargé le tableau des plus sombres couleurs, multiplié les reproches sans fondement, et formulé de chefs d'accusation. On avait été encore plus loin qu'en 1762 ; et comme on rougissait de se trouver en arrière de l'Espagne, on ordonna que tous les Jésuites qui n'avaient pas prêté les sermens prescrits sortiraient du royaume sous quinzaine. Le roi était prié de rendre cet arrêt commun à tout le royaume, et d'éloigner tout Jésuite de sa personne et de sa famille. La cour souffrit cette nouvelle entreprise, et l'arrêt du parlement fut exécuté dans toute son étendue. C'était la seconde fois qu'il bannissait les Jésuites. A Aix, à Toulouse, et dans quelques autres parlemens, on rendit des arrêts à peu près semblables, et les ennemis de l'Eglise et de la religion eurent enfin le plaisir de ne plus rencontrer sur leur chemin ces religieux, dont la vue les humiliait encore plus qu'elle ne les inquiétait.

Quel triomphe pour les philosophes ! La magistrature, aveugle et docile instrument de leurs haines impies, aussi bien que des antipathies jansénistes, leur offrait en holocauste les plus redoutables défenseurs de la religion. C'était là, ce semble, une assez large compensation des poursuites que l'hypocrisie des parlemens dirigeait contre eux ; c'en était même, à bien le prendre, un désaveu réel. Pourquoi donc les philosophes n'auraient-ils pas continué à nier audacieusement tous les dogmes, à infirmer toutes les règles de la morale ? L'impunité de Voltaire et de Rousseau, qu'on épargnait dans leurs personnes et dans leurs biens, alors qu'on emprisonnait et qu'on dépouillait les Jésuites calmait leurs appréhensions et exaltait leur témérité

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. rend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 511-512.

On le voit d'après le nombre des mauvais livres qui, depuis plusieurs années, inondaient la France. A l'exemple de Rousseau et de Voltaire, des noms moins fameux étaient entrés dans la lice. Le *Code de la nature*, qui parut en 1755, et qu'on avait attribué à Diderot, est une production bizarre et le fruit d'un esprit désordonné : Grimm la croit du protestant La Beaumelle; d'autres l'attribuent à Morelly, dont on ne sait rien d'ailleurs. Le livre intitulé *De la Nature*, par Robinet de Châteaugiron, ne fut regardé par Voltaire lui-même que comme un *fatras insipide*. Ce patriarche des philosophes ne blâma pas moins le *Traité du Despotisme oriental*, de Boulanger : composition indigeste et violente, où les rois et les prêtres sont également maltraités. Le *Spinosisme modifié*, ou le *Monde-Dieu*, parut en 1765. L'année 1767 fut plus féconde encore que toutes les autres. L'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, que l'on attribue à l'abbé de Prades, et auquel Frédéric mit une préface écrite du style le plus outrageant; les *Doutes sur la Religion*, publiés sous le nom du comte de Boulainvilliers, par Gueroult de Pival; les ouvrages d'un certain Laurent, réfugié en Hollande, se rapportent à cette époque.

Marmontel s'associa, par son *Bélisaire*, aux efforts d'une secte à laquelle on lui a fait l'honneur de croire qu'il eût été étranger par caractère. Il avait reçu une éducation religieuse et avait même porté la tonsure. Lancé ensuite, à Paris, dans la carrière des lettres et du théâtre, il se lia avec Voltaire, d'Alembert, Raynal, Thomas, Helvétius, Saint-Lambert, et les autres hommes de lettres qui arboraient les étendards de la nouvelle philosophie. Quoiqu'il passât pour modéré dans ses sentimens, il ne put se refuser à porter quelque atteinte à la religion, dans un ouvrage qui ne semblait pas annoncer de telles discussions, et il inséra dans son roman un chapitre où il prêtait à son héros un langage qui ne s'accordait guère avec celui de la foi. A la vérité, il lui faisait déclarer qu'il était soumis aux vérités mystérieuses que la religion enseigne. « Mais, demande le sage auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* » xviii^e siècle¹, est-ce avoir cette soumission que de ne point » reconnaître la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé, » de réduire à la bienfaisance tout ce qui nous est prescrit pour » notre salut; de sorte que cette vertu supplée à toutes les autres, » qu'elle serve d'excuse à toutes les erreurs, qu'elle couvre en un » mot toutes les fautes, tous les vices et tous les désordres? Est- » ce avoir cette soumission que de préférer le sentiment particu-

¹ T. 2, p. 514.

• lier à la lumière de la révélation ; de prendre la seule conscience,
 • même non éclairée par la foi, pour la seule règle de nos devoirs
 • et le seul guide de notre conduite ; de dire que *la révélation*
 • *n'est que le supplément de la conscience*, supplément qui n'a
 • pour objet que des vérités de spéculation, qui n'apprend rien
 • de ce qui est nécessaire pour se bien conduire, puisque « la
 • chaîne de nos devoirs est indépendante de la révélation, que
 • Dieu l'en a détachée, et qu'indépendamment de ce secours l'on
 • peut être compris dans la classe des honnêtes gens, qui arrivent
 • au bonheur du ciel ? » Est-ce avoir cette soumission que de faire
 • entendre que toutes les religions sont indifférentes pour le
 • salut, qu'elles ne conduisent pas plus l'une que l'autre au bon-
 • heur céleste, et qu'il vaut mieux se ranger du côté des incrédu-
 • les que d'en embrasser une qui représenterait Dieu comme punis-
 • sant le crime et redoutable aux méchans ? Enfin, est-ce montrer
 • cette soumission aux vérités du christianisme, que d'assurer
 • que, dans ce qui concerne la religion, il n'y a aucun moyen
 • pour démêler l'erreur de la vérité ; que tous les partis, toutes les
 • sectes, sans en excepter l'Église catholique, doivent être re-
 • gardés du même œil ; qu'un prince catholique par conséquent
 • ne doit pas accorder plus de faveur à un parti qu'à un autre,
 • qu'il doit regarder avec indifférence et avec mépris toutes les
 • disputes qui s'élèvent sur la religion, de quelque nature qu'elles
 • soient ; qu'il ne doit pas plus se mêler de protéger la véritable
 • religion, que de donner des édits *pour régler le lever du soleil*
 • *ou faire briller les étoiles* ? Or, tel était l'esprit, telles étaient
 même les propres expressions de *Bélisaire*. Il ouvrait le ciel aux
 païens, regardait la révélation comme inutile, se faisait une reli-
 gion à sa mode, ne voulait voir en Dieu que la moitié de ses
 attributs en lui ôtant cette justice qui punit les crimes ou les
 vices, et combattait la doctrine catholique, qui déclare qu'il n'y
 a point de salut hors de l'Église¹.

Ces principes parurent mériter d'autant plus d'attention que
 Marmontel avait mis son nom à la tête de l'ouvrage. Le 2 mars
 1767, Riballier, syndic de la Faculté de théologie, lui dénonça
 le *Bélisaire*, et il fut nommé des docteurs pour l'examiner. Ils
 firent leur rapport au commencement de juin, et le 26 de ce
 mois, après plusieurs assemblées, la Faculté adopta la censure.¹
 Elle était divisée en quatre chefs : « du salut des païens ; du senti-
 • ment naturel comparé à la lumière de la foi ; de la tolérance uni-
 • verselle par rapport à la religion et au salut ; et de la nature

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 516-520.

» de la certitude de la religion que Jésus-Christ a établie. » Sur ces quatre articles, la Faculté examinait quinze propositions. Elle discutait les sophismes et les objections de *Bélisaire*, et prouvait la solidité des principes qui y sont opposés. Elle annonçait d'ailleurs qu'il y avait dans ce roman d'autres passages qui mériteraient aussi d'être examinés et blâmés. Cette censure était arrêtée et allait voir le jour, quand le gouvernement sut qu'elle renfermait des réflexions sur l'intolérance civile. Ces réflexions avaient occasionné quelques débats dans la Faculté : plusieurs docteurs auraient voulu qu'on évitât de traiter des matières aussi délicates ; d'autres blâmaient quelques expressions de l'article, ou plutôt de l'appendice qui renfermait la déclaration de la Faculté sur cet objet. Il y eut des discussions prolongées. Le syndic, de concert avec le gouvernement, proposa un plan qui renfermait ce que lui et d'autres docteurs avaient jugé de plus convenable à établir sur l'intolérance civile. Ce plan, combattu fortement par plusieurs, fut enfin adopté, malgré leurs réclamations. Cette affaire ne finit qu'au commencement de 1768. On avait même opposé à la Faculté des obstacles d'un autre genre, et l'on s'était efforcé de l'empêcher d'en venir à une censure. D'abord, Marmontel avait donné lieu de croire qu'il ne voulait point d'éclat, et qu'il se prêterait à des explications satisfaisantes. Il y eut des conférences entre lui et les docteurs nommés pour l'examen de son livre ; mais on s'aperçut ensuite qu'il tenait fortement à ses principes, et on craignit qu'il ne cherchât qu'à éluder la censure. On continua donc à y travailler. Marmontel tâcha de la détourner par une Apologie, où il montrait la différence de la doctrine de son livre avec celle de quelques ouvrages récents. Il est vrai que les principes du *Bélisaire* n'étaient pas aussi formellement irréligieux que ceux du *Christianisme dévoilé*, du *Despotisme oriental* et de l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*. Mais, pour être moins mauvais que ces dernières productions, l'ouvrage n'était pas exempt de blâme, et l'on y retrouvait à peu près les mêmes idées que dans le poème de Voltaire sur *la Religion naturelle*, ou dans la *Profession de foi du Vicaire savoyard* de Rousseau, qui ne pouvaient sans doute passer pour des modèles en fait d'orthodoxie. Au reste, l'Apologie de Marmontel, quelque peu justificative qu'elle fût d'ailleurs, était du moins écrite avec convenance. Ses amis furent moins réservés que lui. Parmi les attaques dirigées contre la Sorbonne, on distingua celle d'un anonyme, qui n'était autre que Turgot. Voltaire prit également la défense de Marmontel. Il accabla la Faculté de ses sarcasmes ; s'en prit surtout au syndic Riballier, dont il défigurait le nom pour le rendre ridicule

tomba sur Coger, professeur de l'Université, qui avait donné un petit écrit contre le *Bélisaire*, et travestit aussi ridiculement son nom. Dans son libelle, et dans une Lettre, imprimée, à Marmontel, il n'épargne point les épithètes de *coquin*, de *maraud*, de *cuistre de collège*, de *loup*..... Il prête au syndic un discours de forcené, et veut faire rougir la Faculté de son zèle à combattre la philosophie. Dans le même temps, il sollicitait par lettres ses amis et ses protecteurs pour qu'on imposât silence aux docteurs. Les mouvemens qu'il se donna n'empêchèrent pas la censure, et la Sorbonne sut se mettre au-dessus de ces contradictions. Son jugement doctrinal contient, dans environ 200 pages, une discussion étendue des principes du *Bélisaire*. De Beaumont donna aussi, le 24 janvier 1768, un Mandement contre le même livre, après avoir essayé de porter l'auteur à reconnaître ses torts. Ce Mandement était en même temps une Instruction solide. Le chapitre 25 du roman y était bien discuté, ses contradictions étaient relevées à propos, le venin qu'il renferme était mis au grand jour. L'on y trouvait d'excellentes réflexions sur l'accroissement et les caractères de l'incrédulité, sur ses complots aussi pernicieux à la société et à la morale qu'à la religion, sur la nécessité de la révélation, sur les égaremens des païens, et sur la dépravation universelle des hommes avant la venue du Messie. Quelques écrivains joignirent leurs observations à celles des docteurs et de l'illustre archevêque.

L'intervention de Voltaire en faveur de Marmontel, dès que le *Bélisaire* eut éveillé la sollicitude des gardiens de la foi, doit d'autant moins étonner qu'il semblait que plus cet homme si tristement fameux avançait en âge, plus sa fureur d'irréligion augmentait. Heureux encore s'il avait écouté le conseil du président de Brosses, qui lui écrivait : « Souvenez-vous des avis prudents que je vous ai ci-devant donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie, vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère naturellement insolent. Je vous ai donné mon amitié, parce qu'il y a des jours où vous en êtes digne. Une marque que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos momens d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir, dans votre bon sens, de ce que vous auriez fait dans votre délire. » Si ce conseil fut accueilli, il fut du moins bien mal suivi, comme le prouve la *Correspondance* de Voltaire. Il écrivait à madame Du Deffant, le 15 janvier 1761 : « Je suis si insolent dans ma manière de penser, j'ai quelquefois des expressions si téméraires, je hais si fort les pédans, j'ai tant d'horreur pour les hypocrites, je me mets si

» fort en colère contre les fanatiques, que je ne pourrais jamais
 » tenir à Paris plus de deux mois¹. » « Je deviens méchant sur la
 » fin de ma vie, » écrivait-il encore à la même époque. « Puisque
 » je ne puis, » disait-il à d'Alembert, le 15 février suivant, au sujet
 de plusieurs de ses ouvrages, « puisque je ne puis lui couper la
 » main dont il a écrit son infâme réquisitoire, je l'abandonne à sa
 » pédanterie, à son hypocrisie, à sa méchanceté de singe, à toute
 » la noirceur de son noir caractère. » Il qualifie ses ennemis de
bêtes puantes, et cette épithète est répétée plusieurs fois dans sa
Correspondance. Il les y traite aussi de *saquins*, de *cuistres*, de *pol-
 lissons*. Mais tout cela n'est rien en comparaison des étranges
 accès où il tombait quelquefois. Il écrivait à Helvétius, le 11
 mai 1761 : « Est-ce que la proposition honnête et modeste
 » d'étrangler le dernier Jésuite avec les boyaux du dernier Jan-
 » séniste, ne pourrait amener les choses à quelque conciliation² ? »
 A Damilaville, le 26 janvier 1762 : « C'est bien dommage que les
 » philosophes ne soient encore ni assez nombreux, ni assez zélés,
 » ni assez riches pour aller détruire par le fer et par la flamme ces
 » ennemis du genre humain, et la secte abominable qui a produit
 » tant d'horreurs³. » Au comte d'Argental, le même jour : « Les Jé-
 » suites et les Jansénistes continuent à se déchirer à belles dents ;
 » il faudrait tirer sur eux à balles pendant qu'ils se mordent⁴. »
 Cette image le charme tant, qu'il la reproduit, quatre jours après,
 dans une Lettre à Damilaville : « Il faut écraser les Jésuites et les
 » Jansénistes pendant qu'ils se mordent⁵. » Il mandait aussi à Cha-
 banon : « Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque Jésuite dans le
 » fond de la mer avec un Janséniste au cou. » M. de Barante⁶ n'a
 donc pas eu tort de dire : « On s'afflige que, se laissant entraîner
 » au torrent d'un siècle dégradé, Voltaire se soit plongé dans un
 » cynisme qui forme un contraste révoltant avec des cheveux
 » blancs, symbole de sagesse et de pureté. Quel spectacle plus
 » triste qu'un vieillard insultant la Divinité au moment où elle va
 » le rappeler, et repoussant le respect de la jeunesse en parta-
 » geant ses égaremens ! »

Pendant que la politique intérieure de la France favorisait
 l'anarchie des intelligences et la corruption des mœurs, sa po-

¹ Correspondance générale.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ De la Littérature française pendant le XVIII^e siècle.

litique extérieure, subordonnée aux petites vues et aux petits intérêts de ses agens diplomatiques, achevait de perdre ce qu'il lui restait d'influence et de dignité. Le partage de la Pologne, triste réalisation des prédictions de Stanislas, et le dernier des brigandages européens qu'ait produits ce système d'équilibre ou plutôt de massacres et de spoliations, qu'on nomme la paix de Westphalie, put se faire impunément sous ses yeux, sans qu'elle y mît le moindre obstacle. Il y avait longtemps que les Polonais, braves, mais divisés, ne pouvaient plus maintenir leur indépendance¹. La Russie avait porté au trône, en 1733, l'électeur de Saxe. Ce prince servit les vues de la cour qui l'avait fait roi. Il souffrit que le synode russe envoyât un évêque de sa religion dans les provinces polonaises, dont les piysans étaient Russes d'origine, et qu'il y établît un nouveau siège épiscopal, dépendant seulement de la czarine, quoiqu'il y eût dans le pays d'anciens évêques grecs. Mais ceux-ci étaient unis au pape. Les troupes russes s'accoutumèrent à séjourner en Pologne, et à la regarder comme leur proie. Catherine II, devenue impératrice en 1762, aggrava encore le sort des Polonais. Elle maintenait parmi eux des divisions et s'y conciliait des partisans par la séduction de l'or ou de l'ambition, en même temps qu'elle effrayait par des menaces ou de mauvais traitemens ceux qui lui étaient contraires. Elle avait reçu à sa cour le comte Poniatowski, qu'elle fit roi de Pologne en 1764. Les Protestans demandaient à parvenir à toutes les charges. « Ils affectaient, dit Rulhières², de » faire cause commune avec les Grecs. Mais les nobles de cette » communion étaient unis à l'Eglise romaine et admis à toutes les » dignités. Ils n'avaient par conséquent point de part à cette re- » quête. Toutefois le nom de tolérance donné à tout ce que les » dissidens demandaient, rendit la plus grande partie de l'Europe » favorable à leur requête; on ne songeait pas que non-seulement » ils étaient tolérés, mais qu'ils étaient admis au partage des riches » starosties, à tous les droits civils de la noblesse, à tous les em- » plois militaires, et qu'ils demandaient non pas la tolérance, » mais le partage de la souveraineté. » Leurs demandes furent re- » jetées, malgré les Mémoires présentés en leur faveur par des » puissances protestantes. La Russie intervint dans cette querelle, qui lui donnait occasion de s'immiscer encore plus dans les affaires de la Pologne. Elle se déclara pour les dissidens. « Quoi- » qu'ils jouissent de la tolérance, et qu'ils eussent plus de deux

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 2, p. 521-529.

² Hist. de l'anarchie de Pologne.

» cents temples, dit encore Rulhières, ils voulaient entrer en
» partage de la souveraineté, et réclamaient l'appui de ces mêmes
» puissances, qui, en Livonie, en Prusse, et dans les provinces
» cédées par la Pologne à la Russie, en 1686, avaient fait cesser
» l'exercice de la religion catholique. » Catherine demanda donc
cette tolérance pour les dissidens polonais, et elle la demanda
plutôt en souveraine qui ordonne qu'en alliée qui protège. Ponia-
towski lui était trop dévoué pour ne pas seconder ses vues. Les
Polonais, indignés de la complaisance du roi, s'animèrent à la
combattre. La diète de 1766 accorda pourtant quelques avantages
aux dissidens, qui ne s'en contentèrent pas. Ils se réunirent, le 20
mars 1767, sous la protection des Russes, qui n'omirent rien
pour grossir leur nombre. Cependant la liste des signatures, quel-
que enflée qu'elle fût, ne présentait que cinq cent soixante-treize
gentilshommes. La Russie dirigea des confédérations en leur fa-
veur. Elle les protégea à main armée. Le prince Repnin, son am-
bassadeur à Varsovie, gouverna la Pologne comme un pays con-
quis. Plusieurs, las d'un tel esclavage, s'encouragent à le secouer.
Des évêques se distinguent par leur zèle. Cajetan Soltick, évêque
de Cracovie, Zaluski, évêque de Kiow, et Krasinski, évêque de
Kaminieck, se déclarent pour le maintien de la liberté et de la
religion nationale. Le nonce du pape en Pologne, le prélat Durini,
les seconde, et fait valoir l'intérêt de l'Eglise et celui de l'Etat,
également compromis. Des Mandemens énergiques, des discours
éloquens sont acueillis par le gros de la nation. L'ambassadeur
russe s'irrite de cette résistance. Il fait menacer les évêques de
son ressentiment. Ils n'en persistent pas moins dans une conduite
que semblaient autoriser à leurs yeux leur caractère d'évêque et
leur qualité de sénateur. Le nonce du pape ouvre la diète par un
discours contre les prétentions des dissidens. Il remet un Bref
où le pape recommande qu'on ne porte aucune atteinte à la re-
ligion. L'évêque de Cracovie parle dans le même sens. Celui de
Kiow, si célèbre par ses connaissances, par ses recherches sa-
vantes, et par sa belle et nombreuse bibliothèque, lit deux Brefs,
où Clément XIII presse le sénat et l'ordre Equestre de ne con-
sentir à aucune innovation. Cette opposition les met en butte à
la vengeance de Repnin. Les deux évêques sont arrêtés par ses
ordres, le 13 octobre 1767, dans Varsovie même, et transférés en
Sibérie. L'évêque de Kaminieck échappa à ceux qui le cherchaient
et se vit contraint de se cacher. Il fut même question d'arrêter le
nonce du pape; mais on recula devant cette dernière violation du
droit des gens. En vain toute la Pologne réclama contre un pareil
traitement infligé à des évêques, à des sénateurs, à des nobles, à des

hommes innocens. De ce jour data l'asservissement de cette nation. Le 13 octobre 1767 est une époque néfaste dans ses annales. La diète, subjuguée par la terreur, céda en frémissant. L'ambassadeur russe dicta les quatre articles suivans. En premier lieu, la religion catholique était déclarée dominante. Aucun prince ne devait pouvoir aspirer au trône s'il n'était catholique. En second lieu, on déclarait légitimes les confédérations de Thorn et de Sluck. On ordonnait que la dénomination de dissidens, réservée auparavant aux réformés, serait appliquée aux Grecs, que tous les dissidens auraient le libre exercice de leur culte, qu'ils pourraient bâtir des églises, établir des écoles, tenir des consistoires, avoir des imprimeries, etc. Les mariages mixtes, même avec les catholiques, furent déclarés légitimes. On établit un tribunal mixte, composé de juges de différentes communions, pour décider les contestations entre catholiques et dissidens. Les gentilshommes dissidens étaient admis à tout, même à la dignité de sénateur. Le troisième article portait que l'exercice de la religion évangélique serait libre dans la Prusse polonaise, et qu'on rendrait les emplois à ceux qu'on en avait privés. Le quatrième concernait le palatinat de Culm, et défendait au clergé catholique de se mêler en rien des affaires d'Etat. On ordonnait de restituer aux dissidens les églises dont on les avait dépouillés en Courlande, et on défendait aux catholiques d'y bâtir des églises ou chapelles sans la permission du duc.

« Quelques philosophes, fait remarquer Rulhières ¹, louèrent beaucoup ce traité, sans songer que le clergé grec n'avait jamais été, dans aucun Etat, élevé à de pareilles prérogatives, et qu'à l'égard des ministres des deux confessions évangéliques, cette communication d'indépendance et de pouvoir était précisément contraire aux principes de ces réformations..... Etablir à main armée sa propre religion dans un pays voisin, sous prétexte de la tolérance, donner part à ses prêtres et à sa noblesse dans une souveraineté étrangère, contre l'esprit même de ces religions, les panégyristes de Catherine pouvaient, dans cette entreprise, louer, s'ils le voulaient, l'audace, le génie entreprenant, l'habileté à jeter le trouble chez les nations voisines, et à ramasser les matériaux de quelques incendies; mais il ne fallait pas louer l'amour de l'humanité, ni la philosophie, ni la politique. » Ce qui blessa le plus les Polonais, ce fut de voir l'évêque de Mohilow, russe, qu'ils regardaient comme un espion, admis dans leurs délibérations. Le pape écrivit à l'archevêque de Gnesne, Podoski, et aux évêques, pour se plaindre d'un traité qu'ils n'avaient pu em-

¹ Hist. de l'anarchie de Pologne, t. 2, p. 480

pêcher. Le nonce demanda une audience au roi, et l'exhorta à ne pas ratifier des délibérations dictées par la terreur. Un parti se forma parmi les Polonais pour rendre à leur patrie sa liberté et son indépendance. Le 29 février 1768, une confédération eut lieu à Barr, en Podolie. Elle se grossit en peu de temps. La noblesse et le clergé s'empressèrent également d'y accéder. Le clergé donna quatre millions de florins. La noblesse s'arma. Catherine, regardant ces démarches comme une révolte, ajouta de nouvelles troupes à celles qui inondaient déjà la Pologne, ordonna de ravager les terres des confédérés, fit entrer dans l'Ukraine les Zaporoves, espèce de brigands exercés à toutes sortes de cruautés, qui mirent tout à feu et à sang, brûlèrent trois villes, cinquante bourgs, plusieurs milliers de maisons, et égorgèrent tout ce qui n'était pas de la religion grecque. On prétend qu'il périt en tout deux cent mille âmes dans ces affreuses exécutions, où ni le sexe ni l'âge n'étaient épargnés.

Ces nouvelles remplirent toute la Pologne d'horreur et de deuil ; et c'est alors que Voltaire écrivit ¹ que l'armée russe *enrichissait le pays au lieu de le dévaster*, et qu'elle *n'était là que pour protéger la tolérance*. On ne pouvait insulter plus cruellement aux malheureuses victimes qui venaient d'être sacrifiées à la politique. Mais Voltaire était flatté par Catherine. Elle lui écrivait régulièrement ; elle admirait sa philosophie ; elle philosophait avec lui, et daignait presque lui demander des leçons. Pouvait-il être insensible à tant de bontés ? Aussi n'hésite-t-il pas, dans sa *Correspondance*, à tout approuver en elle ; il appelle, sans façon, l'évêque de Cracovie un factieux et un rebelle, parce que ce prélat défendait les intérêts de son pays contre une puissance étrangère. Il ne tarit point en éloges sur la grandeur d'âme de l'impératrice, et flétrit quiconque ose résister à une princesse qui avait des vues si pures et si bienfaisantes.

Ces vues se manifestèrent bientôt de la manière la plus éclatante. Après avoir fait la guerre aux Polonais, et anéanti la confédération de Barr, la Russie annonça son dessein de partager le royaume. La Prusse et l'Autriche donnèrent la main à cette usurpation. Quelques-uns ont cru que, si Marie-Thérèse eût été seule, elle n'eût point consenti à une mesure si injuste, mais qu'elle fut entraînée par l'ascendant que son fils avait déjà pris dans ses conseils. Joseph II n'était ni assez sage en politique, ni assez scrupuleux en morale, pour refuser un agrandissement qui lui coûtait si peu. Quant à Frédéric II, il s'applaudissait depuis longtemps

¹ Mélanges historiques.

des divisions de la Pologne, et avait déjà commencé à y agir en maître. Le partage fut donc résolu le 5 août 1772. Chacun prit ce qui était à sa convenance. La diète polonaise voulut en vain s'opposer à l'usurpation. L'évêque de Wilna, Massalski, réclama sans succès. La force et la terreur prévalurent. Le roi de Prusse voulut bien promettre de conserver la religion catholique dans les pays dont il s'emparait. Les deux prélats, exilés en Sibérie, furent rendus à leurs diocèses après cinq ans de captivité. L'évêque de Kamienieck, qui avait été arrêté plus récemment, fut aussi mis en liberté. La Russie, satisfaite des avantages qu'elle venait d'obtenir, parut mettre plus de modération dans ses procédés. Elle laissa la diète statuer sur les dissidens, et abandonna tout à coup ses protégés, pour lesquels elle avait fait tant de bruit et affecté tant de zèle. On leur laissa le libre exercice de leur religion; mais on leur ôta leurs autres prérogatives, et on supprima le tribunal mixte. Il était assez clair que ce n'était pas pour eux que Catherine avait tenu, depuis huit ans, la Pologne asservie.

Ces envahissemens de l'hérésie dans une contrée si catholique percèrent le cœur de Clément XIII, qui vit se former et gronder l'orage sur la malheureuse Pologne. Plus près du pontife romain se déclarait une autre tempête. Don Philippe, infant d'Espagne, gendre de Louis XV, et duc de Parme, avait choisi pour ministre Guillaume du Tillot, depuis marquis de Felino. Ce ministre, docile aux inspirations des cabinets de Madrid et de Versailles, aspirait à partager la triste gloire des Pombal, des Choiseul, des d'Aranda, des Tanucci. Il l'obtint, à sa honte. Le système, qui commençait à prévaloir, de resserrer de plus en plus l'autorité du saint Siège et d'énervier la puissance ecclésiastique, fut celui de Felino, qui signala son administration par des réglemens désorganisateur. En 1764, Don Philippe donna un édit qui défendait, sous des peines graves, de faire, en fondations pieuses, des legs qui passassent la valeur de 300 écus de Parme; et le même édit enjoignait à tous ceux qui voulaient s'engager par des vœux monastiques, de renoncer à tout droit de succession. Le 13 janvier 1765, un autre édit porta que tous les biens qui, des mains des laïcs, avaient passé dans celles des ecclésiastiques, seraient soumis aux mêmes impositions qu'ils payaient auparavant. Indépendamment de ces mesures, des lois furent rendues pour annuler les rescrits du Siège apostolique non munis de l'approbation du souverain, et pour défendre de recourir à des tribunaux étrangers.

De tels édits parurent à Clément XIII contraires à ses droits, soit comme souverain pontife, soit comme seigneur suzerain de Parme; car les papes prétendent que, ce duché ayant été détaché

par concession des domaines du saint Siège, ils y ont conservé les droits de la suzeraineté. Un Bref du 30 janvier 1768 déclara donc abusives, nulles et sans valeur les ordonnances rendues dans ce duché. Choqués au dernier point de la conduite, pourtant si naturelle, de Clément XIII, les princes de la maison de Bourbon prirent fait et cause pour l'infant duc; bien que ce ne fût pas, apparemment, pour se liguier contre le père commun, qu'il eussent signé le Pacte de famille. Le parlement de Paris supprima le Bref dès le 26 février. Les cours de Parme, de Madrid, de Lisbonne et de Naples le firent traiter de même par leurs tribunaux. En France on s'empara d'Avignon et du Comtat : Bénévent fut occupé par les troupes napolitaines. Mais le véritable motif de ces démarches hostiles n'était pas douteux; on voulait faire repentir le pape de la protection qu'il accordait aux Jésuites, et de son refus d'acquiescer aux sollicitations qu'on lui avait réitérées pour les détruire. Clément XIII, effrayé de ces dispositions, écrivit, le 29 juin 1768, à l'impératrice Marie-Thérèse, afin de l'engager à se rendre médiatrice entre lui et les souverains; mais elle déclina cette commission. Peu après, désirant ardemment de rétablir la paix, le pontife écrivit lui-même aux princes de la maison de Bourbon. Mais, de même qu'il avait eu la mortification, l'année précédente, de recevoir une lettre fort aigre du roi de Portugal, en réponse à des ouvertures qu'il avait faites auprès de ce monarque pour essayer de renouer la concorde entre les deux cours, de même il eut la douleur de voir ses démarches n'obtenir aucun succès auprès des Bourbons.

L'amour des réformes se propageait peu à peu ¹. Le 10 octobre 1767, le grand conseil de Venise avait défendu d'aliéner aucun fonds en faveur des corps ecclésiastiques. Le 20 novembre suivant, un décret du sénat ordonna aux communautés régulières de suspendre jusqu'à nouvel ordre la réception des novices. Un pareil décret tendait à éteindre en peu de temps l'état monastique. Il fut suivi, le 7 septembre 1768, d'une longue ordonnance par laquelle, entre autres articles, on soustrayait les réguliers à la juridiction de leurs supérieurs généraux pour les soumettre à celle des ordinaires; on confirmait la suspension des vœux pour les ordres des mendiants, et l'on fixait l'âge de vingt et un ans pour les professions dans les autres corps. Il est à croire que ceux qui avaient suggéré ces mesures voulaient miner successivement l'état monastique. La suspension des vœux des mendiants retranchait une branche considérable de religieux; et, quant au changement

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le xviii^e siècle, t. 2, p. 543-544.

de juridiction, il est remarquable que cette réforme, copiée dans la suite par quelques princes, n'a pas tourné au profit de la discipline religieuse. Le pape, alarmé des dispositions du sénat de Venise, lui écrivit pour se plaindre de ses ordonnances, et crut devoir en même temps avertir les évêques de la république de leurs devoirs en cette occasion. Il ne pensait pas qu'ils pussent se charger de l'exercice d'une juridiction qu'il n'était pas au pouvoir de l'autorité civile de leur conférer; ils résistèrent en effet d'abord aux ordres du sénat. Lombardi, évêque de Crema, fut celui qui montra le plus de fermeté; mais à la fin on fit croire qu'il avait été gagné, et plusieurs évêques furent entraînés par son exemple. Malgré les représentations du pape, le sénat maintint son ordonnance, et s'efforça même de la justifier dans une réponse au Bref du saint Père. Clément XIII fit de nouvelles instances qui n'eurent pas plus de succès, et mourut sans avoir vu la république revenir sur les mesures qu'elle avait adoptées.

Ces scandales de la conduite politique des souverains répondaient aux scandales de la vie privée de leurs sujets, et surtout aux scandales abominables que donnait un homme qui, par le mal qu'il a eu le funeste privilège de causer à tous les peuples au moyen de ses écrits, peut être regardé, non point comme le corrupteur de la France, mais comme le corrupteur de l'univers. On dirait que cet homme étrange, véritable incarnation de l'enfer, ait pris plaisir à rassembler en lui seul les excès de tout genre, afin de s'offrir à ses contemporains et à la postérité comme le type du vice. Non content d'insulter à la religion dans ses ouvrages, ce misérable, excité par une inspiration diabolique à engager, s'il est permis de le dire, une lutte corps à corps avec son Dieu, son Sauveur et son Juge, osait profaner de la manière la plus révoltante le sacrement adorable de l'eucharistie. Ses lettres et celles de ses amis nous font connaître quatre communions sacrilèges, dont la première remonte à 1754. Voltaire se trouvait alors à Colmar et désirait beaucoup obtenir la permission de venir à Paris. Collini, qui était son secrétaire à cette époque, rapporte qu'on lui écrivit de la capitale, que sa conduite à Pâques serait épiée, et qu'il ferait bien de céder à la nécessité. Il ajoute que cette communion fut en pure perte pour ses affaires temporelles et pour le but auquel elle tendait¹. Voltaire aurait donc dû être détourné de recourir à un pareil moyen. Toutefois nous le voyons l'employer encore en 1761, c'est-à-dire dans le temps précisément

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 536-542.

où sa correspondance et ses écrits avaient une teinte plus marquée d'irrégion. C'est au milieu d'un torrent de sarcasmes et d'invectives qu'il annonce au comte d'Argental sa résolution de faire ses Pâques. Il lui écrit, le 16 février 1761 : « Si j'avais cent mille hommes, je sais bien ce que je ferais ; mais comme je n'en ai pas, je communierai à Pâques, et vous m'appellerez hypocrite tant que vous voudrez. Oui, pardieu, je communierai avec madame Denis et mademoiselle Corneille, et si vous me fâchez, je mettrai en rimes croisées le *Tantum ergo*¹. » C'est sur ce ton, si tristement plaisant, qu'il parlait d'une démarche dont il aurait dû rougir.

Il la renouvela en 1768 ; et cette fois, elle excita le zèle de l'autorité ecclésiastique. Biord, évêque de Genève, dans le diocèse duquel était situé Ferney, où Voltaire faisait sa résidence, ne crut pas pouvoir laisser passer sous silence un tel scandale. Il eut pitié des égaremens d'un malheureux vieillard ; et voulant remplir envers lui l'office d'un pasteur et d'un père, il lui adressa, le 11 avril 1768, une Lettre, digne en tout d'un évêque pieux et zélé. Le prélat lui disait avoir appris qu'il avait fait ses Pâques. Il souhaitait beaucoup qu'une action aussi sainte ne fût pas un acte qui ternît sa gloire ; il désirait que Voltaire y eût apporté toutes les dispositions requises, et que les incrédules ne pussent se vanter désormais de l'avoir à leur tête. Il eût voulu qu'au lieu de prêcher dans l'église sur les vols, Voltaire eût annoncé son repentir par ses larmes, et désavoué les scandales qu'il avait pu donner. Biord finissait par des vœux pour que, averti par son âge et par ses réflexions, il mît sa gloire à travailler à son salut. Cette Lettre attira une réponse de Voltaire. D'abord, sans égard à la bienséance, il ne donna à l'évêque que le titre de *monsieur*. Jean-Jacques avait été plus poli dans sa Lettre à l'illustre De Beaumont, que Voltaire avait cependant trouvée *impertinente*. Par un autre oubli des usages, celui-ci adressa la sienne à *M. l'évêque d'Annecy*, bien qu'il n'ignorât point que les évêques de Genève avaient conservé leur titre, même lorsqu'ils furent chassés de leur ville principale et obligés de résider à Annecy. Il en était de ces évêques comme de ceux de Bâle, de Constance et d'Augshourg, qui, en perdant leurs villes capitales, n'avaient pas perdu leurs droits. Mais Voltaire avait cru, sans doute, mortifier Biord, en supprimant sa véritable qualité. Dans sa Lettre, d'ailleurs insignifiante, il se renfermait dans des généralités, s'anéantissait devant Dieu, et prétendait qu'il avait dû parler dans l'église même contre les vols, qui sont une affaire

¹ Correspondance générale.

de police dont les seigneurs sont juges; et l'on sait que Voltaire mettait beaucoup de prix à sa qualité de seigneur. L'évêque répliqua, et sans paraître s'être aperçu du manque d'égards du philosophe, l'avertit qu'une communion faite suivant les principes de la religion exigeait préalablement des réparations éclatantes, et que jusque-là on n'avait pu l'absoudre. Il l'invitait encore à songer à l'éternité. Ce langage chrétien et sérieux ne fit pas beaucoup d'impression sur un homme endurci de longue main. Il parla de tout autre chose dans sa réponse du 29 avril. Il prétendit que Biord s'était laissé prévenir contre lui par un curé voisin et par l'aumônier du résident de France à Genève, et il lui envoya un certificat en sa faveur, qu'il avait fait signer par le syndic du village et par deux ou trois autres habitans. Le prélat voulut justifier les deux ecclésiastiques que Voltaire accusait d'être ses délateurs; et, profitant encore de cette occasion, il ajoutait, dans sa Lettre du 2 mai : « Vous connaissez les ouvrages » qu'on vous attribue. Vous savez ce qu'on pense de vous dans » toutes les parties de l'Europe; vous n'ignorez pas que tous les » incrédules de notre siècle se glorifient de vous avoir pour leur » chef, et d'avoir puisé dans vos écrits les principes de leur » irréligion. C'est donc au monde entier et à vous-même que vous » devez vous en prendre de ce que l'on vous impute. »

Ici finit cette correspondance, où le prélat, simple et modeste, mit plus de sens et même d'esprit que l'académicien avec tous ses talens et sa renommée. Celui-ci assure que Biord porta ses plaintes à la cour de France. Ce qui est certain, c'est que le comte de Saint-Florentin eut ordre d'écrire à Voltaire que le roi était très-mécontent qu'il eût prêché dans l'église le jour de Pâques. Mais il ne manqua pas de trouver des paysans complaisans qui signèrent un certificat pour sa justification. Dans ses Lettres à ses amis, il traite l'évêque d'une manière très-grossière. Il l'appelle *un fanatique, un énergumène, un polisson*. Il prétend que ce prélat était fils de son maçon; ce qui n'était pas vrai, et ce qui d'ailleurs n'eût rien fait à l'affaire. Mais ce qui est le comble du délire, c'est le ton cynique dont il rend compte à d'Alembert de sa scandaleuse démarche du jour de Pâques. Il lui écrit, le 1^{er} mai 1768 : « Que doivent faire » les sages quand ils sont environnés d'insensés barbares? Il y a des » temps où il faut imiter leurs contorsions et parler leur langage. » *Mutemus clypeos*. Au reste, ce que j'ai fait cette année, je l'ai déjà » fait plusieurs fois; et, s'il plaît à Dieu, je le ferai encore. Il y a » des gens qui craignent de manier des araignées, il y en a d'autres » qui les avalent¹. » Il faut l'avouer : une telle hypocrisie fut

¹ Correspondance avec d'Alembert.

blâmée de ceux mêmes qui partageaient le plus les préjugés et l'impie-
piété de Voltaire. Grimm convient, dans sa *Correspondance*, qu'elle
causa assez de scandale à Paris. D'Alembert, dans sa réponse à la
Lettre que nous venons de citer, dit à son maître, quoique avec
beaucoup de ménagement, qu'il ne saurait approuver la comédie
du 3 avril, et Voltaire fut obligé de se justifier auprès du comte
d'Argental et du comte de La Touraille.

On aurait pu croire que l'improbation générale de ses amis,
des complices de son impiété, aurait fait quelque impression
sur son esprit ; mais ils eurent beau manifester leur éloignement
pour ce manège hypocrite, assez étonnant dans un homme qui
criait si fort contre l'hypocrisie, ils ne corrigèrent pas ce vieillard
opiniâtre, qui n'était plus retenu par aucun frein, et qui se
plaisait à braver tout, le Ciel et l'opinion. Ce qu'il avait fait en
1768, il le répéta l'année suivante avec des circonstances nouvelles
et aggravantes, s'il est possible. Il eut, vers le temps de Pâques,
quelques accès de fièvre, et demanda le viatique. Le curé de Fer-
ney fit quelques difficultés. Il voulait que le malade rétractât les
ouvrages pernicieux qu'il avait publiés. Celui-ci, à qui les protes-
tations ne coûtaient rien, fit, le 31 mars, par-devant notaire, une
déclaration dans laquelle il disait que « le nommé Nonotte, ci-
» devant soi-disant Jésuite, et le nommé Guyon, soi-disant abbé,
» ayant fait contre lui des libelles aussi insipides que calomnieux,
» dans lesquels ils accusent messire de Voltaire d'avoir manqué de
» respect à la religion catholique, il doit à la vérité, à son honneur
» et à la piété, de déclarer que jamais il n'a cessé de respecter et
» de pratiquer la religion catholique professée dans le royaume ;
» qu'il pardonne à ses calomniateurs ; que si jamais il lui est
» échappé quelque indiscretion préjudiciable à la religion de l'Etat,
» il en demande pardon à Dieu et à l'Etat, et qu'il a vécu et veut
» mourir dans l'observance de toutes les lois du royaume, et dans
» la religion catholique, étroitement unie à ces lois. » On lui ap-
porta donc le viatique le lendemain matin ; et là, trop accoutumé
à se jouer de tout, il fit encore, par-devant notaire, la déclaration
suivante : « Ayant mon Dieu dans ma bouche, je déclare que je
» pardonne sincèrement à ceux qui ont écrit au roi des calomnies
» contre moi, et qui n'ont pas réussi dans leurs mauvais desseins. »
Et comme si ce n'était pas assez d'accumuler ainsi la dérision, la
fausseté et l'outrage, il plaisante avec ses amis sur ce qu'il vient
de faire. Il écrit, le 9 avril 1769, au comte d'Argental : « On en
» rira tant qu'on voudra ; mais j'ai été obligé de faire, au dixième
» accès de fièvre, ce qu'on fait dans un diocèse ultramontain. Il
» faut être poli, et ne point refuser un dîner où l'on est prié, parce

» que la chère est mauvaise ¹. » Il écrit dans le même sens au mar-
 » réchal de Richelieu. Une Lettre du 24 avril, à madame Du Def-
 » fant, renferme aussi deux pages de plaisanteries sur ce sujet : « De
 » pauvres diables se sont saintement parjurés pour me rendre
 » service. Oui, j'ai déclaré que je déjeunais à la manière de mon
 » pays. Mais si vous étiez Turc, m'a-t-on dit, vous déjeuneriez
 » donc à la façon des Turcs ? Oui, messieurs ². » Et comme le
 » comte et la comtesse d'Argental lui avaient témoigné apparemment
 » qu'ils n'approuvaient pas sa conduite, il leur répond, le 8 mai :
 » « Mes chers anges sont tout ébouriffés d'un déjeuner par-devant
 » notaire ; mais..... on ne peut donner une plus grande marque de
 » mépris pour ces facéties, que de les jouer soi-même ³. » « Nous
 » nous arrêtons ici, ajoute le sage auteur des *Mémoires pour*
 » *servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii^e siècle* ⁴, et nous
 » demandons, non pas précisément aux lecteurs pieux, mais à
 » toutes les âmes droites, honnêtes et modérées, où est l'hypo-
 » crisie, si ce n'est dans ces profanations monstrueuses ? Où est le
 » fanatisme, si ce n'est dans ces violentes invectives ? Un homme si
 » faux est-il recevable à parler de son amour pour la vérité ? Un
 » homme si passionné a-t-il le droit de se donner pour un apôtre
 » de la raison ? Ne sera-t-il pas permis de qualifier, comme elles le
 » méritent, et ces actions indignes et ces apologies effrontées ; et
 » devra-t-on appeler esprit de parti l'horreur qu'inspirent natu-
 » rellement une conduite et un langage si opposés à la franchise,
 » à la droiture et à la loyauté d'un honnête homme ? »

En voyant les philosophes se livrer à de tels excès, qui n'é-
 taient que l'application des principes contenus dans leurs ouvra-
 ges, l'autorité ecclésiastique de tous les pays était fondée à coup
 sûr à défendre la lecture des mauvais livres. C'était le devoir des
 évêques, et ils le remplissaient au risque d'être persécutés. On en
 vit un bel exemple en Portugal.

Là, Pombal soldait des écrivains pour combattre les droits du
 saint Siège et l'autorité des évêques. Antoine Pereira se signalait
 dans ce genre, et indiquait les moyens de se passer du pape. On
 venait d'établir récemment un tribunal pour la censure des livres,
 afin de s'affranchir des règles suivies jusqu'alors, et de pouvoir
 propager impunément les principes nouveaux que l'on avait adop-
 tés. Les écrits de Dupin, le *Febronius* de Hontheim, circulaient
 sans obstacles ; et à la faveur de cette liberté s'introduisaient des

¹ Correspondance générale.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ T. 2, p. 542-543.

productions plus répréhensibles encore. Les livres des philosophes français franchissaient une barrière que les anciens réglemens leur auraient fermée. Dans ces circonstances l'évêque de Coïmbre, Dell' Annunziata, comprit sa haute mission. Déjà ce prélat courageux avait refusé de se prêter aux nouvelles réformes, et de donner les dispenses que Pombal ne voulait plus qu'on demandât au Siège apostolique. Fidèle à cette ligne de conduite, si digne de son caractère, Dell' Annunziata publia, le 8 novembre 1768, un Mandement pour défendre la lecture des livres que l'administration, par une coupable tolérance, ou plutôt par ses encouragemens, propageait en Portugal. Ce Mandement fut jugé aussitôt un délit épouvantable, et l'on en profita pour perdre l'évêque de Coïmbre. Afin de le punir de sa hardiesse à condamner des ouvrages qu'on prétendait irréprochables, il fut arrêté et conduit dans la prison d'Etat appelée la Junquera, où le tribunal de l'*inconfiance* fait le procès aux accusés dans le plus grand secret. On emprisonna aussi neuf religieux Augustins, accusés apparemment de penser comme l'évêque, qui était de cet ordre. Quatre théologiens, du choix de Pombal, furent chargés d'examiner le Mandement. Ils firent leur rapport tel que le ministre le désirait, et représentèrent l'évêque comme un rebelle. Le 23 décembre, le nouveau tribunal de censure déclara le Mandement faux, séditieux et infâme. Mais ce qui est remarquable, c'est que le 9 décembre, et par conséquent quinze jours avant ce simulacre de jugement, le roi avait ordonné au chapitre de Coïmbre d'élire un vicaire-général pour régir le diocèse, « attendu, était-il dit dans la Lettre, que l'évêque, étant coupable » du crime de lèse-majesté, a encouru par le seul fait les peines attachées à ce crime, sans qu'il soit besoin de sentence, et qu'il doit » être réputé comme mort. » Voilà quelle était l'administration douce et canonique du réformateur. Il indiquait en même temps au chapitre le sujet qu'il devait nommer, et qui fut nommé en effet. On sent que le traitement tyrannique fait à l'évêque de Coïmbre rendit Pombal plus maître encore de suivre ses projets : il en coûtait trop pour lui résister, et son caractère connu intimidait ceux qui blâmaient le plus ses innovations.

La persécution dirigée contre l'évêque de Coïmbre est le dernier événement d'un pontificat dont la paix fut incessamment troublée par la contagion des principes philosophiques. Indépendamment de ses peines morales, Clément XIII avait des peines physiques qui déterminèrent sa fin. « Sa constitution est » si sanguine, dit Lalande¹, et il a le sang si sujet à la raréfaction,

¹ Voyage d'Italie.

« qu'on désespère depuis longtemps de le conserver. Son médecin le fait saigner à tous momens, et il a peine encore à éviter les accidens. Le 19 août 1765, il tomba presque mort, et ne revint que quand on l'eut saigné. » La mort inopinée du pontife, arrivée le 2 février 1769, après dix années de règne et à l'âge de soixante-seize ans, fut probablement le résultat d'un de ces accidens. Pour expliquer cette mort, qui jeta dans le deuil les hommes de bien, appréciateurs de la religion, de la piété tendre, de la charité, de la bonté et de la vie édifiante de Clément XIII, on n'a pas besoin de recourir aux suppositions absurdes des Jansénistes. Ils ont prétendu¹ que ce pape avait indiqué pour le 3 février 1769 un consistoire où il devait annoncer aux cardinaux sa résolution de se rendre aux instances de plusieurs princes contre les Jésuites; mais que, la nuit qui précéda le jour marqué, il se trouva mal subitement et eut un vomissement de sang qui le conduisit au tombeau : sur quoi les sectaires ajoutent que « le genre de sa mort et les conjonctures où elle arriva donnent lieu à des bruits sinistres, et firent douter qu'elle fût naturelle. » On voit sur qui les novateurs veulent faire tomber les soupçons. Mais leur excessive partialité les aveugle en cette occasion². Il n'y a point de preuves de cette résolution qu'ils prêtent à Clément XIII. C'eût été un changement bien subit et bien étonnant dans un pape qui avait fait tant de démarches éclatantes en faveur de la Société; et quand on avance un fait aussi peu probable, on devrait au moins l'appuyer sur quelques fondemens. S'il était prouvé que la mort de Clément XIII ne fut pas naturelle, on n'en pourrait accuser sans contredit ceux qu'il protégea constamment, et en faveur desquels il donna une bulle si précise et des brefs si nombreux. Ce crime supposé ne retomberait que sur des hommes qui, ne trouvant point dans ce pape des dispositions favorables à leurs vues de destruction, avaient besoin d'un souverain pontife plus complaisant. Dans cette dernière hypothèse, on expliquerait naturellement ces dernières et touchantes paroles attribuées au pontife expirant : « Je pardonne ma mort à ceux qui ne m'ont jamais pardonné mon attachement pour un ordre que j'ai toujours regardé comme un des plus forts boulevards de l'Eglise »³.

Clément XIII avait fait cinquante-deux cardinaux en sept promotions; nous nous bornerons à nommer les plus connus :

¹ Art de vérifier les dates, chronologie historique des papes, t. 1, p. 349.

² Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 548.

³ Mém. de l'abbé Georgel, t. 1, p. 132.

Charles Rezzonico, neveu du pape; les cardinaux français de Bernis, de Rochechouart, de Choiseul et de Rohan; le savant Dominicain Orsi, auteur d'une Histoire ecclésiastique qu'il n'a conduite que jusqu'à l'année 600; Nicolas Antonelli, également auteur de plusieurs écrits; Marc-Antoine Colonna, depuis cardinal-vicaire, et chez qui l'éclat de la piété et du zèle effaçait le lustre des dignités et de la naissance.

LIVRE NEUVIÈME.

DEPUIS LA MORT DE CLÉMENT XIII, EN 1769, JUSQU'À LA MORT
DE CLÉMENT XIV, EN 1774.

Déjà la Compagnie de Jésus avait disparu dans toutes les contrées où les couronnes de France, d'Espagne et de Portugal étendaient leur domination¹. Les trois ministres Pombal, Choiseul et d'Aranda, unis par la même haine contre elle et liés à la même faction anti-religieuse, avaient néanmoins employé des moyens et fait valoir des motifs très-différens, d'après les circonstances où se trouvait chacun d'eux, sans s'embarrasser des contradictions et des absurdités où il fallait se jeter pour atteindre le but. Ainsi en Portugal, où la mémoire de S. François-Xavier inspirait encore un grand respect pour l'institut de S. Ignace, Pombal inventa des crimes atroces pour rendre les Jésuites odieux : il les déclara entièrement dégénérés *de la sainteté de leur pieux institut*. En France, Choiseul, dans l'impossibilité où il était de ternir la réputation des individus, fit attaquer par les parlemens la prétendue doctrine du corps et l'institut même de S. Ignace comme *détestable et propre à propager tous les vices*. En Espagne, d'Aranda, chargé de satisfaire le ressentiment profond d'un roi qui se croyait offensé, frappa six mille innocens à la fois, sans qu'on pût en deviner le motif, et laissa au prince le soin de justifier cet excès de despotisme aux yeux de la postérité.

Charles III ne se crut pas assez vengé par un acte déjà si odieux en lui-même : il poursuivit ses victimes avec une persévérance implacable ; il écrivit de sa main des lettres aux rois de France et de Portugal, pour les presser de réunir leurs efforts aux siens et d'arracher de concert au souverain pontife la suppression de la Compagnie de Jésus. La cour de Lisbonne se rendit sans peine à ce que désirait le roi d'Espagne : c'était le vœu le plus ardent du marquis de Pombal. Il ne fut pas aussi aisé d'y amener la cour de France. Louis XV avait sacrifié les Jésuites de son royaume à

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 107-108.

la crainte des troubles dont on le menaçait et à la sûreté de sa personne qui n'était pas à l'abri du poignard d'un autre Damiens ; mais il ne voulait point devenir le persécuteur d'une Société qu'il estimait, qu'il aimait, qu'il regrettait. Ainsi, malgré tout ce que Choiseul put lui dire, il se refusa d'abord aux sollicitations du roi d'Espagne. Mais à la fin, des intérêts politiques et les instances réitérées de Charles III, qui mettait son repos, son amitié, son alliance même à ce prix, arrachèrent l'adhésion du faible Louis XV ; et l'ambassadeur de France à Rome eut ordre de se réunir à ceux de Madrid et de Lisbonne, pour solliciter sans relâche la suppression de la Société.

Sur ces entrefaites, Clément XIII mourut. Le conclave, long et orageux qui suivit sa mort, s'ouvrit le 15 février 1769. Il était composé de quarante-sept cardinaux, dont seize de la création de Benoît XIV, et vingt-neuf de celle du pape que l'Eglise venait de perdre. Les divisions qui existaient entre le Siège apostolique et plusieurs cours rendaient le choix d'un pontife nouveau aussi difficile qu'important. En effet, les trois cours de la maison de Bourbon avaient mis cinq conditions à leur réconciliation avec Clément XIII et avec le conclave suivant : l'une était l'abolition totale des Jésuites ; une autre, la cession d'Avignon que Louis XV avait résolu de réunir à sa couronne de gré ou de force, moyennant indemnité ¹.

Les cardinaux étaient divisés en deux partis opposés : les uns, tous le nom de *Zelanti*, voulaient un pape assez ferme pour marcher sur les traces de Clément XIII et soutenir l'Eglise attaquée de toutes parts ². Les autres, appuyés par les couronnes, demandaient un pape assez conciliant pour sacrifier quelque chose et rétablir la concorde avec les princes. A la suite du premier parti se trouvait le cardinal Ganganelli. Comme il était redevable de sa promotion non-seulement à Clément XIII, mais encore au père Ricci, alors général des Jésuites, que le pape avait consulté sur ce choix, il ne pouvait paraître suspect au parti des *Zelanti*. D'ailleurs ceux-ci l'avaient plus d'une fois entendu dire « qu'il ne fallait pas plus songer à supprimer la Compagnie de Jésus, qu'à démolir le dôme de Saint-Pierre. » D'un autre côté, une certaine facilité de caractère qui tenait de la légèreté, quelques mots qu'il laissait échapper devant les cardinaux attachés au parti des couronnes sur la nécessité de pacifier l'Eglise et d'accorder quelque chose aux circonstances, firent juger à ces derniers que c'était là le pape qui leur convenait. On le proposa donc comme le seul

¹ Instruct. origin. du duc de Choiseul au card. de Bernis, fév. 1769.

² Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 109.

dont l'élection pût satisfaire et rapprocher les deux partis, quoique beaucoup de voix se fussent d'abord arrêtées sur le cardinal Chigi, arrière-petit-neveu d'Alexandre VII, et sur le cardinal Stoppani. Jean-Vincent-Antoine Ganganelli, né près Rimini en 1755, entré chez les Mineurs conventuels en 1723, sous le nom de frère Laurent, avait été créé cardinal par Clément XIII dans la promotion du 24 septembre 1759. C'était le seul religieux du sacré Collège.

Les *Zelanti*, ne pouvant réussir à faire nommer celui qu'ils auraient souhaité, et espérant du reste que Ganganelli, devenu pape, n'oublierait pas ce qu'il devait à son prédécesseur et à la Compagnie de Jésus, consentirent à lui donner leurs voix. Il fut élu le 19 mai 1769, et prit le nom de Clément XIV.

Nous lisons dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*¹ : « On dit que le cardinal de Bernis, » ayant cru voir en lui des dispositions favorables aux vues de sa » cour, favorisa cette élection de tous ses moyens, et il paraît » qu'en effet les couronnes de France et d'Espagne eurent beau- » coup de part à ce choix ; mais il ne faut accorder aucune foi à » ce qu'on ajoute que le nouveau pape ne fut élu qu'à condition » de supprimer les Jésuites. Un tel pacte est dénué de toute vrai- » semblance. » Il est vrai que, d'une lettre du cardinal de Bernis au duc de Choiseul, datée du conclave le 12 avril 1769, il résulte que les ministres des cours avaient proposé d'exiger du pape à nommer la promesse, par écrit ou devant témoins, de supprimer la Compagnie de Jésus. Mais Bernis combattit cette proposition comme simoniaque. Il prouva l'inutilité de la promesse par ce motif qu'un homme capable de la faire l'était de la violer ; il montra l'impossibilité de l'obtenir, en demandant qui oserait la signer ; et il en fit voir le danger par cette considération qu'une fois connue elle serait pour tous un déshonneur éternel².

A peine Clément XIV était-il assis sur le trône pontifical qu'il éloigna de ses conseils ceux des cardinaux qui avaient eu la confiance de son prédécesseur. De leur côté, les Jésuites, qui croyaient avoir acquis en lui un nouveau protecteur, se virent bientôt désabusés. Les personnes qui entouraient le pontife, abusant de leur position, laissèrent entendre aux ennemis de ces religieux qu'ils pouvaient tout oser contre eux, et ils furent accablés de procès,

¹ T. 2, p. 550.

² On a, dans les archives de la Société, à Rome, de précieux et nombreux documents sur tout le pontificat de Clément XIV, surtout en ce qui concerne la suppression des Jésuites, ses causes et ses effets le tout en espagnol, Manuscrit du père Hervas.

de chicanes. On leur interdit les tribunaux ordinaires, et on leur donna pour juges des adversaires déclarés : aussi perdaient-ils leurs causes. D'abord on refusa à leurs maisons ces petits secours qu'ils obtenaient du palais comme les autres ; bientôt on ôta aux Jésuites portugais ceux que Clément XIII leur avait assignés.

Cependant, le pape se pressait de faire des avances aux couronnes. Il commença par réconcilier avec la république de Venise le cardinal Molino, qui s'était attiré l'animadversion de sa patrie, en refusant de mettre à exécution dans son diocèse de Brescia les mesures prises à l'égard des ordres religieux par le sénat vénitien au mois de septembre 1768 : cette réconciliation n'eut lieu toutefois qu'à la condition pour le cardinal de se soumettre à l'ordonnance ; mais Clément lui en fit un devoir, et il obéit, quoique beaucoup de cardinaux et de prélats regardassent cette conduite comme préjudiciable aux droits du saint Siège. En même temps, les relations qui avaient existé entre le cardinal Ganganelli et Emmanuel de Roda, naguère chargé d'affaires d'Espagne à Rome, ses rapports avec le confesseur de Charles III, enfin les espérances que le cardinal de Solis avait fait concevoir à sa cour sur la suite de ce pontificat, valurent au nouveau pape des témoignages de vive sympathie de la part du roi catholique. Clément XIV tint même sur les fonts de baptême le petit-fils de ce prince, à l'occasion duquel fut institué l'ordre de la Conception ou de Charles III, en souvenir de la grâce que le Seigneur avait faite à l'Espagne en perpétuant ainsi cette branche des Bourbons. Cependant le cardinal Saldanha, patriarche de Lisbonne, avait communiqué à ses diocésains l'Encyclique par laquelle Clément XIV notifiait son exaltation à tous les évêques, et il l'avait accompagnée d'observations, qui étaient l'indice certain d'un rapprochement entre la cour de Portugal et la cour romaine. L'ancien ministre portugais fut accrédité de nouveau auprès du saint Siège, et à son tour Clément XIV envoya un nonce à Lisbonne. Il remplit en outre le chapeau à la nomination de cette cour, et le donna au frère du marquis de Pombal, qui était mort avant d'être élevé à cette dignité. Il se disposait également à satisfaire les autres couronnes. Ainsi, pour contenter le roi de Sardaigne, il ajouta une déclaration à la constitution et à l'instruction de Benoît XIV, touchant l'immunité locale dans les Etats de Charles-Emmanuel. D'un autre côté, il supprima la promulgation de la Bulle *In Cœnâ Domini*, dont on avait coutume de faire lecture le jeudi saint. Il consentit à la diminution du nombre des jours fériés dans les états d'Autriche, et favorisa en général, pendant toute la durée de son pontificat, la secularisation des réguliers. Il se relâcha des pré-

tentions du siège apostolique sur le duché de Parme; ce qui engagea le duc à s'interposer plus tard auprès des cabinets de Versailles, de Madrid et de Naples, à l'effet de lui faire recouvrer Avignon et Bénévent. En un mot, il se montra facile sur tous les objets des contestations, et fit preuve d'une déférence quelquefois timide pour les volontés des souverains.

Encouragés par les dispositions qu'ils entrevoyaient chez le pontife, les ministres des différentes cours expliquèrent tout d'abord leurs prétentions et les conditions qu'ils mettaient à la paix; et ils le firent d'un ton qui ne souffrait pas de refus: il fallait leur sacrifier les Jésuites.

Clément XIV s'y attendait, comme le prouve la lettre suivante adressée par lui à Louis XV, et publiée dans un bulletin du 1^{er} novembre 1769. « Je m'attends que les ambassadeurs de la » maison de Bourbon vont me faire les plus vives instances..... Il » est donc à propos que je prévienne Votre Majesté sur ces objets, » et que je lui declare mes sentimens. 1^o J'ai envoyé au duc de » Parme les dispenses de mariage qu'il m'a demandées. Je suspends, » à son égard, tous les effets du Bref (d'excommunication, pro- » noncée contre lui par le saint pape Clément XIII) dont il se plaint » et des bulles qui y sont relatives, et je lui donne cordialement » ma bénédiction apostolique.

» 2^o Pour ce qui regarde les Jésuites, je ne puis ni blâmer ni » anéantir un institut loué par dix-neuf de mes prédécesseurs, et » le puis d'autant moins qu'il a été confirmé par le saint concile » de Trente, et que, selon vos maximes françaises, le concile géné- » ral est au-dessus du pape. Si l'on veut, j'assemblerai un concile » général, où tout sera discuté avec justice et équité, à charge et à » décharge, dans lequel les Jésuites seront entendus pour se défen- » dre; car je dois aux Jésuites, comme à tout ordre religieux, jus- » tice et protection. D'ailleurs, la Pologne, le roi de Sardaigne et » le roi de Prusse même, m'ont écrit en leur faveur; ainsi je ne » puis, par leur destruction, contenter quelques princes qu'au mé- » contentement des autres.

» 3^o Je ne suis point propriétaire, mais administrateur des do- » maines du saint Siège. Je ne puis céder ni vendre le comtat » d'Avignon, ni le duché de Bénévent; tout ce que je ferais à cet » égard serait nul, et mes successeurs pourraient réclamer comme » d'abus.

» Au reste, je céderai à la force, et ne repousserai pas par la » force, quand je le pourrais; je ne veux pas répandre une goutte » de sang pour des intérêts temporels. Vous êtes, Sire, fils aîné de » l'Église; je connais la droiture de votre cœur. Je travaillerai vo-

» lontiers, seul à seul, avec Votre Majesté, tous les intérêts que
 » nous avons à démêler. Je prie tous les jours pour votre prospé-
 » rité, et je vous donne cordialement ma bénédiction apostolique.»

Cette lettre met à nu l'intime et loyale conviction de Clément XIV; mais placé qu'il était dans une fausse position, ce pontife malheureux devait en subir malgré lui les conséquences. Charles III surtout mit à obtenir des concessions une chaleur extrême, et tout délai lui paraissait un déni de justice. Clément tergiversa, chercha à gagner du temps, représenta divers obstacles à aplanir, des mesures préliminaires à prendre.

Ainsi, pressé par le ministère français, il répondit d'abord que l'affaire des Jésuites ne demandait ni moins de réserve ni moins de prudence que celle des Templiers; que ceux-ci, quoique déjà reconnus coupables, n'avaient été supprimés que dans un concile général; que si les princes le trouvaient bon, il aurait recours au même expédient, et s'appuierait de l'autorité du corps épiscopal. Mais ce n'était pas là ce que voulaient les ministres : ils savaient trop bien que les évêques rassemblés ne parleraient pas autrement que n'avaient fait les évêques dispersés, et ils trouvèrent cette fois que le pape n'avait pas besoin de leur assentiment pour juger en dernier ressort.

Cependant les noires préoccupations qui assiégeaient l'esprit de Clément XIV furent un moment suspendues par une nouvelle qui devait naturellement faire tressaillir de joie le père commun des fidèles. Ce chef suprême de l'Eglise reçut une lettre de Marc-Simon, patriarche des Nestoriens ou Chaldéens d'Arménie, qui avait abjuré le nestorianisme pour se réunir au saint Siège. Le pontife romain, en annonçant cet heureux événement au sacré collège, annonça aussi que les évêques qui étaient sous la dépendance du patriarche chaldéen se disposaient à suivre son exemple et à rentrer dans le giron de l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les autres, eux et environ dix mille familles sur lesquelles s'étendait leur juridiction.

L'attention du pape, attirée d'une manière consolante vers l'Orient, se reportait vers l'Occident, ravagé par un déluge de livres irréligieux. Clément XIV lui opposa, le 1^{er} mars 1770, des décrets où il condamnait : 1^o l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de Fleury, attribué à l'abbé de Prades; 2^o les *Œuvres de La Mettrie*; 3^o sept brochures du patriarche des philosophes. savoir : *Les Colimaçons du R. P. Lescarbotier*, les *Conseils raisonnables* à M. Bergier, l'*Epître aux Romains*, l'*Homélie du pasteur Bourn*, un *Fragment d'une lettre de lord Bolingbroke*, la *Profession de foi des Théistes*, et les *Remontrances du corps des*

pasteurs du Gévaudan au pasteur Rustan. D'autres pamphlets de cet apôtre infatigable de l'incrédulité, dont la féconde activité pour le mal surpasse l'imagination, furent proscrits par d'autres décrets du 3 décembre 1770 et du 29 novembre 1771. Les titres de ces opuscules indiquent à quel point leur auteur cherchait à stimuler la curiosité, et quand par l'appât du titre il avait appelé le lecteur, il savait le retenir et lui faire accepter ses impiétés, parce qu'il ne les lui offrait qu'assaisonnées du sel de la plaisanterie. C'est dans cet esprit qu'il avait composé *l'Examen important de Bolingbroke*; les *Questions de Zapata*; la *Défense de mon oncle*; les *Lettres sur Rabelais*; *l'Homme aux quarante Ecus*; le *Dîner du comte de Boulainvilliers*; la *Canonisation de saint Cucufin*; les *Dialogues entre A, B, C*; les *Instructions à frère Pédiculoso*; les *Lettres d'Amabed*; le *Cri des Nations*; les *Adorateurs ou les Louanges de Dieu*; le *Discours d'Anne du Bourg à ses juges*; le *Tocsin des Rois*; *Tout en Dieu, Commentaire sur Malebranche*; le *Discours de l'avocat Belleguier*; *Il faut prendre un parti, ou le Principe d'action*; de *l'Ame*; la *Bible commentée par les aumôniers de S. M. L. R. D. P.*; un *Chrétien contre six Juifs*; *l'Histoire de l'établissement du Christianisme*; les *Dialogues d'Evhémère*; etc. *l'Examen important de Bolingbroke* est d'un style dont la violence nous confond; la religion y est traitée à chaque ligne d'*absurde*, de *stupide*, d'*extravagante*, de *cruelle* et de *barbare*, en même temps que la pudeur y est outragée par les détails les plus obscènes. Voltaire, après avoir travesti l'Écriture d'une manière révoltante, a l'audace de se récrier sur le sens qu'il lui a plu de donner au texte. Partout il trouve des abominations, parce qu'il a intérêt à en supposer partout, afin de se procurer le plaisir de les combattre. On retrouve les mêmes bouffonneries et les mêmes indécentes dans la *Défense de mon oncle*, dans le pamphlet de la *Paix perpétuelle*, etc. Le ton le plus insultant règne dans le *Dialogue entre un Chrétien, un Samaritain et un Juif*: c'est là que, commentant d'une manière assez claire la fameuse et horrible formule *Ecr. l'inf.*, il dit: « Il est évident que la religion chrétienne » est un filet dans lequel les fripons ont enveloppé les sots pendant plus de dix-sept siècles, et un poignard dont les fanatiques » ont égorgé leurs frères pendant plus de quatorze.... Que tout » homme juste travaille donc, chacun selon son pouvoir, à écraser » le fanatisme. » Voltaire, dans la *Profession de foi des Théistes*, insiste sur ce qu'ils n'ont jamais fait de mal, ce qui est rigoureusement vrai pour les temps où il n'y avait pas de théistes; et, dans le *Discours de M^e Belleguier*, il émet la même proposition en faveur des philosophes, qui n'ont jamais prêché que l'obéissance

aux lois, affirme-t-il, comme si le *Système de la nature* n'était point là pour le démentir. « Aucun philosophe, dit ailleurs ce sophiste, n'a empêché de payer les impôts, n'a causé de troubles, ne s'est mêlé dans les querelles : » et à peine ces mots sont-ils tombés de sa plume, que l'insurrection, proclamée comme le plus saint des devoirs, vient attester que la philosophie n'est pas plus l'amie des rois que de Dieu. Pour le fond, toutes ces brochures sont également détestables ; pour la forme, elles sont plus ou moins mauvaises, car l'élégant écrivain du XVIII^e siècle, ne prenant dans ses pamphlets nul souci de sa gloire littéraire, offense le bon goût, descend jusqu'à la farce grossière, se salit dans la trivialité, se déshonore par l'emploi de choquantes injures et de personnalités odieuses. Ainsi, dans *l'IncurSION sur Nonotte*, il traite ce redoutable adversaire de libelliste, d'ignorant, de menteur, de pédant, d'oïson, de sot, et l'apostrophant d'une façon burlesque : « Dis-tu la messe, Nonotte ? s'écrie-t-il ; eh bien, je ne te la servirai pas. » Voltaire, qui se glorifiait d'avoir planté l'arbre de la tolérance, n'était pas, comme on le voit, bien empressé d'en goûter les fruits ; semblable à ces charlatans qui ne font presque jamais usage des remèdes qu'ils composent et dont ils ne cessent de prôner l'excellence¹. Nous ne taririons pas sur les dérisions, les pasquinades, les déclamations, les invectives, les violences et les fureurs que la haine a entassées avec une uniformité désespérante dans ces brochures, où l'on n'aperçoit ni plan, ni méthode, ni liaison, où l'on ne trouve que des redites constamment dénuées de preuves, et où l'invariable répétition des mêmes attaques, faiblement déguisée par la variété des injures, finit par provoquer l'ennui et le dégoût. Dans la plupart de ces écrits, Voltaire se cacha sous des noms empruntés, *l'abbé Bazin*, *M. Chambon*, *l'abbé de Tilladet*, *le sieur Tamponet*, *Huet*, *Dubut*², etc. « Il ne faut jamais rien donner sous son nom, disait-il ; est-il nécessaire de graver son nom sur le poignard dont on la tue (la religion) ? » Il blâmait Helvétius de n'avoir pas pris les mêmes précautions que lui. Était-il accusé d'avoir composé quelque écrit contre la religion ? il croyait détourner l'attention et prouver *l'alibi*, comme il le disait lui-même, en lançant tout à coup dans le public un pamphlet d'un autre genre. Il ne recommandait rien tant à ses amis que de ne le pas nommer. Il écrivait à d'Alembert, le 1^{er} mai 1768 : « Les mystères de Mitra ne doivent jamais être divulgués... Il n'importe de quelle main la vérité vienne, pourvu qu'elle vienne. C'est lui, dit-on, c'est son style, c'est sa manière ; ne le reconnaissez-

¹ Sabatier de Castres, les Trois siècles, etc., art. NONOTTE.

² Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 555-556.

vous pas? Ah! mes frères, quels discours funestes! vous devriez, au contraire, crier dans les carrefours : Ce n'est pas lui! Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre, et qu'il tombe sous mille coups redoublés¹. » Il voulait et ne voulait pas être deviné. C'était un combat entre son amour-propre et sa peur. Il avait l'air de craindre la persécution, et il la bravait. Il s'épuisait en protestations dont personne n'était dupe, pour détourner des soupçons qu'il n'était pas fâché de faire naître. Il mettait ses productions sur le compte d'écrivains morts. « Fréret, Dumarsais, Boulanger et autres, ont bien fait de mourir, » disait-il. Ce qui peut étonner, c'est qu'on ait souffert pendant vingt ans que l'auteur bien connu de tant de livres anti-chrétiens ait continué à exercer sa plume d'une manière si outrageante pour la religion. Mais n'est-il pas plus étonnant encore qu'on ait souffert que, chez madame Necker, dans une réunion de philosophes, dix-sept de ses plus zélés partisans arrêtaient de lui ériger une statue, ce qui était à la fois un hommage qu'on lui rendait, et, comme il le disait lui-même, *un beau soufflet donné au fanatisme*?

Le pontife romain ne se borna pas à fulminer des décrets de proscription contre les mauvais livres. Il écrivit à Louis XV pour l'engager à prêter son appui aux évêques dans les délibérations qu'ils allaient prendre, réunis qu'ils étaient pour l'assemblée du clergé de 1770.

Les progrès de l'irréligion éveillaient plus que jamais la sollicitude des prélats. Isolés dans leurs diocèses, ils cherchaient à prémunir leur troupeau contre la séduction par des Instructions solides. De Beaumont, De Brancas, le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, De Fumel, De Termont, De Pressy, évêque de Boulogne, De Montmorin, et plusieurs autres, avaient publié, à diverses époques, des écrits pour prouver l'excellence et la divinité de la religion, pour répondre aux difficultés de la philosophie, et pour affermir la foi des Chrétiens. Ce qu'ils avaient fait, ils étaient disposés à le faire encore, et ils le firent en effet, comme le prouvent 1° l'Instruction pastorale du cardinal-archevêque de Sens, en date du 20 décembre 1770, où il caractérise la doctrine des incrédules et condamne en particulier le *Système de la nature*. 2° les nombreux Traités qui assignent à l'évêque de Boulogne une place parmi les plus zélés apologistes de la religion; 3° l'Instruction pastorale que Montazet, archevêque de Lyon, donna le 1^{er} février 1776 sur les sources de l'incrédulité et les fondemens de la religion; 4° celle que La Luzerne, évêque de Langres, publia

¹ Correspondance avec d'Alembert

à son tour sur l'excellence de la religion, le 15 avril 1786. Les évêques ne se manquaient donc pas à eux-mêmes: émules de Pompidou, ils combattaient les livres pernicioeux par de bons ouvrages qui attestaient à la fois leur zèle et leur talent. Mais ces efforts isolés pouvaient-ils prévaloir sur ceux d'un parti que fortifiaient le désir général d'indépendance, la corruption des mœurs, le penchant à la nouveauté, le crédit de plusieurs philosophes et la faiblesse du gouvernement? Non, il fallait autre chose, et une protestation collective, une démarche solennelle, parut remplir le but.

Déjà les assemblées précédentes du clergé avaient dit leurs alarmes au roi, en essayant de l'intéresser à la sainte cause de la foi. Les membres de l'assemblée de 1770, imitant cet exemple, présentèrent, le 6 mai, à Louis XV, un Mémoire qui contenait leurs représentations. Là se trouvaient dépeintes l'inutilité des mesures prises par les assemblées précédentes, la foule des mauvais livres accrue de jour en jour, leur circulation impunie, les bibliothèques infectées, toutes les provinces, toutes les classes exposées à la séduction, et l'impiété glissant ses productions jusque dans les campagnes, pour y éteindre la foi et faire haïr l'autorité¹. « Car, disait l'assemblée, l'impiété ne borne pas à l'Eglise sa haine » et ses projets de destruction; elle en veut tout à la fois à Dieu » et aux hommes, à l'empire et au sanctuaire, et elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle aura anéanti toute puissance divine et humaine. Si cette triste vérité pouvait être révoquée en doute, nous serions en état, Sire, de vous en montrer la preuve dans un de ces ouvrages irréligieux nouvellement répandus parmi vos peuples, et où, sous le nom spécieux de *Système de la nature*, l'athéisme, tel que l'énonce ce terme pris dans toute sa rigueur, est enseigné à découvert avec une audace et un emportement dont il n'y a point d'exemple dans les siècles passés. L'auteur de cette production, la plus criminelle peut-être que l'esprit humain ait encore osé enfanter, ne croit pas avoir assez fait de mal aux hommes en leur enseignant qu'il n'y a ni liberté, ni providence, ni être spirituel et immortel, ni vie à venir, que tout l'univers est l'ouvrage et le jouet de l'aveugle nécessité, et que la Divinité n'est qu'une chimère hideuse, absurde et malfaisante, qui doit uniquement son origine au délire d'une imagination troublée par la crainte, et dont la croyance est l'unique cause de toutes les erreurs et de tous les maux dont l'espèce humaine est affligée. Cet écrivain porte encore ses regards sur les

¹ Mem. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 559.

86. Les
le Pom-
ouvra-
s efforts
tiffaient
le pen-
t la faj-
et une
remplir

lit leurs
se de la
exemple,
contenait
ilité des
les mau-
unie, les
asses ex-
jusque
utorité¹.
sa haine
s à Dieu
ra satis-
e et hu-
n doute,
preuve
répandus
système de
ns toute
t un em-
passés.
être que
voir assez
i liberté,
nir, que
essité, et
t malfai-
imagina-
l'unique
pèce hu-
s sur les

» sociétés et sur les chefs qui les gouvernent. Il ne voit dans les
» sociétés qu'un vil assemblage d'hommes lâches et corrompus,
» prosternés devant des prêtres qui les trompent et des princes
» qui les oppriment. Il ne voit dans les chefs des nations que des
» méchans et des usurpateurs qui les sacrifient à leurs folles pas-
» sions, et qui ne s'arrogent le titre fastueux de représentans de
» Dieu, que pour exercer plus impunément sur elles le despotisme
» le plus injuste et le plus odieux. Il ne voit dans l'accord du sa-
» cerdoce avec la puissance souveraine, qu'une ligue formée contre
» la vertu et contre le genre humain. Il apprend aux nations que
» les rois n'ont et ne peuvent avoir sur elles d'autre autorité que
» celle qu'il leur plaît de confier; qu'elles sont en droit de la ba-
» lancer, de la modérer, de la restreindre, de leur en demander
» compte, et même de les en dépouiller, si elles le jugent conve-
» nable à leurs intérêts. Il les invite à user avec courage de ces
» prétendus droits, et il leur annonce qu'il n'y aura pour elles de
» véritable bonheur, que lorsqu'elles auront mis des bornes au
» pouvoir de leurs princes, et qu'elles les auront forcés à n'être
» que les représentans du peuple et les exécuteurs de sa volonté.
» L'anarchie et l'indépendance sont donc le gouffre où l'impiété
» cherche à précipiter les nations. C'est pour remplir ce funeste
» projet qu'elle s'attache depuis longtemps à briser par degrés
» tous les liens qui attachent l'homme à ses devoirs. En vain vou-
» drait-elle se parer encore des fausses apparences de la sagesse
» et de l'amour des lois; son affreux secret vient de lui échapper,
» et la voilà convaincue d'être autant l'ennemie des peuples et des
» rois, que de Dieu même. Qui le croirait cependant, Sire? Un li-
» vre aus-i impie et aussi séditieux se vend impunément dans vo-
» tre capitale, et peut-être aux portes de vos palais. Bientôt il pe-
» nétrera jusqu'aux extrémités de votre empire, et y répandra dans
» les cœurs les germes de la désobéissance et de la rébellion. Et
» les lois se taisent! et l'autorité tranquille ne songe pas à arra-
» cher des mains de vos sujets cet assemblage monstrueux de blas-
» phèmes et de principes destructeurs de toute autorité! »

Après avoir exposé les artifices des distributeurs de mauvais livres, et les manœuvres par lesquelles l'impiété, secondée de la cupidité, répandait son poison, l'assemblée demandait pourquoi la police de la capitale, si habile et si puissante sur tant d'objets, ne s'exerçait pas sur un fléau si digne de son attention? « Pour ne pas arrêter les progrès heureux de l'esprit humain, disait-elle encore, faut-il donc lui permettre de tout détruire? Ne pourra-t-il être libre que lorsqu'il n'y aura rien de sacré pour lui? Cette liberté effrénée de rendre publiques les délires d'une imagination égarée,

» loin d'être nécessaire au développement de l'esprit humain, ne
 » peut que le retarder par les écarts où elle le jette, par les folles
 » illusions dont elle l'enivre, et par les troubles divers dont elle
 » remplit les Etats. C'est cette fatale liberté qui a introduit chez
 » les insulaires nos voisins cette multitude confuse de sectes,
 » d'opinions et de partis, cet esprit d'indépendance et de rébellion
 » qui y a tant de fois ébranlé ou ensanglanté le trône. Cette li-
 » berté produirait peut-être parmi nous des effets encore plus
 » funestes. Elle trouverait dans l'inconstance de la nation, dans
 » son activité, dans son amour pour les nouveautés, dans son ar-
 » deur impétueuse et inconsidérée, des moyens de plus pour y
 » faire naître les plus étranges révolutions, et la précipiter dans
 » toutes les horreurs de l'anarchie.» Faisant allusion à la fermenta-
 » tion des esprits et à la licence des discours qui éclatèrent, comme
 nous le dirons bientôt, à l'occasion des différends de la cour avec
 le parlement, l'assemblée s'écriait : « Plût à Dieu, Sire, que Votre
 » Majesté n'eût pas eu déjà lieu de s'apercevoir que cette liberté,
 » à l'exemple de tous les fléaux, a laissé des traces funestes de son
 » passage, qu'elle a altéré la bonté du caractère national, et qu'elle
 » a introduit, dans presque toutes les conditions, des mœurs, des
 » maximes et un langage inconnus à nos pères, et dont leur fide-
 » lité et leur amour pour leurs rois eussent été également alar-
 » més! »

Enfin, les évêques dénonçaient au roi neuf des plus mauvais livres qui circulaient alors. C'étaient le *Recueil nécessaire* ou *Recueil philosophique*, édité par Naigeon; le *Discours sur les miracles de Jésus-Christ*, traduit de Woolston; *l'Enfer détruit, la Contagion sacrée*, l'*Examen des prophéties qui servent de fondement à la religion* (trois ouvrages que Naigeon attribue au baron d'Holbach); l'*Examen critique des apologistes de la religion*, publié sous le nom de Fréret, mais qui n'est pas de cet académicien; le *Système de la nature*; le *Christianisme dévoilé*, par Damilaville; *Dieu et les hommes*, écrit attribué par les uns à Voltaire, et par d'autres à Sissous de Valmire, qui remplissait à Troyes les fonctions d'avocat du roi au bailliage de cette ville. Du moins un livre sous le même titre fut dénoncé à l'évêque de Troyes par les curés de la ville épiscopale, et De Barral le condamna, en effet, par un Mandement du 18 avril 1772. L'auteur en donna une rétractation.

Vains reproches! conseils inutiles! Le ministère de Louis XV, par indifférence ou par complicité avec les philosophes, n'était pas plus disposé à suivre les uns qu'à accepter les autres. A ses

yeux l'inquiète sollicitude du clergé n'était que le résultat d'une frayeur pusillanime.

L'assemblée, qui ne perdait de vue le redressement d'aucun tort, ne se contenta point de signaler les écarts de la presse et leurs résultats prochains. Elle demanda avec instance le rappel des ecclésiastiques bannis ou décrétés, et le rétablissement des conciles provinciaux, article sur lequel le clergé revenait toujours à la charge.

Mais, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii^e siècle*¹, ce qui lui fit le plus d'honneur, ce fut l'*Avertissement* adressé le 6 août aux fidèles du royaume sur les dangers de l'incrédulité. Rien ne semblait plus capable de faire impression qu'un avis de cette nature. C'étaient tout le corps épiscopal et tout le second ordre, qui, parlant par leurs députés, exposaient aux peuples les inconvéniens des nouveaux systèmes et les avantages de la religion révélée. L'assemblée annonçait que resserrée par la courte durée de ses séances, elle ne se proposait pas de retracer tout l'ensemble des preuves de la religion, et de répondre à toutes les objections des incrédules; elle se bornait à faire voir que les avantages que promet l'incrédulité, et la science dont elle se pare, ne sont que prestige et mensonge; qu'au lieu d'élever l'homme, elle le dégrade; qu'au lieu de lui être utile, elle nuit à son bonheur; qu'elle rompt les liens de la société, détruit les principes des mœurs, et renverse les fondemens de la subordination et de la tranquillité. Elle prouvait en même temps que sans la religion nous ne pouvons avoir ni une connaissance suffisante de nos devoirs, ni la force de les pratiquer; que notre faiblesse, nos imperfections, ce que nous sentons en nous-mêmes, ce que nous éprouvons au dehors, tout annonce la nécessité et les avantages d'une révélation; qu'elle seule enfin nous ouvre le chemin de la vérité et du bonheur. Tel était le plan de cet ouvrage, qui finissait par des exhortations à se tenir en garde contre le péril, à repousser ces lectures dangereuses où la foi de plusieurs avait fait naufrage, et à opposer les principes de la religion et la pratique des vertus chrétiennes aux égaremens de l'esprit, à la manie des systèmes et à la séduction des maximes corrompues. Cet *Avertissement*, qui fut imprimé à part, fut envoyé à tous les évêques, qui le répandirent dans leurs diocèses, en y joignant, pour la plupart, un Mandement particulier. Cette démarche du clergé, si elle n'arrêta pas tous les progrès du mal, était du moins une réclamation solennelle de l'Eglise de France contre les atteintes de la philosophie.

¹ T. 2, p. 565-566.

Cette philosophie, trop habile pour ne pas comprendre que l'avenir ne serait à elle qu'autant qu'elle réussirait à s'emparer de la jeunesse, dont cet avenir est l'héritage, ne négligeait rien afin de s'établir dans les asiles de l'éducation. Elle n'aurait pas été admise partout, si elle s'était présentée à découvert; mais elle savait, au besoin, prendre le masque de l'hypocrisie, et déguiser ses traits pour se glisser, sans éprouver un refus, là où elle voulait pénétrer. Ainsi Audras, professeur d'histoire à Toulouse, ayant donné, à l'usage de la jeunesse, une édition de l'*Essai sur l'Histoire générale*, de Voltaire, y avait fait quelques changemens de peu d'importance, tout en y laissant subsister l'esprit et le ton de l'auteur. Cette ruse ne trompa point les hommes éclairés, dont les murmures ne tardèrent pas à se faire entendre. Malgré les clameurs répétées de son clergé, Brienne ne se pressait pas d'extirper ce scandale de son diocèse. Cependant les réclamations devinrent si vives, qu'il se vit contraint d'y céder. Le 26 août 1770, il condamna le livre d'Audras, qui eut ordre de sortir du collège dans les vingt-quatre heures.

Aux représentations de l'épiscopat vint se joindre, de la part de la magistrature, l'aveu officiel que les philosophes avaient formé le double projet de renverser le trône et l'autel. « Il s'est » élevé au milieu de nous, dit l'avocat général Séguier, dans un ré- » quisitoire énergique, une secte impie et audacieuse. Elle a décoré » sa fausse sagesse du nom de philosophie. Ses partisans se sont » érigés en précepteurs du genre humain. Liberté de penser, » voilà leur cri.... D'une main ils ont tenté d'ébranler le trône, de » l'autre ils ont voulu renverser les autels. Leur objet était » d'éteindre la croyance.... et la révolution s'est, pour ainsi dire, » opérée; les prosélytes se sont multipliés, leurs maximes se sont » répandues, les royaumes ont senti chanceler leurs antiques fon- » demens, et les nations, étonnées de trouver leurs principes » anéantis, se sont demandé par quelle fatalité elles étaient de- » venues si différentes d'elles-mêmes. Ceux qui étaient les plus » faits pour éclairer leurs contemporains, se sont mis à la tête » des incrédules; ils ont déployé l'étendard de la révolte, et par » cet esprit d'indépendance, ils ont cru ajouter à leur célébrité. » Une foule d'écrivains obscurs, ne pouvant s'illustrer par l'éclat » des mêmes talens, a fait paraître la même audace.... et le gouver- » nement doit trembler de tolérer dans son sein une secte ardente, » qui ne semble chercher qu'à soulever les peuples sous prétexte » de les éclairer. » L'avocat général s'abandonnant à de sinistres pressentimens que les faits sont venus justifier d'une manière si cruelle : « L'impiété, dit-il, ne borne pas ses projets d'innovation

» à dominer sur les esprits, et à arracher de nos cœurs tout senti-
 » ment de la Divinité; son génie inquiet, entreprenant et ennemi
 » de toute dépendance, aspire à bouleverser toutes les consti-
 » tutions politiques. Ses vœux ne seront remplis que lorsqu'elle
 » aura détruit cette inégalité nécessaire de rang et de condition ;
 » lorsqu'elle aura avili la majesté des rois, rendu leur autorité
 » précaire et subordonnée aux caprices d'une foule aveugle, et
 » lorsqu'enfin, à la faveur de ces étranges changemens, elle aura
 » précipité le monde dans l'anarchie et dans les maux qui en
 » seront inséparables. Peut être même, dans le trouble et dans la
 » confusion où ils auront jeté les nations, ces prétendus philo-
 » sophes se proposent-ils de s'élever au-dessus du vulgaire, et de
 » dire au peuple que ceux qui ont su l'éclairer sont seuls en
 » état de le gouverner. » Séguier caractérisait ensuite plusieurs
 des productions de l'impiété, et faisait surtout ressortir les prin-
 cipes monstrueux du *Système de la nature*. D'après son réqui-
 sitoire, le parlement, par arrêt du 18 août 1770, condamna au
 feu sept ouvrages, dont six venaient d'être dénoncés par l'assem-
 blée du clergé. C'étaient *la Contagion sacrée, Dieu et les hommes,*
le Discours sur les miracles de Jésus-Christ, l'Examen critique
des apologistes de la religion chrétienne, le Christianisme dévoilé,
le Système de la nature, et l'Examen impartial des principales re-
ligions du monde, que le clergé n'avait pas compris dans la liste
 de ceux qu'il signalait au roi.

Il est vraisemblable que ce dernier ouvrage sortait de l'offi-
 cine du baron d'Holbach dont la maison, dit Grimm, fut long-
 temps un des plus doux hospices des initiés de l'*Encyclopédie*, et
 leur plus célèbre synagogue. Ce nom de *Synagogue*, appliqué à
 la coterie d'Holbach, est aussi remarquable que celui de *pa-*
roisse appliqué aux réunions voltairiennes de madame Necker, où
 se trouvaient assidûment l'abbé de Chauvelin, le comte d'Ar-
 gental, Mairan, Mirabaud, Foncemagne, Bachaumont, Voisenon,
 etc. C'est de la synagogue, dans tous les cas, qu'était sorti le
Système de la nature, lequel parut sous le faux nom de Mirabaud,
 mais qui eut pour auteurs véritables, le baron d'Holbach et Diderot,
 et pour éditeur Naigcon. Ce livre, dont l'objet était de professer
 le matérialisme, d'ébranler le dogme de l'existence de Dieu, et
 de saper tous les trônes, est le fruit le plus amer qu'ait produit
 l'association formée par les hommes que d'Holbach attirait à lui
 par l'attrait de sa fortune et de sa table. Au milieu des distrac-
 tions de la société, seul ce philosophe n'eût pas suffi à composer
 tous les écrits qu'il lançait contre le christianisme ; les incrédules
 subalternes, que leur exaltation excluait des autres bureaux phi-

losophiques pour les retouler dans sa maison, plaçaient à sa disposition leur ardeur et leur plume : mais il voulut mettre lui-même la main à un livre qui eut l'incroyable fortune d'exciter l'indignation de Voltaire, de Frédéric II et de d'Alembert. « Cet » ouvrage est une philippique contre Dieu, dit Voltaire dans un » petit écrit qui fut inséré depuis dans le *Dictionnaire philoso-* » *phique*. L'auteur prétend que la nature existe seule, et qu'elle » produit seule la sensation et la pensée. Pour avancer une idée » aussi étrange, il faudrait au moins tâcher de l'appuyer par » quelque principe, et c'est ce que l'auteur ne fait pas. » Ecrivant, le 8 août 1770, à madame Du Deffant : « Un diable d'homme » inspiré par Béalzébut, lui dit-il, vient de publier un livre dans » lequel il croit démontrer à chaque page qu'il n'y a point de » Dieu. Ce livre effraie tout le monde. Il est plein de longueurs, » de répétitions, d'incorrections. » Il écrit, le 28 septembre, à Chabanon : « Pour les ailes qui ont élevé l'auteur du *Système de la* » *nature*, il me paraît qu'elles ne l'ont conduit que dans le » chaos... Non-seulement cet ouvrage fait un tort irréparable à » la littérature et rendra les philosophes odieux, mais il rendra » la philosophie ridicule. Quel excès d'ignorance, de turpitude » et d'impertinence, de dire froidement qu'on fait des animaux » avec de la farine de seigle ergoté ! Il est très-imprudent de pré- » cher l'athéisme, mais il ne fallait pas du moins tenir son école » aux Petites-Maisons ¹. » Le 25 novembre, s'adressant à Delille de Sales : « L'auteur du *Système*, dit-il, suppose tout et ne prouve » rien. Son livre est fondé sur deux grands ridicules... C'est la » honte éternelle de la France que les philosophes aient fait » servir ces inepties de base à leurs systèmes. » Néanmoins, après avoir combattu, dans le *Système de la nature*, non-seulement des maximes exécrables en morale et d'autres absurdes en physique, après avoir fait même la critique de la diction, et avoir trouvé, « dans ce livre confus, quatre fois trop de paroles, » Voltaire s'excusa auprès de Grimm d'avoir osé prendre tant de liberté. « Il a fallu faire ce que j'ai fait, lui écrit-il le 1^{er} novembre; et si » l'on pesait bien mes expressions, on verrait qu'elles ne doivent » déplaire à personne. » A cela Grimm objecte sans pudeur que « le patriarche ne veut pas se départir de son *rémunérateur-ven-* » *geur*...; qu'il raisonne là-dessus comme un enfant, mais comme » un joli enfant qu'il est. » Frédéric, au milieu de ses trophées, ne vit pas sans alarmes le danger qui menaçait les sociétés. Mécon- tant de l'*Essai sur les préjugés*, il en avait fait l'objet de quelques

¹ Correspondance générale.

remarques; mais il blâmait encore plus le *Système de la nature*, qu'il réfuta. « Ce livre a fait beaucoup de mal, écrivit-il à Voltaire » le 29 janvier 1771 : il a rendu la philosophie odieuse. » D'Alembert n'en était pas plus satisfait. Le 16 février 1783, il écrivit à Frédéric : « J'ai été aussi affligé qu'indigné de l'incroyable dé- » mence et sottise de l'auteur du *Système*... Jamais peut-être la » philosophie n'a dit une absurdité plus bête ni une fausseté plus » notoire, quoiqu'elle ait été, en bien d'autres occasions, menteuse » et absurde ¹. Dans le fait, jamais personne n'a professé l'athéisme avec autant d'appareil et d'inconséquence que l'auteur du *Système de la nature*. Il invoque l'expérience, et il la contredit sans cesse; il consulte la raison, et il ferme l'oreille à sa voix : avec plus de fiel que de talent, plus d'arrogance que de profondeur, il dément les principes solennels de la plus saine philosophie; il érige en faits les suppositions les plus hasardées, en axiomes les assertions les plus monstrueuses. L'erreur et la vérité, le vice et la vertu se heurtent sous sa plume; il n'offre, dans une diction inégale, mais le plus souvent pesante et diffuse, que des contradictions et des déclamations répétées jusqu'au dégoût. On sent bien que, suivant lui, tout est *matière*, tout est l'effet d'une aveugle *nécessité*. A la place de Dieu, qu'il affirme avoir été inventé par les théologiens, il met la *nature* qu'il regarde comme l'assemblage de tous les êtres et de leurs différens mouvemens. Cet ouvrage a été réfuté victorieusement et avec le plus grand détail par Bergier, dans son *Examen du matérialisme*.

L'année 1770, qui avait vu paraître le *Système de la nature*, vit paraître aussi l'*Histoire philosophique et politique des établissemens des Européens dans les deux Indes*, livre qui, en somme, eut plus de vingt éditions et près de cinquante contrefaçons. Le nom de son auteur, associé à celui des Voltaire, des Rousseau, des Montesquieu, fut un moment dans toutes les bouches; mais le temps, qui emporte les fausses renommées, n'a pas fait grâce à la gloire usurpée de Raynal. L'*Histoire philosophique* a cessé d'être lue, et les grandes révolutions qu'ont subies les colonies empêcheraient de la consulter comme dictionnaire, alors même que les mauvais principes dont elle est empreinte ne repousseraient pas le lecteur chrétien. Quel fut donc le secret de l'éclatante célébrité dont l'écrivain jouit de son vivant? L'esprit de parti d'abord, puis le talent de mettre à profit, pour sa réputation littéraire, l'espèce d'influence qu'il avait acquise dans la haute société. Comme Vol-

¹ Oeuvres de d'Alembert.

taire, Raynal étudia chez les Jésuites; il eut même l'honneur d'appartenir à leur Compagnie, et puisa dans leurs leçons des lumières dont il devait, par la suite, faire un si funeste usage contre la morale et la religion. Prêtre, il déshonora son ministère par une honteuse simonie; ce commerce indigne fut découvert, et voilà ce qui fit de Raynal un philosophe. Plusieurs ouvrages, par lesquels il établit sa fortune, précédèrent l'*Histoire philosophique*; enfin ce livre, annoncé comme le chef-d'œuvre du siècle, fut livré à la publicité. La première édition était loin d'être aussi mauvaise que celle de 1780, à laquelle l'auteur, tourmenté d'un vain désir de renommée, osa mettre son nom, quoique l'ouvrage fût moins de lui que de ses collaborateurs. Diderot en avait composé près d'un tiers; Deleyre en avait réuni les matériaux; le fermier général Paulze, les comtes d'Aranda et de Souza avaient communiqué des Mémoires; le baron d'Holbach et Pechméja y avaient inséré des tirades entières. Un ouvrage fait par tant de mains, et surtout par les mains de tels auteurs, ne pouvait qu'être détestable. Le cadre était vaste; il appelait des récits animés, des réflexions politiques, des calculs de commerce: Raynal le remplit de lieux communs contre le despotisme et la religion, qui n'avaient rien de curieux que leur hardiesse; il y intercala des déclamations furibondes et de lubriques peintures de scènes voluptueuses, qui viennent à chaque instant interrompre l'ordre des faits; il osa attaquer non-seulement la religion chrétienne, mais encore le théisme, ce qui révolta un grand nombre de philosophes d'Angleterre et d'Allemagne, qui reconnaissaient au moins un Dieu. Pour mieux faire apprécier l'*Histoire philosophique*, nous transcrivons le jugement qu'ont porté, de l'édition de 1780, les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii^e siècle*¹.

Raynal, dit leur sage auteur, y déclare la guerre à la révélation, à la morale, à l'autorité civile. Il disait que le Dieu des Juifs n'était qu'un Dieu local, comme ceux des autres nations. Il ne parlait de Jésus-Christ qu'avec le ton de l'irrévérence. Il prétendait que l'établissement du christianisme n'avait été que l'effet d'une mauvaise logique. Il faisait des martyrs autant de fanatiques, des miracles autant d'illusions, des prophéties autant de mensonges, des mystères autant de fruits de l'ignorance. Il ne voulait d'autre autorité que celle de l'État, d'autres livres sacrés que ceux qu'il reconnaît comme tels, d'autre droit divin que le bien de la république, d'autres canons que les édits des princes et les arrêts des tribunaux.

¹ T. 3, p. 28-30.

Ses écarts sur la morale n'étaient pas moins répréhensibles. Il y représentait la morale chrétienne comme favorable à ces mêmes crimes qu'elle condamne et qu'elle apprend à détester ; les vœux de religion comme contraires à la nature ; les couvens comme une invention barbare ; les préceptes évangéliques comme étouffant les penchans les plus doux, tandis qu'ils ne font que les régler, en proscrire les abus, et en arrêter les excès, qui seraient aussi préjudiciables à la société qu'à la religion. Mais ce qui était étrange, c'était la morale que cet écrivain passionné substituait à celle qu'il qualifiait d'inhumaine. Il ne donnait à la sienne d'autre motif que la conservation de l'individu ; ne reconnaissait aucun devoir pour l'homme isolé ; variait la morale suivant les climats ; ne défendait l'adultère que lorsque les conventions ont établi le mariage et la propriété des femmes ; le légitimait, ainsi que le vol, quand ils étaient faits avec adresse ; excusait des désordres honteux ; ne voyait dans la pureté des mœurs qu'une affaire d'opinion, et proclamait avec emphase ces deux principes : *Désir de jouir ; liberté de jouir*. Tel était le code de ce nouveau et bienfaisant législateur. La pudeur n'était rien à ses yeux, et son cynisme étalait les maximes les plus corrompues et les peintures les plus dangereuses.

Parlait-il du gouvernement et de l'autorité souveraine ? il n'y voyait que l'effet de la force, de la fourberie, de la superstition, qu'un principe d'abjection et de bassesse. Il se plaignait qu'on autorisât « le despotisme paternel, qui produit le respect extérieur et une haine impuissante et secrète contre les pères. » Helvétius avait aussi mis en avant autrefois cette haine contre les pères, qui n'est heureusement qu'une calomnie contre le genre humain. Raynal osait offrir aux peuples des remèdes contre la tyrannie. Il s'écriait : « Puissent les vraies lumières faire rentrer dans leurs droits des êtres qui n'ont besoin que de les sentir pour les reprendre ! Sages de la terre, philosophes de toutes les nations, c'est à vous seuls à faire des lois en les indiquant à vos concitoyens. Ayez le courage d'éclairer vos frères..... Faites rougir ces milliers d'hommes soudoyés, qui sont prêts à exterminer leurs concitoyens aux ordres de leur maître. Soulevez, dans leurs âmes, la nature et l'humanité contre ce renversement des lois sociales..... Révélez-leur les mystères qui tiennent l'univers à la chaîne et dans les ténèbres, et que, s'apercevant combien on se joue de leur crédulité, les peuples, éclairés tous à la fois, viennent enfin la gloire de l'espèce humaine ». » Et ces provocations audacieuses étaient fréquemment répétées dans l'ouvrage. Dans

¹ Hist. philosophique, in-4°, t. 1, p. 65.

le même volume¹, on demandait « si beaucoup de tyrans avaient » péri sur les échafauds, si les places étaient teintes de leur » sang.... » Ailleurs on disait que la « liberté naîtrait du sein de » l'oppression, et que le jour du réveil n'était pas loin². » Telles étaient les images, les vœux, les maximes semées dans cet ouvrage. Le plus souvent elles n'étaient amenées par rien, et n'avaient aucune liaison avec ce qui précédait. L'auteur, procédant par bonds et par mouvemens impétueux, ne suivait que le délire d'une imagination intempérante; ou plutôt il avait adopté, avec une complaisance aveugle et coupable, tout ce que lui fournissaient ses amis. Il mêlait à tout cela des peintures séduisantes, des expressions passionnées, des descriptions voluptueuses, des conseils corrupteurs. On ne se serait pas attendu sans doute à retrouver tant d'excès sous un titre qui annonçait d'autres objets.

C'est au sujet de cette production que Grimm écrivait 1774 :
 « Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il y a une
 » sorte d'étoile pour les livres comme pour les hommes. Que d'on
 » vrages brûlés et persécutés, même de nos jours, qui ne sauraient
 » être comparés, pour la hardiesse, à l'*Histoire philosophique* !
 » Cependant elle s'est vendue partout assez publiquement. Serait-ce parce que ce livre attaque toutes les puissances de la
 » terre avec la même audace, que toutes l'ont supporté avec la
 » même clémence ? » Il est vrai pourtant qu'un arrêt du conseil du roi le supprima le 19 décembre 1772. Un châtement plus sévère était réservé à Raynal, à la suite de l'édition de 1780.

Ce n'est pas qu'en parlant d'un châtement plus sévère nous entendions parler d'une peine réellement appliquée; car les actes de l'autorité, en matière de délits de la presse, n'étaient guère que comminatoires. Et même, la plupart du temps, elle ne jugeait pas à propos d'intervenir, pour prononcer des jugemens qui se réduisaient à de vaines formules du moment qu'ils restaient sans exécution. On sévissait contre un livre et on en ménageait l'auteur. On accordait des permissions tacites à des ouvrages qu'on n'eût pas osé autoriser publiquement. Le plus souvent on ne prenait aucune mesure pour arrêter le débit d'une production même proscribite, ou bien on n'en prenait que pour la forme. Un livre brûlé à la Grève se vendait publiquement quinze jours après; ou bien encore un écrit, après avoir été prohibé et confisqué, était ensuite répandu par des commis avides et infidèles³. Aussi la connivence des agens de l'autorité étendait-elle la plaie, au lieu de la guérir;

¹ Pag. 120.

² T. 4, in-4°, p. 552.

³ Mém. pour servir l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 590.

et la philosophie, qui se sentait libre dans son allure, accélérât-elle sa marche en multipliant ses productions.

Il n'y avait que l'autorité ecclésiastique, plus apte que l'autorité temporelle à saisir toute la portée, et par conséquent à apprécier toute la gravité des délits de la presse, qui entendit que la répression de ces délits ou plutôt de ces crimes fût sérieuse et réelle. Nous avons dit que, le 18 avril 1772, De Barral, évêque de Troyes, condamna un livre irréligieux qui venait de paraître dans sa ville épiscopale. L'assemblée du clergé de cette année réclama encore contre la circulation impunie de ces sortes d'ouvrages, en avertissant que c'était à cette tolérance qu'il fallait attribuer les idées nouvelles qu'on se formait sur plus d'une matière et l'effervescence alarmante qui s'était manifestée lors des affaires du parlement : mais Louis XV se contenta de témoigner au clergé sa satisfaction de ce qu'au milieu de la plus violente fermentation des esprits, il était resté seul calme et immuable dans ses principes. Le conseil du roi supprima bien quelques mauvais livres ; le nouveau tribunal de Paris livra aux flammes une brochure anti-chrétienne et séditieuse : pour arrêter la licence, il eût fallu autre chose.

Nous venons de faire allusion au nouveau tribunal établi à Paris et aux affaires du parlement. Cette cour avait depuis longtemps fait ses preuves contre l'autel, et elle persistait dans ses sentimens d'hostilité, puisque, Louis XV lui ayant adressé, au commencement de 1770, une Déclaration en faveur des ecclésiastiques décrétés ou bannis depuis 1756, cette Déclaration était demeurée sans effet. L'opposition des parlemens pouvait seule retarder l'acte de justice qui ne s'accomplit qu'en vertu de la Déclaration du 15 juin 1771, rendue après que la disgrâce qu'essuyèrent les magistrats eut mis le roi en état de faire cesser des mesures rigoureuses, et de rendre aux ecclésiastiques compromis dans les derniers troubles leur liberté et leur patrie.

La disgrâce, que suivit une si heureuse réparation, avait été mille fois méritée par la magistrature. En effet, le parlement avait comblé la mesure de ses outrages envers le trône.

Des troubles s'étaient élevés en Bretagne, où l'administration inepte et arbitraire du duc d'Aiguillon, gouverneur de cette province, avait fait naître une opposition séditieuse dans la noblesse et dans la magistrature : c'était une occasion offerte au parlement de Paris de sanctionner ce principe d'unité et d'indivisibilité de tous les parlemens de France, qu'il avait lui-même établi et qu'il lui importait de maintenir¹. Il prit donc fait et cause pour

¹ De Saint-Victor, Tableau de Paris, t. 4, part. 2, pag. 361-367.

le parlement de Rennes, fit, au sujet du duc d'Aiguillon, des remontrances, et rendit à son égard des arrêts qui passaient tout ce qu'il avait fait, jusqu'alors de plus violent et de plus séditieux. Secrètement soutenu et encouragé en cette circonstance par le duc de Choiseul, lequel, jusqu'alors, s'était si heureusement servi de ses résistances pour intimider et gouverner son maître, il poussa la témérité jusqu'à braver ouvertement le roi, qui, dans un lit de justice, avait apporté lui-même à cette compagnie des ordres dont le ton plus ferme aurait dû cependant lui faire soupçonner que quelque chose d'extraordinaire se tramait contre elle, si une si longue impunité ne l'avait plongée dans le dernier aveuglement. Ce lit de justice fut tenu le 7 septembre 1770. Le roi y défendait au parlement de se servir des termes d'*unité*, d'*indivisibilité* et de *classes*, d'envoyer, aux tribunaux des provinces, d'autres mémoires que ceux qui auraient été spécifiés par les ordonnances, de cesser le service, sinon dans les cas prévus par les mêmes ordonnances, de donner des démissions en corps, et de rendre des arrêts pour retarder l'enregistrement.

Pour sévir contre une magistrature séditieuse qui, depuis tant d'années, le fatiguait et l'irritait, Louis XV n'avait besoin que d'être dirigé et soutenu par une volonté plus ferme que la sienne : le chancelier Maupeou apporta cette volonté dans son conseil.

Il arriva que le duc de Choiseul fut disgracié dans ce même temps, pour n'avoir pas su apprécier les justes bornes de sa faveur, et pour s'être fait un point d'honneur d'insulter la nouvelle maîtresse du roi, après avoir si longtemps rampé devant l'autre. Depuis la mort de la marquise de Pompadour, dont la puissance était si absolue et que Louis XV oublia si facilement après l'avoir perdue, la faveur de Choiseul, déjà grande, s'était accrue de toute celle que la favorite avait possédée : sans en avoir le titre, il obtint les pouvoirs de premier ministre, les honneurs qu'il désirait, les richesses qu'il lui plut d'accumuler ; mais tout ce qu'il avait obtenu en s'abaissant devant la marquise de Pompadour, il le perdit en se relevant devant la comtesse Du Barry.

Choiseul parti pour l'exil, il fut décidé qu'on aurait raison du parlement, ou qu'il serait brisé. Il aima mieux rompre que plier, refusa d'obéir, cessa le service et résista aux lettres de jussion. Le chancelier, non moins opiniâtre et plus entreprenant, lui prouva que l'autorité royale, au milieu de toutes ses faiblesses, pouvait être encore plus forte que lui : tous les membres du parlement furent exilés ; la grand'chambre, à qui, dans son exil, on avait encore conservé son caractère et ses fonctions de cour de justice, persistant dans sa révolte, le dernier coup fut frappé, et,

dans un lit de justice, tenu à Versailles avec une solennité extraordinaire, le roi cassa le parlement. Tout avait été préparé par le chancelier pour qu'il fût, à l'instant même, remplacé par une autre cour de justice; et la rapidité d'exécution que l'on mit dans ces mesures bien concertées en assura le succès.

Ce succès semblait aussi grand qu'inespéré : on était ivre de joie à Versailles; on y portait aux nues ce chancelier « qui, disaient hautement les courtisans, avait retiré le sceptre du greffe du parlement, pour le remettre entre les mains du monarque. » Insensés qui s'arrêtaient à la superficie du mal, parce qu'ils étaient incapables d'en sonder la profondeur ! Tandis qu'ils se réjouissaient ainsi de la victoire que venait de remporter l'autorité, le ministre disgracié triomphait dans sa retraite, où il s'était rendu avec un appareil insultant pour son maître, où bientôt se donnèrent rendez-vous tous les mécontents ; et la révolte, si longtemps concentrée dans le parlement, éclata partout. On n'avait point encore vu autant d'exaspération dans les esprits, de violence dans les murmures, de licence dans les discours et dans les écrits ; il ne s'était point encore élevé tant de clameurs contre le pouvoir, qui n'avait point encore été en butte à tant d'injures et de sarcasmes. Il s'éleva, de la France entière, un cri en faveur des parlemens : nobles et plébéiens, quoique leurs intérêts fussent si différens, semblaient animés de la même fureur ; on se soumettait en frémissant, et ainsi se manifestait, de toutes parts, cette opposition anarchique que le parlement avait créée et fomentée, et qui allait être, avant peu, livrée à d'autres chefs dont il n'était, depuis près d'un demi-siècle, que l'aveugle instrument. Un écrivain, à qui cette époque de délire a fait un nom, l'abbé de Mably, publia, au milieu de l'effervescence nationale, un livre¹ dans lequel il traçait le plan d'une révolution, et ce plan est précisément celui qui, depuis, a été exécuté ; mais le moment n'était pas encore venu. Telle était alors la puissance des libellistes, que, ne se sentant pas assez forte pour les atteindre et les punir, la cour, plus d'une fois, composa avec eux ; et pour quelques-uns qu'elle avait achetés, en fit naître mille autres qui espéraient se vendre, ou qui étaient sûrs de pouvoir la braver impunément. Alors parurent les *Nouvelles à la main*, libelles qui circulaient aussi librement que les feuilles périodiques autorisées, et où l'on déversait la haine et le mépris sur le roi, sur les ministres, sur la nouvelle magistrature. Il y eut même des placards régicides affichés dans les places publiques de Paris. Alors on vit Malesherbes,

¹ Traité des Droits du citoyen, 1771.

que nous ne nommons encore qu'à regret, et qui, sans doute, n'était pas un ennemi du trône, adresser à son souverain, sur l'exil du parlement, des remontrances que Voltaire lui-même jugea *trop dures*, et lui parler de la convocation des états-généraux, « comme d'une mesure réclamée par la justice et la nécessité ; » tant était grand l'esprit de vertige dont tous, et même les plus fidèles, étaient possédés !

Pendant, ce même pouvoir qui s'était ranimé un moment pour abattre l'opposition parlementaire, quel profit tirait-il de ce qu'il avait fait ? Il se riait en quelque sorte de cette opposition plus terrible qui le débordait de toutes parts, et la dédaignait parce qu'elle se présentait à lui sans dessein arrêté et sans point de ralliement. Ce chancelier tant vanté, quelle suite donnait-il à un grand dessein si vigoureusement exécuté ? Il faisait du cabinet de la favorite le rendez-vous du travail avec le roi ; et c'était là, qu'entouré des personnages ineptes et corrompus qui formèrent le dernier ministère de ce déplorable règne, il travaillait avec eux à isoler encore davantage le pouvoir, à accroître, s'il était possible, ce mélange prodigieux d'impuissance et de despotisme dont il était composé. Comme si le parlement lui eût légué sa haine contre les Jésuites, ce ministère redoublait d'instances auprès de Clément XIV pour qu'il prononcât enfin la sentence fatale de leur suppression, et continuait, sous l'influence du parti philosophique, d'exécuter le plan, conçu quelques années auparavant, d'une extinction graduelle des ordres religieux, qui formaient, avec le saint Siège, comme un dernier lien qu'il fallait briser, afin de n'avoir plus en France qu'un clergé séculier, tout entier sous le joug des *libertés gallicanes*. Un système fiscal, le plus machiavélique qu'on eût jusqu'alors imaginé, creusait, dans les finances, de nouveaux abîmes où se préparaient, sinon les causes premières de la révolution, du moins celles qui devaient la faire éclater. Enfin, raccourcissant à sa mesure la politique extérieure de la France, il laissait s'accomplir le partage de la Pologne, sans y mettre le moindre obstacle, sans avoir même la pensée d'y intervenir. Tels étaient les hommes qui avaient renversé le parlement : telles furent leurs œuvres ; telles étaient les idées qu'ils s'étaient faites du pouvoir.

Si ce déplorable ministère insistait auprès du pontife romain pour obtenir la suppression des Jésuites, du moins Louis XV, alors débarrassé du parlement, ne la désirait point personnellement. Il se proposait au contraire de réunir tous les Jésuites de ses États sous un régime un peu différent de celui de S. Ignace, projet que les supplications de Clément XIV firent ajourner.

Mais la cour de Madrid se plaignait hautement des lenteurs du pape : la vive impatience de Charles III ne s'accommodait pas des précautions que Clément croyait devoir prendre avant de frapper le coup décisif; il mêla des menaces à ses instances¹. Le pontife, pressé de plus en plus par ce prince ardent et aigri, le pria de l'aider à lever les obstacles qu'il craignait de rencontrer dans les cours catholiques d'Allemagne, où les Jésuites jouissaient encore d'une grande considération. Le roi d'Espagne savait mieux que personne combien ces obstacles étaient réels : il avait déjà essayé de les vaincre, et ses tentatives avaient totalement échoué. Les trois électors ecclésiastiques, le Palatinat, la Bavière, la Silésie, la Suisse, la Pologne, les vastes domaines de la maison d'Autriche en Bohême, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, étaient remplis de nombreux établissemens de la Société. Les souverains de tous ces États n'étaient point gouvernés par des ministres philosophes; ils regardaient les Jésuites comme les apôtres de la sainte doctrine et des bonnes mœurs, et se croyaient intéressés à leur conservation. En Pologne, ces religieux, presque uniques directeurs de l'éducation, de l'enseignement et des consciences, tenaient de plus par leur naissance aux premières familles de l'État et à la noblesse toute-puissante dans ce royaume. Le primat, consulté par le nonce, fit sentir qu'une pareille secousse causerait dans l'État et dans la religion un ébranlement dont il était difficile de calculer les suites. Le roi de Pologne déclara de son côté que, malgré sa déférence pour le saint Siège, il croirait manquer au premier de ses devoirs, s'il n'usait de toute sa puissance pour maintenir la Société de Jésus.

La Silésie, en passant sous la domination de Frédéric II, roi de Prusse, avait conservé tous ses établissemens catholiques. Ce prince, ami des lettres aussi bien que des armes, accordait une protection particulière aux Jésuites de sa nouvelle province. Quand on le sonda sur leur suppression, il répondit : « Les Jésuites de mes » États s'acquittent avec zèle et avec succès des fonctions qui leur » sont confiées; il serait contre la justice de les en priver. » Les philosophes de Paris, avec qui il était lié par ses opinions hardies sur la religion, et plus encore par ses prétentions à la gloire littéraire, le pressèrent plusieurs fois de chasser les Jésuites de la Silésie. Il se moqua de leurs instances, et finit par répondre à d'Alembert : « J'ai » garanti la religion catholique en Silésie, et je n'ai pas trouvé de » meilleurs prêtres, de meilleurs maîtres, de meilleurs sujets que » les Jésuites : il m'importe fort peu qu'on les détruise ailleurs, » mais je dois les protéger en Silésie. Les philosophes de Paris le

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 111-113.

» trouveront mauvais ; ma philosophie à moi me commande d'être » fidèle à mes promesses. » Les électeurs de Trèves, de Cologne, de Mayence, de Bavière, l'électeur palatin, les cantons suisses de Lucerne, de Fribourg et de Soleure, enfin la république de Gênes, ne dissimulèrent point au pape leur attachement pour un ordre dont l'utilité leur était démontrée ; ils le supplièrent de ne point priver leurs Etats des fruits de bénédiction que la Compagnie de Jésus y faisait germer par ses travaux apostoliques.

Des réclamations aussi fortes, aussi unanimes, formèrent un contraste frappant avec ce qui se passait en Italie. Les Jésuites de l'Etat ecclésiastique furent sommés avec appareil de fermer leurs collèges ; l'enseignement, la prédication et la confession leur furent ensuite interdits ; plus tard le scellé fut mis sur les archives de toutes leurs maisons, où l'on avait envoyé à cet effet des visiteurs apostoliques. On s'empara des biens du collège romain, destinés à l'entretien des scolastiques. Ceux-ci ne vécurent plus dès lors que de la charité des personnes pieuses, qui cachaient soigneusement leurs aumônes pour qu'on ne leur en fit pas un crime.

Clément, arrêté dans sa marche par les obstacles et la résistance de la plupart des cours de l'Europe, fit connaître tous ses embarras au roi d'Espagne, en lui avouant qu'aussi longtemps que cette opposition subsisterait, il ne pourrait, sans compromettre l'autorité pontificale, prononcer la suppression tant désirée¹. Il l'invitait à redoubler ses instances auprès de l'impératrice, dont l'acquiescement, s'il l'obtenait, ne manquerait pas d'entraîner les autres souverains. Charles III se crut joué par Clément ; il attribua ses embarras, soit à sa pusillanimité, soit à sa connivence avec les cours opposantes ; et peu s'en fallut que les premiers momens de dépit et de colère ne le conduisissent à un fâcheux éclat. Rendu à lui-même, il se borna à solliciter avec sa chaleur accoutumée le concours des rois de France et de Portugal, pour le seconder auprès de Marie-Thérèse. Aussitôt Pombal, qui régnait toujours à Lisbonne, sous le nom de Joseph, donna les ordres les plus précis à l'envoyé de Portugal en Allemagne. Choiseul, à force de fierté et d'insolence envers son maître, venait de s'attirer une disgrâce éclatante ; mais le nouveau ministère de Louis XV, ayant embrassé tous les intérêts de l'Espagne, ne croyait plus pouvoir reculer : la demande de Charles III fut donc accueillie, et le ministre de France à Vienne reçut ordre d'agir de concert avec ceux des deux autres cours. Cette démarche commune était appuyée d'une lettre de Charles III, qui peignait au naturel la passion et les tourmens de ce prince. Marie-Thérèse

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, p. 114-115.

en parut touchée; mais elle ne changea point de résolution. Joseph II, son fils, déjà empereur, trop connu depuis par ses entreprises irréligieuses, réunit ses efforts à ceux des ambassadeurs. Il représenta à sa mère qu'une plus longue résistance pourrait le brouiller avec les trois couronnes, et peut-être amener un schisme. Marie-Thérèse ne se rendit pas encore. L'intervention de la reine de Naples, sa fille, fut plus efficace. Cette princesse la pressait dans ses lettres par toutes les raisons qu'elle pouvait imaginer ou qu'on lui suggérerait, comme elle le raconta elle-même à plusieurs personnes depuis que Ferdinand eut rappelé les Jésuites, en 1804; et elle ne faisait pas difficulté d'ajouter qu'elle voulait réparer par cet aveu le tort qu'elle avait eu de contribuer à leur suppression. Marie-Thérèse était à la fois harcelée par ce qu'elle avait de plus cher, et sollicitée par les théologiens qu'on avait mis auprès d'elle. Les yeux baignés de larmes, et prenant Dieu à témoin de la droiture de ses intentions, l'impératrice acquiesça à la demande du pape : elle lui écrivit que jamais elle ne se serait déterminée à supprimer les Jésuites dans ses Etats; mais que, Sa Sainteté croyant cette suppression absolument nécessaire, elle ne s'y opposerait plus et se comporterait en enfant docile de l'Église et du saint Siège. Cet acquiescement fut un triomphe pour la cour de Madrid. Ses nouvelles instances dans les cours catholiques d'Allemagne et dans celle de Pologne n'éprouvèrent plus d'obstacles : comment résister encore après l'exemple de la pieuse Marie-Thérèse? Enfin tous les petits Etats se rendirent à leur tour, et suivirent, à leur grand regret, le torrent.

Ces négociations, qui s'étaient prolongées pendant quatre années entières, étant terminées, il restait à Clément XIV, ou à faire préalablement le procès à la Compagnie de Jésus, ou à la supprimer purement et simplement en vertu de sa toute-puissance pontificale. Telles étaient les angoisses auxquelles il était livré qu'il n'osa exécuter cette destruction de la Société de Jésus par une bulle solennelle. Il pensa qu'un simple Bref le compromettrait moins; et ne pouvant même prendre sur lui de faire la rédaction de ce Bref, ce fut un général d'ordre, celui des Piaristes, qu'il en chargea. Il fallut encore de nouveaux cris et de nouvelles menaces de la part des ambassadeurs-philosophes dont il était sans cesse obsédé, pour le déterminer à y mettre sa signature. Enfin il le signa; mais ce qui est remarquable, c'est que ce Bref ne fut ni publié ni affiché dans les endroits destinés, à Rome, à la publication des lois, ni au Champ-de-Flore, ni aux portes de Saint-Pierre; il ne fut pas non plus enregistré à la chancellerie : publication et enregistrement usité cependant, même pour les

bulles, afin de leur donner force de loi. Une bulle aurait exigé un consistoire pour y prendre l'avis des cardinaux assemblés : c'est pour éluder l'opposition qu'aurait manifestée la plus grande et la plus saine partie du sacré Collège, qu'il avait donné à son décret la forme d'un Bref, se contentant d'appeler dans son cabinet cinq cardinaux qu'il savait être tous dévoués aux couronnes coalisées pour la destruction des Jésuites. En leur présence, il mit le dernier sceau à un acte qui détruisait un des plus beaux monumens et des plus solides appuis de l'Eglise romaine. Le 21 juillet 1773, fut signé le fameux Bref *Dominus ac Redemptor voster*, qui supprimait la Société dans tout le monde chrétien et l'effaçait du tableau des ordres religieux. Ainsi finit, après plus de deux cents ans d'existence, la Société de Jésus que tant de papes avaient confirmée, que tant de souverains avaient protégée, que tant d'illustres personnages avaient décorée, qu'un concile général avait solennellement préconisée, à qui tant de peuples, dans toutes les contrées de l'univers, devaient leur sanctification; cette Société enfin qui avait déjà vu placer neuf de ses membres sur les autels et donné à l'Eglise des milliers de missionnaires, parmi lesquels plus de huit cents martyrs en moins d'un siècle¹.

Les Jésuites supprimés ne se permirent point d'élever la voix pour se plaindre, et moins encore de soulever le voile des passions qui avaient armé contre eux les puissances de la terre : par leur soumission pleine et entière au chef de l'Eglise, ils prouvèrent que les enfans n'avaient pas dégénéré de leurs pères, et que la Société qui leur avait inspiré cette héroïque résignation ne méritait pas la proscription générale dont elle était frappée. Voici ce qu'écrivait le célèbre père de Neuville à l'un de ses confrères, au moment où il apprit la fatale nouvelle de la suppression. « La
 » Société n'est plus... Permettez que, sur cette tragique révolution
 » qui fera l'étonnement de la postérité, je vous parle en père et en
 » ami. Pas un mot, un air, un ton de plainte et de murmure;
 » respect incapable de se démentir à l'égard du Siège apostolique
 » et du pontife qui l'occupe; soumission parfaite aux volontés
 » rigoureuses mais toujours adorables de la Providence, et à l'au-
 » torité qu'elle emploie à l'exécution de ses desseins dont il ne nous
 » convient pas de sonder les profondeurs. N'épanchons nos re-
 » grets, nos gémissemens, nos larmes que devant le Seigneur et dans
 » son sanctuaire. Que notre juste douleur ne s'exprime devant les
 » hommes que par un silence de paix, de modestie, d'obéissance.
 » N'oublions ni les instructions ni les exemples dont nous sommes
 » redevables à la Société : montrons par notre conduite qu'elle

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 116-118

» était digne d'une autre destinée. Que les discours et les actions
 » des enfans fassent l'apologie de leur mère : cette manière de la
 » justifier sera la plus éloquente et la plus persuasive, elle est la
 » seule convenable, la seule permise et légitime. Nous avons désiré
 » de servir la religion par notre zèle et par nos talens, tâchons de
 » la servir par notre chute même et par nos malheurs. Vous ne
 » doutez point, mon cher confrère, de la situation pénible de mon
 » esprit et de mon cœur, au spectacle de la destruction humiliante
 » de la Société à laquelle je dois tout, vertus, talens, réputation.
 » Je puis dire qu'à chaque instant je bois le calice d'amertume et
 » d'opprobre, que je l'épuise jusqu'à la lie. Mais en jetant un coup
 » d'œil sur Jesus-Christ crucifié, oserait-on se plaindre ? Le Dieu
 » des miséricordes, qui n'afflige ici-bas que pour éprouver le juste,
 » pour ramener le pécheur, pour purifier le pénitent, ce Dieu de
 » bonté m'afflige d'un autre chagrin personnel : j'ai perdu mon
 » cher et respectable frère. Une réflexion m'adoucit cette perte. Il
 » a rempli de vertus sa longue carrière, et le Seigneur lui a épargné
 » le triste spectacle de la Société écrasée. Je le recommande à vos
 » prières et à celles de nos pères dispersés. » Tels furent dans cette
 grande calamité les sentimens et le langage des membres de la
 Société dissoute : c'était la dernière leçon qu'ils avaient reçue
 de leur mère. Ils recueillirent cet héritage de soumission et de ré-
 signation, et le conservèrent précieusement, avec la ferme espé-
 rance de la voir un jour rendue à la vie et rétablie avec honneur.

Avant d'examiner ce qu'était pour le fond et pour la forme
 le Bref en vertu duquel la Société de Jésus fut éteinte, nous
 avons à rendre compte des événemens étranges qui le suivirent
 immédiatement.

Le Bref de suppression fut notifié le 16 août, à huit heures du
 soir, à la maison professe et aux autres maisons de Rome, par les
 députés d'une commission établie depuis quelques jours, et
 composée de sept membres connus pour être les adversaires
 de la Compagnie¹. Ces députés étaient escortés de sbires et de
 soldats, ce qui donna à une opération tout ecclésiastique l'appar-
 rence d'une exécution toute militaire². Les Jésuites, déjà traités
 en malfaiteurs, étaient menacés à la fois de l'excommunication
 par le Bref et de la baïonnette ou du mousquet par les exécuteurs.
 Toute leur réponse à la sommation qu'on leur adressa fut
 qu'ils se soumettaient sans réserve aux ordres de Sa Sainteté.
 Aussitôt on mit les scellés sur ce qu'on se plaisait à appeler le

¹ Les noms des membres de cette commission appartiennent à l'histoire. C'étaient les cardinaux Corsini, Casali, Zelada, Carafà, dit Trajetto, Marefoschi, et les prélats Alfani et Macedonio.

² Pomba¹, Choiseul et d'Aranda, etc. p. 119

coffre-fort de la Société. On prétendait y trouver des trésors immenses. Mais au lieu des millions sur lesquels on avait compté, on trouva dans la caisse de chaque maison à peine de quoi payer les dettes courantes, et dans la caisse générale quatre cent mille livres de dettes contractées tant pour les missions lointaines que pour les secours donnés aux Jésuites de Portugal et de France bannis ou échappés de leur patrie. A Rome, comme partout ailleurs, les Jésuites, extrêmement pauvres dans leurs cellules, décoraient leurs églises avec toute la magnificence qui sied à la maison du Seigneur. Ce fut là que les députés de la commission ne tardèrent pas à se rendre ; mais tirons le voile sur les spoliations et les profanations qui s'y commirent.

Clément, inquiet du succès de la visite que faisaient ses commissaires dans les différentes maisons de Rome, était resté sur pied une grande partie de la nuit : le lendemain matin, il déclara être très-satisfait, très-édifié de la soumission des Jésuites¹. Néanmoins, les sollicitations dont il était assailli le portèrent, le soir même, à déroger à son Bref en faisant arrêter d'abord le père Ricci, ses assistans et le secrétaire général, parce que c'étaient les principaux membres de la Société; puis le père Faure, de peur qu'il n'écrivit contre le Bref; puis le père Forestier, sur le simple soupçon qu'il pouvait être l'auteur d'une lettre où le Bref était attaqué; puis le père Gautier, soupçonné d'avoir averti un de ses confrères de prendre la fuite, et plusieurs autres encore. Tous furent confinés au château Saint-Ange, et soumis à de durs traitemens, qu'il faut mettre exclusivement sur le compte de la commission chargée d'instruire le procès.

De telles mesures supposent des crimes sans contredit, des crimes atroces, et surtout des crimes prouvés. Cherchons-les dans les interrogatoires des prisonniers. On a celui du père Ricci tout entier écrit de sa main et signé par lui². Il fut imprimé à Rome au mois de juin 1775; le juge qui le lui avait fait subir en reconnut la parfaite exactitude, et aucun des cardinaux commissaires n'osa s'inscrire en faux. Au reste, s'il n'était pas exact, la commission avait un moyen fort simple de le prouver aux Romains et à l'univers: c'était de faire imprimer le véritable et d'y montrer les crimes qui auraient mérité le feu ou du moins la mort. Une des premières questions adressées au père Ricci eut pour objet de lui demander s'il n'avait pas caché des meubles ou de l'argent dans les souterrains de la maison, et envoyé de l'argent hors de Rome pour le conserver, ou si d'autres ne l'auraient pas fait de son consentement. Le père

¹ Pombal, Choiseul et d'Arand', etc., p. 121.

² *Ibid.* p. 124-125.

Ricci répondit que, « ni avant ni après la saisie, il n'avait rien » caché ni fait cacher; que la supposition de trésors secrets n'était » qu'un bruit sans fondement, inventé par la méchanceté ou occa- » sionné par la magnificence des églises de la Société. » — A la demande si, pendant son gouvernement, il avait fait quelque changement dans l'institut? il répondit « qu'il n'en avait fait aucun; » qu'il l'avait conservé dans toute son intégrité. » — A la demande s'il y avait des abus dans l'ordre? il répondit que « par la miséricorde » divine il n'y en avait point qui fussent communs; qu'il y avait » au contraire beaucoup de régularité, de piété, de zèle, d'union » et de charité; ce qui était d'autant plus incontestable que, même » dans les temps de persécutions et de tribulations extrêmes, il » n'y avait pas eu le moindre trouble, le moindre tumulte inté- » rieur, et que tous étaient restés attachés à leur état : que si, selon » la condition humaine, il naissait quelques abus particuliers, les » supérieurs y apportaient les remèdes convenables. » — A la demande s'il croyait, depuis la suppression de la Compagnie, n'avoir plus d'autorité? il répondit « qu'il en était très-persuadé et qu'il fau- » drait être fou pour s'imaginer le contraire. » Les autres questions n'avaient trait à rien qui pût être la matière d'une accusation¹. Tel était donc tout le procès du général. Cependant le Bref de suppression charge d'une multitude de délits la Compagnie dont il était le chef. Pourquoi ne l'a-t-on interrogé sur aucun de ces délits? Si la Compagnie était coupable, le chef pouvait-il être innocent ou plutôt n'être pas un des plus coupables? Si on ne le questionne sur aucune des accusations portées dans le Bref, n'est-ce pas parce qu'on désespère de le trouver en faute, parce qu'on craint qu'il ne montre jusqu'à l'évidence que la Compagnie et son chef sont les victimes d'une persécution? Mais si l'on n'a rien à lui reprocher, pourquoi le retenir lui et les siens au fond d'une prison des années entières? Pourquoi cette affectation à prolonger indéfiniment les procédures? Pourquoi ces refus obstinés de prononcer un jugement quelconque? Pourquoi enfin, lorsqu'il faut mettre en liberté ceux qui survécurent à Clément XIV, pourquoi le serment imposé à chacun d'eux de ne jamais révéler son interrogatoire? A ces questions et à bien d'autres semblables qui se faisaient assez publiquement, les commissaires et leurs agens ne savaient que répondre.

On se demandait comment, dans une cause qui intéressait tout le christianisme, on avait mieux aimé satisfaire le vœu

¹ Voyez les journaux de 1775, les *Lettres sur les procédures faites contre les Jésuites au château Saint-Ange*, imprimées en 1777, et autres ouvrages du même temps.

des ennemis déclarés de l'Eglise, qui voulaient la suppression, que celui de presque tous les évêques du monde chrétien, qui réclamaient contre; comment les exigences d'un seul prince, de Charles III, avaient pu prévaloir sur les répugnances que témoignaient la plupart des autres souverains pour cette mesure violente ? On se demandait de quel droit ce prince avait pu poursuivre la suppression des Jésuites allemands, polonais, italiens : que lui avaient ils fait ? Si les siens l'avaient offensé, il pouvait les punir; mais qu'avait-il à démêler avec des étrangers dont les maîtres, souverains aussi bien que lui, déclaraient n'avoir pas à se plaindre ? De quel droit encore avait-il exigé une sentence de condamnation contre tous, avant d'avoir prouvé que tous étaient coupables, lui qui n'avait pas même le droit d'en faire condamner un seul sans produire ses griefs et les soumettre à un tribunal ! S'il était implacable dans ses ressentimens, était-il infallible dans ses idées ? Fallait-il absolument l'en croire sur sa parole et déférer aveuglément à ses ordres ? Comment un pape, juge souverain dans ces matières, avait-il pu déférer à de pareils ordres, et condamner vingt mille religieux à la fois, sans examen, sans corps de délit vérifié, uniquement parce que tel était le bon plaisir de Charles III ? On se demandait pourquoi, au lieu de les supprimer, on ne leur avait pas d'abord proposé une réforme. L'auraient-ils refusée ? c'était une raison de plus pour la leur imposer ; par là on les mettait dans leur tort, et la suppression était justifiée. Ou bien étaient-ils essentiellement irréformables ? Mais ne savait-on pas dès lors que le fameux mot : *Sint ut sunt aut non sint*, tant reproché au père Ricci, n'était ni de lui ni d'aucun autre Jésuite ? On se demandait enfin si, outre le motif alors si impénétrable de Charles III, il n'y en avait pas d'autres encore, également cachés, mais plus faciles à pénétrer, qui poussaient les ennemis des Jésuites à poursuivre sans relâche leur suppression. Ces motifs n'étaient-ils pas : 1° l'attachement trop déclaré et trop constant de la Société pour le saint Siège, attachement qu'elle avait hérité de son père S. Ignace, et qui fut toujours le plus grand de ses crimes aux yeux de la magistrature française ? 2° la guerre qu'elle avait faite au calvinisme d'abord, puis au jansénisme, puis au philosophisme, et la haine mortelle que ces ennemis de l'Eglise et de la religion lui gardèrent jusqu'au jour où ils parvinrent à la renverser ? 3° l'intérêt des ministres philosophes de ces temps-là, qui ne voulaient plus voir auprès des princes, comme confesseurs, ou prédicateurs, ou précepteurs, des hommes capables de révéler bien des mystères et de déconcerter bien des projets ? On se rappelle en effet ce que

* Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 130-134.

fit Carvalho à Lisbonne, d'Aranda à Madrid, et Choiseul, soutenu d'une courtisane, à la cour de Versailles.

Lorsque ensuite on en venait à la substance même et à la forme du Bref, on s'étonnait d'y lire énoncé, comme premier motif de suppression, le besoin de la paix, de cette paix que Jésus-Christ a promise et donnée aux hommes; tandis qu'un motif plus réel était le désir qu'avaient les conseillers de Clément XIV de retirer Avignon et Bénévent de la main des princes qui s'en étaient emparés; de les retirer, au risque de sacrifier à des passions cruelles des milliers d'innocens, et aux ennemis de l'Eglise ses plus fidèles ou plus zélés défenseurs, dont la perte n'était demandée qu'en haine de leur zèle et de leur fidélité. On s'étonnait d'y lire une longue énumération d'ordres supprimés dont aucun ne l'avait été qu'en vertu de preuves acquises par procédures et informations juridiques, tandis qu'à l'égard des Jésuites toutes les formes légales avaient été foulées aux pieds. On s'étonnait d'y trouver une multitude d'accusations graves; accusations qui, même en les supposant fondées, tombaient presque toutes sur des Jésuites morts depuis longtemps, et ne signifiaient rien contre les Jésuites de 1773; accusations dont plusieurs seraient retombées sur le saint Siège lui-même, puisque c'était lui qui avait, malgré les décrets des conciles, introduit ce grand nombre d'ordres religieux, amèrement blâmé par le Bref. On ne s'étonnait pas moins d'y voir plusieurs assertions d'une fausseté évidente, telles que le prétendu privilège qu'auraient eu les Jésuites de violer à leur gré les lois du jeûne et de l'abstinence; leur prétendu bannissement par Henri IV, qui au contraire ne donna d'édit que pour les rappeler; la prétendue violence faite à Clément XIII, pour extorquer en leur faveur la bulle *Apostolicum*; l'intention toute gratuite que l'on prête à ce pontife de les supprimer avant de mourir; le refus de voir une approbation dans les paroles du concile de Trente, qui péclarent leur institut *pieux et approuvé par le saint Siège*. On ne concevait pas la défense faite sous peine d'excommunication à qui que ce fût, même aux évêques, d'oser attaquer ou défendre la suppression, ou d'en parler en aucune manière; vu que porter une pareille défense, c'était excommunier à peu près tout l'univers catholique, qui certainement en a parlé, et beaucoup parlé. On allait jusqu'à douter qu'un simple Bref, un Bref qui n'avait pas même été publié dans les formes accoutumées, pût avoir force de loi, pût annuler la Bulle solennelle de Clément XIII, publiée six ans auparavant, et quatre-vingts autres Bulles de dix-neuf papes ses prédécesseurs. Enfin l'on fut singulièrement préoccupé de la clause du Bref qui adjugeait au saint Siège tous les biens de la Société, plus scandalisé

encore de l'abandon que, d'après les réclamations des princes, on leur fit de ces mêmes biens, sans en excepter les églises, les ornemens, les vases sacrés; abandon qui occasionna partout d'affreux pillages et des profanations épouvantables. Telles sont les réflexions sévères que fit naître de toutes parts la première apparition du Bref de Clément XIV.

Après avoir vu les effets que le Bref produisit dans Rome, il est temps de considérer ce qui se passait au dehors. La joie fut grande chez tous les ennemis de l'Église : les Calvinistes français réfugiés en Hollande célébrèrent la suppression de la Société par des fêtes publiques; la petite Église janséniste d'Utrecht ne s'en tint pas là : elle fit frapper une médaille en l'honneur de celui qui venait d'en consommer la ruine; le parti philosophique, ravi de se voir débarrassé de ceux qu'il appelait les *grenadiers du fanatisme*, ne mit plus de bornes à ses espérances et à ses prétentions : « Je vois tout en ce moment couleur de rose, disait d'Alembert, » la tolérance établie, les Protestans rappelés, les prêtres mariés, » la confession abolie, le fanatisme écrasé. » Par la joie des impies on peut juger de l'affliction des hommes sages et religieux, des évêques surtout qui avaient secondé avec tant de zèle et d'unanimité les efforts de Clément XIII pour prévenir une catastrophe jusqu'alors sans exemple dans les annales de l'Église.

Clément XIV eut donc la douleur d'être félicité par les ennemis de la religion et blâmé par le corps épiscopal. D'autres mortifications lui étaient encore réservées¹. Le ministère de Louis XV défendit la publication de son Bref²; le roi de Naples, le roi de Prusse, l'impératrice de Russie la défendirent de même, et cela sous peine de mort; le roi d'Espagne, qui avait tant fait pour l'obtenir, le trouvait insuffisant : il voulait une Bulle. Le roi de Portugal se montrait moins difficile, et à Lisbonne, Carvalho célébra par un *Te Deum* la suppression des Jésuites. Les autres gouvernemens virent le Bref avec regret; ils mirent dans l'exécution des égards et des ménagemens, indices certains des sentimens profonds et toujours subsistans d'estime et d'affection qu'ils conservaient pour la Société détruite. Le roi de Prusse ne voyait dans les Jésuites que des hommes probes, éclairés, pieux, et, par la réunion de ces qualités, merveilleusement propres à l'enseignement public : aussi voulut-il qu'ils conservassent leurs collèges, leurs maisons et leurs biens en Silésie, et Clément fut obligé d'y consentir. « Ganganelli, écrivait ce prince à Voltaire, me laisse mes

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 135-136.

² Au reste, ce Bref ne nomme pas les Jésuites français : on ne l'avait pas permis à Clément XIV. C'était reconnaître que, détruits par la puissance séculière, les Jésuites n'avaient pas besoin de l'être autrement.

« chers Jésuites qu'on persécute partout. J'en conserverai la précieuse graine pour en fournir un jour à ceux qui voudront de nouveau cultiver cette plante si rare. » En vain Voltaire et d'Alembert entreprirent-ils de le faire changer de résolution : « J'ai dû conserver cet ordre, leur répondit-il ; on ne trouve dans nos contrées aucun catholique lettré si ce n'est parmi les Jésuites. » Nous n'avions personne capable de tenir les classes.... il fallait conserver les Jésuites ou laisser périr toutes les écoles. »

Joseph II, nouvel empereur d'Autriche, à qui Frédéric avait fait part de ses projets à l'égard des Jésuites, fut sur le point de l'imiter. Ce prince, qui n'est assurément pas suspect de prédilection pour les ordres religieux, visitant la Transylvanie, en 1773, y avait été témoin de la conversion de sept mille familles schismatiques que les Jésuites ramenèrent à la fois au sein de l'Église. Cette conquête admirable avait modifié ses dispositions, mais les préjugés reprirent bientôt sur lui tout leur empire.

Catherine II, impératrice de Russie, entendit mieux les intérêts de la religion et des mœurs. Cette princesse s'était, comme le roi de Prusse, enrôlée sous les drapeaux de la philosophie. Elle avait eu, pour prendre cet engagement, des motifs encore plus déterminans que Frédéric. Son gouvernement était ferme, son règne brillant ; mais elle avait une tâche pénible à remplir : c'était d'en faire oublier l'origine, ou, s'il était possible, d'en dérober au public les tristes circonstances, et de voiler à ses yeux les derniers momens de son malheureux époux. La renommée étant aux ordres des philosophes, Catherine supposa que, directeurs exclusifs de l'opinion publique, ils tenaient sa réputation entre leurs mains. Elle songea donc à les mettre dans son parti, ou plutôt à se ranger du leur ; ce qui fit dire à Voltaire que *son mari aurait tort dans la postérité*. D'après cela, on peut s'étonner qu'elle ait osé contrarier les vues des philosophes en protégeant les Jésuites. Mais quand elle accorda sa protection à ces religieux, les philosophes lui étaient déjà attachés par le lien de l'intérêt ; elle n'avait plus rien à en redouter. Maîtresse de la Russie-Blanche, qu'elle venait d'enlever à la Pologne, elle savait que cette contrée, toute peuplée de catholiques, renfermait plusieurs collèges et missions tenus par les Jésuites. Quoique éloignée naturellement du régime d'une Société dont l'un des premiers devoirs est de combattre le schisme et l'hérésie, Catherine, connaissant l'utilité de ces religieux pour l'éducation de la jeunesse, pour l'instruction des peuples, et surtout pour le maintien des bonnes mœurs et de l'obéissance due aux souverains, exigea impérieusement du pape la conservation des Jésuites dans la Russie-Blanche. « Un refus à ma demande, ajouta-t-elle, me

» réduirait à la nécessité de priver les catholiques de la protection » que j'ai bien voulu leur accorder dans mon empire¹. » Clément lui représenta les inconvéniens d'une conservation si contraire au Bref de suppression; Charles III fit de son côté les sollicitations les plus pressantes; mais Catherine fut inébranlable: il fallut plier sous le poids de sa volonté, et autoriser au moins tacitement et jusqu'à nouvel ordre l'institut et la Société des Jésuites pour la Russie-Blanche. Ainsi la Providence, par des ressorts secrets et inattendus, se jouait de toutes les précautions de la prudence humaine, et destinait dès lors cette petite colonie à devenir un germe de régénération pour la Compagnie de Jésus. Ce n'est pas la circonstance la moins frappante et la moins extraordinaire de cette grande catastrophe, que les Jésuites aient trouvé un refuge assuré chez des princes hérétiques et schismatiques, comme si ceux-ci eussent reçu mission de conserver ces restes précieux de la milice chrétienne, la plus redoutable au schisme et à l'hérésie².

Aux chagrins que donnaient à Clément les contradictions du dehors vinrent se joindre pour lui d'autres chagrins bien plus amers qui firent du reste de sa vie une suite de tourmens inexprimables³. Il ne pouvait se dissimuler que la suppression des Jésuites portait un coup terrible à l'éducation en Europe et aux missions lointaines, et assurait partout le triomphe de l'impiété, de l'hérésie et du libertinage. Cette pensée sans cesse renaissante portait le trouble dans son âme, et enflammait son imagination. Souvent, lorsqu'il se croyait seul, on l'entendait s'écrier: « *Compulsus feci! Compulsus feci!* C'est la violence! oui, c'est la violence qui m'a arraché ce Bref fatal! » Un jour qu'il célébrait la messe, ce cri plaintif lui échappa: « Que veut encore de moi le roi d'Espagne? n'en ai je pas déjà trop fait pour lui? » Absorbé jour et nuit dans ces idées qui empoisonnaient tous ses momens, il devint sombre et mélancolique; il ne trouvait d'adoucissement à ses agitations, ainsi que l'a dit depuis un de ses plus intimes confidens, que lorsqu'il prenait la résolution de réparer le mal que sa faiblesse avait fait à l'Eglise⁴.

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 137.

² De Saint-Victor, Tableau de Paris, t. 4, part. 2, p. 350.

³ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 138.

⁴ On a parlé d'une rétractation que Clément aurait laissée entre les mains de son confesseur, et qui serait datée du 29 juin 1774, jour de la fête de S. Pierre. Cette rétractation, écrite en latin, se trouve rapportée en entier dans une *Histoire des Jésuites*, écrite en allemand par Pierre-Philippe Wolff, imprimée à Zurich en 1791, 3^e part., p. 296 et suivantes. L'auteur ne peut être suspect: c'est un protestant intéressé à ne pas faire connaître cette pièce. M. de Saint-Victor (Tableau de Paris, t. 4, part. 2, p. 349) regarde l'authenticité de cette

Nous venons de dire que Clément XIV ne pouvait se dissimuler que la suppression des Jésuites portait un coup terrible aux missions aussi bien qu'à l'éducation. En effet, on vit dès lors languir les missions nationales, par lesquelles se renouvelait en quelque sorte la face des diocèses et des paroisses, se réparaient les scandales, se ranimait la ferveur religieuse, et dont les Jésuites étaient les principaux et les plus habiles ouvriers. Le vide fut plus affligeant encore dans les missions étrangères : elles tombèrent presque entièrement ; la Société de Jésus, qui les avait si admirablement organisées, ayant seule, dans ses institutions, les moyens de les maintenir florissantes et d'en développer complètement les progrès, au milieu de tant d'obstacles dont elles sont environnées¹.

Cette observation nous amène à constater quel était, sous le pontificat de Clément XIV, l'état de la religion catholique dans quelques-unes des contrées lointaines que nous avons explorées.

Le frère Bazin, autrefois médecin de Thamas-Kouli-Kan, et qui avait fait un si long séjour en Perse, étant venu à Canton, d'où il comptait se rendre à Pékin, le gouvernement local s'opposa à ce qu'il passât outre. Dans ce même temps, le cinquième fils de l'empereur étant tombé malade, on demanda aux Jésuites de la capitale s'ils ne connaissaient point d'Européen qui fût versé dans la médecine. Ils répondirent qu'il en était arrivé un à Canton. A l'instant l'empereur dépêcha un courrier extraordinaire pour le chercher ; mais le frère Bazin était déjà parti, n'ayant pu rester à Canton après le départ des vaisseaux européens. Macao n'étant plus un asile sûr pour les Jésuites, il s'était rendu à l'île Maurice. Cependant le courrier de l'empereur avait mis tout en rumeur à Canton. On envoya des exprès de tous côtés pour avoir des nouvelles du frère Bazin. Des mandarins allèrent à Macao le chercher, et voulaient le faire trouver aux Portugais. On écrivit aux Indes et même en Europe pour le faire revenir le plus tôt qu'il serait possible. Enfin, toute l'année, rien ne fut plus désiré, plus attendu que ce frère, qui ne savait rien de tout ce qui s'était fait à son occasion, lorsque le vaisseau qui conduisait à la Chine le père de Ventavon le prit à l'île Maurice et le ramena à Canton. Cette fois, loin d'être repoussé, il fut, ainsi que le Père, présenté au vice-roi, qui les laissa bientôt partir pour Pékin.

Le père de Ventavon fut appelé à la cour en qualité d'horloger, ou plutôt de machiniste, car ce n'étaient pas des horloges

rétractation comme incontestable ; l'auteur, pourtant si bien instruit de *Pombal*, *Choiseul* et *d'Aranda*, etc., n'ose au contraire, la garantir.

De Saint-Victor, Tableau de Paris, t. 4, part. 2, p. 252.

que l'empereur demandait, mais des machines curieuses. Le frère Thibaut lui avait fait naguère un lion et un tigre qui marchaient seuls, et qui avançaient de trente à quarante pas. Ventavon eut ordre, à son tour, de faire deux hommes qui porteraient un vase de fleurs en marchant. Voilà les travaux auxquels il fallait se prêter dans l'espoir de procurer quelque avantage réel à la religion. Au reste, tout en s'y livrant, le missionnaire récitait sans gêne, devant les mandarins infidèles, son office et ses autres prières. Un trait prouvera à quel point on était discret à son égard. « On avait, écrit-il le 15 septembre 1769 au père de Brasseur, une espèce de vase d'acier auquel on souhaitait de faire donner une couleur bleue. On me demanda si je le pouvais. Ne sachant pas quel était l'usage de ce vase, je répondis d'abord que je pouvais du moins l'essayer. Mais, sur ces entrefaites, je fus averti que ce vase était destiné à des usages superstitieux ; les mandarins, qui le savaient bien, voulaient m'en faire un mystère. Alors j'allai les trouver, et je leur dis en souriant : « Quand vous m'avez proposé de préparer ce vase, vous n'avez pas ajouté que c'était pour tels et tels usages qui ne s'accordent point avec la sainteté de notre religion. Ainsi, je ne puis absolument m'en charger. » Les mandarins se mirent à rire, et ne me pressèrent pas davantage, témoignant assez par là le peu de cas qu'ils faisaient de leurs dieux ; ainsi le vase est resté tel qu'il était. L'empereur et les grands conviennent que notre religion est bonne. S'ils s'opposent à ce qu'on la prêche publiquement, et s'ils ne souffrent pas les missionnaires dans les terres, ce n'est que par des raisons de politique, et dans la crainte que, sous le prétexte de la religion, nous ne cachions quelque autre dessein. Ils savent en gros les conquêtes que les Européens ont faites dans les Indes ; ils craignent à la Chine quelque chose de pareil. Si on pouvait les rassurer sur ce point-là, bientôt on aurait toutes les missions qu'on désire. »

Cependant le bruit se répandit qu'on allait rechercher les Chrétiens de la capitale. La peur saisit la ville et les environs. L'alarme augmenta quand on apprit que le chef commissaire du tribunal des mathématiques était allé au palais présenter à l'empereur cette accusation pleine d'invectives contre la religion :

« Tsi-tching-go (c'était le nom de l'accusateur) offre avec respect à Votre Majesté ce placet, pour lui demander ses ordres touchant l'affaire suivante. J'ai examiné les différentes religions qui sont défendues dans l'empire, parce qu'elles pervertissent les peuples, et je me suis convaincu qu'à ce titre la religion chrétienne, plus qu'aucune autre, méritait d'être entièrement et à

» jamais proscrite : elle ne reconnaît ni divinité, ni esprits, ni an-
 » cêtres ; elle n'est que tromperie, superstition et mensonge. J'ai
 » souvent ouï parler des recherches qu'on en a faites dans les pro-
 » vinces, et des sentences qu'on a portées contre elle ; mais je ne
 » vois pas que la capitale ait encore rien fait pour l'éteindre dans
 » son sein. Dans la crainte que les Européens du tribunal des ma-
 » thématiques n'eussent séduit quelques membres de ce tribunal,
 » j'ai fait faire sous main et sans éclat des recherches exactes, et
 » il s'est trouvé vingt-deux mandarins qui, au lieu d'être sensibles
 » à l'honneur qu'ils ont de porter le bonnet, la robe et les autres
 » ornemens qui décorent leur dignité, se sont oubliés au point
 » qu'ils ne rougissent pas de professer cette religion supersti-
 » tieuse. Les autres tribunaux sont sans doute infectés comme le
 » mien ; le reste de la capitale et les provinces se pervertissent.
 » Il est temps d'y mettre ordre ; c'est dans cette vue que moi,
 » votre sujet, je prie Votre Majesté d'ordonner que les vingt-deux
 » mandarins de mon tribunal soient jugés selon les lois ; qu'en
 » outre, on délibère sur les moyens qui doivent couper court au
 » mal. J'attends respectueusement les ordres de Votre Majesté. »
 La réponse de l'empereur fut : « Que les tribunaux compétens
 délibèrent et me fassent leur rapport. »

La lecture de ce placet pénétra les missionnaires de la plus vive
 douleur. Il fut arrêté sur-le-champ qu'on s'adresserait à l'empe-
 reur par l'intermédiaire du comte premier ministre, qui était
 nommément chargé de leurs affaires. La requête fut bientôt faite
 et présentée ; mais le comte ne leur donna que de belles paroles.
 Il leur dit qu'ils s'inquiétaient pour rien ; que cette affaire n'au-
 rait pas de mauvaises suites ; qu'il se chargeait de parler lui-même
 à l'empereur ; que le meilleur avis qu'il avait à leur donner en
 qualité d'ami, c'était de bien prendre garde de remuer. Le comte
 les trompait peut-être, mais que faire ? On achevait de tout per-
 dre, si, contre le gré d'un homme aussi puissant que lui, on se fût
 adressé directement à l'empereur. Il fallut donc attendre les évé-
 nemens.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre 1768, les vingt-deux man-
 darins accusés furent cités au tribunal des crimes, qui, ne voulant
 pas juger cette affaire tout seul, s'adjoignit des membres du tri-
 bunal des rites et du tribunal des mandarins. On présenta au
 comte les dépositions. « Pourquoi, dit-il, dans une affaire qui
 » n'est pas importante, envelopper tant de personnes ? » Ce mot
 produisit son effet. Le tribunal divisa les accusés en sept familles ;
 il ne fit subir un nouvel interrogatoire qu'aux chefs de chacune
 de ces familles, et les autres accusés ne comparurent plus. Ignace

Pao, chef de la famille qui, la première, s'était faite chrétienne à Pékin il y avait près de deux siècles, et qui, dans des temps très-difficiles, avait logé le fameux père Ricci, fondateur de cette mission, Ignace Pao répondit comme un ange ; ses juges, étonnés de la beauté de la morale chrétienne, convinrent de bonne foi que, même sur le sixième commandement que les païens gardent si mal, c'était la bonne et la véritable doctrine. Survint l'arrêt du sin-pou, dont voici les termes : « Les mandarins accusés nous ont » répondu d'une manière suffisante. Toute leur faute se réduit à » avoir embrassé une religion défendue dans l'empire. Nous avons » consulté les lois ; il y en a une qui porte : « Ceux qui auront » violé une loi seront condamnés à cent coups de bâton. » Selon » une autre loi, « si toute une famille se trouve coupable, le chef » seul sera puni. » Une troisième dit : « Si quelqu'un du tribunal » des mathématiques est coupable, on le privera de ses titres, et » il sera réduit au rang du peuple. » Pour se conformer à ces lois, » dans le cas présent, il faut casser de leurs mandarinats les sept » chefs de famille qui ont professé la religion chrétienne. Quant » aux quinze autres accusés, comme on a jugé responsables de » leur faute leurs pères ou leurs frères aînés, ils doivent être mis » hors de cour et de procès. Il faudra défendre aux uns et aux au- » tres de professer la religion chrétienne, et les punir sévèrement, » s'ils ne se corrigent pas. Outre cela, dans les cinq villes qui com- » posent Pékin et dans tout le district, il faudra afficher des pla- » cards pour avertir que désormais on usera des voies de rigueur » contre tous les Chrétiens qui n'iront pas se dénoncer eux-mêmes. » Ces placards seront affichés partout où il est de coutume. Telle » est la sentence que nous avons portée ; nous la proposons res- » pectueusement à Votre Majesté. » L'empereur répondit qu'il l'approuvait. Le comte, par égard pour les missionnaires de Pékin, et le président tartare qu'on avait su gagner, avaient fait adoucir cet arrêt tant qu'ils avaient pu. Cependant la religion se trouvait défendue de nouveau, et il était enjoint aux particuliers d'aller se dénoncer eux-mêmes, s'ils voulaient obtenir le pardon du passé. Cette clause était bien dangereuse ; elle causa effectivement de grands maux.

Pékin a deux lieutenans de police, qui, pour l'ordinaire, sont mandarins d'un ordre supérieur, et membres d'un des six grands tribunaux de l'empire. Le mandarin Ma occupait un de ces postes, et s'y distinguait par sa probité, son désintéressement, et son exactitude à maintenir l'ordre. Tout le monde savait qu'il était Chrétien, et personne ne pensait à l'inquiéter, tant il était aimé et estimé. Son collègue, nommé Ly, ne pouvant lui ressembler, cher-

cha à le perdre. Il lui signifia qu'il eût à se dénoncer lui-même comme Chrétien, ou bien qu'il lui en épargnerait la peine; qu'il ne lui donnait que trois jours pour délibérer. Ma, fort embarrassé, consulta; enfin, tout bien considéré, il prit son parti et présenta au tribunal du gouverneur, dont il était membre, un écrit conçu en ces termes : « Pour obéir à l'arrêt du tribunal des crimes, je déclare que ma famille et moi nous sommes Chrétiens depuis trois » générations. Nos ancêtres embrassèrent la religion dans le Leao- » tong, leur pays. Nous connaissons, comme eux, que c'est la » vraie religion qu'il faut suivre; nous y sommes tous fermes et » constans. »

Les mandarins du tribunal aimaient Ma. Ayant lu sa déclaration : « A quoi pensez-vous? lui dirent ils; vous courez vous-même à votre perte; attendez qu'on vous recherche, il sera alors temps de vous déclarer. — C'est malgré moi, répondit Ma, que je fais cette démarche, on m'y a forcé. » Là-dessus on le conduisit au comte ministre, comme au chef du tribunal. Le comte connaissait Ma; il le reçut avec beaucoup d'amitié; mais le voyant ferme, il ordonna de l'examiner. Pour le sauver, on ne voulait tirer de Ma qu'une parole équivoque : on eut beau le tourner et le retourner; toujours constant et attentif à ses réponses, il ne dit rien que de bien. Sa fermeté irrita insensiblement ses juges. Le fils du comte, qui était gouverneur de Pékin, s'échauffa plus que les autres; il demanda brusquement à Ma : « Si l'empereur vous ordonne de » changer, que ferez-vous? » Ma répondit : « J'obéirai à Dieu. » Le jeune gouverneur, frappé de cette réponse, pâlit et ne dit plus mot. Il alla sur-le-champ faire son rapport au comte son père, qui présenta un placet à l'empereur, priant ce prince de livrer Ma au tribunal des crimes. L'empereur aima mieux qu'il fût conduit au tribunal des ministres et des grands de l'empire, pour y être derechef examiné et interrogé, comptant que la majesté de ce tribunal imposerait à l'accusé, et qu'il pourrait difficilement résister aux instances de tout ce que l'empire a de plus grand. Mais Ma se soutint avec un courage qui étonna ses juges, et qui leur ôta l'espérance de le vaincre. Dès le lendemain ils présentèrent ce placet à l'empereur : « Pour obéir aux ordres de Votre Majesté, nous » avons fait venir Ma en votre présence, et nous lui avons dit : « Si » vous consentez à sortir de votre religion, l'empereur vous accorde le grand bienfait de vous exempter de toute poursuite et » de vous maintenir dans vos emplois. » Ma a répondu : « Je n' » vais que dix-neuf ans, lorsque, étant encore dans mon pays au » delà de la grande muraille, un nommé Na-lang-go persuada à » mon aïeul d'embrasser la religion chrétienne. Mon père suivit son

» exemple, et moi celui de mon père. En recevant le saint baptême,
 » je fis vœu de mourir plutôt que de renoncer au Dieu du ciel, à
 » l'empereur, et à mes père et mère. Depuis dix-huit ans que je
 » suis dans Pékin, occupé dans différens mandarinats, j'ai été de
 » temps en temps aux églises du Dieu du ciel. J'ai lu, dans ces
 » églises, trois inscriptions exposées à la vue du public, et tou-
 » tes trois écrites du propre pinceau de l'empereur Kang-hi.
 » L'inscription du milieu contient ces quatre lettres : « Au véri-
 » table principe de tous les êtres. » Les inscriptions latérales sont :
 » « Après avoir tiré du néant tout ce qui tombe sous nos sens, il le
 » conserve, et il y préside souverainement ; il est la source de
 » toute justice et de toutes les autres vertus ; il a la souveraine
 » puissance de nous éclairer et de nous secourir....., etc. » Tel est
 » le Dieu des Chrétiens ; tels sont nos engagements ; je ne puis y
 » renoncer. » Nous, vos sujets, nous nous y sommes pris de toutes
 » les manières pour convertir et gagner ce mandarin : mais il per-
 » siste aveuglément dans son opiniâtreté ; il ne veut pas absolument
 » ouvrir les yeux ; c'est quelque chose d'incompréhensible. Votre
 » Majesté s'en convaincra par le détail de nos interrogations et de
 » ses réponses, dont nous lui offrons respectueusement le manu-
 » scrit avec le placet. » L'empereur répondit : « Que Ma soit casse
 » et traduit au Hing-pou. »

En conséquence de cet ordre, on arracha à Ma les marques de sa dignité, on le chargea de chaînes, et on le conduisit au tribunal des crimes sur une charrette decouverte. Ainsi le lieutenant de police de la capitale, membre d'un des six grands tribunaux de l'empire, ayant grade de colonel dans une des huit bannières, fut donné en spectacle de terreur uniquement pour la religion. Menaces, sollicitations, insultes, promesses, tout fut employé successivement pour l'ébranler ; mais ce fut en vain : Ma ne se démentit pas un moment. Cependant sa constance commençait à intriguer les ministres. Il y allait au moins de leur fortune, s'ils ne venaient pas à bout de faire respecter l'ordre de l'empereur, qui jamais ne doit être sans effet. Ils se rendaient de temps en temps au Lipou. Un jour le ministre chinois menaça de faire mettre Ma à une question cruelle. « Nous verrons », dit-il, si les tourmens ne seront pas plus efficaces que nos paroles. — Vous n'y entendez rien, » reprit le comte ; il est inutile de le presser de renoncer à sa religion, il n'y renoncera pas. Laissez-moi faire. » Puis s'adressant à Ma, il lui dit : « Vous avez offensé l'empereur, ne vous en repentez-vous pas ? et n'êtes-vous pas dans la résolution de vous corriger de vos fautes passées ? — Oui, répondit Ma, mais je ne puis sortir de la religion chrétienne, ni renoncer à Dieu. » Ce

mot tira le comte d'affaire, mais ternit, du moins devant les hommes, la gloire que Ma s'était si justement acquise jusqu'alors. Le comte, s'attachant à la première partie de la réponse, dit d'un ton badin, qui lui était très-familier : « Je sais mieux ce que pense » Ma que lui-même. Il respecte les ordres de l'empereur; il veut » se corriger; tout est dit; que faut-il de plus? » Ma eut beau protester qu'il était toujours Chrétien, et qu'il le serait jusqu'à la mort : le comte affecta de ne pas l'entendre; et, sans tarder davantage, il alla faire son rapport à l'empereur, qui, quelques jours après, fit publier cet ordre dans les bannières : « La résistance que » Ma a faite à mes volontés méritait une punition exemplaire; il » convenait de le traiter en criminel; mais comme la crainte lui » a enfin ouvert les yeux, et l'a fait sortir de la religion chrétienne, » je lui fais grâce; je veux même qu'il soit mandarin du titre de » Cheon-peï. Qu'on respecte cet ordre. »

Il y a dans l'empire huit bannières; c'est toute la force de l'Etat. Chaque bannière peut avoir trente à quarante mille hommes exercés dans le métier de la guerre, et toujours prêts à partir au moindre signal. L'affaire de Ma excita, dans quelques unes de ces bannières, une vive persécution. Les premiers coups tombèrent sur la famille des Tche-ou. Son chef, nommé Laurent, était un homme de soixante-deux ans, qui s'était signalé dans une pareille occasion, trente ans auparavant; il espérait montrer le même courage cette fois, mais il ne savait pas à quelle épreuve on devait mettre sa constance. Il avait un fils nommé Jean, jeune homme extrêmement aimable, et peut-être trop aimé du vieux Laurent.

Ils furent mandés tous deux. Les mandarins, en voyant Laurent, dirent : « Nous connaissons cet homme-là, il ne demanderait pas mieux que de mourir. » Puis ils s'approchèrent du fils, et lui dirent : « Il y a ordre de l'empereur que vous renoncez à votre religion. Y renoncez-vous, ou bien n'y renoncez-vous pas? — Je n'y renonce pas, » répondit Jean. A l'instant on se jeta sur lui, et on l'étendit par terre; un homme se mit sur ses épaules, un autre sur ses jambes, et un troisième, armé d'un fouet tartare, lui en donna vingt-sept coups. Les trois premiers lui causèrent une douleur si vive, qu'il craignit de ne pouvoir soutenir longtemps un combat si rude; mais ayant prié Dieu dans le fond de son cœur, il sentit croître ses forces et son courage. Le lendemain il vint voir les missionnaires avec un air content. Ceux-ci se jetèrent à son cou pour l'embrasser; il s'attendrit et pleura. « Ah! que je crains, leur dit-il, de n'avoir pas la force de soutenir » les tourmens! » Ils le rassurèrent de leur mieux, et lui promirent tous les secours de leurs prières. Il communia à leur église, et, après

avoir demandé instamment leur bénédiction, il se rendit pour la seconde fois au lieu du combat. Laurent reçut d'abord cinquante-quatre coups en deux temps; on n'en donna que trois à Jean, puis on s'arrêta. Ce jeune chrétien, qui auparavant craignait de n'avoir pas le courage de souffrir, craignit, dans ce moment, de ne pas souffrir assez; il reçut encore vingt-sept coups. Rappelé pour la troisième fois, ce fut un jour de grandes souffrances et son triomphe. Voici comment il raconte l'événement dans une lettre : « Dès » que je fus arrivé, le mandarin me demanda si je renonçais ou non. » Je répondis à l'ordinaire : *Je ne renonce point*. Aussitôt on m'ôta » mes habits, et on me donna vingt-sept coups de fouet, apres quoi » on me demanda une seconde fois : *Renoncez-vous ou non?* Je » répondis : *Non*; on me donna encore vingt-sept coups. On me » fit quatre fois la même demande, je fis quatre fois la même ré- » ponse, qui fut toujours suivie de vingt-sept coups; à toutes les » reprises on changeait de bourreaux. Voyant que les coups de » fouet n'ébranlaient pas la constance que le Seigneur m'inspirait, » mon mandarin me mit à genoux une demi-heure sur des frag- » mens de porcelaine cassée, et me dit : *Si tu remues, ou si tu laisses » échapper quelque plainte, tu seras censé avoir apostasié*. Je le » laissais dire, et je m'unissais à Dieu; les mains jointes, j'invo- » quais tout bas les saints noms de Jésus et de Marie. On me frappa » encore à quatre reprises différentes; alors mes forces s'épuisè- » rent, une sueur froide me prit, et je tombai en faiblesse. Ceux » qui étaient autour de moi profitèrent de ce moment; ils saisirent » ma main, et formèrent mon nom sur un billet apostatique. Je » n'aperçus bien de la violence qu'on me faisait, mais alors j'étais » même hors d'état de pouvoir m'en plaindre. Dès que j'eus assez » de force pour pouvoir parler, je protestai que je n'avais aucune » part à cette signature, que je la détestais, que j'étais Chrétien, » et que je le serais jusqu'à la mort. On me remit une seconde fois » sur les fragmens de porcelaine cassée, mais je n'y restai pas long- » temps. Mon officier s'aperçut que je m'affaiblissais sérieuse- » ment; il donna ordre de me traîner hors de la cour. Je crus de- » voir renouveler en ce moment ma profession de foi : je dis hau- » tement que j'étais Chrétien, et que je le serais toujours. » Jean était dans un état si pitoyable, que les païens eux-mêmes versaient des larmes, et le fils de son mandarin alla lui-même lui chercher un remède qui lui fit du bien. On ne pouvait plus revenir à la charge sans le tuer. Cependant il ne voulait pas que ses parens et ses amis le plaignissent; il était tranquille, gai, content, et, grâce à Dieu, en moins d'un mois il guérit assez bien pour venir à l'église faire ses dévotions. Dans sa lettre, il ne parle pas de son père, qui

avait été battu plusieurs fois sans avoir donné la moindre marque de faiblesse. Mais Laurent ne tint pas aux traitemens cruels qu'on infligeait à Jean; chaque coup qui frappait celui-ci perçait son cœur. Vaincu enfin par une fausse tendresse, il succomba malheureusement, ne prenant pas garde que sa chute allait être le plus cruel supplice de son fils.

On n'entendit plus parler que de Chrétiens battus et maltraités de toutes les façons pour la religion. Un jeune soldat, nommé Ouang Michel, eut à souffrir les mêmes combats que Jean. Tchon Joseph fut attaché à une colonne la tête en bas, et la moitié du corps sur la glace. Ly Mathias fut battu sans interruption, jusqu'à ce qu'il perdit connaissance, etc. Il arriva une autre chose qui fit frémir : deux jeunes gens, extrêmement aimables et bons Chrétiens, furent cités devant leur mandarin : ils répondirent modestement qu'ils respectaient l'ordre de l'empereur; qu'ils mourraient contents s'il l'ordonnait, mais qu'ils ne pouvaient renoncer à la foi. Le mandarin, qui les aimait, et qui d'ailleurs n'était pas d'un caractère violent, les renvoya sans les maltraiter. Ils s'en retournaient le cœur plein de cette douce joie qu'on goûte ordinairement quand on a conservé sa foi au milieu des plus grands dangers; ils rentrent à la maison, ils la trouvent pleine de monde. Leur mère vient à eux, le couteau à la main, et leur dit : « Je vois » bien, mes enfans, ce que vous avez dans la tête : vous voulez être » martyrs et aller tout de suite au ciel; et moi, je veux aller en en- » fer. » Elle approche le couteau de sa gorge, et menace de se la couper à l'instant, s'ils ne signent tous deux un écrit que les idolâtres venaient de dresser. Les enfans, dans le trouble, signèrent. Désolés ensuite, ils pleurèrent leur faute et furent inconsolables, jusqu'à ce que, par une pénitence publique, ils méritassent de rentrer dans le sein de l'Église. Pourtant la persécution s'apaise insensiblement, et les Chrétiens redevinrent aussi tranquilles qu'on pouvait l'être dans le centre de l'idolâtrie.

Le père Gibot écrivait de Pékin, le 3 novembre 1771, qu'on avait tellement noirci les missionnaires dans l'esprit des infidèles, qu'ils auraient tous été renvoyés sans la protection de l'empereur, qui, connaissant la fausseté des accusations dont on les chargeait, mettait sa gloire à les défendre et à les conserver dans ses États. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des rois, l'avait bien disposé à leur égard. Outre l'affection singulière que la famille qui occupait le trône avait toujours accordée aux missionnaires, l'empereur tenait à eux, 1^o par l'habitude de l'enfance; son grand-père Kang-hi, qui l'aimait éperdument, voulait toujours l'avoir avec lui, lorsqu'il daignait admettre les Européens à sa cour, ou en recevoir des pré-

sens. 2^o Son gouverneur était plein de respect pour notre sainte religion ; et il avait si heureusement réussi à lui en inspirer une juste idée, que le premier ouvrage publié par l'empereur n'était, pour ainsi dire, qu'un tissu de maximes et de principes qui supposaient dans ce monarque la connaissance la plus vraie et la plus étendue de la religion naturelle. 3^o Comme le prince avait un goût particulier pour la peinture, dès qu'il fut sur le trône, il s'attacha au frère Castiglione, dont il aimait à se dire le disciple, et il passait peu de jours sans l'avoir auprès de lui plusieurs heures. 4^o Les Européens avaient beaucoup fait pour aider, lorsqu'il était jeune, au développement de ses belles qualités ; 5^o Ce prince avait reconnu qu'il avait été trompé par les accusateurs des missionnaires ; que Neoi-kong, son premier ministre, les avait calomniés ; qu'on avait persécuté et mis à mort plusieurs missionnaires injustement, et qu'enfin on était résolu à les perdre à quelque prix que ce fût. Cependant, comme s'il eût ajouté foi aux discours injurieux qu'on tenait contre eux, il avait fait examiner leur conduite ; et, après s'être bien assuré de leur innocence, il leur avait fait dire qu'ils n'avaient plus rien à craindre : et en effet, il était si prévenu en leur faveur que les clameurs de leurs ennemis de Pékin, de Macao et de Canton, n'avaient plus aucun pouvoir à la cour.

Néanmoins, quoique la religion catholique fût tolérée dans l'empire, les Chrétiens ne laissaient pas que d'y avoir beaucoup à souffrir ; et, malgré la protection que l'empereur accordait aux missionnaires, il arrivait presque toujours que ceux qui se convertissaient se trouvaient dans le cas de perdre ou leurs emplois, ou leurs honneurs, ou leur fortune. Pendant la persécution de 1771, il parut un édit par lequel on condamna la religion comme contraire aux lois de l'empire, et en même temps on déclara qu'elle ne renfermait rien de faux ni de mauvais. L'empereur, les ministres et les grands en étaient si convaincus, qu'on ne voulut condamner personne à mort ; on ne prétendait qu'intimider les Chrétiens. Ainsi, un jeune néophyte étant allé se présenter à un mandarin, ennemi juré de la religion, et ayant demandé instamment qu'on fit mourir, lui, sa femme et son fils, qui pouvait alors avoir un an, ce généreux confesseur fut renvoyé comme un insensé. Les néophytes venaient à l'église à l'ordinaire, et l'on feignait de n'en être pas instruit ; ceux qui avaient eu le malheur d'apostasier étaient mis publiquement en pénitence, on affectait de l'ignorer. Un mandarin s'étant dénoncé lui-même, l'empereur se contenta d'envoyer trois de ses ministres pour l'engager à renoncer à sa religion. On employa les promesses, les caresses et les menaces ; mais tout fut inutile. Il protesta constamment qu'il était chrétien,

et qu'il obéirait à l'empereur dans tout ce qui ne serait pas contraire à sa conscience. Voyant donc qu'on ne pouvait rien sur lui, on le renvoya. Il continua à venir à l'église et à vivre en bon chrétien, et on ne fit pas semblant de s'en apercevoir. La persécution finit par une assemblée générale des officiers de la police, qui fut convoquée par le gouverneur de la ville, et où il fut décidé qu'on n'avait aucun reproche à faire aux Chrétiens, et qu'on cesserait les poursuites. Tout bien considéré, ces faits font trembler sur le sort d'une nation qui voit la lumière et lui tourne le dos. Nous ajouterons, pour expliquer bien des traits qu'on a peine à comprendre dans l'histoire de l'Eglise, qu'au temps même où la cour traitait cette grande affaire, elle fermait les yeux sur les cruautés que quelques chefs de bannières exerçaient sur leurs gens, pour les forcer à renoncer à leur foi, et sur les tortures atroces qu'on faisait endurer aux paysans des environs de Pékin. C'est surtout contre eux que les persécuteurs avaient réuni tous leurs efforts : et cependant, lorsqu'on faisait sortir ces Chrétiens de leurs cachots, on avait grand soin d'exiger des billets de vie et de santé de ceux à qui on les remettait; car s'il en fût mort dans les prisons, le mandarin qui en était chargé eût été cassé et puni sur-le-champ.

A cet aperçu sur l'état de la religion dans l'Empire chinois nous ajouterons quelques mots sur la province de Tong-King. Quatre Jésuites y avaient, en 1737, souffert la mort pour la foi. Ce ne fut guère que douze ans après que la persécution se ralentit peu à peu. Plusieurs missionnaires profitèrent de ce répit pour rentrer dans ce royaume où l'on comptait un grand nombre de Chrétiens. Ils y firent de nouvelles conquêtes, et restèrent assez tranquilles jusqu'en 1773. Mais, le 5 août de cette année, le père Caстанeda, Dominicain espagnol, allant en plein jour chez un malade, parce qu'il n'était qu'à quelques pas, fut aperçu par un païen, qui le fit saisir avec ses effets de religion. Le gouverneur se le fit amener et le retint prisonnier. Ce mandarin était un cunuque adonné aux plaisirs, et que sa vie déréglée entraînait dans de grandes dépenses. Il exigea une somme exorbitante pour la rançon du missionnaire. Comme les chrétiens ne se présentèrent point, le mandarin baissa le prix par degrés; mais en vain, personne ne parut. Le mandarin, outré de colère, fit enfermer le père dans une cage, où il pouvait à peine se remuer, et le fit exposer aux ardeurs du soleil qui sont excessives. Il espérait exciter les Chrétiens à se cotiser; mais on ne trouva pas convenable de favoriser la cupidité des persécuteurs. Le mandarin, ainsi frustré, fit faire d'autres recherches, et le 3 octobre on prit un Dominicain

tongkinois, nommé Vincent Liém, qu'on enferma aussi dans une cage.

Cependant le mandarin, courroucé de ne point recevoir d'argent des Chrétiens, porta ses plaintes au roi, et accusa les Pères d'être des chefs de rebelles, ayant des armes, et méditant une révolte générale. Le roi entra dans une grande fureur, et ordonna qu'on les lui amenât. Le 27 octobre, les deux missionnaires, plus doux que des agneaux, furent portés à la ville royale, toujours enfermés dans leurs cages. Le roi interrogea lui-même le missionnaire espagnol, mais sur la religion seulement, et ne parla ni de révolte ni de complot contre le gouvernement. Les deux confesseurs furent conduits ensuite à l'audience de la reine-mère, qui s'adressa au père tongkinois, et lui demanda quel serait dans l'autre vie le sort de ceux qui n'auraient pas cru la doctrine qu'il enseignait. Le père Vincent lui répondit, avec la sainte liberté de l'Evangile, qu'ils ne pourraient éviter les supplices éternels de l'enfer. La reine, qui était fort attachée à ses idoles, irritée de cette réponse, ordonna de renfermer les deux missionnaires dans leurs cages, et de leur mettre des entraves aux pieds. On les ramena dans la prison, où ils continuèrent de prêcher l'Evangile avec encore plus de zèle qu'auparavant. Le roi prononça lui-même la sentence de mort contre eux. Il l'écrivit de sa propre main et l'envoya à son conseil, avec ordre de la signer et de la faire exécuter sur-le-champ. Trois grands mandarins, dont deux étaient Chrétiens, voyant que la condamnation n'était motivée que sur le prétendu crime de rébellion, dont on ne donnait aucune preuve, refusèrent d'y souscrire. Ce refus courageux occasionna dans le conseil une discussion qui dura trois jours. Si cet examen ne put sauver la vie aux deux accusés, il servit à prouver qu'ils n'étaient point des chefs de rebelles, mais des prédicateurs de la religion chrétienne; ce qu'ils avouaient.

Le 7 novembre, le juge criminel, les officiers et les soldats, tenant leurs armes nues, suivis d'une foule innombrable de monde, tant Chrétiens que païens, se rendent à la prison. On en tire les deux cages, et on les transporte sur une grande place hors de la ville. Là, le juge étant assis sur son siège, placé sur un éléphant, les soldats se rangent pour contenir la multitude. On fait sortir les missionnaires de leurs cages, on les fait asseoir à terre, on leur attache les genoux à deux piquets, et on les déshabille jusqu'à la ceinture; on leur coupe les cheveux, et on leur fait tenir la tête et les épaules droites. Enfin, on leur lit la sentence, et, au signal donné, les bourreaux leur tranchent la tête. A l'instant les Chrétiens, dépouillant toute crainte, rompent la foule, ramassent avec

respect les têtes des deux martyrs, arrosent de leurs larmes les deux corps, et transportent ces précieuses reliques dans un village éloigné, où les obsèques de ces glorieux athlètes de Jésus-Christ furent célébrées avec toute la solennité que pouvait permettre une aussi triste conjoncture. Le mandarin qui avait présidé à l'exécution, s'étant aperçu que sa suite était diminuée, revint au lieu du supplice, et remarqua, parmi les Chrétiens occupés aux obsèques, des riches et des hommes en dignité : trois étaient porte-parasols du roi. Il rendit compte à ce prince de ce qu'il avait vu. Celui-ci, transporté de fureur, fit arrêter tous ceux qui avaient honoré les corps des martyrs ; puis il ordonna de rechercher tous les prêtres tongkinois et européens, voulant qu'ils fussent pris et mis à mort ; il enjoignit aussi à tous les Chrétiens d'abjurer leur foi, d'abattre les églises, de livrer leurs effets de religion, promettant des récompenses et des privilèges à ceux qui dénonceraient ou livreraient des missionnaires et des Chrétiens.

Pendant que la persécution se ranimait au Tong-king, Phaiâ-Thâc, nouveau roi de Siam, montrait de favorables dispositions à Le Bon, évêque de Mitéopolis, qui était arrivé le 25 mars 1772 à la résidence royale de Bancoek. Le 2 avril il fit appeler les missionnaires à la cour. Il avait fait appeler aussi les principaux talapoins et le bonze des Chinois ; c'était un jour de fête dans tout le royaume, à l'occasion du renouvellement de l'année siamoise. Le roi était de bonne humeur ; il s'assit ce jour là simplement sur une natte à terre, comme les missionnaires, à la façon du pays ; et après avoir parlé de différentes choses, il leur demanda si, ayant embrassé une fois leur état de prêtre et de célibataire, ils y restaient toute la vie. Ils lui répondirent qu'une fois dévoués et consacrés à Dieu, c'était pour toujours. « Mon intention, dit le » roi, est qu'il en soit de même de nos talapoins ; je veux désor » mais qu'ils soient fixes dans leur état, et qu'ils s'obligent à garder » le célibat. » Ainsi, la seule lumière de la raison faisait sentir au prince idolâtre combien le célibat est décent et convenable pour les personnes consacrées à la religion. On parla assez au long, devant le roi, de la spiritualité et de l'unité de Dieu, et de l'unité de la religion, qui en est une suite, etc. Ce prince écoutait volontiers ; il convenait qu'il n'y avait qu'un seul grand Dieu, et disait que tous les autres n'étaient que comme des mandarins subalternes ; il faisait quelquefois de petites objections. Par exemple : « Si Dieu, » dit-il, n'a point de corps, comment a-t-il pu parler aux hommes ? » On n'eut pas de peine à répondre, en disant que celui qui a forme la langue, l'oreille et les sons, doit pouvoir parler et se faire entendre, sans avoir de corps. Jamais à Siam on n'avait vu personne

parler ainsi au roi ; toute l'assemblée était également surprise, et de la confiance des missionnaires, qui entretenaient le prince publiquement sur la religion, et de la bonté avec laquelle celui-ci écoutait et répondait. Comme le roi était le chef de la religion, il ordonna encore aux talapoins d'apprendre la langue baly, qui est par rapport à eux ce qu'est la langue latine par rapport aux missionnaires, afin, dit-il, qu'ils puissent entendre eux-mêmes leurs livres ; et il ajouta qu'ils eussent à retrancher de ces livres certaines fables qu'il leur cita, et qu'il dit lui-même être des choses ridicules. A la fin de l'audience, le ministre eut ordre de faire confectionner deux ballons, c'est-à-dire deux bateaux longs dont on a coutume de se servir dans ce pays, pour en faire présent aux missionnaires de sa part.

Phaià-thac, quoique tout le monde lui donnât le nom de roi, ne prenait cependant lui-même que le titre modeste de conservateur du royaume. Il ne goûtait point le système des rois précédens de Siam, système qui consistait à se rendre inaccessibles et presque invisibles à leurs sujets pour en être plus respectés ; comme il avait du mérite et des talens supérieurs, il ne craignait point de rien perdre de son autorité en se montrant et se communiquant. Il voulait tout voir et tout entendre ; c'était un esprit entreprenant et de prompt exécution. C'était aussi un intrépide guerrier. Si dans l'action il voyait reculer quelqu'un de ses officiers, il courait à lui le bras levé : « Tu crains donc le sabre des ennemis, lui disait-il, et tu ne crains pas le mien ? » En même temps il lui fendait lui-même la tête. Il avait principalement confiance dans les Chrétiens, il en avait toujours à la guerre autour de lui : c'étaient ses braves ; il en faisait ses gardes du corps ; il leur accordait beaucoup de privilèges, et les exemptait des corvées.

Les missionnaires employés aux missions de l'Asie faisaient à Dieu le sacrifice de leur vie. Ce ne fut pas un sacrifice moins agréable aux yeux du Seigneur que celui que lui avait fait Louise-Marie de France, la dernière des filles de Louis XV et de Marie-Leczinska. Cette princesse, née à Versailles, le 15 juillet 1737, avait été élevée avec ses sœurs, par madame de Rochechouart, abbesse de Font-Evrault, qui ne négligea rien pour développer en elle le germe de toutes les vertus. Une maladie ayant fait craindre pour ses jours, les religieuses la vénèrent à la Sainte Vierge, et, après son rétablissement, la revêtirent d'un habit blanc qu'elle devait porter pendant une année. Cette touchante cérémonie fit une impression très-vive sur le cœur de la jeune princesse, naturellement pieuse ; et peut-être influa-t-elle sur sa vocation. Madame Louise avait quatorze ans quand elle fut ramenée à la cour ; mais, en

quittant le couvent, elle ne voulut renoncer à aucun des exercices de piété dont elle avait contracté l'habitude; elle ne paraissait que rarement aux fêtes et aux spectacles; et comme il lui en coûtait beaucoup de trouver sans cesse de nouveaux prétextes pour s'en dispenser, elle finit par songer sérieusement à quitter la cour. Ce fut vers ce temps que la comtesse de Rupelmonde entra aux Carmélites : la princesse assista avec la reine à la cérémonie de la prise de voile. Elle ne put voir sans émotion une femme jeune et belle qui renonçait à tous les avantages du rang et de la fortune pour embrasser une vie pénitente; mais elle sentit qu'elle était capable du même sacrifice. Elle s'en ouvrit à l'illustre de Beaumont, archevêque de Paris, qui éprouva longtemps sa vocation. Après la mort de la reine sa mère, dégagée des liens qui la retenaient à Paris, elle demanda au roi et obtint de lui la permission d'entrer aux Carmélites de Saint-Denis. Le 11 avril 1770, elle s'échappa de la cour, arriva au couvent sans y être attendue, et s'y fit recevoir comme postulante, sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin¹. Une pareille démarche devint le sujet de toutes les conversations. Admirée par les uns, et regardée comme un triomphe pour la religion, elle ne parut à d'autres que l'effet d'une ferveur passagère, qu'ils s'attendaient à voir bientôt refroidie. Ils eurent lieu d'être surpris. Le courage et la piété de madame Louise ne se démentirent jamais. Elle ne donna pas le moindre regret à cet état de grandeur et de luxe dont elle jouissait à Versailles, et embrassa avec ardeur la pauvreté, l'obéissance et toutes les vertus religieuses; car, depuis plusieurs années, elle se préparait, par des austérités secrètes au milieu de la cour, aux austérités de l'ordre qu'elle voulait embrasser. Le 10 septembre 1770, elle prit l'habit de Carmélite. Giraud, archevêque de Damas, nonce du pape en France, fit cette cérémonie au nom de Clément XIV, et les évêques de l'assemblée du clergé y assistèrent en corps. Madame Louise, après s'être dépouillée de tous les ornemens de son rang, reçut le voile des mains de la dauphine, sa nièce. Elle parcourut avec ferveur tout le temps de son noviciat. On voyait avec étonnement la fille des rois obéir à la voix d'une religieuse, se condamner à toutes sortes de privations, se soumettre à toutes les pratiques d'une règle austère, y ajouter même de nouvelles mortifications, se charger des ouvrages les plus rudes, et ne se distinguer que par une piété plus couragense et une humilité plus profonde. Le 22 septembre 1771 était le jour marqué pour ses vœux. Elle les prononça avec une joie véritable

¹ Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, p. 585-588.

entre les mains de l'archevêque de Paris, et huit jours après elle reçut le voile noir, qui lui fut présenté par Madame, comtesse de Provence. Le nonce du pape officiait encore à cette dernière cérémonie où se trouvaient plusieurs évêques et un nombreux clergé. Ainsi débarrassée des derniers liens qui l'attachaient au monde, la mère Thérèse de Saint-Augustin éleva de plus en plus l'édifice de sa perfection. Chaque religieuse voyait en elle une amie, une mère, un modèle. Elle procurait avec zèle le bien temporel et spirituel de sa communauté. Elle s'efforça même du fond de sa retraite d'être utile à l'Eglise, et dénonça souvent au roi les progrès de la philosophie, et la licence de la presse. Mais elle se rendait ce témoignage, qu'elle ne sollicita jamais pour aucun bénéfice, encore moins pour un évêché. Elle accueillit avec empressement les Carmélites sécularisées dans les Pays-Bas par les réformes de Joseph II, et en distribua deux cent soixante dans diverses maisons de son ordre, sans prévoir sans doute que ces religieuses, auxquelles elle procurait si généreusement l'hospitalité, rendues un jour à leurs couvens, recevraient à leur tour leurs sœurs expulsées de France. Elle ne montra pas moins de zèle pour rappeler à leur vocation les Carmélites que l'esprit d'erreur avait portées, dans des temps de troubles, à se jeter au milieu du monde : car, à l'exemple des Chartreux et des religieux d'Orval, fugitifs en 1725, des Carmélites de Saint-Denis, des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, des Carmélites de Troyes et d'autres encore avaient quitté leur couvent pour aller, disaient-elles, chercher, au sein de la capitale, un asile où elles pussent faire leur salut avec plus de sûreté. Une de ces religieuses, qui revint à Saint-Denis du temps de madame Louise, rappelait les artifices et les sollicitations dont on s'était servi pour les déterminer à cette fuite qu'on leur faisait envisager comme un acte de religion. Madame Louise favorisa aussi quelques Carmes qui désiraient suivre leur règle dans sa pureté, et leur obtint le couvent de Charenton, où ils se réunirent en vertu d'un Bref du pape, muni de l'approbation du roi. Enfin, après avoir donné au monde les exemples les plus édifiants, elle tomba malade à la fin de novembre 1787, et mourut, le 23 décembre suivant, dans les sentimens les plus touchans d'amour de Dieu et de confiance en sa bonté.

Sans doute, c'est à ce méritoire holocauste, c'est à cette vie angélique de madame Louise, non moins qu'aux vertus et aux prières du dauphin et de la reine, moissonnés avant lui, que Louis XV fut redevable des sentimens de repentir et de piété dans lesquels il

¹ T. 2, p. 593-595.

mourut le 10 mai 1774, après cinquante-huit ans de règne. Malade le 28 avril, il ordonna dès le 4 mai, et de lui-même, à la comtesse Du Barry de quitter la cour. Dans la nuit du 5 au 6, il se confessa à l'abbé Mondou. Lorsqu'on lui administra les sacrements, le 7 mai, le cardinal de La Roche-Aymon, grand-aumônier, dit tout haut aux assistans, que le roi l'avait chargé de déclarer qu'il était très-fâché d'avoir donné du scandale.

Louis XV, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*¹, avait des qualités estimables ; mais on abusa de la faiblesse de son caractère : des courtisans avides mirent tout en usage pour corrompre ses mœurs, et eurent le triste avantage d'y parvenir. Le scandale de sa conduite et les désordres de sa cour firent au royaume des plaies profondes. Il enhardit le vice par son exemple, et rendit presque inutiles les grands exemples de vertu que présentaient à la France une reine, un dauphin, et des princesses d'un mérite si rare et d'une piété si solide. Il laissa l'incrédulité faire les plus tristes progrès ; et au lieu qu'un gouvernement prévoyant et ferme eût appliqué au mal naissant des remèdes efficaces, il n'opposa aucune barrière aux attaques continuelles que l'on dirigeait autant contre son trône que contre le sanctuaire. Il n'est presque point d'époques de son règne qui ne rappellent d'affligeans souvenirs. L'immoralité affichée sous la régence ; la licence du parti janséniste, ses satires et ses intrigues, les illusions qu'il enfança, et les scènes ridicules ou cruelles qu'il ne rougit point d'attribuer à la religion, qui les repoussait ; les entreprises réitérées d'un parlement ambitieux, les contestations qu'il entretenit, les troubles qu'il fomenta, et les atteintes marquées qu'il porta successivement à l'autorité, qu'il eût dû défendre : le monarque lui même contribuant à énerver son pouvoir par sa faiblesse ; des ministres tantôt sans vigueur pour réprimer le mal, tantôt d'intelligence pour l'accroître ; l'incrédulité naissant dans l'ombre, faible et timide d'abord, ne montrant que la moitié de ses vues, et ne publiant ses productions que de loin en loin et comme à la dérobée, puis fortifiée par la corruption et enhardie par l'impunité, se répandant son poison sans retenue, se glissant dans toutes les classes, étalant avec audace et ses blasphèmes et ses provocations séditieuses, et menaçant de ses efforts redoublés l'autorité aveugle qui l'avait laissé s'accroître ; les ressorts du gouvernement brisés, les lois sans force, les droits du prince et l'obéissance des sujets réduits en problèmes ; des mœurs, des maximes et un langage tout nouveaux substitués à ceux qui avaient fait jusque-là le repos de la société et la force de l'Etat ; la souveraineté des peuples proclamée ; enfin le trône et

l'autel chancelant également sous les coups d'ennemis acharnés de l'un et de l'autre, tel est le tableau que présente la France pendant un intervalle de près de soixante ans, et qui annonçait à l'observateur attentif des révolutions et des orages.

Déjà, en 1770, comme nous l'avons dit, on avait pu craindre la catastrophe. L'agitation avait été extrême; les Etats-généraux avaient été demandés; ceux qui sollicitaient cette convocation n'en avaient pas tous, il faut le croire, calculé les résultats. Elle fut refusée, et Louis XV laissa pour héritage à son successeur un germe fatal de troubles, de discorde et de destruction.

Sous le règne de Louis XV, la France avait acquis la Corse, pays où les révolutions politiques réagirent d'une manière funeste sur l'état de la religion. Lorsque les Corses, armés en masse pour secouer le joug des Génois, avaient songé en 1734 à régulariser leur insurrection, ils avaient conféré l'autorité de généraux, et en même temps de chefs politiques, à ceux qui s'étaient le plus signalés par leur résistance aux troupes allemandes que Gênes avait appelées à son secours. Obligés de combattre avec des forces inégales, les nouveaux chefs offrirent, mais sans succès, la domination de leur île au saint Siège et à l'Espagne. Ils mirent alors leur pays sous l'empire de la Sainte Vierge, et publièrent qu'ils le plaçaient sous les auspices de l'Immaculée Conception. Cependant les difficultés de leur position n'avaient pas cessé. Le baron de Neuhof, aventurier célèbre, surprit la confiance des chefs corses, qui le proclamèrent roi, sous le nom de Théodore Ier, le 15 avril 1736; élévation éphémère, car Louis XV s'engagea, avec l'empereur d'Allemagne, à garantir aux Génois la possession de la Corse. En présence de tels obstacles, Théodore dut s'éloigner; son retour donna en vain un nouvel élan à ces insulaires guerriers; après que les Français eurent reconquis, au profit de Gênes, la Corse révoltée, les moteurs de l'insurrection n'eurent d'autre ressource que la fuite. La famille Paoli, partagée entre la terre d'exil et la terre natale, ne perdit pourtant pas son influence en Corse, et l'heure du retour ayant sonné pour elle, Pascal Paoli fut proclamé, en 1755, chef unique de l'île. La présence d'un visiteur général du clergé, envoyé par le pape Clément XIII, sur la demande de ce général, fortifia encore son ascendant. Les Génois auraient dû comprendre que le pontife romain, abstraction faite des circonstances politiques, a charge de subvenir aux besoins de la religion: au lieu d'envisager la question sous ce point de vue, ils prirent ombrage des démarches du commissaire du saint Siège, et le décrétèrent de prise de corps; mais le clergé corse écrivit pour sa défense. Pendant le sénat de Gênes recourait

aux négociations. Paoli repoussa hautement les propositions d'un ennemi humilié, et fit décréter, en 1761, que la nation n'entendrait aucune parole de paix avant que son territoire eût été évacué et son indépendance reconnue. L'habileté avec laquelle il combinait toutes ses entreprises lui avait soumis l'intérieur de l'île, et les Génois, forcés de se replier sur les places maritimes, qui seules leur restaient, y gardaient la contenance de garnisons prisonnières. Prodigue de respects envers le clergé, Paoli l'assujettit néanmoins aux charges communes; il restreignit l'influence de ce corps dans les consultes, tout en s'appuyant sur lui en d'autres circonstances; il chercha, sans y réussir, à séculariser tout à fait la justice, en cessant de reconnaître le privilège de la juridiction ecclésiastique; il voulut, mais sans succès, abolir le droit d'asile. L'instruction publique fixant son attention, il établit une espèce d'université à Corté, où des professeurs nationaux enseignèrent la théologie, le droit canonique et civil, le droit naturel et la philosophie, les mathématiques et la rhétorique, à une jeunesse nombreuse, auparavant obligée d'aller chercher des leçons sur le continent. Malheureusement, le réformateur était imprégné des idées du siècle; à sa faveur, les ouvrages des philosophes, tels que Montesquieu, Voltaire et Rousseau, se glissaient entre les mains des Corses, et même des religieux. L'imagination de Rousseau s'était exaltée au spectacle de l'insurrection de ces insulaires, et dans quelques lignes de son *Contrat social*, il avait eu la confiance de leur promettre un glorieux avenir. Paoli lui demanda un plan de législation pour son pays, et l'invita plus tard à y venir chercher le repos. Rousseau céda aux instances, si enivrantes pour son orgueil, dont il était l'objet; mais les circonstances l'empêchèrent de se transporter au milieu des Corses. Paoli avait conçu quelques alarmes, en voyant débarquer des troupes françaises sous le commandement du comte de Marbeuf. Louis XV les envoyait au secours des Génois, pour leur tenir lieu d'intérêts des sommes qu'ils avaient prêtées à la France pendant la guerre de sept ans. Paoli se rassura, lorsqu'il se fut aperçu que les Français avaient ordre de garder seulement les places maritimes pendant quatre ans, et nullement d'aider les Génois à prendre l'offensive contre leurs anciens sujets. Cette inaction aurait dû le convaincre, au contraire, des vues secrètes que la France portait sur la Corse. Pour entretenir l'ardeur guerrière de ses compatriotes, il entreprit, au commencement de 1767, une conquête hors de l'île: il enleva Capraïa aux Génois. Ceux-ci, désespérant de résister, prirent enfin le parti de céder à la France une souveraineté qui leur échappait. S'aveuglant sur les résultats d'une lutte trop inégale,

Paoli s'occupa dès lors à opposer aux armes françaises toutes ses ressources et toute son énergie. L'expérience présomptueuse du marquis de Chauvelin, le premier général qu'il eut à combattre, lui permit de prendre en peu de temps une supériorité marquée sur ses adversaires. Mais tout changea de face par le rappel de Chauvelin. Le comte de Vaux soumit en moins de quarante jours la population corse. Paoli, voyant ses espérances ruinées, s'embarqua précipitamment pour Livourne, d'où il passa en Angleterre. Cet aperçu sur les agitations politiques de la Corse fera comprendre quelles traverses la religion essuya dans cette île.

Le jour même de la mort de Louis XV, Louis-Auguste, précédemment duc de Berry, puis dauphin en 1765, lui succéda, sous le nom de Louis XVI. Il était le troisième fils du vertueux dauphin, enlevé à la France neuf ans auparavant, et était devenu, par la mort de ses deux aînés, l'héritier présomptif du trône. Son âme franche et sans déguisement s'était ouverte de bonne heure à tous les sentimens vertueux, et son esprit droit et sérieux à toutes les connaissances utiles. Mais la fermeté et une juste confiance en lui-même manquèrent à son caractère; et ce défaut rendit tout ce qu'il avait reçu ou acquis, inutile ou funeste pour sa gloire et pour le bonheur de ses peuples. Son éducation avait été celle des rois dont les instituteurs oublient trop souvent que la même doctrine qui leur enseigne à modérer leur pouvoir, leur commande surtout de le maintenir. Le premier événement de sa vie fut son mariage avec la fille de l'immortelle Marie-Thérèse, Marie-Antoinette d'Autriche, qui devait partager son trône et ses malheurs. Les fêtes données à l'occasion de ce mariage, le 16 mai 1770, mal ordonnées par la police, coûtèrent la vie à un grand nombre des spectateurs : triste présage du sort qui attendait ces époux infortunés. Louis XVI avait vingt ans, lorsque la mort de son aïeul lui imposa un fardeau qu'il n'accepta qu'en tremblant.

Le jeune roi débuta par une grande faute. Il crut se rendre aux vœux de la nation en rappelant les parlemens, et tint, le 12 novembre, un lit de justice pour leur rétablissement. Il y fit enregistrer différens édits qui opéraient quelques changemens dans la discipline du parlement, déclaraient nulles les procédures faites autrefois par cette compagnie sur les contestations religieuses, et lui défendaient de les renouveler. On avait voulu aussi prévenir les autres écarts des magistrats, leurs démissions combinées, leurs ligues avec les parlemens de provinces, leur refus d'enregistrer et de rendre la justice, et tous les abus de cette nature. Ils protestèrent, firent des remontrances, et ne voulurent pas céder. C'est qu'ils étaient persuadés que la cour, en les rappelant, n'avait fait

qu'obéir
 dait la v
 son den
 tête d't
 venue t
 dans le
 la fois
 opposit
 vastes d
 gens de
 de l'ine
 néraux,
 favorisé
 à Paris
 révoluti

Louis
 ment X
 se déba
 pris qu'
 menaçai
 Ces pré
 Bernard
 faire ar
 les pères
 divulgu
 s'exécut
 Choiseu
 fesseur
 vers le
 » jours s
 à leur v
 tenta de

Quoi
 mai che
 scmmar
 savait su
 de sign
 rieurs l
 brisé sa

¹ De Sa

² Page

³ Pomb

qu'obéir à la nécessité. Payant d'ingratitude le pouvoir qui lui rendait la vie, la magistrature devait trouver dans ce dernier triomphe son dernier châtimement. Elle essaya vainement de se replacer à la tête d'une opposition qui ne la connaissait plus, et qui était devenue trop forte, pendant son absence, pour consentir à rentrer dans le cercle de ses prétentions gothiques, et de ses traditions à la fois séditeuses et monarchiques. Ce fut, au contraire, cette opposition qui fit de la magistrature l'instrument aveugle de ses vastes desseins. Ce fut au moyen des mutineries nouvelles de ces gens de robe, si puissamment aidées du désordre des finances et de l'ineptie tracassière des ministres, qu'elle obtint les Etats-généraux, et avec eux le centre d'action dont elle avait besoin. Alors favorisée par le perfectionnement extraordinaire qu'avait acquise à Paris et dans les provinces, la partie matérielle de la société, la révolution commença¹.

Louis XV ne tarda pas à être suivi dans la tombe par Clément XIV. Pendant que ce pontife, plus à plaindre qu'à blâmer, se débattait contre les inquiétudes de sa conscience, il avait appris qu'il circulait dans l'Etat ecclésiastique des prédictions qui le menaçaient d'une mort prochaine et triste dans ses circonstances. Ces prédictions étaient d'une paysanne de Valentano, nommée Bernardine Renzi, qui ne savait ni lire ni écrire. On obtint l'ordre de faire arrêter la prophétesse avec son confesseur et deux Jésuites, les pères Coltraro et Venissa, qui passaient pour avoir les premiers divulgué ses prédictions, dès le printemps de 1773. Cet ordre s'exécuta le 12 mai 1774. Bernardine, dit l'auteur de *Pombal, Choiseul et d'Aranda*, etc.² avait annoncé par trois fois à son confesseur qu'elle et lui seraient emprisonnés; le 20 mai même, vers le 1^{er} mai, assigné l'époque, en lui disant «qu'après quinze jours sa chambre et la sienne seraient pleines de soldats». Aussi à leur vue ne témoigna-t-elle ni trouble ni surprise; elle se contenta de dire: «Ganganelli m'emprisonne, Braschi me délivrera.»

Quoiqu'on eût déjà par écrit toutes ses prédictions saisies le 12 mai chez son confesseur, on les lui fit répéter plus d'une fois; on la somma même, en vertu de la sainte obéissance, de dire tout ce qu'elle savait sur la mort du pape³. Alors elle déclara 1^o que Clément, avant de signer le Bref de suppression, avait éprouvé les combats intérieurs les plus violens, que deux fois il avait quitté son siège, brisé sa plume et mis son Bref en pièces; 2^o que sa mort était

¹ De Saint-Victor, Tableau de Paris, t. 4, part. 2, p. 370-371.

² Page 139.

³ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 144-145.

prochaine, et qu'elle lui serait envoyée en punition du Bref destructif de la Société de Jésus; 3^o qu'il publierait l'année sainte du jubilé, mais qu'il ne l'ouvrirait pas; 4^o qu'il mourrait le jour même de l'équinoxe d'automne; 5^o que son corps tomberait en dissolution; que les fidèles ne lui baiseraient point les pieds après sa mort; qu'on ne le verrait pas exposé, suivant l'usage, dans la basilique de Saint-Pierre; 6^o enfin que la Compagnie de Jésus serait un jour rétablie dans tout l'univers.

Le mois de septembre arriva¹. Les procédures entamées contre Bernardine, et l'emprisonnement de ses trois complices présumés avaient répandu dans toute l'Italie et au dehors les fatales prédictions. On en connaissait tous les détails: il ne s'agissait plus que de voir si l'événement les justifierait. Depuis quelque temps une humeur âcre et vicieuse, jointe aux terreurs secrètes dont Clément ne pouvait se défendre, avait corrompu la masse de son sang, et même un peu altéré les facultés de son âme: il acheva de ruiner son tempérament par l'habitude de se procurer jour et nuit des sueurs excessives. Parmi les craintes qui l'agitaient sans cesse, était celle qu'on lui avait donnée d'être tôt ou tard empoisonné, sans doute par les amis des Jésuites. Le régime qu'il s'imposa pour échapper à la mort fut précisément ce qui la lui amena. Plein de défiance pour les mets présentés sur sa table, il se condamna d'abord à n'user que de ceux que lui préparait un frère Cordelier, confident de ses peines et de ses perplexités: il finit par ne plus vouloir manger que des œufs durs qu'il faisait cuire lui-même. Cette nourriture échauffante, n'étant point tempérée par d'autres alimens, lui causa des douleurs d'entrailles vives et déchirantes. Dans les premiers jours de septembre, on aperçut en lui un déperissement qui devint plus sensible de jour en jour. En vain s'efforça-t-il de se dissimuler son état à lui-même et aux autres: lui seul pouvait se faire illusion. Abusé par quelques jours d'un mieux trompeur, il prétendit aller passer, selon sa coutume, l'automne à la campagne: il fit même prendre les devants à ses équipages, et fixa son départ au 19 du mois. Mais ce jour-là même, la fièvre le saisit avec tant de violence, que tout espoir de guérison s'évanouit autour de lui. Il fallut l'avertir du danger où il était, et de la nécessité de se préparer à la mort par la réception des derniers sacremens. Il les reçut avec une piété exemplaire, et expira le 22 septembre, jour de l'équinoxe, dans sa soixante-neuvième année, après avoir tenu le saint Siège cinq ans et cinq mois.

La malignité, malgré l'évidence des faits qu'on vient de lire,

¹ Pombal, Choissul et d'Aranda, etc. p. 146-147.

se plut à répandre sur les Jésuites les bruits les plus injurieux : elle les accusa hautement d'être les auteurs de la mort de Clément XIV; et de même qu'autrefois on avait porté l'absurdité jusqu'à prétendre que ces religieux, habiles comme on le supposait dans l'art des assassinats, avaient mieux aimé l'exercer sur les rois leurs protecteurs que sur les ministres leurs persécuteurs, on ne craignit pas alors d'imaginer, contre le bon sens, que, déterminés à empoisonner le pape, ils avaient été assez imbéciles pour mettre tout le public et la victime elle-même dans la confiance du coup qu'ils préparaient¹. On aurait dû expliquer au moins comment les Jésuites avaient pu savoir si longtemps d'avance et le jour précis où le poison agirait, et tant d'autres circonstances extraordinaires qui devaient accompagner cette mort : mais la haine et la prévention raisonnent-elles? Il fallut, pour confondre l'une et détromper l'autre, deux actes juridiques. Le père Marzoni, général des Conventuels, qui avait assisté Clément XIV jusque dans ses derniers momens, et du suffrage duquel on avait voulu s'appuyer, certifia, sous le sceau du serment, par un acte du 27 juin 1775, devant le tribunal du saint office, que jamais ce pontife ne lui avait fait entendre qu'il crût être empoisonné : ce qui fait tomber ces mots vagues, ces demi-confidences, ces soupçons qu'on lui prêtait. De plus, le docteur Salicetti, médecin du palais apostolique qui avait soigné le malade, avec son médecin ordinaire, rendit, dans une déclaration du 11 septembre 1774, un compte très détaillé de la maladie. Il assurait aussi que l'ouverture du cadavre n'avait rien montré qui ne pût provenir de causes naturelles.

Malgré ces témoignages, il s'est rencontré un écrivain dont l'évidence des faits n'a pu arrêter la plume. C'est Carracioli, auteur d'une *Vie* de Clément XIV et d'un recueil de *Lettres* qu'il publia sous le nom de ce pape. Ces *Lettres*, écrites beaucoup plus dans l'esprit du siècle que dans celui de l'Évangile, inspirèrent de la défiance dès qu'elles parurent. De fausses dates, des bévues fréquentes, des maximes indignes d'un religieux, d'un cardinal et d'un souverain pontife, firent juger qu'elles n'étaient point de Clément, mais d'un faussaire. On somma Carracioli de déposer les originaux : il ne put les montrer, et fut convaincu d'imposture. La supposition des *Lettres*, une fois établie, rend plus que douteuse la véracité de l'auteur dans la *Vie* qu'il a donnée de Clément XIV. On est en droit de la regarder comme un roman, et de repousser avec mépris le noir soupçon de poison qu'il insinue et rappelle en plusieurs endroits de son ouvrage. C'est pourtant

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 148-149.

cette *Vie* de Ganganelli qui, tout inexacte et toute partiiale qu'elle est, a fourni des matériaux à quelques écrivains : par exemple aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et du *Nouveau Dictionnaire historique*, etc.

L'histoire des derniers momens de Clément XIV ne serait pas complète, si nous passions sous silence l'assistance miraculeuse que lui prêta le B. Alphonse de Liguori. Mais, puisque nous avons prononcé le nom de ce personnage à jamais vénérable, qu'il nous soit permis d'esquisser d'abord sa belle vie.

Alphonse-Marie de Liguori, l'un des plus grands ornemens de l'Eglise dans le XVIII^e siècle, naquit à Marianella, faubourg de Naples, le 27 septembre 1696¹. Son père, nommé Joseph, d'une famille noble et ancienne, était un militaire distingué par ses talens ; il avait été capitaine des galères d'Autriche, avait rempli avec honneur d'autres charges importantes, et se faisait surtout remarquer par sa haute piété. Anne-Catherine Carlieri, sa mère, était sœur du célèbre serviteur de Dieu, Emile-Jacques Cavalieri, d'abord membre de la congrégation dite des Pieux-Ouvriers, puis évêque de Troja, où il mourut en odeur de sainteté. Cette dame était un modèle de vertu dans l'état du mariage. Fidèle à remplir ses obligations, elle mettait tous ses soins à bien élever sa famille ; aussi Alphonse, l'aîné de ses trois fils, reçut-il une excellente éducation. Sa mère le surveilla elle-même pendant son enfance, et lui inspira une tendre piété, une dévotion particulière à la Sainte Vierge, le zèle de la gloire de Dieu, l'amour de l'ordre et de la vérité. Docile aux leçons de sa pieuse mère, le jeune Alphonse ouvrit son cœur aux impressions de la grâce, et se montra dès lors aussi vertueux qu'aimable. Il fut d'abord confié aux soins d'un précepteur qui était prêtre. Son directeur le fit entrer, à l'âge de dix ans, dans la congrégation des jeunes nobles établie chez les Oratoriens de Naples. Liguori, par sa modestie et son recueillement, devint bientôt un des membres les plus édifiants de cette pieuse Société. L'on ne fut pas longtemps sans connaître sa candeur, son innocence et l'horreur qu'il avait du péché.

La tendresse que les parens d'Alphonse avaient pour lui ne leur permit pas de s'en séparer pour le placer dans un collège public. Ce fut donc dans la maison paternelle qu'il reçut sous des maîtres habiles toute son éducation. Joignant une grande pénétration d'esprit à une mémoire heureuse, il se livra avec succès à l'étude du latin et du grec, de la philosophie, du droit canonique et civil ; il prit même, par déférence aux volontés de son père, des leçons de musique et d'escrime ; mais, quelque occupé qu'il fût des

¹M. l'abbé Tresvoux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., p. 293-301.

lettres et des sciences, il ne négligea point ses devoirs de piété. Profondément instruit des principes de la religion, ponctuel à remplir les obligations qu'elle impose, il assistait régulièrement aux offices de l'Église, communiait chaque semaine, et visitait tous les jours le Saint-Sacrement dans celle des églises de Naples où il était exposé pour les prières de quarante heures. Il se livrait à cette dernière pratique de dévotion avec tant de ferveur, qu'il faisait l'admiration de tous ceux qui le voyaient alors. En 1713, Alphonse, âgé de dix-sept ans, fut reçu docteur et embrassa la profession d'avocat. La sagesse de sa conduite, la pureté de ses mœurs, la vivacité de son esprit, l'étendue de ses connaissances, présageaient ses succès dans la carrière de la magistrature. Chaque jour il acquérait dans le public un nouveau degré d'estime et de confiance. Sa famille se nourrissait des espérances les plus douces sur son élévation future aux premières charges ; déjà même on avait projeté pour lui un mariage avantageux ; mais Dieu avait d'autres desseins sur ce vertueux jeune homme.

C'était la pratique de don Joseph de Liguori, d'aller^e chaque année, lorsqu'il n'était point en mer, passer quelques jours de retraite chez les Jésuites, ou chez les prêtres de la Mission. En 1714 il y mena son fils, qui alors avait dix-huit ans. Ce fut sans doute dans ces momens de calme et de recueillement qu'Alphonse s'occupa plus sérieusement à connaître la volonté du Seigneur à son égard. Elle se manifesta quelques années plus tard par un événement qui lui causa d'abord beaucoup de peine, mais qui lui procura le précieux avantage de se détacher du monde. Il plaidait avec talent et distinction ; dans une affaire qu'il croyait avoir bien saisie, il fit une méprise et perdit le procès. Il n'en fallut pas davantage pour le dégoûter du barreau et lui inspirer la résolution de se consacrer entièrement au service de Dieu dans l'état ecclésiastique. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il put exécuter ce pieux dessein. Il rencontra plusieurs obstacles : sa famille, ses amis, et même quelques membres du gouvernement napolitain s'opposèrent à ce projet ; mais il y persista.

L'on voulut employer contre lui le vénérable évêque de Troja ; mais ce saint prélat devint le défenseur de son neveu ; il dit à dou de Liguori : « Mon frère, j'ai moi-même quitté le monde et renoncé à mon droit d'aînesse ; voyez maintenant si je peux conseiller le contraire ? je me croirais très-coupable. »

Cependant, pour ne point agir avec une précipitation imprudente, il réfléchit longtemps dans la solitude, voulant s'assurer, autant que cela pouvait être possible, de la volonté de Dieu sur sa vocation. Il répétait souvent comme S. Paul : « Seigneur, que vous

» plaît-il que je fasse ? » Affermi dans sa résolution, il reçut la tonsure le 23 septembre 1724. Il remplit d'abord les fonctions de clerc dans une église paroissiale, puis il se plaça sous la direction de saints prêtres qui faisaient des missions dans les campagnes et formaient de jeunes ecclésiastiques aux fonctions de ce ministère. Il fut ensuite ordonné prêtre et continua à rester attaché aux Missions. Ce fut alors que le zèle dont il était animé se développa de plus en plus et prit de nouvelles forces. A la prière de l'archevêque de Naples, il donna une retraite au clergé de cette ville, et s'en acquitta de manière à mériter les louanges de tous. Il prêchait le soir dans les places publiques, particulièrement aux pauvres. Ses succès furent si grands, qu'on le suivait en foule. Il convertit deux célèbres brigands qui menèrent depuis une vie si pénitente, qu'ils moururent en odeur de sainteté. Son père, passant un jour devant l'église du Saint-Esprit à Naples, où Alphonse donnait une retraite, eut la curiosité d'aller l'entendre; il en fut tellement touché et tellement consolé, qu'il ne put s'empêcher de dire en sortant de l'église : « Mon fils m'a fait connaître Dieu. » Il embrassa Alphonse lorsque celui-ci fut de retour à la maison, et lui témoigna son regret de s'être tant opposé à ce qu'il suivit sa vocation, qui l'appelait à l'état ecclésiastique; depuis ce moment il conçut une grande estime pour la vertu d'Alphonse, et de temps en temps il répétait, avec un transport d'allégresse, que son fils lui avait fait connaître Dieu.

Après avoir édifié Naples par ses prédications, le saint missionnaire se rendit dans les diocèses d'Amalfi et de Scala. Il n'y allait d'abord que pour rétablir sa santé déjà épuisée par ses grandes fatigues, et y respirer l'air de la campagne; mais son zèle ne pouvait demeurer oisif, et bientôt il devint l'apôtre des habitans de cette contrée; il allait avec quelques autres prêtres chercher les laboureurs et les bergers, leur enseignait les vérités du salut et leur administrait les sacremens. S'apercevant de la grande utilité de ses travaux et de ceux de ses compagnons, il se détermina, d'après les conseils d'une sainte religieuse nommée Marie-Céleste Costarosa, à les perpétuer, en fondant un ordre de missionnaires apostoliques, qui devaient se répandre dans les pays voisins et y prêcher les vérités et les devoirs de la religion. Dans cette vue, le 8 novembre 1732, il établit à Scala, dans le district de Bénévènt, la Congrégation de notre très-saint Rédempteur, à peu près selon les mêmes règles et pratiques que celle fondée en France, dans le siècle précédent, par S. Vincent de Paul. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés. Des ecclésiastiques distingués, et même le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, blâmèrent

son projet. L'on parlait de lui de diverses manières. Les uns disaient qu'étant très-utile à Naples, il ne devait pas quitter cette ville; les autres, qu'il était d'une trop faible santé pour songer à une aussi grande entreprise; d'autres enfin le traitaient de fanatique. Mais deux serviteurs de Dieu l'encouragèrent; l'archevêque de Naples approuva enfin le dessein d'Alphonse, et ce saint homme put remplir les volontés de Dieu sur lui. Ses associés furent d'abord peu nombreux; ils menaient une vie très-pénitente, et donnèrent tant d'édification, que leur nombre s'accrut rapidement. En 1742, ils commencèrent à faire des vœux simples ou particuliers: ils s'obligèrent à l'obéissance envers le supérieur général de l'ordre, et nommèrent Liguori à cette charge. Benoît XIV approuva solennellement cet institut par un rescrit daté du 25 février 1749. Dès cette époque les missionnaires s'étaient tellement distingués par leur zèle, leur prudence et leur activité, qu'on les demandait dans toutes les parties de l'Italie.

Alphonse n'épargnait ni peines ni fatigues pour rendre ses missions fructueuses. Il allait à pied, ou monté sur un mauvais cheval, dans les lieux où il devait les donner; là, il commençait par recommander ses travaux à la Sainte Vierge, en récitant ses litanies; puis il rassemblait le peuple, annonçait la mission, prêchait matin et soir, et faisait le catéchisme à tous. Ses compagnons sortaient de l'église, le crucifix à la main, pour appeler ceux des habitans qui n'étaient pas encore venus entendre la parole de Dieu. Ils ne craignaient pas de faire, ainsi qu'Alphonse, à leur retour dans l'église, une espèce de pénitence publique, en se frappant le corps avec de grosses cordes. Lorsque le peuple, instruit et touché, paraissait suffisamment disposé, on faisait d'abord la communion générale des jeunes gens des deux sexes, puis celle des filles et des veuves; ensuite celle des femmes mariées, et enfin celle des hommes. Toutes ces cérémonies étaient accompagnées d'exhortations propres à l'état des personnes qui en étaient l'objet. Les exercices finissaient par la plantation de la croix, que les missionnaires portaient eux mêmes. Mais ils ne se bornaient pas à ces cérémonies extérieures; ils confessaient beaucoup, menaient une vie pauvre et mortifiée, se nourrissaient aux dépens de leur congrégation, sans rien accepter des peuples parmi lesquels ils travaillaient, si ce n'est l'honoraire de leurs messes, et cherchaient à ramener à Dieu toutes les classes de la société. Faut-il s'étonner s'ils acquirent si promptement l'estime publique, et si leur institut prit de rapides accroissemens?

Liguori remplit avec zèle et sagesse la tâche difficile de gouverner une communauté nombreuse, composée de personnes dif-

férentes d'âge et de dispositions. La manière dont il se conduisit eut le plus heureux effet, soit sur les membres de la congrégation, soit sur le public. Il recommandait à ses disciples une obéissance prompte et absolue, et la plus parfaite humilité. Il donnait lui-même l'exemple de ces vertus, et s'employait souvent aux offices les plus humbles, sous la direction de ceux qui étaient chargés des différentes fonctions de la congrégation : il y établit une stricte observance de la pauvreté évangélique, et le collège de la Congrégation en offrait toute l'apparence. Les malades attiraient aussi son attention particulière : « Aucun membre, disait-il, n'est plus » utile à une communauté que les malades et les infirmes ; parce » qu'ils sont pour les autres une fréquente occasion de pratiquer » la vertu, et qu'ils attirent sur eux les plus grandes bénédictions du » Ciel. » Il prescrivait aussi à ses frères la plus scrupuleuse attention à la charité. « Le monde, faisait-il observer, n'est jamais si scandalisé que lorsqu'il voit un prêtre manquer à son devoir. » Il n'en était pas ainsi de Liguori : il était lent à juger défavorablement les autres ; et quand leurs fautes n'admettaient aucune excuse et nécessitaient ses reproches, le ton avec lequel il les exprimait était plutôt celui du conseil que de la censure ; il évitait tout ce qui ressemblait au sarcasme ou à la dureté. Son dévouement à servir le prochain dans ses nécessités temporelles et spirituelles était sans bornes ; pendant toute sa vie, il vécut pour les autres et non pour lui-même.

Mais, tandis qu'il était ainsi attentif au bien du prochain, il travaillait sans relâche à sa propre sanctification. Ayant choisi pour sa part ce que l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ appelle *la voie royale de la Croix*, il y marcha jusqu'à la fin de sa course mortelle, avec une ferveur que rien ne refroidit ; avec une persévérance qui ne se démentit jamais. Il donnait chaque jour une partie de son temps à la prière et à la méditation, particulièrement aux touchantes considérations des mystères de la foi, de la vie et de la mort du Sauveur, de sa présence réelle dans le saint Sacrement de l'autel, et de son Sacré-Cœur.

Le Seigneur se plut à récompenser la générosité de son serviteur et à manifester la sainteté de sa vie ; Liguori opéra plusieurs prodiges dans le cours de ses missions. Prêchant, pendant celle d'Amalfi, sur la dévotion à la Sainte Vierge, il fut ravi en extase ; on le vit élevé en l'air à plusieurs pieds de hauteur. Une statue de la Mère de Dieu, qui était à la droite, devint toute resplendissante, et les rayons qui sortaient de cette statue rejaillissaient sur le visage d'Alphonse. Le peuple, qui regardait ce spectacle avec admiration, se mit à crier miséricorde et miracle, et bientôt l'on n'en

tendit plus dans l'église que gémissemens et sanglots. Cette mission fut une de celles qui donna au Bienheureux le plus de consolations, et qui affermit davantage dans la haute idée que l'on avait de sa vertu.

Le Tout-Puissant daigna l'élever à une contemplation très-sublime; ce fut la récompense de ses efforts généreux et continuel et des grandes austérités auxquelles il se livra pour préserver son cœur de toute affection déréglée.

Des vertus si remarquables le firent demander pour pasteur par un grand nombre de diocèses d'Italie; plusieurs évêchés lui furent proposés, entre autres l'archevêché de Palerme; mais il les refusa tous. A la fin, le pape Clément XIII le nomma, en 1762, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, siège suffragant de l'archevêché de Bénévent. Liguori s'efforça longtempis de repousser cette charge; mais le pape resta inflexible. Il fut donc consacré le 12 de juin 1762, et le 11 du mois de juillet suivant il prit possession de son siège. Il commença immédiatement après à donner des missions dans chaque partie de son diocèse; et reconnaissant le grand bien qu'elles produisaient, il voulut l'accroître, en augmentant le nombre des missionnaires. En 1766, il établit à Sainte-Agathe, sur un plan semblable à celui de sa congrégation, un institut de religieuses qui se consacraient aux œuvres de miséricordes temporelles et spirituelles pour le secours du prochain. Le saint évêque faisait de fréquentes visites pastorales; il instruisait les ignorans, établissait des paroisses, s'efforçait de porter le clergé à la régularité, et pratiquait tous les autres devoirs de l'épiscopat. Pauvre, sobre, mortifié, austère pour lui-même, il était extrêmement doux pour les autres et particulièrement charitable pour les pauvres. Pendant une famine qui affligea Naples, en 1764, il vendit tout ce qui lui appartenait, et en distribua le produit aux indigens.

Après plusieurs années d'épiscopat, Liguori, alléguant l'affaiblissement de sa santé, sollicita de Clément XIV la permission de résigner son siège; mais le pape ne voulut pas accueillir sa demande.

Clément XIV, qui conservait ainsi à l'Eglise de Sainte-Agathe-des-Goths un pontife si propre à l'édifier, porta un coup sensible au bienheureux Alphonse, par le Bref de suppression de la Compagnie de Jésus. « Pauvre pape ! s'écria-t-il un jour, en poussant un profond soupir, que pouvait il faire dans les circonstances difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les couronnes de mandaient de concert cette suppression ? pour nous, nous devons adorer en secret les impénétrables jugemens de Dieu et

» nous tenir tranquilles ; car je vous déclare que, quand il ne res-
 » terait dans la suite qu'un seul Jésuite, celui-ci serait encore assez
 » puissant pour rétablir la Compagnie¹. » Nous ne savons si on
 éprouvera la même impression que nous ; mais nous serions
 presque disposés à reconnaître une sorte d'inspiration dans ces
 dernières paroles que nous lisons en propres termes dans des Mé-
 moires imprimés à une époque déjà éloignée, où certainement
 il ne pouvait encore être question du rétablissement des Jé-
 suites.

« Priez pour le pape, écrivait-il, on dit qu'il est accablé de tris-
 » tesse ; et en effet, on ne voit aucune lueur de paix pour l'Eglise.
 » Priez pour le pape, Dieu sait combien je compatis à son afflic-
 » tion. — Ne cessez, disait-il dans une autre lettre, ne cessez de
 » prier pour le pape, ainsi que je tâche de le faire de mon côté :
 » la vie lui est devenue à charge, en voyant toutes les traverses
 » qui s'élèvent contre la sainte Eglise ; les affaires vont toujours
 » de mal en pis. Monseigneur Rosseti, venu de Rome, m'assure
 » que le pape est accablé : il est toujours enfermé, ne donne pres-
 » que audience à personne, tellement qu'on ne peut expédier au-
 » cune affaire. Il a beaucoup à souffrir des prétentions des cou-
 » rones, et surtout de ce qui se passe par rapport à Venise.....
 » Nous espérons que Dieu le conservera pour l'année sainte du
 » jubilé..... Pour moi, je ne cesse de m'écrier : Pauvre pape, qui est
 » affligé de tous côtés ! et je prie sans cesse pour lui, afin que le
 » Seigneur vienne à son secours. » Nous trouvons encore dans
 trois autres lettres du bienheureux l'expression touchante d'une
 pieuse et filiale inquiétude pour les peines et les ennuis désolans
 d'un pontife malheureux. Le Ciel, touché de tant de détresse
 d'une part, et de si beaux sentimens et de si ferventes prières de
 l'autre, signala sa miséricorde sur les derniers momens de Clé-
 ment XIV, par un prodige aussi consolant en lui-même qu'inté-
 ressant pour la mémoire de ce pape.

Dans la matinée du 21 septembre 1774, Alphonse, après avoir
 fini la messe, se jeta dans son fauteuil ; il était abattu et taciturne,
 et sans faire le moindre mouvement, sans articuler un seul mot
 de prière, ni adresser jamais la parole à personne, il resta dans
 cet état tout le jour et toute la nuit suivante. Durant tout ce
 temps, il ne prit aucune nourriture, et on ne vit pas qu'il désirât
 aucun service auprès de sa personne. Les domestiques, qui s'é-
 taient d'abord aperçus de sa situation, se tenaient à portée de sa
 chambre ; mais ils n'osaient entrer. Le 22 au matin, ils reconnu-
 rent qu'Alphonse n'avait pas changé d'attitude, et ils ne savaient

¹ L'abbé Jeancard, Vie du B. Alphonse-Marie de Liguori P. 320-328.

plus ce qu'il fallait en penser; ils craignaient que ce ne fût autre chose qu'une extase prolongée. Cependant, quand l'heure est un peu plus avancée, Liguori agite la sonnette pour annoncer qu'il veut célébrer la sainte messe. A ce signe, ce n'est pas seulement le frère laïque chargé de le servir à l'autel, mais toutes les personnes de la maison et d'autres étrangères qui accourent avec empressement; le prélat demande, avec un air de surprise, pourquoi tant de monde; on lui répond qu'il y a deux jours qu'il ne parle ni donne aucun signe de vie. « C'est vrai, répliqua-t-il; mais vous ne savez pas que j'ai été assister le pape, qui vient de mourir. » Une personne, qui avait entendu cette réponse, alla la porter, le même jour, à Sainte-Agathe; elle s'y répandit aussitôt comme à Arienzo où résidait Alphonse. On crut que ce n'était là qu'un songe; mais on ne tarda pas à avoir la nouvelle de la mort de Clément XIV, qui avait passé à une autre vie le 22 septembre, précisément à sept heures du matin, au moment même où Liguori avait repris ses sens. L'historien des papes, Novaès¹, fait mention de ce miracle en racontant la mort de Clément XIV. Il dit que le pontife « avait cessé de vivre le 22 septembre 1774, à sept heures du matin (treizième heure pour les Italiens), assisté des généraux des Augustins, des Dominicains, des Observantins et des Conventuels, et, ce qui intéresse encore davantage, assisté miraculeusement par le bienheureux Alphonse de Liguori, quoique éloigné de corps, ainsi qu'il conste par les procès juridiques du susdit bienheureux, approuvés par la sacrée Congrégation des rites. »

La haute réputation de vertu dont le Seigneur avait favorisé le saint évêque lui donnait partout une très-grande autorité. On vénérât en lui une sagesse inspirée par l'esprit de Dieu qui l'anima. Cette confiance générale dans son opinion se faisait particulièrement remarquer parmi les membres du corps épiscopal et du sacré Collège. C'est ce qui fit naître au cardinal Castelli, qui attachait personnellement un prix extraordinaire au sentiment du serviteur de Dieu, l'idée de lui demander une Lettre sur les abus qu'il y avait à reformer dans tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique. Cette Lettre devait être montrée dans le conclave, afin de déterminer l'élection d'un pape capable de remédier à tous les maux de l'Église. Alphonse fut effrayé et confus tout à la fois d'une semblable commission; mais, ne voulant pas se refuser aux désirs d'un pieux cardinal pour qui il professait une grande estime, ni s'empêcher lui-même de contribuer de quelque manière

¹ T. 15, p. 210.

à un bien aussi considérable que celui dont il était question, il se décida à écrire en ces termes, après s'être longtemps recommandé à Dieu :

• Vous me demandez, mon cher ami et seigneur, mon sentiment sur les affaires présentes de l'Eglise et sur l'élection d'un pape : et quel sentiment avez-vous donc à attendre d'un homme aussi misérable que moi ? Tout ce qu'il m'est permis de dire, c'est qu'il faut prier et beaucoup prier. Car, dans la confusion et le relâchement où sont généralement tombées toutes les conditions, la prudence et la sagesse humaines sont insuffisantes pour rétablir toutes choses dans leur véritable et légitime état : il faut le bras tout-puissant de Dieu. Parmi les pasteurs, c'est bien le petit nombre qui a un vrai zèle pour le salut des âmes. Les communautés religieuses sont toutes plus ou moins relâchées : on ne trouve que peu ou point d'observance régulière et d'obéissance. Quant au clergé séculier, c'est quelque chose d'aussi déplorable : tout demande une réforme générale dans les ecclésiastiques, afin de pouvoir mettre ordre ensuite à la grande corruption des mœurs que l'on voit dans les laïques. Ainsi, il faut prier Notre-Seigneur de donner à son Eglise un chef qui ait quelque chose de plus que la prudence et le savoir des hommes ; il faut qu'il soit rempli de l'esprit de Dieu et d'un grand zèle pour sa gloire ; qu'il soit également détaché de tout parti et incapable d'agir par considération humaine ; si par malheur nous avons un pape qui n'eût pas uniquement devant les yeux la gloire de Dieu, le Ciel ne l'assisterait guère, et nous nous trouverions toujours de mal en pis.

• La prière est puissante pour remédier à de si grands maux. Pour ce qui me regarde, j'ai non-seulement imposé à toute ma petite Société l'obligation de prier avec plus de ferveur que de coutume pour l'élection du nouveau pontife, mais encore j'ai ordonné dans tout mon diocèse, aux prêtres séculiers et réguliers, de dire à la messe la collecte *pro eligendo summo Pontifice*. Voilà le meilleur sentiment que je puisse avoir et le meilleur conseil que je puisse donner dans les affaires présentes. Je prie moi-même plusieurs fois le jour ; mais que peuvent mes froides prières ? toute ma confiance est dans les mérites de Jésus-Christ et de la très-sainte Vierge Marie, de qui j'espère qu'avant ma mort (que mon âge et mes infirmités m'annoncent être très-prochaine) il me sera donné de voir l'Eglise consolée..... Moi aussi je désire, comme votre seigneurie éminentissime, de voir la réforme de tous les désordres présents ; et sur cette manière il me vient mille pensées que j'oserais publier, si ma misère ne m'avertissait

» qu'il ne m'appartient pas de vouloir réformer le monde entier.
 » Je désirerais que le pape futur (puis-que aujourd'hui il manque
 » un grand nombre de cardinaux) ne choisit que des sujets égale-
 » ment dignes par leur doctrine et par leur zèle, et qu'il insinuat
 » préalablement à tous les princes, en leur faisant part de son exal-
 » tation, de ne lui présenter jamais pour le cardinalat que des
 » hommes d'une piété et d'une doctrine bien connues.

» Je désirerais qu'il usât de fermeté pour refuser les bénéfices
 » à ceux qui en sont suffisamment pourvus, selon ce que demande
 » leur état; qu'il empêchât le luxe des ecclésiastiques, et qu'il eût
 » plus de soin de ne donner jamais des bénéfices qu'à ceux qui
 » ont servi l'Église, et non pas à des gens qui n'ont aucun mé-
 » rite.

» Je désirerais qu'il fût très-sévère dans le choix des évêques, et
 » qu'il fit prendre auparavant d'exactes informations sur leur vie,
 » leur doctrine, et sur leur capacité pour gouverner un diocèse. C'est
 » des premiers pasteurs que dépend surtout le bien de la religion
 » et le salut des âmes.

» Je désirerais encore que le pape futur fût réservé à accorder
 » certaines grâces qui nuisent au maintien de la discipline, comme
 » de permettre aux religieuses de sortir de leurs couvens pour
 » aller voir certains objets de curiosité dans le siècle; qu'il n'ac-
 » cordât que très-difficilement la sécularisation aux religieux, à
 » cause de mille inconvéniens qui en résultent; qu'enfin il réduisît
 » généralement tous les religieux à la primitive observance des
 » principales règles de leur institut.

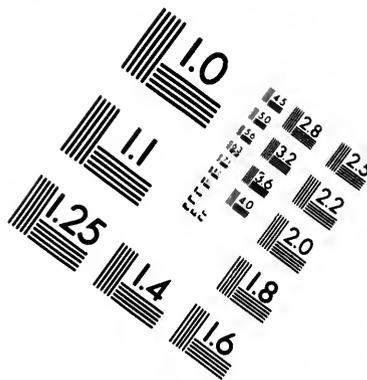
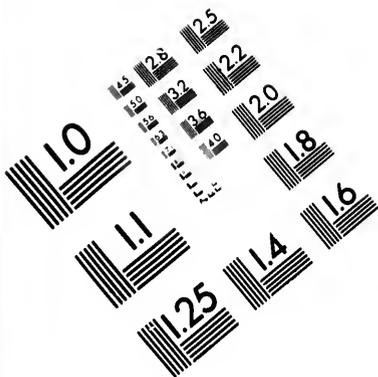
» En voilà assez, je pense, pour vous fatiguer, et il ne me reste
 » plus qu'à prier Dieu pour qu'il nous donne un pasteur rempli de
 » son esprit.»

De justes et délicates considérations nous ont imposé le devoir
 de ne citer qu'en partie cette Lettre vraiment remarquable; mais
 ce qu'on vient d'en lire n'en est pas moins un monument précieux
 du zèle du saint évêque, qui a osé proposer une réforme aussi gé-
 nérale, découvrant avec courage toutes les plaies de l'Eglise pour
 lesquelles il indiquait le remède.

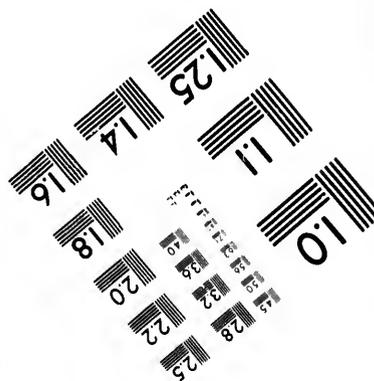
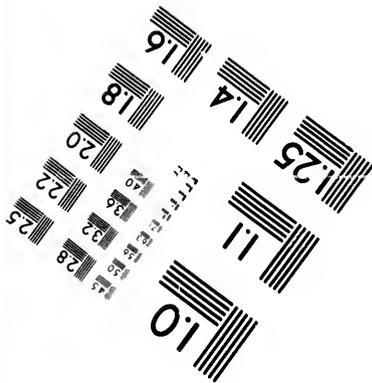
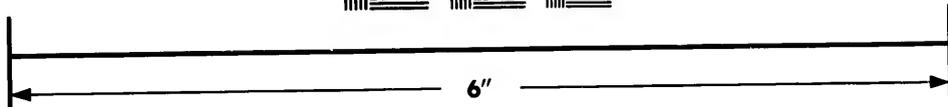
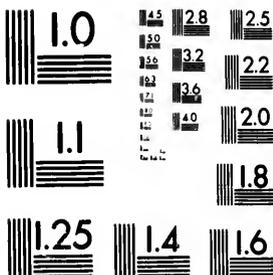
Clément XIV avait proclamé la sainteté de plusieurs véné-
 rables personnages: d'une part, le 13 mai 1772, il béatifia Paul
 Burali, clerc régulier théatin et cardinal, dit d'Arezzo, parce qu'il
 était né dans cette ville, au royaume de Naples; d'autre part il
 canonisa François Carraciolo, fondateur des Clercs réguliers mi-
 neurs.

Le même pontife avait, en douze promotions, créé dix-sept car-
 dinaux. Nous avons parlé d'un frère du marquis de Pombal, qui





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
28
32
25
22
20
8

11
10
15

mourut à Lisbonne quelques jours avant d'être nommé. Nous citerons encore Marius Marescoschi, auquel le pape accordait de la confiance ; Jean-Baptiste Rezzonico, neveu de Clément XIII, à la famille duquel il rendit par là, suivant l'usage, le chapeau qu'il en avait reçu ; Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, grand-aumônier de France, ministre de la Feuille, mort en 1777 ; Léopold-Ernest de Firmian ; et Jean-Ange Braschi, dont l'élévation au souverain pontificat dut prouver à Alphonse de Liguri que le Seigneur réalisait ses vœux, en donnant à l'Eglise un pape disposé à remédier à tous les désordres, et à procurer tous les biens.

1774]
ous ci-
t de la
I, à la
u'il en
que de
, mort
, dont
de Li-
ise un
er tous

LIVRE DIXIÈME.

DEPUIS LA MORT DE CLÉMENT XIV (1774) JUSQU'À CELLE
DES PRINCIPAUX CHEFS DE LA PHILOSOPHIE (1778).

Depuis l'extirpation de l'arianisme et l'extinction des guerres civiles allumées par la prétendue réforme de Luther et de Calvin, l'Europe chrétienne jouissait, nonobstant la révolte du jansénisme, du triomphe d'une religion raffermie par les revers, et qui semblait reprendre un nouveau lustre par l'éclat des grands génies qui l'avaient défendue, et des grands pontifes qui gouvernaient l'Eglise¹. Mais un nouveau système d'impiété, né de la corruption des mœurs et de l'orgueil du bel esprit, après avoir couvé sourdement dès le commencement du xviii^e siècle, dans certaines classes de la société, se répandit de proche en proche, à la faveur de la licence générale qui suivit le débordement du luxe et de la débauche, depuis le temps de la régence. Bientôt, vers le milieu du même siècle, ce système d'athéisme, couvrant d'abord ses traits hideux d'un masque moins effrayant, se produisit avec confiance sous le doux nom de *tolérance* et d'*humanité*; enhardi par ses progrès, sa douceur hypocrite se changea en *liberté de penser*, en *haine du fanatisme*, c'est-à-dire de toute religion. Enfin, cet esprit de haine, qui est le sentiment distinctif et le vrai caractère de l'impiété, éclata avec audace contre toutes les opinions religieuses et vraiment humaines, et, déjà tort d'un très-grand nombre de partisans, devint une secte en forme, un parti d'opposition dans l'Etat, sous le titre imposant de *Philosophes*. Ainsi la religion chrétienne, qui est la *philosophie de l'amour*, allait être aux prises avec la *philosophie de la haine*; et si la première s'était fondée sur la charité, son ennemie ne pouvait triompher que par le bouleversement du genre humain.

Les armes que cette secte orgueilleuse et haineuse employa, dès qu'elle sentit sa force, annonçaient assez l'intention de tout détruire pour régner sur des ruines. A peine avait-elle paru, que les erreurs, les mensonges, les injures, les calomnies, les absurdi-

¹ Histoire civile, politique et religieuse de Pie VI, écrite sur des Mémoires authentiques, par un Français catholique romain, p. 57-64.

tes, des torrens de fiel, de blasphèmes et de diffamations, se répandirent avec elle. Elle attaquait les vérités saintes et morales comme des préjugés superstitieux, et les principes politiques comme des maximes de tyrannie. C'était sur le chaos et le vide des opinions que les apôtres du néant fondaient leur empire.

Dans cette ligue anti-sociale, les nouveaux sectaires se distribuèrent les rôles, selon leurs talens ou leurs prétentions. Les uns, forts de sophismes, faisaient de l'irréligion le fonds de leurs ouvrages ; les autres, plus légers de style, insinuaient l'impiété par la séduction des peintures lascives ; ceux-ci éblouissaient par un luxe de maximes philanthropiques, qui ne suppléaient à la charité que pour la détruire ; ceux-là intimidaient par le tableau du fanatisme qu'on ne séparait jamais de la religion. Avec les esprits graves, on prenait le ton de la méthode et de la réflexion. Aux esprits superficiels on présentait d'agréables impostures. On semait partout des doutes que le simple n'était pas en état de résoudre ; et le ridicule achevait d'entraîner ceux que les faux raisonnemens n'avaient pu convaincre. Rien n'était négligé pour arriver au but. Poésie, romans, éloquence, histoire, érudition, dictionnaires, journaux, tout était infecté de ce poison subtil et corrupteur. Les théâtres même, sous les yeux de la police, et avec son approbation, retentissaient de ces maximes pernicieuses, auxquelles des applaudissemens frénétiques, toujours suivis de ceux de la multitude, semblaient donner une sanction nationale.

Ainsi les gouvernemens, qui croyaient encourager les ennemis du fanatisme, protégeaient les complots formés contre la religion, et par conséquent contre eux-mêmes. Tous les germes d'indépendance fermentaient dans l'esprit des peuples. Le vertige de l'impiété tient à celui de la révolte ; ce double vertige était dans presque toutes les têtes, et le bandeau de l'aveuglement sur le front des rois.

A mesure que l'irréligion ébranlait les autels, on voyait se dénouer ou se rompre tous les nœuds qui attachaient l'homme à ses devoirs ; on voyait se détacher et tomber tout le ciment de l'édifice social. Les sociétés européennes étaient représentées comme de vils ramas d'hommes ignorans et courbés sous le joug des prêtres qui les trompaient, et des princes qui les opprimaient. L'accord de ces deux puissances, religieuse et civile, n'était, selon ces philosophes, qu'une ligue formée contre la liberté et l'humanité.

Ils disaient aux nations : Les rois ne sont que vos commis, vous pouvez les destituer quand vous voudrez¹. Ils disaient aux

¹ Essai sur le despotisme.

individus : Livrez-vous à vos penchans ; la vertu n'est qu'une chimère, et la vie à venir un mensonge ¹.

Certes, ce ne pouvait être qu'un esprit de haine contre le genre humain qui, en extirpant les racines profondes de la religion, creusât en même temps le gouffre de l'anarchie.

Qui ne sait, en effet, que les lois ne sont rien sans les mœurs, et qu'il n'y a point de mœurs sans religion ? Que de fois n'a-t-on pas répété que, parmi les crimes, il en est beaucoup qui échappent à l'action des lois, et qu'il n'en est aucun dont la religion ne soit le juge ? Les législateurs n'ont réduit en préceptes que les simples devoirs ; et cette grosse charpente qu'on nomme *lois civiles* laisse des vides partout : ce sont ces vides que la religion seule peut remplir. Que de violations des mœurs domestiques, que de vices cachés ou même divulgués, que d'actions répréhensibles qui n'ont de lois pénales que dans cette vie à venir que le philosophisme a tenté d'anéantir, qu'un sentiment intérieur annonçait même aux philosophes du paganisme, qui est de foi naturelle, et dont une révélation secrète parle sans cesse au cœur de l'homme !

« Avec les meilleurs principes, disait J.-J. Rousseau, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux ; et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire. »

Telle est la force de la religion chrétienne, qu'en soutenant les mœurs, elle soutient les lois et les gouvernemens. Indépendamment de son origine céleste, toutes les considérations politiques invitaient à la conserver. Elle seule commandait en inspirant, et faisait de l'obéissance un sentiment. Elle seule unissait tous les hommes par les liens de la charité. Son sceptre était aussi celui de l'État ; leurs colonnes étaient posées sur une base commune.

Les ennemis de cette religion sainte ont beau répéter que sa morale n'est, après tout, que celle des autres religions ; nous leur demanderons quelle autre religion a prescrit le pardon des injures, a fait prier l'innocente victime pour ses persécuteurs et ses bourreaux, a sauvé l'homme de ses propres fureurs, du désespoir et du suicide ? Quelle autre religion annonça plus hautement et prouva mieux une providence dans tous les événemens de ce monde ? Quelle autre a mieux établi nos engagemens mutuels avec nos semblables ; a réuni tous les états sans les confondre ; a fait du travail, de la fidélité, du courage, de l'obéissance, autant d'actes de piété dans la vie présente, autant de droits aux récompenses

¹ Système de la Nature.

ses de la vie future? Quelle autre a la gloire d'avoir fait disparaître les horreurs du despotisme, le spectacle de la servitude, le mépris de l'humanité, et toute la férocité des mœurs païennes? Non, il n'en est aucune qui, pour le bien qu'elle fait au monde, puisse entrer en parallèle avec la religion chrétienne. Nous lui devons, comme l'avoue Montesquieu, « nous lui devons, dans le gouvernement, un certain droit politique, et dans la guerre, un certain droit des gens inconnu avant elle, et que la société ne saurait trop reconnaître. »

Si nous ajoutons à ce tableau des bienfaits de la religion que son culte faisait partie de notre ancienne constitution; que ses lois avaient dans l'Etat des effets civils; que ses ministres y avaient des droits et un patrimoine, et qu'une chaîne étroite y liait partout le chrétien avec le citoyen, on sera forcé de convenir qu'on ne pouvait attaquer la religion sans troubler l'ordre public, sans porter atteinte au repos de l'Etat et à la félicité des peuples. Il en résulte que le philosophe dogmatisant était l'ennemi de Dieu, et que l'ennemi de Dieu était celui des hommes et de la société.

C'est l'impiété qui a enfanté la révolution : le trône s'est écroulé avec l'autel; l'apostasie et l'anarchie se sont donné la main, et se sont assises sur les débris de l'autel et du trône. Dès que les philosophes ont pu s'emparer du pouvoir, on a vu ce qu'étaient leur humanité et leur liberté. Leur liberté a tout opprimé; leur humanité s'est baignée dans des torrens de sang humain. Ils n'osent plus, comme autrefois, déclamer contre les guerres du fanatisme, depuis qu'ils ont mis froidement en système et en calcul les massacres, l'égorgeage, le brigandage, l'incendie, et une vaste dépopulation, pour la plus grande gloire de la philosophie. Dix années de la domination savante et humaine des philosophes ont surpassé en carnage et en ruines des siècles entiers de la férocité la plus ignorante et la plus barbare. L'Europe, si bien éclairée des lumières philosophiques, s'est vue tout-à-coup ébranlée dans ses antiques fondemens, et les nations, étonnées de leur propre vertige, se sont demandé par quelle fatalité elles étaient devenues si di férentes d'elles-mêmes.

Ce qui doit encore plus étonner que le vertige populaire, c'est celui des gouvernemens tant de fois avertis des complots de la philosophie, et qui n'ont cessé de réchauffer dans leur sein le serpent qui cherchait à loisir la place du cœur pour le piquer plus sûrement.

La philosophie avait pénétré dans le conseil des princes, et ne cachait plus le projet de s'asseoir à côté d'eux sur le trône. Séduits par ses promesses, enivrés de ses éloges, les magistrats fer-

maient les yeux sur les trames de cette conjuration, ou n'opposaient qu'une faible résistance à ses invasions journalières. Tantôt on voyait paraître impunément une brochure qui consacrait le régicide; et sur dix souverains qui sont morts au commencement de la révolution, quatre au moins ont été victimes de cette doctrine philosophique : tantôt on récompensait largement l'archevêque de Toulouse, auteur d'un plan de réforme ecclésiastique; et la ruine de l'Église a été une suite de la même doctrine. Les biens du clergé excitaient la cupidité générale; leur expropriation était l'éternel sujet des discussions académiques, politiques, économiques, des bureaux encyclopédiques et des cabinets de presque toute l'Europe catholique. On essayait sur les ordres religieux les armes qu'on se proposait de tourner contre le clergé séculier, afin de s'élever ensuite jusqu'au trône temporel du souverain pontife, où la philosophie voulait asseoir son triomphe.

Ces réflexions caractérisent l'époque où s'ouvrit le conclave appelé à donner un successeur à Clément XIV.

Dès le jour de son ouverture, qui eut lieu le 5 octobre 1774, deux grands partis divisèrent ce conclave : les *Couronnes* et les *Zelanti*, ainsi nommés de leur zèle à soutenir l'honneur et l'indépendance du sacré-collège.

A la tête de ceux-ci étaient les cardinaux J. B. Rezzonico, neveu de Clément XIII, les deux Colonna, Castelli et Buffalini¹.

A la tête de ceux-là étaient les deux ministres de France et d'Espagne, Bernis et Florida-Blanca.

Les *Couronnes* avaient contre elles le nombre et les talents, et il ne fallait rien moins que leur prépondérance politique et la haute capacité de leurs agens diplomatiques pour assurer leur triomphe.

Les *Zelanti* portèrent d'abord Marc-Antoine Colonna, puis Castelli, puis Boschi. Colonna était un homme distingué par sa naissance, par ses lumières et par ses vertus, qu'il poussait même jusqu'à l'austérité. Il pensa être élu dès les premiers jours, mais on voulut attendre l'arrivée des cardinaux étrangers. Castelli était un enthousiaste dont les qualités, d'ailleurs aimables, étaient gâtées par trop d'obstination. Boschi, d'un caractère doux et insinuant, avait signé le fameux Bref contre l'infant de Parme, et par là se trouvait engagé, contre son caractère, dans la cause des *Zelanti*.

Les *Couronnes* étaient également partagées.

Celle d'Espagne portait Palavicini, parent de son premier ministre le duc de Grimaldi; c'était un homme modeste, qui finit par déclarer formellement qu'il refuserait la tiare,

¹ Histoire de Pie VI, p. 21-23.

La cour de Vienne favorisait Visconti, qui avait été nonce auprès d'elle.

Celle de France jeta les yeux sur Braschi, que les cardinaux de Bernis et Giraud servirent avec un zèle qui ne se démentit pas un instant.

L'Espagne et l'Autriche n'abandonnèrent leurs protégés qu'après s'être convaincues qu'en s'obstinant à les porter, elles allaient perdre leur influence dans le conclave, et servir par conséquent, contre leurs intérêts, le choix des *Zelanti*. L'Espagne se rendit la première; Bernis et Florida-Blanca achevèrent de convertir l'ambassadeur impérial. Le cardinal Zelada négocia avec sa dextérité ordinaire, aplanit ce qui restait de difficultés, rappela aux *Zelanti* que Braschi pensait intérieurement comme eux, et fit espérer aux agens des Couronnes qu'il agirait de concert avec elles.

Tout étant ainsi préparé, on procéda, le 14 février 1775, au dernier scrutin, et le cardinal Braschi réunit tous les suffrages. Il prit le nom de Pie VI; on en fut étonné; il en donna la raison. « Pie V, dit-il, est le dernier pape que l'Eglise ait mis au nombre des saints; je veux marcher sur ses traces, pour parvenir au bonheur dont il jouit. » Pouvait-il prévoir qu'il y arriverait par le martyre ?

Jean-Ange Braschi était né à Gesène, ville de la Romagne, le 27 décembre 1717¹. Ses parens étaient pauvres, mais d'une ancienne noblesse. Braschi n'avait pas besoin d'une illustration étrangère; il pouvait être, par son mérite, le premier de sa famille, et, par sa naissance, il allait de pair avec les plus anciennes.

Des dispositions naturelles et d'excellentes études lui promettaient des succès dans toutes les carrières. Il embrassa l'état ecclésiastique, celui de tous qui convenait le mieux à ses goûts, ainsi qu'aux desseins secrets de la Providence. En effet, cette Providence, qui devait épancher sur son Eglise la coupe de ses vengeances, n'avait point fermé pour elle le trésor de ses miséricordes. Tandis qu'un esprit de vertige répandu sur les nations les enivrait d'illusions chimériques ou de coupables espérances, un enfant s'élevait dans une petite ville d'Italie, lequel devait un jour opposer au torrent de l'irréligion sa doctrine, ses mœurs, et l'Evangile... Cet enfant, c'était Braschi.

Ses parens l'envoyèrent de bonne heure à Rome, tant pour y achever son éducation dans la capitale des beaux-arts et de la religion, que pour lui procurer, dans le cardinal Ruffo, un guide et un protecteur éclairé.

¹ Histoire de Pie VI, p. 11-18.

Le cardinal, frappé de la rare beauté du jeune Braschi, plus charmé de ses talens précoces et de son exemplaire sagesse, prévit la haute fortune qu'il ferait un jour, et le donna comme secrétaire à Benoît XIV, un des plus grands pontifes qui se soient assis sur la chaire de S. Pierre. Braschi obtint sa confiance et son amitié, et l'on vit plus d'une fois le prince le plus sage de l'Europe prendre l'avis d'un jeune homme à peine sorti du collège.

Lorsque le célèbre abbé Galiani, chargé par ce pontife de ramasser des matières volcaniques, lui envoya une caisse de ces curiosités, il y joignit un billet qui ne contenait que ces mots : *Dic ut lapides isti panes fiant.* « Voilà, dit le pape à son secrétaire, un étrange abus de l'Écriture sainte; je vous charge d'y répondre. » Braschi prit aussitôt la plume et répondit : « Vous ne doutez pas de l'infailibilité du souverain pontife. Je vous en donne une nouvelle preuve. C'est à moi qu'il appartient d'expliquer les textes de l'Écriture sainte; je dois toujours en saisir l'esprit, et je ne l'ai jamais saisi avec plus de plaisir que dans cette occasion. » Benoît XIV lut cette lettre, la signa, et l'envoya à son adresse avec une pension de 800 écus romains.

Vrai connaisseur en fait de mérite, il ne tarda pas à récompenser celui de son secrétaire. Il lui conféra un des riches caonicats de Saint-Pierre, au moyen duquel celui-ci se procura une place dans la prélature. « J'ai commencé votre fortune, lui dit-il, mais c'est vous qui l'achèverez. » Benoît XIV mourut, et le jeune Braschi le pleura sincèrement.

Clément XIII, qui lui succéda, rendant également justice aux talens de Braschi, l'éleva successivement à la place d'auditeur du camerlingue, et à celle de trésorier de la chambre apostolique, place qu'il remplit depuis 1766 jusqu'en 1773.

On n'a point oublié l'orage qui s'éleva dans l'Église sous ce pontificat, à l'occasion des Jésuites. Braschi, intérieurement attaché à ces religieux, dont il connaissait et avouait les immenses services, partageait les chagrins du pape, leur protecteur; mais que pouvait-il faire pour les soulager?

Quand le cardinal Ganganelli remplaça Clément XIII, Braschi, alors dans la vigueur de l'âge, remplissait, depuis dix ans, la place la plus délicate de l'État ecclésiastique. Le trésorier de la chambre apostolique était un véritable ministre sous les ordres du cardinal camerlingue, et un ministre d'autant plus important qu'il avait, sans responsabilité, le pouvoir le plus absolu sur les finances de l'État. Il pouvait en abuser impunément. Braschi n'en abusa jamais. Son désintéressement était si connu que, dans un temps de disette, le peuple, qui n'entend jamais rail-

lerie quand il a faim, s'en prit au pape, au gouverneur de Rome, au préfet de l'Annone, à tous ceux qui jouissaient de quelque autorité, et n'excepta que Braschi.

Une réputation si honorable n'empêcha pas le nouveau pape de lui retirer la confiance que lui avaient accordée ses deux prédécesseurs.

On attribua à plusieurs causes cette espèce de disgrâce. La plus vraisemblable est l'attachement secret que Braschi conservait pour les enfans dispersés de la Compagnie de Jésus. Il en avait recueilli plusieurs dans son palais, et tous ceux qui s'adressèrent à lui, dans le désordre qui ne manque guère d'accompagner une révolution petite ou grande, en obtinrent grâces et justice. Il était naturel que le pape, qui trouvait dans cette conduite la censure indirecte de la sienne, n'en vît pas l'auteur avec plaisir; mais il n'en avait pas moins reconnu son mérite d'une manière éclatante, en lui conférant, en 1773, le chapeau de cardinal.

Et ce qui prouve en même temps quelle considération était dès lors attachée à sa personne, indépendamment de la faveur, c'est que le cardinal de Bernis, qui ne pouvait pas plus ignorer la cause de sa disgrâce que la disgrâce même, écrivait à sa cour, en 1773 : « Quoique l'on convienne généralement de ses talens, on n'a pas » laissé d'attribuer sa fortune à la faveur des Jésuites. Il paraît » que le pape, après l'avoir élevé au chapeau, n'a pas continué à » lui marquer la même confiance qu'auparavant, et l'on n'a pas » manqué de donner à ce changement une interprétation peu favorable au cardinal. On ne peut nier, au reste, qu'il ne soit doué » de beaucoup d'activité, et d'un grand nombre de connaissances » de plus d'un genre. Quels que soient les motifs qui peuvent, pour » un temps, réduire son crédit aux simples égards dus au rang » qu'il occupe, on ne croit pas son caractère porté à souffrir tranquillement sa nullité. Il a assez d'esprit pour trouver les occasions de se rendre nécessaire, ou du moins de se donner de la » considération. Il est vrai que la réputation qu'il a d'être trop » entreprenant lui sera toujours très-nuisible. C'est un homme à » ménager dans un conclave. »

A la mort de Clément XIV, le cardinal Braschi, jouissant de la réputation d'un esprit modeste et conciliateur parmi ses collègues, d'un prélat éclairé parmi les Couronnes, et d'un homme vertueux parmi les Romains, pouvait, sans témérité, se mettre sur les rangs pour lui succéder; et, s'il n'y parut pas d'abord avec l'éclat de ses compétiteurs, c'est à sa modestie seule, et peut-être aussi à l'extrême difficulté des circonstances, qu'il faut en attribuer la cause. Tous les cardinaux s'empressèrent d'annoncer sa nomination à

leurs cours¹. Voici de quelle manière le cardinal de Bernis en rendit compte à la sienne :

« Le cardinal Braschi vient d'être élevé sur la chaire de S. Pierre. On croit qu'il la remplira dignement; du moins le public en a toujours eu la plus favorable idée, et personne ne lui conteste les lumières, la piété et l'amour de ses devoirs.

« Jeune encore, il mérita l'estime et la confiance de Benoît XIV. Ce fut ce pontife éclairé qui lui ouvrit le chemin des honneurs. Sous le pontificat de Clément XIII, quoiqu'il ait joui d'une grande faveur, et qu'il partageât les sentimens et les opinions du saint Père envers les Jésuites, on ne lui a jamais imputé aucune démarche qui le fit soupçonner de fanatisme.

« Créé cardinal par Clément XIV, que quelques personnes mal-intentionnées avaient prévenu contre lui, il a supporté sa disgrâce en silence, et n'a paru se souvenir que des bienfaits qu'il en avait reçus.

« Dans le commencement du conclave, il a vu avec indifférence le projet de son élection presque aussitôt détruit que formé.

« En somme, toute sa conduite ne présente que l'idée d'un honnête homme, plein de courage, de fermeté, de prudence et de modération. On n'ose cependant répondre des événemens qui peuvent résulter de certaines circonstances, ni des variations qu'opère sur le caractère, l'esprit et les habitudes de la plupart des hommes, une trop grande élévation. Dieu seul connaît le fond des cœurs, et les hommes ne peuvent juger que sur les apparences. Le règne du nouveau pape fera connaître si, avant son élection, on avait vu son visage ou son masque. »

Le cardinal de Bernis écrivait ces derniers mots en vrai courtisan; il savait très-bien que le cardinal Braschi n'avait point de masque: mais pour le cas où les circonstances dont il parle l'auraient forcé à changer un jour de langage, il voulait d'avance s'en préparer l'excuse dans cette espèce de restriction.

Au moment où l'élection du cardinal Braschi fut proclamée dans la chapelle Pauline, il se jeta à genoux, et prononça une prière si touchante, que tous les assistans fondirent en larmes; puis s'adressant aux cardinaux :

« Pères vénérables, leur dit-il, votre assemblée est terminée; mais que son résultat est malheureux pour moi! »

Après la cérémonie qu'on appelle de l'*Adoration*, il embrassa le cardinal de Bernis avec une affectueuse tendresse, et lui dit : « Je vous dois ce fardeau; vous me devez des conseils pour m'aider

¹ Histoire de Pie VI, p. 23-29.

« à le supporter. » Il dit au cardinal de Conti : « Si le changement que j'éprouve dans ma fortune n'en apporte aucun dans vos positions, nous ne cesserons point d'être amis. » Au cardinal Marc-Antoine Colonna : « Si le sacré Collège nous eût rendu justice à l'un et à l'autre, vous seriez à ma place. » Au cardinal Palavicini : « C'est votre excessive modestie qui m'a placé la tiare sur la tête. » Au cardinal Negroni : « Vous avez le vœu des Couronnes et le mien. » Ces mots flatteurs étaient l'expression naïve des sentimens du nouveau pontife, et non pas seulement de vaines formules d'humilité.

Il le prouva par les effets, en confirmant le cardinal Palavicini dans la place de secrétaire, en confiant la daterie au cardinal Negroni, la secrétairie des Brefs au cardinal Conti, et en demandant souvent des conseils au cardinal de Bernis. Pie VI sentait le besoin qu'il avait de la cour de France, et voulait s'en ménager l'appui.

Lorsque la nouvelle de son élévation fut répandue dans la ville, le peuple s'y livra à tous les transports de la joie. On alluma des feux sur les places, on illumina, on s'embrassait, on se racontait *la bonne nouvelle*. Pie VI, qui savait apprécier mieux que personne les mouvemens de ce peuple léger, capricieux et vain, pour qui tout changement est un bien, et aux yeux de qui le plus grand tort d'un pape est de vivre trop longtems, ne lui en témoigna pas moins de reconnaissance par des distributions d'argent. Il était libéral et magnifique. Ces deux qualités, jointes à la grandeur de sa taille et à la beauté vénérable de sa figure, devaient frapper surtout les yeux et les esprits de la multitude, après le règne de Clément XIV, petit de stature, ennemi de toute représentation économe jusqu'à la mesquinerie.

Après avoir rendu grâce à Dieu par les cérémonies d'usage, et acquitté les dettes de la bienfaisance, le nouveau pontife prit connaissance du gouvernement qui lui était confié, se fit rendre compte des diverses administrations, s'entoura de bons conseils, rechercha le mérite, et fit un appel à tous les talens. Dans un commencement de règne, tous les cœurs sont ouverts à l'espérance, et tous les objets sont embellis. Les flatteurs se hâtèrent de le comparer, les uns à Léon X, les autres à Benoît XIV. Il songeait à mériter ces éloges beaucoup plus qu'à les obtenir.

A des actes nombreux de bienfaisance, il sut en joindre de fermeté. Il réprimanda sévèrement le prélat Potentiani, gouverneur de Rome, pour n'avoir pas su réprimer quelques désordres occasionnés par les sbires. Il priva de sa pension Nicolas Bischì, préfet de l'Annone (conseil chargé des approvisionnemens de Rome). Il

annonça qu'il surveillerait lui-même toutes les branches de l'administration, et qu'il dépouillerait de leurs emplois tous ceux qui en abuseraient, ou qui les auraient acquis par des voies illégitimes. Il supprima plusieurs pensions inutiles ou abusives, économisant par cette seule réduction 400 mille écus romains. Un si brillant début lui concilia tous les suffrages. Cependant la calomnie ne s'oublia pas sur ses mœurs, et Gorani a eu le courage de s'en rendre l'écho méprisable ¹.

Le fait est que ceux qui l'ont vu de plus près et l'ont connu plus longtemps, n'ont jamais rien remarqué qui pût élever le plus léger soupçon sur une des premières vertus chrétiennes. Tant qu'il fut trésorier de la chambre apostolique, et cardinal, on le vit constamment appliqué, laborieux, indifférent aux plaisirs profanes, et digne de l'estime générale par la régularité de ses mœurs.

Devenu pape, il partagea son temps entre ses devoirs religieux, son cabinet, son Muséum et la bibliothèque du Vatican.

Il se levait ordinairement de très-grand matin, célébrait les saints Mystères, rentrait dans son cabinet, où il expédiait quelques affaires, déjeunait sobrement, donnait audience publique, entrait au conseil, en sortait pour visiter le Muséum et causer familièrement avec les artistes qu'il y occupait, dînait gaiement, faisait la *sieste*, rentrait dans sa bibliothèque, reprenait l'expédition des affaires, et se livrait, le reste de la soirée, dans le sein de sa famille, aux doux épanchemens de l'amitié.

Il sortait très-rarement et toujours accompagné. Il n'avait aucun goût pour le séjour de la campagne. Il passait la belle saison au palais Quirinal, et le reste de l'année au Vatican. La seule dissipation qu'il se permit était d'aller tous les ans faire un voyage aux marais Pontins, où il fit exécuter tant de travaux. Partout livré à des occupations sérieuses, ou aux fonctions de son état, il dédaignait les entretiens frivoles, et fuyait plutôt qu'il ne recherchait la société des femmes.

Jamais aucun pontife ne mérita donc moins les inculpations que Gorani s'est permises. Jamais aucun autre ne fut plus malheureux, avec toutes les qualités propres à faire de son règne une époque de gloire et de bonheur pour le peuple romain. Mais ses malheurs furent l'effet des circonstances; circonstances telles que la fermeté de Sixte-Quint, unie à la bravoure de Jules II et à la politique de Léon X, n'auraient pas suffi pour sauver la barque de S. Pierre des orages dont elle a été le jouet pendant ce long

¹ Gorani a fait trois gros volumes de *Mémoires secrets sur les états d'Italie*: chaque page est remplie d'injures contre les prêtres et d'éloges de la philosophie

pontificat. Avant d'en rendre compte, nous devons rappeler les établissemens qui l'ont illustré.

La gloire des arts avait tenté Pie VI lorsqu'il n'était encore que trésorier de la chambre apostolique.

Clément XIV avait le projet d'acquérir quelques antiquités qui appartenait à des particuliers, et de les faire placer dans le fameux trésor du Capitole¹. Pie VI, qui n'était alors que trésorier général, suggéra à son prédécesseur l'idée de faire ouvrir un nouveau Muséum pour y placer les sculptures qu'on pourrait acquérir, au lieu de les envoyer au trésor du Capitole, qui déjà en était abondamment enrichi. Ce projet fut adopté, et son auteur fut chargé de l'exécution. Il confia au célèbre Visconti, qui était à cette époque commissaire des antiquités, le soin de l'acquisition de tout ce qu'il trouverait digne du nouvel établissement, et fit restaurer toutes les sculptures antiques. Ce fut l'appartement qu'innocent VIII avait occupé dans le Vatican, qui servit à recueillir les chefs-d'œuvre dont on fit la découverte ou l'acquisition. Ce local fut préféré, parce qu'il touchait à la cour des statues où l'on admirait le Laocoon, l'Apollon, et le prétendu Antinoüs, qui n'est, dans la vérité, qu'un Mercure. La proximité de la cour des statues et du nouveau Muséum inspira à Braschi la pensée d'un portique majestueux autour de cette cour, pour mieux conserver les statues, et en même temps pour ajouter à la magnificence du Muséum. Ce dessein obtint sur-le-champ l'approbation de Clément XIV. Braschi fit donc creuser en beaucoup d'endroits qui étaient échappés aux recherches de trois siècles, et ses soins eurent le plus grand succès. Lorsqu'il eut été élevé au pontificat, son génie put se déployer avec plus d'énergie, en raison des moyens et du pouvoir que cette dignité suprême mettait dans ses mains. L'édifice préparé pour le nouveau Muséum n'égalait pas encore tout à fait la grandeur des idées de Pie VI, et ne lui paraissait pas proportionné à la magnificence du Vatican. Le pape crut devoir aller plus loin que n'était allé le cardinal, ou le trésorier. En conséquence, Pie VI, après son élévation, ajouta à cet édifice le vaste bâtiment connu sous le nom de *Museum Pium*, et dont le *Museum Clementinum* ne forme à présent que la moindre partie, tant pour l'étendue que pour le nombre des monumens qu'il renferme; et l'architecte Simonetti se conforma si bien les vues du pontife, qu'il fit revivre dans ce grand édifice l'architecture du Panthéon et des Thermes des anciens empereurs romains. Afin d'enrichir sa collection à moindres frais, le pape s'était réservé le droit de préemption auprès de tous ceux qui découvraient des antiquités, et par ce

¹ Histoire de Pie VI, p. 209-211.

[AN
 moy
 prem
 de p
 Il
 tête
 de c
 bust
 O
 dem
 attes
 de tr
 en s
 Rom
 entr
 Rom
 jusq
 sa p
 com
 Il
 rain
 il fa
 s'en
 l'Eg
 les
 qu'o
 cabi
 M
 cinq
 proc
 de c
 les p
 sanc
 fisc
 ser
 plus
 en c
 A
 L
 pou
 rend
 1 H
 2 C
 popa

moyen, trompant la cupidité des spéculateurs, il se procura de la première main et à des prix raisonnables une foule de riches et de précieux morceaux¹.

Il fit fouiller, à ses frais, dans les environs d'Otricoli, et mit à la tête de cette fouille un religieux nommé Carrara, plein d'esprit et de connaissances, qui lui procura des trépièdes, des colonnes, des bustes, et surtout des mosaïques d'une grande beauté.

Otricoli, bourg dans le duché de Spolète, à treize lieues et demie de Rome, en était autrefois un des faubourgs; ses ruines attestent encore son antique magnificence. Les temples, les arcs de triomphe, les bains publics, les théâtres y étaient si beaux et en si grand nombre, que lorsque l'empereur Constantin vint à Rome pour la première fois, il crut entrer dans cette capitale en entrant à *Otriculum*. Ainsi l'on peut dire, sans exagération, que Rome, en y comprenant ses faubourgs, occupait, depuis *Otriculum* jusqu'à la mer, une étendue de 25 lieues; et ceux qui élèvent sa population de ce temps-là à quatre millions d'habitans, y compris les esclaves, ne s'éloignent pas beaucoup de la vérité².

Il n'y a peut-être pas autour de Rome un seul pouce de terrain qui ne recèle quelques débris précieux de l'antiquité. Mais il faut des avances pour commencer les fouilles, et du temps pour s'en indemniser. Le règne trop court de la plupart des chefs de l'Eglise leur permettait peu de s'en occuper, et leur âge avancé les en détournait : ce n'est donc guère qu'aux hasards heureux qu'on doit les antiques qui enrichissent aujourd'hui les grands cabinets de l'Europe.

Mais lorsqu'on sut à Rome qu'un pape, jeune encore (il avait cinquante-neuf ans), encourageait les fouilles et en achetait les produits, ce fut une émulation nouvelle et une nouvelle branche de commerce ouverte, même avec les étrangers. Afin d'engager les particuliers à déterrer les restes enfouis du goût et de la puissance des anciens Romains, Pie VI renonçait aux droits que le fisc percevait pour prix de la permission qu'il accordait de creuser la terre. Du reste, on conçoit que, le pape se réservant les plus précieuses découvertes, son Muséum ne tarda pas à devenir, en ce genre, la plus riche collection de l'univers.

Ainsi du moins en jugèrent les étrangers.

Lorsque Gustave III se fut déterminé à venir à Rome en 1783, pour y admirer les monumens qu'elle renferme, il voulut de plus rendre ses hommages au pape. Mais comme la différence des reli-

¹ Histoire de Pie VI, p. 30-56.

² Gibbon, dans son histoire de la *Décadence du Bas-Empire*, diminue cette population de moitié; mais il ne parle que de la ville.

gions n'admettait aucune relation directe entre le chef visible de l'Eglise catholique et un monarque luthérien, il fallut prendre des arrangemens et leur ménager à tous deux une rencôtre qui sauvât le cérémonial. On fixa le jour et l'heure où les deux souverains se rencontreraient au Musée Clémentin. Gustave s'y rendit le premier; et le pape, après lui avoir laissé quelques momens pour revenir de la surprise ordinaire aux personnes qui entrent pour la première fois dans ce lieu magnifique, y parut suivi d'autant de cardinaux que le roi avait de personnes à sa suite. Tous deux se saluèrent et s'entretenrent familièrement en parcourant les salles du Musée, le pape expliquant au roi tout ce qui méritait d'être remarqué, comme aurait pu faire l'antiquaire le plus consommé. Gustave fut si content de cette entrevue, qu'il chargea un peintre français d'en composer un tableau.

La même année 1783, on commença à donner au public, sous les auspices du saint Père, les gravures et les explications des principaux monumens rassemblés par ses soins. Louis Myrris se chargea de l'entreprise, et le savant Visconti ajouta aux gravures des explications qui prouvent son goût et son érudition. Les six premiers volumes de ce précieux ouvrage, grand in-fol., parurent en 1792; le septième était prêt, lorsque les agitations de l'Italie commencèrent à se faire sentir, et chassèrent pour longtems, de cette belle partie de l'Europe, le repos, la religion et les beaux-arts.

Ce n'était pas seulement l'amour d'une vaine gloire qui inspirait Pie VI; c'étaient l'amour de son peuple et le désir de l'arracher à une molle oisiveté.

Il fit réparer, en 1782, l'entrée du palais Quirinal, où il résidait pendant la belle saison, fit relever l'obélisque qui était renversé près la *Scala Santa*, et le plaça entre les deux statues équestres qui ont fait donner à l'éminence où est situé ce palais le nom de *Monte Cavallo*. Cette année, le pain était cher, et l'hiver avait été rude. Les ouvriers trouvaient dans ces travaux une ressource honorable.

Le même motif, joint à celui d'encourager le commerce, lui fit entreprendre d'agrandir, de fortifier et de décorer le port d'Ancone. Quand ce port fut nettoyé, on éleva un fanal qui, pendant tout son pontificat, fut parfaitement entretenu; et l'arc de triomphe élevé en l'honneur de Clément XII fut réparé.

La plus belle église de l'univers n'avait point de sacristie, ou en avait une ignorée, sans goût et sans proportions avec le corps de l'église. Pie VI voulut réparer un défaut si choquant. La sacristie qu'il a fait bâtir à la place de l'ancienne est aujourd'hui digne de l'église de Saint-Pierre; l'architecture, la sculpture et la peinture

ont également concouru à l'enrichir ; et quoi qu'en aient dit les ennemis du saint Père, aux yeux desquels tout monument élevé à la religion est une insulte faite à la philosophie, le goût n'y est point blessé par la magnificence, et cette magnificence est avouée par son objet.

Les réparations et embellissemens que Pie VI fit faire à l'abbaye de Subiaco, n'ont, pas plus que la sacristie du Vatican, trouvé grâce au tribunal de la philosophie.

L'abbaye de Subiaco n'était, à son origine, qu'une grotte où S. Benoît jeta les fondemens de son ordre illustre. C'était donc là véritablement le berceau des ordres monastiques en Occident ; et dans un moment où tous les petits esprits forts qui, sachant écrire leur nom au bas d'une injure, s'évertuaient à prouver que les ordres monastiques ont fait plus de mal à l'Europe que la guerre, la peste et les révolutions, il était naturel d'associer aux anathèmes qu'on leur prodiguait, celui qui, à la fin du XVIII^e siècle, fut assez pieux pour en respecter le principe et en décorer le berceau.

Braschi avait été nommé abbé de cette abbaye pendant qu'il était trésorier de la chambre apostolique ; il était allé souvent en visiter les religieux ; il en avait toujours reçu l'accueil le plus distingué. Il avait vu avec douleur que le plus net de leur revenu était dépensé depuis longtemps à Rome par des abbés commendataires, qui oubliaient d'employer aux réparations la portion qu'ils devaient y consacrer. Braschi, devenu pape, répara cet oubli avec la noblesse qui convenait à ses goûts, et la magnificence qu'il mettait dans toutes ses entreprises ; il fit reconstruire l'abbaye de fond en comble, et décora son église d'une partie de l'argenterie qui avait appartenu à l'église du Jésus.

Sur la route qui conduit de Rome à Viterbe, est un joli hameau qu'on nomme San-Lorenzo-Nuovo. C'est une création de Pie VI ; c'est lui qui en a jeté les premiers fondemens, qui en a fourni les dessins et avancé tous les frais.

Les beaux-arts lui doivent la restauration d'une quantité de statues antiques, et le commerce lui est redevable de la réparation des grandes routes. Il ne faut point oublier qu'il supprima le droit de péage dans toute l'étendue de ses Etats. Ce droit ne plaisait guère au peuple, et lui plaisait d'autant moins, qu'à son poids réel les commis, chargés de la perception, ajoutaient une foule de tracasseries et de vexations qui l'aggravaient encore. En le supprimant, Pie VI perdit quelques revenus, mais gagna l'affection de ses sujets ; le peuple lui témoigna sa reconnaissance,

en faisant graver une médaille avec une légende qui en exprimait la cause.

Pie VI fonda le conservatoire de Saint-Pierre *in Montorio*, dans lequel il établit une fabrique d'indienné. Les jeunes personnes pauvres y furent admises, à la charge seulement d'être munies d'un certificat de mœurs. Il en fonda un autre du même genre, qu'on appela Saint-Jean *Delle-Zoccolette*, avec la seule différence que dans celui-ci il n'y avait qu'une fabrique de laine. Il y a peu de provinces de l'Etat qu'il gouvernait, qui ne lui doivent la fondation d'un hospice d'orphelins, où ces infortunés reçoivent avec abondance les secours temporels et spirituels. Tous ces monumens attestent la bienfaisance de leur auteur.

Mais le monument le plus remarquable de son pontificat, celui que les Romains auraient avoué dans leur splendeur, et qui doit honorer sa mémoire aux yeux mêmes de ceux qui ne la jugent que d'après leurs affections humaines, c'est le dessèchement des marais Pontins.

L'origine de ces marais se perd dans la nuit des temps. Deux rivières, l'*Amasenus* et l'*Useus*, qui, jusqu'à nos jours, ont conservé leurs noms antiques, paraissent avoir été, par leur débordement, la première cause de la dévastation de cette campagne immense connue sous le nom d'*Agro Romano*, toutes les fois que l'incurie du gouvernement a cessé d'appeler à son secours la main de l'industrie.

De cette partie de l'Apennin qui borde l'ancienne Campanie, et aux pieds de laquelle est une large vallée qui s'étend jusqu'à la mer, s'écoule une foule de ruisseaux, grands et petits, qui trouvent dans les sommets et dans les flancs de cette chaîne de montagnes des sources intarissables. Leur réunion forme plusieurs rivières, dont le lit est sans cesse rétréci par le limon qu'elles entraînent; elles s'enflent, se débordent et submergent les plaines environnantes. Telle est la cause permanente qui condamne ce pays à se couvrir de marécages. Tels sont les obstacles dont les Romains ne purent triompher dans tout l'éclat de leur puissance.

Appius Claudius, dit l'Aveugle, est le premier qui, environ trois siècles avant l'ère chrétienne, paraît dans l'histoire venir au secours de cette contrée, à travers laquelle il éleva cette *voie* qui porte son nom et qui subsiste encore aujourd'hui. Aucune autre ne l'égalait jamais en magnificence ni en solidité.

Un siècle et demi après sa construction, le consul Cornelius Cethegus entreprit le dessèchement des marais qui la bordaient dans presque toute sa longueur. Ses efforts furent impuissans.

Avide de tous les genres de gloire, Jules César se disposait à reprendre ce grand ouvrage, et peut-être en fût-il venu à bout ; car de tous les grands hommes de l'antiquité, César est celui qui conçut les plus vastes plans, et accomplit les plus nobles desseins. Une mort inopinée vint l'arracher à celui-ci.

Auguste s'en empara. Ce fut lui qui fit creuser le long de la voie Appienne un canal destiné à recevoir les eaux stagnantes qui empoisonnaient son atmosphère ; mais soit faute de connaissances en hydraulique, soit faute de persévérance dans les travaux, les eaux reprenaient bientôt le dessus, de sorte que, pendant le long intervalle de temps qui s'écoula depuis le siècle d'Auguste jusqu'au règne de Pie VI, malgré les efforts successifs de Trajan, de Théodoric roi des Goths, de Léon X et de Sixte-Quint, cette campagne offrit tour à tour le spectacle enchanteur d'une végétation prodigieuse, ou le hideux tableau d'un marais infect. Il était réservé à Pie VI de faire à jamais disparaître celui-ci. Un courage ordinaire aurait pu s'effrayer d'une si haute entreprise. Le sien fut soutenu par l'idée de l'utilité qu'elle lui présenta, et le succès l'a justifié.

Il commença par aller visiter les lieux. C'était une chose extrêmement rare de voir un pape s'éloigner de son siège. Depuis Benoît XIII, qui, en 1727, était allé jusqu'à Bénévent, aucun autre n'était allé plus loin que Castel-Gandolfo, à quatre lieues de Rome. Il relevait d'une maladie grave ; ses médecins, son neveu, le cardinal de Bernis, etc., lui firent en vain des représentations sur le danger d'un tel voyage ; il persista, et partit le 5 avril 1780, avec une suite peu nombreuse.

Un frémissement le saisit, lorsque, du haut d'une colline d'où l'on découvrait l'étendue des marais, il vit à ses pieds les ravages profonds du temps et des eaux, les brouillards empoisonnés qui s'étendaient jusqu'à la mer, et les dangers qui menaçaient sa personne, s'il osait fouler ce terrain mal affermi. Il avança néanmoins jusqu'à Terracine, distribuant aux ouvriers des médailles d'or et d'argent, et recueillant toutes les observations qui pouvaient perfectionner et accélérer leurs travaux. Son voyage dura douze jours. Il revint à Rome avec la ferme résolution d'achever son entreprise.

Sani, habile arpenteur, avait levé la carte du terrain ; Bolognini, l'un de ceux dont les plans avaient été présentés sous le pontificat de Clément XIII, était à la tête de l'opération ; et une banque, sous le nom de *Mont-des-Marais*, avait déjà reçu pour 240,000 écus romains de souscriptions volontaires.

Les premiers travaux firent découvrir un ancien aqueduc qui

fournissait de l'eau à la ville de Terracine. Il fut réparé à peu de frais.

La voie Appienne fut ensuite dégagée des couches de vase sous lesquelles elle était depuis longtemps ensevelie ; et ce chef-d'œuvre de la magnificence romaine, tout construit en pierre de lave, et traversant le terrain qui sépare Rome de Capoue, fut rendu au jour et aux voyageurs. On la trouva sillonnée encore des profondes ornières qu'y avaient creusées les voitures des Romains sous la république, et peut-être leurs chars de triomphe : traces vénérables qui réveillaient de si grands souvenirs.

Ce fut sur ces fondemens inébranlables que Pie VI fit construire la nouvelle route jusqu'à Terracine, dernière ville de ses Etats vers le midi ; route que la cour de Naples a fait continuer depuis jusqu'à Capoue. En 1786, elle était entièrement achevée et faisait dès lors un des principaux ornemens de l'Italie moderne.

Concurremment à ce magnifique ouvrage, on creusait à travers les marais un large canal qui devait aboutir au lac de Fogliano. Des milliers de bras furent employés à ces travaux, et non sans succès. Bientôt un terrain de plus de 24,000 *rubbies* (demi-arpent) fut arraché aux eaux stagnantes et livré à la culture. De nombreux et superbes troupeaux bondirent sur cette terre si longtemps couverte de roseaux, de vase et de reptiles venimeux.

Ce ne fut pas sans éprouver beaucoup d'obstacles, et de la part des hommes, et de la part des élémens, que Pie VI acheva son entreprise.

Les hommes cherchèrent à le décourager, tantôt en lui exagérant les difficultés, tantôt en l'accablant de plaisanteries. Les élémens lui firent plus de mal. En 1779 et en 1783, des crues d'eau extraordinaires faillirent rendre tous ses ouvrages inutiles. Il fallut recommencer presque sur de nouveaux frais. La constance du saint Père était inébranlable.

L'un de ces débordemens donna lieu à une scène qui peint son caractère vif, mais juste et charitable. Un prêtre de Terracine, excellent ecclésiastique, mais mauvais courtisan, se rendit à Rome pour solliciter une prébende. Il venait de traverser ces contrées qui occupaient les veilles du pontife : il avait vu le dégât récent des eaux ; il pouvait en donner des nouvelles certaines. Le saint Père l'interrogea, et fut content de ses réponses naïves. Mais lorsqu'il vint à lui demander ce qu'il pensait de l'entreprise en général, le prêtre répondit aussi trop naïvement : « Très saint Père, » c'est de l'argent perdu. — Qu'appellez-vous de l'argent perdu ? » reprit le saint Père irrité. Ce mot fut un coup de foudre pour le

malheureux solliciteur. Il tombe en défaillance; on l'emporte chez lui. Quand il eut repris ses sens, il se crut perdu. Son voyage était inutile : au lieu de la prébende qui en était l'objet, il emportait la disgrâce du saint Père. Il se disposait enfin à partir, le désespoir dans l'âme. Quel fut son étonnement en voyant entrer tout à coup un chambellan du pape qui lui apportait, avec le Bref de sa prébende, une invitation pressante de retourner auprès de Sa Sainteté! Cette seconde entrevue fut moins orageuse que la première, et plus profitable au pape. Le prêtre de Terracine était aussi instruit que naïf. Il avait très-bien observé quelques défauts dans la direction des travaux; il en fit part, et l'on utilisa ses observations.

Pie VI, dont le zèle ne se ralentissait point, conçut le projet de bâtir une ville à la place des marais. Il en fit dresser le plan sous ses yeux; c'était un carré parfait qui aurait contenu dix mille feux, et qui devait être traversé par un large canal, dont la double fin eût été de transporter à la mer les eaux supérieures et de favoriser dans son cours le commerce de la nouvelle colonie. La révolution qui est survenue a fait échouer ce projet et bien d'autres.

Aux avantages inappréciables que le commerce et l'industrie doivent retirer du dessèchement des marais Pontins, il faut ajouter la salubrité de l'air qui en est résultée. Avant cette opération, on n'apercevait dans les environs que quelques cabanes éparses, dont les malheureux habitans inspiraient une pitié qu'il était difficile de leur déguiser, et ils ne se dissimulaient pas eux-mêmes combien était fragile le fil qui les attachait à la vie. En 1772, un voyageur, apercevant un groupe de ces spectres animés, leur demanda comment ils faisaient pour vivre? — *Nous mourons*, répondirent-ils. Le voyageur fut frappé de ce sublime et douloureux laconisme. Le lecteur y trouvera la mesure du service que Pie VI leur a rendu.

La philosophie a calculé froidement le prix qu'il a coûté; et dans le désespoir de n'oser en attaquer le principe et les effets, elle s'est bornée, avec sa mauvaise foi ordinaire, à blâmer les moyens. Cette entreprise, a-t-elle dit, est la principale cause de l'appauvrissement des finances romaines : avec les sommes qu'elle a coûtées, on eût pu défricher tous les terrains vagues de l'Etat ecclésiastique, et faire du port d'Ancône le plus beau port de la Méditerranée. Mais si Pie VI avait en effet dépensé les mêmes sommes à l'embellissement d'Ancône, ou au défrichement des terrains vagues de l'Etat ecclésiastique, la philosophie aurait appliqué sa censure à cet objet, et porté tous ses vœux sur les marais Pontins.

Si elle n'a point épargné la plus brillante entreprise du souverain de Rome, et la plus utile aux yeux des hommes, on sent avec quel chagrin et quelle âpreté d'humeur elle a dû juger le chef de l'Eglise dans ses rapports, soit avec la politique, soit avec la religion. Mais elle n'a pas été plus heureuse dans ses inculpations.

On a beaucoup parlé des vices du gouvernement de Rome. Dupaty n'a pu s'abstenir de rendre justice à ses avantages. « Malgré les vices nombreux de son administration, dit-il¹, Rome est l'état politique le plus en sûreté, l'état social le plus calme, l'état civil le plus heureux.

» L'autorité du pape, dit-il ailleurs, douce et légère en elle-même, n'appuie presque pas sur le peuple.

» Une foule de causes morales courbent son obéissance, comme sa foi, sous le joug pontifical. Il a un maître absolu, mais il n'en a qu'un ; il croit le tenir de Dieu, il en change souvent, la tiare est trop loin de lui. »

A ce témoignage qui n'est point équivoque, joignons celui de Gorani.

« J'ai fait connaître ailleurs, dit-il², que le caractère distinctif des Romains modernes, c'est la politesse et l'aménité ; ils ont pour les étrangers des égards distingués, et même du respect ; mais ce respect n'est point servile, comme celui du peuple allemand. Les Allemands d'une classe inférieure voient dans leurs supérieurs des maîtres devant lesquels ils se prosternent ; et si le hasard, ou quelques circonstances particulières leur procurent l'entrée de leurs hôtels, ils ne les approchent qu'avec une contenance humiliée qui sent l'esclavage. Les Romains, au contraire, ne laissent rien échapper qui tienne à l'asservissement, et leur conduite, à cet égard, est bien opposée au génie de leur langue. » A cette réflexion, Gorani joint des faits qui la confirment ; nous en citerons deux :

Le duc Braschi s'exerçait un jour dans la cour de son palais à monter à cheval. La cour était pleine de cette multitude curieuse qui abonde dans les villes du midi de l'Europe plus que dans toutes les autres, et gênait le manège. Cela déplut avec raison au maître de la maison, qui eut l'imprudence de dire à haute voix : « Qu'on tasse sortir cette canaille. — Tu as raison de nous traiter ainsi, dit un des spectateurs en se retirant ; nous méritons l'injure, puisque nous la souffrons. »

Un autre jour le saint Père traversait les rues de Rome à pied.

¹ Chap. 77.

² T. 3, p. 185.

suivi de ses voitures. Une femme s'approche, l'arrête et lui dit : « Très saint Père, l'huile est horriblement chère, et vous devez y » pourvoir. » Pie VI regarda cette femme avec bonté, et allait continuer sa route : « Non pas, non pas, s'écria-t-elle, vous m'é- » couterez ; je vous répète que l'huile est horriblement chère, et » vous devez aviser aux moyens d'en faire baisser le prix. » Le pape le lui promit, et put continuer sa route.

Certes, un pays où l'on agit avec cette liberté, où l'on s'exprime ainsi sur le compte et en face des gouvernans, n'a point un gouvernement tyrannique.

L'affaire et le jugement de Cagliostro en sont, dans un autre genre, la preuve irrécusable. Ce trop fameux empyrique avait porté à Rome les mêmes goûts, le même dérèglement de conduite, les mêmes manœuvres, dont il avait donné le scandale en France. Il fut arrêté, et son procès réglé à l'extraordinaire. Convaincu d'un complot contre l'État, il fut condamné à mort ; mais le saint Père commua cette peine en une prison perpétuelle.

Sans doute des abus s'étaient glissés dans l'administration, et c'est le sort de toutes les institutions humaines. Pie VI les connaissait, et avait conçu le projet de les réformer.

Il nomma une congrégation de cardinaux, chargée particulièrement de remédier au désordre des finances, de régler les impôts, et d'encourager l'agriculture. Mais trop de gens vivaient de ces abus pour ne pas opposer à leur réforme toute l'énergie de l'intrigue.

Le saint Père voulait surtout porter l'œil de la surveillance dans la chambre apostolique. C'était une complication de ministères, plutôt qu'un ministère. Elle avait pour chef le cardinal camerlingue, la première dignité de Rome après celle du souverain pontife. Dès que celui-ci mourait, le cardinal camerlingue en faisait les fonctions, et devenait une sorte d'inter-roi. Son autorité durait autant que le conclave. Une place aussi éminente donnait un grand crédit à celui qui l'occupait, pour peu qu'il joignît des talens à de la fermeté.

Elle fut conférée sous le pontificat de Clément XIII au cardinal Rezzonico, l'un de ses neveux, qui la conserva jusqu'au moment de la révolution. Ce cardinal avait un caractère doux et modéré ; et, quoique chef nominal du parti des *Zelanti*, et bien qu'il ait occupé longtemps la première dignité, il n'y eut jamais qu'une influence médiocre. Le trésorier était sous ses ordres immédiats. Braschi avait été trésorier pendant quinze ans, et pendant tout ce temps les malversations furent rares. Braschi fut remplacé par Palotta, un des hommes les plus honnêtes et les plus éclairés du

saint Siège, mais dont les formes étaient dures et repoussantes. Palotta et Braschi furent l'épouvantail des intrigans et des fripons ; mais à peine pouvaient-ils les atteindre et encore moins les frapper dans l'ombre dont ils savaient s'envelopper.

Le préfet de l'*Annone* ou des approvisionnementens venait après le trésorier. C'était principalement dans cette administration que se commettaient les plus criantes, et malheureusement les plus inévitables injustices. Il faut le dire : le délabrement de l'agriculture, l'inertie générale des cultivateurs, et les fréquentes disettes dont Rome fut affligée, tenaient à un vice radical, à cet établissement de l'*Annone*, chargée des subsistances de tout l'Etat ecclésiastique. Pie VI n'eut jamais le courage de la détruire : c'était sagesse peut-être. Il sentait qu'il y a des abus qui tiennent aux fondemens de l'Etat, et qu'on ne peut déraciner sans de violentes secousses et sans révolutions. Cependant il fit un exemple, comme nous l'avons dit. Nicolas Bischi, parent et ami de son prédécesseur, avait reçu et dépensé une somme de 900,000 écus pour des achats de grains. Il fut accusé de friponnerie. Pie VI le livra aux tribunaux ; et malgré la protection des ministres de France et d'Espagne, il fut condamné à une restitution de 282,000 écus, somme pour le complément de laquelle on vendit ses meubles. Cette sévérité fut critiquée. C'est le malheur de tous les hommes qui sont en butte à un parti, quelque chose qu'ils fassent.

Pie VI trouva le commerce et les manufactures dans un dépérissement affreux et universel. Il s'occupa des moyens de les relever, soit en avançant des sommes aux entrepreneurs, soit en accordant des primes aux plus habiles. Mais le mal était trop invétéré pour céder à d'aussi faibles remèdes. Le pontife fit ce qu'il put, et fut blâmé de n'avoir pas fait l'impossible.

Rien n'était plus rare à Rome que les vols avec effraction, les empoisonnemens et les émeutes populaires. Mais l'usage du poignard était fréquent : encore cet usage, provoqué par la vengeance, était-il modéré par la crainte même de la vengeance. Mais n'eût-on compté par an qu'un seul de ces crimes, c'était beaucoup trop, si on pouvait l'empêcher, en supprimant les asiles qui favorisaient l'assassin, en surveillant les galères où il se réfugiait, et en défendant d'argumenter en sa faveur devant les tribunaux de quelques mots de pardon arrachés à sa victime expirante. Pie VI ne supprima pas tous les asiles ; mais il en diminua le nombre, et pendant son long pontificat, il se donna moins de coups de poignard que pendant le court règne de son prédécesseur. Quelques années après, déterminé par les mêmes motifs, il

supprima le droit, dont jouissaient les cardinaux et les légats *à latere*, en vertu d'une Bulle de Clément XII, de donner des saufs-conduits aux malfaiteurs et aux criminels.

Les Juifs se plaignaient de la sévérité du gouvernement romain. Renfermés dans leur quartier, le *Ghetto*, ils ne pouvaient en sortir que le jour ; et, sous peine de mort, ils devaient rentrer dans leur prison au coucher du soleil. Il leur était défendu, sous peine des galères, de s'approcher du couvent des *Annonciades*, et de se laisser voir dans aucune église, aucun couvent, aucun hôpital. Tout commerce avec les Chrétiens leur était interdit. Ils encouraient des punitions corporelles, s'ils employaient à leur service des domestiques de cette religion. Hommes et femmes ne pouvaient sortir qu'avec une marque distinctive de couleur jaune. Leurs funérailles étaient sans appareil ; nulle inscription ne pouvait rappeler leur souvenir à ceux à qui ils avaient été chers. Ces lois n'étaient pas rigoureusement observées ; plusieurs même étaient tombées en désuétude ; d'autres trouvaient dans leur sévérité même une garantie contre leur exécution. Mais la flétrissure qu'elles imprimaient subsistait ; elles pouvaient être remises en vigueur d'un moment à l'autre. Les Juifs languissaient sous le joug d'une terreur continuelle. Pie VI les en releva ; il les dispensa de la servitude de la couleur jaune ; il abolit la peine de mort pour ceux qui sortaient du *Ghetto* après le soleil couché ; il punit sévèrement les agens du fisc qui leur vendaient l'air et le feu au poids de l'or ; il abolit le sermon qu'un Dominicain, suivant un usage ancien, leur prêchait tous les samedis : et voilà l'homme que les philosophes n'ont pas craint d'accuser de fanatisme dans son gouvernement !

Les reproches qu'ils lui ont faits sur son népotisme sont-ils mieux fondés ?

Cette tendre affection des papes pour leur famille ne peut être blâmée qu'autant qu'elle tourne à la charge des peuples. Nous ne prétendons pas dire qu'aucun pontife n'en abusa. Les neveux furent, pour plusieurs d'entre eux, ce que furent les favoris pour d'autres souverains. Mais, en se livrant à ce doux penchant pour sa famille, penchant que la nature grava dans tous les cœurs sensibles, penchant avoué par la religion, Pie VI n'oublia point ce qu'il devait à ses sujets ; il ne blessa ni les droits de la justice, ni ceux de la politique ; il ne dépoilla personne pour les enrichir. Ce fut avec le fruit de ses épargnes qu'il les dota, et les faits le prouvent.

Sa sœur, mariée au comte Onesti, avait deux fils. En 1775, ils achetèrent, du duc de Lante, les biens qu'il possédait dans

les environs d'Imola, et ces biens pouvaient valoir trois mille écus romains de revenu. On ne les connaissait point encore à Rome.

Ce ne fut qu'en 1778 que le plus jeune, nommé Romuald, vint parut, et prévint tous les cœurs en sa faveur par une figure aimable et noble, par un caractère plein de franchise et d'aménité. Il allait tous les matins passer deux heures auprès de son oncle, avec lequel il s'entretenait tantôt des grandes vérités de la religion, et tantôt des intérêts du gouvernement. Il sortait peu, étudiait beaucoup, et ne se livrait à aucune des dissipations de son âge. La première faveur qui lui fut accordée fut d'apporter la barrette aux cardinaux de Rohan et de La Rochefoucauld. La cour de France l'accueillit avec distinction. On s'étonna beaucoup à Paris de trouver dans un prélat si jeune tant de sagesse, et dans un étranger si sage tant d'amabilité. Il retourna à Rome en 1779, et l'année suivante il fut créé protonotaire apostolique, bientôt après majordome du souverain pontife, et enfin cardinal. Tant de faveurs ne l'enorgueillirent et ne le changèrent point. Il resta doux, modeste et studieux comme auparavant. Aussi tout le monde prit part à son élévation et la vit avec plaisir.

Il n'en fut pas ainsi de son frère aîné, Louis Onesti, sur le compte duquel la calomnie s'exerça tant que son oncle vécut ; et il faut convenir, sinon de la vérité des reproches qu'on lui fit, au moins du peu de soin qu'il mit à ne pas les éviter.

Il ne vint à Rome qu'un an après Romuald ; il n'était pas, comme lui, destiné à l'état ecclésiastique, et se maria en 1781. Pie VI bénit les deux époux dans la chapelle Sixtine, et leur fit présent à chacun d'eux d'un superbe rosaire d'or garni en diamans. Quelque temps après son mariage, le comte Louis acheta de la chambre apostolique les biens que les Jésuites possédaient naguère à Tivoli. Il avait pour concurrens dans cette acquisition le prince de Santa Croce et le marquis de Baudini ; ceux-ci, furieux de ce que le neveu avait couvert leur enchère, s'en vengèrent sur l'oncle, en publiant que non-seulement il avait épuisé les fonds, mais qu'il avait forcé la chambre à livrer pour 55 mille écus une terre dont ils avaient offert 130 mille. Le comte Louis entendit parler de ces bruits, et se contenta, pour les faire cesser, d'offrir à ses rivaux de reprendre les mêmes terres pour 130 mille écus. Ils ne firent aucune réponse. Les oisifs de la ville n'en répétèrent pas moins leurs injustes murmures.

Les rois de France et d'Espagne comblèrent les nouveaux époux de riches présens. Ces présens, joints à ceux qu'ils reçurent

rent en même temps, et suivant un ancien usage, des cardinaux, des princes romains, de la noblesse, des prélats, des évêques et des fermiers de la chambre apostolique, furent exposés, pendant quelques jours, dans une des salles du palais Quirinal, et le peuple eut la liberté de venir les contempler. En 1785, le roi de Sardaigne donna au comte Braschi (Louis Onesti avait quitté son nom pour prendre celui de son oncle) une commanderie de l'ordre de Saint-Maurice, estimée deux mille écus de revenus, et joignit au brevet une grand'croix enrichie de diamans.

Dans le même temps, un riche prieur, nommé Autorena, possédant un précieux mobilier, autorisa par son testament le cardinal neveu à prélever tout ce qui lui conviendrait soit en tableaux, soit en bijoux, soit en argenterie. Le cardinal neveu usa de son droit avec discrétion; mais la famille du mort n'en jugea pas moins qu'elle était grevée, et publia qu'il en avait usé trop amplement. De telles plaintes étaient celles de la cupidité trompée: elles étaient par conséquent injustes.

Par un motif semblable, on envenima, on exagéra, on travestit de toutes manières la donation d'Amanzio Lepri.

Cet homme, né à Milan, était venu de bonne heure s'établir à Rome, dont presque toutes les places lucratives étaient occupées par des étrangers. Il se glissa dans les douanes ecclésiastiques, où il fit une fortune prodigieuse. Devenu vieux, il conçut des remords, et ne crut pouvoir les calmer, qu'en présentant au saint Père une donation de tous ses biens en faveur de ses neveux. Les deux neveux acceptèrent la donation avec d'autant plus de sécurité, que le donateur n'avait point d'héritiers directs, mais seulement une nièce nommée Marianne Lepri, qu'ils se proposaient de doter richement. L'oncle mourut, et huit jours après sa mort, on fit paraître un testament signé de lui, lequel annulait la donation entre-vifs. Cette affaire fut portée devant les tribunaux, et plaidée avec le plus grand éclat. Les donataires prétendaient, avec beaucoup de vraisemblance, que le testament était faux. Les héritiers soutenaient que la donation était nulle. Toute la ville fut partagée. L'affaire retentit en Europe, et fut représentée sous les couleurs les plus noires par les ennemis du saint Père. On attendait avec une sorte d'impatience le jugement de la *Rote*, le plus intègre de tous les tribunaux de l'Italie. Ce jugement fut prononcé en 1786, et l'arrêt qui confirmait la donation d'Amanzio Lepri en faveur des neveux du pape, lui fut apporté dans un plat d'or. Ceux-ci n'abusèrent point de leur victoire. Dès le jour même, ils firent offrir la moitié de cette riche succession à l'héritière évincée, laquelle accepta et conserva tout son

ressentiment contre ceux qui la privaient de l'autre moitié. Telle est, dans la plus exacte vérité, l'histoire sommaire de ce fameux procès dont on a tant et si faussement argumenté contre la faiblesse de Pie VI et l'avidité de ses neveux.

Que si, après avoir jeté ce coup-d'œil sur Pie VI considéré principalement comme souverain, nous l'apprécions comme pontife, la majesté qu'il donna au culte catholique doit d'abord nous occuper.

Quand Pie VI paraissait dans les grandes cérémonies, il était impossible, même aux hérétiques, bien plus, aux prétendus esprit forts, de se défendre d'une sorte d'enthousiasme religieux¹

L'Anglais, John More, après avoir décrit une de ces cérémonies où il n'avait apporté qu'un esprit de curiosité, mais où il avait admiré la noblesse de Pie VI, ne peut s'empêcher d'ajouter : « Jamais aucune cérémonie ne fut mieux calculée pour frapper les sens et l'imagination, que celle du souverain pontife donnant la bénédiction du haut de la tribune de Saint-Pierre. Quant à moi, si je n'avais pas reçu, dès l'enfance, de fortes préventions contre l'acteur principal de cette magnifique représentation, j'aurais été en danger de lui payer une sorte de tribut de respect peu compatible avec la religion dans laquelle j'ai été élevé. »

Un autre témoin oculaire, né protestant, et qui s'était fait philosophe, nous fournit des détails plus circonstanciés d'une des grandes solennités de l'Eglise. Il s'agit du jour de l'Ascension, dans lequel on baise les mains et les pieds du saint Père, et qui est suivi de la bénédiction qu'il donne au peuple. « C'est en cette occasion, dit-il, que Pie VI déploie toutes les grâces de sa personne, et qu'il distribue des bénédictions avec une dignité dont on ne trouve pas ailleurs de modèle. Le corps doucement penché en avant, comme s'il voulait relever celui qui va s'agenouiller devant lui, il présente au cardinal qui s'approche sa main à baiser, et tandis qu'un prélat placé à ses côtés retire sa robe, il avance son pied. Le cardinal, à genoux, baise la mule du pontife, reçoit sa bénédiction, et tandis qu'il se relève, le pontife lui donne le baiser de paix sur le front. Quand la cérémonie fut terminée, Pie VI, revêtu de tous ses habits pontificaux, monta sur le fauteuil qui lui est destiné, et fut porté en pompe à la *Loggia*, espèce de tribune qui est au-dessus de l'entrée de l'église de Saint-Pierre. Le moment où l'on tira le rideau intérieur de cette tribune, et où l'on avança jusqu'à la balustrade le siège sur lequel le pape était assis, fut celui auquel on entendit la salve d'artillerie

¹ Histoire de Pie VI. p. 215-220.

» du château Saint-Ange, et le son des cloches de Rome mises en
 » branle toutes à la fois. Au même instant la place de Saint-Pierre,
 » où les gardes-du-corps étaient en parade, retentit d'une musique
 » guerrière, et au bruit éclatant des timbales et des trompettes se
 » mêlèrent les acclamations d'un nombre prodigieux de specta-
 » teurs enivrés d'enthousiasme. Un calme profond succède à ce
 » bruit de sons et de cris, prolongé par mille échos, à cet ébranle-
 » ment universel. Alors le pape se lève de son siège ; devant lui,
 » au même instant, toute cette foule immense tombe à genoux.
 » Il élève ses regards, il étend ses bras vers le ciel, rapproche en-
 » suite avec une religieuse lenteur ses mains de sa poitrine, les dé-
 » ploie de nouveau comme pour répandre sur Rome et sur l'uni-
 » vers la bénédiction qu'il vient d'obtenir du ciel, et disparaît de
 » la tribune. »

Enfin assistons, avec le même observateur, à la procession pompeuse de la Fête-Dieu, où le pontife paraît avec tout l'éclat de la première dignité de l'univers.

« Après avoir vu défilé pendant deux heures et dans le plus
 » grand ordre cette foule de corporations religieuses, qui compo-
 » sent une grande partie de la population de Rome, on entendit
 » tout à coup le son des cloches et le bruit des canons du château
 » Saint-Ange. C'est ainsi que s'annonçait l'apparition du souverain
 » pontife, que l'on portait en pompe, et qui sortait par la grande
 » porte de l'église de Saint-Pierre. Il est impossible de rendre tout
 » ce que ce groupe a de pittoresque et de vraiment beau, ainsi
 » que l'impression profonde qu'il produit sur les spectateurs,
 » quels qu'ils soient. Assis sur une espèce de brancard que recou-
 » vrait une riche étoffe, le vénérable vieillard, dont l'âge avait
 » respecté les belles formes, était porté sur les épaules de ses tra-
 » bants, et s'avancait ainsi sous un dais magnifique, soutenu par les
 » personnages les plus distingués de sa cour. La démarche des
 » porteurs était lente et tellement mesurée, que le pontife semblait
 » planer dans les airs au-dessus de tout ce qui l'entourait. Ou
 » le vit ensuite se pencher en avant pour atteindre l'autel sur le-
 » quel le saint Sacrement était exposé dans un ostensor enrichi
 » de diamans. Il était entièrement entouré d'un vaste drap de satin
 » blanc, parsemé de couronnes brodées en or, qui descendait en
 » plis ondoyans jusque sur ses porteurs, et enveloppait son siège
 » tout entier et l'autel même. On ne voyait de toute sa personne
 » que ses mains jointes posées sur l'autel, et sa tête nue ornée de
 » ses cheveux blancs. Dans cette attitude, il pria à voix basse, et
 » ses yeux, élevés vers le ciel, étaient humectés des larmes de la
 » componction. Tous ses traits portaient l'empreinte de la dévo-

» tion la plus fervente. L'effet de ce spectacle était si général et si
 » profond, qu'il me semble impossible qu'on n'en fût pas vivement
 » ému. Déjà, dès le moment où les salves d'artillerie et le son des
 » cloches avaient annoncé l'approche du pape, et où l'on avait vu
 » de loin ce groupe pyramidal s'avancer et passer les grandes
 » portes de l'église, le peuple, comme atteint d'un coup de foudre,
 » s'était précipité contre terre, s'était frappé la poitrine, avait en-
 » suite élevé vers le pape, qui s'approchait du saint Sacrement,
 » ses yeux respectueusement attendris, et, comme si une divinité lui
 » eût apparu, il le suivit de ses regards enchantés jusqu'à ce que le
 » pontife eût échappé à sa vue. Quelques princes, les généraux du
 » pape, couverts de cuirasses de l'acier le plus poli, marchaient à sa
 » suite. Un grand nombre de ses trabans, les Suisses qui sont à la
 » solde, ses gardes, tant à pied qu'à cheval, fermaient cette marche
 » solennelle, qui employa près de cinq heures à traverser les colon-
 » nades et trois des rues les plus voisines. Ensuite le pape monta
 » au maître-autel de l'église de Saint-Pierre, et donna la bénédic-
 » tion apostolique au peuple, dont les flots se pressaient autour
 » de lui. »

La pompe dont nous venons de donner une idée entourait depuis longtemps le trône pontifical; mais aucun pape n'avait réuni au même degré que Pie VI tout ce qui était nécessaire pour assurer son effet. Ganganelli, auquel il succéda, affectait une simplicité peut-être excessive. Braschi, au contraire, portait dans son extérieur, dans ses goûts, dans ses manières, ce qui imprime du respect aux hommes; et le contraste frappant qu'il y avait entre lui et son prédécesseur a fait croire à quelques-uns que les cardinaux, dans l'élection de Pie VI, avaient pu être en partie déterminés par l'espoir que la chaire de S. Pierre, dont Ganganelli avait négligé le lustre, allait se relever et briller d'un nouvel éclat; imitant en cela, dit un voyageur anglais, le sénat romain, qui choisissait quelquefois un dictateur pour réparer et restaurer l'ancienne discipline. L'espoir des cardinaux ne fut pas trompé. Aucun pape n'avait, avant Pie VI, déployé plus de pompe dans l'exercice de ses augustes fonctions, et aucun aussi ne se trouva dans des circonstances plus favorables à cet égard. Le besoin de voir l'Italie était devenu général et avait gagné tous les pays et tous les rangs. Pie VI y reçut une foule de personnages illustres, et la plupart des princes de l'Europe.

Dès la première année de son pontificat, il vit se renouveler une de ces rares époques où l'Eglise répand, avec plus d'appareil et d'abondance, ses trésors spirituels. Nous parlons du Jubilé. On sait qu'il y en avait de deux espèces; l'un, qui revenait périodiquement

diquement, s'appelait proprement l'*Année Sainte*; l'autre était le *Jubilé d'exultation*, et se célébrait à l'avènement de chaque pape au trône pontifical. Le premier, comme plus rare, était, sans comparaison, le plus solennel.

Clément XIV, atteint de la maladie qui le mit au tombeau, avait annoncé, dans un consistoire tenu au mois d'avril 1774, l'ouverture de l'Année Sainte. Il était réservé à un autre de la célébrer. Pie VI eut ce bonheur en 1775.

Ce Jubilé fut célébré avec une magnificence qui surpassa tout ce qu'on avait vu dans les précédens. Une des principales circonstances de cette grande solennité, celle qui en forme, pour ainsi dire, le premier acte, c'est l'ouverture de la *Porta Santa* (Porte Sacrée). Cette porte, qui est l'une de celles de l'église de Saint-Pierre, reste constamment fermée, excepté pendant l'Année Sainte. On l'ouvre avec un grand appareil. Elle est bouchée par un mur de brique. Le pape porte le premier coup; à l'instant le mur s'éroule sous ceux des ouvriers. Les pèlerins n'entrent dans l'église que par la Porte Sacrée. Le pape lui-même ne la passe qu'avec les témoignages du respect le plus profond. Au bout de l'année on la referme avec une grande solennité. Le saint Père s'approche, assis sur un trône, entouré des cardinaux : une antienne est chantée au son d'une musique éclatante; le souverain pontife descend, une truelle d'or à la main, pose la première pierre de ce mur, et remonte sur son trône. Des maçons achèvent l'ouvrage et la cérémonie se termine par une messe solennelle.

Le lendemain de l'ouverture du Jubilé, Pie VI continua d'étonner les Romains par la majesté de son attitude. Quoiqu'il fût à peu près sexagénaire, il conservait sur son teint les restes brillans de l'âge mûr. On était accoutumé à ne voir que des pontifes courbés sous le poids des ans, et remplissant d'un air pénible leurs fonctions saintes, souvent tres-longues et très fatigantes. On admira l'aisance et la dignité que mit le nouveau pape à s'acquiescer des siennes.

Peu de temps après, le souverain pontife traversait une rue de Rome, porté dans le superbe appareil que nous avons déjà retracé; de l'une des fenêtres où étaient placés quelques spectateurs, part une voix qui s'écrie : « *Quanto è bello ! quanto è bello !* » C'était celle d'une jeune femme frappée de l'extérieur imposant dont la nature avait gratifié le souverain pontife. Une autre reprit : « *Tanto è bello, quanto è santo !* » Ce sentiment était universel. Paré de ses habits pontificaux, entouré de la pompe des cérémonies de l'Eglise, occupé de la distribution des trésors du ciel, Pie VI semblait un saint pour les Romains.

Les premiers regards du pontife nouveau se tournaient naturellement vers le royaume du fils aîné de l'Eglise. La faveur publique s'attache d'ordinaire aux jeunes rois : Louis XVI, qui la méritait à bien d'autres titres, en avait reçu, à son avènement au trône, les témoignages les moins équivoques. Son premier soin avait été de former le ministère. Une intrigue de cour écarta Machault qu'il jugeait digne de le diriger, pour mettre à sa place le comte de Maurepas, courtisan profond, superficiel dans tout le reste, et dont le grand âge n'avait pu guérir l'incurable frivolité. Trop vieux pour un roi de vingt ans et qui avait besoin d'être enhardi, il intimida sa jeunesse sans guider son inexpérience. Louis XVI avait de la bonté dans le cœur, mais quelque rudesse dans les manières ; et ses premiers mouvemens contre tout ce qui s'écartait de l'ordre se ressentaient de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses vertus : Maurepas, qui se jouait des choses les plus sérieuses, et voyait tout avec indifférence, adoucit beaucoup trop cette disposition, qui ressemble quelquefois à de la force de caractère et peut du moins en dissimuler l'excessive débonnairété. Dès lors Louis XVI n'agit que sous l'inspiration de ses ministres. Il appela successivement ceux que lui désignaient, d'une part Maurepas, et de l'autre une prétendue opinion publique que l'intrigue et les intérêts personnels font parler à leur gré, et qui trop souvent est la seule que les rois soient condamnés à entendre. Ce furent : Turgot, partisan fanatique de cette politique matérialiste qui ne voit dans le gouvernement des peuples que de l'argent, du commerce, du blé et des impôts, fier de se croire le chef d'une secte dont il n'était que l'instrument ; Malesherbes, ami de Turgot, qui avait à la fois des vertus antiques et des opinions nouvelles, et qui, pour être plus modéré, ne laissait pas que d'être peu favorable à la religion ; Saint-Germain, élevé dans les minuties de la tactique allemande, qui détruisit le plus ferme rempart de la royauté, la maison du roi, dont la bravoure et l'incorruptible fidélité ne pouvaient racheter, aux yeux des faiseurs militaires, ce qui lui manquait en précision dans les manœuvres et en rigidité dans la discipline ; Necker, enfin, banquier protestant et genevois, et à ce double titre imbu de cette politique rétrécie qui veut régler un royaume sur le système d'une petite démocratie, et les finances d'un grand Etat comme les registres d'une maison de banque, qui s'irrite contre toute distinction autre que celle de la fortune, et ne voit, dans le dépositaire du pouvoir monarchique, que le président d'une assemblée délibérante ou le chef d'une association commerciale, révoicable au gré des actionnaires. Aucun de ces hommes ne comprenait la

monarchie française ; et il eût suffi de l'un d'eux pour la renverser. Aussi Voltaire écrivait-il à Frédéric, le 8 août 1775 : « Notre roi a pris pour ses ministres des philosophes. Voilà le commencement d'une grande révolution. »

De tels hommes, en effet, n'étaient pas faits pour partager les justes alarmes et pour mettre à profit les sages conseils du clergé.

L'assemblée de 1775 avait, dès ses premières séances, arrêté des mesures contre les progrès de la nouvelle philosophie. Sur ses représentations, le roi supprima une brochure de Voltaire, intitulée : *Diatribes à l'auteur des Éphémérides*, comme scandaleuse, calomnieuse, et contraire au respect dû à la religion et à ses ministres¹. On interdit l'imprimeur de sa profession, et on raya de la liste des censeurs celui qui avait approuvé le livre. Quelques jours après, une sentence du Châtelet condamna au feu la *Philosophie de la nature*, dont l'auteur, Delille de Sales, fort jeune alors, mettait toujours la nature en opposition avec la révélation, et traitait les questions les plus hautes avec légèreté. Une érudition mal digérée, des contes absurdes, des déclamations, un style emphatique, des plaisanteries, des contradictions, tel était en substance cet ouvrage que Jean-Jacques Rousseau appelle exécration dans ses *Dialogues*. L'auteur fut banni, et le censeur qui avait approuvé son livre fut condamné au blâme.

Le 19 septembre, l'assemblée arrêta deux Mémoires au roi. Le premier, sous le titre de *Remontrances*, retraçait les succès effrayans de l'impiété rompant toutes les barrières et ourdissant ouvertement ses complots. « D'où vient, disaient les évêques, cette fermentation générale qui tend à dissoudre les liens de la société ? D'où vient cet examen curieux et inquiet que personne ne se refuse sur les opérations du gouvernement, sur ses droits, sur leurs limites ? D'où viennent ces principes destructeurs de toute autorité, semés dans une multitude d'écrits, et que dans tous les états on se plaît à répéter et à entendre ? Tous les désordres se tiennent et se suivent nécessairement. Les fondemens des mœurs et l'autorité doivent crouler avec ceux de la religion. »

Mais le gouvernement ne prenant pas en considération des craintes qu'il jugeait sans fondement, l'assemblée arrêta, le 21 novembre, un *Avertissement aux fidèles sur les avantages de la religion et sur les effets pernicious de l'incrédulité*. De Pompignan, archevêque de Vienne, fut chargé de rédiger cette Instruction sur

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 2, p. 607.

le plan proposé, et son travail, qui répondit aux vues de l'assemblée, fut adopté par elle. On y exposait sept avantages que la foi procure aux hommes et que l'incrédulité leur ravit¹ : 1° le repos de l'esprit humain dans la connaissance de la vérité; 2° le sentiment intérieur de la vertu; 3° le frein du vice et le remords du crime; 4° la rémission des péchés; 5° la consolation dans les maux; 6° l'espérance de l'immortalité; 7° l'ordre public dans la société civile. *L'Avertissement* montrait sur chacun de ces points la doctrine consolante du christianisme et les effets funestes du système contraire. « D'une part, des nuages épais sur la vérité, le » dégoût de la vertu, le vice sans frein, le crime sans remords, les » péchés sans expiation, les maux sans consolation, la perspective » du néant substituée à celle de l'immortalité, les lois caduques » dans l'ordre politique, le germe de la révolte dans les sujets, les » passions déchainées dans les souverains. D'autre part, la religion » assure ces mêmes avantages que font perdre les systèmes des » impies. » *L'Avertissement* finissait par des exhortations aux fidèles, à ceux qui s'étaient laissé séduire par la nouvelle doctrine, et enfin aux écrivains même acharnés à renverser les institutions les plus salutaires.

Rien de plus beau que ce zèle des prélats pour la diffusion et le maintien de la saine doctrine. Ce n'était pas assez pourtant. Ils comprenaient qu'à l'exemple de l'assemblée de 1765, qui avait flétri tant de livres irréguliers, il fallait qu'ils notassent les mauvais ouvrages, et qu'ils attachassent, pour ainsi dire, à chacun une étiquette de réprobation, afin que, signalés à l'attention des pasteurs du second ordre et des fidèles par cette condamnation individuelle, ils pussent être plus aisément écartés de la circulation. Mais depuis la multiplication prodigieuse des écrits dirigés contre la religion, les mœurs et l'autorité, cette désignation était-elle possible? L'excès du mal empêchait, alors, l'emploi du remède. Et il fallut que l'assemblée, se restreignant aux livres qu'elle regardait comme les plus dangereux, bornât sa censure à quatorze qu'elle condamna, le 4 décembre, comme enseignant l'athéisme, la corruption des mœurs et la révolte. C'étaient *le Christianisme dévoilé*; *l'Antiquité dévoilée par ses usages*, ouvrage posthume de Boulanger, refait et publié par le baron d'Holbach; *le Sermon des cinquante*; *l'Examen impartial attribué à Bolingbroke*; *la Contagion sacrée*; *l'Examen critique des anciens et des nouveaux apologistes de la religion*; *la Lettre de Thrasibule à Leucippe*, seul ouvrage philosophique qu'ait laissé Fréret; *le Système de la nature*;

¹ *Mém.* pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 609-610.

le *Système social*, œuvre de la coterie d'Holbach; les *Questions sur l'Encyclopédie*; de *l'Homme*; *l'Histoire critique de la vie de Jésus-Christ*; le *Bon sens*, autre production de la Synagogue; et *l'Histoire philosophique et politique des établissemens des Européens dans les deux Indes*, par Raynal. La censure fut signée des trente-quatre évêques qui siégeaient à l'assemblée, et envoyée à tous les autres prélats.

L'assemblée, pour l'honneur de la vérité et de l'Eglise de France, avait à cœur de constater que, si les apôtres de l'impiété étaient féconds pour le mal, les ministres de la religion n'étaient pas stériles pour le bien. De la même main qui flétrissait les mauvais livres, elle récompensa les bons ouvrages, distribuant des éloges et prodiguant des encouragemens aux écrivains qui, dans ces temps d'incroyable délire, ne rougissaient pas de demeurer fidèles à la sainte cause de la foi. Grâce au ciel, il s'en trouvait encore.

Dès 1759, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*¹, l'abbé Guyon avait relevé, dans *l'Oracle des nouveaux philosophes*, les infidélités de plus d'une espèce commises par Voltaire dans ceux de ses écrits publiés jusque-là. Trois ans après, Nonotte, dans ses *Erreurs de Voltaire*, avait rempli la même tâche d'une manière plus étendue, et avait montré combien ce détracteur du christianisme s'était écarté de l'exactitude historique, tant dans son *Essai sur l'histoire générale* que dans son *Siecle de Louis XIV*, et dans quelques autres ouvrages avoués de lui, et combien il s'était attaché, avec une affectation et une mauvaise foi remarquables, à dénaturer les faits, et à rendre tout ce qui tient à la religion ridicule ou odieux. Nonotte donna depuis son *Dictionnaire philosophique de la Religion*. Gauchat s'était fait connaître par un ouvrage auquel il ne manquerait peut-être, pour devenir plus utile, que d'être resserré dans un cadre plus étroit. Le François avait publié successivement les *Preuves de la religion*, la *Défense de la religion*, les *Observations sur la Philosophie de l'histoire*, et *l'Examen des faits qui servent de fondement à la religion*. D. Jamin se proposa, dans ses *Pensées théologiques*, de poser des principes qui confondissent à la fois les ennemis de la religion et ceux de l'Eglise. Bullet se montra également instruit et judicieux dans ses *Réponses critiques à plusieurs difficultés des incrédules sur les Livres saints*, dans son *Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs païens*, et dans *l'Existence de Dieu démontrée par la nature*. Il doit être regardé

comme un des meilleurs apologistes de la religion. On a de l'abbé Delamare *la Foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison*, et de l'abbé Floris *les Droits de la religion soutenus contre les maximes de la philosophie*. L'abbé Paulian opposa la vérité à l'erreur dans son *Dictionnaire philosophico - théologique*. Parmi plusieurs ouvrages du père Hayer, on distingua son traité *de la Spiritualité et de l'immortalité de l'âme*. Aymé mérite d'être cité pour ses *Fondemens de la foi mis à la portée de tous les esprits*. L'abbé Duvoisin établit, dans deux ouvrages séparés, l'*Autorité des livres de Moïse et des livres du Nouveau Testament*. Bergier, qui descendit si souvent dans la lice pour combattre avec succès les principales productions de l'incrédulité, donna, en 1765, le *Déisme réfuté par lui-même* contre les sophismes et les objections de l'auteur d'*Émile*; en 1768, la *Certitude des preuves du christianisme* en réponse à l'*Examen critique des apologistes de la religion*; en 1769, l'*Apologie de la religion chrétienne contre le Christianisme dévoilé*; en 1771, l'*Examen du matérialisme ou Réfutation du Système de la nature*. Il termina ses travaux en ce genre par son grand *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*, publié en 1780, et qui embrasse l'ensemble des faits et des preuves sur lesquels repose notre foi. Feller donna son *Catéchisme philosophique*, et réfuta spécialement une brochure de Voltaire et les *Epoques* de Buffon. Pey publia le *Philosophe catéchiste*. L'abbé Guénée unit le sel de la gaieté à la force des raisons dans ses *Lettres de quelques Juifs allemands et portugais à M. de Voltaire*: production heureuse et justement célèbre, qui prouve dans l'auteur autant de goût et de modération que de jugement et de solidité, et qui força ses adversaires eux-mêmes à l'estimer et à le louer. L'abbé de Gourcy fit revivre les anciens apologistes du christianisme. L'abbé Gérard montra, dans une fiction fort connue, et les écarts d'un jeune homme entraîné par ses passions et par des sociétés pernicieuses, et les preuves qui ramènent tôt ou tard à la religion un esprit droit et un cœur né vertueux. Regnier établit, dans un traité étendu, la *Certitude des principes de la religion*. L'abbé Barruel s'attacha principalement, dans ses *Lettres helviennes*, à rassembler les contradictions des philosophes, à décrire leurs variations continuelles, à faire ressortir les absurdités de leurs systèmes, et à provoquer, tantôt le mépris pour leurs conceptions ridicules, tantôt l'indignation pour leurs exhortations séditieuses, leurs principes corrupteurs, et leurs déclamations anti-chrétiennes.

A la vue de ces glorieuses tentatives pour confondre les ennemis de la foi, nos prélats éprouvaient trop de consolation pour

que leur joie ne se produisit point au dehors. Leurs suffrages ne manquèrent donc point aux athlètes de la religion, et parmi les noms qu'ils rehaussèrent de leur approbation nous citerons ceux de Bergier, de Pey, de Gérard, de Gué, de Duvoisin, de Martin et de Floris.

Depuis quelques années, l'esprit d'incrédulité s'était aussi propagé en Allemagne. Là, comme en France, des écrivains hardis s'attachaient à saper les principes religieux. Plusieurs souverains allemands augmentaient la séduction en s'y livrant eux-mêmes. En Prusse, Frédéric professait l'irrégion, accueillait à sa cour les incrédules les plus renommés, protégeait leurs productions, et favorisait la circulation de leurs principes. A Vienne, Joseph II n'était pas inaccessible aux flatteries et aux sophismes des philosophes. *On m'assure que l'Empereur est des nôtres*, écrivait Voltaire; et Frédéric lui marqua, en 1770, *que ce prince aimait ses ouvrages, qu'il les lisait autant qu'il pouvait, et qu'il n'était rien moins que superstitieux*. D'autres princes moins puissans suivaient les mêmes errements; et l'on sent ce que leurs exemples avaient dû produire de mauvais effets. Les sujets se laissent aisément aller à imiter les princes, qui leur tracent la route du mal. Weishaupt n'eut donc presque qu'à se montrer, pour attirer à lui des hommes déjà séduits.

Il est des êtres si malheureusement nés, qu'on serait tenté de les prendre pour une émanation de cette intelligence funeste, à qui un Dieu vengeur n'a laissé de génie que pour le mal¹. Frappés d'une espèce d'imbécillité dans les conseils de la sagesse, ils ont partout ailleurs tout ce qu'il faut pour nuire, toute cette abondance, toute cette plénitude de conception, d'artifices, de ruses, de ressources qu'il faut pour dominer à l'école du mensonge, de la dépravation et de la scélératesse. A côté des sophistes, ils les surpasseront dans l'art de prêter à l'erreur le langage de l'illusion; aux passions, aux vices, le masque des vertus; et à l'impiété le manteau de la philosophie. Dans l'antré des complots, ils excellent à méditer les attentats, à préparer les révolutions, à combiner la ruine des autels et des empires. Ils ne sont nuls que là où commence la science du vrai et de l'honnête. Quand le Ciel irrité par les hommes permet qu'il vienne au monde un de ces êtres, il n'a qu'à lui livrer la terre : ce fléau seul le vengera.

C'est avec tous ces traits, c'est sous ces auspices que, vers l'année 1748, était né en Bavière un impie appelé Jean Weishaupt, plus connu dans les annales de sa secte sous le nom de *Spartacus*.

¹ Barruel, Mém. pour serv. à l'hist. du Jacobinisme

Il fut d'abord professeur en droit à l'université d'Ingolstadt. Plus tard, proscrit de sa patrie, comme traître à son souverain et traître à l'univers, il trouva un asile, fut nourri de pensions sur le trésor public et décoré du titre de conseiller honoraire, à la cour d'Ernest-Louis, duc de Saxe-Gotha.

Phénomène odieux dans la nature, athée sans remords, hypocrite profond, sans aucun de ces talens supérieurs qui donnent à la vérité des défenseurs célèbres, mais avec tous ces vices et toute cette ardeur qui donnent à l'impiété, à l'anarchie de grands conspirateurs ; ennemi du grand jour, mais semblable au hibou sinistre qui plane dans l'ombre de la nuit, ce désastreux sophiste ne sera connu dans l'histoire que comme le démon, par le mal qu'il a fait, et par celui qu'il projetait de faire. Son enfance est obscure, sa jeunesse ignorée : dans sa vie domestique, un seul trait échappe aux ténèbres dont il s'environne ; et ce trait est celui de la dépravation, de la scélératesse consommée. Incestueux sophiste, c'est la veuve de son frère qu'il a séduite ; père atroce, c'est pour l'infanticide qu'il sollicite le fer et le poison. Exécrable hypocrite, il presse, il conjure et l'art et l'amitié d'étouffer l'innocente victime, l'enfant dont la naissance trahirait les mœurs du père. Le scandale qu'il redoute n'est pas celui du crime ; c'est, il le dit lui-même, et il l'écrit, c'est celui qui, rendant sa dépravation publique, le priverait de son autorité sur des élèves qu'il conduit aux forfaits sous le masque de la vertu.

Mais c'est plus spécialement comme conspirateur qu'il importe de connaître Weishaupt. Pour savoir ce qu'il fut à l'école de la rébellion, de l'impiété, de l'anarchie, descendons dans l'abîme des conjurés. Là encore, il semble n'avoir jamais connu les gradations du crime à la scélératesse. On ne sait, et il est difficile de constater si Weishaupt eut un maître, ou s'il fut le père des dogmes monstrueux sur lesquels il fonda son école. Il existe seulement une tradition que nous rapporterons, d'après quelques-uns de ses adeptes mêmes.

Suivant cette tradition, vers l'année 1771, un marchand jutlandais nommé Kolmer, après avoir séjourné quelque temps en Egypte, se mit à parcourir l'Europe, en faisant des adeptes, auxquels il prétendait communiquer les antiques mystères de Memphis. Il s'arrêta à Malte, où pour tous mystères il ne fit que semer dans la populace les principes désorganisateur des anciens Illuminés, de l'esclave Curbique. Déjà ces principes se répandaient, et toute l'île était menacée d'un bouleversement révolutionnaire, quand la sagesse des chevaliers réduisit le nouvel Illuminé à chercher son salut dans la fuite. On lui donne pour disciple le

fameux comte ou charlatan Cagliostro, et que ques-uns de ces adeptes distingués par leur illuminisme, dans le comté d'Avignon et à Lyon. On dit que dans ses courses vagabondes il rencontra Weishaupt, et lui fit part de ses mystères. S'il suffisait pour ces confidences d'être impie et réservé sur le secret, jamais homme n'y avait eu plus de titres. Plus habile, et bien plus scélérat que Cagliostro, Weishaupt sut aussi tirer de ces confidences un bien autre parti pour son école.

Quoi qu'il en soit de ce premier maître, le sophiste bavaois ne semble pas en avoir eu besoin. Dans le siècle de toutes les erreurs, il fit naturellement ce qu'on devait attendre de ces hommes. Dans le choix des opinions ou politiques ou religieuses, un malheureux instinct décide toujours pour la plus détestable. Très-certainement il eut des notions au moins informes sur les anciens Illuminés, puisqu'il renouvelle toute la partie la plus désorganisatrice de leur système. Ces notions s'accrurent sans doute par une étude de prédilection pour les mystères désorganisateurs du manichéisme, puisqu'on le voit recommander à ses adeptes l'étude de ces mêmes mystères, comme ayant une étroite connexion avec son école, et comme leur donnant un avant-goût de ceux qu'il se dispose à leur révéler¹. Mais athée de cœur, et détestant toute théosophie, il se joua du double dieu de cet ancien illuminisme, et ne prit de Manès, de l'esclave révolté contre tous les gouvernemens, que l'universalité de l'anarchie. Il connut les sophistes du jour; et malgré leur démocratie, ces prétendus philosophes lui parurent encore trop réservés sur les conséquences de leur égalité et de leur liberté. Il ne prit d'eux que leur haine pour Dieu, que le pur athéisme. Les uns le conduisaient à la nullité de toute loi politique et civile; les autres à la nullité de toute loi religieuse: de ces deux systèmes il forma un monstrueux ensemble, dont le résultat fut le vœu le plus ardent, le plus absolu, le plus frénétique pour l'abolition générale et sans exception de toute religion, de tout gouvernement, de toute propriété. Il crut voir, dans le lointain au moins, la possibilité d'inspirer à tout le genre humain le même vœu; il se flatta de le voir s'accomplir.

Avec les ressources d'un sophiste vulgaire, cet espoir pouvait n'être que celui du délire: avec une tête comme celle de Weishaupt, tout organisée pour les grands forfaits, il se trouva celui de la scélératesse. Le sophiste bavaois sentait toute sa force; il ne vit point de crimes impossibles; il ne pensa plus qu'à les combiner tous pour faire prévaloir ses systèmes. Le besoin de vivre et la médiocrité de sa fortune l'avaient porté à consacrer les der-

¹ Voyez le grade intitulé: *Illuminatus dirigens, oder Scottischer Ritter*, p. 72.

nières années de son éducation à l'étude des lois : soit qu'il dissimulât dès lors les projets que nourrissait son cœur, soit qu'il n'eût pas encore conçu tous ses systèmes, il n'avait pas encore vingt-huit ans qu'il vint à bout de se faire nommer professeur en droit à l'université d'Ingolstadt. Dans ses lettres à Zwach, il dit en 1778¹ n'avoir encore que trente ans ; et dans cette même lettre il lui fait confidence de ses projets ultérieurs pour l'illuminisme qu'il avait déjà fondé deux ans plus tôt.

Il fallait se connaître capable d'une bien profonde dissimulation, il fallait des ressources bien étranges pour fonder, sur la fonction même d'interprète public des lois, le moyen de les anéantir toutes et dans tout l'univers. Ce fut cependant au collège d'Ingolstadt, ce fut en affectant de remplir avec zèle ces mêmes fonctions, que Weishaupt se crut admirablement placé pour tramer et conduire, d'une main invisible, la révolution qu'il méditait. Il pesa l'influence que sa qualité de maître lui donnait sur ses élèves ; il se sentit la force de suppléer par des leçons secrètes à celles qu'il devait leur donner publiquement. C'était peu de gagner à l'anarchie et à l'impiété les disciples qu'il avait sous la main. Weishaupt, d'un pôle à l'autre, voyait le genre humain soumis aux dogmes religieux et à l'autorité des lois : dans sa coupable émulation, il pesa ce qu'avait fait la sagesse des saints pour étendre ou maintenir partout l'empire de la foi. Il existait encore des débris de cette Société, que l'imprudente politique des rois avait réduit le souverain pontife à sacrifier aux machinations d'un philosophisme aussi ennemi des rois que des pontifes ; Weishaupt sut apprécier ce que devaient les lois à des hommes remplissant naguère, dans toute l'étendue des régions catholiques, dans les villes et les campagnes, les fonctions d'instituteurs de la jeunesse, d'orateurs, de directeurs chrétiens, et plusieurs même celles d'apôtres chez les nations idolâtres, chez les peuples barbares. Il sentit ce dont les empires sont redevables à tous ces corps religieux, qui, en prêchant aux peuples ce qu'ils doivent à Dieu, les lient par cela seul à leurs devoirs envers le prince et la société. Tout en détestant les services des enfans de Benoît, de François, d'Ignace, il admirait les institutions de ces saints fondateurs ; il admirait surtout ces lois, ce régime des Jésuites, qui, sous un même chef, faisaient tendre partout au même but tant d'hommes dispersés dans l'univers ; il sentit qu'on pourrait imiter leurs moyens, en se proposant des vues diamétralement opposées². Il se dit à lui-même : « Ce qu'ont fait tous ces hommes pour les autels et les empires,

¹ 10 mars.

² Mirabeau, *Monarch. pruss.*, t. 5, art. *Religion*, p. 97.

- » pourquoi ne le ferais-je pas contre les autels et les empires? Par
- » l'attrait des mystères et par des légions d'adeptes sous mes ordres,
- » pourquoi ne détruirais-je pas dans les ténèbres ce qu'ils édifient
- » en plein jour? Ce qu'a fait le Christ même pour Dieu et pour
- » César, pourquoi ne le ferais-je pas contre Dieu et César, par mes
- » disciples devenus mes apôtres? »

En prêtant à Weishaupt cette funeste émulation, les historiens ne seront pas réduits à de vaines conjectures. Ces vœux et ce langage sont consignés dans toutes les confidences et dans les lois même qu'il donne à ses disciples, jusque dans les reproches qu'il leur fait, de ne pas imiter dans leur soumission celle des compagnons de tous les pieux instituteurs¹. Ses plus fameux adeptes nous ont dit les reconnaître dans toute la marche de son code²; ils pouvaient, ils devaient observer qu'en empruntant pour ses complots la sagesse des fondateurs religieux, Weishaupt se réserva d'y ajouter tous les artifices qu'une politique infernale pourrait lui suggérer. A l'époque où ce conspirateur conçut tous ses projets, il ignorait encore l'objet de la franc-maçonnerie : il savait seulement que les Francs-Maçons tenaient des assemblées secrètes ; il les voyait unis par un lien mystérieux, se reconnaissant pour frères à certains signes, à certaines paroles, de quelque nation et de quelque religion qu'ils fussent : il se fit dans ses conceptions un nouveau mélange dont le résultat devait être une société adoptant pour moyens, autant que l'un et l'autre pouvaient lui convenir, le régime des Jésuites, le silence mystérieux ou l'existence ténébreuse des Maçons; et pour objet, la propagation du système le plus anti-social de l'ancien illuminisme, du système le plus anti-religieux du moderne philosophisme.

Tout occupé de son projet désastreux, Weishaupt jeta les yeux sur ces élèves que le gouvernement lui confiait pour en faire les magistrats de la patrie, les défenseurs des lois; et il résolut de commencer par eux sa guerre aux lois, à la patrie. A ses premiers disciples trop faciles à séduire, il vit dans le lointain d'autres élèves succéder; les uns et les autres, formés de sa main, bientôt devenir maîtres et lui former d'autres adeptes. Il vit leurs légions s'accroître, se multiplier dans les villes et les campagnes, et jusque dans les cours des souverains. Il entendit d'avance les sermens qui allaient, dans le secret des loges, lui soumettre l'opinion, les cœurs et les bras de ces légions nouvelles, remplies de son esprit, et partout, sous ses ordres, occupées à miner sourdement

¹ Ecrits orig., t. 1, Lett. 27 à Caton.

² Voy dans les Ecrits originaux, t. 1, *Instructio pro recipientibus*, art. 13, Lett. 2 à Ajax; diverses Lettres à Caton; Derniers Eclaircissemens de Philon.

les autels, à creuser le tombeau des empires. Il calcula les temps; et il sourit à l'explosion universelle, dont il ne devait lui rester un jour qu'à donner le signal.

Le moderne Erostrate avait à peine vingt-huit ans, et la base des lois qu'il voulait donner à la société désorganisatrice était déjà posée. Sans être encore rédigés dans son code, les moyens de séduction étaient tous dans sa tête. Il commença par les essayer tous sur deux de ses élèves, l'un nommé Massenhausen qu'il surnomma *Ajax*, jeune homme de vingt ans, devenu dans la suite conseiller à Burkshausen, et l'autre nommé Merz, qu'il appela *Tibère*¹, à peu près du même âge, mais dont la carrière n'a de remarquable qu'une turpitude de mœurs, qui fit dans la suite rougir de honte son corrupteur même. Bientôt, les deux disciples se trouvant aussi impies que leur maître, Weishaupt les jugea dignes d'être admis à ses mystères. Il leur conféra le plus haut des grades qu'il eût alors imaginés; il les nomma ses aréopagites, s'installa leur chef, et voulut que cette monstrueuse association fût appelée l'*Ordre des Illuminés*².

Ce fut le 1^{er} mai 1776, que fut célébrée cette inauguration. Que le lecteur observe cette époque: elle indique de bien faibles commencemens; elle a précédé de bien peu d'années l'éruption de la révolution française: elle n'en est pas moins l'époque où il faut s'arrêter, pour trouver le berceau d'une secte qui vient consumer toutes les erreurs, toutes les conspirations, tous les forfaits de tous les adeptes de l'impiété, de la rébellion et de l'anarchie, réunis pour opérer cette révolution. Mais faisons connaître le code de l'illuminisme: il précisera l'objet, l'étendue, la marche, les moyens et toute la profondeur des conspirations de la secte.

Par code de la secte illuminée, nous entendons les principes et les systèmes qu'elle s'est faits sur la religion et la société civile, ou plutôt contre toute religion et contre toute espèce de société civile. Nous entendons le régime, les lois, qu'elle s'est donnés et qui dirigent ses adeptes, pour amener tout l'univers à ses systèmes et pour les réaliser. Ce code ne fut point le produit d'une imagination ardente, et plus zélée pour une grande révolution que réfléchie sur les moyens de la rendre infallible. Weishaupt n'en avait point formé le vœu, sans prévoir les obstacles. En donnant le nom d'adeptes aux premiers élèves qu'il avait pu séduire, il n'avait pas encore osé s'ouvrir à eux sur toute la profondeur de

¹ Mes trois premiers compagnons, écrivait Weishaupt à Zwach, ont été Ajax (Massenhausen), vous et Me z. (Lett. du 15 fév. 1778.)

² Ecrits origin. t. 1. sect. 4; et Lett. 2 à Phil. Strozzi.

ses mystères. Content d'avoir jeté les fondemens, il ne se hâta pas d'élever un édifice qu'il avait trop envie de rendre durable, pour s'exposer à le voir s'écrouler de lui-même, faute des précautions nécessaires pour le consolider. Depuis cinq ans entiers, il allait méditant, et sentait qu'il aurait encore longtemps à méditer cette marche profonde qui devait assurer ses complots. Sa tête combinait silencieusement et lentement cet ensemble de lois, ou plutôt de ruses, d'artifices, de pièges et d'embûches, sur lequel il réglait la préparation des candidats, les services des initiés, les fonctions, les droits, la conduite des chefs, la sienne même. Il allait tâtonnant tous les moyens de séduction, les pesant, les comparant, les essayant tous les uns après les autres, et alors même qu'il semblait se décider pour quelques-uns, se réservant de les changer encore, s'il pouvait en découvrir de pires.

Cependant ses premiers disciples, devenus ses apôtres, lui faisaient des conquêtes; il ajoutait lui-même au nombre de ses adeptes, il les dirigeait par ses lettres; il proportionnait ses avis aux circonstances: avec l'art de ménager les promesses, il tenait leur attente suspendue sur ses derniers mystères. Il annonçait à ses confidens *une morale, une éducation, une politique toutes nouvelles*; et ceux-ci pouvaient assez prévoir que ces promesses aboutiraient à une morale sans frein, à une religion sans Dieu, à une politique sans loi, sans dépendance¹: mais il n'osait encore se dévoiler absolument. Son code lui semblait imparfait, les pièges n'étaient pas assez bien tendus; il voulait en devoir la perfection au temps et à l'expérience, encore plus qu'à ses méditations. C'est ainsi qu'on le voit se peindre lui-même, quand, l'empressement de ses élèves pour ses derniers secrets lui faisant un crime de ses lenteurs, il se trouve réduit à leur répondre: « C'est au temps et » à l'expérience à nous instruire. J'éprouve chaque jour que ce que » j'ai fait l'année dernière, je le fais beaucoup mieux aujourd'hui. » Laissez-moi donc considérer ce qui tend au but, et ce qui en » écarte: ce que nos gens feraient d'eux-mêmes, et ce qu'on ne » saurait attendre d'eux, sans les aider et les conduire; — souve- » nez-vous que ce qui se fait vite périt bientôt; — laissez, laissez- » moi faire: *le temps et moi, nous en valons deux autres*². »

Ce n'était point sur son objet même que roulait toutes ces méditations de Weishaupt; cet objet ne varia jamais dans son esprit. Plus de religion, plus de société et de lois civiles, plus de propriétés, fut toujours le but immuable de ses complots: mais il

¹ Ecrits orig., t. 1, Lett. à Marius et à Caton.

² *Id. ibid.* Lett. à Marius et à Caton, 3, 4, 47, 60, etc.

fallait y conduire ses adeptes sans exposer ni son secret ni sa personne; et il savait trop bien son crime pour ne pas éprouver des alarmes. Aussi le voyons-nous écrire à ses confidens : « Vous » savez les circonstances où je me trouve; il faut que je dirige tout » par cinq ou six personnes; il faut absolument que *je reste in-* » *connu pendant toute ma vie*, à la plus grande partie de nos asso- » ciés eux-mêmes. — Souvent je me trouve accablé par la pensée » qu'avec toutes mes méditations, mes services et mes travaux, je » ne fais que filer ma corde ou *dresser ma potence*; que l'indiscré- » tion, l'imprudence d'un seul homme peut renverser le plus bel » édifice ¹. »

D'autres fois, essayant de se montrer supérieur à toutes ces craintes, n'en reprochant pas moins à ses adeptes quelques défauts de précautions, il leur disait : « Si nos affaires vont si mal » aujourd'hui, tout sera bientôt perdu; la faute alors retombera » sur moi; et comme auteur de tout, je serai aussi le premier sa- » crifié. Ce n'est pas là ce qui m'effraie; je saurai tout prendre sur » mon compte : mais si l'imprudence des Frères doit me coûter la » vie, au moins faut-il que je n'aie pas à rougir devant les gens » qui pensent, et que je n'aie pas à me faire le reproche honteux » de n'avoir été qu'un malavisé et un téméraire ². »

Enfin, après cinq ans de méditations de sa part, de consultations avec ses confidens, et surtout à l'aide du baron Knigge, que nous verrons jouer un fameux rôle dans l'illuminisme, Weishaupt vint à bout de fixer la marche de ses mystères, de rédiger le code de sa secte, c'est-à-dire l'ensemble des principes, des lois et du gouvernement adopté par les Illuminés, pour arriver au grand objet de leur conspiration.

Plus on méditera ce code, plus on verra que Weishaupt, saisissant les principes d'égalité et de liberté propagés par le philosophisme du siècle, ne fait que donner à ces principes une nouvelle tournure, pour arriver aux dernières conséquences de l'impiété et de l'anarchie la plus absolue.

Les sophistes, élèves les uns de Voltaire, les autres de Jean-Jacques, avaient tous commencé par dire : « Tous les hommes sont » égaux et libres. » Ils en avaient conclu *sur la religion*, que personne, au nom même d'un Dieu qui se révèle, n'avait droit de prescrire des règles à leur foi; et l'autorité de la révélation se trouvant annulée, ils n'avaient plus laissé pour base de la religion que les sophismes d'une raison sans cesse égarée par les passions;

¹ Ecrits origin., t. 1, Lettr. à Caton 11 et 25.

² Au même, Lettr. 22.

ils avaient annulé pour leurs adeptes tout le christianisme. *Sur les gouvernemens*, ils avaient dit encore : « Tous les hommes sont » égaux et libres. » Ils en avaient conclu : tous les citoyens ont un droit égal à faire la loi, ou au titre de souverain ; et cette conséquence abandonnant l'autorité aux caprices de la multitude, il ne restait pour forme légitime des gouvernemens que le chaos et les volcans du peuple démocrate et souverain.

Weishaupt, en raisonnant sur les mêmes principes, croit voir les sophistes trop timides encore sur les conséquences ; et dans leur essence, voici tous ses mystères : « L'égalité et la liberté sont » les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire » et primitive, reçut de la nature : la première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété ; la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernemens ; les » seuls appuis de la propriété et des gouvernemens sont les lois » religieuses et civiles : donc, pour rétablir l'homme dans ses » droits primitifs d'égalité, de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par l'abolition » de toute propriété. »

Si la vraie philosophie avait eu entrée dans les loges de l'illumination, elle aurait démontré aux adeptes et à leur maître l'absurdité de leur principe, par l'extravagance et la scélératesse des conséquences. Elle leur aurait dit que les droits et les lois de l'homme primitif, seul encore sur la terre, ou père d'une génération peu nombreuse, ne furent pas et ne devaient pas être les droits, les lois de l'homme sur la terre peuplée de ses semblables. Elle aurait ajouté que la nature, en ordonnant à l'homme de se multiplier sur cette même terre et de la cultiver, lui annonçait par cela seul la destinée de sa postérité à vivre un jour sous l'empire des lois sociales. Elle aurait fait observer que sans propriété cette terre restait inculte et déserte ; que sans lois religieuses et civiles, cet immense désert ne nourrissait plus que des hordes éparses de vagabonds et de sauvages. Weishaupt aurait dû en conclure que son égalité et sa liberté, loin d'être les droits essentiels de l'homme dans sa perfection, ne sont plus qu'un principe de dégradation et d'abrutissement, si elles ne peuvent subsister qu'avec ses anathèmes contre la propriété, la religion et la société. Mais la vraie philosophie se tait à l'école et dans les loges de Weishaupt : avec son détestable génie pour l'erreur, il s'applaudit du sophisme ; il en fait la base de son système, le secret ultérieur de ses mystères.

Weishaupt avait prévu des obstacles à sa conspiration ; on pourrait même dire qu'il les crut plus réels, plus grands encore qu'il ne devait les craindre. Ce que ses plus fameux adeptes

croyaient dire à la honte de ses compatriotes, il faut le dire à leur honneur : Weishaupt, entouré de fidèles Bavarois attachés à leur Dieu, à leur prince; Weishaupt, étudiant d'ailleurs les hommes, moins dans leur commerce que dans ses spéculations et dans les livres, ignorait en très-grande partie ce que le philosophisme du siècle avait déjà fait pour ses systèmes ¹. La génération parvenue à la virilité lui semblait encore trop entachée les opinions anciennes sur la religion et sur les gouvernemens. Cette erreur, trop malheureusement encore démentie par les faits, différant son espoir, ne fit qu'ajouter aux méditations et aux précautions de son génie, pour rendre tôt ou tard ses succès infaillibles. Il se dit à lui-même, et il dit à ses confidens : « Je ne puis dans mes vues employer les hommes tels qu'ils sont, il faut que je les forme; il faut que chaque classe de mon ordre soit une école d'épreuves pour la suivante; et tout cela ne peut se faire qu'avec le temps ². » Pour le trouver ce temps, il fixa plus spécialement ses vues sur cette partie de la jeunesse qui, entrant dans le monde, est encore susceptible d'une éducation de toutes les erreurs, parce qu'elle est l'âge de toutes les passions.

Weishaupt a pour principe constant, indubitable, que « le grand art de rendre infaillible une révolution quelconque, c'est d'éclairer les peuples : les éclairer, pour lui, c'est insensiblement amener l'opinion publique au vœu des changemens, qui sont l'objet quelconque de la révolution méditée. »

« Quand l'objet de ce vœu ne saurait éclater, sans exposer celui qui l'a conçu à la vindicte publique, c'est dans l'intimité des sociétés secrètes qu'il faut savoir propager l'opinion. »

« Quand l'objet de ce vœu est une révolution universelle, tous les membres de ces sociétés tendant au même but, s'appuyant les uns les autres, doivent chercher à dominer invisiblement et sans apparence de moyens violens, non pas sur la partie la plus éminente ou la moins distinguée d'un seul peuple, mais sur les hommes de tout état, de toute nation, de toute religion. Souffler partout un même esprit; dans le plus grand silence et avec toute l'activité possible, diriger tous les hommes éparés sur la surface de la terre, vers le même objet, voilà ce qu'il appelle le problème encore à résoudre dans la politique des Etats, mais celui sur lequel s'établit le domaine des sociétés secrètes, et sur lequel doit surtout porter l'empire de son illuminisme ³. »

« Cet empire une fois établi par l'union et la multitude des

¹ Voy. Derniers Eclaircissemens de Philon.

² Ecrits orig., t. 1, Lett. à Caton.

³ Disc. sur les mystères.

» adeptes, que la force succède à l'empire invisible : *liez les mains*
 » à tous ceux qui résistent ; *subjugez, étouffez la mechanceté dans*
 » son germe, c'est-à-dire écrasez tout ce qui reste d'hommes que
 » vous n'aurez pu convaincre .¹ »

Celui qui donne ces leçons n'est pas un homme à repousser par le dédain. En les réservant pour ses mystères, ainsi que la révélation de son dernier objet, Weishaupt savait très-bien qu'elles exigent des hommes longtemps préparés à y voir les leçons de la nature même et de la philosophie. S'il en trouve qui les aient prévenues, il saura abrèger pour eux les années d'épreuve. Mais il lui faut l'opinion et les bras d'une génération entière ; c'est donc à multiplier le nombre des adeptes, c'est à les disposer insensiblement, c'est à diriger d'une main invisible leurs pensées, leurs vœux, leurs actions et leur efforts communs, que tendent les lois dont il a composé le code de son illuminisme.

D'après ces lois, la secte est divisée en deux grandes classes, ayant chacune leurs sous-divisions et leurs gradations proportionnées aux progrès des adeptes.

La première classe est celle des préparations. Elle se sous-divise en quatre grades, qui sont ceux du *novice*, du *minerval*, de l'*illuminé mineur*, et de l'*illuminé majeur*.

A cette même classe des préparations appartiennent les grades intermédiaires que l'on peut appeler d'intrusion, ceux que la secte emprunte de la franc-maçonnerie, comme un moyen de propagation. Parmi ces grades maçonniques, le code illuminé admet les trois premiers sans altération ; il adapte plus spécialement aux vues de la secte, comme une dernière préparation à ses mystères, le grade de *chevalier écossais*, appelé aussi grade d'*illuminé directeur*.

La classe des mystères se divise elle-même en petits et en grands mystères. Aux petits mystères appartiennent le sacerdoce de la secte et son administration, deux grades qu'elle appelle, l'un, celui de ses *prêtres*, l'autre, de ses *régens* ou *prince*.

Les grands mystères ont pour grade le *mage* ou le *philosophe*, et enfin l'*homme-roi*. L'élite des derniers compose le conseil et le grade d'*aréopagite*².

Il est dans toutes ces classes et dans tous ces grades un rôle important et commun à tous les Frères : c'est celui que le code désigne sous le nom de Frère *insinuant* ou d'*enrôleur*³. De ce

¹ Disc. sur les mystères.

² Voy. *Écrits origin.*, c. 2, part. 2, p. 8, et *Nouv. Eclairciss. de Philon*, p. 89, etc.

³ L'expression est tirée du code même. *Insinuant* ou *Anwerber*, signifiant *Enrôleur*, sont les deux mots les plus communs pour exprimer ce rôle.

rôle dépend toute la force de la secte ; c'est celui qui fournit des sujets à tous les grades.

Plusieurs restaient longtems dans les grades inférieurs, en attendant qu'on les amenât peu à peu à secouer leurs préjugés. Les discours de Weishaupt et ceux de ses affidés tendaient à éteindre par degrés, dans la plupart de ceux qu'on recevait dans l'ordre, les idées de religion et de vertu; et celui qui n'y était d'abord entré que par curiosité et par amour de la nouveauté, finissait par prendre l'esprit de ses maîtres, et par abjurer ainsi toute croyance religieuse et toute indépendance sociale. Weishaupt s'inscrivit sur la liste, d'abord fort courte, des Illuminés, sous le nom de *Spartacus*, comme pour apprendre aux siens qu'ils devaient secouer le joug de l'esclavage et ne plus reconnaître d'autorité. Aux deux écoliers qui furent les premiers de ses adeptes, il donna aussi des noms de guerre. Zwach, qui se joignit à lui, forma des loges *illuminées* à Munich. Bientôt Weishaupt compta des adeptes dans presque toutes les parties de l'Allemagne. Un baron hanovrien, nommé Knigge, dont il avait fait la conquête, le secondait avec ardeur et travaillait à pervertir le nord, tandis que Weishaupt se réservait le midi.

Knigge profita d'une circonstance qui lui parut propre à étendre l'association naissante. Une assemblée générale de Francs-Maçons se tenait à Wilhelmsbad. De toutes les assemblées générales tenues depuis vingt ans par les Francs-Maçons à Brunswick, à Wisbaden et dans les autres villes d'Allemagne, aucune encore n'avait approché de celle-ci, soit pour le nombre des élus, soit pour la variété des sectes dont elle se composait¹. C'étaient en quelque sorte tous les élémens du chaos maçonnique réunis dans le même antre. Knigge y alla dans l'espoir que, trouvant dans un pareil rassemblement des hommes déjà dépouillés de préjugés religieux, il les gagnerait facilement à sa cause et en ferait des Illuminés. Son premier plan d'attaque fut de gagner d'abord les Maçons *Templiers de la stricte observance*, dont il avait connu tous les secrets et fréquenté les loges, et de s'assurer par eux du plus grand nombre des suffrages. S'il avait réussi, le code de Weishaupt, décrété par le congrès, devenait tout à coup celui des Maçons répandus dans tout l'univers, et des millions de Frères se trouvaient autant d'Illuminés prêts à sortir de leurs antres, aux ordres de leur chef.

En traçant cette première attaque, Knigge a pris soin lui-même d'apprendre à ses lecteurs ce qui changea sa marche : « J'avoue, » dit-il, qu'il me restait toujours un certain penchant pour mes

¹ Mém. pour serv. à l'hist. du jacobin., t. 4, p. 152-164.

anciens Frères de la stricte observance. J'en avais déjà illuminé un si grand nombre, que je ne flattais de pouvoir réunir leur système au nôtre. Mon intention n'était pas sans doute de livrer au congrès même tous nos papiers, et de nous mettre à la merci de tous les députés. Je n'y étais pas autorisé par ceux qui m'envoyaient. Et nous, d'ailleurs, qui n'avions pas en vue cette puissance que donnent les grandeurs, le rang ou les richesses; nous, qui ne cherchions pas à régner dans l'éclat et aux yeux du public; nous, dont toute la constitution était d'agir dans le silence et le secret; comment serions-nous allés nous mettre dans la dépendance d'un ordre qui avait si peu d'unité dans ses systèmes!

» J'offris cependant mes services; je les offris de bouche et par écrit. J'eus pour toute réponse d'envoyer mes papiers ou de les présenter au congrès; que l'on verrait ce qu'on pourrait en prendre, et ce qu'il faudrait en laisser¹.

Piqué de ce dédain, Knigge se crut absous de ses sermens et de tout devoir envers ses anciens confrères. Ne se flattant plus d'entraîner à la fois tous les membres, il résolut de les attaquer un à un, et de gagner ensuite tout le corps, loge par loge. Il convint avec l'assesseur Minos, son coadepte, que désormais toute leur attention, relativement au congrès, se réduirait à deux objets. L'un était d'empêcher que l'assemblée ne prît aucune résolution contraire aux intérêts de leur illuminisme: l'autre, de préparer et de faciliter son entrée dans les loges; de s'y prendre si bien que nul grade, nul grand-maître même ne pussent empêcher les Frères bavarois d'y dominer, ou de se ménager les moyens de marier tôt ou tard leur code illuminé au code maçonnique. C'était là que tendait toute la mission que Knigge donnait à son coadepte Minos, en le chargeant de faire décréter par l'assemblée: « 1^o une espèce de réunion de tous les systèmes maçonniques dans les trois premiers grades, de manière qu'un Franc-Maçon admis à ces trois grades fût reconnu pour Frère légitime dans toutes les loges, de quelque classe et dans quelque système qu'il fût d'ailleurs; 2^o que, dans la franc-maçonnerie ordinaire, il ne fût jamais fait mention ni des hauts grades, ni des chefs inconnus; 3^o que tout envoi d'argent aux supérieurs maçonniques fût interdit; 4^o qu'il fût travaillé à un nouveau code pour les Frères; 5^o que toutes les loges eussent le choix de leurs maîtres et de leur directoire, c'est-à-dire de la principale loge à laquelle la leur serait soumise². »

¹ Derniers Eclaircissemens de Philon, p. 83, etc.

² Ecrits orig., t. 2, rapp. de Philon; Dimel 1132, janv. 1783.

En donnant à Minos le soin de presser l'adoption de ces articles auprès du congrès, Philon-Knigge se reduisit au dehors au rôle de Frère insinuant et scrutateur. « Je cherchai à savoir, dit-il tous jours lui-même dans le rapport de sa mission aux Aréopagites, et je sus la tournure que les choses prenaient dans l'assemblée. Je sus tous les divers systèmes que l'on cherchait à rendre dominans. J'établis avec les chefs du système de Zinnindorff un commerce de lettres que j'entretiens encore. » Ce système de Zinnindorff, composé informe des grades *écossais* et *suédois*, des *Chevaliers du Temple* et des *Confidés de Saint-Jean*, était précisément alors le plus généralement suivi en Allemagne. « Je scrutai par diverses voies les commissaires des autres classes. J'en vis plusieurs s'ouvrir d'eux-mêmes à moi, me rechercher et me confier leurs secrets, parce qu'ils savaient bien que mes motifs étaient dans le bien même de la chose, et non dans l'intérêt personnel. — Enfin les députés apprirent, je ne sais trop comment, l'existence de notre illuminisme; ils vinrent presque tous chez moi, et me prièrent de les recevoir. Je jugeai à propos d'exiger d'eux les lettres reversales (de nos candidats) en leur imposant un silence absolu; mais je me gardai bien de leur communiquer la moindre partie de nos écrits secrets. Je ne leur parlai de nos mystères qu'en termes généraux, pendant tout le temps que dura le congrès ¹. »

Cette marche de Knigge, et le soin qu'il avait de faire entendre que sans doute la franc-maçonnerie avait des mystères de la plus haute importance, mais que les vrais et les profonds Maçons, seuls en possession de ces mystères, étaient ailleurs que dans le grand congrès, ajoutèrent à la curiosité et à l'ardeur pour son illuminisme. L'attention de prendre ces lettres reversales, la qualité de candidat, la promesse qu'il avait soin d'exiger en même temps de ces députés, de n'adhérer à aucune proposition contraire aux intérêts des nouveaux Frères, suffisaient pour le rassurer contre toutes les résolutions à prendre par l'assemblée. Les dispositions qu'il observa dans ces mêmes députés étaient d'ailleurs bien faites pour ajouter à son espoir: « Je leur dois la justice, écrit-il encore à son aréopage, que je les trouvai, pour la plupart au moins, remplis de la meilleure volonté; que si leur conduite n'était pas conséquente, c'était uniquement faute d'avoir été à une bonne école ². J'eus le plaisir de voir, ajoute-t-il, dans ses Derniers Eclaircissemens³, que si les intentions excellentes qui avaient

¹ Ecrits orig., t. 2, rapp. de Philon; Dimeh 1132, janvier 1783.

² *Ibid.*

³ Page 85

» réuni tous ces hommes-là, de tous les coins de la franc-maçonnerie, n'étaient pas plus efficaces, c'est qu'ils ne savaient pas s'accorder sur les principes. La plupart se montraient tout prêts à suivre tout système qu'ils jugeraient plus propre à donner à leur ordre cette utilité et cette activité, l'objet de tous leurs vœux. »

Quelques égards que l'historien ait pu se prescrire pour les frères Maçons, il n'est pas possible de le dissimuler, c'est un terrible témoignage contre eux que l'idée, donnée ici par Knigge, de leurs élus, de leurs adeptes les plus privilégiés, de ceux précisément que les Frères avaient jugé dignes de les représenter dans la plus solennelle de leurs assemblées. Dans la bouche de Knigge, on sait tout ce que c'est que cette *bonne volonté*, et tout ce que sont ces *intentions excellentes*. Elles montrent des hommes à qui il ne manquait, pour faire prévaloir toute impiété, pour consommer toute désorganisation, que de mieux en connaître les moyens. Cette vaste Société maçonnique était donc, à cette époque au moins, bien infectée dans ses arrière-mystères; elle était donc dès lors bien mûre pour les conspirateurs du genre de Weishaupt même.

Assuré désormais de ses succès, Knigge sembla livrer l'assemblée à tout le désordre de ses délibérations. Le rôle qu'y joua l'Illuminé Minos, malgré toutes les imprudences que lui reproche Knigge, n'empêcha pas que les principales dispositions convenues entre eux ne fussent décrétées par le congrès. On défendit aux Frères de se traiter mutuellement d'hérétiques (*verketzern*). On convint de ne regarder comme essentiels à la maçonnerie que ses trois premiers grades; on nomma des commissaires pour la rédaction de quelques réglemens dont l'assemblée avait donné le plan, et pour celle d'un code général. Le choix des hauts grades et de leurs systèmes fut abandonné aux loges. Tout le reste du congrès se passa en délibérations aussi confuses et aussi discordantes que l'on pouvait l'attendre de la variété de ses sectes. Le duc Ferdinand de Brunswick fut proclamé grand-maître général de la maçonnerie, et fort peu de membres le reconnurent. On voulut abroger le système des Maçons-Templiers, dont un faux Frère avait dévoilé la turpitude et les secrets dans un ouvrage intitulé *la Pierre de scandale*; mais très-peu de loges admirèrent le décret d'abrogation. On voulut supprimer les sectes et les schismes: les sectes et les schismes continuèrent; la confusion redoubla.

Cependant, s'il y eut quelque système plus spécialement favorisé dans cette assemblée, ce fut celui des soi-disant *Philiaètes*,

avortons de Swedenborg. Les fameux Illuminés de cette classe, W....., Saint-Martin et La Chape de la Henrière, avaient en effet cherché à se lier avec le vainqueur de Creveit et de Minden; on veut même que leur nom de *Philalètes* et de *Chevaliers bien-faisans* eût fait illusion à ce prince. Forts de sa protection, ils n'épargnèrent rien, eux et leurs agens, pour triompher à Wilhelmsbad; ils furent appuyés; et leur victoire eût infailliblement été complète, sans le grand nombre de députés déjà gagnés par Knigge.

Ainsi, le résultat de cette trop fameuse assemblée devait être d'avoir livré les loges maçonniques, et avec elles tous les empires de l'Europe, aux machinations des deux espèces d'Illuminés les plus monstrueuses dans leurs systèmes, les plus ardentes dans leur zèle, les plus artificieuses dans leurs moyens, les plus désorganisatrices et les plus impies dans leurs conspirations contre la religion et la société.

Nous ignorons à laquelle de ces deux sectes avait été initié le comte de Virieux; mais, de retour à Paris, félicité sur les admirables secrets qu'il était censé apporter de sa députation, pressé par les saillies du comte de Gilliers qui, dans les Francs-Maçons, n'avait encore vu que des hommes dont l'esprit et le bon sens ont droit de se jouer : « Je ne vous dirai pas les secrets que j'apporte, » répondit enfin le comte de Virieux, mais ce que je crois pouvoir vous dire, c'est que tout ceci est plus sérieux que vous ne pensez; c'est qu'il se trame une conspiration si bien ourdie et si profonde, qu'il sera bien difficile et à la religion et aux gouvernemens de ne pas succomber. » Heureusement pour lui, ajoutait le comte de Gilliers en rapportant ce fait, M. de Virieux avait un très-grand fonds de probité et de droiture. Ce qu'il avait appris dans sa députation, lui inspira tant d'horreur pour ces mystères, qu'il y renonça absolument et devint un homme très-religieux. »

Malheureusement pour les empires et la religion, il s'en fallut bien que les mêmes complots inspirassent la même horreur à tous les députés maçonniques. Leur congrès terminé, Philon se hâta de recueillir les fruits de ses intrigues. Ils surpassèrent en quelque sorte son espoir. A l'issue de l'assemblée, tous ces députés accoururent chez lui solliciter l'admission à ses mystères. De pareils candidats pouvaient se passer des longues épreuves de ses novices et de ses loges minervales; avec eux, il fallait courir aux mystères. Il les initia aux grades d'épopte et de régent; et tous, assure-t-il, les reçurent avec enthousiasme. « Tous furent enchantés de nos grades d'épopte et de régent; tous furent extasiés de ces chefs d'œuvre, car c'est ainsi qu'ils appelaient ces grades. Deux seulement me firent de légères observations sur quelques expres-

» siens que l'on peut aisément changer suivant les circonstances locales (et surtout dans les pays catholiques ¹). »

A dater de l'instant où tous ces députés maçonniques furent illuminés, les progrès de la secte bavaroise deviennent menaçans; et ils sont si rapides que bientôt l'univers sera rempli de conjurés. Leur centre désormais est à Francfort, auprès de Knigge, du moins quant à l'activité. Knigge compte bientôt jusqu'à cinq cents adeptes illuminés par lui, et presque tous choisis dans l'autre maçonnique². Autour de lui, bientôt les loges se multiplient: la Franconie, la Souabe, les cercles du Haut et du Bas-Rhin, la Westphalie, ont leurs époptes et leurs écoles minervales presque dans chaque ville.

Celle de Vienne et celle de Berlin annoncent presque immédiatement que l'Autriche et la Prusse s'infectent de tout l'illuminisme. Le Tyrol en est déjà infecté, et le même apôtre le porte en Italie. Au Nord, d'autres adeptes travaillent les loges de Bruxelles et celles de Hollande; d'autres encore se disposent à porter les mystères de Weishaupt en Angleterre; ils sont déjà en Livonie; des traités se préparent pour leur donner toute la force des confédérations en Pologne.

Il n'y avait pas encore un an que le congrès de Wilhelmsbad était terminé, et dès lors cinq provinces organisées d'après toutes les lois de Spartacus, sous la direction générale de Philon, étaient en pleine correspondance avec l'aréopage illuminé³. Pendant la durée même de ce congrès, on voit déjà dans les Ecrits originaux, non plus simplement des lettres isolées sur les progrès de quelques candidats, mais des rapports officiels et des comptes rendus par les provinciaux sur l'état général de leurs provinces, sur les progrès de leurs novices, de leurs initiés et de leurs émissaires. Ce que l'on ne peut déplorer assez, c'est que des ecclésiastiques aient pu s'enrôler dans une telle conjuration. Les archives de l'ordre nomment des prêtres, des curés, et jusqu'à un homme élevé à de hautes dignités dans l'Eglise d'Allemagne. « Pourquoi, demande Barruel⁴ à ce sujet, pourquoi l'éditeur des Ecrits originaux s'est-il contenté de désigner cet évêque par une simple lettre initiale? Les évangelistes ont bien nommé Judas Iscariote en toutes lettres; pourquoi ne pas nommer le prélat Hoeslein, vice-président du conseil spirituel de Munich, devenu monseigneur l'évêque de Kherson pour l'Eglise, et devenu ensuite le frère Philon de By-

¹ Derniers Eclairciss., voy. p. 125 et 32; Ecrits orig., Lett. 1 de Phllon à Caton, etc.

² Ecrits orig., t. 2, Lett. de Philon à Caton.

³ *Ibid.*, lett. 3 de Knigge à Weishaupt, t. 2.

⁴ Mém. pour serv. à l'Hist. des Jacob., t. 4, p. 180-188.

» blos pour Weislaucht? Avec un peu moins de respect pour ces
 » hommes qui en ont si peu eux-mêmes pour leur dignité, le soup-
 » çon tomberait sur celui qui le mérite, et l'on saurait quel est
 » l'homme qui, sous la mitre, doit le premier trouver son nom
 » dans la liste des conjurés contre le Christ.»

Les derniers rapports officiels que nous fournissent les annales de la secte sont faits par Knigge même, en date de juillet, août 1782, et de janvier suivant. On y voit que les soins de sa mission à Wilhelmsbad ne l'empêchaient pas de surveiller tous les supérieurs provinciaux. C'est à lui d'abord que s'adressaient leurs rapports, et il les faisait passer aux Aréopagites, en y ajoutant les réflexions que lui suggérait son zèle pour la propagation de la secte. Ce qu'il blâmait surtout dans les travaux de ses inférieurs, c'était un défaut d'ordre, c'était une marche irrégulière qui lui semblait rendre les succès moins prompts, moins assurés qu'il n'eût voulu. Aussi écrivait-il à son sénat : « Je ne saurais assez le
 » répéter, c'est lorsque nous aurons organisé tout le corps; lors-
 » que chaque province aura son provincial, et chaque inspecteur
 » trois provinces; c'est lorsque nous aurons établi à Rome (c'est-
 » à-dire, suivant la géographie de la secte, à Vienne en Autriche)
 » notre direction nationale; c'est encore lorsque nos Aréopagites,
 » débarrassés de tous les détails ennuyeux, et par là certains de
 » rester inconnus, n'auront plus que l'ensemble à inspecter, le sys-
 » tème à perfectionner, la propagation dans les autres pays à favo-
 » riser; c'est lorsqu'ils pourront à propos assister la classe des Frè-
 » res dirigeans; c'est alors seulement, et pas avant, que nous
 » viendrons à bout de quelque chose.»

En attendant que le jour de ces projets arrive, Knigge passe en revue les comptes que lui rendent ses provinciaux; il ajoute au nombre de leurs novices ceux qu'il a faits lui-même. Ce qui l'occupe plus spécialement, ce sont ses mesures ultérieures pour consommer l'acquisition des loges maçonniques; c'est cette grande intrusion qui doit donner à son Aréopage les millions de bras que ces loges contiennent, et les appliquer tous à la révolution de son illuminisme.

A l'époque de son dernier rapport officiel, c'est-à-dire en janvier 1783, cette grande intrusion était déjà bien avancée, et Weislaucht lui devait toute cette multitude d'adeptes qui étendaient sa conspiration sur toute l'Allemagne. Que l'on jette un coup d'œil sur la carte de l'empire et sur celle des loges déjà illuminées : dans la nomenclature géographique de la secte, il est bien des villes dont le vrai nom est resté pour nous un mystère; chacun de ces noms désigne au moins une loge illuminée, une ville

où se sont établis les conjurés; et dès lors à peine reste-t-il un canton d'Allemagne où la secte n'ait pas déjà percé. Tenons-nous-en aux villes que dévoilent, malgré eux, ou les écrits des grands adeptes, ou leur résidence habituelle; quelle alliance redoutable n'ont-ils pas déjà formée? Le premier de tous les provinciaux, immédiatement sous les ordres de Weishaupt, a sous lui, dans la Bavière seulement, les loges de Munich, de Ratisbonne, de Landsberg, de Burghausen, de Straubing et de Freysingen. Dans les cercles de Franconie et de Souabe, Mahomet (le baron de Shrockenstein) préside au moins à celles d'Eichstadt où il réside habituellement, à celles de Bamberg, de Nuremberg, d'Augsbourg, de Mœmpelgard, à celles du duché de Wurtemberg. Dans les cercles du Rhin, dans le Palatinat, la secte a au moins Deux-Ponts, Manheim, Frankenthal, Heidelberg, Spire, Worms et Francfort-sur-le-Mein. Avec leurs capitales, elle a les électors de Mayence, de Trèves, de Cologne. Dans le cercle d'Hanovre, elle a encore les loges d'Hanovre même, de Gottingue, de Wezlar; en Westphalie, au moins celles d'Aix-la-Chapelle, de Neuwied, d'Achembourg; en haute et basse Saxe, celles de Kiel, de Brême, de Brunswick, de Gotha, d'Éna. Ses grands adeptes, Nicolai et Leuchsering, l'établissent à Berlin; et l'adepte Brutus nous montre déjà ses loges minervalles en plein exercice à Vienne en Autriche, comme elles le sont à Lintz. Hannibal (le comte de Bassus) les établit à Inspruck, à Bolzana, et dans les autres villes du Tyrol. Du fond de son sanctuaire, à Ingolstadt, Weishaupt préside à tous ces conjurés; il occupe par eux le centre et le contour de l'Allemagne. Déjà, en quelque sorte, il en est l'empereur souterrain; il a plus de villes dans sa conspiration que le chef de l'empire n'en a sous son domaine.

A cette époque encore s'est opérée, dans le code de l'illuminisme, une révolution que l'historien observera pour répondre à ceux qui lui objecteraient : « L'illuminisme de Weishaupt n'était » né en Bavière que vers le milieu de l'année 1776; la secte s'attachait à l'adolescence; elle exigeait un long noviciat; il fallait » encore des années et des années pour ses écoles minervalles, » pour former ses adeptes et les porter aux grades de la conspiration; il lui eût donc fallu des générations et des générations » encore pour former cette multitude de conjurés dont nous » voyons pourtant les cohortes et les armées s'élever dans un » temps où l'illuminisme est encore si près de son berceau. » Cette objection, qui a pu paraître sérieuse, se résout d'elle-même.

Knigge l'a prévenue, en nous montrant cette multitude d'a-

deptes Francs-Maçons déjà d'un âge mûr, qui n'avaient pas besoin de ces longues épreuves, et qui, dans les pays protestans surtout, dédaignant l'école minervale, n'en montraient que plus d'ardeur pour être admis aux derniers grades de la conjuration ¹. Weishaupt conçut bientôt la cause de ses nouveaux et rapides progrès; c'est aussi pour cela qu'il se relâcha de la sévérité de son code sur la longueur des épreuves minervales, et qu'il exhorta ses insinuans à enrôler, ainsi que Knigge, des hommes que l'on pût élever plus promptement aux derniers mystères. C'est aussi cette nouvelle marche que l'on peut observer, à cette époque, dans le choix des adeptes. Lorsque les Frères provinciaux mentionnent l'âge de leurs novices, on en trouve bien peu dans leur première adolescence. Ce sont désormais des novices de vingt-cinq, de trente, de quarante, même de cinquante ans, et dont les fonctions seules annoncent la maturité de l'âge. Voilà donc déjà la secte se fortifiant d'une multitude de bras qui n'auront plus besoin d'attendre les années pour se montrer et pour agir quand le jour de la révolution arrivera.

Une observation qui ne doit pas échapper non plus à l'historien, c'est l'aveu qu'il trouvera souvent dans les écrits originaux des adeptes, que leurs grands progrès sont dus désormais à la facilité avec laquelle ils s'introduisent dans les loges maçonniques, et à la prépondérance que les mystères de Weishaupt acquièrent chaque jour dans ces loges. « Depuis que divers frères Maçons, » et quelques-uns même des plus ardents Rose-Croix, ont été initiés à nos mystères, dit, entre autres, l'Illuminé Lullus, nous avons » semblé prendre une nouvelle vie, une tout autre force d'expansion ou de propagation ². » C'est encore à cette même cause que l'aréopagite Hannibal (le comte de Bassus) attribue tous les succès de sa mission. Dans les détails qu'il transmet aux Frères, il commence d'abord par se féliciter des loges maçonniques qu'il trouve

¹ Knigge ajoute que, dans les provinces catholiques, les livres philosophiques, la lumière du siècle, c'est-à-dire l'impie du jour, n'avaient pas fait à beaucoup près autant de progrès que dans les pays protestans. Cela était très-vrai pour la Bavière; plutôt à Dieu qu'il en eût été de même partout, surtout en France! Quoi qu'il en soit, « la classe minervale, dit Knigge, ne prenait pas du tout dans les pays protestans, et toutes ces dispositions ne pouvaient être bonnes que dans les pays catholiques ensevelis dans les ténèbres, et pour des hommes médiocres de la vieille mode; — mais plus nos frères avaient d'éloignement pour ces assemblées de novices, plus ils me sollicitaient, plus ils couraient chez moi pour être admis aux derniers grades. » — A cette raison, ajoutez que Knigge parle surtout de ces sophistes Francs-Maçons, parmi lesquels il faisait ses recrues, et qui se trouvaient encore plus près des mystères que les autres, parce qu'ils étaient plus accoutumés aux secrets des loges.

² Journal de R. Lullus, Ecrits orig., t. 2, sect. 6.

établies dans tout le Tyrol. C'est dans ces loges qu'il fait toutes ses grandes acquisitions; qu'il enrôle des professeurs, des magistrats, des seigneurs titrés et des ministres, tous remplis d'enthousiasme pour leurs nouveaux mystères. A la vue de ses succès inattendus, il s'écrie qu'il faut en rendre grâce au nouvel ordre que Philon-Knigge a su établir dans l'illuminisme. Il avertit ensuite son aréopage, « que les Francs-Maçons expérimentés se tournent de » toutes parts pour chercher la lumière; qu'à peine leur a-t-il donné » le moindre indice, leur cœur s'enflamme, et leurs instances redoublent pour se faire initier; que c'est le vrai moment pour » faire de grandes acquisitions à Vienne, où il doit y avoir plus » de quatre cents Francs-Maçons. » S'il arrive à Milau avec moins d'espoir, c'est, écrit-il, qu'il n'y a point dans cette ville de loges maçonniques; mais il en trouvera à Crémone, à Pavie, et dans le reste de l'Italie; aussi demande-t-il que les Frères ajoutent à leur dictionnaire géographique les villes qu'il lui reste à parcourir et les conquêtes qu'il se promet de faire¹. Enfin Knigge lui-même, à quelle cause attribue-t-il cette prodigieuse multitude d'adeptes, dans un si court intervalle de temps, acquis à son illuminisme? « Lorsque j'entrai dans l'Ordre, écrit-il à Caton-Zwack, vous » alliez en aveugles contre tout ce qui s'appelait Franc-Maçon de » la stricte observance; je vous dis, je soutins qu'il y avait dans » ce monde-là des hommes excellens (pour nous). Spartacus me » crut, l'événement m'a justifié. Nos meilleurs adeptes à Neuwied, » à Gottingue, à Mayence, à Hanovre, à Brunswick et dans le Palatinat, sont tous des hommes auparavant Francs-Maçons de la » stricte observance. » Cependant ces conquêtes de l'illuminisme sur la franc-maçonnerie ne satisfaisaient encore ni Weishaupt, ni Philon-Knigge. Il fallait pour eux, que le nom de Franc-Maçon n'existât désormais qu'afin de servir de voile à leurs mystères

Chose incroyable! indépendamment des adeptes de toutes les classes que nous lui avons vu s'attacher jusqu'ici, l'illuminisme compta dans son sein des princes souverains. Il y en eut cinq, en Allemagne, qui embrassèrent les doctrines de Weishaupt; peut-être même y en eut-il un plus grand nombre. Ces dupes illustres ne se doutaient pas sans doute de l'aversion du fondateur pour toute espèce de dépendance. Weishaupt leur avait dissimulé probablement le serment qu'il faisait prêter dans les derniers grades de détester les rois: il ne leur avait révélé que ce qu'il pouvait leur dire sans les blesser, savoir ses projets hostiles contre la religion et son horreur pour les prêtres. A la vérité, quelques-uns

¹ Voy. t. 1 et 2, Ecrits orig., les quatre Lettres d'Hannibal.

de ces princes ouvrirent les yeux dans la suite et abandonnèrent la secte, mais sans en avoir découvert apparemment toutes les vues iniques et profondes, puisqu'ils ne prirent aucune mesure pour en arrêter les progrès.

Parallèlement aux sociétés secrètes, marchaient les sectes, dont l'historien ne peut se dispenser d'enregistrer la naissance.

En 1775, Knoepfler, curé de Rorth, petit village entre Sarreguemines et Sarralbe, au diocèse de Metz, en France, homme d'une bouillante imagination, avait fait imprimer une brochure anonyme pitoyable, intitulée : *Triple hommage que rend à la souveraineté, à la foi et à la théologie, un curé de Westreich*, édition furtive. A travers les idées confuses de l'auteur, on entrevoit seulement qu'il élargit le chemin du ciel en faveur des hétérodoxes. L'ouvrage fit, à cause de cela, quelque sensation et fut déferé à l'évêché. De Montmorency, évêque de Metz, pour punir l'obstination de l'auteur, demanda une lettre de cachet en vertu de laquelle Knoepfler fut enfermé à Saint-Lazare, où il resta quinze mois. Déporté dans le cours de la révolution, puis rentré pour donner des secours à sa sœur qui était tombée en démence, il fut arrêté, conduit à Metz, et condamné à mort. Il marcha à l'échafaud avec un courage inébranlable, en récitant son Bréviaire; ce qui ne lui fit espérer qu'il avait reconnu ses erreurs. Du reste, c'est à tort qu'on lui a donné pour coopérateur Oster, prêtre du même diocèse, et qui a été ensuite vicaire apostolique en Suède. Oster a déclaré n'avoir eu aucune part à cette affaire, dont la Lorraine allemande fut un moment occupée.

Vers le même temps Jacqueline-Aimée Brohon, après s'être livrée de très-bonne heure à la culture des lettres, et après avoir débuté par des articles de journaux et des romans, exerçait l'activité de son esprit sur des sujets ascétiques. Sa vie ayant été conservée, à ce qu'elle assure, par un miracle du bienheureux père Fourier, elle voulut se faire religieuse à Gisors, ce qui toutefois n'eut pas lieu. Elle se repentit d'avoir travaillé à des romans, consulta l'abbé Clément, prédicateur du roi de Pologne, qui la dirigea quelque temps et dont elle loue les vertus, eut ensuite pour directeur Pierre Du Garry, vicaire de Saint-Pierre-aux-Bœufs, puis curé de Ville-d'Avray, et qui refusa le serment exigé par l'assemblée constituante. Les écrits de mademoiselle Brohon, dont plusieurs ont été publiés anonymes par ses admirateurs, décèlent une sorte de talent; le style en est assez pur, quelquefois même gracieux; mais l'auteur y donne trop souvent pour des réalités les chimères de son imagination délirante, qui cependant ont séduit un assez grand nombre de personnes.

En 1774, elle écrit à De Beaumont, archevêque de Paris : elle lui prédit que Dieu va exercer son jugement sur les nations, décimer la terre, se choisir un peuple nouveau ; mais auparavant établir des victimes qui s'immoleront continuellement à lui : l'abbé Du Garry en sera le directeur. La France, qui a été le premier royaume chrétien, et qui s'est distinguée par la pureté de sa foi, par sa piété envers la Sainte Vierge, doit être le berceau de ce nouveau peuple, à moins que sa perversité ne le prive de ce bienfait. Si la France refuse les victimes, Dieu lui enlèvera ses provinces ; il appellera un prince étranger pour la dévaster et l'asservir : elle croit entrevoir que la nation espagnole est celle dont il se servira pour l'instrument de sa vengeance. De grandes calamités doivent frapper la capitale ; le clergé, tant séculier que régulier, sera très-humilié ; les sanctuaires seront abolis.

Dans une Lettre à Louis XV, alors malade, mademoiselle Brohon fait intervenir le Tout-Puissant, qui lui demande Madame Victoire pour être une des victimes. Le nombre en est fixé à douze, pour représenter le collège apostolique avec les mêmes attributions. Le collège apostolique est composé, par moitié, d'hommes et de femmes. Celles-ci auront l'honneur de commencer la mission nouvelle, 1^o par un effet de l'amour de Jésus-Christ pour sa sainte Mère ; 2^o pour récompenser la fidélité des femmes à Jésus-Christ dans le cours de sa vie mortelle et de sa passion ; 3^o pour humilier le sexe masculin qui a abusé de sa supériorité, et pour le piquer de jalousie quand il verra le zèle du sexe le plus faible. Les victimes hommes seront revêtues du sacerdoce ; les victimes femmes ne leur seront pas subordonnées : elles n'auront de supérieur que l'évêque ; mais elles conserveront un grand respect pour le corps des pasteurs unis au pape, chef de la seule véritable Eglise, et qui, de là, retirera une augmentation de puissance sur les âmes des fidèles. Des auxiliaires formeront un corps de réserve, dans lequel on choisira les successeurs des victimes. Les victimes ont été prédites par la Bible¹ ; sans elles, il manquerait un point essentiel à la religion du Messie. « Elles sont établies près de moi, » fait-on dire à Jésus-Christ, pour remplir les mêmes fonctions « que j'ai remplies auprès de mon père : elles sont, en quelque sorte, mes coadjutrices. » Il y a des âmes fidèles qui ont assez de grâce pour faire leur salut, mais pas assez pour s'immoler, afin de détourner les fléaux qui menacent le genre humain. Les victimes sont chargées de le faire, en prenant sur elles l'anathème gé-

¹ Voyez le *Manuel des Victimes de Jésus-Christ*, ou Extrait des instructions que le Seigneur a données à sa première victime, in-8, 1790.

néral ; elles sont les otages de la fidélité du peuple à correspondre aux grâces du Ciel ; elles sont le centre commun et le réservoir des grâces, le canal par lequel elles découlent sur la terre, etc. Indépendamment du *Manuel des Victimes* qui ne parut qu'en 1799, cette fille laissa les matériaux : 1° des *Instructions édifiantes* de mademoiselle Brohon, morte à Paris en odeur de sainteté, il y a douze ans, ou Conseils propres à former une jeune personne qui entre dans le monde et qui désire y goûter un bonheur aussi parfait que durable¹ ; 2° des *Instructions édifiantes sur le jeûne de Jésus-Christ dans le désert*² : deux ouvrages qui furent, en 1792, l'objet d'une consultation de plusieurs docteurs et professeurs de Sorbonne, où l'on reproche à l'auteur des idées bizarres et condamnables. Pour finir avec mademoiselle Brohon, nous ajouterons qu'elle laissa deux volumes in-4° de Mémoires manuscrits de ses prétendues révélations, depuis le 23 juillet 1776 jusqu'à sa mort, arrivée le 18 octobre 1778. On y trouve, à côté de bonnes réflexions en style élégant et facile, toutes les rêveries de ses autres écrits.

De toutes les sectes, cependant, la principale et la plus redoutable, par l'extension qu'elle prenait au dedans comme au dehors de la France, était la secte janséniste. Mais, pour se propager ainsi, pour soutenir la gazette du parti, pour faire imprimer et distribuer gratuitement des brochures contre le pape et les évêques, pour entretenir les moines et les religieuses échappés de leur cloître, pour payer les frais des voyages entrepris par les agens qu'on envoyait en différens lieux afin de s'y concilier des partisans, certes, il fallait des ressources pécuniaires. Elles ne manquaient pas aux Jansénistes, et ils se les étaient assurées en créant un fonds permanent de secours, ou si l'on veut une caisse qui subvenait aux dépenses de la secte. Nicole en avait laissé les fonds, suivant les uns à sa gouvernante Perrette, d'où cette caisse aurait pris le nom de *Boîte à Perrette*, et suivant les autres à trois fidé-commissaires, qui furent le père Fouquet, de l'Oratoire, l'abbé Couet et Du Charmet. Nicole leur expliqua ses intentions dans deux Mémoires joints à son testament³. Il y disait que ses biens devaient être dépensés en œuvres de piété, et il recommandait instamment de faire en sorte qu'ils ne passassent jamais à des parens, et qu'ils fussent transmis successivement et à perpétuité à des personnes sûres et désintéressées. Il y eut procès entre les héritiers de Nicole et ses légataires, mais il fut terminé par une

¹ In-8, 1791.

² In-12.

³ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 2, p. 622-628.

transaction en vertu de laquelle presque tout resta à ces derniers. Le père Fouquet, dépositaire du legs de Nicole, mourut en 1733, et transmit le legs à l'abbé d'Eaubonne, chanoine de la métropole de Paris, et connu par son zèle pour la même cause. Ce fut sous sa gestion que les legs et les dons se multiplièrent. Depuis 1730, on voit une foule de personnes consacrer à l'envi leurs biens à la même œuvre. Le zèle de nos ancêtres pour les fondations religieuses n'était ni plus vif ni plus généreux. Le legs de Nicole, qui était de 40,000 livres, s'accrut de près de 1,100,000 livres, pour ne citer ici que les legs connus; et certainement il y en a eu beaucoup d'autres secrets. En 1728, l'abbé Dorsanne fit à l'abbé d'Eaubonne un legs de 164,000 livres. En 1737, legs d'un Janséniste nommé de Bagnols: on ne dit point à quelle somme il se montait; mais il dut être considérable, si on en juge par le zèle que Bagnols avait fait éclater à toutes les époques pour le parti auquel il était attaché. Sa terre de Saint-Lyé, près Orléans, était le rendez-vous des gens qui avaient des raisons pour se cacher; et de Ségur, ancien évêque de Saint-Papoul, y avait habité quelque temps avec des ecclésiastiques, qui, pour se mieux déguiser, y portaient, comme lui, l'habit laïque et même l'épée. Vers 1741, legs universel de Dumanel, qui donna 150,000 livres. Il n'y eut pas jusqu'à Rollin qui ne grossît cette caisse d'une somme de mille écus. En 1742, legs universel de mademoiselle Guitaut-Despoisses. En 1746, donation de 110,850 livres faite par la marquise de Vieuxpont. L'abbé d'Eaubonne était chargé d'employer tous ces legs pour le même objet et sans en rendre aucun compte. En 1754, le Janséniste Langlet fit son légataire l'abbé Besoigne, qui l'avait déjà été, en 1727, du Janséniste Durieux. A son tour l'abbé Besoigne institua, en 1762, pour ses légataires l'abbé de Majainville et Delannay, puis il substitua Des Filletières à ce dernier. De son côté l'abbé d'Eaubonne créa, en 1764, le même Des Filletières son légataire universel. Son legs était de 450,000 livres. Des Filletières, dépositaire de sommes si considérables, et réunissant à lui seul les deux grandes branches de la caisse commune, mit dans sa gestion les mêmes soins que ses prédécesseurs. Il avait deux registres, l'un pour ses propres affaires, l'autre pour celles du parti dont il était le trésorier. Il écrivait exactement la recette et la dépense pour chaque année. Ainsi on trouve que, de 1766 à 1771, la recette avait été de 174,000 livres, et la dépense de 231,000. La recette, en 1774, avait été de 19,000 livres; et la dépense de 23,000. Dans le détail des dépenses de cette année, il y a 1498 livres envoyées en Hollande, et différentes sommes données à des curés du diocèse d'Autun, et à des religieuses pour le procès

d'Auxerre. Il aurait été très-curieux de voir l'article des dépenses dans le temps des miracles de Saint-Médard, ou lors de la destruction des Jésuites. Mais nous savons seulement que ces religieux n'auraient pas été supprimés en France, si le président Rolland n'y avait consacré son temps, sa santé et son argent, au point que cette suppression lui coûta, à lui seul, plus de 60,000 livres : d'autres que lui y avaient sans doute aussi contribué. Peut-être n'avait-on aucun renseignement sur ces deux époques qui étaient antérieures à la gestion du trésorier Des Filletières. Le 18 novembre 1777, celui-ci fit son testament, dans lequel il se recommandait, comme de raison, au bienheureux diacre saint François de Paris, et instituait l'abbé de Majainville son légataire universel. Il faisait aussi un legs de 110,000 livres au Janséniste Defays, donnait pareille somme à Desprez de Boissy, auteur des *Lettres sur les spectacles*, et 64,000 livres à l'abbé Clement, qui joua depuis un rôle dans l'Eglise constitutionnelle. A sa mort, arrivée le 4 octobre 1778, ses héritiers, frustrés d'une succession sur laquelle ils comptaient, s'élevèrent contre les dispositions de ce testament. C'était un fidéi-commis, disaient-ils, et tout le prouvait en effet. Ils citaient même à cet égard des aveux des légataires, quoique ceux-ci eussent fait, à ce qu'il paraît, un serment contraire. Les héritiers ne négligèrent rien pour faire casser le testament. Ils alléguaient qu'on ne devait point tolérer ces dispositions exorbitantes; que le parlement de Paris avait cassé plusieurs fois des testamens de cette nature; que le cas actuel était plus condamnable encore: que cette association mystérieuse, ces fidéi-commis furtifs, ces prodigalités exclusives, étaient pernicieuses pour la société et préjudiciables aux familles. Ils rapportaient le double registre du défunt, l'un sur lequel il écrivait sa recette et sa dépense pour ses biens patrimoniaux, et l'autre qui marquait ce qu'il avait reçu et dépensé sur les fonds dont il était dépositaire. Le fidéi-commis était évident, et les juges ne pouvaient le méconnaître. Celui des héritiers qui paraît s'être donné le plus de mouvement dans cette affaire, fut le président Rolland, auquel le testament faisait tort de deux cent mille livres. Ce magistrat croyait avoir assez bien mérité de la cause commune pour qu'on le dédommageât de ses peines. Toutefois, dépositaire de notes secrètes et de pièces importantes, il ne révéla que ce qui était nécessaire au succès de sa cause, et supprima bien des détails qui auraient pu blesser des hommes auxquels il ne voulait pas déplaire. On aperçoit surtout son embarras au sujet de l'abbé de Majainville. Tout en lui témoignant quelques égards, il le montre sous un jour peu avantageux et lui reproche ses tergiversations. L'abbé avait nié le fidéi-commis,

tandis que les autres légataires l'avaient reconnu du moins équivalement. Les héritiers Des Filletières consentaient à ce que l'abbé de Majainville gardât les 450,000 livres qui provenaient du legs de l'abbé d'Eaubonne. Ils ne demandaient que le reste de la succession, qui se montait en tout à 750,000 livres. On devait, disaient-ils, séparer ce que le défunt avait en propre de ce qu'il avait reçu. Malgré leurs efforts, l'abbé de Majainville gagna son procès; ce qu'il dut moins à la bonté de sa cause ou aux talens du célèbre Gerbier, son avocat, qu'à la faveur que le parlement accordait au parti janséniste dont il venait d'être institué le trésorier. On peut croire que la magistrature n'aurait pas toléré de semblables dispositions, s'il n'avait été question d'une caisse à laquelle plusieurs de ses membres prenaient encore intérêt. On se plaignit, au surplus, de ce que l'abbé de Majainville ne faisait pas un usage aussi loyal que ses prédécesseurs des fonds qui lui étaient confiés.

Ainsi se perpétuaient en France les ressources pécuniaires des Jansénistes, pendant que l'Église schismatique se perpétuait en Hollande. Van Stiphout et Byevelt étant morts à peu près dans le même temps, Broekmann et Nelleman furent choisis pour remplir les sièges vacans, et sacrés par leur archevêque les 21 juin et 28 octobre 1778. Trois Brefs de Pie VI, qui déclarait excommuniés l'électeur et les élus, condamnèrent cette élection et cette consécration audacieuses.

Et qu'on ne croie pas que, pour avoir vieilli, en se perpétuant avec cette criminelle obstination, l'hérésie janséniste fût devenue stérile en extravagances. Nous pourrions rapporter mille exemples de sa malheureuse fécondité; nous pourrions citer mille traits, qui formeraient le digne et triste pendant des folies que notre rôle d'historien nous a condamné à enregistrer. Mais, pour abrégé ce chapitre de l'histoire des égaremens de l'esprit humain, nous constaterons seulement l'origine des Fareinistes.

En l'année 1775, Bonjour aîné, originaire de Pont-d'Ain, fut nommé à la cure de Fareins; il sortait d'une cure du Forez où un essai de principes avait soulevé contre lui le seigneur de sa paroisse et la plus grande partie des habitans¹. Il avait pour vicaire son frère puîné. On prétend qu'il avait déjà reçu une semonce de l'archevêque Montazet, et qu'il lui avait promis de changer de conduite. Quoi qu'il en soit, les frères Bonjour se rendirent d'abord recommandables par la régularité de leurs mœurs, par leur piété, par leur charité, et surtout par leurs talens oratoires; ils avaient une grande douceur de caractère, des manières insinuan-

¹ Gregoire, Hist. des sect. relig. t. 2, p. 168-175.

et propres à leur attirer l'affection générale. Après huit ans d'exercice régulier de ses fonctions, Bonjour l'ainé vint tout à coup déclamer au prône qu'il ne se croyait plus digne de continuer ses fonctions et surtout de participer au sacrement de l'Eucharistie, et dès ce moment il cessa de dire la messe. Il y assistait cependant, en affectant une grande piété.

Son frère lui succéda en 1783 dans les fonctions de curé, et il eut pour vicaire l'abbé Furlay, imbu de leurs principes ; ils continuèrent de vivre ensemble. L'ainé se réduisit au modeste rôle de maître d'école. Il s'était, disait-on, condamné à une rigoureuse pénitence ; on débita même qu'il passait le carême entier sans manger ; mais dans la suite, en faisant l'inventaire de son mobilier, on le trouva garni de provisions dont la délicatesse contrastait avec cette prétention au jeûne et à l'abstinence.

Bientôt on entendit parler de miracles. Un petit couteau à manche rouge qui était devenu célèbre, et qui sans doute était d'une construction particulière, avait été enfoncé jusqu'au manche dans la jambe d'une fille, et il n'en était résulté aucun mal, ou plutôt il l'avait guérie d'une douleur.

Quelque temps auparavant, une autre fille ayant fait des instances réitérées au curé pour qu'il la crucifiât, et que par là elle eût plus de ressemblance avec Jésus-Christ, le crucifiement eut lieu à l'église, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, un vendredi, à trois heures après midi, en présence des deux frères, du vicaire, du père Caffé, Dominicain, et de dix à douze personnes des deux sexes qui formaient le petit nombre de leurs adeptes.

Ces *miracles* produisirent l'effet que les fanatiques en attendaient : ils leur attirèrent un grand nombre de prosélytes, surtout en filles et femmes. Elles se rassemblaient dans une grange pendant la nuit sans lumière, et leur prêtre s'y rendait par la fenêtre. On entendait qu'il leur distribuait des coups à tort et à travers et qu'elles en exprimaient leur satisfaction par des cris de joie. Elles semblaient languir lorsqu'elles en étaient privées pendant quelque temps, et manifestaient par des soupirs le désir d'être fustigées ; elles en cherchaient l'occasion et se trouvaient heureuses lorsqu'elles avaient reçu cette faveur.

On les voyait souvent dans les chemins avec un sac à ouvrage à leur bras, tricotant des bas en se promenant. Les pères et les maris qui n'étaient pas de la secte souffraient impatiemment ces désordres ; il en résultait souvent des querelles de ménage assez vives, et, ce qui les aggravait beaucoup, c'est qu'ils s'apercevaient que les denrées disparaissaient des greniers, car cette Société établissait une communauté de biens.

Cependant un événement répandit l'alarme. Un des principaux habitans, qui s'opposait le plus aux déprédations de sa femme, mourut presque subitement d'une piqûre d'aiguille trouvée dans son lit; alors il y eut des cris de toutes parts contre ces novateurs dangereux, des plaintes furent portées à l'archevêque et aux magistrats. Un grand vicaire fut envoyé sur les lieux pour faire une information sur les prétendus miracles opérés par le curé Bonjour; et, d'après ce qui fut constaté par son interrogatoire, en présence de témoins, l'archevêque obtint trois lettres de cachet, dont deux exilaient Bonjour aîné et Furlay, vicaire, dans leur pays, et la troisième condamnait Bonjour cadet, curé, à être enfermé dans le couvent de Tanlay. De là, il entretenait une correspondance suivie avec ses sectateurs, et, s'en étant échappé, il leur annonça son évasion comme un autre miracle. Un ange lui était apparu et lui avait dit : *Lève-toi*; il marche : aussitôt les murs de sa prison s'entr'ouvrent respectueusement pour lui laisser un libre passage. Il se réfugie à Paris; la fille crucifiée et une autre prophétesse viennent l'y joindre. Il soumet la crucifiée à de nouvelles épreuves. Elle est envoyée à Port-Royal, pieds nus, au mois de janvier, avec cinq clous plantés dans chaque talon. Elle avait passé tout un carême sans manger autre chose qu'une rôtie de fiente humaine chaque matin, et le curé Bonjour avait soin d'instruire ses sectateurs de ces nouveaux miracles. Plusieurs habitans de Fareins vendirent leurs propriétés pour en verser le produit dans la bourse commune et se rendirent auprès de lui.

Le fait du crucifiement est bien constaté par le procès-verbal du grand vicaire; ceux de la rôtie et du voyage à Port-Royal avec les clous dans les talons, sont attestés dans l'interrogatoire, par l'un des juges du tribunal de Trévoux. Le curé Bonjour les a confirmés, dit-on, par son aveu.

La révolution de 1789 lui parut un événement opportun pour faciliter sa rentrée dans sa cure. Il part, arrive à Fareins, et, dans un moment où le curé et le vicaire étaient absens, il entre avec une centaine de personnes dans le presbytère, prend les clefs de l'église, monte en chaire, et enflamme le zèle de ces fanatiques qui ensuite se portent au jardin du presbytère, et décident d'y passer la nuit, d'y rester même jusqu'à ce que, de gré ou de force, on leur ait rendu leur curé. La maréchaussée de Trévoux vient à propos pour empêcher un désordre qui allait croissant, et qui continua jusqu'au coucher du soleil. Le lieutenant de maréchaussée ayant lu le procès-verbal qu'il avait dressé, Bonjour, qui en redoutait les suites, engage sa troupe à se retirer, et le jardin reste libre, après avoir été occupé trente-six heures par ces séditieux.

Une délibération contre les frères Bonjour avait eu lieu le 27 septembre 1789, entre cinquante-deux des principaux habitans de Fareins, en tête desquels se trouvaient le seigneur, un chanoine, Melino, qui depuis a été membre du corps législatif, deux chirurgiens et un notaire de Messimi. Aux faits racontés précédemment, ils ajoutent que le curé prêche une doctrine subversive de la religion et de la société. De ses prédications résulte l'insubordination des femmes envers leurs maris; il attaque même le droit de propriété : *Adam n'a pas fait de testament*; ils lui reprochent des assemblées prolongées jusque dans la nuit, des extravagances scandaleuses de quelques obsédées, possédées, inspirées, dont une, à la procession de la Fête-Dieu, l'an 1787, se jeta en hurlant aux pieds du curé. Celui-ci prétendit qu'il exerçait une sorte d'empire sur les démons; que Dieu lui avait parlé, et l'avait investi du pouvoir des miracles. On voit que d'autres prêtres adhéraient aux entreprises du prétendu thaumaturge qui, par ses lettres et ses conseils, soutenait le courage ébranlé de ses adeptes. La plupart avaient cessé de fréquenter l'église, lorsqu'on lui avait substitué un nouveau curé et un nouveau vicaire. Ils se rassemblaient secrètement la nuit.

Bonjour, retourné à Paris, continua une correspondance suivie avec ses disciples, qui formaient à peu près le quart des habitans de Fareins, jusqu'à ce que le gouvernement de Bonaparte exilât les deux frères à Lausanne, en Suisse.

Le curé Bonjour, ou l'un de ses partisans, a publié un écrit intitulé : « Lettre d'un curé du diocèse de Lyon, à ses confrères, sur les causes de l'enlèvement de M. Bonjour, curé de Fareins en Dombes ¹ ». L'auteur prétend que les deux filles dont, en 1787, il a crucifié l'une et dont l'autre a eu les pieds percés avec un couteau, sont des personnes pieuses : il les a guéries miraculeusement. Son vicaire Furlay est un digne ecclésiastique. Quant au curé et son frère, on loue beaucoup leur humilité, leur charité, leur zèle.

L'auteur nie que les adhérens de Bonjour forment une secte de flagellans, qu'ils aient fait périr un homme sous les coups, qu'il y ait eu des indécentes lors du crucifiement de la fille, et, à cette occasion, il déclare que ce qui fournit prétexte à ces calomnies, c'est que le démon suscite des imitateurs de cette *œuvre*, qui débitent des erreurs contre l'infailibilité de l'Eglise et l'efficacité des sacrements. Ils violent les mœurs sous prétexte d'état surnaturel et de dispenses illusoire. Puisqu'il existe une *œuvre diabolique*, il y en a aussi une *divine*. De là, il conclut au miracle en ce qui concerne la guérison.

¹ In-12 de 119 pages.

Viennent ensuite des détails sur l'apostasie des gentils et la conversion des Juifs, le retour d'Elie qui rétablira toutes choses. Ces trois articles, fondés sur l'Écriture et la tradition, comme celui du jugement dernier, font partie des vérités catholiques ; mais une foule de grands événemens préparatoires à des événemens plus grands ont tellement frappé l'imagination de certains hommes, parmi lesquels il en est de très-savans, qu'ils ont pris les moyens pour le but : ils ont considéré comme termes de la carrière des jalons placés sur la route. De là, sur les articles dont on vient de parler, tant de systèmes pour faire envisager comme arrivés ou très-prochains le renouvellement de l'Église, la venue de l'Ante-Christ, la fin du monde, et d'autres révolutions dont Dieu s'est réservé le secret, et sur lesquels la curiosité humaine s'épuise en conjectures.

Sulpice-Sévère, dans la vie de S. Martin, parle d'un jeune homme qui se fit passer pour Elie, ensuite pour Jésus-Christ ¹. Elie étant l'un des deux témoins qui précéderont le second avènement de Jésus-Christ, il est souvent question de ce prophète dans l'histoire des Millénaires, et dans celle des convulsions qui se rattachent au millénarisme. N'a-t-on pas prétendu qu'une mission secrète du prophète Elie, annoncée dès l'an 1761, avait eu lieu en 1774 ? Dans un ouvrage publié en 1822, on lit « qu'alors existaient encore quelques personnes qui prétendaient avoir conversé plusieurs fois avec lui, et qu'il était partisan de l'œuvre des convulsions, mais avec beaucoup de discernement ². »

Telles sont les extravagances qu'enfantait le jansénisme chez ceux de ses partisans qui, par une conséquence du principe protestant de libre examen, opposé au principe catholique de l'autorité, s'abandonnaient aux caprices de leur imagination. Tous cependant n'allaient pas si loin ; mais, pour ne point se déshonorer en affichant d'aussi honteuses folies, ils ne laissaient pas que de causer le plus grand préjudice à la religion.

Ainsi des théologiens réformateurs, qui prenaient à Vienne la peine de refaire l'enseignement de l'Église ; ainsi l'évêque de Myriophite, qui acheva leur ouvrage, et dont le *Febronius* causa une sorte de révolution dans les esprits ; ainsi les universités qui s'engouèrent pour ce livre, qui accueillirent le système et adoptèrent le langage de l'auteur, élargissaient chaque jour la plaie que l'*Augustinus* avait ouverte. Le semi-protestantisme des Jansénistes

¹ Sulpice-Sévère, de *Vita sancti Martini*, c. 25.

² Extraits d'un recueil de discours de piété sur nos derniers temps. In-12, Paris 1822.

menait droit aux doctrines de Luther et de Calvin ; celles-ci à leur tour menaient au rationalisme, etc.

L'étonnante fortune du *Febronius*, au moment où une fièvre d'innovations dévorait l'Allemagne, s'explique par la hardiesse même de ce livre, dont l'objet était de bouleverser l'Eglise pour la refondre, et de lui tracer un nouveau plan de gouvernement. Les Jansénistes avaient vu avec joie un évêque s'unir à eux pour saper l'autorité légitime dont il était le défenseur naturel. Les Protestans se félicitaient de trouver leurs principes sanctionnés dans son ouvrage. Les incrédules s'applaudissaient que l'auteur leur frayât la voie, en portant une critique amère et tranchante sur une foule d'objets, en traitant d'abus les usages les plus anciens et les règles les plus accréditées, en accusant les pontifes romains de tyrannie, en attaquant l'Eglise et ses décisions. En un mot, tout ce qui n'était pas catholique admirait le *Febronius* ; au contraire, tout ce qui était catholique le condamnait. Flétri par Clément XIII en 1764, et prohibé de nouveau en 1766, ce livre funeste le fut encore sous Clément XIV en 1771 et en 1773, ce qui fit crier les Jansénistes au scandale. Consultée, en 1775, sur le *Febronius*, par le prince Clément de Saxe, électeur de Trèves, l'assemblée du clergé émit l'avis que, favorable aux opinions nouvelles et rempli d'inexactitudes, il s'écartait de la doctrine et du langage de l'Eglise de France touchant la primauté d'honneur et de juridiction des papes et du Siège apostolique. En même temps que cette improbation collective atteignait l'ouvrage de Hontheim, l'abbé Bergier, théologien exercé, signalait les écarts et les contradictions de ce livre dans une Lettre imprimée à un évêque d'Allemagne. De son côté, l'électeur cherchait à ramener son suffragant à de meilleurs sentimens. Ces autorités et ces instances commencèrent à faire impression sur un homme qui avait prétendu ne suivre que la doctrine du clergé de France. Le pape ayant nommé pour s'occuper du *Febronius* une congrégation présidée par les cardinaux Boschi et Antonelli, l'avis de cette congrégation, appuyé par les représentations de l'électeur, décida l'évêque de Myriophite à revenir sur ses pas. Il signa donc, le 1^{er} novembre 1778, une rétractation en dix-sept articles, où il avouait être tombé dans l'erreur, et suppliait Pie VI d'avoir égard à son repentir. Il reconnaissait que les clefs de l'Eglise ont été données à un seul et en même temps à l'unité ; que la primauté du pape est une primauté de juridiction et doit être perpétuelle ; que l'Eglise a droit de déterminer le sens et de juger la doctrine des propositions ; qu'on doit une entière obéissance à la constitution *Unigenitus* ; que, s'il s'élève quelque doute sur l'état de l'Eglise, il faut avoir recours au pape ;

que le concile de Trente a été libre, et a sagement fait de réserver au pape certaines dispenses ; qu'il faut regarder comme illégitimes les évêques non reconnus par lui ; qu'on a eu raison de lui réserver la canonisation des saints, et l'appel de toutes les causes ecclésiastiques ; que, pour la foi, les sacrements et la discipline, la puissance ecclésiastique prononce de plein droit..... Les autres articles étaient moins importans, mais étaient dictés par le même esprit. Pie VI crut devoir donner quelque éclat à cette rétractation : il tint à cet effet, le 25 décembre suivant, un consistoire où elle fut lue, et il félicita Hontheim d'une démarche qu'il regardait comme aussi consolante pour l'Église qu'honorable pour le prélat. Les actes de ce consistoire furent imprimés et envoyés en Allemagne et ailleurs, afin d'effacer l'impression que le *Febronius* avait produite. Le 3 février 1779, l'évêque suffragant donna une Lettre pastorale pour annoncer et confirmer sa rétractation ; il y renonçait pour toujours à ce qu'il avait enseigné dans le *Febronius*, se proposait de réfuter ce livre, et notifiait lui-même un ordre de l'électeur, qui défendait de le lire ou de le retenir. Comme on prétendait que la rétractation lui avait été arrachée par séduction et par menaces, il déclara, par un acte du 2 avril 1780, que cette démarche avait été entièrement volontaire, et qu'il espérait la justifier par un ouvrage déjà commencé. Il fit paraître, en effet, l'an 1781, son *Commentaire* sur sa rétractation. Il la développe en trente-huit propositions, qu'il confirme de nouveau quant au fond, mais à quelques-unes desquelles il donne des interprétations et des modifications que plusieurs ont jugées contraires à l'acte du 1^{er} novembre 1778. Dans le fait, on remarque, en bien des endroits de ce *Commentaire*, l'embarras et les détours d'un écrivain qui ne voudrait pas abandonner tout à fait ses premières assertions, qui cherche à retenir d'une main ce qu'il accorde de l'autre, et qui affaiblit par des restrictions partielles les aveux qu'il fait et les principes auxquels il semble revenir. On y trouve aussi des propositions susceptibles d'un sens favorable. De Hontheim fit insérer à la fin les actes du consistoire du 25 décembre 1778, le Bref que Pie VI lui avait adressé, la Lettre pastorale qu'il avait publiée lui-même, et un extrait d'un livre de l'infatigable Zaccaria, où l'on soutenait la sincérité de sa rétractation. On aime à croire qu'en effet elle était sincère : sans cela, que faudrait-il penser de l'inconstance et des variations d'un vieillard, qui aurait joué ainsi tous les rôles, et qui aurait cherché à tromper tout le monde par des explications sophistiques et des protestations simulées ?

Alors que les pays catholiques du continent de l'Europe s'in-

surgeaient contre la religion, il n'y a guère lieu de s'étonner qu'elle fût, dans la Grande-Bretagne, un objet de contradiction permanente. Les lois vexatoires portées contre les orthodoxes aux époques de révolution et de troubles survivaient à ces circonstances, quoique les ennemis les plus acharnés des Catholiques n'eussent point à se plaindre d'eux. L'exécution de ces lois dépendait, il est vrai, des dispositions plus ou moins hostiles des magistrats. Mais, si la modération de quelques-uns adoucissait en certains lieux la rigueur des peines, en d'autres endroits les haineux préjugés de secte se prévalaient du texte non abrogé de la loi pour inquiéter les Catholiques.

On avait pu constater, dans des occasions récentes, quelles racines avaient ces préjugés.

Les Anglais s'étaient emparés du Canada pendant la guerre de 1756, et ce vaste pays leur avait été cédé par le traité de paix de 1763¹. Il était exclusivement peuplé de Catholiques : la politique et le bon sens s'accordaient pour engager le gouvernement anglais à les protéger. Il fallait essayer de leur faire oublier, par de bons traitemens, la domination de la France à laquelle ils tenaient par leur origine, leur langage et leurs habitudes. Il fallait leur laisser la plus entière liberté dans l'exercice d'une religion à laquelle ils étaient fort attachés. De Pontbriand, dernier évêque de Quebec, était mort à Mont-Réal, pendant le siège, le 9 juin 1760, et n'avait point encore eu de successeur. Les Anglais permirent qu'on lui en donnât un. On fit choix d'Olivier de Briant, chanoine de Quebec, qui avait été envoyé en Angleterre après la conquête pour y plaider les intérêts des habitans. Il fut fait évêque vers 1767, et sacré probablement par quelqu'un des vicaires apostoliques anglais. Ce fut un grand scandale pour les zélés Protestans.

Ils ne furent pas moins choqués de ce qu'on permit aux Catholiques de la Grenade d'aspirer aux charges. Cette île avait aussi été cédée par la France, en 1763, et comme elle n'était peuplée que de Catholiques, on ne pouvait se dispenser de leur permettre d'y remplir les places. Cependant on entendit l'archidiacre Blackburne jeter à ce sujet les hauts cris, et reprocher à ses compatriotes leur mollesse et leur indifférence à l'égard du papisme et de ses progrès prodigieux.

Un acte du gouvernement augmenta encore les plaintes. Cet acte, rendu en 1774, portait qu'il serait établi un conseil législatif pour les affaires du Canada, et que les Catholiques pourraient

¹ Mém. pour servir. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, pag. 629-635.

en être membres ; que les lois françaises seraient suivies pour les causes civiles, et les lois anglaises pour les causes criminelles ; que le clergé catholique conserverait la dîme sur les habitans de la même communion, etc. Ces dispositions jetèrent l'alarme dans la ville de Londres. Elle se hâta de présenter une adresse au roi pour le prier de ne point sanctionner un bill qui donnait une existence légale à une Église idolâtre et sanguinaire. Mais le ministère anglais, méprisant ces clameurs de l'esprit de parti, pour écouter la voix de la saine politique et de l'équité, accorda aux Canadiens ce qu'il jugea nécessaire afin de les réconcilier avec leurs nouveaux maîtres.

Les Catholiques anglais virent dans ces concessions un présage de ce qu'ils pouvaient espérer pour eux-mêmes. La partie la plus éclairée de la nation commençait à reconnaître que les mesures prises autrefois contre eux étaient aussi inutiles qu'injustes. Les personnes modérées blâmaient des rigueurs qui n'avaient plus d'objet. L'indifférence même pour la religion, cette grande maladie du siècle, contribuait à diminuer les préventions contre les Catholiques, et le banc des évêques anglicans ne paraissait pas éloigné d'améliorer leur sort. Le parti qui leur était contraire était formé de Protestans zélés, de *dissenters* ardents, de méthodistes outrés, qui conservaient encore la roideur et les idées exagérées des premiers réformateurs. Mais quand les *dissenters* eux-mêmes réclamaient une tolérance universelle, ils n'étaient guère recevables à se montrer si intolérans pour les Catholiques. Telles étaient les dispositions générales envers ces derniers, lorsque la guerre d'Amérique leur fournit l'occasion de montrer leurs sentimens politiques.

Dans un moment où l'on était alarmé de la révolte des colonies américaines, un des juges du roi en Ecosse s'adressa à Georges Hay, évêque de Daulie et vicaire apostolique en Ecosse, pour connaître la manière de penser de ceux de sa communion sur cet événement, et pour savoir si l'on pouvait attendre d'eux de coopérer aux vues du gouvernement anglais. Hay manifesta, dans les termes les plus forts, son attachement pour la constitution existante, et les assurances de ce prélat furent confirmées par la promptitude avec laquelle des Catholiques se firent inscrire pour les levées qui se faisaient alors en Ecosse. La lettre de Hay fut même communiquée au gouvernement. Dans le même temps, à peu près, lorsque les flottes combinées de France et d'Espagne menaçaient l'Irlande, un religieux catholique, le père Arthur O'Leary, employé dans le ministère à Cork, publia une Adresse à ses compatriotes pour les exhorter à rester fidèles à l'ordre établi.

Ce fut dans ces circonstances que les Catholiques rédigèrent une Adresse au roi. Elle fut signée de deux cents d'entre eux, dont dix étaient pairs, et elle fut présentée au roi, le 2 mai 1778, au palais de Saint-James, par trois lords catholiques. Les signataires protestaient de leur attachement pour la maison régnante, et demandaient que les adoucissements qu'ils avaient déjà obtenus fussent confirmés d'une manière authentique. Ils dressèrent en même temps une pétition longue et motivée au parlement. Elle eut son effet. Le 14 mai, sir Georges Saville fit une motion à la Chambre des communes pour abroger les peines portées sous Guillaume III. La discussion s'entama à ce sujet. Plusieurs membres parlèrent dans le même sens que sir Georges. Ils firent sentir combien il était politique, dans un moment de danger, de se concilier, par un grand acte de justice, l'attachement d'une portion considérable de la nation. Après un discours éloquent de lord Beauchamp, le bill passa sans la moindre opposition. Dans la Chambre haute, il fut adopté sans aucune espèce de débats. Depuis, le roi y donna sa sanction. L'acte portait que les évêques, prêtres et Jésuites, ne seraient point poursuivis en vertu du statut de Guillaume III; que toutes ces personnes et autres chargées de l'instruction de la jeunesse ne seraient point sujettes à l'emprisonnement perpétuel porté par ce statut; que les Catholiques auraient le droit d'hériter, quoique le plus prochain héritier après eux fût Protestant; qu'ils pourraient acheter des terres. Mais, pour jouir de ces avantages, ils devaient prêter tous les six mois un serment portant qu'ils seraient fidèles au roi Georges III et à ses successeurs; qu'ils le défendraient de tout leur pouvoir; qu'ils renonçaient à toute obéissance envers celui qui prenait le titre de Charles III; qu'ils détestaient comme anti-chrétiennes et impies cette proposition qu'on peut assassiner pour cause d'hérésie, et cette autre qu'il ne faut point tenir la foi aux hérétiques; qu'ils rejetaient également l'opinion que les princes excommuniés par un pape ou par un concile peuvent être déposés ou tués; qu'ils ne croyaient pas non plus que le pape eût ni directement ni indirectement, aucun pouvoir temporel sur l'Angleterre, et qu'ils faisaient cette déclaration sans aucune réserve ou équivoque. Il est vrai que cet acte n'avait été présenté au parlement qu'à la fin d'une session, lorsque tous les membres étaient partis ou prêts à partir; mais on avait sagement fait de ne pas donner aux hommes passionnés le temps de dresser leurs batteries. En effet, Fox ayant, le 10 décembre suivant, ouvert la motion que les catholiques qui avaient prêté le serment fussent exempts de la double imposition sur les terres prescrite sous

Georges I^{er}, sa proposition fut rejetée malgré ses efforts et ceux de Burke. C'est que les Protestans zélés avaient eu le temps d'échauffer les esprits.

Des hommes accoutumés à regarder avec horreur ce qu'ils appelaient le *monstre du papisme*, envisagèrent les dernières concessions comme un coup terrible porté à l'Église protestante¹. Ils résolurent donc d'empêcher qu'on ne les étendit à l'Écosse, comme il paraît que c'était l'intention du gouvernement. La société formée à Edimbourg, pour la propagation de la foi chrétienne, publia, au mois d'octobre 1778, un pamphlet où les Catholiques étaient peints comme odieux à la société et indignes des faveurs du gouvernement. Le synode de Glasgow se tint peu après. On y opina avec violence contre les Catholiques, et l'on y résolut de s'opposer à tout bill en faveur de ceux d'Écosse. Le dimanche suivant, 18 octobre, il y eut un attroupement qui fondit sur les Catholiques, au moment où ils étaient assemblés dans une maison particulière pour l'office divin. On cassa les fenêtres, on pilla la maison, et le tumulte dura toute la nuit. Les résolutions du synode de Glasgow furent rendues publiques par la voie des journaux, et la société d'Edimbourg n'omit rien pour exciter les esprits. Des lettres, des billets, des pamphlets, furent distribués dans les lieux publics, et semés même dans les rues pour accroître les mécontentemens et provoquer un éclat. Après quelques jours de mouvemens et de clameurs, le 2 février 1779, un attroupement brûla une chapelle et une maison bâties dernièrement par les Catholiques d'Edimbourg. D'autres maisons de Catholiques furent pillées, sans qu'on prît des mesures pour réprimer ces désordres. Les mêmes scènes eurent lieu à Glasgow, le 9 du même mois, et elles se renouvelèrent dans quelques autres villes d'Écosse.

Ce n'était point assez d'avoir exalté les têtes dans ce royaume; on voulut obtenir le même succès en Angleterre. Une association protestante se forma dans Londres pour obvier aux dangers imminens dont la réforme était menacée. Elle entra en correspondance avec la société d'Edimbourg, et prit les mêmes moyens pour réussir. Il n'était question que de l'audace croissante, et des entreprises réitérées des Catholiques, alors qu'on brûlait leurs maisons; alors que ceux-ci annonçaient hautement leur détermination de ne faire, pour le moment, aucune demande, et de s'en tenir aux dernières concessions. Cette résolution fut même publiée par les journaux; mais elle ne put calmer l'effervescence des

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 9-15.

esprits qu'on se plaisait à échauffer par tous les moyens possibles. On écrivait de tous côtés en Angleterre pour exhorter les bons Protestans à faire une ligue contre les accroissemens du papisme. Les exhortations étaient si vives, qu'en peu de temps l'association compta un assez grand nombre de membres. Le plus fameux de tous, comme le plus ardent, fut Georges Gordon, troisième fils du duc de ce nom, homme d'un caractère hardi et fougueux, mécontent du ministère, borné d'ailleurs, et d'un fanatisme extravagant. C'est le même qui se fit enfermer pour ses pamphlets, qui embrassa le judaïsme, et qui mourut à peu près fou à Newgate, en 1793. Son nom et ses exhortations servirent les vues de l'association, dont il fut déclaré président. On tenait de fréquentes assemblées dans lesquelles on faisait les motions les plus fougueuses contre les Catholiques. On se réunissait dans des tavernes, dans des maisons de jeu, dans des marchés, et bientôt les membres furent si nombreux qu'il fallut s'assembler en plein air. On rédigea une pétition au parlement, et le président déclara qu'il ne la présenterait point s'il n'était accompagné d'au moins vingt mille personnes. Il s'en trouva plus du double réuni, le 2 juin 1780, dans une campagne aux portes de la capitale. De là on se mit en marche pour l'abbaye de Wesminster, sous la conduite de lord Gordon. On portait solennellement la pétition écrite sur une énorme bande de parchemin, et souscrite, dit-on, par 40,000 pétitionnaires. Arrivés devant la Chambre des communes, ces fanatiques firent une décharge générale de mousqueterie; car ils s'étaient munis de leurs armes pour plus de précaution. Ils forcèrent presque tous les membres du parlement à crier avec eux : *Point de papisme*, et arrachèrent à plusieurs la promesse qu'ils voteraient pour la révocation de l'acte de 1778. D'autres furent insultés, et plusieurs pairs particulièrement furent traités avec brutalité. Il y en eut qui eurent peine à se soustraire au ressentiment de cette troupe emportée. Lord Gordon présenta la pétition. On voulait que le parlement délibérât séance tenante. Mais pendant les débats la foule entreprit de se faire justice contre les Catholiques. Deux chapelles furent pillées et détruites. L'une était celle de l'ambassadeur de Sardaigne. Le 4 juin, les attroupemens et les violences recommencèrent. On se porta sur les chapelles et les maisons des Catholiques à Moorfields. Elles furent pillées, et tout ce qui s'y trouvait fut jeté au feu. Trois maisons de Catholiques furent traitées de même. La populace ne parlait que d'exterminer entièrement le papisme. Le 5, les attroupemens devinrent plus inquiétans encore. Les mécontents détruisirent d'autres chapelles et pillèrent d'autres maisons, entre autres celle de sir

AN 1
Geor
gatio
digne
Ils m
ferme
tholi
Il n'e
à plu
une c
ticul
Les d
mon
chac
vaier
le ré
mis à
il s'e
gard
pabl
doux
déco
quel
afin
prod
entr
Ce f
on e
La p
thol
beau
tiqu
le d
fest
C
qu'i
tude
acc
loi,
mer
pas
gler
qui
qui

Georges Saville, qui avait fait la motion au parlement pour l'abrogation de l'acte de 1689. Le 6, après avoir conduit en triomphe leur digne chef, ils se séparèrent pour poursuivre leurs expéditions. Ils mirent le feu à la prison de Newgate, parce qu'on y avait renfermé quelques-uns des leurs. Un parti se détacha contre les Catholiques de la rue de Devonshire. La nuit du 6 au 7 fut affreuse. Il n'était question que de destruction et de pillage. On mit le feu à plusieurs endroits à la fois. La maison d'un Catholique, ailleurs une chapelle et trois maisons attenantes, d'autres maisons de particuliers de la même communion, devinrent la proie des flammes. Les orthodoxes, objet de la fureur de la multitude, n'osaient se montrer dans les rues. Mais, au milieu de la confusion générale, chacun commençait à craindre ; et les Protestans eux-mêmes pouvaient être victimes du désordre. On sentit enfin la nécessité de le réprimer. On fit venir quelques troupes. Georges Gordon fut mis à la Tour. On arrêta plusieurs des séditieux, parmi lesquels il s'en trouva qui étaient animés d'un esprit de vertige. Ils se regardaient comme des martyrs. On exécuta dix-neuf des plus coupables. Le reste fut condamné, mais obtint sa grâce. Soixante-douze maisons furent brûlées pendant ces jours de terreur. On découvrit, par l'interrogatoire de lord Gordon, et par ses papiers, quels étaient ses projets. Il se disposait à partir pour l'Ecosse, afin de travailler, conjointement avec la société d'Edimbourg, à y produire les mêmes résultats qu'il venait d'obtenir à Londres. Il entretenait des correspondans chargés de seconder ses desseins. Ce fut par leurs soins qu'il y eut des émeutes à Bristol et à Hull ; on en arrêta les suites. Les factieux furent plus heureux à Bath. La populace y détruisit une chapelle et plusieurs maisons de Catholiques. Au surplus, il ne paraît pas que le clergé anglican ait beaucoup contribué à ces scènes terribles. Très-peu d'ecclésiastiques entrèrent dans l'association. On ne cite qu'un prédicateur, le docteur Fordyce, dont les sermons étaient un véritable manifeste contre le papisme.

Quand le tumulte fut apaisé, la Chambre des communes crut qu'il fallait accorder quelque chose aux préventions de la multitude. Elle adopta un bill pour assurer l'Église établie, contre les accroissemens du papisme ; mais la Chambre des pairs rejeta cette loi, convaincue que ces plaintes continuelles sur des accroissemens imaginaires n'étaient que des déclamations diotées par la passion et destituées de fondement. Rien ne prouve mieux l'aveuglement de l'esprit de parti que cette assertion d'un pamphlétaire qui a l'air de dire très-sérieusement que ce furent les Catholiques qui excitèrent le tumulte et les incendies. C'était sans doute une

ruse bien perfide de la part de ces Catholiques de brûler leurs chapelles et leurs maisons, pour avoir le plaisir de crier contre les Protestans. Des hommes qui se cachaient n'étaient guère disposés à diriger les mouvemens de la populace.

Les enfans des familles catholiques les plus considérables d'Angleterre continuaient d'être élevés dans les meilleurs principes, notamment au collège de Liège, académie qui, après la suppression de la Société de Jésus, resta ouverte aux jeunes gens de toute nation. Pénétrés de respect pour les vertus et le mérite des Jésuites, les Catholiques anglais gémissaient des rigueurs auxquelles ces religieux se trouvaient en butte. Cette sympathie pour d'illustres malheurs était, au reste, commune à tous les vrais chrétiens, et le chef de l'Eglise l'autorisait par son exemple.

La position de Pie VI, à l'égard des Jésuites, était pénible et délicate¹. D'un côté, la pitié, la justice, l'humanité sollicitaient vivement son cœur. De l'autre, il était harcelé par des puissances qui avaient l'incroyable sottise de suivre l'impulsion de leurs propres ennemis, lesquels les excitaient à persécuter les membres du corps qu'elles avaient détruit, à tourmenter la misérable vie de leurs plus fermes et plus zélés défenseurs. Au nom des cours de France, d'Espagne, de Naples, de Portugal et d'Autriche, on avait menacé le pape, s'il pensait à rétablir la Compagnie ou seulement à mettre le général en liberté; on l'avait prévenu qu'on avait des espions qui sauraient voir ses actions et même deviner ses projets². Hors d'état de résister ouvertement à des puissances formidables, il était déchiré dans l'objet de ses plus justes affections : car on sent bien qu'un tel pontife ne pouvait, au fond de l'âme, qu'être l'ami des Jésuites. Ce qui prouve qu'il appréciait leur innocence, c'est qu'il s'était hâté de les tirer de l'oppression où on les avait réduits sous le faible Clément XIV; c'est qu'il leur avait pourvu généreusement à leur subsistance; c'est qu'il les employait dans le saint ministère. Sous le précédent pontificat, leur général Ricci, et plusieurs de leurs partisans, avaient été enfermés au château Saint-Ange : on avait même commencé quelques procédures contre eux. Si le pouvoir de Pie VI eût secondé ses bonnes intentions, à l'instant les portes de la prison eussent été ouvertes à ces victimes de l'erreur la plus fatale, que les rois auraient dû couvrir de toute leur protection, et non charger de fers. L'humanité inspire quelquefois d'heureux artifices. On voulait perdre ces infortunés par les tribunaux. Ce fut par la voie même que Pie VI, feignant de céder à la force, et pour les sauver : il ordonna que les

¹ Histoire de Pie VI, p. 22.

² Mémorial du cardinal de Bernis et de Florida-Blanca à Pie VI, du 31 mai 1775.

leurs cha-
contre les
e disposés

bles d'An-
principes,
a suppres-
s de toute
te des Jé-
auxquelles
pour d'il-
rais chré-

ible et dé-
aient vive-
sances qui
rs propres
s du corps
e de leurs
de France,
ait menacé
nt à mettre
es espions
ets². Hors
ridables, il
s : car on
ne, qu'être
nnocence,
a les avait
rvu géné-
it dans le
éral Ricci,
u château
res contre
ntentions,
ces victi-
ouvrir ce
té inspire
nfortunés
, feignant
a que les

tribunaux statuassent sur leur sort. Le malheur, joint à la vertu, pouvait-il redouter les décisions de la justice ? Mais Pie VI régla que les Jésuites seraient jugés par cette même commission, nommée sous Clément XIV, et qui jusque-là n'avait encore ni osé les condamner, ni voulu les absoudre¹. On ne pouvait lui imposer une punition plus humiliante que de la contraindre de juger enfin des hommes qui, depuis près de deux ans, sollicitaient leur sentence. La commission essaya d'é luder les ordres du pape, créa des obstacles qui naissaient les uns des autres, remit de jour en jour à prononcer des jugemens qui, en absolvant les prisonniers, allaient la convaincre elle-même d'injustice. Pie VI, de son côté, ne cessa de presser les commissaires. Enfin il leur fallut, faute de délits quelconques, déclarer l'un après l'autre tous les prisonniers innocens. On ne les élargit néanmoins qu'après leur avoir fait jurer de ne divulguer jamais rien de leurs interrogatoires et des traitemens qu'ils avaient essayés. Bernardine fut élargie à son tour ; mais on la déclarait dupe des illusions du démon. Cette fille adopta librement pour sa demeure le monastère qui lui avait servi de prison, et Pie VI lui assigna une pension.

De tous les prisonniers, il n'y en eut aucun dont la situation ait été plus critique que celle du père Ricci². Tout semblait conspirer contre lui. D'un côté, des fanatiques espagnols avaient conjuré sa perte s'ils le voyaient reparaitre dans Rome, tandis que les cardinaux pressaient Pie VI de lui rendre justice et de le mettre en liberté : de l'autre, Charles III, toujours ulcéré, ne voulait pas entendre parler de son élargissement ; et la commission, intéressée à ne pas juger, éloignait de tout son pouvoir le moment de le faire. Pie VI, flottant entre toutes ces difficultés, ne savait presque à quoi se résoudre. En attendant qu'il parvint à les lever, il avait du moins singulièrement adouci la captivité du vénérable vieillard ; et par les attentions les plus délicates, il avait pris à tâche de le dédommager des rigueurs précédentes. Mais dans la situation d'esprit où le pape voyait encore le roi d'Espagne et les ministres des autres cours, il était impossible de donner à l'ancien général de la Compagnie de Jésus la seule consolation qu'il pût goûter, celle de le rendre à ses confrères. Il fallait attendre pour cela des temps plus heureux. Le père Ricci n'était pas destiné à les voir arriver. Au mois de novembre 1775, il tomba sérieusement malade. La vue de la mort ne l'effraya pas : depuis quelque temps il s'adressait à Dieu de le retirer de ce monde. Sur ses in-

¹ Pombal, Choiseul et d'Aranda, etc., p. 150.

² *Ibid.* p. 152-154.

stances, on se hâta de lui apporter le saint viatique. Immédiatement avant de le recevoir, il témoigna vouloir parler aux assistants. Tous s'approchèrent. Alors d'une voix ferme et distincte, avec un air de dévotion plein de majesté qui pénétra tous ceux qui l'entendirent, le moribond prononça la protestation suivante : « Sur le point d'être présenté au tribunal d'infailible vérité, après » avoir humblement prié mon Rédempteur très-miséricordieux et » mon Juge redoutable de ne pas permettre que je me laisse conduire par aucune passion, sans amertume de cœur, mais uniquement parce que je me crois obligé de rendre justice à la vérité et à l'innocence, je fais les deux déclarations et protestations » suivantes : 1^o Je déclare et proteste que la Compagnie de Jésus » supprimée n'a donné aucun motif à sa suppression. Je le déclare » et le proteste avec cette certitude que peut moralement avoir » un supérieur bien informé de ce qui se passe dans son ordre. » 2^o Je déclare et proteste que je n'ai donné aucun motif, pas » même le plus léger, à mon emprisonnement. Je le déclare et le » proteste avec cette souveraine certitude et évidence que chacun » a de ses propres actions. Je fais cette seconde protestation uniquement parce qu'elle est nécessaire à la réputation de la Compagnie de Jésus, dont j'étais le supérieur général. Du reste je ne » prétends point qu'en vertu de cette protestation, l'on puisse » juger coupable devant Dieu aucun de ceux qui ont nui à la Compagnie de Jésus ou à moi, comme je m'abstiens moi-même de semblables jugemens ; les pensées de l'esprit et les affections du cœur n'étant connues que de Dieu seul. Et pour satisfaire au devoir du chrétien, je proteste que j'ai toujours, avec le secours de la grâce, pardonné, et que je pardonne sincèrement à tous ceux qui m'ont lésé, d'abord par les torts faits à la Compagnie de Jésus, » ensuite par son extinction et par les circonstances qui l'ont » accompagnée, enfin par mon emprisonnement et par le préjudice » de ma réputation qui en est inséparable. Je prie le Seigneur de » me pardonner, par les mérites de Jésus-Christ, la multitude de » mes péchés, et de pardonner de même à tous les auteurs et coopérateurs des maux et torts susdits. Je veux mourir avec ces sentimens et cette prière dans le cœur. »

Le père Ricci, après ce dernier acte qui confondit et irrita les persécuteurs de la Société, mourut paisiblement le 24 novembre 1775. Pie VI, pénétré d'un vif regret que sa mort eût prévenu sa délivrance, déclara qu'il y était d'autant plus sensible qu'il perdait par là le fruit de bien des travaux, puisque enfin tout semblait être réglé pour l'élargissement prochain de Ricci. Il voulut qu'on lui fit de magnifiques obsèques. Cette pompe extraordinaire était,

dans la pensée du pape manifestée par lui-même, une protestation publique de l'innocence et des vertus du défunt, et une solennelle réparation des mauvais traitemens qu'on lui avait fait essuyer. Son corps fut porté à l'église du Jésus, et inhumé avec ceux de ses prédécesseurs.

L'âme sensible de Pie VI fut dédommée de la contrainte que lui inspirait l'intérêt même de ses protégés, par celui qu'ils avaient eu le bonheur d'inspirer à Frédéric II et à Catherine I.

Frédéric, dont les Etats renfermaient quinze cent mille Catholiques, ne pouvait se dispenser d'avoir des relations avec le saint Siège. Il entretenait à Rome un agent, l'abbé Ciotani, dont la mission avait pour objet principal de faire décider comment les Jésuites pourraient s'établir dans la monarchie prussienne. Le roi déclara, par son organe, que, puisqu'on ne l'avait pas consulté sur la suppression de leur ordre, cette suppression était pour lui comme non avenue, et qu'il se croyait en droit d'en faire abstraction, et de laisser sur l'ancien pied les Jésuites dans ses Etats. On conceit sans peine la satisfaction que dut causer au pape cette déclaration énergique, dont le caractère du roi de Prusse garantissait l'exécution. Pie VI répondit « qu'il n'était pas en son pouvoir » de révoquer la décision de son prédécesseur, à cause de l'opposition puissante des cours catholiques, mais qu'il promettait solennellement que jamais il ne déclarerait irrégulière la Société » qui se formait (ou plutôt se continuait) dans la Prusse. »

Les ministres d'Espagne et de France se retirèrent ; mais comme leurs plaintes n'avaient pas même une ombre de prétexte, et qu'il eût été déraisonnable, de la part de ces deux puissances, d'exiger que le saint Siège allât proscrire en Prusse une Société que Frédéric voulait conserver, Pie VI ne s'émut aucunement des plaintes de l'ambassadeur français ou espagnol. Il vit avec joie partir Florida-Blanca, appelé au premier ministère de la cour de Madrid ; sa philosophie antireligieuse fatiguait et inquiétait le saint Siège. Le duc de Grimaldi et Azara furent, après son départ, chargés de représenter l'Espagne à Rome. Mais celui-ci contrariait les bonnes intentions de l'autre ; en sorte que le pape et les Jésuites ne retirèrent pas beaucoup d'avantages de ce changement.

Quant à Frédéric, son parti était pris. « Je protégerai les Jésuites, dit-il à l'un d'eux ; personne n'a droit de s'en plaindre, ni de me rien présenter à cet égard. J'ai promis à la cour impériale, dans le dernier traité de paix, de maintenir le clergé catholique en l'état où je l'ai trouvé. Je tiendrai ma parole. » Cependant ce roi philosophe s'étonnait lui-même de la contradiction qui se trou-

¹ Histoire de Pie VI, p. 226-229.

vait entre ses maximes et sa conduite, aux différentes époques de sa vie, dans l'une desquelles il s'était moqué de la religion catholique, et l'avait combattue par ses écrits, tandis que, dans l'autre, il couvrait de l'ombre de son trône les plus ardens zélateurs de cette religion. Frédéric écrivait vers ce temps à d'Alembert : « A force de vivre, j'ai vu bien des choses : j'ai vu les Jésuites me choisir pour leur général. J'ai, ajoute t-il, parmi mes sujets, un million et demi de Catholiques; il m'importe qu'ils soient élevés sagement et uniformément dans la religion de leurs pères. Les Jésuites ont fait leurs preuves quant à leur talent pour l'éducation. Ce n'est qu'en vivant en corps qu'ils peuvent remplir convenablement cette tâche. Ils vivront donc ainsi, sauf à se soumettre d'ailleurs aux lois ecclésiastiques que le pape jugera convenable de leur prescrire. »

Pie VI fut forcé, par les couronnes catholiques, de leur ordonner de quitter l'habit de leur ordre, qu'ils continuaient à porter en Silésie, et de s'abstenir de la prédication, ainsi que de l'administration des sacremens. Ils se résignèrent aux ordres du pape, de consentement du roi de Prusse. La France et l'Espagne ne furent pas encore satisfaites; elles continuèrent de tracasser le pontife, sous prétexte que les Jésuites de la Prusse polonaise continuaient de vivre en communauté. Elles le contraignirent d'en écrire à Frédéric; mais ce monarque répondit de manière à délivrer et Pie VI et lui-même de semblables importunités. « Je puis bien, dit-il, sacrifier au désir de la paix le nom et l'habit des Jésuites; mais, pour l'essentiel de leur institut, il faut qu'il reste intact sur le même pied qu'en Silésie, afin de favoriser l'éducation de la jeunesse confiée à leurs soins. » Les Jésuites, en conséquence, continuèrent d'exister en corps de communauté dans la Prusse polonaise et dans la Silésie. Ainsi, la Société la plus vaine à la religion catholique qui eût jamais existé, était conservée par un prince hérétique; car, si les Jésuites ont été bannis, persécutés, dispersés, dissous, supprimés par un Bref, ils n'ont jamais été anéantis par le fait.

Pour prix de la haute protection accordée à cet ordre, le roi de Prusse reçut de Pie VI une marque éclatante de gratitude et de condescendance. Le titre de roi, que les électeurs de Brandebourg portaient que depuis le commencement du siècle, n'avait pas encore été reconnu par les papes. Pendant que Pie VI se trouvait à Vienne, le ministre de Prusse, baron de Riedesel, sollicita cette reconnaissance, et l'obtint dans une audience particulière. De retour à Rome, Pie VI n'omit jamais, lorsque l'occasion s'en offrit, de donner dans ses Brefs ce titre à Frédéric. Ce prince,

aussi habile politique que grand guerrier, y attachait de l'importance, sentant bien qu'aux yeux de ses sujets catholiques, un titre si augmenté accroîtrait sa considération. Du reste, les relations qu'il avait eues avec Pie VI lui firent concevoir pour ce pape un tendre intérêt, qu'il manifesta en plusieurs rencontres ¹.

Catherine avait cru, ainsi que Frédéric, ajouter un lustre à son règne, en protégeant d'illustres opprimés, en accueillant des hommes renommés aussi bien pour leurs talens que pour la rigidité de leurs mœurs, et la régularité de leur conduite, en les vengeant des injustices de la persécution qu'ils essayaient dans les Etats catholiques. Comme Frédéric, elle avait été mue par le désir de donner à l'enseignement public dans ses Etats une forme dont l'expérience attestait la bonté.

Cette impératrice demanda à Pie VI la confirmation du régime et des établissemens des Jésuites, conservés dans la Russie-Blanche. « Tel est, disait-elle, le vœu unanime des évêques et des peuples de ma nouvelle domination. » Le pape vit, avec une joie qu'il ne pouvait dissimuler, ce rejeton encore plein de vie d'un grand arbre abattu et condamné, ce semble, à une mort éternelle. Cependant, pour ne pas choquer les gouvernemens ennemis, il déclara à Catherine que la confirmation qu'elle sollicitait ne lui était accordée que par exception, et en reconnaissance de la protection signalée, assurée par elle aux Catholiques de ses Etats; que du reste les Jésuites de la Russie-Blanche étaient autorisés à suivre comme autrefois le régime et l'institut de S. Ignace, aussi longtems qu'il plairait aux souverains qui avaient bien voulu les accueillir. Leur situation fut, durant quelques années, des plus précaires. Ne sachant encore s'ils pouvaient avoir des novices, et n'osant en recevoir, de crainte d'aller contre les intentions du souverain pontife, ils voyaient leur nombre diminuer de jour en jour, et ne pouvaient guère s'attendre qu'à une extinction totale, lorsque l'impératrice, pour prévenir un mal qui allait être sans remède, représenta à Pie VI la nécessité de donner à ces faibles restes de la Société les moyens de se perpétuer. Ses vœux ne pouvaient manquer d'être accueillis favorablement. Siestrzencewicz, noble lithuanien, évêque de Mallo *in partibus*, établi à Mohilow avec le titre de vicaire apostolique, ayant cru devoir, le 28 juin 1779, permettre aux Jésuites de la Russie-Blanche de prendre des novices, conformément, sinon aux ordres, du moins aux intentions du pape, le noviciat s'ouvrit à Polosck, et bientôt il fut peuplé d'une nombreuse jeunesse de diverses nations. Une grande rumeur s'éleva aussitôt de la part des ministres de France

¹ Mém. hist. et philos. sur Pie VI et son pontificat.

et d'Espagne ¹. On reprocha à Pie VI que les pouvoirs du vicaire étaient rédigés d'une manière ambiguë, quoiqu'ils fussent très-clairs, et qu'on sût bien que celui-ci les avait outre-passés, ayant mieux aimé suivre les mouvemens de sa conscience, que des pouvoirs restreints par l'effet d'une force majeure. Mais sa souveraine embrassa hautement sa cause. On voulut exiger que le pape menaçât l'évêque de Mallo des peines canoniques, s'il ne se hâtait de retirer son mandement. On voulait qu'il donnât à sa conduite un désaveu solennel, en marquant à ses nonces que le prélat russe avait excédé ses pouvoirs. Le nonce à Varsovie eut donc ordre d'écrire à cet évêque. En même temps, l'Espagne fit solliciter cette affaire directement à Pétersbourg. Elle n'y était pas en faveur à cette époque; elle venait de faire arrêter quelques bâtimens russes. Catherine répondit sèchement que, comme le roi d'Espagne avait eu ses raisons pour chasser les Jésuites de ses Etats, elle avait les siennes pour les conserver dans son empire. On essaya l'entremise du roi de Pologne. Catherine lui écrivit de sa main : « Je vous remercie de votre intervention; mais comme il s'agit » d'une affaire purement économique, je n'ai besoin d'aucune » médiation ni négociation; je suis maîtresse chez moi. » Stanislas revint à la charge. Catherine persista, et dit qu'elle ne changerait rien à l'établissement des Jésuites dans la Russie-Blanche. Les cours de Versailles et de Madrid, quoique occupées de soins plus importans, des préparatifs de la guerre d'Amérique, ne laissèrent pas que de harceler le saint Père. Elles l'obligèrent à demander que le Bref de suppression des Jésuites fût publié en Russie, ce qui eût indirectement anéanti l'œuvre de l'évêque de Mallo, et dissous le noviciat de la Société de Jésus. Catherine fut inexorable. Vainement on lui cita l'exemple du roi de Prusse, qui avait souffert cette publication. « Chaque souverain, dit-elle, est maître dans » ses Etats. »

Le pape écrivit sur ces entrefaites à l'impératrice pour lui demander que l'archevêché de Polocz, qui faisait partie de son empire, fût, suivant l'usage, confié à un Grec-uni. Catherine n'y voulut consentir qu'autant que le siège de Mohilow serait érigé en métropole, et donné à l'évêque de Mallo. Refuser l'impératrice, c'était risquer de détacher du saint Siège cinq cent mille Grecs-unis répandus dans la Russie. Acquiescer à sa demande, c'était, en irritant les cours de Madrid et de Versailles, courir des dangers d'un autre genre.

Un nouvel incident vient redoubler la crise. Catherine donne aux Jésuites de ses Etats la faculté d'élire un vicaire-général pour

¹ Histoire de Pie VI, p. 232-236.

présider à
jouissait
empire. C
l'évêque
loczk, et
père Czer
A cette é
soixante-
tendre p
autorité,
low, de l'
Stackelbe
à l'archev
temps po
Catholiqu
crite com
verains.

Quand
l'affaire d
pour un p
ne pouvai
ver sa per
ter l'impé
catholiqu
donc à ér
pallium a
le Jésuite

Le non
sommer
plaintes;
une prot
dans les
et tranq
d'Espagr
naces. L'
Archetti
tat lui av
déferer à

Pour c
un Bref
s'était fa
furent vo
force da

présider à leur Société, avec tous les privilèges dont cet institut jouissait autrefois, pourvu qu'ils s'accordent avec les lois de son empire. Ces religieux s'assemblent donc, avec l'autorisation de l'évêque de Mallo, en congrégation générale au collège de Polozk, et élisent le 17 octobre 1782, pour leur vicaire-général, le père Czerniewicz, qui mourut en 1785, et qui eut des successeurs. A cette époque, les Jésuites avaient six maisons peuplées de cent-soixante-douze individus. D'un autre côté, l'impératrice, sans attendre plus longtemps l'aveu du saint Siège, confère de son autorité, au vicaire apostolique, le titre d'archevêque de Mohilow, de l'Eglise romaine. Elle déclare, par l'organe de son ministre Stackelberg, que, si le pape n'envoie pas sur-le-champ le *pallium* à l'archevêque qu'elle vient de créer, s'il ne nomme pas en même temps pour son coadjuteur un Jésuite qu'elle désigne, tous les Catholiques seront chassés de ses Etats, et leur religion sera pros-crite comme incompatible avec la dignité et l'autorité des souverains.

Quand on vit à Madrid et à Versailles la tournure que prenait l'affaire de Russie, on y ressentit quelques mouvemens de pitié pour un pontife qui se trouvait en butte à tous les traits, et qui ne pouvait adopter aucun plan de conduite sans risquer d'y trouver sa perte. Pie VI, dans cette perplexité, se détermina à contenter l'impératrice de Russie, espérant faire reconnaître aux cours catholiques la nécessité qui l'avait forcé à ce parti. Il consentit donc à ériger le siège de Mohilow en archevêché, à envoyer le *pallium* au nouvel archevêque, et à lui donner pour coadjuteur le Jésuite Benilauski.

Le nonce Archetti fut envoyé à Saint-Pétersbourg pour consommmer cette affaire. Les cours catholiques reçurent leurs plaintes; mais le pape, sans nuire à aucune d'elles, se procura une protection efficace à cinq cent mille chrétiens malheureux dans les vastes Etats de la Russie. Sa conscience fut satisfaite et tranquille. Il laissa déclamer les ambassadeurs de France et d'Espagne, et s'en remit à la Providence sur l'effet de leurs menaces. L'impératrice demanda le chapeau de cardinal pour le nonce Archetti qui avait rempli auprès d'elle une mission dont le résultat lui avait été agréable, et la cour romaine s'empressa encore de déférer à cette recommandation.

Pour désarmer la France et l'Espagne, le pape leur avait adressé un Bref par lequel il déclarait nul, illégitime et abusif tout ce qui s'était fait de contraire à celui de Clément XIV. Mais les Jésuites firent voir que, le Bref de leur suppression ne pouvant avoir de force dans les Etats où il n'avait pas été publié, celui ci, qui n'en

était qu'une suite, se trouvait par la même raison comme non avenu pour la Russie, où il ne fut jamais légalement connu. Les deux couronnes ne recueillirent de leur démarche que le déplaisir d'avoir provoqué et arraché un acte de rigueur, demeuré sans exécution.

Le prince Yasouppoff, envoyé à Rome pour remercier le pape de la promotion du nonce Archetti au cardinalat, y demeura plusieurs mois, dans la vue d'exécuter un projet qui eût également flatté l'amour de Catherine pour la célébrité, et celui du pape pour la religion. C'était la réunion des Eglises grecque et latine. Quoiqu'elle semblât tenir à peu de chose, il fut impossible de l'opérer pour le moment. Le saint Père en gémit, et se soumit avec résignation aux décrets de la Providence, qui réservait à un autre le bonheur d'accomplir ce qu'il venait de tenter vainement. Il eut du moins la satisfaction de voir les Jésuites se perpétuer en Russie. Ces exilés furent l'objet constant de la protection de Catherine. Ils vécutent en communauté à Mohilow, à Polocz, etc. Ils y eurent toujours un noviciat. Leurs collèges furent fréquentés par les jeunes gens des familles les plus distinguées de Lithuanie et de Russie.

Ce fut au milieu de l'épineuse négociation du saint Siège avec la Russie, touchant l'archevêque de Mohilow, que le grand-duc et la grande-duchesse parurent en Italie. Quoiqu'ils voyageassent incognito sous le nom de comte et de comtesse du Nord, le saint Père leur fit rendre dans toutes les villes de sa domination les honneurs les plus recherchés. Ils arrivèrent à Rome le 4 février 1782. Le surlendemain, au moment où, suivant sa coutume, Pie VI descendait du Vatican pour aller prier aux pieds de l'image du prince des apôtres, ils se trouvèrent comme par hasard sur son passage, l'entretinrent pendant une heure et demie du ton le plus affectueux, attendirent qu'il eût fini sa prière, s'approchèrent de lui une seconde fois, et n'omirent rien pour lui prouver combien ils étaient sensibles à l'accueil qu'ils avaient reçu dans ses États. Un prince et une princesse destinés au trône de Russie, conférant amicalement avec le chef de l'Eglise catholique à neuf cents lieues de leur patrie, offraient un spectacle nouveau pour le xviii^e siècle et pour le peuple romain. Le comte et la comtesse du Nord séjournèrent cette première fois peu de jours à Rome; mais ils y repaurent le 23 février, à leur retour de Naples, et furent, comme nous le dirons, témoins du départ de Pie VI pour Vienne.

Pendant que la Prusse et la Russie ouvraient un asile aux débris de la Société, les ennemis qu'elle avait en France, craignant de la voir renaître de ses cendres, prenaient ombrage du retour de plusieurs anciens Jésuites. Ils étaient rentrés dans leur patrie

depuis la disgrâce de la magistrature et qui y avaient accepté divers emplois. En février 1776, un conseiller les dénonça au parlement de Paris, comme intrigant pour se faire rétablir. D'autres magistrats, qu'importunait la présence de ces anciens religieux, et que dépitait la tranquillité dont ils les voyaient jouir, manifestaient les mêmes appréhensions. Pour lever ces craintes affectées, Louis XVI déclara, dans un édit du mois de mai 1777, que la Société, étant abolie partout, l'était sans retour, et que son rétablissement était désormais impossible; le roi prescrivait en même temps quelques mesures à l'égard des anciens membres de la Compagnie. Le parlement enregistra cet édit le 13 mai, mais y ajouta quelques clauses, savoir : que les anciens Jésuites résideraient dans leurs diocèses, qu'ils n'exerceraient dans les villes aucune fonction de leur ministère, et qu'ils feraient serment de maintenir les quatre articles de la déclaration de 1682. Par sa déclaration du 7 juin, touchant les Jésuites, Louis XVI confirma cette dernière disposition, et annula les deux autres.

Dans le temps où la haine du parlement s'acharnait en France contre ces religieux, la mort de Joseph I^{er}, arrivée le 24 février 1777, devenait pour eux l'occasion d'une réparation éclatante en Portugal. Carvalho, disgracié, s'estimait heureux d'échapper au châtement que méritait l'indigne abus qu'il avait fait de la confiance du roi; mais par respect pour la mémoire de son père, par égard pour les sollicitations de plusieurs ministres voisins, qui intercédèrent en faveur de ce grand criminel, la reine épargna le marquis de Pombal. Au fait, la meilleure manière de le punir consistait à réparer ses injustices. Il avait mis ses caprices à la place des lois, ses violences à la place de l'équité; il avait fait couler le sang et pris des mesures funestes à la religion. Quel travail que celui de la réparation de tant d'iniquités! mais Joseph I^{er} en avait donné le signal avant de mourir, en ordonnant qu'on fit sortir de son cachot le courageux Dell'Annunziata, évêque de Coïmbre, si maltraité en 1768. La reine suivit ses derniers errements. Les prisons s'ouvrirent, pour rendre à la liberté les prisonniers qu'elles recélaient. Le nonce du pape rentra dans tous les privilèges dont il avait été dépouillé. Les évêques sortirent de servitude. Le siège patriarcal de Lisbonne recouvra ses honneurs, son revenu, son chapitre. Des établissemens religieux, qu'on avait proscrits, furent rétablis. On accorda des pensions aux anciens Jésuites expulsés. La rénovation eût été complète, si l'on n'avait pas maintenu dans leurs emplois les créatures de Carvalho. Imbus des mêmes principes que lui, ces hommes continuèrent à les répandre, et leurs détestables efforts tendirent à affaiblir, en Portugal, l'attachement

au saint Siège et à la foi ¹. Le prince du Brésil lui-même fut gagné par la secte philosophique. On lui en avait fait lire les ouvrages ². Il fit, en 1787, traduire les livres des écoles de Vienne, et les introduisit dans celles qu'il avait établies. Peu après, il fit soutenir dans l'université de Coimbre quelques propositions très-philosophiques qu'il avait puisées dans un journal de Berlin ; celles-ci entre autres : « Le souverain peut s'emparer des donations faites à » l'Eglise. — Il peut faire sortir de son pays les nonces du pape, » défendre à ses sujets de s'adresser à lui, et autoriser les évêques » à donner des dispenses. — Il mérite des éloges s'il s'affranchit » de l'autorité du saint Siège. » Ces dogmes étaient nouveaux en Portugal. On en fut surpris à Lisbonne. On en frémit à Rome. Le jeune prince paraissait ne pas vouloir s'en tenir à la théorie. L'anglicanisme sembla être transplanté en Portugal, et l'aliénation mentale dont la reine fut frappée favorisa ce déplorable état de choses, car le prince du Brésil gouvernait sous le nom de sa mère ³. Fidèles à la tactique qui s'attaquait d'abord aux ordres monastiques pour arriver ensuite au clergé séculier et au pape, les conseils de la couronne lui suggérèrent, en 1789, de demander l'érection d'un tribunal qui s'occuperait à Lisbonne de l'état et de l'amélioration économique des monastères du royaume : le résultat de cette innovation fut une déclaration qui défendait aux Portugais d'entrer dans aucun ordre religieux sans le consentement du gouvernement. Non content d'enlever au clergé ses immunités relatives aux impôts, le gouvernement portugais exigea que l'archevêque de Braga, qui était en possession de nommer à toutes les magistratures de son siège, cédât ce droit au trône. Le prélat crut devoir recourir au pape. Sans attendre sa décision, la cour de Portugal supprima par un édit, non-seulement les droits seigneuriaux de l'archevêque, mais encore toutes les juridictions temporelles du clergé. Cependant elle ne tarda pas à sentir les dangers dont la révolution française, qui venait d'éclorre, menaçait à la fois et l'autel et le trône. Elle suspendit ses réformes, et partagea les vœux ainsi que les efforts de l'Europe coalisée contre le plus redoutable ennemi du saint Siège.

L'état religieux, dont la plus forte colonne venait d'être renversée, recevait de rudes atteintes partout où triomphait la philosophie. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des persécutions systématiques dont il était l'objet dans le royaume de Naples.

L'histoire des relations de Pie VI avec cette cour offre le spectacle

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 620.

Histoire de Pie VI, p. 203-204.

² Notizie sul Portogallo et sulla Nunziatura in Lisbona del cardinale Bartolomeo Pacca, scritte da lui medesimo, p. 20.

de la vanité philosophique aux prises avec l'humilité chrétienne¹. On voit la cour de Naples entraînée sans cesse dans de fausses mesures par de perfides conseils, ouvrir, en attaquant les privilèges de l'Eglise, la route à ceux qui cherchaient à s'en frayer une pour attaquer les droits du trône; s'efforcer d'arracher, par la menace continuelle d'un schisme, tous les sacrifices temporels à un pontife vénérable, qu'elle savait n'avoir d'autre zèle que celui de la maison de Dieu, et d'autre désir que celui de maintenir la religion dans toute sa splendeur. D'un côté, Pie VI, outragé dans des libelles odieux, dépouillé de ses droits, méconnu dans son autorité, met toute sa confiance dans le Seigneur, n'oppose aux outrages que sa vertu, à la force que ses prières, et aux invasions que sa longanime patience: de l'autre, Ferdinand IV, bon, franc, pieux, mais faible, est circonvenu par Tanucci, ministre vain, ambitieux, entêté, agissant par fureur, et jamais par raison; qui tint le prince dans une enfance perpétuelle pour jouir plus librement de son autorité.

Tanucci n'avait point oublié la censure portée à Rome contre son livre, et le ministre s'était chargé de venger les injures du professeur. Chaque année était marquée par des innovations et des empiétemens sur l'autorité pontificale. En 1768, il avait fait séquestrer le duché de Bénévent. Et pourquoi? Parce que Clément XIII refusait de signer la suppression des Jésuites. L'année suivante, il diminua de son chef les droits de la chancellerie romaine, défendit aux monastères de faire de nouvelles acquisitions, enleva au nonce plusieurs de ses droits, et supprima la contribution volontaire et annuelle que Naples envoyait à Rome pour les travaux de l'église de Saint-Pierre, et la bibliothèque du Vatican. En 1772, il persuada au jeune Ferdinand, qu'en sa qualité d'héritier de la maison Farnèse, il avait des droits sur les duchés de Castro et de Ronciglione; et il allait en prendre possession, lorsqu'il fut obligé de suspendre le cours de ses entreprises par suite de la réconciliation de la maison de Bourbon avec le saint Siège. Les choses en étaient là, lorsque Pie VI monta sur le trône pontifical. Il connaissait l'esprit turbulent du ministère de Naples. Ce pontife, l'un des plus doux qui aient occupé la chaire de S. Pierre, sentit qu'il importait au bien de la religion de le ménager. Il ne négligea rien pour y parvenir: tantôt il opposait le calme à l'impétuosité, tantôt la condescendance à l'entêtement. Mais ce fut en vain. Tanucci avait juré que ce qu'il n'avait pu faire sous Clément XIV, il l'exécuterait sous son successeur. Il suscita donc des querelles pour la nomination aux bénéfices et pour la juridiction du nonce. Il se plut même à contrarier le pape sur les objets les

¹ Histoire de Pie VI, p. 65-68.

plus minutieux. C'était un usage très-ancien des pontifes romains, d'accorder quatre ans d'indulgence à quiconque visiterait pendant le jubilé les quatre principales églises de Rome. Tanucci, qui trouvait cet usage abusif ou ridicule, fit publier un édit par le roi, qui déclarait que, pour obtenir ces faveurs spirituelles, il suffisait de visiter pendant le jubilé les quatre principales églises de Naples. Conduite inconséquente s'il en fut jamais : car s'il ne croyait pas à l'efficacité des indulgences, c'était une mauvaise comédie dont il se rendait le ridicule acteur ; s'il y croyait, il usurpait le pouvoir spirituel, en accusant le pontife d'en étendre les prérogatives. Mais rien au monde n'est plus commun que de voir l'inconséquence unie à la méchanceté. Celle de Tanucci allait toujours croissant. L'année suivante, c'est-à-dire en 1776, il supprima tout-à-coup soixante-dix-huit monastères en Sicile, réunit plusieurs évêchés en un seul, donna des abbayes sans le concours du pape, et enjoignit aux évêques de nommer eux-mêmes aux cures vacantes de leurs diocèses. Toutes ces mesures violentes furent prises coup sur coup, et sans aucun motif apparent de haine ou de mécontentement. On ne savait plus où la cour de Naples s'arrêterait. Dans ces circonstances pénibles, le pape ne changea rien au système qu'il s'étoit fait de n'employer que la patience et la conciliation, lorsque ces moyens pouvaient suffire ; de se conduire, en un mot, comme le père des fidèles. Il s'adressa à la cour d'Espagne, qui interposa sa médiation.

L'archevêché de Naples vint à vaquer, et donna lieu à une nouvelle querelle entre Pie VI et Ferdinand. Le roi, contre l'usage ancien, prétendait y nommer seul¹. Le pape soutenait que cette nomination n'avait jamais été faite sans son concours. Il avait raison : l'usage fondé sur la prescription, toute autre considération à part, rendait son titre incontestable. L'autorité de Ferdinand n'avait pas des fondemens plus solides. Cependant le roi s'obstina ; et le pape, pour qui le bien de la religion était le but unique, qui sentait le besoin de la faire aimer, consentit à la promotion de Filangieri, que l'on voulait faire passer de l'archevêché de Palerme à celui de Naples, à la condition qu'il nommerait seul le successeur de Filangieri à Palerme. Cet arrangement eut lieu par le soin qu'on prit d'exclure Tanucci de la négociation. Une telle condescendance n'aurait-elle pas dû ouvrir les yeux du monarque ? Cependant, le premier point une fois accordé, son ministre lui insinua de demander pour sa créature le chapeau de cardinal. Le pape savait que Filangieri était entaché de jansénisme ; et toujours facile quand il était question de ses droits temporels,

¹ Histoire de Pie VI, p. 69-72.

mais inflexible lorsqu'il s'agissait de la religion, il refusa constamment. C'était ce que demandait Tanucci. Triomphant de ce refus, il invita le roi à s'en moquer, et à créer dans son royaume un collège de cardinaux à l'instar de celui de Rome, et indépendant de lui ; et de plus, à suspendre la présentation de la haquenée. Le premier conseil parut fou et n'eut pas de suite. Le second fut écouté ; et ce qui montre toute la préméditation qu'on mettait à blesser le saint Siège, c'est que dans le même temps Tanucci accueillait et protégeait un Dominicain dont on venait de condamner un ouvrage à Rome.

On se rappelle que le royaume de Naples était assujéti à une redevance annuelle de quarante mille florins envers le saint Siège, et à la présentation d'une haquenée blanche, la veille de la fête des Saints Apôtres ; et cette présentation se faisait de la manière suivante.

Tous les ans, la veille de la Saint-Pierre, à l'issue des vêpres, le pape montait sur un trône élevé à cet effet sur la place de l'église pontificale. Là, on lui amenait un superbe cheval blanc richement enharnaché et ferré en argent. Au côté gauche de la selle était attachée une bourse dans laquelle étaient déposés six mille ducats, ou un billet du montant de cette somme payable à vue.

Le grand-connétable de Naples, chargé de la présentation de la haquenée, s'avancait avec elle aux pieds du pontife, lui donnait un coup de baguette sur les jambes de devant ; et le docile animal, façonné de longue main à ce respectueux ménage, se prosternait et se relevait. Le connétable prenait alors la bourse, la présentait au pape, et terminait, au milieu des acclamations d'une foule immense, cette cérémonie à laquelle la cour romaine donnait, depuis l'époque de son institution, un appareil proportionné à son importance. Les philosophes prétendent que cette cérémonie était humiliante : mais dans l'origine, les rois de Naples avaient dû leur royaume à la protection des souverains pontifes, et peut-on trouver humiliant un acte institué pour rappeler le souvenir d'un tel bienfait ? Quoi qu'il en soit, au reste, ce n'était plus qu'une magnifique cérémonie, que les rois de Naples suspendaient toutes les fois qu'ils s'imaginaient avoir à se plaindre du saint Siège. La cour romaine n'avait depuis longtemps ni les moyens ni la volonté de contraindre son vassal à la renouveler ; c'était toujours par des négociations qu'elle parvenait à l'obtenir.

Sous prétexte de quelque contestation qui avait eu lieu entre des pages à la présentation de la haquenée en 1776, Tanucci fit déclarer au pape que cette présentation se ferait à l'avenir sans pompe. Ce fut presque le dernier acte de son ministère. Il se re-

tira après avoir jeté cette nouvelle pomme de discorde, sûr d'ailleurs de laisser en place des hommes imbus de ses maximes et disposés à suivre ses plans.

Le comte de Florida-Blanca, qui de l'ambassade d'Espagne à Rome, venait d'être appelé au ministère des affaires étrangères, et qui, par le long séjour qu'il avait fait auprès du pape, avait eu le temps d'apprendre à apprécier l'injustice des tracasseries qu'on lui suscitait, demanda avant son départ, à la cour de Naples, le rétablissement de la prestation dans la forme ordinaire. Cette cour, n'étant plus aussi dominée par Tanucci, y consentit, mais avec une restriction.

Le connétable Colonna, en présentant au pape le tribut de son maître en 1778, ajouta aux paroles consacrées par l'usage, ces mots nouveaux : *En témoignage de respect et de dévotion envers S. Pierre et S. Paul*. Son but était de faire oublier l'origine de l'hommage qu'il rendait au nom de son maître : triste ingratitude qui faisait plus de tort à celui qui s'en rendait coupable, qu'à celui qui en était l'objet. Le pape ne s'attendait point à cette restriction nouvelle. Il devait, d'un côté, défendre les droits de son siège, et de l'autre, il lui importait de ne pas réchauffer des querelles, toujours nuisibles à la tranquillité de l'Eglise et au progrès de la religion. Sans se déconcerter et dissimulant l'importance qu'on voulait mettre à cette innovation dans la formule du serment, il répondit avec calme et présence d'esprit : « Nous acceptons la haquenée comme une redevance féodale de la couronne de Naples, » et l'affaire en resta là. Oh ! combien de moyens petits en apparence devait employer ce digne ministre de la religion, pour conserver à cette religion sainte des cœurs que l'intérêt même aurait dû lui attacher, et que l'ambition parée des dehors de la philosophie détachait d'elle !

Il était naturel de croire que toutes les querelles étaient finies ; et jusqu'en 1781, Ferdinand et Pie VI vécurent en bonne intelligence.

La défense intimée aux monastères de faire de nouvelles acquisitions, et surtout la suppression de soixante-dix-huit maisons religieuses en Sicile, montrent que Tanucci suivait fidèlement à Naples les errements de la commission établie en France pour la réforme, disait-on, des ordres monastiques.

Louis XV avait nommé cette commission par un arrêt du conseil, du 23 mai 1766 ; il avait réglé les pouvoirs des commissaires par un autre arrêt du 3 avril 1767, croyant toujours qu'il ne s'agissait que de faire reflourir la régularité dans les ordres monastiques. Dans l'édit même de 1768, les dispositions défavorables aux religieux sont couvertes avec art d'une apparence de zèle pour

les rappeler à la ferveur de leur institution primitive. Par un effet contraire, on avait vu, dans tous les ordres, à l'apparition de ces édités, les mauvais sujets, les esprits révoltés contre la règle et leurs supérieurs, arborer l'étendard de l'indépendance. On n'a point oublié la violente commotion qui menaça la Congrégation de Saint-Maur d'une subversion totale. Les religieux mondains qui excitèrent cet orage auraient-ils osé le provoquer, s'ils n'avaient été assurés de la protection des principaux commissaires? Louis XV sauva la Congrégation de Saint-Maur, en rejetant la requête; mais il ne tira point de cet événement les conséquences qui auraient pu lui ouvrir les yeux sur la surprise qu'on lui avait faite, et le déterminer à supprimer une commission qui avait au moins donné occasion à un éclat si scandaleux. Le prieur des Célestins de Lyon, l'un de ces hommes malfaisans dont l'activité dévorante renverse tout ce qui fait obstacle à leur cupidité, mit à profit ce déplorable état de choses pour accomplir la destruction de son ordre. Il parcourut tous les monastères de la Congrégation, publiant la liberté et la sécularisation, se disait chargé des ordres du gouvernement, offrant des pensions et des bénéfices à tous ceux qui consentiraient à rentrer dans le monde, et menaçant les autres de mauvais traitemens. Le temps du chapitre général approchait. Au mépris des constitutions de l'ordre et des dispositions canoniques, on parvint à faire changer tout à coup le temps et le lieu de cette assemblée que les conjonctures rendaient la plus importante qu'il y eût jamais eu dans la Congrégation. Le chef déclaré du parti de la sécularisation, utilisant ce délai, se transporta à Paris, courut de nouveau de maison en maison, persuada les uns, subjuga les autres. Après qu'il eut disposé les esprits et préparé le choix des députés, le chapitre s'ouvrit au mois d'octobre 1770. Tous n'avaient été convoqués que pour consommer leur retour au siècle : on prévoit les résolutions de ce conciliabule. Comme plusieurs Célestins soutenaient qu'elles portaient le caractère de l'irrégularité et de la violence, de Brienne assembla un chapitre particulier dans la maison de Paris; mais le mode de procéder n'y fut pas plus régulier. Le fauteur du désordre, triomphant alors, disait hautement que l'ordre était éteint et supprimé, et qu'il ne manquait plus, pour accomplir ce grand ouvrage, qu'une bulle de sécularisation. En qualité de général, car l'intrigue lui avait frayé la voie à cette dignité, il envoya la supplique à Rome. Mais, quoiqu'il attribuât faussement à tous ses confrères ses sentimens personnels, il obtint seulement une Bulle qui permettait aux évêques de visiter et de réformer les Célestins. Alors, sous le voile d'une réforme ordonnée par les deux puissances, on désunit les monas-

tères, on renvoya des religieux de leurs maisons, on en sécularisa plusieurs en leur assignant des pensions, on s'empara de leurs biens, etc. A de pareils traits, ne reconnaît-on pas cette ligue formée contre l'état monastique par la corruption des mœurs et par l'irréligion ?

Pendant que tous les membres d'un ordre religieux, à l'exception d'un très-petit nombre, renonçaient aux vœux solennels qu'ils avaient contractés à la face des autels, et obtenaient d'en être déchargés, apostasie constatée malheureusement par les lettres patentes du 5 avril 1778, une foule de congrégations, écloses depuis plus ou moins longtemps sur le sol de la France, y consolidaient les regards des fidèles. Nous avons, à la suite de notre *Histoire des Ordres religieux*¹, présenté le tableau de celles qui furent formées en France depuis le xvii^e siècle ; et nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage pour ne point surcharger de détails une *Histoire générale de l'Eglise*. Toutefois nous ne saurions nous empêcher de dire que ce que S. Vincent de Paul avait fait au xvii^e siècle, un saint prêtre, Louis-Marie Grignon, dit de Monfort, du lieu de sa naissance, tenta de le faire au xviii^e ².

Ce fondateur n'atteignit pas sans doute à l'éclatante célébrité qui s'attache au nom de S. Vincent de Paul ; mais, comme ce dernier, animé de l'esprit de Dieu, il établit deux Congrégations qui devaient réaliser le bien qu'il avait médité, ou plutôt perpétuer celui qu'il n'avait cessé de faire.

C'est une chose digne de remarque que cette institution simultanée d'une Congrégation de missionnaires, c'est-à-dire d'hommes destinés à porter dans les esprits la lumière évangélique, et d'une Congrégation de Filles charitables, dont le but est de consoler et de guérir les membres souffrants de Jésus-Christ. Il y avait donc, dans la pensée des deux fondateurs, une relation bien intime entre les maladies de l'âme et les infirmités du corps, puisque leur prévoyance les avait à la fois pour objet ; et nous devons faire remarquer qu'elle n'a échappé à aucun de ces hommes que Dieu a appelés à l'honneur de fonder des instituts religieux. Voyez les saintes filles répandues dans nos campagnes : d'une main elles calment une souffrance, de l'autre elles tiennent ouvert le livre où les enfans viennent apprendre les élémens de leur foi.

Grignon naquit à Monfort, près Rennes, d'une famille honorable. Son enfance, sanctifiée par une piété précoce, faisait présager qu'en entrant au séminaire de Saint-Sulpice, alors dirigé

¹ 2^e édit., t. 2, p. 183.

² *Ibid.* p. 384-489.

par le vénérable Tronson, il y puiserait ce véritable esprit sacerdotal que les directeurs de cette savante école tiennent comme en dépôt. Grignion s'était voué aux missions; accompagné de quelques prêtres qui avaient embrassé le même ministère, il parcourut avec succès la Bretagne, le pays d'Aunis et le Poitou. C'est dans cette province qu'il rencontra mademoiselle Trichet, pieuse fille, enflammée d'un tel amour pour les pauvres qu'elle venait consacrée à les servir dans l'hôpital de Poitiers, où elle était logée, nourrie et vêtue comme eux. Ce dévouement frappa le missionnaire; il la rendait digne d'être associée à l'œuvre que le saint prêtre méditait; seulement il fallait que l'abnégation de mademoiselle Trichet subît l'épreuve de l'expérience, et que le temps fortifiât sa vocation. Grignion s'éloigna donc, et ce n'est qu'après dix années d'intervalle que, retournant à Poitiers, et reconnaissant dans la sainte fille les dispositions qu'il désirait, il lui communiqua son projet et l'engagea à concourir à l'établissement d'une Congrégation de Filles qui se proposeraient le soin des pauvres et des malades. Marie-Louise de Jésus (c'est le nom que son directeur fit prendre à mademoiselle Trichet) eut à combattre, dans cette conjoncture décisive, et les résistances de sa famille, et celles de l'évêque lui-même, qui ne pouvait priver son diocèse du touchant spectacle de ses vertus. Elle l'emporta néanmoins; heureuse de céder aux désirs de son saint instituteur, elle alla d'abord à La Rochelle, où l'on chercha aussi à la retenir, puis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ville peu importante du même diocèse, qui devint bientôt le chef-lieu de la Congrégation nouvelle. Hélas! lorsqu'elle y arriva, Grignion n'existait plus. Consumé de travaux, il n'eut pas le temps de voir se consolider l'œuvre dont il avait conçu le plan et rédigé les statuts.

Mais ses instructions, déposées dans l'esprit de sa pieuse co-opératrice, lui survivaient. Marie-Louise de Jésus, les mettant en pratique, vit son association prospérer. Sans sortir du cercle qui avait servi de théâtre aux missions du fondateur, elle établit en personne, dans le cours de trente années, plus de vingt maisons de *Filles de la Sagesse*.

La mort de Grignion n'avait pas non plus fait cesser les missions. René Mulot, prêtre, né à Fontenai-le-Comte, au diocèse de La Rochelle, et qui s'était attaché au fondateur depuis quelques années, lui succéda. D'un tempérament faible et d'un caractère timide, René Mulot ne se croyait pas propre à devenir missionnaire, avant d'avoir connu Grignion; mais, subjugué par le respect et la confiance que celui-ci lui inspira, le jeune prêtre se décida à participer à ses travaux, et il le fit avec succès. C'est sous lui que

les deux Congrégations des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse acquirent une véritable consistance; René Mulot était à la fois supérieur de ces deux Congrégations, tout comme, dans les réglemens de S. Vincent de Paul, le supérieur des prêtres de la Mission l'est aussi des Sœurs de la Charité. Les deux familles élevées par Grignion l'avaient été sur le même modèle et dans le même esprit que celles de S. Vincent. La seule différence qui existât entre elles, c'est que, le chef-lieu des unes étant fixé dans la capitale, elles avaient des chances prochaines de multiplication; au lieu que, le chef-lieu des autres étant fixé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ville petite et peu connue, l'obscurité du chef-lieu devait empêcher qu'elles ne se multipliasent avec rapidité. Grignion avait cru, sans doute, que l'esprit de ses disciples se conserverait mieux dans une humble et paisible retraite : mais Dieu, qui voulait manifester les mérites de son serviteur, ne permit pas que l'éloignement du chef-lieu nuisît à la propagation des Filles de la Sagesse. Cette Congrégation, du moins, franchit bientôt les limites de la province où elle semblait circonscrite. Dès 1728, René Mulot obtint un Bref de Benoît XIII, et en 1732 le ministre Maurepas écrivit, au nom du roi, aux intendants de Poitiers et de La Rochelle, pour les engager à protéger ces établissemens. Mulot, après trente-six ans de travaux, mourut à Questemberg, au diocèse de Vannes, où il donnait une mission, en 1749; les missionnaires rapportèrent son cœur à Saint-Laurent, et il fut déposé dans le mur de la chapelle des Sœurs.

Audubon, troisième supérieur, mourut en 1755. Il fut suivi, l'an 1759, par Marie-Louise de Jésus, enlevée aux Filles de la Sagesse, le même mois, le même jour du mois et de la semaine que le vénérable Grignion. On plaça leurs tombeaux à côté l'un de l'autre; la piété des habitans se plaisait à les visiter; quoique situés presque au centre de la Vendée, ils n'ont point souffert du tumulte des guerres et des ravages dont ce pays a été le théâtre.

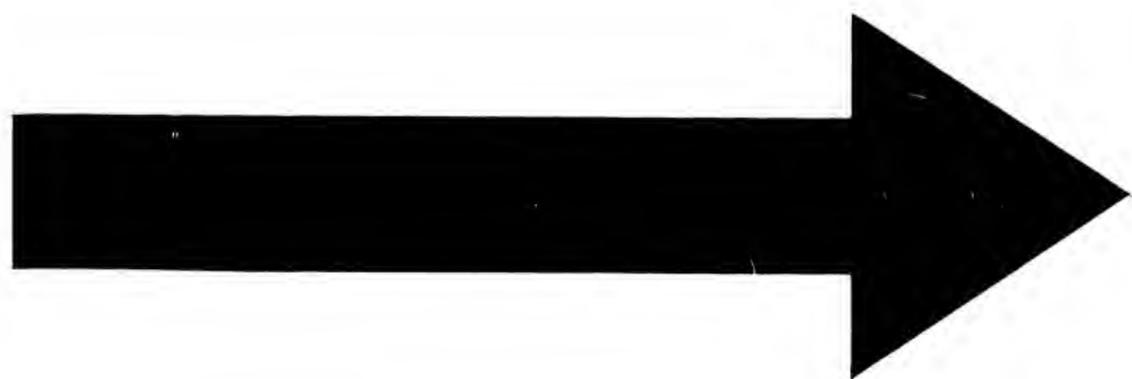
Sous la direction de Besnard, qui gouverna les deux établissemens jusqu'en 1788, époque de sa mort, le gouvernement s'intéressa aux progrès de la Congrégation des Filles de la Sagesse. Le bien que faisaient ces Sœurs avait frappé Bertin, évêque de Vannes; or, ce prélat avait un frère ministre, qu'il sollicita en leur faveur, et Louis XV accorda, au mois de mars 1773, des lettres patentes, enregistrées au parlement de Paris le 11 août suivant, qui reconnurent les deux Congrégations sous les noms de Missionnaires du Saint-Esprit et de Filles de la Sagesse. Celles-ci comptaient déjà plus de cinquante établissemens. Les Mission-

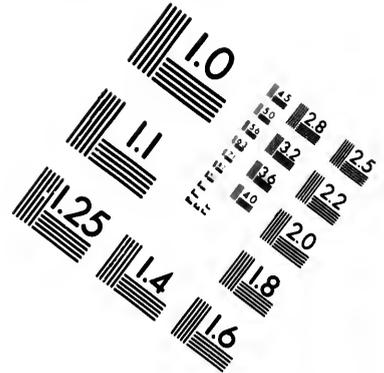
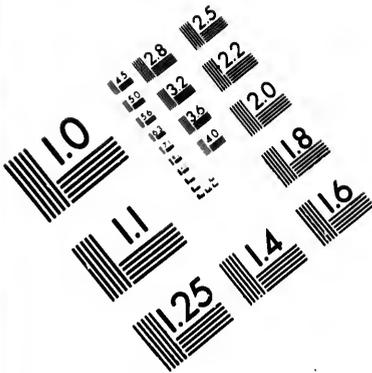
naires, beaucoup moins nombreux, donnaient pourtant des missions fréquentes dans les campagnes et les villes voisines.

La ferveur pour l'état religieux, sur lequel la philosophie déversait un si injuste mépris, ne s'éteignait donc point au gré des philosophes. Pie VI eut même la consolation d'approuver, en 1778, deux nouveaux instituts. L'un, connu sous la dénomination d'Oblates, ouvrières pieuses, obéissait à une règle sévère, et, dévoué à l'instruction ainsi qu'à l'éducation des jeunes filles, il fournissait à la société, édifiée de leurs vertus, les vrais modèles des épouses et des mères. L'autre institut était celui des religieuses de Saint-Norbert, fondées en 1767 par un saint prêtre suisse, nommé Joseph Helg, qui avait établi, au diocèse de Coire, un monastère de ces religieuses. Elles avaient pour objet principal l'adoration perpétuelle du saint Sacrement, dont elles célébraient continuellement les louanges comme le jour. Cet institut s'était déjà propagé en Allemagne; il fut même introduit dans une église de Rome, où le malheur des circonstances ne lui permit pas de se maintenir¹.

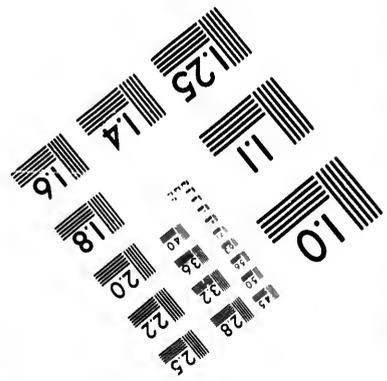
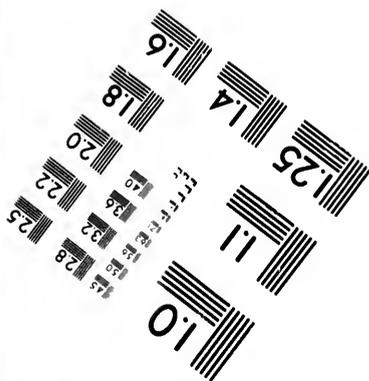
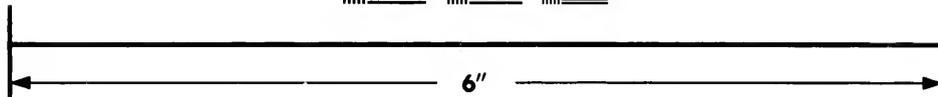
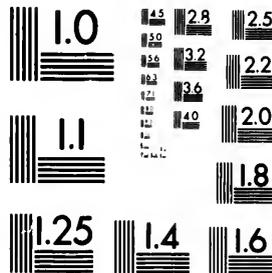
Nous ne quitterons pas ce sujet, sans mentionner deux autres petites congrégations, qui fixèrent un moment l'attention des Jansénistes, parce qu'ils supposèrent qu'elles allaient devenir le noyau d'une congrégation nouvelle de prêtres séculiers, sur le modèle de celle des Oblates, érigée à Milan par saint Charles Borromée. Cette nouvelle congrégation eût été sous l'invocation de saint Pierre et de saint Pie, et soumise aux évêques respectifs des lieux où on l'eût introduite. La bulle consistoriale de son érection lui eût attribué les biens de la Société de Jésus, mais seulement quant à l'usufruit, la propriété de ces biens demeurant aux évêques. Elle eût possédé à Rome, outre le collège romain, l'église et la maison du Jésus, ancienne maison professe de la Compagnie supprimée, ainsi que les chaires de la Sapience. Elle eût obtenu le privilège exclusif de diriger tous les séminaires et toutes les écoles publiques des États du pape, l'enseignement public restant interdit à quiconque ne lui eût pas été agrégé. De là encore eussent été tirés les curés, les confesseurs, les missionnaires, les prédicateurs, les catéchistes, les directeurs d'exercices spirituels, les examinateurs du clergé, les consultants des congrégations romaines des rites, des indulgences et du saint office, en excluant les réguliers de ces diverses fonctions, sous prétexte qu'elles étaient étrangères et même opposées à leur profession. C'est du moins l'hypothèse des Jansénistes, qui, poursuivis par l'image des Jé-

¹ *Novæ, Elementi della Storia de' sommi pontifici*, t. 16, part. 1, p. 38.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
2.2
2.0

10
57

suites, les croyaient toujours à la veille de ressusciter. Or, pour pierres fondamentales de la congrégation nouvelle, on désignait les prêtres de Saint-Gallican qui desservait à Rome la chapelle dite du Père-Caravita, et ceux de Sainte-Galle : ces prêtres se seraient ensuite incorporé tous ceux qui se fussent présentés et qui eussent été trouvés capables. Il faut savoir que les prêtres de Saint-Gallican et de Sainte-Galle formaient deux très-petites congrégations d'hospitaliers pour le service des lepreux et autres infirmes; en outre ceux de Saint-Galle donnaient retraite pendant la nuit aux pauvres mendians. Pour rendre hommage à la vérité, nous conviendrons volontiers qu'il y avait entre ces prêtres et les anciens Jésuites une frappante analogie de dévouement et de vertus : peut-être est-ce à cause de cela qu'on se plut à voir en eux les élémens d'une résurrection prochaine de la Compagnie.

Ces accroissemens de l'état religieux au moment où les ennemis de l'Eglise le menaçaient dans son existence, consolait l'âme de Pie VI de leurs attaques furieuses, de même que les sentimens de déférence et de soumission que lui témoignait la catholique Pologne le consolait des amertumes que lui causaient d'autres gouvernemens. Il semblerait que cet Etat polonais, avant de perdre son existence politique et jusqu'à son nom, eût voulu tracer aux autres puissances du monde chrétien un exemple de conduite envers le pape. En 1775, on y observa que les fêtes étaient trop multipliées : au lieu de les abolir militairement, si l'on peut s'exprimer ainsi, on recourut au Siège apostolique, qui, déterminé par des vues de sagesse, en supprima trente. Plusieurs membres de la confédération de Barr s'étaient ligués par serment contre le roi Stanislas : ils ne crurent pouvoir être déliés que par l'autorité du saint Siège, et ne l'implorèrent pas en vain, comme on peut se l'imaginer. Cependant le poison de la philosophie s'était glissé aussi dans le cœur de plus d'un Polonais. Zamoyski fit paraître, en 1778, un projet de Code dicté par elle, et conforme à ce qu'il voyait pratiqué dans plusieurs cours de l'Europe. Il voulait, comme celles ci, anéantir insensiblement l'autorité tutélaire du pontife romain, restreindre la juridiction du nonce et les immunités du clergé, supprimer l'usage des appels au Siège de Pierre, soumettre toutes les bulles à la censure du roi, etc. : mais, à l'exemple de Pie VI, le clergé polonais s'éleva vigoureusement contre ces projets novateurs, et la nation entière, dans la diète de 1780, les rejeta par l'organe de ses représentans. L'homme qui les avait conçus se vit contraint de quitter le pays qu'il avait voulu bouleverser.

L'année 1778, signalée par tant d'événemens que nous avons

rapportés, le fut encore par la triste fin des deux oracles de la philosophie moderne. La mort de ces hommes répondit à leur vie : l'un, patriarche des incrédules, expira au milieu des terreurs et des convulsions du désespoir; l'autre termina ses jours par le suicide.

Il y avait vingt-huit ans que Voltaire avait quitté Paris. Il n'aurait osé s'y montrer sous Louis XV, bien que la favorite et le principal ministre du roi le protégeassent de leurs sympathies; mais il crut pouvoir y paraître impunément sous Louis XVI. Le désir de jouir de sa colossale réputation et de voir ses nombreux amis, le décida à entreprendre ce voyage dans sa quatre-vingt-cinquième année. Il arriva à Paris au mois de février 1778. La cour et le clergé surtout ne virent pas d'un œil favorable sa présence dans la capitale; mais tous les philosophes et tous les gens de lettres, beaucoup de grands seigneurs et de femmes d'un haut rang, s'empressèrent de venir lui rendre hommage. L'Académie lui envoya une députation. Ses admirateurs lui formèrent un cortège, et par leur bruyant enthousiasme, par les honneurs excessifs qu'ils prodiguaient au chef de la philosophie, ils s'efforcèrent de contenir dans le silence les répugnances que soulevait dans les cœurs honnêtes l'apôtre de l'impiété. Cependant, tant de visites qu'il lui fallait recevoir, quelques-unes qu'il crut devoir rendre, l'obligation, si facile qu'elle fût pour lui, d'avoir toujours de l'esprit, cette foule qui sans cesse remplissait son appartement, ce peuple qui suivait partout sa voiture en poussant des acclamations, enfin les répétitions de la tragédie d'*Irène*, toutes ces causes réunies de fatigue et d'émotion donnèrent un ébranlement fatal à une machine affaiblie par les infirmités et par les ans. Une violente hémorragie fit craindre pour sa vie. Dès son arrivée, plusieurs ecclésiastiques avaient conçu le projet de travailler à sa conversion. L'abbé Gauthier, chapelain des incurables, qui venait de réconcilier à l'Eglise le chansonnier de Lattaignant, lui avait offert, en cas de besoin, ses services spirituels. Lorsqu'il se crut en danger de mort, Voltaire s'écria : « Je ne veux pas qu'on jette mon corps à la voirie, » et il manda l'abbé Gauthier. Le 2 mars, il signa un écrit où il déclarait s'être confessé à cet ecclésiastique, et vouloir mourir dans la religion catholique, ajoutant que, s'il avait scandalisé l'Eglise, il en demandait pardon à Dieu et à elle. Cette mince réparation de tant de scandales en était presque un nouveau dans la bouche d'un homme qui s'était si souvent joué de la religion, et qui avait profané ce qu'elle a de plus auguste. Aussi Condorcet dit-il¹ que « cette nouvelle scandalisa un peu plus

¹ Vie de Voltaire

« les hommes éclairés qu'elle n'édifia les dévots. » Cependant le curé de Saint-Sulpice se plaignit de n'avoir pas été appelé. Voltaire lui écrivit avec égards; le pasteur répondit avec charité. L'hémorragie s'étant apaisée, Voltaire cessa de songer à l'Eglise, et se retourna vers le théâtre. La tragédie d'*Irène* avait été représentée; il fut facile de persuader au vieillard qu'il avait obtenu un nouveau succès. Il voulut en jouir en personne, et après avoir assisté à une séance de l'Académie où des honneurs inusités lui avaient été rendus, il alla à la comédie où l'attendait un triomphe tel que n'en obtint jamais de plus éclatant le monarque idole de son peuple ou le guerrier sauveur de sa patrie. Entre les deux pièces, son buste, placé sur le théâtre, fut couronné par tous les acteurs. Porté sur les bras des spectateurs jusqu'à son carrosse, il fut reconduit à sa demeure par une foule ivre d'enthousiasme qui faisait retentir les airs de son nom et du titre de ses principaux ouvrages. Le cortège attendit toutefois pour proclamer son infâme poème, qu'il fût arrivé dans la cour de l'hôtel. C'est là que Voltaire, se retournant vers le public, s'écria : « Vous voulez m'étouffer sous des roses ! » Il disait vrai. Il avait vu son apothéose avant sa mort, et sa mort, par un juste jugement de Dieu, devait suivre de bien près. Le travail extraordinaire auquel il se livra, portant, dit Condorcet, de nouveaux coups au fanatisme, exhalant avec éloquence sa haine contre les préjugés, puis les envisageant du côté ridicule pour s'en moquer avec cette grâce et ces rapprochemens singuliers qui caractérisaient ses plaisanteries, ce travail et l'usage immodéré qu'il fit du café pour s'entretenir dans un certain état d'excitation, rappelèrent, avec une nouvelle force, la maladie à laquelle il avait été sujet. Il eut recours alors à une préparation d'opium pour calmer ses douleurs. Dès ce moment, son esprit parut l'abandonner, ou ne se montra que par intervalles fort courts. Les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*¹ affirment qu'on se passa de recourir à un prêtre dans cette rechute; que le curé de Saint-Sulpice se présenta, et ne fut point admis; qu'il écrivit à Voltaire, et ne reçut que des réponses évanescentes; qu'enfin l'impie, entouré d'amis qui empêchaient qu'on ne l'approchât, mourut dans leurs bras, le 30 mai 1778, avec la constance et l'intrépidité d'un philosophe, suivant les uns, et selon les autres, tremblant et bourrelé de remords. Au contraire, Auger² rapporte que l'abbé Mignot, neveu de Voltaire, alla chercher le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gauthier. Sommé par le curé de déclarer s'il reconnaissait la divinité de Jésus-Christ, le mori-

¹ T. 2, p. 637.

² Biographie universelle, art. VOLTAIRE.

bond dit, en se tournant de l'autre côté : « Laissez-moi mourir en » paix. » Suivant d'autres, il répondit : « Au nom de Dieu, ne me » parlez plus de cet homme-là. » Mais cette antithèse sacrilège est peu vraisemblable, vu l'extrême affaiblissement de corps et d'esprit où il se trouvait alors. Quoi qu'il en soit, le curé, se tournant vers l'abbé Gauthier, dit avec une prudente modération : « Vous » voyez bien qu'il n'a plus sa tête. » D'après le témoignage du maréchal de Richelieu et du médecin Tronchin, qui sortirent de sa chambre épouvantés de ses fureurs, l'ennemi du christianisme passa ses derniers momens dans d'effrayantes convulsions. Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir, ses amis voulurent obtenir pour son corps un service et la sépulture ecclésiastique. On les demanda au curé de Saint-Sulpice, qui les refusa. Les amis du mort jetèrent les hauts cris. Ils ne parlaient que d'intenter un proces au curé. Ils trouvaient plaisant de forcer le clergé à rendre les derniers devoirs de la religion aux restes d'un homme qui avait consacré une grande partie de sa vie à couvrir la religion et le clergé de haine et de mépris. D'Alembert voulait qu'on s'adressât au parlement. On réclama chez les Cordeliers le service qui s'y faisait ordinairement pour les académiciens, mais l'on fut refusé. Alors on usa de ruse. Le corps fut embaumé, placé tout habillé dans une voiture, et transporté dans l'abbaye de Scellières, en Champagne, dont l'abbé Mignot était commendataire. A peine se trouvait-il dans le caveau, que le prieur reçut de l'évêque de Troyes la défense de l'enterrer. Il n'était plus temps. Le prieur fut destitué; et le corps de Voltaire garda sa dernière place jusqu'au moment où on l'en tira pour le ramener triomphalement dans la même ville d'où on l'avait emporté en secret douze ans auparavant. Cependant toute la littérature philosophique prit le deuil; la poésie chanta les talens de Voltaire, et les académies prononcèrent son éloge. Parmi les discours faits à cette occasion, on remarqua surtout ceux de Frédéric, roi de Prusse, et de La Harpe. Celui-ci est beaucoup plus modéré que l'autre. Le monarque ne craignit pas, dans un discours d'appareil, de répéter, contre les prêtres, les épithètes douces et polies qu'il leur donnait depuis longtemps dans sa correspondance secrète. En 1779, sur les instances de d'Alembert, il fit célébrer, dans l'église catholique de Berlin, un service pour son ami. D'Alembert voulait même qu'il lui érigeât un monument dans l'église; mais Frédéric s'y refusa.

Elève de la société au milieu de laquelle s'écoula sa jeunesse, Voltaire se fit le précepteur de son siècle; et son siècle, trop bien disposé à l'entendre, but avec avidité le poison qu'il savait préparer avec tant d'art. Quand il s'agit de ce funeste écrivain, le

mot de philosophie prend une acception restreinte et particulière : il est alors le synonyme exact d'incrédulité en matière de religion. Non pas, nous le répétons ici, qu'ardent et dangereux adversaire du christianisme, Voltaire ait poussé l'incrédulité jusqu'à nier l'existence de Dieu : il admettait ce dogme fondamental, et combattit la désolante doctrine de l'athéisme. Mais les variations et les contrariétés perpétuelles de son esprit rendent douteux que l'immatérialité de l'âme et son immortalité, conséquences pourtant rigoureuses du premier principe admis par lui, fussent également l'objet de sa conviction. Persévérant dans ses hostilités contre la religion révélée, il eut ce déplorable avantage, qu'écrivant pendant plus de soixante années avec une fécondité qui allait toujours croissant, il rendit l'incrédulité populaire et la fit pénétrer profondément dans la masse de la nation. « Je le » haïrais davantage, disait Jean-Jacques, si je le méprisais moins. » Je ne vois dans ses grands talens qu'un opprobre de plus qui le » déshonore par l'indigne usage qu'il en fait. Ce fanfaron d'im- » piété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par » ses talens et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels » souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte » de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos ne- » veux les monumens de sa gloire. »

Rousseau, à qui Hume avait offert un asile en Angleterre, était revenu de ce pays en 1767, après avoir rompu avec Hume, comme il le fit successivement avec tous ses amis. Depuis cette époque, il ne quitta plus la France. Après avoir erré dans différentes provinces, se cachant sous un nom emprunté, il se fixa à Paris. Il avait renoncé à écrire sur quelque objet que ce fût, et en effet il ne publia rien. Sa vie se passait dans des terreurs et des anxietés fort étranges. Il se croyait l'objet d'un complot dans lequel il faisait entrer les simples particuliers et même les puissances. Il ne voyait que persécutions, qu'ennemis, que trahisons, et ses lettres sont pleines de ses doléances éternelles à cet égard. Celle surtout du 26 février 1770, au comte de Saint-Germain, montre à quel point sa tête était travaillée d'inquiétudes. Il y fait un portrait affreux du duc de Choiseul, qui n'a, selon lui, entrepris la conquête de la Corse que pour lui jouer un tour. Il y maltraite tous ses anciens amis, Diderot, d'Alembert, Grimm, Tronchin, la société du baron d'Holbach, madame de Luxembourg, madame de Boufflers, sa protectrice la plus ardente, et qui lui avait procuré les bontés du prince de Conti, etc. Plusieurs autres lettres prouvent également les chimères dont l'auteur était agité. Il raconte lui-même, dans ses *Confessions*, plusieurs faits fort extraordinaires. Cette pierre

jetée contre un arbre, et qui le tranquillisa sur son salut, parce qu'il avait touché l'arbre; cette espèce de délire qui le prit à la lecture du prix proposé par l'Académie de Dijon; ces noirs soupçons qu'il conçut pendant l'impression de son *Emile*, et qui le mirent hors de lui; ses terreurs, en plusieurs autres occasions, ont donné lieu de penser qu'il était attaqué d'une maladie terrible.

« Il m'a réalisé, dit Corancez ¹, l'existence possible de Don Quichotte, avec lequel je lui trouve une grande conformité. »
 « Chez tous deux se trouve une corde sensible. Cette corde en vibration amène chez l'un les idées de la chevalerie errante, et toutes les extravagances qu'elle traîne après elle. Chez l'autre, cette corde résonnait ennemis, conspirations, coalition générale, vaste plan pour le perdre.... Les symptômes de sa maladie allaient toujours croissant, et il n'y avait rien qui ne pût être matière à soupçons.... Depuis longtemps, je m'apercevais d'un changement frappant dans son physique. Je le voyais souvent dans un état de convulsion qui rendait son visage méconnaissable, et surtout l'expression de sa figure réellement effrayante. Dans cet état, ses regards semblaient embrasser la totalité de l'espace, et ses yeux paraissaient voir tout à la fois; mais dans le fait ils ne voyaient rien. Il se tournait sur sa chaise, et passait le bras par-dessus le dossier. Ce bras ainsi suspendu avait un mouvement accéléré comme celui du balancier d'une pendule, et je fis cette remarque plus de quatre ans avant sa mort, de façon que j'ai eu tout le temps de l'observer. Lorsque je lui voyais prendre cette posture à mon arrivée, j'avais le cœur ulcéré, et je m'attendais aux propos les plus extravagants. Jamais je n'ai été trompé dans mon attente. C'est dans une de ces situations affligeantes qu'il me parla de la mort de Louis XV..... Voyant ses longs soupirs et toutes les apparences des regrets les plus amers, je lui témoignai mon étonnement. « D'après vos principes connus en morale, lui dis je, il me semble que, sous tous les rapports, soit comme père de famille, soit comme roi, Louis XV ne devrait pas vous intéresser à ce point. Ses mœurs et sa coupable insouciance n'ont produit que du mal. — Vous n'apercevez pas, me dit-il, les conséquences de cette mort à mon égard particulier. Pour tous, la mort de ce prince est peut-être un bien. Mais observez qu'il était généralement haï. Sans le mériter comme lui, j'ai le même sort. La haine universelle se partageait entre nous deux. Je reste seul, je vais donc seul en supporter le poids..... » Jean-Jacques avait eu, en Angleterre,

¹ De J.-J. Rousseau, en 75 pages in-8.

» longtemps avant que je le connusse, une attaque du même genre
 » et de la même force. C'est de sa propre bouche que je tiens le
 » fait ; il est d'ailleurs d'autant plus précieux, que c'est la seule
 » fois que je l'ai vu avoir quelque soupçon de sa maladie, et la
 » caractériser lui-même sous le nom de folie. Il nous conta donc
 » qu'il avait fui de l'Angleterre, plutôt qu'il ne l'avait quittée. Il
 » se mit dans la tête que M. de Choiseul le faisait chercher. Sa peur
 » fut telle, qu'il partit sans argent et sans vouloir embarrasser sa
 » marche d'effets ou de paquets qui ne fussent pas de première
 » nécessité. Il brûla dans cette occasion une nouvelle édition de
 » *l'Emile*. Il payait avec un morceau de cuiller ou de fourchette
 » d'argent qu'il cassait ou qu'il faisait casser dans les auberges. Il
 » arriva au port ; les vents étaient contraires. Il ne voit dans cet
 » événement si ordinaire qu'un complot et des ordres supérieurs
 » pour retarder le départ. Quoiqu'il ne parlât pas la langue, il se
 » met cependant sur une élévation et harangue le peuple qui ne
 » comprenait pas un mot de son discours. Que mes lecteurs ne
 » perdent pas de vue que c'est de Rousseau que je tiens ces dé-
 » tails. Il ajouta qu'il ne pouvait se dissimuler que c'était une atta-
 » que de folie. »

L'infortuné vivait à Paris, dans une retraite profonde, ac-
 cessible seulement à quelques amis qu'il fatiguait par son hu-
 meur soupçonneuse, et ne subsistant que de ses travaux de co-
 piste de musique. Toujours assiégé de terreur, il voyait les petits
 et les grands, et jusqu'aux enfans, tous conjurés contre lui. Il
 s'avisa un jour de rédiger un *Appel aux Français*, qu'il voulut
 aller déposer sur l'autel à Notre-Dame ; mais il ne put entrer dans
 le chœur qui se trouva fermé, et crut que c'était encore l'effet
 d'une trahison. Son récit et ses réflexions sur ce fait tiennent du
 vertige. Il devint donc fou, cet esprit si élevé, cet écrivain si élo-
 quent, ce législateur si profond, cet homme qui exaltait si fort
 les prérogatives de sa raison ; et la Providence permit que celui
 qui s'enorgueillissait de ses lumières, et qui asservissait la foi aux
 bornes de son intelligence, perdit, dans des accès de noire va-
 peur, cette faculté dont il avait exagéré les droits¹. Il n'est donc
 pas étonnant que, toujours livré aux plus sombres pensées, il ait
 souvent formé le projet de mettre fin à ses tourmens, et qu'il ait
 terminé, le 2 juillet 1778, de la manière la plus tragique, une vie
 passée dans les angoisses.

Rousseau venait d'être attiré à Ermenonville par Girardin, qui
 en était propriétaire. Avec son caractère et ses soupçons, il s'en-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 645.

nuya
 par sa
 néral
 jets d
 le seu
 ses er
 montr
 ne cor
 mais i
 de Gi
 lui di
 » elle
 » qui
 » que
 » deve
 » Path
 » ploy
 » pou
 » les
 entho
 et la t
 de so
 l'univ
 tent
 » com
 » con
 » et s
 » ses
 » gra
 » ren
 dant
 mon
 beau
 et à
 M
 jeter
 méd
 Si

1 L
 dont
 séqu
 » M
 vir à

nuya bientôt de ce séjour. Il voulut le quitter : mais, contrarié par sa femme, sollicité par Girardin, il vit dans ce concert général un complot, et grossissant dans son imagination ses sujets de mécontentement, il prit, dans l'excès de ses frayeurs, le seul parti qu'il jugeât le pouvoir soustraire aux menées de ses ennemis. Il avait écrit, peu avant de mourir, des lettres qui montrent à quelles alarmes il était livré. A la vérité, Girardin ne convient point que la mort de Rousseau ait été volontaire¹ ; mais il avoue une blessure au front. On raconte que, madame de Girardin s'étant présentée à la porte de Rousseau, celui-ci lui dit : « Que venez-vous faire ici ? Votre sensibilité doit-elle être à l'épreuve d'une scène pareille, et de la catastrophe qui doit la terminer ? » « Tout me porte à croire, dit Corancez, que Rousseau s'est débarrassé lui-même d'une vie qui lui était devenue insupportable. » « Nous croyons, dit à son tour Musset-Pathay, que, pour accélérer le moment fatal, Jean-Jacques employa deux moyens ; c'est-à-dire qu'il prit du poison, et que, pour abrégier la lenteur des effets et la durée des souffrances, il les termina par un coup de pistolet. » Que dire après cela des enthousiastes qui nous ont peint, avec une affectation si ridicule, et la tranquillité des derniers momens de Rousseau, et le calme de son âme, et ces belles paroles par lesquelles il dit adieu à l'univers ? On a peine à concevoir comment un homme mécontent de tout le genre humain a pu trouver tant d'admirateurs, comment il a pu persuader qu'il était vertueux en racontant comment il ne l'était pas, comment il a pu conquérir l'estime, et se faire rendre une espèce de culte, en faisant connaître dans ses *Confessions* les moindres détails d'une vie qui n'a rien de grand, qui n'offre aucune action élevée, et qui au contraire est remplie de faits ignobles et de fautes impardonnables². » Cependant, à peine fut-il mort qu'on fit son apothéose. On lui érigea des monumens chargés d'inscriptions fastueuses. On lui éleva un tombeau. On alla en pèlerinage à Ermenonville où reposait sa cendre. et à Montmorency où il avait composé ses principaux ouvrages.

Mais ceux qui entreprenaient ces voyages philosophiques pour jeter des fleurs sur la tombe de Rousseau, se gardaient bien d'aller méditer et prier aux pieds des autels de Jésus-Christ.

Si les chefs de la philosophie recueillaient en France des hom-

¹ La *Biographie universelle*, art. ROUSSEAU, par Sévelinges, révoque aussi en doute la réalité du suicide. Elle prétend que la mort du philosophe a été la conséquence instantanée d'une chute.

² M. de Barante, *Essai sur la litt. franç. pend. le xviii^e siècle*. *Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le xviii^e siècle*, t. 2, p. 648.

unages posthumes, un de leurs adeptes expiait, en Espagne, le tort d'avoir accepté et mis en pratique leurs funestes doctrines.

Paul Olavidè, né, vers 1726, à Lima, capitale du Pérou, montra dès sa jeunesse beaucoup de goût pour les lettres et de capacité pour les affaires¹. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il fut nommé auditeur de la province de Lima. Il fut témoin du terrible tremblement de terre qui, le 28 octobre 1746, détruisit presque entièrement la capitale du Pérou. On dit qu'Olavidè montra dans cette circonstance beaucoup d'activité et de prudence, et qu'il déploya un grand zèle pour réparer les désastres de la ville. Dépositaire de sommes qui lui avaient été confiées par des victimes du tremblement de terre, et voyant que ces sommes n'étaient pas réclamées par les héritiers, il crut pouvoir les employer à des constructions publiques, et fit bâtir une église et un théâtre. Cet emploi excita des plaintes, et Olavidè fut mandé en Espagne pour y rendre compte de sa conduite. Ayant été transféré sous caution à Léganez, près Madrid, il s'y maria à une riche veuve, et obtint, par les relations que lui donna cette alliance, un jugement qui l'acquitta. Il se livra au commerce, voyagea pour son plaisir et ses affaires, et vint à Paris, où il adopta aisément les opinions qui commençaient à prévaloir dans quelques sociétés. A Madrid, sa maison était montée dans le goût français ; il y avait élevé un théâtre, et y faisait jouer des pièces par des jeunes gens qu'il formait lui-même à la déclamation.

Ses compatriotes du Pérou lui confièrent le soin de défendre leurs intérêts à la cour. On dit qu'il seconda le comte d'Aranda lors de l'expulsion des Jésuites. Il devint secrétaire de légation de ce ministre en France, fit un voyage d'Italie, et fut nommé intendant de l'Andalousie. On le chargea spécialement de faire prospérer la colonie nouvelle, que le gouvernement venait d'établir dans la Sierra-Morena. Son activité et son intelligence se déployèrent dans cette mission ; mais en même temps il ne craignit pas de choquer l'esprit des peuples par des mesures dont il avait pris l'idée dans les écrits ou les conversations des philosophes français. Ses amis avouent que ses saillies imprudentes, son ton frondeur et ses innovations brusques, apportèrent des obstacles au succès de ses soins ; il rédigea pour sa colonie des statuts en soixante-dix-neuf articles, dont l'un excluait toute communauté religieuse. Une ordonnance particulière annullait les donations pieuses par testament, et interdisait les rétributions accoutumées pour les cercueils en faveur des morts. Ses plaisanteries sur des

¹ L'Ami de la Religion, t. 30, p. 385-390.

pratique
tres ob
sur lui,
actes de

En r
dans le
mépris
qualifié
sa bibl
établi a
avait, e
« Il ser
» vous.
autres,
d'héré
particu
drid. C
nobles
une le
cepen
jonc a
plus c
entend
et, com
le pri
et lui
exerc
vanou
fessio
avaie
quiert

Ol

I Qu
des su
acte d
conqu

Un
au far
nand
évêqu
religi
la co
n'est
somm
jugé

pratiques pieuses, sur le jeûne, sur les fêtes, et sur beaucoup d'autres objets relatifs à la religion, achevèrent d'éveiller l'attention sur lui, et il s'aliéna en même temps la noblesse par plusieurs des actes de son administration.

En novembre 1776, Olavidè fut tout à coup arrêté et traduit dans les prisons du Saint-Office. On l'accusait de s'exprimer avec mépris sur les docteurs les plus respectés dans l'Eglise, d'avoir qualifié de barbare l'institut des Chartreux, d'avoir rassemblé dans sa bibliothèque les écrits des nouveaux philosophes, et d'avoir établi avec eux des relations d'amitié, ou des correspondances. Il avait, entre autres, montré une lettre de Voltaire, qui lui disait : « Il serait à désirer que l'Espagne eût quarante personnes comme » vous. » Olavidè nia plusieurs des faits, s'efforça d'atténuer les autres, avoua ses imprudences, mais protesta contre l'accusation d'hérésie. Le 24 novembre 1778, il y eut à son sujet un *auto-da-fé* particulier¹, et à huis-clos, dans la salle de l'inquisition de Madrid. On y appela soixante personnes, presque toutes de la haute noblesse, et auxquelles il paraît qu'on avait voulu donner par là une leçon de prudence. Olavidè y parut en habit de pénitent ; cependant on le dispensa de porter le *san benito*, et la corde de jonc au cou. Il fut accusé d'avoir avancé soixante-six propositions plus ou moins répréhensibles, et soixante-douze témoins furent entendus. La sentence le déclara convaincu d'hérésie formelle, et, comme tel, le bannit de la cour et de toutes les grandes villes, le priva de ses biens et honneurs, lui interdit les habits précieux, et lui assigna un couvent où il devait passer huit ans dans les exercices de religion. A la lecture de cette sentence, Olavidè s'évanouit ; revenu à lui, il reçut l'absolution, lut et signa sa profession de foi, et fut ramené dans sa prison. Les personnes qui avaient été mandées à ce spectacle ne furent d'ailleurs point inquiétées.

Olavidè n'était pas rigoureusement surveillé dans son couvent ;

¹ Quand nous entendons parler d'*auto-da-fé*, nous nous figurons tout de suite des supplices et du sang, ou un bûcher et des flammes. On appelait *auto-da-fé*, *acte de foi*, la promulgation de toute sentence qui condamnait à une peine quelconque, à la prison, à l'amende, à quelque pénitence corporelle, etc.

Un écrivain récent, qui a raconté les traverses d'Olavidè, semble les attribuer au fanatisme ou au manège de François Rabago, Jésuite, confesseur de Ferdinand VI ; et de Joachim de Eleta, Récollet, confesseur de Charles III, et depuis évêque d'Osma. Don Llorente paraît partager ce sentiment, et qualifie les deux religieux de gens ignorans, superstitieux, et connus par leur zèle aveugle pour la cour de Rome. Il est reçu, en effet, que l'on mérite tous ces titres quand on n'est pas aussi philosophe que les deux écrivains dont nous parlons. Mais nous sommes persuadé qu'Olavidè lui-même, revenu à la religion dans son exil, aurait jugé les deux confesseurs avec moins de sévérité.

il s'échappa, et passa en France. Il avait en ce temps, avant son jugement, de mettre la plus grande partie de sa fortune à l'abri. Il demeura quelque temps à Toulouse, voyagea en Suisse, et vint à Paris, où il se fixa, sous le nom de comte de Pilos. Il y vivait dans la société des gens de lettres, regardé par les philosophes comme un martyr de la cause. Marmontel, dans un discours en vers sur *l'Espérance de se survivre*, qu'il lut à l'Académie française, célébra le dévouement d'Olavidé, et voua ses juges à l'exécration. Cependant le réfugié espagnol commençait lui-même à être moins épris des principes et des opinions dont il s'était fait l'apôtre. L'âge, la réflexion, le malheur, le ramenaient insensiblement à la religion. La révolution acheva de le détromper ; il en vit les excès avec horreur. Il se retira, en 1791, à Meung-sur-Loire, dans la maison de plaisance des évêques d'Orléans, qu'avait achetée le banquier Le Couteulx du Molai. Sensiblement affecté des maux de la religion, il les déplorait hautement comme l'ouvrage des philosophes ; il ne se bornait pas à la spéculation, et suivait avec exactitude toutes les pratiques d'une piété éclairée. C'est ce qu'atteste l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*, qui lui-même habita la petite ville où le comte de Pilos résidait.

La victime de l'inquisition n'échappa point à une inquisition plus rigoureuse. Le 16 avril 1794, un ordre du comité de salut public mit Olavidé en prison dans la maison d'arrêt d'Orléans ; il vit de près les folies et les crimes de cette époque. Son âme en fut profondément pénétrée, et il s'attachait davantage à la religion à mesure que l'impiété se signalait par plus d'excès et de blasphèmes. Il médita les preuves du christianisme, et le fruit de ses réflexions fut le livre intitulé : *Triomphe de l'Évangile, ou Mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs au philosophisme moderne*. L'auteur y présente un ennemi de la religion ramené peu à peu à elle. Quelques-uns n'ont voulu voir dans cet ouvrage qu'un moyen imaginé par Olavidé pour se faire ouvrir les portes de sa patrie. Mais quiconque y jettera les yeux y reconnaitra aisément le ton d'un homme convaincu de ce qu'il disait. La Préface seule rappelle les conversations les plus habituelles du comte de Pilos, et la douleur qu'il témoignait dans le temps où chaque courrier lui apportait dans sa retraite la nouvelle d'un outrage fait à Dieu, ou d'un crime commis envers l'humanité. Sa conversion fut donc aussi éclatante que sincère. Désenchanté du monde, il retourna en Espagne, où son livre eut un grand succès ; il resta peu à Madrid, et se retira en Andalousie.

C'est de là qu'il écrivit, en 1806, à l'administration des hos-

[An 17
pices
des jo
léans
mais e
et il e
était p
Direct
C'est
d'Olav
soixan
tiques
le spe
leur c

pices d'Orléans, une lettre qui fut rendue publique par la voie des journaux. Il y annonçait qu'il restituait à l'Hôtel-Dieu d'Orléans une ferme, valant de 15 à 1800 francs de rente. Il n'avait jamais eu, dit-il, en achetant ce bien, l'intention de se l'approprier, et il en avait employé le revenu en bonnes œuvres; s'il ne s'en était pas dessaisi plus tôt, c'est qu'il redoutait les dispositions du Directoire.

C'est le dernier trait que nous connaissons de la vie publique d'Olavidè; il mourut dans sa retraite, en 1803, étant âgé de soixante-dix-huit ans, et ayant vécu plusieurs années dans les pratiques de la religion. Il faut donc le joindre aux philosophes que le spectacle de la révolution a détrompés, et qui ont expié par leur conduite et leurs écrits les erreurs de leur jeunesse.

LIVRE ONZIÈME.

DEPUIS LA MORT DES PRINCIPAUX CHEFS DE LA PHILOSOPHIE (1778)
JUSQU'À L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX
EN FRANCE (1789).

Les inquiétudes que l'état de la France donnait à Pie VI n'étaient pas les seules qui tourmentassent ce pontife. Il eut à gémir sur les troubles qui agitaient toute l'Europe, et même sur le danger dont fut menacée en Asie une portion bien éloignée du troupeau confié à sa sollicitude pastorale.

Il y avait alors à Bécorme, au Mont-Liban, une religieuse nommée Endie, ou sœur Anne-Marie Agémi, qui prétendait avoir des révélations et qui avait trompé plusieurs personnes, entre autres, le patriarche lui-même, Pierre Stefani¹. Elle affectait dans ce pays une sorte de suprématie spirituelle, avait fondé un institut particulier du Sacré-Cœur, et s'était donné un vicaire dans la personne d'une autre fille, la sœur Catherine, attachée aux mêmes illusions. Elle troublait la paix de cette Eglise par des prophéties ridicules, et prétendait être unie en corps et en âme avec Jésus-Christ. Les divisions qu'elle excitait ayant été portées à la connaissance du Siège apostolique, le pape forma une congrégation de cinq cardinaux de la Propagande, Castelli, Boschi, Pamphili, Visconti et Antonelli, pour examiner cette affaire. Ils exprimèrent le résultat de leur travail dans trois décrets du 29 juin 1779. Ils y déclaraient

¹ On trouve quelques détails sur cette fille dans le *Voyage par l'Italie en Egypte, au Mont-Liban et en Palestine*, par l'abbé Binos; Paris, 1787, t. 2, p. 94. Elle y est appelée Endié. On dit qu'elle établit, vers 1747, une maison du Sacré-Cœur et un institut de religieuses; elle voulait être regardée comme sainte et maltraitait les filles qui refusaient de la reconnaître pour telle. Le saint Siège ayant envoyé des commissaires pour faire une enquête, Endié leur ferma les portes du couvent. Mais le prince Joseph, qui commandait dans le pays pour le grand-seigneur, en força l'entrée et fit sortir les religieuses. Endié et quatre de ses compagnes s'étaient réfugiées sur les terres d'Ismaël-Soliman. Joseph, qui soupçonnait le patriarche d'avoir favorisé leur fuite, défendit de reconnaître son autorité jusqu'à ce que le pape eût prononcé. Cet acte, quoique arbitraire, dissipa le parti d'Endié. Joseph envoya ensuite sur les terres d'Ismaël, pour ramener Endié et ses adhérentes; il voulait même les faire conduire à Rome. Binos écrivait ceci en 1777.

qu'Endie était attachée à des illusions, que ses révélations étaient fausses et controuvées, qu'elle serait obligée de les rétracter, et qu'on la transférerait dans un autre monastère, ainsi que Catherine, sa complice. On devait rechercher et anéantir leurs écrits, abolir l'institut nouveau formé sous le nom du Sacre-Cœur, et supprimer quatre monastères établis en contravention au concile qui s'était tenu au Mont-Liban en 1736. Le patriarche était mandé à Rome pour y rendre compte de sa conduite, et l'évêque Germain Diab, qui n'avait pas été non plus à l'abri de la séductino, était condamné à rétracter tout ce qu'il avait fait ou dit en faveur de la prétendue prophétesse. Par le Bref *Apostolica sollicitudo*, adressé, le 17 juillet 1779, aux évêques, au clergé et à la nation maronite, Pie VI confirma toutes ces dispositions de la congrégation. Par un autre Bref, de la fin de 1783, il loua le zèle et la piété des Maronites, et les exhorta à éloigner d'eux toute discorde, et à déférer à ses conseils paternels. A la suite de ce Bref, le patriarche, qui avait refusé pendant trois années de se soumettre, reconnut ses erreurs et s'humilia aux pieds du pontife romain. En considération de son repentir, Pie VI le releva des censures, et le patriarche fut réintégré dans l'exercice de ses droits et dans ses honneurs, au mois de février 1785. Les Maronites, peuple fidèle et constant, furent toujours l'objet de la vigilance particulière des souverains pontifes. Plus tard, en 1793, Pie VI fit tenir un second synode dans cette contrée, et Germain Adami, dont nous aurons occasion de parler encore, fut nommé délégué apostolique pour cet effet. Le synode se rassembla au monastère de Bécorsche; tous les évêques du pays s'y trouvèrent, ainsi que trois vicaires-généraux et supérieurs de monastères. Il y eut en tout deux sessions, et l'on y fit beaucoup de réglemens sur des objets particuliers et sur des besoins locaux; réglemens qui furent approuvés par la congrégation de la propagande.

Cependant les deux principaux chefs de la philosophie avaient eu, en descendant au tombeau, l'horrible satisfaction de contempler le triomphe de leurs doctrines. Presque toutes les productions modernes étaient remplies du venin de l'incrédulité, qui se glissait jusque dans les écrits en apparence les plus étrangers à la religion. C'est le triste fait qu'eut à constater l'assemblée du clergé de 1780.

A la place d'un prélat dont on avait lieu de suspecter le zèle, et qui avait siégé jusqu'alors au bureau chargé des affaires de la religion, l'assemblée avait appelé à ce bureau l'archevêque d'Arles. Evêque aussi pieux qu'instruit, aussi vigilant que zélé, Dulau s'acquitta de ses fonctions avec talent et courage.

Le 21 juin, dans un rapport sur les mauvais livres, il se plaignit de l'inutilité des réclamations des assemblées antérieures, du scandaleux éclat des hommages rendus à Voltaire, des souscriptions publiquement ouvertes pour des ouvrages qui respiraient la haine de l'autorité. Il s'éleva surtout contre l'audace de Raynal, prêtre et ancien religieux, qui n'avait pas rougi de mettre son nom à la tête d'un écrit plein des plus révoltans blasphèmes. Il dit que la sévérité même de quelques réglemens sur la librairie était peut-être une des raisons qui faisaient fermer les yeux sur les délits des auteurs; que la déclaration du 16 avril 1757, en portant la peine de mort contre les auteurs et distributeurs de mauvais livres, avait manqué le but qu'elle semblait vouloir atteindre; que cette excessive rigueur arrêtait les juges les mieux disposés, et qu'il était digne du clergé de France de solliciter contre ses ennemis, non des supplices, mais des mesures répressives qui conciliaient les intérêts de la religion avec les égards dus même aux coupables¹. On le chargea de conférer à ce sujet avec le garde des sceaux.

Quelques jours après, il fit des rapports sur les entreprises des Protestans, et sur la tenue des conciles provinciaux. Il demandait pourquoi on refusait au clergé ces réunions anciennes et canoniques, tandis qu'on favorisait de toutes parts l'établissement de sociétés dans tous les genres. L'Église devait-elle donc s'attendre à être moins protégée que les sciences, que la littérature, que la franc-maçonnerie même, qui avaient leurs académies, leurs loges, leurs lieux et leurs jours de réunion bien connus? De Pompiignan, archevêque de Vienne, avait déjà, à cet égard, adressé à Louis XVI des représentations pleines de sagesse : l'assemblée arrêta de suivre son exemple.

Le 20 juillet, elle adopta trois Mémoires sur ces trois sujets différens. Dans le premier, elle exposait au roi combien il était temps de mettre un terme à la torpeur qui paralysait les efforts avec lesquels il eût fallu combattre les progrès de l'esprit d'irrégion. « Encore quelques années de silence, disaient les évêques, et l'ébranlement, devenu général, ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines. » Hélas! Louis devait disparaître au milieu de ces ruines; et ses ministres se riaient de la prophétie.

On savait chaque jour quelqu'une des institutions religieuses. De Brienne, qui possédait le secret du ministère et celui de la philosophie, avait fomenté, entre autres, le désordre de la congrégation de Saint-Maur, où deux partis, se renversant tour à

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 16.

tour, minaient la règle par ces divisions. Celui que le prélat favorisait n'était pas le plus attaché à l'observance. Par son influence, le chapitre défaisait ce qu'avait fait le précédent, et les tribunaux retentissaient de ces querelles, que la commission excitait au lieu de les étouffer. Même manège pour les Célestins : on y avait excité à voter pour la sécularisation ; on désunissait les monastères, on s'emparait de leurs biens, on les vendait sans bulles et sans lettres patentes ; on dégoûtait les religieux qui voulaient suivre leur état ; on laissait les autres abandonner leur monastère. L'ordre de la Merci avait été ébranlé par de semblables intrigues, et Dudou, procureur-général au parlement de Bordeaux, laissa bien entrevoir, dans un réquisitoire du 1^{er} mars 1780, d'où portaient ces coups portés à un ordre si précieux par son objet. Les commissaires que la cour envoyait pour présider aux chapitres n'étaient plus que des agens de destruction. Ils n'écoutaient point les réclamations, distribuaient les lettres de cachet, flattaient les plus relâchés et fatiguaient les plus zélés. Les assemblées du clergé de 1772, de 1775 et de 1780, se plaignirent de ces efforts sourds et persévérans contre l'état monastique. Les parlemens s'en occupèrent aussi, quoique plus tard. Le 10 février 1784, celui de Paris présenta des remontrances, dans lesquelles il inculpait fortement la commission, lui reprochant d'être un tribunal illégal, de s'arroger une autorité excessive, et quoique créée pour conserver, de n'avoir fait que détruire. En effet, depuis plus de seize ans, l'archevêque de Toulouse minait l'état monastique avec beaucoup d'adresse et de persévérance. Il s'en était fait une espèce de ministère, qu'il regardait comme un échelon pour des fonctions plus éclatantes. A la vue des extinctions réitérées qui anéantissaient des ordres anciens, le zèle de Dulau s'anima. Dans un rapport fait le 17 août : « Sans parler, » dit l'archevêque d'Arles, de cette Société célèbre dont le sort a si justement excité les regrets honorables des assemblées précédentes, nous avons vu tomber et disparaître en moins de neuf ans neuf congrégations, les Granmontains, les Servites, les Célestins, l'ancien ordre de Saint-Benoît, ceux du Saint-Esprit de Montpellier, de Sainte-Brigitte, de Sainte-Croix de la Bretonnerie, de Saint-Ruf, et de Saint-Antoine. L'ordre de la Merci paraît ébranlé jusqu'en ses fondemens, et le même orage gronde au loin sur les autres conventualités. On répand l'opprobre sur une profession sainte. L'insubordination exerce au dedans ses ravages. La cognée est à la racine de l'institut monastique, et va renverser cet arbre antique déjà frappé de stérilité dans plusieurs de ses branches. » L'assemblée du clergé s'occupa à plu-

sieurs reprises des ordres religieux et des atteintes qui leur avaient été portées, et elle signa notamment une réclamation générale contre la suppression de l'ordre de Saint-Antoine, et contre l'union qu'on avait faite de ses biens à l'ordre de Malte.

Ce n'était pas assez d'égarer et de corrompre le peuple au moyen des mauvais livres; de détruire la milice ecclésiastique, par la sécularisation des religieux: on cherchait toujours, en infiltrant les doctrines jansénistes dans le clergé, à préparer sa révolte contre le saint Siège. Dans ce but, le Bénédictin dom Déforis s'était chargé d'une nouvelle édition de Bossuet. Il semblait que ce fût une fatalité attachée aux manuscrits de ce grand prélat, de tomber en des mains qui en abusassent. Après avoir appartenu longtemps à son neveu, l'évêque de Troyes, ils avaient passé aux Blancs-Manteaux, maison de Bénédictins, de Paris, fort connue pour son attachement au jansénisme. C'est de là que partait la nouvelle édition. Dom Déforis, qui s'en était chargé, après l'abbé Lequeux, en faisait un dépôt de ses opinions exagérées. La main de cet homme de parti remplissait les œuvres de Bossuet de notes injurieuses et maladroites. L'assemblée du clergé, justement jalouse de l'honneur d'un évêque dont les écrits sont l'un des plus beaux titres de l'Église de France, improuva de la manière la plus expresse le travail de l'éditeur, et pressa le garde des sceaux de lui renouveler l'ordre qu'on lui avait déjà intimé de ne faire imprimer que le texte de Bossuet, dégagé de tout commentaire.

Le 7 octobre, l'archevêque d'Arles, revenant sur la question malheureusement inépuisable des mauvais livres, fit un rapport sur les ouvrages pour et contre la religion. Toutefois, pour consoler l'assemblée, il parla avec éloge des efforts de quelques ecclésiastiques qui avaient entrepris des travaux honorables. Il cita entre autres l'abbé Bergier; l'abbé Guénée, et ses excellentes *Lettres de quelques Juifs portugais* à Voltaire; l'abbé Godescard et sa Traduction des *Vies des Saints*, ouvrage plein de critique et en même temps de piété; l'abbé de La Blandinière, continuateur des *Conférences d'Angers*, etc. L'assemblée accorda des encouragemens à plusieurs de ces écrivains, et se sépara, le 11 octobre, après avoir renouvelé ses instantes représentations sur la multitude des mauvais livres, et sur l'impunité de ceux qui les distribuaient.

Les réclamations des assemblées du clergé contre les crimes de la presse soutenaient et encourageaient le zèle de la Faculté de théologie de Paris. Elle donna des preuves de ce zèle, en s'occupant successivement de Buffon, de Raynal et de Mably.

On se rappelle qu'en 1751 Buffon avait empêché la censure

[An 1780]
de son
cations
position
douter
autoris
qu'il p
volum
sont, c
terre, c
les rap
ajout
force
répo
dice
rien
qu'av
un sec
tre la
de cet
observ
même
tion te
tion a
Dieu.
l'hom
logie,
savo
que
qu'i
pas
Au su
rejeté
mort
modè
ont r
natio
lato
erret
nau
le m

H
14

de son ouvrage, en remettant à la Faculté de théologie des explications où il abandonnait son système et modifiait quelques propositions qui avaient paru répréhensibles. Mais on est fondé à douter qu'il eût, pour cela, renoncé à son hypothèse; et ce qui autorise à révoquer en doute la sincérité de sa soumission, c'est qu'il publia, en 1775, ses *Epoques de la nature* dans le neuvième volume du *Supplément de son Histoire naturelle*. Ces *Epoques* sont, comme il l'explique lui-même, les points de l'histoire de la terre, conformément à sa théorie. Il s'étonne qu'on n'ait pas saisi les rapports et l'ensemble de ce grand système. « Néanmoins, » ajoute-t-il, y a-t-il un sujet plus élevé, plus digne d'exercer la » force du génie? On m'a critiqué sans m'entendre. Que puis-je » répondre? sinon que tout parle à des yeux attentifs; tout est in- » dice pour ceux qui savent voir : mais que rien n'est sensible, » rien n'est clair pour le vulgaire, et même pour ce vulgaire savant » qu'aveugle le préjugé. » Tout ce volume est consacré à défendre un second système; car il y a des différences assez importantes entre la nouvelle théorie et l'ancienne. L'auteur, une fois préoccupé de cette théorie, l'applique à tout, et plie les raisonnemens et les observations à cette hypothèse qui absorbait sa pensée. Il cherche même à y faire accorder le récit de la Genèse, et par une explication telle quelle, il prétend concilier ce que Moïse dit de la création avec son système. Il s'afflige de ce qu'on abuse du nom de Dieu. Il fait observer que l'écrivain sacré ne parlait que pour l'homme vulgaire. Il ne veut que concilier la nature avec la théologie, sans se rappeler ce qu'il avait dit ¹ : « qu'il faut se borner à » savoir du déluge (on peut dire la même chose de la création) ce » que les Livres sacrés nous en apprennent, avouer en même temps » qu'il ne nous est pas permis d'en savoir davantage, et surtout ne » pas mêler une mauvaise physique avec la pureté du Livre saint. » Au surplus, Buffon eut de son vivant le chagrin de voir sa théorie rejetée généralement. On ne lui a pas été plus favorable après sa mort. Les progrès de la physique, les découvertes de la chimie moderne, les travaux des plus célèbres géologues et minéralogistes, ont renversé toutes ces suppositions arbitraires, fruit d'une imagination féconde, qui, interprétant le passé d'après de vaines spéculations, y voit tout ce qu'il lui plaît de voir. Ce n'était pas la seule erreur à laquelle le naturaliste se fût laissé aller. Il supposait les animaux produits par le concours ou la réunion d'une grande quantité de molécules organiques vivantes. « Ces molécules sont, disait-il ²,

¹ Hist. naturelle, t. 1, p. 295

² *Ibid.* p. 264.

» indestructibles et toujours actives.... quand elles ne se trouvent
 » absorbées par aucun moule animal déjà subsistant; elles se réu-
 » nissent pour les formes particulières.... mais aujourd'hui qu'elles
 » sont entièrement absorbées par les moules des êtres existans, il
 » ne peut se former d'espèces nouvelles. » Il supposa même que
 ces molécules existaient dans le soleil, sans s'embarrasser si elles
 y pouvaient vivre. Ce volume des *Epoques* renferme bien d'autres
 assertions bizarres. Là on dit qu'il faut quatorze mille ans pour
 former une colline de glaise de mille toises de haut; ce dont on
 se sert encore pour étayer le système général. Ici ¹, on assure que
 le grain dont l'homme fait son pain, n'est point un don de la na-
 ture, mais le grand, l'utile fruit de ses recherches et de son intelli-
 gence, et on suppose combien il a fallu de temps pour arriver à
 cette découverte. Enfin, si l'on veut savoir quel est l'âge de notre
 globe, et combien il a encore à vivre, on apprendra que sa forma-
 tion date de soixante-quinze mille ans, durée qui n'est même pas
 encore assez étendue pour tous les grands ouvrages de la nature, et
 que la nature vivante doit encore subsister quatre-vingt-treize mille
 ans ². Au mois de novembre 1779, la Faculté de théologie de Paris
 s'occupa de l'examen des *Epoques*. On reconnut que l'auteur éludait
 les difficultés opposées à sa théorie, et tombait dans le même
 écueil qu'en 1751. Mais comme il demanda qu'on lui communiquât
 les observations faites sur son ouvrage, on se rendit à ses désirs, et
 après quelques explications qui furent jugées insuffisantes, il donna
 sa déclaration, du 18 mai 1780, où il disait qu'il avait espéré concilier
 son sentiment avec la Genèse, qu'il reconnaissait volontiers
 s'être trompé dans ce jugement, et qu'il abandonnait tout ce qui
 dans son ouvrage paraissait contraire au texte sacré. La Faculté fit
 imprimer toutes ces pièces, et les envoya aux évêques et à tous les
 docteurs. On crut devoir s'abstenir encore de la censure, en consi-
 dération de ce que Buffon conservait, à l'extérieur, des égards dont
 tant d'autres s'affranchissaient, et de ce qu'il paraissait abandonner
 des opinions qui n'étaient guère d'accord avec ce que la foi nous
 enseigne. Ce célèbre naturaliste n'a donc pas été compté parmi
 les ennemis de la religion; mais on peut voir en lui un écrivain
 égaré par une imagination brillante, et séduit par un système
 trompeur. Ceux mêmes qui n'ajoutent pas foi au récit de la Genèse,
 ne croient pas davantage à la théorie de Buffon. « Chacun a voulu
 » bâtir la sienne, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire ec-
 » clésiastique pendant le xviii^e siècle* ³. Chacun a voulu substituer

¹ P. 356.

² P. 96.

³ T. 3, p. 8.

• ses idées à l'histoire des Livres saints. Mais toutes ces conno-
 • gions se sont évanouies successivement, leurs acteurs se sont
 • combattus les uns les autres, et en s'aveuglant sur les défauts
 • de leurs propres conceptions, ils ont été très-clairvoyans sur
 • le ridicule ou l'absurdité des systèmes de leurs devanciers : ce
 • qui seul pourrait, ce semble, former déjà un préjugé légitime
 • contre ces théories, qui, comme le disait si bien Buffon même,
 • produisent tout ce qu'on veut, et ne sont autre chose que des
 • romans physiques et de vaines spéculations. »

Le 16 juin 1781, la Faculté de théologie, prenant pour objet de son examen l'*Histoire philosophique et politique des établissemens des Européens dans les deux Indes*, dont Raynal avait donné une édition si coupable l'année précédente, porta une censure longue et détaillée de cet ouvrage. La Faculté déplorait d'abord cette conjuration funeste ourdie contre la religion, cette ligue d'écrivains qui semblaient prendre à tâche de tout blasphémer, et spécialement cette témérité d'un homme qui, levant tout à fait le masque. Saurait ces mêmes autels qu'il eût dû défendre¹. Elle s'étonnait qu'il osât se nommer à la tête d'un livre où il prêchait la corruption, et où il ne voyait d'autre crime que de professer la religion et d'obéir aux rois. La censure est divisée en quatre articles : de l'homme et de la loi naturelle, de la religion révélée, de la morale, du gouvernement. Elle cite, sur chacun de ces points, des passages nombreux de l'*Histoire philosophique*, et y applique les qualifications convenables. Il y a en tout quatre-vingt-quatre propositions, ou plutôt extraits du livre, sur lesquels porte le jugement. Mais la Faculté prévient qu'elle en a remarqué beaucoup d'autres qui ne sont pas moins condamnables, et que la nécessité seule l'a forcée de se borner dans le choix qu'elle a fait. Sa censure est d'autant plus intéressante qu'elle ne se contente pas, comme dans les autres occasions, de condamner les erreurs du livre, mais qu'elle y ajoute les principales preuves de la foi et des réponses aux aberrations de l'auteur. Cette conclusion, portée le 16 juin, fut confirmée le 1^{er} août suivant.

Le parlement de Paris sévit aussi contre l'*Histoire philosophique*. Louis XVI en fut, dit-on, la cause. On lui avait mis à dessein sur sa table un exemplaire de l'ouvrage, comme pour le préparer à ce qu'il devait attendre un jour. Cette lecture l'indigna. Son âme droite et vertueuse fut révoltée de tant de déclamations et d'emportemens. Il reprocha à deux de ses ministres d'avoir souscrit, et voulut qu'on écrivît à Genève pour engager la république à

¹ Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 31-32.

interdire le livre. C'est que l'édition était dite imprimée dans cette ville, quoiqu'elle l'eût été à Lyon. Le 25 mai, l'avocat-général Séguier dénonça l'*Histoire philosophique* comme une production funeste à la société et à la religion. « L'impiété, l'audace, le mépris des souverains et l'esprit d'indépendance sont, dit-il, tellement empreints dans cet ouvrage, qu'on peut dire que l'auteur n'a fait qu'un code barbare, qui n'a d'autre but que de renverser les fondemens de l'ordre civil. En rapprochant toutes les parties du système répandu dans la totalité de cette *Histoire*, on pourrait tracer le plan de subversion générale que renferme cette affreuse production. » Le magistrat s'éleva avec force contre les principes de Raynal, et signala le but où tendait cet écrivain enthousiaste et emporté. Sur son réquisitoire, long et énergique, le parlement ordonna que le livre serait brûlé, et l'auteur envoyé en prison. Mais Raynal, averti à temps, prit la fuite et se retira dans les Pays-Bas, où son livre lui attira de nouvelles traverses qui l'obligèrent à se réfugier dans les Etats du roi de Prusse.

Trois années s'écoulèrent entre la censure portée contre l'*Histoire philosophique* et celle dont les *Principes de morale* de Mably furent l'objet.

L'auteur de ce dernier ouvrage eut une destinée singulière. « Ni la religion, ni le gouvernement, ni la gloire, ni les annales de la France et des nations européennes, dit M. de Barante¹, ne lui parurent mériter un regard. Ses livres étaient bien moins une louange de l'antiquité, qu'une attaque contre ce qui existait. Ils inspiraient moins la vénération pour les institutions anciennes, que le mépris pour les institutions modernes. Il suivait donc aussi une marche destructive. Cependant il n'était pas lié avec les philosophes, quoiqu'il concourût au même résultat qu'eux. » D'Alembert écrivait de Mably : « La haine qu'il affiche contre la philosophie est d'autant plus étrange qu'assurément personne n'a plus affiché que lui, et dans ses discours et dans ses ouvrages, les maximes anti-religieuses et anti-despotiques². »

Une fâcheuse expérience, disent les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*³, n'avait pas encore appris à estimer à leur juste valeur ces esprits abstraits, qui se donnent la mission de régir les Etats; qui, prenant leurs conceptions pour des principes, veulent élaguer tout ce qui s'en écarte, sans s'embarrasser des suites, bâtissent des constitutions pour les peuples sans les

¹ Essai sur la litt. française.

² Lettre à Voltaire du 6 mars 1772.

³ T. 3. p. 44 46.

consulter et même sans les connaître, et les soumettent impérieusement au type arbitraire adopté par leur métaphysique. Mably ne fut pas étranger à cette manie. Ses *Principes de morale* sont, quoique dans un autre genre, une preuve de l'esprit systématique de l'auteur. L'ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier, il trace les avantages des passions; dans le second, il parle des vertus; et dans le troisième, destiné à traiter du développement des passions, il donne une espèce de théorie d'éducation. Du reste, il remplit ce plan, à peu près comme aurait pu faire un païen, ou plutôt il montre quelquefois des principes que des païens honnêtes n'auraient peut-être pas toujours osé avouer. En parlant des vertus, il ne dit pas un mot de celles qui ont la religion pour base et pour motif, et il exclut même formellement l'amour de Dieu. Il ne donne à sa morale d'autre sanction que l'intérêt de l'individu, s'il est seul, ou de la société, s'il en fait partie. Contempteur de son siècle, il n'y voit que des âmes viles et basses, et ne veut admirer que les sages de la Grèce, que les stoïciens et autres héros de l'antiquité. Enfin, en parlant de l'éducation, il ne fait pas même alors mention de Dieu ni de religion, et n'oppose aux passions naissantes d'autre frein que quelques conseils froids, vagues et sans proportion avec le danger. Il excuse même le vice en certains cas, et n'oserait pas, dit-il, condamner rigoureusement dans un jeune homme des désordres passagers. Voilà ce qu'on donne comme des principes de morale. La Faculté de théologie, après avoir examiné l'ouvrage, le condamna, le 1^{er} juin 1784, « comme » contenant des propositions respectivement fausses, captieuses, » scandaleuses, erronées, contraires à la parole de Dieu, inju- » rieuses à la religion chrétienne, dérogeant à la religion natu- » relle, pernicieuses pour les mœurs et nuisibles à la société. » Mably reconnut, dit-on, ses erreurs, au lit de mort, plus heureux que Voltaire dont nous avons raconté la fin épouvantable.

Malgré l'horreur de cette fin, des hommes, pour qui Dieu n'était rien, s'occupaient d'ériger un monument à la mémoire du patriarche de la philosophie, en recueillant tous ses ouvrages dans une édition plus complète et plus soignée.

Beaumarchais, que sa fortune, son activité et son amour pour la philosophie, rendaient plus propre que personne à l'exécution d'un si grand projet, fut le mobile de cette entreprise. Le marquis de Condorcet rédigea les avertissemens et les notes, qui sont en général d'une hauteur d'expressions et d'une violence qui confondent. Enfin, on annonça l'édition par un prospectus qui exaltait le mérite d'une telle collection. Nous ne contesterons pas aux panégyristes de Voltaire les grands talens de cet écrivain. Qu'on

admire, si l'on veut, les grâces de son style, le piquant de ses livres d'histoire, le brillant de ses poésies, le naturel et la facilité de ses lettres, nous y souscrivons volontiers¹. Qu'on donnât une édition de celles de ses OEuvres que peut avouer la religion, ou du moins qui ne lui sont pas contraires, à la bonne heure. Mais que l'on reproduisît des productions tant de fois prosrites ou dignes de l'être; que l'on réimprimât ce qui n'était déjà que trop répandu; qu'on permît d'insulter à la religion, à la morale et au gouvernement dans des pamphlets licencieux ou satiriques; qu'on accrût ainsi le mal au lieu d'y apporter remède, c'était ce que la prudence et l'intérêt de la société devaient, ce semble, empêcher. On laissa néanmoins les éditeurs poursuivre hautement leur projet.

En général, les hommes religieux réclamèrent contre cette insulte faite à la religion. La Sorbonne, dans sa censure de l'ouvrage de Raynal, se plaignit de l'appareil affecté qu'on mettait à cette édition. De Beaumont, archevêque de Paris, écrivit aux ministres pour les engager à ne pas souffrir ce scandale. De Pompignan, archevêque de Vienne, dans un Mandement du 31 mai 1781, détourna ses diocésains de souscrire. De Machault, évêque d'Amiens, donna le même exemple. L'assemblée du clergé, tenue extraordinairement en 1782, présenta deux Mémoires au roi, l'un pour solliciter un règlement contre les mauvais livres, l'autre pour se plaindre de la nouvelle édition. Cette même assemblée donna des encouragemens et des pensions à des écrivains sages et chrétiens, entre autres au père Berthier, ancien Jésuite, non moins distingué par ses connaissances que par sa piété. L'assemblée donna aussi une forte somme pour commencer l'édition des œuvres de Fénelon, qui fut en effet imprimée quelques années après. Mais elle n'obtint rien pour l'édition de Voltaire. Seulement, on feignit d'y mettre quelque entrave en la faisant imprimer hors du royaume, mais si près, qu'il n'y avait qu'un pont à traverser pour entrer en France. Ce fut à Kehl, aux portes de Strasbourg, qu'on établit les presses. Du reste, l'ouvrage entra librement et circula de même; car l'arrêt du conseil du 3 juin 1785, qui supprimait l'édition, ne fut qu'un simulacre de défense. L'assemblée du clergé de 1785 venait de s'ouvrir, et comme on s'attendait à des représentations de sa part, on voulut les prévenir en lui donnant une sorte de satisfaction. Dulau, archevêque d'Arles, chef du bureau de juridiction, se plaignit, en effet, du débit de la nouvelle édition, et sur son rapport, l'assemblée écrivit au roi. Mais ces nouvelles remontrances ne furent pas plus heureuses que tant d'autres. Le duc

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 52-56.

[An 17
d'Orléa
clergé
lequel
Beaumont
Rien
servir
demande
tion de
damnal
poème
tuel ap
sorte
il insu
ces ét
dont u
nieuse
preuve
respon
taire e
dance
si for
fâme
derni
fâme
de ce
ce qu
nonl
regar
craig
parti
gion.
éditi
seule
le fa
le co
de so
vilis
man
C
tous
tion

d'Orléans permit, dans son palais, la vente de l'ouvrage, et le clergé dut trouver une dérision insultante dans l'appareil avec lequel on alla, quinze jours après l'arrêt, faire une visite chez Beaumarchais, dont on savait que les magasins étaient vides.

Rien pourtant, fait observer le sage auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii^e siècle*¹, n'eût demandé plus d'attention que l'esprit qui avait présidé à la rédaction de ce recueil, où l'on avait inséré les écrits les plus condamnables comme les plus innocens. On y avait fait entrer ce poème trop connu, où l'impiété et la licence se prêtent un mutuel appui, et ces Contes libres où l'auteur s'était égayé sur toute sorte de sujets, et ces Histoires prétendues philosophiques où il insultait au christianisme avec une si fatigante opiniâtreté, et ces éternelles répétitions des mêmes sarcasmes, et ces facéties dont un grand nombre n'ont pas toujours le mérite d'être ingénieuses. On y avait admis surtout, et ce n'était pas la moindre preuve de la hardiesse des éditeurs, on y avait admis cette Correspondance où sont détaillés si franchement et les projets de Voltaire et les moyens qu'il employait pour y réussir, cette Correspondance où il recommandait si souvent d'*écraser l'infâme*, où il anime si fortement ses amis à écrire contre l'*infâme*, à *courir sus à l'infâme*; cette Correspondance qui prouve que, pendant les vingt dernières années de sa vie, la destruction de ce qu'il appelait l'*infâme* était le but de tous ses écrits et de tous ses efforts. Les amis de ce philosophe s'étaient amusés quelquefois à soutenir que tout ce qu'on avait dit à cet égard était une calomnie. Devenus plus nombreux et plus puissans, ils ne firent plus mystère de ce qu'ils regardaient comme un titre d'honneur pour Voltaire, et ils ne craignirent point de le montrer hautement comme le chef d'un parti déterminé à user de tous ses moyens pour anéantir la religion. Condorcet, dans la *Vie de Voltaire* qui accompagne cette édition, reconnut formellement l'existence de ce parti, et cette *Vie* seule le prouvait bien. Il était difficile d'y pousser, plus loin que le fait Condorcet, la haine contre le christianisme et la manie de le combattre. Son livre est moins encore un panégyrique continué de son ami, qu'un manifeste sanglant contre une croyance qui a civilisé le monde. Il dit franchement qu'il ne faut point trop recommander les bonnes mœurs, de peur d'étendre le pouvoir des prêtres.

Pendant le pays qui tombait dans tous ces excès, qui enfantait tous ces mauvais livres, n'avait pas encouru les dernières malédictions du Ciel. Plus de sept justes y vivaient encore, détournant

¹ T. p. 56-58.

par la force de leurs vertus les terribles résultats de la colère de Dieu. Au nombre de ces justes, l'Eglise a distingué Benoît-Joseph Labre, que le Seigneur montra à nos pères, comme pour confondre leur mollesse et faire rougir leur lâcheté.

Benoît-Joseph, fils de Jean-Baptiste Labre, laboureur et mercier, et d'Anne-Barbe Grandsire, naquit, le 26 mars 1748, à Amette, paroisse de l'ancien diocèse de Boulogne¹. Ses parens, pleins de vertu, lui en inspirèrent de bonne heure l'amour. Leurs soins furent amplement récompensés. Benoît-Joseph avait l'esprit fort pénétrant, un jugement solide et la mémoire heureuse. Son naturel, quoique vif, n'avait rien que de doux et de souple; aussi se montra-t-il constamment docile aux salutaires leçons de son père et de sa mère, et sa première jeunesse fut remarquable par son innocence et sa piété. Les divertissemens de cet âge n'avaient pour lui aucun attrait. Envoyé de bonne heure à l'école, et placé ensuite sous la direction d'un bon prêtre de la paroisse d'Amette, le vertueux enfant montra une grande ardeur pour l'étude et surtout pour celle de la religion. Ses belles dispositions engagèrent ses parens, lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, à le confier à son oncle, François-Joseph Labre, curé d'Erin. C'était un prêtre rempli de piété, qui, découvrant bientôt les merveilles de la grâce dans son jeune neveu, le disposa à la première communion. Joseph-Benoît s'y prépara de son côté avec un soin extrême, fit une confession générale, et reçut le pain des anges avec une ferveur digne de ces bienheureux esprits. Ayant accompli ce devoir de religion, il se livra de nouveau à l'étude avec la même ardeur. Son oncle lui enseignait la langue latine et l'envoyait à l'école de sa paroisse. La sagesse, la modestie, le recueillement du jeune écolier lui acquirent promptement l'estime de ses condisciples, qui le respectaient plus que leur maître même. C'est alors surtout qu'il commença cette vie de prière, de solitude et de détachement qu'il continua jusqu'à la fin de ses jours. La lecture des sermons du père Le Jeune, célèbre prédicateur de la congrégation de l'Oratoire, connu sous le nom de *l'aveugle*, fit sur son esprit une impression profonde, et acheva de le dégoûter du monde, qu'il n'avait jamais aimé. A quinze ans, il résolut de se retirer à la Trappe, et sollicita le consentement de son oncle, ainsi que celui de ses parens. Le premier ne combattit point ce projet; mais son père et sa mère s'opposèrent de toute leur autorité à son exécution. Plus tard il les trouva moins opposés à ses desirs.

La soumission de Benoît-Joseph aux volontés de ses parens l'a-

¹ M. l'abbé Tresvaux, Suppl. aux Vies des Pères, etc. p. 475-481.

vait rete
manifest
le proch
Ce bon
moine a
leur pon
qui affle
sentit v
réflexio
maison
permiss
été acco
encore
forcé d
noît-Jo
vicaire
la vie r
essais d
car il e
grande
conser
qu'il v
lui ser
pour l
qui s'
d'indi
être é
niten

Le
effort
de là
sévé
jour,
de fr
ladi
certi
porte
qu'il
mais
dess
con
de v
près

avait retenu auprès du curé d'Erin ; une maladie contagieuse qui se manifesta dans cette paroisse, et pendant laquelle il montra pour le prochain la plus grande charité, le priva bientôt de son oncle. Ce bon pasteur, après avoir employé ses revenus et son patrimoine au soulagement de ses ouailles, se sacrifia lui-même : en leur portant les secours de son ministère, il contracta la maladie qui affligeait son troupeau, et en mourut. Le serviteur de Dieu sentit vivement cette perte ; elle lui fournit un nouveau sujet de réflexions sur l'instabilité des choses de la terre. Revenu dans la maison paternelle, il renouvela ses sollicitations afin d'obtenir la permission de partir pour la Trappe ; cette permission lui ayant été accordée, il se mit en route pour cette abbaye en 1766, n'ayant encore que seize ans. Son âge trop jeune le fit refuser, et il fut forcé de revenir sur ses pas. Affligé de cette contradiction, Benoît-Joseph alla chez l'abbé Vincent, son oncle maternel, et alors vicaire de Couteville, où il continua ses études. Son attrait pour la vie religieuse continuant toujours, il fit chez les Chartreux des essais qui ne furent pas plus heureux que son voyage de la Trappe, car il éprouva dans ces deux maisons des peines intérieures si grandes, qu'il fut obligé d'en sortir. De retour chez son oncle, il conserva les pratiques de mortification en usage dans les maisons qu'il venait de quitter : ses jeûnes étaient rigoureux, et le plancher lui servait de lit, pendant le peu de temps qu'il dérobaît à la prière pour le donner au sommeil. Sa mère, qui l'aimait tendrement, et qui s'aperçut de ces austérités, en fut alarmée, taxa sa ferveur d'indiscrétion, et lui en fit de vifs reproches. Benoît-Joseph, sans être ému, lui répondit que Dieu, l'appelant à une vie austère et pénitente, il commençait à se disposer à entrer dans les voies de Dieu.

Le saint pénitent fit, à l'âge de vingt et un ans, de nouveaux efforts pour entrer à la Trappe, sans pouvoir réussir à s'y fixer ; de là il se rendit à l'abbaye de Sept-Fonts, maison célèbre par la sévérité de la règle qu'on y observait. Après quelques mois de séjour, pendant lesquels il avait été admis au noviciat, sous le nom de frère Urbain, il en sortit encore. Sa santé, altérée par une maladie grave, détermina les supérieurs à le renvoyer, mais avec un certificat honorable, constatant qu'il s'y était toujours bien comporté. Son départ de Sept-Fonts eut lieu en 1770. Ce fut alors qu'il prit le chemin de l'Italie ; il songeait à entrer dans quelque maison religieuse de ce pays. La Providence avait sur lui d'autres desseins : il semblait que Dieu n'eût permis que Benoît-Joseph connût ainsi plusieurs monastères, que pour le préparer au genre de vie extraordinaire auquel il le destinait. On ne voit pas qu'après être entré en Italie il ait cherché à se fixer dans aucune mai-

son religieuse ; au contraire, il se rendit à Rome en passant par Lorette et par Assise, et vivant en pauvre pèlerin. Arrivé dans cette capitale du monde chrétien, il y demeura neuf mois, visita les lieux et les objets propres à satisfaire sa dévotion, puis il en partit pour aller à Fabriano vénérer les reliques de S. Romuald, fondateur des Camaldules. Pendant les années qui suivirent son arrivée à Rome, Benoît-Joseph fit divers pèlerinages, même dans des lieux très-éloignés. Il visita deux fois la célèbre église de Notre-Dame d'Einsidlen ou des Ermites, en Suisse ; le tombeau de S. Nicolas, à Bari ; le mont Gargan, dans le royaume de Naples. Dans ses voyages, il marchait le plus souvent nu-pieds en hiver comme en été, vêtu d'une redingote qui tombait presque en lambeaux, sans compagnon de voyage, pour n'être pas distrait, et sans provisions pour le lendemain. Il vivait d'aumônes, mais ne mendiait point, ne gardait rien au delà du strict nécessaire, et partageait avec les autres pauvres ce qu'on lui donnait par charité. Son air de douceur et sa piété, malgré son extérieur misérable, excitaient l'intérêt ; mais s'il s'apercevait qu'il était remarqué, il changeait de route ou de séjour. Le serviteur de Dieu passa six années dans ces rudes exercices de pénitence ; après ce temps, il revint à Rome, et n'en sortit plus que pour aller une fois l'an à Lorette. Son unique occupation était de rester dans les églises la journée entière, à prier à genoux ou debout ; le soir, il allait entendre une instruction que l'on faisait aux pauvres, puis il se retirait dans un enfoncement de murailles ruinées qui se trouvaient près l'amphithéâtre de Vespasien, qu'on appelle aussi le Colysée. Ce lieu lui convenait beaucoup, parce qu'il était à proximité des chapelles des stations de la passion de Jésus-Christ, établies dans cet amphithéâtre, et qu'il visitait fréquemment ; mais l'incommodité de son séjour le força enfin de le quitter et de prendre un lit dans l'hôpital Évangélique, où il demeura jusqu'à sa mort.

Après avoir rapporté les principales circonstances de la vie de Benoît-Joseph, nous devons faire connaître les vertus qui brillèrent le plus en lui. Voici quelques traits qui montrent à quel degré de perfection il les possédait. Son humilité était profonde. Dans un de ses voyages à Lorette, l'administrateur de l'hôpital qu'il habitait lui donna une lettre pour une religieuse de Sainte-Claire de Monte-Lupone. Cette religieuse, informée de la sainteté du pauvre voyageur, en instruisit ses compagnes, qui vinrent toutes se recommander à ses prières ; c'en fut assez pour éloigner Labre de ce lieu. « J'ai, dit-il à son retour à l'administrateur, remis votre lettre à la religieuse ; mais je me suis bien gardé de la revoir pour vous apporter la réponse. — Pourquoi donc ? lui

AN 1781
 • dema
 • je su
 • quen
 sur un
 saient
 • pas p
 • terre
 troupe
 pierre
 il l'en
 • si vo
 • enco
 fois, p
 firent
 feigna
 à s'en
 plainc
 Ayant
 vant
 Celui
 ainsi
 se tro
 coup.
 • ner
 temer
 ficati
 au m
 assez
 Pl
 tait.
 comm
 de sa
 bliqu
 cont
 misé
 pour
 main
 des
 lui v
 sain
 gou
 à la
 duit

« demanda celui-ci. — Parce que ces religieuses s'imaginent que je suis quelque chose de bon, ce que je ne suis pas. En conséquence j'ai pris le parti de ne plus les voir. » Passant un jour sur une place de Rome, il vit des jeunes gens oisifs qui s'amusaient d'une manière indécente. « Mes enfans, leur dit-il, ce n'est pas pour cette fin que Dieu vous a créés et vous conserve sur la terre. » Il n'en fallut pas davantage pour amener contre lui la troupe insensée, qui le charge d'injures et le poursuit à coups de pierres. Un homme de bien voulut défendre Benoît-Joseph ; mais il l'en empêcha, en lui disant avec douceur : « Laissez-les faire ; si vous saviez qui je suis, vous vous joindriez à eux, vous feriez encore pis qu'ils ne font. » Sa patience était inaltérable. Une fois, près la colonne Trajane, il fut assailli par des insolens qui lui firent mille outrages, le prenant pour un insensé, ou du moins feignant de le croire tel. Le serviteur de Dieu ne chercha point à s'enfuir : il se livra à ces méchans sans ouvrir la bouche pour se plaindre, et fut, tant qu'ils le voulurent, l'objet de leur brutalité. Ayant reçu un jour une petite aumône, il la donna aussitôt, suivant sa coutume, à un autre pauvre qui se trouvait sur le lieu. Celui qui lui faisait cette aumône, croyant que Labre n'en agissait ainsi que parce qu'elle ne lui paraissait pas assez considérable, se trouva offensé, et levant sa canne, lui en déchargea un grand coup, en disant : « Croyais-tu donc, misérable, que j'allais te donner un sequin ? » Le saint homme supporta ce mauvais traitement sans dire une seule parole pour sa justification. Sa mortification et son détachement des créatures étaient parfaits. Crucifié au monde, il ne voulut d'autre bien que Dieu. Sa vie entière prouve assez jusqu'à quel degré il chérissait ces deux vertus.

Plus Labre approchait de son terme, plus sa ferveur augmentait. On le voyait pendant son oraison ayant le visage enflammé comme on représente les séraphins. Malgré le soin qu'il prenait de se cacher aux hommes, il devenait l'objet de l'attention publique, et on le vénérât comme un saint. Sa vie était une prière continuelle, qu'il n'interrompait que pour exercer des œuvres de miséricorde, ou prendre quelques heures de repos. Il avait choisi pour confesseur, en 1782, l'abbé Marconi, lecteur du collège Romain. Celui-ci fut bientôt frappé des lumières de son pénitent et des grâces extraordinaires dont Dieu le favorisait ; aussi prit-il à lui un intérêt particulier. Le 16 avril 1783, qui était le mercredi saint, Labre, ayant passé le carême dans la pratique de la plus rigoureuse pénitence, tomba évanoui sur les degrés qui conduisent à la porte de l'église Notre Dame-des-Monts, à Rome ; il fut conduit chez un homme de bien, nommé Zacarelli, et qui était son

ami. Parvenu à cette maison, il perdit bientôt toute connaissance, et au moment où l'on priaït pour lui la Sainte Vierge, pour laquelle il avait toujours eu une tendre dévotion, il expira tranquillement le même jour, 16 avril 1783, à l'âge de trente-cinq ans.

A peine Labre eut-il rendu le dernier soupir, qu'on entendit retentir dans toutes les places publiques de Rome ce cri : « Le saint est mort. » La foule se précipite pour voir ce martyr de la pénitence. Son corps, exposé pendant cinq jours, conserva sa fraîcheur et sa flexibilité, sans aucune marque de corruption ; il fut visité par un concours immense de peuple, puis inhumé auprès du maître-autel de l'église Notre-Dame-des-Monts, et son tombeau devint bientôt un des pèlerinages les plus fréquentés de Rome. On invoquait avec confiance le serviteur de Dieu ; cette confiance ne fut pas vaine. Des miracles nombreux manifestèrent son pouvoir dans le ciel. On compte plus de cinquante villes ou des guérisons subites ont été opérées par son intercession, et constatées d'une manière authentique. Ces prodiges parurent si certains à un ministre anglican appelé Thayer, qui se trouvait alors à Rome, qu'il se convertit à la foi catholique. L'on commença sans délai à instruire le procès de canonisation de Labre. Dès l'année 1783, au nom du serviteur de Dieu on ajouta le titre de vénérable ; Labre et ses vertus furent bientôt connus en France.

Toutefois ce royaume ne doit pas nous occuper exclusivement : reportons nos regards sur l'Allemagne.

Pendant le règne équitable de Marie-Thérèse, les cours de Vienne et de Rome n'eurent et ne devaient avoir ensemble aucun démêlé¹. L'une eût rougi d'opprimer la faiblesse, et l'autre était trop sage pour fournir le plus léger prétexte à l'oppression. L'impératrice ne dut emporter dans le tombeau que des sentimens de reconnaissance pour le souverain pontife, puisqu'un des derniers événemens dont elle put être témoin fut une grâce du saint Siège accordée à son fils l'archiduc Maximilien. Ce prince, appelé à la coadjutorerie de l'archevêché de Cologne et de l'évêché de Munster par l'électeur et les deux chapitres, n'ayant pas reçu les ordres sacrés, avait besoin d'une dispense. La France, l'Espagne et la Prusse traversaient la demande qu'en faisait le nouveau coadjuteur, car elles voyaient avec jalousie l'augmentation de puissance qui en résulterait pour la maison d'Autriche. Ces trois cours réunies d'intérêt prétendaient que le pape déclarât l'inéligibilité, et qu'il fit valoir l'autorité des saints canons, qui défendent la pluralité des bénéfices. C'est ainsi que trop souvent l'intérêt, en de pressans

¹ Histoire de Pie VI, p. 76-85.

[An 1781]
 besoin
 temps,
 rant or
 rain p
 Vienne
 nière,
 par de
 que la
 ne cru
 une gr
 sonna
 Jose
 import
 gratitu
 qui, er
 de la d
 pour
 l'histo
 prince
 pas as
 sultaie
 partie
 du cle
 Plei
 vivan
 chang
 leur e
 allé ju
 le cho
 le pr
 maîtr
 eut-e
 pour
 échel
 C'
 chap
 naier
 s'éte
 leur
 égar
 » po
 » rè
 maî

besoins, invoque des règles dont il s'est lui-même, en d'autres temps, plus d'une fois écarté, et qu'il se montre tour à tour tolérant ou inflexible, au gré des circonstances. La position du souverain pontife était difficile. Il lui fallait opter entre la cour de Vienne et trois puissances formidables. Il se décida pour la première, et l'on peut dire pour la justice; car l'Église s'était relâchée, par des considérations puisées dans sa sagesse, de cette rigueur que la coalition des trois cabinets voulait faire prévaloir, et Pie VI ne crut pas devoir refuser à un prince de la maison d'Autriche une grâce dont il y avait plusieurs exemples en faveur de personnages moins importants.

Joseph II aurait dû se souvenir d'un service d'une si haute importance. Mais il était philosophe, et, à ce titre, dispensé de gratitude. Ce prince enviait probablement le sort des souverains, qui, en adoptant la réforme, avaient su, ou plutôt cru s'enrichir de la dépouille du clergé : car on ne gagne rien en effet à se priver, pour la jouissance d'un moment, d'une ressource éternelle; et l'histoire a prouvé que cette spoliation n'a été utile à aucun des princes qui ont cru pouvoir se la permettre. Mais Joseph II n'était pas assez dépourvu de sens pour renoncer aux avantages qui résultaient pour lui de la catholicité de ses États et d'une grande partie de l'empire. Il n'en voulait donc qu'aux biens et à l'autorité du clergé, et non à son existence.

Plein de vastes projets et d'idées extraordinaires, il avait, du vivant même de sa mère, fait l'essai de ses systèmes. On avait changé en beaucoup d'endroits les professeurs de théologie, pour leur en substituer qui eussent des idées toutes contraires. On était allé jusqu'à ôter aux évêques la direction de leurs séminaires, et le choix des théologiens qui devaient y enseigner. Ce n'était que le prélude des changemens qu'opéra Joseph, quand il fut seul maître. A peine Marie-Thérèse, princesse prudente et religieuse, eut-elle fermé les yeux, qu'il saisit le premier prétexte qui s'offrit pour humilier la cour romaine, et commencer, sur une plus large échelle, l'exécution de ses plans philosophiques.

C'était un usage immémorial à Rome, que le pape rendît dans sa chapelle les honneurs funèbres aux souverains catholiques qui venaient d'expirer. Pie VI ne crut pas que le même honneur dût s'étendre aux reines qui, comme Marie-Thérèse, avaient régné de leur chef. Le ministre impérial lui fit des représentations à cet égard. « Que l'empereur se fâche de ce fait ou le méprise, répondit le pape, aucune considération ne me fera manquer à la règle. » Lorsque Joseph en fut informé, il écrivit de sa propre main à son ministre : « Que l'évêque de Rome soit poli ou mal-

» honnête, peu m'importe. » En effet, une oraison funèbre prononcée par le pape n'eût rien changé aux projets dès longtemps arrêtés de Joseph II.

Dès le commencement de 1781, il parla d'introduire dans ses Etats les maximes de l'Eglise gallicane, d'abolir la pluralité des bénéfices. Bientôt parurent une ordonnance qui prescrivait un cadastre de tous les revenus du clergé autrichien, un édit favorable aux Protestans, une défense illimitée à tous les monastères de recevoir aucun novice. La Lombardie fut à tous égards soumise aux mêmes lois; on y supprima plusieurs couvens : car c'était là toujours l'appât funeste que la philosophie présentait à la cupidité des princes.

Frédéric II, qui va se montrer si petit dans la lettre que nous allons citer, écrivait en 1767 à Voltaire, et lui traçait un plan destructeur de la religion chrétienne. « Il faut, disait-il, en parlant » des cloîtres, détruire ces asiles du fanatisme. Le moment est » venu. La France et l'Autriche sont endettées; elles ont épuisé » vainement les ressources de l'industrie pour acquitter leurs det- » tes. L'appât des riches abbayes et des couvens bien rentés est » tentant. En leur représentant le mal que les cénobites font à la » population de leurs Etats, en même temps la faculté de se libérer » en s'appropriant les trésors de ces communautés qui n'ont point » de successeurs, je crois qu'on les déterminerait aisément à tenter » cette réforme, et il est à présumer qu'après avoir joui de la sé- » cularisation de quelques bénéfices, leur avidité engloutira le » reste. Tout gouvernement qui fera cette opération sera l'*ami des » philosophes.* »

On a cru que le roi de Prusse tendait par là un piège aux princes catholiques, parce qu'il suivait d'autres maximes pour lui-même relativement à quelques domaines catholiques qui lui appartenaient, et qu'il jurait de ne jamais entamer les possessions du clergé tant qu'il se comporterait en bon et fidèle sujet. Mais cette contradiction de la théorie à la pratique ne doit pas étonner dans un philosophe. Jean-Jacques, hardi jusqu'à l'audace dans ses spéculations, était circonspect et timide lorsqu'il traçait une esquisse de gouvernement pour la Pologne. Le roi de Prusse lui-même combattit Machiavel, n'étant encore que prince royal, suivit ses maximes dès qu'il fut sur le trône, et voulut, mais en vain, détruire le monument qu'il avait élevé à la bonne foi, à la justice, et sur lequel il avait gravé d'avance la condamnation de son règne et de sa conduite.

Nous le voyons écrire à Voltaire en 1771 : « On dit votre nou- » veau ministre homme d'esprit; s'il est tel, il n'aura ni l'imbécil-

» lité r
» bon
» de se
» devoi
Le cro
lequel
mettre
» serai
» Ses t
» Rava
» que l
» publ
» qu'o
» par c
» préj
» nos
Nou
déric,
Mais,
et ses
breus
tectio
ont pr
une d
peu a
On
cepte
catho
des r
tous
Deux
Par l
Etat
Par l
min
L
tre c
de l
Il y
les
et d

« lité ni la faiblesse de rendre Avignon au pape. On peut être
 « bon catholique, et néanmoins dépouiller le vicaire de Dieu
 « de ses possessions temporelles qui le distraient trop de ses
 « devoirs spirituels, et qui lui font souvent risquer son salut. »
 Le croirait-on? c'est le même homme qui répondait à Voltaire,
 lequel regrettait que le roi de Prusse ne fût pas plus à portée de
 mettre la main sur les trésors de Notre-Dame de Lorette : « Elle
 « serait à côté de ma vigne, que certainement je n'y toucherais pas.
 « Ses trésors pourraient séduire des Mandrin, des Cartouche, des
 « Ravailac et leurs pareils. Ce n'est pas que je respecte les dons
 « que l'abrutissement a consacrés : mais il faut épargner ce que le
 « public vénère; il ne faut point donner de scandale; et supposé
 « qu'on se croie plus sage que les autres, il faut par complaisance,
 « par commiseration pour leur faiblesse, ne point choquer leurs
 « préjugés. Il serait à souhaiter que les *prétendus* philosophes de
 « nos jours pensassent de même. »

Nous le répétons, c'est d'inconséquence qu'il faut accuser Frédéric, pour ce qui concerne sa Correspondance philosophique. Mais, malgré quelques contradictions, sa haine contre la religion et ses ministres, ses maximes spoliatrices dominant dans ses nombreuses productions; son matérialisme hautement affiché, la protection solennelle accordée par lui à l'irréligion et à l'athéisme, ont produit les plus funestes effets, et il peut être regardé comme une des causes prochaines de la révolution religieuse qui éclata peu après sa mort.

On a vu que Joseph II ne fut que trop fidèle à suivre les préceptes et les conseils que le roi de Prusse adressait aux souverains catholiques de l'Europe. Non content d'avoir défendu de recevoir des novices dans les couvens de filles, il supprima entièrement tous ceux où l'on ne s'occupait pas de l'éducation des enfans. Deux autres édits portèrent un coup mortel à l'autorité du pape. Par l'un, il astreignait à des formes gênantes l'admission dans ses Etats des Brefs, des Bulles, et des Rescripts de la cour de Rome. Par l'autre, il enlevait au saint Siège, pour se l'approprier, la nomination des évêchés, abbayes et prévôtés.

Le jugement que Joseph II prononça, le 25 avril 1781, mérite d'être cité¹. La cour avait destitué, en 1778, les supérieurs du séminaire de Brünn, et avait nommé à leur place des hommes de son choix. Il y eut des plaintes contre ces derniers. On les accusa de suivre les mêmes principes que les appelans, de répandre leurs livres, et de chercher à introduire en Allemagne les sujets de querelles

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, tom. 3, pag. 22-26.

et de dissensions qui avaient si fort agité d'autres pays. Plusieurs évêques dénoncèrent les nouveaux professeurs. Joseph s'empare de l'affaire, et prononce le jugement le plus étrange. Il déclare les trois accusés absous; destitue leur accusateur de sa place d'archidiacre d'Olmütz; ordonne à l'archevêque de cette ville et à l'évêque de Brünn de prendre des conseillers plus sages; blâme fortement deux ecclésiastiques qui avaient osé soutenir la constitution *Unigenitus*; interdit de la chaire, pour toujours et partout, les prédicateurs qui s'étaient expliqués contre les accusés; déclare que les bulles *Unigenitus* et *In cœna Domini*, n'ayant jamais été reçues et ne pouvant l'être, seront ôtées de tous les livres liturgiques où elles se trouveraient; arrête qu'il sera fait une sévère réprimande au cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, que sa conduite sera examinée, que la surintendance de son séminaire sera donnée à un des accusés, et que tous les évêques rendront compte de l'état de leurs séminaires. D'ailleurs la forme de ce jugement répondait au fond. En parlant du cardinal Migazzi, prélat respectable et zélé, on employait les expressions les plus aigres et les moins convenables dans la bouche d'un souverain.

Le 4 mai, un nouveau décret ordonna un silence absolu sur la constitution *Unigenitus*, et défendit de la recevoir et de prononcer même les noms de jansénisme et de molinisme. Mais, si l'on défendait de recevoir cette bulle, on devait défendre aussi de déclamer contre elle, de répandre les livres en faveur de l'appel, comme faisaient les théologiens de la cour.

Le 5 mai, un troisième décret, envoyé au cardinal Migazzi, l'appelait perturbateur, persécuteur, brouillon, ennemi des principes, et il avait ordre de rendre compte de l'administration de son séminaire, tant au spirituel qu'au temporel.

Il s'éleva peu après une autre affaire où Joseph mit la même vivacité. Un curé fut accusé et convaincu, devant l'archevêque d'Olmütz, d'innover dans les offices, et même dans le sacrifice de la messe, de ne prôner que les livres des appelans et des ennemis du saint Siège, de ne pas recevoir la bulle *Unigenitus*, enfin d'enseigner une doctrine suspecte. En conséquence il fut condamné par l'archevêque, assisté de son consistoire, à se retirer dans un couvent pour y passer quelque temps en retraite. Cette sentence n'avait précédé que de quelques jours le décret de l'empereur, dont nous venons de parler. Le curé en appela au prince, juge bien compétent en pareil cas. Celui-ci rendit, le 17 novembre, un jugement portant que le curé était coupable pour ses innovations, et que l'archevêque ne le renverrait à sa paroisse que lorsqu'il le croirait convenable. Mais en même temps il blâmait le prélat, ordonnait

[AN 1781]
qu'il f
sionné
pensio
place.

Ces
ques. L
furent
vêque
Bas, l
innova
car il e
l'Eglis
ainsi l
protég
étaient
qu'à l
tout s
Louva
sur le
représ
Hong
Bathia
que le
obser
unive
en 17
clergé
effort
fois l
répon
» sur
» suj
A
chidu
beau
princ
qui a
sait à
cons
et Pr
bles

' M

qu'il fût réprimandé d'avoir suivi des conseils ineptes et passionnés, et condamnait les accusateurs du curé à lui payer une pension de 400 florins, jusqu'à ce qu'il fût réintégré dans sa place.

Ces décrets et ces jugemens excitèrent le zèle de plusieurs évêques. Le cardinal Migazzi fit plusieurs fois des représentations qui furent très-mal accueillies. Le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, profita d'un voyage de l'empereur aux Pays-Bas, pour lui remettre un Mémoire sur quelques-unes de ses innovations, et sur la libre circulation des livres des incrédules : car il est remarquable que ces hommes, qui prétendaient réformer l'Eglise, laissaient en attendant attaquer la religion. Ils trahissaient ainsi leur secret, en favorisant les efforts de la philosophie, et en protégeant les ouvrages où l'Eglise, ses dogmes et ses ministres étaient combattus ou tournés en ridicule, dans le temps même, qu'à les entendre, ils ne travaillaient que pour rendre à l'Eglise tout son lustre et à ses dogmes toute leur pureté. L'Université de Louvain fit des remontrances sur l'édit pour les Protestans, et sur les entraves mises à l'enseignement. L'archevêque de Trèves représenta les inconvéniens du décret du 4 mai. Sept évêques de Hongrie dressèrent un Mémoire sur le même sujet, et le cardinal Bathiani, primat de ce royaume, archevêque de Strigonie, remontra que les édits excédaient le pouvoir de l'autorité civile. Il faisait observer que la bulle *Unigenitus* était un jugement de l'Eglise universelle, et citait, à cet égard, les actes du concile de Rome, en 1725, l'Encyclique de Benoît XIV, en 1756, et les actes du clergé de France, en 1765. Le nonce du pape à Vienne seconda les efforts des évêques d'Allemagne. Enfin, Pie VI essaya différens fois l'effet de quelques remontrances paternelles. L'empereur répondit sèchement à son nonce : « Je ne demande point conseil » sur les affaires de mes Etats, qui ne regardent que mes propres sujets, et des objets purement temporels. »

A l'exemple et par les suggestions de son frère Joseph II, l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane, commençait à se mêler beaucoup du gouvernement ecclésiastique¹. Par inclination, ce prince eût été étranger à ces détails; mais, dominé par un frère qui avait à cœur de propager ses principes d'administration, il obéissait à l'influence de la cour de Vienne, et prenait aveuglément les conseils de Scipion Ricci, qui fut fait en 1780 évêque de Pistoie et Prato. La Toscane paisible ne s'était point ressentie des troubles religieux qui avaient agité divers Etats. Ricci, audacieux,

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 1-4

tracassier, et se sentant appuyé, se mit en tête d'introduire en Italie les opinions auxquelles la France avait dû cent ans de disputes. On voyait, par ses conseils, paraître de fréquentes et prolixes circulaires où le prince, entrant dans les plus petits détails, envoyait aux évêques des catéchismes, leur indiquait les livres qu'ils devaient placer entre les mains des fidèles, abolissait les confréries, diminuait les processions, réglait le culte divin et les cérémonies, et n'omettait rien de ce qui pouvait en affaiblir la pompe et la majesté. Ricci, de son côté, après avoir provoqué ces réformes, en faisait l'essai dans son diocèse. Il remplissait les places d'hommes asservis à ses idées, qu'il appelait de toutes parts. Il faisait établir des académies ecclésiastiques, où l'on enseignait la théologie nouvelle. Il donnait des écrits contre la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, contre les indulgences; et renversant la doctrine commune sur cette faveur de l'Eglise, il la réduisait à n'être que la relaxation de la pénitence canonique imposée autrefois pour les péchés. Il changeait les rits, réformait la discipline, bouleversait l'enseignement; et sans s'embarasser des plaintes des peuples, dépouillait le culte de son éclat, l'Eglise de ses droits, et la religion du respect des fidèles, le tout sous prétexte de rétablir les usages de l'antiquité. Fidèle imitateur de la conduite des appelans de France, il les proposait pour modèles. Sous sa plume, Soanen n'était plus qu'un saint évêque; Quesnel, un savant et pieux martyr de la vérité; l'abbé Racine, Mesengui, Gourlin, des lumières de l'Eglise. Il faisait traduire en italien leurs ouvrages en faveur de l'appel et contre les papes. On établit à Pistoie une imprimerie, uniquement destinée à cet usage, et qui mit au jour plusieurs volumes remplis de brochures oubliées, de pamphlets satiriques, et des plus mauvaises productions d'un parti qui en avait tant enfanté. Les éditeurs de ce recueil avertissaient en tête qu'ils se proposaient de dévoiler les injustes prétentions de cette Babylone spirituelle, qui a bouleversé et dénaturé toute l'économie de la hiérarchie ecclésiastique, de la communion des saints et de l'indépendance des princes. Luther eût probablement avoué un pareil langage. Mais quel esprit de discorde portait donc Ricci à introduire en Italie des disputes que l'on n'y connaissait pas, à ressusciter des écrits qui ne pouvaient plus avoir d'intérêt que pour la malignité, et à troubler par ses innovations une Eglise tranquille dans sa croyance? Espérait-il attacher davantage les peuples à la religion, en les détachant du saint Siége? Ignorait-il les orages et les maux qu'avaient attirés dans l'Eglise de France les maximes qu'il prêchait, et ne pouvait-il craindre les mêmes malheurs pour son pays? Il faisait tenir chez lui des conférences où l'on s'élevait contre la con-

[An 1781]
stitution
la cause
à ce pr
tres in
cours.

Par
prenar
pold a
suran
sceptr
mant
jet de
fusait
nouve
puisan
dit qu
sés. U
gueux
lat fit
C'est
la fête
auricu
tion d
voir,
piété.
paix

Le
Léop
de l'e
quell
il pri
peu
poss
un B
méd
et l'
du s

• tol
• le

•

stitution *Unigenitus*, où l'on préconisait l'appel, où l'on plaidait la cause des schismatiques de Hollande. En vain Pie VI écrivit à ce prélat pour essayer de le ramener. Ricci répondait par d'autres innovations, et suscitait des sujets de querelles entre les deux cours.

Par les conseils de cet homme d'un caractère ambitieux, entreprenant, jaloux de la funeste gloire de Luther et de Calvin, Léopold avait commencé ses attaques en renouvelant des prétentions surannées sur le duché d'Urbin; puis, confondant à dessein le sceptre et l'encensoir, réformant des maisons religieuses, supprimant des fêtes, proscrivant des évêques, il avait annoncé le projet de se soustraire à l'autorité du Siège apostolique, si le pape refusait de sanctionner ses coupables extravagances. Alarmé de ces nouveautés, Pie VI en fit sentir l'irrégularité au grand-duc, qui, puisant sa réponse dans les déclamations des modernes docteurs, dit que les temps de Grégoire VII et de Boniface VIII étaient passés. Un prince capable d'une telle réponse devait laisser le fougueux évêque de Pistoie agir à son gré dans son diocèse. Le prélat fit un usage à la fois ridicule et révoltant de ce pouvoir illimité. C'est alors qu'il supprima de son chef les stations du Calvaire, la fête du Sacré-Cœur de Jésus, dix-sept couvens, la confession auriculaire, et qu'il introduisit la langue vulgaire dans la célébration de l'office divin. Pie VI, le plus modéré des pontifes, ne put voir, sans une douleur profonde, un tel excès d'audace et d'impunité. Il délibéra s'il excommunierait Ricci; mais l'amour de la paix retint la foudre prête à partir de ses mains.

Les efforts du pontife romain étaient aussi inutiles auprès de Léopold qu'auprès de Joseph II. Voyant que l'impulsion venait de l'empereur, et n'espérant rien d'une correspondance dans laquelle la cour de Vienne mettait tant de froideur et si peu d'égards, il prit une résolution extraordinaire, dont il attendit sans doute peu d'effet, mais la seule qui eût pu réussir, si le succès eût été possible¹. Il se décida à aller trouver Joseph, et lui annonça, par un Bref du 15 décembre 1781, son désir de terminer sans intermédiaire tous les différends qui s'étaient élevés entre le saint Siège et l'empire. Voici ce Bref qui doit à jamais honorer la mémoire du saint pontife :

- A notre très-cher fils en Jésus-Christ Joseph, illustre roi apostolique de Hongrie, ainsi que de Bohême, élu roi des Romains, le pape Pie VI.
- Notre très-cher fils François Herzan, cardinal de la sainte

¹ Histoire de Pie VI, p. 85-122.

» Eglise romaine, ministre plénipotentiaire de Votre Majesté au-
 » près du saint Siége, nous a remis, le 9 novembre dernier, votre
 » gracieuse lettre en date du 6 octobre précédent, par laquelle
 » vous répondez à la nôtre du 26 août dernier.

» En la lisant, nous avons été vivement affligé d'apprendre que
 » vous n'avez eu aucun égard à nos instances, de ne point dépouiller
 » le saint Siége du droit, dont il a joui dans les temps les plus re-
 » culés, de conférer dans vos Etats de la Lombardie autrichienne
 » les évêchés, abbayes et prévôtés, pour ne l'attribuer qu'à vous
 » seul. Nous ne voulons point, très-cher fils, entrer avec vous
 » dans les discussions qui s'élevèrent vers le milieu de l'ère chré-
 » tienne, et après lesquelles, la paix ayant été rendue à l'Eglise,
 » elle rentra dans l'antique possession de ses droits et de sa dis-
 » cipline, qui lui avait été confirmée par le témoignage constant
 » des conciles écuméniques : mais nous devons et à la tendresse que
 » nous avons pour vous et au dépôt qui nous est confié, de vous
 » assurer, comme une chose indubitable, que lorsque les apôtres
 » fondaient des Eglises et y établissaient des prêtres et des évêques,
 » ils n'ont jamais été soupçonnés en ce point de vouloir empiéter
 » sur les droits de la puissance civile et séculière. L'Eglise a con-
 » servé cet usage, sans qu'il en soit rien résulté au détriment des
 » droits des souverains. Quant aux biens qu'elle tient de la muni-
 » ficence des princes et de la piété des fidèles, Votre Majesté n'i-
 » gnore pas qu'ils ont toujours été regardés comme le patrimoine
 » des pauvres, et par cette raison-là respectés par vos ancêtres,
 » de sorte qu'au jugement de tous, il n'est pas permis de divertir
 » ces biens à d'autres usages qu'à ceux de leur primitive destina-
 » tion. Vos glorieux ancêtres, et notamment votre auguste mère,
 » reconnurent ces vérités, lesquelles furent mises dans tout leur
 » jour lors de la négociation qui eut lieu entre cette glorieuse im-
 » pératrice et Benoît XIV d'illustre mémoire, au sujet des abbayes
 » situées dans la Lombardie : c'est un fait qui vous est connu.

» Nous brûlons de traiter avec vous comme un père avec son
 » fils; mais ce projet rencontrerait des obstacles dans l'éloignement :
 » nous avons formé celui de vous approcher et de vous voir dans
 » votre capitale. Nous n'aurons nul égard à la longueur et à l'incom-
 » modité du voyage à faire, dans un âge fort avancé et déjà fort
 » affaibli. Nous trouverons vos forces dans la grande et unique
 » consolation de pouvoir vous parler, et vous déclarer combien
 » nous sommes disposés à vous gratifier, et à concilier les droits
 » de Sa Majesté Impériale avec ceux de l'Eglise. Nous supplions
 » donc instamment Votre Majesté de regarder cette démarche
 » comme un gage particulier de notre attachement pour sa per-

» sonne, ainsi que du désir que nous avons de conserver la même
 » union. Nous vous demandons cette grâce, non pour nous en
 » particulier, mais pour la cause commune de la religion, au dépôt
 » de laquelle nous devons veiller, et qu'il est de votre devoir de
 » protéger.

» Donnée à Rome, le 15 décembre 1781, et de notre pontificat
 » la septième année. »

Cette résolution inattendue d'aller à Vienne prit le cardinal de Bernis au dépourvu, surprit l'Europe et ne toucha point l'empereur, qui, dissimulant sa surprise, répondit :

Très-saint Père,

» Puisque Votre Sainteté persiste dans la résolution de se ren-
 » dre auprès de nous, je puis l'assurer qu'elle sera reçue avec tous
 » les égards et la vénération qui sont dus à sa haute dignité. L'ob-
 » jet de votre voyage se rapportant à des choses que Votre Sain-
 » teté regarde encore comme douteuses, et que moi j'ai décidées,
 » permettez-moi de croire qu'elle prend une peine inutile. Je dois
 » la prévenir que, dans mes résolutions, je ne me règle jamais
 » que d'après la raison, l'équité et la religion. Avant de me déci-
 » der, je balance longtemps, et j'écoute les avis de mon conseil.
 » Une fois décidé, je persiste. J'assure Votre Sainteté que j'ai
 » pour elle tout le respect et la vénération d'un vrai catholique
 » et apostolique. » Quelle lettre! elle ne changea rien à la déter-
 mination du pontife. Sa patience était à l'épreuve de tous les ou-
 trages.

Il s'écoula quelques mois entre la réponse de Joseph II et le départ de Pie VI, et ce temps fut employé en tentatives pour ébranler sa résolution.

Le cardinal de Bernis et le chevalier Azara n'épargnèrent aucune représentation à cet effet. Le premier lui adressa la lettre suivante : « Très-saint Père, toute l'Europe regarde comme une
 » fable la nouvelle de votre voyage à Vienne, et cette manière de
 » l'envisager en prouve les inconvéniens. Vos ennemis n'auraient
 » pu donner un autre conseil, et vos amis sont au désespoir de
 » n'avoir pu le prévenir. De grâce, Très-saint Père, suspendez au
 » moins son exécution, jusqu'à ce que vous sachiez l'opinion
 » qu'en prendront les cours de France et d'Espagne, dont le suf-
 » frage est de quelque poids dans votre esprit. » Cette lettre, quoi-
 que vive, ne fut pas nial reçue du saint Père. Il écoutait tous les
 conseils, et ne témoignait jamais d'humeur lorsqu'ils contrariaient
 son opinion particulière.

« Vous voyez, lui dit un jour le cardinal Borromée, que l'em-

« pereur vous annonce lui-même que rien ne pourra l'ébranler. Pourquoi donc courir sans espoir les dangers d'un aussi long voyage? » Cette réflexion fit quelque impression sur son esprit. Mais, d'un autre côté, il était mu par la considération de sa parole donnée et reçue. Pour achever de s'éclairer, il consulta sept cardinaux séparément. Ils donnèrent tous leur avis par écrit et à l'insu les uns des autres, et tous opinèrent pour le voyage. Cette unanimité décida le souverain pontife.

En vain le cardinal de Bernis, revenant à la charge, lui fit observer qu'il était malade, et qu'il ne pouvait, sans exposer sa vie, entreprendre ce voyage pendant l'hiver. « Je vais à Vienne, répondit-il, comme j'irais au martyre. Pour l'intérêt de la religion, il est de notre devoir de risquer, et, s'il est nécessaire, de sacrifier nos jours. Serait ce donc dans la tempête qu'il pourrait nous être permis d'abandonner un seul instant le vaisseau de l'Eglise? »

Ce fut tout aussi vainement que le chevalier Azara lui représenta le prince de Kaunitz affermi dès longtemps dans son incrédulité, et disposé peut-être à des railleries indécentes sur ce voyage. « Que m'importe, dit-il, que le ministre me trouve ridicule, si je puis toucher le cœur du maître? ne savons-nous pas que nous devons paraître insensés pour Jésus-Christ? »

Les neveux de Pie VI ne réussirent pas mieux dans les tentatives qu'ils firent auprès de lui pour le détourner de son projet. Son parti était arrêté. Il eût désiré voyager *incognito*, sous le nom d'évêque de Saint-Jean-de-Latran, et habiter le château de Schœnbrun; mais l'empereur, pour adoucir l'amertume des refus qu'il préparait au pape, voulut lui prodiguer des égards extérieurs et de frivoles consolations. Il exigea, en conséquence, que Pie VI vînt occuper dans son palais un appartement somptueux qu'il lui fit préparer. Il lui fit dresser dans un oratoire un autel magnifique où il fit placer un crucifix d'une grande valeur, qui avait, disait-on, appartenu à Charlemagne.

Le 25 février 1782, le pape tint un consistoire dans lequel, entre autres réglemens, il confia, pendant son absence, le gouvernement au cardinal-vicaire Colonna. Il supprima la bulle *Ubi papa, ibi Roma*, afin que le conclave pût se tenir à Rome, si, succombant aux fatigues du voyage, il venait à expirer hors de ses murs. Le cardinal Pallavicini, secrétaire d'Etat, ne jouissant que d'une santé précaire, Pie VI, dans un billet cacheté de sa main, lui désigna un successeur. Il fut ordonné que, pendant toute la durée du voyage, le saint Sacrement serait exposé dans les principales églises de Rome, et qu'on dirait tous les jours à la messe

la colle
d'or re
l'autre

Après
Père n
pour sa
son tes
» verez
» prière
se déto
Le jour
veille d
de la r
au-des
tance
le tem

Le
pelle d
Pierre
décoré
de la
font p
d'une
» igno
» celu
» mèn
voyag
extrê
princ
justic
l'Eur
prem

Il
dont
et qu
vœux
tions
qu'à
que
emp
sent
sur
pou

la collecte *pro peregrinantibus*. Il fit frapper huit cents médailles d'or représentant d'un côté les apôtres S. Pierre et S. Paul, de l'autre son buste.

Après les soins donnés au gouvernement et à l'Église, le saint Père ne crut pas devoir se refuser à l'effusion de la tendresse pour sa famille. Il fit venir son neveu Braschi, et, en lui remettant son testament : « Si je meurs dans ce voyage, lui dit-il, vous trouverez ici mes dernières volontés. Souvenez vous de moi dans vos prières. Adieu. » Le duc était vivement ému, et le pape, attendri, se détourna pour cacher les larmes qui s'échappaient de ses yeux. Le jour ne suffisait pas aux exercices pieux du saint pontife. A la veille d'une si importante démarche, le 26 février, dans le silence de la nuit, il descendit auprès des tombeaux des saints apôtres, au-dessous du maître-autel de Saint-Pierre, implora leur assistance avec ferveur, et y célébra l'office divin avec une piété que le temps et le lieu rendaient encore plus touchante.

Le lendemain 27, le saint Père se rend de grand matin à la chapelle du Vatican, y fait sa prière, de là passe à l'église de Saint-Pierre, où il entend la messe, puis se retire dans la belle sacristie décorée par ses soins. C'est là qu'il reçoit les adieux du comte et de la comtesse du Nord, qui venaient d'arriver de Naples. Ils lui font présent de deux superbes pelisses, et le prince, se dépouillant d'une de ces fourrures pour la lui offrir : « Votre Sainteté, dit-il, ignore combien le pays où elle va se rendre est plus froid que celui-ci : je la prie d'accepter cette pelisse ; je l'ai reçue de ma mère. » Puis, les yeux humides, il lui souhaite un heureux voyage, en l'accompagnant jusqu'à sa voiture. Le saint Père parut extrêmement sensible à ces attentions délicates de la part de princes séparés de sa communion, lui qui n'éprouvait que des injustices ou des rigueurs d'une partie des cours catholiques de l'Europe, et qui partait pour tâcher de fléchir celles d'un de ses premiers souverains.

Il monta enfin en voiture au milieu d'un peuple immense, dont il entendit les soupirs et les regrets, dont il vit les larmes, et qui lui demandait à grands cris ses dernières bénédictions. Les vœux les plus ardents, exprimés par les plus flatteuses acclamations, l'accompagnèrent à travers toutes les rues de Rome, et jusqu'à la première poste. On eût dit, et l'on ne se fût pas trompé, que c'était un père tendre qu'une urgente nécessité arrachait aux empressemens de sa famille affligée. Il ne put se méprendre aux sentimens qu'il inspirait à ses sujets. Il ne put avoir aucun doute sur cet amour unanime et vrai d'un peuple reconnaissant, qui pouvait seul le dédommager des inquiétudes, des chagrins, de

l'amertume, devenus depuis si longtemps le triste apanage de la tiare, qui seul pouvait compenser les outrages, les persécutions de l'intolérante philosophie, et les déplorables effets des erreurs où elle entraînait les souverains à l'envi l'un de l'autre. Avant de quitter Rome, il remplit un dernier acte de dévotion ; il édifia encore une fois son peuple. Il fit arrêter à la porte des Pères de l'Oratoire de *Sancta Maria de Vellicella*, descendit, invoqua le Dieu qui tient dans sa main le cœur des rois, remonta en voiture, et sortit enfin par la porte *del Popolo*.

Les plus grands seigneurs de Rome l'accompagnèrent jusqu'à la petite ville d'Otricoli. Il voulut de là donner au comte et à la comtesse du Nord une dernière preuve de bienveillance, et leur faire, quoique absent, les honneurs de sa capitale. Il expédia l'ordre d'illuminer l'église de Saint-Pierre, et de donner un feu d'artifice dans le château Saint-Ange.

Le troisième jour il arrive à Tolentino, dans cet endroit où quatorze ans après il devait acheter, par d'énormes sacrifices, quelques malheureux débris (qu'on ne lui laissa pas longtemps) de ses Etats dévastés. Les reliques de Saint-Nicolas de Tolentin y fixèrent son attention et reçurent ses hommages. Sa route le conduisait à Notre-Dame de Lorette. Il joignit ses dons à ceux dont la piété libérale enrichissait depuis si longtemps cette chapelle magnifique autant que révéree. La foule se pressait partout sur ses pas. Les prélats et les dignitaires accouraient de tous côtés pour honorer et solenniser son passage. Pour arriver à Cesène, lieu de sa naissance, il avait à traverser une rivière fameuse dans l'histoire. Cette circonstance qui présentait un contraste frappant, donna l'idée d'un rapprochement ingénieux. « César, lui dit-on, » passa le Rubicon pour porter la guerre à Rome, et Pie VI le » passe aujourd'hui pour offrir la paix à Vienne. »

Entouré à Cesène de sa famille, Pie VI, toujours simple et vrai dans ses affections comme dans sa conduite, fait céder l'étiquette à la nature. Un usage constant et sévère isolait le souverain pontife à table. Hommes, femmes, enfans sont admis à la sienne ; et il ne croit pas devoir cacher l'attendrissement que lui cause cette réunion. C'était pour lui le jour des consolations les plus douces ; car bientôt il voit arriver devant lui le comte de Zambécari, nommé plénipotentiaire du roi d'Espagne, pour le complimenter sur son voyage. Charles III lui écrivait de sa propre main : « Je » porte envie à l'empereur de ce qu'il va vous posséder à Vienne. » Je ne désirerais rien tant qu'un pareil bonheur. »

Arrivé le lendemain, 18 mars, à Imola, Pie VI reçut encore l'hommage d'une tête couronnée. Le roi de Sardaigne y envoya des

seigneurs de sa cour pour le complimenter. Le 10, le duc de Parme y vint en personne.

A Ferrare, Pie VI trouva un homme de la garde noble de l'empereur, qui de Vienne accourait au-devant de lui. Il y apprit que la réponse de Joseph à son dernier Bref, réponse qu'il avait cru inutile d'attendre, était arrivée à Rome, et que, comme la première, elle annonçait une persévérance invincible. Le saint Père s'y était attendu, et n'en demeura pas moins inébranlable de son côté dans la résolution d'achever son voyage. L'empereur lui témoignait son désir qu'il acceptât l'appartement de la feuë reine de Hongrie dans son palais; il faisait observer que la décence et leur dignité réciproque semblaient l'exiger absolument, qu'ils avaient bien des objets à traiter, qu'étant plus près l'un de l'autre, ils pourraient conférer avec plus de facilité.

En sortant de Ferrare, et arrivé au bord du Pô, il trouva *le Bucentaure*, que le sénat de Venise avait fait préparer pour lui, et une multitude immense qui l'attendait sur les rives du fleuve. Il fut ainsi conduit jusqu'à l'endroit où l'Adige se jette dans le Pô, et de là à l'île vénitienne de Chiozza, où il fut complimenté par les prélats vénitiens, par le doge et le sénat, que représentaient les deux procureurs de Saint-Marc, qui l'accompagnèrent jusqu'à la frontière de l'Etat vénitien. Rendu aux canots de la lagune, d'où l'on aperçoit cette ville fameuse, autrefois justement nommée la reine des eaux, il trouva une foule de barques et de gondoles, qui laissaient à peine de la place pour le navire richement décoré sur lequel il fut reçu. Tout le peuple prosterné demanda et obtint sa bénédiction. Tous les arbres voisins pliaient sous le poids des spectateurs empressés; des larmes de joie et d'admiration coulaient de tous côtés. Il débarque enfin à Malgherra, et trouve sur le rivage un escalier couvert de tapis précieux. L'évêque de Trévisé, qui l'attendait en cet endroit, le conduisit à Mestre, où il fut reçu par tout ce qu'il y avait de personnages considérables dans le pays, par les ambassadeurs de Vienne et d'Espagne, et par son propre nonce, qui tous étaient venus pour se trouver à son passage. Après quelques repos pris à Trévisé, il traversa la Piave sur un pont construit exprès pour lui, le Tagliamento dans une barque superbement ornée, et arriva bientôt à Udine, dernière ville de cette république.

De là, le saint Père entre dans les Etats de l'empereur; il arrive à Goertz, première ville de sa domination, dans la Carniole. Il y trouve le nonce Garampi, le comte de Cobentzel, vice-chancelier de l'empereur, un escadron de la garde noble, et plusieurs seigneurs autrichiens. Là, dit-on, il apprit que l'archevêque de cette

ville venait d'être mandé à Vienne pour y recevoir des réprimandes de son dévouement au saint Siège, dévouement qui l'avait porté à refuser de publier dans son diocèse les édits subversifs de la religion, émanés de l'empereur. L'auteur du libelle intitulé : *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, prétend que le pape, instruit de cette nouvelle, proféra ces paroles : « C'était très-bien : » il faut obéir ponctuellement aux ordres du souverain. » Pie VI n'était pas assez inconséquent pour approuver la punition d'une résistance légitime, et commandée par la religion, à des édits qu'il avait combattus par ses remontrances, et qu'il venait encore combattre, si l'on peut parler ainsi, en personne. Il a pu dire qu'il faut obéir au souverain : c'est une incontestable vérité ; mais il n'aura pas manqué d'ajouter : « En tout ce qui n'est pas contraire à la conscience. »

A Laybach, il eut la satisfaction de trouver la sœur aînée de l'empereur, l'archiduchesse Marie-Anne, que la piété amenait de son couvent de Clagenfurt aux pieds du souverain pontife. Elle voulut s'y jeter en effet ; le pape ne le souffrit pas ; mais il ne put l'empêcher de lui baiser la main. Il épancha ses alarmes dans le sein de l'illustre confidente, qui ne put lui répondre que par des vœux et des encouragemens.

A Laybach, à Marburg, à Gratz en Styrie, il trouva sur ses pas la même affluence. Dans la première de ces villes, il marcha pendant plus d'une heure entre deux rangs très-épais et très-serrés de spectateurs. A Gratz, l'empressement fut plus vif encore ; la foule l'entourait de très-près ; chacun voulait baiser ou toucher du moins ses vêtemens, qui semblaient sacrés, tant était profonde la vénération qu'il inspirait. Voyant qu'on s'efforçait d'écartier de lui le peuple qui le pressait un peu trop fort, il proféra ces paroles consacrées par l'Évangile : « Laissez ces enfans s'approcher de moi, » et ne les repoussez pas. »

Pie VI approchait des portes de Vienne. L'empereur envoya à sa rencontre trois nobles de la garde hongroise, qui doivent lui servir de courriers ; et, soit par l'effet du hasard ou d'une saillie philosophique, ils se trouvent être des trois différentes religions admises en Allemagne, catholique, luthérienne et calviniste. Le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, partant pour aller au-devant de Sa Sainteté, demande à Joseph si les cloches doivent être sonnées pour célébrer l'entrée du pape dans la capitale. « Sans doute, répond-il ; ne sont-elles pas votre artillerie ? »

L'empereur et son frère Maximilien allèrent jusqu'à Newllirchen, bourg à quelques lieues de Vienne, à la rencontre du souverain pontife. Dès qu'ils aperçurent sa voiture, ils mirent pied à

terre; le pape se hâta de descendre aussi. Il embrassa trois fois l'empereur avec l'abandon d'un vif attachement, et de l'autre part l'accueil ne parut pas moins affectueux. On crut remarquer dans les yeux des deux éminens personnages quelques larmes d'attendrissement; ce qui prouverait que la philosophie n'avait pu parvenir à étouffer le bon naturel que l'empereur tenait de la Providence. Il prit le saint Père dans sa voiture, et lui donna la droite. Leur entrée dans Vienne, qui eut lieu le 22 mars, avait l'air d'un triomphe; le peuple donna les marques les plus éclatantes de sa dévotion et de sa joie. On fut obligé de marcher lentement pour ne point écraser la multitude qui s'empressait de recevoir la bénédiction que Pie VI envoyait du fond de son carrosse. L'empereur lui donna la main pour descendre. Les ministres et la noblesse étaient au palais et reçurent le pape, qui se rendit aussitôt à la chapelle impériale, où il fut chanté un *Te Deum* en action de grâces de l'heureuse fin de son voyage.

On sut cependant que Joseph, qui joignait de grandes faiblesses à des qualités, avait conçu de l'humeur des acclamations que Pie VI avait recueillies sur sa route; on apprit qu'il était piqué surtout des reproches paternels qu'on prétend avoir été faits par le pape aux évêques qui avaient publié, avec une complaisance et une précipitation affectées, les décrets impériaux contre la discipline de l'Église. Aussi remarqua-t-on que le pontife se trouva comme prisonnier dans le bel appartement de la feue reine. Cet appartement avait plusieurs entrées qui furent condamnées, à l'exception d'une seule. Une garde d'honneur y fut placée. Ceux qui la commandaient eurent ordre de ne laisser entrer que des personnes connues, et surtout de veiller à ce qu'il ne s'en présentât point avec des requêtes.

Ce fut vers ce temps que l'empereur, craignant sans doute que la présence du pape n'échauffât un peu trop les cœurs et les esprits, rendit, sur les représentations du clergé, une ordonnance pour prévenir, disait-il, les mauvaises interprétations auxquelles pourraient donner lieu celles qu'il avait précédemment rendues sur des matières religieuses. Ce fut par le même motif qu'il envoya ordre, dans toutes ses provinces, aux évêques de rester dans leurs résidences respectives, ou du moins de ne pas venir à Vienne pendant le séjour du pape, sans sa permission, qu'il était probablement bien décidé à refuser, et que, d'après ses dispositions connues, on se garda bien de lui demander.

Dès le 22 mars, le pape fit sa première visite à l'empereur et à l'archiduc Maximilien. Le 25, jour de l'Annonciation de la Vierge,

il alla dire la messe aux Capucins, et descendit ensuite aux tombeaux de la famille impériale pour y faire sa prière.

On touchait aux fêtes de Pâques. Le pape présida lui-même à toutes les cérémonies de la semaine sainte, avec une pompe qu'on n'avait jamais vue à Vienne. Ce fut de ses mains que l'empereur et l'archiduc Maximilien reçurent la communion pascale. Le même jour il lava les pieds à douze pauvres vieillards, dont les âges réunis formaient plus de dix siècles. Le jour de Pâques il officia dans l'église de Saint-Étienne, et déploya toute la magnificence des cérémonies religieuses. Le peuple de Vienne vit alors tout ce que le chef de la catholicité peut offrir de plus imposant, dans les plus grandes circonstances, et crut assister à l'office divin dans l'église de Saint-Pierre de Rome, tant la ressemblance fut complète. Deux princes, ceux de Schwartzenberg et d'Aversperg, lavèrent tour à tour les mains à Pie VI. Après l'évangile, il prononça une harangue latine, dont l'éloquence et l'onction attendrirent son auditoire. Sa piété, son intéressante simplicité, cette majesté tempérée par tout ce que la bonté a de plus touchant et de plus gracieux, lui gagnèrent tous les cœurs. La vive sensation qu'il fit à Vienne fut attestée par tous les témoins oculaires, et même par un Luthérien, dont le témoignage en faveur du saint Père ne saurait être suspect. « L'effet de la présence » du pape à Vienne, écrivait-il à l'un de ses amis, est prodigieux ; » et je ne m'étonne pas qu'elle ait produit autrefois de si étranges » révolutions. J'ai vu plusieurs fois le pontife au moment où il » donnait sa bénédiction au peuple de cette capitale ; je ne suis » pas catholique, je ne suis pas facile à émouvoir : mais je dois » convenir que ce spectacle m'a attendri jusqu'aux larmes. Vous ne » pouvez vous figurer combien il est intéressant de voir plus de » cinquante mille hommes réunis dans un même lieu par le même » sentiment, portant dans leurs regards, dans leur attitude, l'em- » preinte de la dévotion, de l'enthousiasme avec lequel ils attendent » une bénédiction, dont ils font dépendre leur prospérité sur la » terre, et leur bonheur dans une autre vie. Tout occupés de cet » objet, ils ne s'aperçoivent nullement de l'incommodité de leur » situation ; pressés les uns contre les autres, et respirant à peine, » ils voient paraître le chef de l'Église catholique dans toute sa » pompe, la tiare sur la tête, revêtu de ses vêtemens pontificaux, » sacrés pour eux, magnifiques pour tous, entourés des cardinaux » qui se trouvaient à Vienne, et de tout le haut clergé. Le pontife » se courbe vers la terre, élève ses bras vers le ciel, dans l'attitude » d'un homme profondément persuadé qu'il y porte les vœux de » tout un peuple, et qui exprime dans ses regards l'ardent désir

» qu'ils s
» par un
» plus n
» émotio
» au mo
» le mèn
» Pour r
» cette s
» ceux
» rieurs
L'em
Vienne
qu'ava
cher de
piété. L
Père. L
supplé
gueil d
la serv
il fut p
l'un et
plats, l
à Josep
specta
méda
reste c
son de
arriva
Il fa
dens c
breux
Vienn
par la
charg
saien
la rés
tion c
qu'à
pour
avec
placé
satis

» qu'ils soient exaucés. Qu'on se représente ces fonctions remplies
 » par un vieillard d'une taille majestueuse, de la physionomie la
 » plus noble et la plus agréable, et qu'on se défende d'une vive
 » émotion en voyant cette foule immense se précipitant à genoux,
 » au moment où la bénédiction lui est donnée, et la recevant avec
 » le même enthousiasme qui paraît animer celui dont elle la reçoit.
 » Pour moi, je l'avoue, je conserverai toute ma vie l'impression de
 » cette scène. Combien ne doit-elle pas être vive et profonde chez
 » ceux qui sont disposés à se laisser séduire par les actes exté-
 » rieurs! » Qu'on se souvienne que c'est un Protestant qui parle.

L'empereur profita de la circonstance où le pape déployait à
 Vienne tout l'appareil de la religion pour détruire les impressions
 qu'avaient fait naître ses démonstrations de philosophie, et tâ-
 cher de prouver qu'elle n'avait pas éteint en lui tout sentiment de
 piété. Il assista ponctuellement aux offices célébrés par le saint
 Père. Il avait, comme nous l'avons dit, cédé au pape l'honneur de le
 suppléer dans ce jour où, célébrant l'institution de la Cène, l'or-
 gueil de la toute-puissance s'humilie et descend aux fonctions de
 la servilité en l'honneur de la vieillesse et de l'indigence réunies :
 il fut présent, ainsi que son frère l'archiduc, à toute la cérémonie ;
 l'un et l'autre gardèrent l'*incognito*. Le pape, après avoir béni les
 plats, les plaça lui-même sur la table des convives. Il en présenta un
 à Joseph, qui s'excusa, en disant qu'il n'était là que comme simple
 spectateur. Chaque pauvre reçut vingt ducats de ses mains, et deux
 médailles d'or et d'argent de celles de Pie VI. C'était à peu près le
 reste des huit cents belles médailles qu'il avait fait frapper avant
 son départ, et qu'il avait distribuées à Rome, sur sa route et en
 arrivant à Vienne.

Il fallait toute l'attention de la police pour prévenir les acci-
 dens qui ne sont que trop communs dans les rassemblemens nom-
 breux. L'empressement à se trouver sur le passage de Pie VI dans
 Vienne ne peut s'exprimer. Le cours du Danube était obstrué
 par la quantité de barques qui remontaient ou descendaient,
 chargées de fidèles avides de l'aspect du saint pontife. Ils se pres-
 saient par vingt ou trente mille dans les rues qui aboutissaient à
 la résidence de l'empereur, demandant à grands cris la bénédic-
 tion du pape. Tous les passages se trouvaient interceptés, et jus-
 qu'à sept fois par jour Pie VI était obligé de paraître à son balcon
 pour accorder à la foule impatiente le bienfait qu'elle implorait
 avec tant d'ardeur. A peine l'avait-elle reçu, qu'on la voyait rem-
 placée par une multitude également serrée, qui aspirait à la même
 satisfaction. L'affluence était si prodigieuse, qu'on craignit quel-

que temps à Vienne de manquer de subsistances. On accourait des parties les plus reculées des Etats héréditaires.

Ces témoignages universels d'estime et de respect causaient bien moins de satisfaction à Pie VI qu'il ne ressentait de déplaisir de ne pouvoir réussir dans l'objet de son voyage. Jamais les grands intérêts qui l'avaient motivé ne furent traités à fond dans ses entretiens avec l'empereur. Il n'y eut dans le cabinet de ce prince qu'une seule conférence politique, à laquelle assistèrent le prince de Kaunitz, le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, et le cardinal Herzan, ministre de l'empereur à Rome. Le pape essaya d'émuouvoir Joseph par des discours pathétiques, entremêlés de raisons évidentes puisées dans la saine doctrine de l'Eglise, et tirées de la pratique et de la possession immémoriale. L'empereur éluda toute discussion, en disant qu'il n'était pas théologien, qu'il entendait trop peu le droit canon pour rien traiter de vive voix. Il demanda que le pape lui donnât par écrit ses représentations. « Je les remettrai, ajouta-t-il, à l'examen de mes » théologiens. Vous connaissez déjà mes résolutions relativement » aux églises et aux couvens de mes Etats. Tout ce qui a été fait, et » tout ce qui le sera encore, a pour but le bien de mes sujets. Ces » arrangemens étaient d'une indispensable nécessité. Je les main- » tiendrai avec d'autant plus de persévérance, qu'aucun ne porte la » plus légère atteinte à la doctrine. Si Votre Sainteté veut une ex- » plication plus étendue, qu'elle écrive ses objections; mon chan- » celier y répondra, et je ferai imprimer le tout pour l'instruction » de mes sujets. »

Ce chancelier était le prince de Kaunitz, non moins philosophe, et peut-être plus entêté de ses opinions que l'empereur lui-même. Le pape n'en put jamais obtenir que de froides et insignifiantes réponses. Ce ministre orgueilleux, à la différence de son maître, ne crut pas même devoir au souverain pontife les respects extérieurs commandés par sa dignité. Il poussa l'incivilité jusqu'à s'abstenir de rendre au pape la première visite. Pie VI, qui craignit de compromettre des intérêts sacrés en se tenant, à l'égard du chancelier, sur la réserve qu'autorisait et que semblait exiger la supériorité de son rang, lui fit demander quand il pourrait le voir, et admirer sa belle collection de tableaux. Le jour et l'heure lui sont donnés. Le pape trouve la famille du ministre dans ses plus beaux atours, ses gens revêtus de leur plus brillante livrée, tout son hôtel inondé d'une foule empessée qui vient à la rencontre de Pie VI, et qui lui rend les honneurs dus à son caractère personnel, autant qu'au chef de l'Eglise et au souverain d'un grand Etat. Le

ministre
tend la
sonne e
lièreme
mépris
tion de
liarité,
ses tabl
vilité :
reculer
des tabl
au cyn
scène,

Le m
n'avait
et l'em
son ch
choses
fecta d
citeron

Les l
un aut
gence
de l'or
qu'apr
ordonn
pereur
même.

Si l
pas éu
saint
rien d
les che
tout à
confid
de l'E
des ré
de ce
justes
et orn
funest
souve
seul a

ministre seul paraît négligemment en habit du matin. Le pape lui tend la main; au lieu de la baiser, suivant un usage auquel personne encore ne s'était permis de déroger, le ministre y mêt familièrement la sienne, au grand scandale de tous les assistans, et au mépris de toutes les bienséances reçues. Ensuite, par une affectation de courtoisie, qui contrastait si fort avec sa grossière familiarité, il veut bien lui servir de *cicerone* pour l'explication de ses tableaux. Mais à cet acte même de politesse, il mêle de l'incivilité : il fait avec précipitation avancer le saint Père; il le fait reculer, tourner à droite ou à gauche, pour saisir le point de vue des tableaux. Pie VI se montra dans cette occasion fort supérieur au cynique philosophe. Il n'eut pas l'air de s'apercevoir de cette scène, qui révolta tous les spectateurs.

Le ministre ne fut pas plus favorable au pape, que le particulier n'avait été honnête. Il éluda toutes ses ouvertures sur les affaires; et l'empereur, bien plus poli, plus ouvert et plus affectueux que son chancelier, ne se montra pas moins inflexible sur le fond des choses : jusque dans les circonstances les plus minutieuses, il affecta de la tenacité dans ses maximes philosophiques. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Les Barnabites de Vienne venaient de faire placer dans leur église un autel, pour lequel ils sollicitèrent de Sa Sainteté une indulgence plénière. Le pape l'accorda par un Bref, que le provincial de l'ordre voulut faire imprimer. Mais il n'en obtint la permission qu'après lui avoir fait subir la formalité exigée par les nouvelles ordonnances; c'est-à-dire, qu'après l'avoir fait signer par l'empereur, comme tout autre Bref qui eût été expédié de Rome même.

Si le pape n'avait eu qu'une ambition personnelle, s'il n'avait pas été un pontife religieux et fortement attaché aux droits du saint Siège, il aurait été ravi de l'accueil de Joseph, qui n'omit rien de ce qui pouvait lui plaire et flatter son amour-propre, dans les choses étrangères aux innovations. Leurs conférences furent tout à fait amicales sur toute sorte de sujets. L'empereur parla confidentiellement au saint Père des principaux personnages de l'Europe, des intérêts des cours, et lui fit même à cet égard des révélations importantes. De son côté, le pape ne négligea rien de ce qui pouvait le rendre agréable à l'empereur. Il prodigua de justes éloges à ses lumières, à son affabilité, à son esprit brillant et orné. L'esprit, hélas! n'empêche pas de tomber dans des erreurs funestes. Il loua même sa dévotion; et il le pouvait, puisque ce souverain en garda strictement les apparences, et qu'à Dieu seul appartient de scruter le fond du cœur.

Il se trouvait quatre cardinaux auprès du pape; c'était un de plus qu'il n'en faut à la rigueur pour un consistoire. Pie VI le tint donc à Vienne pour donner deux chapeaux de cardinal. L'empereur et son frère Maximilien y assistèrent. Le pape y prononça une harangue latine qu'il termina par un éloge de l'empereur, conforme à la vérité, et avoué par l'histoire. « Nous avons » été, dit-il, souvent à portée de le voir, et nous sommes obligés » d'admirer, non-seulement l'affection sans bornes avec laquelle il » nous a reçu et nous accueille chaque jour dans sa résidence » impériale, la munificence dont il use à notre égard, mais encore » sa dévotion privée, ses talents prodigieux, son incroyable appli- » cation aux affaires. Quelle consolation pour notre cœur pater- » nel d'avoir vu que la religion et la piété se maintiennent sans, » la plus légère altération, non-seulement dans cette brillante ca- » pitale, mais encore chez tous les peuples des Etats impériaux » que nous avons rencontrés sur notre route! Nous ne cesserons » donc jamais de célébrer ces vertus et de les appuyer de nos fer- » ventes prières; nous supplions même instamment le Dieu tout- » puissant, qui n'abandonne pas celui qui le cherche, de fortifier » Sa Majesté impériale dans ses saintes dispositions, et de la com- » bler de ses bénédictions célestes. » Le peuple de Vienne, auquel la cour eut soin de faire connaître ce passage de la harangue par la voie de l'impression, fut édifié de l'épanchement du saint poutife et du témoignage que recevait l'empereur de sa dévotion et de sa générosité.

Un mot de Joseph II prouve que la fameuse et frivole distinction entre la doctrine et la discipline de l'Eglise n'est pas de l'invention de nos docteurs modernes. L'empereur demandait un jour au pape si, dans quelques-unes de ses nouvelles ordonnances, il se trouvait un seul article qui touchât à la doctrine, et si Sa Sainteté ne devait pas convenir qu'elles n'avaient rapport qu'à la discipline de l'Eglise. Pie VI en convint, dit l'auteur des *Mémoires* diffamatoires de sa vie; mais certes, il ne convint pas du moins que l'empereur eût droit de changer et de bouleverser à son gré cette discipline. On voit ici que les Treillard, les Camus, les Martineau, les Expilly n'ont été que des plagiaires, et que l'empereur fut leur maître en théologie et leur précurseur dans la carrière des innovations religieuses. D'après le prétendu aveu du pape, l'empereur répliqua, dit-on (car cette lettre paraît controuvée): « Je ne suis donc pas hérétique, ainsi qu'on le prétend à Rome. » Et le pape, suivant le même auteur, repoussa cette supposition comme injurieuse et calomniatrice. Cette anecdote a bien l'air d'avoir été écrite sous la dictée d'un Camus, qui prétendait être

[AN 1782]
dans l'
gnait
en abj
magin
enver
bité q
L'en
honneur
voir é
les têt
qu'use
du sa
des o
ainsi
rente,
sa cor
lut ni
ne vo
Dè
et in
Etats.
car le
étran
lit : «
sue
Zevai
qu'il
ficen
celui
présé
450,
digne
» pré
» sai
» suc
» cor
En
tifier
l'Em
de p
pare
cette
cara

dans la communion du pape, malgré le pape ; qui croyait, ou feignait de croire qu'on peut être janséniste sans être hérétique ; qui, en abjurant la religion, voulait en garder le masque, et qui s'imaginait follement que la plus basse et la plus noire ingratitude envers le clergé ne devait pas lui enlever la réputation de probité que son hypocrisie avait usurpée.

L'empereur, il faut lui rendre cette justice, était sans doute de bonne foi ; et on doit le plaindre non moins que le blâmer d'avoir été séduit par des nouveautés qui tournaient presque toutes les têtes, celles des souverains comme des sujets. Il crut ne faire qu'user de ses droits en continuant à supprimer, sans le concours du saint Siège, et sous les yeux même du pontife qui l'occupait, des ordres monastiques dans le Milanais et le Mantouan. C'est ainsi qu'il amalgamait le philosophisme, la piété, du moins apparente, et les égards personnels pour le saint Père. C'est ainsi que sa conduite a été un tissu de contradictions, parce qu'il ne voulut ni suivre les règles de l'Eglise, ni la proscrire ouvertement. Il ne voulut se montrer ni un Constantin ni un Julien.

Dès le mois d'avril, le pape apprit que des affaires importantes et imprévues rendaient nécessaire un prompt retour dans ses Etats. Il s'occupa, mais à regret, des préparatifs de son départ ; car le but de son voyage n'était pas atteint. Aussi un ministre étranger lui ayant demandé à quel jour il était fixé, Pie VI répondit : « Je suis pape, et non pas prophète. Mon départ tient à l'issue de ma négociation. » Il était cependant sûr que ce départ devait être prochain. L'empereur, pour ne pas s'écarter du plan qu'il s'était tracé, voulut en cette occasion faire briller sa munificence. Il fit disposer pour le voyage une voiture digne et de celui qui la donnait, et de celui qui devait s'en servir. Puis il fit présent au saint Père d'un pectoral enrichi de diamans, évalué 450,000 livres. Pie VI, toujours grand, toujours égal, toujours digne de lui-même, dit, en l'acceptant : « Je ne regarderai pas ce présent comme une propriété personnelle, mais comme celle du saint Siège. Il va lui demeurer attaché à jamais, afin que mes successeurs puissent le porter dans les grandes solennités comme un gage de la bienveillance impériale. »

Enfin, pour mettre le comble aux faveurs dont il voulait gratifier le pape, Joseph II lui fit remettre, par le vice-chancelier de l'Empire, un diplôme qui élevait son neveu à l'éminente dignité de prince du Saint-Empire, en l'exemptant des taxes usitées en pareil cas, et qui s'élevaient à 184,500 livres. Pie VI donna, en cette circonstance, une preuve de modération qui l'honore et le caractérise. Il remit le diplôme à l'empereur, en le priant de ré-

server cette grâce pour des temps plus heureux, et en lui disant : « Je ne veux pas qu'on puisse me reprocher de m'être autant ou plus occupé ici de l'élevation de ma famille que des intérêts de l'Église. » L'empereur ne put qu'admirer cette retenue.

Il fit de somptueux présens aux personnes qui accompagnaient le pontife, et de son côté Pie VI laissa des preuves de sa libéralité à celles que Joseph avait attachées à son service. Tout ce qui accompagna la séparation de Pie VI et de l'empereur était fait pour consoler le pape, si sa douleur avait pu comporter des adoucissemens. Ce que l'étiquette a de plus pompeux et de plus imposant fut étalé par Joseph pour rendre les derniers honneurs à son hôte, devenu son ami. Pour tout dire en un mot, chez Pie VI l'homme dut être satisfait, mais non pas le pontife. Joseph lui promit à plusieurs reprises de lui rendre sa visite, et Pie VI parut charmé de cette promesse. Peut-être, car on est si porté à croire ce qu'on souhaite, peut-être avait-il quelque espoir de le trouver un peu moins inflexible, lorsqu'il serait éloigné de l'inexorable ministre.

Enfin Pie VI se mit en route. Joseph et son frère voulurent l'accompagner jusqu'à une lieue de Vienne. Ils descendirent tous trois devant l'église de Mariabrunn, et y firent leur prière avec une ferveur rivale. Le pape embrassa les deux illustres frères, qui donnèrent en le quittant les signes les moins équivoques de la plus vive émotion. Elle se communiqua instantanément à la foule innombrable qui les entourait, et les sanglots se mêlèrent aux acclamations. Le pontife, touché jusqu'au fond du cœur de tant de marques d'attachement et de respect, s'arracha de ce lieu à regret, et les paupières humides.

Sur l'invitation réciproque de Joseph et de Pie VI, les religieux du couvent de Mariabrunn immortalisèrent et le lieu et l'époque de cette touchante séparation. On y lut quelque temps après, sur un marbre placé à l'entrée de leur église, cette inscription en latin et en allemand : « Pie VI, souverain pontife, et Joseph II, empereur des Romains, avec l'archiduc Maximilien, après avoir fait leurs prières dans cette église, se sont séparés au milieu des embrassemens les plus tendres, et des larmes de tous les assistans. » Mais une triste circonstance vint obscurcir ce jour qui paraissait si glorieux pour Joseph, si flatteur pour les religieux de Mariabrunn ; à peine la touchante séparation s'était-elle opérée, que des commissaires de l'empereur vinrent séquestrer les revenus du monastère. C'est ainsi que le même prince, entraîné d'un côté par la nature, égaré de l'autre par une philosophie menteuse, se

montr
barba

Qu
tisfait
du pa
sans c
vait d
ment
que l
impér
qu'à l
droit
de se
contr
encor
route
espér
» ten
» le r
» Eta
» pen
» un
» der
» sie
» la t
» eff

Il
cord
la co
fut p
du r
quel
ord
à R
sir à
dan
pér
tièr
I
arr
sa
dro
rai

montrait, presque au même moment, humain, et en quelque sorte barbare.

Quand nous avons dit que l'homme à Vienne dut être plus satisfait que le pontife, nous n'avons pas prétendu dire que le voyage du pape eût été entièrement inutile à l'Église. Il n'obtint pas sans doute tout ce qu'il avait droit d'attendre, tout ce qu'il pouvait désirer; l'objet de tant de peine enfin ne fut pas complètement rempli. Cependant il parvint à faire sentir à l'empereur que la soumission exigée des évêques à toutes les ordonnances impériales, rendues ou à rendre, était aussi contraire à la raison qu'à la religion, et même au genre de liberté que les sujets ont droit de réclamer dans les monarchies; qu'on ne peut être tenu de se soumettre ainsi d'avance à ce qu'on ne connaît pas, et de contracter des obligations dont l'étendue est ignorée. Il réussit encore sur quelques autres points. Il reçut d'ailleurs, pendant sa route, trois lettres de l'empereur, qui lui donnaient de plus grandes espérances. Aussi mandait-il de Bologne à son neveu : « J'ai obtenu de l'empereur une partie de ce que je désirais. Il a supprimé le nouveau serment qu'il avait prescrit aux évêques dans ses Etats; et moi je leur ai accordé la faculté de donner des dispenses pour mariages jusqu'au troisième degré, même jusqu'à un degré plus rapproché, avec la condition néanmoins de m'en demander la faculté en de certains cas. J'ai obtenu aussi plusieurs modifications quant aux monastères des deux sexes et à la tolérance religieuse. En somme, ma présence a produit un bon effet pour la religion, et je dois me louer de mon voyage. »

Il faut s'arrêter un moment pour considérer ce qui lui fut accordé, et ce qui lui fut refusé. Pie VI eût souhaité, sans contredit, la conservation de tous les monastères. Cette satisfaction ne lui fut pas donnée. On supprima ceux qu'on nommait superflus; mais du moins aucun ordre monastique ne fut anéanti, et c'était déjà quelque chose. Quant aux ordonnances qui affranchissaient les ordres monastiques de la dépendance de leurs généraux résidans à Rome, Pie VI ne put réussir à les faire rapporter. Il ne put réussir à faire révoquer les clauses apposées à l'admission de ses bulles dans les Etats héréditaires; mais Joseph déclara que le placet impérial, qu'il avait prescrit, ne s'étendait point sur les bulles en matière dogmatique.

Le droit exclusif de donner des dispenses fut en quelque sorte arraché au pape : mais du moins l'honneur de l'Église fut sauvé, sa discipline ne fut pas essentiellement altérée, puisqu'enfin ce droit ne fut conféré aux évêques que du consentement du souverain pontife, et avec quelques restrictions. Joseph permit de re-

courir à Rome, pour les dispenses de mariage dans les empêchemens plus proches que le troisième et le quatrième degré.

Il annonça que le plan adopté pour la censure des livres n'empêchait pas que les évêques ne fissent des représentations sur ceux qu'ils croiraient nuisibles. Expliquant son décret sur la bulle *Unigenitus*, il défendit d'en disputer publiquement, mais permit aux professeurs d'en donner à leurs écoliers une connaissance historique. Relativement à cette même bulle, Pie VI, pendant son séjour à Vienne, répondant à des questions qui lui étaient adressées par onze évêques des Etats de l'empereur sur plusieurs nouveaux édits, disait qu'on devait l'enseigner dans les écoles, mais qu'il n'était pas nécessaire qu'on en disputât publiquement.

Enfin, Joseph II assura Pie VI que pendant son pontificat les choses demeuraient sur l'ancien pied, quant aux évêchés et bénéfices de Lombardie, qui, avoisinant davantage le patrimoine de S. Pierre, pouvaient être pour le pape l'objet d'une attention plus spéciale. Il est donc vrai que le pèlerinage apostolique de Pie VI n'avait pas été tout à fait inutile. Des deux augustes négociateurs, l'un dut croire qu'il n'avait qu'ébauché ses succès, et l'autre, qu'il avait seulement commencé ses bouleversemens, si mal à propos décorés du nom de réformes.

Cette courte digression a interrompu l'histoire du retour de Pie VI, que nous nous empressons de reprendre. Sa première station fut à Moëlk. Il passa la nuit dans l'abbaye des Bénédictins de cette ville. Ce même couvent fut d'abord destiné à lui servir d'asile lorsqu'il fut chassé de ses Etats par les Français, et appelé en Autriche par le neveu de ce même Joseph, qui l'avait accueilli à une époque moins désastreuse. Le comte de Cobenzel l'accompagna jusqu'à Braunau, première ville qu'on rencontre dans la Bavière en venant de l'Autriche. L'électeur ne voulut pas que le pape s'aperçût qu'il voyageait sous une domination moins puissante. Il étala pour lui tout l'appareil de son armée, de sa garde, toute la pompe de sa cour. Il l'alla chercher dans un superbe carrosse dans lequel il le conduisit à Munich parmi les acclamations d'un peuple aussi religieux que celui de Vienne. Il passa six jours dans cette ville qu'on appelle la *Rome de l'Allemagne*, et il vit avec joie que ce titre n'était pas usurpé. Pie VI n'y reçut que des hommages, dont aucun mélange désagréable ne troubla la douceur. Il y goûta une satisfaction d'autant plus pure, que la Bavière était presque le seul grand Etat de l'Europe où la philosophie n'eût pas porté atteinte à son autorité. La foi et la subordination à l'Eglise, comme au souverain, y étaient demeurées intactes. Cet heureux pays avait échappé à l'embrasement général. Le pape s'y trouva

done naturellement aussi révééré que dans Rome même. Les tributs de respect qu'il y reçut furent aussi profonds qu'unanimes. Aussi lorsqu'il se vit près de franchir sa frontière, se tourna-t-il avec attendrissement du côté de cette contrée si chère à son cœur, et lui laissa-t-il pour adieux ses vœux et ses bénédictions.

L'électeur de Trèves, qui l'était allé visiter à Munich, l'attendait à Augsbourg, dont il était évêque et où il avait une résidence. En entrant sur le territoire de cette ville impériale, Pie VI foula pour la première fois une terre où le catholicisme ne régnait pas exclusivement. Mais on avait pris des mesures pour que rien ne lui en rappelât le souvenir. Les magistrats catholiques ayant demandé à leurs collègues protestans comment ils se proposaient de recevoir le pape, ceux-ci répondirent : « Comme une tête couronnée. » Ils déclarèrent qu'ils concourraient volontiers aux hommages qui lui seraient rendus à ce titre. Pie VI fut donc complimenté par une députation du sénat, moitié catholique, moitié protestante, et reçut les présens que les villes impériales sont dans l'usage de faire aux personages les plus éminens. On lui fit voir tout ce que la ville pouvait renfermer de curieux, et principalement tout ce qui tenait aux arts et aux sciences. Pie VI avait de l'érudition et des connaissances littéraires ; elles brillèrent, probablement sans qu'il s'en doutât, à la bibliothèque de la ville. Là se passa un incident qui devait faire un grand bruit en Allemagne. Le bibliothécaire Mestrens, qui était protestant, fut chargé de haranguer le saint Père. Entraîné par l'admiration et l'ascendant que la vertu prend sur toutes les âmes bien nées, Mestrens fit entendre des expressions si respectueuses, si peu usitées dans une bouche protestante, que les sectaires se répandirent en murmures. Ce fut bien pis encore quand on le vit fléchir le genou devant le pontife de l'Église romaine. Tous les fanatiques enfans de Luther crièrent à l'idolâtrie, et ne lui pardonnèrent pas d'avoir ménagé un triomphe aussi éclatant au chef d'une religion qu'ils prétendent rivaliser.

Pie VI s'arrêta trois jours à Augsbourg, et y laissa, comme dans toutes les villes où il fit quelque séjour, l'opinion la plus favorable de son affabilité, de son éloquence et de ses lumières. Les Mémoires du temps, pleins des sentimens qu'il sut inspirer, n'en parlent qu'avec enthousiasme. Il était flatteur pour lui de ne recevoir que des marques de vénération dans une ville où l'Église avait reçu cette plaie douloureuse qui saigne encore, où fut signée cette fameuse confession qui fut appelée du nom de la ville où elle avait été souscrite ; dans cette cité, enfin, dont une grande partie méconnaissait son autorité spirituelle.

Il avait trouvé dans Augsbourg, outre l'électeur de Trèves, et une quantité d'autres personnages du premier rang, quatre prélats d'Empire, souverains dans leurs évêchés. Il demanda à celui d'Ochsenhausen, en Souabe, combien il avait de couvens sous sa domination? « Onze, répondit le prélat; mais six sont situés sur le territoire autrichien. » L'évêque faisait cette observation, parce que l'empereur avait, de son autorité privée, statué qu'aucun religieux de ses Etats ne reconnaîtrait désormais une autorité étrangère. « O mes très-chers fils, dit le pape en soupirant, j'ai tout tenté pour que les choses restassent comme elles étaient autrefois, ou pour qu'elles rentrassent dans l'ancien ordre. Mais..... » cependant l'affaire n'est pas encore terminée. Espérons et prions. »

Sortant de la cité, il prit la route du Tyrol. L'électeur de Trèves l'accompagna jusqu'aux frontières de son évêché d'Augsbourg. Là se fit une séparation encore plus attendrissante que celles qui l'avaient précédée; car ce prélat électeur s'était toujours distingué par un attachement inaltérable au saint Siège.

Le saint Père arriva le 7 mai à Inspruck, où il fut reçu par l'archiduchesse Elisabeth, troisième sœur de l'empereur. Elle était abbesse dans cette capitale du Tyrol. Son frère lui avait recommandé d'accueillir le souverain avec toute la solennité que permettait son état. L'archiduchesse puisa encore dans ses pieux sentimens un supplément aux instructions de l'empereur, dont les intentions furent plus que remplies.

A Erixen, le pape fut reçu par l'évêque, qui à force de regrets tâcha de lui faire oublier que l'année précédente il avait déclamé avec violence contre la bulle *Unigenitus*, et avait défendu à son clergé de s'y conformer.

A Trente, il fut accueilli par le prélat de cette ville, si célèbre dans les annales de l'Eglise par l'immortel concile qu'on y tint dans le xvi^e siècle; mais Pie VI n'y séjourna point.

Après avoir traversé Roveredo, il se retrouva, le 10 mai, sur le territoire vénitien. Vérone le reçut avec magnificence. Le large lit de l'Adige qui baigne les murs de cette ville répéta l'éclat de la plus brillante illumination. Pie VI fut conduit en pompe à l'amphithéâtre de Vérone, et du haut de ce beau monument, précieux reste des antiquités romaines, le pontife bénit soixante mille fidèles prosternés à ses pieds. L'évêque de Vérone dut être fort embarrassé de la présence du pape. Il avait assez récemment adressé à ses diocésains du Tyrol une Lettre plus philosophique que pastorale, tout à fait dans les principes novateurs de Joseph. Il avait supprimé de pieuses confréries. Il avait défendu qu'on ad-

mît les indulgences du pape, avant qu'elles eussent obtenu l'agrément de l'empereur.

Rien de semblable ne troubla le plaisir que dut causer à Pie VI l'accueil touchant qu'il reçut à Venise et à Padoue.

Quoiqu'il eût les griefs contre la république de Venise, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, il ne voulut pas repasser si près de la capitale sans lui procurer la satisfaction, qu'elle désirait avec ardeur, de le posséder dans son sein. Le sénat, instruit de ses bienveillantes intentions, avait envoyé à sa rencontre, jusqu'à la frontière du Tyrol, deux procureurs de Saint-Marc, Mainin et Contarini, qui, sur toute la route, présidèrent aux honneurs qu'on lui préparait.

Son entrée à Venise offrit un spectacle qu'aucun autre lieu du monde peut-être ne peut reproduire, et que les Vénitiens eux-mêmes n'avaient jamais vu. Le patriarche et dix-huit évêques de la république avaient été au-devant de lui jusqu'à Fusina, chacun dans sa gondole particulière, chacun environné des généraux d'ordre de son diocèse. Au bord de la Brenta, il avait trouvé une galère pompeusement décorée, que le gouvernement lui envoyait. Il fut ainsi conduit au milieu d'une immense quantité de barques et de gondoles jusqu'à l'île de San-Georgio-in-Alga, située à une demi-lieue de la ville. Là, il était attendu par le doge, le sénat et les principaux magistrats, tous dans leur plus grand costume. Le pape, descendu de sa galère, est reçu dans les bras du doge, qui veut se précipiter à ses pieds. Pie VI le relève avec bonté. Dès ce moment la plus douce intimité s'établit entre eux, et commence à éveiller les soupçons des ombrageux surveillans du doge. Tous ces illustres Vénitiens entrèrent dans la même gondole avec le patriarche et deux nonces, celui de Vienne, Garampini, qui accompagnait le pape depuis son départ, et celui de Venise, Zanucci. Leur suite monta dans les deux autres gondoles du doge. Elles eurent pour cortège cinq à six mille canots et navires diversement ornés, ce qui produisit une variété dont le charme est indéfinissable. A l'approche du grand canal de la Monnaie, où est la principale entrée de Venise, le pape fut salué de deux cents coups de canon, partis de sept galères placées en cet endroit. Depuis quelques heures toutes les cloches de la ville annonçaient son arrivée. Les bords des canaux, toutes les fenêtres, tous les toits étaient surchargés de peuple : jamais on n'avait vu à Venise ni un tel enthousiasme, ni une aussi prodigieuse affluence, et nulle ville en Europe ne pouvait offrir, sous des formes plus multipliées et plus ravissantes, les groupes de cette multitude, toute en habit de fête.

Après les plus brillantes cérémonies, dont la description prouderait trop d'uniformité, on fit voir et parcourir au pape ce que Venise offrait de plus digne de l'attention d'un connaisseur aussi éclairé. On lui avait ménagé le plaisir de la solennité la plus propre à piquer la curiosité d'un étranger, la célébration du mariage du doge avec la mer Adriatique. Elle était annuellement fixée à l'Ascension; elle fut renvoyée, en considération du pape, au lundi de la Pentecôte. On ne doutait pas qu'il n'y assistât. La veille même, il avait officié avec la plus grande pompe dans une des principales églises de la ville. En quittant l'autel, il monta en voiture. On fit de vaines instances pour le retenir. Son parti pris, il était inébranlable. On ne put que conjecturer les motifs d'une résolution qui parut aussi prompte qu'elle était inattendue. On avait remarqué une extrême recherche dans les attentions du doge pour le saint pontife. Il avait eu avec lui plusieurs entretiens, que l'inquiétude républicaine avait trouvés trop intimes. Quelquefois, même en public, il lui avait parlé en secret. Le doge avait peut-être exprimé au pape des sentimens improbateurs de la conduite tenue à l'égard de Sa Saintété par la république.

Cette conduite, en effet, avait dû affliger le cœur du pontife romain, et elle avait lieu d'étonner de la part d'un peuple qui, plus qu'aucun autre d'Italie, devait se louer de ses relations avec le saint Siège. Depuis trois cent cinquante ans, cinq Vénitiens avaient occupé la chaire apostolique. Les plus éminentes dignités de l'Église avaient été confiées aux sujets de cette nation; et néanmoins son gouvernement avait été constamment en querelle avec les papes. Benoît XIV, qui était incapable d'aucun sentiment haineux, nourrissait contre les Vénitiens une prévention insurmontable. Clément XIV, malgré ses concessions, ne put parvenir à se concilier leur amitié. Pie VI, destiné à tous les genres de contrariétés et de peines, eut à s'en plaindre à son tour¹. Un grand nombre d'abbayes et de prébendes étaient sous le patronat de quelques nobles Vénitiens. Tout à coup le sénat les sécularise, et déclare leurs biens incorporés à ceux de la noblesse. Ce fut le premier signal d'une querelle qui ne put être anéantie que par une étrange fatalité, la destruction de l'un et de l'autre gouvernement. Pie VI, justement indigné d'un procédé aussi peu catholique, d'une entreprise qui passait en hardiesse et en hétérodoxie toutes celles que Joseph II lui-même forma ou exécuta depuis, dit à l'ambassadeur vénitien : « Si le sénat ne révoque pas son décret, je ne reconnaitrai pas le nouveau patriarche de Venise. Il est temps que votre république déclare si elle veut rester dans la barque de S. Pierre,

¹ Histoire de Pie VI, p. 201-202.

ou en
« S'il en
« nonce
« d'avo
« les d
« mière
qui ét
relle.
justes
men c
quatre
qu'au
Pie V
conse
sait le
ce pat
traire
loin d
à la ju
contr
sénat
lutio
neme
et su
et R
sanc
Le c
D
l'éga
conf
inqu
au c
dan
met
crim
ord
il p
I
vea
cel
Ma
le c

» ou en sortir. » L'ambassadeur opposa la menace à la menace. « S'il en était ainsi, dit-il, je quitterais bientôt Rome, et votre » nonce vous serait renvoyé. — Peu m'importe, répliqua le pape, » d'avoir auprès de moi l'ambassadeur d'un Etat qui viole tous » les droits du saint Siège, tandis que je porte ses sujets aux pre- » mières dignités de l'Église. » Les deux cardinaux Rezzonico, qui étaient Vénitiens eux-mêmes, intervinrent dans cette querelle. Toujours facile à désarmer, lors même qu'il avait les plus justes sujets de ressentiment, Pie VI remit cette affaire à l'examen de cinq des cardinaux les plus éclairés du sacré collège; quatre furent d'avis que le patriarche ne devait être confirmé qu'autant que le sénat remédierait aux griefs du saint Siège. Pie VI se montra plus indulgent et plus accommodant que son conseil : il crut devoir préconiser le patriarche, dont il connaissait les sentimens à la fois équitables et religieux. Effectivement, ce patriarche, à peine reconnu, demanda que tous les décrets contraires aux droits du Siège apostolique fussent révoqués. Le sénat, loin de se rendre à cette demande, donna de nouvelles atteintes à la juridiction du pontife romain. Le peuple murmura hautement contre ce corps qui se laissait diriger par la fougue des jeunes sénateurs. Ses plaintes se perdirent dans les airs. Enfin, la révolution française, si formidable aux souverains, à tous les gouvernemens, à la religion, avertit les souverains, les gouvernemens, et surtout les Etats catholiques, de faire cause commune; Venise et Rome étaient encore en querelle lorsque l'une et l'autre puissance fut entraînée et renversée par le torrent de la révolution. Le cours du Pô était le sujet de leurs contestations.

D'après les dispositions hostiles du gouvernement vénitien à l'égard du saint Siège, on s'explique l'ombrage que les entretiens confidentiels du doge avec Pie VI firent concevoir aux sombres inquisiteurs d'Etat. Ils ne dissimulèrent point leur ressentiment au doge. Ils lui rappelèrent avec dureté ses levoirs, sa dépendance, ses dangers¹. Le pape s'en aperçut. Il craignit de compromettre l'hôte affectueux dont l'urbanité pouvait être travestie en crime d'Etat; et sans attendre le mariage aussi éclatant qu'ordinaire, dont on lui destinait le spectacle pour le lendemain, il partit de Venise le jour même de la Pentecôte.

Il passa une seconde fois par Padoue, où l'attendaient de nouveaux hommages. Arrivé à Canaro, limite de l'Etat vénitien et de celui de l'Église, il prit congé des deux procureurs de Saint-Marc, qui l'avaient accompagné. Il fut reçu aux bords du Pô par le cardinal des Lances et le cardinal Caraffa, qui venaient le com-

¹ Histoire de Pie VI, p. 122-131.

plimenter sur son retour en Italie. Après avoir passé le pont récemment construit sur le fleuve, il fit son entrée solennelle dans Ferrare, la première ville de ses Etats, en sortant de ceux de Venise, et se mit en possession de l'exercice de la souveraineté. Dès le lendemain de son arrivée, il proclama dans un consistoire le cardinal Herzan, et revêtit également de la pourpre romaine l'archevêque de Ferrare, cardinal Mattei.

A Bologne, il reçut l'affectueuse visite du duc de Parme. Ce prince n'avait pas hérité des opinions philosophiques qui avaient induit son père à chagriner la cour romaine et à porter atteinte aux droits de l'Église.

A Inola, Pie VI fut fêté par son oncle le cardinal Bandi. Il trouva sur la porte de Faenza les inscriptions les plus flatteuses. Des jouissances plus douces encore l'attendaient à Cesène. Il s'y reposa une seconde fois dans le sein de sa famille rassemblée, heureuse de le revoir, et de lui faire de nouveau les honneurs de sa patrie. Continuant sa route par Pesaro, Fano, Sinigaglia, il arriva à Ancône, où il fut reçu avec un grand appareil. On venait d'ériger dans cette ville une statue qui le représentait dominant au peuple sa bénédiction. Il alla visiter le port, et, au bruit du canon et d'une musique guerrière, monta sur un de ses vaisseaux qu'on avait préparé pour le recevoir dignement. Il ne prit qu'un moment de repos à Notre-Dame de Lorette, à Recanati et à Macerata; encore ce repos fut-il laborieux, puisqu'il célébrait l'office divin dans tous les lieux où il s'arrêtait.

Les tributs d'admiration et de respect s'accumulaient sur sa route, et à mesure qu'il approchait de Rome, ils étaient portés jusqu'au dernier degré. En plusieurs endroits il passa sous des arcs de triomphe; il trouva des inscriptions honorables et méritées, qui peignaient son courage, sa dévotion et ses autres vertus. D'Ancône il se rendit, par Foligno, Spolète et Narni, à Otricoli. Dans ce dernier endroit il donna de nouvelles preuves de son goût pour les arts et les sciences, que tant de merveilles, qui depuis deux mois passaient journellement sous ses yeux, ne pouvaient qu'enflammer davantage. Il était attendu par le secrétaire de la congrégation du concile, Carrara, qui avait cultivé les beaux arts avec succès. C'était sous son inspection que se continuaient aux environs d'Otricoli les fouilles qui avaient déjà procuré des monuments précieux au *Museum Pio-Clementinum*, des statues antiques, des bustes, des colonnes, des trépièdes, des mosaïques. Pie VI applaudit à son zèle, le pria de ne pas le ralentir, et lui ordonna de continuer un ouvrage dont les effets étaient si avantageux à l'Italie et à l'Europe savante.

En approchant de sa capitale, il reçut des témoignages si expressifs de la satisfaction qu'on éprouvait à le revoir, que le cœur le plus froid n'eût pu se défendre d'en être ému. Ces cris de l'âme, ces acclamations spontanées qui ne se commandent pas, tous ces gages assurés de la plus tendre affection et de la reconnaissance la plus sentie lui furent prodigués. Mais sa modestie exigea la suppression d'une partie des hommages qu'on lui destinait. On voulait ériger un arc de triomphe sur la place *del Popolo*, qu'il allait traverser, illuminer la ville, célébrer son entrée par des feux d'artifice et des fêtes. Le sacré collège voulait venir à sa rencontre jusqu'à la porte *del Popolo*. Pie VI, se refusant à tous ces honneurs, permit seulement que le cardinal doyen Albani, le cardinal Antonelli, et son neveu le duc Louis Braschi, vinsent le recevoir au Ponte-Molle. Il ne put échapper, d'ailleurs, aux éclatans témoignages de la joie publique. Une preuve bien incontestable et bien touchante de l'affection que tout le peuple lui portait, c'est que le retour du souverain fit oublier aux sujets la détresse où les mettait la cherté des vivres. Aussitôt que le pape fut instruit du malheur public, il rendit un édit, et prodigua des secours qui firent cesser cette pénurie momentanée. On vit surtout briller dans cette loi la sagesse qui veille à la subsistance du pauvre. Il fut exempté d'une petite taxe, s'il en est de petites pour la pauvreté, que tout le monde avait payée jusqu'alors, pour la salubrité de la ville.

Le pontife dit à ses amis intimes, dès la première entrevue, que l'empereur lui semblait avoir un grand fonds de religion; mais qu'après la mort de sa mère, ses conseillers l'avaient égaré. Peut-être dans ce jugement l'esprit de Pie VI était-il la dupe de son cœur. Peut-être les actes de religion qu'il avait vu pratiquer à Joseph, et que la conduite postérieure de ce prince a dû faire regarder comme des actes purement politiques, imposèrent-ils au saint pontife. Mais l'erreur même du pape ne pourrait que lui faire honneur aux yeux de son siècle et de la postérité. Il jugea de l'empereur en chrétien; il dut en cette qualité, sans chercher à fouiller dans ses replis les plus cachés de son âme, croire ses sentimens intérieurs conformes à sa conduite.

Pie VI, étranger au langage des cours, n'eut ni la volonté ni la faculté de dissimuler avec Joseph. Il lui laissa voir avec franchise son affection pour les Jésuites. L'empereur flatta ce penchant, dont il ne redoutait pas les suites pour ses plans destructeurs, sachant très-bien que les cours aveugles qui avaient supprimé cet ordre, qui avaient écarté ou brisé cet impénétrable bouclier de leur puissance, comme de la religion, ne seraient pas sitôt dis-

posées à le rétablir. Il dit au pape que, s'il avait été le maître, la suppression des Jésuites n'aurait pas eu lieu; que Charles III avait eu tort de la poursuivre avec tant de chaleur; mais qu'heureusement l'impératrice de Russie était bien résolue à les conserver dans ses Etats. Il est permis de douter aujourd'hui que cette opinion fût véritablement celle de Joseph. Quoi qu'il en soit, Pie VI en fit part aux ministres de France et d'Espagne. Mais, qu'ils crussent ou non à la sincérité de l'empereur sur cet objet, le bandeau de l'illusion était trop épais pour que la lumière pût parvenir jusqu'aux yeux de ces cours abusées.

Pie VI ne se hâta pas de rendre au sacré collège un compte solennel de ce qui s'était passé à Vienne. Peut-être se flattait-il, en différant cet acte public, de recevoir encore d'autres satisfactions de la cour de Vienne. Enfin il fit connaître authentiquement, dans un consistoire du 23 septembre 1782, tout ce qui lui était arrivé dans sa route, et le résultat de sa négociation avec l'empereur. Si l'on admira cette élocution abondante et facile, qui, si l'on peut parler ainsi, coule sans effort d'un cœur profondément sensible, on n'admira pas moins son imperturbabilité, sa modestie, sa bonne foi, sa fermeté, son désintéressement et sa munificence. « Les lumières de l'empereur, disait-il, son affection toute particulière, dont nous avons reçu tant de témoignages, son affabilité, son humanité nous ont d'abord paru du meilleur augure, et notre confiance n'a pas été trompée. Nous avons déjà effectivement obtenu de son équité quelques concessions importantes, et l'on nous donne l'espérance d'en obtenir encore plusieurs autres. » Ce peu de mots renfermaient dans la plus exacte vérité toute la substance de sa négociation. Il devait, dans un Bref adressé à toute la catholicité, en faire connaître l'issue et les avantages qu'en avait recueillis l'Eglise. Les procédés ultérieurs de Joseph II empêchèrent l'exécution de ce projet.

Depuis longtemps circulait à Rome même ce poison irrégulier, qui s'était insinué dans tous les Etats dans toutes les grandes villes, et dans plus d'un des bourgs et des villages de l'Europe. On découvrit que deux libraires y vendaient secrètement les productions empoisonnées de la secte philosophique. Traduits devant le saint office, ils firent amende honorable dans la salle d'audience, reçurent un châtement mérité, et payèrent une amende. Cet exemple suspendit les ravages de l'impétété, sans pouvoir l'anéantir.

Pie VI éprouvait d'autres chagrins de la part de l'empereur. Ce prince, d'après les principes de la secte à laquelle il était initié, tolérait la liberté de la presse, autant qu'il était possible, sans

blessé les bienséances. Instruit qu'une brochure intitulée : *Qu'est-ce que le pape?* et quelques autres du même genre excitaient beaucoup de murmures et de mécontentement, il répondit qu'à la vérité la liberté de la presse entraînait des inconvéniens, mais qu'elle avait aussi ses avantages. Il fut cependant enjoint aux proposés à la censure des livres de supprimer tous les écrits licencieux, et deux censeurs trop indulgens perdirent leurs places. Mais ces mesures ne s'étendaient et ne pouvaient s'étendre aux ouvrages anti-chrétiens, puisque l'empereur, ayant autorisé tous les cultes par ses édits, ne pouvait, sans être inconséquent, empêcher leurs sectateurs d'écrire en faveur de ces cultes, et indirectement contre celui de la religion chrétienne. Cependant les évêques eurent dans le Milanais, d'après une déclaration impériale de la fin de 1782, la liberté de faire des remontrances sur les livres qu'ils croiraient nuisibles à la religion, liberté qu'on ne peut concilier avec la tolérance de toutes les sectes, et dont l'usage ne pouvait mener à aucun résultat avantageux pour le catholicisme. La faiblesse et l'insuffisance de ces lois, par lesquelles on avait l'air de réprimer la licence, n'étaient donc propres qu'à l'encourager.

La brochure *Qu'est-ce que le pape?* dont nous venons de parler, était l'ouvrage d'Eybel, qui professait depuis longtemps le droit canon à Vienne, et qui composa aussi un écrit contre la confession auriculaire, condamné par Pie VI dans son *Bref Mediator* du 11 novembre 1784. Au moment où le voyage du pèlerin apostolique réveillait, au grand déplaisir des ennemis du saint Siège, les sentimens de vénération pour le successeur de Pierre, Eybel avait essayé d'étouffer ces sentimens de respect par la publication d'un écrit où il flétrissait à l'avance du nom de fanatique cette multitude de fidèles qu'il prévoyait devoir porter leurs hommages au vicaire de Jésus-Christ. L'auteur faisait de l'Eglise une espèce de république, où le pape n'exerçait que les fonctions de président, tirait son autorité du corps seulement, et n'avait que le droit d'avertir et d'exhorter¹. Ainsi, tandis que le plus petit Etat ne saurait subsister deux jours sans une autorité suprême, la grande société des fidèles, répandue sur toute la surface du globe, aurait été abandonnée à l'anarchie; et le plus sage des instituteurs n'aurait pas su la pourvoir de ce qui seul pouvait faire sa force et sa stabilité. Eybel prétendait encore que les évêques n'avaient pas reçu une moindre autorité que le pape pour le gouvernement de l'Eglise. Il exagérait leurs droits, et ne citait des monumens de la tradition que ceux qui recommandent la dignité épiscopale, en élaguant les passages qui prouvent le pou-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 82.

voir du saint Siège, ou en les représentant comme des allégories et des complimens.

On parle pompeusement des droits primitifs des évêques. Mais de cette unité inestimable qui fait le vrai caractère de l'Eglise de Jésus-Christ, de cette union qui se resserre à proportion de l'attachement au chef, de la bonne intelligence du premier pasteur avec ses coopérateurs, c'est de quoi on ne paraît guère s'occuper. Cependant, si de cette union étroite avec le chef de l'Eglise naît la force de chaque évêque en particulier, quel avantage n'en résulte-t-il pas pour le soutien, l'uniformité et la perpétuité de la doctrine, des coutumes et des lois? Quelle bigarrure au contraire et quelle inconsistance prendrait la face des choses chrétiennes, si chaque évêque était isolé dans son diocèse, absolu, indépendant, décidant de tout à son gré, faisant des réglemens de discipline, portant des jugemens doctrinaux, disposant de la liturgie, arrangeant les religieux tantôt sur un plan, tantôt sur un autre, dispensant ou ne dispensant pas? Bientôt il y aurait autant d'Eglises différentes que d'évêques; et cette belle et vaste société de Chrétiens catholiques, qui embrasse les quatre points de la terre, partout la même, partout constante et uniforme dans ses réglemens généraux, dans ses usages essentiels comme dans sa doctrine, ne serait plus qu'un corps morcelé, sans mouvement suivi, sans beauté et sans intérêt dans l'ensemble. C'est donc mal connaître les droits des évêques, que de les représenter comme indépendans de ceux du Siège de Rome. Ces mots de *successeurs des apôtres, de plénitude de la puissance épiscopale, de pouvoir apostolique*, appliqués indistinctement à tous les évêques, ont au moins besoin de quelque explication. De quel apôtre est successeur tel ou tel évêque en particulier? Est-ce Matthieu, Jean ou André qui ont fondé son Eglise? N'est-ce pas l'Eglise romaine, n'est-ce pas son pontife, auxquels tout l'Occident doit ses évêques, ses prêtres et sa foi? C'est de là que sont venus, soit médiatement, soit immédiatement, les ministres de la parole, qui ont porté la lumière de l'Evangile à nos aïeux, qui ont fondé nos Eglises. Et les successeurs de ces mêmes évêques voudraient rabaisser cette Eglise mère, à qui ils doivent leur foi, leur sacerdoce, leur caractère épiscopal! Quelle odieuse ingratitude! Malheur aux chrétiens qui attacheraient leur adhésion en matière de foi, à quelque évêque, à quelque siège épiscopal en particulier, Rome exceptée! Que sont devenus les évêques d'Angleterre, de Suède, de Danemark, et des autres pays envahis par les hérétiques des derniers siècles? Que sont devenus ces grands sièges d'Orient, si fameux dans les premiers âges de l'Eglise, et occupés par ces docteurs qui sont

encore
modèle
vérité l
d'hui l
nisme y
siècles
pétuées
pierre
révolu
de l'hér
des ch
interro
succes
de sièc
préva
même l
Pie
avec la
montr
centre
solidité
libelle
timent
et par
poids.
l'autor
sait au
saint C
rôme,
Tertu
conqu
les dé
génér
stance
dait e
que le
même
mes s
par Je
le livr
scand
matio

encore les lumières de l'Église, par ces martyrs de la foi, par ces modèles de sainteté? L'erreur a prévalu dans ces chaires d'où la vérité la plus pure se faisait autrefois entendre. Où sont aujourd'hui les sièges fondés par les apôtres eux-mêmes? Le christianisme y est ou éteint ou défiguré. Rome seule subsiste. Dix-huit siècles se sont écoulés : sa succession et sa doctrine se sont perpétuées sans changement. Les flots de l'erreur ont battu cette pierre : elle est restée inébranlable. Par quel prodige, malgré les révolutions des empires, les inondations des barbares, les efforts de l'hérésie, le déchainement des passions, quand la mobilité seule des choses humaines semblait devoir anéantir ce Siège antique, interrompre cette succession, par quel prodige ce Siège et cette succession ont-ils triomphé de tant d'obstacles et traversé tant de siècles, sinon parce qu'il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre cet édifice élevé par le Fils de Dieu même?

Pie VI s'éleva contre le livre d'Eybel, quand il vit et l'ardeur avec laquelle on le répandait en certains pays, et l'opiniâtreté que montraient les ennemis du saint Siège pour déprimer et avilir ce centre de l'unité¹. Il n'avait pas voulu, dit-il dans les lettres *Super soliditate*, données le 28 novembre 1786, condamner d'abord ce libelle, tant pour qu'on ne crût pas qu'il écoutait plus son ressentiment que l'équité, que parce qu'il semblait que cette brochure, et par sa brièveté et par sa hardiesse, ne devait pas être d'un grand poids. Venant ensuite aux preuves, il montrait par la tradition l'autorité du saint Siège toujours reconnue et invoquée. Il opposait au novateur les plus graves et les plus nombreux témoignages, saint Cyprien, saint Jean Chrysostôme, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Optat de Milève, Tertullien, saint Bernard, qui regardaient comme profane quiconque n'était pas uni à la chaire de Pierre, et n'en écoutait pas les décisions. Il rappelait l'enseignement uniforme des conciles généraux, et ôtait même à Eybel les suffrages de ceux de Constance et de Bâle dont il avait voulu s'appuyer. Enfin il le confondait encore par l'exposition de la doctrine de l'Église gallicane, que le canoniste avait appelée à son secours, et qui, à l'époque même où elle décréta les quatre articles de 1682, s'énonça en termes si formels sur la primauté d'honneur et de juridiction donnée par Jésus-Christ au souverain pontife. Après quoi il condamnait le livre comme contenant des propositions respectivement fausses, scandaleuses, téméraires, injurieuses, conduisant au schisme, schismatiques, erronées, induisant à l'hérésie, hérétiques, et autres

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. mod. le xv:11^e siècle, t. 3, p. 85-86.

condamnées par l'Église. Joseph, instruit que ce décret paraissait dans les Pays-Bas, en ordonna la suppression. Le livre d'Eybel, que l'esprit de parti se plaisait à répandre, a été traduit en plusieurs langues et même en grec vulgaire.

La suppression de quelques couvens avait pu causer de la peine au pape; cependant, comme elle ne s'étendait guère qu'à la vingtième partie de ces établissemens religieux, il eût pu s'en consoler, si l'empereur, se constituant régulateur de la discipline de l'Église, et portant la main à l'encensoir, n'eût, par une ordonnance formelle du 20 octobre 1782, supprimé les exemptions de l'ordinaire pour soumettre tous les religieux à leurs évêques respectifs¹. L'abolition des appels à la nonciature dut lui paraître également douloureuse.

Un autre projet désastreux s'était ébruité. On avait appris que Joseph voulait dépouiller de leurs biens-fonds toutes les églises de ses Etats; ce qui était une voie préparatoire à l'auéantissement du culte, comme une expérience postérieure de quelques années ne l'a que trop prouvé. Les philosophes disent par dérision, et quelques hommes crédules ont pensé que c'est là le moyen de sanctifier le clergé, en le rendant à son état primitif. Ces hommes crédules ignorent ce que les philosophes savent très-bien, que ce qui peut convenir à la ferveur d'une religion naissante ne convient pas toujours à une religion établie depuis des siècles. Ils ne savent pas, ou ils ne se sont pas souvenus que de toute antiquité les prêtres hébreux, ceux même du paganisme, ont eu des revenus indépendans du caprice et de la volonté des gouvernemens; que la perception de la dîme remonte à un temps immémorial, aux premiers âges dont l'histoire fasse mention; que les temples de la Grèce la prélevaient; qu'en Égypte, la troisième partie des biens-fonds, exempte de tout tribut, était assignée à l'entretien des prêtres. Pie VI était trop éclairé pour ne pas sentir le coup mortel qu'une telle disposition, qu'un tel exemple allait porter à la religion catholique. Il se hâta d'en écrire à l'empereur. « Quoi! disait-il, » votre majesté n'aurait donc aucun égard à mes instantes prières, » ou les aurait sitôt oubliées! Que sont donc devenues ces protestations d'attachement à la pureté de la religion, ces principes » orthodoxes que professait Votre Majesté Impériale? » Cette Lettre, du 3 août, était étendue et pathétique. Dix jours après, l'empereur répondit à Pie VI d'une manière sèche et laconique: « Les bruits qui vous alarment sont faux; et sans faire aucune recherche des textes de l'Écriture sainte, qui sont sujets aux in-

¹ Histoire de Pie VI, p. 131-136.

» terpré
 » dit ce
 » gion, i
 » tère q
 » erreur
 pas exé
 que la r
 Ce fu
 tribulat
 avait lai
 Il appri
 avait fa
 inscript
 son pas
 tères pa
 avait fr
 une mé
 ces mo
 au-dess
 nus apo
 lique, à
 têtes de
 scriptio
 Mais
 celui d'
 troublé
 l'Église
 la non
 Joseph
 suprèn
 C'était
 se fit
 même
 pelait
 siastiq
 s'attrib
 arrivai
 si fun
 quelqu
 de l'at
 profor
 en Ita
 L'él

» terprétations, aux explications, je sens en moi une voix qui me
 » dit ce que, comme législateur et comme protecteur de la reli-
 » gion, il convient que je fasse ou que j'omette ; et, avec le carac-
 » tère que je me connais, cette voix ne peut jamais m'induire en
 » erreur. » Effectivement, le projet publié par la renommée ne fut
 pas exécuté, parce qu'on trouva, suivant les Mémoires du temps,
 que la régie le tous ces biens ecclésiastiques serait trop coûteuse.

Ce fut vers cette époque que le pape, parmi tant de soucis et de tribulations, reçut un témoignage nouveau des sentiments qu'il avait laissés dans les lieux de son passage sur la route de Vienne. Il apprit que le chapitre collégial de Notre-Dame de Munich avait fait graver sur le marbre placé à côté du maître-autel une inscription honorable et destinée à perpétuer la mémoire de son passage par cette ville, et de la célébration des saints mystères par le pape dans cette église. Quelques mois auparavant, on avait frappé à Nuremberg, à l'occasion de son voyage à Vienne, une médaille qui, d'un côté, présentait le buste du saint Père avec ces mots : *Pius Sextus famâ super æthera notus* (Pie VI porté au-dessus des nues par la renommée). L'exergue était : *Peregrinus apostolicus, Vienna, mense martio 1782* (Voyageur apostolique, à Vienne, mois de mars 1782). Cette exergue présentait les têtes des cinq papes qui avaient porté le même nom, avec l'inscription : *Redivivi* (Ressuscités).

Mais hientôt ces jouissances du cœur, qui effleuraient à peine celui d'un pontife entièrement voué à la religion, furent encore troublées par les coups que Joseph ne cessait de frapper sur l'Eglise et le Siège pontifical. Un nouvel édit enlevait à la daterie la nomination à tous les évêchés du Milanais et du Mantouan. Joseph, levant tout à fait le masque, se disait, dans cet édit, le suprême tuteur de l'Eglise, l'administrateur de ses biens temporels. C'était presque le langage et la conduite de cet Henri VIII, qui se fit pape dans son royaume de la Grande-Bretagne. Dans le même temps l'empereur, en supprimant les monastères qu'il appelait inutiles, au lieu d'en répartir les revenus entre les ecclésiastiques trop pauvrement dotés, en grossissait son épargne ; il s'attribuait la nomination de tous les bénéfices dont la vacance arrivait pendant les mois réservés au saint Siège ; et ces exemples si funestes étaient imités par plusieurs princes de l'empire, par quelques électeurs, et même par celui de Trèves, qui avait montré de l'attachement au pape en d'autres temps, et une vénération profonde lorsque Pie VI avait passé par Augsbourg pour revenir en Italie.

L'ébranlement fut tel enfin, que le pontife dut craindre la chute

de l'édifice. Il ne restait plus qu'à s'attaquer au dogme ; et l'édit impérial relatif à la tolérance, qui datait de 1781, l'avait entamé au point que l'empereur, qui ne voulait pas encore porter la cognée au pied de l'arbre qu'il élaguait sans cesse, et que de vives remontrances avaient averti de son indiscretion, fut lui-même en quelque sorte contraint de le modifier. Il en avait été plus d'une fois question dans ses conférences avec Pie VI, qui voyait à l'abri de cette loi l'hérésie audacieuse saper tous les fondemens de la religion. Joseph II tâcha de le rassurer. Il lui manda que cet édit sur la tolérance, qui l'avait tant alarmé, avait causé peu d'apostasies ; qu'il avait pris des mesures pour qu'il y en eût le moins possible ; qu'il espérait s'arranger ainsi avec lui à l'amiable sur plusieurs autres points. Mais ces promesses consolantes étaient à l'instant même contredites par des actes usurpateurs de la puissance spirituelle.

On aurait peine à croire, s'il n'en subsistait pas des monumens authentiques, jusqu'à quel point l'empereur s'ingéra dans le gouvernement de l'Eglise, jusqu'à quelles minuties il poussa les détails à cet égard. Un ordre impérial, du 8 mars 1783, défendit d'abord de célébrer plus d'une messe à la fois dans chaque église. Le motif de cette fantaisie n'est pas trop facile à concevoir. Mais ce ne fut là que le prélude de son grand travail apostolique. Le 26 avril suivant, il fit paraître un règlement étendu, par lequel il réforme les pratiques de toutes les Eglises de ses Etats, prévoit tous les cas, et s'attache spécialement à diminuer la solennité, l'éclat et la facilité du culte. Pour ne pas fatiguer le lecteur en transcrivant ce mandement prolixe, nous nous bornerons à en faire connaître quelques dispositions.

D'abord l'empereur ordonne deux sermons distincts, l'un pour les domestiques, l'autre pour les maîtres, comme si l'inégalité politique et civile ne devait pas disparaître dans le temple de l'Eternel, comme s'il y avait deux morales ou deux religions pour ceux qui commandent et pour ceux qui obéissent. Il est défendu de donner plus d'une bénédiction par jour ; d'employer d'autre musique que celle de l'orgue, excepté les fêtes et dimanches. Ces jours-là seuls le saint Sacrement peut être exposé. Le ciboire est permis pour les autres. On prêchera en carême trois fois par semaine dans les églises de la ville, mais deux fois seulement dans celles des faubourgs. Dans les églises des religieuses, on permet un sermon chaque dimanche, mais à huis-clos. On n'y donnera la bénédiction que les jours de fêtes, et le soir elle ne pourra être donnée qu'avec le ciboire. Ce sont sans doute ces détails, aussi étrangers à la dignité qu'à la compétence impériale, que Frédé-

[AN 1783]
ric II
Mon J

Ven
comp
lages
dirent
profe
pratiq
qu'ils
être q

Leu
surton
Meuse
qu'il c
comp
n'adm
rejet
tème,
sus-Cl
l'Abra
qui m

Cet
tails d
des D
à des
part é
ni op
leurs

C'é
Pour
tholic
toléra
prése
consc
pour
de qu
traîne
dans
qu'à c
faits

1 Gr
2 G
die gr
3 N

ric II avait en vue, lorsque, dans son intimité, il appelait Joseph II *Mon frère le sacristain*.

Vers ce temps, on découvrit en Bohême une secte nouvelle, composée de quelques centaines d'individus épars dans deux villages de la seigneurie de Pardubitz, cercle de Chrudimer. Ils dirent qu'ils étaient Abrahamites, c'est-à-dire de la religion que professait Abraham avant la circoncision, car ils rejetaient cette pratique, quoique plusieurs d'entre eux fussent circoncis, parce qu'ils étaient nés Juifs; les autres avaient été Protestans, et peut-être quelques-uns Catholiques¹.

Leur doctrine est connue par les relations de cette époque, surtout par uné espèce de catéchisme inséré dans le Journal de Meusel, et où l'un des interlocuteurs, qui est Abrahamite, dit qu'il croit en Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses de la vie future. Il nie la divine légation de Moïse, n'admet de l'Écriture sainte que le Décalogue, l'Oraison dominicale, rejette la doctrine du péché originel, de la rédemption, le baptême, la Trinité, l'incarnation du Fils de Dieu, n'accordant à Jésus-Christ que l'humanité et le caractère d'un sage. Je suis, dit l'Abrahamite, ce Fils de Dieu dont l'esprit réside en moi, c'est lui qui m'inspire.

Cette profession de foi n'est qu'une variété du déïsme. Les détails donnés par Meusel furent délayés dans une *Histoire* anonyme des *Déistes bohémiens*, publiée en 1785². Les livres sont inutiles à des enthousiastes de ce genre, aussi n'en avaient-ils pas : la plupart étaient des paysans très-ignorans, souvent sans idées fixes, ni opinions arrêtées, en ce qui concerne la religion, ayant d'ailleurs une vie réglée.

C'étaient, à ce qu'on présume, des restes d'anciens Hussites. Pour éviter la persécution, ils fréquentaient, les uns l'Église catholique, les autres les temples protestans. Quand parut l'édit de tolérance de Joseph II, ils manifestèrent leurs opinions, et lui présentèrent une requête; il déclara ne vouloir pas violenter leurs consciences, tout en ne leur donnant que jusqu'au 24 mars 1783 pour s'incorporer à l'une des religions tolérées dans l'empire, faute de quoi ils seraient déportés. L'effet suivit la menace : ils furent traînés sous escorte militaire, les uns en Transylvanie, les autres dans le Bannat de Temeswar. Le retour en Bohême ne fut accordé qu'à ceux qui, abjurant ou feignant d'abjurer leur religion, s'étaient faits Catholiques³.

¹ Grégoire, hist. des sect. relig., t. 5, p. 413-432.

² *Geschichte der bohemischen deisten nebst freymuthigen bemerkungen uber die grundsätze und duldung der deisten*, in-12, Leipzig, 1781.

³ *Nova acta historico-eccles.*, 1783, p. 1069; Meusel, *Historich litterat.*, 1783;

Les sectaires dont nous parlons furent appelés Abrahamites pour leur doctrine, et Adamites pour leur conduite réelle ou supposée. Cette dénomination très-ancienne avait été donnée, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, à des hommes qui, par une nudité totale, ou en public, ou du moins dans leurs réunions, prétendaient retracer l'innocence d'Adam et d'Eve avant leur chute. De la désobéissance de nos premiers pères naquirent tous nos maux. Mais Jésus-Christ nous a régénérés. Des fanatiques en conclurent que l'homme, rendu à son état primitif, devait se dépouiller de tout ce qui est terrestre. De là les Adamites.

Une erreur première est communément la tige de beaucoup d'autres. Ils repoussaient, dit-on, et abjuraient tout lien conjugal, et autorisaient les conjonctions vagues ou même incestueuses.

Les païens n'ont-ils pas accusé les chrétiens d'adorer une tête d'âne, d'immoler des enfans, de s'abandonner dans les cryptes à tous les excès de la luxure? A ces calomnies contre les Chrétiens succédèrent les médisances contre les Gnostiques, les Nicolaïtes, les sectateurs de Carpocrate, qui avait systématisé la corruption; les disciples de Prodicus, nommés aussi Adamites; les Florians, dont parle Philastre, qui retracèrent dans leurs assemblées le cynisme des lupercales et des mystères de la bonne déesse. Saint Epiphane, qui d'abord avait douté s'il devait faire mention des Adamites, n'en parle, dit-il, que pour faire connaître toutes les espèces d'ivraie que le démon a semées sur la terre¹.

Le moyen âge et les siècles postérieurs virent renouveler ces scandales. Lisez ce que racontent les historiens concernant Gérard Ségarelle, Tanchelin, Guillermine la Milanaise, d'Abantonne, fondatrice des Turlupins, les Dulcinistes, les Fossariens, les Multiplians, les Manichéens, les Picards, les Stadings, les Vaudois, les Frères de l'esprit libre², et jusqu'à l'époque actuelle diverses autres sociétés. N'a-t-on pas dit et répété que, dans leurs assemblées nocturnes, on éteignait les lumières pour couvrir de ténèbres les orgies d'une débauche effrénée?

Beausobre³ et Chaufepié présumant que l'adamisme est une fable. Assurément un délire de ce genre ne pouvait avoir qu'une durée éphémère. Il faut retrancher beaucoup de ce que racontent

¹ 1^{er} et 5^e cahiers; *Über die burgerliche verbesserung der Juden*, von C.-W. Dohm, in-12. Berlin, 1783, t. 2, p. 363 et suiv.

² S. Epiphane, t. 1, l. 2, p. 458.

³ Dans Belius, *Rerum hungaricarum scriptores*. La chronique rédigée par Thvron, p. 228.

⁴ Voy. sa Dissertation dans le t. 2 de l'Histoire du concile de Bâle par Lenfant.

les his
tines;
des té
talité
lièrem
suivar
Leyde
rir to
ne doi
bleme
bourg
homin
ville e
heur,
jetés a
eu émi

On
lité d'
mode
génin
que, c
d'un
beauc
et de
est à l
immé
des p
zeyri
culte
des i
state
et no

Ac
Bohé

L'
tique
d'his
vius,

1
in-12
2 7
3 J
4 A
p. 12

les historiens crédules sur les désordres des assemblées clandestines; mais la connaissance du cœur humain, et l'accumulation des témoignages, ne permettent pas de révoquer en doute la totalité des accusations dirigées contre diverses sectes, et particulièrement contre les anciens Anabaptistes. Peut-on nier les traits suivans qui ont eu pour témoins des villes entières? Un jour, à Leyde, on les vit, hommes et femmes, brûler leurs habits, et courir tout nus dans les rues, *parce que la vérité est nue et qu'on ne doit être revêtu que de vertus*. Quelques seaux d'eau, convenablement administrés, refroidirent leur zèle. Amsterdam et un bourg voisin eurent le même spectacle. Douze fanatiques, sept hommes et cinq femmes, nus et armés de sabres, parcouraient la ville en criant : « Bénédiction à droite! malédiction à gauche, malheur, vengeance divine! » L'odeur de leurs vêtemens qu'ils avaient jetés au feu fit craindre un incendie, et mit toute la population en émoi. Ils furent saisis, emprisonnés et pendus ¹.

On conçoit la possibilité, et des faits connus attestent la réalité d'associations ténébreuses et dépravées; à des époques tres-modernes, l'Ecosse, Moscou, Berne, et d'autres cités, ont eu à gémir, dit-on, sur de tels désordres. Il paraît également certain que, chez des sectes obscures, la licence des mœurs s'est couverte d'un voile religieux. Jadis, l'imposteur Mardak eut, en Perse, beaucoup de prosélytes en prêchant la communauté de femmes et de biens. Dieu seul, disait-il, étant propriétaire de tout, tout est à l'usage de ses créatures ². Cette doctrine est une conséquence immédiate du panthéisme. Des voyageurs récents assurent que des pratiques immondes sont usitées chez les Ismaélis et les Anzeyrigs, et même que, chez ces derniers, elles sont un objet de culte ³. Cependant on peut, on doit même élever des doutes contre des imputations qu'il est si facile d'articuler, si difficile de constater. Un jugement qui condamne doit s'étayer de faits vérifiés, et non de présomptions, de conjectures.

Actuellement appliquons ces principes aux Abrahamicques de Bohême.

L'accusation d'adamisme contre les Picards et contre les hérétiques de cette contrée, est consignée dans un grand nombre d'historiens, entre autres Æneas Sylvius (Pie II), Cochlee, Dubravius, Pilaz et Moravet ⁴. On a même débité que, d'après le texte

¹ *Apocalypsis insignium aliquot hæresiarcharum interpret.*, H. L. F. D. M. D., in-12. Lugduni-Batavorum, 1608.

² *The history of Persia*, by Malcolm, etc., in-4°. London, 1815, t. 1, p. 132.

³ *Journal des Voyages*, in-8. Paris, 1820, cahier de décembre, p. 350 et suiv.

⁴ Æneas Sylvius, *epist.* 130 *ad cardin. de Carvajal*, et *Historia Bohem.*, ch. 3, p. 122, et le ch. 41. — *Historiæ Hussitarum libri 12, per Joannem Cochlacum*,

évangélique où Jésus-Christ déclare aux pharisiens que les publicains et les femmes de mauvaise vie les précèderaient dans le royaume de Dieu¹, la dépravation des mœurs était un titre d'admission chez ces sectaires.

Dans les Mémoires de la Société des sciences de Bohême, il en est un de Dobrowski qui combat les accusations d'adamisme intentées contre les Abrahamites; ils forment la nouvelle secte de l'*Esprit pur*, qui a, dit-il, beaucoup d'analogie avec la secte de l'*Esprit de liberté* existante au XIII^e siècle; ils croient avoir en eux-mêmes la force morale nécessaire pour se diriger; mais dans leur conduite il ne voit rien de blâmable². Cependant, l'assertion de Dobrowski est démentie par de graves autorités. Elles établissent qu'en effet les Abrahamites, déportés par l'ordre de l'empereur, résidaient presque tous dans la ville de Pardubitz et les environs. Ils appartenaient à la secte des Adamites, qui existent encore dans les cercles de Bidschow, Chrudimer et Iglan. Sans mœurs et sans lumières, ils n'ont pas de système fixe en matière de religion, et la divergence de leurs idées, sur ce sujet, échappe à l'analyse. Quant aux mœurs, il passe pour constant que la pudeur et le lien conjugal ne sont rien à leurs yeux. La promiscuité des conjonctions donne la vie à des enfans que les parens abrutis élèvent, non comme leur appartenant, mais comme des êtres donc la faiblesse réclame des secours. Les Adamites sont épars dans les forêts et les montagnes, où le secret dont ils s'enveloppent, et la clandestinité de leurs assemblées, les déroberent à la surveillance publique. Nous ne dissimulerons pas que l'opinion de Dobrowski, combattue par une foule de témoignages, trouve encore des partisans. « Actuellement, disent-ils, il n'existe en Bohême ni Hussites, ni Adamites, et quoique tous les historiographes du pays fassent mention de ces derniers, une critique judicieuse commence à douter si jamais ils ont existé. Outre les Catholiques, la Bohême contient en moindre nombre des Luthériens et des Réformés. Parmi ceux-ci on compte quelques milliers d'individus sous le nom de Déistes, qui rejettent toute révélation. Ce sont des gens sans instruction; ils ne lisent que la Bible, qu'ils regardent comme un ouvrage purement humain, et quelques écrits des *Frères bohémiens*, dont ils sont les descendans. Ils professent extérieurement le protestantisme pour jouir de la tolérance accordée par Jo-

in-fol. Moguntiae, 1549, p. 148 et 218. — Dubravius, *Hist. lib. 6*, p. 217. *Moraviae historia*, etc., pars secunda, p. 6, note 9.

¹ Matth. XXI, 31.

² *Abhandlungen der bohemischen gesellschaft der wissenschaften*, etc. in-4. Prag. und Dresden, 1789, p. 300 à 313.

» sèph II. On convient qu'ils se distinguent par l'observation
 » apparente de leurs devoirs, mais aussi par une grande réserve
 » et une tenacité insurmontable à leur croyance. Comme les ten-
 » tatives pour les ramener avec douceur à notre religion ont été
 » infructueuses, et que d'ailleurs ils ne donnent aucun ombrage, le
 » gouvernement semble avoir pris le parti d'ignorer leur existence.
 » On présume que leur déisme date de la guerre de trente ans ;
 » forcés alors, par le gouvernement, d'embrasser la religion ca-
 » tholique qu'ils laissaient, ils sont restés cent cinquante ans
 » sans instruction. On les appelle aussi *Nihilistes*, parce qu'ils ne
 » croient à rien. »

Voilà les désordres qu'enfante l'oubli de la religion, qui est à la fois la source et la sanction de la morale. Aussi comprend-on le zèle des pasteurs pour la maintenir et la propager. Avec la religion les peuples se civilisent ; sans elle ils dégèrent. Si Joseph II avait eu constamment sous les yeux cette considération, il ne se serait pas obstiné en aveugle à saper l'empire de la religion de Jésus-Christ. Pie VI, du moins, ne négligeait aucune occasion de lui faire toucher au doigt ses erreurs, et il continuait sa correspondance avec lui. Les ambassadeurs de France et d'Espagne prétendirent qu'elle compromettait son rang et son caractère, puisqu'elle était infructueuse¹. « Non, répondit le pape, on ne saurait se com-
 » promettre en faisant tous ses efforts pour le maintien de la
 » religion. Il faut bien que j'emploie le seul moyen qui soit en
 » mon pouvoir pour faire parvenir à l'empereur nos réclamations,
 » et n'avoir rien à me reprocher devant Dieu et les hommes. Si
 » l'empereur m'abuse par de vaines promesses, il a tort, et la honte
 » en retombera sur lui. Mais la crainte d'échouer dans nos justes
 » sollicitations ne peut nous détourner de notre devoir, qui nous
 » les commande. »

En cet instant même, Pie VI se trouvait dans une crise alarmante. Joseph, fidèle à son système spoliateur, avait, sans le concours du saint Siège, nommé le prélat Visconti à l'archevêché de Milan, quoiqu'il fût convenu entre eux que le pape proposerait les sujets pour les évêchés, que le souverain les présenterait, et qu'ils seraient confirmés par le juge apostolique. Pie VI ne pouvait se résoudre à confirmer cette nomination ; d'un autre côté il craignait un schisme, dont l'empereur n'était pas du tout effrayé. Quelques-uns conseillaient au saint Père de mander à l'empereur qu'à sa recommandation le sujet qu'il présentait serait préconisé archevêque de Milan au premier consis-

¹ Histoire de Pie VI, p. 136-150.

toire. Ils croyaient ce petit artifice permis pour sortir d'un si pressant embarras. Le souverain pontife regarda, au contraire, ce moyen comme indigne de la majesté du saint Siège : il pensa qu'il serait immoral de se jouer ainsi de la vérité; qu'un artifice était un mensonge; qu'une telle démarche, en l'avisant aux yeux de l'empereur et du monde chrétien, ne ferait que reculer un moment le danger de sa position, et l'aggraver pour l'avenir; qu'il faudrait toujours finir par une rupture avec Joseph, ou condescendre sans cesse à des volontés destructives de tous les droits du saint Siège. Ainsi, renonçant à la voie des lettres confidentielles dont l'empereur avait quelquefois divulgué et même fait imprimer quelques passages, il lui envoya un Bref ostensible, dans lequel il lui parlait avec fermeté le langage d'un chef de l'Eglise. Les *Mémoires philosophiques* sur la vie de Pie VI prétendent que sa Lettre lui fut renvoyée de Vienne sans un seul mot de réponse; mais ce procédé s'accorde mal avec l'urbanité de Joseph, avec toute sa conduite à l'égard du pape, et avec le voyage dont nous allons parler.

On peut s'étonner que Joseph prît, pour rendre sa visite au pape, le moment où il donnait tant de déplaisirs au saint Siège: car, outre l'affaire de Milan, Pie VI avait à se plaindre de ce que Joseph avait fait, de son autorité, un nouvel arrondissement des évêchés de ses Etats. Il avait aboli les séminaires diocésains, et en avait établi de généraux dans cinq ou six grandes villes seulement. Il avait donné un décret pour ôter les images des églises. Il avait supprimé les empêchemens dirimans, en avait établi de nouveaux, et avait permis le divorce en certains cas. En même temps il traitait despotiquement ceux qui contrariaient ses vues. D'Edling, archevêque de Goritz, prélat très-pieux, ne s'étant point montré favorable aux innovations, l'empereur supprima son siège, voulut qu'il donnât sa démission, et, sur son refus, lui ordonna de partir pour Rome. Il réservait les dignités de l'Eglise pour les admirateurs de ses systèmes, encourageait des écrivains à en prendre la défense, protégeait à Pavie une réunion de théologiens, tels que Natali, qui cherchaient à rabaisser le saint Siège et à réformer l'enseignement, faisaient revivre les écrits des appelans français, préconisaient leur doctrine, et favorisaient un esprit d'opposition, de plainte et de déclamation, dont l'effet était de troubler, d'affaiblir et d'asservir l'Eglise. Tandis que l'empereur prenait ces mesures déplorables, le prince de Kaunitz se permettait des menaces publiques. Ce ministre dur, inflexible, altier, encourageait l'empereur dans ses vues philosophiques, et lui inspirait les projets les plus violens. Il s'exprimait sur la résistance du pape avec

bien p
avait d
précon
suivant
stituti
que si
elle. Jo
rituelle
tage, e
Il osa
flatter
Il pa
prince
rantes
voyage
qu'on
actes
par Cl
duche
arriva
le nor
époque
envoy
page
ques
de Ha
minis
vait f
avec
l'arch
lorsq
prise
senti
farde
ter d
Jo
perso
de la
à cau
s'ann
renc
vous
tisha

bien plus d'amertume et de vivacité que l'empereur lui-même. Il avait dit assez hautement que, si le saint Père s'obstinait à ne pas préconiser Visconti, il fallait assembler les évêques lombards, et, suivant les usages de la primitive Eglise, faire donner par eux l'institution canonique aux sujets que l'empereur aurait nommés ; que si la cour romaine s'en fâchait, on romprait entièrement avec elle. Joseph n'ignorait pas que ses empiétemens sur l'autorité spirituelle faisaient à Rome une sensation qui n'était pas à son avantage, et qu'on y parlait de lui avec l'aigreur du mécontentement. Il osa néanmoins ou braver ces dispositions peu favorables, ou se flatter de les changer.

Il partit de Vienne le 6 décembre 1783, après avoir nommé le prince de Kaunitz directeur-général de toutes les affaires courantes, et avoir annoncé à tous ses dicastères qu'il allait faire un voyage indispensable, sans en indiquer le but. Le seul indice qu'on en eût, c'est qu'on le vit emporter avec lui plusieurs des actes relatifs à ses déniéés avec la cour romaine. Il prit sa route par Clagenfurt, où il passa quelques heures avec sa sœur l'archiduchesse Marie-Anne, traversa le Tyrol, Mantoue, Bologne, et arriva le 18 à Florence. Le roi de Suède, qui voyageait alors sous le nom de comte de Haga, se trouvait dans cette ville à la même époque, et allait partir pour Rome. Pie VI en était informé et avait envoyé un courrier à sa rencontre. Joseph joua un vrai tour de page au comte de Haga, qu'il n'aimait pas. Il le devança de quelques heures, rencontra le courrier, se laissa prendre pour le comte de Haga, et entra dans Rome sous ce nom, le 23 décembre. Son ministre près le saint Siége était le cardinal Herzan, qui se trouvait fort embarrassé pour concilier les devoirs de son ministère avec ceux d'un membre du sacré collège. La querelle relative à l'archevêché de Milan le tenait dans la plus étrange perplexité, lorsque Joseph vint descendre à son hôtel. Dans son extrême surprise, il aperçut plutôt en lui un libérateur qu'un souverain, et se sentit soulagé d'un poids énorme, lorsqu'il se vit débarrassé du fardeau de cette terrible affaire, qui ne pouvait manquer de se traiter directement entre les deux puissances.

Joseph était venu une première fois à Rome en 1769. Parmi les personnes qu'il y avait vues, le chevalier Azara, qui y était agent de la cour d'Espagne, avait surtout fixé son attention, sans doute à cause de la conformité de leurs opinions philosophiques. Sans s'annoncer à personne, il lui écrivit pour lui demander une conférence dès le soir même, en le priant de lui indiquer pour rendez-vous un des théâtres de Rome. Le chevalier s'empressa de le satisfaire. Dans l'intervalle, l'empereur s'était fait conduire par son

ministre chez le pape. La nouvelle de son arrivée n'était pas encore parvenue au Vatican ; on n'y savait que celle du roi de Suède, qu'on s'attendait à voir paraître d'un moment à l'autre. Tout à coup on vient dire au cardinal Pallavicini que l'empereur est arrivé ; le cardinal doute encore ; le pape ne revieut pas de son étonnement. On se hâte de préparer à Joseph une réception convenable ; on en était encore occupé lorsqu'il se présenta en uniforme à la porte du saint Père.

Pie VI, quoique pris au dépourvu par une visite aussi brusque, trouva dans ses habitudes la dignité nécessaire à cette réception, et dans son cœur tous les sentimens qu'il fallait pour la rendre affectueuse. L'adversaire disparut à ses yeux, et il ne vit plus qu'un hôte illustre, qu'il reçut avec tous les témoignages de l'empressement, de la satisfaction et de la cordialité. Après un entretien assez long, ils descendirent ensemble à l'église de Saint-Pierre. Le pape lui offrit un prie-dieu à côté du sien. Joseph se refusa modestement à cet honneur, et se mit à genoux à deux pas derrière le pontife. En sortant il alla voir le *Museum*, accompagné des deux neveux du pape. Bientôt il se rendit à la loge désignée par l'agent d'Espagne. Leur conversation fut troublée par plusieurs personnes empressées de lui faire la cour. Le roi de Suède fut du nombre de ceux qui se présentèrent. L'empereur, après avoir reçu tous les complimens, sortit de sa loge, emmena le chevalier Azara, alla voir quelques dames romaines qui assistaient au spectacle, rendit sa visite au roi de Suède, et entraîna le chevalier dans un endroit retiré, pour lui faire part d'un plan, qui allait, dit-il, étonner l'Europe.

Il ne s'agissait de rien moins que d'une scission absolue¹. Joseph prétendait avoir tout prévu, tout combiné. Il croyait peut-être aussi avoir tout inventé, tandis qu'il n'eût été que l'exécuteur testamentaire du patriarche de Ferney. Il se prétendait sûr de l'aveu et du concours de trente-six évêques de ses Etats. Il voulait bien laisser intacts le dogme et la hiérarchie ; mais il devait soustraire ses sujets à la suprématie pontificale, qui ne lui paraissait pas tenir à l'essence de la religion, et qui n'était propre, suivant lui, qu'à causer des troubles, et peut-être à ramener les fureurs du fanatisme. Les foudres de Rome n'étaient plus à craindre. On l'appellerait schismatique ; peu lui importait. Les églises seraient moins riches, les prêtres plus exemplaires, les moines plus rares ; tout y gagnerait : la tranquillité publique, la morale et la religion même. Ce que Joseph projetait, la France l'a

¹ Mém. hist. et phil., t. 1, p. 331, etc.

exécuté. On a vu ce qui en est résulté pour la tranquillité publique, la morale et la religion. Des flots de sang ont trempé la terre, les lois de la nature ont été méconnues, les autels renversés, et leurs ministres égorgés jusque dans le sanctuaire.

Azara eut bien de la peine à faire sentir au philosophe couronné les inconvéniens d'une résolution aussi brusque, à lui faire concevoir que les papes n'étaient pas *mûrs*, que l'éclat qu'il allait faire pouvait avoir de fâcheuses suites pour son autorité; que s'il ne craignait pas le fanatisme de Rome (c'est ainsi que, dans l'idiome philosophique, se nommait l'attachement à la religion), il devait craindre celui qui régnait encore dans une partie de ses États.

Ces observations, de la part d'un homme dont il ne pouvait suspecter ni les principes ni les intentions, firent quelque impression sur l'empereur. Il sortit de l'entretien avec des dispositions moins hostiles. Nous ignorons s'il fit part au cardinal de Bernis de celles dont on vient de donner une idée : toujours est-il qu'il traita ce ministre de France avec les plus grands égards, et qu'il parut lui accorder une confiance illimitée. « J'aime la personne de » Pie VI, lui dit-il, c'est un homme excellent. Je crois bien qu'il me » donnerait actuellement l'indult qu'il a refusé, pour nommer à » l'archevêché de Milan et à tous les bénéfices consistoriaux de la » Lombardie; mais je ne veux plus accepter comme un présent » une chose qui m'appartient par les droits de la souveraineté. Ce » n'est pas ma faute si mes prédécesseurs ont été trop timides. » J'avais demandé au pape cet indult par égard pour lui, et non » pas comme une grâce pour moi. Il me l'a refusé, et cependant » un pareil indult a été accordé sans difficulté à Louis XV pour la » Corse. »

Le cardinal tâcha de le calmer et lui fit apercevoir la différence qui existait entre le cas présent et celui qu'il citait. Il fit valoir les droits de la possession, sans lesquels il n'y aurait dans l'univers ni repos, ni propriété. Il lui dit que les rois n'avaient ni d'autres garants, ni d'autres titres de leur souveraineté que la possession, et qu'on ne reposait dans les palais, comme dans les chaumières, qu'à l'ombre et à l'abri de ce droit qui devait paraître plus précieux aux souverains qu'au reste du monde. Joseph répliqua vivement qu'il avait pris son parti, et qu'il serait fâché d'en venir à certaines extrémités. « Dans le fond, je le répète, ajouta-t-il, le » pape est un homme excellent, qui ne manque pas même d'esprit; » mais il ignore que les temps sont changés. Je ne me presserai pas; » mais je reculerai encore moins. »

Pendant les six jours que l'empereur passa à Rome, il eut plus

sieurs conférences de ce genre, tant avec le cardinal de Bernis qu'avec le chevalier Azara. Il en eut aussi une avec le pape qui fut très-longue et très-animée. L'un y fit valoir ses droits, et l'autre ses prétentions avec chaleur. Il fut principalement question entre eux de la nomination à l'archevêché de Milan et de tous les bénéfices consistoriaux de la Lombardie. Joseph était arrivé à Rome, bien décidé à se passer de l'indult que le pape n'avait pas cru devoir lui accorder, parce que c'eût été aliéner en quelque sorte les droits du saint Siège, dont il n'était que l'usufruitier et le dépositaire. L'empereur était donc résolu à prendre par force ce qu'il ne pouvait obtenir de la condescendance du pontife. Les observations du ministre de France l'ébranlèrent cependant, et il se réduisit à solliciter l'indult, mais de manière à ce qu'il eût moins l'air d'une concession que d'un droit. En partant de Rome pour Naples, le 29 décembre, il laissa de pleins pouvoirs au cardinal de Herzan pour signer une convention par laquelle le pape *céderait* à Sa Majesté Impériale la nomination aux évêchés de Lombardie, *conformément au droit inhérent à la souveraineté*. Ces termes impliquaient contradiction. Si ce prétendu droit appartenait à l'empereur comme souverain, le pape ne pouvait le lui *céder*. Nous ne pouvons céder que ce qui est à nous. Il eût fallu dire que le pape en délaissait la jouissance et la possession illicites et usurpées. Mais le saint Père était loin d'acquiescer à cet égard aux maximes et aux principes qu'on avait inculqués à l'adepte philosophe. Il est même probable que le cardinal Herzan n'osa jamais lui proposer une telle transaction.

Au retour du voyage de Naples, l'empereur revint à Rome, et y passa encore plusieurs jours. La question de l'indult fut agitée de nouveau. Chacun des deux adversaires apporta, dans cette espèce de duel religieux et politique, un mélange de condescendance et de fermeté. La rupture eût néanmoins été inévitable s'ils ne se fussent pas connus intimement. Ainsi, sous ce point de vue, on peut affirmer que la course apostolique du saint Père à Vienne fut d'un avantage signalé pour l'Eglise. Quelques mouvemens de sensibilité pour ce pape qui avait tant de droits à sa bienveillance, calmèrent peut-être l'effervescence de l'empereur. Il rédigea lui-même un plan de traité. Pie VI, y trouvant l'intérêt et l'honneur du saint Siège compromis, refusa de l'admettre. Cette fois Joseph ne put se contenir, et retirant son projet avec dépit : « Pourquoi des conventions ? dit-il ; nous sommes amis, nous le serons toujours, et chacun de nous fera dans ses États ce qui lui convient. » Le pape répondit avec vigueur : « Eh bien, si Votre Majesté fait sacrer l'archevêque de Milan sans l'institution ca-

[AN 1784]

» noni
» seraL'en
quell
de réfl
puta r
rent e
différe
tées, J
verra
la con
chés d
d'avoiUn
souver
jet qu
rait qu
caires
s'appr
voisin« Ils r
» pliq
tion, rMal
conten
Josep
aband
ment

» disa

» tait

» jour

les pr

avec l

nues

Buon

capab

nez-le

Lo

en 17

» non

» favor

» naiss

» duite

» nonique, toute union avec ce prélat sera rompue, et son Eglise
 » sera traitée comme celle d'Utrecht. »

L'empereur parut déconcerté. Il se retrouvait dans la crise à laquelle de sages conseils l'avaient fait échapper. Après un moment de réflexion, il reprit son projet de traité, le corrigea, discuta, disputa même avec chaleur; et enfin les deux négociateurs rédigèrent eux-mêmes en latin le concordat qui devait terminer leurs différends. La chancellerie du pape y ayant ajouté les formes usitées, Joseph en reçut un exemplaire, la veille de son départ. On verra tout à l'heure que le pape ramena l'empereur aux termes de la convention précédente qui avait réglé ce qui concernait les évêchés du Milanais, en sorte que Pie VI put se glorifier, cette fois, d'avoir fléchi l'inflexible philosophie.

Un léger nuage vint un moment s'interposer entre les deux souverains. Ce fut Joseph qui l'éleva, en parlant au pape d'un projet qu'il comptait exécuter incessamment; car ce prince ne respirait qu'innovations. Il voulait avoir dans ses Etats plusieurs vicaires généraux, et pour les doter, il prétendait, dit-il au pape, s'approprier la dîme, et quelques autres revenus que des évêques voisins possédaient en Autriche. Pie VI lui dit avec fermeté : « Ils refuseront de se prêter à cet arrangement. — Eh bien, répliqua l'empereur, je saurai bien les y forcer. » Cette contestation, n'ayant pas pour objet un intérêt actuel, n'eut pas de suite.

Malgré ces légères altercations, le pape et l'empereur furent contents l'un de l'autre. Pie VI ne tarissait pas sur les oranges de Joseph, qui lui avait, comme à Vienne, parlé avec le plus grand abandon sur tout ce qui était étranger à leurs démêlés, notamment sur le personnel des souverains de l'Europe. « On n'était pas, » disait le pontife, plus disert, ni plus spirituel. En un mot, ajoutait le pape, l'empereur dit tout ce qu'il veut, mais non pas tous les jours tout ce qu'il pense. » Sur les objets qui n'intéressaient pas les prerogatives du saint Siège, le pape s'était mis fort à son aise avec lui. Un jour Joseph, lui parlant des personnes qu'il avait connues dans l'Etat de l'Eglise, fit un éloge pompeux du cardinal Buoncompagni, légat de Bologne. L'empereur le jugeait, disait-il, capable de gouverner un Empire. « Eh bien, répliqua le pape, prenez-le, je vous le donne. »

Lorsque Joseph II, durant un voyage en Italie qu'il entreprit en 1769, avait séjourné une première fois dans la capitale du monde chrétien, il s'était, comme en 1784, montré sous un jour favorable. On le vit appliqué, persévérant, populaire; et, connaissant très-bien le génie des Romains, il y adaptait sa conduite. En 1784 il soigna encore plus sa popularité qu'en 1769;

il fit mieux paraître les qualités et les heureuses dispositions que l'âge avait mûries et fortifiées. Observant une grande simplicité, il évita les cérémonies, il échappa aux hommages. Caressant tous les goûts des Romains, dont il brigua l'affection, il fréquenta les assemblées, et parut dans les églises. Cette affectation de piété lui parut nécessaire pour détruire les idées qu'avaient fait naître ses discussions avec le pape, et ses innovations toujours renaissantes dans les matières spirituelles. Ses succès auprès des Romains furent tels, que plus d'une fois il entendit sortir de leurs groupes ce cri d'enthousiasme, dont un pontife plus craintif et plus soupçonneux que Pie VI aurait bien pu s'alarmer : *Viva il nostro imperatore*. Durant son séjour à Rome, Joseph fit, pour leur plaire, une sorte de violence à son caractère. Il était économe par penchant et par réflexion : il fut libéral et généreux ; il répandit les présens avec une adroite profusion dans les établissemens publics, dans les divers monumens qu'il visita, dans les hôpitaux et parmi le peuple. Il quitta Rome le 21 janvier 1784, laissant tout le monde content de lui, même le souverain pontife.

Pie VI, en effet, avait lieu de s'en louer pour le moment. Il avait à se féliciter d'un triomphe dû à la fois et à sa dextérité, qualité qui n'est pas toujours incompatible avec la franchise, et à l'attachement qu'il avait su inspirer à Joseph ; l'affaire du Milanais s'était terminée sans blesser l'honneur du saint Siège. Pie VI ne pouvait, sans rompre avec éclat, refuser d'admettre le prélat Visconti à l'archevêché de Milan ; car Joseph II n'eût pas été d'humeur à reculer sur ce point, et à essuyer un affront public. D'un autre côté, le pape ne pouvait ni ne voulait renoncer au droit de présentation que lui avait assuré le concordat de 1782. Afin de concilier les intérêts réciproques de l'empereur et du saint Siège, Pie VI proposa Visconti pour le siège archiepiscopal de Milan. Par ce moyen, il conserva le droit du saint Siège. Joseph eut satisfaction par le fait, et l'Eglise fut à couvert d'une horrible tempête.

Le séjour du roi de Suède à Rome ne fut pour le pape qu'un sujet de satisfaction sans mélange. Gustave III emporta les regrets de tous les Romains. Parmi les présens qu'il fit à Pie VI, il s'en trouva un bien cher à son cœur, d'un prix inexprimable pour un pontife aussi attaché à la gloire et aux conquêtes de la religion. C'était une médaille d'or, d'une grandeur plus qu'ordinaire, dont le sujet faisait allusion à la liberté accordée par ce monarque aux Catholiques de construire des églises dans ses Etats, et d'y exercer leur culte. A ce présent étaient jointes trois caisses de médailles

[AD 1784]
représ
existe
La r
Suède
de deu
d'autr
ques. L
berté
libre
Pie VI
suéd
tolér
nemen
pour r
tre de
stant
était
A un
le vic
quatre
prince
était é
core p
en att
bâtir,
chape
apost
Vienn
assista
de dis
reine,
sique
nom
leque
vait
« La
» non
» dev
» ract
» nat
» élev
» le
» nor

représentant tous les rois et tous les hommes illustres qui avaient existé en Suède.

La religion catholique n'avait point été publiquement exercée en Suède depuis le règne de Gustave Wasa, c'est-à-dire depuis plus de deux cent cinquante ans. Ceux qui la professaient n'avaient d'autre église que les chapelles des ministres des cours catholiques. En 1779, les Etats du royaume décrétèrent une entière liberté de conscience; en 1781, le roi accorda aux Catholiques le libre exercice de leur religion, et à cette occasion il fit dire à Pie VI que « le style de cet édit était adapté à l'esprit du peuple suédois, mais que ses statuts étaient conformes à l'esprit de la » tolérance la plus douce. » Le pape, informé de cet heureux événement, s'empressa d'envoyer en Suède un vicaire apostolique pour régler les affaires des fidèles de ce pays, et lui remit une lettre de félicitation pour le monarque. Le vicaire en obtint à l'instant des patentes qui l'autorisaient à remplir les fonctions dont il était chargé.

A une assemblée des Catholiques de Stockholm, convoquée par le vicaire apostolique, on nomma, pour l'aider dans ses travaux, quatre surintendans, dont l'un était gouverneur des pages des princes, frères du roi, ce qui prouve combien la liberté du culte était étendue et protégée. Les fidèles en reçurent une preuve encore plus convaincante de la bonté du monarque. Il leur céda, en attendant la construction de l'église qu'il leur avait permis de bâtir, une grande salle de l'Hôtel-de-Ville. L'inauguration de la chapelle, qu'on y dressa, fut faite le jour de Pâques par le vicaire apostolique et par d'autres ecclésiastiques attachés aux légations de Vienne et d'Espagne. Le duc de Sudermanie, frère de Gustave III, assistait à cette solennité avec un grand nombre de personnes de distinction. La comtesse de Wrède, dame d'honneur de la reine, y distribua le pain bénit. La messe y fut chantée par la musique du roi, ainsi que le *Te Deum* après vêpres. Oster, c'était le nom du vicaire apostolique, prononça un discours éloquent, dans lequel il rappela les vues bienfaisantes du roi, auxquelles on devait cet esprit de tolérance qui depuis devint général en Suède. « La résolution des Etats en 1769, dit l'orateur, est une preuve » non équivoque des progrès de cette tolérance. Je me fais un » devoir de rendre un hommage public aux dispositions qui ca- » ractérisent si bien les lumières et les vertus sociales de cette » nation. Nos neveux béniront, dans le nouveau temple que nous » élevons, les cendres de ceux qui ont contribué à leur procurer » le bienfait de ce rétablissement. L'histoire transmettra leurs » noms à la postérité, qui ne les prononcera qu'avec attendrisse-

ment Elle aimera, autant que nous, les qualités bienfaisantes de Gustave III, qui n'est pas moins chéri de l'étranger que du Suédois; il ravira les suffrages de nos descendans, comme il ravit les sentimens et les cœurs des contemporains. Ils n'entendront jamais son nom sans verser des larmes que la joie et la gratitude feront couler.... La conduite du digne chef qui dirige la barque de S. Pierre avec autant de sagesse que de piété, qui est occupé à conserver les dogmes dans leur pureté originelle, à maintenir les pieuses solennités du culte et l'exactitude de la discipline, nous avertit bien hautement qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. »

Au milieu de la conspiration des puissances catholiques contre le saint Siège, conspiration tellement universelle qu'il n'y eut pas jusqu'aux Suisses qui ne donnassent des inquiétudes au pape, en suscitant des difficultés au nonce établi à Lucerne, et jusqu'au duc de Modène qui, sous prétexte que le duché de Ferrare avait appartenu à sa famille il y avait près de deux cents ans, ne s'avisât de faire valoir ses prétentions; au milieu de cette conflagration générale, disons-nous, il était doux pour Pie VI de voir la religion traitée avec égard par les cours dissidentes du nord. Ainsi c'était de la part des hérétiques que le chef de l'Eglise recevait le moins de contradictions, comme c'est de la part d'un prince élevé par les philosophes que l'inquisition, si calomniée, reçut une éclatante justice. La force de sa raison avait préservé le duc de Parme du venin des maximes irréligieuses. Bravant les déclamations de la philosophie contre le tribunal de police ecclésiastique dont le nom seul provoquait la colère des esprits forts, il osa le rétablir dans ses Etats. Il ne craignait pas de dire que partout, et à Rome principalement, le saint office, peint de si noires couleurs par la méchanceté du siècle, procédait toujours avec modération et avec une douceur vraiment ecclésiastique.

Pie VI apprit avec une joie indicible un autre événement non moins avantageux à la religion. C'était la conversion de quatre évêques jacobites du patriarcat d'Antioche, de leur clergé, et d'un grand nombre de laïques. Le patriarche, à la sollicitation de l'évêque de Babylone, reçut le *pallium*, et le pape l'accorda encore à cet évêque, qui avait singulièrement contribué à la conversion importante qu'il était venu annoncer lui-même à Rome. On sait qu'avant Pie VI, Clément XI avait cru aussi devoir ce témoignage distingué à l'héroïque conduite de Belzunce pendant la peste de Marseille.

Une autre satisfaction était réservée à Pie VI : elle lui vint de la Bavière. Dès 1781, l'électeur, comte palatin, avait soupçonné l'existence des Illuminés dans ses Etats. D'après ce que nous

avons de
prince a
ci euren
22 juin
toutes
approuv
leurs lo
se cruro
assembl
Munich
peu apr
mit tou
stant ce
en févr
ses disc
On en
sussent
alarmé
pant vi
Ratisbo
disgrâc
saires
prêtre
compl
du disc
qui, da
piers d
envoye
teur d
Weish
plusie
rent le
Zwach
de W
dre, d
Ce pr
tinua
uns fu
Il y e
On p
instig
ter R
' mo

avons dit de cette société secrète, on ne sera point étonné que ce prince ait ordonné des recherches contre les affiliés; mais ceux-ci eurent l'art de les écarter ou de les rendre inutiles. Mais, le 22 juin 1784, Charles-Théodore publia une défense absolue de toutes communautés, sociétés et confraternités secrètes ou non approuvées par les lois. Les Francs-Maçons obéirent et fermèrent leurs loges. Les Illuminés, qui avaient des intelligences à la cour, se crurent assez forts pour braver la défense et continuèrent leurs assemblées. Un écrit, publié la même année par un professeur de Munich, commença à les dévoiler. Un sujet bavarois les attaqua peu après avec vigueur. Ils donnèrent des apologies, et leur chef mit tous ses amis en mouvement pour conjurer l'orage¹. Nonobstant ces efforts, il fut déposé de sa chaire de professeur en droit, en février 1785, et chassé d'Ingolstadt. On sut que plusieurs de ses disciples, révoltés de ses maximes, avaient renoncé à ses loges. On en manda quelques-uns, qui furent interrogés. Quoiqu'ils ne sussent pas tout, on en apprit cependant d'eux assez pour être alarmé sur les vues profondes de Weishaupt. Un incident frappant vint donner de nouveaux documens sur sa secte. Réfugié à Ratisbonne, ce père de l'illuminisme, loin de se décourager de sa disgrâce, suivait son plan avec plus d'ardeur et formait des émissaires pour propager sa doctrine. Un jour qu'il endoctrinait le prêtre apostat Lanz, qu'il destinait à porter ses mystères et ses complots en Silésie, le tonnerre gronda sur la tête du maître et du disciple, et fit tomber celui-ci mort aux côtés de Weishaupt, qui, dans son premier effroi, ne songea guère à soustraire les papiers du malheureux Lanz. La justice s'en saisit, et ces papiers envoyés à la cour de Bavière, lui révélèrent le but du chef. L'électeur dut en être effrayé et prit des mesures. Deux disciples de Weishaupt à Ingolstadt, et deux seigneurs furent exilés. On chassa plusieurs Illuminés de l'université de cette ville. D'autres perdirent leurs emplois. Le 11 octobre 1786, on fit une descente chez Zwach et le comte de Bassus, principaux adeptes et coopérateurs de Weishaupt. On y trouva tous les statuts et secrets de l'ordre, dans une correspondance que l'électeur fit imprimer depuis. Ce prince en envoya des exemplaires à toutes les cours, et continua ses procédures juridiques. Vingt Illuminés furent cités; les uns furent privés de leurs places, les autres condamnés à la prison. Il y en eut qui prirent la fuite. Pas un ne fut condamné à mort. On promit seulement une récompense à qui livrerait le premier instigateur de ce dangereux projet. Weishaupt fut obligé de quitter Ratisbonne, dont l'évêque seconda par ses ordonnances celles

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, tom. 3, pag. 47-48.

de l'électeur de Bavière. Les autres princes allemands ne parurent pas faire attention à la découverte d'une conspiration aussi menaçante. En Prusse, Frédéric venait de mourir, et peut-être son neveu se livrait-il déjà à d'autres imposteurs. L'empereur Joseph n'avait garde de sévir contre une classe d'hommes dans qui il ne voyait encore que des ennemis de la religion. Les autres souverains restèrent dans l'indifférence. Bien plus, Weishaupt trouva, comme nous l'avons dit, un asile chez le duc de Saxe-Gotha. D'autres princes de cette maison partageaient les mêmes sentimens et favorisaient imprudemment les progrès de la société secrète. Elle continua donc à s'étendre, sauf la Bavière, dans toute l'Allemagne.

La cour de Munich, qui méritait si bien de l'Eglise, désirait une nonciature. C'était pour les princes du second ordre une décoration que d'avoir dans leur capitale un ambassadeur pontifical, et l'on sait que les nonces n'étaient pas, pour l'ordinaire, autre chose. Mais, en Allemagne, ils exerçaient, de temps immémorial, celui de Cologne surtout, une juridiction particulière, pour beaucoup de cas, pour lesquels, en d'autres endroits, on recourait directement au Siège apostolique. L'origine de cet usage remontait aux temps de trouble et de confusion que les progrès du luthéranisme avaient amenés. L'Eglise de Cologne, en particulier, s'était vue menacée d'une complète destruction. Deux de ses archevêques avaient successivement favorisé les progrès des nouvelles doctrines; et Truchsès, l'un d'eux, ayant embrassé publiquement l'hérésie, s'était marié, et tentait de pervertir son diocèse. Dans cette extrémité, les nonces des papes vinrent au secours de l'Eglise de Cologne, et les Catholiques, se ralliant autour d'eux, parvinrent à réprimer les efforts des docteurs luthériens. Ainsi s'était établie la nonciature de Cologne, et les mêmes dangers avaient donné lieu à l'érection de celles de Bruxelles et de Lucerne. Les succès du calvinisme en Suisse et dans les Pays-Bas avaient obligé le saint Siège de porter plus particulièrement son attention de ce côté, et d'y envoyer des hommes chargés de soutenir la foi contre les efforts de l'erreur. D'ailleurs, les droits qu'exerçaient les nonces dans ces contrées n'étaient contraires ni à la discipline de l'Eglise, ni aux décrets du concile de Trente. Ils étaient, par exemple, en possession d'accorder les dispenses de mariage qu'ailleurs on demandait à Rome, et ils jouissaient de ce privilège sans contestation, lorsque la manie des réformes, qui tourmentait les esprits en Allemagne, fit imaginer que cette juridiction était une usurpation sur les droits des ordinaires¹.

Quand les évêques de l'Empire surent que le pape, accédant

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 2, p. 59

[An
aux
sieu
qu'u
May
de c
écri
pap
qu'il
ridic
ains
mais
ne p
l'éle
de d
II
quer
tobr
ridic
d'Er
sés à
États
ses d
ses r
l'avan
tits,
avec
rant
sans
déric
du s
mate
chid
prin
de th
tres,
archie
paste
cont
sonn
dait
Mo
* Mo
Chie

aux vœux de l'électeur de Bavière, lui envoyait un nonce, plusieurs d'entre eux s'alarmèrent, et ne virent dans cet ambassadeur qu'un nouveau rival de leur autorité spirituelle. L'électeur de Mayence et l'archevêque de Saltzbourg se plaignirent à l'empereur de cette prétendue atteinte à leurs droits diocésains. Celui-ci leur écrivit que les nonces ne devaient être que de simples envoyés du pape, comme souverain temporel, et qu'il ne souffrirait jamais qu'ils exerçassent dans l'Empire, pas plus qu'à sa cour, aucune juridiction sur les affaires ecclésiastiques; il s'en expliqua même ainsi avec la cour romaine. Le pape, sans s'ouvrir sur ses vœux, mais sans doute bien décidé à défendre ses droits, répondit qu'il ne pouvait renoncer aux relations qu'il avait désiré d'établir avec l'électeur de Bavière, et qu'il avait incontestablement le droit de déléguer à un autre l'autorité qu'on ne lui disputait pas.

Il n'y avait pas de réplique à ces raisons; la force fut en conséquence employée à les combattre. Un rescrit impérial du 12 octobre 1785 enleva aux nonces en Allemagne toute espèce de juridiction. Maximilien d'Autriche, frère de Joseph II, et Frédéric d'Erthal, électeurs de Cologne et de Mayence, se croyant intéressés à l'exécution de ce rescrit, se hâtèrent de le publier dans leurs États. Le saint Siège se voyait ainsi successivement dépouillé de ses droits les plus sacrés, comme il l'était depuis longtemps de ses revenus les plus légitimes, qu'il n'employait cependant qu'à l'avantage de la chrétienté. Les princes catholiques, grands et petits, presque tous atteints de la lèpre philosophique, travaillaient avec une sorte de fureur à leur propre destruction, en préparant les esprits à ces bouleversemens que la France opéra bientôt sans résistance et sans obstacle. Maximilien d'Autriche et Frédéric d'Erthal laissaient combattre sans ménagement l'autorité du saint Siège, et ne réprimaient point des folliculaires déclamateurs qui prêchaient la discorde dans leurs diocèses ¹. L'archiduc entretint à Bonn une université nouvelle, et dans des principes bien différens de celle de Cologne. Il l'avait remplie de théologiens mi-protestans, de religieux sortis de leurs cloîtres, d'amis ardens des réformes ². Quant à Jérôme de Colloredo, archevêque de Saltzbourg, il avait donné, en 1782, une Instruction pastorale fort bizarre, où il s'élevait contre le luxe des églises, contre les images, et contre différens autres usages dont les personnes religieuses ne sont pas ordinairement choquées; il prétendait que le culte des saints n'est pas un point essentiel de religion,

Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 61.

² Memorie storiche di monsignor Bartolomeo Pacca, ora cardinale di santa Chiesa sul di lui soggiorno in Germania dall' anno 1786 al 1794, p. 40.

et trouvait mauvais qu'on parlât des jugemens de Dieu. Ce prélat vint s'aboucher avec les trois électeurs, et former avec eux, à Aschaffembourg, une ligue assez peu édifiante. L'électeur de Trèves fut le seul dont la conduite, en cette occasion, étonna ceux qui connaissaient sa piété. Il avait donné plus d'une fois des preuves éclatantes de son attachement au saint Siège, et de son éloignement pour les mesures turbulentes des novateurs. Aussi le verrons-nous se détacher un des premiers de cette coalition singulière, et revenir à des démarches plus dignes de lui.

L'électeur de Bavière était le seul prince de l'Empire qui opposât une bienveillance signalée aux outrages et aux injustices que la cour romaine essayait, à peu près dans le reste de l'Allemagne. Il accueillit le nouveau nonce Zollio, archevêque d'Athènes, avec tous les égards dus à sa place. Il annonça que ses sujets devaient désormais s'adresser à ce nonce, au lieu de recourir à ceux de Vienne, de Cologne ou de Lucerne. Mais les quatre archevêques allemands, de Mayence, Cologne, Trèves et Saltzbourg, défendirent à leurs diocésains de communiquer, pour les choses saintes, sous aucun prétexte, et avec le nonce Zollio, et avec le nouveau nonce Barthélemi Pacca, archevêque de Damiette, qui venait de remplacer Bellisomi à Cologne ¹. Hors d'état de repousser cette violence, les deux nonces ne purent que recourir au pape.

Le saint Père s'occupait de faire rédiger, par l'ancien Jésuite Zaccharia, écrivain érudit et disert, les preuves incontestables et faciles de son droit immémorial, lorsqu'il apprit que les quatre archevêques, le gagnant de vitesse, avaient formé à Ems, près Coblantz, une sorte de congrès. Quatre députés de ces quatre prélats s'y étaient réunis au mois d'août 1786. C'est dans ce bourg luthérien, et où tout exercice de la religion catholique était proscrit, qu'ils dressèrent, en vingt-trois articles, un plan plus propre à opérer un schisme qu'à mettre la paix dans l'Eglise ². Il y était dit d'abord que Jésus-Christ a donné aux apôtres et aux évêques leurs successeurs un pouvoir illimité de lier et de délier, pour tous les cas et toutes les personnes, et que par conséquent on ne devait plus recourir à Rome en sautant ses chefs immédiats. On annulait les exemptions des religieux, excepté les exemptions confirmées par l'Empire : inconséquence étrange de refuser au pape, sur une matière ecclésiastique, une autorité qu'on accordait à la puissance civile. Il était stipulé que les religieux ne dépendraient plus de leurs supérieurs étrangers ; que tout évêque pourrait dispenser même pour les cas réservés par la coutume au saint Siège, pour le mariage, par exem-

¹ *Mémoire historique de monsieur Bartolomeo Pacca, etc.*, p. 5.

² *Mém. pour servir à l'Hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle*, t. 3, p. 62-64.

[An 1786]
ple; qu'
uels, et
vens d'H
de filles
tions; q
c'est-à-d
d'usage
ans, au
certains
dées ai
papes n
qu'er. fir
tion de
griefs p
efficace
bourg
tion au
au pape
envoyé
pape, é
trouver
leur of
paraiss
raient,
taient à
bien sir
mettre
le conc
tribuna
en sub
Heime
des qu
leurs d
en le p
miné
philos
Les
cerent
cèses,
eux-m
longte
les de
de qu

ple; qu'ils pourraient absoudre les religieux de leurs vœux solennels, et même ordonner que ces vœux ne se fissent, dans les couvens d'hommes, qu'après vingt-cinq ans accomplis, et dans ceux de filles, qu'après quarante; qu'ils pourraient changer les fondations; qu'on ne demanderait plus à Rome les indulgences quinquennaux, c'est-à-dire les permissions de dispenser pour cinq ans, car il était d'usage que les archevêques électeurs demandassent, tous les cinq ans, au pape à être autorisés à dispenser leurs diocésains pour certains empêchemens de mariage; que toutes dispenses demandées ailleurs qu'à l'évêque seraient nulles; que les Bulles des papes n'obligeraient point, si elles n'étaient acceptées par l'évêque; qu'en fin les nonciatures cessaient entièrement. Il était ensuite question des griefs de la nation germanique contre la cour romaine; griefs pour le redressement desquels on réclamait l'intervention efficace de l'empereur, et l'abolition des concordats d'Aschaffembourg en 1448. Plusieurs autres articles regardaient la nomination aux bénéfices. On décidait l'abolition du serment des évêques au pape. On demandait une modération des sommes immenses envoyées, disait-on, à Rome, pour les annates et le pallium. Si le pape, était-il dit, article II, refusait de confirmer les évêques, ils trouveraient dans l'ancienne discipline des moyens de conserver leur office, sous la protection de l'empereur. Ce dernier nom paraissait plusieurs fois dans les articles. Les archevêques imploraient, à plusieurs reprises, l'autorité de Joseph II, et s'en remettaient à son jugement, sans penser que c'était une contradiction bien singulière, de refuser la soumission à leur chef légitime pour se mettre sous le joug de l'autorité temporelle. Ils demandaient aussi le concile national, et la création, pour chaque métropole, d'un tribunal où seraient portées les causes ecclésiastiques. Tels étaient en substance les vingt-trois articles signés à Ems, le 25 août, par Heimes, Beck, Tautphæus et Bænicke, comme chargés des pouvoirs des quatre archevêques, qui ratifièrent ensuite ce qu'avaient fait leurs députés, et envoyèrent les vingt-trois articles à l'empereur en le priant de les confirmer de son autorité. Ainsi, l'autel était miné par des prêtres qu'encourageait l'exemple d'un empereur philosophe.

Les quatre archevêques, persistant dans leur plan, commencerent à mettre à exécution les réglemens d'Ems dans leurs diocèses, ne requérant plus les indulgences quinquennaux, et donnant eux-mêmes les dispenses qu'eux et leurs prédécesseurs avaient si longtemps demandées. L'électeur de Trèves même, confondant les deux autorités, spirituelle et temporelle, déclara que personne, de quelque titre qu'il fût revêtu, ne pouvait exercer la puissance

législative dans un évêché étranger : ce qu'on ne pouvait contester en matière purement temporelle et ce qui n'était pas la question. Mais il est impossible de nier que le pape ne soit le législateur de l'Eglise, comme il en est le chef. Ainsi cet électeur, tout pieux qu'il était, se laissait éblouir par des sophismes, et propageait ces mêmes principes dont la révolution s'empara pour anéantir la religion en France.

Le pape fit tête à l'orage avec son intrépidité ordinaire. Son nonce Zollio ne se laissa point intimider par la considération du crédit que devait avoir à la cour de Vienne l'archevêque de Saltzbourg, fils du vice-chancelier Colloredo ; et grâce à la fermeté de l'électeur de Bavière, tout resta dans ses Etats sur le même pied qu'auparavant. De son côté, le nonce Pacca rappela plusieurs fois à tous les prélats et curés des électors de Cologne et de Mayence, que, le concile de Trente ayant déclaré nuls les mariages contractés dans certains degrés de parenté, et ayant laissé au saint Siège, comme conservateur des canons, le soin de dispenser dans les cas convenables, c'était aux souverains pontifes qu'il appartenait d'accorder les dispenses nécessaires ; et que les archevêques ne pouvaient s'attribuer ce droit, sans contredire la décision d'un concile général, et sans troubler la sùreté des mariages, et par là même le repos de la société ¹. Par les ordres de Pie VI, à qui la validité des sacremens et la sainteté de l'union conjugale ne pouvaient être indifférentes, l'archevêque de Damiette envoya, le 30 novembre 1786, une circulaire aux curés des trois électors, pour les avertir que les archevêques n'avaient, sur les dispenses de mariages, d'autre autorité que celle qui leur était conférée par les indults quinquennaux, qu'ils avaient sollicités plusieurs fois. Il rappelait les demandes faites successivement à cet effet par les électors de Cologne, de Trèves et de Mayence. Sa Lettre, envoyée par la poste à tous les curés, excita les réclamations des trois métropolitains, qui ordonnèrent de la regarder comme non avenue. L'électeur de Cologne surtout montra un extrême mécontentement de la démarche du nonce Pacca.

A son tour, l'électeur de Mayence allait jusqu'à faire à l'empereur les propositions les plus violentes contre le saint Siège. Il déclamaient contre les fameuses décrétales d'Isidore, dont la fausseté, disait-il, ne formait plus un doute, et sur lesquelles, ajoutait-il, reposaient uniquement les droits de la cour romaine. Il insistait sur la convocation d'un concile, promis et toujours éludé depuis plus de deux cents ans. Il prétendait la nation allemande

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 2, p. 66-67.

dégagé
de viol
Il était
l'or qu'
qu'elle
lageme
nouvel
raux d
chevèq
froid q
sans qu
qui, en
la sou
ment e
la sag
avec l'
pêtes
plus n
qu'il e
d'ébra
sourd
venu
tenta
l'avis
attiren
la plu
Cep
celant
au de
inutil
évêqu
donn
Etats
leur s
de so
voir
Cama
tres,
table
livres
mob
sacro

déagée de tous ses devoirs envers le saint Siège, qu'il accusait de violer tous les concordats provisoires qu'il avait faits avec elle. Il était temps, à son avis, que cette nation fit un autre usage de tout l'or qu'elle envoyait à Rome pour le *pallium* de ses archevêques, et qu'elle le consacrat à l'augmentation de sa prospérité et au soulagement des malheureux. On aurait pu se croire à la veille d'une nouvelle réformation. Trois ans après, la tribune des états-généraux de France retentit des mêmes invectives : et c'était un archevêque qui, chez ce peuple allemand, réputé plus sage et plus froid que nous, donnait le signal des innovations; c'était lui qui, sans qu'il s'en doutât, donnait l'impulsion à ce choc effroyable qui, en ébranlant les fondemens de l'Europe, de la religion, de la souveraineté, de la propriété, devait conduire au bouleversement et à l'envahissement de ses propres Etats. O profondeur de la sagesse et des vengeances divines! c'est ici le cas de répéter avec l'Écriture : « Ils ont semé du vent, ils ont recueilli des tempêtes. » Qui le croirait ! Joseph II, le philosophe Joseph, se montra plus modéré qu'un des premiers personnages de l'Église. Quoiqu'il eût, dans le fond, provoqué tous ces mouvemens, satisfait d'ébranler l'Église insensiblement par des attaques, quelquefois sourdes, souvent ouvertes, il ne jugea pas que le moment fût venu de la renverser dans ses Etats, ni dans l'Empire. Il se contenta de répondre pour le moment qu'il était nécessaire d'avoir l'avis des autres évêques d'Allemagne. On travailla en effet à les attirer à la confédération, et on n'omit rien pour les gagner. Mais la plupart sentirent le piège où on voulait les conduire.

Cependant Joseph II, pour affaiblir encore plus l'existence chancelante de l'Église dans l'Empire, et pour la livrer sans défense au dernier assaut, si quelque jour il trouvait qu'elle fût devenue inutile ou contraire à ses vues politiques, crut devoir enlever aux évêques une partie notable de leur considération. Rien ne leur en donnait plus, que le droit de constituer une partie essentielle des Etats. Il le leur ravit, les exclut de ces assemblées imposantes, et leur substitua les abbés commendataires, qui étaient entièrement de son choix, et par conséquent plus à sa discrétion. Il crut pouvoir séculariser certains ordres religieux, par exemple celui des Camaldules. Il supprima la plupart des couvens de quelques autres, dépouilla les plus opulens de leurs biens. Leurs plus beaux tableaux allèrent se confondre avec les siens. Leurs meilleurs livres furent transportés à sa bibliothèque. La portion de leur mobilier qui pouvait avoir quelque prix, quel qu'en eût été l'usage, sacré ou profane, fut vendue à l'encan, et l'argent qui en provint

fut versé dans la *caisse dite de religion*, à laquelle un nom tout opposé aurait mieux convenu.

Une entreprise nouvelle n'attendait pas l'exécution de l'autre. Après avoir détruit, Joseph II voulut créer. Toujours persévérant dans sa prétention d'administrer l'Eglise, il érigea en archevêché l'évêché de Laybach en Carniole, dont le comte Charles de Herberstein était titulaire. C'était visiblement usurper la puissance spirituelle et attenter aux droits de l'Eglise. On sent bien que le pape ne pouvait approuver une érection dont le droit lui appartenait incontestablement, et qui avait été faite à son insu et sans sa participation par la puissance séculière. En vertu du traité passé à l'occasion de l'archevêché de Milan, aucune nomination aux bénéfices consistoriaux ne pouvait avoir d'effet sans la confirmation du saint Siège. Le projet d'usurpation de Joseph venait nécessairement se briser contre cet écueil. Mais il croyait sans doute que les lois, que celles mêmes qu'il s'était imposées, devaient céder à ses moindres caprices. La promotion de l'évêque de Laybach à un archevêché était une double injure faite au souverain pontife; car le comte de Herberstein avait depuis longtemps professé, dans une Instruction pastorale, des maximes anti-catholiques, et l'indifférence pour toutes les religions.

Pie VI rejeta avec fermeté le nouvel élu à un siège illégalement érigé. Joseph II et son principal ministre eurent l'injustice d'en témoigner de l'humeur. Le vieux prince de Kaunitz se transporta chez le nonce Caprara, et lui dit avec un ton menaçant qui lui était assez ordinaire : « La résistance du pape dans cette affaire » élèverait une barrière insurmontable entre Rome et Vienne, et » mettrait un terme aux ménagemens que l'empereur s'est imposés » par considération pour le pape. Rien ne pourrait l'empêcher de » faire désormais, de sa seule autorité, tous les arrangemens ec- » clésiastiques, ainsi qu'il était d'usage dans les premiers siècles » du christianisme. »

C'est une chose remarquable que cette manie des philosophes de rappeler toujours l'Eglise aux usages des premier siècles, comme si le temps ne nécessitait pas des changemens dans les usages; comme si le dernier état des choses, suivant l'expression des jurisconsultes canonistes, ne devait pas être une règle de conduite invariable, excepté dans les cas rares où le changement des mœurs, où des circonstances toutes nouvelles exigent quelque légère variation dans la discipline de l'Eglise. Qu'aurait dit le prince de Kaunitz, qu'aurait dit Joseph II, si le pape avait répondu : » Les usages de la primitive Eglise ne furent pas tels que vous le » prétendez. En tous temps elle s'est régie par elle-même, excepté

» ceux où elle a souffert des violences, que sans doute vous n'en-
 » tendez pas ériger en droit. Cependant je veux bien supposer
 » avec vous que les empereurs aient d'abord tout ordonné en ma-
 » tière ecclésiastique. Serait-ce une raison pour qu'ils en usassent
 » de même à présent? Faut-il qu'un abus, parce qu'il existe, soit
 » éternel, ou qu'on le fasse revivre parce qu'il a existé? Quelle est
 » donc cette prétention de faire rétrograder l'Église à son état
 » primitif? Seriez-vous bien aise qu'il en fût de même pour votre
 » autorité, pour la puissante maison d'Autriche? Voudrait-elle
 » consentir à être aujourd'hui confinée dans ce comté d'Habsbourg
 » ou d'Hapsbourg, dont le nom n'est pas plus certain que sa topo-
 » graphie n'est connue? Si vous vous obstinez absolument à nous
 » ramener d'où nous sommes partis, rétrogradons ensemble, et
 » dites surtout où il faudra nous arrêter. Quant à nous, il y a
 » bien un point fixe au delà duquel vous ne pouvez nous faire
 » reculer. Mais vous, êtes-vous bien sûr de reposer au moins votre
 » tête dans le comté d'Habsbourg, quand vous sçurez précisément
 » où il était situé? Votre maison n'a-t-elle pas eu encore de plus
 » faibles commencemens? Un ancien a dit une grande vérité : Si
 » l'on pouvait remonter à l'origine du monde, on trouverait qu'il
 » n'est point de roi qui ne compte un esclave, ni d'esclave qui ne
 » trouve un roi parmi ses aïeux. Quel dommage, si la fin de votre
 » course rétrograde vous menait dans une chaumière, ou dans un
 » bagne! Croyez-moi, restons où nous sommes. Les temps passés
 » ne sont plus, et c'est tant mieux pour vous. N'y ramenez donc
 » pas les autres, de peur d'y être ramené vous-même. Craignez
 » qu'un jour le peuple, à votre exemple, ne veuille aussi examiner
 » l'origine des empereurs et des empires. N'introduisez pas dans
 » le sanctuaire une multitude effrénée, qui briserait l'arche sainte
 » dans son aveuglement et dans sa fureur. Ne détachez pas une
 » pierre de notre édifice, de peur de le renverser. Songez surtout
 » que votre palais est adossé à l'Église, et n'allez pas de vos mains
 » imprudentes affaiblir le mur mitoyen qui nous unit et nous
 » sépare, qui nous protège tous deux également, si vous ne vou-
 » lez pas qu'en s'affaissant il nous confonde dans une ruine mu-
 » tuelle. »

L'empereur aurait dû se tenir à lui-même un pareil l'angage ;
 mais il était atteint de

. . . . cet esprit de vertige et d'erreur,

De la chute des rois funeste avant-coureur.

Les menaces qu'il faisait par l'organe de son ministre parurent
 si sérieuses au nonce, que celui-ci crut devoir en avertir le saint

Siège par un courrier. Elles ne purent ébranler un seul instant le courage du saint pontife. C'était une de ces occasions où il fallait que la chaire apostolique triomphât ou s'abîmât. Pie VI écrivit à l'empereur une Lettre dans laquelle il déclara et prouva les erreurs du prétendu archevêque de Laybach. Il n'alla pas chercher bien loin ses preuves. Il les trouva dans l'Instruction pastorale que le prélat avait publiée en 1782. Joseph II se montra en cette occurrence plus modéré que son ministre. Il engagea le prélat à envoyer à Rome une apologie des passages qui avaient scandalisé. Mais quand elle aurait pu paraître satisfaisante, était-il au pouvoir du pape de reconnaître le droit que s'arrogeait l'empereur, de créer des archevêchés? Il refusa donc constamment de reconnaître et d'approuver la création et la créature de l'empereur. La mort de l'élu, qui arriva dans le courant de cette année, termina cette querelle; mais le goût de l'empereur pour ce qu'il appelait des réformes, en faisait incessamment naître de nouvelles.

Il commença par approuver la conduite des quatre archevêques, et par manifester le désir que les autres prélats s'y conformassent. Vers la même époque parut à Vienne, avec son aveu sans doute, un écrit qui tendait à ce but, et qui invitait les évêques allemands à faire cause commune avec les quatre insurgés. L'évêque et le clergé de Liège résistèrent aux sollicitations qui leur furent faites par un des membres de la ligue¹. L'évêque de Spire écrivit contre le congrès d'Ems, et se plaignit que les quatre archevêques, sous prétexte de réformer les abus, n'eussent cherché qu'à élever leur suprématie. Les évêques de Paderborn, d'Hildesheim, de Wurzburg, de Ratisbonne, de Fulde, continuèrent à se conduire comme auparavant à l'égard du pape et de ses nonces. Il paraît qu'il se trouva au plus un seul prélat qui sembla faire cause commune avec les métropolitains. Pour prévenir la scission, Joseph II, au lieu d'écouter les représentations du saint Père sur ces tentatives schismatiques, avait écrit aux évêques pour les engager à y consentir. Le conseil aulique, sous sa dictée, prit, le 27 février 1787, un arrêté qui cassa la courageuse circulaire du nonce Pacca², et, blâmant la conduite de l'électeur de Bavière, lui ordonna de ne pas souffrir que le nonce Zollio, reçu à sa cour, exerçât aucune juridiction dans les Etats de Juliers et de Berg.

Pie VI fut très affligé de ce concert qu'il voyait s'établir dans une grande partie de l'Allemagne, pour attaquer le saint Siège et le dépouiller de ses droits les plus antiques, les mieux sanctionnés par une possession non contestée, non interrompue, de ses

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 65

² Mémoire storiche di monsignor Bartolomeo Pacca, etc., p. 70.

droits e
laquelle
disposit
concile
ses pré
tant de
ressés c
adversa
l'ennem
lait-elle
à la me

Ce ne
dont él
s'oppos
tant pa
saint Si
tion. Ce
de Sax
naux p
d'Ems
sieurs
de s'av
veau c
appelé
confér
zèle d
même
juteur
des an
ment à
il ne r
qui p
rent c
faveu
cour
tre à
s'évan
Les t
tion f
qui l
suite

droits enfin les plus nécessaires au maintien de l'unité, sans laquelle l'Église ne peut se soutenir. Il avait à craindre, dans les dispositions où il voyait l'empereur et l'Empire, une espèce de concile national, qui eût achevé de spolier le saint Siège de toutes ses prérogatives et de toute sa juridiction. Tant de souverains, tant de particuliers de toutes les classes, de prélats même, intéressés cependant au soutien de son autorité, s'en déclaraient les adversaires ; tant de transfuges, enfin, passaient sous l'étendard de l'ennemi, que l'Église paraissait dans le plus grand danger. Qu'allait-elle devenir, aux prises avec la philosophie, et pour ainsi dire à la merci de l'athéisme ou de l'incrédulité ?

Ce ne fut cependant pas de l'Allemagne que partirent les coups dont elle devait être meurtrie pour un temps. L'indépendance vint s'opposer aux ravages dont elle-même menaçait. Les évêques, ne voulant pas plus être subordonnés aux métropolitains que ceux-ci au saint Siège, ne purent se concilier avec les quatre chefs de l'insurrection. Ceux-ci même ne furent pas très-longtemps d'accord. Le prince de Saxe, archevêque de Trèves, demanda les indulgences quinquennales pour son diocèse d'Augsbourg, où il paraît que les réformes d'Ems n'avaient pas obtenu beaucoup de crédit. Il dérogea en plusieurs points aux vingt-trois articles, et sa piété ne lui permit pas de s'aveugler sur les vues ultérieures des promoteurs de ce nouveau code de discipline. Depuis, il fit demander au pape les lettres appelées *sanatoria*, pour réparer le vice des dispenses qu'il avait conférées. L'électeur de Mayence, qui d'abord était entré avec zèle dans la ligue, requit les dispenses accoutumées et renoua même avec le nonce. Cet archevêque, ayant demandé pour coadjuteur Charles de Dalberg, promit au pape de différer l'exécution des articles d'Ems, jusqu'à ce qu'on fût convenu d'un arrangement à l'amiable¹. Ainsi, des quatre membres de la coalition d'Ems, il ne restait plus que les archevêques de Cologne et de Salzbourg, qui persistèrent plus longtemps dans leurs projets. Ils présentèrent encore à la diète de Ratisbonne, en 1788, des Mémoires en faveur de leur congrès et spécialement contre les nonciatures². La cour romaine y répondit par un autre Mémoire, qu'elle fit remettre à la diète. Mais ces chicanes, suggérées par l'esprit de discord, s'évanouirent bientôt devant des querelles plus fâcheuses encore. Les troubles du Brabant, la mort de Joseph II, et surtout la révolution française, firent avorter la ligue d'Ems. Les quatre archevêques qui l'avaient conclue expièrent, par le pillage de leurs Etats, ensuite par la perte de leur puissance temporelle, et même de leurs

¹ *Memorie storiche di monsignor Bartolomeo Pacca, etc.*, p. 73-74.

² *Ibid.* p. 102.

sièges, les prétentions ambitieuses dont ils s'étaient laissé bercer, au détriment de la paix de l'Eglise et des droits de son chef¹.

Néanmoins Joseph II fut, jusqu'à la fin de son règne, entraîné par son penchant irrésistible pour les innovations. Il fit composer ou laisser circuler des écrits conformes à ses maximes. Il ordonna, du moins dans une partie de sa domination, que les sacremens fussent conférés dans la langue vulgaire. Il donna, en faveur des Protestans de Hongrie, une grande extension à son édit de tolérance. Il laissa établir à Constante une Eglise calviniste. Mais ce fut surtout dans les Pays Bas que se déploya son prosélytisme philosophique, qu'il éprouva de vives résistances, et qu'il blessa l'âme religieuse et sensible de Pie VI.

Avant de traiter cet épisode de la vie de Joseph II, il convient que nous exposions ce que son frère Léopold, complaisant auxiliaire du chef de l'Empire, faisait en Toscane d'après son impulsion. Le 26 janvier 1786, le grand-duc adressa aux évêques de ses Etats un Mémoire en cinquante-sept articles sur les réformes à réaliser en matière de discipline, de culte, de cérémonies, d'enseignement, etc., Mémoire où l'on descendait aux plus minces détails avec une exactitude minutieuse. Ricci, afin d'imprimer aux innovations le cachet de l'autorité ecclésiastique, fit agréer à son souverain la convocation d'un synode à Pistoie : cette assemblée devait servir de type ; il importait donc qu'elle fût composée d'hommes dévoués aux doctrines nouvelles. Mais, dans le diocèse de Pistoie, tous les prêtres n'étaient rien moins que disposés en faveur de leur évêque. Pour mieux s'assurer les suffrages, Ricci fit, dit-on, écarter ou emprisonner ceux de la part de qui il pouvait craindre de l'opposition, et il combla les vides que causait cette mesure violente en faisant venir de divers côtés plusieurs de ses affidés. De Pavie, école fertile alors en partisans de la nouvelle théologie, il appela le professeur Tamburini qu'il transforma en promoteur du synode, quoique ce professeur n'eût aucun droit d'y assister. D'autres hommes connus en Italie pour leurs sentimens, Vecchi, Guarisci, Monti, Bottieri et Palmieri, vinrent aider l'évêque.

Le synode s'ouvrit, le 18 septembre 1786, par les cérémonies d'usage. Un des membres prononça le Discours, qui renfermait toutes les maximes qu'on allait adopter ; car les décrets étaient dressés d'avance, et l'on n'aurait pu, dans l'espace de dix jours que dura l'assemblée, préparer et rédiger toutes les matières qui y furent traitées². Tamburini paraît avoir eu la principale part à

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 67-69.

² *Ibid.* p. 70-74.

ce trava
prêtres.

Le 2
dans un
et de l'
fondem
nière g
des jour
qu'avai
de l'Eg
du cler
qu'il s'e
général
la base
sition,
tholiqu
erreurs
de Baiu
amours
ou la g
et tous
quante
veaux
l'Eglise
culté d
en 167
vait de
cardina
notoie
La q
crets,
mation
signer
coup d
Le
crets s
s'écart
vile, s
conna
était s
riage
jour-l
Ces

ce travail . Il y avait la première séance deux cent trente-quatre prêtres.

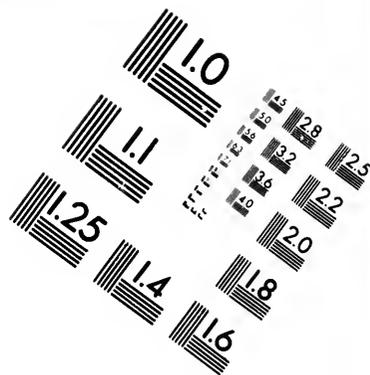
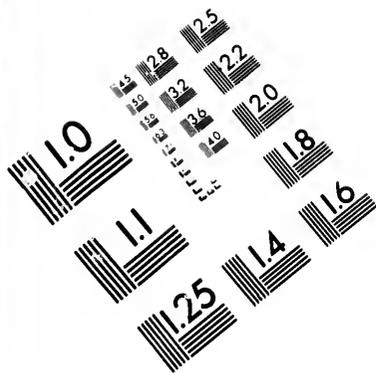
Le 20, on lut deux décrets qui avaient été adoptés la veille dans une congrégation particulière. Le premier traitait de la foi et de l'Eglise, et le second de la grâce, de la prédestination et des fondemens de la morale. Dans l'un on disait que la foi est la première grâce¹, et qu'il survient de temps en temps dans l'Eglise des jours d'obscurcissement et de ténèbres; et l'on copiait tout ce qu'avaient dit les appelans français contre les dernières décisions de l'Eglise. Ce décret finissait par l'adoption des quatre articles du clergé de France en 1682. Le second commençait par assurer qu'il s'est répandu dans ces derniers siècles un obscurcissement général sur les vérités les plus importantes de la religion, qui sont la base de la foi et de la morale de Jésus-Christ. Cette seule proposition, digne d'un synode fut-il dit, suffirait pour révolter les Catholiques; mais le conventicle de Pistoie ne se borna pas à une erreur si palpable. Il adopta ensuite dans son décret tout le système de Baius et de Quesnel sur la distinction des deux états, les deux amours, l'impuissance de la loi de Moïse, la délectation dominante ou la grâce, sa toute-puissance, le peu d'efficacité de la crainte, et tous les dogmes qui retentissaient en France depuis cent cinquante ans. En parlant de la morale, on s'élevait contre les nouveaux casuistes, à qui l'on reprochait d'avoir tout défiguré dans l'Eglise. On approuvait vingt-quatre articles de ceux que la Faculté de théologie de Louvain avait présentés à Innocent XI, en 1677, et que le concile d'Utrecht adopta en 1763. On approuvait de même les douze articles envoyés à Rome, en 1725, par le cardinal de Noailles, et l'on affirmait mensongèrement qu'il était notoire qu'ils avaient été autorisés par Benoît XIII.

La quatrième session eut lieu le 22. On y soucrivit quatre décrets, sur les sacremens en général, sur le Baptême, sur la Confirmation et sur l'Eucharistie. Quatorze membres refusèrent de les signer, s'excusant sur ce qu'ils mêlaient à des choses utiles beaucoup d'idées nouvelles et d'expressions équivoques.

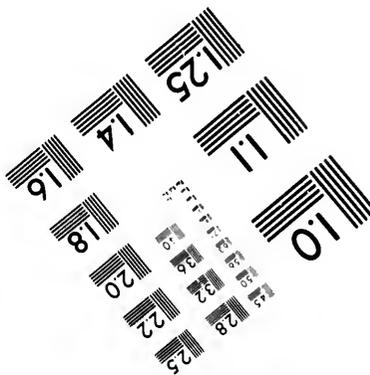
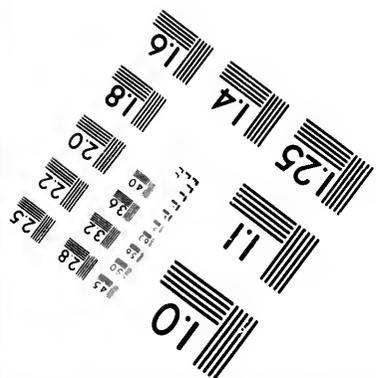
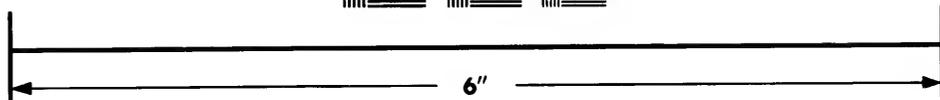
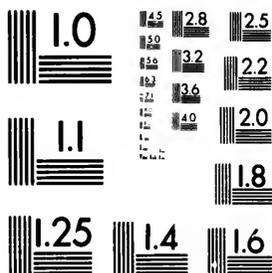
Le 25 on tint la cinquième session, où l'on adopta quatre décrets sur les quatre derniers sacremens. Le décret sur la Pénitence s'écartait du sentiment commun sur l'absolution, sur la crainte servile, sur les indulgences, sur les cas réservés, sur les censures. On connaît la doctrine janséniste sur ces différens points; Ricci s'y était scrupuleusement conformé. Les décrets de l'Ordre et du Mariage renfermaient aussi des assertions répréhensibles. Ce fut ce jour-là que, pour gagner ses prêtres, l'évêque de Pistoie s'avisait de

¹ C'est la vingt-septième des propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
16 32 22
18 20
18

10
10
10

leur accorder des distinctions qui ne lui coûtaient guère, mais qu'apparemment il jugea propres à séduire des hommes vains et frivoles. Il ordonna que ses curés porteraient, pendant l'exercice de leurs fonctions, le rochet et le camail violet, et hors de leurs fonctions la rotonde et la ganse de même couleur à leurs chapeaux. Cette décoration nouvelle et les caresses du prélat servirent peut-être à mettre quelques curés dans ses intérêts. D'ailleurs il ne manquait jamais de relever les droits du second ordre et de crier contre l'esprit de domination. Il avait fait assurer ses prêtres que l'Esprit saint était au milieu d'eux, et que leurs oracles devenaient ceux de Dieu même¹.

Dans la sixième session, tenue le 27 septembre, on tâcha de répondre à quelques objections des opposans, et on arrêta trois nouveaux décrets sur la prière, la vie des clercs et les conférences ecclésiastiques. Dans le premier on rejetait la dévotion au sacré cœur de Jésus, les images et autres pieuses pratiques. On adopta ensuite six Mémoires qu'on devait présenter au grand-duc pour lui demander l'abolition des fiançailles et de quelques empêchemens dirimans de mariage, la réforme des sermens, la suppression des demi-fêtes, et la défense de tenir les boutiques ouvertes durant les offices, un nouveau règlement pour l'arrondissement des paroisses, l'approbation d'un plan de réforme pour les réguliers, et la convocation d'un concile national. Le cinquième Mémoire surtout était remarquable. Après avoir beaucoup déclamé contre le grand nombre d'ordres religieux, l'évêque voulait qu'on réunît tous les moines en un seul ordre, qu'on supprimât les vœux perpétuels, qu'on se servît de la règle de Port-Royal... Onze membres refusèrent de souscrire à ces idées bizarres.

La dernière session fut célébrée le 28. L'évêque y remercia ses curés qu'il admit à lui baiser la main, et leur annonça qu'afin de se prémunir contre l'esprit de domination, il allait nommer un conseil composé de huit prêtres pour lui aider à régir son diocèse. Ainsi finit ce synode, que, dans un certain parti, il est d'usage d'appeler concile, quoique cette expression soit communément réservée aux assemblées d'évêques. Pie VI nous apprendra par la suite ce qu'il faut penser de cette assemblée et de ses décrets. A l'exemple de Ricci, les évêques de Colle et d'Arezzo tinrent aussi leurs synodes, qui n'ont eu ni l'éclat ni la vogue de celui de l'évêque de Pistoie.

Ce que Ricci venait d'exécuter en petit à Pistoie, on voulut le réaliser sur une plus grande échelle. Aussi, à l'effet d'amener tous

¹ Discours d'ouverture, p. 113.

les évêques de Toscane à favoriser les changemens qu'on souhaitait d'introduire, eut-on la pensée de les convoquer et de leur enjoindre de préparer les matières à traiter dans un concile national qui devait suivre. Ils se réunirent à Florence, le 23 avril 1787, au nombre de dix-sept, savoir : les trois archevêques de Florence, de Sienne et de Pise, et les évêques leurs suffragans¹. Ricci comptait déjà parmi eux quelques adhérens. Nicolas Sciarelli, évêque de Colle, avait adopté plusieurs des innovations du grand-duc : il avait donné, en 1785, une Instruction pastorale dans le goût de celles de l'évêque de Pistoie. Joseph Pannilini, évêque de Chiusi et Pienza, n'avait pas montré moins de complaisance : il avait publié, en 1786, une Instruction pastorale que Pie VI s'était cru obligé de condamner par un Bref. C'est avec ce renfort que Ricci espéra engager ses collègues à servir ses projets. Après les préliminaires usités dans ces assemblées, on arrêta, dit-on, les quatre articles suivans : 1° qu'on réformerait le Bréviaire et le Missel, à condition néanmoins que les trois archevêques seraient chargés de ce travail ; 2° qu'on traduirait le Rituel en toscan, pour ce qui concerne l'administration des sacremens, excepté les paroles sacramentelles qui se diraient toujours en latin ; 3° que les curés auraient toujours la préséance sur les chanoines, même sur ceux de la cathédrale ; 4° que la juridiction des évêques est de droit divin. Ricci voulait de plus qu'on rendit à l'épiscopat ce qu'il appelait ses droits primitifs. Quatre de ses collègues l'appuyèrent. Les autres ne voulurent point entamer une discussion qui n'avait été mise en avant que pour fournir un moyen de querelles et de discorde. Les suffrages furent aussi partagés sur le plan d'études, sur la multiplicité des autels dans une même église, abus énorme que Ricci ne pouvait souffrir, sur la suppression des autels privilégiés, etc. Cet évêque ayant proposé de changer le serment que les évêques font au pape lors de leur consécration, douze de ses collègues rejetèrent cette nouvelle réforme. L'évêque de Chiusi avait cru trouver dans cette assemblée des juges moins sévères qu'à Rome, et avait soumis son Instruction à l'examen des prélats ; mais ils prononcèrent, comme le pape, que son Instruction était pleine d'erreurs et d'un esprit de schisme et d'hérésie. Ils dressèrent aussi une censure des écrits que Ricci faisait imprimer à Pistoie, pour pervertir et troubler l'Italie. Enfin, quand cet évêque vit qu'il n'avait rien à attendre de prélats attachés au saint Siège, ennemis du schisme et de la discorde, et qui se croyaient d'autant plus obligés de repousser les innovations qu'elles étaient plus fortement

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 88-91.

protégées, il prit le parti de faire dissoudre l'assemblée. Elle se sépara, le 5 juin 1787, après dix-neuf sessions employées à discuter une foule de matières. Léopold témoigna aux prélats son mécontentement, et donna de grands éloges à la conduite de Ricci.

En 1788, ce prince fit imprimer, à ses frais et dans son propre palais, tout ce qui était relatif à l'assemblée de Florence. Cette collection, dont la rédaction fut confiée à quelqu'un des amis de Ricci, forme 7 vol. in-4° et un in-8°. Le premier contient les réglemens envoyés par le grand-duc aux évêques, avec leurs réponses; le second, les délibérations de l'assemblée; le troisième, les rapports et Mémoires de prélats; le quatrième, les réponses à ces Mémoires; le cinquième, l'examen de l'Instruction pastorale de l'évêque de Chiusi et Pienza sur plusieurs vérités de la religion; le sixième, l'Apologie des écrits publiés à Pistoie contre la censure que quatorze évêques en avaient faite; le septième, un examen critique d'une Lettre de Franzesi, évêque de Monte-Pulciano; le dernier, l'histoire de l'assemblée. Que si l'on retranchait de ce recueil de longues réflexions et des commentaires aussi fastidieux que déplacés, on le réduirait aisément à la moitié. L'auteur, comme on le pense, ne s'attache qu'à y censurer la conduite des prélats et à exalter celle de Ricci.

L'évêque de Pistoie avait essayé pendant l'assemblée plus d'une mortification. Les 20 et 21 mai, une sédition s'était élevée contre lui dans son diocèse de Prato. Les habitans de cette ville, las de la guerre qu'il faisait à leurs images, à leurs autels et à leurs saints, s'étaient portés en foule à l'église, avaient renversé et brûlé son trône et ses armoiries, de là s'étaient jetés dans son palais et dans son séminaire, et avaient enlevé les livres et les papiers qu'ils avaient crus mauvais. Ils avaient fait main-basse entre autres sur les *Réflexions morales de Quesnel*, traduites en italien par les soins de Ricci, qui venait récemment de les envoyer à ses curés, en leur recommandant de se servir de ce livre d'or. Le grand-duc prit à cœur l'insulte faite à son protégé. On envoya des troupes à Prato pour rétablir l'ordre, on arrêta beaucoup d'individus, on commença des informations que l'on fut ensuite obligé d'interrompre, parce que le nombre des accusés se trouva trop considérable. On ne punit donc que ceux qu'on trouva les plus coupables. Soixante furent condamnés au fouet, trois à la prison. Six autres allaient être jugés plus rigoureusement, lorsque Ricci, soit générosité, soit hypocrisie, intercèda lui-même pour eux. Le grand-duc voulut que son trône fût rétabli avec l'inscription la plus honorable. Il lui refusa la permission de se démettre de son siège, que le prélat avait demandée; on douta que ce fût sérieusement. Enfin,

[An
pour
en sa
mais
zèle
était
Pour
et de
regar
suivit
Léop
de ce
Ricci
" qui
dans
ter re
pour
ment
Mais
ment
chemi
vre da

A s
ché. L
veau
aurait
s'intén
de chi
avec d
entier
cessai
orage.
préfér
afin qu
toutes
un coe
même
énerg
Léopo
tendu
craign
qui en

pour le dédommager des pertes qu'il avait essuyées, Léopold créa en sa faveur la surintendance des biens des monastères supprimés; mais Ricci, voulant, en cette occasion, prouver la pureté de son zèle réformateur, accepta l'emploi et en refusa le traitement, qui était de 3,000 écus¹. Telle est, en général, la marche des novateurs. Pour se donner du crédit, ils font parade des plus austères vertus et de l'abnégation des richesses de la terre, indignes de fixer leurs regards. Ricci, toujours plus affermi dans ses projets, en poursuivit l'exécution à Pise, où il était retenu auprès du grand-duc. Léopold, secondant son protégé, essaya de ramener aux principes de celui-ci les évêques réfractaires. Il n'y put réussir. En vain Ricci disait partout et imprimait « que le grand-duc avait une tête » qui saurait remplacer celle du pape. » Les évêques persistèrent dans l'union avec le saint Siège, et eurent le courage de représenter respectueusement au souverain combien il serait dangereux pour son autorité de s'abandonner à la philosophie dans un moment où elle minait les fondemens de toute puissance légitime. Mais le temps, et surtout l'expérience, n'avaient pas mûri le jugement de Léopold. Il devait faire encore quelques pas dans le chemin de l'erreur avant de revenir sur lui-même; il faut le suivre dans ses dernières aberrations.

A sa sollicitation, le saint Père avait érigé Pontremoli en évêché. Léopold lui ayant présenté quatre candidats pour ce nouveau siège, il préféra le dernier. Léopold prétendit que ce choix aurait dû tomber sur le premier, parce que c'était celui auquel il s'intéressait davantage. Que devenait alors le droit qu'avait le pape de choisir? Pie VI refusa de se prêter aux désirs du grand-duc, avec d'autant plus de raison, que son protégé était un Janséniste entièrement dévoué à l'évêque de Pistoie. Cette fermeté, toute nécessaire qu'elle était, pouvait devenir le prétexte d'un nouvel orage. Le ministre toscan écrivit au nonce que Pie VI devait, ou préférer la créature du grand-duc, ou exprimer le motif du rejet, afin qu'elle pût se justifier. Cette déclaration fut accompagnée de toutes les menaces capables d'intimider un esprit moins affermi, un cœur moins religieux que celui du saint pontife. Il n'en fut pas même ébranlé. Le nonce de Florence reçut des instructions très-énergiques de la cour romaine, et même l'ordre de se retirer, si Léopold continuait ses provocations. Mais ce prince n'avait prétendu qu'en essayer l'effet. Naturellement pacifique et timide, il craignit les dangers d'un schisme et les soulèvemens du peuple, qui en sont communément la suite. Il consulta son frère Joseph II,

¹ Histoire de Pie VI, p. 183-188.

dont les prétentions contre le saint Siège n'étaient pas moins audacieuses que les siennes, et qui cependant lui conseilla de céder et de sacrifier l'évêque de Pistoie.

Léopold ne crut pas devoir pousser la hardiesse plus loin que son frère. Il fit assurer le pape qu'il n'avait jamais eu l'intention ni d'insulter le saint Siège, ni de méconnaître ses droits ; qu'il n'en voulait qu'à quelques malveillans qui semaient la discorde entre les deux cours ; qu'il ferait examiner à l'amiable la question qui les divisait ; qu'il était bien loin de songer à une rupture. Pie VI, toujours disposé à croire au repentir et à se rapprocher de ceux qui lui en donnaient quelque témoignage, rendit sa confiance et son amitié à Léopold ; mais cette trêve ne fut pas de longue durée.

Peu de temps après que la querelle fut terminée, Pie VI, voulant en effacer jusqu'à la trace, fit enlever de chez les libraires de Rome tous les ouvrages qui pouvaient en rappeler le souvenir. Ricci, qui gouvernait toujours le grand-duc, lui présenta cet acte de prudence sous les couleurs d'un renouvellement d'hostilités. Léopold crut user de représailles en proscrivant tous les livres imprimés à Rome contre les innovations qui se succédaient, ou qui étaient continuellement tentées au détriment de l'Eglise. De son côté, le pape se vit obligé de supprimer dans ses Etats la Gazette de Florence, toujours souillée d'invectives et de déclamations contre le saint Siège. Léopold alors ne garda plus de mesure, et revint au projet violent, qu'il exécuta sur l'heure, d'abolir la juridiction de la nonciature dans ses Etats. Cet acte d'autorité fut fait le 20 septembre 1788. L'édit de ce jour réduit les nonces aux seuls privilèges accordés aux ambassadeurs des souverains temporels. Il défend, sous peine de bannissement, à tous les religieux du grand-duché d'avoir aucune relation avec les supérieurs étrangers, les déclarant soumis pour le spirituel aux évêques de leurs diocèses, et pour le temporel aux tribunaux séculiers. Il défend de plus tout appel au saint Siège, et statue que toute cause ecclésiastique sera portée en première instance à l'évêque, et décidée en dernier ressort par le métropolitain. Ainsi Léopold ôta et donnait la juridiction à son gré. Enfin il défendit d'entrer dans les ordres sacrés ou dans l'état religieux, sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. C'était une véritable rupture avec le saint Siège.

Le pape en gémit pour l'Eglise et pour Léopold. Afin d'arrêter, s'il le pouvait, dans sa naissance ce mal qui n'aurait pas tardé à devenir épidémique, il nomma une congrégation composée de cinq cardinaux ; Borromeo, homme d'esprit, incapable de me-

[An 1
sures
un se
Negr
ble ;
rilian
des r
tion
tiles.
Il de
nonc
vigue
que
étra
Cepen
duite
ces r
gique
à l'E
par l
accu
souff
T
croy
Ricc
outr
spér
a pr
de l
naît
insc
de t
sem
bre
cula
du s
arm
préc
L
ave
frèr
les
inn
tion

sures violentes ; Palotta, qui, sous des formes brusques, cachait un sens très-droit, et dont les puissances n'avaient qu'à se louer ; Negroni, celui de tous les cardinaux qui leur était le plus agréable ; Zélada, dont les mœurs étaient douces, les manières conciliantes ; enfin Buoncompagni, alors secrétaire d'Etat, et l'un des membres les plus éclairés du sacré collège. Une congrégation ainsi composée n'annonçait rien moins que des vues hostiles. Mais Léopold ne voulait entendre à aucune conciliation. Il demandait avec hauteur qu'on lui remit tous les papiers de la nonciature. Pie VI, joignant toujours dans les grands dangers la vigueur à la sagesse, lui fit répondre « qu'il souffrirait tout plutôt » que de commettre une bassesse, et que les papiers d'un ministre » étranger lui paraissaient encore plus sacrés que sa personne. » Cependant telle était la droiture de ses intentions et de sa conduite, qu'il offrit, par amour pour la paix, la communication de ces mêmes papiers. Il joignit à ce langage, tout ensemble énergique et modéré, des réclamations contre les atteintes portées à l'Église par le dernier édit du grand-duc, réclamations dictées par le devoir de sa place plutôt que par l'espérance de les voir accueillir. Elles ne firent pas le moindre effet dans une cour où soufflait l'esprit philosophique.

Tous les ennemis du saint Siège, l'évêque de Pistoie à leur tête, croyant leur victoire assurée, ne gardèrent plus de ménagemens. Ricci fit imprimer les actes de son synode, et y joignit un Mémoire outrageant contre la cour romaine. Insolent dans sa triste prospérité, en annonçant au cardinal Salviati que le grand-duc jugeait à propos de retenir les revenus d'une riche abbaye que ce prince de l'Église possédait en Toscane, il affecta tellement de méconnaître sa dignité, ou de la priser si peu, que sa lettre avait pour inscription : *Au prêtre Salviati*. De son côté, Léopold augmentait de toute manière et en tous sens les tribulations du pape, qui ressemblait à une victime sur laquelle s'acharneraient un grand nombre de sacrificateurs. Non content de recommander, par une circulaire, à tous les évêques toscans de se conformer aux principes du synode de Pistoie, il se disposait à s'emparer, par la force des armes, du duché d'Urbin, qu'il prétendait avoir été usurpé sur ses prédécesseurs par ceux de Pie VI.

Le saint Père, hors d'état de mesurer ses forces temporelles avec celles du grand-duc, qui eût été au besoin appuyé par son frère Joseph II, ne pouvait opposer que les prières, la résignation, les remontrances et son courage personnel à tant de violences imméritées. Il suspendit l'exécution du jugement de la congrégation qui venait de condamner à être brûlés, par la main du heur-

reau, les ouvrages de l'évêque de Pistoie et les actes de son synode. Il espérait que le temps pourrait parvenir à calmer tous les ressentimens.

Mais la paix ne devait être rendue à la Toscane, embrasée par les torches du jansénisme et de la philosophie, que lorsque Léopold, émancipé par la mort de son frère, pourrait se montrer tel qu'il était au fond, ni irréligieux, ni brouillon. Tant que Joseph vécut, dirigeant l'esprit des mesures qu'on prenait à Florence, aussi bien qu'à Vienne, à Cologne et à Naples, Léopold, dominé par l'ascendant de l'empereur, suivit ses errements.

Naples, ainsi que Florence, subissait l'influence contagieuse de Joseph. Le roi de Naples, en effet, était beau-frère du chef de l'Empire et du grand-duc de Toscane.

Dans leur émulation coupable, les esprits brouillons, élevés à l'école de Tanucci, avaient saisi avec avidité le prétexte d'un nouveau refus du pape d'accorder le chapeau de cardinal à Séraphin Filangieri, archevêque de Naples, pour ressusciter les chicanes dont le saint Siège avait eu naguère à se plaindre. Il fut défendu aux évêques de recevoir des bulles de Rome¹. On suspendit tout à coup les dispenses que la daterie était en possession d'accorder.

Une nouvelle prétention de la cour de Naples donna lieu à une querelle longue, importante, et qui eut les suites les plus fâcheuses. Il s'agissait de la nomination aux évêchés. Sur cent trente-neuf qui se trouvaient dans les Deux-Siciles, il n'y en avait que vingt-six qui fussent reconnus pour être de patronage royal. Le roi voulut s'attribuer le droit de nommer à tous indistinctement. Le pape revendiquait la possession immémoriale du saint Siège. L'abbé Cestari écrivit sur ce sujet dans le sens de la cour. Il prétendait que les évêques, en cas de besoin, pouvaient donner l'institution canonique. Son livre en persuada plusieurs; mais, l'abbé Bolgeni ayant publié son ouvrage sur cette matière, ils se rétractèrent. Le ministère napolitain s'irrite de ces contradictions. L'ambassadeur de cette cour à Rome se retire. On parle de faire marcher des troupes vers Bénévent et Ponte-Corvo, de convoquer un concile national, et de choisir trois évêques qui préconiseraient, au lieu du pape, la nomination aux sièges vacans. La cour d'Espagne intervint encore pour prévenir ce scandale qu'allait donner un prince catholique, et il y eut un accommodement suivi bientôt de nouvelles disputes. Le roi de Naples réduisit prodigieusement le nombre des mendiants, séquestra plu-

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 115-122.

sieurs bénéfices, défendit tout legs aux églises, supprima le tribunal de l'inquisition en Sicile, et nomma seul à l'archevêché de sa capitale, vacant par la mort de Filangieri.

Le pape consentit à confirmer le nouvel archevêque, Joseph Capece Zurlo, dont il connaissait le mérite et les vertus : mais il ne crut pas pouvoir montrer la même condescendance pour un écrivain nommé Serrao, que Ferdinand venait de nommer à l'évêché de Potenza. Cet ecclésiastique passait pour être attaché au parti janséniste qui avait fait des progrès dans le royaume, à l'ombre de la protection de Tanucci. Il était auteur d'un livre intitulé de *Præclaris Catechistis*, où il se déclarait pour la doctrine des appelans de France. Le pape défendit de le sacrer jusqu'à ce qu'il eût dissipé les soupçons qu'il avait fait naître. Les premières explications qu'il donna n'ayant point paru rassurantes, il s'ensuivit une altercation tres-vive entre la cour de Naples et le saint Siège. Le roi soutenait Serrao avec beaucoup de chaleur, et menaçait de se porter aux dernières extrémités. Pie VI consulta une congrégation de cinq cardinaux, Antonelli, Albani, Boschi, Zelada et Casali, tous habiles négociateurs et agréables aux couronnes. Après quelques négociations, il fut convenu que Serrao écrivait une lettre par laquelle il assurerait le saint Siège de son obéissance, et protesterait soumettre à l'Eglise romaine ses écrits passés et à venir. Ces promesses lui coûtaient d'autant moins, qu'il était moins disposé à les tenir.

Le 28 février 1784, un édit intima aux évêques d'accorder les dispenses pour lesquelles il était d'usage de recourir à Rome. Le cardinal archevêque de Naples adressa des représentations sur cet édit, conforme à ceux que l'on rendait dans le même temps à Vienne et à Florence. Cette même année le roi révéilla, plus que jamais, sa prétention de nommer à tous les sièges épiscopaux de ses Etats. La cour d'Espagne avait réprimé quelque temps ce nouvel empiètement; mais on commençait à se lasser de son joug, et le chevalier Acton, qui prenait du crédit, affermissait le ministère dans sa résistance. Au mois de mai 1784, le cardinal de Bernis fit le voyage de Naples; il profita de la confiance que lui témoignait la reine pour plaider la cause du saint Siège; mais il n'emporta que des promesses vagues et des espérances bientôt trompées. L'humeur entraînait pour beaucoup dans toutes les déterminations de cette cour. Le pape ne tarda pas à apprendre que l'on abusait en Calabre d'un Bref par lequel il avait autorisé la suppression ou la réunion de plusieurs couvens. On avait étendu cette mesure à un tel point qu'elle était devenue un véritable brigandage. On supprimait des églises, on s'emparait de leurs biens,

Leur argenterie était envoyée à la monnaie. On renvoyait de leurs monastères des religieux affectionnés à leur état. On privait des filles heureuses dans leur cloître, d'une retraite où elles trouvaient une vie tranquille, une subsistance assurée, et un asile qu'elles avaient cru nécessaire à leur piété, et on les lançait dans un monde où elles étaient étrangères et déplacées. Le pape envoya son secrétaire d'Etat porter ses représentations à Naples. Ce fut sans succès. Les intérêts du saint Siège dépendaient alors du marquis del Marco, ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques, formé à l'école de Tanucci, créature du chevalier Acton, qui avait pour tout talent une aveugle docilité aux ordres de ce dernier, de la duplicité, et pour la cour romaine un grand fonds de malveillance qu'il prenait pour de la philosophie. Un antagoniste bien plus redoutable encore, parce qu'il était vraiment philosophe, et qu'il avait donné dans sa vice-royauté de Sicile des preuves de son caractère hardiment réformateur, c'était le marquis de Caraccioli, qui eut le département des affaires étrangères.

Le 28 juin 1786, parut un nouvel édit pour soustraire les religieux à la dépendance de leurs généraux étrangers. C'était encore là une mesure qu'avaient adoptée les beaux-frères de Ferdinand. Peu après le tribunal de Sainte-Claire prononça que trois des évêchés, sur lesquels portait la contestation, étant de patronage laïque, devaient être à la nomination du roi. Le pape, les cardinaux, l'archevêque de Naples, s'élevèrent contre ces mesures. Une négociation s'ouvrit : le marquis de Caraccioli, au grand étonnement de tout le monde, était devenu auprès de sa cour le principal avocat du saint Siège, lui qu'on avait entendu dire plus d'une fois à Paris : « Si je deviens jamais ministre du roi de Naples, je saurai bien le rendre indépendant du grand muphti de Rome. » Cependant on ne s'accommoda point. Depuis longtemps tout se faisait à Naples dans des accès d'humeur. La cour passait tour à tour de la bienveillance à l'animosité, suivant tantôt les conseils modérés de Caraccioli, tantôt les avis violens d'Acton, tantôt ses propres caprices.

En 1788 elle cesse la présentation de la haquenée. Le fiscal de la chambre apostolique proteste contre cette omission. Quelques jours après l'agent du roi offre douze mille écus, qui sont refusés comme ne remplissant pas les engagements. On écrit de part et d'autre, l'un pour prouver ses droits, l'autre pour s'en affranchir; et cependant le gouvernement napolitain met en séquestre tous les bénéfices qui n'étaient pas à charge d'âmes, et poursuit son plan d'attirer à lui tous les biens ecclésiastiques.

Un incident particulier vient se joindre à des contestations

déjà si vives. Le duc Magdaloni était en procès avec dona Cardenas, son épouse, qui demandait l'annulation de son mariage, et l'archevêque de Naples déclara en effet le mariage nul. Le duc ayant interjeté appel, la chambre royale renvoya l'affaire devant une commission composée du grand chapelain ou aumônier, de deux juges ecclésiastiques, et de deux conseillers laïques. C'était afin de décliner le jugement du saint Siège, auquel la cause devait être portée sur l'appel du métropolitain. Le pape fait exposer ses droits; on n'y a aucun égard. Une nouvelle commission est saisie de l'affaire par ordre du prince : elle était composée d'Etienne Cortez, évêque de Motula, de deux juges laïques et de deux théologiens. Le 7 juillet 1788, ce prélat confirma la sentence de l'archevêque de Naples. Pie VI lui écrivit à ce sujet le 16 septembre. Il lui reprochait d'avoir accepté d'une puissance laïque une délégation sur une pareille matière, réservée à l'Église par le droit commun. Il le blâmait d'avoir renoncé à la formule ordinaire, par laquelle les évêques ont coutume de commencer leurs ordonnances : « Evêque par la grâce du saint Siège apostolique. » Cortez avait en effet supprimé cette formule, à l'imitation de quelques anciens prélats français, favorables à l'appel. Mais, ce qui est étrange, et ce qui montre que, si l'évêque de Motula craignait de paraître trop dévoué aux souverains pontifes, il était au moins bon courtisan, c'est qu'il s'intitulait : *Evêque par la grâce du roi*, formulé véritablement digne d'un prélat anglican, et conforme dans le fond à l'esprit de toutes ces réformes qui ne tendent à ravir à l'Église et à son chef leur autorité que pour la transporter à la puissance temporelle. Pour en revenir au Bref, l'internonce ayant voulu le remettre à l'évêque de Motula, celui-ci lui répondit par des propos injurieux et se plaignit à ses protecteurs. La cour de Naples se prétendit outragée. La démarche de l'internonce fut qualifiée d'attentat, de crime de lèse-majesté, et il eut ordre de sortir du royaume dans deux fois vingt-quatre heures.

En même temps le roi écrivit, le 11 octobre, aux évêques de ses Etats relativement aux sièges qui vauaient par suite des différends sur le droit de nomination. Il les chargeait d'examiner quels étaient parmi eux les prélats les plus voisins des sièges vacans, et le plus en état d'être chargés de leur administration. Cette lettre pouvait faire craindre des mesures extrêmes, et, en effet, il fut fait à Naples des propositions violentes. Des hommes exaltés couraient avec ardeur vers le schisme. Il parut alors plusieurs écrits sur ces disputes. La question y était traitée suivant l'inclination des auteurs. Celui de tous qui fit le plus de bruit était intitulé : *Lamenti delle vedove* ou *Plaintes des veuves*. L'auteur voulait y intéresser

en faveur des Eglises vacantes; mais qui devait-on accuser de leur longue viduité? Était-ce celui qui voulait conserver un droit si ancien, si souvent et si solennellement reconnu, ou ceux qui, prenant leurs caprices pour la seule règle, troublaient cette possession par des prétentions et des chicanes? Quelles bornes auraient les innovations et les empiètemens, s'il fallait toujours que les usages les mieux établis cédassent à la manie des systèmes ou aux accès de l'humeur?

Ces tristes querelles de la cour de Naples avec le saint Siège durent préoccuper douloureusement Alphonse de Liguori pendant ses dernières années. Clément XIV, avons-nous dit, avait refusé d'accepter la démission de son évêché. Alphonse réitéra sa demande avec plus de succès auprès de Pie VI, et, du consentement de ce pontife, il se démit de son évêché, en 1775, sans se réserver aucune pension¹. La nouvelle de sa démission fut un sujet d'affliction universelle dans son diocèse. Le chapitre de sa cathédrale, le clergé et les séculiers vinrent exprimer au saint prélat la peine que sa retraite leur causait; pour lui, il faisait éclater sa joie. « C'est une montagne que j'avais sur les épaules, et dont je » me suis débarrassé, leur répétait-il; cette croix que je porte sur » la poitrine, et que je trouvais si pesante lorsque je montais les » escaliers du palais épiscopal, me paraît maintenant bien légère. » Il se retira à Nocera, dans une maison de son institut; là, il s'occupa à prêcher et à instruire les fidèles et surtout les pauvres. Il continua aussi à gouverner la congrégation qu'il avait fondée; mais, à la fin, il remit la charge de supérieur à André Villani, qui avait été longtemps son vicaire dans les fonctions de cette place.

Après avoir parlé des travaux apostoliques du saint prélat, soit comme missionnaire, soit comme évêque, nous croyons devoir donner quelques détails particuliers sur ses vertus.

Sa foi était très-vive; dans ses discours familiers il ne cessait de répéter: « Notre sainte foi est la véritable; je donnerais mille » fois mon sang et ma vie pour elle. Rendons sans cesse grâces à » Dieu de ce qu'il nous a fait naître dans le sein de l'Eglise catho- » lique romaine, et non parmi les hérétiques ou les infidèles. » Il avait voulu aller prêcher cette foi sainte dans les pays lointains où elle n'est pas encore établie; mais il n'en put obtenir la permission. Il régla que, dans sa congrégation, toutes les prières et les bonnes œuvres faites chaque dimanche par les membres fussent pour l'exaltation de l'Eglise, et le lundi pour la conversion

¹M. l'abbé Tresvoux, Suppl. aux Vies des Pères, etc., p. 301-306.

des hérétiques; mais c'était surtout envers le saint Sacrement de l'autel qu'il montrait toute la vivacité de sa foi; occupé de mille affaires difficiles pendant qu'il était séculier, il ne passa néanmoins aucun jour sans rendre ses hommages à Jésus-Christ, caché dans nos tabernacles; prêtre et missionnaire, il le visitait plusieurs fois le jour et la nuit. Enfin, jusque dans son extrême vieillesse, il passait devant lui huit heures par jour, à genoux, tant qu'il le put, et ensuite dans un siège. Il ne quittait qu'à regret l'église, et ce fut pour lui une peine très-sensible, lorsque ses infirmités, dans les dernières années de sa vie, ne lui permirent plus d'aller faire ses visites accoutumées à ce divin objet, qu'il appelait son amour.

La dévotion d'Alphonse à la passion du Sauveur était aussi très-grande; c'était le sujet ordinaire, ou plutôt continuel, de ses méditations. Il redoublait ses mortifications et ses pénitences chaque vendredi de l'année. Sa pratique était de faire tous les jours le chemin de la croix, et il le continua jusqu'à sa mort. Il avait, dans ses missions, un grand crucifix, qu'il montrait au peuple, lorsqu'il voulait toucher le plus fortement ses auditeurs; il assurait que les conversions faites par le motif de Jésus crucifié étaient plus durables que celles opérées par la crainte du jugement ou de l'enfer. Le sacré cœur de Jésus était également pour lui un objet particulier de vénération et de tendresse; il en établit la fête dans son diocèse. Il prêchait chaque année ce jour-là, et, une fois qu'il se rendit à Gragnano, pour donner un Sermon sur le Sacré-Cœur, il le fit d'une manière si touchante, que l'évêque de Lettere, qui s'y trouvait, se jeta à genoux en présence de tout le peuple, tant il fut attendri par les paroles du saint prédicateur.

Liguori avait pour la Sainte Vierge toute l'affection d'un bon fils envers une tendre mère. Il pratiquait, le samedi, un jeûne rigoureux en son honneur; chaque jour il récitait le rosaire en entier et il mettait un soin particulier, en quelque lieu qu'il se trouvât, à ne point omettre l'*Angelus*. Son usage était, dans les missions, de prêcher un sermon sur la confiance que doit inspirer la puissante protection de Marie. Ce discours était souvent suivi des plus heureux effets, et bien des pécheurs, qui n'avaient pu être touchés par d'autres motifs, devaient à celui-ci leur conversion.

Nous avons parlé de la foi d'Alphonse; cette vertu lui inspirait un respect profond pour le souverain pontife, chef visible de l'Eglise. Il recevait avec une entière soumission les décrets et les ordres du saint Siège; il abandonnait à son examen, avec une

obéissance filiale, tous les ouvrages qu'il composait. Ce respect profond l'obligea de combattre les écrivains téméraires qui, de son temps, attaquaient avec hardiesse les droits les plus incontestables du vicaire de Jésus-Christ. Non-seulement il défendit contre eux l'Eglise par ses écrits, mais il disait qu'il était prêt à donner son sang pour elle.

Les épreuves que Liguori eut à soutenir dans la vie spirituelle manifestèrent l'étendue de son espérance en Dieu. Souvent les sécheresses et les aridités intérieures affligent les âmes les plus fidèles et les plus ferventes. Dans les dernières années de sa vie, surtout, le saint évêque eut beaucoup à souffrir de ce côté; mais il ne perdait pas courage : « Mon Jésus, disait-il, vous êtes mort » pour moi; votre sang est mon espérance et mon salut. » Un jour qu'il était tourmenté de scrupules, quelqu'un lui disait : « Mon-seigneur, ne craignez point : vous avez fait tant de bonnes œuvres! — Quelles bonnes œuvres? répondit-il aussitôt; toute mon espérance est en Jésus-Christ, et après lui en Marie. » Cette ferme confiance n'était point téméraire, elle partait d'un cœur tout embrasé de l'amour de Dieu. La vie entière d'Alphonse est une preuve de sa tendre charité pour son souverain Maître. Sa plus grande crainte était de l'offenser, et son horreur pour le péché était si grande, qu'il eût mieux aimé, assurait-il, être brûlé vif que d'en commettre un qui fût mortel. Il se confessait tous les huit jours, et dans son extrême vieillesse il le faisait tous les jours. Outre ce moyen, il conservait avec un soin extrême la pureté de son cœur; aussi l'on a cru avec raison qu'il ne perdit jamais l'innocence baptismale. Faut-il s'étonner qu'une âme si pure fût si tendre envers son Dieu? Il y joignait une charité affectueuse envers le prochain. Ses longs et pénibles travaux ne furent entrepris que pour procurer le bien spirituel de ses frères. Le saint homme rendait aussi tous les services temporels qui dépendaient de lui. Il montra surtout sa charité par les aumônes abondantes qu'il fit aux pauvres de son diocèse et par l'intérêt qu'il prit au sort malheureux de trois soldats condamnés à mort; il sollicita d'abord pour eux un sursis, écrivit au roi de Naples en leur faveur, et obtint enfin leur grâce. Après les avoir arrachés au trépas, il les plaça à ses frais dans un lieu où ils purent se disposer à recevoir les sacrements, et il ne les laissa partir que lorsqu'ils furent réconciliés avec Dieu.

Retiré dans la maison qu'il avait choisie, Alphonse employa ses loisirs à la composition d'un grand nombre d'ouvrages de théologie dogmatique et de piété. Quelques-uns de ceux qu'il écrivit sur le premier de ces deux sujets l'entraînèrent dans des

controverses assez longues; mais ses adversaires rendirent justice à la pureté de ses intentions et à ses sentimens religieux : jamais une expression dure ou injurieuse ne sortit de sa plume¹. Il fut un des antagonistes les plus habiles de Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophite, lequel, sous le nom de Febronius, avait publié un ouvrage dont le but était de favoriser la doctrine qui commençait à s'établir en Allemagne, sous le nom de la *Nouvelle discipline*, et qui tendait à diminuer les rapports des autres sièges de la catholicité avec celui de Rome, en augmentant l'autorité des évêques, au préjudice de celle du pape.

Liguori donna aussi tout l'appui de son zèle à la dévotion aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie.

A l'âge de quatre vingt-cinq ans ses infirmités devinrent très-grandes. Il était alors tellement courbé, que la tête lui tombait sur la poitrine. Ses infirmités le confinèrent d'abord dans sa chambre, où il célébrait tous les jours la messe; puis elles le retiennent entièrement au lit. En cet état, il recevait aussi fréquemment la sainte communion, il entendait les confessions et donnait des avis spirituels à tous ceux qui recouraient à lui : tout le reste de son temps était consacré à la prière et à la méditation. Après cette longue préparation au passage du temps à l'éternité, il annonça qu'il touchait au terme de sa carrière. En effet, les maux du saint évêque augmentèrent au mois de juillet 1787. S'apercevant que sa fin approchait, il redoubla de ferveur, et même, au milieu de terribles convulsions qu'il éprouvait, il montrait sa tendre dévotion, par le respect avec lequel il baisait le crucifix et l'image de la Sainte Vierge. Les deux derniers jours de sa maladie furent très-pénibles par la violence de la fièvre; mais toujours calme, il ne paraissait occupé que de Dieu, et dès qu'on prononçait les noms de Jésus et de Marie, il reprenait quelque force. Enfin, après une paisible agonie, ce grand serviteur de Dieu expira tranquillement au milieu des membres de sa congrégation, qui pleuraient leur père. Il remit son âme entre les mains de son divin Rédempteur, le 1^{er} août 1787, dans la quatre-vingt-onzième année de son âge.

Les obsèques d'Alphonse eurent plutôt l'air d'un triomphe que d'une cérémonie funèbre. Le peuple y accourut en foule. Tous

¹ Un des savans qui combattirent le plus la doctrine du B. Liguori fut le P. Concina, religieux dominicain, né dans le Frioul en 1686, et mort le 21 février 1758. C'était un théologien habile et un casuiste sévère. Il a composé une Théologie dogmatique et morale en 12 volumes in-4^o, et plusieurs autres ouvrages de ce genre; dans l'un d'eux il blâme l'usage du chocolat les jours de jeûne.

disaient : « Le saint est mort. Allons voir le saint. » Son corps resta flexible et sans aucune marque de corruption. Il fut enterré dans l'église de Saint-Michel-de-Pagani, près la ville de Nocéra, où il était mort ; et dès ce moment, il s'opéra un miracle par son intercession.

Un moment soulagés par le spectacle d'une vie si sainte, reprenons le récit des réformes de Joseph II. Ce prince était occupé, depuis 1781, à couvrir les Pays-Bas autrichiens d'innovations.

Les Pays-Bas étaient moins gaugrenés de philosophie et de jansénisme que les Etats héréditaires d'Allemagne, moins disposés à souffrir de changemens dans leur religion, plus difficiles à contenir. Mais persuadé, d'après les abstractions du philosophisme, que tous les peuples doivent être jetés dans le même moule, ne consultant dès lors ni les localités ni les vœux de ses sujets, Joseph II contrariait leurs affections par ses réformes, leur ravissait leurs usages, combattait leurs penchans religieux, violait le pacte qu'en sa qualité de souverain il avait juré d'observer.

Ce fut surtout en 1784 qu'il se mit à travailler les Pays-Bas dans le sens de la philosophie. Il débuta par une dépêche aux supérieurs de tous les ordres mendiants, par laquelle il leur demanda, dans un bref délai, une note bien circonstanciée du nombre des religieux, de leur âge, du produit des quêtes, année commune, pour chaque monastère. Il leur interdit toute admission ultérieure de novices sans une permission expresse de son gouverneur-général. Ce préliminaire annonçait une suppression prochaine. En même temps Joseph II défendit aux évêques de publier ou d'imprimer à l'avenir aucun Mandement et aucune Lettre pastorale, sans l'agrément préalable de la régence du Brabant. Le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, ne crut pas pouvoir obtempérer à cette défense. Il écrivit au régent et lui manda : « Il » est une vérité incontestable : c'est que le dépôt de la foi, ainsi » que tout ce qui concerne le culte divin, et l'exercice des devoirs » du christianisme, a été confié par Jésus-Christ aux évêques, » comme aux successeurs des apôtres, lorsqu'il les envoya prêcher » l'Evangile par toute la terre. En vertu de cette mission, les évê- » ques, revêtus de ce même pouvoir dans la partie de l'Eglise qui » leur a été confiée, sont chargés par Dieu même du grand œuvre » de l'instruction des fidèles, et c'est à Dieu seul et à son Eglise » qu'ils doivent en rendre compte. » Les Mandemens épiscopaux, les Lettres pastorales, les monastères des ordres mendiants ne furent pas le seul objet de l'attention de l'empereur. Bientôt il essaya de tout changer dans les Pays-Bas en matière de religion. Il toucha tout ensemble aux séminaires, aux confréries, aux proces-

sions, aux pèlerinages. Il supprima l'abbaye de Dumoulin. Enfin, il prétendit refaire l'Église à neuf.

L'université de Louvain, ce corps si célèbre dans ces contrées par les services qu'il rendait depuis longtemps à l'Église et à l'État, devait d'autant plus se ressentir de cette manie de bouleversement, qu'on savait assez que cette compagnie était fort attachée aux principes qui avaient fait sa gloire¹. On travailla donc à changer son esprit, et surtout à introduire dans la Faculté de théologie des sentimens plus conformes aux vues du prince. On supprima les privilèges de cette Faculté, qui auraient pu mettre obstacle aux projets qu'on avait sur elle. Il lui fut défendu de faire mention des opinions ultramontaines : on abolit la signature du formulaire et de la bulle *Unigenitus*. Mais ce fut à l'époque de l'établissement du séminaire-général qu'on lui porta les plus rudes coups.

Le 16 octobre 1786, un édit impérial rendit commune aux Pays-Bas la mesure déjà prescrite pour les autres Etats héréditaires, et par laquelle les séminaires diocésains avaient été supprimés pour établir à leur place, dans les villes principales, des séminaires-généraux, où les évêques seraient obligés d'envoyer leurs sujets. Le motif de ce changement n'était pas équivoque. Joseph, choqué de voir ses systèmes repoussés par la meilleure partie des évêques et des ecclésiastiques, voulait refondre le clergé et se rendre maître de l'enseignement. L'édit défendait rigoureusement toute école privée de théologie, et statuait qu'on ne pourrait être admis aux ordres ni aux vœux sans avoir passé cinq ans dans le séminaire-général. En même temps, pour que l'esprit qui régnait dans l'université de Louvain ne contrariât point celui qu'on voulait faire dominer dans la nouvelle école, on changea la Faculté étroite de théologie, composée de huit docteurs, qui étaient en même temps professeurs. Quatre d'entre eux, qui déplaisaient apparemment davantage, furent arbitrairement destitués, et leurs emplois confiés à des hommes sur la complaisance desquels on comptait. On laissa en place les docteurs Maran et Le Plat, professeurs, le premier d'histoire ecclésiastique, et le second de droit canon, connus tous les deux, et surtout Le Plat, par des dispositions peu favorables pour le saint Siège; ce qui, à cette époque, tenait souvent lieu de mérite, et était le seul moyen de parvenir aux emplois. On envoya de Vienne des directeurs pour les quatre facultés, places créées exprès pour faire entrer dans l'université des personnages à la dévotion du prince. L'un de ces directeurs

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 75.79.

était Stœgger, déjà, dit-on, chassé de Vienne pour son hétérodoxie, et nommé de plus président du séminaire-général. De pareils choix annonçaient assez ce qu'allait être cet établissement. Une théologie toute nouvelle allait s'élever sur les ruines de celle qui florissait à Louvain. Aussi le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, refusa d'abord d'envoyer ses étudiants au séminaire-général; mais Stœgger lui ayant remis une déclaration qui portait que, tout évêque ayant essentiellement droit d'inspection sur l'enseignement dans son diocèse, ce serait à lui à procéder, suivant les formes canoniques, contre les professeurs trouvés répréhensibles, le cardinal et un autre évêque des Pays-Bas n'écouterent plus leur répugnance, et envoyèrent leurs élèves. Cet exemple entraîna tous les autres prélats du pays, et le 1^{er} décembre 1786, le cardinal vint lui-même à Louvain assister à l'ouverture des cours.

Tout fut tranquille les premiers jours; mais les professeurs de Joseph II laissèrent bientôt entrevoir le but de leur mission, et voulurent prêcher la doctrine qu'on avait mise à la mode dans les autres écoles impériales. Les esprits étaient peu disposés à les écouter. Les élèves du séminaire, qui n'y étaient entrés que malgré eux, et qui avaient déjà pour la plupart commencé leur théologie, s'irritèrent d'entendre de tout autres principes que ceux qu'ils avaient sucés jusque-là. Cette jeunesse ardente, déjà échauffée par les mécontentemens des peuples de ces provinces, en vint, le 7 décembre, à des cris, des menaces, des invectives, des voies de fait. Elle en voulait spécialement à Stœgger et à Le Plat. Le premier s'enfuit à Bruxelles; les autres se cachèrent. Le gouvernement envoya des troupes qui se saisirent des plus coupables. Avant que le tumulte fût apaisé, le cardinal de Frankenberg écrivit, le 11 décembre, et adressa, par son secrétaire, aux séminaristes, une lettre très-forte, où il leur reprochait les excès auxquels ils s'étaient portés. « Rien, disait-il, ne peut les justifier, et je ne puis » dans ce moment écouter aucune de vos plaintes. Ce que j'exige » de vous, c'est que vous rentriez au plus tôt dans votre ancienne » tranquillité et dans l'obéissance requise; car, quoique vous dépendiez de vos évêques pour le spirituel, vous êtes néanmoins » entièrement soumis au souverain pour toutes les choses temporelles. C'est pourquoi vous devez l'obéissance et le respect aux » supérieurs qui vous ont été donnés, quant à la discipline et au » régime du séminaire royal dans lequel vous êtes élevés. Quant » à la doctrine, c'est à nous de veiller à ce qu'on ne vous propose » rien de contraire à l'orthodoxie et à la religion. » Il paraît que cette lettre produisit son effet. Les esprits se calmèrent, les plus ardents commencèrent à sentir leurs torts, et le 18 décembre tout

était rentré dans l'ordre. On retira les troupes, et on laissa seulement aux arrêts dix-huit des plus coupables.

Cependant le séminaire général ne survécut pas beaucoup à cette première disgrâce. A peine la tranquillité avait-elle été rétablie, que les nouveaux professeurs avaient recommencé à donner leurs leçons suivant le plan qu'ils s'étaient proposé, et peut-être se contraignirent-ils d'autant moins, qu'ils s'imaginèrent ne plus avoir de ménagement à garder. Pour cette fois, les étudiants n'excitèrent aucun trouble. Mais ne croyant pas pouvoir prendre part à des leçons dont ils n'avaient que trop sujet de se défier, ils se retirèrent presque tous les uns après les autres, et sur trois cents jeunes gens, il n'en resta bientôt plus que trente.

Dans le même temps le nonce Zondondari et le cardinal de Frankenberg ayant essayé la voie des remontrances sur le danger et l'illégalité de tous ces bouleversemens, étant d'ailleurs accusés d'avoir contribué à faire connaître les lettres *Super soliditate*, données par Pie VI contre le livre d'Eybel, le 28 novembre 1786, le premier eut ordre de sortir dans huit jours de sa nonciature des Pays-Bas, et dans quinze des Etats de l'empereur : il se retira dans la principauté de Liége; le second fut mandé à Vienne pour y rendre compte de sa conduite. On prononça contre l'évêque de Namur la peine de l'exil et la confiscation de ses revenus. Joseph II ne tarda pas à s'apercevoir que ces mesures violentes envenimaient la plaie qu'il s'était faite lui-même, au lieu de la guérir. L'évêque de Namur fut réintégré dans la jouissance de ses bénéfices, et l'archevêque de Malines eut la permission de retourner dans les Pays-Bas. Ces événemens se passaient au mois d'avril 1787.

A leur tour, les Etats des différentes provinces présentèrent leurs remontrances; et en réclamant contre plusieurs changemens introduits dans l'administration civile, et opposés à leurs constitutions et à leurs privilèges, ils n'oublièrent point le séminaire-général et les autres innovations religieuses décrétées par Joseph II¹. Leurs représentations, secondées des murmures des Brabançons, amenèrent un accommodement, conclu, le 17 mai 1787, par le général Murray. On y rétablissait les anciennes formes constitutionnelles du Brabant, et on y suspendait l'exécution des différentes réformes introduites dans l'administration civile et dans le régime ecclésiastique. Cet accommodement excita une joie générale dans ce pays. Tout reprit la marche accoutumée. Le séminaire général fut fermé. Les docteurs exclus l'année précédente rentrèrent en possession de leurs chaires. Le Plat fut obligé de cesser

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 80.

ses leçons. Mais ce retour à l'ancien ordre de choses dura peu. Joseph II, mécontent des condescendances de Murray, ne ratifia que la partie de son règlement qui concernait les matières politiques, et voulut, malgré les obstacles, maintenir ses lois sur les objets religieux. Il en ordonna de nouveau l'exécution, maintenant surtout le séminaire général.

Les Etats du Brabant firent de nouvelles représentations. Ils demandèrent que les biens des monastères supprimés chez eux fussent employés à des établissemens utiles à la religion et à l'humanité. L'usurpation des biens des monastères avait été peu profitable au trésor public. Une partie de leurs domaines demeura sans acheteurs; il fallut les affermer, et l'on sait combien les souverains perdent ordinairement à ces sortes de régies, qui ne profitent qu'aux régisseurs. La *caisse de religion*, formée du revenu des couvens supprimés, suffisait si peu aux dépenses dont elle était chargée par les innombrables établissemens de l'empereur, qu'il dut être imposé une taxe de sept et demi pour cent sur tous les biens ecclésiastiques dont le revenu excédait six cents florins. C'était bien la peine de tourmenter l'Eglise pour obtenir un tel résultat pécuniaire, objet principal de toutes ces mutations. C'était bien la peine de s'emparer du fruit des veilles de tant de personnes vouées à la clôture dans les deux sexes.

Les Etats du Brabant demandèrent, outre l'application que nous avons indiquée des biens ecclésiastiques à des établissemens utiles, que les confréries religieuses restassent sur le pied des anciennes lois. Ils consentirent cependant à ce que cet arrangement ne fût que provisoire, c'est-à-dire à ce qu'il durât seulement jusqu'à ce que les cours supérieures et les municipalités, de concert avec les évêques diocésains et les représentans de la nation, pussent prendre, soit à l'égard des confréries, soit à l'égard de l'Université de Louvain, des arrangemens dont l'origine dût paraître légitime aux yeux du public. Ils s'élevèrent fortement contre le projet du séminaire général; ils firent observer, entre autres choses, que la réunion de toute espèce de fondations et bourses à cet établissement serait contraire à la volonté sacrée des fondateurs.

Le général Murray, qui avait cherché à pacifier le Brabant par des voies de douceur, et l'abolition des changemens opérés, fut trouvé trop complaisant et trop modéré; on le remplaça par le comte de Trautmansdorf. La différence de leurs principes de gouvernement ne tarda pas à se faire sentir. L'ouverture du séminaire général fut fixée au 15 janvier 1788, et l'abolition de tous les autres prononcée par un rescript de l'empereur. C'était donc en vain que le cardinal de Fran^{cois} ember^g avait plusieurs fois témoigné

ne pouvoir concourir à la suppression des séminaires diocésains et à l'érection de la nouvelle école, parce qu'il avait appris à connaître l'esprit des maîtres; c'est en vain qu'il avait écrit différentes lettres à ce sujet au gouverneur des Pays-Bas. Vainement l'évêque d'Anvers s'était expliqué dans le même sens. Vainement les théologiens de Malines, de Gand, de Tournai, avaient présenté des requêtes analogues. Vainement l'Université de Louvain avait repoussé des changemens dont elle sentait tout le danger. Ses réclamations ne furent pas écoutées¹. On cassa, pour la seconde fois, les docteurs, qui avaient repris leur chaire au moyen de l'accommodement conclu en 1787. L'Université représenta qu'elle était corps brabançon, et que ses privilèges faisaient partie de ceux de la province. On ne tint aucun compte de ses plaintes, et on lui ordonna d'obéir. Elle s'y refusa.

Cependant le séminaire général ouvre. Le docteur Le Plat, d'autant plus protégé par Joseph II qu'il était plus mal vu des élèves, et qu'il cherchait plus ardemment à répandre dans ces contrées les principes de Fébronius et d'Eybel, Le Plat recommence ses leçons, et ne recueille que des huées. Les autres professeurs se présentent pour ouvrir leurs cours. Personne ne s'y montre. L'ouverture du séminaire général emportant la clôture de tous les autres, le prince de Salm-Salm, évêque de Tournay, et le prince Lobkovitz, évêque de Gand, ordonnent à leurs théologiens de se rendre à celui de Louvain. Ceux-ci refusent d'obéir et vont se jeter aux pieds de leurs évêques, qui demeurent inflexibles. Les étudians présentent une nouvelle requête aux États de Flandre. L'archevêque de Malines publie une Lettre par laquelle il établit que les évêques, ayant, de droit divin, le pouvoir d'enseigner, ne peuvent en être dépouillés. Il s'élève entre lui et le conseil de la ville une contestation à cet égard. Une scission, pour le même objet, se déclare dans l'Université de Louvain. Le gouvernement irrité envoie, le 6 février, un commissaire impérial dans cette ville.

Pour punir l'Université de son opposition, on fait inscrire les édits de l'empereur sur ses registres. Elle proteste. On retranche de son sein quatre docteurs, qu'on avait peu auparavant privés de leurs chaires. La Faculté de théologie réclame contre cette exclusion et refuse de délibérer. On casse le recteur et on en met un autre à sa place. Ce dernier est rejeté par ses collègues. Le temps étant venu d'en élire un autre, vingt trois membres sur quarante, dont l'assemblée était composée, choisissent le recteur

¹ Mém. pour serv. à l'hist. ecol. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 126.

destitué. Le gouvernement annule cette élection, prive les vingt-trois de tous droits et fonctions, et les exclut de l'Université. Le nouveau recteur est banni pour dix ans. Dix-neuf autres docteurs sont condamnés successivement à la même peine. En même temps, Joseph II fait fermer partout les séminaires épiscopaux. En quelques endroits, il faut employer la force. Mais, ni les armées ni les formes juridiques n'amènent un résultat conforme aux vues de l'empereur. Les élèves n'arrivent au séminaire général qu'en petit nombre et se retirent bientôt.

Eclairé par les vérités qu'on lui a mises sous les yeux, ou craignant un soulèvement plus dangereux, Joseph II paraît sentir la nécessité de revenir encore une fois sur ses pas, et de s'en tenir aux dispositions du général Murray. Une espèce d'accord semble concilier les Etats et le souverain. Les uns consentent aux subsides ordinaires, et l'autre promet l'oubli du passé. Le gouvernement exécute ses promesses touchant plusieurs points. Douze abbayes sont pourvues. Sur les autres sujets de contestation, tels que le séminaire général, l'Université de Louvain, etc., douze députés des Etats sont nommés pour conférer avec le gouvernement.

Mais un rescript de l'empereur aux Etats du Brabant vient bientôt détruire ces espérances de pacification. Il blâme celles qu'on a données aux opposans de rentrer dans leurs places, ou d'obtenir des pensions. Il enlève à l'Université de Louvain les facultés de droit, de médecine, de philosophie, et ne lui laisse que celle de la théologie, et le séminaire général. Plusieurs partisans de l'opposition sont arrêtés et menacés de toute la rigueur des lois. Ces mesures du gouvernement étaient la suite de quelques mouvemens élevés à Anvers, et dans lesquels une douzaine de personnes avaient été tuées. La résistance en devint plus vive, et prit un caractère plus alarmant. Sur la fin de l'année 1788, les Etats du Hainault, de Malines, et le troisième ordre de ceux du Brabant, refusèrent leur consentement aux subsides accoutumés. Joseph II, dont la santé commençait dès lors à s'altérer, ne se laissa point ébranler par ce commencement d'insurrection. Il déclara, le 7 janvier 1789, par une dépêche à son ministre dans le Brabant, qu'il se regardait comme dégagé des obligations du pacte inaugural, et lui ordonna d'employer la force militaire pour lever les subsidés. Ces ordres menaçans furent accompagnés d'une lettre vigoureuse adressée aux Etats du Brabant, par laquelle Joseph révoquait la promesse de l'oubli des troubles passés, et annonçait que les coupables seraient recherchés pour leurs actions, leurs paroles ou leurs écrits. La consternation et le mécontentement s'emparèrent à la fois de la ville de Bruxelles. Les deux premiers ordres des Etats du Bra-

bant protestèrent de leur soumission. Le tiers témoigna du repentir de la résolution violente qu'il avait prise. Les trois ordres supplièrent l'empereur de la regarder comme non avenue. Ils invoquèrent sa clémence, la conservation de leur constitution, offrant même le sacrifice de ce qu'elle pourrait avoir d'incompatible avec les vues de l'empereur ; enfin ils demandèrent de porter aux pieds du trône, par une députation, les hommages de la province. Cette soumission complète et subite prévint la dissolution des Etats du Brabant. Ceux du Hainault, dont la résistance n'avait eu pour objet que le séminaire de Louvain et quelques autres griefs du même genre, mais qui n'avaient point refusé les subsides, comme le Brabant, furent dissous par une ordonnance qui abolit en même temps tous leurs privilèges.

Croirait-on que l'empereur choisit cette époque malheureuse de dissensions pour défendre de recourir au saint Siège, lorsqu'il s'agirait d'invalider des vœux religieux ? Il fut ordonné, en ce cas, de s'adresser d'abord à l'évêque diocésain, et ensuite au métropolitain. En même temps, vers le mois de mars 1789, Joseph II intima aux évêques, abbés et visiteurs des ordres monastiques, d'envoyer, sans délai, leurs théologiens au séminaire général de Louvain ; il accorda leur pardon aux Etats du Brabant, mais en leur notifiant qu'il exigeait l'exécution de toutes les lois nouvelles, lui qui, deux ans auparavant, avait donné son accession, à la vérité modifiée, aux demandes de cette assemblée, et qui avait l'année suivante renouvelé ces pacifiques dispositions. Plusieurs chefs de monastères furent chassés du pays, parce qu'ils refusaient d'envoyer leurs novices achever leur théologie à Louvain. Seulement l'empereur fit déclarer aux évêques qu'ils pourraient avoir dans cette ville un ecclésiastique de leur choix, chargé de surveiller leurs élèves, et veiller par eux-mêmes sur l'enseignement et sur les livres adoptés dans l'école¹. Cette concession ne parut pas entièrement rassurante à ces prélats. Ils prétendirent que leur surveillance deviendrait illusoire, puisqu'ils n'auraient jamais que le pouvoir de se plaindre, et que jusque-là leurs réclamations n'avaient pas été écoutées. Ils assurèrent connaître assez l'enseignement de Louvain pour être convaincus qu'il était vicieux et qu'il le serait toujours tant qu'il serait dirigé par les mêmes maîtres. Enfin ils refusèrent d'envoyer leur diocésains, et rendirent compte de leurs motifs dans des lettres au gouverneur. Ce fut la conduite que tinrent le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, de Lichterveld, de Nellis, d'Arberg te Ber-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 128.

nart, évêques de Namur, d'Anvers, d'Ypres et de Bruges. Sur cela, l'archevêque de Malines reçut l'ordre de se rendre à Louvain pour examiner la doctrine qu'on enseignait dans le séminaire général, ainsi qu'une invitation du ministre plénipotentiaire de l'empereur de renoncer à toutes ses dignités pour prouver son désintéressement, et la sincérité de son zèle religieux. Le prélat se rendit à l'ordre, mais ne goûta pas l'invitation. Rendu à Louvain, le 8 mars il commença l'examen qui lui était commandé, par ces deux questions :

« Les évêques ont-ils, de droit divin et de tout temps, le droit
 » d'enseigner et d'instruire par eux-mêmes ou par autrui, non-
 » seulement en catéchisant, en prêchant, mais en montrant la
 » théologie à ceux qui veulent embrasser l'état ecclésiastique ?

« Ce droit peut-il être ôté ou restreint par l'autorité temporelle ? »

Les professeurs ne purent que répondre affirmativement à la première question, et négativement à la seconde. Ils promirent même de donner leur réponse par écrit ; mais le gouvernement leur défendit de tenir cette promesse, et fit écrire à l'archevêque que ces questions, ne faisant point partie de l'enseignement, ne devaient pas être proposées par lui. L'archevêque répliqua qu'elles appartenaient à l'enseignement, puisqu'elles tenaient au dogme. Le gouvernement, qui d'abord avait défendu aux professeurs de répondre, le leur permit ensuite, et le cardinal leur proposa successivement vingt-sept autres questions sur l'autorité de l'Eglise et de ses décisions, sur les droits du saint Siège, sur les empêchemens de mariage, et sur plusieurs autres points de dogme ou de discipline générale. Le 16 juin, il déclara l'enseignement de ces théologiens non orthodoxe, et appuya ce jugement sur un assez long examen de leurs réponses, qu'il publia peu après.

L'empereur convoqua extraordinairement les Etats du Brabant, qui s'assemblèrent le 19 juin 1789. Il fit proposer à leur délibération quatre points relatifs à ses nouvelles lois, et arrêtés par lui d'une manière irrévocable. On déclara qu'à leur accomplissement était attaché le maintien de l'ancienne constitution de cette province. Les Etats, jugeant ces arrangemens contraires à leur conscience, refusèrent d'y accéder. L'empereur irrité supprima la députation nommée quelque mois auparavant par les Etats; cassa le conseil du Brabant, et supprima quelques-uns des droits utiles de la province. Les Etats envoyèrent aussitôt à Vienne un courrier porteur de dépêches qu'il ne devait remettre qu'à l'empereur en personne. Ce prince, en prenant le paquet, dit au messenger : « Le
 » comte de Trautmansdorf fera réponse. En attendant, dites à vos
 » Etats que je ne suis ni mort ni mourant. » Cependant il approchait de la fin de sa carrière.

Au mois d'août, nouvelle variation. Joseph II recula encore une

fois devant l'opinion publique. Il rétablit les séminaires épiscopaux, en laissant toutefois subsister son séminaire général, et en donnant aux élèves le choix de l'une ou de l'autre de ces écoles¹. En même temps il fit arrêter le cardinal de Frankenberg pour le punir d'avoir publié son jugement sur les professeurs. Il prit une pareille mesure contre l'évêque d'Anvers. Cependant le mouvement était donné et l'insurrection éclatait de toutes parts. Les Brabançons lèvent des troupes. Ils prétendent que l'empereur est déchu de ses droits. La guerre commence. Joseph II, qui n'était pas en force, offre une amnistie : on la dédaigne. Un armistice est conclu et rompu presque aussitôt. Bruxelles tombe au pouvoir des insurgés. Les impériaux évacuent tous les Bays-Bas. Les Etats de Flandre, de Brabant, du Hainaut, de Namur, de Limbourg, s'unissent au commencement de 1790, et ces provinces sont tout à fait soustraites à l'obéissance du souverain. Les insurgés rétablissent l'Université de Louvain, font rentrer les moines dans leurs couvens, et nomment l'archevêque de Malines président de la nouvelle confédération. Des dissentimens naissent parmi eux, au sujet de leur future constitution, mais ces dissensions n'empêchent pas leurs progrès ultérieurs et la prise de la citadelle d'Anvers.

Pendant cette violente querelle des Pays-Bas, Joseph mourant n'en participait pas moins à celle qui s'était élevée en Allemagne, aussi pour des matières religieuses. Il appuyait jusque dans ses derniers momens les restes de la ligue d'Éms, et faisait parvenir à la diète de Ratisbonne un décret impérial où le saint Siège était excessivement maltraité.

Cependant l'instant est arrivé où ce fier Joseph, qui, toute sa vie, avait abreuvé le pape d'amertume, va recourir à lui pour tâcher d'éteindre les flammes que son imprudence et son philosphisme ont allumées dans les Pays-Bas. Le cardinal Herzan va, par ses ordres, solliciter les bons offices de Pie VI, et concerter avec lui les moyens de remédier aux désordres de ces provinces, portés au dernier période. Il trouve Pie VI absorbé dans une fervente prière, et les yeux baignés de larmes que lui faisait répandre le triste état de la chrétienté dans presque toute l'Europe. Le pape n'avait pu jusque-là interposer son autorité spirituelle dans les affaires de la Belgique. Il avait vu, d'un côté, un souverain qui abusait de son autorité, de l'autre, des peuples qui défendaient leurs droits et leur religion par des moyens illicites. Il n'avait pu que gémir. Il eût craint que son zèle même n'eût paru à l'empereur inconsidéré et intempestif. Mais, à l'instant où il crut pouvoir être utile, foulant aux pieds tous ses motifs de ressentiment contre

¹ Mém. pour servir. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 130.

Joseph II, il ne sentit que le bonheur de travailler à la réconciliation d'un prince avec ses sujets, et de servir la cause de la vraie religion et de l'humanité. Voulant conserver à l'autorité la considération sans laquelle son existence est nécessairement éphémère et fragile, il désira que les insurgés commençassent par donner des témoignages de soumission. Il se hâta d'écrire, le 23 janvier 1790, aux prélats de la Belgique pour les presser de travailler à ramener leurs ouailles à l'obéissance, pour leur faire part des intentions de l'empereur et de la disposition où il était de tout remettre sur l'ancien pied, enfin pour les exhorter à accueillir le ministre du prince, et à donner l'exemple de la soumission. C'est ici qu'on aperçoit clairement la supériorité de la religion sur la philosophie. Tandis que l'une attaque ouvertement l'autorité spirituelle du saint Père, l'autre vole au secours de l'autorité temporelle de l'empereur, et dans un ennemi ne voit plus qu'un prince opprimé, digne de sa sollicitude et de sa bienveillance.

Les efforts de Pie VI furent infructueux. En vain Joseph adressa aux Etats du Luxembourg une déclaration par laquelle il révoquait ses édits sur les matières ecclésiastiques depuis 1781, et notamment celui du 16 octobre 1786, et rétablissait tout dans le même état qu'auparavant. Les insurgés, fiers de leur indépendance nouvelle, enhardis par le succès, refusèrent une révocation naguère si désirée. Joseph descendit dans la tombe, laissant la Belgique dans la confusion, ou plutôt après avoir vu échapper de ses mains les Etats qu'il avait prétendu régénérer, triste et dernier résultat de ses illusions philosophiques.

A l'empire d'Allemagne, dont Joseph II était le chef, se trouvait lié en quelque sorte le royaume de Prusse, où Frédéric-Guillaume II avait succédé, en 1786, au fameux Frédéric II. Le nouveau roi s'abandonnait aveuglément à des illuminés et à des visionnaires qui le trompaient par des apparitions et des rêveries, et auxquels il prodiguait des récompenses plus solides¹. On renouvela pour lui l'exemple du landgrave de Hesse. Il avait répudié Elisabeth de Brunswick pour épouser une princesse de Hesse. Il ne fut pas plus constant dans ce nouveau lien, et consulta ses ministres protestans, qui répondirent qu'il valait mieux contracter un mariage illégal, que de courir sans cesse d'erreurs en erreurs : décision qui, dit Ségur², dégrade peut-être autant ceux qui la font que celui qui la sollicite. Mais on en avait trouvé déjà un exemple dans l'histoire du luthéranisme, et on sait avec

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 101-102.

² Tableau hist. et polit. de l'Europe, depuis 1786 jusqu'en 1796, t. 1, p. 71.

quelle vigueur Bossuet a reproché cette honteuse condescendance aux premiers chefs de la réforme. Le roi de Prusse profita aussi de la permission de ses docteurs, et Ségur fait remarquer qu'il avait à la fois trois femmes vivantes. Voilà le prince qui se mêla de porter un édit de religion. Cet édit, rendu le 19 juillet 1788, était remarquable sous plusieurs rapports ¹. Il confirmait la liberté de conscience et l'exercice du culte pour les trois communions principales autorisées dans l'empire, et tolérait les Juifs, les Hérnuthers, les Mennonites et les frères Bohêmes. Il défendait l'introduction de toute autre secte. Il proscrivait toute espèce de prosélytisme, et ordonnait de veiller spécialement sur les prêtres catholiques, que l'on accusait de courir déguisés dans le royaume pour y travailler à la conversion des Protestans. Quant aux ministres protestans, l'édit, loin de se plaindre d'un excès de zèle de leur part, leur reprochait de se permettre une liberté effrénée à l'égard des dogmes de leur communion, de nier les fondemens du christianisme, de réchauffer les erreurs des Sociniens, et de rabaisser l'autorité de la Bible et la foi aux mystères. Il leur ordonnait de ne point se départir des règles de leur confession de foi, et de suivre l'uniformité. Il permettait pourtant quelques changemens dans les cérémonies. Le roi finissait par des avis adressés à ses sujets pour leur conduite et leurs mœurs, et établissait une censure à laquelle les livres seraient soumis. Ce fut alors que la *Bibliothèque allemande universelle*, qui paraissait à Berlin depuis 1766, par les soins de Nicolaï, chercha plus de liberté ailleurs. Elle parut dans le Holstein jusqu'à la mort de Frédéric. L'édit de ce prince est un témoignage frappant de la défection générale dans le clergé protestant. Il n'empêcha point les progrès du déisme, et n'arrêta pas la licence des écrits, par lesquels on minait chaque jour les fondemens du christianisme. Les ministres protestans propageaient avec ardeur leur *ucéologisme* ou *nouvelle exégèse*. C'étaient tous les jours de nouveaux systèmes de théologie, de nouvelles explications de la Bible, qui ne tendaient à rien moins qu'à défigurer les Livres saints, et qu'à leur ôter leur autorité divine. Semler, Eberhard, Doederlein avaient commencé cette révolution; d'autres l'achevèrent : et aujourd'hui on voit dans l'Allemagne protestante le pasteur, le professeur, qui montent en chaire pour prêcher l'Évangile et pour former des ministres futurs, jeter dans leurs livres le doute sur les doctrines reçues en théologie, ou ébranler les principes et la vérité des faits sur lesquels repose la foi chrétienne; tant est grande la

¹ Mem. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 100.

révolution que les écrits d'Eberhard, et des théologiens de son parti, ont produite en quelques années.

Le protestantisme, qui se décomposait ainsi dans le pays où il était la religion dominante, venait de remporter un triomphe en France, où il ne formait que l'exception, eu égard à l'immense majorité des Catholiques. Ce triomphe de l'hérésie tient à la disposition générale des esprits, que le jansénisme et la philosophie avaient rendus favorables aux idées d'émancipation.

Le règne de Louis XVI avait vu se fortifier de plus en plus cet esprit philosophique, qui avait fait déjà de si grands progrès sous le règne de Louis XV¹. Cet esprit s'était même accrédité à la cour, où de grands seigneurs le professaient ou le protégeaient. Plusieurs ministres l'avaient successivement favorisé, et la guerre d'Amérique contribua à l'étendre. « Le gouvernement, dit Sallier², avait appris » aux Français à faire des vœux pour des rebelles. On s'habitua à » goûter les maximes d'indépendance et de républicanisme. Le » mot insurrection, inusité jusqu'alors dans notre langue, rem- » plaça celui de révolte, sans en avoir la défaveur. Ceux qui » avaient traversé les mers pour aller défendre la cause des colons » américains, rapportèrent dans leur pays le désir d'y voir fleurir » des institutions pour l'établissement desquelles ils avaient » versé leur sang. Cette guerre fut donc à la fois l'espoir des mé- » chans et la perversion de l'esprit public. Ce fut un triomphe » pour le parti philosophique, et un moyen dont il s'empara. Le » désordre qu'apporta dans les finances une telle guerre, entre- » prise sans préparation et sans argent, ne pouvait manquer de » fournir tôt ou tard des occasions de troubles. » Le ministre des finances avait accru la dette de l'Etat par des emprunts successifs qui n'étaient plus en harmonie avec le crédit public. Il fut renvoyé, mais conserva de nombreux partisans. Lié avec la plupart des nouveaux philosophes, on célébrait ses talents et ses moyens. Ce parti avait acquis une grande influence dans l'opinion. Les idées d'irréligion et de liberté étaient devenues, en quelque sorte, une affaire de mode. Elles dominaient dans la haute société. On vantait la constitution anglaise, on déprimait celle de son pays. Il se formait des Sociétés d'amis des hommes, d'amis des noirs. La licence des pamphlets était extrême. Chacun voulait écrire sur les matières d'Etat, de législation, de finance. Il y avait partout inquiétude, ardeur, dégoût du passé, désir de changement.

Tandis que les principes religieux s'affaiblissaient en France,

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 92-97.

² Annales françaises, depuis 1774 jusqu'en 1789.

la cour semblait vouloir en consoler le pape, en lui conservant tous les égards dus au chef de l'Église. Aucune des puissances catholiques ne mettait dans ses relations avec le saint Siége plus de politesse, soit que, plus généreuse que les autres, par la raison qu'elle avait plus de force, elle respectât dans la personne du pape un prince faible à la vérité, mais qui tenait un rang parmi les souverains ; soit qu'elle sentit que la religion était son plus ferme appui, et que de son union avec le chef de l'Église dépendaient le bonheur et la tranquillité de la France ; soit, enfin, par une sorte d'indifférence et d'apathie qui lui faisait attacher peu d'importance aux droits et aux prétentions du pape, et en général aux affaires ecclésiastiques. Il est triste de dire que cette dernière raison est peut-être la plus vraie, si l'on en juge par la conduite de la cour de France à l'égard des ennemis les plus implacables de la religion.

Ce n'est pas que Pie VI eût toujours eu à se louer des procédés et des formes du ministère français ; il eut, au contraire, à s'en plaindre gravement dans deux circonstances. La première remonte à 1775 ; la deuxième lui est postérieure de dix années.

Le conseil de Louis XVI avait, comme nous l'avons dit, jugé à propos de réunir à l'ordre de Malte celui des Antonins, sous prétexte que les revenus de cet ordre, établi autrefois pour un objet d'utilité qui n'existait plus alors, seraient mieux appliqués à soutenir la splendeur d'un ordre militaire intimement lié avec la noblesse, et consacré à la défense de la religion. Pie VI, auquel on s'adressa d'abord, ne paraissait pas éloigné de donner son consentement : mais les évêques français, qui connaissaient l'esprit public qui régnait alors dans le royaume, regardèrent cette opération, quelque plausible qu'en fût le motif, comme dangereuse par les suites qu'elle pouvait avoir, et par l'exemple qu'elle donnait de changer la destination des biens ecclésiastiques. Ils adressèrent au pape des représentations, et lui indiquèrent les abus qui résulteraient d'une pareille réunion. Le pape, toujours sage, toujours circonspect sur des matières aussi délicates, nomma une commission pour examiner les raisons du clergé de France. « Cette mesure, disait-il au cardinal de Bernis, » est indispensable pour m'épargner des reproches ou des re- » mords. » Enfin, voyant que la cour de Versailles insistait absolument sur cet article, il céda pour éviter un plus grand mal ; mais, dans la bulle d'incorporation, il fit aussi connaître, qu'il tolérait pour le bien de la paix, plutôt qu'il n'approuvait une pareille entreprise. Cette rédaction irrita la cour, ou plutôt les ministres qui

gouvernaient Louis XVI. De Vergennes, qui cependant avait la réputation d'un homme prudent et modéré, écrivit à Rome d'un style qui marquait bien que toute sa raison n'avait pu le sauver de la contagion philosophique. « Qu'on ne nous pousse pas à bout, » disait-il au cardinal de Bernis; qu'on ne nous force pas à rap-
» peler cette distinction si connue entre la religion et la politique.
» Dites au pape, faites-lui bien sentir qu'on ne se joue pas impu-
» nément d'un roi qui est le véritable appui du trône pontifical. » C'était plutôt Vergennes qui se jouait alors du malheureux monarque dont il avait la confiance. Si le roi était le véritable appui du trône pontifical, le trône pontifical était encore un appui plus ferme et plus solide pour celui du roi; l'expérience l'a bien prouvé. Le cardinal, qui voyait plus loin que Vergennes et tous les autres conseillers de Louis XVI, fut plus affligé qu'épouvanté de l'arrogance et des menaces du ministre : il ne lui dissimula pas que, si la religion n'était à ses yeux qu'un préjugé, la ruine de ce préjugé pouvait entraîner des conséquences terribles pour la cour et pour les courtisans, et que détruire soi-même, pour quelques vaines sentences à la mode, sa fortune et son existence, c'était un excès de philosophie plus extravagant qu'héroïque. Les ministres philosophes, qui gouvernaient les affaires de la France d'après les maximes de Diderot et de d'Alembert, ne profitèrent point de l'avis du cardinal. Pour le pape, intimement convaincu par cette expérience qu'il ne pouvait lutter contre des aveugles enthousiastes qui avaient la force en main, et pour qui les argumens tirés de la religion n'avaient pas même de sens, prit le parti que lui dictait la sagesse et le véritable intérêt de l'Eglise; et, malgré les reproches que le clergé de France osa lui faire sur sa faiblesse, il crut que la condescendance était une vertu, quand elle épargnait à l'Eglise les horreurs d'un schisme et le déchirement d'une rupture. Il aimait la France; il sentait combien il importait de conserver à la religion la nation la plus florissante et la plus polie de l'univers, et c'est avec justice que le cardinal de Bernis disait de lui : *Il a le cœur français.*

Tel était le malheur des temps que Pie VI, malgré sa douceur et sa modestie, ne pouvait conserver la paix. Le procès du cardinal de Rohan, en 1785, fut pour ce pontife une source de chagrins et de querelles; il fut aussi l'opprobre de la France et une preuve éclatante de l'imprudence et de la folie qui dirigeaient alors les conseils de Louis XVI, dont le sort fut toujours, avec les meilleures intentions, de commettre les plus grandes fautes. Le trop fameux roman du collier est assez connu pour que nous puissions nous dispenser de le reproduire ici. Que devait faire la cour dans une circon-

stance aussi délicate? Au lieu d'un éclat impolitique qui avilissait la reine, qui flétrissait la religion, qui versait le mépris sur toute la cour, le roi devait mander l'accusé, l'interroger, l'examiner lui-même en secret, et s'il le trouvait coupable, le punir sans bruit et sans scandale, et ne pas faire retentir toutes les salles du palais de l'opprobre de sa famille; car il était impossible de composer sur cette affaire un Mémoire qui ne fût pas un libelle contre la reine. Il devait surtout ordonner au lieutenant de police de faire des recherches, aussi exactes que secrètes, contre les intrigans et les fripons qui s'étaient joués de la crédulité du cardinal. Peut-être, par ce moyen, serait-il remonté à la source de cette machination, qui n'était sans doute dans son origine qu'un complot pour diffamer la reine, rendre la cour la fable de la ville, et préparer une révolution.

Le pape, profondément affligé du déshonneur qu'imprimait à la religion cette aventure d'un cardinal, ne put dissimuler en même temps la douleur que lui causait la conduite irrégulière de la cour de France. Un prince de l'Eglise arrêté, traduit devant des juges séculiers sans l'intervention du saint Siège, rien n'était plus contraire aux règles canoniques. Pie VI s'en plaignit au cardinal de Bernis avec beaucoup de modération; il ne demandait que quelques égards pour sauver les droits du sacré collège, et sa demande était appuyée sur le concordat, traité solennel qui servait de base à toutes les relations du saint Siège avec la France. Dire que ce traité avait été arraché par l'insolence à la faiblesse dans un siècle d'ignorance, c'était anéantir la bonne foi et ce qu'il y a de plus sacré dans les conventions; c'était troubler l'Europe: car, si l'on est dispensé d'observer un traité, en disant qu'il est injuste, si un roi ne se croit pas lié par les traités faits avec ses prédécesseurs, quelle puissance, quelle nation peut être tranquille et compter sur la paix? Existe-t-il alors d'autre droit dans le monde que le droit du plus fort? Et c'est à cet état de barbarie que les philosophes nous ramènent par leurs pernicieux raisonnemens. Quand un traité est fait, il n'y a plus à raisonner, l'honneur même exige qu'on l'observe. Léon X n'était point un pape insolent, et François I^{er}, le plus puissant prince de l'Europe, ne peut être accusé d'avoir cédé à la force. Le siècle où le concordat fut proposé et accepté n'était point un siècle d'ignorance: il y avait alors en France moins d'esprit, moins de politesse qu'aujourd'hui, mais plus de bon sens, plus d'érudition, et surtout plus de respect pour la religion.

Rohan soumit lui-même au parlement de Paris l'examen de sa cause; et cette résignation fut pour la cour romaine une nou-

velle source d'embarras. Le pape nomma, pour examiner cette question, une congrégation composée des cardinaux les plus éclairés et les plus sages. Leur avis fut que le pape écrirait au roi, pour lui représenter le droit qu'avaient les cardinaux de n'être jugés qu'à Rome, et qu'en même temps il adresserait une autre lettre au cardinal de Rohan, pour lui reprocher d'avoir violé son serment, en reconnaissant la compétence d'un tribunal séculier. Pie VI crut devoir suivre ces avis ; mais, dans sa Lettre au roi, il prit le ton le plus doux et le plus affectueux ; c'étaient plutôt des prières que des remontrances. « J'espère, lui disait-il, de votre piété que vous n'affligerez pas mon cœur ; j'aurai de moins la consolation de voir, sous votre sage gouvernement, les droits de l'Eglise respectés : c'est bien assez que j'aie la douleur de les voir ailleurs foulés aux pieds. » Bernis écrivit dans le même sens, et fit observer que les pairs de France et les conseillers au parlement avaient aussi leurs juges particuliers, dont on ne pouvait les détourner ; d'ailleurs, l'assemblée du clergé ayant elle-même donné l'exemple de la réclamation, le chef de l'Eglise pouvait-il avec honneur se dispenser de ce devoir ? Les ministres du roi de France, qui ne reconnaissaient ni droits, ni traités, et dont toute la diplomatie consistait dans quelques maximes philosophiques et anti-religieuses, répondirent très-lestement aux observations du pape et du cardinal de Bernis, et ne témoignèrent que du mépris pour des prétentions qui n'étaient appuyées que sur les canons de l'Eglise. Le pape, d'après l'avis de la Congrégation, écrivit une seconde Lettre où il avait rassemblé tous les arguments que la théologie peut fournir ; c'était de l'érudition perdue : à peine daigna-t-on la lire dans les bureaux de Versailles. Le cardinal de Bernis, joignant la politique d'un homme d'Etat aux principes d'un prélat, voulait qu'on se hâtât d'étouffer, pour l'honneur du roi et de la reine, cette indécente affaire ; il insistait sur le danger de se brouiller avec la cour romaine. « Prenez y garde, » écrivait-il aux ministres ; évitez un éclat fâcheux : on peut, à force de contrariétés, rendre encore le saint Siège redoutable. » Ne vaut-il pas mieux céder aux gémissemens de la colombe, que de s'exposer aux cris de l'aigle effarouché ? » Le roi de France, le plus sage, le plus honnête, et même, à plusieurs égards, le plus éclairé de son conseil, écrivit au pape : « Je sens vivement la douleur que doit vous causer la situation où se trouve un évêque, un membre du sacré collège. Croyez que je ne suis pas moi-même exempt de peine, et que cet étrange événement n'est aussi sensible qu'à vous-même : mais, puisque le cardinal a lui-même choisi son tribunal, le citer devant un autre serait au-

« jourd'hui une démarche inconsidérée qui augmenterait encore
« l'éclat. »

Pie VI, également éloigné de ce zèle indiscret qui ne ménage rien, et de cette coupable et basse politique qui sacrifie la religion à des intérêts particuliers, jugea, d'après l'avis de la Congrégation, qu'il devait suspendre l'accusé de toutes les fonctions de cardinal, jusqu'à ce qu'il se fût justifié à Rome en personne ou par procureur. Après cette cérémonie, qui sauvait l'honneur du sacré collège, le pape écrivit au roi pour lui en donner avis, et lui exposer les motifs du parti qu'il avait pris. Les cardinaux écrivirent aussi à l'accusé, pour lui notifier son arrêt de suspension. Le Bref du pape fut mal accueilli du gouvernement, qui le déclara comme non venu, et la Lettre du sacré collège fut envoyée au gouverneur de la Bastille, avec injonction secrète de ne pas la remettre à son adresse : mais sur les représentations de l'internonce du pape, on permit à ce prélat de communiquer au prisonnier et le Bref et la Lettre ; il se rendit à Bastille, où il en fit une simple lecture au cardinal, sans lui permettre d'en prendre copie. Cette discussion des droits et des prétentions du pape, dans un temps où tous les esprits penchaient vers l'incrédulité, prépara la chute de la religion, en fortifiant le mépris que tous les beaux esprits affectaient alors pour l'Eglise. Il y avait dans le parlement une foule de jeunes magistrats d'un cerveau très exalté par les nouveaux systèmes, qui croyaient passer pour philosophes, et même pour hommes de génie, en tranchant brusquement des questions délicates auxquelles le sort de l'Europe était attaché. Les insensés ne prouaient que leur folie, et pour jouir pendant quelques mois du titre de philosophe, ils creusaient eux-mêmes leur tombeau.

Le cardinal fut absous au parlement, le 31 août 1786, du crime de faux et du délit d'escroquerie ; mais il resta convaincu d'imprudence et de prodigalités blâmables. Louis XVI l'exila lorsqu'il eut été déclaré innocent : il eût bien mieux valu l'exiler avant le procès, lorsqu'il pouvait paraître coupable. Le pape, satisfait, le réintégra dans sa dignité ; puis Rohan se réhabilita par le zèle et le courage qu'il déploya, comme évêque de Strasbourg, au milieu de la révolution. Ainsi se termina cette malheureuse affaire, humiliante pour la cour de France, pénible pour le sacré collège, et qui ne fit d'honneur qu'à Pie VI, en lui fournissant l'occasion de faire éclater cette prudence et cette modération que nous le verrons toujours opposer aux coups les plus cruels de la fortune.

Ces coups ne devaient pas se faire attendre longtemps. Tous les symptômes d'une révolution prochaine éclataient en France.

Dans la disposition générale des esprits, que nous avons décrite, on saisit quelques embarras de finances comme un prétexte à des plaintes contre le gouvernement. Une assemblée des notables du royaume fut convoquée en 1787, pour aviser à remédier à un désordre que l'on exagérait. Là se développèrent les germes de mort. On n'y fit rien, mais on y raisonna beaucoup : on y philosopha à tort et à travers : on exagéra les maux, on ne vit point les ressources : on déclama contre les abus, on n'aperçut pas les remèdes : l'esprit réformateur, qui n'est que trop souvent l'esprit destructeur, y étala sa doctrine meurtrière : les plaies honteuses de la France, exposées imprudemment aux yeux malins du public, ne firent qu'augmenter le mépris qu'inspiraient la faiblesse et l'impuissance de la cour. On s'éleva vivement contre les dissipations. On demanda les états du trésor royal. L'opinion publique s'échauffa : voilà le seul fruit que le gouvernement retira de l'assemblée des notables, présage évident de l'effet que devait produire une assemblée plus nombreuse et plus générale. Toutes les sociétés étaient agitées. Les femmes se passionnaient plus que les autres. Des courtisans rêvaient des changemens dont ils devaient être les premières victimes.

On avait songé à procurer au peuple un soulagement, en supprimant les annates, faible tribut que le clergé de France payait au chef de l'Eglise. On faisait un crime à Pie VI de l'exactitude avec laquelle il exigeait cette rétribution, que le concordat lui donnait le droit de percevoir sur les grands bénéfices. Des déclamateurs fanatiques s'épuisaient en hyperboles sur le ridicule et la honte d'un pareil impôt, déplorant la perte de cet immense numéraire qui tous les ans sortait de France pour aller s'engloutir dans le fisc pontifical, exagérant le nombre des millions que cette vexation odieuse enlevait à l'industrie et à l'agriculture pour alimenter le faste d'un prêtre étranger. On ne considérait pas que ces annates étaient un des principaux revenus de la cour romaine, et qu'il était juste que les premiers membres de l'Eglise, ceux qui étaient le plus comblés de ses dons, contribuassent d'une modique portion de leur revenu à soutenir la dignité de son chef. On oubliait que ces sommes, après tout, n'étaient pas si considérables en comparaison de l'immense numéraire qui circulait dans le pays, et que c'était dès lors ne point acheter trop cher les avantages incalculables que la nation retirait du maintien de la religion en France et de son union avec le saint Siège. Le bon usage que faisait Pie VI de ses revenus et le dessèchement des marais Pontins étaient la meilleure réponse qu'on pût faire à ceux qui eussent voulu le taxer d'avarice ; quant à la qualification de simonie que

certain déclamateur donnaient à la perception des annates, une pareille accusation ne prouvait que leur mauvaise foi et leur ignorance. Et puis, lorsqu'on s'avisait d'examiner ce qu'il y avait de vrai dans ces diatribes virulentes, on trouva que ces sommes énormes, que ces millions se réduisaient à 400,000 francs, année commune. C'est au point que le cardinal de Bernis, qu'on invitait souvent à solliciter des diminutions sur ce droit au profit de prélats qui le trouvaient onéreux, ne se chargeait de cette commission qu'avec beaucoup de circonspection et de ménagement, disant, avec autant de raison que d'esprit, que c'était demander l'aumône à des pauvres. Cet argent qui sortait de France, n'y rentrait-il pas peu après, au moyen des avantages commerciaux dont la nation française jouissait, exclusivement aux autres nations étrangères, dans l'État de l'Église? Bernis fit encore observer que l'État ecclésiastique nous rendait le quadruple de cette somme par l'achat de nos denrées coloniales, que toute la cour de Rome n'était habillée que des étoffes de Lyon, et que si la ville romaine, dans un moment d'humeur, accordait aux Anglais la préférence qu'ils sollicitaient vivement, la France perdrait bien plus qu'elle ne gagnerait à la suppression des annates. Parler raison à des hommes passionnés, c'est perdre son temps et sa peine. La suppression fut cependant différée comme pour en laisser tout l'honneur à l'Assemblée nationale.

Brienne, archevêque de Toulouse, qui venait d'arriver au ministère où il avait été porté par un parti puissant, ne justifia pas la réputation d'habileté qu'on lui avait faite. Indécis et pusillanime, il flottait sans dessein, avançant sans prudence et reculant sans honneur, laissant se développer la fermentation des esprits et compromettant l'autorité royale par ses disputes avec les parlements. « Ceux-ci, enclins à la contradiction, dit encore Sallier, vivaient dans une défiance rigoureuse du ministère qu'ils étaient toujours prêts à censurer. De cette disposition habituelle résultait qu'ils n'étaient pas à l'abri de l'influence des factions naissantes. Les deux tiers de ce corps étaient dans l'âge où la vivacité de l'imagination n'est pas encore tempérée par l'expérience. Les jeunes gens des enquêtes venaient aux assemblées des chambres comme s'ils eussent marché au combat. » On criaient contre les impôts. Tantôt on exagérait le déficit, tantôt on le mettait en doute; on exigeait la communication des états du trésor. Le 16 juillet 1787, un conseiller fit la première demande des États-généraux, et le parlement, organe du parti insurrectionnel, adopta son avis. Le roi vint enregistrer des édits dans un lit de justice. Le parlement protesta. Il serait difficile de dire qui l'em-

portait alors en effervescence du public ou des magistrats. Chaque délibération ajoutait un degré de plus à la chaleur des opinions. On qualifiait de désastreux les impôts ordonnés. Pendant les délibérations, les salles du palais étaient pleines d'une jeunesse ardente, et soudoyée par le duc d'Orléans, aveugle instrument des factieux. Les jeunes magistrats, enivrés de vains applaudissemens, se faisaient comme un point d'honneur de ne point connaître de modération. Si on essayait de tempérer leur fougue, on tombait aussitôt dans leur disgrâce. Le 13 août 1787, les édits furent déclarés incapables de priver la nation de ses droits. Le pouvoir répondit aux magistrats en les exilant à Troyes. Le 27 août, ils réitérèrent la demande des Etats-généraux, en déclarant que la conduite du ministère tendait à réduire la monarchie en despotisme. Malgré ce langage si arrogant, le ministère, qu'on accusait de despotisme, et qu'on aurait bien plus justement taxé de faiblesse, consentit à négocier, et le parlement fit la loi dans le traité. Il revint à Paris, où il reçut un accueil qui dut le flatter. Dans la séance royale du 24 novembre 1787, trois conseillers réclamèrent encore les Etats-généraux. L'autorité royale reçut plus d'une atteinte dans cette séance, où l'on tint au souverain un langage inouï jusqu'alors.

On y avait porté entre autres un édit pour rendre l'état civil aux Protestans, dont il avait été beaucoup question depuis plusieurs années. Les plaintes contre la révocation de l'édit de Nantes avaient redoublé. Malesherbes, l'ancien ministre, avait publié deux Mémoires en faveur des Protestans. Condorcet et Rulhières avaient également plaidé leur cause. De leur côté, ces hérétiques ne s'oubliaient pas. Ils avaient à Paris un agent qui soutenait leurs intérêts avec zèle. Rabaud de Saint-Etienne, ministre de Nîmes, qui prit depuis une part fort active à la révolution, la préparait alors par ses intrigues. Il tenait, dit-on, des assemblées secrètes, se ménageait des partisans, et n'épargnait aucun moyen pour former l'opinion publique en sa faveur. Parmi ceux qui le secondaient, on cite Necker, Raynal, Clavière et autres. Il provoqua peut-être les écrits de Malesherbes, de Condorcet et de Rulhières. Il n'était pas non plus étranger à la demande, qu'avait faite l'assemblée des notables, de l'état civil pour les Protestans. Depuis plus de cinquante ans, ceux-ci jouissaient d'une liberté toujours croissante. Ils suivaient assez publiquement leur culte, avaient des temples, tenaient leurs assemblées et même leurs synodes; mais ils réclamaient un état légal. L'édit, rédigé dans ce sens, accordait aux non-Catholiques l'exercice de tous les droits des autres sujets, et prescrivait de nouvelles formes pour constater leurs naissances, mariages et décès. Les mariages devaient

produire des effets civils, comme ceux des Catholiques. L'édit fut enregistré au parlement de Paris, à la majorité de quatre-vingt-seize voix contre dix-sept : trois évêques et sept conseillers se retirèrent de la délibération. « De la part des Protestans, dit Malesherbes, cette faveur méritait quelque reconnaissance. » Il ajoute que « le roi n'a point eu de plus mortels ennemis ! »

Chose remarquable ! l'époque que l'on choisissait pour accorder à des hérétiques une faveur extraordinaire, était précisément celle où l'on préludait à la confiscation générale des biens du clergé, en s'emparant sans façon des biens que possédaient en France les Célestins, même ceux d'Avignon, sujets du pape, qu'on disait également compris dans l'arrêt de suppression. Pie VI, à qui l'on ne donna nul avis de cette spoliation cavalière, n'apprit aussi que par la voix publique que l'ancienne observance de Cluny et sa riche communauté n'existaient plus. On chassait de leurs maisons, on dépouillait les religieux ; en revanche, on favorisait les Protestans. Le cardinal de Bernis, lisant l'avenir dans le présent, ne put s'empêcher d'écrire au ministère que l'édit lui paraissait renfermer des principes propres à ébranler en France la religion dominante.

Les anciens différends entre la cour et le parlement se renouvelant avec plus de force, la magistrature, égarée par les applaudissemens d'un parti qui voulait la perdre, s'écartait de plus en plus de la ligne de ses fonctions et de ses devoirs². Ses arrêtés des 4 janvier et 3 mai 1788 sont fameux dans l'histoire de ce temps. Les parlemens des provinces imitaient celui de Paris, et affichaient sa résistance. La faiblesse et l'indécision du ministère grossissaient l'orage. Les magistrats exaltés rendaient publiques leurs remontrances, protestaient, oubliaient les procès des particuliers, et augmentaient la fermentation par leurs agressions imprudentes. Tous les ordres participaient à l'agitation générale. L'assemblée du clergé avait été convoquée extraordinairement pour donner des secours d'argent à l'Etat dans la situation critique des finances. Elle termina ses séances le 4 août 1788 : ce devait être la dernière. Eh bien ! cette assemblée, tout en protestant de son attachement au gouvernement établi, et de son éloignement pour l'esprit de trouble et pour les innovations, sacrifia aussi quelques instans à l'illusion des opinions dominantes. Elle demanda le retour des parlemens et la convocation des Etats-généraux. La noblesse de Provence et celle de Bretagne n'étaient pas des moins ardentes à crier contre le ministère. Une opposition

¹ Voy. *Dernières années du règne de Louis XVI*, par Hœp, p. 606.

² Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 104-105.

universelle semblait répandue partout. Le 15 juillet, un arrêt du conseil annonça la tenue de ces Etats-généraux, sollicités avec tant d'instance; mais en même temps, comme pour accroître la fermentation des esprits, on invita les corps et les particuliers à présenter des Mémoires sur cet objet. Cet appel imprudent exalta encore les têtes. Le Dauphiné et la Bretagne surtout étaient livrés à la plus grande agitation. La cour fut obligée de renvoyer Brienne, que tous les partis s'accordaient à blâmer. On le remplaça par un homme plus adroit, et par-là même bien plus dangereux. Necker, cet étranger, dont le nom se lie si malheureusement avec l'histoire de nos désastres; ce ministre, plus empressé de faire sa cour à la multitude qu'au prince qui l'avait investi de sa confiance; cet homme, plus avide de popularité que d'estime, ne sembla rentrer au ministère que pour faciliter les derniers coups qu'on allait porter au trône. Ce fut lui qui fit adopter les réglemens pour la convocation des Etats-généraux, et qui procura au tiers-état tant de prépondérance. On l'accuse même d'avoir propagé des écrits pour exciter le peuple contre le clergé et la noblesse. Le gouvernement protégeait les clubs, soudoyait des pamphlétaires, encourageait les innovations. Il y eut en Franche-Comté et en Provence des émeutes mal réprimées. On voyait, pour la première fois, les ministres du roi favoriser les troubles et se séparer des deux ordres à la cause desquels l'autorité royale s'était toujours tenue attachée. On avilissait la noblesse, on encourageait à s'élever contre ses prérogatives les plus anciennes et les moins onéreuses à l'Etat. Deux évêques, ceux de Toulon et de Sisteron, furent sur le point d'être massacrés en Provence. Tel était le fruit de l'influence d'un ministre nourri dans les idées philosophiques et républicaines. Ce fut lui aussi qui, contre l'avis du reste du conseil, fit choisir Versailles pour y tenir les Etats-généraux. Les hommes sages auraient désiré qu'on les éloignât de Paris.

A mesure que nous avançons dans ce tableau rapide des dernières persécutions de l'Eglise, et que nous approchons de la catastrophe, notre âme se serre de plus en plus, et nous frémissons devant les faits que nous avons à rappeler¹.

Le clergé de France, malgré la défection de quelques-uns de ses membres, luttait avec courage contre l'incrédulité. Aux productions philosophiques il opposait de nombreuses apologies de la religion; mais, il faut l'avouer, la plupart de ces ouvrages, excellens pour le fond, étaient trop dépourvus de cet intérêt qui tient au talent de l'écrivain, et de ces ornemens que dédaigne une raison sévère, mais dont néanmoins elle doit quelquefois se permet-

¹ Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pend. le XVIII^e siècle, p. 64-68.

tre et même se prescrire l'emploi, pour faire goûter plus aisément la vérité à des esprits malades. Dans cette occasion, surtout, ces moyens accessoires devenaient d'autant plus nécessaires, que l'erreur s'entourait de tous les prestiges du style et de toutes les séductions de l'éloquence.

Nous oserons dire encore que l'on craignait beaucoup trop de compromettre la foi, en annonçant hautement ce qu'elle a de plus mystérieux et de plus profond. Au lieu de ces discours nourris de la substance du dogme, dont les orateurs du siècle précédent nous ont laissé de si magnifiques modèles, l'on n'entendait presque plus dans la chaire chrétienne que de vagues et froides amplifications de morale, où à peine daignait-on, de loin à loin, citer l'Écriture. On eût dit que les ministres de Jésus-Christ rougissaient de son Évangile, et que la sublime simplicité de ce Livre divin eût déparé l'élégance, et, pour ainsi dire, humilié l'orgueil de leurs phrases académiques.

Pourquoi le dissimuler? l'esprit de zèle et de foi s'était singulièrement affaibli dans le corps même des pasteurs; non qu'il y eût dans le plus grand nombre d'entre eux aucun penchant pour la philosophie, mais par cette influence insensible qu'ont sur tous les hommes les opinions dominantes. On croit faire beaucoup de tenir encore aux grands principes quand tout le monde s'en éloigne; on espère même y ramener les autres par des ménagemens dangereux, et une fausse condescendance, qui engage à sacrifier ce qui paraît moins important à ce qui est essentiel : comme si le traité entre la vérité et l'erreur était un compromis d'arbitres. A force de considérer les objets sous ce point de vue, à force de vouloir concilier, on s'habitue imperceptiblement à regarder comme des abus les pratiques les plus sages, et à ne voir que des préjugés dans les croyances les plus respectables et les mieux établies. On ôte, on ajoute, on modifie; on dispose, sinon de la foi, du moins de ce qui sert à l'entretenir et à la fortifier. Sous prétexte de rendre la religion plus spirituelle, on la dépouille peu à peu de ce qu'elle a de sensible, on abolit les dévotions autorisées par l'Église et consacrées par la piété des peuples. Une orgueilleuse raison s'applaudit de tout peser dans les froides et trompeuses balances du raisonnement; et cependant le cœur se dessèche, le sentiment s'éteint; et je ne sais quel attachement glacé à des principes stériles remplace cet amour ardent qu'inspire aux âmes vraiment chrétiennes une religion qui est tout amour.

Presque toutes les villes, et Paris surtout, étaient remplies d'ecclésiastiques sans fonctions, livrés à la dissipation des sociétés les plus mondaines, et plusieurs même à des désordres dont la

honte rejaillissait sur le clergé. Quand ceux qui devraient offrir l'exemple de toutes les vertus ne donnent que celui du vice; quand le scandale sort du sanctuaire même; semblable à une effroyable contagion, il envahit, ravage et corrompt tout. Malheur alors, malheur aux peuples, mais surtout malheur aux ministres coupables par qui le scandale arrive! « Il leur eût été plus avantageux, dit l'éternelle Sagesse, d'être précipités dans la mer, avec » une meule de moulin au cou. »

On n'était pas (car il faut rappeler la source de ces maux), on n'était pas généralement assez sévère dans le choix des sujets qu'on admettait au ministère, et qui souvent n'avaient pour vocation que des motifs d'intérêt. L'état ecclésiastique était comme la dernière ressource des jeunes gens sans fortune, et l'on faisait une spéculation de ce qui ne doit être qu'un dévouement. Un grand nombre de bénéfices, devenus presque héréditaires, étaient pour certaines familles une sorte de patrimoine qui se transmettait par la substitution; d'où il résultait pour ces familles la nécessité de produire un prêtre, afin de ne pas laisser passer en d'autres mains les bénéfices dont elles jouissaient.

En même temps qu'on se rendait si facile pour l'admission aux ordres sacrés, l'éducation ecclésiastique se relâchait singulièrement, et les effets de ce relâchement ont été surtout sensibles dans les prêtres ordonnés depuis une certaine époque. Quand tout n'est pas réglé par une sévère discipline dans les établissemens où se rassemble une jeunesse nombreuse, tout bientôt y est désordre; plus d'application à l'étude, plus de recueillement, plus de piété. On voit, comme il n'était que trop commun quelques années avant la révolution, des jeunes gens à peu près livrés à eux-mêmes, se préparer aux redoutables fonctions du sacerdoce par une vie toute mondaine; eh! qui ne les a pas entendus s'applaudir, non des pieux travaux, des exercices saints qui les occupaient, dans ces temps précieux où le caractère, les habitudes, les principes se décident pour jamais; mais des plaisirs de la table, des divertissemens, du jeu, qui remplissaient presque entièrement leurs déplorable journées? Ainsi l'esprit sacerdotal allait s'affaiblissant avec une effrayante rapidité; et l'Eglise, persécutée au dehors par des ennemis furieux, avait encore à combattre dans son propre sein la corruption d'une partie de ses ministres.

Maintenant, si nous rapprochons les traits épars de cet affligeant tableau, et que nous considérons ce vaste ensemble de causes destructives, les progrès toujours croissans de l'incrédulité, l'effroyable corruption de mœurs qui en résultait, le renversement de tous les principes religieux et sociaux, l'affaiblissement de la

discipline ecclésiastique, la foi expirante dans le cœur des peuples, le zèle refroidi et presque éteint dans celui des pasteurs, partout un esprit d'indépendance et de révolte, nous bénirons les vengeances miséricordieuses de la Providence, qui, prévenant la ruine de la société par un châtement épouvantable, il est vrai, mais juste, mais nécessaire, n'a un moment abandonné la France à toutes les fureurs des passions, à tous les crimes de l'anarchie, à tous les maux, à toutes les erreurs, à la philosophie enfin, que pour la ramener plus sûrement dans les voies de l'ordre et de la vérité¹. En effet, qui peut dire combien de temps encore la masse du peuple et le clergé lui-même eût résisté à l'irréligion? Ne faisait-elle pas chaque jour de nouveaux prosélytes? Chaque jour n'infectait-elle pas de plus en plus l'éducation? Bientôt la nation entière, en proie à l'athéisme, eût porté dans le reste de l'Europe, avec la contagion de ses doctrines dévorantes, tous les fléaux et tous les forfaits. Encore un siècle de philosophie, c'en était fait de la civilisation, et peut être du genre humain.

¹ Réflex. sur l'état de l'Egl. pend. le XVIII^e siècle, p. 70-71.

ion aux
gulière-
ensibles
nd tout
mens où
sordre;
e piété.
es avant
mes, se
ie toute
non des
ans ces
s se dé-
ertisse-
déplo-
nt avec
par des
re sein

ligeant
causes
é, l'ef-
ement
t de la

LIVRE DOUZIÈME

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX EN FRANCE (1789),
JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XVI (1793).

La volonté du Seigneur s'accomplissait sur l'Europe, qu'il abandonnait à l'esprit des vaines disputes pour la punir de se montrer rebelle à l'esprit de Dieu. Mais tandis que les yeux de tant d'hommes se fermaient, dans cette partie du monde, à la vérité catholique; tandis que l'hérésie janséniste et l'incrédulité philosophique se dressaient en ennemies contre la chaire de Pierre où siégeait le modèle des pasteurs, les Eglises d'Asie et d'Amérique consolaient le cœur du pontife romain, et promettaient à la religion de combler les vides qui causait la défection de ses enfans d'Europe.

Le peuple d'Asie, sur lequel nous avons donné le plus de détails, est la nation arménienne. Le patriarche arménien non-uni, résidant à Constantinople, obtient un firman du Grand-Seigneur, en vertu duquel il surveille ses compatriotes dans toute l'étendue de l'empire : il doit les empêcher de suivre le rit des Francs et de fréquenter leurs églises. De temps en temps, la persécution s'allume à cet égard ; mais, depuis que la Russie s'est emparée du monastère d'Echmiadzin où réside le principal patriarche arménien, les persécutions sont devenues plus rares à Constantinople et moins violentes ailleurs. De jour en jour le catholicisme fait plus de progrès parmi ce peuple, et ces progrès sont surtout plus sensibles à Constantinople, à Brousse, à Angora. La première de ces villes possède même près de vingt-cinq mille Arméniens-unis. Ils n'ont point d'églises qui leur soient propres, mais ils se répandent dans celles des Européens. Indépendamment des clercs de cette nation qui sont élevés en secret à Constantinople, et de ceux qui se rendent au Mont-Liban, où il existe un monastère d'Arméniens catholiques, on en envoie fréquemment au collège de la Propagande à Rome. Mais le plus célèbre établissement du même genre, est celui des Pères mékhitaristes, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, fixés à Venise dans l'île Saint-Lazare, qu'ils ont

achetée : il y font une étude particulière de la langue arménienne littérale, pour répandre l'instruction parmi leurs concitoyens et se mettre en état de traduire les livres de piété des autres nations.

Le nom de Mékhitaristes leur vient de leur premier fondateur et abbé, le père Mekhitar, qui, né en 1576, mourut en 1749. L'étude qu'il avait faite de l'histoire du schisme et des écrits des Pères, lui ayant ouvert les yeux, il embrassa la croyance de l'Eglise catholique, et s'efforça de ramener ceux qui avaient partagé ses erreurs. Il quitta la Turquie, passa sur le territoire vénitien, s'associa des ecclésiastiques de sa nation, et en forma une congrégation. Une imprimerie arménienne fut établie dans le couvent de l'île Saint-Lazare, et il en sort des livres sur l'histoire, sur les sciences, et particulièrement sur la religion, que l'on fait passer dans le pays. Outre les élèves destinés à perpétuer l'établissement, les Mékhitaristes en reçoivent d'autres qui doivent vivre dans le monde. Ils envoient de leurs religieux comme missionnaires à Constantinople, et d'autres pour diriger leurs compatriotes dans la Pologne autrichienne, en Transylvanie et ailleurs. Une colonie de ces religieux s'est séparée de la maison principale, et s'est fixée à Trieste, pour y élever aussi de jeunes lévantsins séculiers et imprimer des livres arméniens. Ils ont également des caractères latins et grecs. Ils exercent les fonctions curiales auprès de leurs concitoyens, que le commerce attire à Trieste ; mais, lors de l'invasion des Français, ils se sont retirés à Vienne. Plusieurs d'entre eux vont en Turquie, travailler à la conversion des Arméniens non-unis. Dans ces derniers temps, le père abbé des Mékhitaristes qui demeurent à Venise a été promu au patriarcat *in partibus* de Cis, afin qu'il pût ordonner les religieux sans dispense.

En 1783 parut une Dissertation italienne, imprimée à Venise, in-4^o, pour montrer que le Siège apostolique, tolérant la communication des Arméniens-unis avec les autres, pour le baptême, le mariage et les funérailles, pouvait, par le même motif et eu égard aux circonstances, tolérer que l'on donnât quelque aumône en assistant à la messe, afin d'éviter les vexations. Le marquis de Serpos, banquier arménien, présenta à la Propagande cet écrit, qui n'était pas de lui, mais du père Marinowich, Jésuite dalmate, lequel garda l'anonyme, et publia depuis, sous les auspices du moine Serpos, 3 vol. in-8^o, renfermant l'abrégé de l'histoire des Arméniens, où il prétendait disculper ceux-ci d'hérésie. Cette controverse attira l'attention de la Faculté de théologie de Sienne, ou plutôt de l'abbé del Mare, qui en était le membre le plus actif ; car c'est lui qui passe pour auteur de la censure portée le 15 décembre 1784 par la Faculté, sur la communication des Arméniens

catholiques avec les schismatiques. On y décide que les Arméniens peuvent suivre l'ancien calendrier de leur nation, mais qu'ils ne peuvent participer ni aux prières des schismatiques, ni à leur liturgie. On cite à ce sujet les principes et la pratique constante de l'Église catholique. A la fin de cet écrit, l'abbé del Mare eut soin de mettre quelques mots favorables aux Jansénistes : en effet, ce Juif converti était entièrement dans les intérêts de Ricci, et il a composé plusieurs autres ouvrages, entre autres des *Pré-lectiones de Locis theologicis*¹, qui furent mis à l'index par décrets des 3 décembre 1793 et 5 mars 1795. Dominique Stratico, évêque de Lesina en Dalmatie, et dominicain, se déclarant pour la cause de Serpos, publia en 1786 un *Examen théologique de la censure de la Faculté*, auquel del Mare répondit par des *Principes théologiques, pour servir de préservatif contre les erreurs de l'Examen*². Cet écrit est bien fait ; il expose les erreurs des Arméniens et les fausses raisons de leurs apologistes. D'autres brochures anonymes parurent encore sur cette matière. Cependant le pape avait ordonné de nouvelles recherches : il fit consulter les livres de la Propagande, et reçut des renseignemens sur les derniers ouvrages imprimés par ordre du patriarche Zacharie. Après s'être fait rendre compte de toute cette contestation, il ordonna qu'on écrivit au vicaire-général apostolique de ne rien changer aux décrets précédens, qui interdisaient aux Arméniens catholiques l'assistance à l'office et à la messe des non-unis, de même que la réception de l'eucharistie pour les adultes, et qui toléraient les funérailles faites par les non-unis, le baptême administré par eux et le mariage célébré en présence de leurs prêtres. Pie VI s'abstient d'ailleurs, vu la chaleur des discussions, de prononcer sur les livres favorables à la communication.

Continuons d'explorer l'Asie. La grâce d'écarter que l'empereur de la Chine eut la pensée de faire aux missionnaires, à la fin de 1777, est une circonstance assez remarquable pour que nous évitions de l'omettre. Ce prince ordonna à Ignace Sikelpart, ancien Jésuite allemand, de se rendre dans l'intérieur de sa maison de plaisance ; ce n'était en apparence que pour retoucher un tableau. A peine était-il arrivé, qu'on annonça l'empereur. Le prince entre avec un air d'affabilité, et va au père Sikelpart, qui peignait. Il fait semblant de s'apercevoir pour la première fois que sa main tremble. « Mais, lui dit-il, votre main n'est pas assurée. — Cela ne fait rien, prince, je suis encore en état de peindre. — Quel âge avez-vous donc ? — Soixante-dix ans. — Et pourquoi ne me

¹ 1789.

² 1780. 1 vol. in-8.

« l'avez-vous pas dit? ne savez-vous pas ce que j'ai fait pour Castiglione à sa soixante-dixième année? je veux faire la même chose pour vous. Quand tombe le jour de votre naissance? — Prince, » répondit le père Sikelpart, c'est le 20 de la huitième lune (21 septembre 1777). » L'empereur se retira. Aussitôt un mandarin eut ordre d'aller au Nan-tang, maison des anciens Jésuites portugais, pour savoir comment les choses s'étaient passées du temps de Castiglione, et quels présens l'empereur lui avait faits. La grâce accordée au père Sikelpart, dans le style du pays, regardait tous les Européens; aussi le père d'Espinha, qui était à la tête du Nan-tang, invita toutes les églises dès le 18 septembre.

Le 21 au matin, le père So, missionnaire et procureur du Nan-tang, se transporta au palais de plaisance de Hai-tien. Les présens et tout ce qui était nécessaire pour la cérémonie étaient préparés. En entrant dans le palais, il rencontra le prince, fils aîné de l'empereur, qui lui parla avec amitié. C'était une de ces rencontres qui paraissent l'effet du hasard, mais qui étaient souvent méditées. Le père So reçut les présens de l'empereur : ils consistaient en six pièces de soie du premier ordre, une robe de mandarin, un grand collier d'agate, et différents objets; mais ce qu'il y avait de vraiment considérable, c'étaient quatre caractères écrits de la main de l'empereur, qui contenaient l'éloge du père Sikelpart. Le missionnaire portait ces présens dans le palais, les tenant élevés par respect. Le huitième fils de l'empereur passa; les mandarins qui accompagnaient le père So lui dirent qu'étant chargé des présens de l'empereur, il ne devait point faire attention à l'Ago (nom des fils de l'empereur); pour eux, ils firent au prince les saluts accoutumés. A la porte du palais il y avait un dais préparé; c'était une espèce de niche ouverte de tous côtés : on déposa avec respect les présens sur la table couverte de soie jaune. Il y avait vingt-quatre musiciens d'une musique bruyante, et huit porteurs; ils étaient tous habillés d'une houpelande de soie avec des fleurs, tels qu'ils sont quand ils accompagnent ou qu'ils portent l'empereur. On se mit en marche : les vingt-quatre musiciens précédaient; venaient ensuite quatre mandarins à cheval, puis le dais porté par huit porteurs. Il était suivi du mandarin chargé des ordres de l'empereur; le missionnaire se trouvait à côté de lui.

Il y a cinq quarts de lieue jusqu'à la porte occidentale de Pékin, par laquelle on entre en venant de Hai-tien. Dès qu'on put voir la livrée de l'empereur, le corps de garde se mit sous les armes, et détacha des soldats pour ouvrir la marche dans la ville et pour faire du bruit : à la Chine, c'est une façon d'honorer. Tandis que les présens de l'empereur faisaient cette route à travers une foule

de peuple qui accourait à ce spectacle, les missionnaires se rendirent au Nan-tang de toutes les églises. On avait dressé un parvis depuis le collège jusqu'à l'autre côté de la rue; les portes étaient ornées de festons. Dans la première cour on avait dressé un petit appartement pour les gens de la suite. Après être entré dans la seconde cour, on voyait une enfilade de quatre salons : le premier salon était pour les musiciens ; on l'avait fait avec des nattes ; mais il était si bien revêtu de soie et de festons, qu'il produisait un effet très-agréable. De ce salon on montait dans un autre où était préparé un repas sur quatre tables. On descendait ensuite dans une autre espèce de salle ; c'était une cour qui séparait deux grands corps de logis : on en avait fait un appartement champêtre ; on y voyait de grands ifs à droite et à gauche, et des ornemens qui d'eux-mêmes ne sont rien, mais qu'on arrange de façon qu'ils plaisent. On montait enfin dans la dernière et la plus belle salle du collège. Castiglione l'avait embellie autrefois de deux grandes et magnifiques peintures qui représentaient le grand Constantin sur le point de vaincre, et Constantin vainqueur et triomphant. On y voyait aussi sur les côtés deux perspectives qui trompaient l'œil ; le plafond était très-beau. Au milieu de cette salle il y avait un dais, ou une espèce de niche dans laquelle on devait déposer les présens.

A tout moment il arrivait des courriers qui annonçaient à quelle distance était le convoi : vers les neuf heures on dit aux missionnaires qu'il était temps de sortir. Ils étaient en habits de palais, comme pour paraître devant l'empereur. A l'approche du cortège, ils se mirent à genoux, selon le cérémonial chinois ; les princes du sang et les rois étrangers s'y mettent quand l'empereur leur fait une pareille grâce. Ils virent avec attendrissement que le dais était surmonté d'une croix. Lorsqu'il fut venu jusqu'à eux, ils se levèrent pour le suivre. Le dais s'avança jusqu'à la porte de la dernière salle ; alors le mandarin tira doucement les présens de dessus la table, et, les portant avec respect, les déposa dans la niche préparée à cet effet.

Tous les Européens, c'est-à-dire tous les missionnaires, s'étant mis à genoux, frappèrent trois fois la terre de leur front ; s'étant ensuite relevés, ils se mirent à genoux de nouveau, et firent encore deux fois la même cérémonie, en tout neuf fois, ce qui est le plus grand cérémonial qu'il y ait à la Chine. Ensuite on salua le mandarin qui présidait à la cérémonie, en lui prenant les deux mains selon la coutume, et on le conduisit dans la salle à manger. Il demanda d'abord si on était venu de toutes les églises ; on lui répondit que oui. Satisfait, il fit aux missionnaires les politesses

[An 17
ordina
plois,
fallait
choses
» suivre
» dema
et le le
du pal
meur
bien.
grand
const
c'est
de to
ils éta
villes
missi
gion
Le
l'abri
sionn
anné
suite
M
rent
naire
en r
être
alor
des
gou
surt
M
tiqu
les
pré
tro
Tre
et
Ma
siè
en
au

[An 1789]

[An 1789]

ordinaires, qui consistent à s'informer du nom, de l'âge, des emplois, du pays. On prit du thé. Puis le mandarin annonça qu'il fallait qu'il retournât avertir l'empereur de la manière dont les choses s'étaient passées. « Il faut aussi, dit-il, que Sikelpart me suive pour faire son remerciement, il ne peut le différer au lendemain. » La coutume est de l'écrire; le mandarin voulut le voir, et le loua. Dès le lendemain l'empereur alla au Jou-y-koan, endroit du palais où travaillaient les missionnaires; il était de bonne humeur et demanda plusieurs fois au père Sikelpart s'il se portait bien. La grâce que l'empereur lui avait faite ne s'accordait qu'aux grands, et on ne l'achèterait pas pour des millions. Mais une circonstance la rendait encore plus précieuse aux missionnaires : c'est qu'il y avait alors à Pékin dix mille lettrés qui étaient venus de toutes les provinces pour être promus à un grade supérieur; ils étaient destinés à être un jour mandarins dans les différentes villes de la Chine : témoins des bontés de l'empereur pour les missionnaires, on espérait qu'ils ne feraient rien contre la religion et contre les néophytes.

Les ouvriers apostoliques n'étaient pourtant rien moins qu'à l'abri de la persécution : témoin les tourmens que subit le missionnaire Gleyo, dont le douloureux emprisonnement dura huit années, et dont la délivrance, due à l'intervention des anciens Jésuites de Pékin, n'eut lieu en 1777 que par une espèce de prodige.

Mais cette persécution n'était qu'individuelle. D'autres s'élevèrent qui eurent un caractère plus général. Ainsi, quatre missionnaires de la Propagande, trahis par un apostat, ayant été pris en 1784, les Chinois s'imaginèrent que les Chrétiens pouvaient être d'intelligence avec des Mahométans révoltés qui faisaient alors la guerre à l'empire. On les traita donc avec rigueur, on fit des recherches sévères, on arrêta un grand nombre de fidèles. Les gouverneurs de provinces mettaient tout en œuvre pour se saisir surtout des missionnaires.

Malheureusement des lettres interceptées, et quelques domestiques mis à la question, avaient révélé le secret des missions, et les moyens dont on se servait pour introduire et distribuer les prêtres dans les différentes parties de l'empire. On parvint à trouver plusieurs de ces derniers, et on les fit passer à Pékin. Trois évêques furent pris dès le commencement. C'étaient Magi et Saconi, évêques de Miletopolis et de Domitiopolis, et Saint-Martin, évêque de Caradre, les deux premiers Italiens, et le troisième Français. Celui-ci survécut à ses collègues, qui moururent en prison. D'autres missionnaires européens et chinois furent aussi arrêtés.

Le 7 mars 1785, parut un édit qui condamnait six d'entre eux à une prison perpétuelle, quatre prêtres chinois à l'exil, et trente-quatre Chrétiens à l'exil, à la cangue, et à diverses autres peines. L'édit ordonnait en outre de nouvelles recherches, et recommandait aux mandarins de forcer par les tourmens les Chrétiens d'apostasier. Les poursuites recommencèrent de nouveau. Tout était en alarmes. Les missionnaires fuyaient et se cachaient. Quelques-uns se déclarèrent eux-mêmes pour ne compromettre personne. Il arrivait des prisonniers à Pékin de toutes les parties de l'empire, et les gouverneurs exécutaient en beaucoup d'endroits les ordres de la cour avec un extrême empressement.

Quand on eut pris tous les missionnaires que l'on soupçonnait être en Chine, l'empereur donna, le 9 novembre, un second édit par lequel il leur faisait grâce de la peine d'emprisonnement portée contre eux, et leur donnait le choix de rester à Pékin ou de se retirer à Macao. Mais il ne fut rien changé aux peines prononcées contre les Chinois, que l'on regardait comme bien plus coupables. On en envoya beaucoup en exil. Ceux d'entre eux que l'on soupçonna d'être prêtres furent encore moins ménagés, et quelques-uns moururent en exil. Quant aux missionnaires européens arrêtés, les uns profitant de la permission de l'empereur restèrent à Pékin; les autres préférèrent se retirer à Macao, et ensuite à Manille, d'où ils espéraient trouver avec le temps quelque moyen de rentrer secrètement en Chine, pour s'y consacrer au service des missions. L'évêque de Caradre y rentra en effet, en 1787, et fut suivi de plusieurs de ses compagnons d'exil. Ils reprirent l'exercice de leurs fonctions avec les précautions convenables, et travaillèrent à fermer les plaies que le dernier orage venait de faire à cette mission. Il ne paraît pas que Kien-Long, qui ne mourut qu'en 1798, les ait troublés de nouveau, et, sauf peut-être quelques alarmes passagères, et quelques vexations locales, les missionnaires multiplièrent dans cette vaste contrée les adorateurs du vrai Dieu.

Cependant les fidèles se virent encore au moment d'être traduits devant les tribunaux, non précisément comme chrétiens, mais comme séditeux.

Sur la fin de 1790, deux bonzes de la secte des Tao formèrent le complot de détruire la dynastie régnante. Ils avaient choisi, pour être empereur, un jeune homme de vingt-trois ans, de la lie du peuple, et chassé de sa famille à cause de sa mauvaise conduite. Un prétendu physionomiste, qui gagnait sa vie à dire la bonne aventure, soutenait que, suivant les règles de son art, ce jeune homme était né pour être empereur. Les deux bonzes, ajoutant foi à l'horoscope, firent prendre au futur empereur le nom de

Tchou, y ajoutant un surnom qui le mettait dans la lignée d'un empereur de la dynastie des Mîn; puis ils firent part de leur projet à quelques dignitaires riches et superstitieux. Ceux-ci leur attirèrent un grand nombre d'autres complices; car ils promettaient aux uns des dignités et exemptaient les autres des tributs.

Un nouveau catéchumène, qui avait embrassé la religion après avoir perdu tout son bien au jeu, sentit renaître son ambition et sa cupidité. Il fit offre de services au bonze, chef de la révolte, et en tira promesse d'un grand mandarinat. Son frère aîné, baptisé depuis dix ans, et revêtu d'une dignité qu'il avait achetée dès le temps du paganisme, se laissa séduire le premier. Son exemple en déterminait deux ou trois autres, auxquels ils procurèrent une entrevue avec le bonze. Ces Chrétiens commencèrent par l'exhorter à embrasser la foi: il leur répondit qu'il était chargé de gérer les affaires de l'empereur son maître; qu'il ne les empêchait pas de gérer les affaires de l'Empereur du ciel, parce que sa religion était bonne; qu'au reste il n'avait de bonze que l'habit, dont il se servait pour réussir plus efficacement, vu les préjugés du peuple. Les Chrétiens dirent qu'ils ne demandaient ni honneurs ni dignités, mais uniquement la liberté de la religion, qui leur fut facilement accordée. Le généralissime était un chef de prétoriens dont la famille était moitié chrétienne, et il avait deux filles baptisées.

Le jour fixé pour l'exécution était la nuit du dernier jour de l'an, jour où le peuple se livre à toutes sortes de débauches. Le rendez-vous général des révoltés était dans les montagnes; on ne parlait que de la révolution future, et cependant le gouvernement était parfaitement tranquille.

Cinq jours avant le terme fixé pour l'exécution, deux Chrétiens vinrent trouver l'évêque de Caradre et lui apprirent ce qu'ils savaient de la révolte dans laquelle ils étaient entrés. Le prélat leur fit de vifs reproches, et leur dit qu'ils devaient dénoncer cette révolte pour sauver l'honneur de la religion. Ils parurent disposés à obéir, mais il n'était plus temps: des païens les avaient prévenus, et on commençait à rechercher les coupables. Le prétendu empereur fut arrêté le lendemain comme il sortait de la ville. On trouva sur lui un catalogue qui contenait les noms des principaux conjurés, les dignités qu'il leur avait promises, et le compte de l'argent qu'il avait reçu. Il déclara être l'empereur qui devait régner, insulta les mandarins avec la dernière impudence, refusa de se mettre à genoux devant eux, suivant l'usage: « Un empereur, disait-il, ne fléchit pas les genoux devant ses sujets; dans peu de jours, je vous apprendrai à me respecter. » Ce ton hardi parut intimider les juives; ils ne le firent point mal-

traiter, et se contentèrent de le garder soigneusement en prison.

Alors ce fut un cri général que les Chrétiens se révoltaient. Informé de ces bruits, un des grands mandarins voulut donner ordre d'arrêter les fidèles : mais le principal juge dans la cause des conjurés s'y opposa fortement. « Si l'on veut compromettre la religion chrétienne dans cette affaire, dit-il, je ne m'en mêlerai plus ; je connais parfaitement cette religion, et je me rends caution qu'elle n'a aucune part à la révolte. » Son avis prévalut ; seulement il y eut ordre d'examiner secrètement les Chrétiens, mais de n'en inquiéter aucun pour cause de religion.

Le catéchumène dont nous avons parlé fut recherché ainsi que son frère et le reste de sa famille. Il était inscrit comme mandarin sur le catalogue du prétendu empereur. Plusieurs maisons chrétiennes furent visitées et durement traitées. Enfin cet homme, ne trouvant plus d'asile, résolut de se rendre ; il se souvint qu'il était chrétien, et, sachant qu'il ne pouvait plus espérer de vivre longtemps, il désira le baptême. Pendant qu'il délibérait, les soldats arrivèrent. Un d'eux, Chrétien, l'exhorta à se faire baptiser, s'offrit à le conduire dans l'endroit où était Pottier, évêque d'Agathopolis, et se rendit caution pour lui devant les autres soldats païens. Ils l'amènèrent donc à la porte de la maison, et montèrent la garde à l'entour, tandis qu'il entra avec le soldat chrétien. Ce malheureux détesta son crime, demanda pardon du mauvais exemple qu'il avait donné, et promit solennellement de ne dénoncer aucun chrétien. Il fut instruit autant que la circonstance put le permettre, et baptisé. Ensuite il sortit de la maison, et fut conduit au prétoire. L'évêque d'Agathopolis, craignant que l'entrée du catéchumène dans cette maison ne la rendit suspecte, voulut la quitter ; mais les Chrétiens soutenaient qu'il n'y avait rien à craindre, qu'il suffisait de mettre les effets de la religion en sûreté : c'est ce qu'on fit le mieux qu'on put. Cependant le lendemain cette maison fut investie, avec ordre d'enchaîner tout le monde, excepté les femmes et les vieillards ; à ce dernier titre, le prélat fut épargné ; mais son catéchiste, un prêtre chinois et celui qui lui servait de catéchiste, furent enchaînés avec les autres Chrétiens de la maison, et conduits au prétoire. Le catéchumène, ne pouvant résister à la rigueur des tortures qu'on lui faisait endurer pour le forcer à déclarer ses complices, avait dénoncé le fils du maître du logis et trois ou quatre autres Chrétiens, comme ayant contribué d'une somme d'argent pour soutenir la révolte. Le prêtre chinois et les deux catéchistes furent interrogés les premiers ; on leur demanda pourquoi ils se trouvaient dans cette maison, et quels rapports ils avaient avec les accusés. « Nous étions

[An 17

» ven
» l'usa
» eux
» chré
» dans
» relig
» le m
consta
chacu
Au bo
cune
» vou
Ce ju
ment
aux b

Ma
s'étan
perso
des C
blées.
réuni
Chrét
plein
fut e
d'en
foule
tés !
charg
Chrét
lui re
» net
» cor
» qui
les g
roge
réell
leurs
donn
taier
renv
tout
sorti
ves,

« venus, répondirent-ils, pour souhaiter la bonne année, suivant l'usage, ignorant absolument les accusations qu'il y avait contre eux ; nous n'avions d'autre rapport avec eux que parce qu'ils sont chrétiens comme nous ; au reste, nous n'étions point compromis dans cette affaire ; les soldats nous ont arrêtés sans ordre. — La religion chrétienne est défendue par les lois de l'empire, reprit le mandarin, il faut y renoncer. » Les Chrétiens répondirent constamment qu'ils n'en feraient rien. Le mandarin les fit frapper chacun de vingt-cinq coups de bâton, et les envoya en prison. Au bout de huit jours, après s'être assuré qu'ils n'avaient eu aucune part à la révolte, il les renvoya en disant : « Retournez chez vous, et priez si vous le voulez, je ne m'en embarrasse point. » Ce jugement consola les Chrétiens ; ils virent que le gouvernement n'en voulait point à la religion, et qu'il n'ajoutait point foi aux bruits injurieux qui se répandaient contre elle.

Mais dans le même temps, un mandarin qui faisait patrouille, s'étant informé auprès des infidèles du lieu s'il n'y avait point de personnes suspectes dans les environs, ils répondirent qu'il y avait des Chrétiens qui tenaient fréquemment de nombreuses assemblées, et que ce jour, qui était leur jour de dimanche, ils étaient réunis, hommes et femmes ; et ils s'offrirent pour escorte. Les Chrétiens, qui ne s'attendaient à rien, étaient occupés à chanter à pleine voix les prières du dimanche. Dans le moment la maison fut entourée, et les soldats y entrèrent. Le mandarin se contenta d'en enchaîner onze, et les conduisit au prétoire au milieu d'une foule de peuple qui criait : *Périssent les Chrétiens avec les révoltés !* Mais dans le même temps, un grand mandarin militaire, chargé de poursuivre les rebelles, arriva. Celui qui avait pris les Chrétiens vint lui rendre compte de ce qui venait de se passer, et lui remettre les prétendus coupables. « Vous avez eu tort, lui dit nettement le mandarin militaire : les Chrétiens ne sont point compromis dans cette affaire, il y a ordre de ne point les inquiéter ; mettez-les au plus tôt en liberté. » Le petit mandarin les garda hors la prison, mais toujours dans le prétoire, les interrogea juridiquement, et leur dit qu'il voulait savoir s'ils étaient réellement chrétiens. Pour s'en assurer, il leur fit réciter à tous leurs prières, qu'il suivait le livre à la main ; puis, leur ayant fait donner un écrit par lequel ils se déclaraient chrétiens, et promettaient de n'avoir aucune communication avec les révoltés, il les renvoya sans les avoir maltraités. Les païens s'attendaient à un tout autre jugement. Plusieurs avaient dit que, si les Chrétiens en sortaient sains et saufs, ils ne demanderaient point d'autres preuves, et se convertiraient : ils tinrent parole.

Ces deux jugemens, qui s'étaient suivis de près, arrêterent les clameurs des païens, qui commencèrent à revenir de leur prévention. Mais les rebelles dénoncés, témoins des bonnes dispositions du gouvernement en faveur des fidèles, voulurent en profiter.

On eût dit que la plupart s'étaient donné le mot pour se déclarer Chrétiens. Ils le disaient aux soldats qui venaient les saisir chez eux, où l'on voyait encore leurs idoles; ils l'assuraient effrontément devant les juges, qui, pour les convaincre d'imposture, leur demandaient les prières chrétiennes, dont ils ne savaient pas un mot. Aussi les juges, convaincus que les vrais chrétiens étaient calomniés, ne faisaient plus attention aux païens accusés qui se disaient tels. Ennuysés de vérifier leurs mensonges: « Sois Chrétien » ou non, répondaient-ils, ce n'est pas ici l'affaire: tu es un rebelle, il faut que tu avoues ton crime. » C'est ainsi que Dieu permit le jugement des Chrétiens coupables, et qu'il sauva la religion de l'opprobre. Quant au catéchumène, après avoir avoué son crime et dénoncé les Chrétiens qu'il avait séduits, il fut cité au tribunal du principal juge, précisément celui qui s'était déclaré caution pour la religion chrétienne. Le malheureux, soit qu'il crût adoucir ce mandarin, soit tout autre motif, commença par se déclarer Chrétien, sans être interrogé s'il l'était. Le juge, indigné, le traita d'imposteur. « Je connais, dit-il, ta religion; elle enseigne la fidélité au souverain; ses sectateurs ne se révoltent pas. » Ensuite il le fit frapper d'un grand nombre de soufflets, pour le forcer à reconnaître qu'il n'était pas Chrétien. Le catéchumène voulut insister; mais frappé de nouveau encore plus rudement, il finit par apostasier. Le fils du Chrétien chez qui l'évêque d'Agathopolis demeurait reconnu qu'effrayé par le catéchumène, et menacé d'un massacre prochain, il lui avait donné cinq taëls pour s'en rédimer, lui et sa famille. Les autres Chrétiens dénoncés firent la même déposition.

Les mandarins, craignant de déclarer à l'empereur les choses telles qu'elles étaient, présentèrent cette affaire comme une simple supercherie de bonzes, qui avaient feint une espèce de révolte, pour tirer du peuple de l'argent qu'ils devaient employer à bâtir une grande pagode. Les principaux chefs furent coupés par morceaux, leurs ministres décapités et leurs têtes exposées; ceux qui avaient eu des prétentions au mandarinat furent condamnés à être étranglés; le catéchumène fut du nombre.

Pottier, évêque d'Agathopolis, que nous avons eu occasion de nommer, a donné de curieux détails sur l'état et les besoins des missions de la Chine.

Ce prélat était chargé de l'administration de trois provinces,

'An 17
dont
les un
avant
dans
être v

Il e
pays d
de l'é
pourov

Le
gés d
éprou
jeune
nour
tés p
elle a
un p
quelo

Le
impr
craint
mit
nées.
pens
moit

U
et p
tes,
dans
mill
que
ains
que
cep
pen
gran
peu
sion
Qu
on
du
Il
pé

dont les différentes chrétientés se trouvaient tellement éloignées les unes des autres, qu'il fallait faire plusieurs journées de chemin avant d'en rencontrer une. Il n'y avait que treize missionnaires dans ces trois provinces; aussi plusieurs chrétientés ne pouvaient être visitées que tous les deux ans.

Il est aisé d'apercevoir l'inconvénient de cette pratique dans un pays où l'on n'est point libre d'être chrétien, mais où c'est un crime de l'être, et où ce prétendu crime est souvent puni. Il a fallu pourvoir à cet inconvénient, mais par des moyens fort dispendieux.

Le premier consiste à ériger des écoles. Les hommes sont chargés d'instruire les jeunes garçons; plusieurs femmes pieuses et éprouvées se sont consacrées à cette bonne œuvre en faveur des jeunes filles. On fait cotiser les Chrétiens pour l'entretien et la nourriture de ces maîtres ou maîtresses : mais dans les chrétientés pauvres, c'est la mission qui les nourrit et les entretient; c'est elle aussi qui indemnise les parens pauvres du travail des enfans un peu grands qu'ils envoient aux écoles. Ce seul objet coûte quelquefois à la mission plus de cent pistoles par an.

Le second objet de dépense, ce sont les livres. On en avait fait imprimer un assez bon nombre, qu'on distribuait gratis, dans la crainte que l'avarice, qui est un vice dominant des Chinois, ne mît obstacle à leur instruction. Comme, dans ces dernières années, le nombre des prosélytes s'était grandement accru, la dépense des livres devenait considérable; on ne pouvait fournir à la moitié des besoins.

Un troisième moyen pour soutenir la foi parmi les Chrétiens, et pour l'étendre parmi les infidèles, c'est la mission des catéchistes, qui sont de deux sortes. Il y en a qui sont fixés constamment dans chaque chrétienté; ce sont communément des chefs de famille zélés, instruits, et d'un âge un peu avancé. C'est chez eux que l'assemblée des Chrétiens se tient les dimanches et fêtes, ainsi que lors de la visite du missionnaire. C'est aussi chez eux que se rendent les nouveaux convertis pour s'instruire des préceptes de la religion: ce qui constitue ces catéchistes dans des dépenses considérables, surtout quand le nombre des prosélytes est grand. Il faut que la mission les aide. Les autres catéchistes, qu'on peut appeler *ambulans*, sont destinés principalement à la conversion des infidèles. Chaque missionnaire en a un certain nombre. Quand il y a quelque espérance de conversion dans un endroit, on y envoie ces sortes de catéchistes, qui réfutent les superstitions du pays, et prêchent la vérité: ce sont eux qui risquent le plus. Il ne serait pas prudent aux missionnaires, et surtout aux Européens, qui ont la couleur, la figure et l'accent si différens des

Chinois, de paraître ainsi devant les païens. Suivant les lois du pays, ils ont deux crimes capitaux contre eux: l'un, d'être étrangers; et l'autre, de venir prêcher le christianisme. Il suffirait d'un homme de mauvaise volonté pour exposer la mission aux dernières extrémités, en traduisant le missionnaire. Ce sont donc les catéchistes ambulans qui paraissent d'abord, qui éclaircissent les premiers doutes, et qui jettent dans les esprits les premières semences de la foi. Quand les païens se sont rendus, qu'ils ont adoré Dieu, détruit leurs idoles, et qu'on trouve dans leur conduite des preuves de sincérité, le missionnaire va les visiter et les instruire plus particulièrement, en les disposant peu à peu au baptême. La mission défraye ces catéchistes des dépenses qu'ils sont obligés de faire dans leurs voyages. Si l'on pouvait doubler et tripler leur nombre, on aurait bientôt des milliers de Chrétiens de plus.

Un quatrième objet de dépenses, c'est de fournir les fidèles de chapelets, de crucifix, médailles et autres images de religion. Cette pratique éloigne les Chrétiens des coutumes superstitieuses des païens, qui portent sur eux beaucoup de signes de la religion de leurs dieux, et qui en affichent, pour ainsi dire, à chaque coin de leur maison; on ne plaint donc point la dépense à cet égard.

Le nombre des Chrétiens augmentant, il fallait chercher les moyens d'augmenter le nombre des missionnaires. Du temps de l'évêque d'Agathopolis, on ne pouvait espérer du séminaire des missions étrangères, qu'un assez petit nombre de prêtres, à raison de ses grandes charges. Si, dès 1782, ce séminaire ne pouvait suffire à toutes les dépenses des missions, comment pourrait-il y suffire maintenant que, dépouillé des grands biens qu'il possédait alors, il n'a presque plus d'autre ressource que les libéralités des personnes pieuses et zélées pour la propagation de la foi? Les frais pour le départ des missionnaires sont considérables; une bonne partie des voyages, jusqu'à la mission, est à la charge du corps; il faut fournir chaque missionnaire d'un viatique annuel, ordinairement de cinq cents livres; il faut le munir d'une chapelle complète; il faut entretenir des bureaux de correspondance, particulièrement dans les Indes, à l'effet d'introduire les missionnaires dans leurs missions respectives; il faut supporter quelquefois des pertes qu'on ne peut réparer que par la voie des emprunts; par la suite des temps, ces dettes s'accumulent; le séminaire se voit forcé de diminuer le nombre des missionnaires, afin de satisfaire aux dettes les plus pressées. Ainsi, ne pouvant compter sur le séminaire pour satisfaire à tous les besoins, on tâche d'y suppléer par la formation d'un clergé national. On choisit parmi les enfans des Chrétiens ceux

qui marquent le plus de dispositions, tant pour la piété que pour l'étude. On les réunit dans un petit collège, sous la conduite d'un missionnaire européen principalement occupé de cet objet, qui les instruit dans la langue latine. Ils sont nourris et entretenus aux frais de la mission. Ceux qui, encore jeunes, donnaient des espérances, étaient naguère envoyés, au bout d'un an ou deux d'épreuves, au collège général du corps, situé sur la côte de Coromandel, mais qui fut dissous vers 1782. Les plus âgés restaient au petit collège, y apprenaient ce qu'il y a d'essentiel dans la théologie positive et morale, et à lire simplement le latin sans l'entendre; ensuite, quand ils avaient atteint le degré suffisant pour être légitimement ordonnés, ils l'étaient en vertu d'une dispense du saint Siège. Ceux qu'on élève ainsi au sacerdoce sont ordinairement des catéchistes qui se sont distingués dans le ministère. On s'attache d'autant plus à cette partie que c'est, sans contredit, le moyen le plus propre à perpétuer la religion en Chine. Si tous les Européens étaient pris ou dispersés, ce qui est déjà arrivé, les Chrétiens se trouveraient sans ressources. Les malheurs du Japon ont fait ouvrir les yeux sur l'importance de cette œuvre. Quand on eut chassé ou mis à mort les Européens qui s'y trouvaient, et qu'on leur eut fermé la porte du pays, cette chrétienté si florissante, et qui compte tant de martyrs, tomba faute d'un clergé national assez nombreux.

L'évêque est obligé de se choisir un lieu fixe de résidence : non pas qu'il y demeure habituellement, les besoins de la mission exigent de lui des courses et des visites presque aussi longues et aussi multipliées que celles des autres prêtres; mais cette résidence est nécessaire pour donner la facilité aux missionnaires et aux Chrétiens de recourir à lui quand il en est besoin. Cette maison est située ordinairement au centre de toute la mission, et dans un endroit où la chrétienté est assez nombreuse. Les murailles de la maison épiscopale sont de boue enduite de chaux; un corps de logis passable et couvert en tuiles sert de chapelle; le reste est construit avec des roseaux du pays, et couvert de paille. On a peine à s'y préserver de la pluie. L'évêque y demeure quelques mois de l'année. En son absence, il y laisse un ou deux domestiques instruits des différens endroits où il peut être, et qui y conduisent ou y adressent ceux qui ont des affaires. Or, cette maison qui, en grande partie, est un lieu d'hospitalité pour les Chrétiens des différentes provinces, entraîne des dépenses exorbitantes. Si ces Chrétiens étaient à leur aise, ce serait sans doute à eux à fournir à de pareilles dépenses; mais les riches sont assez rares parmi eux. La malédiction que l'Écriture prononce contre

les riches se vérifie à la Chine plus qu'ailleurs, l'avarice et l'amour de l'argent y étant portés à leur comble. Il faut que le faible subsiste que les missionnaires tirent du séminaire supplée à tout. Certes, ils n'emploient pas leur revenu à s'adoucir beaucoup la vie, ni à entretenir aucun luxe; ils vivent comme les gens du commun, mangeant du riz, des herbes, quelquefois de la viande de porc, de la volaille quand on leur en donne, buvant du vin de riz quand il y en a; cela suffit, et parfois il y a de l'abondance. Leurs habits sont tels, que le dernier des Chinois qui en serait vêtu ne se ferait point remarquer. Leur nombre ne les embarrasse pas beaucoup. Le lit de l'évêque d'Agathopolis consistait dans une couverture et une natte, avec une botte de paille qu'on plaçait par-dessous; de sorte qu'en mettant ce lit, avec la garde-robe d'été et d'hiver du prélat, sur les épaules d'un homme, celui-ci se trouvait à son aise, et faisait sans difficulté quatre-vingts lieues avec l'évêque. Or, les missionnaires ne sont ni plus riches ni mieux meublés que les prélats. Hors le cas de maladie, ils font tous leurs voyages à pied.

Il y a encore plusieurs objets particuliers de dépenses, bien dignes du zèle et de la charité des personnes qui s'intéressent à l'œuvre des missions.

Un des premiers, c'est le salut des enfans des païens. Quoiqu'il ne soit pas permis de les baptiser indifféremment, il est du devoir des missionnaires de contribuer au salut des moribonds qu'il faut chercher. Pour cela ils envoient de tous côtés des Chrétiens fidèles, assez entendus dans la médecine, pour les trouver et leur administrer le baptême, sous prétexte de leur donner des remèdes. Il y a jusqu'à des femmes pieuses qui s'introduisent dans les maisons des particuliers, et surtout des pauvres, se donnant pour médecins qui exercent la médecine gratis, comme quelques païens le font par ostentation; elles baptisent les enfans, suivant l'exigence des cas. Il faut munir ces espèces de médecins de remèdes, dont on leur a fait connaître la vertu et l'usage, et leur donner de quoi vivre. Cette bonne œuvre ayant été poussée avec plus de zèle, à l'occasion d'une grande famine et de la peste qui s'ensuivit, on compta près de cent mille enfans d'infidèles baptisés en trois ans. Il fallut tout sacrifier pour cela: c'était l'œuvre la plus pressée.

Un second objet, c'est le soin qu'on doit prendre des confesseurs qui souffrent la persécution, et qui sont emprisonnés pour la foi. Lorsqu'une famille est accusée d'être chrétienne, aussitôt le mandarin envoie une troupe de satellites sans frein enchaîner les accusés et les conduire à son prétoire. Sous prétexte d'examiner la maison et d'y chercher des effets de religion, ils y volent tout

ce qui leur convient ; argent, riz, habits, tout est à leur discrétion. Ils conduisent ensuite les accusés au prétoire, où il faut attendre dix à vingt jours avant de paraître devant le mandarin. Pendant cet intervalle, ils tiennent les Chrétiens attachés dans des auberges attenantes au prétoire, s'y font servir comme ils veulent, et les forcent à payer pour eux. Quand les Chrétiens ont subi leur interrogatoire, et qu'on a employé contre eux toutes sortes de tortures, on les charge ordinairement de la cangue, avec laquelle ils ne peuvent faire usage de leurs mains ni pour boire ni pour manger : ce qui les oblige à gager quelqu'un pour les servir. En Chine, il est d'usage que les prisonniers se nourrissent eux-mêmes ; s'ils sont hors d'état de le faire, et que personne ne les soutienne, on les laisse volontiers mourir de faim. Or, il arrive souvent que la persécution tombe sur les pauvres qui ne vivent que de leur travail ; ils se trouvent sans ressource, ainsi que leurs familles, qui comptaient sur leur secours. Il faut y suppléer nécessairement, et avec d'autant plus de zèle, que la tentation la plus forte qu'ils aient à soutenir au milieu de leurs tribulations, c'est la crainte de manquer du nécessaire, tant pour eux que pour les leurs. On met dans ces circonstances tous les Chrétiens du lieu à contribution ; les missionnaires leur donnent les premiers l'exemple ; mais il arrive, surtout quand les persécutés sont en grand nombre, que si ce n'est pas eux, c'est au moins leur famille qui souffre de la faim. Les Chrétiens sont quelquefois punis d'exil. Bien que ces sortes d'exilés pauvres soient en Chine moins à plaindre qu'ailleurs, parce que c'est en grande partie le public qui se charge de leur nourriture, cependant, comme il faut qu'ils la demandent, et qu'ils vivent en espèce de mendiants, portant toujours sur eux des marques publiques de leur exil, ce qui est une vie bien dure et bien humiliante pour des Chrétiens honnêtes, on tâche de leur adoucir la vie, et de rendre leur exil moins ignominieux.

Un troisième objet, où la charité trouve beaucoup à s'étendre, c'est le soin de pourvoir les filles des pauvres, pour empêcher qu'elles ne soient livrées aux gentils. Il est commun en Chine de faire alliance avec des familles, en fiançant les enfans dès le plus bas âge. Ces prétendues fiançailles ne peuvent presque plus se rompre, et l'autorité civile les maintient avec beaucoup d'obstination. La coutume est aussi de faire passer les fiancées, dès l'enfance, chez les familles alliées. Elles habitent sous le même toit que le futur époux ; elles sont nourries et élevées de la même manière jusqu'au temps du mariage. L'indigence fait quelquefois que les Chrétiens, ne trouvant pas de familles chrétiennes avec qui ils puissent

et l'amour
ible sub-
e à tout.
ucoup la
s du com-
iande de
in de riz
ce. Leurs
t vêtu ne
asse pas
dans une
n plaçait
rde-robe
elui-ci se
gts lieues
ni mieux
ous leurs

es, bien
essent à

quoiqu'il
u devoir
u'il faut
nchétiens
et leur
mèdes.
es mai-
nt pour
païens
t l'exi-
mèdes,
donner
plus de
suivit,
ois ans.
ssée.
onfes-
our la
tôt le
er les
miner
tout

s'unir, contractent alliance avec des païens. Dans de pareilles circonstances, la fille est absolument perdue. Nourrie et instruite par des infidèles, elle profane son baptême en adorant les idoles, et en se livrant à toutes sortes de superstitions, elle et ses descendants. Une charité bien ordonnée empêcherait de si grands malheurs. De simples exhortations font ordinairement peu sur des pauvres qui souffrent, quand l'aumône ne les accompagne point; mais comment pouvoir tout faire, si les missionnaires ne sont aidés ?

Un quatrième objet, qui les constitue quelquefois dans des dépenses considérables, c'est le besoin où ils sont de suppléer et de multiplier leurs chapelles. La Chine est infestée de brigands bien armés qui s'emparent de tout ce qu'ils rencontrent. Plus d'une chapelle de missionnaires est déjà tombée dans leurs mains. Outre ce danger, un missionnaire passe devant les douanes, où les paquets sont ouverts, pour savoir si des effets volés ne s'y trouvent point, ou si on ne porte pas d'armes. Une chapelle mise en évidence donnerait aux douaniers de terribles préjugés. Ce sont des habits inconnus, des livres écrits en caractères étrangers : on a vu des missionnaires, au milieu de ces dangers, n'être sauvés de leurs mains que par miracle. On tâche de diminuer le péril en multipliant les chapelles, et en les plaçant à distance convenable dans les différentes chrétientés, de manière à ce que le missionnaire les porte le moins qu'il est possible avec lui. Au reste, en fait de ces chapelles, on se borne au simple nécessaire : un calice d'argent à pied de cuivre, ou, à son défaut, un calice d'étain, une aube, un amict, une ceinture, une pierre sacrée, deux nappes d'autel, dont une se plie en deux, un devant d'autel de toile des quatre couleurs, et le reste de l'ornement de la même étoffe, doublé de noir pour la messe des morts, avec la bourse et ce qu'elle doit contenir; enfin un petit rituel et un petit missel in-12. Le missionnaire porte sur lui une custode ou petit ciboire en cas de besoin, avec la boîte aux saintes huiles. Ces deux objets ne sont point doubles.

Tels sont les différens besoins qui regardent la mission, et l'usage que l'on peut faire des aumônes que la charité des fidèles lui prépare.

Quittons la Chine pour constater le fait de l'établissement du christianisme dans le royaume de Corée.

La nouvelle Eglise de Corée doit son origine à la conversion du fils d'un ambassadeur du roi de Corée, appelé Ly, qui vint à Pékin en 1784. Grand amateur des mathématiques, il s'adressa aux Européens pour leur demander des livres de cette science, et

en recevoir des leçons. Les missionnaires profitèrent de l'occasion pour lui prêter aussi des livres de religion. La grâce agissant sur le cœur du jeune Ly, les conversations qu'il eut avec les missionnaires lui firent une vive impression ; il se convertit à la foi, et fut baptisé sous le nom de Pierre. De retour la même année dans sa patrie, ce nouveau disciple de Jésus-Christ fit part à ses parens et à ses amis des principes de la vraie foi. Il leur distribua les livres qu'on lui avait donnés. Cette lecture et les vives prédications du néophyte amenèrent bientôt plusieurs Coréens à la connaissance du vrai Dieu ; en peu de temps, un grand nombre crurent en Jésus-Christ. Quelques-uns même devinrent plus savans, plus zélés prédicateurs et promoteurs que Pierre Ly. Il en baptisa beaucoup, et beaucoup d'autres furent baptisés par de nouveaux Chrétiens qu'il avait établis catéchistes ; dans l'espace de cinq ans, le nombre des Chrétiens s'accrut jusqu'à environ quatre mille.

La propagation de la nouvelle religion ne put être longtemps cachée aux ministres du roi de Corée. Plusieurs, tant de la noblesse que du peuple, la prêchaient avec la même sincérité qu'ils l'avaient embrassée, et Dieu donnait de l'efficacité à leurs paroles. Le gouverneur de la ville royale fit arrêter, en 1788, Thomas King, zélé Chrétien, sous prétexte qu'il enseignait une religion et une doctrine étrangère à laquelle il attirait ses concitoyens. A cette nouvelle, plusieurs néophytes se présentèrent devant ce gouverneur, et déclarèrent qu'ils étaient aussi Chrétiens et prédicateurs. Etonné de leur nombre, ne connaissant pas d'ailleurs les intentions du roi touchant les partisans de la nouvelle religion, le gouverneur n'osa rien faire ; il renvoya les Chrétiens dans leurs maisons, et condamna à l'exil le seul Thomas King, comme perturbateur du repos public, et enseignant des doctrines étrangères. Ce prédicateur de Jésus-Christ mourut glorieusement dans son exil la même année. Les autres Chrétiens n'en devinrent que plus hardis ; ils annoncèrent le christianisme avec beaucoup de succès dans la ville royale et dans les provinces. Ils conduisaient à Pierre Ly et aux autres catéchistes ceux qu'ils jugeaient dignes de la grâce du baptême. Cependant, comme il y avait dans la religion plusieurs choses qu'ils ne pouvaient comprendre, et d'autres qu'il leur paraissait impossible de pratiquer, ils résolurent d'envoyer demander à l'Eglise de Pékin les instructions et les autres moyens d'entretenir et d'augmenter la foi parmi eux.

L'an 1790, Paul Yn vint à Pékin à la suite des ambassadeurs coréens. Après avoir lu les lettres qu'il apportait et l'avoir entendu, De Govéa, évêque de Pékin, vit qu'il y avait de l'ignorance,

même sur des points essentiels, parmi les nouveaux Chrétiens. Il leur traça ce qu'ils devaient croire et pratiquer pour mériter d'être regardés comme tels. Paul Yn, après avoir reçu les sacremens de confirmation et d'eucharistie, partit plein de joie avec une Lettre pastorale écrite sur de la soie, afin qu'il pût la cacher avec plus de facilité. De retour en Corée, il parla des églises qu'il avait vues à Pékin, des missionnaires européens venus des extrémités les plus éloignées de la terre pour propager l'Évangile, des entretiens qu'il avait eus avec eux, des sacremens qu'il avait reçus, etc. Enflammés d'un nouvel amour, les néophytes coréens déposèrent toute crainte et méprisèrent tout danger. Ils résolurent unanimement de demander des missionnaires, et envoyèrent, dans la même année 1790, à Govéa le même Paul Yn, et un catéchumène nommé U, officier du roi de Corée qui fut baptisé à Pékin, et reçut le nom de Jean-Baptiste. On lui remit un calice, un missel, une pierre sacrée, des ornemens et les autres choses nécessaires pour célébrer le saint sacrifice de la messe. On lui apprit aussi à faire du vin avec des raisins, afin que tout fût prêt à l'arrivée du missionnaire.

Jean A, prêtre séculier de Macao, nommé par Govéa missionnaire pour la Corée, partit de Pékin, au mois de février 1791. Après vingt jours de marche, il arriva au lieu convenu, où il demeura dix jours. Des Chrétiens de Corée, que le missionnaire et ses conducteurs chinois auraient reconnus à certains signes, devaient s'y trouver pour le recevoir et le conduire dans leur pays. Personne ne parut. Le missionnaire revint donc à Pékin. L'année suivante, 1792, certains bruits sinistres se répandirent. On ne put les vérifier qu'à la fin de 1793, époque à laquelle arrivèrent à Pékin Sabbas Chi, chrétien, et Jean Po, catéchumène, avec des lettres de l'Eglise de Corée. Les Chrétiens y rendaient compte d'une cruelle persécution excitée en 1791 et 1792, laquelle les avait mis dans l'impossibilité d'aller recevoir le missionnaire.

Voici quelle fut la cause de cette persécution. Deux frères, Paul Yn et Jacques Kuan, avaient refusé de faire les funérailles de leur mère chrétienne selon les cérémonies du paganisme. Ils étaient d'une famille noble, d'une piété exemplaire et d'un zèle ardent, à l'exemple de leur mère, qui leur avait recommandé, à l'article de la mort, de ne point souffrir qu'on fit à ses obsèques des cérémonies superstitieuses et païennes. Selon l'usage, les enfans, à la mort de leurs parens, doivent ériger des tablettes portant les noms des défunts, que l'on place et conserve très-religieusement dans un lieu dit le temple des ancêtres. Les descendans d'une famille sont obligés de s'y rendre à certains

[An 1769]
 temps
 rés, et
 Entre
 permis
 qui l'é
 du sain
 de Clé
 ponse
 aimère
 la véri
 Yn et
 eux. A
 païens
 entrér
 chréti
 naces
 croyai
 effray
 notre
 vrai D
 nous
 rémon
 ne so
 Nous
 même
 serva
 regar
 avec
 cer le
 d'out
 Le
 Jésus
 rité
 prou
 défun
 cette
 rant
 et le
 enve
 les a
 ami
 roya
 tien

temps de l'année pour brûler des parfums, offrir des mets préparés, et pour accomplir plusieurs autres cérémonies superstitieuses. Entre autres questions, l'Église de Corée avait demandé s'il était permis d'ériger les tablettes des ancêtres et de conserver celles qui l'étaient déjà. De Govéa répondit, conformément aux décisions du saint Siège, dans la bulle de Benoît XIV, *Ex quo*, et dans celle de Clément XI, *Ex illâ die*, que cela n'était point permis. Cette réponse fut une pierre de scandale pour plusieurs nobles Coréens; ils aimèrent mieux renoncer à une religion dont ils avaient reconnu la vérité, qu'aux mauvais usages de leur pays. Au contraire, Paul Yn et Jacques Kuan brûlèrent les tablettes qu'ils avaient chez eux. A la mort de leur mère, leurs parens et alliés, presque tous païens, appelés aux funérailles, ne trouvant plus ces tablettes entrèrent en fureur, se répandirent en injures contre la religion chrétienne et contre les deux néophytes, et exigèrent avec menaces qu'ils produisissent et remissent en place les tablettes qu'ils croyaient seulement cachées. Les deux frères ne se laissèrent point effrayer: « Nous sommes chrétiens, répondirent-ils avec franchise, notre mère l'était; il ne nous est point permis d'allier le culte du vrai Dieu avec le culte fausement religieux des morts. Notre mère nous a défendu de souffrir qu'on fit à ses funérailles aucune cérémonie superstitieuse et contraire à la loi de Dieu; les tablettes ne sont point cachées; nous les avons, de son avis, jetées au feu. Nous sommes prêts à souffrir toutes sortes de tourmens, la mort même, plutôt que de violer la loi de Dieu en érigeant ou en conservant des tablettes qu'elle défend. » Ces paroles que Paul Yn, regardé parmi les siens comme un célèbre docteur, prononça avec force, mirent ses parens païens en fureur. Ils allèrent dénoncer les deux frères au gouverneur de la ville, comme coupables d'outrage à la piété filiale, et professant une religion étrangère.

Les deux frères, interrogés par le gouverneur, confessèrent Jésus-Christ avec une noble sincérité. Paul Yn démontra la vérité de sa religion, ne nia point qu'il eût brûlé les tablettes, prouva l'inutilité et l'injustice du culte superstitieux rendu aux défunts. Le gouverneur, ennemi de la famille de Paul Yn, saisit cette occasion de l'opprimer. Il écrivit aux ministres, en exagérant le danger dont il prétendait que la religion menaçait le roi et le royaume; il lui reprochait de détourner les hommes du culte envers les esprits protecteurs du pays, de la vénération envers les ancêtres, de l'obéissance aux lois de l'État. Le roi, d'ailleurs ami de la paix, fut saisi de crainte; il établit un des grands du royaume inquisiteur contre les partisans de la religion chrétienne.

Pour s'acquitter des fonctions de sa charge, celui ci excita une persécution générale. Il ordonna aux gouverneurs des villes de mettre en prison tous les Chrétiens qu'ils découvriraient, et de ne les en laisser sortir qu'après qu'ils auraient renoncé à leur foi de vive voix et par écrit. On lui amena les deux frères chargés de chaînes pour leur faire subir leur jugement. Aux différentes questions qu'on leur fit, ils répondirent : « Nous professons la religion chrétienne, parce que nous en avons reconnu la vérité ; nous avons jeté au feu les tablettes des ancêtres, parce que nous les regardons comme des choses inutiles et exécrables devant Dieu ; nous voulons vivre et mourir chrétiens selon qu'il plaira à Dieu. Au reste, nous sommes prêts à obéir au roi et aux lois de l'Etat en tout ce qui n'est pas contraire à la loi du Seigneur. » Cette réponse courte, mais pleine de force, déplut à l'inquisiteur. Il donna ordre qu'on appliquât les deux frères à la torture jusqu'à ce qu'ils eussent renoncé à Jésus-Christ. Ces deux athlètes du christianisme ne devinrent, au milieu des tourmens, que plus fermes dans la foi. Après les tortures, on employa les caresses avec aussi peu de succès ; alors l'inquisiteur irrité prononça la sentence de mort, et les condamna comme partisans d'une religion étrangère, contempteurs de celle de leur pays, et comme coupables d'impiété envers leurs ancêtres. La sentence fut, selon l'usage du royaume, présentée au roi pour qu'il la confirmât. Ce prince en fut attristé ; il avait reconnu le génie et les belles qualités de Paul Yn, et il aimait sa famille ; il envoya quelques personnes à la prison pour exhorter les deux frères à renoncer au christianisme, et à ériger la tablette en l'honneur de leur mère et de leurs ancêtres, avec l'autorisation, s'ils y consentaient, de leur remettre la peine de mort. Ce fut inutilement : irrité de cette résistance, le roi ordonna l'exécution de la sentence. Ces généreux confesseurs furent aussitôt transportés de la prison au lieu du supplice, suivis d'une foule immense de païens et de Chrétiens. Jacques Kuan, demi-mort des tourmens cruels qu'on lui avait fait souffrir, pouvait à peine prononcer quelquefois les saints noms de Jésus et de Marie ; mais Paul Yn s'avancait avec un air d'allégresse vers le lieu du supplice, comme vers un festin céleste ; il annonçait Jésus-Christ avec tant de dignité, que les Chrétiens et les païens étaient ravis d'admiration. Au lieu du supplice, on leur demanda encore s'ils voulaient rendre le culte aux ancêtres, et renoncer à la religion étrangère. Sur leur réponse négative, l'officier commanda à Paul Yn de lire la sentence de mort confirmée par le roi, et écrite sur une planche, suivant l'usage du royaume. Paul Yn la prend, la lit à haute voix, ravi de joie ; aussitôt après

(An 17
l'avoie
sieurs
sang-f
Le ho
Kuan
arriva
Jacqu
Ler
dépéc
riva, l
rent r
mit de
avaie
amis,
voir l
et fle
L'éton
avaie
était c
été m
d'aut
étaie
les Co
se réc
cence
avaie
dans
ces de
Ap
mand
plutô
s'ait-
ians
des
plus
les p
de pl
eut à
tiens,
de ce
priso
chrét
née d

l'avoir lue, il pose sa tête sur un gros billot de bois, prononce plusieurs fois les saints noms de Jésus et de Marie, et, d'un grand sang-froid, fait signe au bourreau de s'acquitter de son devoir. Le bourreau lui tranche la tête, et la coupe ensuite à Jacques Kuan, qui prononçait les mêmes noms, quoiqu'à demi mort. Ceci arriva le 7 décembre 1791; Paul Yn avait trente-trois ans, et Jacques Kuan quarante et un.

Le roi s'était repenti d'avoir confirmé leur sentence de mort, et avait dépêché l'ordre de les envoyer en exil; mais lorsque le message arriva, la sentence était exécutée. Les corps des deux martyrs restèrent neuf jours sans sépulture. Pour intimider les Chrétiens, on mit des gardes sur la place. Le neuvième jour, les parens, qui avaient obtenu du roi la permission de les ensevelir, et leurs amis, qui étaient venus à leurs funérailles, furent très-étonnés de voir les deux corps sans aucune marque de corruption, vermeils et flexibles comme s'ils eussent été décapités le même jour. L'étonnement redoubla lorsqu'on vit le billot sur lequel ils avaient eu la tête tranchée, et la planche où la sentence de mort était écrite, arrosés d'un sang liquide et aussi frais que s'ils eussent été mis à mort un moment auparavant. Ces circonstances parurent d'autant plus surprenantes, qu'au mois de décembre les froids étaient si grands que tous les liquides et fluides se gelaient, disent les Coréens, même dans les vases. Les païens, pleins d'admiration, se récrièrent contre l'injustice des juges, et proclamèrent l'innocence des deux frères; quelques uns, touchés du prodige qu'ils avaient examiné avec soin, se convertirent à la foi. Les fidèles dans leur admiration, louaient et invoquaient Dieu. Le sang de ces deux martyrs fut une semence de Chrétiens.

Après un tel exemple de fermeté, le grand inquisiteur recommanda d'employer contre les fidèles les exhortations et les menaces, plutôt que les tourmens et la peine de mort. « Il est certain, disait-il, que les Chrétiens aiment à mourir pour leur religion, dans laquelle on leur rend ensuite gloire et honneur comme à des saints. On lit dans leurs livres que, plus on en fait mourir, plus il y a de personnes qui embrassent leur foi. » Les caresses, les promesses de richesses et d'honneurs lui réussirent auprès de plusieurs. Mais si l'on eut à gémir sur quelques apostats, l'on eut à se réjouir de la persévérance d'un grand nombre de Chrétiens, qui sacrifièrent à leur foi les honneurs, les biens et la paix de ce monde. Instruit que le peuple murmurait de ce qu'on emprisonnait et tourmentait tant de personnes à cause de la religion chrétienne, le roi ordonna au grand inquisiteur, la seconde année de la persécution, de mettre en liberté les Chrétiens prison-

niers, en les exhortant à quitter la religion d'Europe, et à observer les coutumes et la religion de leur pays. Il enjoignit toutefois de veiller avec soin à ce que les Chrétiens n'allassent point en Chine, d'où leur était venue leur religion. Ce décret mit fin à la première persécution générale contre les fidèles de Corée; les fidèles furent renvoyés chez eux, et les gouverneurs des villes cessèrent de les molester.

Après cette persécution, les plus fervens Chrétiens envoyèrent à l'évêque de Pékin, Sabbas Chi et Jean Po, pour en rendre compte et demander des missionnaires. Le prêtre Jean A, que Govéa avait d'abord destiné à cette mission, étant mort, il choisit Jacques Velloz, prêtre chinois, le premier élève du séminaire épiscopal de Pékin, âgé de vingt-quatre ans, qui à la piété et aux lumières joignait une connaissance profonde des lettres et des sciences chinoises, et qui d'ailleurs avait la physionomie assez semblable à celle des Coréens. Ce missionnaire partit de Pékin en février 1794, muni de tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires, pour exercer le ministère apostolique. Après vingt jours de marche, il arriva aux confins des deux royaumes. Mais comme les gouverneurs coréens redoublaient alors de vigilance sur les frontières, on convint que l'entrée en Corée serait différée jusqu'au mois de décembre. En attendant, Velloz visita les missions de Tartarie. Revenu en décembre aux portes de la Corée, il trouva Sabbas Chi et d'autres Chrétiens disposés à l'introduire. Il quitta son costume chinois, prit celui des Coréens, et entra dans le royaume; après douze jours de marche, il arriva dans la capitale. Son arrivée causa une joie et une consolation inexprimables; on le reçut et on l'honora comme un ange descendu du ciel. Il se livra tout entier à l'étude de la langue coréenne, afin de commencer le plus tôt possible à exercer le saint ministère. Le samedi saint 1795, il administra le baptême à quelques adultes, suppléa les cérémonies de ce sacrement à quelques autres, et reçut quelques confessions par écrit; le jour de Pâques, il célébra la messe et donna la communion aux personnes qui s'y étaient préparées. Jamais, jusque-là, le sacrifice de la loi évangélique n'avait été offert dans ce royaume.

Le missionnaire ne fut point troublé jusqu'au mois de juin. Mais alors une femme qui venait de recevoir les sacremens, avertit son frère de l'arrivée et de la prédication du missionnaire. Cet homme qui, dans la persécution précédente, avait renoncé à Jésus-Christ, feignit un désir ardent de faire pénitence et de recevoir le baptême, courut à la maison du prêtre, lui fit beaucoup de questions sur la religion et sur son arrivée dans le pays. Après cette conversation, il alla droit au palais du roi informer les ministres de

l'arrivée d'un étranger, de sa demeure, de ceux qui l'avaient amené, etc. A cette dénonciation était présent un gouverneur militaire, chrétien apostat, qui détestait sincèrement son crime, et désirait avec ardeur un prêtre pour se confesser ; mais les autres Chrétiens ne lui avaient point fait part de l'arrivée du missionnaire, dans la crainte qu'il ne le trahît. Instruit par la dénonciation de la demeure du prêtre, il court l'avertir du danger qui le menace, lui conseille de sortir au plus tôt, offrant de le conduire ailleurs, et le conduit en effet dans la maison d'une veuve chrétienne, riche et noble, qui le garda chez elle jusqu'à ce que l'orage fût passé. Le missionnaire y était en sûreté ; car, selon l'usage du royaume, il n'était permis à personne d'entrer dans cette maison, parce qu'il ne s'y trouvait point d'hommes. Le même jour, les ministres envoyèrent deux bandes de soldats, l'une à la maison de Matthias Xu, où le missionnaire avait demeuré, l'autre à la poursuite des conducteurs de l'étranger, avec ordre de les amener tous au tribunal criminel souverain. Les soldats amenèrent Matthias Xu, Sabbas Chi et Paul Yu devant le tribunal. Par leur silence, leur patience et leur constance, ils fatiguèrent et déconcertèrent la méchanceté, la cruauté et les ruses des juges. On les frappa, on leur donna des soufflets, on leur écrasa les genoux : ce fut sans succès ; ces trois hommes persévérèrent unanimement dans la foi, sans hésiter ni montrer aucune faiblesse. Interrogés sur les noms, la qualité et la patrie de l'étranger, ils gardèrent un profond silence sur toutes ces questions. Alors, s'imaginant que ces hommes se moquaient d'eux, et désespérant de leur arracher un seul mot sur l'arrivée de l'étranger, les juges entrèrent en fureur, et ordonnèrent qu'on leur fît souffrir toute espèce de tourmens jusqu'à ce qu'ils mourussent. L'ordre fut exécuté, et les trois confesseurs de Jésus-Christ rendirent l'esprit à peu près dans le même instant ; ils avaient un visage serein, indice de la douceur spirituelle dont ils jouissaient au milieu des tourmens. Ce martyr arriva le 28 juin 1795. Sabbas Chi était âgé de vingt-neuf ans, Paul Yu de trente six et Matthias de trente et un.

Après la mort de ces trois martyrs, on sollicita le roi d'ordonner par un décret des recherches contre la religion chrétienne. Ce prince, naturellement pacifique, n'étant pas trop ennemi de la religion chrétienne, et craignant d'ailleurs une sédition populaire, ne voulut point exciter, par un édit public, une persécution générale contre le christianisme : mais il ôta leurs charges à quelques officiers militaires et civils ; il en dégrada quelques autres seulement en partie, parce qu'ils étaient chrétiens. Pierre Ly fut envoyé en exil, après avoir été dénouillé de sa charge. Ensuite le roi

enjoignit très-fortement à tous les gouverneurs de ne point laisser propager la religion d'Europe, d'exhorter le peuple à ne point abandonner celle du pays pour en embrasser une étrangère. Ce prince recommanda surtout aux gouverneurs placés sur les frontières, et aux ambassadeurs qu'on enverrait désormais à Pékin, de veiller à ce qu'aucun Chrétien ne sortît du royaume, et à ce qu'aucun Chinois n'y entrât.

Si cette ordonnance empêcha une persécution générale, elle donna occasion aux gouverneurs des villes de vexer les Chrétiens par des recherches rigoureuses. La seule différence qu'on aperçoit entre cette inquisition et une persécution ouverte, c'est que la plupart des gouverneurs ne faisaient point mourir les Chrétiens, et ne leur faisaient point souffrir les plus cruels tourmens. Il y en eut cependant qui, sous le prétexte de la vigilance recommandée par le roi, les firent tourmenter jusqu'à la mort. Un grand nombre de néophytes abandonnèrent leurs demeures, et se sauvèrent dans les déserts et sur les montagnes, pour se soustraire à leur tyrannie; beaucoup d'autres périrent de faim et de misère dans les prisons; il y en eut aussi plusieurs qui, faibles dans la foi, préférèrent les biens périssables de ce monde à ceux du ciel, et tergiversèrent au lieu de confesser leur religion d'une manière claire et ouverte.

Cependant, au milieu de dangers si grands et si multipliés, le missionnaire fut conservé sain et sauf pour le salut d'un grand nombre. Au bout de deux ans, il put envoyer à Pékin un Chrétien porter ses lettres, et donner des détails sur la nouvelle Eglise. Ce pieux et fervent chrétien, quoique de famille noble, feignit d'être un homme du peuple, pour venir en Chine, comme domestique de l'ambassadeur. Il avait acheté à prix d'argent cette fonction humiliante d'un véritable domestique. Son arrivée à Pékin, le 28 janvier 1797, combla De Govéa d'une joie d'autant plus vive qu'il ne l'espérait plus.

Voilà, par anticipation, l'histoire de l'Eglise naissante dans le royaume de Corée, sur lequel Dieu, infiniment bon, jeta ses yeux de miséricorde dans ces derniers temps, en éclairant des hommes assis dans les ténèbres, et les conduisant dans la voie de la paix et du salut par des moyens d'autant plus admirables qu'ils paraissent moins efficaces aux yeux des hommes. Quand on pense à la conversion extraordinaire d'une partie de cette nation, aux moyens par lesquels environ quatre mille hommes sont parvenus à la connaissance de la vérité; quand on réfléchit à la vertu courageuse, à la constance héroïque avec laquelle ces hommes ont embrassé et conservé leur religion au milieu de tant de secousses

violentes, l'esprit se rappelle aussitôt ces paroles de l'Exode :
Le doigt de Dieu est ici !

La religion, triomphante en Corée, avait obtenu, dans la personne d'un de ses ministres, un beau témoignage de confiance de la part du roi de Cochinchine. Ce prince, dépossédé par une insurrection, puis victime de la duplicité des Siamois qui, sous prétexte de le rétablir dans ses Etats, abusèrent de son nom pour piller son peuple, et, incertain sur le sort qui lui était réservé, confia, en 1784, à Pigneaux, évêque d'Adran, ce qu'il avait de plus précieux, son fils aîné, fils de la reine, héritier présomptif de la couronne, âgé seulement de cinq ans. Pigneaux s'était concilié, par ses rares qualités, par l'éclat de sa vertu, par les services signalés qu'il avait rendus à la famille du roi légitime, l'amitié et la confiance de ce prince, l'estime et la vénération de presque tous ceux qui le connaissaient, tant païens que Chrétiens. Il passa en France avec son royal élève, en 1786, afin d'implorer la protection de Louis XVI en faveur du roi légitime de Cochinchine. Louis XVI, qui ne prévoyait pas les malheurs qui l'attendaient prochainement, non content de faire au jeune prince cochinchinois un accueil distingué, promit d'envoyer des secours à son père; mais les ordres donnés par ce prince généreux et bienfaisant ne furent point exécutés. Cependant le roi de Cochinchine, pendant l'absence de son fils et de l'évêque d'Adran, était rentré, dès 1785 ou 1786, en possession des provinces qu'on appelle la basse Cochinchine, et s'y était maintenu à la faveur de la division survenue entre les chefs des rebelles. Depuis le retour de l'évêque, aidé par les conseils de Pigneaux et par les services signalés que lui rendirent plusieurs officiers français qui s'étaient attachés à son service, il obtint de nouveaux et immenses succès sur ses ennemis.

Dépositaire de la confiance royale, l'évêque d'Adran ne pouvait manquer de faire des jaloux. Dix-neuf grands de l'Etat se réunirent pour représenter au roi que la prudence ne permettait pas de laisser plus longtemps au prélat l'éducation du prince; qu'étant étranger et d'une religion différente, il était impossible que Pigneaux ne lui inculquât point ses principes. Ils suppliaient le roi de remettre son fils entre les mains de mandarins lettrés, qui lui donneraient une éducation conforme à celle qu'avaient reçue tous ses ancêtres. Le roi indigné jeta les remontrances par terre; il rappela tous les services que le prélat avait rendus à l'Etat, à lui en particulier, à sa mère, à sa femme, à son fils, à toute sa famille, et ajouta : « Il est bien étonnant qu'après avoir si peu fait pour » reconnaître tant de bienfaits, vous osiez encore me porter à

« l'ingratitude la plus monstrueuse ! » Il menaça de punir sévèrement les auteurs de cette cabale, fit part à la reine de la conduite de ses mandarins, et prit avec elle la résolution de la laisser ignorer à l'évêque. Mais quelques jours après, voyant que celui-ci n'allait plus chez le prince, il comprit bien que Pigneaux était instruit de tout ce qui s'était passé. Il lui envoya l'écrit des mandarins et lui fit dire le parti qu'il avait pris d'en châtier les auteurs. L'évêque, en le remerciant de sa confiance, lui représenta que ce remède ne ferait qu'irriter le mal ; qu'il valait mieux consentir à la retraite du précepteur que de mettre sa cour contre lui et contre son fils. Le roi consentit à dissimuler ; mais il exigea du prélat la promesse que celui-ci continuerait à prendre soin de son fils.

Il n'y avait pas un mois que tout cela était arrivé, lorsque deux généraux, du nombre des dix-neuf grands, furent condamnés à avoir la tête tranchée ; la sentence était confirmée par le roi. Toute la cour, persuadée que Pigneaux pouvait seul obtenir leur grâce, croyait que l'écrit qu'ils avaient signé l'empêcherait de la demander. Mais le généreux prélat demanda et obtint qu'on leur accorderait la vie, et qu'on les remettrait à la tête de leurs troupes.

Avec cette protection, accordée par le roi de Cochinchine aux Chrétiens, faisons contraster les traverses que l'évêque de Mitélopolis, ainsi que les missionnaires Coudé et Garnault, avaient essuyées dans le royaume de Siam.

C'est une loi du royaume que de faire serment de fidélité au roi. Le jour marqué, tous les mandarins reçoivent l'ordre de se rendre à une pagode pleine d'idoles et de talapoins. Ceux-ci prennent de l'eau naturelle qu'ils préparent par des prières et des cérémonies sacrilèges ; ensuite on y trempe le sabre et les armes du roi. Cela fait, les mandarins, prenant à témoin l'idole et leurs autres dieux, boivent un peu de cette eau qui, devenue efficace par la prière des talapoins, a la vertu, à ce qu'ils disent, de faire mourir ceux qui seraient traîtres au roi.

Parmi les Chrétiens, il y avait plusieurs mandarins que la crainte de Phàia-thac, qui était terrible quand on s'opposait à ses volontés, avait engagés à se joindre aux autres. Sans avoir bu l'eau superstitieuse, ils passaient pour l'avoir fait ; mais la religion n'admet point la dissimulation, et leur feinte suffisait pour qu'ils fussent coupables devant Dieu. En septembre 1775, trois de ces mandarins résolurent de sacrifier leur vie plutôt que de manquer à leur devoir de Chrétiens. Ils ne furent point à l'eau du serment ; mais on les accusa au tribunal, comme n'ayant pas voulu jurer fidélité au roi. Ils persistèrent à dire qu'ils ne pouvaient le faire à la manière des gentils, et qu'ils l'avaient prêté sur l'Évangile des Chrê-

[An 17
tiens ;
façon
étaient

Le j
envoy
naires
non co
occasi
colère
les am
trainé
chemi
diction
trainé
coloni
et de
gue lo
une co
qu'on
le ven
était d
au co
étaient
chacu
mome
d'eux
frapp
fut su
des fe
du ba
aux p
voul
au pa
lui ré
ferait
la vei
à cha
le sil
corps
où il
Ils
s'int
mon

tiens; ce qui était vrai. L'affaire ayant été présentée au roi d'une façon envenimée, il donna ordre que, si les mandarins chrétiens étaient traîtres, on les mit à mort. Ils furent jetés en prison.

Le jour auquel on devait rapporter l'affaire, le chef du tribunal envoya chercher l'évêque de Mitéopolis, et les deux missionnaires. On les conduisit devant le roi comme des criminels, et non comme ils avaient coutume d'aller à l'audience dans d'autres occasions. Les mandarins parurent enchaînés. Phâia-thác, fort en colère, ordonna de les saisir tous, de les dépouiller à nu, et de les amarrer pour leur donner du rotin. Aussitôt, les fouetteurs traînèrent les missionnaires en leur arrachant la soutane et la chemise. A peine l'évêque eut-il le temps de leur donner la bénédiction. On se jeta sur lui, et on le renversa sur le dos pour le traîner hors de la présence du roi. On les conduisit chacun à leur colonne, sur le bord de la rivière, en présence de tout le public et de toute la cour. Ils étaient assis à terre, ayant au cou une cangue longue de 10 à 12 pieds, dont les bouts étaient attachés à une colonne de bois; les deux pieds étaient liés par une corde qu'on amarra ensuite à la colonne; une autre corde prenait par le ventre, et était attachée avec force à une seconde colonne qui était derrière eux; les mains étaient liées à la cangue qu'ils avaient au cou, de sorte qu'ils ne pouvaient bouger. Les trois mandarins étaient dans la même situation. Le roi ordonna de leur donner à chacun cinquante coups de rotin : ce qui fut exécuté dans le moment. Les missionnaires entendaient ces infortunés crier à côté d'eux, sans savoir ce qui leur arriverait à eux-mêmes; car on ne les frappait pas : on ne sut à quoi attribuer cela, et tout le monde en fut surpris. On les démarra tous les six, et, après avoir mis aussi des fers aux trois ministres du Seigneur, on les conduisit à la salle du barcalon, où on leur mit en outre la cangue au cou et les ceps aux pieds et aux mains. On les interrogea toute la nuit, sans vouloir écouter leurs réponses. Le lendemain matin on les traîna au palais. Le roi leur fit les mêmes questions que la veille, et ils lui répondirent avec la même assurance. Il se fâcha, dit qu'il les ferait mettre à mort, ordonna de les saisir; on les dépouilla comme la veille; on les amarra de la même manière, et on leur appliqua à chacun sur le dos à nu cent coups de rotin. Tous trois gardaient le silence; on ne les entendait ni crier ni se plaindre. Enfin, le corps tout déchiré et trempé de sang, on les conduisit en prison, où ils trouvèrent des Chrétiens qui leur prodiguèrent des soins.

Ils demeurèrent près d'un an dans les fers. Plusieurs mandarins s'intéressaient pour eux; le roi promettait de les relâcher; mais le moment ne venait point. Phâia-thác partit contre les Barmas, les

laissant en prison. Sa présence, autrefois si propre à animer ses troupes, ne fit rien. Lorsqu'on apprit le traitement qu'il avait infligé aux missionnaires, les plus grands mandarins s'écriaient que c'en était fait du royaume, et les païens mêmes murmuraient hautement. Enfin, le roi dit un jour aux soldats chrétiens qu'il avait emmenés de n'être point chagrins au sujet de leurs pères, qu'à son retour il les mettrait en liberté. Pendant tout ce temps, on les traitait avec ménagement en prison, sans cependant leur ôter les fers, ni la chaîne par laquelle ils étaient liés à une colonne.

Enfin, le 14 août 1776, on vint les délivrer. On les conduisit en chemise, les fers aux pieds et une chaîne au cou, devant les mandarins. Ceux-ci leur dirent que le roi leur pardonnait, mais qu'il fallait faire un écrit par lequel ils reconnaîtraient leur faute, et promettraient de n'y plus retomber. Ils s'y refusèrent et dirent : « On peut nous reconduire en prison, nous chasser du royaume, ou nous mettre à mort ; mais nous ne changerons pas. » Ce ne fut que le 1^{er} septembre qu'on résolut de les élargir sans conditions. Seulement on obligea tous les Chrétiens à répondre que les missionnaires ne sortiraient point du royaume ; de sorte qu'après avoir été plusieurs fois sur le point d'en être renvoyés ou chassés, ils s'y trouvaient plus attachés que jamais. Après leur élargissement, le roi les fit prier d'aller à l'audience. Il leur témoigna de l'affection, se plaça au-dessous d'eux, leur fit présenter du thé (ce qu'il ne faisait pas même à ses plus grands mandarins), et les invita, par des prières réitérées, à en boire. Il parut en ce jour vouloir réparer la manière avec laquelle il les avait traités pendant un an.

Cependant, en 1779, ils coururent un nouveau danger. Le roi travaillait depuis longtemps à composer un nouveau Code de superstitions siamoises ; après qu'il l'eut achevé, il en voulut faire la dédicace par une procession solennelle sur la rivière. La fête devait durer trois jours. Toutes les nations reçurent l'ordre de s'y trouver, Siamois, Chinois, Cochinchinois, Laos, Maures, Chrétiens, etc. Le roi se rendit à une salle bâtie sur le bord de la rivière, pour voir la procession ; mais, n'y ayant aperçu aucun Chrétien, il se fâcha et dit, en colère, qu'il ne lui était plus libre de disposer d'eux à sa volonté, que l'évêque et les missionnaires s'y opposaient tous les jours. Il menaça de les faire mourir : « Mais, ajouta-t-il, ils se laisseraient tuer et mourraient comme des bêtes. » Le grand mandarin de la cour prit leur défense, en disant que, dans le temps passé, les Chrétiens n'avaient jamais participé à aucune cérémonie siamoise ; que les anciens rois les laissaient jouir d'une pleine liberté à cet égard ; que si le prince actuel sévissait contre eux, il perdrait sa réputation jusqu'en Europe, et empêcherait par là les

Européens de venir à Siam. Le roi parut se rendre à cette raison, et se contenta de dire le lendemain à son audience : « Je voudrais » conduire le monde dans le bon chemin ; les Chrétiens ne veulent » pas me suivre, ils se perdront ; c'est leur affaire.

Le calme rendu aux missionnaires de Siam ne fut pas de longue durée. Vers la fin de 1779, Le Bon, évêque de Mitéopolis, Coudé, et Garnault, ses missionnaires, furent de nouveau cités devant les tribunaux, interrogés, chargés d'opprobres, accablés de mauvais traitements, emprisonnés, et enfin déportés hors du royaume. Dénués de tout en sortant de Siam, et obligés d'errer en divers lieux avant de pouvoir parvenir dans quelqu'une des autres missions françaises, les trois confesseurs exilés eurent à essayer beaucoup de fatigues et de privations. L'évêque de Mitéopolis, déjà courbé sous le poids des années, et épuisé par les travaux de son ministère, par les fatigues de ses fréquents et longs voyages, et par les persécutions, succomba à tant de misères, et mourut à Goa, le 27 octobre 1780. Ses deux compagnons d'exil se retirèrent à Pondichéry, mais rentrèrent dans leur mission de Siam en 1782.

Cette année, les vexations du roi, plus qu'à demi fou, furent encore plus fréquentes et plus cruelles qu'auparavant : il faisait emprisonner, mettre aux fers, rouer de coups, suivant son caprice, tantôt sa femme, tantôt son fils, héritier présomptif, tantôt ses premiers officiers. Il voulait obliger les uns à avouer des crimes dont ils étaient innocens, afin de les condamner ensuite à lui payer une amende qui était au-dessus de leurs moyens ; il voulait en forcer d'autres à accuser injustement tels ou tels qui étaient riches, afin de pouvoir aussi les condamner à de grosses amendes à son profit. Deux mandarins chrétiens souffrirent cruellement de la sorte, et l'un d'eux mourut sous les coups. Tout cela faisait haïr le roi de son peuple et de ses propres officiers. Quelques-uns de ceux-ci, ayant reçu des ordres pour exercer des vexations, se dirent entre eux : « Que devons-nous faire ? Si nous n'exécutons pas les ordres » du roi, il nous fera mourir ; si nous les exécutons, le peuple » nous haïra autant qu'il haït le roi, et nous n'échapperons pas » à sa fureur. » Là-dessus ils prirent le parti d'ameuter eux-mêmes le peuple. Ils allèrent droit au palais vers minuit, et l'assiégèrent ; mais les trente-six Chrétiens de garde firent si bien résistance, qu'ils empêchèrent les rebelles d'y entrer jusqu'au jour. Alors ils se contentèrent de tenir le palais bloqué. Le lendemain, le roi, prévoyant qu'il ne pourrait plus résister longtemps, demanda à se faire talapoin ; le chef principal des rebelles y consentit volontiers. Le roi se coupa donc les cheveux, se revêtit des habits de talapoin, et laissa entrer dans son palais ceux qui l'assié-

genient. On donna avis de cet événement aux deux principaux mandarins du royaume, qui étaient alors à faire la guerre. Ils envoyèrent sur-le-champ des officiers et des soldats qui, arrivés à Siam, dépouillèrent le roi de ses habits de talapoin, et le chargèrent de chaînes. Peu de jours après, ces premiers mandarins arrivèrent eux-mêmes à Siam. C'étaient deux frères, dont l'aîné, qui était le premier ministre, fut aussitôt proclamé roi par tout le peuple. L'ancien roi fut mis à mort, aussi bien que son fils, ses frères et leurs enfans, et ses principaux mandarins, le 7 avril 1782. Avant l'arrivée du nouveau roi, les chefs qui conduisaient le peuple, mécontents de la résistance qu'avaient faite les Chrétiens pour défendre le palais, en jetèrent plusieurs en prison. Le roi talapoin plaida en leur faveur; mais cela n'empêcha pas que le camp des Chrétiens ne fût pillé par le peuple. L'église fut entièrement dépouillée. On enleva tout ce qui s'y trouvait, vases sacrés, ornemens, etc. Voilà ce que valut aux Chrétiens leur fidélité envers leur roi, dont ils avaient néanmoins plus à se plaindre que qu'il que ce soit. Le nouveau roi les fit mettre en liberté, et exempta les soldats du serment superstitieux qui avait donné lieu aux dernières persécutions; mais il n'en exempta pas également les mandarins chrétiens.

Dans toutes ces contrées de l'Asie, c'était l'idolâtrie des indigènes qu'il fallait vaincre pour établir sur ses ruines le règne de la vérité catholique. Dans les contrées de l'Amérique septentrionale, qui forment aujourd'hui le pays de l'Union, c'étaient principalement l'hérésie et l'esprit de secte que le catholicisme avait à combattre. Les premiers colons de ces vastes domaines de l'Angleterre n'étaient guère que des Anglicans et des Presbytériens qui conservaient, dans l'émigration, un attachement obstiné aux erreurs de leurs pères. Les Catholiques se trouvaient en bien petit nombre parmi eux; il n'y avait que le Maryland où ils fussent en majorité.

C'est sous le règne du malheureux Charles I^{er}, roi d'Angleterre, que la religion catholique pénétra dans le Maryland avec ses premiers colons¹. Charles avait donné cette province à lord Baltimore, pour ceux de la vraie religion qui voudraient y aller chercher un asile contre la sévérité des lois pénales que cet infortuné monarque, par défaut de fermeté ou de pouvoir, n'osait adoucir. Un grand nombre de catholiques de toutes les conditions et de tous les âges sortirent de l'Angleterre et de l'Irlande, et accoururent dans ce nouvel établissement, avec l'espérance d'y jouir du repos qui leur était refusé dans le sein de leur patrie. La persé-

¹ Jauffret, Mém. pour servir à l'hist. de la Religion, à la fin du xviii^e siècle, t. 2, p. 396-404.

cution les suivit au delà de la mer Atlantique. Elle vint les priver, jusque dans ces terres à peine défrichées, des doux fruits de leurs travaux, et leur enlever sans pudeur toutes les places utiles ou honorables dans ces mêmes colonies qu'ils avaient fondées. Le zèle de l'intolérance fut plus loin; on voulut ravir à ces malheureux expatriés toutes les consolations religieuses. On éloigna leurs pasteurs, et on les força d'entretenir à leur place des ministres protestans; mais comme la foi se nourrit dans les contradictions, et se fortifie dans les traverses, tous les efforts que l'on prodigua pour la détruire dans le Maryland furent vains, et tous les moyens de persécution auxquels on eut recours ne servirent qu'à multiplier des victimes et des martyrs, et à rendre la vérité plus chère à ses adorateurs.

Le père André Withe, jésuite anglais, d'un zèle et d'une piété enivante, avait accompagné les premiers colons, en 1632, et depuis cette époque jusqu'à la dernière révolution américaine, l'Église catholique du Maryland et de la Virginie fut gouvernée par des missionnaires envoyés successivement de l'Angleterre, et tirés la plupart de la même société.

Vers l'année 1720, le père Grayton, aidé de quelques autres religieux, prêcha la foi catholique en Pensylvanie, province peuplée principalement de Quakers, et ce ne fut pas sans succès. Mais l'époque la plus favorable à l'accroissement de la vraie religion dans ces vastes contrées, a été celle de la nouvelle constitution américaine, où les anciennes lois pénales ont été abolies, et où il a été permis à tous les missionnaires de prêcher et d'enseigner publiquement la saine doctrine.

Jusque-là ces pays avaient été administrés pour le spirituel par un vicaire apostolique qui était toujours anglais, et cette place était alors remplie par le docteur Carroll, jésuite, que ses qualités et son zèle faisaient généralement estimer. On crut, après la paix de 1783, que le moment était venu de donner plus de stabilité et de dignité à la religion catholique, et à son culte plus de majesté. Une seconde guerre pouvait s'élever entre l'Angleterre et les États-Unis. D'ailleurs, le nombre des orthodoxes était assez considérable pour motiver l'érection d'un évêché. Le clergé catholique des États-Unis en fit donc la demande au pape, et le congrès, qu'on avait eu soin de prévenir, approuva et appuya cette démarche. Pie VI l'accueillit avec la joie d'un père, qui est souvent consolé par la piété filiale de ses plus jeunes enfans des chagrins cuisans que lui causent ses aînés. Il nomma un certain nombre de cardinaux de la congrégation de *Propagandâ fide* pour examiner cette affaire, et le 12 juillet 1789, il fut rendu un dé-

cret approuvé par le pape, et portant que tous les prêtres qui exerçaient le ministère dans les États-Unis se réuniraient pour déterminer dans quelle ville serait placé le siège épiscopal, et lequel d'entre eux paraissait le plus propre à être élevé à l'épiscopat; privilège qu'on leur accordait par faveur et pour cette fois seulement. Ils s'assemblèrent, et convinrent unanimement que l'évêché devait être établi à Baltimore, tant parce que cette ville était située à peu près au centre des États, que parce qu'elle renfermait le plus de Catholiques. Quant au choix de l'évêque, sur vingt-six votans, vingt-quatre désignèrent le docteur Carroll. Le saint Siège accéda aux vœux de ces missionnaires, et le 6 novembre 1789, le pape donna une bulle qui érigeait un siège épiscopal à Baltimore pour tout le territoire des États-Unis, et qui nommait à ce siège le docteur Jean Carroll. Celui-ci se rendit sur-le-champ en Angleterre, où il devait se faire sacrer; la renommée de son mérite y avait devancé. On sent combien son arrivée dut être le sujet d'une douce consolation pour le clergé et les fidèles de l'Eglise de Londres, et combien surtout le jour de son sacre fut, pour cette Eglise, un jour de gloire et de triomphe. Charles Walmesley, évêque de Rama, doyen des vicaires apostoliques de la religion catholique à Londres, présida à la cérémonie de la consécration, le 15 août de l'année 1790, dans la chapelle du château de Ludworth.

Rien ne fut omis de ce qui pouvait ajouter à une si auguste solennité. L'évêque consécrateur et l'évêque élu étaient accompagnés chacun de leurs assistans, prêtres et clercs, suivant le rit du pontifical romain. L'autel était décoré, à la fois, avec goût et magnificence, et tout se réunissait pour porter à l'âme ces impressions profondes qui ne s'effacent jamais. Le concours du peuple fidèle, l'édification du clergé, le chant des psaumes, la vue de ce missionnaire vénérable, de ce premier pasteur des pays septentrionaux de l'Amérique, qui venait recevoir la mission du vicaire de Jésus-Christ, pour la transmettre ensuite à une nouvelle génération de pontifes, l'authenticité de cette mission, dont tous les Catholiques présens étaient, pour ainsi dire, autant de témoins au nom des Eglises du Maryland et de la Pensylvanie, tout se réunissait, disons-nous, dans cette auguste solennité, pour élever vers le ciel les pensées des fidèles, et pour leur communiquer des affections sublimes. Mais lorsque tant d'objets à la fois pénétraient déjà tous les esprits et tous les cœurs de la majesté de notre religion sainte et de sa suprême beauté, la parole de Dieu vint ajouter ses délices et son instruction à ces sentimens célestes. C'est au moment même du sacre, et au milieu du plus parfait recueil-

ment de
entendre

« Apr

» triomp

» terre

» a rend

» s'est l

» région

» le gou

» embr

» siècle

» le roy

» le mé

» les ré

» raît n

» ce m

» final

» mais

» pire

» servi

» un ne

» une p

» le ter

» nez g

» mora

» la pl

» la pr

» était

» elle

» de d

» cism

» des

» véri

Pén

giet

mèu

seu

» lum

» les

» de

» ain

» l'h

» pa

ment des fidèles, que la voix d'un ministre de Jésus-Christ se fit entendre :

« Après avoir vaincu, dit-il, les puissances de l'enfer par le triomphe de sa croix, notre divin Rédempteur s'est formé sur la terre un royaume composé des élus de toutes les nations, qu'il a rendues siennes par droit de conquête. Le soleil de justice qui s'est levé dans l'Orient doit éclairer dans ses progrès toutes les régions du globe. Et le royaume de Jésus-Christ, l'Eglise, sous le gouvernement de son vicaire et de ses premiers pasteurs, doit embrasser successivement toutes les parties de l'Univers. Les siècles ont succédé aux siècles, les Empires aux Empires, mais le royaume de Jésus-Christ est demeuré toujours un, et toujours le même, toujours persécuté, et toujours triomphant. Toutes les révolutions humaines l'ont servi, loin de lui nuire. Tout paraît nous annoncer que, dans le gouvernement des affaires de ce monde, la formation du royaume de Jésus-Christ est l'objet final des dispositions de la Providence. Cette vérité fut-elle jamais plus sensible que dans le dernier démembrement de l'empire de la Grande-Bretagne, lorsque la main du Très-Haut s'est servie des plus violentes secousses, pour appeler à l'existence un nouvel empire, et pour créer dans l'Amérique septentrionale une puissance dont les destinées, nous osons l'espérer, seront le tendre et continuel objet de sa bienveillance paternelle ? Prenez garde en effet, mes frères, de ne voir dans cet événement mémorable que l'ouvrage des passions humaines, lorsque son fruit le plus précieux a été l'extension du royaume de Jésus-Christ, et la propagation de la religion catholique. Quoi ! cette religion était jusque-là resserrée par des lois rigoureuses ; maintenant elle vient de secouer ses fers ; elle vient d'acquérir la liberté, et de déployer toute l'énergie de la divine parole. Déjà le catholicisme s'est étendu jusqu'aux confins de l'immense Amérique ; des milliers d'hommes ne demandent qu'à être instruits de la vérité, et appellent avec instance des instituteurs catholiques. Pénétrés de respect pour le saint Siège, centre de l'unité religieuse, tous les Chrétiens de ces vastes contrées, réunis dans un même esprit et dans un même cœur, ont demandé au successeur de S. Pierre un évêque orthodoxe, dont l'expérience et les lumières puissent établir la foi catholique sur la ruine de toutes les erreurs. Ainsi, dans les temps anciens, nous avons reçu la foi de l'Eglise romaine par S. Grégoire et son apôtre S. Augustin ; ainsi, après un intervalle de douze siècles, ce vénérable prélat, l'héritier des vertus et des travaux d'Augustin, doit en ce jour, par le vœu du successeur de S. Grégoire, être consacré le pre-

» nier père et le premier évêque de cette nouvelle Eglise, héritière
 » sans doute des bénédictions que l'ingratitude des premiers n'a
 » pas craint de rejeter¹.

» Mais que ce jour est glorieux, mes frères, où l'Eglise de Dieu
 » voit des nations nouvelles entrer dans son sein; qu'il est glo-
 » rieux pour le prélat élu qui va conquérir ces nations à Jésus-
 » Christ, non par les efforts d'un pouvoir humain, mais par le
 » seul secours de la parole: car il n'est aidé d'aucun moyen exté-
 » rieur qui commande l'obéissance et la soumission; mais il est
 » puissant en piété, puissant en zèle, puissant dans la pauvreté
 » évangélique, et dans une ferme confiance en la protection de
 » celui qui l'a envoyé; jour encore glorieux pour la multitude de
 » ses enfans spirituels à qui ses vertus l'ont rendu cher; jour con-
 » solant pour ceux qui lui sont unis par les liens de l'éducation,
 » de la profession ou de l'amitié; mais surtout, mes frères, jour
 » d'éternelle mémoire, pour cette Eglise particulière qui sera ré-
 » vérée dans les siècles futurs, par cette génération nouvelle d'E-
 » glises qui vont s'élever dans les pays septentrionaux de l'Amé-
 » rique, et qui se rappelleront, avec la même reconnaissance, ce
 » sanctuaire heureux et privilégié où leur épiscopat et leur hiéran-
 » chie auront pris naissance, etc. »

L'orateur parla ensuite de la fête du jour, qui était celle de l'Assomption, et il finit par implorer l'assistance de l'Esprit-Saint, et les prières des fidèles pour l'évêque élu qui allait être consacré. En mémoire de cet événement, Carroll établit la fête de l'Assomption comme fête patronale de son vaste diocèse.

Le nouvel évêque repartit au printemps d'après pour se rendre dans son diocèse. Il fut précédé ou suivi de plusieurs prêtres et ecclésiastiques qu'il eut soin d'associer à son apostolat, pour fonder un séminaire dans sa ville épiscopale, et élever sous ses auspices une génération de pasteurs propres à seconder ses grandes vues. A la tête de ces dignes prêtres se trouva l'abbé Nagot, directeur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Le zèle de la gloire de Dieu et de la propagation de la foi l'avait engagé à aller à Londres offrir les services de son ministère à Carroll, qui l'accueillit avec les plus vifs sentimens de reconnaissance. Le saint Siège ayant approuvé de son côté l'établissement du nouveau séminaire, l'abbé Nagot partit pour s'y rendre avec trois prêtres pieux et habiles, auxquels se joignit De Lavau, chanoine de Bourges; et pour commencer, aussitôt après leur arrivée, les exercices du séminaire, ils emmenèrent avec eux cinq ecclésiastiques, dont deux Anglais et deux Américains.

¹ Allusion au schisme de l'Eglise anglicane

Cont
 s'occup
 Il s'y tr
 çais; le
 lui¹. C
 s'était
 beau d
 dres sa
 tique
 Tous l
 de la m
 tait un
 préval
 ordre,
 ment
 fet les

L'év
 après
 conde
 tème,
 La tro
 objet
 les cé
 frand
 sessio
 on rap
 on dé
 leur
 Allen
 nouv
 riage
 Dans
 les o
 pult
 man
 évêc

Le
 prob
 pou
 vus.
 Il ap
 leur

Conformément aux intentions du souverain pontife, Carroll s'occupa de tenir un synode; il le convoqua le 27 octobre 1791. Il s'y trouva vingt et un prêtres, dont sept Jésuites et quatre français; les quatre vicaires généraux de l'évêque y siégeaient après lui¹. On y voyait aussi Thayer, ancien ministre presbytérien qui s'était converti à Rome à l'occasion des miracles opérés au tombeau du vénérable Benoit Labre, et qui, après avoir reçu les ordres sacrés, exerçait le ministère à Boston, et prêchait la foi catholique dans le même lieu où il avait autrefois annoncé l'erreur. Tous les membres du synode se rendirent processionnellement de la maison de l'évêque à l'église cathédrale de Saint-Pierre. C'était un spectacle nouveau dans ce pays, où le protestantisme avait prévalu. La réunion de tant de prêtres revêtus des habits de leur ordre, la présence du nouvel évêque, la croix portée solennellement dans cette cérémonie, tout devait frapper, tout frappa en effet les spectateurs.

L'évêque prononça un discours analogue à la circonstance, après quoi les membres firent la profession de foi. Dans la seconde session, tenue le 8 novembre, on fit des statuts sur le baptême, sur la tenue des registres à cet effet, et sur la confirmation. La troisième session, qui eut lieu le soir du même jour, eut pour objet le sacrement de l'Eucharistie. On y traita de la décence dans les cérémonies, de la première communion des enfans, des offrandes, des fabriques, de l'habit ecclésiastique. Dans la quatrième session, le 9 novembre, on s'occupa du sacrement de Pénitence, on rappela la nécessité de l'approbation pour tous les prêtres, et on défendit qu'ils s'établissent dans d'autres lieux que ceux qui leur seraient assignés. C'est que quelques prêtres, et surtout des Allemands, croyaient encore pouvoir se passer de l'institution du nouvel évêque. On traita aussi de l'Extrême-onction et du Mariage, et on défendit le mariage entre Protestant et Catholique. Dans la cinquième session on régla ce qui concernait les fêtes, les offices, la conduite des ecclésiastiques, leur subsistance, la sépulture ecclésiastique, etc. On proposa d'écrire au pape et de demander un coadjuteur pour l'évêque, ou bien l'érection d'un évêché suffragant; et la demande fut faite.

Les actes de ce synode furent envoyés à Rome pour obtenir l'approbation du souverain pontife. Carroll postulait aussi quelques pouvoirs extraordinaires pour des cas qui n'avaient point été prévus. Le pape accueillit favorablement les vœux du clergé américain. Il approuva les actes du synode. Il accorda, peu après, un coadjuteur, qui fut Léonard Néale, Jésuite, et lui donna le titre d'évêque

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 191-192.

de Gortyne *in partibus infidelium*. Il conféra à l'évêque de Baltimore les pouvoirs de légat et des indulgences, et parut approuver l'érection de son siège en métropole, lorsque les circonstances rendraient cette mesure nécessaire. Ainsi la religion catholique prenait plus de consistance dans ces contrées. Il y arriva d'Europe plusieurs prêtres, que les troubles de leur patrie engageaient à exercer leur zèle ailleurs. On fonda un collège à Pigeon's Hill, dans la Pensylvanie, et un autre à Georges-Town, dans le Maryland, qui devait être la pépinière du séminaire de Baltimore, comme ce séminaire devait être celle du clergé. C'est dans ce dernier lieu que résidait l'évêque de Gortyne; il y avait là aussi un couvent de Carmélites.

Les immenses développemens que prit l'Eglise des Etats-Unis occuperont de nouveau notre attention; mais, pour le moment, elle est réclamée par les sinistres événemens qui bouleversaient l'Europe. On y avait semé les vents de fausses doctrines; on se trouvait à la veille de recueillir des tempêtes.

Un esprit d'aveuglement et de vertige s'était emparé de toutes les cours¹. Leur vaine politique, se jouant avec mépris de l'expérience des siècles, comptait à peine la religion pour quelque chose dans l'art de gouverner les hommes. Les liens qui les attachaient au saint Siège leur devenaient chaque jour plus indifférens. Elles ne se doutaient même pas de la connexion qui existe entre les principes religieux et ceux sur lesquels l'autorité de tout gouvernement humain se trouve fondée. L'empereur d'Allemagne, Joseph II, avait donné l'exemple de l'insurrection contre la puissance spirituelle. Le grand-duc de Toscane, son frère, l'avait imité. Ces deux princes, séduits par les flatteries de leurs courtisans, et dévorés de l'ambition d'une vaine renommée, n'aspiraient à rien moins, pour devenir célèbres, qu'à s'ériger en réformateurs suprêmes de l'Eglise, comme de l'Etat. Joseph II, d'un caractère jaloux, inquiet, remuant, ne voulait souffrir aucun délai dans ses innovations. Il défendait à ses évêques d'adresser aucun enseignement pastoral à ses ouailles, sans la censure de ses commissaires; il leur interdisait de recourir à Rome pour des dispenses; il supprimait des monastères sans consulter d'autre loi que celle de sa volonté; il soulevait les Pays-Bas par ses entreprises téméraires contre les trois ordres de ces provinces; il ne rendait qu'un honneur dérisoire à Pie VI, lorsque ce vénérable pontife ne craignait pas de se vouer aux humiliations qui l'attendaient à Vienne, pour essayer, s'il était possible, de prévenir de plus grandes destructions, en offrant, de son côté, tous les sacrifices qui pouvaient se

¹ Jauffret, Mém. pour servir à l'hist. de la Religion, à la fin du xviii^e siècle, t. 1, p. 103-112.

concilie
caractèr
son frèr
évêque
porte d
formes
tes arbi
religion

Le ro
naître s
dont il
un laps
rois de
La cou
secret
scanda

Le s
le sant
ses me
de ne p
patriot
ses dro

Gên
pas exc
pour l
La d
on pul
philos
progr
res ou
tadins
de se
ruptio

La
rent d
à pén
son e
quelq
même
Du ré
de le
glise
se re

concilier avec le bien de la paix et celui de la foi. Léopold, d'un caractère naturellement plus tranquille, plus doux que celui de son frère, ne voulait pas non plus aller si loin que lui; mais un évêque de Pistoie le conduisait, sans qu'il s'en doutât, jusqu'à la porte du schisme et de l'hérésie, dans le même temps que des réformes minutieuses étaient, de la part de son conseil, autant d'actes arbitraires contre l'autorité sacerdotale, qui n'annonçaient à la religion qu'un avenir sinistre.

Le roi de Naples, de son côté, refusait au saint Siège de reconnaître sa suzeraineté sur ses Etats; cérémonie de simple hommage, dont il n'était pas trop sage d'agiter seulement la question après un laps de temps si considérable, nul n'ayant plus besoin que les rois de conclure, de la prescription, la légitimité de la possession. La cour de ce prince, conduite dans cette affaire par un ennemi secret de l'Eglise, semblait ne négliger rien pour en augmenter le scandale, ce qui lui réussissait au-delà même de ses vœux.

Le sénat de Venise ne montrait pas de plus grands égards pour le saint Siège ni pour son souverain pontife. Les plus jeunes de ses membres se faisaient plutôt une sorte de gloire philosophique de ne plus rien ménager avec Rome, s'imaginant être plus éclairés patriotes, lorsqu'ils déclamaient avec plus d'emportement contre ses droits les plus légitimes.

Gênes n'agissait pas contre le pape; mais ses sénateurs n'étaient pas exempts de préjugés anti-religieux de leur siècle. Leur respect pour l'Eglise et pour ses ministres s'affaiblissait de jour en jour.

La cour de Turin était la plus édifiante de la catholicité; mais on publiait que ses princes ne seraient pas toujours étrangers à la philosophie moderne. L'indifférence religieuse faisait moins de progrès chez les seigneurs piémontais, qui vivaient dans leurs terres ou sous les yeux du roi; mais elle s'insinuait chez les riches citadins, et il était facile de prévoir que la France n'achèverait pas de se corrompre dans ses principes, sans entraîner dans sa corruption les royaumes voisins.

La cour d'Espagne défendait faiblement ses Etats contre le torrent des nouvelles doctrines. Une philosophie fausse commençait à pénétrer dans son sein. Flétrie dans les universités espagnoles, son espoir était d'y faire de secrets disciples. Elle circulait parmi quelques grands, lorsque les écoles de théologie, les cloîtres eux-mêmes, s'embarraient dans les longues querelles du jansénisme. Du reste, les Espagnols et les Portugais, malgré le relâchement de leurs mœurs, ne laissaient pas que d'être fort attachés à l'Eglise catholique. Mais ces deux peuples devaient longtemps encore se ressentir, soit dans leur intérieur, soit dans leurs immenses co-

lonies, du vide qu'avait produit, dans leurs missions étrangères et dans leur éducation publique, le bannissement de cette Compagnie célèbre, qui, par sa prédication et ses exemples, leur avait conquis dans le Nouveau-Monde des pays beaucoup plus vastes qu'ils n'en possédaient en Europe, et qui ne reçut pour toute reconnaissance de leur gouvernement que la proscription, l'exil ou les fers.

Cependant Pie VI occupait dignement la chaire de saint Pierre. Rome, sous ce pontife, se voyait visitée par les princes et les grands de toutes les communions, et il est remarquable que, lorsque Pie VI avait le plus à se plaindre des gouvernemens catholiques, les rois de Prusse, de Suède, l'impératrice de Russie, les Anglais, les Etats-Unis d'Amérique, semblaient, par leur estime, leur respect et leurs égards, vouloir le dédommager des insultes ou de l'indifférence de ces gouvernemens, tant le Ciel a de moyens pour commander aux cœurs des hommes et pour disposer à son gré de leurs opinions! tant il pourrait, au besoin, trouver des ressources à son Eglise dans ses plus grandes pertes, et lui susciter de nouveaux protecteurs au milieu de nouveaux ennemis.

Ce n'est pas que nous prétendions changer en motifs surnaturels ce qui faisait agir ces souverains, ces princes et ces grands dans leurs rapports avec Pie VI: les chefs-d'œuvre de l'art attiraient les uns à Rome, nous en convenons; mais attirés à Rome par ce motif, les vertus du pape fixent nécessairement leurs regards. Elles diminuent, si toutefois elles n'effacent pas leur ancienne prévention contre la papauté, tandis qu'ils se trouvent réconciliés avec le culte catholique par l'imposante majesté de ses rites. Les souverains du nord, en communiquant avec le pape, n'avaient pas non plus le motif de le reconnaître pour chef de leur Eglise; mais il n'en résultait pas moins de ces communications une disposition pacifique de leur part en faveur du catholicisme. Catherine, Gustave, Frédéric firent plus: la première fonda des églises catholiques dans ses Etats; Gustave permit aux catholiques de Stockholm de professer librement leur croyance; Frédéric ne distingua point les catholiques de ses autres sujets, et favorisa de même leur culte; les Etats-Unis de l'Amérique demandèrent, en 1789, un évêque pour l'Amérique septentrionale. Si le zèle de la religion n'entre pour rien dans les vues de ces gouvernemens, que veut-on en conclure? N'est-ce pas là ce que disent les saintes Ecritures: que Dieu conduit souvent les hommes à ses fins par des voies qu'ils ignorent; que les rois eux-mêmes, en croyant suivre leurs propres conseils, ne font qu'exécuter les siens, et qu'au milieu de toute leur puissance, ils ne sont jamais que des instrumens dont il se sert dans sa miséricorde ou dans sa justice, pour le salut ou la réprobation des peuples?

Lorsque nous manifestons par nos paroles et par nos actions le mépris que nous avons pour la religion, nous nous exposons à la colère de Dieu, et à la punition de son saint Esprit. C'est pourquoi il est si important de nous garder de tout ce qui pourrait nous donner occasion de nous enorgueillir, et de nous laisser aller à la vanité. Nous devons nous souvenir que nous sommes tous des créatures faibles et pécheuses, et que nous avons besoin de la grâce de Dieu pour nous sauver.

Tel est le langage que nous devons tenir à nous-mêmes, et à ceux qui nous entendent.

Que nous ne soyons jamais en état de nous enorgueillir de nos talents, de nos richesses, ou de nos honneurs. Nous devons nous souvenir que tout cela est vanité, et que nous ne sommes que des âmes errantes sur la terre. Nous devons nous souvenir que nous sommes tous des pécheurs, et que nous avons besoin de la miséricorde de Dieu pour nous pardonner nos crimes. Nous devons nous souvenir que nous sommes tous des créatures fragiles, et que nous sommes exposés à la mort à tout moment. Nous devons nous souvenir que nous sommes tous des êtres qui ont besoin de Dieu, et que nous ne pouvons nous en passer.

Louez Dieu, et remerciez-le de tout ce qu'il a fait pour vous. Ne soyez jamais ingrats, et ne soyez jamais ingrat. Ne soyez jamais mécontents, et ne soyez jamais mécontent. Ne soyez jamais jaloux, et ne soyez jamais jaloux. Ne soyez jamais envieux, et ne soyez jamais envieux. Ne soyez jamais médisants, et ne soyez jamais médisants. Ne soyez jamais calomnieux, et ne soyez jamais calomnieux. Ne soyez jamais méprisants, et ne soyez jamais méprisants. Ne soyez jamais méprisants, et ne soyez jamais méprisants.

1 Mépris

Lorsque nous avons parlé de l'esprit d'insurrection qui se manifestait contre le saint Siège dans les Etats catholiques, nous n'avons pas nommé la France, d'où cet esprit se communiquait au reste du monde chrétien. Ce n'est pas que son roi donnât personnellement l'exemple d'aucune violation contre les droits de l'Eglise; ce prince, au contraire, montrait un respect invariable pour tous ces droits spirituels et temporels : mais il n'en était pas de même de la plupart de ses courtisans, de ses magistrats, et des autres dépositaires de l'autorité civile, dont les principes sur la religion et ses ministres n'avaient rien que d'alarmant pour la foi.

Tel était l'état de l'Eglise catholique dans l'univers au moment de la révolution française.

Que fallait-il donc alors attendre du ciel pour le salut de la terre? Fallait-il donner à l'impiété le temps de séduire, s'il était possible, les élus même de Dieu? Sans doute le catholicisme comptait encore, dans tous les pays, des pasteurs du premier et du second ordre, dignes des premiers siècles de l'Eglise : mais ils étaient en petit nombre, mais ce petit nombre diminuait insensiblement, mais la philosophie moderne commençait à pénétrer jusque dans le sanctuaire, et les saintes réformes du concile de Trente tombaient en désuétude; quelques instituts se soutenaient, il est vrai, dans leur ferveur première, quelques congrégations offraient l'exemple de toutes les vertus religieuses : mais d'autres instituts, d'autres congrégations se pervertissaient; les missions de la Chine prospéraient : mais celles du Levant languissaient, les secours pour les autres missions devenaient nuls, le prosélytisme de la foi s'éteignait dans les âmes. Enfin, l'Eglise subsistait dans tout son éclat extérieur, mais si fort menacée par l'impiété du siècle dans son chef et dans ses membres, que, dans cet état violent de choses, toutes les espérances de la foi ne pouvaient plus se porter qu'en Dieu seul et dans la fidélité de ses promesses, et qu'une révolution était devenue nécessaire, dans l'ordre de la Providence, pour renouveler la face du monde chrétien, et sauver ainsi la foi catholique d'un entier dépérissement.

Louis XVI avait été entraîné à prendre une mesure qui devait perdre la monarchie. Les assemblées qui se tinrent dans les provinces pour la nomination des députés n'annoncèrent que trop l'effervescence sous l'empire de laquelle agiraient les états-généraux. Le tiers ne s'était que trop laissé séduire par des espérances d'agrandissement et par les déclamations réitérées dans une foule de brochures contre le clergé, la noblesse, et même contre le prince¹. Ces deux derniers ordres n'étaient pas non plus à l'abri

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, tom. 3, p. 135.

de divisions intestines. Plusieurs des membres de la noblesse soupiraient après un changement politique. Dans le clergé, les curés, cette portion si respectable des ministres de l'Église, avaient été travaillés par des sollicitations perfides. On n'avait rien omis pour les séparer de leurs évêques, comme s'il y eût pu avoir pour eux d'autre gloire et d'autre intérêt que de maintenir leur union avec les premiers pasteurs. Plusieurs se laissèrent séduire par les promesses dont on les berça, et apportèrent aux assemblées un esprit de jalousie et d'ambition qui ne leur fut pas moins funeste qu'à tout le clergé. Ce fut avec ces ferments de discorde que s'ouvrirent les états-généraux.

Le 4 mai 1789, le roi, suivi de tous les députés, alla entendre une messe solennelle du Saint-Esprit à l'église de Saint-Louis de Versailles. De La Fare, évêque de Nancy, prononça un discours mêlé de protestations d'amour pour la religion, de fidélité au roi et de réflexions prudentes sur les avantages de la liberté. Au mot de liberté, une explosion de cris et d'applaudissemens couvrit la voix de l'orateur, sans aucun respect pour la majesté du lieu. Un semblable début eût suffi pour effrayer les esprits sages ¹. Le 5, Louis XVI fit l'ouverture des états par un discours qui montrait la pureté de ses vues. Il donna des conseils salutaires ; il s'efforça de prémunir les esprits contre cette fièvre violente, cette inquiétude générale, cette ardeur de changement dont ils étaient dominés. La sagesse de ses avis fut étouffée par la voix tumultueuse des passions ².

Les états-généraux étaient composés de onze cent quarante-huit individus : réunion immense, et déjà vicieuse par ce nombre seul, dont on ne pouvait guère attendre du calme, de la prudence et de la maturité dans les délibérations. Dans l'ordre du clergé il y avait quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines et deux cent huit curés. La chambre de la noblesse était de deux cent soixante-dix députés. Celle du tiers-état comptait cinq cent quatre-vingt-dix-huit membres, dont trois cent soixante-quatorze hommes de loi. Cette chambre avait une supériorité de près de quarante voix sur les deux autres, par le refus qu'avait fait la noblesse de Bretagne d'envoyer des députés. Dans d'autres endroits le haut clergé et la noblesse, également mécontents de ce qu'on n'avait pas eu égard à leurs privilèges, n'avaient point pris part aux élections. Il était aisé de prévoir combien le tiers-état allait avoir d'autorité.

Il montra sur-le-champ ses vues en statuant que les pouvoirs

¹ Hist. abrégée de la const. civ. du clergé de France, p. 3.

² Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 136-138.

devaient se v
aller contre
blées, où ch
se formaient
députés du
que l'on op
d'ordres et
toujours la
que les deu
œuvre pour
passer plus
de leur co
tendaient t
joindre à eu
phrase usité
dont les en
mieux détr
de la nobles
curés, auxq
cher au des
Poitou dom
communes :
autres curés
mesnil, suiv
nèrent le c
distinction

La cham
clergé étai
membres, c
terreur, ce

Cependa
tiers. Le 20
que tous l
dans le lo
faire les d
bravant la
séance roy
leurs séanc
soldats. A
du tiers ;
tous dans
aussi nomi
gagent, so

devaient se vérifier en commun, sans distinction d'ordres. C'était aller contre l'usage suivi de tout temps dans ces sortes d'assemblées, où chaque chambre opinait séparément, et où les décisions se formaient de l'accord des trois chambres à un même avis. Les députés du tiers voulaient que tous les ordres se réunissent et que l'on opinât par tête. Par là disparaissaient toute distinction d'ordres et toute prérogative. Par là ils étaient sûrs d'avoir toujours la majorité pour eux, puisqu'ils étaient plus nombreux que les deux premiers ordres réunis. Aussi mirent-ils tout en œuvre pour amener les choses à ce point, et ils aimèrent mieux passer plus de six semaines sans s'occuper d'aucun des objets de leur convocation, que de renoncer à un plan dont ils attendaient tant de succès. Ils sollicitaient les deux ordres de se joindre à eux. Ils pressaient le clergé, *au nom d'un Dieu de paix* ; phrase usitée, quand on voulait amener le clergé à des sacrifices, et dont les ennemis de la religion et de la paix se servaient pour mieux détruire l'une et l'autre. Le tiers gagna quelques membres de la noblesse et du clergé. Il se fit surtout des partisans parmi les curés, auxquels il promettait d'améliorer leur sort, et de les arracher au *despotisme* des évêques. Enfin, le 13 juin, trois curés du Poitou donnèrent l'exemple de la défection, et se joignirent *aux communes* : c'était le nom qu'avait pris le tiers. Le lendemain, cinq autres curés, parmi lesquels était Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, suivirent cet exemple. Le 17, sept autres curés abandonnèrent le clergé. Ce même jour les communes, abolissant toute distinction d'ordres, se constituèrent en *Assemblée nationale*.

La chambre de la noblesse refusait de se réunir ; la majorité du clergé était du même avis. On entoure sa salle, on insulte les membres, on amène une populace aveugle pour opérer, par la terreur, ce que les sollicitations n'avaient pu faire.

Cependant la cour commençait à s'alarmer de cette marche du tiers. Le 20 juin, Louis XVI annonce un lit de justice, et ordonne que tous les membres des états généraux se réunissent à cet effet dans le local destiné jusqu'alors au tiers-état. On s'occupait d'y faire les dispositions nécessaires, lorsque les députés du tiers, bravant la défense de continuer leurs assemblées en attendant la séance royale, se présentèrent à la porte du lieu ordinaire de leurs séances. Ils en trouvèrent toutes les issues gardées par des soldats. A cette vue, un subit enthousiasme s'empara des membres du tiers ; d'un mouvement spontané et unanime ils se rendent tous dans un jeu de paume, seul local capable de contenir une aussi nombreuse assemblée ; et là, d'un commun accord, ils s'engagent, sous la foi du serment, à se réunir partout où les circon-

stances l'exigeront, jusqu'à ce qu'ils aient donné une constitution au royaume ¹. La séance royale se tient le 23 juin. On se rit des ordres du prince; on reste assemblé malgré sa défense, et la cour intimidée donne une grande preuve de faiblesse en ordonnant cette même réunion qu'elle venait de défendre. Le roi écrit aux portions du clergé et de la noblesse qui ne s'étaient pas encore jointes aux communes, de le faire, et le 27 juin, tous les députés siègent ensemble, confondus sur les mêmes bancs.

De Juigné, qui avait succédé sur le siège de Paris à l'illustre De Beaumont, mort en 1781, venait, pendant un hiver rigoureux, de dépenser 200,000 francs de sa fortune pour secourir les pauvres ². Ce vénérable prélat n'en faillit pas moins devenir victime de la fureur de ceux-là même qu'il avait comblés de ses bienfaits. De perfides rumeurs, répandues de longue main parmi le peuple, portaient que l'archevêque de Paris était seul cause de la désunion des états-généraux; on ajoutait que, par son influence, il s'opposait à ce que le reste du clergé vînt se joindre à l'Assemblée nationale. Ces calomnies produisirent l'effet que les ennemis de l'ordre s'en étaient promis: le 24 juin, la voiture du prélat fut accablée de pierres que lui lançait la populace; plusieurs témoins oculaires ont assuré que la vitesse de ses chevaux le déroba seule à la mort que lui avaient préparée les meneurs. Lorsque, le jour suivant, De Juigné arriva à l'Assemblée nationale, il y fut accueilli par un murmure d'admiration, et le président, en faisant part de cet événement aux députés, ajouta que l'archevêque de Paris venait de placer sur sa tête sacrée la dernière couronne qui manquait à ses vertus.

L'éclatante victoire des factieux ne fut que le présage d'autres succès ³: Il se qualifièrent *représentans de la nation*, investis de tous ses pouvoirs, dépositaires de toute son autorité. On apprit au prince qu'il n'était plus qu'un mandataire du peuple, chargé de faire exécuter ses lois, qu'un *fonctionnaire public*, qu'un *commis*. On avertit le peuple que c'était en lui que résidait la souveraineté, et on l'encouragea à en faire usage. A force de lui parler de ses droits et jamais de ses devoirs, de lui répéter qu'il était libre et qu'il pouvait tout, on excita sa licence, on provoqua sa révolte.

Le 11 juillet, le roi ayant congédié Necker du ministère, on amène la populace à Paris, on s'épuise en imprécations contre la cour, on pille quelques établissemens, on sonne le tocsin, on prend des armes et des cocardes, et l'on s'empare de la Bastille. Le

¹ Hist. abrégée de la const. civ. du clergé de France, p. 6.

² *Ibid.* p. 6-7.

³ Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. pendant le xviii^e siècle, t. 3, p. 128-130.

gouver
fendre
Paris a
mes de
sieurs j
désordi
La mèn
signala
l'indépe
dant, e
Toutes
connais
vinces p
pour ar
tieux. L
décrets

Louis
les desc
son trô
peuple
l'ombre
l'odieux
auteurs
une nu
sailles,
prisonn
quelle s
délibéra
à porté
prince
autorité
cés suc

Pour
cemens
reigion
cée, au
grégatic

Au p
juillet,
sils, de
vant la

Jauff
t 1, 2, 7-

gouverneur en est massacré avec ses soldats pour avoir voulu défendre le poste qui lui était confié. Le prévôt des marchands de Paris a le même sort. Plusieurs autres personnes périssent victimes des fureurs populaires. La capitale ressembla pendant plusieurs jours à une ville prise d'assaut, et fut en proie à tous les désordres. Ces exemples ne furent pas perdus pour les provinces. La même licence y produisit les mêmes excès. La cupidité se signala par des pillages, la cruauté par des meurtres, la soif de l'indépendance par des séditions. Les lois perdaient leur ascendant, et l'autorité sa force. Les ressorts de l'Etat se brisaient. Toutes les passions étaient déchaînées, les esprits en délire ne connaissaient plus de frein. Des hommes payés couraient les provinces pour semer de fausses terreurs qui servaient de prétexte pour armer les citoyens, et procuraient par là un appui aux factieux. L'Assemblée, au lieu de réprimer le mal, le favorisait par ses décrets et par ses émissaires.

Louis XVI, dépouillé de son autorité, ne pouvait plus que gémir sur les désordres. Il voyait tous les jours porter de nouveaux coups à son trône. Des folliculaires séditieux excitaient contre lui un peuple crédule, l'accusaient de tyrannie quand il retenait à peine l'ombre de son pouvoir, et prétendaient faire retomber sur lui l'odieux des excès dont eux-mêmes ou leurs complices étaient les auteurs. On connaît ces fameuses journées des 5 et 6 octobre, où une nuée de brigands en armes vint insulter le monarque à Versailles, massacra ses gardes, força son palais, et l'emmena lui-même prisonnier à Paris, tandis que l'Assemblée, sous les yeux de laquelle se passaient ces scènes, continuait tranquillement ses froides délibérations. Elle suivit le roi dans la capitale, où elle était plus à portée de recevoir l'impulsion des factieux, et où elle tenait ce prince entièrement dans sa dépendance. De ce moment il vit son autorité anéantie, et fut obligé de souscrire aux décrets prononcés successivement par les dominateurs.

Pour donner une idée des désordres qui signalèrent les commencemens de l'horrible révolution, et pour faire comprendre ce que la religion avait à attendre d'elle, nous décrirons la dévastation exercée, au mois de juillet 1789, dans les maisons chefs-lieux de la congrégation de la Mission et de la congrégation des Filles de la Charité.

Au premier signal de l'insurrection, dans la nuit du 12 au 13 juillet, deux cents hommes furieux, armés de poignards, de fusils, de lances, de haches, de bâtons, accourent en tumulte devant la principale porte de la maison de Saint-Lazare¹. La plupart

¹ Jauffret, Mém. pour serv. à l'hist. de la Religion, à la fin du xviii^e siècle, t. 1, 2. 7-289.

d'entre eux ignoraient eux-mêmes la raison de leur concours en ces lieux, et ils demeurèrent incertains sur ce qu'ils avaient à faire, lorsque, sur les deux heures et demie du matin, à l'ordre de quelques-uns de leurs chefs, voilà que les longues et silencieuses voûtes de cette grande enceinte retentissent d'une manière horrible des coups dont on ébranle ces portiques sacrés, du feu roulant de quelques soldats du régiment des gardes françaises, et des clameurs des assaillans : voilà ces forts et antiques linteaux abattus et mis en pièces. Les brigands se précipitent en aveugles dans l'intérieur de la maison, et s'élancent d'abord vers un bâtiment situé dans une des arrière-cours où se trouvaient vingt détenus pour cause de folie, et quatre enfans de familles respectables détenus pour cause d'inconduite par l'autorité publique, et à la sollicitation de leurs proches. Il fallut fracasser une barrière de fer, pour arriver à ce bâtiment. Cet obstacle n'en fut point un pour ces brigands, dont il ne fit qu'irriter le zèle fanatique. *Camarades, la liberté!* s'écrièrent-ils en pénétrant dans cette enceinte. Les quatre jeunes gens de famille les entendirent, et s'évadèrent. Les vingt aliénés restèrent enfermés jusqu'au soir; d'autres brigands crurent alors les mieux servir en les mettant hors de leur asile. Ces vingt aliénés et les quatre jeunes gens se dispersèrent les uns et les autres au milieu de la confusion qui régna dans la capitale, sans qu'on ait pu jamais avoir depuis aucun indice de leur existence.

Ce premier attentat consommé, la troupe de brigands revint au bâtiment de la communauté, se fit conduire au réfectoire, ordonna qu'on lui servît à manger et à boire, et qu'on se préparât à lui livrer l'argent de la maison. On concevait quelque espoir de tranquillité, en voyant que ces hommes pressaient si peu les momens, qu'ils se rassasiaient assez à loisir de ce qui leur avait été présenté, et qu'ils acceptaient l'argent qu'on leur distribuait.

Mais toutes les avenues étant restées ouvertes, une populace innombrable vint grossir cette troupe de forcenés, et alors le brigandage ne connut plus de bornes. On n'a pas même douté, dans le temps de l'événement, que cette seconde irruption n'ait été combinée. On y entrevit une sorte de commandement et de présidence. On y aperçut des ordonnateurs et des chefs. Une tresse noire les distinguait à la tête des bandits, et ils paraissaient tirer eux-mêmes leurs ordres du Palais-Royal. Il importe de faire remarquer cette circonstance, ainsi que celle où commença le pillage des blés et des farines de la maison. On n'y songea qu'à dix heures du matin, le lundi 13 juillet, et la maison était à la discrétion de ses dévastateurs depuis deux heures et demie après minuit. On en conclura

natur
de fu
instru
cèlem
qu'à l
sur l'e
suivon

Aus
de tou
sées, p
on vo
forcer
et de
avec
fraien
de la
linge
sine e
rapaci

C'é
tatif; i
cette r
en lan
les cha
matela
gles e
les cel
éclaira
traiter

Le
naisse
beaut
l'insta
ses br
toute
horre

Mè
comm
marq
renfe
d'évêc
précie
précie

naturellement que l'objet essentiel et direct de ce déchaînement de fureur n'était pas de punir, comme le répandit une classe mal instruite ou mal intentionnée, la maison de Saint-Lazare, du recèlement et de l'abondance de ses approvisionnements; on verra qu'à l'époque de sa dévastation, le public devait être bien éclairé sur l'état des greniers de cette communauté. Maintenant, poursuivons le récit de cette scène de ténèbres.

Aussitôt après l'arrivée de ce renfort de brigands, on entendit de toutes parts le fracas d'une destruction générale. Vitres, croisées, portes, armoires, tables, chaises, lits, manteaux de cheminée, on voyait tout se réduire en éclats sous le fer implacable de ces forcenés. En même temps un flux et reflux de voleurs de tout âge et de tout sexe dégarnissait toutes les chambres, et emportait, avec une incroyable avidité, tous les meubles et effets qui s'offraient à leur vue, pénétrait partout, pillait tout, jusqu'aux objets de la dernière valeur. Pas la moindre parcelle d'habillement, de linge de corps, de lit, de table, pas un seul des ustensiles de cuisine et des autres offices domestiques n'échappait à l'insatiable rapacité de cet essaim féroce.

C'était peu pour ces misérables de s'approprier ce qui était portable; il fallait que leur rage de nuire s'exerçât sur le reste, et que cette maison devint inhabitable. Ils arrachèrent, brisèrent, mirent en lambeaux. Ils dispersèrent dans les cours, les bois de lit, les tables, les chaises, mirent hors de service toutes les paillasses et tous les matelas, dégradèrent tous les lambris, écornèrent jusqu'aux angles et cordons des murs. De plus de mille portes qui fermaient les cellules des dortoirs, de plus de quinze cents fenêtres qui en éclairaient l'intérieur, rien ne resta entier; tout subit les derniers traitemens de la fureur.

Le réfectoire, ce vaisseau immense et superbe, estimé des connaisseurs pour l'ordonnance de son enceinte, et surtout pour la beauté des peintures qui en décoraient les murs, n'offrit plus, à l'instant, à l'œil du spectateur, que des tables renversées, des vases brisés, des bancs en éclats, des tableaux en lambeaux, et toute la nudité d'un lieu où le fer et la guerre ont déployé leurs horreurs.

Même dévastation dans les salles destinées aux exercices de la communauté et aux retraites des étrangers. Il en existait une remarquable, et très-connue de la capitale, pour la collection qu'elle renfermait de cent soixante portraits de papes, de cardinaux, d'évêques, et autres personnages illustres, dont la mémoire est précieuse à la congrégation de la Mission. Toute cette collection précieuse devint la proie des haches et des lances, et fut changée.

en un monceau de toiles lacérées, froissées et salies, sous les pieds de ces furies déchaînées.

La grande bibliothèque de la communauté, composée de près de cinquante mille volumes, la bibliothèque particulière des clercs étudiants, celle des supérieurs et professeurs, les deux bibliothèques affectées aux deux pensions établies dans cette maison, furent, avec leurs trumeaux et leurs treillages, bouleversées, déchirées, foulées aux pieds, jetées par les fenêtres, mutilées, et dispersées dans les jardins et dans les cours, réduites enfin à un état de dégradation qui ne laissa pas même l'espoir d'extraire de tant de ruines le plus modique assortiment.

On détruisit jusqu'aux dernières traces d'un cabinet de physique que la maison avait organisé du produit de ses épargnes annuelles, pour l'institution scolastique de ses élèves, et qui servait surtout à ceux qu'on préparait pour les missions de la Chine, où ils n'étaient reçus qu'à la faveur de l'appareil de géométrie, de dioptrique et d'astronomie, dont il faut qu'ils s'environnent en abordant ces contrées idolâtres.

La salle de l'apothicairerie, qui renfermait un fonds très-riche, et des parties précieuses, ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines. Tous les ateliers domestiques furent sapés et dépouillés; et toute cette maison ne présenta plus, le lendemain, à l'œil de ceux qui la visitèrent, que des murs et des décombres.

La perte de *la procure générale* fut immense, parce qu'elle entraîna les fonds et les titres des diverses maisons de la congrégation, établies, non-seulement dans presque tous les États catholiques de l'Europe, mais fondées et entretenues par le gouvernement à Alger, à Constantinople, en Syrie, dans les îles de l'Archipel, dans celles de France et de Bourbon, à Pékin, etc.

Le pillage de *la procure domestique*, toujours assez pauvre en fonds d'argent, ne put lui ravir que cinq ou six mille livres; c'est tout ce que renfermait le coffre d'une maison composée de quatre cents personnes. Mais ceux qui savent combien le régime de dépense de cette communauté était austère et économique, comprendront comment elle se soutenait et subsistait avec si peu de moyens pécuniaires.

Tous les dépôts de confiance ou de charité, dont le supérieur général, et plusieurs de ses assistans, étaient les gardiens ou les dispensateurs, furent enlevés, ainsi que le modeste pécule des prêtres et des jeunes élèves de cette maison. Ce ne furent pas ces pertes qui affligèrent des hommes si exercés aux privations, et si libres de tout intérêt terrestre. Mais ils ne purent se voir enlever sans regrets et sans larmes leurs divers papiers, ces gages chers

et sacrés de leur application et de leurs longs travaux, ces trésors apostoliques, fruits de leurs veilles, instrumens précieux du salut des pauvres.

Un autre sacrifice dut remplir leur âme d'oppression : c'est le ravage sacrilège porté dans la chambre de S. Vincent de Paul, dans ce tabernacle dépositaire de tous les monumens sacrés et chéris de sa pauvreté et de son austérité. Une natte de chaume, sur laquelle il est mort; un misérable chandelier rongé par la rouille, portant le reste du suif qui éclaira son dernier soupir; une seule chaise de paille; un chapeau grossier; des vêtemens tissus de ce qui se travaille pour la dernière classe des indigens; le bâton agreste sur lequel il appuyait, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, son corps épuisé par les veilles et les austérités; des bas de serge, les seuls dont il connût l'usage; des linges encore empreints des plaies vénérables de ses jambes crevassées par la continuité des courses que lui imposait son zèle pour les malheureux; un chapelet, un bréviaire.... tels sont les restes augustes du mobilier d'un saint, et d'un saint qui doit être si cher à tout ce qui possède une âme humaine; précieux débris, que des mains indignes et barbares osèrent souiller de leur corruption, lacérer sans pudeur, et jeter avec emportement, et sans en connaître sans doute le prix, au milieu des décombres et des ruines.

Mais le tableau de ce dernier attentat n'est pas achevé. Le délire conduisit ces hommes effrénés vers un vestibule où l'on venait de placer la statue de S. Vincent de Paul, modèle de celle que l'on voit aujourd'hui aux Enfants-Trouvés. Ils fracassèrent les mains de cette image sacrée, en mutilèrent le corps, en détachèrent la tête, et après l'avoir promenée au bout d'une pique dans les places et carrefours de Paris, comme l'ombre d'un homme qui aurait été funeste à son siècle, et qui aurait été l'oppresser de ses contemporains, ils finirent par la jeter dans le bassin du Palais-Royal.

Ces malheureux, ne trouvant plus rien en dedans de la maison dont la destruction était achevée, se portèrent dans les jardins et les parterres, en ravagèrent les fruits, en hachèrent les arbres. De là ils se répandirent dans l'enclos, y égorgèrent les moutons qui y paissaient, et dégradèrent tout ce qui se trouva sur leur passage : et pour mettre le comble à tant de scènes atroces, ils mirent le feu aux engagemens. Une partie de ces constructions fut dévorée par les flammes; et tout le corps de la maison eût été réduit en cendres, si l'incendie n'eût été arrêté par la promptitude des secours, par l'activité et l'intelligence des pompiers, et par le zèle de la milice bourgeoise, qui se créa et s'organisa dans la

journée. L'incendie dura néanmoins jusqu'au 14 juillet dans les granges.

Au milieu d'une multitude de plus de quatre mille misérables altérés de pillage, de ruines et de malheurs, tout était à craindre pour les ecclésiastiques de la maison. Il leur fallut prendre la fuite, se disperser, errer dans les plaines. Le supérieur-général et deux de ses assistans s'échappèrent par-dessus les murs de l'enclos; un troisième, qui osa passer au travers de la foule des malheureux pour aller demander du secours, en fut violemment battu et dangereusement blessé. Les deux procureurs ne purent se sauver qu'en se roulant périlleusement le long des gouttières de l'église, pour gagner les maisons voisines. Heureusement la Providence fit trouver un moyen pour transporter à l'Hôtel-Dieu un vieillard octogénaire qui s'était cassé la jambe peu de jours avant cette dévastation. Nous dirons tout à l'heure comment un prêtre paralytique fut porté dans la maison chef-lieu des Filles de la Charité, par les brigands eux-mêmes, que le garde-malade salaria pour ce travail. Deux autres infirmes furent conduits chez les religieux Récollets, qui les accueillirent avec tout l'empressement de la plus tendre charité.

Les autres prêtres, clercs et frères se dispersèrent de tous côtés à demi nus, réduits à manquer de tout, à se travestir sous des formes séculières, pour se dérober aux outrages, à demander les secours de l'hospitalité aux curés et vicaires de la campagne, qui donnèrent tous, en cette calamiteuse circonstance, des preuves bien touchantes de leur humanité, et qui pourvurent à tous les besoins avec une libéralité vraiment fraternelle.

Les brigands n'étaient point encore familiers alors avec les actes sacrilèges auxquels on les accoutuma depuis¹. Ils se présentèrent plusieurs fois à la porte de l'église, qu'ils ouvrirent; mais ils n'osèrent y commettre la plus légère indécence. L'église fut le seul endroit de la maison qui fut épargné. La prudence toutefois avait fait un devoir de porter à l'église de Saint-Laurent les vases sacrés et les hosties consacrées. Le prêtre chargé de cette mission traversa la foule sans en éprouver aucune insulte. Il est enfin remarquable que, dans les six cents chambres qui furent pillées et dévastées de fond en comble, l'image de Jésus-Christ crucifié fut seule respectée, au milieu des profanations de tout genre auxquelles tous les autres tableaux ou images furent livrés.

La maison, après avoir été pendant quatorze heures au pouvoir de ses devastateurs, en fut enfin délivrée par la milice bour-

¹ Jauffret, Mém. pour serv. à l'hist. de la Religion, à la fin du xviii^e siècle, t. 1, p. 293-305.

geoise, dans la soirée du même jour, sur les cinq heures et demie.

Mais combien ce jour dut être rempli de terreur et d'effroi pour les Filles de la Charité, dont la maison est sur la même rue, vis-à-vis celle de Saint-Lazare ! La dévastation qu'elles avaient devant les yeux ne semblait pas devoir les épargner. Des cris affreux se faisaient entendre du dehors contre elles. On les accusait d'être de connivence avec la maison de Saint-Lazare : on les menaçait de faire une prochaine irruption dans leur asile.

Leur maison, unique chef-lieu des Filles de la Charité, était en ce moment composée de cent cinquante sœurs, parmi lesquelles on en comptait cinquante au nombre des invalides : c'étaient celles qui, après avoir consacré leur vie entière au service des pauvres, étaient tombées dans l'infirmité de la vieillesse. Leur institut les rappelait alors dans cette maison, où elles recevaient à leur tour de leurs sœurs les soins qu'elles n'étaient plus elles-mêmes en état de donner aux pauvres. Le nombre des postulantes était de quatre-vingt-dix-huit de l'âge de quinze à vingt-deux ans. Or, conceit tout ce qu'on avait à craindre, pour ces jeunes vierges de Jésus-Christ, de l'irruption menaçante de cette multitude furieuse, qui ne demandait que l'instant du signal pour briser toutes les portes. Les sœurs ne se cachaient point l'étendue de leur péril, et elles invoquaient ardemment le ciel comme leur unique sauvegarde.

Dès les cinq heures et demie du matin, un de leurs directeurs était sorti de la maison de Saint-Lazare, et avait pu pénétrer chez elles pour y célébrer les saints mystères : il n'en était pas sorti.

Sur les sept heures, trois ou quatre brigands se présentèrent à la porte de la communauté, annonçant le vénérable Bourgeat. C'était, depuis longues années, le directeur général des Filles de la Charité. Ce vieillard, presque octogénaire, était paralytique. Les brigands, en entrant dans sa chambre, furent frappés de respect à sa vue. Le garde-malade leur proposa de se charger eux-mêmes de sa translation chez les Filles de la Charité : ils y consentirent et le transportèrent sur son fauteuil. « Voilà, di- » saient-ils aux autres brigands, le père des Filles de la Cha- » rité; laissez-le en paix. » Bourgeat était sans connaissance. Les trois brigands, en le déposant entre les mains des maîtresses des novices : « Voilà votre père, leur dirent-ils, que nous vous » apportons; vous en aurez bien soin. Nous vous apportons en » même temps tout son mobilier, son chapeau, sa bourse. » Et ils s'en furent, ajoutant qu'il n'y avait rien à craindre pour les sœurs.

« Nous ne sommes pas payés, ajoutèrent-ils, pour vous, mais pour
» Saint-Lazare! »

A l'entrée de ces trois brigands, les sœurs de la Charité crurent qu'ils venaient enlever leur second directeur, l'abbé Sicard, qui choisit l'oratoire de la maison, et dans cet oratoire son propre confessionnal pour asile. Mais ces brigands, ayant rempli leur mission, retournèrent aussitôt continuer leurs ravages dans la maison de Saint-Lazare, sans s'informer de ce qui se passait dans celle des sœurs de la Charité.

D'autres brigands se présentèrent sur les onze heures du matin, au nombre de quinze, et il fallut les introduire dans la communauté, et les autoriser forcément à faire la visite de la maison, où ils prétendaient trouver, dirent-ils, le trésor de Saint-Lazare, du blé et de la farine. La supérieure générale ¹ et la maîtresse des novices les accompagnaient dans cette visite. Les quatre-vingt-dix-huit novices étaient en ce moment dans la salle du noviciat; les brigands n'eurent pas même la pensée d'y entrer. Ils passèrent devant la porte des archives sans s'en apercevoir; et on eût dit qu'ils évitaient de même celle du dépôt des postulantes, qui renfermait le magasin de leurs hardes et linge depuis dix ans, et pour lequel on avait les plus justes motifs de crainte. Cette visite dura environ une heure et demie. Les cris de fureur et de rage contre les sœurs de la Charité étaient en même temps continus au dehors, et semblaient par intervalles devenir plus alarmans.

Lorsque ces quinze brigands furent sortis, la communauté entra dans le réfectoire, où l'on récita les prières accoutumées qui précèdent et suivent le repas, sans qu'aucune des sœurs ou des postulantes eût le courage de manger.

La communauté fut dans des craintes successives jusque sur les cinq heures du soir, que les brigands revinrent au nombre de deux cents hommes ou femmes : celles-ci furent renvoyées par les chefs de la troupe. Plusieurs de ces brigands étaient armés de piques, de massues, de barres de fer, de pistolets, de sabres, d'épées, de vieilles armes : des chefs marchaient à leur tête.

La supérieure générale, les maîtresses des novices avaient cru que, dans le péril extrême qui les environnait, le lieu le plus sûr, pour les quatre-vingt-dix-huit novices ou postulantes, était la chapelle de la maison : elles y avaient renfermé toutes ces jeunes vierges de Jésus-Christ.

Vingt de ces brigands, faisant rétrograder tous les autres, vinrent droit à la chapelle, et menacèrent d'enfoncer les portes, si on

¹ Sœur Renée Dubois, morte depuis à Sablé, âgée de soixante-dix ans.

ne les ouvrait. On ouvrit; les novices, toutes à genoux aux pieds des autels, suppliaient le Seigneur Dieu du ciel de venir à leur secours; elles invoquaient la protection de leur bienheureux père S. Vincent. A l'ouverture des portes, au cliquetis des armes, aux juremens de ces forcenés, pâles, tremblantes, éplorées, elles se serrent contre leurs maîtresses, et jettent des cris lamentables. A cette vue, les brigands sont eux-mêmes frappés d'un saisissement involontaire; ils hésitent: l'un des chefs ôte son chapeau; les autres l'imitent. La sainteté du lieu, l'image de Jésus-Christ et celle de ses saints fixent leurs regards, et leur commandent le recueillement et le respect. Ils avancent vers le sanctuaire, mais d'un pas timide, comme s'ils n'étaient plus ces mêmes hommes, ivres de vin et de fureur, que d'autres vœux que celui d'adorer Jésus-Christ et de l'honorer dans ses vierges, conduisaient dans cette maison. « Mesdemoiselles, ne craignez rien, dit l'un d'eux; » nous ne venons point pour vous faire aucune insulte: malheur » à celui qui oserait le tenter! » Cependant quelques-unes de ces novices tombèrent évanouies. A ce spectacle, celui qui semblait être le chef de toute la troupe, grand homme dont les traits, fortement prononcés, annonçaient un caractère qui ne l'était pas moins, soit pour le bien, soit pour le mal, s'avança vers l'autel, suivi de ses satellites. Il mit un genou en terre devant le saint Sacrement; plusieurs des siens l'imitèrent: et comme dans le même temps quelques jeunes personnes se trouvèrent encore mal: « Al- » lons, dit le chef à la troupe, sortons de ce lieu; n'effrayons pas » davantage, par notre présence, ces jeunes demoiselles. » Il sort, et il est obéi par tous ces hommes, sans doute non moins étonnés que lui de se voir émus, en sortant de ce temple, par des sentimens aussi contraires à ceux qu'ils avaient en y entrant.

Les brigands se portèrent de là dans la maison, qu'ils visitèrent. Ils voulurent voir l'infirmerie des anciennes: c'est là que toutes les Filles de la Charité, paralysées par les infirmités et par un long âge, trouvaient les derniers soins de la charité qu'elles avaient elles-mêmes exercée envers leur prochain. Mais il est dans l'esprit de leur communauté, que les servantes des pauvres meurent pauvres. Rien n'était plus simple, plus modeste que cette infirmerie; ajoutons, rien n'était plus pauvre, ni plus décent néanmoins dans cette pauvreté. Ces brigands, tout ardens qu'ils étaient pour trouver la maison en défaut, admirèrent malgré eux cet état de dénûment évangélique. Le prétexte de visites dans l'infirmerie des anciennes, était de voir si des hommes ne s'y seraient pas renfermés. Les deux directeurs n'avaient pas quitté leurs confessionnaux, où ils n'avaient pas été aperçus. Les brigands, étant dans l'infirme-

rie des anciennes, voulurent goûter du bouillon des malades, qu'ils trouvèrent fade. Ils portèrent le même jugement des autres alimens destinés aux malades; et ils ne concevaient pas comment les Filles de la Charité ne mettaient pas un peu plus d'apprêt envers elles-mêmes dans le soin de leurs propres maladies, qu'elles n'en accordaient aux pauvres, avec lesquels elles n'avaient aucun rapport de connaissance ou d'amitié. Ces brigands ignoraient, en pensant ainsi, que la religion de Jésus-Christ unit tous les hommes en un seul esprit et un seul cœur, et que, pour la Fille de la Charité, le pauvre le plus inconnu a les mêmes droits à ses soins, qu'un enfant, qu'un second soi-même.

Cette dernière invasion dura environ trois quarts d'heure. Les brigands, après avoir fait la visite de la maison, retournèrent sous la porte d'entrée; ils y restèrent quelques momens. L'un d'eux avait demandé de l'argent à une maîtresse de novices; le chef, l'entendant, menaça de le tuer, s'il s'avisait de répéter une pareille demande. Deux sœurs furent toutefois obligées de suivre quelques-uns de ces hommes armés, qui voulurent absolument les conduire dans un cabaret. Ces deux sœurs les suivirent jusqu'au milieu de la rue Saint-Lazare, et s'en tirèrent avec quelques pièces de monnaie. A leur retour, elles trouvèrent des protecteurs dans les brigands qui s'étaient mis comme de garde à la porte de la communauté. Ceux-ci leur firent faire place pour entrer, et elles entrèrent sans avoir reçu la plus légère insulte.

Dans toutes les visites il ne se passa rien d'indécent, et la langue des bandits semblait enchaînée.

Au moment où les vingt brigands dont nous venons de parler sortirent de la maison, la populace voulait y pénétrer; ceux-là s'y opposèrent efficacement, et firent fermer la porte sur eux. Le chef s'établit debout au dehors de la porte : « Mes enfans, dit-il, je vous avertirai quand il en sera temps. » Il défendit en même temps l'entrée de la porte, et promit de tuer de sa main celui qui violerait la consigne.

La communauté des Filles de la Charité fut deux jours et deux nuits sauvée, non-seulement du pillage, mais de toute insulte, par une grâce spéciale du ciel. Elle fut deux jours et deux nuits, dans la crainte : cette crainte continua plus ou moins grande pendant les deux jours d'insurrection et de désordre.

Dès le soir du 13, la garde nationale s'étant formée, les Filles de la Charité demandèrent un piquet pour veiller à leur défense. Le district leur envoya une quarantaine d'hommes de cette garde qui s'organisait à peine, et qui portait la cocarde verte. Ces hommes furent plus à craindre pour leurs propos, que les brigands eux-mêmes.

Quelques jours après, l'un de ces brigands avoua devant plusieurs sœurs de la maison que lui et ses camarades, en y entrant, avaient les plus affreux desseins dans leur âme, mais qu'ils avaient été saisis en entrant d'une sorte de saisissement qui les étonnait eux-mêmes; qu'ils ignoraient tout ce qui les avait empêchés d'agir selon leur premier vœu; que pour lui il avait été pénétré d'un indéfinissable respect. Ce témoignage d'un homme qui s'accusait ainsi lui-même, devant les Filles de la Charité, qui l'employaient comme ouvrier, mérite quelque croyance, surtout lorsqu'il ne fait que confirmer un fait assez prouvé par les circonstances qui l'accompagnent.

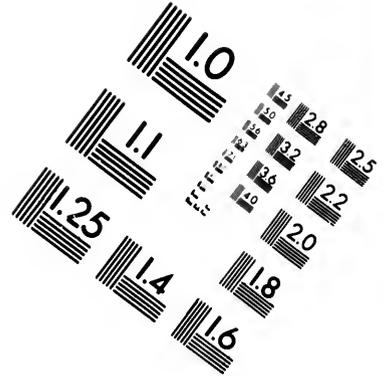
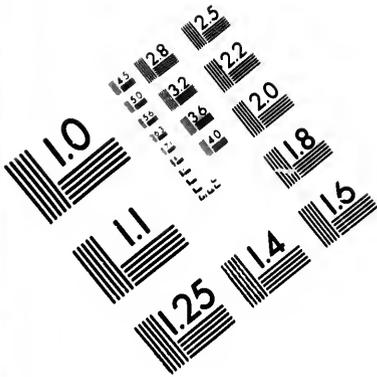
Quant à la maison de Saint-Lazare, le 14 juillet à quatre heures du matin environ, une trentaine de jeunes Lazaristes conduits par quelques prêtres, et secondés par les frères, furent dans cette maison, et s'occupèrent à recueillir quelques débris de meubles échappés à la destruction, au milieu de tous les débris amoncelés dans la rue et dans les cours. On eut le bonheur de retrouver les meubles de la chambre de S. Vincent de Paul, qui avaient été jetés par la fenêtre, et dont les brigands ignoraient le prix. On put savoir (selon le témoignage de l'abbé Dubois, prêtre lazariste d'un mérite distingué, connu depuis de toute la capitale par ses instructions improvisées dans l'église des Minimes) deux chaises de paille, une paillasse et une couchette, sa soutane, son manteau d'hiver, son chapeau, son bonnet carré, une partie de son linge, son bréviaire, etc.

Les plus grandes aumônes furent bientôt offertes au supérieur général de Saint-Lazare, pour la réparation de ses bâtimens¹. Le roi, l'archevêque et le chapitre de Paris, plusieurs communautés et un grand nombre de particuliers, s'empressèrent de venir au secours de la maison et de ses habitans. Ces aumônes se montèrent, en moins de huit jours, à plus de cent mille livres tournois.

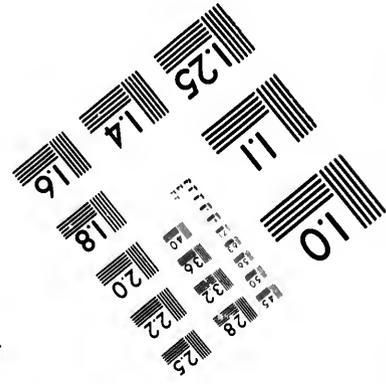
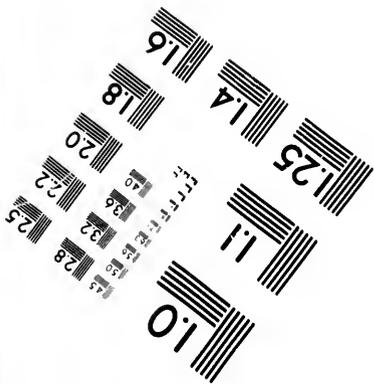
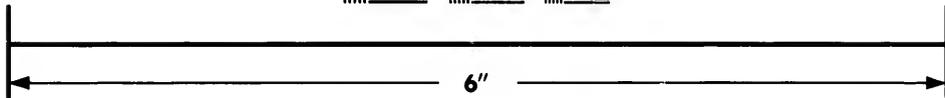
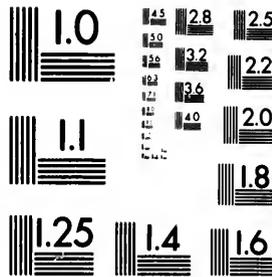
Mais bientôt, la révolution accélérant son cours, les prêtres de Saint-Lazare subirent le sort des autres congrégations séculières : ils furent obligés, après le 10 août 1792, de sortir de leur maison. Ils eurent du moins le bonheur de sauver leur plus précieux trésor, le corps de S. Vincent de Paul, et quelques-uns des meubles ou des vêtemens qui avaient servi à son usage, et qu'on avait retirés des décombres, lors du désastre de la maison. Il existe aussi plusieurs Lettres originales de ce grand saint, qui se trouvent dispersées entre les mains de plusieurs personnes, et

¹ Luffret, Mém. pour serv. à l'hist. de la Religion, à la fin du XVIII^e siècle, p. 306-308.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8 2.5
3.8 2.2 2.0
1.8

0.1

qui n'ont rien d'ailleurs de remarquable que leur laconisme et leur extrême simplicité : mais c'est la plume de S. Vincent de Paul qui les a écrites. Toutes ces saintes reliques sont dans Paris.

Les Filles de la Charité furent également obligées de sortir de leur maison à la même époque, et de renvoyer leurs postulantes. Après dix années de dispersion, le gouvernement les rendit à l'exercice des mêmes œuvres de charité. Semblables à la colombe de l'arche, elles annoncèrent, par leur retour dans le monde, la cessation des orages politiques, et le retour de la sérénité sur la terre.

Ce n'était que lentement et d'une main timide qu'on attentait aux prérogatives de l'Église dans les derniers temps de la monarchie ; mais du moment où l'Assemblée nationale eut entamé la régénération de la France, les réformes se multiplièrent avec une incroyable rapidité, et des opérations qu'on aurait cru devoir être le résultat des plus longues discussions, furent l'ouvrage de l'enthousiasme du moment.

Dès le 20 août 1789, l'Assemblée avait formé dans son sein un comité dit *ecclésiastique*, chargé de présenter des projets de loi sur les matières relatives à la religion et au clergé. Ce comité, où les ecclésiastiques étaient en minorité, comptait, entre autres, quatre avocats dont les opinions étaient assez connues, savoir : Lanjuinais, Martineau, Treilhard et Durand de Maillane. Le 7 février 1790, le comité se trouvant divisé, on y adjoignit un renfort de quinze nouveaux membres, choisis parmi les députés les plus dévoués au nouvel ordre de choses : dans ce nombre étaient plusieurs curés, Massieu, Expilli, Thibault, le chartreux dom Gerle, Dupont de Nemours, l'avocat Chasset, etc. Dès lors le système des innovations prévalut dans le comité ; les évêques de Clermont et de Luçon offrirent leur démission, ainsi que l'abbé de Montesquiou, les curés Vaneau, Grandin, La Lande, et même des laïcs, le prince de Robecq et le marquis de Bouthilier.

Avant de dépouiller les ecclésiastiques de France de leurs biens, il était naturel de supprimer d'abord le tribut que la France payait au saint Siège : les annates furent abolies, et bientôt après la dîme, la portion la plus considérable des revenus ecclésiastiques, dont l'Assemblée priva le clergé sans aucun avantage pour le trésor public ; les propriétaires seuls en profitèrent¹. Pie VI eut le courage de concentrer au fond de son cœur les sentiments douloureux dont il était pénétré. Un vil intérêt pécuniaire ne pouvait toucher sa grande âme ; il fit généreusement le sacrifice de ses annates : les trois cardinaux, chefs d'ordre, que cette suppression intéressait

¹ Histoire de Pie VI, p. 257.

firent aussi leur renonciation ; mais ils crurent devoir y joindre cette clause : sans dérogation aux traités, afin de bien distinguer le traité connu sous le nom de concordat d'avec l'intérêt pécuniaire auquel ils renonçaient.

L'Assemblée n'avait encore enlevé que des portions de patrimoine ecclésiastique ; mais De Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, fit, le 10 octobre 1789, la motion de s'emparer du tout, et le 2 novembre l'Assemblée fit main-basse sur les biens ecclésiastiques. Depuis longtemps la cupidité convoitait cette riche moisson, dont elle attendait des trésors immenses. Le mauvais usage que plusieurs ecclésiastiques faisaient de leurs revenus servait de prétexte à des plaintes dans lesquelles, comme il arrive souvent, on en voulait encore moins à l'abus qu'à la chose même. On insultait à la piété des anciens bienfaiteurs de l'Église ; on se moquait de leur religieuse prodigalité. On refusait de voir que c'était le clergé lui-même qui, le plus souvent, avait donné à des possessions auparavant arides et inhabitées, l'importance et la culture qu'elles avaient acquises. On se dissimulait que ces biens étaient fondés sur des titres que leur antiquité seule eût dû rendre sacrés, et que, si une jouissance aussi constante était méconnue, nulle propriété ne serait plus garantie. Le président mit d'abord aux voix cette proposition : *Que la propriété des biens du clergé appartenait à la nation.* Cette motion ayant été rejetée par une majorité nombreuse, un député proposa, comme moyen de conciliation, qu'il fût décrété seulement *que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation.* C'était dans le fait la même mesure, et les défenseurs du clergé réclamèrent la discussion sur ce point ; mais leurs adversaires demandèrent qu'on allât tout de suite aux voix, et firent décréter sur-le-champ la seconde proposition, malgré les réclamations de plusieurs évêques. Ainsi la révolution commença par un acte de spoliation inouï : comme si la nation avait le droit de dépouiller à son profit une partie de ses membres ; comme s'il n'existait d'autre loi que sa volonté, ni d'autre justice que ses passions¹. Ainsi une grande iniquité fut la première application publique du principe de la souveraineté du peuple ; et à peine ce nouveau souverain entra-t-il dans l'exercice de sa puissance qu'il fallut, pour en justifier l'usage, recourir à la maxime anarchique du calviniste Jurieu : « Le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin de raisons pour valider ses actes ; » maxime qui attribue à l'homme, par la plus inconcevable des aberrations, le pouvoir de créer la justice par une volonté arbitraire. Dès que la

¹ Réflexions sur l'état de l'Église vers le xviii^e siècle, p. 72-74.

société s'était constituée en France, le clergé, comme les autres corps de l'État, était devenu propriétaire, parce qu'il est dans la nature de la société que les hommes consacrés à son service aient une existence assurée et indépendante, et qu'il n'y a de stabilité et d'indépendance que dans la propriété. Rendre les ministres de la religion dépendans, pour leur subsistance, de la charité des fidèles ou de la munificence du gouvernement, c'est ôter toute dignité au ministère, et faire dépendre la religion elle-même des erreurs ou du caprice de l'administration; et certes ce fut une idée bien stupidement impie que celle de salarier le culte, comme on salarie des commis ou des professeurs, et d'estimer par sous et deniers ce que Dieu devait coûter à la société.

L'illustre pontife soutint le coup avec sa prudence et sa résignation ordinaire; persuadé qu'une digue opposée à ce torrent ne servirait qu'à le rendre plus furieux, il renferma son indignation et sa douleur au fond de son âme. « Je prévois de grands malheurs, disait-il à ses amis intimes, mais je persisterai dans mon silence ¹. » Cependant, toujours plein de confiance au Dieu qui règne dans le ciel, lorsque tout secours humain l'abandonnait sur la terre, il ordonna des prières publiques pour les besoins de l'Église.

Bientôt parut un autre projet de loi, tendant à s'emparer du patrimoine des prêtres émigrés ². « Vous ne devez pas hésiter, s'écriait l'abbé Grégoire, à prendre les biens du clergé absent. On vous le représente comme malheureux et dépouillé, fuyant sur des terres étrangères, privé de toutes les ressources nécessaires à la vie; non, les prêtres qui restent ne doivent point inspirer de pitié; ils vont chez nous, ils cachent leur argent et leur honte. » Cette motion proposée par le député Bouche, développée par Camus le 5 janvier 1790, et combattue par l'abbé Maury, fut convertie en décret dans la même séance.

L'esprit des chefs de l'Assemblée se développait de plus en plus. La philosophie les avait instruits à mépriser l'état religieux, à voir avec dédain des hommes qui ne devaient s'occuper que de la prière et du soin de leur salut, à regarder même les vœux de religion comme un engagement contre nature ³. La partie la plus saine du clergé ne manqua point, dans cette conjoncture, à ce qu'elle devait à l'équité. De Bonal, évêque de Clermont, De La Fare, évêque de Nancy, et d'autres prélats et ecclésiastiques, prirent la défense de l'état monastique. « Vous enlevez à la religion un abri, au ci-

¹ Histoire de Pie VI, p. 258.

² Hist. abrégée de la const. civ. du clergé de France, p. 20.

³ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 147-148.

» toyen une ressource, à l'Évangile des apôtres, s'écriait avec force
 » l'évêque de Clermont; vous renoncez à la glorieuse prérogative
 » d'être les garans des engagemens formés avec le ciel. Un décret
 » qui proscrirait les réunions d'hommes pour prier, serait une
 » atteinte à notre religion. L'état monastique est le plus propre à
 » soutenir l'empire, parce que les prières influent sur la prospérité
 » des choses humaines, et que leur efficacité est un article de notre
 » foi et une partie de notre symbole¹.» Mais ces raisons et ces efforts
 ne parèrent pas le coup. Aux yeux de la majorité, ces filles saintes
 et ces pieux solitaires, que la force seule a pu arracher de leurs
 tranquilles asiles, étaient autant de victimes qu'un fanatisme bar-
 bare condamnait à une éternelle réclusion². Des célibataires vieillis
 dans le libertinage frémissaient à la seule idée du célibat reli-
 gieux; et des écrivains qui se piquaient d'être profonds, ne soup-
 çonnaient même pas l'extrême utilité dont peuvent être ces cor-
 porations entre les mains d'un gouvernement éclairé. Le 11 février
 1790, Treilhارد avait fait la motion de supprimer les ordres reli-
 gieux et d'abolir les vœux monastiques: deux jours après, c'est-à-
 dire le 13, on décréta que la loi ne reconnaissait plus de vœux,
 que tous les ordres et congrégations étaient supprimés, et que
 les individus qui les composaient étaient libres de les quitter. De
 toutes les plaies faites à la religion, celle-ci fut une des plus sen-
 sibles. Des moines déjà séduits par les attraits du monde, se hâ-
 tèrent de rompre leurs liens. On les vit se jeter avec ardeur hors
 de leurs cloîtres, et grossir le nouveau clergé que l'Assemblée
 allait former.

Cependant un grand nombre demeurèrent fidèles à leur voca-
 tion, et ne se crurent pas dégagés de leurs vœux parce que les
 décrets n'en voulaient plus reconnaître. Ils continuèrent d'ob-
 server leur règle tant qu'ils le purent, et se réunirent à cet
 effet dans les maisons qui furent momentanément conservées.
 Les religieuses surtout offrirent l'exemple d'un attachement
 sincère à leur état; et ces filles pieuses, dont des écrivains
 irréligieux ou frivoles avaient affecté de déplorer le sort, qu'ils
 avaient peints comme *victimes* des préjugés, comme gémissant
 sous la tyrannie la plus dure, donnèrent le démenti le plus formel
 à leurs détracteurs. Elles convinquirent de calomnie, et de la ma-
 nière la plus solennelle, ces fables débitées sur leur compte par
 la malignité, et ces fictions théâtrales où on les livrait à une pitié
 insultante ou à un ridicule injuste et amer. Très-peu, parmi elles,
 profitèrent des nouveaux décrets. Les autres persévérèrent dans

¹ Hist. de la const. civ. du clergé de France, p. 19-20.

² Réflex. sur l'état de l'Église en France pend. le XVIII^e siècle, p. 74.

leur respectable vocation, et rendirent, par leur généreuse fermeté, témoignage à la religion.

Il sembla que l'Assemblée eût dû au moins faire une exception en faveur de quelques monastères qui ne présentaient, ni de grandes richesses à l'avarice, ni l'oubli des règles à la malignité; de monastères, tels que la Trappe et Sept-Fonts, que les vertus de leurs fondateurs et l'austérité de leurs religieux avaient rendus célèbres. Tout à fait isolés du monde, inquiétant peu, à raison de leur petit nombre, les incrédules adversaires de l'état religieux, les Trappistes furent pourtant chassés de leur tranquille solitude par l'orage de la révolution française¹. En vain ces religieux adressèrent un Mémoire à l'Assemblée nationale pour demander une exception en leur faveur. L'Assemblée consulta les autorités locales : les municipalités et les districts des environs donnèrent un avis favorable; mais l'Assemblée administrative du département de l'Orne fut d'un sentiment opposé. Elle envoya deux de ses membres à la Trappe pour recevoir les déclarations des religieux. Il y en avait cinquante-trois de chœur, trente-sept convers et cinq novices. Les commissaires les entendirent tous séparément, et voici comment ils rendent compte, dans leur rapport, du résultat de leur visite.

« A l'exception de cinq ou six moines qui nous ont paru d'un sens » très-borné, les religieux de chœur ont en général un caractère » très-énergique et prononcé, que les jeûnes et les austérités n'ont » point affaibli; la religion remplit leur âme tout entière; chez » quelques-uns, et ils sont faciles à reconnaître par les expressions » de leurs déclarations, la piété est portée au suprême degré de » l'enthousiasme. Les autres, en très-grand nombre, sont pénétrés » d'un sentiment de piété plus calme et plus touchant; ceux-là » nous ont paru aimer leur état du fond du cœur et y trouver » une tranquillité, une sorte de quietude, qui, en effet, doit avoir ses » charmes. » Sur cinquante-trois religieux, quarante-deux déclarèrent qu'ils voulaient vivre et mourir dans la maison, sous le régime de l'étroite observance. Sur les onze dissidens, deux étaient privés de l'usage de leur raison; deux désiraient passer dans une maison moins austère; deux se réservèrent la même faculté pour l'avenir; quatre manifestèrent l'intention de se retirer dans le cas où la règle éprouverait quelques changemens notables; le onzième déclara qu'il souhaitait se rendre au sein de sa famille pour rétablir sa santé. Les commissaires acquirent la certitude que le régime de la maison était moins sévère qu'autrefois, et ils restèrent persuadés qu'aucun motif humain n'avait influé sur les déclarations des

¹ Hist. des Ordres religieux, deuxième édit., t. 1, p. 236-243

[An 1
religi
le dé
parte
faire
const
piste
nous
la foi
Lo
Vieu
solid
Saint
quatr
de la
sa fa
vêqu
effray
Trap
senti
Il
song
désa
proc
dans
quér
1791
Suiss
deva
ajou
post
lonie
Cata
à M
rète
du 3
érig
27 n
fiant
mai
E
Tra
Près
pren

religieux. Quant aux frères convers, sept ou huit témoignèrent le désir de sortir. Malgré ce vœu de la majorité, l'assemblée départementale arrêta, le 4 décembre 1791, qu'il n'y avait pas lieu de faire exception à la loi en faveur des Trappistes, et l'Assemblée constituante fut du même avis. Alors commença, pour les Trappistes, une série de trente années de traverses, pendant lesquelles nous voyons dom Augustin de Lestrange étonner les ennemis de la foi par son courage.

Louis-Henri de Lestrange naquit au château du Colombier-le-Vieux, en Vivarais; sa famille était honorable; son éducation fut solide. Du séminaire de Saint-Irénée à Lyon, il passa à celui de Saint-Sulpice à Paris, où il fut élevé au sacerdoce à l'âge de vingt-quatre ans, et admis d'abord dans la communauté des prêtres de la paroisse. Il eut occasion, lors d'un voyage qu'il fit dans sa famille, l'an 1780, d'être remarqué par Pompignan, archevêque de Vienne, qui le nomma son grand-vicaire. Mais, effrayé de la responsabilité qu'il encourait, il alla s'enfoncer à la Trappe, où il fit son noviciat, et prononça ses vœux avec un vif sentiment de joie, sous le nom de dom Augustin.

Il était maître des novices quand il fallut que les Trappistes songeassent à se retirer en pays étrangers; dom Augustin, d'abord désapprouvé, obtint cependant d'aller chercher les moyens de se procurer un asile. On permit à vingt quatre Trappistes de s'établir dans le canton de Fribourg, et dom Augustin retourna à l'abbaye quérir ses confrères. Ils partirent pour la Suisse au printemps de 1791, au nombre de vingt-quatre (dont trois les quittèrent en Suisse), traversèrent la France, et arrivèrent à la Valsainte où ils devaient résider. C'est là que, par une délibération spéciale, ils ajoutèrent encore aux austérités de la Trappe. Le nombre des postulans s'accrut si fort en trois ans, qu'il fallut envoyer des colonies en d'autres pays: on forma des établissemens à Poblât, en Catalogne; un près Anvers; à Dorfeld, dans l'évêché de Munster; à Monbrech, en Piémont. Trois religieux envoyés au Canada s'arrêtèrent en Angleterre, chez le pieux Weld, à Lulworth. Par un Bref du 30 septembre 1794, Pie VI autorisa son nonce, en Suisse, à ériger la Valsainte en abbaye. Dom Augustin fut élu abbé le 27 novembre, et le 8 décembre suivant un décret du nonce, ratifiant l'élection, lui donna tout pouvoir, non-seulement sur la maison de Valsainte, mais sur celles qui en sortiraient.

En 1796, dom Augustin établit dans le Valais une maison de Trappistines, parmi lesquelles était mademoiselle Louise de Condé. Près de là, il forma une communauté de religieux pour diriger la première. L'année suivante, il créa des religieux du tiers ordre

qui devaient se livrer à l'éducation, et bientôt il eut à la Valsainte jusqu'à cent cinquante élèves qu'on formait à la piété. Mais les Français s'étant emparés en 1798 de la Suisse et du Valais, tous ces établissemens naisans furent renversés. Dom Augustin partit avec deux cent cinquante religieux et religieuses, et beaucoup d'enfans qui avaient voulu les suivre; ils n'avaient d'autres ressources que leur foi et leur courage; en voyage, ils observaient leur règle comme au couvent, et supportaient avec patience les contrariétés et les traverses. Soixante quatorze partirent pour Constance, Augsbourg et Munich. Là, un message de l'empereur Paul leur offrit asile à Orcha, dans la Russie-Blanche, pour quinze religieux et autant de religieuses. L'abbé accompagna cette colonie, qu'il établit dans les deux monastères qui lui étaient destinés. D'Orcha il se rendit à Saint-Petersbourg, où il obtint que ceux qu'il avait laissés derrière lui fussent aussi admis en Russie. Ils étaient dispersés en Bohême et à Vienne. Ayant reçu l'ordre de sortir des Etats de l'empereur, ils passèrent en Pologne, et résidèrent quelque temps à Kenty, à Léopol, à Varsovie, à Cracovie; là, ils furent rejoints par l'abbé, qui, de Pétersbourg, avait, au cœur de l'hiver, fait un voyage dans le Brisgaw. On lui assigna pour ses religieux deux monastères à Bresk, et deux dans le diocèse de Lucko, en Lithuanie. Il prit possession de ces derniers en septembre 1799. Les deux premiers n'étaient pas encore entièrement formés, quand, en mars 1800, Paul, changeant de système, expulsa tous les Français de ses Etats; il fallut donc repartir. Après beaucoup de traverses, la colonie arriva à Dantzick, où les magistrats protestans la reçurent dans l'ancien couvent des Brigittines; les autres Trappistes de la Russie-Blanche et de la Lithuanie arrivèrent successivement. Un négociant luthérien leur fournit les moyens de se rendre à Lucko; de là ils se dirigèrent sur Altona, où ils passèrent l'hiver.

Cependant, force était de trouver un asile à ces religieux errans. Dom Augustin alla en Angleterre, où il obtint quelques secours. Il établit près Londres un couvent de ses Trappistines. Il envoya trente de ses religieux essayer de former une maison dans le Kentucky. Après l'hiver de 1801, il quitta Altona avec le reste de sa colonie, fixa les uns à Paderborn, les autres à Dribourg, et se mit en route pour Fribourg, où il était rappelé par les magistrats. Il rentra donc à la Valsainte après trois ans d'absence; mais que de traverses, de fatigues, de privations et de dangers dans cet intervalle! Il établit ses religieuses à Villard-Volard, près la Valsainte, puis à la Rieddray, où il leur bâtit une maison. Peu après, il envoya de ses religieux à Sion, en Valais, et à Rapallo, près Gênes. Dans un voyage à Rome, en 1804, il fonda près cette capitale un couvent

qui subsista jusqu'à l'invasion des Français. En 1805, il se rendit en Espagne, et y visita un monastère qu'il avait fondé dix ans auparavant près Sarragosse.

Un de ses plus vifs désirs était de pouvoir rétablir quelques maisons en France. Il se hasarda donc à passer par Paris en revenant d'Espagne, et y fut plus heureux qu'il ne l'espérait. En effet, l'utilité, et même la nécessité des maisons religieuses n'avaient point échappé à Buonaparte; il disait, au contraire, qu'elles devaient servir d'asile à ceux à qui le monde ne convenait pas ou qui ne convenaient pas au monde. D'après les conseils du cardinal Fesch, il confia aux Trappistes l'établissement du Mont-Genèvre, pour donner l'hospitalité aux voyageurs, et assigna des revenus à cette maison aussi bien qu'à la Trappe de Gènes, destinée à être la pépinière ou plutôt le noviciat de la première. Dom Augustin prit même la direction d'une maison de Trappistes, près Gros-Bois, et acheta le Mont-Valérien pour y rétablir le Calvaire. Ce calme passager dura peu. Buonaparte, s'étant brouillé avec le pape, vit les établissements religieux d'un œil moins favorable. On demanda un serment aux Trappistes de la Cervara, près Rapallo, sur le littoral de Gènes; ils le prêtèrent d'abord, mais le rétractèrent ensuite publiquement, sur l'ordre de l'abbé. Pour les punir, on accabla le supérieur et les religieux de mauvais traitements, et on les envoya en Corse. On rechercha partout dom Augustin, et le sénat de Fribourg eut ordre de dissoudre la maison de la Vaisainte.

Le père abbé, arrêté à Bordeaux, au moment où il allait s'embarquer, n'échappa que par une méprise de la police. Il trouva le moyen de traverser la France et la Suisse, se procura des passeports pour la Russie, et arriva à Riga, accompagné du chevalier de La Grange, depuis Trappiste, qui se dévoua à faire le voyage avec lui. De Riga, dom Augustin passa en Angleterre, ensuite à la Martinique, où il voulait faire un établissement, puis aux Etats-Unis. Il y retrouva plusieurs de ses religieux partis de Bordeaux au moment de son arrestation, et les y employa à l'éducation de la jeunesse. Les religieux, envoyés précédemment du Kentucky, n'avaient pu s'y établir; il les rappela, et en envoya quelques-uns à Tracadys, dans la Nouvelle-Ecosse, où ils rendent des services dans le ministère. A voir ainsi les Trappistes, comme un troupeau dispersé, se répandre çà et là, en Allemagne, en Russie, en Italie, en Espagne, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, ne semblait-il pas que la Providence, par ce désastre, eût voulu donner à leur ordre une extension qu'il n'avait pu encore obtenir? Toutefois, cet ordre respectable,

banni d'une contrée, gêné et assujéti dans l'autre, crut, à l'époque de la Restauration, que le plus sage parti était de retourner au pays qui lui avait servi de berceau et d'y réunir ses enfans dispersés.

A l'égard des corps enseignans, l'application des décrets avait été provisoirement suspendue, dans la crainte qu'une trop subite désorganisation de l'instruction publique n'excitât de violens murmures, et ne produisit de funestes désordres¹. Dans cet état de choses, la tâche imposée au Régime de l'Oratoire dut lui paraître infiniment pénible à remplir. Il voyait avec douleur les manœuvres employées par une influence étrangère pour soustraire à la subordination ceux des membres de la congrégation qui pouvaient se laisser séduire sous l'espoir d'une prétendue liberté, ou qui pouvaient céder à l'illusion d'une amélioration chimérique dans le clergé. Au milieu de tous les écueils à travers lesquels il avait à conduire le vaisseau dont le gouvernail lui était confié, le Régime eut constamment les yeux fixés sur le corps épiscopal qui devait lui servir de boussole. C'est par là qu'il réussit à conserver, dans la plus saine partie de la congrégation, l'attachement aux principes vraiment hiérarchiques qu'elle avait reçus de son pieux fondateur, et qui lui avaient été transmis par une tradition non interrompue de ses dignes successeurs. Lorsque l'Assemblée législative eut rendu le décret par lequel elle frappait de mort les corps enseignans, le Régime de l'Oratoire crut qu'il était de son honneur et de son devoir d'envoyer au Souverain Pontife un exposé de sa conduite depuis le commencement de la révolution, et de marquer au saint Siège son entière adhésion à tous les actes émanés de l'autorité du clergé de France. Cette démarche était d'autant plus convenable, que la congrégation, ayant été principalement instituée pour remplir les fonctions du saint ministère, sous l'autorité des évêques, et pour défendre les droits sacrés de la hiérarchie, était spécialement intéressée à ne point se séparer du corps épiscopal dans une circonstance où la constitution de l'Eglise se trouvait assaillie par les plus violentes attaques. La lettre, adressée à Pie VI, le 10 mai 1792, par le Régime, peut être regardée comme le dernier testament de l'Oratoire. Ainsi une protestation de soumission, de respect, et de l'union la plus intime au centre de l'Eglise catholique, fut le dernier soupir d'une congrégation qui n'avait existé pendant près de deux cents ans que sous l'autorité du saint Siège. C'était noblement réparer la honteuse défection de plusieurs de ses membres, et racheter les

¹ Tabaraud. Hist. de P. de Bérulle. 312-315.

torts qui avaient donné naissance à de graves préventions contre l'Oratoire.

Au sujet du décret qui supprima les corps religieux, nous ferons observer que, par des lettres patentes, données le 26 février 1790, sur un décret de l'Assemblée nationale, il avait été enjoint aux curés ou vicaires desservans des paroisses, de faire lecture au prône de toutes les mesures législatives émanant de cette assemblée. Le grand nombre étaient indifférens pour la religion : mais il y en avait aussi qui l'intéressaient ; il y en avait qui, non-seulement attristaient ses ministres, mais qui alarmaient leur conscience au point qu'ils doutaient s'il leur était permis de les publier, conformément à l'ordre qu'ils en avaient reçu. Ainsi un vicaire de Toulouse, après avoir lu par soumission les décrets purement politiques, étant arrivé à celui qui supprimait les corps religieux, s'arrêta en disant que sa conscience ne lui permettait point de publier un pareil décret, et qu'il était prêt à mourir plutôt que d'abuser ainsi de son ministère. Il fut fort applaudi alors, et personne ne s'avisa de lui faire un crime d'avoir suivi sa conscience¹.

Les dispositions de l'Assemblée nationale avaient suscité les plus vives inquiétudes dans le clergé. Aussi le juste souci de leur avenir dicta-t-il aux directeurs du séminaire des Missions étrangères une Adresse à cette Assemblée menaçante. « Nosseigneurs, disaient-ils, le séminaire des Missions étrangères est l'unique établissement d'une société de prêtres séculiers, qui, sans aucune espèce de vœux, sans autres liens que ceux du zèle et de la charité, se destinent à porter les lumières de la foi, et à publier la gloire du nom français dans les pays orientaux².

« Cette maison a toujours été un asile ouvert à l'indigence des pauvres, au soulagement des malades, à l'instruction des ignorans, sur tout des ouvriers, des pauvres, et des enfans abandonnés, à qui on fait assidûment, dans l'église de ce séminaire, des catéchismes et des instructions. Les directeurs, ainsi que nombre d'ecclésiastiques respectables auxquels cette maison sert de retraite, n'ont jamais cessé de se distinguer par leur zèle et par leur charité. Les grands et les petits, les riches et les pauvres du faubourg Saint-Germain, ainsi que des différens endroits où les Missions étrangères ont des possessions, se sont toujours réunis, et se réunissent encore à l'envi, pour en faire l'éloge et en solliciter la conservation : ils n'ont pas oublié les aumônes extraordinaires que cette maison a fait distribuer, pendant l'hiver de 1789, pour le soulagement des malheureux de tout genre.

¹ Barruel, Journal ecclésiastique, mai 1790, p. 34 et 37.

² *Ibid.*, p. 95-98. 100-103.

• Quel succès merveilleux, quels grands biens cette pieuse association n'a-t-elle pas opérés dans les pays orientaux ! Les missionnaires, que le zèle et le désintéressement ont toujours caractérisés, y ont fait et y font tous les jours des conversions sans nombre. Dans la seule mission du Tong King, on compte trois cent mille Chrétiens ; combien de milliers d'autres n'y en a-t-il pas dans la Chine, dans la Cochinchine, au Camboge, à Siam, etc. ? Les vertus et les succès des missionnaires ont autant de témoins qu'il s'est trouvé de personnes à portée d'être les spectateurs de leurs travaux et de leur conduite. Tous, Français, Anglais, Hollandais, Suédois, etc., en font les éloges les plus flatteurs.

• Mais en établissant le royaume de Jésus-Christ dans ces régions éloignées, ces dignes prêtres n'ont jamais perdu de vue les intérêts de leur nation. Le Français aime toujours sa patrie, et le zèle pour la religion ne fait en lui qu'épurer cet amour. Les missionnaires, étant les seuls Européens qui pénètrent dans l'intérieur de la Chine, Cochinchine, Tong-King, Siam, Camboge, et autres contrées de l'Asie, peuvent seuls avoir et fournir des notions exactes sur plusieurs objets, dont il peut être intéressant, pour la France, d'être instruit. Leurs travaux sont très-propres, on le conçoit, à leur attacher l'affection de ceux qu'ils instruisent, et à leur concilier même l'estime de ceux qui ne sont que témoins de leur conduite. L'éloignement extrême qu'ils ont constamment marqué de tout esprit de commerce et d'ambition leur a toujours fait tourner cette affection et cette estime qu'ils s'étaient acquise, à l'avantage de leurs compatriotes, qui, dans ces pays éloignés, ont très-souvent besoin de secours, de soutien ou de correspondance.

• Tant de services importants, que les Missions étrangères ont rendus et continueront de rendre à la nation, tant en France que dans les Indes orientales, pourraient ils ne pas leur assurer la protection et la bienveillance de l'Assemblée nationale ? Que serait-ce donc si nous y ajoutions tant de milliers d'âmes que ces hommes vraiment apostoliques convertissent à la foi, ou dont ils soutiennent la piété ? Ces avantages ne sont-ils pas infiniment plus estimables que les modiques sommes que coûte cet établissement ?

• Car, qu'en coûte-t-il à la France pour entretenir non-seulement les directeurs et les élèves qui sont au séminaire, mais encore les missionnaires dispersés en cinq ou six royaumes de l'Orient, qui sont actuellement au nombre de six évêques et de trente huit prêtres français, chargés de six collèges, sans parler d'un nombre de prêtres indiens et de catéchistes qu'il

» faut entretenir ou soulager? Il n'y a, pour fournir à toutes ces
 » dépenses, que soixante cinq mille livres de revenus, y compris
 » des dîmes considérables, une gratification du roi de quinze mille
 » livres, et une du clergé de treize cents livres; encore faut-il ob-
 » server que la plus grande partie des autres fonds sont des acqui-
 » sitions faites des deniers et des épargnes des prêtres associés pour
 » cette bonne œuvre.

» On ne confond pas ici, avec les autres Missions, celle de la
 » côte de Coromandel, où il y a de plus deux évêques, dix-neuf mis-
 » sionnaires et un collège à Pondichéry, parce que cette Mission,
 » dont le roi a chargé les Missions étrangères depuis quelques an-
 » nées, a un revenu particulier de dix-huit mille cinq cents livres
 » de rente sur le roi, comme il a été remarqué dans la déclaration
 » faite à l'Hôtel-de-Ville.

» Que sont soixante et quelques mille livres pour l'empire de
 » la France, si grand dans ses vues et si fécond dans ses res-
 » sources? Pourrait-il être forcé de détruire, pour une somme si
 » modique, un établissement aussi utile et aussi honorable à la re-
 » ligion, que glorieux et avantageux à l'Etat; un établissement
 » unique, car il est le seul en France qui ait pour objet de porter
 » la foi jusqu'aux extrémités de la terre, et qui, par là, fasse bénir,
 » par tant de différens peuples, la nation bienfaisante qui leur
 » procure la connaissance de l'Évangile?

» Les avantages inestimables que cet établissement procure à
 » la religion et à l'Etat avec des revenus si modiques, donnent aux
 » directeurs du séminaire des Missions étrangères une ferme con-
 » fiance que leur maison et leurs biens, qu'ils regardent comme
 » étant et méritant d'être sous la protection spéciale de la nation,
 » leur seront conservés, et que leur entreprise, que son objet doit
 » rendre si précieuse, sera perpétuée. Ce sera pour tous les mem-
 » bres de cette association un nouveau motif de rendre à la na-
 » tion et à tous leurs compatriotes, avec plus de zèle que jamais,
 » tous les services dont ils seront capables. »

La discussion du 13 février 1790 sur les vœux de religion dé-
 termina la motion qui fut faite, au nom d'un très-grand nombre
 de membres de l'Assemblée, pour que, dans la même séance, il fût
 reconnu et déclaré que la religion catholique, apostolique,
 romaine, était la religion de l'Etat. Ajournée après de grands
 débats, cette motion fut reproduite le 12 avril par un membre de
 la majorité; mais le lendemain 13, l'Assemblée nationale, « consi-
 » dérant qu'elle n'avait et ne pouvait avoir aucun pouvoir à exer-
 » cer sur les consciences et sur les opinions religieuses, que la ma-
 » jesté de la religion et le respect profond qui lui est dû ne per-

mettaient point qu'elle devînt un sujet de délibération ; considérant que l'attachement de l'Assemblée au culte de la religion catholique, apostolique, romaine, ne pouvait être mis en doute au moment où ce culte seul allait être mis par elle à la première classe des dépenses publiques, et où, par un mouvement unanime de respect, elle avait exprimé ses sentimens de la seule manière qui pût convenir à la dignité de la religion et au caractère de l'Assemblée nationale, décréta qu'elle ne pouvait ni ne devait délibérer sur la motion proposée. Au même instant, l'évêque d'Uzès se leva, et dit qu'il protestait, au nom de la religion, au nom de ses commettans, de son diocèse, de l'Eglise de France, contre le décret qui venait d'être rendu. Un grand nombre de membres se levèrent pour adhérer à cette protestation ; et une déclaration fut signée, le 19 avril, par cette courageuse minorité, afin de manifester ses sentimens. On distinguait parmi les signataires les cardinaux de La Rochefoucauld et de Rohan, trente archevêques et évêques, un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques.

De Talleyrand-Périgord ne crut pas pouvoir imiter en cette circonstance la conduite de ses collègues de l'Assemblée¹. Le clergé d'Autun, humilié de la pusillanimité de son évêque, crut de son devoir de lui adresser la lettre suivante : « Monseigneur, nous avons vu avec le plus vif intérêt la déclaration d'une partie des membres de l'Assemblée nationale en faveur de la religion catholique, et nous avons été profondément affligés d'y chercher en vain le nom de notre député et de notre évêque.

« A Dieu ne plaise que nous osions penser qu'un ministre de Jésus-Christ, honoré de son sacerdoce, élevé à la dignité éminente de l'épiscopat, ait refusé de donner son nom à la profession de foi que tout simple fidèle doit être prêt à faire à tous les instans de sa vie. Loin de nous ce soupçon injurieux à l'honneur de l'épiscopat et à la gloire du siège que vous occupez. Sans doute le désir de vous réunir à votre diocèse pour rendre encore plus solennel et plus énergique votre hommage à cette sainte religion, a jusqu'ici suspendu votre zèle. Nous nous reprocherions d'en arrêter plus longtemps l'essor généreux, et nous nous empresserons de vous faire parvenir la délibération dans laquelle nous avons consacré notre fidélité et notre attachement à la religion catholique, apostolique, romaine. Nous vous prions, Monseigneur, après l'avoir enrichie de votre signature, de l'offrir à l'Assemblée nationale, comme le monument le plus glorieux de notre patriotisme.

¹ Hist. abrégée de la const. civ. du clergé de France, p. 21-23.

« Persuadés que nous ne saurions donner trop de publicité au témoignage de votre croyance et de la nôtre, que nous en devons un compte éclatant à toute l'Europe chrétienne, nous avons délibéré de livrer à l'impression notre adhésion à la déclaration des membres de l'Assemblée, ainsi que la lettre que nous avons l'honneur de vous adresser. Elle est honorable pour vous, puisqu'elle est dépositaire de notre confiance que vous justifierez. Elle l'est également pour les membres de votre chapitre, parce qu'elle propagera et solennisera les sentimens religieux et patriotiques dont ils ont fait et feront constamment la profession la plus inviolable.

« S'il est un principe sacré parmi les hommes, répondit le prelat déserteur de sa foi, c'est incontestablement celui qui dit que la conscience est un asile inviolable; que nulle puissance humaine, suivant l'expression de Fénelon, ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur; que tout moyen de contrainte en matière de religion, est un attentat contre le premier des droits de l'homme. Ce principe éternel de raison et de paix, que l'ignorance et la passion ont pu seuls obscurcir, ne pouvait être trop hautement proclamé par l'Assemblée. Il est le garant de la tranquillité des peuples, il est aussi la gloire de la religion; car une religion qui a manifesté sa divinité par les moyens de douceur et de persuasion qui l'ont répandue sur la terre, ne veut certainement pas affaiblir un si beau triomphe, en permettant que jamais des moyens contraires soient employés pour la défendre. Je vous supplie de trouver bon que je me refuse tout à fait à votre désir. Je ne sais ce que c'est que présenter au corps législatif une proposition contre ses décrets, et de la présenter surtout, ainsi que vous le désirez, comme un monument glorieux de votre patriotisme; j'aime bien mieux la lui laisser ignorer. »

Une défection si éclatante ne fit qu'animer le clergé. Des adhésions à la protestation faite par la minorité, et des déclarations dans le même sens, se multiplièrent sur tous les points, à Nîmes, à Uzès, à Toulouse, à Montauban. Pour abrégér, nous ne citerons que l'adresse du clergé de Rennes à l'Assemblée nationale.

« Messieurs, qu'il nous soit permis de déposer dans votre sein nos peines, nos inquiétudes, nos réclamations¹. Nous le ferons avec ce ton de candeur et de vérité qui sied à des ministres du sanctuaire, et qui ne peut déplaire à des hommes occupés à jeter parmi nous les fondemens de la liberté.

¹ Barruel, Journal ecclésiastique, mai 1790, p. 226-230.

» Lorsque la France, messieurs, consigna ses volontés dans ses
 » cahiers dont elle vous fit les dépositaires, pour autoriser votre
 » mission, régler votre marche, et ne laisser à l'arbitraire que les
 » objets impossibles à prévoir, ou d'une faible importance, elle
 » demanda que la religion catholique et romaine fût déclarée la re-
 » ligion de l'État, et que seule elle continuât de jouir du culte
 » public. C'était un hommage que le peuple très-chrétien rendait
 » à la loi adorable de ses pères, et qu'il voulait que vous lui eussiez
 » rendu à la tête de la nouvelle constitution. Il voulait que le code
 » dont il attendait son bonheur fût placé par nous sur l'autel de-
 » vant lequel il se prosterne, et mis sous la sauve-garde du seul
 » Dieu protecteur des empires.

» Quelle a été à la fin notre surprise et notre douleur, lorsque
 » nous vous avons vus, égarés par des sophismes, par des protesta-
 » tions de respect, adopter un projet de décret qui ne renferme
 » que des dispositions destructives de la religion sainte que nous
 » professons, en mettant tous les cultes de niveau, à l'objet près
 » de la dépense?

» Quoi! par respect pour la religion, on n'ose pas déclarer que
 » la France est, et veut rester catholique!... Au reste, si le respect
 » vous défendait de délibérer, ne pourriez-vous pas répéter par ac-
 » clamation la profession de foi de vos commettans, que vous re-
 » trouveriez dans vos cœurs?

» Mais vous n'avez pas voulu étendre sur les consciences et sur
 » les idées religieuses un pouvoir que vous n'avez pas? Et depuis
 » quand, promettre exclusivement l'appui de la loi à un culte au-
 » quel les Français furent attachés dès le commencement de la mo-
 » narchie, est-ce enchaîner la liberté de la pensée? Les Grecs, les
 » Romains, les Anglais, que sans doute on n'accusera pas d'avoir
 » chéri l'esclavage, ont eu un seul culte public national. Eh! pen-
 » sez-vous, messieurs, qu'ils aient tyrannisé les consciences?

» Non, messieurs, malgré le sens que présente la forme de votre
 » décret, votre intention n'est pas de placer l'erreur sur le trône à
 » côté de la vérité. Vous vous hâtez, en expliquant le véritable
 » esprit de l'Assemblée, de tranquilliser ce peuple dont nous nour-
 » rirons la confiance en vous, tant qu'on ne touchera pas au dépôt
 » sacré dont la garde nous a été confiée par le législateur suprême;
 » car alors nous saurions, non comploter sourdement, non cher-
 » cher les moyens de nous défendre, en armant le citoyen contre
 » une autorité légitime, mais *parler et mourir*.

» En demandant que le culte catholique soit seul authentique-
 » ment reconnu par la loi, notre désir n'est pas, messieurs, que la
 » patrie, qui doit être une mère commune, méconnaisse, dans

» nos frères errans, des enfans dignes de sa tendresse. Le Dieu de
 » paix et de charité nous est témoin que nous les verrons, avec une
 » vraie satisfaction, partager avec nous les avantages de l'associa-
 » tion politique.

» On publie hautement que l'indissolubilité du lien conjugal,
 » que la loi sacrée du célibat des prêtres, ne seront pas à l'abri de
 » vos arrêts. Ces traits ont quelque chose de trop révoltant, de
 » trop inconcevable, pour n'être point calomnieux. Nous vous les
 » dénonçons comme capables de décréditer le plan de vos opéra-
 » tions, et de produire une fermentation dont les effets seraient
 » incalculables. Pouvant d'un seul mot dissiper tous les vains pres-
 » tiges du mensonge, vous ne balancerez point à rassurer un peu-
 » ple effrayé.

» Nous finirons, messieurs, par demander, au nom de la reli-
 » gion que vous professez, un concile national, dont tout, dans les
 » circonstances actuelles, nécessite la convocation..... C'est le seul
 » moyen d'épurer le clergé de tous les abus dont il se plaint lui-
 » même; de faire relleuir, dans tout leur éclat, les vertus sacer-
 » dotales; et, en rapprochant tous les esprits et tous les cœurs,
 » de faire goûter bientôt à la nation les premiers fruits de vos im-
 » menses travaux.»

On va voir comment l'Assemblée nationale répondit à ces pro-
 testations.

Le comité ecclésiastique avançait son travail sur les réformes
 projetées : il y eut quatre rapports sur ce sujet, faits par Chasset,
 Martineau, l'abbé Expilly et Durand de Maillane. Du 29 mai au
 13 juillet 1790, on discuta la nouvelle Constitution du clergé. Le
 schisme qu'elle a produit en France ne nous permet pas de pour-
 suivre sans en transcrire le texte.

TITRE PREMIER.

Des offices ecclésiastiques.

ART. 1. — Chaque département formera seul un diocèse, et
 chaque diocèse aura les mêmes limites et la même étendue que le
 département ¹.

ART. 4. — Il est défendu à toute Eglise ou paroisse de France,
 et à tout citoyen français, de reconnaître en aucun cas, et sous
 quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire ou
 métropolitain dont le siège serait établi sous la domination d'une
 puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France
 ou ailleurs; le tout sans préjudice de l'unité de foi, et de la com-

¹ Les art. 2 et 3 énumèrent les 83 évêchés, qu'on répartit en 10 arrondisse-
 mens métropolitains.

munion qui sera entretenue avec le chef visible de l'Eglise universelle, ainsi qu'il est dit ci-apres.

ART. 5. — Lorsque l'évêque diocésain aura prononcé dans son synode sur des matières de sa compétence, il y aura lieu au recours au métropolitain, lequel prononcera dans le synode métropolitain.

ART. 6. — Il sera procédé incessamment, et sur l'avis de l'évêque diocésain et de l'administration des districts, à une nouvelle formation et circonscription de toutes les paroisses du royaume : le nombre et l'étendue en seront déterminés d'après les règles qui vont être établies.

ART. 7. — L'église cathédrale de chaque diocèse sera ramenée à son état primitif, d'être en même temps église paroissiale et église épiscopale, par la suppression des paroisses et le démembrément des habitations qu'il sera jugé convenable d'y réunir.

ART. 8. — La paroisse épiscopale n'aura pas d'autre pasteur immédiat que l'évêque. Tous les prêtres qui y seront établis seront ses vicaires, et en feront les fonctions.

ART. 9. — Il y aura seize vicaires de l'église cathédrale dans les villes qui comprendront plus de dix mille âmes, et douze seulement où la population sera au-dessous de dix mille âmes.

ART. 10. — Il sera conservé ou établi dans chaque diocèse un seul séminaire pour la préparation aux ordres, sans entendre rien préjuger, quant à présent, sur les autres maisons d'instruction et d'éducation.

ART. 11. — Le séminaire sera établi, autant que faire se pourra, près de l'église cathédrale, et même dans l'enceinte des bâtiments destinés à l'habitation de l'évêque.

ART. 12. — Pour la conduite et l'instruction des jeunes clercs reçus dans le séminaire, il y aura un vicaire supérieur et trois vicaires directeurs subordonnés à l'évêque.

ART. 13. — Les vicaires supérieurs et vicaires directeurs seront tenus d'assister, avec les jeunes ecclésiastiques du séminaire, à tous les offices de la paroisse cathédrale, et d'y faire toutes les fonctions dont l'évêque ou son premier vicaire jugera à propos de les charger.

ART. 14. — Les vicaires de l'église cathédrale, les vicaires supérieurs et vicaires directeurs du séminaire, formeront ensemble le conseil habituel et permanent de l'évêque, qui ne pourra faire aucun acte de juridiction, en ce qui concerne le gouvernement du diocèse et du séminaire, qu'après avoir délibéré avec eux ; pourra néanmoins l'évêque, dans le cours de ses visites, rendre seul telles ordonnances provisoires qu'il appartiendra.

ART. 15. — Dans toutes les villes et bourgs qui ne comprendront pas plus de six mille âmes, il n'y aura qu'une seule paroisse; les autres paroisses seront supprimées et réunies à l'église principale.

ART. 16. — Dans les villes où il y a plus de six mille âmes, chaque paroisse pourra comprendre un plus grand nombre de paroissiens, et il en sera conservé ou établi autant que les besoins des peuples et les localités le demanderont.

ART. 17. — Les assemblées administratives, de concert avec l'évêque diocésain, désigneront à la prochaine législature les paroisses, annexes ou succursales qu'il conviendra de réserver ou d'étendre, d'établir ou de supprimer; et ils en indiqueront les arrondissemens d'après ce que demanderont les besoins des peuples, la dignité du culte et les différentes localités.

ART. 18. — Les assemblées administratives et l'évêque diocésain pourront même, après avoir arrêté entre eux la suppression et réunion d'une paroisse, convenir que, dans les lieux écartés, ou qui, pendant une partie de l'année, ne communiqueraient que difficilement avec l'église paroissiale, il sera établi ou conservé une chapelle où le curé enverra les jours de fête ou de dimanche un vicaire, pour y dire la messe et faire au peuple les instructions nécessaires.

ART. 19. — La réunion qui pourra se faire d'une paroisse à une autre, emportera toujours la réunion des biens de la fabrique supprimée à la fabrique de l'église où se fera la réunion.

ART. 20. — Tous titres et offices autres que ceux mentionnés en la présente constitution, les dignités, canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapellenies, tant des églises cathédrales que des églises collégiales, et tous chapitres réguliers et séculiers de règle ou en commende, aussi de l'un et de l'autre sexe, et tous autres bénéfices et prestimoniaux généralement quelconques, de quelque nature et sous quelque dénomination que ce soit, sont, à compter du jour de la publication du présent décret, éteints et supprimés sans qu'il puisse jamais en être établi de semblables ¹.

TITRE DEUXIÈME.

Nomination aux bénéfices.

ART. 1^{er}. — A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures : c'est à savoir, la forme des élections.

¹ Nous croyons inutile de transcrire les art. 21 à 25.

ART. 2. — Toutes les élections se feront par la voie du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages.

ART. 3. — L'élection des évêques se fera dans la forme prescrite et par le corps électoral indiqué dans le décret du 22 décembre 1789, pour la nomination des membres de l'assemblée de département.

ART. 4. — Sur la première nouvelle que le procureur-général-syndic du département recevra de la vacance du siège épiscopal, par mort, démission ou autrement, il en donnera avis aux procureurs syndics des districts, à l'effet par eux de convoquer les électeurs qui auront procédé à la dernière nomination des membres de l'assemblée administrative; et en même temps il indiquera le jour où devra se faire l'élection de l'évêque, lequel sera, au plus tard, le troisième dimanche après la lettre d'avis qu'il écrira.

ART. 5. — Si la vacance du siège épiscopal arrivait dans les quatre derniers mois de l'année où doit se faire l'élection des membres de l'administration du département, l'élection de l'évêque serait différée et renvoyée à la prochaine assemblée des électeurs.

ART. 6. — L'élection de l'évêque ne pourra se faire ou être commencée qu'un jour de dimanche, dans l'église principale du chef-lieu du département, à l'issue de la messe paroissiale, à laquelle seront tenus d'assister tous les électeurs.

ART. 7. — Pour être éligible à un évêché, il sera nécessaire d'avoir rempli, au moins pendant quinze ans, les fonctions du ministère ecclésiastique dans le diocèse, en qualité de curé, de desservant ou de vicaire, ou comme vicaire supérieur, ou comme vicaire directeur du séminaire.

ART. 8. — Les évêques, dont les sièges sont supprimés par le présent décret, pourront être élus aux évêchés actuellement vacans, ainsi qu'à ceux qui vaqueront par la suite, ou qui sont érigés en quelques départemens, encore qu'ils n'eussent pas quinze années d'exercice.

ART. 9. — Les curés et autres ecclésiastiques qui, par l'effet de la nouvelle circonscription des diocèses, se trouveront dans un diocèse différent de celui où ils exerçaient leurs fonctions, seront réputés les avoir exercées dans leur diocèse, et ils y seront, en conséquence, éligibles, pourvu qu'ils aient d'ailleurs le temps d'exercice ci-devant exigé.

ART. 10. — Pourront aussi être élus les curés actuels qui ont dix années d'exercice dans une cure du diocèse, encore qu'ils n'eussent pas auparavant rempli les fonctions de vicaire.

ART. 11. — Il en sera de même des curés dont les paroisses

auraient été supprimées en vertu du présent décret, et il leur sera compté comme temps d'exercice celui qui se sera écoulé depuis la suppression de leur cure.

ART. 12. — Les missionnaires, les vicaires-généraux des évêques, et les ecclésiastiques desservant les hôpitaux, ou chargés de l'éducation publique, seront pareillement éligibles, lorsqu'ils auront rempli leurs fonctions pendant quinze ans à compter de leur promotion au sacerdoce.

ART. 13. — Seront pareillement éligibles tous dignitaires, chanoines, ou en général tous bénéficiers et titulaires qui étaient obligés à résidence, et dont les bénéfices, titres, offices ou emplois se trouvent supprimés par le présent décret, lorsqu'ils auront quinze années d'exercice, comptées comme il est dit des curés dans l'article précédent.

ART. 14. — La proclamation de l'élu se fera par le président de l'assemblée électorale, dans l'église où l'élection aura été faite, en présence du peuple et du clergé, et avant de commencer la messe solennelle qui sera célébrée à cet effet.

ART. 15. — Le procès-verbal de l'élection et de la proclamation sera envoyé au roi par le président de l'assemblée des électeurs, pour donner à Sa Majesté connaissance du choix qui aura été fait.

ART. 16. — Au plus tard dans le mois qui suivra son élection, celui qui aura été élu à un évêché se présentera, en personne, à son évêque métropolitain ; et s'il est élu pour le siège de la métropole, au plus ancien évêque de l'arrondissement, avec le procès-verbal d'élection et de proclamation, et il le suppliera de lui accorder la confirmation canonique.

ART. 17. — Le métropolitain ou l'ancien évêque aura la faculté d'examiner l'élu, en présence de son conseil, sur sa doctrine et ses mœurs : s'il le juge capable, il lui donnera l'institution canonique ; s'il croit devoir la lui refuser, les causes du refus seront données par écrit, et signées du métropolitain et de son conseil, sauf aux parties intéressées à se pourvoir par voie d'appel comme d'abus, ainsi qu'il sera dit ci-après.

ART. 18. — L'évêque, à qui la confirmation sera demandée, ne pourra exiger de l'élu d'autre serment, sinon qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

ART. 19. — Le nouvel évêque ne pourra s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation ; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui.

ART. 20. — La consécration de l'évêque ne pourra se faire que

dans son église cathédrale, par son métropolitain, ou, à son défaut, par le plus ancien évêque de l'arrondissement de la métropole, assisté des évêques des deux diocèses les plus voisins, un jour de dimanche, pendant la messe paroissiale, en présence du peuple et du clergé.

ART. 21. — Avant que la cérémonie de la consécration commence, l'élu prôtera, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

ART. 22. — L'évêque aura la liberté de choisir les vicaires de son église cathédrale dans tout le clergé de son diocèse, à la charge par lui de ne pouvoir nommer que des prêtres qui auront exercé des fonctions ecclésiastiques au moins pendant dix ans. Il ne pourra les destituer que de l'avis de son conseil, et par une délibération qui y aura été prise à la pluralité des voix, en connaissance de cause.

ART. 23. — Les curés actuellement établis en aucunes églises cathédrales, ainsi que ceux des paroisses qui seront supprimées pour être réunies à l'église cathédrale et en former le territoire, seront de plein droit, s'ils le demandent, les premiers vicaires de l'évêque, chacun suivant l'ordre de leur ancienneté dans les fonctions pastorales.

ART. 24. — Les vicaires supérieurs et vicaires directeurs du séminaire seront nommés par l'évêque et son conseil, et ne pourront être destitués que de la même manière que les vicaires de l'église cathédrale.

ART. 25. — L'élection des curés se fera dans la forme prescrite et par les électeurs indiqués dans le décret du 22 décembre 1789, pour la nomination des membres de l'assemblée administrative de district.

ART. 26. — L'assemblée des électeurs pour la nomination aux cures se formera tous les ans, à l'époque de la formation des assemblées de district, quand même il n'y aurait qu'une seule cure vacante dans le district; à l'effet de quoi les municipalités seront tenues de donner avis au procureur syndic du district, de toutes les vacances de cures qui arriveront dans leur arrondissement par mort, démission ou autrement.

ART. 27. — En convoquant l'assemblée des électeurs, le procureur syndic enverra à chaque municipalité la liste de toutes les cures auxquelles il faudra nommer.

ART. 28. — L'élection des curés se fera par scrutins séparés pour chaque cure vacante.

ART. 29. — Chaque électeur, avant de mettre son bulletin dans le vase du scrutin, fera serment de se nommer que celui qu'il aura choisi en son âme et conscience comme le plus digne, sans y avoir été déterminé par dons, promesses ou menaces. Ce serment sera prêté pour l'élection des évêques comme pour celle des curés.

ART. 30. — L'élection des curés ne pourra se faire ou être commencée qu'un jour de dimanche, dans la principale église du chef-lieu de district, à l'issue de la messe paroissiale, à laquelle tous les électeurs seront tenus d'assister.

ART. 31. — La proclamation des élus sera faite par le président du corps électoral dans l'église principale, avant la messe solennelle, qui sera célébrée à cet effet, et en présence du peuple et du clergé.

ART. 32. — Pour être éligible à une cure, il sera nécessaire d'avoir rempli les fonctions de vicaire dans une paroisse ou dans un hôpital, ou autre maison de charité du diocèse, au moins pendant cinq ans.

ART. 33. — Les curés, dont les paroisses ont été supprimées en exécution du présent décret, pourront être élus, encore qu'ils n'eussent pas cinq années d'exercice dans le diocèse.

ART. 34. — Seront pareillement éligibles aux cures tous ceux qui ont été ci-dessus déclarés éligibles aux évêchés, pourvu qu'ils aient aussi cinq années d'exercice.

ART. 35. — Celui qui aura été proclamé élu à une cure se présentera en personne à l'évêque, avec le procès-verbal de son élection et proclamation, à l'effet d'obtenir de lui l'institution canonique.

ART. 36. — L'évêque aura la faculté d'examiner l'élu, en présence de son conseil, sur sa doctrine et ses mœurs ; s'il le juge capable, il lui donnera l'institution canonique ; s'il croit devoir la lui refuser, les causes du refus seront données par écrit, signées de l'évêque et de son conseil, sauf aux parties le recours à la puissance civile, ainsi qu'il sera dit ci-après.

ART. 37. — En examinant l'élu qui lui demandera l'institution canonique, l'évêque ne pourra exiger de lui d'autre serment, sinon qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

ART. 38. — Les curés élus et institués prêteront le même serment que les évêques, dans leur église, un jour de dimanche, avant la messe paroissiale, en présence des officiers municipaux

du lieu, du peuple et du clergé : jusque-là, ils ne pourront faire aucune fonction curiale.

ART. 39. — Il y aura, tant dans l'église cathédrale que dans l'église paroissiale, un registre particulier, sur lequel le secrétaire-greffier de la municipalité du lieu écrira, sans frais, le procès verbal de la prestation de serment de l'évêque ou du curé, et il n'y aura pas d'autre acte de prise de possession que ce procès-verbal.

ART. 40. — Les évêchés et les cures seront toujours réputés vacans jusqu'à ce que les élus aient prêté le serment ci-dessus mentionné.

ART. 41. — Pendant la vacance du siège épiscopal, le premier, et à son défaut, le second vicaire de l'église cathédrale, remplacera l'évêque, tant pour ses fonctions curiales que pour les actes de juridiction qui n'exigent pas le caractère épiscopal : mais en tout il sera tenu de se conduire par les avis du conseil.

ART. 42. — Pendant la vacance d'une cure, l'administration de la paroisse sera confiée au premier vicaire, sauf à y établir un vicaire de plus, si la municipalité le requiert ; et, dans le cas où il n'y aurait pas de vicaire dans la paroisse, il y sera établi un desservant par l'évêque.

ART. 43. — Chaque curé aura le droit de choisir ses vicaires ; mais il ne pourra fixer son choix que sur des prêtres ordonnés ou admis pour le diocèse par l'évêque.

ART. 44. — Aucun curé ne pourra révoquer son vicaire que pour causes légitimes, jugées telles par l'évêque et par son conseil.

Tels étaient les principaux articles de la Constitution civile du clergé, qui attaquait la hiérarchie de l'Eglise, et détruisait son unité. Les titres III et IV avaient pour objet le traitement des ministres de la religion et la loi de la résidence.

Ce n'est pas sans obstacles que passèrent un grand nombre d'articles par lesquels la foi chrétienne et la soumission due au saint Siège se trouvaient attaquées. L'Eglise, en effet, a des droits inaliénables qu'elle doit exercer dans toute leur plénitude et toute leur indépendance¹. Les princes qui ont protégé l'Eglise se sont bornés à commander l'exécution de ce qui avait été ordonné par les évêques, bien loin de leur arracher leur pouvoir. Aussi, jusqu'alors, eût-on cherché en vain l'exemple d'un évêché établi par l'autorité temporelle. Cependant l'on changeait les lois constitutives de l'Eglise ; l'on troublait sa hiérarchie ; l'on détruisait cette correspondance si nécessaire des évêques avec leur chef :

¹ Hist. abrégée de la constit. civ. du clergé de France, p. 41-45.

correspondance sur laquelle repose l'unité de l'Église et de la religion. Cette Constitution du clergé était un schisme d'autant plus monstrueux qu'il renfermait dans son sein le germe de toutes les hérésies.

L'abbé Jacquemard faisait remarquer qu'avec l'élection populaire on n'obtiendrait jamais le résultat qu'on paraissait se promettre, et qui était de se procurer de bons évêques. « On parle bien, disait-il, des Athanase et des Ambroise ; mais on passe sous silence ces pontifes qui ont été le scandale de l'Église et ces scènes de sang dont la mémoire fait frémir. Quels que soient les obstacles que vous placiez devant l'épiscopat, il tentera toujours l'ambition des ministres inférieurs. Il faut fermer la barrière à l'intrigue, et le moyen que vous employez ne peut atteindre ce but. Des habitans des campagnes, des fermiers, êtres purement passifs, tantôt agissant par esprit de vengeance ou d'ambition, tantôt entraînés par les phrases d'un orateur intriguant, ne pourront faire que de mauvais choix. Sans doute il est arrivé que la faveur a donné à l'intrigue ce qui est le patrimoine du talent et de la vertu ; mais ne concevez-vous pas que, si une des faiblesses de l'humanité est de tomber de temps à autre dans l'erreur, cependant des hommes dont l'esprit est déveillé par l'éducation et l'étude doivent, beaucoup plus sagement qu'une populace aveugle, choisir les pasteurs pieux et savans qui doivent conduire le troupeau de Jésus-Christ ? » Jacquemard, dans la suite de son discours, prouvait à l'Assemblée que, même en adoptant les théories nouvelles, c'était aux prêtres, et non au peuple, qu'il convenait de confier l'élection des évêques. Mais Robespierre s'éleva contre cette proposition, et soutint qu'admettre un tel système serait s'élever contre les principes de la Constitution ; que la division des pouvoirs était contraire à toute corporation dans l'Etat ; enfin que le peuple avait plus d'intérêt que les ecclésiastiques à choisir des évêques dont les mœurs fussent pures et la conduite irréprochable. Cédant aux sophismes de Robespierre, l'Assemblée nationale décida que les évêques seraient nommés, comme tous les fonctionnaires et magistrats, à la pluralité des voix.

D'Espréménil, afin de mettre la Constitution ecclésiastique du royaume en harmonie avec la Constitution civile, demandait que le roi fût supplié de recourir, suivant les saints canons, à la puissance spirituelle, de manière à ce qu'il fût pourvu à l'exécution de ce plan, d'après les formes ecclésiastiques. Mais, sans daigner répondre à cette proposition, le côté gauche, en majorité, déclara qu'elle ne pouvait donner lieu à aucune délibération : car, ajou-

taient l'abbé Grégoire et Lanjuinais, l'intention de l'Assemblée était de réduire l'autorité du pape dans de justes bornes, et le comité n'avait pas cru nécessaire de faire un article additionnel pour reconnaître le pouvoir de l'évêque de Rome. Toutefois on ne prétendait pas faire schisme avec le pape; on consentait à le reconnaître comme chef visible de l'Église; on engageait les évêques à lui écrire, à entretenir avec lui des rapports de religion, en signe de la communauté et de l'unité de la foi, qui lie tous les Chrétiens : mais on refusait à leur premier pasteur toute espèce d'autorité pour diriger son Eglise.

Les déclamations jansénistes, protestantes ou philosophiques contre l'autorité du saint Siège, dont les ennemis de la foi catholique avaient rempli leurs ouvrages, étaient les textes sur lesquels s'appuyaient les novateurs. Depuis longtemps la marche des délibérations de l'Assemblée faisait prévoir qu'ils en viendraient à une scission ouverte avec le centre d'unité : les sophismes de Grégoire et consorts n'en imposèrent à personne, et le rejet de la proposition de d'Espréménil acheva de dessiller les yeux les plus fascinés. On vit en effet, alors, que c'était moins au pouvoir du pape qu'à la religion catholique elle-même qu'on en voulait, et qu'en changeant la discipline de l'Église, on n'espérait rien moins que détruire le dogme.

Après avoir renversé, par une constitution nouvelle, l'antique constitution française, chef-d'œuvre de la religion et du temps, c'était la religion elle-même qu'on attaquait, en s'efforçant d'introduire dans l'Église le presbytérianisme, comme on avait mis, au moins en principe, la démocratie dans l'Etat¹. La royauté n'était plus qu'un fantôme; on voulut faire de l'épiscopat un vain nom. Chaque évêque, tenu d'obéir aux volontés de son conseil, n'était au fond qu'un chef de consistoire, premier entre ses égaux; et sa juridiction, bornée de tous côtés, comme la puissance royale, n'offrait qu'une ombre d'autorité. Et remarquez qu'en même temps qu'on abaissait les évêques jusqu'à n'en faire presque que de simples curés, on élevait de simples prêtres jusqu'à l'épiscopat, puisque leur voix, dans le conseil, où tout se décidait à la pluralité, avait autant de poids que celle de l'évêque. Il est impossible de ne pas reconnaître ici les principes d'une secte qui depuis longtemps sollicitait de ses vœux, et préparait par ses intrigues, le bouleversement de la discipline; et les attentats de l'Assemblée constituante n'étaient que la suite et l'effet des entreprises des parlements. Ceux-ci, s'érigeant en juges dans l'ordre spirituel,

¹ Réflex. sur l'état de l'Église en France pendant le XVIII^e siècle, p. 80-82.

contraignaient les pasteurs dans l'ordre de leurs fonctions : l'Assemblée constituante, en vertu de la délégation du peuple, crut pouvoir créer et instituer elle-même des pasteurs. Et, chose étrange ! elle fondait son prétendu droit d'ordonner dans l'Eglise catholique sur les mêmes titres qui, selon elle, lui donnaient le pouvoir d'abolir la religion catholique : de sorte que, de son aveu, une faculté de détruire, c'est-à-dire le droit de la force, était le seul titre qu'elle pût alléguer pour légitimer ses actes.

Ce qui distingue principalement le schisme constitutionnel de tous les autres schismes, c'est le principe sur lequel il était fondé, principe posé par la Réforme, et développé par la philosophie dans ses plus extrêmes conséquences¹. Jésus Christ, ou le Verbe, la pensée de Dieu rendue sensible, était venu révéler aux hommes toute vérité, et les vérités sociales ou politiques comme les vérités religieuses, puisque, dans ces paroles : « Toute puissance vient de Dieu, » et là seulement, se trouve la raison du pouvoir et de l'obéissance, sans lesquels il ne peut exister de société. La philosophie, ou la pensée de l'homme, source de toute erreur, rejetant avec un orgueilleux dédain cette maxime du christianisme, établit en principe que « toute puissance vient de l'homme ; » d'où il suit que là où il y a plus d'hommes, il y a aussi plus de puissance ; ou, en d'autres termes, que le peuple est la puissance suprême ; d'où il suit encore que la volonté du peuple est son unique règle : car, s'il existait hors de lui une autre règle à laquelle il fût tenu d'obéir, il ne serait plus indépendant, il ne serait plus souverain. Mais, si toute puissance vient du peuple, donc aussi la puissance spirituelle, disait l'Assemblée constituante ; et le peuple, d'après cet axiome, instituait des pasteurs pour réprimer ses vicieux penchans et ses pensées criminelles, comme il nommait des magistrats pour punir ses actions coupables. Dieu était, pour ainsi dire, créé dans la société par la puissance de l'homme : monstrueux renversement de tout ordre religieux et politique, qui devait nécessairement et bientôt aboutir à un athéisme ouvert et à une anarchie déclarée.

La plupart des évêques présens protestèrent contre le résultat de la délibération, et signalèrent le schisme que l'on se proposait d'introduire en France². « Nous prions l'Assemblée, dirent ces prélats remplis de douleur et de confusion, après les décrets qui viennent d'être proclamés, les opinions qui viennent d'être émises à cette tribune, de recevoir la déclaration que nous ne voulons prendre aucune part à ses délibérations ultérieures relatives

¹ Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIII^e siècle, p. 84-86.

² Hist. abrégée de la constit. civ. du clergé de France, p. 45-46.

» à cet objet. Comme évêques, nous devons réclamer contre les
 » hérésies sans cesse présentées devant nous. Il n'est pas un Chré-
 » tien qui ne sache que le pape a la suprématie d'honneur et de
 » juridiction sur toute l'Eglise. Vous avez dit que vous respectiez
 » tout ce qui tient à la religion; craignez qu'en attaquant ses
 » dogmes on ne croie pas à votre profession. »

Le rapport sur la Constitution civile du clergé n'avait point encore été fait à l'Assemblée nationale; la discussion n'était pas encore ouverte sur ce fatal projet, et déjà Pie VI, dans le consistoire du 29 mars 1790, avait dénoncé au collège des cardinaux, qui sont le premier conseil de l'Eglise, les atteintes dirigées contre la religion, que la renommée avait répandues en Italie. Il nous apprend lui même que, s'il n'avait pas fait éclater dans le monde chrétien l'indignation et la douleur dont son âme était pénétrée, c'était pour obéir aux préceptes divins qui nous commandent de bien distinguer le temps de se taire et le temps de parler : c'était pour observer cette sobriété de la sagesse qui en est la perfection, et qu'on peut appeler en quelque sorte la science et le génie de la vertu. Avant que ces décrets affligeans, qui arrachaient du sein de l'Eglise romaine la plus belle portion de l'Europe, aient été rendus, avant que l'organisation nouvelle à laquelle les législateurs veulent soumettre le clergé soit présentée à la sanction royale, Pie VI écrit à Louis XVI pour le prémunir contre les pièges qu'on s'efforce de tendre à sa religion; il l'engage à consulter les archevêques de Vienne et de Bordeaux, qu'il a placés près de sa personne pour l'aider de leurs conseils. Ces deux prélats, auxquels le pontife romain avait donné une délégation particulière pour être son organe auprès du monarque, l'avaient rassuré par les protestations les plus formelles de leur zèle et de leur courage pour la foi catholique. Mais la cour de France se trouvait alors dominée par cet esprit de politique mondaine qui consiste à fléchir, à biaiser, à temporiser, qui croit gagner beaucoup en gagnant du temps, et qui, pour l'ordinaire, n'aboutit à autre chose qu'à augmenter la force et l'audace de ses ennemis.

Deux Brefs ayant été adressés par Pie VI, l'un aux évêques députés, l'autre à l'Eglise de France, le 10 juillet et le 10 août, Louis XVI s'opposa à ce qu'ils fussent divulgués, en sorte qu'ils ne furent connus généralement qu'en 1793, lorsque des émigrés français firent publier à Londres un journal monarchique, intitulé *Mercurie britannique*. Le roi s'opposant à la publication des Brefs, ses ministres se crurent en devoir de lui obéir. L'un d'eux écrivait en 1804 : « Engagés que nous étions dans les liens d'un pénible » ministère, frappés de terreur à la vue des plus imminens dangers,

« placés entre le double devoir de préserver la personne sacrée
 » du roi et de sauver l'arche sainte, nous nous trouvions dans
 » une situation bien cruelle, dont personne ne pouvait connaître
 » les terribles alarmes. Le jour arrivera, peut-être, où l'on pourra
 » savoir les graves motifs qui nous empêchèrent de publier ces
 » deux Brefs. » Les graves motifs dont parle ici l'archevêque de
 Bordeaux se réduisaient à la volonté de Louis XVI, dont la posi-
 tion effrayante méritait tant d'égards : les différens écrits de
 Mallet Du Pan ne laissent aucun doute sur ce point.

Louis XVI, quoique pleinement instruit de la manière dont le
 Siège apostolique envisageait la Constitution civile du clergé ;
 Louis XVI, à qui le pontife romain venait de rappeler si explici-
 tement les principes sur l'autorité de l'Eglise ; Louis XVI, disons-
 nous, cédant aux exigences de sa triste position, sanctionna, le
 24 août 1790, des décrets qu'il n'approuvait pas.

On aurait bien voulu amener aussi le pape à ce système de
 condescendance et de temporisation, qui dans les grandes crises
 n'est jamais que faiblesse et pusillanimité : mais ces accom-
 modemens ne pouvaient s'allier avec la doctrine de l'Evangile.
 Louis XVI avait écrit à Pie VI pour le prier de confirmer, au
 moins provisoirement, quelques-uns des articles de la Constitu-
 tion civile. Le pontife répondit au roi, le 22 septembre, qu'il lui
 était impossible de fléchir, et de reculer davantage l'accomplisse-
 ment des devoirs sacrés que son caractère et sa dignité lui impo-
 saient. En même temps, il avait assemblé une congrégation de car-
 dinaux pour lui soumettre la nouvelle Constitution du clergé.

Cet examen devait entraîner des délais. Pendant ce temps-là,
 Pie VI ne reste point oisif : il ne cesse de faire entendre sa voix. Il
 écrit à l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, pour le féliciter de son atta-
 chement inviolable à la tradition et à la discipline ecclésiastique ;
 il annonce à celui de Quimper la décision prochaine de la con-
 grégation, qu'il se propose d'adresser à tout le clergé.

Au moment où elle allait paraître, le pontife apprend que les
 décrets de l'Assemblée, qui sont l'objet de sa sollicitude, viennent
 d'être revêtus de la sanction du roi. Cette nouvelle, qui est pour
 lui un coup de foudre, n'arrête point cependant la rapidité de sa
 marche. De l'avis des cardinaux, il consulte les évêques de France,
 comme plus à portée de connaître, et toute la suite des décrets,
 et les moyens à prendre dans ces conjonctures difficiles. En atten-
 dant qu'il ait reçu leur réponse, il ne cesse de répandre partout
 les instructions et les témoignages de son zèle. Ici, il épanche sa
 douleur et ses gémissemens dans le sein du pieux évêque d'Amiens ;
 là, il trace à un évêque étranger, dont la juridiction s'étendait sur

le territoire français, le plan qu'il doit suivre; tantôt il console, il exhorte, il encourage l'abbesse des filles de Sainte-Claire de Milhaud, qui lui avait fait part de ses inquiétudes et de ses craintes; tantôt il félicite l'abbé de Vauspons, sur le refus courageux qu'il avait fait de l'évêché de Laval, auquel il avait été élevé par une nomination contraire aux formes canoniques; il donne des éloges à la vertu héroïque de l'évêque de Toulon, et rappelle à ses devoirs un homme qui, comme évêque et comme cardinal, avait contristé et déshonoré l'Eglise.

Les réformes qui menaçaient l'Eglise de France d'un bouleversement général avaient attiré toute l'attention des prélats français. Le 30 octobre 1790, trente d'entre eux, députés à l'Assemblée nationale, signèrent un écrit, devenu célèbre, sous le titre d'*Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*. De Boisgelin, archevêque d'Aix, auteur et l'un des signataires de cet écrit, y avait défendu les vrais principes de l'Eglise, avec une modération et une solidité qui eussent peut-être ramené des esprits moins prévenus¹. L'*Exposition* réclamait la juridiction essentielle à l'Eglise, le droit de fixer la discipline, de faire des réglemens, d'instituer des évêques, et de leur donner une mission, droit que les nouveaux décrets lui ravissaient en entier. Elle se plaignait de la suppression de tant de monastères; de ces décrets qui fermaient des retraites consacrées à la piété, qui prétendaient anéantir des promesses faites à Dieu, et qui s'efforçaient de renverser des barrières que la main de l'homme n'a point posées. Les évêques demandaient en finissant qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer tous les changemens qui pouvaient être faits; qu'on s'adressât au pape, sans lequel il ne doit se traiter rien d'important dans l'Eglise; qu'on autorisât la convocation d'un concile national ou de conciles provinciaux; qu'on ne repoussât pas toutes les propositions du clergé; enfin, qu'on ne crût pas qu'il en était de la discipline de l'Eglise comme de la police des Etats, et que l'édifice de Dieu était de nature à être changé par l'homme. Mais la résolution était prise de tout détruire, et la prévention allait jusqu'à faire un crime aux évêques de s'opposer à ce torrent d'innovations. On voulait l'abaissement du clergé, l'asservissement de l'Eglise, la destruction de tant d'établisssemens utiles. On appelait sur les prêtres le mépris des peuples; on provoquait contre eux les délations et les calomnies. On avilissait la religion par toute sorte de moyens. Au milieu de ces invectives et de cette licence, les évêques ne manquèrent point à

¹ Mémoires pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 156-157

console, il
re de Mil-
s craintes;
eux qu'il
é par une
des éloges
es devoirs
t contristé

un boule-
es prélats
és à l'As-
e, sous le
du clergé.
ataires de
a avec une
né des es-
iction es-
faire des
e mission,
er. Elle se
es décrets
tendaient
nt de ren-
t posées.
ncours de
angemens
lequel il
autorisât
vinciaux;
gé; enfin,
e comme
nature à
e de tout
c évêques
issement
tant d'é-
des peu-
nies. On
u de ces
t point à

ce qu'ils devaient à leur caractère. Beaucoup d'entre eux donnèrent des Instructions et des Lettres pastorales pour repousser les coups qu'on leur portait, combattre les changemens décrétés, et éclairer les peuples qu'on voulait séduire. Des ecclésiastiques instruits les secondèrent par des ouvrages utiles et solides. Des laïques même entrèrent dans la lice, et l'on fut surtout étonné de voir des hommes zélés pour l'appel, repousser la doctrine de leur parti, et attaquer le rédacteur de la Constitution avec ses propres armes. Le temps a fait justice de la Constitution civile du clergé, et il nous suffira de montrer le saint Siège et l'épiscopat s'unissant pour la rejeter. Cent dix évêques français ou ayant des extensions de leurs diocèses en France, se joignirent aux trente évêques de l'Assemblée, et l'*Exposition des principes* devint un jugement de toute l'Église de France.

La Sorbonne, à son tour, se joignit à l'épiscopat. Cette Faculté fameuse, obligée de cesser le cours de ses leçons, crut devoir, par un acte public, notifier à tous ceux qui pouvaient désirer connaître son opinion sur la Constitution civile, quels étaient ses principes à cet égard¹. Après avoir reproché aux administrateurs du Directoire de Paris l'injustice employée contre eux dans l'obligation qu'on leur imposait de fermer leurs cours, les dix professeurs de cette école continuaient en ces termes : « L'autre motif de votre arrêté est le refus que nous avons tous fait
• du serment. Ah ! Messieurs, après les maux incalculables que
• ce fatal serment a attirés sur la France, de l'aveu même de ceux
• qui en furent si imprudemment, dans l'origine, les moteurs et
• les plus ardens panégyristes, pourrions-nous croire que la ren-
• prestation de ce serment servirait aujourd'hui de prétexte pour
• nous arracher subitement à nos fonctions, tandis que nous les
• avons déjà exercées depuis plus de six mois sans la moindre
• réclamation de personne, et surtout depuis qu'une loi posté-
• rieure de l'Assemblée, même sans aucune distinction entre les
• instituteurs publics assermentés ou non assermentés, ordonna
• à ceux qui étaient, comme nous, encore en place lors du décret,
• de reprendre leurs leçons jusqu'à l'organisatin de l'éducation
• nationale ?

• Un plus grand intérêt va nous occuper près de vous, Mes-
• sieurs : il est de notre devoir de rendre ici devant vous, devant
• toute la France, un témoignage authentique de notre foi.

• Nous vous déclarons donc que, le serment prescrit contenant,
• comme il est manifeste, la Constitution prétendue civile du cler-

¹ Hist. abrégée de la constit. civ. du clergé de France. p. 46-58.

» gé, notre conscience y répugne et y répugnera toujours invinciblement.

» Pourrions-nous en effet oublier jamais tous les liens sacrés qui nous attachent à la foi catholique ; les vœux que nous avons faits comme chrétiens sur les fonts de baptême ; l'engagement que nous avons contracté comme prêtres, entre les mains du pontife qui nous ordonna ; le serment solennel que nous avons prêté depuis comme docteurs, dans l'église métropolitaine de Paris, et sur l'autel des saints martyrs, de défendre la religion, s'il le fallait, jusqu'à l'effusion de notre sang ; enfin, l'obligation spéciale qui nous est imposée, comme professeurs, de s'appliquer aux autres dans toute sa pureté ?

» D'après ces titres dont nous nous honorerons toujours, comment aurions-nous pu souiller nos lèvres par le serment exigé ?

» Quoi ! nous jurerions de maintenir de tout notre pouvoir une Constitution évidemment hérétique, puisqu'elle renverse plusieurs dogmes fondamentaux de notre foi ? Tels sont incontestablement l'autorité divine que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ pour se gouverner elle-même, autorité qu'elle a nécessairement comme société, et sans laquelle elle ne peut ni conserver ses prérogatives essentielles, ni remplir ses glorieuses destinées ; son indépendance absolue du pouvoir civil dans les choses purement spirituelles ; le droit qu'elle a seule, comme juge unique et suprême de la foi, d'en fixer la formule de profession et de la prescrire à ses ministres nouvellement élus : tels sont encore la primauté de juridiction que le pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre et pasteur des pasteurs, a de droit divin dans toute l'Eglise, et qui se réduirait désormais à un vain titre et à un pur fantôme de prééminence ; la supériorité non moins réelle de l'évêque sur les simples prêtres que l'on voudrait néanmoins élever jusqu'à lui, en les rendant ses égaux et souvent même ses juges ; enfin, la nécessité indispensable d'une mission canonique et d'une juridiction ordinaire ou déléguée, pour exercer licitement et valablement les fonctions augustes du saint ministère. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les preuves décisives qui établissent chacune de ces vérités, d'après l'Ecriture même et la tradition de tous les siècles. C'est ce qu'ont fait d'une manière aussi lumineuse que solide, le chef de l'Eglise dans ses différens Brefs et nos évêques légitimes dans leurs Instructions pastorales.

» Quoi ! nous jurerions à la face des autels de maintenir de tout notre pouvoir une Constitution manifestement schismatique, qui bouleverse les titres, les territoires, tous les degrés et pouvoirs de la hiérarchie ; qui, d'après une autorité purement se-

» culière, et conséquemment incomplète, ôte la mission et la jurisdiction aux vrais pasteurs de l'Eglise, pour la conférer à d'autres que l'Eglise ne connaît pas ; et qui élève ainsi autel contre autel, rompt cette chaîne précieuse et vénérable qui nous unissait aux apôtres, et sépare avec violence les fidèles de leurs pasteurs légitimes, et toute l'Eglise gallicane du centre de la catholicité ?

» Nous jurerions enfin, en présence de Jésus-Christ même, de maintenir de tout notre pouvoir une Constitution visiblement opposée à l'esprit du christianisme, dans la proscription des vœux monastiques si conformes aux conseils de l'Evangile, tous jours si honorés dans l'Eglise, et que l'on voudrait néanmoins nous faire regarder comme contraires au droit naturel ? une Constitution qui, sous prétexte de nous rappeler à l'ancienne discipline par une réforme salutaire, n'introduit que le désordre et des innovations déplorables ? une Constitution qui, sans égard pour les fondations les plus respectables pour leur objet même d'utilité, les supprime toutes arbitrairement, au mépris des formes canoniques ? enfin, une Constitution qui, établissant pour les élections un mode nouveau et tout à fait inouï, les confie indifféremment à tous les citoyens, fidèles, hérétiques, juifs ou idolâtres, sans la moindre influence du clergé même, contre l'exemple de tous les siècles chrétiens et de toutes les nations policées ou barbares ? Vit-on jamais un seul peuple abandonner ainsi la religion aux ennemis de la religion ?

» Tels sont en abrégé, Messieurs, les principaux motifs qui nous ont fait repousser le serment loin de nous avec horreur. Oui, il n'eût été à nos yeux qu'un affreux parjure et une véritable apostasie.

» C'est dans ces principes que nous nous glorifions d'avoir eu part, comme docteurs, à la délibération unanime de la Faculté de théologie du mois d'avril dernier. Monument authentique et précieux de son attachement inviolable à la chaire de S. Pierre, ainsi qu'aux pasteurs légitimes de l'Eglise de France ; délibération d'autant moins suspecte, qu'on n'accusa jamais la Faculté d'avoir exagéré les droits du saint Siège, ou ceux de l'épiscopat.

» Si donc, déserteurs tout à la fois, et de la doctrine pure que nous avons puisée dans son sein, et de notre propre enseignement dans ses écoles, nous avons eu la coupable faiblesse de prêter le serment, c'est dans ses annales et jusque dans nos leçons mêmes que nous aurions pu lire l'arrêt flétrissant de notre condamnation.

• Une si lâche désertion ne nous eût-elle pas rendus indignes
• et des fonctions honorables que nous exerçons en son nom, et de
• notre propre estime ?

• Enfin, quel scandale n eut pas été notre chute honteuse pour
• ces jeunes lévites confiés à nos soins, et d'autant plus chers à
• nos cœurs qu'ils sont la plus douce espérance de l'Eglise ! Non,
• nous pouvons le dire comme Eléazar, non, il n'est pas digne de
• nous de dissimuler nos sentiments, et nous devons à leur jeu-
• nesse cet exemple de notre fermeté dans la foi.

• Notre devoir est rempli auprès de vous, Messieurs. Quelle que
• soit au reste votre décision sur l'objet de notre demande, nous
• ne cesserons d'adresser au Ciel les vœux les plus ardens pour
• la paix de l'Eglise et pour la prospérité de l'empire. •

Après une protestation aussi éloquente et portant avec elle
cette sanction morale de l'autorité qu'exerçaient en matière de foi
les hommes qui l'avaient signée, il ne restait plus aux partisans de
la Constitution civile aucun prétexte pour demeurer plus long-
temps dans l'erreur, en supposant qu'ils fussent de bonne foi. La
Sorbonne s'était expliquée ainsi, bien moins pour chercher à éclai-
rer les auteurs de cette œuvre schismatique, que pour mettre en
garde les hommes simples et peu instruits dont la bonne foi pou-
vait avoir été surprise par ces déclamateurs. Aussi, dès que cette
Lettre fut connue dans le public, les constitutionnels prévirent
qu'il leur faudrait lutter contre l'opposition qu'allait leur opposer
cette saine partie du clergé, toujours invariablement attachée à
l'inviolabilité des lois et des droits de l'Eglise. En conséquence,
ils s'empressèrent de réclamer auprès de l'Assemblée un décret
qui rendit le serment obligatoire.

Le 27 novembre 1790, une députation du directoire du dé-
partement de la Loire-Inférieure fut introduite à la barre de l'As-
semblée. Cette députation déclara que l'évêque de Nantes avait
protesté contre la Constitution civile, qu'il avait refusé de recon-
naître l'autorité de l'Assemblée nationale, et que, plus de deux
mille citoyens s'étant réunis pour demander que la force coactive
de la loi intervint dans cette affaire, le directoire du départe-
ment avait fait poursuivre l'évêque, dont on avait appris en même
temps la fuite. Voydel monta à la tribune, et, dans un discours
d'une étendue démesurée, comparant les vertus des premiers
apôtres à celles des prêtres modernes, leur soumission aux lois à la
résistance de leurs successeurs, dénonçant les évêques de Sois-
sons, de Tréguier, de Lyon, de Beauvais et de Dijon comme
coupables d'opposition aux décrets de l'Assemblée, il finit par

lui proposer la motion suivante, qu'il appelait toutefois une loi d'indulgence plutôt que de sévérité :

Les évêques, les ci-devant archevêques et les curés, conservés en fonctions, seront tenus, s'ils ne l'ont pas fait, de prêter le serment auquel ils sont assujettis par l'article 30 du décret du 24 juillet dernier, réglé par les articles 21 et 38 de celui du même mois, concernant la Constitution civile du clergé. En conséquence, ils jureront solennellement, en vertu du décret ci-dessus, de veiller avec soin sur les fideles des diocèses et des cures qui leur sont confiés, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Tous les prêtres, qui, sans avoir prêté le serment, continueraient l'exercice de leurs fonctions, devaient être punis comme perturbateurs du repos public, poursuivis juridiquement, et privés du titre et des droits de citoyen.

Cazalès répondit à Voydel, en montrant les dangers de la mesure proposée. Barnave, par ses sorties indécentes contre le clergé, obligea l'évêque de Clermont à monter à la tribune. Le prélat prononça dans cette occasion ces belles paroles : « Nous ne nous élèverons jamais pour défendre notre subsistance ; nos biens sont à votre disposition, et vous nous les devez. Notre conduite ne montrera que patience et résignation. Il en est des intérêts comme des maux ; les plus grands absorbent les moindres. Nous nous oublions quand il s'agit de l'apanage de l'Église que vous avez compromis dans la Constitution civile du clergé, constitution qui ne devait être qu'un objet de politique. L'organe du Fils de Dieu, c'est l'Église ; qu'elle parle, et chacun de nous l'écouterait avec respect. Qu'on daigne nous permettre de nous assembler en concile. Rien ne peut mieux prouver combien nous connaissons les devoirs et les vertus de notre caractère, que notre soumission à tout sacrifice, plutôt que d'agir contre notre conscience. Nous nous abandonnons aux soins de la Providence, et le monde saura que les biens terrestres ne domineront jamais nos cœurs. Nous montrerons dans cette conduite une fidélité constante à la nation, à la loi et au roi. Nous prêchons l'obéissance à l'autorité légitime, dont celle de Dieu est le plus ferme appui, et nous formerons des vœux pour le bonheur public. Croirait-on que ces paroles, si dignes d'un ministre du Dieu de paix et de charité, n'exciterent que les murmures de l'Assemblée ? »

Dans la discussion, Camus, l'un de ceux qui passaient pour avoir eu le plus de part à la nouvelle Constitution, prononça un

discours pour la justifier. Il prétendit réfuter l'*Exposition des principes* des évêques, et assura, entre autres, que l'Assemblée avait le droit de rejeter la religion catholique. Vingt-sept ecclésiastiques députés adhérèrent à ce discours par un acte du 6 décembre : dans le nombre étaient Rigouard, Gouttes, Saurine, Aubry, Le Cesve, Joubert, qui devinrent évêques depuis. Camus mit beaucoup d'ardeur à faire exécuter le décret du 27 novembre; sur sa proposition, on députa deux fois au roi pour le presser de sanctionner le décret. Louis XVI fit longtemps attendre sa décision; il voulait gagner du temps, dans l'espoir d'échapper à cette triste obligation; mais les instances réitérées du comité ecclésiastique, la malveillance qu'il excitait par ce retard contre les ministres de la religion, décidèrent enfin ce prince à donner sa sanction le 26 décembre.

La lettre par laquelle le malheureux roi en faisait part à l'Assemblée, fut reçue du côté gauche avec de grandes démonstrations de joie. Les cris de *vive le roi!* retentirent dans la salle, moins comme une marque de respect et d'amour, qu'en témoignage de la satisfaction que faisait éprouver au parti cette nouvelle victoire remportée sur l'autorité royale. Mirabeau monta à la tribune, somma, au nom d'une religion de paix et d'obéissance, les ecclésiastiques opposans de ne pas jeter les brandons de la discorde parmi les enfans d'une même patrie, à la veille de renaître au bonheur. On fit l'appel nominal des prêtres députés. Un quart d'heure entier se passa sans qu'un seul d'entre eux répondît à la proposition de jurer soumission à la Constitution civile. L'abbé Grégoire et Lecamus se livrèrent à de longues déclamations contre l'Eglise romaine, contre les désordres du clergé, contre la puissance accordée au pape, et contre l'obstination de ceux qui refusaient de se séparer de l'autorité pontificale. Tant que ces orateurs insultèrent au courage et à la fidélité des prêtres opposans, la plus grande bienveillance leur fut accordée, on écouta leurs discours; mais l'abbé Maury ayant voulu prendre en main la défense de ceux que l'on attaquait, sa voix fut convertie par les cris et par les murmures de l'Assemblée et des tribunes. *Frappez, mais écoutez,* s'écrie l'abbé Maury, profitant d'un instant de calme. L'Assemblée reste insensible à cet heureux à-propos; son président se lève, et proclame la clôture de la discussion.

Les ecclésiastiques qui siégeaient au côté gauche de l'Assemblée nationale n'avaient pas attendu la lettre du roi pour jurer obéissance à la Constitution civile du clergé. Ils s'étaient hâtés, dès le 27 décembre 1790, de prêter le serment de fidélité. Grégoire vint à la tribune, et prêta le nouveau serment, ainsi que

soixante de ses confrères. Il prononça en même temps un discours dont le but était de prouver la légitimité de cette démarche, et d'indiquer aux évêques la conduite qu'ils devaient tenir. Trente-six ecclésiastiques se joignirent depuis à lui, et deux prélats, l'évêque d'Autun et celui de Lydda, suffragant de Bâle pour la partie française du diocèse, satisfirent aux décrets.

Le 4 janvier 1791, jour assigné comme dernier délai pour la prestation du serment aux ecclésiastiques fonctionnaires publics et députés à l'Assemblée, on commence l'appel de tous les autres membres du clergé. De Bonnac, évêque d'Agen, monte le premier à la tribune, et refuse le serment. Un de ses curés, l'abbé Fournetz, se fait gloire de suivre son exemple. L'abbé Leclerc, curé du diocèse de Séez, et de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, appelés ensuite, témoignent ne pouvoir faire ce qu'on désirait. Chacun d'eux ayant motivé son refus par quelques paroles pleines de courage et d'à-propos, ces professions publiques lassent la majorité. Un grand tumulte s'élève; les tribunes des spectateurs et les dehors de la salle s'agitent; on entend à la porte des cris et des menaces. Des gens apostés s'efforcent d'intimider les ecclésiastiques. Ces moyens, employés plus d'une fois dans le cours de la révolution, n'eurent alors aucun succès. L'Assemblée ayant décrété que les membres interpellés répondraient *oui* ou *non*, sans ajouter rien de plus, tous les évêques et tous les prêtres qui siégeaient à la droite énoncèrent le refus le plus formel. Parmi ceux mêmes qui avaient précédemment prêté le serment, il y en eut plus de vingt-cinq qui le rétractèrent ensuite, soit à la tribune même, soit par des lettres au président, quand le premier moyen leur eut été interdit. Ainsi, dans cette Assemblée où se trouvaient quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines et deux cent huit curés, soixante-dix ecclésiastiques environ se soumirent à la Constitution civile du clergé¹.

Le dimanche suivant, 9 janvier, était marqué pour le sermon du clergé des paroisses de Paris. Vingt-neuf curés le refusèrent entre autres ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, à la tête de près de cent prêtres de leurs communautés; et, sur huit cents ecclésiastiques employés au ministère dans cette grande cité, plus de six cents ne se montrèrent attachés qu'à leurs devoirs.

Les évêques dispersés dans les provinces suivirent l'exemple de leurs collègues réunis à Paris; et de trente-cinq évêques français, quatre seulement s'enrôlèrent sous les étendards de la nouvelle

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 159-161.

Constitution. Ce furent le cardinal de Brienne, et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun.

Brienne, élevé à la dignité de premier ministre, après le renvoi de Calonne, avait été remplacé par Necker, et avait reçu le chapeau de cardinal comme une consolation de la perte de son portefeuille. Il avait d'ailleurs été transféré du siège métropolitain de Toulouse à celui de Sens. Livré à l'influence des philosophes, non-seulement il se décida, suivant leurs perfides conseils, à prêter le serment auquel s'étaient refusés ses collègues, mais il poussa l'impudeur jusqu'à écrire au pape¹, afin de paraître braver sa puissance. Le saint Père lui répondit par un Bref du 23 février 1791, à la fois rempli de douceur et d'une juste sévérité. Sans doute le pape espérait peu de l'envoi de cette lettre sur l'esprit de Brienne. L'attachement que le prélat avait témoigné depuis longues années au parti philosophique, ne permettait pas de croire au courage dont il eût eu besoin, en pareille circonstance, pour soumettre son orgueil à l'obéissance du souverain pontife, en revenant sur sa conduite passée et sur le serment qu'il avait prêté. Mais le saint Père, en écrivant à un de ses enfans égarés, donnait des conseils salutaires à tous ceux qui avaient imité ses désordres; il prévenait le mal qui eût pu arriver par ignorance, et éclairait ainsi l'Eglise entière. Brienne renvoya le chapeau de cardinal qu'il avait brigué peu auparavant, fut déclaré déchu de sa dignité par le pontife romain, et suivit le torrent de la révolution.

Les évêques d'Orléans et d'Autun, malheureusement engagés dans une carrière pour laquelle ils n'étaient pas faits, renoncèrent à leur état, acceptèrent des fonctions civiles et contractèrent même des mariages. De Savines, évêque de Viviers, voulant apparemment réparer le vice de sa première nomination, donna sa démission en prêtant son serment; il fut élu de nouveau, et se signala dans la suite par les démarches les plus extravagantes, qu'il chercha cependant à expier par ses larmes. Dans le second ordre, la majeure et la plus saine partie refusa le serment.

Aussitôt que le refus des titulaires fidèles, évêques et curés, avait été constaté, on s'était occupé de leur remplacement. Les élections, dans les départemens, se ressentirent partout de l'esprit qui régnait alors, et de la composition des assemblées². Des prêtres dont l'opinion avait fait justice, des moines ardens à violer leurs règles, des hommes qui n'avaient d'autre mérite que d'avoir embrassé la révolution avec chaleur, des prédicateurs zélés

¹ Histoire abr. de la const. civ. du clergé de France, p. 61.

² Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 170-171.

du patriotisme, obtinrent les suffrages. Il était naturel que, dans cette création subite de tant d'évêques, on n'oubliât point les curés qui, dans l'Assemblée nationale, avaient donné l'exemple de la défection. Après avoir contribué à dépouiller les véritables évêques, ils méritaient d'en partager l'héritage. On vit donc une vingtaine d'entre eux, pour prix de leur désintéressement et de leur patriotisme, succéder à ceux qu'ils avaient fait chasser, et s'asseoir sans mission sur les sièges de leurs évêques vivans et non destitués. Il y eut un grand nombre de départemens, où, par un abus, contre lequel Camus lui-même s'était élevé, on nomma pour évêques des hommes qui y étaient totalement inconnus.

Mais ce n'était pas assez de s'être fait élire par les assemblées. Il fallait trouver des prélats qui voulussent bien donner la consécration épiscopale.

L'évêque de Quimper étant mort en septembre 1790, on avait élu, suivant les formes nouvelles, pour le remplacer, l'abbé Expilly, curé de Morlaix, député à l'Assemblée, et membre du comité ecclésiastique, qui recueillit ainsi le premier le prix de son zèle. Afin d'être sacré, Expilly s'adressa, le 11 janvier 1791, à De Girac, évêque de Rennes, ville qui, dans la nouvelle circonscription, était la métropole de Quimper. Ce prélat lui répondit par une déclaration où il lui montrait la nullité de son élection et refusait de prêter les mains pour sa consécration. Rebuté de ce côté, Expilly eut recours à l'évêque d'Autun, qui ne pouvait avoir aucun droit de sacrer et de confirmer un évêque d'une métropole si éloignée de la sienne. Cependant, sans demander le consentement de l'ordinaire, sans commission du pape, sans le serment ordinaire au saint Siège, sans examen, sans confession de foi, malgré les irrégularités des deux élections, quoique d'une part le chapitre de Quimper eût protesté, et que de l'autre l'évêque de Soissons vécût et réclamât, l'évêque d'Autun sacra, le 25 janvier, les curés Expilly et Marolles pour évêques du Finistère et de l'Aisne; car d'après la nouvelle constitution, les évêques étaient désignés, non par le nom de la ville où ils étaient établis, mais par celui du département qui formait leur diocèse. On avait trouvé cette dénomination beaucoup plus conforme aux principes de l'égalité et à la destruction de toute prééminence. Ainsi on disait l'évêque du département de la Manche, des Landes, des Bouches-du-Rhône, du Puy de-Dôme, du Jura, de l'Allier...., et ces prélats semblaient n'avoir à gouverner que des rivières ou des montagnes. L'évêque d'Autun était assisté dans la cérémonie du sacre par deux autres évêques, Gobel, de Lydda, et Miroudot, de Babylone. Mais si l'évêque d'Autun, qui donna sa démission vers ce même

temps pour ne plus s'occuper que de fonctions politiques, put communiquer aux élus le caractère épiscopal, il n'était pas en son pouvoir de leur donner la confirmation et l'institution canonique, et de leur conférer sur leurs départemens une juridiction qu'il n'avait pas lui-même¹. L'ancienne discipline, invoquée par les défenseurs mêmes de la Constitution du clergé, attribuait le droit de confirmation aux métropolitains ou aux conciles provinciaux. Or, ni les uns ni les autres ne confirmèrent les nouveaux évêques. Ceux-ci n'eurent donc point de mission. Vainement s'avisèrent-ils de dire, pour se tirer d'affaire, que leur ordination seule les investissait de tous les pouvoirs. On réfuta cette prétention inventée par le besoin.

Le sacre avait eu lieu dans l'église de l'Oratoire à Paris. La communauté n'en eut connaissance que la veille du jour où il devait avoir lieu, et l'on s'était bien gardé de la consulter à ce sujet. La première idée de ceux qui la composaient avait été d'opposer une protestation publique à cet acte qui allait donner naissance à un schisme déplorable; le modèle en fut même dressé par un avocat, ancien membre de la congrégation. Cependant, comme cette mesure n'aurait servi à rien, qu'elle aurait attiré une persécution inévitable sur les signataires, et qu'il était à craindre qu'elle n'entraînât la clôture de la seule église de Paris qui fût encore ouverte à la piété des fidèles unis de communion avec leurs légitimes pasteurs, on crut devoir y renoncer. On prit donc le parti d'envoyer des députés aux grands-vicaires chargés de l'administration du diocèse en l'absence de l'archevêque, pour leur exprimer la triste situation où se trouvait la communauté, la douleur qu'elle éprouvait de voir son église devenir le berceau du schisme, et les prier de donner avis au prélat de la conduite que les Pères de l'Oratoire avaient tenue dans cette occasion. Cette démarche, favorablement accueillie par les administrateurs du diocèse, fut transmise aussitôt à De Juigné, qui s'était retiré à l'étranger. Dès le lendemain, la maison de Saint-Honoré ayant été investie par les troupes du général La Fayette, tous les membres de la communauté, craignant qu'on n'usât de violence à leur égard pour les forcer d'assister à la scène scandaleuse qui allait se passer dans leur église, sortirent de la maison, et se retirèrent dans celle de l'Institution, d'où ils ne revinrent que le soir, après que cette affligeante cérémonie eut été consommée. On voit par là que ce fait, dont on a abusé, en le dépouillant de ses circonstances, pour décrier un corps qui a malheureusement autorisé beaucoup de préven-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 2, p. 172-173.

[An 1
tions.
chem
sacré.
Ce
mois
autre

¹ Tal
² La
des ecc

Sein
Lyon.
Franç
Berus.
Massie
Saint-
Arras.

Mur
Aubry
Mosel
Nicola
curé à
Douai

Dou
à-Colt
F. A.
d'Aid
à Dijo
Wand
fesseu

Ille
.Côtes
à Quil
Minéc
fain,
higné
Laval

Sei
et-Oi
Nicol
évêqu
Augu
Mont

Ch
goire

¹ C
ailleu

tions, doit être au contraire considéré comme une preuve de l'attachement d'un grand nombre de ses membres aux principes consacrés par la conduite du clergé de France à cette époque¹.

Cependant les évêchés départementaux se remplirent tous, du mois de février au mois de juin, et les élus se sacrèrent les uns les autres². L'évêque de Lydda, pour prix de sa complaisance, eut à

¹ Tabaraud, Hist. du P. de Réville, p. 313-314.

² La liste suivante met sous les yeux le nom des nouveaux sièges, avec celui des ecclésiastiques qui les occupèrent.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MANCHE.

Seine-Inférieure, à Rouen, Louis Charrier de La Roche, prévôt d'Ainai à Lyon. *Calvados*, à Bayeux, Claude Fauchet, prédicateur. *Manche*, à Coutances, François Becherel, curé de Saint-Loup. *Orne*, à Sées, J. A. S. Lefessier, curé de Berus. *Eure*, à Evreux, J. T. Lindet, curé à Bernay. *Oise*, à Beauvais, J. B. Massieu, curé de Sergy. *Somme*, à Amiens, E. M. Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arts à Paris. *Pas-de-Calais*, à Saint-Omer, P. J. Porion, curé à Arras.

MÉTROPOLE DU NORD-EST.

Marne, à Reims, Nicolas Diot, curé de Vanderesse. *Meuse*, à Verdun, J. B. Aubry, curé de Besle. *Meurthe*, à Nancy, Luc-François Lalande, de l'Oratoire. *Moselle*, à Metz, Nicolas Francin, curé de Freimacher. *Ardennes*, à Sélan, Nicolas Philbert, Lazariste, curé de Sedan. *Aisne*, à Soissons, C. E. F. Marolles, curé à Saint-Quentin. *Nord*, à Cambrai, C. F. M. Primat, de l'Oratoire, curé à Douai.

MÉTROPOLE DE L'EST.

Doubs, à Besançon, P. C. F. Séguin, chanoine de la cathédrale. *Haut-Rhin*, à Colmar, Arhogast Martin, sous-principal du collège. *Bas-Rhin*, à Strasbourg, F. A. Brendel, professeur à l'Université. *Vosges*, à Saint-Dié, J. A. Maudru, curé d'Aidolles. *Haute-Saône*, à Vesoul, J. B. Flavigny, curé de Vesoul. *Côte-d'Or*, à Dijon, J. B. Vofflus, professeur au collège. *Haute-Marne*, à Langres, A. H. Wandelaingourt, professeur à Verdun. *Jura*, à Saint-Claude, F. X. Moysse, professeur à Dôle.

MÉTROPOLE DU NORD-OUEST.

Ille-et-Vilaine, à Rennes, Claude Le Coz, principal du collège de Quimper. *Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc, Jean-Marie Jacob, curé de Lannebert. *Finistère*, à Quimper, L. A. Expilly, recteur à Morlaix. *Loire-Inférieure*, à Nantes, Julien Minée, curé à Saint-Denis. *Maine-et-Loire*, à Angers, Hugues Pelletier, Génovéfain, prieur de Beauport. *Morbihan*, à Vannes, Charles Lemasle, curé d'Illerbignac. *Sarthe*, au Mans, J. G. R. F. Prudhomme, curé au Mans. *Mayenne*, à Laval, N. G. L. Villar, docteur, principal à la Flèche.

MÉTROPOLE DE LA SEINE.

Seine, à Paris¹, J. B. Gobel, évêque de Lydda, suffragant de Bâle. *Seine-et-Oise*, à Versailles, J. J. Avoine, curé de Gomecourt. *Eure-et-Loir*, à Chartres, Nicolas Bonnet, curé à Chartres. *Loiret*, à Orléans, L. F. A. de Jarente, ancien évêque. *Yonne*, à Sens, E. C. de Loménie, ancien archevêque. *Aube*, à Troyes, Augustin Sibille, curé à Troyes. *Seine-et-Marne*, à Meaux, Pierre Thuin, curé à Montreault.

MÉTROPOLE DU CENTRE.

Cher, à Bourges, P. A. Torné, docteur. *Loir-et-Cher*, à Blois, Henri Grégoire, curé d'Emberme-nil. *Indre*, à Châteauroux, René Héraudin, curé de

¹ C'était le seul siège qui portât le nom de la ville. On disait l'évêque de Paris, mais partout ailleurs l'évêque prenait le nom du département.

opter entre trois départemens, et choisit celui de Paris. Il paraît qu'il fut entraîné dans ce parti par faiblesse et par peur. Il avait

Chaillac. *Indre-et-Loire*, à Tours, Pierre Suzor, curé d'Écueilly. *Vienne*, à Poitiers, René Le Cesve, curé à Poitiers. *Creuse*, à Guéret, Antoine Hugnet, curé de Bourgameuf. *Allier*, à Moulins, F. X. Laurent, curé d'Huillicaux. *Nièvre*, à Nevers, Guillaume Tollel, curé de Vandenesse.

MÉTROPOLE DU SUD-OUEST.

Gironde, à Bordeaux, Pierre Pacareau, chanoine de la cathédrale. *Vendée*, à Luçon, F. A. Rodrigne. *Charente-Inférieure*, à Saintes, J. E. Robinet, curé de Saint-Juvinien. *Landes*, à Dax, Jean-Pierre Saurine, avocat. *Lot-et-Garonne*, à Agen, André Constant, Dominicain, professeur de théologie à Bordeaux. *Dordogne*, à Périgueux, Pierre Pontard, curé à Sarlat. *Corrèze*, à Tulle, J. J. Brival, ancien Jésuite, curé de Lapleau. *Haute-Vienne*, à Limoges, Léonard Gay-Vernon, curé de Compreignac. *Charente*, à Angoulême, P. M. Joubert, curé de Saint-Martin. *Deux-Sèvres*, à Saint-Maixent, J. J. Mestadier, curé de Breuil.

MÉTROPOLE DU SUD.

Haute Garonne, à Toulouse, A. P. H. Sermet, Carme déchaussé. *Gers*, à Auch, P. B. Barthe, professeur de théologie à Toulouse. *Aude*, à Narbonne, G. Besaucelle, doyen du chapitre de Carcassonne. *Tarn*, à Albi, J. J. Gausserand, curé de Rivière. *Basses-Pyrénées*, à Oléron, B. J. B. Sanadon, Bénédictin, professeur à Pau. *Hautes-Pyrénées*, à Tarbes, J. G. Moliuier, doctrinaire, recteur du collège. *Aveyron*, à Rodez, Claude Debortier, curé de La Guiole, et supérieur du collège. *Lot*, à Cahors, Jean Danglars, curé de Cajarc. *Pyrénées-Orientales*, à Perpignan, Gabriel Deville, curé de Saint-Paul de Fenouillet. *Arriège*, à Pamiers, Bernard Font, curé de Bénac.

MÉTROPOLE DES CÔTES DE LA MÉDITERRANÉE.

Bouches-du-Rhône, à Aix, C. B. Roux, curé d'Aragues. *Corse*, à Bastia, I. F. Guasco, grand-vicaire de Mariana. *Var*, à Fréjus, J. J. Rigouard, curé de Solliers. *Basses-Alpes*, à Digne, J. B. Romé de Villeneuve, curé de Vallensolle. *Hautes-Alpes*, à Embrun, Ignace Cazeneuve, chanoine de Gap. *Drome*, à Valence, François Marbos, curé près Valence. *Lozère*, à Mende, Etienne Nogaret. *Gard*, à Nîmes, J. B. Dumouchel, professeur au collège de la Marche, recteur de l'Université de Paris. *Hérault*, à Beziers, Dom. Poudroux, curé de Saint-Pons.

MÉTROPOLE DU SUD-EST.

Rhône-et-Loire, à Lyon, Adrien Lamourette, Lazariste. *Cantal*, à Saint-Flour, A. M. Thibault, curé de Souppes. *Puy-de-Dôme*, à Clermont, F. S. Périer, de Foratoire, supérieur du collège d'Effiat. *Haute-Loire*, au Puy, Etienne Delcher, curé à Brioude. *Ardeche*, à Viviers, Charles Lafont de Savines, ancien évêque. *Isère*, à Grenoble, Joseph Pouchot, curé de Saint-Ferjus. *Ain*, à Belley, J. B. Royer, curé de Chavanacs. *Saône-et-Loire*, à Autun, J. B. Gouttes, curé d'Argilliers.

Le Cesve, qui mourut subitement le 18 avril 1791, au moment de prendre possession de son siège, fut remplacé à Poitiers par Montault, et Charrier de La Roche, qui donna sa démission le 26 octobre, eut pour successeur l'abbé Gratien. Avant la terreur, il y eut encore trois nouveaux évêques élus, savoir : Raymond, pour l'Isère, qui mourut à Grenoble le 28 août 1792; Royère, qui fut nommé évêque du Vaucluse, après qu'on se fut emparé du Comtat; et Panisset, qui fut élu évêque du Mont-Blanc, lorsque les Français eurent occupé la Savoie. Il est remarquable qu'il n'y eut aucun décret pour créer un évêché dans le Mont-Blanc : ce fut Grégoire, député en mission dans ce pays, qui, de sa propre autorité, destitua les évêques de Savoie et fit élire Panisset. Il s'efforça aussi, mais sans succès, d'établir l'Église constitutionnelle à Nice.

s. Il paraît
ur. Il avait

enne, à Poi-
luguet, curé
ux. Nièvre, à

le. Vendée,
net, curé de
-Garonne, à
rdeaux. Dor-
y, J. J. Brival,
Gay-Vernon,
ré de Saint-
euil.

ssé Gers, à
à Narbonne,
J. J. Gausse-
on, Bénédic-
doctrinaire,
a Guiole, et
C. Pyrénées-
mouillet. Ar-

Bastia, I. F.
curé de Sol-
Vallensole.
ne, à Valen-
ne Nogaret.
eche, recteur
ré de Saint-

Saint-Flour,
S. Périer, de
Étienne Del-
ines, ancien
Ain, à Bel-
B. Gouttes

de prendre
arrière de La
l'abbé Gra-
savoir : Ray-
ère, qui fut
et Panisset,
de la Savoie.
éché dans le
de sa propre
força aussi,

d'abord prêté son serment avec quelques restrictions; mais on l'intimida et il les rétracta. Depuis il écrivit secrètement au pape, et n'eut pas la force de suivre les conseils qu'il reçut. Dans la suite, la crainte lui dicta des démarches plus honteuses encore. Ainsi fut consommé ce schisme déplorable, par lequel on avait voulu déchirer l'Eglise, en attendant qu'on lui fit une guerre plus terrible encore.

Les évêques départementaux s'empressèrent de former leur clergé. Ils ne trouvèrent que trop de prêtres qui se rangèrent sous leurs drapeaux. Quelques-uns peut-être se laissèrent d'abord entraîner dans cette cause par de bonnes vues; mais ils l'abandonnèrent bientôt, ou ils n'eurent plus d'excuse, lorsqu'ils virent le souverain pontife s'unir aux évêques de France pour proscrire les nouveautés de la Constitution civile du clergé.

On aurait voulu révoquer en doute l'authenticité des différens Brefs envoyés par Pie VI pendant le cours de la révolution. On prétendait qu'ils étaient fabriqués par des royalistes, pour alimenter la discorde et allumer le fanatisme; et la principale preuve qu'on en donnait, c'est que ces Brefs n'étaient adressés officiellement à aucune des autorités constituées: mais était-il possible que le pape les adressât à des autorités avec lesquelles il n'avait aucune relation, qui lui contestaient tous ses droits, et qui la plupart n'étaient redevables de leur position qu'à la haine qu'elles avaient fait éclater contre l'Eglise romaine? Il ne pouvait les adresser qu'aux évêques restés fidèles à la foi; ce sont eux qui ont reçu ces Brefs, qui les ont publiés, et qui ont reconnu, dans les principes qu'ils contenaient, la tradition ancienne et la véritable doctrine des apôtres. Il est vrai que des évêques intrus et schismatiques fabriquèrent de faux Brefs dont ils appuyèrent leur cause, et peut-être cette fraude aurait-elle pu jeter, dans l'esprit de ceux qui n'examinent rien, quelques nuages sur l'authenticité des Brefs véritables; mais il est bien aisé de distinguer ceux-ci à une foule de signes qui ne sont point équivoques.

Le Bref du 10 mars 1791 fut adressé spécialement aux évêques députés à l'Assemblée nationale. Le pontife romain y discute plusieurs articles de la Constitution civile du Clergé. Il répond à ceux qui prétendaient que l'Assemblée avait eu droit de statuer sur la discipline, comme étant susceptible de changemens. D'abord, dit-il, plusieurs des nouveaux décrets s'écartent de l'enseignement de la foi. Cette liberté absolue, que l'on proclame et que l'on exagère, cette doctrine qui ne voit plus dans le souverain le ministre de Dieu même, cette soustraction formelle à l'autorité du saint Siège, ne sont-elles pas contraires aux principes de

l'Eglise catholique? D'ailleurs la discipline a souvent une liaison intime avec le dogme. Elle contribue à conserver sa pureté, et l'on voit souvent les conciles prononcer des censures contre ceux qui n'étaient coupables que d'infraction contre la discipline. Le concile de Trente en offre plusieurs exemples. Ainsi, dans sa vingt-quatrième session, il frappe d'anathème ceux qui oseraient soutenir que l'Eglise n'a pas eu le pouvoir d'établir des empêchemens dirimens du mariage, ou qu'elle s'est trompée en les établissant. Le pape déclare que les changemens et innovations introduits par l'Assemblée dans la discipline ecclésiastique détruisent les principes fondamentaux sur lesquels repose l'autorité de l'Eglise. En effet, la puissance civile ne peut donner une juridiction spirituelle, et la nouvelle distribution des diocèses renverse et confond toutes les bornes du pouvoir de chaque évêque, donne à l'un une partie du territoire de l'autre, et viole ouvertement les saints canons et les décrets des conciles. La nouvelle loi qui porte qu'un évêque, en prenant possession de son siège, se bornera à écrire au pape comme au chef visible de l'Eglise, en témoignage de l'unité de foi, cette loi détruit la primauté de juridiction du saint Siège, dont émanent, comme du centre commun, les droits et l'autorité spirituelle des évêques. Les changemens introduits dans la forme des élections sont dangereux, en ce qu'ils abandonnent exclusivement aux laïques le choix des fonctionnaires ecclésiastiques, et surtout en ce que dans certains départemens ils livrent l'élection des pasteurs à des Juifs, à des Protestans, à des ennemis de la foi catholique. Le décret qui porte qu'un évêque, au refus du métropolitain, peut s'adresser, pour être confirmé, au magistrat civil, n'est pas moins contraire à la saine doctrine, puisqu'il constitue le magistrat civil juge des évêques. En condamnant tous ces articles de la Constitution, Pie VI fait observer qu'il est bien éloigné de vouloir porter la moindre atteinte à l'autorité temporelle; qu'il est bien éloigné de prétendre s'immiscer dans les affaires politiques de la France, ni de blâmer la forme du gouvernement que l'Assemblée, avec le consentement du roi, aurait dessein d'établir dans la nation; que le désir que les malveillans lui prêtent, de voir revenir en France les abus attribués à l'ancien régime, n'est qu'une calomnie inventée pour rendre la religion odieuse. Il proteste, en un mot, qu'il n'élève la voix que contre les atteintes manifestes portées à la puissance spirituelle, aux vrais principes de la foi, et qu'il ne condamne que la témérité de ceux qui, sans aucun titre, sans aucune mission, ont osé mettre la main à l'encensoir.

L'invasion des biens de l'Eglise, quoiqu'elle paraisse attaquer

moins directement l'essence de la religion et la doctrine de l'Église, paraît cependant aux yeux du pontife un des fléaux les plus cruels et les plus destructeurs de tout culte et de toute piété. C'est en vain que les libertins, les impies s'épuiseront en railleries amères, et diront que Jésus-Christ était pauvre, que les apôtres avaient tout quitté pour le suivre, et que l'Évangile ne prêche que la pauvreté; en vain feront-ils observer malignement que les premiers prêtres n'avaient d'autre bien que la sainte générosité des fidèles; que c'est se défier de la Providence que de songer au lendemain: il n'en est pas moins vrai que la spoliation du clergé était un des grands moyens de détruire la religion, inventés par les philosophes; et d'Alembert, un des plus adroits et des plus dangereux ennemis de la foi catholique, faisait aux ecclésiastiques l'application maligne de ce passage de l'Évangile: *Hoc genus demoniorum non ejicitur nisi-jejunio*; c'est-à-dire, cette espèce de démons ne peut être chassée que par le jeûne. En effet, n'est-ce pas détruire la religion par le fait, que de lui ravir ses pasteurs, que de lui ôter les moyens de subsister? N'est-ce pas dégrader les ministres du culte et les exposer au mépris public, que de les réduire à cet état d'indigence qui les met dans la dépendance de leur troupeau, et les fait regarder comme onéreux à cette multitude d'hommes qui ne sont chrétiens que jusqu'à la bourse? Il est vrai que la Constitution civile du clergé établissait un salaire pour les fonctionnaires ecclésiastiques, et accordait une pension aux bénéficiers dépouillés: mais il était aisé de prévoir que le trésor public ne pourrait suffire à cette énorme surcharge, dont on l'écrasait dans un temps où il était déjà accablé par la dette publique. Il est démontré aujourd'hui que la faction désorganisatrice qui menait l'Assemblée nationale sans qu'elle s'en doutât, avait, dès l'ouverture même des états-généraux, juré la perte de la religion, et que l'invasion des biens du clergé eut deux motifs contre lesquels devaient échouer tous les raisonnemens tirés du droit et de la justice: la nécessité d'éteindre la religion en France, pour y faire réussir la révolution, et la nécessité d'en payer les frais avec les biens ecclésiastiques. Depuis qu'il y a des révolutions dans le monde, les biens du parti le plus faible ont toujours été la proie du plus fort. Dans les anciennes républiques de la Grèce, continuellement déchirées par des guerres intestines, les chefs de la faction vaincue étaient bannis, et leurs biens confisqués; c'était la règle, et nous n'avons pas besoin de tant de philosophie pour imiter et pour surpasser les excès des anciens peuples qui n'ont suivi que leurs passions pour guides. Le seul avantage que les révolutionnaires aient retiré de nos grandes lumières, c'est

que nos crimes ont été plus raffinés, nos injustices plus profondément calculées, et notre hypocrisie plus odieuse.

Pie VI oppose à la conduite que l'Assemblée tint alors à l'égard du clergé, celle de Charlemagne et des grands de son royaume. Dans une supplique qu'ils lui adressèrent en 803, ils le prièrent de garantir les évêques de toute hostilité. « Quand nous marchons » à l'ennemi, disaient-ils, qu'ils restent dans leurs diocèses. Nous » vous déclarons cependant que nous n'entendons pas pour cela les » forcer de contribuer de leurs biens aux dépenses de la guerre... » Dérober les biens de l'Eglise c'est un sacrilège. » — « Je vous accorde votre demande, leur répondit l'empereur : je n'ignore pas » que plusieurs empires et plusieurs monarques ont péri pour » avoir dépouillé les églises, ravagé, pillé, vendu leurs biens ; et » pour que ces biens soient conservés à l'avenir avec plus de respect, nous défendons, en notre nom et au nom de nos successeurs, pour toute la durée des siècles, à toute personne, quelle » qu'elle soit, d'accepter ou de vendre, sous quelque prétexte que » ce puisse être, le bien des églises, sans le consentement et la volonté des évêques dans le diocèse desquels ils sont situés, et à » plus forte raison, d'usurper ces mêmes biens et de les ravager. »

L'illustre pontife fait observer avec douleur, qu'au moment où l'on s'emparait des biens du clergé catholique, on respectait les possessions que les ministres protestans avaient autrefois enlevées à l'Eglise, et cela sous le prétexte des traités. Préférence bien étrange dans un royaume catholique !

Quant à la suppression des ordres monastiques, le pape ne dissimule pas que plusieurs s'étaient relâchés de leur ferveur primitive ; mais était-ce donc, dit-il, une raison pour les détruire ? Quel est l'homme sensé qui, se trouvant dans un lieu obscur, éteint et jette loin de lui la lampe qui l'éclaire, parce qu'elle ne répand pas une lumière assez vive ? Le père commun des fidèles s'attendrit surtout sur le sort de ces vierges innocentes arrachées de l'asile sacré où la piété les avait conduites, et replongées au milieu des dangers et des séductions du siècle ; tendres colombes que la tempête a dispersées, et qui, n'ayant plus d'abri, plus de retraite, sont environnées de toutes parts des filets de l'impitoyable oïseleur.

Pie VI compare ce qui se passe en France à ce qui est arrivé en Angleterre sous Henri II et sous Henri VIII, et il demande aux évêques les moyens, s'il y en a, de concilier les esprits et de terminer les querelles.

Le Bref du 13 avril fut adressé aux évêques, au clergé et aux

fidèles de France. Le pape citait avec éloge l'*Exposition* des trente prélats, qu'il appelait la doctrine de l'Église de France, vu les adhésions de beaucoup d'autres prélats, de chapitres et de curés¹. Il déplorait vivement la défection des quatre évêques, et surtout de celui qui avait prêté ses mains pour la consécration des constitutionnels. Il ordonnait à tous les ecclésiastiques qui avaient fait le serment de le rétracter dans quarante jours, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres, et soumis à l'irrégularité, s'ils en faisaient les fonctions. Il spécifiait que tel avait été l'avis des cardinaux, et le vœu du corps épiscopal de France. Il déclarait les élections des nouveaux évêques, illégitimes, sacrilèges, et contraires aux canons, ainsi que l'érection des sièges de Moulins et autres créés par les nouvelles lois. Il prononçait que les consécérations étaient criminelles, illicites et sacrilèges, que les consacrés étaient privés de toute juridiction et suspens de toutes fonctions épiscopales.

Ainsi le serment par lequel l'Assemblée nationale avait prétendu lier les ecclésiastiques à sa nouvelle Constitution était déclaré impie par le pape. Et non-seulement ce serment était impie; mais il était injuste, inutile, impolitique, dangereux, absolument contraire aux vues de ceux qui l'exigeaient. Froisser la conscience des citoyens entre le devoir et l'intérêt, les réduire à l'alternative d'être apostats ou martyrs, c'est une odieuse tyrannie, c'est le plus criminel des attentats contre les lois divines et humaines, et le seul fruit qu'on en puisse recueillir est celui que produit toujours la persécution : c'est de fortifier le parti qu'on veut abattre, d'électriser les âmes qu'on veut asservir, et de transformer en héros les hommes même les plus faibles et les plus timides. Les deux partis qui dominaient alors dans l'Assemblée nationale, et qui se trompaient mutuellement, s'étaient proposé, en exigeant ce serment des ecclésiastiques, un but bien différent. Les constitutionnels avaient voulu avoir pour leurs amis des évêchés vacans; les Jacobins s'étaient préparé une occasion de satisfaire leur penchant pour la persécution et le massacre. On ne tarda pas, en effet, à s'apercevoir que la Constitution civile du clergé n'avait été qu'un tempérament momentané et une espèce de transaction, pour arriver à l'anéantissement total du culte catholique et à l'extinction de ses ministres.

Après le jugement du saint Siège, plusieurs de ceux qui étaient encore dans le doute ou dans l'erreur revinrent sur leurs pas, et se soumirent à la décision du pontife romain. Mais le plus grand

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 175.

nombre de ceux qui s'étaient joints à l'Eglise constitutionnelle, persévérèrent dans cette démarche.

Le jugement du saint Siège concourut avec un grand nombre d'Instructions et de Lettres pastorales publiées par les évêques de France¹. Presque tous donnèrent à ce sujet quelques écrits et actes de l'autorité épiscopale. Parmi ces prélats, nous nommerons De Boisgelin, archevêque d'Aix; Asseline, évêque de Boulogne; De La Luzerne, évêque de Langres; De La Fare, évêque de Nancy; De Bonal, évêque de Clermont. Plusieurs ecclésiastiques du second ordre se signalèrent aussi par leur zèle à combattre les faux principes de la Constitution civile du clergé, et des écrits plus ou moins remarquables furent publiés par l'abbé Barruel, par l'abbé Bérardier, par l'abbé Tinthoin, par le Lazariste François, par l'eudiste Pottier, par Jarry, Charlier, Guillon, etc. La Constitution civile du clergé se trouva même attaquée du côté où l'on s'y serait le moins attendu. Les Jansénistes se divisèrent; et tandis que les uns soutenaient cette Constitution, qui était proprement leur ouvrage, d'autres la savaient par de nombreux écrits. Jubineau, dans une Consultation du 15 mars 1790, montra que la puissance temporelle n'avait aucun droit sur la suppression et l'érection des sièges, et que les évêques ne pouvaient abandonner l'exercice de leur juridiction. Huit autres avocats et canonistes, attachés au même parti, signèrent cette consultation. Maulrot, Vauvilliers, le père Lambert, Blonde, écrivirent dans le même sens: le premier surtout est auteur d'un nombre prodigieux de brochures sur ce sujet.

De leur côté, les évêques constitutionnels (c'est le nom qu'on leur donna) et leurs adhérens essayèrent de répondre à tant d'attaques. La principale de leurs productions est l'*Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison, sur la Constitution civile du clergé, par les évêques des départemens, membres de l'Assemblée constituante*. Cet écrit fut signé de dix-huit d'entre eux, Gobel, Charrier, Expilly, Marolles, Saurine, Lindet, Laurent, Massieu, Grégoire, Aubry, Becherel, Royer, Thibault, Gouttes, Dumonchel, Rigouard, Joubert et Le Coz. Il paraît avoir été rédigé par Joachim Lebreton, religieux théatin, qui se maria peu après, comme pour montrer, par ce dernier argument, ce qu'il fallait penser de ses précédens plaidoyers en faveur du parti qui avait pris un tel avocat. Au reste, on aura une idée de la manière dont Lebreton raisonnait, en lisant ce passage de l'*Accord*

¹ Précis historique sur l'Eglise constitutionnelle depuis son origine jusqu'à sa chute, p. xlvj-xlviii.

des vrais principes ¹ : « L'Assemblée nationale a pu supprimer tous les ordres religieux, si elle a pu en supprimer un seul. Or, il n'y a pas de doute à cet égard, surtout depuis la destruction des Jésuites, opérée par l'autorité souveraine et les magistrats. » Ces deux propositions sont également fausses. D'abord, il y a loin de la destruction d'un ordre à celle de tous, et, d'après la seconde proposition, l'abus deviendrait une règle et l'usurpation un titre. L'*Accord* parlait, en outre, des Actes du clergé de France de 1765, de manière à prouver que l'auteur n'était pas plus exact en faits qu'en raisons. On remarqua qu'il appliquait l'épithète de papiste à un théologien catholique : jusque-là, les Protestans déclarés avaient seuls désigné ainsi les enfans de l'Eglise romaine. Indépendamment de ce manifeste collectif, plusieurs évêques constitutionnels, Gobel, Saurine, Lalande, Desbois, Gouttes, Avoine, Lindet, Prudhomme, etc., publièrent des Lettres pastorales. L'abbé Gratién, Tabourier, De Torcy, écrivirent dans le même sens ; et parmi les laïques, Camus, Larrière, Durand de Maillane, défendirent la nouvelle Constitution. Les *Nouvelles ecclésiastiques* des Jansénistes subsistaient encore, et étaient remplies d'éloges des constitutionnels : il n'y avait pas jusqu'à Lindet, évêque de l'Eure que l'on n'y appelât un zélé prélat et un respectable évêque. Il est vrai que Lindet n'était pas encore marié publiquement, et qu'il n'avait pas encore voté la mort de Louis XVI.

Le 3 mai, les évêques députés à l'Assemblée répondirent au saint Siége ². Ils lui annonçaient que leur *Exposition* du 30 octobre précédent avait été adoptée par tous leurs collègues ; que pour eux ils étaient prêts à tous les sacrifices ; qu'ils ne cherchaient point à troubler l'ordre civil ; qu'ils n'avaient rien omis pour porter l'Assemblée à revêtir au moins des formes canoniques les changemens que l'on voulait faire ; mais que leurs offres avaient été rejetées, et que l'on n'avait usé à leur égard que de rigueurs et d'insultes. Ils priaient le pontife romain de ne point songer à eux, mais uniquement à l'Eglise, et dans cette vue ils lui remettaient leurs démissions, pour qu'il pût suivre, sans obstacle, les voies les plus propres à ramener la paix. Cette Lettre fut souscrite des mêmes prélats qui avaient signé l'*Exposition*. Tel était l'esprit de sagesse, de modération et de condescendance de ces hommes que la haine accusait de fanatisme. Pie VI n'accepta point leurs démissions. Il crut qu'attendu la disposition des esprits, cette démarche ne ramènerait pas la paix, que ce serait un sacrifice inutile dont l'erreur triompherait sans se reconnaître, et

¹ P. 232.

² Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 176-177.

que l'on tendait moins à changer la discipline qu'à détruire la religion.

La manière dont on traitait les évêques en beaucoup d'endroits, indiquait le but de leurs ennemis¹. De Juigné, archevêque de Paris, contre lequel on avait armé une populace aveugle, s'était vu forcé de s'expatrier deux ans auparavant. De Bonneval, évêque de Senes, fut traduit devant les tribunaux, et resta longtemps en prison. L'âge de Castellane, évêque de Mende, ne le mit pas à l'abri d'une captivité qui finit par un traitement plus barbare encore. En Bretagne, dans le Midi, plusieurs évêques furent mis en jugement. D'autres furent chassés du milieu de leur troupeau; et ceux qui n'en reçurent pas l'ordre formel furent exposés à tant d'insultes et d'avanies qu'ils n'eurent plus que la fuite pour ressource. Leur présence contrariait les évêques constitutionnels, qui voyaient avec dépit l'attachement d'une grande partie du clergé et du peuple aux pasteurs légitimes, et qui croyaient n'être jamais tranquilles sur leurs sièges tant que ceux-ci résideraient dans leurs diocèses. On n'omit donc rien pour les éloigner; et des attroupe-mens séditieux, des menaces, des outrages, des arrêtés même des administrations furent mis en usage pour forcer les véritables évêques à s'expatrier. Leurs adversaires avaient pour eux la puissance, et ils sentaient le besoin de l'appeler à leur secours.

Mais comment aurait-on épargné les évêques, quand on traitait en ennemi le chef même de l'Eglise?

Le 3 mai 1791, une troupe de factieux brûla au Palais-Royal, à Paris, avec un appareil et un éclat outrageans, les derniers Brefs et l'effigie de Pie VI, que l'on avait habillée d'une manière ridicule, et cette insolence ne fut point réprimée. On travaillait, au contraire, à porter au pape des coups plus sérieux.

Bientôt une propriété dont il jouissait en qualité de prince temporel ne fut pas plus respectée que son autorité spirituelle, et un député d'Avignon proposa à l'Assemblée nationale de réunir le Comtat Venaissin à la couronne. Ce beau pays, enclavé dans la Provence, était tellement à la disposition de la France, qu'au premier mécontentement elle s'en saisissait sans obstacle. Louis XIV s'en était emparé; Louis XV s'en rendit maître également par suite de ses démêlés avec Clément XIII; mais il le rendit à Clément XIV. Le voisinage de la France rendait la possession de ce pays désagréable et presque inutile au pape. C'était un repaire de banqueroutiers, de gens sans aveu, d'avocats sans cause, d'intrigans obscurs, de ces individus, en un mot, dont la France regorgeait alors, qui ayant un peu d'esprit, beaucoup d'ambition, et

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle. t. 3, p. 177-178.

[An 1791
point
de let
gouver
leur a
nestes
pes de
y a be
mer à
tout
que c
l'emp
cette
liens
encor
grand
d'Avi
trouv
leur
l'Etat
n'exi
sont
perce
impô
ner à
ceux
le bo
rent
crain
avec
naï
gou
mes
pou
de
Fra
qu'
doi
qu'
ait
vo
la
co
si

point de fortune, avaient besoin, pour exister, du bouleversement de leur patrie. Abusant de la douceur et de la longanimité du gouvernement ecclésiastique, ils faisaient redouter dans Avignon leur audace, et imposaient aux paisibles Avignonnais par leurs funestes discours. Tout pays est disposé à saisir avidement les principes de la doctrine révolutionnaire, de même que tout endroit où il y a beaucoup de matières combustibles est prompt à s'enflammer à la moindre étincelle. Les hommes qui n'ont rien sont partout en beaucoup plus grand nombre que ceux qui ont quelque chose. Partout ceux qui ont à gagner à une révolution l'emportent de beaucoup sur ceux qui ont à y perdre, et dans cette classe même que la fortune semble avoir attachée par tant de liens au gouvernement qui existe, combien ne s'en trouve-t-il pas encore à qui l'ambition et un aveugle enthousiasme montrent de grands avantages dans un autre ordre de choses ! Tous les habitans d'Avignon qui jouissaient de quelques propriétés n'auraient pu trouver dans le monde, ni même désirer une administration qui leur fût plus favorable que celle du pape. Telle était dans tout l'Etat ecclésiastique la douceur paternelle du gouvernement, qu'il n'exigeait presque de ses sujets aucun de ces tributs qui ailleurs sont tellement multipliés, et levés avec tant de rigueur, que leur perception ressemble plus à une contribution de guerre qu'à un impôt légitime. L'esprit de la religion chrétienne, qui est de donner à ceux qui n'ont pas, n'est pas, à plus forte raison, d'ôter à ceux qui ont : mais cette douceur et cette humanité qui faisaient le honneur des honnêtes citoyens d'Avignon, étaient très-indifférentes à ces aventuriers qui, ne possédant rien, ne pouvaient craindre nulle part les exactions du gouvernement. Ils dévoraient avec des regards d'envie les riches domaines des heureux Avignonnais ; les dépouilles de ces hommes longtemps engraisés sous le gouvernement d'un père étaient à leurs yeux des dépouilles opimes ; ils n'attendaient que le signal de la licence et de l'anarchie pour s'élaner sur une proie assurée ; et il ne faut pas demander si de tels hommes s'empressèrent de voter leur réunion avec la France, et la dissolution du gouvernement ecclésiastique, puisqu'ils s'ouvraient par là le chemin de la fortune. Mais ce qui doit surprendre, c'est que l'Assemblée nationale ait pensé qu'une ville, qui n'était qu'une faible portion des Etats du pape, ait eu le droit de se séparer de la majorité, et d'émettre un vœu pour adopter un autre gouvernement. Cet outrage fait à la volonté générale, regardée comme la loi, devait être hautement condamné par une assemblée dont la prétention était de faire revivre les droits du peuple. L'Assemblée, qui, du moins par ses

principes, se considérait comme en guerre avec toutes les nations voisines, ne fut point arrêtée par cette considération : le patriotisme des Avignonnais fut élevé jusqu'aux nues ; un décret, du 14 septembre 1791, adjugea la possession d'Avignon à la France, et le vœu national des habitans fut regardé comme le plus légitime de tous les droits. On vit bientôt ce malheureux peuple faire un bien cruel essai de sa liberté nouvelle : cette ville, si paisible autrefois, devint un théâtre de discordes et de carnage. Le pontife, dans une circulaire adressée aux ambassadeurs de toutes les puissances, se plaignit amèrement des crimes dont l'abus des nouveaux principes avait souillé la ville d'Avignon, et fit sentir à tous les princes de l'Europe que l'usurpation de son domaine était la cause de tous les souverains. Ses plaintes produisirent alors peu d'effet, et l'on était si accoutumé à voir les papes dépouillés de cette portion de leur territoire, qu'on ne s'aperçut que longtemps après des conséquences de cette première invasion. Les usurpateurs du Comtat voulurent aussi que ce pays jouît des avantages de la Constitution civile du clergé ; et quoique l'Assemblée nationale paraisse n'avoir rien statué à cet égard par un décret, on y fit nommer depuis un évêque constitutionnel.

Ainsi se réalisaient les espérances de la philosophie ; ainsi étaient appliquées, par les mains de ses adeptes, des Francs-Maçons et des Illuminés, les maximes anti-sociales que les mauvaises passions accrédiétaient depuis si longtemps. En présence de cette mise en œuvre des enseignemens philosophiques, Voltaire, patriarche de l'incrédulité, n'avait-il pas droit à un public hommage ?

Le temps était venu de reconnaître les obligations du genre humain envers celui dont la toute-puissance sur son siècle avait hâté la révolution. Les circonstances actuelles en fournissaient une belle occasion.

« Voltaire, dit un de ses disciples ¹, n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire, prouveront à ceux qui savent réfléchir, que le premier auteur de cette grande révolution qui étonne l'Europe, et répand de tous côtés l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est, sans contredit, Voltaire. C'est lui qui a fait tomber la première et la plus formidable barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans : l'un et l'autre pesaient ensemble sur nos

¹ *Mercur de France*, n° 32, du samedi 7 août 1790, p. 27. Il était rédigé par Marmontel, La Harpe et Champfort, tous trois de l'école de Voltaire. Le passage que nous citons est signé D. Il paraît être de La Harpe,

» têtes, et se tenaient si étroitement, que, le premier une fois se-
 » coué, le second devait l'être bientôt après. L'esprit humain ne
 » s'arrête pas plus dans son indépendance que dans sa servitude;
 » et c'est Voltaire qui l'a affranchi en l'accoutumant à juger sous
 » tous les rapports ceux qui l'asservissaient. C'est lui qui a rendu
 » la raison populaire; et si le peuple n'eût pas appris à penser, ja-
 » mais il ne se serait servi de sa force. C'est la pensée des sages
 » qui prépare les révolutions politiques; mais c'est toujours le
 » bras du peuple qui les exécute.... Des esprits superficiels ou cré-
 » dules ont affecté de ne voir dans Voltaire qu'un flatteur de la
 » puissance, parce qu'il a quelquefois caressé les ministres ou les
 » grands. Ils ne s'aperçoivent pas que ces cajoleries particulières
 » sont sans conséquence : mais ce qui est d'un effet infailible et
 » universel, c'est cette haine de la tyrannie en tout genre qui res-
 » pire dans tout ce qu'il écrit; partout il la rend odieuse ou ridi-
 » cule, partout il avertit l'homme de ses droits et lui dénonce ses
 » oppresseurs.... Il a tant répété au peuple : Savez-vous quel est
 » votre plus grand malheur? c'est d'être sot et poltron; il l'a
 » tant redit de mille manières, qu'enfin on n'a plus été ni l'un ni
 » l'autre. »

Non-seulement les amis de Voltaire, voyant les projets de leur
 parti assez avancé, ne craignaient plus d'avouer les intentions de
 leur chef; mais, s'élevant au-dessus de ménagemens timides, et
 bravant la puissance royale à peu près anéantie, ils préparaient à
 l'irrégion et à la révolte un triomphe scandaleux. L'Assemblée
 constituante ordonna la translation des restes de Voltaire. Le
 10 juillet 1791, veille de la fête, on afficha dans tout Paris une ré-
 clamatiou signée d'un grand nombre de citoyens qui protestaient
 contre cet hommage rendu à un écrivain frivole, irréligieux et
 corrupteur; mais le cortège n'en fut pas moins pompeux¹. On
 affecta de le faire passer sous les fenêtres des Tuileries, où
 Louis XVI était alors prisonnier, et de faire marcher en tête ceux
 qui venaient d'arrêter le monarque à Varennes. Une église desti-
 née au culte du Très-Haut reçut, sous le nom de *Panthéon*, les
 cendres de l'ennemi déclaré du christianisme. Depuis, pour ren-
 dre le but de ces honneurs moins équivoque, on les conféra aussi
 aux restes de Rousseau, que l'on transporta d'Ermenonville : et à
 ces noms tristement fameux dans les annales de la philosophie,
 on associa bientôt après, au moins pour quelque temps, les noms
 les plus abjects, et des monstres à peine dignes du nom d'hommes.

L'Assemblée, dite *constituante*, ayant terminé ses séances le

¹ Mém. pour servir à l'Hist eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 188.

30 septembre 1791, fut remplacée le lendemain par une assemblée législative, où se trouvaient, entre autres, vingt-sept membres du clergé constitutionnel, savoir : dix évêques et dix-sept prêtres. Cette nouvelle assemblée montra dès ses premières séances l'intention bien prononcée d'avilir et de renverser tout à fait le trône vacillant conservé par la Constituante. Les factieux, qui travaillaient à organiser le désordre, sous le nom de république, trouvèrent protection dans son sein.

Le 1^{er} octobre 1791 le Calviniste François de Neuf-Château proposa de ne plus exiger qu'un serment civique de la part des prêtres ¹. C'était un piège tendu à la bonne foi de quelques ecclésiastiques. On espérait leur faire comprendre qu'ayant une fois juré fidélité à la Constitution générale de l'Etat, ils avaient implicitement promis de se conformer aux lois de la Constitution du clergé. Cette ruse grossière fut déjouée par la simplicité même de ceux qu'on voulait séduire. Quelques-uns d'entre eux ayant proposé que l'on permit aux prêtres d'ajouter à leur serment les réserves qui leur seraient commandées par la foi, l'on vit à découvert tout le dépit que causait cette indiscretion à ceux qui avaient provoqué le projet de loi, par la mauvaise humeur avec laquelle ils répondirent à cet humble amendement. La proposition de François de Neuf-Château fut adoptée, et l'on décréta le 29 novembre que les ecclésiastiques coupables de non prestation du serment civique à la Constitution seraient réputés suspects de révolte contre la loi, et de mauvaises intentions contre la patrie; qu'ils seraient privés de toute pension et traitement; qu'enfin ils seraient confinés dans la ville que l'administration de chaque département assignerait pour leur exil ou leur prison. Heureusement, la Constitution nouvelle avait laissé à Louis XVI le droit d'apposer son *veto* sur ce décret. L'exécution n'en fut donc qu'à moitié complète, et un grand nombre d'ecclésiastiques continuèrent de remplir les fonctions de leur ministère dans les oratoires conservés où les vrais fidèles se rendaient en foule. Cet attachement aux prêtres courageux, qui avaient refusé d'abjurer la foi, en ne se soumettant pas à la Constitution civile, excitait la fureur des ennemis de la religion : tous les bons Catholiques évitaient les églises où l'on savait devoir rencontrer les malheureux assez coupables ou assez faibles pour s'être associés aux folies de la révolution; un vif intérêt s'attachait à leurs adversaires, et leur méritait les vengeances de l'Assemblée.

Les agitateurs ne pardonnaient pas à Louis XVI d'avoir pro-

¹ Hist. abr. de la Const. civ. du clergé de France, p. 69-70.

tégé des prêtres. Ils eussent voulu que le clergé se déshonorât par un parjure sacrilège : mais le parjure faisait horreur à la plupart de ses membres, et plusieurs de ceux qui s'en étaient souillés par entraînement ou par faiblesse, s'empresaient de rétracter le serment.

Pie VI, dans un Bref du 19 mars 1792 sur les affaires ecclésiastiques de France, donna des éloges au repentir des prêtres qui avaient le courage de réparer ainsi leur faute. Il s'affligeait de la persévérance des quatre prélats dans le schisme, et de la témérité de ceux qui, en s'intitulant *évêques constitutionnels*, semblaient se donner à eux-mêmes un nom de parti, et qui osaient parler, par dérision, de leur communion avec le saint Siège¹. Il les exhortait à se reconnaître enfin et à satisfaire à l'Eglise. Après les avoir longtemps attendus, il ne voulait pas, disait-il, les frapper encore, et se contentait de leur adresser des monitions. Enfin il condamnait leurs écrits, entre autres l'*Accord des vrais principes*, se plaignant qu'ils y eussent rassemblé des sentimens erronés, schismatiques et hérétiques, proscrits et réfutés depuis longtemps. Pie VI n'alla pas plus loin, et ne déclara pas formellement retranchés du corps de l'Eglise ces évêques usurpateurs. Ils s'élevèrent, comme on devait s'y attendre, contre ses Brefs, et prétendirent que, si le pape les avait condamnés, cette condamnation ne pouvait avoir de force qu'autant qu'elle était ratifiée par l'Eglise, et que l'Eglise ne s'était pas prononcée à cet égard. Mais on leur ôta cette dernière ressource. On recueillit le nom des évêques qui joignirent leur jugement à celui de Pie VI, et on en donna la liste dans une défense des Brefs de ce pape contre l'écrit d'un religieux allemand². On y compte, outre les cent vingt-huit évêques de France qui n'avaient pas accédé au nouvel ordre de choses, vingt-quatre cardinaux, cinquante évêques des Etats du pape, treize de différentes parties de l'Italie, dix d'Allemagne, neuf de pays voisins, quatre de Savoie, quatre du Comtat, sept d'Espagne, quatre vicaires apostoliques en Hollande et en Angleterre, l'archevêque de Dublin, l'archevêque de la Plata en Amérique, deux évêques en Chine et six évêques *in partibus*; en tout deux cent soixante-trois prélats, auxquels on pourrait ajouter encore quelques évêques d'Irlande et des vicaires apostoliques en Ecosse.

L'Assemblée législative continuait ses attentats. Sur la mo-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 2, p. 200-201.

² Voy. la Dissertation de l'abbé Hulot, imprimée à Augshourg, sous ce titre: *Salisburgensis cujusdam religiosi, in collectionem Brevium SS. DD. Pii Papæ VI, irreligiosè invecti, debita castigatio.*

tion de Torné, métropolitain du Cher, qui voulait se délivrer d'un costume par lequel il était encore assujéti à quelque retenue, un décret fut porté le 6 avril 1792, jour même du vendredi saint, pour prohiber tout costume ecclésiastique et religieux. Gay-Vernon, évêque de la Haute-Vienne, s'empessa, aussi que Torné, de déposer, sur le bureau du président, la croix signe de sa dignité. C'est ainsi qu'ils préludaient l'un et l'autre à leur future apostasie. Leur exemple fut imité par quelques-uns de leurs collègues, par l'évêque Fauchet, par le Victorin Mulot, etc. Torné voulut, de plus, faire abroger la Constitution civile du clergé, et les députés Ramond, Jean de Bry et Lemontey parlèrent dans le même sens à l'Assemblée législative¹. C'était aussi le but de l'écrit publié en 1792 par Demoy, curé de Saint-Laurent de Paris et député suppléant à l'Assemblée. Cet écrit, intitulé *Accord de la religion et des cultes* chez une nation libre, soutenait que la Constitution civile du clergé était absurde, que c'était un enfant du jansénisme, que l'État ne devait pas se mêler de religion ni en professer aucune. Mais l'auteur ne s'en tenait pas là : il parlait contre le célibat et les congrégations, se moquait des pratiques et des cérémonies religieuses, et cependant il resta dans sa cure. En vain on réclama contre ce scandale; en vain on publia des écrits contre Demoy : Gobel n'osa l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Une vive controverse s'agitait alors entre les constitutionnels relativement au mariage des prêtres². Le signal en avait été donné par l'abbé Cournand, professeur au Collège de France, qui, dès la fin de 1789, fit, dans les assemblées d'un district de la capitale, une motion pour demander à l'Assemblée constituante le mariage des prêtres. Cette motion, prononcée les 27 novembre, 4 et 11 décembre, dans le district de Saint-Etienne-du Mont, fut ensuite imprimée, et donna lieu à quelques écrits en faveur de la discipline constante de l'Eglise latine. Au commencement de 1790, Bernet de Baillorette, chapelain de Popincourt, adressa une Lettre à Rabaut-Saint-Etienne, pour demander le mariage des prêtres. Sa Lettre devint publique et on l'interdit; ce qui l'irrita au point que, le lundi de Pâques, il monta en chaire et déclama contre cette mesure : mais les fidèles le firent descendre. Bientôt on ne se contenta plus d'écrire en faveur du mariage des prêtres, et quelques ecclésiastiques et religieux profitèrent de la licence générale pour rompre les liens qu'ils avaient contractés. Dubourg, curé de Saint-Benoît-sur-Seine, se maria, et chercha à se justifier par quelques

¹ Précis hist. sur l'Eglise constit. p. li-lij

² *Ibid.* p. lii-liv.

brochures : c'est contre lui que l'abbé Herluison fit paraître, en 1792, le *Fanatisme du libertinage confondu*, en six Lettres. Quelques-uns des évêques constitutionnels réclamèrent fortement, il faut le dire, en faveur du célibat ecclésiastique. Charrier de La Roche défendit cette discipline dans son *Examen du décret du 27 août 1791*. Gratiien, son successeur à Rouen, publia une Instruction pastorale le 24 juillet 1792 sur la continence des ministres de la religion : il y déclarait qu'il procéderait contre tout prêtre qui oserait se marier, et il interdit en effet Lecorney, curé du Havre, pour une semblable faute. Le 28 novembre suivant, Fauchet donna une Lettre pastorale contre le divorce et le mariage des prêtres; il fut dénoncé pour ce sujet à la Convention par Lecointe. Le Coz adressa des représentations à un de ses suffragans qui avait fait bénir, par un de ses vicaires, le mariage d'un prêtre. Mais ces réclamations ne pouvaient arrêter le torrent, et les exemples de mariages des prêtres devinrent assez fréquens en 1792.

Déjà la persécution avait commencé à Paris et dans les départemens¹. L'Assemblée avait proclamé la tolérance de tous les cultes. Tous en effet étaient protégés, excepté un. Les fidèles qui ne voulaient point reconnaître les nouveaux évêques étaient inquiétés et poursuivis. Là on leur refusait des églises pour se rassembler, ici on ne leur en accordait que pour laisser la populace y exciter du désordre. Des brigands allaient impunément enlever des religieuses de leur monastère pour les insulter, ou bien forcer des religieux de désertier leurs cloîtres. Dans plusieurs départemens on renfermait les prêtres non assermentés. Quatre cents avaient été emprisonnés à Laval, et de Hercé, évêque de Dol, à leur tête. On en arrêtait aussi à Dijon, à Rennes, à Angers, etc., et mille vexations partielles s'exerçaient contre eux, suivant le caprice ou la haine des administrations locales. Dans le midi, les révolutionnaires commirent de plus grands excès encore. Dès le 13 juin 1790, cinq Capucins de Nîmes avaient été massacrés dans leur couvent, ainsi que deux clercs. L'abbé Raynard, grand-vicaire de Senez, et supérieur du séminaire, fut jeté dans le Var, le 6 juin 1792, après avoir essuyé les plus mauvais traitemens. Neuf prêtres, dont un grand-vicaire de Nîmes, et deux directeurs de la Congrégation de Saint-Sulpice, furent massacrés le 14 juillet de la même année aux Vans, petite ville du département de l'Ardèche. Beaucoup d'évêques furent insultés, maltraités, pillés, contraints de quitter leurs diocèses et même la France. Celui de Senez fut renfermé au fort de Seyne et subit plusieurs condamnations.

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 202.

L'Assemblée autorisait ces rigueurs par les mesures qu'elle prenait elle-même contre les prêtres. Le 26 mai 1792, elle rendit un décret pour condamner à la déportation les ecclésiastiques non assermentés.

1^o La déportation, y disait-on¹, aura lieu comme mesure de police.

2^o Seront considérés comme insermentés tous ceux qui, assujettis à la loi du 26 décembre 1790, n'auraient pas prêté le serment; ceux aussi qui, n'étant pas soumis à cette loi, n'ont pas prêté le serment civique postérieurement au 3 septembre; ceux enfin qui auront rétracté l'un ou l'autre serment.

3^o Lorsque vingt citoyens d'un même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation, si l'avis du district est conforme à la pétition.

4^o Lorsque l'avis du Directoire du district ne sera pas conforme à la pétition, le Directoire du département sera tenu de faire vérifier, par des commissaires, si la présence de l'ecclésiastique dénonce nuit à la tranquillité publique; et sur l'avis des commissaires, s'il est conforme à la pétition, le Directoire du département sera tenu de prononcer la déportation.

5^o Dans le cas où un ecclésiastique non assermenté aurait causé des troubles par des actes extérieurs, les faits pourront être dénoncés au département par un ou plusieurs citoyens actifs; et, après la vérification, la déportation sera pareillement prononcée.

6^o Dans le cas où les citoyens actifs formant la pétition ne sauraient pas écrire, elle sera reçue, en présence du procureur-syndic, par le secrétaire du district.

7^o Le département ordonnera aux ecclésiastiques sujets à la déportation de se retirer, dans les vingt-quatre heures, hors des limites du district de leur résidence; dans trois jours, hors du département, et dans le mois, hors du royaume.

8^o L'ecclésiastique déclarera le pays étranger où il veut se retirer; il lui sera donné un passeport portant son signalement.

9^o S'il n'obéit pas, la gendarmerie sera requise de le transporter de brigade en brigade.

10^o Ceux qui resteraient ou rentreraient dans le royaume, après l'exportation prononcée, seront condamnés à une détention de dix ans.

Une faible barrière s'opposait encore aux fureurs des impies : la volonté du roi refusa, le 19 juin, de sanctionner le décret rendu

¹ Hist. abr. de la Constit. civ. du clergé de France, p. 71-72.

contre les prêtres ; mais par les entraves qu'elle mettait aux des-seins de l'Assemblée, elle ne faisait que l'irriter davantage. Qu'é-tait-ce alors que la puissance du malheureux Louis XVI ? Crai-gnant de mécontenter les ennemis de sa couronne, et n'osant employer ceux qui voulaient le défendre et mourir pour lui, ce prince ne pouvait que nuire à ceux dont il embrassait la cause, parce que rien n'excite autant l'audace du méchant que la protec-tion de la faiblesse. Après toutes les concessions faites aux enne-mis du nom catholique, le dévouement inutile du roi à la défense du clergé fidèle ne pouvait qu'accélérer la ruine de l'un et de l'autre. On voulut forcer Louis à revenir sur sa démarche. Le 20 juin, des brigands, que l'on soudoyait dans la capitale, réunis à la lie des faubourgs, entrèrent en armes dans les Tuileries, pénétrèrent jusque dans les appartemens du roi, et le menacèrent longtemps de leurs piques et de leurs cris. Il ne céda point à la crainte ; et les factieux, contens d'avoir fait l'essai de ce qu'ils pouvaient oser, se retirèrent sans avoir répandu de sang. L'Assemblée, loin de les réprimer, encourageait leur audace par des mesures analogues.

Suspendons un moment le récit de ces triomphes remportés en France par la philosophie, pour constater le fait de l'heureuse réaction qui s'opérait en Allemagne, en Italie et en Belgique, sous la conduite de princes à qui les excès de la révolution française venaient d'ouvrir les yeux.

Qui eût observé l'état de l'Eglise vers 1787, et n'eût jugé que sur les apparences, l'eût peut-être cru menacée d'une ruine pro-chaine ¹. A Vienne, un empereur refondant la discipline, s'em-parant de l'enseignement pour le mieux dénaturer, décidant de tout arbitrairement dans les matières les moins soumises à son pouvoir, et n'ayant plus aucun rapport avec le souverain pontife que pour le fatiguer de querelles et de menaces ; à Florence et à Naples, deux princes entraînés par le premier, et suivant tous ses errements ; en Allemagne, des prélats (qui l'eût pu croire ?), les quatre principaux métropolitains de cette grande contrée, tra-mant une ligue contre leur chef, aidant à déprimer le saint Siège, suscitant des divisions, et visant à une indépendance qui eût abouti à les soumettre à la puissance civile : telle était, vers 1787, la situation de l'Eglise. Mais la Providence, qui avait permis ces orages, y mit un terme. Elle souffle sur cette ligue si bien com-binée en apparence. Joseph II, qui en était l'âme, meurt dans sa quarante-neuvième année. Léopold change d'Etats et d'inclina-tions. Ferdinand se réconcilie avec Pie VI. Le congrès d'Embs de-

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 133-134.

vient suspect à ses propres auteurs. Deux des archevêques l'abandonnent entièrement, et les deux autres, privés de l'appui qu'ils avaient espéré, sont forcés de se désister. L'Eglise voit s'évanouir les projets de ses ennemis ; elle triomphe des obstacles et des dangers.

La mort de Joseph II était arrivée le 20 février 1790. Ce prince était un mélange singulier de bonnes et de mauvaises qualités ¹. Actif et laborieux, il eût pu faire le bien de ses peuples ; mais il se trompa dans les moyens propres à le conduire à ce but. Des maîtres imprudens avaient jeté dans son esprit des dispositions défavorables au saint Siège. La lecture des livres philosophiques, la flatterie et les mauvais conseils achevèrent de l'égarer. Il asservit l'Eglise, affligea les hommes religieux, diminua le respect dû aux lois par la multiplicité et la bizarrerie des siennes, s'aliéna le cœur de ses sujets qu'il contrariait dans leurs affections et dont il dédaignait les plaintes, et jeta dans ses Etats des semences de troubles et d'impiété. Il fit au chef de l'Eglise une guerre de chicanes, établit, sous le nom de *casse de religion*, une casse de rapines, et sous prétexte de faire une distribution plus équitable et plus uniforme des revenus ecclésiastiques, en dépouilla les usufruitiers pour se les attribuer à lui-même, et s'en servir soit à proposer ses réformes, soit à enrichir des hommes avides.

Joseph II n'ayant point laissé d'enfans, Léopold, son frère, grand-duc de Toscane, devenait son successeur. La conduite qu'il avait tenue dans son duché pouvait faire craindre qu'il ne voulût suivre les mêmes plans. Mais chez lui l'empereur ne parut pas penser comme le grand-duc.

Il annonça des dispositions plus bienveillantes pour le clergé et pour le saint Siège, rendit à plusieurs évêques des Etats héréditaires des revenus que Joseph II leur avait enlevés, et rétablit des institutions ecclésiastiques qu'on avait détruites. La Hongrie obtint la révocation de plusieurs changemens opérés sous le dernier règne.

Toutefois le calme ne revint pas aussitôt dans les Pays-Bas. Le premier soin de Léopold avait été de désavouer par un rescrit tout ce qu'avait fait son frère dans la Belgique, et d'offrir aux insurgés l'oubli du passé ². Ils se refusèrent à ces conditions ; c'est-à-dire à tout ce qu'ils pouvaient prétendre et espérer, à ce qui était juste, à ce qu'ils avaient demandé eux-mêmes. Après cette démarche, ils n'eurent presque plus que des revers. Plusieurs plénipotentiaires étrangers se réunirent à La Haye pour s'occuper

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 131-132.

² Histoire de Pie VI, p. 177-179.

de leur sort. Ils les invitèrent à rentrer dans le devoir, promettant d'intervenir pour les réconcilier avec le nouveau souverain. Les insurgés repoussèrent ces offres, qui avaient été précédées, quelques mois auparavant, d'une proclamation pacifique de l'archiduc Albert. Pendant que les trois partis, ceux des Vonchistes, de Vandermersch, de Vandernoot, mettaient un désordre inexprimable dans la confédération, Léopold continuait à se comporter avec modération et sagesse. Il fit entendre à l'archevêque de Malines qu'il n'avait pas le dessein de se mêler des affaires spirituelles, qu'il s'en rapporterait à l'épiscopat, et ne permettrait jamais aux tribunaux séculiers d'empiéter sur ses droits. Ces procédés produisirent les effets les plus salutaires pour l'Église. En effet, les confédérés, qui disaient ne s'être armés que pour le maintien de la religion, n'avaient plus de prétexte de persister dans leur révolte. Aussi leur enthousiasme se refroidit-il sensiblement. Mais les chefs, qui dans les dissensions civiles s'enrichissent des malheurs publics, et vivent aux dépens de la multitude qu'ils abusent, la retinrent encore sous leurs drapeaux. Pour rendre tout accord impossible, s'il se pouvait, entre elle et le souverain, ils la portèrent à brûler un manifeste que Léopold avait publié à Francfort. Ce prince, comme un père tendre et facile, eut pitié de ses enfans égarés. Après qu'ils eurent essuyé plusieurs déroutés complètes, le général Bender leur donna encore un délai pour recourir à la clémence impériale, leur déclarant qu'une fois expiré, « il mettrait ses bottes, et ne les quitterait qu'après les avoir subjugués. » Il tint parole. Ses exhortations n'ayant obtenu aucun succès, il monta à cheval, et reprit toute la Belgique en très-peu de jours, sans tirer un coup de fusil, les insurgés fuyant sans cesse à son approche. Le 2 décembre 1790, il entra dans Bruxelles et tout fut apaisé. Ainsi se termina cette grande querelle suscitée par la fureur des innovations, entretenue d'un côté par les vacillations de l'autorité, de l'autre par l'ambition des chefs de la révolte, et qui fut étouffée par la fermeté réunie à la prudence et à la justice. Pie VI ne paraît qu'un seul instant sur ce théâtre; mais c'est pour y jeter le plus grand éclat, et y déployer le plus noble caractère.

D'un autre côté, en Toscane, la régence provisoire, organisée par Léopold, rétablit tout ce qu'il avait supprimé. On vit renaître de leurs cendres les autels abattus, les monastères détruits, les monumens de la religion renversés par la philosophie. Le nouveau grand-duc, moins enclin que son père à l'adoption des modernes systèmes, et commençant, comme tous les souverains de l'Europe, à redouter leurs conséquences désastreuses, suivit d'autres maxi-

mes. Une émeute qui eut lieu contre Ricci, à Pistoie, l'obligea de fuir. Il se retira à Chiante, où il continua quelque temps ses innovations et ses intrigues. On le força enfin de donner sa démission. Léopold voulut l'annoncer lui même à Pie VI par une lettre très-affectueuse. Il lui devait bien ce léger dédommagement, après lui avoir suscité tant de chagrins. La Toscane commença donc à respirer, et ce pays, travaillé depuis dix ans par des artisans de discorde, se vit avec joie rendu à la paix.

Il en fut de même du royaume de Naples. Pie VI, plus affligé que personne de la longue vacance de tant de sièges et de l'état malheureux de tant de peuples dépourvus de pasteurs, désirait vivement terminer à l'amiable des différends si pernicieux à la religion¹. Il avait cherché plusieurs fois à nouer des négociations qui n'avaient pas été accueillies. Il était temps cependant qu'on adoptât des maximes plus sages. A mesure que la révolution française prenait un caractère plus grave, et un aspect plus inquiétant, les souverains, qui s'étaient laissé aveugler jusqu'à faire la guerre au saint Siège, sentaient leur erreur et cherchaient à la réparer. Le gouvernement napolitain mit donc graduellement moins de hauteur et de ténacité dans ses rapports avec le pontife. Les négociations recommencèrent à la fin de 1789, et l'année suivante vit éclore un accommodement définitif. Il fut convenu que chaque roi de Naples paierait, à son avènement au trône, une somme de cinq cent mille ducats, en forme de pieuse offrande à S. Pierre; au moyen de quoi la présentation de la haquenée serait abolie pour toujours, et le roi ne serait pas appelé vassal du saint Siège. On arrêta aussi que le pape nommerait à tous les bénéfices de second ordre, mais ne choisirait que des sujets du roi; et que, pour les sièges épiscopaux, il y nommerait sur une liste de trois candidats présentés par le roi. On devait continuer d'avoir recours à lui pour les dispenses et les affaires matrimoniales. Il consentit cependant à confirmer toutes les dispenses qui auraient été accordées par les évêques pendant les querelles. Telles furent les principales conditions de cet accommodement, où le roi de Naples obtint presque tout ce qu'il avait désiré. Cette réconciliation fut suivie d'un voyage qu'il fit à Rome avec la reine, au printemps de 1791. Pie VI le reçut de la manière la plus affectueuse, et parut ne conserver aucun ressentiment du passé. De son côté, Ferdinand avoua, dit-on, que c'était contre son inclination qu'on l'avait entraîné dans ces longues contestations. Le traité ne fut pourtant pas mis tout de suite à exécution. De nouvelles difficultés vinrent

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 123-124.

encore à la traverse, et ce ne fut qu'au commencement de 1792 que les sièges vacans furent définitivement remplis d'après les formes du nouveau traité. Il y avait plus de quinze ans que les deux cours étaient divisées à ce sujet.

L'heureuse réaction que nous venons de décrire étonne moins qu'elle ne console, lorsqu'on pense qu'après tout elle avait lieu dans des pays où la religion catholique était dominante. L'Italie, les Etats héréditaires d'Autriche, la Belgique, quoique tourmentés par les innovations, recélaient un trop vif attachement à la foi de leurs pères, pour que les souverains de ces contrées pussent résister longtems à l'ascendant de cette vieille affection. En Angleterre, au contraire, où la majorité des habitans était protestante, le souverain, protestant lui-même, avait plus de chances de résistance; les Catholiques n'étaient là qu'en minorité, et cependant nous voyons que leur émancipation s'y prépare.

Les plus sages des Protestans, honteux des fureurs de la populace en 1780, s'étaient déclarés hautement pour une tolérance plus étendue, et pour la révocation de lois portées dans des tems de rigueur, mais qui contrastaient avec les idées libérales dont se glorifiait le dix-huitième siècle¹. Les hommes les plus éclairés, tant dans le ministère que dans le parti de l'opposition, témoignaient le désir de faire disparaître successivement les traces des anciennes animosités. Les catholiques songèrent à profiter de ces dispositions.

Le 3 mai 1787, ils nommèrent, dans une assemblée générale, un comité pour travailler à améliorer leur situation. Au commencement de 1788, ce comité présenta au ministre un Mémoire où il exposait brièvement les demandes des catholiques et les motifs sur lesquels elles étaient appuyées.

Le célèbre Pitt accueillit cette ouverture, et dans une conférence entre lui et quelques membres du comité, il désira qu'on lui fournît des preuves du sentiment du clergé et des universités catholiques sur quelques articles, notamment sur les droits du Pape. On consulta donc sur ces objets les universités de Paris, de Louvain, de Douai, d'Alcala, de Salamanque et de Valladolid. Leurs réponses furent uniformes. La Sorbonne, entre autres, déclara, le 19 février 1789, que le Pape n'a aucune autorité temporelle sur l'Angleterre, qu'il ne peut délier les Anglais du serment de fidélité, et qu'on est tenu de garder la foi aux hérétiques, le dogme contraire n'étant qu'une supposition des Protestans pour rendre la religion catholique odieuse.

Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend le XVIII^e siècle, t. 3, p. 162-169

En conséquence, on dressa une protestation dans laquelle les Catholiques s'expliquaient sur plusieurs opinions qui avaient plus d'une fois servi de prétexte aux plaintes des Protestans. Ils y faisaient leur profession de foi sur cinq chefs principaux, et déclaraient, entre autres, qu'aucune puissance n'a le droit d'absoudre les sujets du serment de fidélité, et qu'on doit accorder la foi aux hérétiques. Cette déclaration était d'ailleurs rédigée dans le même esprit et sur les mêmes principes que le serment de 1778. Elle fut signée, en 1789, par tout le corps des Catholiques anglais. Les vicaires apostoliques et leurs coadjuteurs, près de deux cent quarante prêtres, sept lords, douze baronnets, au total plus de dix-sept cent cinquante individus, revêtirent cet écrit de leurs signatures. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'à cette occasion, Jacques Talbot, évêque de Birtha et vicaire apostolique du district du sud, convoqua en synode les prêtres de son district, au nombre de plus de soixante, et signa avec eux la déclaration.

Quelques ecclésiastiques n'approuvèrent cependant pas cet écrit, où ils trouvaient qu'on s'expliquait durement sur quelques points. Matthieu Gibson, évêque de Comane et vicaire apostolique du district du nord, ne le signa point. Milner et Plowden, prêtres zélés et écrivains estimables, paraissent aussi s'en être abstenus. Depuis, Walmesley, évêque de Rama, et vicaire apostolique du district de l'ouest, rétracta sa signature, et quelques prêtres suivirent cet exemple.

Quoi qu'il en soit, le comité catholique, qui avait dressé cette déclaration, continua à poursuivre son plan. Il minuta un projet de bill et de serment qu'il se proposait de présenter au parlement. Malheureusement ce projet de serment allait encore plus loin que la déclaration. On y donnait assez improprement aux Catholiques le nom de *Catholiques-dissidens-protestans*, sans doute à cause de la dernière protestation : beaucoup de Catholiques trouvèrent mauvais qu'on usât envers eux d'une autre dénomination que celle qui fait leur gloire. On s'y permettait de qualifier d'hérétique une doctrine qu'il n'appartenait point à des laïques de désigner ainsi. Enfin on y avait inséré des clauses vagues, susceptibles d'un mauvais sens, et dépourvues de la précision et de l'exactitude théologiques. Et cela n'était pas très-étonnant. Le comité était principalement composé de laïques, qui s'étaient persuadés qu'ils pouvaient se dispenser de consulter les évêques, et que leur qualité de commettans des Catholiques leur donnait le droit de décider les questions les plus graves. De ces élémens sortirent bientôt des étincelles de troubles.

Les vicaires apostoliques, qu'on aurait dû consulter, surtout

[An 17
dans u
du tro
parut
le 19
ment,
cycliq
Deux
aux m
ses ra
était p
de la
datée
l'autr
gage
comit
de 17
en dr
du 24
teme
Ce
la ca
deux
rapp
modi
quer
où o
19 j
eux,
Gib
dans
de C
que
nou
et a
que
ser
Est
et l
à l'
C
dù,
éch
2 f

dans une affaire qui les intéressait particulièrement comme chefs du troupeau, virent avec peine un projet de serment qui ne leur parut pas compatible avec les intérêts de la religion. S'étant réunis, le 19 octobre 1789, ils condamnèrent la nouvelle formule de serment, et en instruisirent tous les Catholiques par une Lettre encyclique, datée du 21 du même mois, et que tous quatre signèrent. Deux jours après, Walmsley, le plus ancien de ces évêques, adressa aux membres du comité une Lettre, où il donnait quelques-unes de ses raisons pour les détourner du nouveau serment. Cette Lettre était polie et mesurée. Toutefois le comité se montra fort blessé de la démarche des quatre prélats. Il se défendit par deux Lettres, datées du 25 novembre 1789, et adressées, l'une aux Catholiques, l'autre aux vicaires apostoliques. Dans celle-ci, à travers un langage respectueux, percent des traits déplacés contre le clergé. Le comité s'y excusa assez mal de ne s'en être pas tenu au serment de 1778, comme l'évêque de Rama le conseillait. Celui-ci se crut en droit de faire des reproches au comité dans sa Lettre imprimée du 24 décembre suivant, et l'évêque de Comane le blâma plus fortement encore dans une Lettre pastorale.

Cette division pouvant avoir des suites fâcheuses, on essaya de la calmer. Il y eut, au mois de février 1790, une entrevue entre deux des vicaires apostoliques et les membres du comité. Elle ne rapprocha pas entièrement les esprits. On fit, à la vérité, quelques modifications au serment, mais peu importantes. En conséquence, quand les vicaires apostoliques virent approcher le temps où on devait présenter le bill au parlement, ils donnèrent, le 19 janvier 1791, une seconde encyclique signée de trois d'entre eux, savoir, Walmsley et ses deux nouveaux collègues, Guillaume Gibson, évêque d'Acanthos, qui venait de succéder à son frère dans le vicariat du nord, et Jean Douglass, sacré récemment évêque de Centurie et vicaire apostolique de Londres, à la place de Jacques Talbot. Les trois prélats disaient que la condamnation prononcée le 21 octobre 1789, avait été confirmée par le saint Siège, et approuvée par les évêques d'Irlande et d'Ecosse. Ils déclaraient que le comité n'avait aucun droit de décider de la légitimité des sermens, blâmaient la dénomination de *Dissidens catholiques-protestans*, défendaient aux Catholiques de prêter le serment projeté, et les avertissaient d'être en garde contre quelques écrits publiés à l'occasion de ces disputes.

Cette nouvelle censure, plus expresse et plus motivée, aurait dû, ce semble, terminer le différend. Mais les esprits s'étaient échauffés, et le comité n'était point disposé à céder. Il adressa, le 2 février, à Douglass, une Lettre pour sa justification. Quelques

jours après, il y eut une conférence entre Gibson et Douglass et les membres du comité. Les évêques requièrent expressément ces derniers de déclarer s'ils voulaient aller en avant malgré la condamnation du serment, et le comité ne répondit que par un refus de se soumettre, et par un appel au saint Siège bien informé. Le 17 février, il protesta par un nouvel acte contre la censure des trois prélats. Cette pièce, signée de Berington et Wilks, des lords Stourton et Petre, et de six autres laïques, est adressée aux évêques mêmes. Elle qualifie fort durement la Lettre encyclique des prélats. Butler, secrétaire du comité, publiait dans le même temps ses *Livres bleus*, où il gardait encore moins de mesure.

D'un autre côté, les vicaires apostoliques trouvèrent des défenseurs. Milner, depuis évêque, connu dès lors par son zèle et ses talens, montra, dans un écrit très-court, les sujets de plaintes des prélats. Le 7 mars 1791, il adressa au comité de la Chambre des communes de nouvelles considérations sur le serment. Là, agissant au nom des trois évêques et de leurs troupeaux, il demandait qu'on eût égard à leurs scrupules, et qu'on se contentât de la garantie qu'ils offraient, sans entrer dans des questions inutiles. Il proposait le serment déjà adopté en Irlande. Cette réclamation eut son effet.

Le parlement, plus réservé que le comité catholique même, jugea qu'il ne fallait point allumer un flambeau de discorde entre les Catholiques. L'épithète de *Dissidens - protestans* fut supprimée. On ôta une qualification d'hérétique qui n'était point nécessaire. On rendit plus précises les clauses qui avaient été trouvées trop vagues. Enfin on adopta à peu près le serment d'Irlande. Le bill passa dans cet état, et reçut la sanction du roi le 10 juin. Il portait qu'on ne pourrait plus poursuivre ou inquiéter les Catholiques qui auraient prêté le nouveau serment; qu'ils seraient obligés de déclarer devant le magistrat les chapelles qu'ils voudraient ériger, et de les tenir ouvertes pendant les offices; que les prêtres donneraient également leurs noms; que ces conditions remplies, on ne pourrait les troubler; qu'il était aussi permis aux catholiques de tenir des écoles pour ceux de leur religion, etc. Ainsi tous les sermens antérieurs et les peines prononcées contre les Catholiques étaient abolis. Ainsi disparaissait cet échafaudage de lois vexatoires dressé dans les temps de troubles. Le catholicisme cessait d'être une cause de proscription. L'exercice de la religion devenait même aussi peu gêné que dans la plupart des Etats attachés à l'Eglise romaine. La loi déclarait que les Catholiques étaient libres dans l'enceinte de leurs chapelles. Le gouvernement ne s'immisçait d'ailleurs ni dans la prédication, ni

[An 17
dans l
siastiq
ou mi
tholiqu
Dan
bienfa
législa
en do
de son
exhor
ment.
prits
étaient
micé
l'affai
mend
été ir
conse
chale
dû être
Le
glais,
paran
avait
évêque
du S
situ
de B
bliqu
bre
limi
pou
che
siti
stan
que
Bu
dro
pap
peu
fid
ne
être

dans l'enseignement ; il ne se mêlait ni des ordinations des ecclésiastiques, ni de la nomination des évêques, ni de celle des curés ou missionnaires. Les avantages qu'il restait à acquérir aux Catholiques étaient donc plutôt politiques que religieux.

Dans cette circonstance, ils se montrèrent très-sensibles au bienfait qu'on leur accordait. Douglass annonça cette faveur de la législature par une Lettre pastorale du 14 juin 1791. Walmesley en donna une sur le même sujet le 28 juin, annonçant aux fidèles de son district qu'ils pouvaient prêter le nouveau serment, et les exhortant à la fidélité et à la reconnaissance envers le gouvernement. Quoiqu'un événement si heureux eût dû réunir tous les esprits et effacer toute trace de divisions, quelques hommes ardens étaient prêts à revenir sur leurs pas. Le comité catholique, dominé par des laïcs vifs et remuans, montra trop de tenacité, et l'affaire principale se compliqua d'un incident fâcheux. Un des membres du comité, missionnaire du district de Walmesley, avait été interdit de ses fonctions par ce prélat ; égaré par de mauvais conseils, il tint tête à l'évêque. Le comité épousa son parti avec chaleur, et ce prêtre fut ainsi cause d'une brouillerie qu'il aurait dû être le premier à calmer.

Les discussions qui s'étaient élevées parmi les Catholiques anglais, relativement au serment, donnèrent lieu à plusieurs écrits, parmi lesquels on remarqua celui de sir Jean Trockmorton, qui avait pour titre : *Lettre au clergé catholique sur la nomination des évêques*, 1792. L'auteur y attaquait les droits et les prérogatives du Siège apostolique, et s'exprimait sur ce sujet comme les constitutionnels de France. Walmesley, Gibson et Douglass, évêques de Rama, d'Acanthos et de Centurie, croyant devoir réclamer publiquement contre de tels principes, publièrent, le 26 décembre 1792, une Lettre pastorale où, après quelques réflexions préliminaires, ils gémissaient sur les efforts qu'on avait tentés afin de pousser leur clergé à l'insubordination. Ils répondaient aux reproches qui leur avaient été adressés, puis condamnaient douze propositions extraites du livre de Trockmorton. Elles portaient en substance que les évêques doivent être choisis par le clergé et le peuple, que le pape n'a pas le droit de les nommer ni de leur donner des Bulles ; que la France avait eu raison de reprendre ses anciens droits que le concile de Trente avait attribué trop d'autorité au pape ; que les vicaires apostoliques étaient des *pasteurs sans troupeau* et des *évêques sans le pouvoir des clefs* ; que le clergé et les fidèles ne devaient pas se soumettre plus longtemps à ce gouvernement arbitraire et contraire aux canons, et qu'on ne pouvait être sûr de leur fidélité tant que ce gouvernement subsisterait.

Les trois évêques condamnaient ces propositions sous plusieurs qualifications respectives, entre autres, celle de tendant au schisme et à l'hérésie. Ils défendaient à leurs ecclésiastiques de les enseigner sous peine de suspense, et condamnaient les propositions semblables, consignées dans d'autres écrits du même genre. Ils avertissaient les fidèles de se tenir en garde contre la Traduction de la Bible par Geddes, ouvrage contre lequel les Protestans réclamaient aussi bien que les Catholiques, tant l'auteur s'y était donné de licence, soit pour la traduction, soit pour les notes. Les trois prélats finissaient par des exhortations à leurs troupeaux, pour les prémunir contre l'esprit du monde et contre les progrès de l'irrégion.

La licence dont Geddes avait usé dans sa Version des divines Ecritures n'a pas lieu de nous surprendre de la part d'un Anglais; car nulle part, plus qu'en Angleterre, on n'a fait un abus plus coupable et plus bizarre des Livres saints. Jeanne Souchott, qui de nos jours a produit une si étrange sensation, est un exemple de ces extravagances ¹. Cette femme, née en 1750 dans le Devonshire, fut pendant quelques années servante à Exeter et dans le voisinage. Sa conduite était exemplaire; elle lisait assidûment les saintes Ecritures. Mais, livrée à l'esprit d'indépendance qui caractérise le schisme et l'hérésie, elle s'égara bientôt. Ainsi, elle prétendait recevoir du ciel des inspirations directes, et elle débuta, en 1792, dans sa carrière prophétique, par un écrit sur la destruction de Satan, et le commencement du règne de Jésus-Christ. En 1813, plus que sexagénaire, elle prétendit que, par l'influence divine, elle enfanterait un nouveau Messie, le second Silo : l'état apparent de son corps favorisait cette illusion; mais la prophétesse mourut, et le second Silo ne vint pas. Une femme, subjuguée par une imagination délirante, n'est pas une merveille; mais ce qui est étrange, c'est que de telles rêveries aient trouvé une foule d'adhérens qui, par souscription volontaire, avaient fait préparer et offrir à Jeanne Souchott un berceau magnifique, avec une inscription poétique en hébreu pour l'enfant qui devait naître. Parmi ses disciples, on comptait des ministres anglicans et des médecins qui, pendant quatre jours, conservèrent chaudement le cadavre de cette femme, morte en 1814, espérant qu'elle ressusciterait et qu'elle enfanterait le fils promis. Ils ne renoncèrent à cette illusion que quand la putréfaction les détrompa. Elle fut enterrée à Mary-le-Bon; une belle épitaphe décore sa tombe. Ses rêveries occupèrent longtemps le public de Londres et des Trois-Royaumes. A Liverpool et en d'autres villes, il existe encore des Joannites ou

¹ Grégoire, Hist. des sect. relig., t. 5, p. 77-81.

[AN 1792]
partisan
pratique
De là u
ce fanat
Londre
Londre
teur da
chose
le nouv
pour ce
tout de
foule à
rables.
La ca
en 179
Londre
françai
des per
sur tou
pays. L
temps
• franç
• du pu
• Ecrit
• bles
• plier
• proc
• se pr
• quan
• direc
• de la
• tion
• vine
• cessa
• Soci
• sur
• été
• secr
• dev
• part
• tions
l'Egli

• Ov

partisans de Jeanne Souchott, qui laissent croître leur barbe et pratiquent la circoncision; mais d'autres refusent de s'y soumettre. De là une division entre les circoncis et les incirconcis. Loin que ce fanatisme soit éteint, il y a peu de temps qu'un cordonnier de Londres demanda, et obtint à la police, une patente de prédicateur dans la secte des *Chrétiens-demi-Juifs*. Il annonça, comme chose très-certaine, que Jeanne Souchott mettrait au monde le nouveau Messie. Ce miracle devait s'opérer dernièrement; et, pour célébrer la naissance du second Silo, des femmes, surtout des villes de Gravesend et Northfleet, étaient arrivées en foule à Ashton, qui est toujours le théâtre de ces farces misérables.

La carrière prophétique de Jeanne Souchott avait commencé en 1792. La même année, et au mois de mai, avait été fondée à Londres une institution actuellement dissoute, la *Société biblique française*¹. Le protestantisme avait voulu profiter apparemment des persécutions auxquelles la religion catholique était en butte sur tous les points de la France, afin d'établir son règne dans ce pays. Le prospectus, publié par cette association, en 1792, peu de temps après sa formation, nous apprend que la Société biblique française était établie dans le but de répandre la connaissance du pur christianisme en France, par la distribution des saintes Ecritures en langue française. Le pauvre devait recevoir les Bibles à très-bas prix et même gratuitement; et l'on devait multiplier les dépôts de ces livres, afin que les riches pussent s'en procurer aisément à des prix inférieurs pour les distribuer. On se proposait de former à Paris une Société pareille à laquelle, quand elle aurait acquis de la consistance, on aurait confié la direction des affaires dans ce royaume, telles que l'inspection de la presse pour les éditions qui s'y seraient faites, la distribution des livres, le soin de correspondre avec les différentes provinces, de travailler à obtenir les secours et encouragemens nécessaires à l'entreprise, et de transmettre de temps en temps à la Société de Londres les informations qu'elle aurait pu recueillir sur les progrès et les succès obtenus en France. Ce plan avait été communiqué en Hollande, et l'on comptait recevoir de grands secours de ce côté. Pour aider au plan général, de petites Sociétés devaient se former dans les villes de province, et l'on sollicitait partout le concours des volontés et des aumônes. Les opérations commencèrent par une correspondance avec un ministre de l'Eglise prétendue réformée de Paris, et par un traité avec un im-

¹ Owen, Hist. de la Société biblique, p. 30-34.

primeur de cette capitale, pour une édition française de la Bible, qui devait se faire sous l'inspection de ce ministre. La guerre de la révolution ayant interrompu toute communication avec l'Angleterre, la Société biblique française suspendit ses travaux. Lorsqu'en 1801, les communications furent rétablies entre l'Angleterre et la France, l'imprimeur se trouvait totalement ruiné par la révolution. Découragée par ces difficultés, et craignant que son premier dessein, celui de faire circuler en France des Bibles parmi les Catholiques, ne fût devenu impraticable, la Société résolut d'appliquer l'argent dont elle était dépositaire à acheter des Bibles anglaises, « pour les distribuer parmi les Catholiques pauvres et » autres dans les royaumes-unis de la Grande-Bretagne et d'Irlande. » Cette opération faite, la Société mit ordre à ses affaires pécuniaires, et fut entièrement dissoute.

Il y a en Angleterre plusieurs autres Sociétés qui distribuent des Bibles et des traités dans le sens protestant. Les principales de ces associations sont comprises dans la liste suivante, à laquelle nous avons joint la date de leur fondation ¹ :

1^o La Société pour la propagation du christianisme, 1698

2^o La Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers, 1701 ;

3^o La Société écossaise pour propager la connaissance de la religion chrétienne, 1709 ;

4^o La Société pour l'avancement de la connaissance de la religion parmi les pauvres, 1750 ;

5^o La Société biblique, 1780 ;

6^o La Société pour le soutien et l'encouragement des écoles du dimanche, 1785 ;

La Société pour la propagation du christianisme est composée de souscripteurs et de correspondans. Les premiers tiennent des assemblées réglées, et traitent les affaires générales de la Société ; les derniers sont des personnes choisies dans la Grande-Bretagne, l'Irlande et d'autres pays protestans, pour correspondre avec la Société sur l'état de la religion dans leur pays, distribuer des Bibles et d'autres livres recommandés par la Société, et remettre des contributions de sa part, soit régulières, soit occasionnelles. Sous la protection de cette Société, des écoles ont été fondées ; elle a répandu des Bibles, des livres de prières et des traités religieux ; elle a soutenu des missions étrangères, particulièrement dans les Indes orientales ; elle a fait imprimer le Nouveau-Testament en arabe, toute la Bible dans la langue de

¹ Owen, Hist. de la Société biblique, p. 26-30.

l'île de
dernier
des Tes
més par
annuels

La S
étrange
ciété p

L'ob
étrange
ses au-

Elle
d'école
Canada

Nouvel
mission
bles, d

distrib
Cett
des me

La S
gion cl
et des

livres.
gue ga
directi

fort au
devant
tres de

sur la
rique

La
parmi
nomb

scribe
ans à
distrib

Ceux
un no
ces li

notes
Chacu
La

l'île de Man et en gallois; elle a donné quatre éditions de cette dernière. Tous les membres de la Société ont droit à des Bibles, des Testamens, des livres de prières, et autres ouvrages imprimés par la Société à des prix réduits, indiqués dans ses catalogues annuels.

La Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers paraît être une branche sortie du même tronc que la Société pour la propagation du christianisme.

L'objet de cette Société est borné par sa constitution aux pays étrangers, et particulièrement aux colonies et factoreries anglaises au-delà des mers.

Elle envoie des missionnaires, des catéchistes et des maîtres d'école à Terre-Neuve, dans la Nouvelle-Ecosse, le haut et le bas Canada, au cap Breton, aux îles Bahama, à la côte d'Afrique, à la Nouvelle-Galles méridionale, et à l'île de Norfolk. On donne à ces missionnaires des livres pour leur bibliothèque, ainsi que des Bibles, des livres de prières et de petits traités religieux, pour les distribuer, selon les circonstances.

Cette Société, ainsi que la précédente, n'est dirigée que par des membres de l'Église anglicane.

La Société écossaise pour propager la connaissance de la religion chrétienne envoie aussi des maîtres d'école, des catéchistes et des missionnaires, et distribue des Bibles et quelques autres livres. Les saintes Écritures ont été traduites à ses frais en langue gaélique. Un bureau central est établi à Edimbourg pour la direction générale des affaires; mais ses moyens d'activité sont fort augmentés par un bureau correspondant établi à Londres, devant lequel des sermons annuels sont prêchés par des ministres de différentes sectes. Les travaux de cette Société s'étendent sur la haute Ecosse, les îles adjacentes et une partie de l'Amérique septentrionale.

La Société pour l'avancement de la connaissance de la religion parmi les pauvres distribue les saintes Écritures et un grand nombre d'ouvrages divers sur des sujets religieux. Ceux qui souscrivent annuellement pour une guinée ont droit tous les deux ans à des Bibles et autres livres à leur choix, entre ceux qui sont distribués par la Société, pour la valeur de deux livres sterling. Ceux qui souscrivent pour plus d'une guinée par an ont droit à un nombre proportionné de Bibles et d'autres livres. Les prix de ces livres sont indiqués dans les comptes annuels et dans des notes qui se joignent aux paquets qu'on envoie aux souscripteurs. Chacun peut en acheter aux mêmes prix.

La Société biblique n'a été instituée que pour les armées de

terre et de mer de la Grande-Bretagne; elle ne distribue que l'Écriture sainte. Des collectes et un grand nombre de souscripteurs l'ont mise en état de distribuer parmi les régimens et sur les navires trente mille Bibles, et une quantité considérable de Testamens. Les demandes sont adressées au comité, signées d'un officier, avec l'indication du nombre d'hommes qu'il a sous ses ordres.

La Société pour le soutien et l'encouragement des écoles du dimanche donne des Bibles, des Testamens, des Abécédaires, et reçoit les demandes de toutes les parties de l'Angleterre et du pays de Galles. Lorsque les fondateurs d'écoles s'adressent par lettre au comité, ils doivent informer le secrétaire du nombre des écoliers; et s'ils font une seconde ou une troisième demande, ils sont obligés de rendre compte de leurs progrès et de leur conduite. Les lettres sont présentées au comité, et quelquefois, selon le cas, on accorde des livres gratuitement.

Outre les établissemens ci-dessus mentionnés pour répandre la connaissance des saintes Écritures, nous ferons remarquer beaucoup de legs et de dons particuliers destinés au même objet, et un grand nombre d'écoles gratuites tenues dans le cours de la semaine.

Cet aperçu sur les Sociétés bibliques, heureusement frappées de stérilité par le Ciel, doit faire comprendre quelle est la sève, la vie, la puissance de cette religion catholique qui, à côté et même au milieu des Protestans acharnés à propager leurs erreurs, a su, non-seulement se maintenir, mais s'étendre; car la religion catholique, douée par son divin Auteur d'une fécondité merveilleuse et inépuisable, possède une force de conversion irrésistible. Le temps viendra, nous l'espérons, où l'Angleterre, centre des Sociétés bibliques, métropole actuelle de l'erreur, saluera la vérité avec amour.

Déjà, grâce à la miséricorde du Seigneur, ce pays, si longtemps courbé sous le joug de l'hérésie, donnait les premiers gages de son retour, plus ou moins prochain, à l'unité, par la tolérance dont il usait à l'égard des Catholiques. Combien, à la vue de cette fraternelle condescendance, dut s'épanouir le cœur du pontife romain, toujours prêt, comme le Pasteur modèle, à recevoir dans son sein les brebis égarées! combien dut lui paraître douce l'espérance qui luisait à ses yeux de ce côté, alors qu'il ne pouvait contempler, sans une tristesse profonde, l'état du royaume très-chrétien et la position de la catholique Pologne!

Lorsque la diète de Pologne s'était réunie, vers le commencement de 1789, Pie VI lui avait adressé la Lettre la plus touchante.

« Nous
« quitt
« pas e
« ce qu
« prés
« chos
« soye
« serv
« Dieu

Ces
amélic
l'espr
se fit
du roy
livres
ques.

bliqu
cution
du pa
avec
dépen
néral
impo
pend

La
sembl
rempl
et fit
tous
cité
ligio

M
sort
vaie
cont
s'im
saisi
rédu
imp
sanc
ava

« Nous croyons, disait-il aux membres de l'assemblée, nous ne
 « quitter des devoirs que nous impose notre amour paternel, noi
 « pas en vous exhortant à la vertu, mais en vous faisant connaître
 « ce que nous attendons de la vôtre. Vous savez combien le temps
 « présent est plein d'envie et d'offense envers la sainte Eglise, les
 « choses sacrées et les hommes voués à Dieu..... Quoique vous y
 « soyez portés de vous-mêmes, nous vous exhortons encore à con
 « server dans vos comices l'esprit qui vous rendra favorable le
 « Dieu des conseils et des œuvres¹.

Ces avis ne furent pas perdus pour la diète : elle opéra des améliorations dans la distribution des revenus ecclésiastiques ; l'esprit de sagesse et d'équité vint présider à cette opération, qui se fit de concert avec le nonce du pape. Les revenus des évêchés du royaume furent fixés à 100,000 florins polonais, environ 55,000 livres de France. Ce décret améliora le sort de la plupart des évêques. Mais les Etats, sachant allier la justice avec l'utilité publique, et respecter les droits sacrés de la propriété, fixèrent l'exécution de la loi au décès des possesseurs actuels. La prévoyance du pape exigea que les évêchés fussent dotés en terres. Il pensait avec raison que le traitement des ministres de l'autel ne doit pas dépendre de la bonne ou mauvaise gestion d'un contrôleur général, de l'état prospère ou délabré des finances publiques ; qu'il importe à la considération du clergé d'avoir une existence indépendante du hasard et du caprice des gouvernemens.

La diète, voyant le culte aboli en France, voulut prévenir un semblable désastre dans la Pologne. Elle crut devoir élever un rempart pour défendre le royaume des agressions de l'impiété, et fit solennellement, le 28 septembre 1790, la déclaration que tous les hommes sages de l'Assemblée nationale de France sollicitèrent vainement : elle déclara, par un acte solennel, que la religion catholique serait dominante en Pologne.

Mais voici que les événemens politiques vont compromettre le sort de la religion dans ce pays, à peine reposé des secousses qui l'avaient récemment agité. Les Polonais, s'apercevant que la Russie, contente de l'agrandissement énorme qu'elle avait obtenu en 1772, s'immisçait moins dans le gouvernement intérieur, avaient voulu saisir cette occasion pour sortir de l'état de faiblesse où ils étaient réduits, et pour faire disparaître les traces des lois qu'on leur avait imposées². Ils s'étaient vus encouragés dans ce projet par des puissances voisines, alors mécontentes de la Russie. Un esprit général avait animé toute la nation. La diète s'était occupée de rédiger un

¹ Histoire de Pie VI, p. 106-107.

² Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIII^e siècle, t. 3, p. 179-184.

projet de constitution conforme aux vœux de tous les Polonais. Cette constitution fut adoptée le 3 mai 1791, et sanctionnée dans la séance suivante. « La religion catholique, apostolique, romaine, » disait l'article 1^{er}, est et restera à jamais la religion nationale, et » ses lois conserveront toute leur vigueur. Quiconque abandonnera ce culte pour quelque autre que ce soit encourra les peines » portées contre l'apostasie. Cependant, l'amour du prochain » étant un des préceptes les plus sacrés de cette religion, nous devons à tous les hommes, quelle que soit leur profession de foi, » une liberté de croyance entière sous la protection du gouvernement. En conséquence nous assurons, dans toute l'étendue de » la Pologne, un libre exercice à toutes les religions et à tous les » cultes, conformément aux lois portées à cet égard. » Les autres articles concernaient le gouvernement civil. Tous furent adoptés avec unanimité. Le roi lui-même paraissait penser, sur ce point, comme la nation, et tous les ordres de l'Etat concouraient avec plaisir à des réglemens dont on espérait l'union et la paix. Les puissances étrangères en félicitèrent les Polonais, et ce royaume, si longtemps divisé, se croyait dans une situation plus stable et plus tranquille, quand l'opposition de quelques nobles, et surtout l'ambition de la Russie, préparèrent de nouveaux malheurs.

Douze seigneurs, irrités de se voir privés de l'espérance d'arriver au trône, et poussés par une politique étrangère, se confédérèrent à Targowitz, lieu devenu tristement fameux dans les annales de la Pologne. Les troupes russes entrèrent de toutes parts dans ce pays, sous prétexte de protéger la confédération de Targowitz. Ce n'était là qu'un voile aux projets de cette puissance. Le 9 avril 1793, elle annonce un nouveau partage. Une diète, convoquée à Grodno, sanctionne cette seconde usurpation. Mais, en mars 1794, les Polonais se soulèvent et mettent Kosciusko à leur tête. Ce général, après quelques avantages, est battu et pris le 10 octobre de la même année. Le 7 novembre suivant, Varsovie se rend à discrétion. La terreur, les proscriptions, les confiscations entrèrent avec les vainqueurs dans la capitale. Stanislas Poniatowski eut l'ordre de quitter sa résidence. Ce n'était depuis longtemps qu'un fantôme de roi. Suspect aux Polonais, qui connaissaient sa faiblesse, il n'était pas plus respecté des Russes, qui le tenaient captif à Grodno. Un troisième partage de la Pologne eut lieu en 1795. Les trois puissances voisines s'approprièrent ce qui restait de cet Etat malheureux. Varsovie fut donnée à la Prusse, et Brzesk devint le point central des frontières des trois puissances conquérantes. Poniatowski signa, le 25 novembre 1795,

son acte
douleur
tait plu
trois co

Ce pa
A peine
Volhini
provinc
se pers
devait
nous n
tins, e
les pay
russes.
avaien
nouvel
village
cher q
portes
le past
ce ten
disait
de la
la per
nade,
fit des
confis
seul c
ques,
sieur
mais,
leur
géné
schis
leur
rit l
latin
rit. C
men
se m
de t
gean
tans

son acte d'abdication. S'il aima sa patrie, il dut être pénétré de douleur en voyant ses derniers déchiremens. La Pologne n'existait plus; son nom était effacé de la liste des puissances, et les trois cours s'étaient partagé les débris de ce beau royaume.

Ce partage, funeste à la nation, ne le fut pas moins à l'Eglise. A peine la Russie se trouva-t-elle maîtresse de la Lithuanie, de la Volhinie, de la Podolie et de l'Ukraine, que les Grecs-Unis de ces provinces furent en butte à une persécution déclarée. Catherine se persuada que, pour mieux les attacher à sa domination, elle devait les détacher de l'Eglise romaine. Par une contradiction que nous ne prétendons pas expliquer, elle favorisait assez les Latins, et ne voulait pas tolérer les Grecs-Unis. Elle envoya dans les pays que nous avons nommés des prêtres et des évêques russes, et par conséquent du rit grec non-uni. Les gouverneurs avaient ordre de les seconder. Ces missionnaires, d'une espèce nouvelle, étaient accompagnés de soldats, et parcouraient les villages. Ils braquaient le canon contre les églises, pour empêcher que les fidèles n'y pénétrassent; ou bien, ils en forçaient les portes, et les bénissaient comme si elles eussent été profanées. Si le pasteur refusait d'adhérer au schisme, il était remplacé. Pendant ce temps, les officiers faisaient comparaître les habitans. On leur disait qu'il fallait retourner à la religion de leurs pères, qui étaient de la communion grecque. Quand on ne pouvait les gagner par la persuasion, on avait recours aux voies de fait, à la bastonnade, à l'emprisonnement. Ce fut par ces moyens violens qu'on fit des prosélytes. Les évêques ne cédèrent point à l'orage: on confisqua leurs biens. Les religieux de saint Basile, qui sont le seul ordre de ce pays, et parmi lesquels on prend tous les évêques, ne se laissèrent pas vaincre non plus par la crainte. Plusieurs, pour échapper à la persécution, embrassèrent le rit latin; mais, la tempête passée, le saint Siège les exhorta à reprendre leur ancien rit. Quant aux prêtres séculiers, ils se montrèrent, en général, moins courageux. Le plus grand nombre embrassa le schisme. Ceux qui persévérèrent trouvèrent une récompense de leur fidélité dans la générosité des seigneurs, qui, étant tous du rit latin, leur donnèrent des terres. Plusieurs passèrent au rit latin, et obtinrent des places dans les églises catholiques de ce rit. Quant aux paysans, ils cédèrent tous aux caresses ou aux menaces. On leur promit d'améliorer leur condition, mais on ne se mit pas beaucoup en peine de réaliser ces espérances. En peu de temps, les années 1794 et 1795 virent une immense et affligeante défection dans ces provinces. Plusieurs millions d'habitans abandonnèrent la communion de l'Eglise romaine. Telle fut

la tolérance pratique d'une princesse qui cultivait la philosophie, et qui aspirait même à passer pour philosophe.

Après sa mort, arrivée le 9 novembre 1796, son fils, Paul I^{er}, parut suivre d'autres errements. Il rappela Poniatowski à sa cour; et ce roi détroné mourut le 11 février 1798, à Saint-Petersbourg, après s'être préparé à ses derniers momens par une vie chrétienne. Il rendit la liberté à plus de quinze mille Polonais, à qui on avait fait expier, par l'exil et l'esclavage, leurs généreux efforts. Il fit cesser les dragonnades ordonnées par Catherine. Mais il ne paraît pas qu'il ait permis qu'on retournât au rit grec-uni. Il laissa les choses sur le pied où sa mère les avait mises, et se contenta de défendre les emprisonnemens et les violences. Il n'y en eut point, à cet égard, sous son règne. On dit qu'il rétablit quelques évêques catholiques, en leur recommandant de ne point chercher à faire de prosélytes. Il y avait, depuis Pierre I^{er}, un synode établi, à la place du patriarche, pour la direction des affaires ecclésiastiques du rit grec non uni. Paul institua deux collèges ecclésiastiques pour tout l'empire, l'un du rit latin, l'autre du rit grec-uni. Le premier avait pour président l'archevêque de Mohilow, et était composé de quelques prélats et des assesseurs de six différens diocèses. Le second collège était présidé par Héraclée Odrowaz Lizowski, archevêque de Polosk, et avait aussi des assesseurs des différens diocèses de cette communion. Il paraît qu'il y a actuellement dans l'Empire russe six évêques du rit latin, et trois du rit grec-uni.

Au reste, ce rit grec-uni se propageait au loin, et la Corse possédait une colonie formée des débris de Lacédémone, de ces braves Mainottes, ainsi nommés du pays de Maina, qui, accablés par la supériorité des forces ottomanes, contre lesquelles ils avaient longtemps combattu pour se soustraire à un joug intolérable, abandonnèrent la Morée en jetant des soupirs sur la terre natale, et vinrent, en 1676, au nombre de six cents, demander aux Génois un asile¹. Ils obtinrent du sénat une concession de terres dans l'île de Corse, alors dépendante de la république ligurienne. On leur fit quelques avances de bestiaux et d'instrumens aratoires, à l'aide desquels eux et leurs descendans fertilisèrent les plaines de Vico, près Ajaccio. Pendant plus d'un demi-siècle, ils jouirent paisiblement des fruits de leur industrie; mais cette prospérité éveilla la jalousie des nationaux, à laquelle bientôt se joignit la haine, parce que la reconnaissance attachait les Grecs aux Génois, dont les Corseux portaient impatiemment

¹ Grégoire, Hist des sect. relig., t. 4, p. 182.

la domination, qui furent à lors que éclatèrent en un siècle individuellement se main Grecs clement enfans, leurs village sont de culteur actuell moins avec d S. Basile S. Jean 1789, tuellen nemer ils ont

Ces ramèneries.

L'o s'évan nuème d'hon une t la nu mouv resta ne pu et qu ment à per Loui

la domination. Dans cet état de choses, ils eurent à souffrir tellement, qu'en 1729, forcés de quitter leurs champs, ils se réfugièrent à Ajaccio. La persécution s'adoucit, et cessa entièrement lorsque, en 1770, la Corse devint française. De nouveaux orages éclatèrent sur eux en 1793; mais, progressivement, ils récupérèrent en partie leurs possessions envahies. En 1776, c'est-à-dire un siècle après leur établissement, ils étaient huit cent cinquante individus. Leur population actuelle, qui est d'environ cinq cents, se maintient à ce nombre par des mariages avec les Corses, dont les Grecs ont adopté les usages et la langue, qu'ils parlent habituellement; ils savent pourtant le grec vulgaire et l'enseignent à leurs enfans, quoiqu'ils ne conservent pas de relations de famille avec leurs compatriotes de la Morée. Leur demeure principale est le village de Cargès. En général, ils ont peu de lumières; mais ce sont des hommes actifs, laborieux, et peut-être les meilleurs agriculteurs de l'île: leur territoire en offre la preuve. Leurs mœurs actuelles sont à peu près celles des Corses; seulement, ils sont moins vindicatifs et plus paisibles. Ils ont une église, consacrent avec du pain levé, baptisent par immersion, suivent la liturgie de S. Basile dans les fêtes solennelles, et pour les autres celle de S. Jean-Chrysostôme. Au commencement de la révolution, en 1789, ils avaient plusieurs prêtres: tous prêtèrent le serment. Actuellement ils ont pour pasteur un prêtre salarié par le gouvernement comme desservant et soumis à l'évêque d'Ajaccio; mais ils ont toujours quelque clerc qui va se faire ordonner à Rome.

Ces détails sur la Corse, devenue une portion de la France, nous ramènent vers ce royaume dont le chef, prisonnier dans les Tuileries, était en butte à la haine d'un parti qui avait juré sa perte.

L'ombre de pouvoir que lui avait laissé la constitution récente s'évanouissait tous les jours¹. L'Assemblée lui ôta sa garde. En même temps on fit venir de quelques départemens un renfort d'hommes sur lesquels on pouvait compter. Ce fut avec eux et une troupe de patriotes ardens et de bandits soudoyés, que, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, les factieux, qui dirigeaient tous ces mouvemens, marchèrent contre le château des Tuileries. Il ne restait à Louis XVI que quelques troupes, dont une partie même ne promettait pas une fidélité bien constante. De braves Suisses et quelques amis de la monarchie, qui étaient venus, dans ce moment critique, offrir au prince leurs bras et leurs épées, formaient à peu près toute sa défense. Le combat allait s'engager, lorsque Louis se retira avec sa famille à l'Assemblée législative. Peut-être le

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 204-206.

flatta-t-on encore de l'espoir que les députés ne pourraient s'empêcher de protéger une autorité reconnue par la constitution jurée; mais les brigands qui braquaient le canon sur les Tuileries étaient d'intelligence avec ceux qui siégeaient au Manège. Ils jouirent du malheur de Louis. A peine lui accorda-t-on un asile; on lui reprocha le sang qui coulait alors, comme si c'eût été lui qui eût préparé cette horrible journée, tandis qu'on savait bien quels étaient ceux qui la méditaient depuis longtemps et qui avaient organisé l'insurrection, tandis que des folliculaires audacieux se faisaient un honneur d'avoir ameuté le peuple et de l'avoir armé contre celui qu'ils appelaient tyran. On ne connaît que trop l'issue du combat: les fidèles Suisses massacrés sans pitié, le château forcé, et tous les défenseurs de la monarchie expirante, expirant avec elle. Ainsi fut renversé un trône qui paraissait assis sur de si solides fondemens, et à qui son ancienneté et une longue suite de rois semblaient assurer encore une longue existence. Les mesures les plus violentes se succédèrent avec une affreuse rapidité. On prononça la déchéance de Louis XVI; et ce prince, après avoir passé trois jours dans la loge d'un journaliste à entendre les imprécations dont on le chargeait, et à attendre ce qu'on déciderait sur son sort, fut envoyé au Temple avec la reine, ses enfans et sa sœur, et put prévoir ce que ses ennemis lui réservaient.

Une Convention fut convoquée pour donner au peuple une constitution nouvelle; on était déjà dégoûté de la première, qui n'avait pas été en vigueur un an entier. Les visites domiciliaires, les arrestations multipliées commencèrent dans Paris. On recherchait tous ceux qui avaient témoigné quelque attachement à une cause proscrite; on les emprisonnait, ou même on leur donnait sur-le-champ la mort. Les rues et les places étaient le théâtre d'exécutions sanglantes. Porter un nom illustre, avoir occupé quelque place, s'être distingué en quelque occasion, avoir mérité la haine de quelqu'un des factieux, c'étaient autant de titres de proscription, et les prisons se remplirent bientôt d'une foule de personnes auxquelles on n'avait à reprocher que ces crimes imaginaires.

Les prêtres furent surtout l'objet des recherches. On en arrêta un grand nombre; on les assujettit à un nouveau serment. Par celui ordonné à cette époque, on s'engageait à maintenir la liberté et l'égalité. Le 26 août 1792, on condamna, par un décret, à la déportation, les prêtres qui avaient refusé le serment de la Constitution civile du clergé. Le décret du mois de mai, dont Louis XVI avait entravé l'exécution par son *veto*, ne paraissant pas assez sévère, celui-ci restreignit à quinze jours le délai d'un mois accordé précédemment: la dénonciation de six révolutionnaires parut suf-

fisante pu
menté; e
d'exil de
constitu
exception
auraient
conseil d
patrie, de
maison c
Mais tou
un moye
reaux, qu
ouvertes
leur et d
sur le b
dangers
disciples
rable so
qu'il fût
Néron e
les prêt
contre
l'État. I
et, dans
ces pie
mille.

« Ose
» Const
pour o
les vill
ques; o
Dès
amené
prêtres
dirent
plutôt
sance
aussitô
pouill
pables
Jarme

fisante pour mettre en accusation un ecclésiastique non assermenté; et l'on décida que la Guyane française deviendrait le lieu d'exil de tous les prêtres qui refuseraient de se conformer aux lois constitutionnelles¹. Cependant un reste de pitié fit établir une exception en faveur des vieillards : tous ceux dont les infirmités auraient été constatées par un officier de santé nommé par le conseil de la commune, au lieu d'être condamnés à quitter leur patrie, devaient être remis, au chef-lieu du département, dans une maison commune choisie par la municipalité, et confiée à sa garde. Mais toute exception proposée en faveur de l'humanité devenait un moyen de persécution et de tyrannie entre les mains des bourreaux, qui changèrent, en effet, par la suite, ces maisons de refuge, ouvertes à la vieillesse, en de véritables cachots asiles de la douleur et de la souffrance. Les prêtres ne se faisaient aucune illusion sur le but qu'on se proposait par ce décret; ils savaient quels dangers les attendaient dans la route de l'exil; mais les fidèles disciples de Jésus-Christ n'en montrèrent pas moins une admirable soumission au pouvoir d'alors, quelque injuste et barbare qu'il fût. Successeurs de ces chrétiens qui mouraient victimes de Néron et de Caligula, en priant pour le peuple et les empereurs, les prêtres français obéissaient à la sentence d'exil prononcée contre eux, en priant pour leurs bourreaux et pour le salut de l'État. Ils allaient demander leurs passeports aux municipalités, et, dans l'espace de quelques jours, les routes furent couvertes de ces pieux proscrits, dont le nombre s'élevait à près de cinquante mille.

« Osez tout contre les prêtres, écrivait Voidel aux amis de la Constitution dans les départemens, vous serez soutenus². » Et, pour obéir à ces odieux conseils, de toutes parts, dans les villes et les villages, des embûches étaient tendues aux prêtres catholiques; on les assassinait sur les routes et près des frontières.

Dès le lendemain du 10 août, Dulau, archevêque d'Arles, fut amené devant la section du Luxembourg avec soixante-deux autres prêtres. Sommés de prêter le serment à la Constitution, ils répondirent avec une noble fermeté qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de renier le nom de Jésus-Christ, en promettant obéissance à des lois en opposition avec la foi de l'Église. On les fit aussitôt passer dans une pièce voisine, où, après les avoir dépouillés de tous les instrumens avec lesquels on les croyait capables d'attenter à leurs jours, on les conduisit à l'église des Carmes, alors transformée en prison. Une de ces victimes échappée

¹ Hist. abr. de la Const. civ. du clergé de France, p. 73.

² *Ibid.* p. 75-76.

à la rage des assassins, l'abbé Berthelet, raconte en ces termes la conduite des révolutionnaires à l'égard de ses compagnons d'infortune :

• Une fois enfermés à l'église des Carmes, il nous fut défendu
 • de nous parler. Un garde fut mis à côté de nous, et l'on nous
 • apporta pour toute nourriture du pain et de l'eau. C'est ainsi
 • que nous passâmes la première nuit; et jusqu'au cinquième ou
 • sixième jour nous couchâmes sur le pavé de l'église. Il fut en-
 • suite permis à ceux qui en avaient les moyens de se procurer des
 • lits de sangle et des paillasses. Le lendemain du jour où nous
 • avions été enfermés étant un dimanche, nous demandâmes la
 • permission de dire ou d'entendre la messe, et cette conso-
 • lation nous fut refusée non-seulement ce jour-là, mais encore
 • pendant tout le temps de notre détention. Nous évitâmes avec
 • soin tout sujet de plaintes contre nous, et même nous rejetâmes
 • la proposition qui nous fut faite à différentes reprises par un
 • jeune homme nommé Vigouroux, qui portait l'habit ecclésias-
 • tique sans être attaché à cet état, de profiter des occasions qu'on
 • semblait nous offrir de prendre la fuite; car on laissa plusieurs
 • fois les portes ouvertes et même des armes à notre disposition.
 • Sans examiner si c'était ou non une perfidie, n'écoutant que
 • notre conscience, nous craignîmes de nous rendre coupables ou
 • de compromettre quelqu'un par la fuite, et nous continuâmes à
 • rester soumis aux ordres que nous avons reçus. Cependant
 • notre prison se peuplait tous les jours davantage, et comme
 • c'était la nuit principalement qu'arrivaient d'autres prisonniers,
 • nous étions fréquemment troublés dans notre sommeil par les
 • propos outrageans et le cliquetis des armes des gardes qui les
 • amenaient.

• Sur la fin du mois d'août, un commissaire vint faire aux Car-
 • mes un appel général des prisonniers, et l'on demanda à chacun
 • en particulier s'il était prêtre ou dans les ordres sacrés. On écri-
 • vit nos réponses, et l'on élargit deux prisonniers, qui déclarèrent
 • n'être pas liés aux ordres. On retint néanmoins parmi nous deux
 • laïcs, M. Du Plain de Saint-Albine, et M. de Valfons, ancien
 • officier du régiment de Champagne, qui déclara être catholique
 • romain, et ne put connaître d'autres motifs de sa détention.
 • Quelques jours après cette visite, nous reçûmes celle d'un com-
 • missaire de la section, qui nous parla à chacun en particulier,
 • et nous demanda nos couteaux, nos ciseaux et nos canifs, après
 • nous avoir dit quelques mots de consolation. Nous voyions aussi
 • très-souvent M. Manuel, procureur de la commune. Il nous dit
 • un jour que l'on avait examiné nos papiers, que l'on n'avait rien

trouvé qui pût nous faire paraître coupables, et que nous serions bientôt rendus à la liberté. Il nous revit le 30 août, et nous dit que les Prussiens étaient en Champagne; que le peuple de Paris se levait en masse, et envoyait toute la jeunesse pour les combattre; que l'on ne voulait point laisser d'ennemis derrière soi, et que nous devions, pour notre propre sûreté et pour obéir au décret de déportation, nous disposer à sortir de France. Sur une observation de l'un de nous, il répondit que l'on nous accorderait quelques heures pour prendre dans nos maisons les choses dont nous aurions besoin pour le voyage; et le soir même un commissaire, accompagné de gendarmes, nous lut le décret sur la déportation, et le laissa affiché dans le sanctuaire. Dès le lendemain, nous nous hâtâmes de recueillir le plus d'argent qu'il nous fut possible, pour des voyages dont nous ne connaissions ni le terme ni la durée. Nous étions alors environ cent soixante prisonniers.

Pendant que Manuel laissait germer de fausses espérances dans le cœur des prisonniers, il s'occupait avec Pétion et Tallien des apprêts de leur mort¹. Pendant la nuit du 1^{er} au 2 septembre, la municipalité fait afficher dans les rues de Paris une proclamation annonçant la prise de Verdun et le péril imminent où se trouve la patrie. On ordonne de fermer les portes de Paris, on tire le canon d'alarme, on sonne le tocsin. L'exaltation est à son comble; des hommes armés, des femmes furieuses, courent dans les rues en vomissant des imprécations contre les prisonniers que l'on refuse de livrer à la vengeance du peuple. Cependant on ignorait cette conduite dans l'intérieur de la prison des Carmes, où chacun s'attendait à recevoir au premier jour l'ordre du départ. Des assassins avaient été secrètement introduits dans les corridors du cloître; ils devaient s'élançer, au signal donné, sur les vertueux ecclésiastiques. Laissons continuer l'abbé Berthelet. « Les mouvements précipités des gardes qui veillaient sur nous, les vociférations qui, des rues voisines, parvenaient jusqu'à nos oreilles, le canon d'alarme que nous entendîmes tirer, tout était fait pour donner de l'inquiétude; mais notre confiance en Dieu était parfaite. Le commissaire du comité de la section vint faire précipitamment un appel individuel de toutes nos personnes, et nous envoya dans le jardin, où nous descendîmes par un escalier à une seule rampe, qui touchait presque à la chapelle de la Sainte-Vierge comprise dans l'église où nous étions prisonniers. Nous arrivâmes dans le jardin au travers de gardes nouveaux qui

¹ Hist. abr. de la Constit. civ. du clergé de France, p. 78.

» étaient sans uniformes, armés de piques, et coiffés de bonnets
 » rouges : le commandant seul avait un habit de garde nationale.
 » A peine fûmes-nous dans ce lieu de promenade, sur lequel don-
 » naient les fenêtres des cellules du cloître, que des gens placés à
 » ces fenêtres nous outragèrent par les propos les plus infâmes
 » et les plus sanguinaires. Nous nous retirâmes au fond du jardin,
 » entre une palissade de charmilles et le mur qui le sépare de celui
 » des Dames religieuses du Cherche-Midi. Plusieurs d'entre nous se
 » firent un refuge d'un petit oratoire placé dans un angle du jar-
 » din; et ils s'y étaient mis à dire leurs prières de vêpres, lorsque
 » tout-à-coup la porte du jardin fut ouverte avec fracas. Nous
 » vîmes alors entrer en furieux sept à huit jeunes gens dont cha-
 » cun avait une ceinture garnie de pistolets, indépendamment de
 » celui qu'ils tenaient de la main gauche, en même temps que de la
 » droite ils brandissaient un sabre. Le premier ecclésiastique
 » qu'ils rencontrèrent fut M. de Salins, qui, profondément occupé
 » d'une lecture, avait paru ne s'apercevoir de rien; ils le massacrè-
 » rent à coups de sabre, et tuèrent ensuite ou blessèrent mortel-
 » lement tous ceux qu'ils abordèrent sans se donner le temps de
 » leur ôter entièrement la vie, tant ils étaient pressés d'arriver au
 » groupe d'ecclésiastiques réfugiés au fond du jardin; ils en ap-
 » prochèrent en criant : L'archevêque d'Arles! l'archevêque d'Ar-
 » les!!! Ce saint prélat nous disait alors ces mots, inspirés par une
 » foi vive : « Remercions Dieu, Messieurs, de ce qu'il nous appelle
 » à sceller de notre sang la foi que nous professons; demandons
 » lui la grâce que nous ne saurions obtenir par nos propres mérit-
 » es, celle de la persévérance finale. » Alors M. Hébert, supérieur
 » général de la Congrégation des Eudistes, demanda pour lui et
 » pour nous d'être jugés. On lui répondit par un coup de pistolet,
 » qui lui cassa une épaule, et l'on ajouta que nous étions tous des
 » scélérats, en criant derechef : L'archevêque d'Arles! l'arche-
 » vêque d'Arles!!! Après l'avoir atrocement assassiné, les sicaires,
 » se tournant vers nous, qui restions immobiles d'admiration sur
 » la manière dont il était mort, nous frappèrent avec leurs sabres
 » et leurs piques. Je reçus une blessure à la cuisse, et M. l'évêque
 » de Beauvais en eut une cassée d'un coup de feu.

» En ce moment, le commandant du poste, resté à l'autre extré-
 » mité du jardin, nous ordonna de rentrer dans l'église, et nous
 » nous acheminâmes avec plus ou moins de peine vers l'escalier
 » par lequel nous en étions sortis; mais les gendarmes y plon-
 » geaient leurs baïonnettes. Nous nous amoncelions vers cet en-
 » droit sans pouvoir passer; les hommes à piques vinrent y croi-
 » ser aussi leurs armes d'une manière effrayante; nous y eussions

» tous
 » enfin
 » l'église
 » l'autre
 » nous
 » man
 » vére
 » comm
 » jugés
 » répo
 » riorio
 » et en
 » les é

Ces
 un cor
 devant
 amene
 s'ils c
 de le
 assom
 molat
 poussa
 Penda
 en att
 premi
 avec l
 nue p
 rend
 recev
 laient
 leur s

Ta
 tres a
 comit
 par u
 les p
 raien
 asser
 mair
 porté
 évite

• tous été tués si, par des prières réitérées, le commandant n'eût
 • enfin obtenu que ces assassins nous laisseraient entrer dans
 • l'église. Nous nous rendîmes dans le sanctuaire et auprès de
 • l'autel, où nous nous donnâmes l'absolution les uns aux autres;
 • nous récitâmes les prières des mourans, et nous nous recom-
 • mandâmes à la bonté infinie de Dieu. Peu d'instans après, arri-
 • vèrent les assassins pour nous saisir et nous entraîner; le
 • commandant du poste leur représenta que nous n'étions pas
 • jugés, et que nous étions encore sous la protection de la loi. Ils
 • répondirent que nous étions tous des scélérats, et que nous pé-
 • ririons. En effet, ils firent descendre les prisonniers peu à peu
 • et en petit nombre dans le jardin, à l'entrée duquel se postèrent
 • les égorgeurs. »

Ces égorgeurs, dont parle l'abbé Berthelet, étaient dirigés par un commissaire nommé Violette, qui, assis à la porte du jardin, devant une table sur laquelle il avait placé ses registres, faisait amener devant lui tous les prêtres prisonniers, leur demandait s'ils consentaient à prêter le serment, et quand ils avaient refusé de le faire, les envoyait dans un corridor, où les bourreaux les assommaient à coups de sabre et de barres de fer ¹. A chaque immolation nouvelle, on entendait les cris et les hurlemens que poussaient ces cannibales, en témoignage de leur joie féroce. Pendant ce temps-là, les prisonniers priaient au pied de l'autel, en attendant qu'on les appelât à la mort : ils y marchaient au premier signal sans se plaindre, sans montrer aucune faiblesse, et avec la noble tranquillité que donne une conscience pure soutenue par la foi. La plupart récitaient les prières de l'Église en attendant près l'escalier, où on devait les immoler; et même, en recevant le coup fatal, ils bénissaient le Dieu pour lequel ils mouraient; et, en mourant, ils bénissaient les bourreaux qui se repaissaient de leur sang.

Tandis que cette scène d'horreur se passait aux Carmes, cent autres assassins remplissaient Paris de sang et de désolation. Le comité de la section du faubourg Poissonnière venait de décider, par un arrêté, qu'attendu les dangers imminens de la patrie, tous les prêtres et toutes les personnes suspectes détenues à Paris seraient mis à mort. Un assez grand nombre d'ecclésiastiques non assermentés gémissaient depuis longtemps dans la prison de la mairie, d'où un arrêté de la Commune avait ordonné de les transporter à l'Abbaye. On espérait sans doute que la fureur du peuple éviterait la peine de les conduire jusqu'à cette dernière prison;

¹ Hist. abr. de la Constit. civ. du clerge de France, p. 81-84.

mais, comme les malheureux prêtres étaient renfermés dans des voitures entourées de gardes, on attendit pour les égorger qu'ils fussent arrivés à leur destination. Sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine, au carrefour Bussy, une populace, dont les flots grossissaient à chaque instant, suivait les voitures en poussant d'épouvantables vociférations. On arrive à la cour de l'Abbaye, et tous les prêtres qui sortent au moment où l'on ouvre la portière sont aussitôt égorgés par le peuple. Quelques-uns cependant, couverts de blessures ou échappés aux égorgeurs, pénétrèrent dans la salle où siégeait tranquillement le comité, pendant que le sang ruisselait de tous côtés. Ce sont eux qui ont rapporté cette scène lugubre, où l'on ne sait ce qui inspire le plus d'horreur, ou de la rage des assassins ou de la froide férocité des magistrats. Un commissaire vient leur annoncer que la Commune est prête à leur envoyer du secours, dans le cas où ils en auraient besoin : « Non, lui répond le comité, tout se passe bien chez nous. — Je viens des Carmes, ajoute le commissaire, tout s'y passe bien aussi. »

Vers les cinq heures de l'après-midi, on vit arriver à l'Abbaye l'un des héros de l'époque, le trop fameux Billaud-Varenne. Des cadavres horriblement mutilés et défigurés gisaient étendus çà et là dans la cour de la prison. Le sanguinaire tribun contemple avec une joie vraiment infernale, ce hideux spectacle, et s'écrie : « Peuple, tu immoles tes ennemis : tu fais ton devoir !... » Ces execrables paroles retentissent au milieu de cette scène de carnage, réveillent l'apathie des égorgeurs qu'elles prémunissent contre la voix du remords, et communiquent à leur férocité une énergie nouvelle. A chaque instant on entendait rugir ces cannibales, qui assassinaient leurs malheureuses victimes, aux cris dérisoires et mille fois répétés de *Vive la nation !*

On demandait à tous les prêtres qui arrivaient s'ils avaient prêté le serment civique, et les généreux martyrs, entourés de cadavres et de bourreaux, préféraient la gloire de mourir en confessant le nom de Jésus-Christ, à l'avantage d'échapper à la mort par le mensonge. L'abbé Sicard, directeur de l'institution de Sourds-Muets, fut un de ceux qui, trompant l'activité des assassins, parvinrent à s'échapper dans les salles de l'Abbaye où siégeait le Comité. Voici en quels termes il a rapporté le spectacle dont il fut alors le témoin :

« Les cris des victimes, les coups de sabre qu'on frappait sur ces têtes innocentes, les hurlemens des égorgeurs, les applaudissemens des témoins, tout retentissait dans mon cœur. Je distinguais même la voix de ceux de mes confrères que la veille on était venu chercher à la mairie : vers trois ou quatre heures de

» matin
 » cris et
 » cour j
 » de leu
 » de car
 » ment,
 » voyan
 » mand
 » tinren
 » temps
 » les ca
 » ce qui
 » l'aven
 » core,
 » celui
 » trade
 » on fe
 » moye
 » inond
 » chacu
 » ils dé
 » haies
 » le do
 » frapp
 » rent
 » les h
 » tion,
 » To
 » de l'
 » les v
 » spec
 » prêt
 » tre
 » dans
 » et à
 » mē
 » suiv
 » Ce
 » duta
 » érie
 » es s

» matin recommencèrent avec plus d'éclat dans la cour les mêmes cris et les mêmes chants. C'était parce qu'on amenait dans cette cour jonchée de cadavres deux prêtres qu'on était allé arracher de leur lit. Les égorgeurs se ralliaient tous à ce bruyant signal de carnage. Les deux prêtres furent interpellés de faire le serment, et refusèrent avec autant de douceur que de fermeté. Se voyant pour cela seul condamnés à mourir sur-le-champ, ils demandèrent quelques heures pour se préparer à la mort, et obtinrent cette grâce. Les assassins employèrent cet intervalle de temps à ordonner qu'on amenât des charrettes pour emporter les cadavres, à laver et balayer la cour toute ruisselante de sang; ce qui leur donna beaucoup de peine. Pour en être dispensés à l'avenir, malgré les massacres qu'ils se disposaient à y faire encore, ils concertèrent entre eux divers expédiens, et adoptèrent celui d'y faire apporter de la paille, d'en former une espèce d'estrade avec les habits des victimes déjà immolées, et sur laquelle on ferait monter ceux que l'on égorgerait dorénavant : au moyen de quoi le sang, absorbé par ce lit de mort, n'irait plus inonder la cour. Un des sicaires se plaignant alors de ce que chacun d'eux n'avait pas le plaisir de frapper chaque victime, ils décidèrent qu'on commencerait à la faire courir entre deux haies formées par tous, mais qu'alors on ne la frapperait qu'avec le dos des sabres, et que, lorsqu'elle serait montée sur l'estrade, frapperait qui pourrait avec le tranchant ou la pointe. Ils décidèrent aussi qu'il y aurait autour de cette estrade des bancs pour les hommes et les femmes qui voudraient voir de près l'exécution, et qu'ils appelaient les Dames et les Messieurs.

» Tout ceci, je l'ai vu et entendu. J'ai vu ces Dames du quartier de l'Abbaye se rassembler autour du lit qu'on préparait pour les victimes, y prendre place comme elles l'auraient fait à un spectacle amusant. Enfin, vers dix heures du matin, les deux prêtres furent amenés, et périrent suivant le mode convenu entre les assassins. Toute cette journée se passa à aller chercher dans la ville les prêtres que des scélérats venaient d'y dénoncer, et à les mettre à mort. Toujours c'étaient autour des victimes les mêmes hurlemens, les mêmes chants, les mêmes danses. La nuit suivante ne fut pas plus calme.

Ce fut dans ce moment qu'on amena l'abbé Lenfant, dont la réputation de prédicateur était aussi répandue dans les classes inférieures que dans les classes élevées de la société¹. A son aspect, les spectateurs ne purent se défendre d'un sentiment de pitié pour

¹ Hist. abr. de la Const. civ. du clergé de France, p. 85-87.

un homme dont ils avaient tant de fois admiré l'éloquence. De toutes parts des cris s'élevèrent : « Sauvez-le ! grâce ! grâce ! Sauvez-vous ! » Les meurtriers n'osent porter la main sur un homme dont le peuple semble prendre la défense, et l'abbé Lenfant n'est point conduit jusqu'aux assassins. Il s'aperçoit de la disposition favorable dont sont animés ceux qui l'entourent ; il s'échappe, et son salut était assuré, si un sentiment généreux ne l'eût rappelé sur ses pas, pour témoigner sa reconnaissance à la foule qui venait de le sauver. A peine a-t-il proféré une seule parole, qu'un Marseillais, jetant sur lui un regard féroce : « Tu es prêtre ? lui dit-il. » — Je m'en fais gloire. — As-tu fait le serment ? — Moi, le serment ? ce seul mot me fait horreur. — Le serment ou la mort ; jure, ou tu vas périr.... — Je jure que j'abhorre un serment impie et sacrilège ; je vous pardonne ma mort. » A ces mots, il tombe percé de mille coups¹.

Ce n'était pas assez pour l'impiété d'assouvir sa rage sur les prêtres enfermés aux Carmes et à l'Abbaye : des meurtres semblables furent commis au séminaire de Saint-Firmin. Quatre-vingts personnes environ y étaient renfermées. Le 3, au matin, les portés de cette maison furent ouvertes aux égorgeurs, qui assommèrent ceux qui se trouvèrent sous leurs pas, soit à coups de pique ou de sabre, soit à coups de massue. La plupart furent jetés tout vivans par les fenêtres dans la cour et dans la rue, où d'autres bourreaux les recevaient, prenant plaisir à achever ceux qui existaient encore. Des victimes perdirent aussi la vie à la Force et ailleurs.

Paris ne fut pas le seul lieu où le sang des martyrs coula pour la religion. La municipalité avait envoyé à toutes les communes de France une Circulaire épouvantable pour les engager à imiter sa conduite ; elle était ainsi conçue : « La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice qui lui ont paru indispensables ; et sans doute la nation s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public. » Cette lettre, portant la signature de tous les municipaux, était contresignée par Danton, ministre de la justice. Des émissaires furent en outre envoyés dans plusieurs villes de France ; et à leur instigation, Versailles, Reims, Meaux, Lyon, Avignon, Nantes, Bordeaux, Rochefort et La Rochelle devinrent le théâtre de scènes non moins sanglantes.

La nouvelle des journées des 2 et 3 septembre, et les provoca-

¹ La mort du P. Lenfant est racontée de plusieurs autres manières. Voyez *les Martyrs de la Foi*, par Guillou. 4 vol. in-8.

[An 1792]
tions f
pulace
maison
dans le
atroces
des co
sangla
vaient
cevable
à se ra
rempli
qu'on s
coup d
ou pou
battre.
ils atte
envoyé
sinèren
Dan
des plu
ment, l
tigable
uns, ex
raient,
fesseur
de tou
voyait
dans c
et de f
mais u
jamais
confor
C'es
la nou
rience
l'avon
les plu
tion d
sembl
toujou

² Mé
³ Ibi

tions féroces qui retentissaient de toutes parts, excitaient une populace effrénée¹. Là on allait chercher les prêtres dans leurs maisons; ici on les arrêtait dans les rues. Plusieurs villes virent dans leur sein des actes déplorables de barbarie, des exécutions atroces, des feux allumés où la tyrannie précipitait ses victimes, des cortéges hideux où elle promenait en triomphe leurs restes sanglans, des jeux épouvantables où leurs cadavres palpitans servaient d'amusement et de spectacle à leurs bourreaux. Une inconcevable frénésie poursuivait les ministres de la religion, et aimait à se rassasier de leurs tortures. Tout le mois de septembre fut rempli par des crimes et des cruautés inouïes². Outre les prêtres qu'on sacrifia, les Jacobins exercèrent leur vengeance sur beaucoup de personnes des deux sexes connues pour leurs richesses ou pour leur attachement au gouvernement qu'on venait d'abattre. Des prisonniers enfermés depuis longtemps à Orléans, où ils attendaient leur jugement, en furent enlevés par des brigands envoyés de Paris, qui les conduisirent à Versailles où ils les assassinèrent. Parmi eux était De Castellane, évêque de Mende.

Dans le cours de cette persécution, l'une des plus cruelles et des plus acharnées qui aient désolé l'Eglise depuis son établissement, le Souverain Pontife ne cessa de remplir, avec un zèle infatigable, les fonctions du premier des pasteurs. Il consolait les uns, exhortait les autres, rappelait à leur devoir ceux qui s'égareraient, donnait de justes éloges au courage des généreux confesseurs de la foi, répondait à toutes les questions, répandait de tous côtés dans ses Brefs l'instruction et la lumière, pourvoyait aux besoins de tous. Et ce qui distingue surtout sa conduite dans ces temps orageux, c'est cet admirable mélange de douceur et de fermeté, où l'on ne trouve jamais ni témérité ni faiblesse; mais un zèle éclairé et selon la science, une prudence qui, sans jamais compromettre les véritables intérêts de la religion, sait se conformer aux temps, aux lieux, aux circonstances.

C'est sur des ruines et sur des corps sanglans qu'allait s'asseoir la nouvelle république. Triste présage, non démenti par l'expérience! Une convention nationale avait été convoquée, comme nous l'avons dit. Mais dans l'état de terreur où gémissaient les citoyens, les plus honnêtes gens se cachaient, et les élections, livrées à la faction des jacobins, n'avaient fait presque entrer dans la nouvelle assemblée que des députés de leur choix. Aussi la Convention porta toujours la tache de son origine. Formée au sein du désordre,

¹ Mém. pour servir à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 209-210.

² *Ibid.* p. 212.

elle ne renferma, sauf quelques exceptions, que des scélérats ardents à faire le mal, ou des hommes faibles prêts à le souffrir. Elle se réunit le 21 septembre 1792. Le même jour, le comédien Collot d'Herbois proposa d'abolir tout à fait la royauté. Mais la motion expresse en fut faite après lui par Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, qui prononça un discours énergique où il assura que toutes les dynasties étaient des races dévorantes, ne vivant que de chair humaine, que les rois étaient dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique, et que leur histoire était le martyrologe des nations¹. Sa proposition fut décrétée par acclamation, et un membre ayant proposé de la discuter, l'évêque s'y opposa et fit maintenir son décret. Ainsi fut réalisé le vœu le plus ardent des philosophes. Le décret du 21 septembre n'était que l'application des principes répétés depuis quarante ans dans leurs livres.

La royauté n'existait plus, et la plus illustre couronne de la chrétienté avait été foulée aux pieds par une nation en délire; mais celui qui l'avait portée respirait encore, et cette tête auguste effarouchait, même dans les fers, l'assemblée sanguinaire des conventionnels². La mort du tyran! s'écriaient les bourreaux, en demandant la vie du plus paisible des hommes; le jugement de Capet! que la Convention instruisse son procès!

Le constitutionnel Grégoire, qui venait de faire décréter l'abolition de la royauté, poursuivit encore jusque dans son cachot le prince qu'il avait contribué à faire descendre du trône³. Il prononça à la Convention un discours long et véhément, où il parlait des crimes, des trahisons et des perfidies de Louis XVI, l'appelait un bourreau, établissait qu'il fallait le traiter en ennemi, le mettre en jugement, disait que son impunité serait un outrage et un attentat, et déclarait enfin que les rois, cette classe d'êtres puerulens, fut toujours la lèpre du gouvernement et l'écume de l'espèce humaine⁴. Ce discours valut à l'auteur d'être nommé le jour même président de la Convention. Le 21 novembre 1792, répondant en cette qualité aux députés des Savoyards nouvellement conquis, il se fit encore applaudir par des tirades énergiques contre la royauté. « Les statues des Capet ont roulé dans la poussière, dit-il... Si quelqu'un tentait de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserions sur sa tête... Périssent tous les Français, plutôt que

¹ Voyez le *Moniteur*, séance du 21 septembre 1792, p. 1125 et 1130.

² Hist. abr. de la Const. civ. du clergé de France, p. 88-89.

³ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le XVIII^e siècle, t. 3, p. 216-217.

⁴ Procès de Louis XVI. en 9 vol., t. 1, p. 101 et 106.

« d'en vouloir un seul esclave ! » Il parla dans le même sens, le 27 novembre, à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France, et fut chargé d'aller révolutionner ce pays. Mais, avant son départ, ses vœux pour le jugement de Louis XVI furent accomplis. Le 3 décembre, la Convention arrêta que ce prince serait jugé par elle.

Recueillons-nous en face du régicide. Avant de dire le supplice, il nous faut rappeler dans quelles dispositions la victime l'accepta. Roi faible sur le trône, Louis XVI est sublime dans la tour du Temple. Voici le testament qu'il écrivit avec le calme que donne l'innocence, et la résignation que la religion inspire au chrétien :

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui 25 décembre 1792, moi, Louis XVI^e du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même, depuis le 11 du courant, avec ma famille, de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentimens. Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur. Je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, et de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son père pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier. Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de S. Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés. Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les mystères, tels que l'Eglise catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes, lesquelles déchirent l'Eglise de Jésus-Christ ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Eglise catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur mes frères qui peuvent être dans l'erreur ; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas

¹ *Journal des Débats et Décrets*, séance du 21 novembre 1792, p. 334 et suiv

» moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne
» nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés.
» J'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à
» m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère
» d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession
» que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai
» d'avoir mis mon nom, quoique ce fût contre ma volonté, à des
» actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance
» de l'Eglise catholique, à laquelle je suis toujours resté sincère-
» ment uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution
» où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le
» pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de
» tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence. Je prie
» tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance, car
» je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à
» personne, ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais
» exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient
» que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la cha-
» rité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le
» pardon de mes péchés. Je pardonne de tout mon cœur à ceux
» qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné au-
» cun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à
» ceux qui, par un faux zèle ou un zèle mal entendu, m'ont fait
» beaucoup de mal. Je recommande à Dieu ma femme et mes
» enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me
» sont attachés par les liens du sang ou de quelque autre manière.
» Je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde
» sur ma femme, mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis
» longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à
» me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.
» Je recommande mes enfans à ma femme, je n'ai jamais douté de
» sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout
» d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur
» faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condam-
» nés à les éprouver, que comme des biens dangereux et péris-
» sables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et
» durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer
» sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils
» avaient le malheur de perdre la leur. Je prie ma femme de me
» pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les cha-
» grins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de
» notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien
» contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher,

chrétienne
 es péchés.
 ester, et à
 ministère
 onfession
 d que j'ai
 nté, à des
 croyance
 é sincère-
 résolution
 que je le
 ccuser de
 e. Je prie
 ance, car
 offense à
 mauvais
 is croient
 e la cha-
 Dieu le
 r à ceux
 onné au-
 ème qu'à
 n'ont fait
 e et mes
 qui me
 manière.
 éricorde
 t depuis
 nnent à
 rissable.
 outé de
 surtout
 ne leur
 ondam-
 t péris-
 blide et
 ntinuer
 re, s'ils
 de nie
 es cha-
 urs de
 le rien
 ocher,

» Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doi-
 » vent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours
 » unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnaissans
 » de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en
 » mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une
 » seconde mère. Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur
 » de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de
 » ses concitoyens ; qu'il doit oublier toute haine et tout senti-
 » ment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux
 » chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur des peu-
 » ples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps qu'un
 » roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son
 » cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire ; qu'autrement, étant
 » lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est
 » plus nuisible qu'utile. Je recommande à mon fils d'avoir soin de
 » toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les cir-
 » constances où il se trouvera lui en laisseront les facultés ; de
 » songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les
 » enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de
 » ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs
 » personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas
 » conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même
 » montré de l'ingratitude. Mais je leur pardonne (souvent dans
 » les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas maître
 » de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne
 » songer qu'à leur malheur. Je voudrais pouvoir témoigner ici ma
 » reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement vérita-
 » ble et désintéressé. D'un côté, si j'étais sensiblement touché de
 » l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais
 » témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis ; de l'au-
 » tre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gra-
 » tuit que beaucoup de personnes m'ont montrés ; je les prie d'en
 » recevoir tous mes remerciemens. Dans la situation où sont en-
 » core les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais
 » plus explicitement ; mais je recommande spécialement à mon
 » fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. Je
 » croirais calomnier cependant les sentimens de la nation, si je
 » ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et
 » Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à
 » s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en
 » être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry,
 » des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est
 » avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin,

» je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes,
 » mes livres, ma montre, et les autres petits effets qui ont été dé-
 » posés au conseil de la Commune. Je pardonne encore très-vo-
 » lontiers, à ceux qui me gardaient, les mauvais traitemens et les
 » gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quel-
 » ques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent
 » dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon
 » de penser ! Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze,
 » de recevoir ici tous mes remercimens, et l'expression de ma
 » sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés
 » pour moi. Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître
 » devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont
 » avancés contre moi.

Signé Louis.

Qui ne mouillerait de quelques larmes ces lignes où un roi, prêt à périr sous le fer des bourreaux, s'oublie lui-même pour ne songer qu'à ce qui lui est cher, pardonne à des ennemis furieux, et fait le sacrifice de sa vie avec une si parfaite abnégation ?

Ses persécuteurs poursuivaient leur féroce projet ¹. Le 11 décembre, la Convention avait fait venir le prince à sa barre pour lui lire son acte d'accusation. On l'y fit revenir le 26, accompagné de trois défenseurs qu'on lui avait donnés pour la forme. C'étaient Malesherbes, Tronchet et de Sèze. Ce dernier prononça un plaidoyer en faveur de l'accusé. Il le justifia des imputations dirigées contre lui, et s'exprima avec une liberté qui honorait son courage. « Je cherche parmi vous des juges, dit-il, et je ne trouve que des accusateurs. » Il les mit en présence de leur conscience, de l'histoire, de la postérité. Mais ces motifs n'effrayaient guère de pareils juges, et la mort de Louis était résolue. L'audace des uns, la faiblesse des autres, le délire et la terreur qui régnaient alors, peuvent seuls expliquer l'issue de ce procès monstrueux ².

Trois questions furent posées pour décider du sort de Louis. 1^o Est-il coupable ? Six cent quatre vingt-trois membres répondirent affirmativement ; les trente-sept autres alléguèrent presque unanimement qu'ils n'étaient pas juges. 2^o Le jugement de Louis sera-t-il soumis à la sanction des Assemblées primaires ? Ce moyen, imaginé pour gagner du temps, et essayer de sauver le roi, fut écarté par une majorité de quatre cent vingt-quatre voix contre deux cent quatre-vingt-trois. Restait la troisième question : Quelle peine lui sera infligée ? Avant de procéder au troisième appel nominal, les ennemis de Louis firent décréter

¹ Mém. pour serv. à l'hist. eccl. pend. le xviii^e siècle, t. 3, p. 223-224.

² *Ibid.* p. 226-229.

que la
 mort,
 dans l
 teindr
 sur la
 Conve
 mais v
 n'étai
 les for
 semer
 mort
 vote
 pour
 sept
 condi
 pron
 Pa
 alors
 Savo
 et de
 coup
 tion,

« No
 dant

• N
 » de
 » str
 » qu
 » ro
 » dé
 » de
 » Ne
 » C
 » la
 » tr
 C
 n°
 par
 dea

C
 à l
 «
 »
 »
 »
 »

que la majorité d'une seule voix suffirait pour la condamnation à mort, tant ils se souciaient peu de violer les formes observées dans les matières criminelles, et tant ils craignaient de ne pas atteindre leur but. Le 16 janvier 1793 commença l'appel nominal sur la troisième question; il se prolongea jusqu'au lendemain. La Convention était composée de sept cent quarante-neuf membres; mais vingt-huit étant absens par commission, le nombre des votans n'était que de sept cent vingt et un. Deux députés votèrent pour les fers, deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement, quarante-six pour la mort avec sursis, vingt-six pour la mort en ouvrant leur avis pour un sursis, mais en déclarant leur vote indépendant de cette demande, et trois cent soixante et un pour la mort sans condition. C'était donc trois cent quatre-vingt-sept voix pour la mort, et trois cent trente-quatre pour la mort conditionnelle, la détention ou le bannissement. Le jugement fut prononcé en conséquence.

Parmi les dix-sept évêques constitutionnels qui se trouvaient alors à l'Assemblée, Grégoire était absent, et en mission dans la Savoie¹: deux, Lalande et Wandelaincourt, évêques de la Meurthe et de la Haute-Marne, qui avaient déjà refusé de juger Louis XVI coupable, votèrent son bannissement: neuf furent pour la détention, savoir: Fauchet, évêque du Calvados; Royer, de l'Ain;

¹ Nous allons faire connaître sa pensée, en citant la lettre qu'il écrivit, pendant le procès de Louis XVI, de Chambéry, où il était en mission.

Chambéry, 14 janvier 1793.

« Nous apprenons par les papiers publics que la Convention doit prononcer demain sur Louis Capet. Privé de prendre part à vos délibérations, mais instruit par une lecture réfléchi des pièces imprimées, et par la connaissance que chacun de nous avait acquise depuis longtemps des trahisons non interrompues de ce roi parjure, nous croyons que c'est un devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publiquement, et que ce serait une lâcheté de profiter de notre éloignement pour nous soustraire à cette obligation. »
 « Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention, sans appel au peuple. Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction, à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange, et dans le voisinage du tyran piénotais. »

Collationné et trouvé conforme à l'original du procès-verbal, registre A 11, n° 184, et à l'imprimé in-fol. du Bulletin de correspondance étant aux archives, par moi, garde des archives. En foi de quoi j'ai signé et fait apposer le sceau des archives.

Paris, le 2 vendémiaire an X de la république.

Signé Camus.

Grégoire applaudit depuis à la mort de Louis XVI par cette phrase consignée à la page 58 de son *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*. « Aristogiton, que Thucydide et Lucien nous peignent comme le plus pauvre et le plus vertueux de ses concitoyens, comme un vrai sans-culotte, de concert avec son ami Hermodius, tua le Capet d'Athènes, le tyran Pisistrate, qui avait à peu près l'âge et la scélératesse de celui que nous venons d'exterminer. »

Thibault, du Cantal; Séguin, du Doubs; Marbos, de la Drôme; Saurine, des Landes; Villars, de la Mayenne; Sanadon, des Basses-Pyrénées; et Cazeneuve, des Hautes-Alpes. Les cinq autres condamnèrent Louis à mort. Leurs noms méritent d'être connus. Ce sont Lindet, évêque de l'Eure; Massieu, de l'Oise; Gay-Vernon, de la Haute-Vienne; Huguet, de la Creuse; et Audrein, qui n'était encore que vicaire épiscopal du Morbihan, mais que sa conduite en cette occasion n'empêcha pas de faire, quelques années après, évêque du Finistère. Tel fut le scandale que donnèrent ces pères de la nouvelle Eglise. Quant aux prêtres constitutionnels, qui étaient membres de l'Assemblée, dix-huit sur vingt-cinq opinèrent pour la mort. Ce furent Bassal, Chabot, Chasles, Couppé, Duquesnoy, Gibergues, Ichon, Lakanal, Laplanche, Monestier, Monnel, Musset, Paganel, Poultier, Roux, Sieyes, Villers et Isabeau, presque tous vicaires épiscopaux ou curés; cinq autres prêtres, Bailly de Juilly, Colaud la Salcette, Daunou, Drulhe et Ruault, votèrent la détention; les deux autres prêtres, membres de la convention, Haussmann et Simond, étaient absents.

Il y eut un quatrième appel nominal pour savoir si on accorderait à Louis un sursis. La majorité se déclara encore contre ce sursis.

L'infortuné prince avait prévu ce résultat; il avait repoussé les motifs d'espérance que ses défenseurs cherchaient à lui donner, et, résigné à son sort, il l'attendit avec tout le calme et toute la sérénité d'une conscience pure.

« Longtemps avant le cruel sacrifice, on avait fait pressentir à l'abbé Edgeworth de Firmont, naguère directeur de madame Elisabeth, la charitable mission qu'il aurait à remplir auprès de son roi. « Mon malheureux maître, écrivait ce digne prêtre, le 21 décembre 1792, à un de ses amis en Angleterre, mon malheureux maître a jeté les yeux sur moi pour le disposer à la mort, si l'iniquité de son peuple va jusqu'à commettre un parricide. Je me prépare moi-même à mourir; car je suis convaincu que le fureur populaire ne me laissera pas survivre une heure à cette scène horrible. Mais je suis résigné, ma vie n'est rien; si en la perdant, je pouvais sauver celui que Dieu a placé *pour la ruine et la résurrection de plusieurs*, j'en ferais volontiers le sacrifice, et je ne serais pas mort en vain. » Peu de temps avant que l'arrêt fut porté, le roi dit à Malesherbes, qui passait auprès de lui tous les momens de la journée que le soin de la défense ne réclamait pas : « Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre qui n'a pas prêté serment, et que son obscurité pourra soustraire dans la suite à la persécution : voici son adresse; je vous prie d'aller chez lui, de lui parler,

» et de
» de le
» un pl
» autan
» faire,
» vous

Ce f
de mor
sur la e
de ses r
il le fix
» reche
» mes s
» herbe
» comm
» ment
» vœu
trois j
pût vo
qu'il f
muniq
celle-c
Quant
pocrite
atroce
sort.

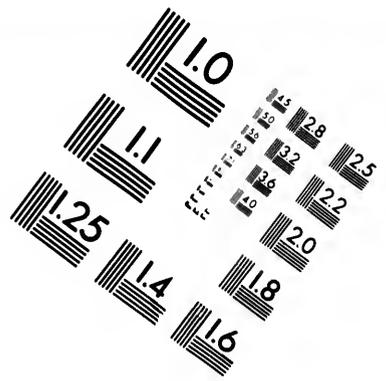
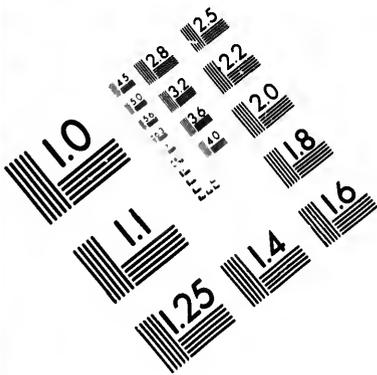
Cep
de l'ab
que c
» m'ef
» de L
mont
» vou
» le d
sa vo
ter pa
tence
par l
Lorsq
avait
des c
lui. A
gard

» et de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission
» de le voir. » Il ajouta : « Voilà une commission bien étrange pour
» un philosophe ! car je sais que vous l'êtes ; mais si vous souffriez
» autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le
» faire, je vous souhaiterais les mêmes sentimens de religion, qui
» vous consoleraient bien plus que la philosophie. »

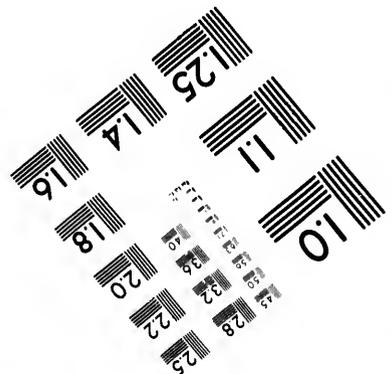
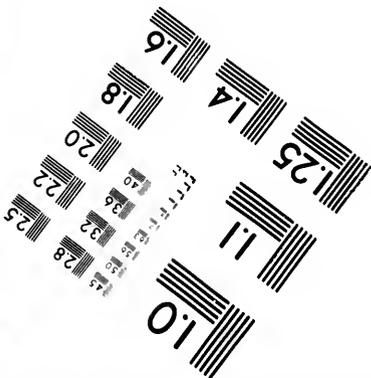
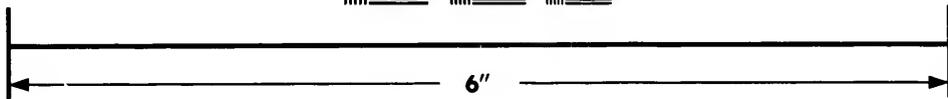
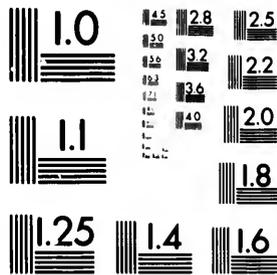
Ce fut Malesherbes qui, le premier, annonça à Louis le décret de mort : il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains. Le bruit que fit Malesherbes le tira de sa méditation ; il le fixa, se leva, et lui dit : « Depuis une heure, je suis occupé à
» rechercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de
» mes sujets le plus léger reproche. — Oh bien ! monsieur de Males-
» herbes, je vous le jure sur la sincérité de mon cœur,
» comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constam-
» ment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un
» vœu qui lui fût contraire. » Louis demanda qu'il lui fût accordé trois jours de délai pour se préparer à paraître devant Dieu ; qu'il pût voir un prêtre qu'il choisirait et qui ne serait point inquiété ; qu'il fût délivré de la surveillance de la commune, et pût communiquer librement avec sa famille ; enfin, qu'il fût permis à celle-ci de se retirer. On lui accorda la seconde de ces demandes. Quant à sa famille, il fut décidé qu'il pourrait la voir ; et ces hypocrites assassins ne rougirent pas d'ajouter, avec une ironie atroce, que la nation, toujours grande et juste, s'occuperait de son sort.

Pendant le roi avait remis au ministre de la justice l'adresse de l'abbé de Firmont, et quand Malesherbes lui donna l'assurance que ce prêtre allait venir, il l'embrassa et lui dit : « La mort ne
» m'effraie pas, et j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde
» de Dieu. » Le ministre, faisant venir aux Tuileries l'abbé de Firmont : « Louis Capet demande à vous voir, lui dit-il ; voulez-vous
» vous rendre au Temple ? — Oui, sans doute, répondit le prêtre ;
» le désir du roi est un ordre pour moi. » Le ministre le prit dans sa voiture et le conduisit dans ce lieu de douleur. On le fit monter par un escalier fort étroit, où l'on trouvait de distance en distance des sentinelles ivres qui effrayaient cette triste résidence par leurs juremens épouvantables et par leurs chants odieux. Lorsqu'il put aborder le roi, ce prince était avec le ministre qui avait apporté l'impitoyable réponse de la Convention, et entouré des commissaires municipaux qui veillaient sans cesse auprès de lui. Aussitôt que Louis aperçut son confesseur, il fit signe à ses gardiens de s'éloigner, et ils lui obéirent.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 18 28 25
32 22
20
18

10
10

Jusqu'à alors l'abbé de Firmont avait assez bien réussi à concentrer les différens mouvemens qui agitaient son âme; mais à la vue de ce monarque, autrefois si grand et alors si malheureux, il ne fut plus maître de lui-même. Des larmes s'échappèrent malgré lui, et il tomba à ses pieds sans pouvoir lui faire entendre d'autre langage que celui de sa douleur. Ce spectacle attendrit Louis mille fois plus que le décret qu'on venait de lui lire. Il ne répondit d'abord aux larmes de l'abbé de Firmont que par les siennes; mais, reprenant tout son courage : « Pardonnez, lui dit-il, monsieur, » pardonnez à ce moment de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi. Depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur, c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. » En disant ces mots, il releva l'abbé de Firmont avec bonté; et le fit passer dans son cabinet. Là, le faisant asseoir auprès de lui : « C'est donc à présent, lui dit-il, monsieur, » la grande affaire qui doit m'occuper tout entier; car que sont toutes les autres auprès de celle-là? » Après avoir ouvert sa conscience au confesseur, l'infortuné prince lui parla de divers objets. Il lui lut deux fois son testament, en s'attendrissant sur le passage où il est question de sa famille. Il lui fit ensuite diverses questions sur les ecclésiastiques proscrits, et lui demanda ce que plusieurs d'entre eux étaient devenus, en déplorant leur malheureux sort. Il rappela ce qu'il avait fait pour ses sujets, dont il avait sincèrement désiré le bonheur. « Je suis bien sûr, dit-il, que les Français me regretteront un jour; oui, je suis sûr qu'ils me rendront justice quand ils auront la liberté d'être justes; mais aujourd'hui ils sont bien malheureux.

Dans la soirée qui précéda l'affreux sacrifice, l'abbé de Firmont demanda à Louis s'il ne serait pas bien aise d'entendre la messe et de recevoir le pain des forts. Le roi lui témoigna combien il s'estimerait heureux si cette dernière consolation lui était réservée. « Mais il faudrait pour cela, ajouta-t-il, avoir la permission du conseil du Temple... Ils ne la donneront pas; je n'en ai jamais rien obtenu que ce qu'il leur était impossible de me refuser. » Le confesseur s'étant chargé de faire cette demande, l'un des commissaires lui répondit : « Il y a trop d'exemples dans l'histoire de prêtres qui ont empoisonné des hosties, pour qu'il soit prudent de vous laisser faire ce que vous demandez. — Vous m'avez fouillé assez rigoureusement quand je suis arrivé au Temple, » reprit l'ecclésiastique, pour être bien sûrs que je n'ai point apporté de poison avec moi; d'ailleurs fournissez vous-même les

• hostie
 • aura
 regard
 l'abbé
 • lui d
 » rien
 » à deu
 » man
 » miné
 » pet
 l'abbé
 nitent
 que re
 siblem
 la mes
 let de
 chambr
 Les
 dans s
 d'eux
 » faro
 » quel
 » stat
 » est
 » nou
 fesse
 ci vo
 recon

Lo
 avait
 loure
 à la
 faite
 se to
 dire

A
 deux
 entr
 côté
 le d
 une
 moi
 auss

« hosties : alors vous n'aurez pas sujet de craindre, puisque tout » aura passé par vos mains. » A cette réponse, les municipaux se regardèrent, entrèrent dans une salle voisine, et y appelèrent l'abbé de Firmont un instant après. « Citoyen ministre des cultes, » lui dit l'un d'eux, la permission que demande Louis Capet n'a » rien de contraire à la loi ; nous consentons à la lui accorder, mais » à deux conditions : la première, que vous signerez votre de- » mande ; la seconde, que les cérémonies de votre culte seront ter- » minées demain à sept heures, parce qu'à huit heures Louis Ca- » pet doit partir pour le supplice. » Ces conditions acceptées, l'abbé de Firmont eut un nouvel entretien avec son auguste pé- nitent, et, le voyant épuisé de fatigue, l'engagea à prendre quel- que repos. Le roi se coucha à minuit trois quarts, et dormit paisiblement pendant près de cinq heures. Il se leva alors, entendit la messe, et reçut la communion au pied d'un autel que son va- let de chambre Cléry et l'abbé de Firmont avaient dressé dans sa chambre.

Les sbires, commandés par le trop fameux Santerre, entrèrent dans son appartement à neuf heures précises : il alla au-devant d'eux avec un calme parfait : « Vous venez me chercher, dit-il au » farouche commandant. — Oui. — Cela suffit ? J'ai besoin d'être » quelques minutes avec mon confesseur ; et je vous rejoins à l'in- » stant. » Il entra dans son cabinet avec l'ecclésiastique. « Tout » est consommé, mon cher abbé, lui dit-il en se jetant à ses ge- » noux, donnez-moi votre bénédiction. » Il avait cru que son con- fesseur ne le suivrait pas dans son triste voyage ; voyant que celui-ci voulait pas l'abandonner, il lui témoigna de nouveau toute sa reconnaissance.

Louis avait vu la veille la reine et ses enfans, et lui-même leur avait annoncé sa condamnation. La séparation avait été si douloureuse pour tous, surtout pour la reine, qu'il ne put se décider à la revoir le lendemain, malgré la promesse qu'il lui en avait faite. En traversant la cour de la prison pour aller au supplice, il se tourna deux fois vers la tour où était sa famille, comme pour dire un dernier adieu à ce qu'il avait de plus cher.

A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture de place ; deux gendarmes tenaient la portière. A l'approche du roi, l'un y entra et se plaça sur le devant. Le roi monta ensuite, et mit à côté de lui son confesseur dans le fond. L'autre gendarme entra le dernier et ferma la portière. Louis, se trouvant resserré dans une voiture où il ne pouvait parler ni entendre le prêtre sans témoins, prit le parti du silence. L'abbé de Firmont lui présenta aussitôt son Bréviaire, le seul livre qu'il eût sur lui, et le roi parut

l'accepter avec plaisir. Il témoigna même désirer que son confesseur indiquât les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation, et il les récitait alternativement avec lui. Les gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissaient extasiés et confondus tout ensemble de la piété tranquille d'un monarque qu'ils n'avaient jamais vu sans doute d'aussi près. La marche dura près de deux heures, et la voiture, parvenue dans le plus profond silence à la place Louis XV, s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échafaud. Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il se retourna vers l'abbé de Firmont, et lui dit à l'oreille : « Nous voilà arrivés, si je ne me trompe ? » Le silence du prêtre lui répondit que oui. Un des bourreaux vint aussitôt ouvrir la portière, et les gendarmes voulurent descendre; mais le roi les arrêta, et appuyant sa main sur le genou de son confesseur : « Messieurs, leur dit-il d'un ton de maître, je vous recommande Monsieur que voilà; ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte. Je vous charge d'y veiller. » Ces deux hommes ne répondant rien, le roi voulut reprendre d'un ton plus haut; mais l'un des deux lui coupa la parole : « Oui, oui, répliqua-t-il, nous en aurons soin, laissez-nous faire. » Et ces mots furent dits d'un ton de voix qui aurait dû glacer l'abbé de Firmont, si, dans un moment tel que celui-là, il lui avait été possible de se replier sur lui-même.

Dès que le roi fut descendu de voiture, trois bourreaux l'entourèrent, et voulurent lui ôter ses habits; mais il les repoussa avec fierté et se déshabilla. Il défit également son col, ouvrit sa chemise, et s'arrangea de ses propres mains! Les bourreaux, que la contenance fière du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace. Ils l'entourèrent de nouveau et voulurent lui prendre les mains. « Que prétendez-vous? dit le prince, en les retirant avec vivacité. — Vous lier, répondit un des bourreaux. — Me lier! repartit le roi avec un air d'indignation; je n'y consentirai jamais. Faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas: renoncez à ce projet. » Les bourreaux insistèrent; ils élevèrent la voix, et semblaient déjà appeler du secours pour le faire de vive force. C'est ici peut-être le moment le plus affreux de cette désolante matinée: une minute de plus, et le meilleur des rois recevait, sous les yeux de ses sujets rebelles, un outrage mille fois plus insupportable que la mort, par la violence qu'on semblait vouloir y mettre. Il parut le craindre lui-même, et se retournant vers l'abbé de Firmont, il le regarda fixement, comme pour lui demander conseil. Hélas! il lui était impossible d'en donner un, et le prêtre ne répondit d'abord que par

son sile
dit-il
nier t
va être
ciel ave
Assur
pour
vers les
boirai

Les m
roides à
l'abbé d
craignit
Mais qu
marche
d'un pi
par son
de lui, e
jamais r
m'imp
que ce
Franc
coup l'é
obligea
pour en
et saisis
sous la h
montez
inaugur

Le pl
dix-huit
sant le t
trueuse
Le plus
Vive la
plièrent
titude,
le 21 ja

Après
vint em
les rega
dit quel
pendant

son silence. Mais comme Louis continuait à le regarder : « Sire, lui dit-il avec larmes; dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » A ces mots, Louis leva les yeux au ciel avec une expression de douleur qu'on ne saurait décrire. « Assurément, dit-il, il ne me faudra rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront; » et se tournant vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, ajouta-t-il, j'en boirai le calice jusqu'à la lie. »

Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement roides à monter : le roi fut obligé de s'appuyer sur le bras de l'abbé de Firmont; et à la peine qu'il semblait prendre, celui-ci craignit un moment que son courage ne commençât à fléchir. Mais quel fut son étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, il le vit s'échapper pour ainsi dire de ses mains, traverser d'un pied ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence par son seul regard à quinze ou vingt tambours placés vis-à-vis de lui, et d'une voix forte prononcer distinctement ces paroles à jamais mémorables : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute; je pardonne aux auteurs de ma mort; et je prie Dieu que ce sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France.... » Il allait continuer; mais un officier, fondant tout à coup l'épée à la main, et avec des cris féroces, sur les tambours, les obligea de rouler. Plusieurs voix se firent entendre en même temps pour encourager les bourreaux : ils parurent s'animer eux-mêmes, et saisissant avec effort le plus vertueux des rois, ils le traînèrent sous la hache qui d'un seul coup fit tomber sa tête. Fils de S. Louis, montez au ciel! Une grande victime est immolée, et la Convention inaugure la république sur un échafaud.

Le plus jeune des bourreaux (il ne semblait pas avoir plus de dix-huit ans) saisit aussitôt la tête et la montra au peuple en faisant le tour de l'estrade : il accompagnait cette cérémonie monstrueuse des cris les plus atroces et des gestes les plus indécens. Le plus morne silence régna d'abord : bientôt quelques cris de *Vive la république* se firent entendre; peu à peu les voix se multiplièrent; en moins de dix minutes, ce cri devint celui de la multitude, et tous les chapeaux furent en l'air. Ainsi mourut Louis XVI, le 21 janvier 1793, après environ dix-neuf années de règne.

Après l'exécution, l'abbé de Firmont descendit. Sa position devint embarrassante. Son air et son costume avaient attiré sur lui les regards des furieux qui environnaient l'échafaud. On entendit quelques cris menaçans et grossiers. Le confesseur trouva cependant le moyen de se perdre dans la foule. Il gagna l'hôtel du

président de Rosambo, gendre de Malesherbes, à qui il donna tous les détails de cet horrible événement. Le courage, le calme, la résignation de Louis XVI pendant son procès et dans ses derniers momens avaient frappé le philosophe : « Il est donc vrai, » dit-il, que la religion seule peut donner la force de soutenir avec « tant de dignité d'aussi terribles épreuves! »

Ici nous ne pouvons nous empêcher de faire observer le rapport constant des principes religieux et politiques pendant le cours de la révolution française. En 1791, le presbytérianisme concourt avec la démocratie dans l'Etat : en 1793, la destruction de toute espèce de culte avec l'abolition de tout gouvernement ¹.

L'année précédente, Manuel, procureur de la commune de Paris, avait voulu empêcher les processions de la Fête-Dieu, et la commune défendit aussi les messes de minuit ². Le 30 décembre, sur la proposition de Chaumette, successeur de Manuel, la commune arrêta que la fête des Rois serait appelée la fête des *sans culottes*. Cambon proposa à la Convention de supprimer le traitement des ministres du culte; mais l'Assemblée arrêta, le 30 décembre 1792, que le traitement serait continué. Le 25 janvier 1793, Réal, substitut du procureur de la commune, dénonça le principal du collège des Quatre-Nations pour avoir célébré la fête de S. Charlemagne, qui était un despote. Les processions de S. Marc et des Rogations n'eurent point lieu en 1793, sur une lettre de Chaumette et une autre de Gobel. Celui-ci invita également à ne pas faire les processions de la Fête-Dieu.

¹ Réflex. sur l'état de l'Eglise en France pend. le XVIII^e siècle, p. 93.

² Précis hist. sur l'Eglise constît., p. lvi-lvii.

État de la r
pire turc.
Causes de
pire.
Apostasie d
Énumération
Constantin
Frans.
Mission de
Greca.
Apo-tasie e
Arménien
Chrétiens d
Services qu
tes.
Le père Ja
Père des
esclaves.
Fuite coura
ves chré
Grèce. M
Missions de
dans l'em
Fortune de
Les Armén
fient de s
de persée
Catholiqu
Leurs effort
Les Chréti
conquêtes
de ce pri
Désastres d
sa mort.
Détails sur
d'Echmia
Leurs patri
triarche.
de Perse
zin par l
Revenus d
des Egli
Vertabiets.
doce.
Liturgie de
Administra
Fêtes.

SOMMAIRES.

LIVRE SEPTIÈME.

État de la religion catholique dans l'em- pire turc.	1	Jeunes.	40
Causes de l'affaiblissement de cet em- pire.	2	Office et chant de l'Eglise arménienne.	41
Apostasie du comte de Bonneval.	3	Etat du christianisme a la Chine.	41
Énumération des divers Chrétiens de Constantinople, Grecs, Arméniens, Franca.	4	Une persécution prend naissance dans la province de Fo-Kien.	42
Mission des Jésuites. Patriarche des Grecs.	5	Elle se propage dans les autres provin- ces.	51
Apostasie et généreux retour d'un jeune Arménien.	6	Protection fort équivoque accordée aux Chrétiens de Pekin, malgré l'édit de proscription.	55
Chrétiens du bagne.	9	Le frère Castiglione intercède pour la religion auprès de l'empereur.	56
Services que leur rendaient les Jésui- tes.	10	Glorieux supplice de l'évêque de Mau- ricastre et de ses compagnons.	58
Le père Jacques Cachod, surnommé le Père des Arméniens et le Père des esclaves.	11	Continuation de la persécution.	59
Fuite courageuse de soixante-dix esclaves chrétiens. Autres missions de Grèce. Moines du mont Athos.	12	Elle s'allume en Cochinchine.	61
Missions de Syrie. Etat du christianisme dans l'empire des Perse.	17	L'Évangile est prêché aux habitans du Camboge.	68
Fortune de Tahmas-Kouli-Kan.	18	Traverses que la religion essuie dans le royaume de Siam.	69
Les Arméniens catholiques de Julfa pro- fitent de son départ pour les Indes, afin de persécuter les missionnaires et les Catholiques.	21	Ses progrès à Pondichéry.	74
Leurs efforts demeurent sans résultat.	23	— dans l'ancien Maduré, le Maisour, le Carnate.	75
Les Chrétiens de Delhi sont victimes des conquêtes de Tahmas-Kouli-Kan. Mort de ce prince.	24	Peu de fondement des reproches adressés aux Jésuites, à l'occasion de certains usages.	77
Désastres des Chrétiens d'Ispahan après sa mort.	25	Conséquences de la guerre qui se prolon- gea dans l'Inde.	78
Détails sur les Arméniens. Monastère d'Echmiadzin. Piété de ce peuple.	26	Situation du christianisme en Egypte.	79
Leurs patriarches. Election du grand pa- triarche. Elle était confirmée par le roi de Perse avant la conquête d'Echmiad- zin par les Russes.	27	Sentimens et hiérarchie des Coptes.	79
Revenus du grand patriarche. Evêques des Eglises particulières.	28	Leur pratique dans l'administration des sacremens.	82
Vertabets. Curés. Promotion au sacer- doce.	29	Erreurs et usages des Ethiopiens.	89
Liturgie des Arméniens.	30	Muley-Abdallah tolère la religion catho- lique à Maroc.	90
Administration des sacremens.	32	Il facilite le rachat des captifs. Conver- sion de son frère.	91
Fêtes.	39	Apostasie du baron de Ripperda.	92
		Difficultés que les missionnaires rencon- traient en Amérique.	93
		Carrière évangélique de François Piquet dans le Canada.	94
		Zèle du père Boutin à Saint-Domin- gue.	100
		Docilité des sauvages de la Guyane.	105
		Nègres marrons ramenés par le père Fauque.	108

LIVRE HUITIÈME.

Béatifications et canonisations, depuis Benoît XIII	113	Persécutions parlementaires contre les évêques et contre les prêtres. La philosophie auxiliaire du jansénisme. Puis banca de Voltaire.	147
Biographie du bienheureux Pacifique de Saint-Séverin.	115	Brochure où il exalte son impiété.	148
Thomas de Cora.	117	L'arrêt du parlement contre le <i>Dictionnaire philosophique</i> ne l'arrête pas.	152
Jean Joseph de la Croix.	119	Mauvais livres condamnés à Rome.	153
Crispin de Viterbe.	120	Multipliation des gens de lettres. Leurs coteries.	153
Léonard de Port-Maurice.	123	La philosophie gangrène toutes les classes.	156
Propagation de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.	125	Relâchement de certains monastères.	156
Objet de cette dévotion. Marguerite-Marie Alacoque.	126	Requête de vingt-huit, Benedictins de Saint-Germain-des-Prés à Paris.	158
Le zèle de cette sainte fille est secondé par le P. de la Colombière. La dévotion au Sacré-Cœur, établie par leurs efforts, se répand au loin.	132	Etablissement d'une commission pour examiner les abus introduits dans les monastères. Brienne.	159
Dispositions des différentes cours à l'égard du saint Siège. Proscription de l' <i>Histoire civile et ecclésiastique du royaume de Naples</i> , publiée par Giannone.	133	Edit qui ce prélat fait rendre.	160
Rétraction de cet écrivain. Tannucci appelé à Naples, dont il rend le gouvernement hostile au saint Siège.	134	Mort du Dauphin, fils de Louis XV. — de Stanislas.	161
Préoccupations fâcheuses de Charles III, roi d'Espagne, et de Joseph I ^{er} , roi de Portugal. Dispositions de Frédéric II, roi de Prusse.	136	Ouvrages de ce prince.	164
Ce prince permet de construire à Berlin une église catholique. Situation de la France.	137	Affaires de Hollande. Adhésions aux actes du conciliabule d'Utrecht.	165
Instruction dogmatique dressée par l'Assemblée du clergé de 1765.	138	Lettre de Meindartz au Pape. Sa mort. Son remplacement.	168
Circulaire aux évêques. Le Parlement proscribit les actes de l'Assemblée et sa circulaire. L'Assemblée porte ses plaintes à Louis XV.	139	Expulsion des Jésuites d'Espagne. D'Auranda complice de Choiseul et de Porrbal.	169
Elle continue ses opérations.	141	Cruautés exercées sur les religieux expulsés.	174
Elle suspend ses séances le 2 octobre.	141	Les Jésuites sont chassés du Paraguay.	182
Adhésion du corps épiscopal à sa doctrine. Quatre prélats seulement se séparent de leurs collègues. Les ecclésiastiques du second ordre se joignent aux premiers pasteurs.	143	Bref de Clément XIII à Charles III.	183
Le parlement de Paris veut, mais en vain, empêcher la Sorbonne d'adhérer aux actes de l'Assemblée. Ses persécutions sont imitées par plusieurs parlements de provinces. Arrêt du conseil du 24 mai 1766, qui ordonne le silence sur les matières contestées, et qui rétablit les quatre articles. Remontrances de l'Assemblée à ce sujet.	144	Les Jésuites sont chassés des états de Naples, de Malte, et de Parme. Absurdité des imputations qui leur étaient faites.	184
Elle censure les actes des conciliabules d'Utrecht.	145	La cour d'Espagne poursuit la béatification de Palafox, adversaire des Jésuites. Ces religieux ont défense de publier les apologies de leur conduite. L'exemple de l'Espagne réagissant en France, les parlements s'arment contre eux de nouvelles rigueurs.	186
Les contradictions de la cour enhardissent la magistrature. Arrêt de règlement du 10 janvier 1767, rendu à l'occasion de refus de sacrements.	146	Impunité dont jouissent les philosophes.	187
		Leurs ouvrages se multiplient. <i>Belinze</i> par Marmontel.	188
		La Sorbonne censure ce livre.	189
		Fureurs de Voltaire.	191
		État de la religion en Pologne.	193
		Partage de ce royaume. Entreprises du duc de Parme.	197
		Bref de Clément XIII contre ce prince.	197
		Irritation des cours. La France s'empare du comtat d'Avignon, et Naples de Bénévent. Mesures prises à Venise contre les ordres religieux.	198
		Communion sacrilège de Voltaire.	199

Sa co
nè
Nouv
Propa
tug

Déma
sup
Condi
liati
Electi
blan
son

Jéau
Ses cor

Ses vé
dans

Abjura
Décr

Lettre
et écri

mauv
Mémoire

à Lo
l'imp

Avertis
de l'i

Condam
chevè

l'yoc
vais li

Arrêt de
damm

natur
derot.

Histoire
établi

deux
Arrêt de

nivend
philos

Ils sont
rité ec

et du
Disgrâce

Le parle
l'opini

losoph
Incapaci

sonnel
tes.

Plusieurs
tégor.

Caractèr
Paris qu

Election
Ses pres

sermet

Sa correspondance avec l'évêque de Genève.	200	Mandement de l'évêque de Coimbra pour en défendre la lecture. Pérégrination dirigée contre ce prélat.	204
Nouveau sacrilège.	202	Mort de Clément XIII. Cardinaux de sa création.	205
Propagation des mauvais livres en Portugal.	203		

LIVRE NEUVIÈME.

Démarches des cours pour obtenir la suppression des Jésuites.	207	Charles III s'acharne, au contraire, à les détruire. Instances faites auprès de Marie-Thérèse.	232
Conditions mises par elles à leur réconciliation avec le saint Siège.	208	L'impératrice cède à ces sollicitations.	233
Election de Clément XIV. Invéraisemblance d'un pacte qui aurait précédé son élection. Sa conduite à l'égard des Jésuites.	209	Bref de suppression.	234
Ses concessions en faveur des cours.	210	Résignation des Jésuites.	234
Ses véritables dispositions manifestées dans une lettre à Louis XV.	211	Le Bref est mis à exécution dans l'Etat ecclésiastique.	235
Abjuration du patriarche des Nestoriens	212	Réflexions sur ce Bref.	236
Décrets contre les livres irréligieux.	212	Joie des ennemis de l'Eglise. Douleur des évêques. Frédéric II maintient les Jésuites en Silésie.	240
Lettre de Clément XIV à Louis XV, et écrits des évêques français contre les mauvais livres.	215	Catherine II en fait autant pour la Russie-Blanche.	241
Mémoire de l'assemblée du clergé de 1770 à Louis XV, contre les progrès de l'impie.	216	Regrets de Clément XIV. Rétractation de son Bref.	242
Avertissement aux fidèles sur les dangers de l'incrédulité.	219	Etat de la religion catholique en Chine.	243
Condamnation du livre d'Audras par l'archevêque de Toulouse. Réquisitoire de l'avocat général Séguier contre les mauvais livres.	220	Vingt-deux mandarins chrétiens sont inquisiteurs.	245
Arrêt du parlement de Paris qui en condamne sept au feu. Le <i>Système de la nature</i> , par le baron d'Holbach et Diderot.	221	Constance du mandarin Ma, lieutenant de police: Chute du Chrétien Laurent.	249
<i>Histoire philosophique et politique des établissemens des Européens dans les deux Indes</i> , par Raynal.	223	Autres Chrétiens persécutés. Dispositions personnelles de l'Empereur.	251
Arrêt du conseil qui la supprime. Convinence de l'autorité civile avec les philosophes.	225	La protection de ce prince ne met pas les Chrétiens à l'abri des poursuites.	252
Ils sont flétris, au contraire, par l'autorité ecclésiastique. Hostilités de la cour et du parlement de Paris.	227	Persécution au Tong-King.	253
Disgrâce du duc de Choiseul.	228	Dispositions favorables de Phia-Thè, nouveau roi de Siam.	255
Le parlement est cassé. Soulèvement de l'opinion publique, égarée par les philosophes, en sa faveur.	229	Madame Louise, fille de Louis XV, embrasse l'état religieux.	256
Incapacité du ministre. Louis XV personnellement favorable aux Jésuites.	230	Mort de Louis XV.	259
Plusieurs souverains persistent à les protéger.	231	La Corse acquise à la France.	260
		Avènement de Louis XVI.	262
		Prédications de Bernardine Renzi.	263
		Mort de Clément XIV.	264
		Absurdité des accusations dirigées, à cette occasion, contre les Jésuites.	265
		<i>Lettres de Caraccioli.</i>	265
		Alphonse-Marie de Liguori.	266
		Il assiste miraculeusement Clément XIV au lit de mort.	272
		Béatification et canonisation faites par Clément XIV. Cardinaux de sa création.	275

LIVRE DIXIÈME.

Caractère de cette époque.	277	Sa régularité.	287
Paris qui divisent la conclave.	281	Son amour pour les beaux-arts. <i>Museum Pium-Clementinum.</i>	288
Election de Pie VI. Sa vie antérieure.	282	Autres monumens de Pie VI.	290
Ses premiers actes de bienfaisance et de fermeté.	286	Défrichement des marais Pontins.	292

Donneur et intelligence du gouvernement de Pie VI.	296	proclamés. Mort de leur général Riecl.	351
Sa conduite à l'égard de ses vevens.	299	Sa protestation au lit de mort. Pie VI lui fait faire de magnifiques obsèques.	352
Majesté de Pie VI dans l'exercice des fonctions pontificales.	302	Frédéric II continue à protéger les Jésuites.	353
Ouverture du Jubilé.	303	Négociations avec Catherine II au sujet de ces religieux.	355
Ministère de Louis XVI.	306	Bref de Pie VI, à l'effet de désarmer la France et l'Espagne.	357
Assemblée du clergé de 1775. Mesures qu'elle adopte contre les progrès de la philosophie.	307	Edit de Louis XVI touchant les Jésuites. Le Parlement l'aggrave en l'enregistrant. Mort de Joseph 1 ^{er} , roi de Portugal. Réparations qui suivent cette mort.	359
Elle sévit particulièrement quatorze ouvrages.	308	Le prince du Bréail gagné par les philosophes. Discussions de la cour de Naples avec le saint Siège.	360
Elle récompense les écrivains religieux.	309	Aggressions de cette cour. Influence déplorable de Tanucci.	361
L'incrédulité se propage en Allemagne. Weishaupt.	311	Edit royal pour le Jubilé. Suppression des monastères en Sicile. Filangieri nommé à l'archevêché de Naples.	362
Naissance de l'illuminisme.	313	Contestations au sujet de la haquenée	363
Knigge seconde activem Weishaupt.	322	Mesures contre les ordres religieux en France.	364
Sectes diverses. Knœpfler. Mademoiselle Brohan.	332	Intrigues pour amener la suppression des Celestins.	365
Jansenisme. Bolte à Perrette	332	Grignon de Montfort.	366
L'Eglise schismatique de Hollande se perpétue. Farelubeta.	337	Mademoiselle Trichet. Filles de la Sagesse.	367
Condammations portées contre le <i>Febronius</i> . Retraction de Hontheim.	342	Oblates, ouvrières pleuses. Religieuses de Saint-Norbert.	369
Préjugés nourris contre les Catholiques dans la Grande-Bretagne. Les Protestans zélés s'alarment des concessions faites aux orthodoxes du Canada et de la Grenade.	344	Prêtres de Saint-Gallien et de Suinte-Galle. Fidélité de la Pologne à la religion. Echeo de Zamolsky.	370
Les Catholiques manifestent leur fidélité au gouvernement établi.	345	Mort de Voltaire.	371
Adresse au roi. Bill favorable aux Catholiques.	346	Jugement sur ce funeste écrivain.	373
Efforts des Protestans zélés pour que ce bill, applicable à l'Angleterre, ne soit pas étendu à l'Ecosse. Troubles dans ce pays. On veut en exciter de semblables en Angleterre.	347	Dernières années de Rousseau. Son état de suite.	374
Intrigues de Georges Gordon. Pétition au Parlement.	348	Son suicide.	376
La sédition est réprimée.	349	Paul Olividd.	378
Académie de Liège. Position de Pie VI à l'égard des Jésuites.	350	Condanné par l'acquisition, il s'échappe et vient en France.	379
Il force la commission établie sous Clément XIV à les juger. Leur innocente	351	Sa conversion, attestée par son livre.	380
		Sa mort.	381

LIVRE ONZIEME.

Erreurs d'Anne-Marie Agéni.	382	Fuite de Raynal. Censure des <i>Principes de morale</i> de Mably.	390
Soumission du patriarche des Maronites. Synode au monastère de Bécorche. Assemblée du clergé de France, en 1780.	383	Edition des Oeuvres de Voltaire. Beaumarchais et Condorcet.	391
Ses travaux sont préparés par Dulau, archevêque d'Arles.	384	Renot-Joseph Labre.	394
Edition de Bossuet par dom Deforis. Ecrivains religieux. Zèle de la Faculté de théologie de Paris.	386	Affaires d'Allemagne. L'archiduc Maximilien, coadjuteur de Cologne, obtient les dispenses nécessaires.	398
Buffon prévient sa censure.	388	Projets de Joseph II. Sa mésintelligence avec le saint Siège.	399
Censure de l' <i>Histoire philosophique</i> de Raynal. Le parlement de Paris sévit également contre ce livre.	389	Il met en pratique les maximes de Frédéric II.	400
		Jugement qu'il prononce le 25 avril 1781.	401

352	Décrets et Jugemens répréhensibles.	402
VI Jul	Représentations qui sont adressées à Joseph II. L'archiduc Léopold suit les sermens de son frère en Toscane. Ricci, évêque de Pistoie.	401
352	Innovations provoquées par ce prélat.	404
353	Pie VI annonce à Joseph II son projet d'aller à Vienne.	405
sujet	Froide réponse de l'empereur. Observations faites à Pie VI.	407
355	Mesures prises par le pape avant son départ.	407
ner la	Le comte et la comtesse du Nord à Rome. Pie VI se met en route.	409
357	Honneurs qui lui sont rendus dans ce trajet.	410
357	Il arrive à Vienne. On tient les évêques éloignés de lui.	413
357	Il célèbre à Vienne les fêtes de Pâques. Enthousiasme du peuple.	415
357	Joseph II élude toute discussion avec Pie VI. Manque d'égards de Kaunitz envers le pape.	416
357	Intimité de Joseph II et de Pie VI, lors qu'il n'est pas question des innovations.	417
357	Consistoire tenu à Vienne. Joseph II parle dans ses projets.	418
357	Désintéressement de Pie VI.	419
357	Son départ pour Rome.	420
357	Concessions qu'il a obtenues de Joseph II.	421
357	Réception faite au pape à Munich. Il est complimenté par un Protestant à Augsbourg.	423
357	Suite de son voyage. L'évêque de Vérone, partisan des innovations.	425
357	Pie VI entre à Venise. Griets du saint Siège contre cette république.	426
357	Le pape quitte Venise, pour continuer son voyage.	427
357	Consistoire où il rend compte de sa négociation avec l'empereur. Libraires de Rome, châtiés par le saint office.	430
357	Brochure d'Eybel, condamnée par Pie VI.	431
357	Joseph II poursuit ses innovations. Mandement impérial sur l'exercice du culte.	436
357	Abrahamites découverts en Bohême. Contestation au sujet de la nomination à l'archevêché de Milan.	441
357	Autres édités de Joseph II.	442
357	Voyage de l'empereur et de Gustave III, roi de Suède, à Rome.	443
357	Conversation de Joseph II avec le chevalier Azari.	444
357	Azari calme sa fièvre d'innovations. Discussions de l'empereur av. le pape.	446
357	Arrangement de l'affaire du Milanaise.	448
357	Dispositions favorables de Gustave III. Exercice public de la religion catholique en Suède. Discours du vicaire apostolique.	449

Opposition des Suisses et du duc de Modène au saint Siège. Le duc de Parme rétablit l'inquisition. Conversion de quatre évêques jacobites. Pallium accordé au patriarche d'Antioche et à l'évêque de Babylone.	450
Proscription des Illuminés en Bavière. Weisshaupt se retire à la cour de Saxe-Gotha. Origine des nonciatures d'Allemagne. Envoi d'un nonce à Munich.	451
Mécontentement des archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne et de Saltzbourg. Rescrit impérial qui ôte aux nonces en Allemagne toute espèce de juridiction.	453
Le nonce Zolito accueilli à Munich. Le nonce Pacca voit sa juridiction reconnue à Cologne. Congrès d'Ems.	454
Les quatre archevêques mettent les réglemens d'Ems à exécution.	455
Circulaire du nonce Pacca. Propositions violentes de l'électeur de Mayence. Joseph II ne les agréé pas. Cependant il se livre à d'autres innovations.	457
Il érige, de son chef, un archevêché l'évêché de Laybach. Herberstein.	458
Pie VI refuse de sanctionner cette usurpation. Joseph II approuve la conduite des quatre archevêques. Le conseil aulique casse la circulaire du nonce Pacca.	460
La ligue d'Ems avorte avec le temps.	461
Nouvelles mesures de Joseph II. Léopold l'invite en Toscane. Synode de Pistoie.	462
Assemblée de dix-sept évêques à Florence. Elle est dissoute, parce qu'elle ne se montra pas favorable aux projets de Ricci. Impression des documens relatifs à cette Assemblée. Sédition à Prato contre l'évêque de Pistoie.	466
Les prélats de Toscane persistent dans l'union avec le saint Siège. Discussions de Léopold et de Pie VI.	467
Le grand-duc abolit la juridiction du nonce dans ses Etats. Pie VI nomme une Congrégation à cette occasion.	468
Ricci fait imprimer les actes du synode de Pistoie. Son insolence à l'égard du cardinal Salvinetti. Modération de Pie VI, outragé par Léopold.	469
Refus du chapeau pour Filangieri, archevêque de Naples. Prétention de la cour de Naples au sujet de la nomination aux évêchés. Ses innovations.	470
Pie VI confirme le nouvel archevêque de Naples. Serrao, nommé au siège de Potenza. Autres attentats du gouvernement napolitain.	471
Carrucioli devient favorable au saint Siège. Ou crase la présentation de la harquenée.	472

Entreprise de l'évêque de Motula. <i>Lamentanti della vedova.</i>	473	Insurrection des Pays-Bas. L'empereur sollicite l'intervention de Pie VI.	487
Alphonse de Liguori renonce à son évêché. Ses vertus.	474	Inutilité de cette intervention. Licéité des mœurs de Frédéric-Guillaume II, sanctionnée par les ministres protestans.	488.
Ses ouvrages.	476	Edit de religion en Prusse. <i>Bibliothèque allemande universelle.</i> Nouvelle édition.	489
Sa mort.	477	L'esprit d'indépendance en politique, comme en religion, se fortifie en France.	490
Innovations de Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens.	478	Relations du cabinet de Versailles avec le saint Siège. La réunion de l'ordre des Antonins à celui de Malte est une occasion de dissentimens.	491
Etablissement d'un séminaire-général à Louvain.	479	Procès du cardinal de Rohan.	492
Révolte des élèves contre les professeurs.	480	Rohan, suspendu par Pie VI de ses fonctions de cardinal, y est réintégré après l'arrêt du parlement qui l'absout.	495
Renvoi du nonce Zondadari. Le cardinal de Frankenberg est mandé à Vienne. Accommodement conclu par le général Murray. Le séminaire-général est fermé.	481	Assemblée des notables. Préoccupation générale. Apologie des annates.	496
Joseph II ne confirme par le règlement de Murray sur les objets religieux. Calaise de religion. Réclamations des Etats du Brabant. Murray est remplacé par le comte de Trautmansdorf.	482	Ministère de Brienne. Le parlement demande les états-généraux.	497
Le séminaire-général, ouvert de nouveau, est déserté par les élèves. Violences exercées contre l'Université de Louvain.	483	On l'exile à Troyes. Son rappel. Edit pour rendre l'état civil aux Protestans.	498
Condescendances et rigueurs alternatives de Joseph II.	484	Spoliation des ordres religieux. Nouvelle lutte du parlement et de la cour. L'Assemblée du clergé demande aussi les états-généraux.	499
Dissolution des Etats du Hainault. L'enseignement de Louvain est suspect aux évêques de Belgique.	485	Ils sont accordés. Renvoi de Brienne. Il est remplacé par Necker. Les Etats sont convoqués à Versailles. Tableau du clergé de France.	500
Le cardinal de Frankenberg examine et condamne la doctrine enseignée dans le séminaire-général. Variations nouvelles dans la conduite de Joseph II.	486		

LIVRE DOUZIÈME.

Eglise d'Asie. Arméniens.	504	missionnaires dans le royaume de Siam.	530
Mékharistates. Dispute sur la communication des Arméniens orthodoxes avec les Arméniens non unis.	505	Mort du roi de Siam. Catholiques de l'Amérique septentrionale.	534
Chine. Grâce d'éclat accordée par l'empereur à Sikelpart, ancien Jésuite.	506	Erection du siège de Baltimore. Election et consécration du docteur Carrail.	536
Persécution du missionnaire Gleyo. Persécution plus générale. Les évêques Magi et Sacconi meurent en prison.	509	Sulpiciens à Baltimore.	538
L'évêque de Caradre, exilé, rentre en Chine. Autre persécution sous prétexte de sédition.	510	Synode de Baltimore.	539
Détails sur l'état et les besoins des missions de la Chine.	514	Dispositions des diverses puissances.	540
Etablissement du christianisme en Corée.	520	Imminence d'une révolution générale.	543
Persécution contre cette nouvelle Eglise.	522	Ouverture des états-généraux.	544
Supplice glorieux de deux frères.	524	Serment du jeu de paume.	545
Dangers auxquels le missionnaire de Corée est exposé.	526	L'archevêque de Paris est insulté. Prise de la Bastille.	546
L'évêque d'Adran est chargé de l'éducation du prince de Cochinchine. Son voyage en France. Jalousie qu'il excite.	529	Dévastation des maisons de Saint-Lazare et des Filles de la Charité.	547
Sa générosité. Traverses qu'éprouvent les		Comité ecclésiastique, formé dans l'Assemblée. Abolition des annates et de la dîme.	558
		Les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation.	559
		Mesure contre les prêtres émigrés.	560
		Suppression des ordres monastiques. Fidélité de religion.	561
		Sort des Trappistes.	562

Louis
Cond
tol
Injon
pré
cla
Etr
Moti
soi
Elle
rite
év
Déféc
pro
cle
na
Cons
Diac
Appr
Prot
Pie V
au
Ca
de
Il a
Pi
ca
so
Exp
ti
Opin
ti
Serm
cl
Pres
Refu
Rem
Sacr
v
List
Aut
1
Bref
Pol
vi
Les
S
Ins
Bou
Tra
P
Ser
A
Bre
Pro

Louis-Henri de Lestrangé.	563	que et religieux. Controverse au sujet	du mariage des prêtres.	613
Conduite tenue par le Régime de l'Oratoire.	564	Commencement de la persécution.	618	
Injonction faite aux curés de lire au prône les décrets de la législation. Réclamations du séminaire des Missions-Etrangères à l'Assemblée nationale.	565	Déportation prononcée contre les ecclésiastiques non assermentés.	614	
Motion pour que la religion catholique soit déclarée religion de l'Etat.	566	Réaction catholique en Allemagne, en Italie et en Belgique.	615	
Elle est rejetée. Protestation de la minorité. Lettre du clergé d'Autun à son évêque.	570	Mort de Joseph II. Léopold lui succède. Ses mesures réparatrices.	616	
Défection de ce prélat. Adhésions à la protestation de la minorité. Adresse du clergé de Rennes à l'Assemblée nationale.	571	Accomodem ^t . avec la cour de Naples. La situation des catholiques s'améliore en Angleterre.	619	
Constitution civile du clergé.	572	Dissidence entre le comité catholique et les vicaires apostoliques.	620	
Discussions sur cette loi.	580	Polémique à ce sujet.	621	
Appréciation de cette loi.	581	Le parlement adopte à peu près le serment d'Irlande.	622	
Protestation des évêq. de l'Assemblée.	581	Reconnaissance des Catholiques. Ouvrage blâmable de Mr Jean Trockmorton.	623	
Pie VI dénonce les projets de l'Assemblée aux cardinaux. Il écrit à Louis XVI Ce prince s'oppose à la publication de deux brefs du pape.	584	Traduction de la Bible par Geddes. Réveries de Jeanne Souchoffe.	624	
Il sanctionne la Constitution civile. Pie VI assemble une congrégation de cardinaux pour l'examiner. Efforts de son zèle.	587	Société biblique française.	625	
Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé.	586	Autres Sociétés bibliques.	626	
Opinion de la Sorbonne sur la Constitution civile.	587	Zèle de la diète de Polognes pour la religion.	628	
Serment à cette Constitution imposé au clergé.	591	Elle adopte une constitution. Troisième partage de la Pologne. Abdication de Poniatowski.	630	
Prestation de ce serment.	592	Violences exercées par Catherine II contre les Grecs-Unis.	631	
Refus de serment.	593	Paul 1 ^{er} moins persécuteur que Catherine II. Le rit grec-uni transplanté en Corse.	632	
Remplacement des titulaires fidèles.	594	Journée du 10 août.	633	
Sacre d'Expilly et de Marolles par l'évêque d'Autun.	594	Convention. Nouveau décret de déportation.	634	
Liste des sièges départementaux.	597	Massacres du 2 septemb. aux Carmes. — à l'Abbaye.	636	
Authenticité des Brefs de Pie VI. Bref du 10 mars 1791.	598	— au séminaire de Saint-Firmin et à la Force. Circulaire de la municipalité de Paris. Massacres dans plusieurs villes.	642	
Bref du 13 avril.	602	Douceur et fermeté de Pie VI.	643	
Polémique au sujet de la Constitution civile.	604	Abolition de la royauté.	644	
Les évêques députés répondent au saint Siège.	605	Mise en jugement de Louis XVI. Son testament.	645	
Insultes adressées aux évêques et au pape.	606	Sa condamnation. Part qu'y prennent les évêques et prêtres constitutionnels de la Convention.	650	
Réunion du Comtat à la France.	606	L'abbé Edgeworth de Firmont.	651	
Translation des restes de Voltaire au Panthéon.	608	Mort de Louis XVI.	655	
Serment civique imposé aux prêtres. Fête de Louis XVI.	610	Suppression des processions de la Fête-Dieu.	656	
Bref du 19 mars 1792.	611			
Prohibition de tout costume ecclésiasti-				

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPOIS L'AN 1763 JUSQU'A L'AN 1795

PAPES

<p>247. — Clément XIII, mort le 2 février 1769</p>	<p>248. — Clément XIV, élu le 19 mai 1769 mort le 22 septemb. 1774</p> <p>249. — Pie VI, élu le 14 février. 1775</p>
--	--

SOUVERAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.

Marie-Thérèse, fille de Charles VI, morte en.	1780
Joseph II, né le 13 mars 1741, mort en.	1790
Léopold II, mort en.	1792
François II.	

ROIS DE FRANCE.

Louis XV, mort le 10 mai.	1774
Louis XVI, mort le 21 janvier.	1793
Louis XVII.	
(Sous ces deux derniers rois : Ouverture des Etats-généraux, 1789. — Assemblée nationale, dite Constituante. — Assem- blée législative 1791. — Convention nationale, septembre 1792. — Com- mencement de l'ère républicaine, 22 sep- tembre.)	

ROIS D'ESPAGNE.

Charles III, mort en.	1789
Charles IV.	

PORTUGAL.

Joseph I ^{er} , mort en.	1777
Marie, avec son époux don Pédro, mort en.	1786
Marie seule.	

ROIS D'ANGLETERRE.

Georges III	
-----------------------	--

NAPLES ET SICILE.

Ferdinand IV.	
-----------------------	--

ÉTATS SARDES.

Charles-Emmanuel III, mort le 20 février.	1773
Victor-Amédée III.	

ROIS DE DANEMARK.

Frédéric V.	1766
Christiern VI.	

ROIS DE SUÈDE.

Adolphe-Frédéric.	1771
Gustave III, de Holstein-Eutin.	1792
Gustave-Adolphe	

ROIS DE POLOGNE.

Stanislas-Auguste II, abdique en 1792 (La même année, la Pologne est parta- gée entre l'empire, la Prusse et la Rus- sie.)	
---	--

ROIS DE PRUSSE.

Frédéric II.	1786
Frédéric-Guillaume II.	

RUSSIE.

Catherine-Alexiewena.	
-------------------------------	--

DOGES DE VENISE.

Aloisio Mocenigo. 1779
 Paul Renieri. 1789
 Louis Manin.

GRANDS-DUCS DE TOSCANE.

Pierre-Léopold-Joseph, archiduc
 d'Autriche, mort en. 1792
 Ferdinand-Joseph, son fils.

DUCS DE PARME ET PLAISANCE.

Don Ferdinand-Marie-Philippe-
 Louis.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Georges Washington, élu prési-
 dent du congrès en. 1789
 réélu en. 1793

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

1763 (11 juin). — François-Hyacinthe SEVOY, né à Jugon en Bretagne, entra l'an 1730 dans la congrégation des Eudistes, à l'âge de vingt-trois ans, et s'y distingua par une grande application à l'étude. Après avoir professé avec succès la philosophie et la théologie dans plusieurs maisons de sa congrégation, on le chargea de la conduite du séminaire de Blois, qu'il gouverna quelque temps. Mais ce genre d'occupation ne s'accrochant pas avec son goût, il obtint d'être dispensé de toutes sortes d'emplois, pour se consacrer entièrement à l'étude. Nous devons à ses veilles un ouvrage intitulé : *Devoirs Ecclésiastiques*, Paris, 4 vol in-12. C'est le résultat des conférences et des instructions qu'il donnait de temps en temps aux jeunes ecclésiastiques. Le 1^{er} vol. 1760, est une Introduction au sacerdoce : les 2^e et 3^e vol. 1762, contiennent une *littérature* pour les prêtres : le 4^e traite des Vices que les ministres doivent éviter, et des Vertus qu'ils doivent pratiquer. Ce dernier ne parut qu'après la mort de l'auteur, arrivée au séminaire de Rennes. En général les matières y sont traitées avec exactitude et solidité. Le style en est concis, nerveux et plein de chaleur.

(29 décembre). — Jean-Baptiste LADVOCAT, docteur et professeur de Sorbonne, né en 1703 à Vaucouleurs, en Lorraine, fut d'abord curé de Dumremy, professeur en 1740, et bibliothécaire en 1742. Le duc d'Orléans, mort depuis à Sainte-Geneviève, ayant fondé en Sorbonne une chaire pour l'hébreu, la donna à l'abbé Ladvoocat. Ce savant est auteur d'une *Grammaire hébraïque*; de *Dissertations latines sur le Pentateuque*, sur *Job* et sur les *Psaumes*; d'une *Antre* en français sur le lieu du naufrage de saint Paul; d'un *Traité latin des conciles en général*; d'une *Lettre sur l'autorité des textes originaux de l'Écriture*; et de

Jugemens sur quelques nouvelles Traductions de l'Écriture sainte d'après le texte hébreu. A ce dernier ouvrage, où il réfute le système de l'abbé Villefroy et des Capucins, ses élèves, on répondit par l'écrit intitulé : *Appel du jugement rendu par M. Ladvoocat dans la cause où il s'est constitué juge des quatre traductions des Psaumes*, par M. de Saint-Paul, 1763, in-12. L'abbé Ladvoocat a donné un *Dictionnaire historique portatif*, en 2 vol. in-8^o. On a une consultation de la Sorbonne, signée des docteurs Lefèvre, Ladvoocat, Mercier et Joly, et datée du 28 février 1649, contre les sociétés de Francs-Maçons.

1766 (27 mars). — Jean-Laurent BERTI, Augustin, né en Toscane en 1696, passa quelque temps à Rome comme assistant du général de son ordre, et devint professeur de théologie à Pise, où il mourut. Son principal ouvrage est un cours de théologie, sous le titre de *Theologiae disciplina*, imprimé à Rome de 1739 à 1745, 8 vol. in-4^o, et où il suit les principes de son confrère Beilelli. L'ouvrage ayant été attaqué par de Saléon et Lanquet, Berti répondit par un traité latin intitulé : *Le Système augustinien sur la grâce, vengé de l'injuste accusation de l'erreur du baianisme et du jansénisme*. Benoît XIV ne voulut pas condamner les ouvrages de Berti qui lui avaient été désérés par les deux prélats français. Cet écrivain donna depuis une deuxième apologie. Il est aussi auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, en 7 vol. in-4^o, dont il fit ensuite un abrégé. On assure que, dans la deuxième édition de cet abrégé, en 1748, il rétracta quelques-unes des opinions favorables aux jansénistes qu'il avait d'abord manifestées. Les trois *Lettres d'un docteur de la faculté de théologie de Paris*, imprimées en 1769 et 1770, et attribuées au docteur Riballier, montrent en quoi le système de Beilelli, de Berti et des

1769
1774
1775

1773

1766

1771
1792

1792
parta-
a Rus-

1786

autres augustiniens d'Italie diffère de ce lui des appellans français qui voulaient se prévaloir de leur suffrage.

1767 (24 septembre). — Nicolas ANTONELLI, cardinal, né à Sinigaglia, en 1698, succéda à Passionei dans la charge de secrétaire des Brefs. Il donna une édition des *OEuvres de saint Jacques de Nivaise*. Versé dans la connaissance des langues orientales, il fut éditeur de l'*Ancien Missel romain*, et d'une *Interprétation des Psaumes par saint Athanase*, et composa une *Dissertation sur les titres assignés aux prêtres de Rome par saint Evariste*, et un *Traité des droits du saint Siège sur Parme et Plaisance*.

1768 (14 janvier). — Joseph-Simon ASSEMANI, archevêque de Tyr et chanoine du Vatican, né dans le pays des Maronites en 1687, présida, en qualité d'abbé, au concile des Maronites, en 1736. Il se rendit habile dans les langues d'Orient; donna entre autres une *Bibliothèque orientale*, imprimée à Rome en 1728; acheva l'édition de saint Ephrem, commencée par Pierre Benoit, autre savant Maronite, qui en avait fait paraître les deux premiers volumes; publia aussi des *Dissertations* et autres écrits d'érudition. Il fut secondé dans son édition de saint Ephrem, par Etienne-Evode ASSEMANI, savant comme lui, qui devint archevêque d'Apamée, et qui succéda à son oncle dans la place de préfet de la bibliothèque du Vatican. On lui attribue les derniers volumes de l'édition de saint Ephrem. Il est de plus auteur des *Acta martyrum orientatum*, qu'il tira de deux anciens manuscrits chaldéens du Vatican, et qu'il traduisit en latin en 2 vol. in-folio.

1769 (27 septembre). — Jean-Dominique MANSI, né en 1692, entra dans la congrégation des Clercs Réguliers de la Mère de Dieu, professa long-temps la théologie morale à Naples, et devint archevêque de Trapani, en 1765. Ce prélat, savant et laborieux, donna des éditions du *Dictionnaire de l'Écriture sainte*, de Calmet; de ses *Commentaires*; de la *Discipline de l'Église*, de Thomassin; des *Annales* de Baronius, avec les notes de Baluze, et les critiques de Pagi, de Giorgi et les siennes; de l'*Histoire ecclésiastique* de Noël Alexandre; de la *Théologie morale* d'Anaclét Rieffenstuel; de celle du Jésuite Layman; de l'*Histoire ecclésiastique* de Gravezon; de la *Collection des conciles*, à laquelle il ajouta un supplément. Zaccaria, Puel, Forbenio, etc.,

l'aiderent dans ce dernier travail. On a en outre de Mansi, *Prolegomènes et dissertations sur les livres de l'Écriture*, 1729; des *Époques des conciles de Sardique et de Sirnium*, 1740 (Mamachi attaqua cet ouvrage que Mansi défendit); *Abrégé de morale tirée des écrits de Benoît XIV*. Tous ces écrits sont en latin.

1770 (27 janvier). — Philippe MACQUER, avocat au parlement de Paris, où il naquit en 1720, se voua à la littérature. On a de lui l'*Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique*, en 2 vol. in-8°, composé dans le goût de celui de l'*Histoire de France* du président Hénault, mais écrit plus sèchement et avec moins de finesse. Les dernières éditions ont été entièrement défigurées par les partisans des erreurs de Jansénisme. Un troisième tome, ajouté par l'abbé Dinouart, est l'ouvrage du fanatisme le plus complet. L'abbé Rauscher, ancien jésuite, a donné une édition allemande des ouvrages de Macquer, avec une suite, Vienne, 1788, 4 vol. in-8°.

(6 février). — Jean LAMI, né en 1697, dans le village de Santa-Croce entre Pise et Florence, voyagea en Allemagne, en France, en Hollande, obtint une chaire d'histoire ecclésiastique à l'Athénée florentin, et fut théologien consultant de l'empereur François 1^{er}. Les ouvrages qu'il a publiés sur les matières ecclésiastiques sont : *De rectâ patrum Nixæorum fide Dissertatio*; *de rectâ christianorum in eo quod mysterium divina Trinitatis adinet sententiâ, libri 19*; *de eruditione Apostolorum liber singularis*. Cet ouvrage lui suscita beaucoup d'adversaires qui l'accusèrent d'impiété et de socinianisme, entre autres Léon Pascoli et le jésuite Lagomarsini. Ses *Nouvelles littéraires*, feuille périodique qui parut à Florence de 1740 à 1770, lui firent le plus d'honneur et lui suscitèrent à la fois le plus de contradicteurs.

(25 juillet). — Robert-François DE MONTARGON, religieux augustín du couvent des Petits-Pères à Paris, où il naquit en 1705, est auteur du *Dictionnaire apostolique*, en 12 vol. in-8°; d'un *Recueil d'éloquence sainte*; de l'*Histoire de l'Institution de la fête du saint Sacrement*.

(6 octobre). — Pierre COLLET, prêtre de Saint-Lazare, docteur et professeur de théologie, né près Vendôme en 1693, est connu par des ouvrages plus solides que

brillar
sain
trent
des
sive d
tères,
gens d
naire
une T
latlu;
sage
Devo
l'Écol
mon
contre
théol

177
jésuit
des M
Daup
chrét
vol.;
ses;
de Pa
nion,
l'Ap
rutti,
la de
des J
marq
tuis.
contr
il s'e
sa Co

(7
doye
pred
dum
nisl
9 vol
sonn
ditat
tions
Mux
men
l'anc
etc.

(1
elès
ritu
et fu
blin
de s
in-f
le p
ores
pas
vres
foli

brillans. Les principaux sont les *Vies de saint Vincent de Paul, de saint Jean de la Croix et de M. Boulton*; des *Traité des dépenses, des Indulgences, de l'Office divin, des Difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints mystères, des Exorcismes, et des Devoirs des gens du monde*; un *Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience*, de Pontas; une *Théologie morale*, en 17 volumes en latin; des *Institutions théologiques à l'usage des séminaires*, en 7 volumes; les *Devoirs des pasteurs, de la vie religieuse*; l'*Écolier chrétien*; des *Instructions, Sermons et Discours ecclésiastiques*. Il a écrit contre les jansénistes qui ont critiqué sa théologie.

1771 (22 février). — Henri GAIFFET, jésuite, né à Moulins en 1698, publia des *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphin, fils de Louis XV*; l'*Année du chrétien*, en 18 vol.; des *Sermons*, en 4 vol.; une *Histoire des hosties miraculeuses; des Méditations pour tous les jours de l'année*; un *Exercice pour la communion*, etc. Il fournit des matériaux pour l'*Apologie des Jésuites* que donna Cérutti, composa lui-même un *Mémoire sur la doctrine, l'institut et l'établissement des Jésuites en France*, et donna des *Remarques sur le compte-rendu de la Chalottais*. On lui attribue une *Lettre à M. D. contre l'Enide*. Il mourut à Bruxelles, où il s'étoit retiré après la proscription de sa Compagnie.

(7 mars.) — Denis-Xavier CLÉMENT, doyen de Ligny, né à Dijon en 1706, fut prédicateur du Roi, confesseur de Mesdames de France, et aumônier du roi Stanislas. Outre ses *Sermons*, imprimés en 9 vol., on a de lui des *Avis à une personne engagée dans le monde*; des *Méditations sur la Passion*; des *Instructions sur le sacrifice de la Messe*; des *Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde*; les *Exercices de l'âme pour la Pénitence et l'Eucharistie*, etc.

(14 août.) — Dominique VALLARSÉ, ecclésiastique, né à Vérone en 1720, mérita d'être réviseur des langues orientales et fut très-estimé de Benoît XIV. Il publia une nouvelle édition des *Oeuvres de saint Jérôme*, Vérone, 1734, 11 vol. in-folio, augmentée de pièces inédites; le premier vol. d'une édition des *Oeuvres de Rufin d'Aquilée* (le second n'a pas vu le jour), et une édition des *Oeuvres de saint Hilaire*, 1730, 2 vol. in-folio. Il avoit entrepris d'écrire l'histoire

ecclésiastique de Vérone, et devoit donner une édition complète des *Oeuvres* de Panvini.

(12 septembre.) — Alexis-Symmaque MAZZOCCHI (ou plutôt MAZZOCOLO), prélet des études du collège Napolitain, né près Capoue en 1684, est auteur des ouvrages suivans, qui sont en latin : *Dissertation sur le mariage des enfans malgré leurs parens* (c'est une édition de l'écrit de Muscettola); *des Changemens de l'église cathédrale de Naples; du Culte des saints évêques de cette église; Défense des actes de saint Janvier; Spicilegium biblicum*, Naples, 1763, 3 vol. Ce savant tomba, sur la fin de sa vie, dans un état de démence.

1773 (15 mai). — Alban BUTLER, prêtre catholique anglais, né en 1710, devint professeur de philosophie et de théologie au collège de Donai; publia une Discussion en forme de lettres sur l'histoire satirique des Papes, d'Archibald Bower, catholique devenu protestant; fut ensuite missionnaire dans le Stafford, puis principal du collège Anglais de Salat Omer. Ce fut là qu'il composa ses *Vies des Pères Martyrs*, etc., qui ont eu un succès mérité. Butler composa aussi la *Vie de la sœur Marie de la Croix, religieuse anglaise*; la *Vie de sir Toby Matthews*; *Discours sur les vérités sublimes et les devoirs importans du christianisme*; un *Traité de la religion naturelle et révélée, et des Sermons*. Ces deux derniers sont restés manuscrits.

1774. — Jean-Baptiste BORTOLI, évêque démissionnaire de Feltre, et archevêque in partibus de Nazianze, né à Venise en 1695, mort à Rome, avoit une grande réputation de savoir, surtout en matière ecclésiastique. On a de lui un traité *De Équitate*; des *Institutions de Droit canonique*; l'*Apologie du pape Honorius I^{er}*, etc.

1774 (17 avril). — Michel-Ange GIACOMELLI, archevêque de Chalcédoine, chanoine du Vatican, et secrétaire des Brefs aux princes, né à Pistoie en 1695, perdit, sous Clément XIV, sa place de secrétaire des Brefs, peut-être parce qu'on connoissoit son attachement aux Jésuites. Ses principaux ouvrages sont une Traduction latine du *Commentaire de Benoît XIV sur les fêtes de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, et sur le sacrifice de la Messe*; une Traduction italienne des *Livres de saint Jean-Chrysostôme sur le sacerdoce*; une *Dissertation sur Paul de*

Samosate, sa doctrine et son hérésie; une édition du *Commentaire* de Philon, évêque de Carpathe, sur le *Cantique des Cantiques*, et une Traduction des *Institutions ecclésiastiques* de Benoît XIV.

(14 septembre.) — Bonaventure GRAUDEAU, jésuite, né en Poitou, en 1697, composa une *Pratique latine de l'hébreu*, où il suit le système de Mascler avec quelques légères différences; les *Histoires et paraboles du P. Bonaventure*, et l'*Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année*. Ce dernier ouvrage fut publié, en 12 vol., par l'abbé Duquesne.

1775 (2 septembre). — Antoine Tournon, dominicain, né en Languedoc en 1686, mort à Paris, est auteur de la *Vie de saint Thomas d'Aquin*; de celle de *saint Dominique*; de l'*Histoire des hommes illustres* de son ordre, en 6 vol.; de la *Providence, traité historique*, 1752; de la *Muin de Dieu sur les incrédules*, 1756, 3 vol.; du *Parallèle de l'incrédulité et du vrai fidèle*, 1750; de la *Vie et Esprit de saint Charles-Borromée*, 1761, 3 vol.; et de l'*Amérique chrétienne*.

(6 septembre.) — Jean-Baptiste BULLET, doyen de l'Université de Besançon, professeur en théologie de cette ville, né en 1699, a exercé sa critique sur plusieurs matières. Nous citerons de lui de *Apostolica Ecclesia gallicana origine*, 1752, pour prouver que les Apôtres ont prêché dans les Gaules; l'*Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens*, 1764, in-4°; l'*Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*; les *Réponses critiques aux difficultés des incrédules contre divers endroits des Livres saints*, 3 vol. Il y en a une suite par l'abbé Moïse.

1776 (14 avril). — Jean-Benoît MITARELLI, camaldule, abbé général de son ordre en 1764, né à Venise en 1708, a donné les *Annales des Camaldules depuis 907 jusqu'en 1764*, Venise, 1773, 9 vol. in-folio, pleines de savantes recherches. Il avait formé dans son monastère de Saint-Michel de Murano une collection de manuscrits, dont il composa une notice publiée après sa mort.

1779 (30 décembre). — Pierre-Camille ALMICI, prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néi, né à Brescia en 1714, est auteur de *Réflexions critiques sur le livre de Febronius*; de *Méditations sur la vie et les écrits de Paolo Sarpi*, et de *Dis-*

sertations sur quelques autres matières.

1780 (20 juillet). — Louis LE GRAND, docteur en théologie, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, né au diocèse d'Autun en 1711, est auteur d'un *Traité de l'Incarnation*, 1750, 2 vol. sous le nom de Tournely, réimprimé avec des additions en 1774, 3 vol.; d'une nouvelle édition, augmentée, des *Leçons théologiques sur Dieu et ses attributs*, de son confrère Lafosse (sous le nom de Tournely), 1751, 2 vol. in-12; d'un *Traité de l'Eglise*, 1779, in-8°, dont il n'a paru que le tome premier; d'une *Dissertation sur l'existence de Dieu*, précédée d'une autre sur l'*Athéisme*, 1812, in-8°; d'une *Defense de la théologie de Collet*, 1764, et de trois *Lettres sur un recueil de thèses*. Tous ces écrits, excepté les deux derniers, sont en latin. Il prit part aux censures de la Sorbonne contre Bertruyer, l'*Emile* et *Helisaire*, aux *Actes sur l'Histoire naturelle de Buffon*; répondit par six *Lettres*, datées de juin 1763, à la critique des *Nouvelles ecclésiastiques*, contre la *Censure d'Emile*; et travailla au *Rituel d'Auch*.

1780. — Chaste-Innocent ANSALDI, dominicain, né à Plaisance en 1710, professa la théologie dans les Universités de Naples et de Turin. Il composa des écrits et des dissertations dont on peut voir la liste dans le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, de Richard.

1781 (12 janvier). — Richard CHALLONER, évêque de Debra in *partibus infidelium*, et vicaire apostolique du district de Londres, né en 1691, de parens protestans, fut élevé par un prêtre catholique, et renonça de bonne heure au protestantisme. On l'envoya, en 1704, au collège de Douai, où il devint professeur. Challoner repassa dans son pays en 1730, et y exerça les fonctions de missionnaire. Il s'y fit connaître par quelques écrits, tels que les *Fondemens de la doctrine catholique*; l'*Histoire abrégée des commencemens et des progrès de la religion protestante*; la *Pierre de touche du protestantisme*; le *Jeune homme instruit sur les fondemens de la religion chrétienne*; l'*Autorité infaillible de l'Eglise dans les matières de doctrine prouvée par les ouvrages mêmes des Protestans*; l'*Essai sur l'esprit des prédicateurs dissidens*, dirigé contre les Presbytériens, qui avaient institué un cours de sermons contre les Catholiques; le *Chrétien catholique instruit dans les sacremens*, dans la préface duquel il réfuta la *Lettre* de Mid-

Ieton
On le
de Do
apost
dema
évêqu
core l
Fond
Breta
docte
En 17
Nouv
britan
thodii
la cè
trouv
Prot
Cout
Outr
un g
ditat
de pi

17
Fran
en 17
nuer
il pu
vont
coura
Jour
en h
publ
ladie
ne l
cont
cont
prin
et s
avai
tati
qu'i
aes
com
trat
blié
pro
l'at
sion
ces
de
par
hou
de
l'É
à V
en
l'at
sig
ave
P
sci

leton sur le paganisme de l'Eglise romaine. On le désigna pour président du collège de Donai; mais le docteur Petre, vicaire apostolique du district de Londres, le demanda pour coadjuteur, et il fut sacré évêque le 29 janvier 1741. Il publia encore les *Mémoires des missionnaires*; les *Fondemens de l'ancienne religion*; la *Bretagne sacrée*. En 1758, il succéda au docteur Petre, qui mourut cette année. En 1760, il donna la *Cité de Dieu du Nouveau Testament*, et le *Martyrologe britannique*. Sa *Précaution contre les méthodistes* est à peu près du même temps. L'évêque de Debra, principal soutien de la cause catholique en Angleterre, se trouvait en butte à l'animadversion des Protestans. Il fut dénoncé et traduit à la cour de Old-Bailey, où on l'acquitta. Outre les écrits déjà cités, il composa un grand nombre d'Instructions, de Méditations et de Traductions d'ouvrages de piété déjà connus sur le continent.

1782 (15 décembre). — Guillaume-François BERTHIER, jésuite, né à Issoudun en 1704, fut chargé, en 1742, de continuer l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, dont il publia les six derniers volumes, qui vont jusqu'à 1559. Il y joignit des *Discours* et des *Dissertations*. Associé au *Journal de Trévoux*, en 1745, il se vit en butte aux railleries de Voltaire, qui publia une *Relation grotesque de sa maladie, de sa confession et de sa mort*. On ne lui pardonnait point de s'être élevé contre l'*Essai sur l'histoire générale* et contre l'*Encyclopédie*. Il développa les principes dangereux du livre de l'*Espirit*, et se déclara contre Berruyer, dont il avait même, dit-on, composé une *Refutation* qui n'a pas paru. Rousseau dit qu'il aidait le fermier général Dupin dans ses *Observations sur l'Espirit des lois*. Il commença des *Observations sur le Contrat social*, qui ont été continuées et publiées par le P. Querbeuf. Lors de la proscription de sa Société, le Dauphin l'attira à Versailles, lui donna une pension, et l'attacha à l'éducation des princes ses fils; mais il n'eut pas le pouvoir de le protéger contre la persécution du parlement. Berthier se retira à Offenbourg, où il fit de l'écriture sainte l'objet de ses études. Il refusa une place que l'Impératrice Marie-Thérèse lui fit offrir à Vienne, puis à Milan. Rentré en France, en 1776, il alla se fixer à Bourges, et l'assemblée du clergé de 1782 lui assigna une pension de 1000 liv. Nous avons publié son *Commentaire sur les Psaumes*, avec une notice sur sa vie et ses ouvrages. Le P. Querbeuf fit imprimer

depuis son *Commentaire sur l'Isaïe* et les *Reflexions spirituelles*. On a donné en 1811 une édition plus soignée de ce dernier ouvrage. Un *Examen du quatrième article de la déclaration du clergé*, imprimé en 1801 à Liège avec des notes, et qu'on attribue à Berthier, est vraisemblablement de Feller.

1783 (31 octobre). — Charles-François HOUSIGANT, oratorien, né à Paris en 1686, donna, en 1753, une édition, en 4 vol. in-folio, de la *Bible hébraïque*, avec une version latine et des notes. Il s'y est permis des corrections sur le texte, et n'a pas assez respecté les versions les plus anciennes et les plus authentiques. Il donna aussi une *Version nouvelle des Psaumes*; des *Racines hébraïques*; un *Examen du Psautier français des Capucins*; des *Prolegomènes sur l'Ecriture sainte*; les *Conférences de Metz entre un Juif, un Protestant et deux docteurs de Sorbonne*; une *Traduction des Sermons de Sherlock*, et de la *Méthode de Lesley contre les déistes et les Juifs*. Berthier et Contant de la Molette ont signalé les changemens et les mutilations qu'il a fait essayer au texte sacré. On dit qu'il était appelé.

1784 (24 janvier). — Jean-Chrysostôme TROMAELLI, chanoine-régulier de Saint-Sauveur à Bulogne, abbé général de sa congrégation en 1760, né en 1690, est auteur de dix *Dissertations sur le culte des saints*; d'une *Défense* des quatre premières contre Kiesling, professeur de Leipsick; d'un *Traité des sacremens*, 1772, 13 vol.; d'une édition d'*Opuscules d'anciens pères latins*, avec Mingarelli, et des *Vies de la Sainte Vierge, de saint Joseph, de sainte Aune et de saint Joachim*. Il y a peu de critique dans ces derniers ouvrages.

1785 (23 janvier). — Jean-Dominique COSTADONI, camaldule, né à Venise en 1714, travailla, pendant dix-huit ans, aux *Annales Camaldulenses* du P. Mittarelli, son maître. On a aussi de lui des *Dissertations* sur des objets d'antiquités, et des *Livres de piété*.

(10^e avril). — Laurent-Etienne RONDET, né à Paris en 1717, a donné un grand nombre d'ouvrages sur les matières ecclésiastiques, les uns avec son nom, les autres anonymes. Parmi ces derniers nous citerons l'*Avis sur les Bréviaires*, et notamment sur la nouvelle édition du *Bréviaire romain*, un *Dictionnaire historique et critique de la Bible*, qui n'a pas

été achevé; les *Figures de la Bible avec des explications*; *Israël vengé*, réfutation de la Traduction nouvelle du prophète Isaïe, par Deschamps; des *Reflexions sur le déisme de Lisbonne*, en 3 vol. Il rédigea la *Table de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, et celle de l'*Histoire des auteurs sacrés* de D. Cellier avec Drouet. Il fut éditeur de l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Racine*, in-4°; de la *Sainte Bible* de Le Gros, 1756; de celle de Sady, paraphrasée par de Carrières; de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise*, de Tricalet, 1787; des *Discours sur l'Histoire universelle de l'Eglise*, par Racine, 1759, 2 vol.; des *Lettres provinciales*, 1764; des *Opuscules de Fleury*, 1785, 5 vol., et des *Confessions de saint Augustin*, en latin, 1776. Il ajouta des notes à presque toutes ces éditions. Son plus grand ouvrage est un *Abrégé* du Commentaire de Calmet sur la *Bible*, en 14 volumes, réimprimé avec des augmentations, en 17 volumes, de 1767 à 1774, et qui est connu sous le nom de *Bible d'Avignon*. Il travailla à plusieurs Breviaires, et donna des livres de prières. Rondet était janséniste.

1787 (1^{er} août). — Alphonse-Marie DE LIGUORI (Saint), évêque de Sainte-Agathe des Goths, né à Naples en 1696, est auteur d'une foule d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable*, 1754, dont il donna, en 1765, une *Apolo-gie* contre Patuzzi; *Theologia moralis per appendices in medullam R. P. H. Busembaum*, 1755, 2 vol. in-4°. Liguori la dédia à Benoît XIV, qui lui écrivit un Bref de félicitation du 15 juillet 1755; il y suivait les principes du probabilisme, qu'une conviction sincère et son expérience lui avaient fait, disait-il, adopter. *Directorium ordinandorum*, 1758; *Institutio catechistica ad populum in præcepta Decalogi*, 1768; *Ouvrages dogmatiques contre les hérétiques*, 1770; *Histoire de toutes les hérésies avec leur réfutation*, 1773, 3 vol. in-8°; *Victoire des martyrs*, 1777, 2 vol. in-12; *Choix de sujets de prédication*, 1779, 2 vol. in-8°; *Instructions et Pratiques pour les confesseurs*, 1780, 3 vol. in-12; *Praxis Confessariorum*, 1781, Traduction latine du précédent; *la Vraie épouse de Jésus-Christ, ou la Sainte religieuse*, 1781, 2 vol. in-12; *Discours moraux pour tous les dimanches de l'année*, 1781, in-4; *Vérité de la foi, ou Réfutation des matérialistes, déistes et sectaires*, 1781, 2 vol. in-8°. *Homo apostolicus institutus ad audiendas confessiones*, 1782, 3 vol. in-

4°; *les Gloires de Marie*, 1784, 2 vol. in-8°, que nous avons traduites en français; *Opuscules spirituels, ou l'Amour de l'âme; et la Visite au saint Sacrement*, 1788, 2 vol. in-12.

1789 (octobre). — François-Joseph-Gaston DE PARTE DE PRESSY, évêque de Boulogne, né en 1712, publia, en 1746, des *Statuts synodaux*, et une *Instruction pastorale* pour en recommander l'exécution. Il adhéra, en 1752, à la Lettre présentée au Roi par plusieurs évêques réunis alors à Paris, contre les prétentions des parlemens. Un de ses Maudemens fut supprimé peu après, parce qu'il s'était expliqué fortement sur le même sujet. Membre de l'assemblée du clergé de 1760, il partagea ses efforts contre les progrès de l'incrédulité. Dans son diocèse, il s'occupait à arrêter le mal par ses instructions et ses exemples. Nous citerons son Mandement de 1758 pour *le renouvellement public et annuel des vœux du baptême*, celui de 1765 sur *les conférences ecclésiastiques*, ceux de 1766 sur *l'obligation d'instruire*, et sur *la fête du Sacré-Cœur*, celui de 1775 pour *l'établissement de l'adoration perpétuelle du saint Sacrement*, celui de 1776 pour *la pratique du souvenir de la mort de Jésus-Christ*. Il se proposa de venger les mystères de la religion attaqués et soutenus par une foule d'écrivains, et publia une suite d'*Instructions pastorales* et de *Dissertations théologiques sur l'accord de la foi et de la raison dans les mystères considérés en général et en particulier*, 2 vol. in-4°. On y trouve une *Instruction* du 1^{er} septembre 1767, sur *les mystères en général*; une de même date sur *la Trinité*; deux sur *l'Incarnation et la Rédemption*, la première du 1^{er} janvier 1772, et la seconde divisée en trois parties, dont deux sont du 1^{er} janvier 1774, et la dernière du 8 juillet 1776; une *Instruction sur la grâce*; dont la première partie est du 30 juin 1779, et la seconde du 30 décembre 1781; une sur *l'Eucharistie*, du 2 juillet 1769, et une sur *la création*, du 22 septembre 1786. Ces *Instructions* sont des traités théologiques, où de Pressy établit les preuves en grand et peut-être d'une manière diffuse. La métaphysique n'en est pas toujours claire, et il s'y trouve même des opinions qu'on a jugées ou hasardées ou inexactes.

1790 (9^e avril). — Nicolas-Sylvestre BERGIER, docteur en théologie, chanoine de N.-D. de Paris, né en Lorraine l'an 1718, fut d'abord curé de Flanche-Bouche près Besançon. Il publia successive-

ment plusieurs ouvrages pour la défense de la révélation, le *Désisme réfuté* par lui-même, 1765, contre l'*Emile* de Rousseau; le *Certitude des preuves du christianisme*, 1768, contre l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne* attribué à Fréret; la *Réponse aux conseils raisonnables* de Voltaire; la *Réponse* à une autre lettre qui parut contre la *Certitude*; l'*Origine des dieux du paganisme et le sens des fables*; l'*Apologie de la religion chrétienne*, 2 vol. contre l'auteur du *Christianisme dévoilé*; et l'*Examen du matérialisme*, 1771, 2 vol. contre le *Système de la nature*. En 1780, parut son grand *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*, en 12 vol. Sollicité de s'associer à la rédaction de l'*Encyclopédie méthodique*, il en composa la partie théologique, en 3 vol. in-4°. On lui attribue des *Observations sur le divorce*; et une *Dissertation sur la source de l'autorité et les Principes de métaphysique*, qui firent partie du *Cours d'études de l'École militaire*. Ses ouvrages sont solides, mais il leur manque d'être plus encadrés, et écrits d'une manière plus attrayante.

1799. — Claude-François REGNIER, docteur en théologie, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, né en 1718, en Auvergne, est auteur de la *Certitude des principes de la religion contre les nouveaux efforts des incrédules*; Paris, 1778 à 1782, en 6 vol. in-12, et d'un *Traité de l'Église*, en latin, 2 vol. in-8°

1792 (juin). — Thomas-Marie MAMACHI, dominicain, maître du sacré palais à Rome, né dans l'île de Scio en 1713, déclina par une *Dissertation latine sur les Oracles des païens, sur la Croix vue par*

Constantin, et sur la chronologie de l'Évangile, 1738. Elle fut suivie de quatre Lettres à Mansi, sous ce titre : *De ratione temporum Athanasiorum, deque aliquot synodis IV sæculo celebratis*. Mamachi entreprit un grand ouvrage des *Origines et antiquités chrétiennes*, dont il publia successivement 5 volumes. Ses *Usages des premiers chrétiens*, 1753 et 1757, 3 vol., paraissent avoir rapport au même objet. Les *Annales* de son ordre parurent en 1756. Depuis, s'occupant plus spécialement de théologie, il composa, contre l'*Exposition de la doctrine chrétienne* de Mesenguy, une *Dissertation* qui ne parut pas avoir vu le jour, et travailla, dit-on, à une défense du synode de Frascati, tenu en 1763 par le cardinal d'York. En 1766, il entra dans la controverse que produisit le livre de Cadonici, par un traité qui a pour titre : *De Animabus justorum in sinu Abraham, ante Christi mortem, expertibus beata visionis Dei, libri duo*. Rome, 1766, 2 vol. in-4°. C'est principalement par les témoignages de la tradition qu'il combat ses adversaires, dont il relève les défauts avec sévérité. Mamachi publia depuis une *Dissertation sur le droit de l'Église d'acquiescer et de posséder des biens temporels*, 1769; des *Lectures sur la prétendue philosophie des incrédules modernes*, 1770; les *Lectures de Philarète sur l'orthodoxie de Pulafox*, 3 vol. 1772 et années suivantes; et des *Lectures à Febronius*, sous le titre : *De Ratione regenda christiana republica, deque legitima Romani pontificis auctoritate*, 1776, 2 vol. Ce dernier ouvrage est destiné à réfuter de Hontheim. Mamachi dirigeait le *Journal ecclésiastique* qui s'imprimait à Rome depuis 1785.

CONCILES, SYNODES, ETC.

1786 (août). — Congrès d'Ems, formé de quatre députés des quatre archevêchés allemands de Mayence, Cologne, Trèves et Strasbourg. 454

18 septembre). — Synode de Pistoie. 462

1787 (23 avril). — Assemblée de dix-sept évêques à Florence. 465

1791 (27 octobre). — Synode de Baltimore. 539

1793 — Synode des Maronites, au monastère de Bécorchic. 383

